BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

J
103
H72
1968/69
R4
A1

Canada. Parlement.
Chambre des Communes.
Comité permanent des
ressources nationales
et des travaux publics,
1968/69.

DATE

NAME - NOM

~~Procès-verbaux et~~
témoignages.

Date Loaned

CAT. NO. 1138

J
103
H72
1968/69
R4
A1

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. LEONARD HOPKINS

DÉLIBÉRATIONS

Fascicule 1

SÉANCE DU JEUDI 17 OCTOBRE 1968

Y COMPRIS

Appendice A

Budget revisé des dépenses 1968-1969 concernant la Commission de contrôle de l'énergie atomique, l'Énergie atomique du Canada Limitée, l'Office fédéral du charbon, l'Énergie, les Mines et les Ressources, la Commission mixte internationale, l'Office national de l'énergie et le Conseil national des recherches.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968

29056—1

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. Leonard Hopkins

Vice-président: [1]M. K. R. Hymmen

et

M.M.

Aiken,	Gilbert,	Orange,
Beaudoin,	Grills,	Ricard,
Chappell,	Harding,	Serré,
Code,	Harries,	Smerchanski,
Comeau,	Langlois,	Sulatycky—20.
Danson,	Moores (*Bonavista-*	
Deakon,	*Trinity-Conception*),	

(Quorum 11)

Secrétaire du Comité,
R. V. Virr.

[1] Remplace M. Laflamme le 15 Octobre, 1968.

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES
Le MARDI 8 octobre 1968

Il est résolu,—Que le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics soit composé des députés dont les noms suivent:

Messieurs

Aiken,	Gilbert,	Moores,
Beaudoin,	Grills,	Orange,
Chappell,	Harding,	Ricard,
Code,	Harries,	Serré,
Comeau,	Hopkins,	Smerchanski,
Danson,	Laflamme,	Sulatycky—(20).
Deakon,	Langlois,	

Le MARDI 15 octobre 1968

Il est ordonné,—Que le nom de M. Hymmen soit substitué à celui de M. Laflamme sur la liste des membres du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Le MERCREDI 16 octobre 1968

Il est ordonné,—Que, sous réserve toujours des attributions du comité des subsides relativement au vote des deniers publics, les postes énumérés au budget principal revisé de 1968-1969 concernant la Commission de contrôle de l'énergie atomique, l'Énergie atomique du Canada Limitée, l'Office fédéral du charbon, l'Énergie, les Mines et les Ressources, la Commission mixte internationale, l'Office national de l'énergie et le Conseil national des recherches soient retirés du comité des subsides et déférés au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

29056—1½

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 17 octobre 1968
(1)

Le comité permanent des Ressources nationales et des Travaux publics se réunit à 10 h. 35 du matin à des fins d'organisation.

Présents: MM. Aiken, Beaudoin, Chappell, Code, Comeau, Danson, Deakon, Gilbert, Harding, Harries, Hopkins, Hymmen, Langlois, Orange, Serré, Smerchanski, Sulatycky (17).

Le secrétaire du comité fait l'appel des motions, relative à l'élection d'un président. M. Langlois propose, appuyé par M. Orange, que M. Leonard Hopkins soit élu président du Comité.

Sur la proposition de M. Aiken, appuyé par M. Comeau,

Il est décidé,—Qu'il soit mis fin aux candidatures.

Le secrétaire met la motion de M. Langlois aux voix et elle est adoptée. M. Hopkins occupe le fauteuil présidentiel et remercie les membres de l'honneur qu'ils lui ont conféré.

Le président demande des mises en candidature pour l'élection d'un vice-président.

M. Deakon propose, appuyé par M. Smerchanski, que M. Hymmen soit élu vice-président du Comité.

Sur la proposition de M. Sulatycky,

Il est décidé,—Qu'il soit mis fin aux candidatures.

Le président met la proposition de M. Deakon aux voix et elle est adoptée.

Sur la proposition de M. Langlois, appuyé par M. Deakon,

Il est décidé,—Que le sous-comité du programme et de la procédure soit composé du président, du vice-président et *quatre* autres membres désignés par le président après les consultations d'usage avec les *Whips* des différents partis.

Sur la proposition de M. Deakon, appuyé par M. Serré,

Il est décidé,—Que le comité fasse imprimer 750 copies en anglais et 250 copies en français de ses délibérations.

Sur la proposition de M. Hymmen,

Il est décidé,—Que les postes du budget revisé des dépenses pour 1968-1969 ayant trait au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, à la Commission de contrôle de l'énergie atomique, à l'Énergie atomique du Canada Ltée, à l'Office fédéral du charbon, à l'Office national de l'énergie, à la Commission mixte internationale et au Conseil national de recherches, soient imprimés en appendice au fascicule n° 1 des délibérations du Comité. (*Voir Appendice «A»*)

A 10 h. 45 du matin, sur la proposition de M. Smerchanski, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
R. V. Virr.

APPENDICE «A»

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES

BUDGET REVISÉ DES DÉPENSES 1968-1969

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES

N° du crédit	Affectation	1968-1969	1967-1968	Changement	
				Augmentation	Diminution
		$	$	$	$
	A—MINISTÈRE				
(S)	Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources—Traitement et indemnité d'automobile (Détail à la page 72)	17,000	17,000		
	SERVICES ADMINISTRATIFS				
1	Administration centrale, y compris la cotisation du Canada, à titre de membre de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire (Détail à la page 72)	4,555,000	3,085,685	1,469,315	
5	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris le matériel d'usage courant pour les levés (Détail à la page 74)	631,000	884,000	.....	253,000
		5,186,000	3,969,685	1,216,315	
	MINES, MINÉRAUX, ÉNERGIE ET SCIENCES DE LA TERRE				
15	Administration, fonctionnement et entretien, y compris l'exécution de la Loi sur les explosifs, l'achat de photographies aériennes, les dépenses du Comité interministériel des levés aériens, du Comité consultatif national pour le contrôle des levés topographiques et de la cartographie, du Comité consultatif national de recherche en sciences géologiques, du Comité consultatif national des recherches sur les mines et le traitement des minéraux, du Comité permanent canadien des noms géographiques, du Comité national canadien de l'Union astronomique internationale et autorisation de faire des avances recouvrables à concurrence de la part contributive du gouvernement des États-Unis aux frais de reliure des rapports annuels et aux frais d'entretien des phares de délimitation (Détail à la page 74)	35,879,700	31,895,115	3,984,585	
20	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel (Détail à la page 92)	4,530,000	4,756,300	.....	226,300

N° du crédit	Affectation	1968-1969	1967-1968	Changement	
				Augmentation	Diminution
		$	$	$	$
	A—MINISTÈRE (Suite)				
	MINES, MINÉRAUX, ÉNERGIE ET SCIENCES DE LA TERRE (Suite)				
25	Subventions et contributions selon le détail des affectations, cotisations du Canada à titre de membre des organismes internationaux selon le détail des affectations, part contributive du Canada aux frais du Bureau de liaison géologique de la Conférence scientifique du Commonwealth britannique à Londres et part contributive du Canada aux frais du Comité du Commonwealth pour le traitement des minéraux (Détail à la page 95)	1,464,000	3,220,900	.....	1,756,900
(S)	Sommes à verser en vertu de la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or (Détail à la page 98)	15,600,000	14,800,000	800,000	.....
		57,473,700	54,672,315	2,801,385	
	RESSOURCES HYDRAULIQUES ET COORDINATION DES PROGRAMMES CONCERNANT LES RESSOURCES RENOUVELABLES				
40	Administration, fonctionnement et entretien, y compris les dépenses de la Commission du bassin de la Saskatchewan et du Nelson et de la Commission du programme de l'énergie marémotrice de l'Atlantique, y compris les dépenses recouvrables y afférentes, les dépenses recouvrables occasionnées par les enquêtes relatives aux études sur les ressources hydrauliques régionales et les inventaires des ressources hydrauliques et autorisation de faire des avances recouvrables à concurrence du total des parts contributives du gouvernement du Manitoba et du gouvernement de l'Ontario aux frais des travaux de régularisation du niveau du lac des Bois et du lac Seul et des parts contributives d'organismes provinciaux et d'organismes extérieurs aux frais des levés hydrométriques, et dépenses du Comité consultatif national des recherches géographiques et du Comité national canadien de l'Union géographique internationale (Détail à la page 98)	30,457,400	25,959,850	4,497,550	
45	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris l'autorisation de faire des avances recouvrables à concurrence du total des parts contributives des organismes provinciaux et extérieurs aux frais des levés hydrométriques (Détail à la page 103)	11,202,000	14,525,000	.....	3,323,000

N° du crédit	Affectation	1968-1969	1967-1968	Changement	
				Augmentation	Diminution
		$	$	$	$
	A—MINISTÈRE (Suite)				
	RESSOURCES HYDRAULIQUES ET COORDINATION DES PROGRAMMES CONCERNANT LES RESSOURCES RENOUVELABLES (Suite)				
50	Subventions aux provinces pour la construction de barrages et d'autres ouvrages destinés à la conservation et à la régularisation des ressources hydrauliques conformément aux accords conclus entre le Canada et les provinces; cotisation du Canada au Bureau international d'hydrographie et à l'Union géographique internationale et subventions et autres contributions selon le détail des affectations (Détails à la page 104)	5,889,300	10,521,150	.....	4,631,850
		47,548,700	51,006,000	.....	3,457,300
	RÉCAPITULATION				
	A voter	**94,608,400**	94,848,000	.....	239,600
	Autorisé par la loi	**15,617,000**	14,817,000	800,000	.....
		110,225,400	**109,665,000**	**560,400**	.....
	B—COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE				
55	Dépenses d'administration de la Commission (Détail à la page 107)	392,000	307,400	84,600	
60	Subventions pour recherches et enquêtes sur l'énergie atomique (Détail à la page 107)	3,920,000	2,500,000	1,420,000	
		4,312,000	**2,807,400**	**1,504,600**	
	C—L'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA, LIMITÉE (PROGRAMME DE RECHERCHES)				
65	Exploitation et entretien courants, y compris le matériel de recherche consomptible (Détail à la page 108)	58,919,000	56,883,000	2,036,000	
70	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel (Détail à la page 108)	9,681,000	9,617,000	64,000	
		68,600,000	**66,500,000**	**2,100,000**	

N° du crédit	Affectation	1968-1969	1967-1968	Changement	
				Augmentation	Diminution
		$	$	$	$
	D—OFFICE FÉDÉRAL DU CHARBON				
75	Administration et enquêtes de l'Office fédéral du charbon (Détail à la page 109)	150,000	236,339	.....	86,339
(S)	Versements relatifs au transport du charbon selon les conditions prescrites par le gouverneur en conseil (Détail à la page 109)	4,672,686	30,390,661	.....	25,717,975
80	Versement au Nouveau-Brunswick, au cours de l'année financière 1968-1969, de $2,800,000 et versements annuels de $4,050,000 au cours de chacune des quatre années financières commençant le 1er jour d'avril 1969 et se terminant le 31e jour de mars 1973, en vue d'aider la province dans son programme de rationalisation des charbonnages Minto, conformément aux modalités et conditions énoncées dans un accord intervenu entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et celui du Canada, avec l'approbation du gouverneur en conseil, et autorisation, conformément à cet accord, de transmettre au Nouveau-Brunswick les droits et avantages existants ainsi que les obligations à remplir en vertu de tous les prêts consentis aux producteurs de charbon du Nouveau-Brunswick aux termes de la Loi sur l'aide à la production du charbon et dont le principal, considéré comme un actif du Canada, s'élevait à $597,314 au 31 mars 1968; montant requis en 1968-1969 (Détail à la page 110)	3,397,314	.....	3,397,314	
—	Crédit non requis en 1968-1969 (Détail à la page 110)	.....	2,000,000	.....	2,000,000
		8,220,000	32,627,000	.....	24,407,000
	RÉCAPITULATION				
	A voter	**3,547,314**	2,236,339	1,310,975	
	Autorisé par la loi	**4,672,686**	30,390,661	.....	25,717,975
		8,220,000	**32,627,000**	.....	**24,407,000**
	E—OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE				
85	**Administration (Détail à la page 111)**	**1,602,000**	**1,500,000**	**102,000**	

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		A—MINISTÈRE		
		Valeur approximative des services importants non compris dans les crédits ci-après		
		Logement (fourni par le ministère des Travaux publics)	5,373,600	4,384,400
		Logement (dans les bâtiments du ministère)	655,100	417,700
		Services de comptabilité et d'émission de chèques (contrôleur du Trésor)	488,000	380,600
		Cotisations au compte de pension de retraite (Conseil du Trésor)	2,691,800	2,861,400
		Cotisations au compte du Régime des pensions du Canada et au compte du Régime de rentes du Québec (Conseil du Trésor)	370,900	419,800
		Primes d'assurance chirurgicale-médicale des fonctionnaire (Conseil du Trésor)	89,700	239,900
		Indemnisation des employés de l'État pour accidents de travail (ministère du Travail)	26,800	24,400
		Transport du courrier en franchise (Postes)	124,700	84,200
			9,820,600	8,812,400
		Statutaire—Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources—Traitement et indemnité d'automobile		
		Traitement (1)	15,000	15,000
		Indemnité d'automobile (1)	2,000	2,000
			17,000	**17,000**
		SERVICES ADMINISTRATIFS		
		Crédit 1er—Administration centrale, y compris la cotisation du Canada à titre de membre de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire		
		Postes titularisés		
		Direction, sciences et professions		
1	1	Sous-ministre ($28,750)		
	2	Fonctionnaire supérieur 3 ($20,500-$25,750)		
2	9	Fonctionnaire supérieur 2 ($18,500-$23,500)		
	1	Fonctionnaire supérieur 1 ($16,500-$21,250)		
	1	($14,000-$16,000)		
	1	($12,000-$14,000)		
		Administration et service extérieur		
3		($18,000-$21,000)		
3	3	($16,000-$18,000)		
6	1	($14,000-$16,000)		
16	4	($12,000-$14,000)		
23	9	($10,000-$12,000)		
59	33	($8,000-$10,000)		
34	31	($6,000-$8,000)		
4	4	($4,000-$6,000)		

Emplois (années-homme)		Détail des affectations		
1968–1969	1967–1968		1968–1969	1967–1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		SERVICES ADMINISTRATIFS (Suite)		
		Crédit 1er (Suite)		
		Postes titularisés (Suite)		
		Technique, exploitation et services		
1		($10,000–$12,000)		
1		($8,000–$10,000)		
6	10	($6,000–$8,000)		
17	16	($4,000–$6,000)		
13	4	(Moins de $4,000)		
		Soutien administratif		
1	12	($8,000–$10,000)		
19	15	($6,000–$8,000)		
120	82	($4,000–$6,000)		
47	49	(Moins de $4,000)		
		Postes à salaires régnants		
1	1	(Service continu)		
	1	(Emploi saisonnier)		
377	290			
(377)	(290)	Effectif constant	2,543,300	1,932,365
(12)	(4)	Emplois intermittents et autres	60,700	34,500
(389)	(294)	Traitements et salaires (1)	2,604,000	1,966,865
		Surtemps (1)	10,800	16,100
		Cotisations (1)	.....	2,100
		Frais de voyage et de déménagement (2)	94,300	57,830
		Transport, chemin de fer et camion (2)	78,800	83,200
		Affranchissement (2)	33,000	40,000
		Téléphone et télégrammes (2)	31,500	25,990
		Publication de rapports du ministère (3)	84,800	22,200
		Matériel d'exposition, annonces et autres imprimés d'information (3)	132,000	137,000
		Services professionnels et spéciaux (4)	530,300	166,900
		Entreposage de matériel et d'approvisionnements (4)	10,000	20,000
		Location de matériel (5)	68,300	
		Réparation et entretien des bâtiments (6)	41,600	3,000
		Réparation et entretien du matériel de campement et de levés (6)	101,000	125,000
		Papier, fournitures et accessoires de bureau (7)	252,900	187,850
		Matériel et accessoires de campement et de levés (7)	458,000	210,000
		Affiliation à l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire (10)	17,000	16,400
		Divers (12)	6,700	5,250
			4,555,000	**3,085,685**
		Dépense		
		1965–1966 $ 1,971,555		
		1966–1967 2,670,507		
		1967–1968 (estimation) 3,085,000		

Emplois (années-homme) 1968-1969	Emplois (années-homme) 1967-1968	Détail des affectations	Montant 1968-1969	Montant 1967-1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		SERVICES ADMINISTRATIFS (Suite)		
		Crédit 5—Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris le matériel d'usage courant pour les levés		
		Acquisition de matériel de campement et de levés....(9)	533,000	756,000
		Acquisition d'autre matériel.....(9)	98,000	128,000
			631,000	**884,000**
		Dépense		
		1965-1966..... $ 672,991		
		1966-1967..... 497,401		
		1967-1968 (estimation)..... 884,000		
		MINES, MINÉRAUX, ÉNERGIE ET SCIENCES DE LA TERRE		
		Crédit 15—Administration, fonctionnement et entretien, y compris l'exécution de la Loi sur les explosifs, l'achat de photographies aériennes, les dépenses du Comité interministériel des levés aériens, du Comité consultatif national pour le contrôle des levés topographiques et de la cartographie, du Comité consultatif national de recherches en sciences géologiques, du Comité consultatif national des recherches sur les mines et le traitement des minéraux, du Comité permanent canadien des noms géographiques, du comité national canadien de l'Union astronomique internationale, et autorisation de faire des avances recouvrables à concurrence de la part contributive du gouvernement des États-Unis aux frais de reliure des rapports annuels et des frais d'entretien des phares de délimitation		
		MISE EN VALEUR DE L'ÉNERGIE		
		Postes titularisés		
		Direction, sciences et professions		
1		Fonctionnaire supérieur 3 ($20,500-$25,750)		
4		Fonctionnaire supérieur 2 ($18,500-$23,500)		
4		($16,000-$18,000)		
		Soutien administratif.		
5		($4,000-$6,000)		
14				
(14)		Traitements.....(1)	198,700	
		Frais de voyage et de déménagement.....(2)	38,200	
		Téléphone et télégrammes.....(2)	2,000	
		Publication des rapports du ministère.....(3)	12,000	
		Services professionnels et spéciaux.....(4)	28,000	
		Papier, fournitures et accessoires de bureau.....(7)	15,000	
		Divers.....(12)	500	
			294,400	

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		MINES, MINÉRAUX, ÉNERGIE ET SCIENCES DE LA TERRE (Suite)		
		Crédit 15 (Suite)		
		MISE EN VALEUR DES MINÉRAUX—BUREAU DU SOUS-MINISTRE ADJOINT, MISE EN VALEUR DES MINÉRAUX, Y COMPRIS LE FONCTIONNEMENT DU BUREAU DE QUÉBEC		
		Postes titularisés		
		Direction, sciences et professions		
1	1	Fonctionnaire supérieur 3 ($20,500-$25,750)		
1	1	($16,000-$18,000)		
		Technique, exploitation et services		
1	1	($4,000-$6,000)		
		Soutien administratif		
1		($6,000-$8,000)		
1	2	($4,000-$6,000)		
1	1	(Moins de $4,000)		
6	6			
(6)	(6)	Traitements.....(1)	63,900	58,650
		Frais de voyage et de déménagement.....(2)	3,300	1,750
		Téléphone et télégrammes.....(2)	1,200	1,100
		Papier, fournitures et accessoires de bureau.....(7)	300	
		Divers.....(12)	500	200
			69,200	61,700
		Dépense		
		1965-1966..... $.....		
		1966-1967.....		
		1967-1968 (estimation)..... 63,500		
		MISE EN VALEUR DES MINÉRAUX—DIVISION DES EXPLOSIFS		
		Postes titularisés		
		Direction, sciences et professions		
1		($16,000-$18,000)		
	1	($14,000-$16,000)		
3	2	($12,000-$14,000)		
2	1	($10,000-$12,000)		
1	3	($8,000-$10,000)		
		Administration et service extérieur		
1		($8,000-$10,000)		
		Soutien administratif		
1		($6,000-$8,000)		
4	4	($4,000-$6,000)		
4	5	(Moins de $4,000)		
17	16			
(17)	(16)	Traitements.....(1)	133,200	118,200
		Frais de voyage et de déménagement.....(2)	16,100	12,600
		Transport: chemin de fer et camion.....(2)	100	100
		Téléphone et télégrammes.....(2)	800	700
		Publication de rapports techniques.....(3)	2,500	2,000
		Services professionnels et spéciaux.....(4)	1,500	1,300
		Réparation et entretien du matériel.....(6)	3,000	700

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968–1969	1967–1968		1968–1969	1967–1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		MINES, MINÉRAUX, ÉNERGIE ET SCIENCES DE LA TERRE (Suite)		
		Crédit 15 (Suite)		
		MISE EN VALEUR DES MINÉRAUX—DIVISION DES EXPLOSIFS (Suite)		
		Papier, fournitures et accessoires de bureau.....(7)	1,000	1,200
		Fournitures et approvisionnements.....(7)	1,400	
		Divers.....(12)	100	100
			159,700	136,900
		Dépense / Recette		
		1965–1966..... $ 113,910 / $ 8,096		
		1966–1967..... 124,096 / 8,000		
		1967–1968 (estimation)..... 140,000 / 9,000		
		MISE EN VALEUR DES MINÉRAUX—DIVISION DES RESSOURCES MINÉRALES		
		Postes titularisés		
		Direction, sciences et professions		
1		Fonctionnaire supérieur 1 ($16,500–$21,250)		
1		($18,000–$21,000)		
2	2	($16,000–$18,000)		
6	8	($14,000–$16,000)		
6	6	($12,000–$14,000)		
20	15	($10,000–$12,000)		
1	6	($8,000–$10,000)		
		Administration et service extérieur		
1		($16,000–$18,000)		
1		($14,000–$16,000)		
	1	($12,000–$14,000)		
1		($10,000–$12,000)		
1		($8,000–$10,000)		
1	1	($6,000–$8,000)		
		Technique, exploitation et services		
1		($12,000–$14,000)		
1	2	($10,000–$12,000)		
3	3	($8,000–$10,000)		
5	5	($6,000–$8,000)		
1	2	($4,000–$6,000)		
		Soutien administratif		
5		($6,000–$8,000)		
15	21	($4,000–$6,000)		
12	10	(Moins de $4,000)		
85	82			
(85)	(82)	Effectif constant.....	774,100	704,500
(1)	(1)	Emplois intermittents et autres.....	22,400	17,300
(86)	(83)	Traitements et salaires.....(1)	796,500	721,800
		Surtemps.....(1)	500	500
		Frais de voyage et de déménagement.....(2)	60,100	53,100
		Transport: chemin de fer et camion.....(2)	300	200
		Téléphone et télégrammes.....(2)	8,500	6,100
		Publication de rapports techniques.....(3)	45,000	40,100
		Matériel d'exposition, annonces, films, radio-télévision et étalages.....(5)	4,700	13,500
		Services professionnels et spéciaux.....(4)	102,000	102,000

Positions (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		MINES, MINÉRAUX, ÉNERGIE ET SCIENCES DE LA TERRE (Suite)		
		Crédit 15 (Suite)		
		MISE EN VALEUR DES MINÉRAUX—DIVISION DES RESSOURCES MINÉRALES (Suite)		
		Réparation et entretien du matériel.....(6)	800	400
		Papier, fournitures et accessoires de bureau.....(7)	4,400	11,300
		Fournitures et approvisionnements.....(7)	16,900	4,100
		Divers.....(12)	1,700	900
			1,041,400	954,000
		Dépense Recette		
		1965-1966..... $ 672,991 $ 18,968		
		1966-1967..... 593,902 428,000		
		1967-1968 (estimation)..... 954,000 435,000		
		BUREAU DU SOUS-MINISTRE ADJOINT, MINES ET SCIENCES DE LA TERRE		
		Postes titularisés		
		Direction, sciences et professions		
1	1	Fonctionnaire supérieur 3 ($20,500-$25,750)		
2	1	($16,000-$18,000)		
	1	($14,000-$16,000)		
		Soutien administratif		
1		($6,000-$8,000)		
3	2	($4,000-$6,000)		
7	5			
(7)	(5)	Traitements.....(1)	78,500	69,185
		Frais de voyage et de déplacement.....(2)	10,900	10,720
		Téléphone et télégrammes.....(2)	600	410
		Papier, fournitures et accessoires de bureau.....(7)	1,600	2,150
		Divers.....(12)	500	150
			92,100	82,615
		Dépense		
		1965-1966..... $.....		
		1966-1967.....		
		1967-1968 (estimation)..... 82,000		
		LEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET AÉRIENS, CARTOGRAPHIE ET ÉTABLISSEMENT DE CARTES DE NAVIGATION AÉRIENNE		
		Administration de la Direction		
		Postes titularisés		
		Direction, sciences et professions		
1	1	Fonctionnaire supérieur 2 ($18,500-$23,500)		
3		($18,0000-$21,000)		
3	1	($16,000-$18,000)		
1	5	($14,000-$16,000)		
3	3	($12,000-$14,000)		
4	1	($10,000-$12,000)		
2	6	($8,000-$10,000)		
	2	($6,000-$8,000)		
	1	($4,000-$6,000)		

Positions (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		MINES, MINÉRAUX, ÉNERGIE ET SCIENCES DE LA TERRE (Suite)		
		Crédit 15 (Suite)		
		LEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET AÉRIENS, CARTOGRAPHIE ET ÉTABLISSEMENT DE CARTES DE NAVIGATION AÉRIENNE (Suite)		
		Administration de la direction (Suite)		
		Postes titularisés (Suite)		
		Administration et service extérieur		
	1	($14,000-$16,000)		
1	1	($12,000-$14,000)		
1		($10,000-$12,000)		
2		($8,000-$10,000)		
	1	($6,000-$8,000)		
1	2	($4,000-$6,000)		
		Technique, exploitation et services		
1		($10,000-$12,000)		
3	5	($8,000-$10,000)		
10	10	($6,000-$8,000)		
20	22	($4,000—$6,000)		
3	2	(Moins de $4,000)		
		Soutien administratif		
2	2	($6,000-$8,000)		
21	14	($4,000-$6,000)		
17	18	(Moins de $4,000)		
		Postes à salaires régnants		
1	1	(Service continu		
100	99			
(100)	(99)	Effectif constant	880,000	587,800
(4)	(4)	Emplois intermittents et autres	7,000	7,000
(104)	(103)	Traitements et salaires (1)	887,000	594,800
		Surtemps (1)	100	1,500
		Frais de voyage—équipes (2)	5,000	3,000
		Frais de voyage et de déménagement (2)	16,200	13,400
		Transport: chemin de fer et camion (2)	6,200	
		Téléphone et télégrammes (2)	8,200	10,500
		Frais de voyage des membres du Comité consultatif national pour le contrôle des levés topographiques et de la cartographie (2)	1,000	4,000
		Frais de voyage des membres du Comité permanent des noms géographiques (2)	.....	1,000
		Publication de rapports techniques (3)	38,500	37,500
		Films (4)	7,000	9,000
		Autres services professionnels et spéciaux (4)	133,000	37,000
		Location de matériel (5)	15,500	5,000
		Réparation et entretien des véhicules automobiles (6)	2,700	1,600
		Papier, fournitures et accessoires de bureau (7)	26,200	39,200
		Fournitures et approvisionnements (7)	48,100	19,100
		Divers (12)	10,700	16,800
			1,205,400	793,400

	Dépense	Recette
1965-1966	$ 472,923	$ 539,341
1966-1967	576,404	601,000
1967-1968 (estimation)	793,200	620,000

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		MINES, MINÉRAUX, ÉNERGIE ET SCIENCES DE LA TERRE (Suite)		
		Crédit 15 (Suite)		
		LEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET AÉRIENS, CARTOGRAPHIE ET ÉTABLISSEMENT DE CARTES DE NAVIGATION AÉRIENNE (Suite)		
		Levés géodésiques du Canada		
		Postes titularisés		
		Direction, sciences et professions		
1		($18,000-$21,000)		
1	1	($16,000-$18,000)		
2	2	($14,000-$16,000)		
3	5	($12,000-$14,000)		
14	11	($10,000-$12,000)		
9	11	($8,000-$10,000)		
9	9	($6,000-$8,000)		
		Administration et service extérieur		
1	1	($6,000-$8,000)		
		Technique, exploitation et services		
	1	($8,000-$10,000)		
4	3	($6,000-$8,000)		
7	8	($4,000-$6,000)		
		Soutien administratif		
4	2	($4,000-$6,000)		
3	4	(Moins de $4,000)		
		Postes à salaires régnants		
68	68	(Emplois saisonniers)		
126	126			
(80)	(80)	Effectif constant	607,400	582,300
(32)	(32)	Emplois intermittents et autres	142,700	112,000
(112)	(112)	Traitements et salaires (1)	750,100	694,300
		Surtemps (1)	75,000	41,000
		Indemnités (1)	11,300	15,000
		Contributions d'assurance-chômage (1)	1,000	900
		Frais de voyage—équipes (2)	90,300	59,000
		Frais de voyage et de déménagement—autres (2)	7,500	6,000
		Transport: chemin de fer et camion (2)	7,900	29,000
		Affranchissement (2)	100	
		Téléphone et télégrammes (2)	6,600	2,700
		Publication de rapports techniques (3)	5,000	1,900
		Services professionnels et spéciaux (4)	1,000	
		Location de terrains (5)	10,400	5,000
		Réparation et entretien du matériel (6)	29,300	32,500
		Affrètement d'avions et location d'autre matériel (6)	149,500	227,000
		Papier, fournitures et accessoires de bureau (7)	19,200	6,000
		Fournitures et approvisionnements (7)	89,900	99,000
		Divers (12)	300	900
			1,254,400	1,220,200

	Dépense
1965-1966	$ 1,008,715
1966-1967	1,080,289
1967-1968 (estimation)	1,220,200

29056—2½

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		MINES, MINÉRAUX, ÉNERGIE ET SCIENCES DE LA TERRE (Suite)		
		Crédit 15 (Suite)		
		LEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET AÉRIENS, CARTOGRAPHIE ET ÉTABLISSEMENT DE CARTES DE NAVIGATION AÉRIENNE (Suite)		
		Commission de la frontière internationale, y compris l'autorisation de faire des avances recouvrables à concurrence de l'ensemble de la part contributive du gouvernement des États-Unis aux frais de reliure des rapports annuels et des frais d'entretien des phares de délimitation		
		Postes titularisés		
		Direction, sciences et professions		
1		($16,000-$18,000)		
	1	($14,000-$16,000)		
1	1	($12,000-$14,000)		
	2	($8,000-$10,000)		
1		($6,000-$8,000)		
		Technique, exploitation et services		
1		($8,000-$10,000)		
1	1	($6,000-$8,000)		
		Soutien administratif		
1		($4,000-$6,000)		
	1	(Moins de $4,000)		
		Postes à salaires régnants		
20	20	(Emplois saisonniers)		
26	26			
(13)	(13)	Effectif constant	81,400	83,400
(1)	(1)	Emplois intermittents et autres	4,100	3,600
(14)	(14)	Traitements et salaires (1)	85,500	87,000
		Surtemps (1)	1,200	1,400
		Indemnités (1)	1,000	1,000
		Contributions d'assurance-chômage (1)	200	200
		Frais de voyage—équipes (2)	2,400	4,000
		Frais de voyage et de déménagement—autres (2)	2,400	1,300
		Transport: chemin de fer et camion (2)	500	500
		Téléphone et télégrammes (2)	400	500
		Publication de rapports techniques (3)	600	600
		Affrètement d'avions et location d'autre matériel (5)	6,500	8,100
		Location de bâtiments et de terrains (5)	200	200
		Réparation et entretien du matériel (6)	6,200	5,500
		Papier, fournitures et accessoires de bureau (7)	400	300
		Fournitures et approvisionnements (7)	17,400	10,700
		Divers (12)	300	400
			125,200	121,700
		Moins—Somme recouvrable du gouvernement des États-Unis (13)	1,700	800
			123,500	120,900

	Dépense
1965-1966	$ 109,966
1966-1967	113,922
1967-1968 (estimation)	120,900

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		MINES, MINÉRAUX, ÉNERGIE ET SCIENCES DE LA TERRE (Suite)		
		Crédit 15 (Suite)		
		LEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET AÉRIENS, CARTOGRAPHIE ET ÉTABLISSEMENT DE CARTES DE NAVIGATION AÉRIENNE (Suite)		
		Levés topographiques		
		Postes titularisés		
		Direction, sciences et professions		
1		($18,000-$21,000)		
	1	($16,000-$18,000)		
3	3	($14,000-$16,000)		
4	6	($12,000-$14,000)		
24	8	($10,000-$12,000)		
14	24	($8,000-$10,000)		
16	4	($6,000-$8,000)		
		Administration et service extérieur		
1		($8,000-$10,000)		
	3	($6,000-$8,000)		
		Technique, exploitation et services		
2		($10,000-$12,000)		
39	22	($8,000-$10,000)		
81	126	($6,000-$8,000)		
56	62	($4,000-$6,000)		
27	9	(Moins de $4,000)		
		Soutien administratif		
5	4	($4,000-$6,000)		
4	5	(Moins de $4,000)		
		Postes à salaires régnants		
43	43	(Emplois saisonniers)		
320	320			
(291)	(291)	Effectif constant	1,993,100	1,957,000
(22)	(22)	Emplois intermittents et autres	74,400	87,900
(313)	(313)	Traitements et salaires (1)	2,067,500	2,044,900
		Surtemps (1)	23,000	19,500
		Indemnités (1)	15,300	22,000
		Contributions d'assurance-chômage (1)	1,100	1,300
		Frais de voyages—équipes (2)	74,600	68,700
		Frais de voyage et de déménagement—autres (2)	11,300	6,500
		Transport: chemin de fer et camion (2)	5,600	4,700
		Affranchissement (2)	200	
		Téléphone et télégrammes (2)	15,000	7,600
		Publication de rapports techniques (3)	4,500	3,500
		Matériel d'exposition, annonces, radio-télévision et étalages (3)	500	2,000
		Services professionnels et spéciaux (4)	210,000	201,500
		Location de bâtiments et de terrains (5)	1,900	1,800
		Affrètement d'avions et location d'autre matériel (5)	364,400	280,500
		Réparation et entretien du matériel (6)	53,200	76,000
		Papier, fournitures et accessoires de bureau (7)	45,000	34,600
		Fournitures et approvisionnements (7)	101,800	73,200
		Divers (12)	6,800	3,600
			3,001,700	2,851,900
		Dépense		
		1965-1966 $ 2,273,975		
		1966-1967 2,360,784		
		1967-1968 (estimation) 2,851,900		

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		MINES, MINÉRAUX, ÉNERGIE ET SCIENCES DE LA TERRE (Suite)		
		Crédit 15 (Suite)		
		LEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET AÉRIENS, CARTOGRAPHIE ET ÉTABLISSEMENT DE CARTES DE NAVIGATION AÉRIENNE (Suite)		
		Levés officiels et cartes aéronautiques		
		Postes titularisés		
		Direction, sciences et professions		
1		($18,000-$21,000)		
1	2	($16,000-$18,000)		
1	1	($14,000-$16,000)		
4	3	($12,000-$14,000)		
5	2	($10,000-$12,000)		
23	20	($8,000-$10,000)		
2	8	($6,000-$8,000)		
		Administration et service extérieur		
1		($8,000-$10,000)		
	1	($6,000-$8,000)		
		Technique, exploitation et services		
1	1	($12,000-$14,000)		
9	6	($8,000-$10,000)		
47	64	($6,000-$8,000)		
20	11	($4,000-$6,000)		
8	3	(Moins de $4,000)		
		Soutien administratif		
	1	($6,000-$8,000)		
6	6	($4,000-$6,000)		
3	4	(Moins de $4,000)		
		Postes à salaires régnants		
67	67	(Emplois saisonniers)		
199	200			
(154)	(155)	Effectif constant	1,022,900	969,200
(9)	(9)	Emplois intermittents et autres	45,000	47,400
(163)	(164)	Traitements et salaires (1)	1,067,900	1,016,600
		Surtemps (1)	17,000	17,600
		Indemnités (1)	16,800	16,800
		Contributions d'assurance-chômage (1)	500	500
		Frais de voyage—équipes (2)	71,000	72,000
		Frais de voyage et de déménagement—autres (2)	8,800	5,500
		Transport: chemin de fer et camion (2)	2,300	2,500
		Téléphone et télégrammes (2)	6,600	5,000
		Publication de rapports techniques (3)	40,300	15,900
		Services professionnels et spéciaux (4)	165,800	173,000
		Affrètement d'avions et location d'autre matériel (5)	10,200	9,000
		Réparation et entretien du matériel (6)	10,600	10,300
		Papier, fournitures et accessoires de bureau (7)	8,700	6,200
		Fournitures et approvisionnements (7)	16,600	16,200
		Divers (12)	1,400	2,300
			1,444,500	1,369,400
			Dépense	
		1965-1966	$ 1,002,521	
		1966-1967	1,141,192	
		1967-1968 (estimation)	1,369,400	

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968–1969	1967–1968		1968–1969	1967–1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		MINES, MINÉRAUX, ÉNERGIE ET SCIENCES DE LA TERRE (Suite)		
		Crédit 15 (Suite)		
		LEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET AÉRIENS, CARTOGRAPHIE ET ÉTABLISSEMENT DE CARTES DE NAVIGATION AÉRIENNE (Suite)		
		Délimitation de frontières provinciales et territoriales		
		Frais de voyage—équipes (2)	800	500
		Transport: chemin de fer et camion (2)	500	300
		Aide professionnelle, technique et autre (4)	9,700	6,500
		Affrètement d'avions (5)	.....	300
		Location d'autre matériel (5)	400	
		Fournitures et approvisionnements (7)	3,300	1,800
		Divers (12)	300	200
			15,000	9,600
		(Répartition)		
		Délimitation de la frontière entre le Manitoba et la Saskatchewan	10,000	9,600
		Délimitation de la frontière entre la Colombie-Britannique, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest	5,000	
			15,000	9,600
		Dépense		
		1965–1966 $ 14,510		
		1966–1967 8,807		
		1967–1968 (estimation) 9,600		
		Dessin et impression de cartes		
		Postes titularisés		
		Direction, sciences et professions		
1		($18,000–$21,000)		
1	1	($16,000–$18,000)		
	1	($14,000–$16,000)		
		Administration et service extérieur		
1	1	($8,000–$10,000)		
2		($6,000–$8,000)		
		Technique, exploitation et services		
7	2	($10,000–$12,000)		
34	14	($8,000–$10,000)		
114	130	($6,000–$8,000)		
57	81	($4,000–$6,000)		
37	16	(Moins de $4,000)		
		Soutien administratif		
1		($6,000–$8,000)		
7	6	($4,000–$6,000)		
4	6	(Moins de $4,000)		
266	258			
(266)	(258)	Effectif constant	1,678,200	1,743,000
	(1)	Emplois intermittents et autres	.....	3,600
(266)	(259)	Traitement et salaires (1)	1,678,200	1,746,600
		Surtemps (1)	2,800	4,700

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968–1969	1967–1968		1968–1969	1967–1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		MINES, MINÉRAUX, ÉNERGIE ET SCIENCES DE LA TERRE (Suite)		
		Crédit 15 (Suite)		
		LEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET AÉRIENS, CARTOGRAPHIE ET ÉTABLISSEMENT DE CARTES DE NAVIGATION AÉRIENNE (Suite)		
		Dessin et impression de cartes (Suite)		
		Frais de voyage et de déménagement—autres (2)	5,000	5,000
		Transport: chemin de fer et camion (2)	1,000	2,000
		Téléphone et télégrammes (2)	7,200	6,000
		Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages (6)	.....	500
		Réparation et entretien du matériel (6)	25,000	30,000
		Papier, fournitures et accessoires de bureau (7)	12,000	19,700
		Fournitures et approvisionnements (7)	507,000	397,000
		Divers (12)	7,000	7,000
			2,245,200	2,218,500
		Dépense		
		1965–1966 $ 1,930,375		
		1966–1967 1,956,887		
		1967–1968 (estimation) 2,218,500		
		Sous-section de production de photographies aériennes		
		Postes titularisés		
		Technique, exploitation et services		
1	1	($10,000–$12,000)		
2	1	($8,000–$10,000)		
16	13	($6,000–$8,000)		
45	43	($4,000–$6,000)		
	7	(Moins de $4,000)		
		Soutien administratif		
3	2	($4,000–$6,000)		
1	1	(Moins de $4,000)		
		Postes à salaires régnants		
1	1	(Service continu)		
69	69			
(69)	(69)	Traitements et salaires (1)	384,700	401,000
		Surtemps (1)	900	1,000
		Frais de voyage et de déménagement (2)	900	1,100
		Transport: chemin de fer et camion (2)	900	1,000
		Téléphone et télégrammes (2)	1,600	2,000
		Location de bâtiments (5)	11,600	11,600
		Réparation et entretien du matériel (5)	8,800	9,000
		Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages (6)	3,000	7,000
		Papier, fournitures et accessoires de bureau (7)	5,100	6,000
		Fournitures et approvisionnements (7)	297,700	266,300
		Divers (12)	2,200	2,500
			717,400	708,500
		Dépense		
		1965–1966 $ 457,373		
		1966–1967 579,347		
		1967–1968 (estimation) 708,500		

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		MINES, MINÉRAUX, ÉNERGIE ET SCIENCES DE LA TERRE (Suite)		
		Crédit 15 (Suite)		
		LEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET AÉRIENS, CARTOGRAPHIE ET ÉTABLISSEMENT DE CARTES DE NAVIGATION AÉRIENNE (Suite)		
		Atlas du Canada		
		Postes titularisés		
		Direction, sciences et professions		
1		($16,000-$18,000)		
	1	($14,000-$16,000)		
2	2	($12,000-$14,000)		
4	2	($10,000-$12,000)		
3	2	($8,000-$10,000)		
5	4	($6,000-$8,000)		
		Administration et service extérieur		
1		($4,000-$6,000)		
		Technique, exploitation et services		
3	1	($8,000-$10,000)		
11	12	($6,000-$8,000)		
7	10	($4,000-$6,000)		
	1	(Moins de $4,000)		
		Soutien administratif		
	1	($4,000-$6,000)		
1		(Moins de $4,000)		
38	36			
(38)	(36)	Effectif constant	261,800	260,400
(3)	(3)	Emplois intermittents et autres	21,000	21,000
(41)	(39)	Traitements et salaires (1)	282,800	281,400
		Surtemps (1)	.....	1,000
		Frais de voyage et de déménagement—autres (2)	6,000	4,000
		Téléphone et télégrammes (2)	3,000	3,000
		Publication de rapports techniques (3)	55,000	
		Services professionnels et spéciaux (4)	1,000	800
		Réparation et entretien du matériel (6)	1,000	
		Papier, fournitures et accessoires de bureau (7)	1,000	10,000
		Fournitures et approvisionnements (7)	50,000	20,800
		Divers (12)	4,000	
			403,800	321,000
		Dépense		
		1965-1966 $ 279,000		
		1966-1967 298,000		
		1967-1968 (estimation) 321,000		
		Achats de photographies aériennes et dépenses du Comité interministériel des levés aériens (7)	686,000	600,000
		Dépense		
		1965-1966 $ 432,002		
		1966-1967 562,398		
		1967-1968 (estimation) 600,000		

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		MINES, MINÉRAUX, ÉNERGIE ET SCIENCES DE LA TERRE (Suite)		
		Crédit 15 (Suite)		
		RECHERCHES GÉOLOGIQUES — ADMINISTRATION, FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN, Y COMPRIS LES DÉPENSES DU COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL DE RECHERCHES EN SCIENCES GÉOLOGIQUES		
		Postes titularisés		
		Direction, sciences et professions		
1	1	Fonctionnaire supérieur 2 ($18,500-$23,500)		
1	1	Fonctionnaire supérieur 1 ($16,500-$21,250)		
12		($18,000-$21,000)		
24	12	($16,000-$18,000)		
54	82	($14,000-$16,000)		
36	26	($12,000-$14,000)		
68	40	($10,000-$12,000)		
31	45	($8,000-$10,000)		
17	20	($6,000-$8,000)		
		Administration et service extérieur		
1		($12,000-$14,000)		
1	1	($10,000-$12,000)		
6	2	($8,000-$10,000)		
2	4	($6,000-$8,000)		
		Technique, exploitation et services		
3	1	($10,000-$12,000)		
24	10	($8,000-$10,000)		
95	114	($6,000-$8,000)		
63	61	($4,000-$6,000)		
9	18	(Moins de $4,000)		
		Soutien administratif		
6	2	($6,000-$8,000)		
49	47	($4,000-$6,000)		
34	37	(Moins de $4,000)		
		Postes à salaires régnants		
2	2	(Service continu)		
54	54	(Emplois saisonniers)		
593	580			
(557)	(544)	Effectif constant	4,818,800	4,666,700
(102)	(107)	Emplois intermittents et autres	575,600	496,800
(659)	(651)	Traitements et salaires (1)	5,394,400	5,163,500
		Surtemps (1)	173,000	137,100
		Indemnités (1)	38,000	37,500
		Contributions d'assurance-chômage (1)	400	400
		Frais de voyage-équipes (2)	400,000	330,000
		Frais de voyage et de déménagement—autres (2)	69,000	74,000
		Transport: chemin de fer et camion (2)	66,000	60,000
		Téléphone et télégrammes (2)	35,000	36,000
		Frais de voyage des membres du Comité national consultatif de recherches en sciences géologiques (2)	12,000	3,600
		Publication de rapports techniques (3)	97,000	90,000
		Services professionnels et spéciaux (4)	1,856,000	1,672,200
		Location de bâtiments et de terrains (5)	.....	1,000
		Affrètement d'avions et location d'autre matériel (5)	965,000	667,900

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968–1969	1967–1968		1968–1969	1967–1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		MINES, MINÉRAUX, ÉNERGIE ET SCIENCES DE LA TERRE (Suite)		
		Crédit 15 (Suite)		
		RECHERCHES GÉOLOGIQUES (Suite)		
		Réparation et entretien du matériel.....(6)	152,000	85,000
		Papier, fournitures et accessoires de bureau.....(7)	170,000	136,000
		Fournitures et approvisionnements.....(7)	497,000	345,000
		Divers.....(12)	1,600	20,300
			9,926,400	8,859,500
			Dépense	
		1965–1966.....	$ 7,153,280	
		1966–1967.....	7,518,869	
		1967–1968 (estimation).....	8,850,000	
		ENQUÊTES ET RECHERCHES MINIÈRES ET MÉTALLURGIQUES		
		Postes titularisés		
		Direction, sciences et professions		
1	1	Fonctionnaire supérieur 2 ($18,500–$23,500)		
1	1	Fonctionnaire supérieur 1 ($16,500–$21,250)		
11		($18,000–$21,000)		
32	3	($16,000–$18,000)		
50	99	($14,000–$16,000)		
63	53	($12,000–$14,000)		
62	31	($10,000–$12,000)		
39	68	($8,000–$10,000)		
14	21	($6,000–$8,000)		
		Administration et service extérieur		
8	2	($8,000–$10,000)		
3	6	($6,000–$8,000)		
	2	($4,000–$6,000)		
		Technique, exploitation et services		
1		($14,000–$16,000)		
1		($12,000–$14,000)		
2	2	($10,000–$12,000)		
25	7	($8,000–$10,000)		
150	125	($6,000–$8,000)		
104	134	($4,000–$6,000)		
10	12	(Moins de $4,000)		
		Soutien administratif		
5	1	($6,000–$8,000)		
47	53	($4,000–$6,000)		
24	21	(Moins de $4,000)		
		Postes à salaires régnants		
61	60	(Service continu)		
714	702			
(714)	(702)	Effectif constant.....	6,351,500	5,771,700
(16)	(16)	Emplois intermittents et autres.....	80,000	123,600
(730)	(718)	Traitements et salaires.....(1)	6,431,500	5,895,300
		Surtemps.....(1)	16,000	14,400
		Frais de voyage et de déménagement.....(2)	156,000	125,000
		Transport: chemin de fer et camion.....(2)	7,400	7,500
		Téléphone et télégrammes.....(2)	43,300	35,000
		Publication de rapports techniques.....(3)	36,400	35,000

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		MINES, MINÉRAUX ÉNERGIE ET SCIENCES DE LA TERRE (Suite)		
		Crédit 15 (Suite)		
		ENQUÊTES ET RECHERCHES MINIÈRES ET MÉTALLURGIQUES (Suite)		
		Films (4)	2,000	9,000
		Services professionnels et spéciaux (4)	258,400	131,900
		Location de machines et de matériel de bureau (5)	2,600	
		Location de laboratoires et de bureaux (5)	15,400	15,000
		Réparation et entretien du matériel (6)	71,300	69,600
		Papier, fourniture et accessoires de bureau (7)	72,200	76,000
		Fournitures et approvisionnements (7)	448,200	362,400
		Divers (12)	9,800	14,900
			7,570,500	6,791,000
			Dépense / Recette	
		1965-1966	$ 5,791,338 / $ 8,748	
		1966-1967	6,185,291 / 7,795	
		1967-1968 (estimation)	6,791,000 / 11,000	
		RECHERCHES ASTRONOMIQUES ET GÉOPHYSIQUES		
		Observatoire fédéral d'Ottawa et stations extérieures		
		Postes titularisés		
		Direction, sciences et professions		
1	1	Fonctionnaire supérieur 2 ($18,500-$23,500)		
4		($18,000-$16,000)		
4	5	($16,000-$18,000)		
6	12	($14,000-$16,000)		
22	10	($12,000-$14,000)		
23	17	($10,000-$12,000)		
21	27	($8,000-$10,000)		
8	18	($6,000-$8,000)		
		Administration et service extérieur		
1		($10,000-$12,000)		
1	1	($6,000-$8,000)		
		Technique, exploitation et services		
1		($10,000-$12,000)		
7	1	($8,000-$10,000)		
43	32	($6,000-$8,000)		
17	27	($4,000-$6,000)		
	1	(Moins de $4,000)		
2	2	(Service discontinu)		
	1	(Emploi saisonnier)		
		Soutien administratif		
2		($6,000-$8,000)		
19	16	($4,000-$6,000)		
2	4	(Moins de $4,000)		
1		(Emploi saisonnier)		
		Postes à salaires régnants		
1	1	(Service continu)		
15	6	(Emplois saisonniers)		
201	182			

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		MINES, MINÉRAUX, ÉNERGIE ET SCIENCES DE LA TERRE (Suite)		
		Crédit 15 (Suite)		
		RECHERCHES ASTRONOMIQUES ET GÉOPHYSIQUES (Suite)		
		Observatoire fédéral d'Ottawa et stations extérieures (Suite)		
(189)	(176)	Effectif constant	1,686,300	1,381,800
(13)	(13)	Emplois intermittents et autres	85,200	97,600
(202)	(189)	Traitements et salaires (1)	1,771,500	1,479,400
		Surtemps (1)	20,000	
		Indemnités (1)	16,000	
		Frais de voyage—équipes (2)	135,000	108,000
		Frais de voyage et de déménagement—autres (2)	63,000	80,300
		Transport: chemin de fer et camion (2)	44,000	46,700
		Téléphone et télégrammes (2)	19,000	33,600
		Frais de voyage des membres du Comité national canadien de l'Union astronomique internationale (2)	1,000	3,000
		Publication de rapports techniques (3)	44,000	41,000
		Matériel d'exposition, publicité, radio-télévision et étalages (3)	3,000	2,000
		Services professionnels et spéciaux (4)	344,000	282,000
		Location de bâtiments et d'ouvrages (5)	2,000	700
		Affrètement d'avions et location d'autre matériel (5)	386,000	193,200
		Réparation et entretien de bâtiments et d'ouvrages (6)	29,000	22,500
		Réparation et entretien du matériel (6)	72,000	58,700
		Papier, fournitures et accessoires de bureau (7)	56,000	84,600
		Fournitures et approvisionnements (7)	269,000	240,400
		Fourniture d'électricité (7)	27,000	24,000
		Divers (12)	4,000	10,900
			3,305,500	2,711,000
		Dépense		
		1965-1966 $ 2,111,250		
		1966-1967 2,275,585		
		1967-1968 (estimation) 2,773,000		
		Observatoire d'astrophysique fédéral de Victoria (C.-B.)—Administration, fonctionnement et entretien		
		Postes titularisés		
		Direction, sciences et professions		
1		($18,000-$21,000)		
2	1	($16,000-$18,000)		
2	3	($14,000-$16,000)		
1		($12,000-$14,000)		
4	2	($10,000-$12,000)		
5	6	($8,000-$10,000)		
	4	($6,000-$8,000)		

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968–1969	1967–1968		1968–1969	1967–1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		MINES, MINÉRAUX, ÉNERGIE ET SCIENCES DE LA TERRE (Suite)		
		Crédit 15 (Suite)		
		RECHERCHES ASTRONOMIQUES ET GÉOPHYSIQUES (Suite)		
		Observatoire d'astrophysique fédéral de Victoria (C.-B.) (Suite)		
		Postes titularisés (Suite)		
		Technique, exploitation et services		
4	1	($8,000–$10,000)		
10	6	($6,000–$8,000)		
3	8	($4,000–$6,000)		
1	1	(Moins de $4,000)		
1	1	(Emploi saisonnier)		
		Soutien administratif		
2	2	($4,000–$6,000)		
1	1	(Moins de $4,000)		
		Postes à salaires régnants		
2	2	(Service continu)		
39	38			
(39)	(38)	Effectif constant	318,500	299,300
(2)	(2)	Emplois intermittents et autres	15,300	4,500
(41)	(40)	Traitements et salaires (1)	333,800	303,800
		Surtemps (1)	.....	1,000
		Frais de voyage—équipes (2)	4,000	3,400
		Frais de voyage et de déménagement—autres (2)	19,000	25,300
		Transport: chemin de fer et camion (2)	3,000	3,500
		Affranchissement (2)	2,000	
		Téléphone et télégrammes (2)	3,000	4,400
		Publication de rapports techniques (3)	11,000	10,000
		Services professionnels et spéciaux (4)	46,000	4,400
		Location de matériel (5)	2,000	
		Réparation et entretien de bâtiments et d'ouvrages (6)	19,000	27,000
		Réparation et entretien de matériel (6)	7,000	5,400
		Papier, fournitures et accessoires de bureau (7)	5,000	14,000
		Fournitures et approvisionnements (7)	33,000	25,000
		Eau et électricité (7)	11,000	18,500
		Divers (12)	3,000	3,300
			501,800	449,000
		Dépense		
		1965–1966 $ 268,896		
		1966–1967 324,116		
		1967–1968 (estimation) 477,000		
		ÉTUDE DE LA PLATEFORME CONTINENTALE POLAIRE		
		Postes titularisés		
		Direction, sciences et professions		
1		($18,000–$21,000)		
2	1	($14,000–$16,000)		
1		($12,000–$14,000)		
2	1	($10,000–$12,000)		
	1	($8,000–$10,000)		
	1	($6,000–$8,000)		

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968–1969	1967–1968		1968–1969	1967–1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		MINES, MINÉRAUX, ÉNERGIE ET SCIENCES DE LA TERRE (Suite)		
		Crédit 15 (Suite)		
		ÉTUDE DE LA PLATEFORME CONTINENTALE POLAIRE (Suite)		
		Postes titularisés (Suite)		
		Administration et service extérieur		
1	1	($8,000–$10,000)		
		Technique, exploitation et services		
	1	($8,000–$10,000)		
5	1	($6,000–$8,000)		
3	8	($4,000–$6,000)		
3	3	(Emplois saisonniers)		
		Soutien administratif		
3	2	($4,000–$6,000)		
1	2	(Moins de $4,000)		
		Postes à salaires régnants		
1	1	(Service continu)		
12	12	(Emplois saisonniers)		
35	35			
(28)	(28)	Effectif constant	198,300	210,000
(1)	(1)	Emplois intermittents et autres	5,500	5,000
(29)	(29)	Traitements et salaires (1)	203,800	215,000
		Surtemps (1)	.....	10,000
		Indemnités (1)	.....	7,000
		Frais de voyage—équipes (2)	40,000	28,000
		Frais de voyage et de déménagement—autres (2)	4,000	3,600
		Transport: chemin de fer et camion (2)	135,000	56,000
		Téléphone et télégrammes (2)	4,500	2,800
		Publication de rapports techniques (3)	1,500	500
		Services professionnels et spéciaux (4)	141,500	112,000
		Location d'avions et d'autre matériel (5)	980,500	873,000
		Réparation et entretien du matériel (6)	80,000	56,000
		Papier, fourniture et accessoires de bureau (7)	3,500	2,400
		Fournitures et approvisionnements (7)	226,000	267,400
		Divers (12)	1,500	2,300
			1,821,800	1,636,000
		Dépense		
		1965–1966 $ 1,280,684		
		1966–1967 1,782,018		
		1967–1968 (estimation) 1,636,000		
		Total du crédit 15	**35,879,700**	**31,895,115**
		Dépense Recette		
		1965–1966 $ 25,373,709 $ 575,153		
		1966–1967 27,481,907 1,044,795		
		1967–1968 (estimation) 31,979,700 1,075,000		

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968–1969	1967–1968		1968–1969	1967–1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		MINES, MINÉRAUX, ÉNERGIE ET SCIENCES DE LA TERRE (Suite)		
		Crédit 20—Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel		
		MISE EN VALEUR DES MINÉRAUX—DIVISION DES EXPLOSIFS		
		Acquisition de matériel.....(9)	5,000	3,100
		Dépense		
		1965–1966..... $ 2,428		
		1966–1967..... 1,632		
		1967–1968 (estimation)..... 2,500		
		MISE EN VALEUR DES MINÉRAUX—DIVISION DES RESSOURCES MINÉRALES		
		Acquisition de matériel.....(9)	.....	3,000
		Dépense		
		1965–1966..... $ 2,500		
		1966–1967.....		
		1967–1968 (estimation)..... 3,000		
		LEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET AÉRIENS, CARTOGRAPHIE ET ÉTABLISSEMENT DE CARTES DE NAVIGATION AÉRIENNE		
		Administration de la Direction		
		Acquisition de bâtiments et d'ouvrages, y compris les terrains.....(8)	.....	700
		Acquisition de matériel.....(9)	59,800	51,000
			59,800	51,700
		Dépense		
		1965–1966..... $ 1,000		
		1966–1967..... 18,729		
		1967–1968 (estimation)..... 51,700		
		Levés géodésiques du Canada		
		Acquisition de matériel.....(9)	106,900	67,500
		Dépense		
		1965–1966..... $ 82,449		
		1966–1967..... 50,526		
		1967–1968 (estimation)..... 67,000		
		Commission de la frontière internationale		
		Acquisition de matériel.....(9)	7,000	8,500
		Dépense		
		1965–1966..... $ 3,202		
		1966–1967.....		
		1967–1968 (estimation)..... 8,500		

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968–1969	1967–1968		1968–1969	1967–1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		MINES, MINÉRAUX, ÉNERGIE ET SCIENCES DE LA TERRE (Suite)		
		Crédit 20 (Suite)		
		LEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET AÉRIENS, CARTOGRAPHIE ET ÉTABLISSEMENT DE CARTES DE NAVIGATION AÉRIENNE (Suite)		
		Levés topographiques		
		Acquisition de matériel.....(9)	319,500	225,100
		Dépense		
		1965-1966..... $ 159,709		
		1966-1967..... 185,041		
		1967-1968 (estimation)..... 225,000		
		Sous-section de la production de photographies aériennes		
		Acquisition de matériel.....(9)	50,000	47,500
		Dépense		
		1965-1966..... $ 37,850		
		1966-1967..... 41,721		
		1967-1968 (estimation)..... 47,500		
		Atlas du Canada		
		Acquisition de matériel.....(9)	14,700	10,000
		Dépense		
		1965-1966..... $ 3,000		
		1966-1967..... 11,000		
		1967-1968 (estimation)..... 10,000		
		Levés officiels et cartes aéronautiques		
		Acquisition de bâtiments, d'ouvrages et de terrains..(8)	.....	2,000
		Acquisition de matériel.....(9)	20,600	27,400
			20,600	29,400
		Dépense		
		1965-1966..... $ 28,327		
		1966-1967..... 26,644		
		1967-1968 (estimation)..... 29,400		
		Délimitation des frontières provinciales et territoriales		
		Acquisition de matériel.....(9)	.....	400
		Dépense		
		1965-1966..... $.....		
		1966-1967.....		
		1967-1968 (estimation)..... 400		
		Répartition		
		Délimitation des frontières entre le Manitoba et la Saskatchewan.....	.....	400

Emplois (années-homme) 1968-1969	Emplois (années-homme) 1967-1968	Détail des affectations	Montant 1968-1969	Montant 1967-1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		MINES, MINÉRAUX, ÉNERGIE ET SCIENCES DE LA TERRE (Suite)		
		Crédit 20 (Suite)		
		LEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET AÉRIENS, CARTOGRAPHIE ET ÉTABLISSEMENT DE CARTES DE NAVIGATION AÉRIENNE (Suite)		
		Dessin et impression de cartes		
		Acquisition de matériel.....(9)	322,400	211,500
		Dépense		
		1965-1966..... $ 131,300		
		1966-1967..... 146,396		
		1967-1968 (estimation)..... 211,500		
		RECHERCHES GÉOLOGIQUES		
		Construction ou acquisition de bâtiments, d'ouvrages et de terrains.....(8)	10,000	
		Acquisition de matériel.....(9)	970,000	583,000
			980,000	583,000
		Dépense		
		1965-1966..... $ 768,388		
		1966-1967..... 2,397,396		
		1967-1968 (estimation)..... 662,400		
		ENQUÊTES ET RECHERCHES MINIÈRES ET MÉTALLURGIQUES		
		Construction de bâtiments et d'ouvrages.....(8)	5,100	15,000
		Acquisition de matériel.....(9)	1,001,400	671,600
			1,006,500	686,600
		Dépense		
		1965-1966..... $ 817,792		
		1966-1967..... 561,765		
		1967-1968 (estimation)..... 686,600		
		RECHERCHES ASTRONOMIQUES ET GÉOPHYSIQUES		
		Observatoire fédéral d'Ottawa et stations extérieures—Construction ou acquisition de bâtiments, d'ouvrages, de terrains et de matériel		
		Construction ou acquisition de bâtiments, d'ouvrages et de terrains.....(8)	214,000	248,300
		Acquisition de matériel.....(9)	864,000	824,700
			1,078,000	1,073,000
		Dépense		
		1965-1966..... $ 692,753		
		1966-1967..... 957,578		
		1967-1968 (estimation)..... 1,118,000		

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		MINES, MINÉRAUX, ÉNERGIE ET SCIENCES DE LA TERRE (Suite)		
		Crédit 20 (Suite)		
		RECHERCHES ASTRONOMIQUES ET GÉOPHYSIQUES (Suite)		
		Observatoire d'astrophysique fédérale de Victoria, (C.B.)—Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel		
		Observatoire Reine Élisabeth II—		
		Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages et terrains.....(8)	240,000	990,000
		Acquisition de matériel.....(9)	54,000	542,000
		Acquisition d'autre matériel.....(9)	50,000	69,000
			344,000	1,601,000
		Dépense		
		1965-1966.....$ 1,780,234		
		1966-1967..... 1,811,983		
		1967-1968 (estimation)..... 500,000		
		ÉTUDE DE LA PLATEFORME CONTINENTALE POLAIRE		
		Acquisition de matériel.....(9)	215,600	155,000
		Dépense		
		1965-1966.....$ 71,207		
		1966-1967..... 117,067		
		1967-1968 (estimation)..... 155,000		
		Total du crédit 20.....	**4,530,000**	**4,756,300**
		Dépense		
		1965-1966.....$ 4,728,546		
		1966-1967..... 6,327,478		
		1967-1968 (estimation)..... 3,775,500		
		Crédit 25—Subventions et contributions selon le détail des affectations, cotisations du Canada à titre de membre des organismes internationaux selon le détail des affectations, part contributive du Canada aux frais du Bureau de liaison géologique de la Conférence scientifique du Commonwealth britannique à Londres et part contributive du Canada aux frais du Comité de Commonwealth pour le traitement des minéraux		
		MISE EN VALEUR DES MINÉRAUX—DIVISION DES RESSOURCES MINÉRALES		
		Subventions aux recherches en économie minérale dans les universités.....(10)	5,000	

29056—3½

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		MINES, MINÉRAUX, ÉNERGIE ET SCIENCES DE LA TERRE (Suite)		
		Crédit 25 (Suite)		
		LEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET AÉRIENS, CARTOGRAPHIE ET ÉTABLISSEMENT DE CARTES DE NAVIGATION AÉRIENNE		
		Administration de la Direction		
		Subvention à l'Institut canadien d'arpentage (10)	2,000	1,000
		Subvention à la Société nationale de cartographie (10)	2,000	
		Subventions à la recherche sur la topographie et la cartographie dans les universités canadiennes (10)	25,000	20,000
		Subvention pour aider à payer les frais des réunions spéciales de la section canadienne de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire (10)	25,000	
			54,000	21,000
		Dépense		
		1965-1966 $ 7,470		
		1966-1967 13,000		
		1967-1968 (estimation) 21,000		
		Recherches géologiques		
		Subventions à la recherche géologique (10)	220,000	185,000
		Subventions à la recherche sur la mise en réserve et l'extraction des données (10)	50,000	
		Subventions en vue d'aider à acquitter les frais de conférences sur les sciences géologiques (10)	22,000	
		Subvention à l'*Alberta Society of Petroleum Geologists* (10)	.....	15,000
		Subvention au comité canadien de la Commission d'enquête sur la géochronologie mondiale de l'Union internationale des sciences géologiques (10)	.....	5,000
		Quote-part du Canada dans les frais du Bureau de liaison géologique de la Conférence scientifique du Commonwealth britannique (10)	5,000	5,000
		Affiliation à l'Union internationale des sciences géologiques (10)	3,000	2,000
		Autres affiliations (10)	1,000	500
			301,000	212,500
		Dépense		
		1965-1966 $ 156,419		
		1966-1967 156,010		
		1967-1968 (estimation) 212,500		
		ENQUÊTES ET RECHERCHES MINIÈRES ET MÉTALLURGIQUES		
		Subventions à la recherche dans les universités canadiennes sur les mines et le traitement des minéraux (10)	100,000	100,000
		Contribution canadienne au Comité du Commonwealth pour le traitement des minéraux (10)	700	800
		Subvention au Conseil canadien de l'Institut international de la soudure (10)	375	

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968–1969	1967–1968		1968–1969	1967–1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		MINES, MINÉRAUX, ÉNERGIE ET SCIENCES DE LA TERRE (Suite)		
		Crédit 25 (Suite)		
		ENQUÊTES ET RECHERCHES MINIÈRES ET MÉTALLURGIQUES (Suite)		
		Subvention au *British Flame Research Committee*...(10)	625	
		Affiliation aux bibliothèques de sociétés techniques(10)	3,300	3,600
			105,000	104,400
			Dépense	
		1965–1966	$ 71,956	
		1966–1967	102,801	
		1967–1968 (estimation)	104,000	
		RECHERCHES ASTRONOMIQUES ET GÉOPHYSIQUES		
		Administration de la Direction		
		Cotisation à l'Union astronomique internationale...(10)	2,000	2,000
		Subvention à la Société royale d'astronomie du Canada.....(10)	5,000	5,000
		Subventions pour aider à la recherche astronomique et géophysique dans les universités canadiennes.(10)	22,000	25,000
		Contribution au Fonds international de séismologie.(10)	15,000	15,000
		Subventions à l'Université Dalhousie et à l'Université Western Ontario en vue d'expériences collectives sur la sismologie de l'écorce terrestre.....(10)	5,000	2,000
			49,000	49,000
			Dépense	
		1965–1966	$ 14,726	
		1966–1967	17,115	
		1967–1968 (estimation)	49,000	
		SUBVENTIONS AUX PROVINCES, EN VERTU D'ACCORDS CONCLUS AVEC L'APPROBATION DU GOUVERNEUR EN CONSEIL, ENTRE LE CANADA ET LES PROVINCES, POUR AIDER À L'AMÉNAGEMENT DE CHEMIN D'ACCÈS AUX RESSOURCES.....(10)	950,000	2,834,000
			Dépense	
		1965–1966	$ 7,265,000	
		1966–1967	4,527,500	
		1967–1968 (estimation)	2,834,000	
		Total du crédit 25.....	**1,464,000**	**3,220,900**
			Dépense	
		1965–1966	$ 9,973,219	
		1966–1967	7,659,652	
		1967–1968 (estimation)	6,220,500	

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968–1969	1967–1968		1968–1969	1967–1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		MINES, MINÉRAUX, ÉNERGIE ET SCIENCES DE LA TERRE (Suite)		
		Statutaire—Sommes à verser en vertu de la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or (c. 95, S.R., modifiée) ..... **(10)**	**15,600,000**	**14,800,000**
			Dépense	
		1965–1966	$ 14,757,573	
		1966–1967	14,959,891	
		1967–1968 (estimation)	15,000,000	
		RESSOURCES HYDRAULIQUES ET COORDINATION DES PROGRAMMES CONCERNANT LES RESSOURCES RENOUVELABLES		
		Crédit 40—Administration, fonctionnement et entretien, y compris les dépenses de la Commission du bassin de la Saskatchewan et du Nelson et de la Commission du programme de l'énergie marémotrice de l'Atlantique, y compris les dépenses recouvrables y afférentes, les dépenses recouvrables occasionnées par les enquêtes relatives aux études sur les ressources hydrauliques régionales et les inventaires des ressources hydrauliques, et autorisation de faire des avances recouvrables à concurrence du total des parts contributives du gouvernement du Manitoba et du gouvernement de l'Ontario aux frais des travaux de régularisation du niveau du lac des Bois et du lac Seul et des parts contributives d'organismes provinciaux et d'organismes extérieurs aux frais des levés hydrométriques, et dépenses du Comité consultatif national des recherches géographiques et du Comité national canadien de l'Union géographique internationale		
		BUREAU DU SOUS-MINISTRE ADJOINT—RESSOURCES HYDRAULIQUES		
		Postes titularisés		
		Direction, sciences et professions		
1		Fonctionnaire supérieur 3 ($20,500–$25,750)		
1		($14,000–$16,000)		
		Soutien administratif		
1		($4,000–$6,000)		
3				
(3)		Traitements ..... (1)	45,100	
		Frais de voyage et de déménagement ..... (2)	6,000	
		Téléphone et télégrammes ..... (2)	300	
		Papier, fournitures et accessoires de bureau ..... (7)	100	
		Divers ..... (12)	500	
			52,000	

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		RESSOURCES HYDRAULIQUES ET COORDINATION DES PROGRAMMES CONCERNANT LES RESSOURCES RENOUVELABLES (Suite)		
		Crédit 40 (Suite)		
		RELEVÉS ET RECHERCHES EN MILIEU MARIN		
		Postes titularisés		
		Direction, sciences et professions		
1	1	Fonctionnaire supérieur 2 ($18,500-$23,500)		
2	2	Fonctionnaire supérieur 1 ($16,500-$21,250)		
4		($18,000-$21,000)		
6	5	($16,000-$18,000)		
9	11	($14,000-$16,000)		
21	14	($12,000-$14,000)		
37	20	($10,000-$12,000)		
39	46	($8,000-$10,000)		
6	24	($6,000-$8,000)		
	2	($4,000-$6,000)		
		Administration et service extérieur		
1		($12,000-$14,000)		
1	3	($10,000-$12,000)		
15	5	($8,000-$10,000)		
10	14	($6,000-$8,000)		
	3	($4,000-$6,000)		
		Technique, exploitation et services		
1		($14,000-$16,000)		
5	2	($12,000-$14,000)		
16	10	($10,000-$12,000)		
92	59	($8,000-$10,000)		
147	158	($6,000-$8,000)		
174	175	($4,000-$6,000)		
23	44	(Moins de $4,000)		
		Soutien administratif		
1		($8,000-$10,000)		
7	3	($6,000-$8,000)		
65	56	($4,000-$6,000)		
43	51	(Moins de $4,000)		
		Postes à salaires régnants		
10	10	(Service continu)		
		Officiers et équipages de navires		
273	193	(Service continu)		
485	485	(Emplois saisonniers)		
1,494	1,396			
(1,259)	(1,161)	Effectif constant	7,629,800	7,583,800
(42)	(39)	Emplois intermittents et autres	225,000	209,600
(1,301)	(1,200)	Traitements et salaires (1)	7,854,800	7,793,400
		Surtemps (1)	700,000	604,300
		Pensions de retraite et autres prestations (1)	52,000	19,600
		Indemnités (1)	150,000	81,700
		Frais de voyage-équipes (2)	336,500	248,200
		Frais de voyage et de déménagement—autres (2)	252,400	165,300
		Transport: chemin de fer et camion (2)	65,000	46,200
		Téléphone et télégrammes (2)	61,000	50,800
		Publication de rapports techniques (3)	208,000	138,500
		Services professionnels et spéciaux (4)	397,000	309,500
		Location de bâtiments, d'ouvrages et de terrains (5)	91,000	17,900
		Affrètement d'avions, de navires et location d'autre matériel (5)	964,000	820,000
		Réparation et entretien de bâtiments et ouvrages (6)	77,000	66,100
		Réparation et entretien de navires et bateaux (6)	950,000	744,600
		Réparation et entretien d'autre matériel (6)	361,000	305,100

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		RESSOURCES HYDRAULIQUES ET COORDINATION DES PROGRAMMES CONCERNANT LES RESSOURCES RENOUVELABLES (Suite)		
		Crédit 40 (Suite)		
		RELEVÉS ET RECHERCHES EN MILIEU MARIN (Suite)		
		Papier, fournitures et accessoires de bureau.....(7)	365,000	187,700
		Fournitures et approvisionnements.....(7)	2,088,000	1,899,100
		Eau et électricité.....(7)	67,000	52,500
		Divers.....(12)	70,100	68,000
			15,109,800	13,618,500
		Dépense / Recette		
		1965-1966..... $ 8,061,412 $ 101,940		
		1966-1967..... 9,050,423 121,062		
		1967-1968 (estimation)..... 13,618,000 110,000		
		RECHERCHES ET ÉTUDES SUR LES RESSOURCES HYDRAULIQUES—EAUX INTÉRIEURES		
		Postes titularisés		
		Direction, sciences et professions		
1	1	Fonctionnaire supérieur 2 ($18,500-$23,500)		
4	3	Fonctionnaire supérieur 1 ($16,500-$21,250)		
2		($18,000-$21,000)		
13	6	($16,000-$18,000)		
19	31	($14,000-$16,000)		
27	23	($12,000-$14,000)		
73	35	($10,000-$12,000)		
72	124	($8,000-$10,000)		
37	23	($6,000-$8,000)		
		Administration et service extérieur		
2		($12,000-$14,000)		
4	3	($10,000-$12,000)		
11	6	($8,000-$10,000)		
12	5	($6,000-$8,000)		
1	7	($4,000-$6,000)		
		Technique, exploitation et services		
2	1	($10,000-$12,000)		
31	8	($8,000-$10,000)		
159	214	($6,000-$8,000)		
152	91	($4,000-$6,000)		
11	8	(Moins de $4,000)		
		Soutien administratif		
5	1	($6,000-$8,000)		
84	80	($4,000-$6,000)		
45	46	(Moins de $4,000)		
		Postes à salaires régnants		
10	10	(Service continu)		
777	726			
(777)	(726)	Effectif constant.....	5,885,100	5,391,300
(63)	(63)	Emplois intermittents et autres.....	232,000	317,900
(840)	(789)	Traitements et salaires.....(1)	6,117,100	5,709,200
		Surtemps.....(1)	32,900	68,600
		Indemnités.....(1)	38,000	40,300
		Contributions d'assurance-chômage.....(1)	1,000	1,000
		Frais de voyage—équipes.....(2)	328,000	378,200
		Frais de voyage et de déménagement—autres.....(2)	393,300	203,900
		Transport: chemin de fer et camion.....(2)	63,100	45,000
		Téléphone et télégrammes.....(2)	105,900	88,200

Emplois (années-homme) 1968-1969	Emplois (années-homme) 1967-1968	Détail des affectations	Montant 1968-1969	Montant 1967-1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		RESSOURCES HYDRAULIQUES ET COORDINATION DES PROGRAMMES CONCERNANT LES RESSOURCES RENOUVELABLES (Suite)		
		Crédit 40 (Suite)		
		RECHERCHES ET ÉTUDES SUR LES RESSOURCES HYDRAULIQUES—EAUX INTÉRIEURES (Suite)		
		Publication de rapports techniques....(3)	68,500	66,400
		Expositions, réclame et étalages....(3)	1,000	12,300
		Services professionnels et spéciaux....(4)	1,452,400	1,093,100
		Location de bâtiments et de terrains....(5)	33,800	99,700
		Location de matériel....(5)	441,700	350,300
		Réparation et entretien de bâtiments et d'ouvrages..(6)	21,200	17,000
		Réparation et entretien du matériel....(6)	136,800	163,900
		Papier, fournitures et accessoires de bureau....(7)	115,800	233,200
		Fournitures et approvisionnements....(7)	696,900	438,100
		Services de ville....(7)	55,400	33,950
		Divers....(12)	31,400	20,900
			10,134,200	9,063,250
		Moins—Montant estimatif recouvrable d'organismes provinciaux et extérieurs....(13)	60,000	64,000
			10,074,200	8,999,250
		Dépense / Recette		
		1965-1966.... $ 2,873,411 / $ 111,781		
		1966-1967.... 4,512,420 / 134,581		
		1967-1968 (estimation).... 8,250,000 / 110,000		
		QUOTE-PART DU CANADA DANS LES DÉPENSES DE LA COMMISSION DU PROGRAMME DE L'ÉNERGIE MARÉMOTRICE DE L'ATLANTIQUE CONTRACTÉES CONFORMÉMENT À UN ACCORD CONCLU, MOYENNANT L'APPROBATION DU GOUVERNEUR EN CONSEIL, AVEC LES PROVINCES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE ET DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET DÉPENSES RECOUVRABLES N'EXCÉDANT PAS DANS L'ENSEMBLE LA SOMME DES QUOTES-PARTS DES PROVINCES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE ET DU NOUVEAU-BRUNSWICK DANS LES DÉPENSES DE LA COMMISSION....(12)	1,176,000	1,200,000
		Dépense		
		1965-1966.... $....		
		1966-1967.... 23,402		
		1967-1968 (estimation).... 1,200,000		
		RECHERCHES ET ÉTUDES SUR LES RESSOURCES HYDRAULIQUES—PROGRAMMES ET PLANIFICATION		
		Postes titularisés		
		Direction, sciences et professions		
1	1	Fonctionnaire supérieur 2 ($18,500-$23,500)		
3		Fonctionnaire supérieur 1 ($16,500-$21,250)		
1		($18,000-$21,000)		
6	2	($16,000-$18,000)		
9	2	($14,000-$16,000)		
8	8	($12,000-$14,000)		
15	14	($10,000-$12,000)		
13	10	($8,000-$10,000)		
8	4	($6,000-$8,000)		

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968–1969	1967–1968		1968–1969	1967–1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		RESSOURCES HYDRAULIQUES ET COORDINATION DES PROGRAMMES CONCERNANT LES RESSOURCES RENOUVELABLES (Suite)		
		Crédit 40 (Suite)		
		RECHERCHES ET ÉTUDES SUR LES RESSOURCES HYDRAULIQUES—PROGRAMMES ET PLANIFICATION (Suite)		
		Postes titularisés (Suite)		
		Administration et service extérieur		
	2	($12,000-$14,000)		
1		($10,000-$12,000)		
3	2	($8,000-$10,000)		
	3	($6,000-$8,000)		
		Technique, exploitation et services		
2	1	($8,000-$10,000)		
12	12	($6,000-$8,000)		
4	2	($4,000-$6,000)		
2		(Moins de $4,000)		
		Soutien administratif		
22	23	($4,000-$6,000)		
11	12	(Moins de $4,000)		
121	98			
(121)	(98)	Effectif constant	901,900	714,200
(8)	(8)	Emplois intermittents et autres	56,000	50,800
(129)	(106)	Traitements et salaires (1)	957,900	765,000
		Surtemps (1)	.....	3,000
		Services professionnels et spéciaux (4)	170,000	15,800
		Frais de voyage—équipes (2)	9,400	12,000
		Frais de voyage et de déménagement—autres (2)	88,100	53,900
		Frais de voyage des membres du Comité national canadien de l'Union géographique internationale (2)	2,500	3,500
		Frais de voyage des membres du Comité consultatif national de recherches géographiques (2)	3,000	3,000
		Transport: chemin de fer et camion (2)	200	100
		Téléphone et télégrammes (2)	18,300	9,300
		Publication de rapports (3)	38,800	16,000
		Expositions, réclame et étalages (3)	.....	2,800
		Location de matériel (5)	600	
		Papier, fournitures et accessoires de bureau (7)	37,300	53,900
		Fournitures et approvisionnements (7)	20,500	400
		Réparation et entretien du matériel (6)	400	800
		Divers (12)	3,400	2,600
			1,350,400	942,100
			Dépense	
		1965–1966	$ 258,673	
		1966–1967	429,820	
		1967–1968 (estimation)	577,500	
		QUOTE-PART DU CANADA DANS LES DÉPENSES DE LA COMMISSION DU BASSIN DE LA SASKATCHEWAN ET DU NELSON CONTRACTÉES CONFORMÉMENT À UN ACCORD CONCLU, MOYENNANT L'APPROBATION DU GOUVERNEUR EN CONSEIL, AVEC LES PROVINCES DE L'ALBERTA, DE LA SASKATCHEWAN ET DU MANITOBA ET DÉPENSES RECOUVRABLES NE DÉPASSANT PAS DANS L'ENSEMBLE LA SOMME DES QUOTES-PARTS DES PROVINCES DE L'ALBERTA, DE LA SASKATCHEWAN ET DU MANITOBA DANS LES DÉPENSES DE LA COMMISSION (12)	1,176,000	1,200,000

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		A-MINISTÈRE (Suite)		
		RESSOURCES HYDRAULIQUES ET COORDINATION DES PROGRAMMES CONCERNANT LES RESSOURCES RENOUVELABLES (Suite)		
		Crédit 40 (Suite)		
		PART CONTRIBUTIVE DU CANADA AU COÛT DES ENQUÊTES RELATIVES AUX ÉTUDES SUR LES RESSOURCES HYDRAULIQUES RÉGIONALES, CONFORMÉMENT AUX ENTENTES CONCLUES ENTRE LE CANADA ET LES PROVINCES, ET DÉPENSES RECOUVRABLES À CONCURRENCE DU TOTAL DES PARTS DES PROVINCES DU COÛT DES ENQUÊTES RELATIVES AUX ÉTUDES		
		Colombie-Britannique et région du Nord	294,000	
		Région des Prairies	98,000	
		Canada central	343,000	
		Région de l'Atlantique	343,000	
		(12)	1,078,000	
		Dépense		
		1965-1966 $		
		1966-1967		
		1967-1968 (estimation) 50,000		
		PART CONTRIBUTIVE DU CANADA AU COÛT DES INVENTAIRES DES RESSOURCES HYDRAULIQUES AUX TERMES D'ENTENTES FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET DÉPENSES RECOUVRABLES À CONCURRENCE DU TOTAL DES PARTS CONTRIBUTIVES DES PROVINCES AU COÛT DES INVENTAIRES (12)	441,000	
		Total du crédit 40	**30,457,400**	**25,959,850**
		Dépense / Recette		
		1965-1966 $ 11,193,496 / $ 213,721		
		1966-1967 14,016,065 / 255,643		
		1967-1968 (estimation) 23,695,500 / 220,000		
		Crédit 45—Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris l'autorisation de faire des avances recouvrables à concurrence du total des parts contributives d'organismes provinciaux et d'organismes extérieurs aux frais des levés hydrométriques		
		RELEVÉS ET RECHERCHES EN MILIEU MARIN		
		Construction ou acquisition de bâtiments, d'ouvrages et de terrains (8)	695,000	938,200
		Construction de navires et d'embarcations (9)	2,337,000	7,154,900
		Acquisition de matériel (9)	2,639,100	1,786,900
			5,671,100	9,880,000
		Dépense		
		1965-1966 $ 3,495,577		
		1966-1967 7,069,379		
		1967-1968 (estimation) 8,273,000		

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968–1969	1967–1968		1968–1969	1967–1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		RESSOURCES HYDRAULIQUES ET COORDINATION DES PROGRAMMES CONCERNANT LES RESSOURCES RENOUVELABLES (Suite)		
		Crédit 45 (Suite)		
		RECHERCHES ET ENQUÊTES SUR LES RESSOURCES HYDRAULIQUES—EAUX INTÉRIEURES		
		Frais de voyage—Études sur place (2)	12,700	32,000
		Transport, chemin de fer et camion (2)	3,300	8,000
		Location de matériel (5)	49,000	110,000
		Fournitures et approvisionnements (7)	89,500	180,000
		Services de ville (7)	4,000	8,000
		Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages et terrains (8)	3,355,500	2,837,900
		Acquisition de matériel (9)	2,060,900	1,628,100
			5,574,900	4,804,000
		Moins—Somme estimative à recouvrer d'organismes provinciaux et extérieurs (13)	47,000	170,000
			5,527,900	4,634,000
		Dépense		
		1965–1966 $ 631,735		
		1966–1967 1,074,962		
		1967–1968 (estimation) 4,634,000		
		RECHERCHES ET ENQUÊTES SUR LES RESSOURCES HYDRAULIQUES—PROGRAMMES ET PLANIFICATION		
		Acquisition de matériel (8)	3,000	11,000
		Dépense		
		1965–1966 $ 1,000		
		1966–1967 2,000		
		1967–1968 (estimation) 11,000		
		Total du crédit 45	**11,202,000**	**14,525,000**
		Dépense		
		1965–1966 $ 4,128,312		
		1966–1967 8,146,341		
		1967–1968 (estimation) 12,918,000		
		Crédit 50—Subventions aux provinces pour la construction de barrages et autres ouvrages destinés à la conservation et à la régularisation des ressources hydrauliques, conformément aux ententes conclues entre le Canada et les provinces, et frais d'affiliation au Bureau international d'hydrographie et à l'Union géographique internationale et subventions et autres contributions selon le détail des affectations		
		RELEVÉS ET RECHERCHES EN MILIEU MARIN		
		Affiliation au Bureau international d'hydrographie.. (10)	8,000	5,500
		Dépense		
		1965–1966 $ 4,405		
		1966–1967 4,940		
		1967–1968 (estimation) 5,500		

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		RESSOURCES HYDRAULIQUES ET COORDINATION DES PROGRAMMES CONCERNANT LES RESSOURCES RENOUVELABLES (Suite)		
		Crédit 50 (Suite)		
		RECHERCHES ET ÉTUDES SUR LES RESSOURCES HYDRAULIQUES—EAUX INTÉRIEURES		
		Subventions aux recherches hydrauliques.....(10)	250,000	250,000
		Quote-part du Canada des frais du conseil exécutif international de la Conférence mondiale de l'énergie.....(10)	500	350
		Affiliations.....(10)	500	500
			251,000	250,850
		Dépense		
		1965-1966..... $ 617		
		1966-1967..... 38,587		
		1967-1968 (estimation)..... 250,850		
		RECHERCHES ET ÉTUDES SUR LES RESSOURCES HYDRAULIQUES—PROGRAMMES ET PLANIFICATION		
		Subventions au Conseil canadien des ministres des ressources jusqu'à concurrence du tiers de la contribution totale des provinces mais ne dépassant pas $80,000.....	80,000	55,000
		Subventions aux recherches hydrauliques.....	244,250	1,500
		Subventions aux recherches géographiques.....	47,000	35,000
		Cotisation à l'Union géographique internationale.....	550	550
		Subvention à l'Association canadienne des géographes..	6,500	750
		(10)	378,300	92,800
		Dépense		
		1965-1966..... $ 78,919		
		1966-1967..... 26,290		
		1967-1968 (estimation)..... 92,800		
		SUBVENTIONS AUX PROVINCES POUR LA CONSTRUCTION DE BARRAGES ET AUTRES OUVRAGES DESTINÉS À LA CONSERVATION ET À LA RÉGULARISATION DES RESSOURCES HYDRAULIQUES, CONFORMÉMENT AUX ACCORDS CONCLUS ENTRE LE CANADA ET LES PROVINCES		
		Subvention à la province d'Ontario: programme de l'Upper Thames River Conservation Authority...	487,000	500,000
		Subvention à la province d'Ontario: programme de l'Ausable River Conservation Authority.....	.....	200,000
		Subvention à la province d'Ontario: programme de la Metropolitan Toronto Conservation Authority.....	1,463,000	2,000,000
		Subvention à la province d'Ontario: programme de la maîtrise des crues du comté de Halton.....	675,000	
		Subvention à la province du Manitoba: construction du canal régulateur de crue de la rivière Rouge (région métropolitaine de Winnipeg).....	375,000	6,700,000

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968–1969	1967–1968		1968–1969	1967–1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		RESSOURCES HYDRAULIQUES ET COORDINATION DES PROGRAMMES CONCERNANT LES RESSOURCES RENOUVELABLES (Suite)		
		Crédit 50 (Suite)		
		SUBVENTIONS AUX PROVINCES (Suite)		
		Subvention à la province du Manitoba: programme de construction de digues de Red River Valley	610,000	
		Subvention à la province de la Colombie-Britannique: programme de construction pour la maîtrise des crues des régions nord et ouest de Vancouver	75,000	202,000
		Subvention à la province de la Colombie-Britannique: construction d'ouvrages pour la maîtrise des crues à Alberni (C.-B.)	187,000	75,000
		Subvention à la province de la Colombie-Britannique: construction d'ouvrages pour la maîtrise des crues de la rivière Squamish	488,000	270,000
		Subvention à la province de la Colombie-Britannique: construction d'ouvrages pour la dérivation d'eaux tributaires du ruisseau Hastings dans la région nord de Vancouver	112,000	225,000
		Divers autres projets	780,000	
		(10)	5,252,000	10,172,000
		Dépense		
		1965–1966 $ 9,353,659		
		1966–1967 9,220,926		
		1967–1968 (estimation) 10,937,000		
		Total du crédit 50	**5,889,300**	**10,521,150**
		Dépense		
		1965–1966 $ 9,437,600		
		1966–1967 9,290,743		
		1967–1968 (estimation) 11,286,150		

Emplois (années-homme)		Détail des affectations		Montant	
1968-1969	1967-1968			1968-1969	1967-1968
				$	$
		B—COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE			
		Valeur approximative des services importants non compris dans les crédits ci-après			
		Logement (fourni par le ministère des Travaux publics)		43,000	36,400
		Services de comptabilité et d'émission de chèques (contrôleur du Trésor)		20,300	3,600
		Cotisations au Compte de pension de retraite (Conseil du Trésor)		21,500	14,700
		Cotisations au compte du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec (Conseil du Trésor)		2,000	1,500
		Primes d'assurance chirurgicale-médicale des fonctionnaires (Conseil du Trésor)		600	1,200
				87,400	57,400
		Crédit 55—Dépenses d'administration de la Commission			
1	1	Président ($24,250)			
		Postes titularisés			
		Direction, sciences et professions			
2	2	($18,000-$21,000)			
12	8	($12,000-$14,000)			
	1	($10,000-$12,000)			
		Administration et service extérieur			
1	1	($10,000-$12,000)			
1	1	($8,000-$10,000)			
1		($6,000-$8,000)			
		Soutien administratif			
6	5	($6,000-$8,000)			
7	4	($4,000-$6,000)			
	2	(Moins de $4,000)			
31	25				
(31)	(25)	Traitements et salaires	(1)	318,400	254,200
		Frais de voyage	(2)	40,000	30,000
		Affranchissement	(2)	700	500
		Téléphone et télégrammes	(2)	6,500	5,000
		Publication du rapport annuel	(3)	1,500	2,000
		Services professionnels et spéciaux	(4)	2,200	3,500
		Papier, fournitures et accessoires de bureau	(7)	7,500	7,500
		Dépenses des membres de la Commission	(12)	.....	1,200
		Divers	(12)	15,200	3,500
				392,000	**307,400**
			Dépense		
		1965-1966	$ 184,132		
		1966-1967	244,736		
		1967-1968 (estimation)	307,000		
		Crédit 60—Subventions pour recherches et enquêtes sur l'énergie atomique	(10)	**3,920,000**	**2,500,000**
			Dépense		
		1965-1966	$ 1,600,000		
		1966-1967	2,000,000		
		1967-1968 (estimation)	2,500,000		

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		C—ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA, LIMITED (PROGRAMME DE RECHERCHES)		
		Crédit 65—Exploitation et entretien courants, y compris le matériel de recherche consomptible (12)	**58,919,000**	**56,883,000**
		Dépense Recette 1965-1966 $ 45,577,895 $5,888,352 1966-1967 55,494,958 7,803,812 1967-1968 (estimation) 67,844,000 10,961,000		
		Crédit 70—Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel		
		Construction de bâtiments et ouvrages (8)	5,015,000	6,718,000
		Acquisition de matériel (9)	6,166,000	5,905,000
			11,181,000	12,623,000
		Moins—Gains retenus (13)	1,500,000	3,006,000
			9,681,000	**9,617,000**
		Dépense 1965-1966 $ 14,253,757 1966-1967 13,904,700 1967-1968 (estimation) 12,623,000		
		D—OFFICE FÉDÉRAL DU CHARBON		
		Valeur approximative des services importants non compris dans les crédits ci-après		
		Logement (fourni par le ministère des Travaux publics)	18,300	15,800
		Services de comptabilité et d'émission de chèques (contrôleur du Trésor)	9,800	21,500
		Cotisations au Compte de pension de retraite (Conseil du Trésor)	10,800	10,100
		Cotisations au compte du Régime de pensions du Canada et au compte du Régime de rentes du Québec (Conseil du Trésor)	1,300	1,100
		Primes d'assurance chirurgicale-médicale des fonctionnaires (Conseil du Trésor)	300	900
		Transport du courrier en franchise (Postes)	1,100	900
			41,600	50,300

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		D—OFFICE FÉDÉRAL DU CHARBON (Suite)		
		Crédit 75—Administration et enquêtes de l'Office fédéral du charbon		
1	1	Président ($22,000)		
		Postes titularisés		
		Administration et service extérieur		
1		($18,000-$21,000)		
	1	($16,000-$18,000)		
1	2	($10,000-$12,000)		
		Technique, exploitation et services		
	1	($8,000-$10,000)		
		Soutien administratif		
2	1	($6,000-$8,000)		
7	9	($4,000-$6,000)		
4	2	(Moins de $4,000)		
16	17			
(16)	(17)	Traitements....(1)	100,000	126,739
		Frais de voyage....(2)	7,000	6,000
		Dépenses des membres de l'Office....(2)	.....	8,000
		Affranchissement....(2)	100	100
		Téléphone et télégrammes....(2)	3,800	3,800
		Publication de rapports....(3)	4,000	4,000
		Services professionnels et spéciaux....(4)	30,000	75,000
		Indemnités journalières des membres....(4)	.....	8,000
		Papier, fournitures et accessoires de bureau....(7)	3,600	3,200
		Divers....(12)	1,500	1,500
			150,000	**236,339**
		Dépense		
		1965-1966.... $ 180,965		
		1966-1967.... 194,713		
		1967-1968 (estimation).... 226,400		
		Statutaire—Versements relatifs au transport du charbon, selon les conditions prescrites par le gouverneur en conseil		
		VERSEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT DU CHARBON SELON LES CONDITIONS PRESCRITES PAR LE GOUVERNEUR EN CONSEIL (MINES ET RELEVÉS TECHNIQUES, CRÉDIT 75B, LOI DES SUBSIDES N° 10, 1964, ET CRÉDIT 75D DU BUDGET DES MINES ET RELEVÉS TECHNIQUES POUR 1965-1966)....(10)	4,672,686	30,265,661
		Dépense		
		1965-1966.... $ 22,363,631		
		1966-1967.... 37,698,975		
		1967-1968 (estimation).... 36,878,000		

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968–1969	1967–1968		1968–1969	1967–1968
			$	$
		D—OFFICE FÉDÉRAL DU CHARBON (Suite)		
		Statutaire (Suite)		
		SUBVENTIONS PRÉVUES PAR UNE LOI PLAÇANT LE CHARBON CANADIEN EMPLOYÉ DANS LA FABRICATION DU FER ET DE L'ACIER SUR UN PIED D'ÉGALITÉ AVEC LE CHARBON IMPORTÉ (10)	.....	125,000
		Dépense		
		1965–1966 $ 134,611		
		1966–1967 82,259		
		1967–1968 (estimation) 30,000		
		Total du crédit statutaire	**4,672,686**	**30,390,661**
		Dépense		
		1965–1966 $ 23,062,762		
		1966–1967 22,498,242		
		1967–1968 (estimation) 33,261,225		
		Crédit 80—Versement au Nouveau-Brunswick, au cours de l'année financière 1968-1969, de $2,800,000 et versements annuels de $4,050,000 au cours de chacune des quatre années financière commencant le 1er jour d'avril 1969 et se terminant le 31e jour de mars 1973, en vue d'aider la province dans son programme de rationalisation des charbonnages Minto, conformément aux modalités et conditions énoncées dans un accord intervenu entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et celui du Canada, avec l'approbation du gouverneur en conseil, et autorisation, conformément à cet accord, de transmettre au Nouveau-Brunswick les droits et avantages existants ainsi que les obligations à remplir en vertu de tous les prêts consentis aux producteurs de charbon du Nouveau-Brunswick aux termes de la Loi sur l'aide à la production du charbon et dont le principal, considéré comme un actif du Canada, s'élevait à $597,314 au 31 mars 1968; montant requis en 1968-1969 (10)	**3,397,314**	
		Crédit non requis en 1968–1969		
		Acquisition de matériel pour installation à la houillère «Princess» de la Compagnie *Nova Scotia Steel and Coal Limited* et les houillères de la *Dominion Coal Company Limited* en conformité des ententes qui seront conclues avec l'approbation du gouverneur en conseil par l'Office fédéral du charbon et les compagnies susmentionnées (9)	.....	**2,000,000**

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		E—OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE		
		Valeur approximative des services importants non compris dans les crédits ci-après		
		Logement (fourni par le ministère des Travaux publics)..	83,400	73,500
		Services de comptabilité et d'émission de chèques (Contrôleur du Trésor)	6,900	7,300
		Cotisations au compte de pensions de retraite (Conseil du Trésor)	109,900	78,000
		Cotisations au compte du Régime de pensions du Canada et au compte du Régime de rentes du Québec (Conseil du Trésor)	10,900	68,000
		Primes d'assurance chirurgicale-médicale des fonctionnaires (Conseil du Trésor)	2,700	5,100
		Indemnisation des employés de l'État pour accidents de travail (Ministère du Travail)	100	100
		Transport du courrier en franchise (Postes)	10,000	3,600
			223,900	235,600
		Crédit 85—Administration		
1	1	Président ($27,000)		
1	1	Vice-président ($24,250)		
3	3	Commissaire ($23,000)		
		Postes titularisés		
		Direction, sciences et professions		
1	1	Ingénieur en chef, Office national de l'énergie ($21,840-$22,880)		
4	4	($18,000-$21,000)		
3	3	Fonctionnaire supérieur 1 ($16,500-$21,250)		
		Administration et service extérieur		
2		($18,000-$21,000)		
13	4	($16,000-$18,000)		
14	12	($14,000-$16,000)		
10	12	($12,000-$14,000)		
15	14	($10,000-$12,000)		
8	13	($8,000-$10,000)		
4	3	($6,000-$8,000)		
	3	($4,000-$6,000)		
		Technique, exploitation et services		
1	1	($10,000-$12,000)		
3	1	($8,000-$10,000)		
13	9	($6,000-$8,000)		
1	2	($4,000-$6,000)		
2		(Moins de $4,000)		
		Soutien administratif		
7	5	($6,000-$8,000)		
37	33	($4,000-$6,000)		
3	7	(Moins de $4,000)		
146	132			
(146)	(132)	Effectif constant	1,329,000	1,252,500
(3)	(3)	Emplois intermittents et autres	10,000	15,000
(149)	(135)	Traitements et salaires (1)	1,339,000	1,267,500
		Frais de voyage et de déménagement (2)	68,000	82,000
		Affranchissement (2)	300	200
		Transport: chemin de fer et camion (2)	2,000	1,600
		Téléphone et télégrammes (2)	24,000	27,000
		Annonces (3)	500	1,000
		Publications (3)	7,000	3,500
		Services professionnels et spéciaux (4)	121,500	74,000
		Location de matériel de bureau (5)	2,000	4,800

29056—4½

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1968–1969	1967–1968		1968–1969	1967–1968
			$	$
		C—OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE (Suite)		
		Crédit 85 (Suite)		
		Réparation et entretien du matériel de bureau.....(6)	1,000	500
		Papier, fournitures et accessoires de bureau.....(7)	30,000	25,700
		Mobilier et accessoires.....(9)	5,000	10,000
		Divers.....(12)	1,700	2,200
			1,602,000	**1,500,000**
			Dépense	
		1965–1966.....	$ 944,963	
		1966–1967.....	1,128,350	
		1967–1968 (estimation).....	1,575,000	

N° du crédit	Affectation	1968-1969	1967-1968	Changement	
				Augmentation	Diminution
		$	$	$	$
	A—MINISTÈRE (Suite)				
	RÉCAPITULATION				
	A voter	**84,954,150**	81,782,700	3,171,450	
	Autorisé par la loi	**87,000**	158,000	.....	71,000
		85,041,150	**81,940,700**	**3,100,450**	
	B—BUREAU DE L'AIDE EXTÉRIEURE				
30	Traitements et dépenses (Détail à la page 132)	4,003,000	2,948,700	1,054,300	
35	Assistance économique, technique, pour fins d'enseignement et autre, selon le détail des affectations (Détail à la page 133)	138,500,000	130,239,000	8,261,000	
		142,503,000	**133,187,700**	**9,315,300**	
	C—COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE				
40	Traitements et dépenses de la Commission et quote-part du Canada dans les dépenses relatives aux études, relevés et enquêtes de la Commission (Détail à la page 135)	**484,100**	**489,200**	.....	**5,100**

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968–1969	1967–1968		1968–1969	1967–1968
			$	$
		C—COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE		
		Valeur approximative des services importants non compris dans les crédits ci-après		
		Logement (fourni par le ministère des Travaux publics)	18,800	18,900
		Services de comptabilité et d'émission de chèques (contrôleur du Trésor)	2,800	5,500
		Cotisations au Compte de pension de retraite (Conseil du Trésor)	13,200	11,000
		Cotisations au Compte du Régime des pensions du Canada et au Compte du Régime de rentes du Québec (Conseil du Trésor)	900	800
		Primes d'assurance chirurgicale-médicale des fonctionnaires (Conseil du Trésor)	300	600
		Indemnisation des employés de l'État pour accidents du travail (ministère du Travail)	100	100
			36,100	36,900
		Crédit 40—Traitements et dépenses de la Commission et quote-part du Canada dans les dépenses relatives aux études, relevés et enquêtes de la Commission		
		TRAITEMENTS ET DÉPENSES DE LA COMMISSION		
1	1	Président, section canadienne ($23,000)		
2	2	Commissaire, section canadienne ($12,960)		
		Postes titularisés		
		Administration et service extérieur		
1	1	Fonctionnaire supérieur 1 ($16,500–$21,250)		
1		($14,000–$16,000)		
1	2	($12,000–$14,000)		
		Technique, exploitation et services		
1	1	($6,000–$8,000)		
		Soutien administratif		
2	2	($6,000–$8,000)		
2	2	($4,000–$6,000)		
1	1	(Moins de $4,000)		
12	12			
(12)	(12)	Traitements (1)	132,500	124,700
		Frais de voyage (2)	15,000	15,000
		Affranchissement (2)	200	100
		Téléphone et télégrammes (2)	3,500	3,000
		Avis d'audiences publiques (3)	3,500	3,000
		Rémunération des sténographes d'audiences et d'employés professionnels (4)	3,500	2,500
		Papier, fournitures et accessoires de bureau (7)	2,000	3,000
		Acquisition de mobilier et d'accessoires (9)	1,000	3,000
		Divers (12)	1,000	900
			162,200	155,200
			Dépense	
		1965–1966	$ 126,001	
		1966–1967	146,746	
		1967–1968 (estimation)	150,000	

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		C—COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE (Suite)		
		Crédit 40 (Suite)		
		QUOTE-PART DU CANADA DANS LES DÉPENSES RELATIVES AUX ÉTUDES, RELEVÉS ET ENQUÊTES DE LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE		
		Études et relevés du bassin hydrographique de l'Ouest central	.....	2,000
		Quote-part du Canada dans les dépenses relatives au renvoi concernant la voie fluviale Champlain	.....	2,000
		Quote-part du Canada dans les dépenses relatives aux études de la pollution des eaux limitrophes	306,900	310,000
		Quote-part du Canada dans les dépenses relatives au renvoi concernant les niveaux des Grands lacs—Bureau international de régularisation du Saint-Laurent	5,000	10,000
		Quote-part du Canada dans les dépenses relatives aux études de la pollution de l'air	5,000	10,000
		Renvoi concernant les chutes américaines	5,000	
		(4)	321,900	334,000
		Dépense		
		1965-1966 $ 52,709		
		1966-1967 145,430		
		1967-1968 (estimation) 300,000		
		Total du crédit 40	**484,100**	**489,200**
		Dépense		
		1965-1966 $ 178,710		
		1966-1967 292,176		
		1967-1968 (estimation) 450,000		

N° du crédit	Affectation	1968-1969	1967-1968	Changement	
				Augmentation	Diminution
		$	$	$	$
	B—CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES				
15	Administration, exploitation et entretien (Détail à la page 551)	45,033,000	40,463,500	4,569,500	
20	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel (Détail à la page 552)	5,399,000	9,300,000	.....	3,901,000
25	Bourses d'études et subventions d'aide à la recherche (Détail à la page 553)	59,017,000	45,500,000	13,517,000	
30	Aide aux recherches industrielles, selon les modalités et conditions approuvées par le gouverneur en conseil, y compris l'autorisation, nonobstant l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, de prendre des engagements pour l'année financière en cours d'un maximum de $7,300,000 (Détail à la page 553)	6,100,000	5,700,000	400,000	
		115,549,000	**100,963,500**	**14,585,500**	

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968–1969	1967–1968		1968–1969	1967–1968
			$	$
		B—CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES		
		Valeur approximative des services importants non compris dans les crédits ci-après		
		Logement (fourni par le ministère des Travaux publics)	686,000	623,800
		Logement (dans les bâtiments du Conseil)	3,143,000	2,977,900
		Services de comptabilité et d'émission de chèques (contrôleur du Trésor)	258,800	239,300
		Contributions au compte de pension de retraite (Conseil du Trésor)	2,619,100	2,158,700
		Contributions au compte du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec (Conseil du Trésor)	317,400	242,900
		Primes d'assurance chirurgicale-médicale des fonctionnaires (Conseil du Trésor)	82,500	187,300
		Indemnisation des employés de l'État pour accidents de travail (ministère du Travail)	17,600	20,600
		Transport du courrier en franchise (Postes)	237,500	161,700
			7,361,900	6,612,200
		Crédit 15—Administration, exploitation et entretien		
		Emplois titularisés		
		Direction, sciences et professions		
1	1	Président ($28,750)		
1	1	Vice-président (section administrative) ($24,500)		
2	2	Vice-président (section scientifique) ($24,500)		
2	2	Directeur ($24,500)		
14	13	Directeur ($21,250–$23,500)		
6	6	Directeur adjoint ($18,450–$21,250)		
1	1	Chargé de recherches principal ($21,750)		
54	52	Chargé de recherches principal ($18,450–$21,250)		
5	4	Agent du Conseil de recherches 5 ($18,450–$21,250)		
158		($18,000–$21,000)		
	154	($16,000–$18,000)		
269	2	($14,000–$16,000)		
3	244	($12,000–$14,000)		
194	216	($10,000–$12,000)		
30	34	($8,000–$10,000)		
200	9	($6,000–$8,000)		
	150	($4,000–$6,000)		
		Administration et service extérieur		
3	1	($16,000–$18,000)		
4	4	($14,000–$16,000)		
12	5	($12,000–$14,000)		
25	22	($10,000–$12,000)		
87	87	($8,000–$10,000)		
24	26	($6,000–$8,000)		
		Technique, exploitation et services		
3	2	($14,000–$16,000)		
16	14	($12,000–$14,000)		
130		($10,000–$12,000)		
400	494	($8,000–$10,000)		
674	513	($6,000–$8,000)		
315	459	($4,000–$6,000)		
3	55	(Moins de $4,000)		

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		B—CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES (Suite)		
		Crédit 1er (Suite)		
		Postes titularisés (Suite)		
		Soutien administratif		
7	7	($8,000-$10,000)		
71	67	($6,000-$8,000)		
372	329	($4,000-$6,000)		
51	77	(Moins de $4,000)		
3,137	3,053			
(3,137)	(3,053)	Effectif constant	25,034,100	24,190,800
(678)	(687)	Emplois intermittents et autres	4,601,000	4,511,600
(3,815)	(3,739)	Total brut des traitements et salaires (1)	29,635,100	28,702,400
		Moins—Traitements du personnel des ateliers techniques et du génie mécanique (ateliers d'expérimentation) payés sur les frais demandés aux Divisions pour services rendus (13)	500,000	500,000
		Traitements nets	29,135,100	28,202,400
		Heures supplémentaires (1)	110,000	70,000
		Indemnités (1)	151,600	320,000
		Frais de voyage et de déménagement (2)	737,000	700,900
		Voyage—autres que les fonctionnaires (2)	121,000	191,500
		Transport: chemin de fer et camion (2)	150,000	140,000
		Affranchissement (2)	50,000	47,000
		Téléphone et télégrammes (2)	321,000	261,700
		Publication de revues scientifiques et autres imprimés (3)	1,135,000	914,100
		Matériel d'exposition, annonces, films, radio et étalages (3)	130,000	125,000
		Services professionnels et spéciaux (4)	5,774,400	4,286,000
		Location de terrains, de bâtiments et d'ouvrages (5)	250,000	200,000
		Location de matériel, d'ordinateurs et de matériel connexe de bureau (5)	1,244,000	650,000
		Réparation et entretien de bâtiments et d'ouvrages (6)	765,000	606,000
		Réparation et entretien du matériel (6)	375,000	312,000
		Réparation et entretien du matériel et des ordinateurs de bureau (6)	150,000	125,000
		Papier, fournitures et accessoires de bureau (7)	793,900	604,300
		Livres et périodiques pour la bibliothèque (7)	500 000	420,000
		Fournitures et approvisionnements (7)	3,190,000	3,290,000
		Services de ville (7)	1,030,000	900,000
		Matériel consomptible de recherche (9)	6,116,000	5,400,00
		Divers et imprévus (12)	52,000	43,600
			52,281,000	47,809,500
		Moins—Recettes prévues ($5,283,000) et montant recouvrable du Gouvernement des États-Unis ($1,965,000) (13)	7,248,000	7,346,000
			45,033,000	**40,463,500**

	Dépense	Recette
1965-1966	$ 31,174,279	$4,641,847
1966-1967	36,702,066	4,865,057
1967-1968 (estimation)	41,132,274	5,821,000

		Crédit 20—Construction ou acquisition de bâtiments, terrains et matériel	
		Construction ou acquisition de bâtiments et ouvrages (8)	5,234,000	8,893,500
		Acquisition de matériel (9)	400,000	756,500
			5,634,000	9,650,000

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968–1969	1967–1968		1968–1969	1967–1968
			$	$
		B—CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES (Suite)		
		Crédit 20 (Suite)		
		Moins—Montant recouvrable du Gouvernement des États-Unis.....(13)	235,000	350,000
			5,399,000	**9,300,000**
		Dépense		
		1965–1966..... $ 6,094,867		
		1966–1967..... 7,091,785		
		1967–1968 (estimation)..... 9,300,000		
		Crédit 25—Bourses d'études et subventions d'aide à la recherche		
		Science et génie.....(10)	59,100,000	45,583,000
		Subvention à la Société royale du Canada.....(10)	17,000	17,000
			59,117,000	45,600,000
		Moins—Recettes prévues.....(13)	100,000	100,000
			59,017,000	**45,500,000**
		Dépense		
		1965–1966..... $ 21,450,000		
		1966–1967..... 34,150,000		
		1967–1968 (estimation)..... 45,500,000		
		Crédit 30—Aide aux recherches industrielles, selon les modalités et conditions approuvées par le gouverneur en conseil, y compris l'autorisation, nonobstant l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, de prendre pour l'année financière en cours des engagements jusqu'a concurrence de $7,300,000		
		Aide aux recherches industrielles.....(10)	**6,100,000**	**5,700,000**
		Dépense		
		1965–1966..... $ 3,306,262		
		1966–1967..... 4,198,994		
		1967–1968 (estimation)..... 5,200,000		

PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

N° du crédit	Affectation	1968-1969	1967-1968	Changement	
				Augmentation	Diminution
		$	$	$	$
	COMMUNICATIONS				
	Société canadienne des télécommunications transmarines*				
L1	Prêts à la Société canadienne des télécommunications transmarines, en conformité de l'article 14 de la Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines, pour acquisition d'autres biens et améliorations..	10,500,000	6,600,000	3,900,000	
	ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES				
	L'Énergie atomique du Canada, Limitée				
L5	Prêts à l'Énergie atomique du Canada, Limitée durant l'année financière courante et les années subséquentes, selon les montants et les modalités et conditions que le gouverneur en conseil pourra approuver, pour financer la construction de l'usine génératrice Candu-BLW 250 dans la province de Québec; pour contribuer aux frais de construction de l'usine génératrice de Pickering selon l'accord conclu entre le gouvernement fédéral, la province d'Ontario et la Commission d'énergie hydro-électrique d'Ontario; financer la construction d'installations de fabrication et de laboratoire pour le compte de la Division des produits commerciaux à South March; pour financer la construction de logements et autres ouvrages près de l'installation de recherches nucléaires de Whiteshell.....	51,000,000	32,000,000	19,000,000	
L10	Prêts à l'Énergie atomique du Canada, Limitée durant l'année financière courante et les années subséquentes selon les montants et les modalités et conditions que le gouverneur en conseil pourra approuver, pour financer l'achat d'eau lourde produite au Canada pour revente aux usagers canadiens et étrangers.....	4,600,000	10,500,000	.....	5,900,000
L15	Prêts à l'Énergie atomique du Canada, Limitée durant l'année financière courante et les années subséquentes selon les montants et les modalités et conditions que le gouverneur en conseil pourra approuver, pour financer le coût de construction, de lignes de transmission se rapportant à l'entreprise hydro-électrique de Nelson, conformément à un accord entre le Canada et le Manitoba; autorisation à l'Énergie atomique du Canada, Limitée de construire, diriger, louer et disposer desdites lignes de transmission.....	40,000,000	15,000,000	25,000,000	
L20	Prêts à l'Énergie atomique du Canada, Limitée, selon les modalités et conditions approuvées par le gouverneur en conseil, afin de faire un paiement anticipé à Deuterium of Canada Limited fondé sur la valeur d'une année de production d'eau lourde de cette compagnie..	16,400,000	16,400,000		
		112,000,000	73,900,000	38,100,000	

*Relevait auparavant du Ministre des Transports

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES

ET DES TRAVAUX PUBLICS

RAPPORT QUOTIDIEN DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Président: M. LEONARD HOPKINS

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes de l'abonnement auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Fascicule 2

Traduit au bureau de la Traduction générale, Secrétariat d'État.

De l'imprimeur de la Reine

ALISTAIR FRASER.

SÉANCE DU MARDI 29 OCTOBRE 1968

Budget revisé des dépenses 1968-1969 concernant le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

A COMPARU:

M. R. J. Orange, secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

TÉMOINS:

Du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources: Dr C. M. Isbister, sous-ministre; et M. J. C. Allen, conseiller financier senior.

ROGER DUHAMEL, M.A.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
ALISTAIR FRASER.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. LEONARD HOPKINS

PROCÈS-VERBAL ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 2

SÉANCE DU MARDI 29 OCTOBRE 1968

Budget revisé des dépenses 1968-1969 concernant le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

A COMPARU:

M. R. J. Orange, secrétaire parlementaire au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

TÉMOINS:

Du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources: Dr C. M. Isbister, sous-ministre; et M. J. C. Allen, conseiller financier senior.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968

29058—1

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. Leonard Hopkins

Vice-président: M. K. R. Hymmen

et MM.

Aiken,
Beaudoin,
Chappell,
Comeau,
Danson,
Deakon,
Gilbert,
Grills,
Harding,
Langlois,
[4] Marchand (*Kamloops-Cariboo*),
Moores (*Bonavista-Trinity-Conception*)
Orange,
Ricard,
[3] Ritchie,
[2] Roy (*Timmins*),
Serré,
Sulatycky—(20)

(Quorum 11)

Le secrétaire du Comité,
M. Slack.

[2] Remplace M. Smerchanski, le 17 octobre 1968.
[3] Remplace M. Code, le 28 octobre 1968.
[4] Remplace M. Harries, le 28 octobre 1968.

ORDRES DE RENVOI

Le JEUDI 17 octobre 1968

Il est ordonné,—Que le nom de M. Roy (Timmins) soit substitué à celui de M. Smerchanski sur la liste des membres du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Le LUNDI 28 octobre 1968

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Ritchie et Marchand (*Kamloops-Cariboo*) soient substitués à ceux de MM. Code et Harries sur la liste des membres du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

29058—1½

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 29 octobre 1968
(2)

Le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics se réunit ce matin à 9h.40, sous la présidence de M. Leonard Hopkins.

Présents: MM. Aiken, Beaudoin, Chappell, Danson, Deakon, Gilbert, Harding, Hopkins, Hymmen, Langlois, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Orange, Ricard, Ritchie, Roy (*Timmins*), Serré et Sulatycky (17).

Aussi présents: Du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources: M. C. M. Isbister, sous-ministre; M. J. M. Harrison, sous-ministre adjoint (Mines et sciences de la terre); M. J.-P. Drolet, sous-ministre adjoint (Exploitation minérale); M. A. T. Prince, sous-ministre adjoint suppléant (Ressources hydrauliques); M. G. M. MacNabb, sous-ministre adjoint (Énergie); M. J. C. Allen, conseiller financier senior; et M. R. B. Code, conseiller en personnel senior.

Le président annonce la composition du comité de direction: M.M. Hopkins, Hymmen, Orange, Aiken, Gilbert et Beaudoin.

Le président lit le premier rapport du comité de direction. (Voir Témoignages).

M. Chappell propose, avec l'appui de M. Deakon, que le rapport soit modifié par le renvoi au Comité de direction de la question de la visite de Burlington, en Ontario. La modification est adoptée.

Sur la proposition de M. Deakon, avec l'appui de M. Marchand (*Kamloops-Cariboo*), le premier rapport du Comité de direction, tel que modifié, est adopté.

Le président appelle M. Isbister qui présente ses fonctionnaires supérieurs et expose leurs fonctions respectives.

Le président fait remarquer que l'honorable M. Greene est actuellement à l'étranger et que par conséquent les crédits 1 et 5 de ses prévisions budgétaires ne pourront être adoptés avant son retour.

Le président met à l'étude le crédit 1, Administration centrale des prévisions budgétaires (1968-1969) du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et M. Orange, secrétaire parlementaire du ministre, fait une déclaration préliminaire sur les responsabilités des diverses Directions du ministère.

M. Isbister étudie un document portant sur les prévisions budgétaires de son ministère et explicite les renseignements qu'elles renferment. Il est interrogé à ce sujet, secondé par M. Allen. Les membres du Comité reçoivent un exemplaire du document.

L'interrogatoire des témoins n'étant pas terminé à 11 heures, le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi matin, 31 octobre, à 9h.30.

Le secrétaire du Comité,
M. Slack.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi, 29 octobre 1968

• 0939

Le président: Le premier point au programme est le rapport du comité de direction. Votre comité de direction s'est réuni vendredi matin. Y assistaient: M. le président, M. Hymmen, M. Orange, M. Aiken, M. Gilbert et M. Beaudoin. Votre sous-comité du programme et de la procédure s'est également réuni et a discuté de questions relatives aux procédures du présent comité. Votre comité de direction a estimé que pendant l'audition des témoignages, aucune question supplémentaire ne devait être autorisée au premier tour et que le temps alloué à chaque membre serait laissé à la discrétion du président. En effet, lorsqu'une ou deux personnes se lancent dans une longue série de questions, cela empiète sur le temps réservé à d'autres membres du comité. Nous avons donc fixé à dix minutes le temps que nous estimons suffisant pour permettre à quelqu'un de poser une série de questions. Lorsque vous approcherez des dix minutes, je vous préviendrai donc que votre temps est presque expiré et si vous désirez alors conclure par une question additionnelle, vous pourrez vous faire inscrire pour le deuxième tour.

Les questions supplémentaires prolongent parfois les interrogations, compromettant ainsi la série de questions de quelqu'un d'autre aussi avons-nous recommandé qu'il n'y ait pas de questions supplémentaires au premier tour. Certaines d'entre elles pourraient cependant être autorisées au deuxième tour.

Nous discuterons du point no 2 avant de passer à la suite de ce rapport. Votre sous-comité a discuté de l'éventualité d'une visite au Centre canadien des Eaux intérieures à Burlington, dans l'Ontario ainsi qu'au Centre de recherches des combustibles, sur la route de Corkstown, dans les environs d'Ottawa et recommande au comité principal de visiter en novembre ces deux projets fédéraux. Les deux dates qu'on nous propose sont respectivement, le 7 et le 14 novembre. J'entame les discussions en vous priant de présenter vos observations à ce sujet.

M. Aiken: La visite à Corkstown Road pourrait peut-être, me semble-t-il, revêtir un caractère privé. Si j'ai bien compris ce que vous venez de dire et ce que vous avez dit antérieurement, il serait peut-être difficile d'organiser une visite officielle du comité. Nous n'y allons pas pour recueillir des témoignages, aussi je propose que nous y fassions, en fait, une visite. Ce n'est pas loin et nous pourrons nous y rendre dans nos propres voitures, à titre privé. J'aimerais que l'excursion à Burlington ait lieu sans trop tarder car il s'agit de choses sur lesquelles nous avons le devoir de nous informer.

Le président: Y a-t-il d'autres remarques au sujet de l'excursion à Burlington?

M. Chappell: Pour moi, je préférerais la voir remise à un peu plus tard, jusqu'à ce que je sache où je vais et que j'aie pu me livrer à un peu de recherche et d'étude pour fixer mon choix sur les choses à voir et me permettre de les apprécier, en ce moment, je ne suis pas préparé à cette visite et je craindrais de ne pas en retirer tout le profit possible.

• 0945

M. Hymmen: Monsieur le président, vu le temps qu'il fait en cette saison, ne vaudrait-il pas mieux remettre cette visite à une date ultérieure?

Le président: Étant donné cette discussion, quelqu'un voudrait-il proposer un amendement à la deuxième partie de notre rapport visant à faire remettre votre visite à Burlington à une date ultérieure? Cela répondrait-il à votre suggestion, M. Aiken?

M. Aiken: Cela n'a vraiment guère d'importance mais je crois qu'à partir d'un certain moment de l'année—et les personnes que cela concerne directement seront sans doute mieux au courant que moi—c'est-à-dire aux environs de décembre, janvier, février, la visite ne présente plus guère d'intérêt, ou du moins pas autant que si nous y allions quand les eaux sont libres. Nous aurions avantage à faire cette visite à ce moment-là.

Eh bien, je ne sais trop—je n'y suis jamais allé aussi suis-je très désireux de faire cette

excursion. Si nous pouvons tout aussi bien l'entreprendre un peu plus tard au cours de l'année, pourquoi ne pas la remettre?

Le président: Ne pourrions-nous pas demander à M. Orange ce qu'il en pense; il avait, je crois, des suggestions à faire au comité de direction à propos de l'importance du facteur saisonnier pour cette visite.

M. Orange: Monsieur le président, j'ai cru comprendre comme l'a dit M. Aiken, qu'à partir d'un certain moment il fait un peu trop froid, surtout si les membres du comité veulent se rendre compte des activités en dehors du Centre même, et peut-être aussi monter à bord de certains bateaux. Je pense toutefois que M. Isbister qui n'a pas encore été présenté mais qui est assis à votre droite pourrait savoir ce qui en est. Nous devrions, me semble-t-il, toujours tirer le plus grand profit possible de tout ce que nous faisons.

Le président: Monsieur Isbister?

M. C. M. Isbister (sous-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Merci, monsieur le président. Sans vouloir aller à l'encontre des remarques qui viennent d'être faites, nous pensons, maintenant que la saison s'avance, que le plus tôt sera le mieux. Quant à l'excursion elle-même, il est beaucoup plus facile, pour ne pas dire plus agréable, de voir les bateaux, les rives et le cadre du nouveau Centre canadien des Eaux intérieures par un jour relativement beau. Or l'automne touche à sa fin.

Le président: Sera-t-il trop tard au printemps quand les lacs seront libérés des glaces? D'après notre discussion, il s'agit évidemment d'y aller ou bien maintenant ou bien au printemps prochain car l'hiver n'est certainement pas le bon moment pour visiter le Centre. Monsieur Deakon?

M. Deakon: Je n'ai qu'une question à poser, monsieur le président. Tout d'abord, je suppose que cette excursion à Burlington ne prendrait qu'une journée. Pourquoi ne pas renvoyer la question au comité de direction pour qu'il l'examine?

Le président: Est-ce adopté? Nous passerons dans ce cas à l'article 3 du rapport:

> Votre sous-comité recommande que l'article 1 du budget du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources soit tenu en suspens jusqu'au retour du ministre.

Je dois préciser ici que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est en ce moment en voyage, avec le comité du cabinet, en Amérique du Sud, t qu'il sera de retour vers la mi-novembre. Votre comité de direction a donc proposé que nous laissions l'article 1 en suspens afin que le ministre puisse nous présenter un rapport et venir au comité aussitôt que possible après son retour.

• 0950

M. Danson: Ne pourrions-nous pas, pour accélérer les choses, descendre jusque-là et lui faire visite? L'hiver n'est-il pas une saison toute indiquée?

Le président: M. Danson a toujours des suggestions très originales. En l'absence du ministre, nous avons ici parmi nous aujourd'hui son secrétaire parlementaire, M. Bud Orange, ainsi que le sous-ministre, M. C. M. Isbister accompagné de ses fonctionnaires. Je vous les présenterai tout à l'heure mais je voudrais tout d'abord qu'une motion soit proposée en vue d'adopter le rapport du comité de direction.

(*voir les minutes des procès-verbaux*)

M. Chappell: Monsieur le président, aurons-nous sous les yeux un exemplaire du rapport?

Le président: En général, ce n'est pas l'usage.

M. Chappell: Comment pourrons-nous en connaître le contenu? En faites-vous la lecture?

Le président: Oui, comme je l'ai fait ce matin.

M. Roy (Timmins): M. le président, nous gagnerions du temps si le rapport pouvait nous être communiqué avant notre arrivée ici.

Le président: Nous verrons cela, M. Roy. Il est d'usage de ne jamais communiquer le rappot du comité de direction avant l'ouverture de la réunion du comité, mais nous verrons cela.

Je mets maintenant en discussion l'article 1 du Budget revisé du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et je prie M. Orange de faire une déclaration d'ouverture.

M. Aiken: Je regrette, monsieur le président, mais j'ignorais que nous allions entamer les travaux. Je ne vous retiendrai qu'un instant pour signaler au comité, comme je vous l'ai d'ailleurs dit en privé, que nous avons certaines difficultés au sujet de l'horaire des réunions.

Trois de nos membres ont été pris dans d'autres comités qui se réunissent exactement à la même heure: deux sont au comité des Pêcheries qui se réunit, comme le nôtre, de 9. h. 30 à 11 h. du matin, le mardi et le jeudi et comme ce sont tous les deux des députés des provinces maritimes, ils donnent la priorité aux Pêcheries.

Nous allons examiner ce que nous pouvons faire à ce sujet, car c'est très compliqué. Je tenais simplement à signaler que c'est un problème qui nécessite une réponse car il se présentera sans doute encore à l'occasion d'autres comités.

Le président: M. Aiken, avez-vous vérifié s'il y avait conflit d'horaire avec ces mêmes membres le jeudi comme le mardi?

M. Aiken: Les deux comités siègent tous deux exactement aux mêmes heures: de 9 h. 30 à 11 heures du matin, le mardi et le jeudi. Nous devons nous efforcer à l'avenir de nous assurer la présence de ces deux membres en particulier, car ils font partie de comités permanents.

M. Deakon: Puis-je suggérer que M. Aiken décide avec ses collègues des dates qui leur conviennent, puis en discute avec vous, après quoi nous pourrions en décider au cours d'une prochaine réunion?

M. Aiken: Nous sommes pratiquement bouclés et je me demande comment nous allons en sortir.

Le président: Je serais heureux de me rencontrer avec M. Aiken et avec M. Deachman pour examiner ensemble ce que nous pouvons arranger à cet égard. Merci, M. Aiken.

Avant de demander à M. Orange de prendre la parole, je dois également vous dire qu'après la discussion du budget de l'Énergie, des Mines et des Ressources, nous passerons à l'Atomic Energy of Canada Limited et ensuite à la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Il est prévu de faire venir ici à ce moment-là, des représentants de ces deux organismes.

• 0955

Avant que M. Orange ouvre la séance, je pourrais peut-être vous présenter les personnalités officielles ici présentes aujourd'hui. Immédiatement à ma droite se trouve le sous-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. C. M. Isbister, et plutôt que de vous présenter les autres personnes individuellement je prierai M. Isbister de vous les présenter lui-même car il pourra peut-être vous donner un mot d'explication sur le genre d'activités de chacune d'elles. M. Isbister?

M. Isbister: Je vous remercie, monsieur le président. Pendant ce temps, il serait peut-être utile que les membres du comité jettent un coup d'œil sur ce document qui leur a été distribué, intitulé le Budget révisé du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et qu'ils examinent, à la page 4, l'organigramme du ministère. Nous y reviendrons plus tard, mais en attendant, cette page explique en peu de mots la structure générale de ce nouveau ministère du gouvernement.

Le président: Avant que vous ne commenciez, permettez-moi de dire, M. Ibister, que ces documents m'ont été apportés ce matin même. Les responsables s'excusent, et moi aussi, de ce qu'ils n'aient encore pu être imprimés en français mais nous aurons des exemplaires français à vous remettre jeudi matin. Croyez que je regrette beaucoup... Je vous en prie, M. Isbister...

M. Isbister: Merci, monsieur le président. Si vous voulez bien regarder en haut des 4 colonnes, vous verrez que, pour la facilité des opérations, le ministère est divisé en quatre sections. Les Mines et la Géophysique, l'Exploitation des minerais, les Eaux et les Ressources renouvelables et l'Exploitation de l'Énergie. Chacune de ces sections est dirigée par un sous-ministre adjoint. Trois d'entre eux sont ici présents ce matin. Le quatrième est absent et remplacé par le sous-ministre adjoint suppléant.

Les Mines et la Géophysique sont dirigées par M. Harrison, à ma droite. Je crois superflu de dire à aucun groupe d'Ottawa que M. Harrison est un savant éminent et reconnu comme tel tant à l'intérieur qu'en dehors des sphères gouvernementales et aussi en dehors du Canada.

Je poursuis: M. J. P. Drolet est sous-ministre adjoint au secteur de l'Exploitation des minerais. M. Drolet jouit également de toute la confiance de ce secteur du ministère auquel il apporte sa vaste expérience en tant que conseiller en chef. C'est un ancien professeur, un ancien fonctionnaire de la province de Québec. Ingénieur des Mines, il a en outre occupé un poste élevé dans une des grandes sociétés minières privées du Canada.

Le secteur suivant, les Eaux et les Ressources renouvelables, est représenté ce matin par le sous-ministre adjoint suppléant, M. Prince, qui est en temps ordinaire Directeur des Eaux intérieures.

M. Prince a une vaste panoplie de talents à mettre à la disposition de ce secteur qui comprend dans ses attributions la pollution et tous les problèmes qui s'y rattachent ainsi que l'organisation de tout ce qui a trait aux eaux. J'entends très souvent dire par les gens du ministère que le succès des programmes que nous mettons en œuvre avec toute la diligence possible, en matière de pollution, dépend avant tout des talents et de l'expérience que M. Prince met à leur service.

• 1000

Le quatrième sous-ministre adjoint est M. G. M. MacNabb, qui dirige le secteur de l'exploitation de l'Énergie. Il est le dernier arrivé parmi ses collègues et bien que le secteur dont il est chargé soit le plus récent du ministère, c'est aussi un des plus importants. Il a reçu une formation d'ingénieur. Il est en fait, aussi jeune qu'il en a l'air mais il a déjà rendu au cours des emplois successifs de sa carrière au gouvernement un nombre impressionnant de services distingués.

M. J. C. Allen est le conseiller financier en chef du ministère, attaché à la personne du ministre et à la mienne. Il a de nombreuses années d'expérience au Conseil du Trésor où il a connu des phases très diverses de la gestion financière du gouvernement. Il a ensuite fait partie, pour un temps, du Conseil national de la Recherche après quoi il a bien voulu se laisser tenter par le secteur financier le plus important de notre ministère.

Vient ensuite M. R. B. Code qui est le conseiller en chef du personnel du ministère. Il accumule, lui aussi, les années d'expérience dans sa partie et il est un de ceux d'entre nous sur qui le ministre compte le plus pour assurer par ses conseils la continuité d'une saine administration dans ce domaine primordial qu'est le personnel.

Voilà tous les fonctionnaires ministériels présents ici ce matin, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie beaucoup, M. Isbister. Je prie maintenant M. Orange de prononcer au nom du ministre la déclaration d'ouverture.

M. Orange (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je vous remercie, monsieur le président. Comme vous le savez, M. Greene est parti en tournée ministérielle en Amérique du Sud. Il sera de retour à la mi-novembre et viendra alors au comité pour y faire une déclaration au sujet du rôle et des activités du ministère.

Vous avez rencontré les hauts fonctionnaires de ce ministère—M. Isbister, les sous-ministres adjoints et les conseillers en chef des finances et du personnel.

En guise de préparation à cette réunion, le ministère a rassemblé à votre intention les enveloppes brunes que vous avez devant vous. Elles contiennent des documents publics d'information et des échantillons des produits finis qui sont le fruit des efforts du ministère.

Je voudrais attirer spécialement votre attention sur l'ensemble de feuillets réunis sous le titre de «Budget révisé», que M. Isbister a déjà mentionné. Ces prévisions budgétaires ont été spécialement rédigées à l'intention du comité. En effet, il y a deux choses que le ministère s'est efforcé de faire pour vous aider à tracer les plans de nos programmes et à établir nos budgets. En reprenant sous forme de résumé les détails du Livre bleu, nous espérons avoir donné aux membres du comité une vue à vol d'oiseau du ministère et de ses divers éléments; en décrivant l'organisation et les buts de celui-ci, nous pensons les familiariser avec ses divers secteurs et divisions; bref, nous espérons faciliter au comité la compréhension des buts et des objectifs du ministère.

Si vous y consentez, monsieur le président, ainsi que les membres du comité, vous pourrez peut-être utiliser ces documents en guise de programme de travail pour nos délibérations en comité.

Le président: Plaît-il aux membres du Comité de se ranger à cette proposition?

• 1005

M. Aiken: Je n'ai pas eu l'occasion de vérifier ces documents. S'agit-il d'un résumé des prévisions budgétaires du Livre bleu?

M. Orange: Oui.

M. Aiken: Mais elles sont regroupées, jusqu'à un certain point?

M. Orange: Elles constituent un résumé des prévisions budgétaires du Livre bleu et sont présentées d'une façon que nous estimons propre à aider les membres du comité à mieux comprendre les activités du ministère.

Le président: M. Aiken, je dois vous dire que le prochain point à mon programme est une demande M. Isbister visant à mettre ce document sur le même pied que le Livre bleu, dès que M. Orange aura terminé sa déclaration. Nous pourrions attendre ce moment pour solliciter l'assentiment des membres du comité.

M. Orange: Dans la vaste réorganisation des responsabilités du gouvernement fédéral, annoncée en 1965, le nouveau ministère fut chargé d'élaborer plusieurs fonctions qui n'existaient pas auparavant. Je signale en particulier la coordination du conseil sur les politiques et programmes concernant l'eau, la pollution de l'eau, l'énergie et ses sources, et les ressources en général. Après l'annonce de 1965, les structures générales du ministère furent édifiées et approuvées. Des sous-ministres adjoints et d'autres fonctionnaires furent nommés à des positions clés. Tous commencèrent dès lors à s'occuper de planifier les programmes, ce qui prit un temps considérable.

Le Secteur des ressources hydrauliques vise à mettre sur pied un service de recherches professionnel efficace et compétent dans les domaines scientifiques, techniques et socio-économiques qui ont trait aux principaux aspects des eaux canadiennes. Par sa Direction des politiques et de la planification, le Secteur établira une vaste législation-cadre qui sera le fondement de l'action fédérale-provinciale nécessaire. Il verra à assurer une coordination efficace des programmes hydrauliques fédéraux et à mettre sur pied les mécanismes organisationnels et institutionnels nécessaires.

Il faut commencer les inventaires des besoins en eau, et recruter le personnel nécessaire pour coordonner et évaluer les programmes et politiques hydrauliques, ainsi que les travaux entrepris par les diverses agences de l'État. La Direction des eaux intérieures, par les programmes de ses diverses divisions, fournit une information de base et des données sur le débit des cours d'eau, les niveaux de l'eau, l'hydrologie, la qualité de l'eau, la lutte contre la pollution et la technique, pour répondre aux demandes croissantes d'aide provenant du gouvernement fédéral, des provinces et du secteur privé.

Le programme de la nouvelle division des Grands lacs, de la Direction des eaux intérieures, revêt une importance particulière. Cette division compte faire des enquêtes pour trouver des moyens de lutter contre la pollution dans le bassin des Grands lacs et du Saint-Laurent et plus tard dans d'autres lacs importants où le fédéral assume une bonne part de responsabilité et où il y a besoin d'un service de recherches. Tous ces programmes sont conformes aux assurances données à la population que le gouvernement entend répondre à l'inquiétude générale manifestée au sujet de la pollution de l'eau et de la gestion des eaux.

Le ministère compte, par l'entremise de la Direction des sciences de la mer, élément du Secteur des ressources hydrauliques, favoriser l'expansion de la science de l'océanographie, condition essentielle à l exploitation des ressources marines, des seuils continentaux et du fond marin. Sur la côte est, on s'efforcera de maintenir à la pointe du progrès scientifique le Laboratoire océanographique de l'Atlantique. Ce laboratoire s'appelait auparavant l'Institut océanographique de Bedford dont les travaux en identification des strates sédimentaires des seuils continentaux ont permis de faire des travaux d'exploration du pétrole au large des côtes.

Par les programmes du Secteur de l'exploitation minérale, le ministère compte mettre rapidement en œuvre des programmes de conservation, de protection et de contrôle des gisements de pétrole sous-marin afin que la réglementation voulue soit prête avant que ne commence la production commerciale.

Dans le Secteur des mines et des sciences de la terre, la Direction des levés et de la cartographie définit des données qui seront la base de toute cartographie. Il faut agrandir ces services et les installations de production de cartes pour répondre à la demande forte et croissante de cartes nouvelles, surtout de la part de sociétés d'exploration et d'organismes de mise en valeur des ressources. La Commission géologique du Canada est l'organisme de l'État qui s'occupe d'exploration minière. Les réserves de minéraux s'épuisent et doivent être remplacées par de nouvelles qui sont de plus en plus difficiles à découvrir et qui coûtent de plus en plus cher. Nous avons besoin de ressources pour créer de nouvelles méthodes de levés géologiques et géophysiques par avion et pour les appliquer à la télédétection par satellite.

• 1010

Il faut entreprendre de la recherche sur le seuil continental du Pacifique où des travaux d'exploration du pétrole sont déjà en cours. Il faudrait mettre au point d'importantes nouvelles techniques en géochimie et en études intégrées des dépôts de matières minérales.

La Direction des mines fait enquête sur l'extraction des minerais et leur séparation des roches afin de mettre au point de nouvelles méthodes plus efficaces d'utilisation de nos ressources. Les études à long terme sur les moyens d'utiliser les combustibles pauvres, surtout les sables pétrolifères et la houille, sont des contributions importantes à l'utilisation d'une grande ressource nationale. La Direction des observatoires fait des études fondamentales de géophysique et d'astronomie pour permettre au ministère de faire des contributions importantes à notre connaissance de la terre et nous aider dans la conquête des ressources qu'elle renferme.

Le Secteur de l'exploitation minérale envisage d'élargir ses analyses économiques et ses services de conseil sur les politiques dans le

domaine de la mise en valeur des ressources. Il veut aussi évaluer les tendances économiques afin de tracer les plans directeurs de programmes connexes du ministère et d'autres agences fédérales, de façon à mieux planifier ces recherches pour répondre aux besoins du pays.

Le Secteur de l'énergie assume de vastes responsabilités dans la mise au point de plans et de politiques pour toutes les formes d'énergie; l'élaboration de programmes, de mesures législatives et d'accords visant à donner suite à ces politiques; la direction des études ayant trait aux sources d'énergie et aux besoins d'énergie, et la coordination des conseils en matière de politiques.

Les programmes de ce ministère contribueront, non seulement à stimuler la croissance de l'économie nationale, mais, dans le domaine de la gestion de l'eau, nous permettront de conserver ce qui est reconnu comme la principale ressource pour la qualité du milieu de l'homme.

Le président: Merci, monsieur Orange. Pour revenir, maintenant, à ce document qu'on vous a distribué au sujet des prévisions budgétaires révisées, j'aimerais inviter M. Isbister à vous expliquer les divers postes qui figurent dans le Livre bleu.

M. Isbister: Merci, monsieur le président. En guise d'introduction à mes commentaires au sujet de ce document, j'aimerais dire que moi et les autres fonctionnaires du ministère qui sommes venus ici pour aider le comité dans son travail, le faisons dans le plus grand respect des fonctions du comité.

Nous sommes impressionnés par le fait que nos programmes, au total, entraîneront la dépense de 110 millions pour l'année en cours. Or, nous sommes déjà rendus aux sept douzièmes de cette année. Comme vous le voyez, nous avons 5.5 milliers d'hommes-années employés en qualité de ce que vous pourriez appeler le directeur général ou le directeur-gérant de ce ministère qui fonctionne sous l'autorité du Parlement. Je pense toujours que nous n'avons jamais le temps de faire tout ce que nous aimerions, mais les chiffres sont assez considérables pour me rendre pleinement conscient de nos responsabilités envers les contribuables du pays.

Nous comprenons très bien les responsabilités des membres de ce comité. Mes fonctionnaires sont venus ici pour répondre à vos questions et donner les renseignements qui pourraient vous être utiles. Nous ne sommes pas là pour chercher à guider ou à orienter les travaux du comité. Nous sommes certains que le comité voudra approfondir certains aspects importants du fonctionnement du ministère. Nous en sommes heureux et vous pouvez compter sur notre entière collaboration.

Et à présent, monsieur le président, j'aimerais ajouter que dans cette petite brochure intitulée «prévisions budgétaires révisées de 1968-1969, pour le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources», nous croyons avoir remanié les renseignements déjà contenus dans le Livre bleu de façon à donner un meilleur cadre aux discussions du comité que si nous consultions le Livre bleu lui-même. Le Livre bleu est habituellement composé crédit par crédit. Nous avons essayé ici de remanier les mêmes renseignements pour les aligner sur la façon dont nous avons organisé et sur la façon dont nous administrons le ministère.

• 1015

Puis-je vous signaler quelques faits saillants? La première page est en fait un résumé qui se trouve dans le Livre bleu. Elle donne les principaux chiffres sous les rubriques ordinaires. La deuxième page commence à illustrer ce que nous avons essayé de faire. Il s'agit du résumé ministériel et ici, nous avons trois rubriques pour trois catégories. Premièrement, l'administration; deuxièmement, le capital intitulé «construction» et troisièmement, les subventions, contributions et subsides.

Sous chacune de ces trois grandes rubriques, figurent les différents secteurs du ministère. Mines, minéraux, énergie et sciences de la terre. Le Programme des Ressources hydrauliques et de Coordination des ressources renouvelables figure sous chacune des trois rubriques, et les autres secteurs figurent sous la rubrique appropriée, soit la première, ou la première et la seconde.

Je répète, monsieur le président, que nous présentons ces chiffres parce que le comité veut, au fond, utiliser cette information comme cadre à un débat ordonné qui permettra à tout le monde de poser les questions qui semblent importantes pour les députés et pour le comité au sujet de l'administration du ministère ou des programmes du ministère et il nous semble que cette disposition est de nature à permettre une discussion bien ordonnée.

Il nous a semblé que la page suivante, un mémoire sur le ministère, serait une information utile à ajouter à ce que donne déjà le Livre bleu. Là encore, l'agencement que nous

avons proposé pour la page précédente, se prête aux explications déjà données.

J'ai déjà signalé au comité l'organigramme du ministère qui se trouve à la page suivante.

Peut-être pourrais-je dire ici, monsieur le président, que votre comité, par son examen des prévisions budgétaires de 1969, se trouve à étudier les crédits de la première année complète du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministère, bien sûr, avait été créé comme entité juridique dans l'année précédente, mais il fonctionnait encore en vertu de budgets hérités de l'organisation précédente. Par conséquent, cet organigramme nous dépeint l'organisation, l'administration et les opérations nouvelles qui vous sont exposées pour la première année complète dans l'information que vous avez maintenant sous les yeux.

Les deux pages suivantes, les pages cinq et six, s'appliquent aux secteurs des mines, des minéraux, de l'énergie et des sciences de la terre, groupés dans un seul crédit dans le Livre bleu. Mais là encore, nous gardons les trois rubriques: administration, exploitation et entretien, suivies du capital. Nous avons essayé de vous aider en détaillant séparément les chiffres sur les années-hommes et sur les dépenses pour les secteurs d'exploitation du ministère: l'Énergie, l'Exploitation minérale, les Mines et les sciences de la terre, y compris les levés et la cartographie, la Commission géologique, la Direction des mines, appellée investigations et recherches minières et métallurgiques, Recherches en astronomie et en géophysique, projet du seuil continental polaire, etc. Cette analyse va jusqu'à l'article concernant le capital, à la page six.

• 1020

Dans les trois pages suivantes, nous avons donné des notes descriptives qui ne sont pas dans le Livre bleu. Là encore, nous avons essayé de fournir par écrit des notes descriptives et objectives qui correspondent au secteur précis représenté par les chiffres afin que les députés puissent retrouver facilement les sujets qui les intéressent.

A la page 10 nous passons de la même façon au second grand champ d'activité: les programmes de ressources hydrauliques et de coordination des ressources renouvables. Cela correspond à un crédit particulier du Livre bleu, mais nous avons quand même remanié l'information pour donner assez de détails et indiquer certains termes, selon les dépenses et selon l'emploi, sous les mêmes rubriques que dans le résumé: Exploitation, capital et subventions, pour les grandes activités du Secteur des ressources hydrauliques. Ce sont les enquêtes et recherches consacrées à la mer, la recherche et les enquêtes sur les ressources hydrauliques—les eaux intérieures, la recherche et les enquêtes sur les ressources hydrauliques—politiques et planification, cabinet du sous-ministre adjoint, etc.

Après ce résumé viennent trois pages de notes descriptives. Nous avons essayé de les rédiger aussi objectivement que possible afin de donner aux membres du comité une bonne idée de l'activité décrite. Ces notes sont, elles aussi, supplémentaires aux explications du Livre bleu.

A la toute dernière page, il n'y a pas de tableau spécial. C'est simplement une page de notes descriptives sur l'administration du ministère et les services spéciaux de soutien.

Il y a un petit détail que j'aimerais mentionner à propos des chiffres, monsieur le président. Je m'excuse d'entrer ainsi dans les détails, mais si vous voulez bien revenir à la page deux, vous y verrez une chose qui est ajoutée au Livre bleu. A la troisième et à la quatrième ligne, sous Administration, exploitation et entretien, vous verrez que nous avons subdivisé le crédit 1, Administration, en deux parties: Administration du ministère et Services spéciaux de soutien. Nous avons fait de même pour le crédit 5, sous capital. Vous verrez que le chiffre cinq est répété. Ce que nous avons fait, c'est que nous avons séparé en ses deux éléments composants le montant qui figure comme total dans le Livre bleu.

Nous avons voulu par là attirer l'attention sur la distinction, très importante pour nous de l'administration du ministère, entre l'administration proprement dite d'un côté, et, de l'autre côté, les services spéciaux de soutien qui sont administrés à partir du centre. Je pense, par exemple, aux sciences de l'informatique.

• 1025

Le président: Merci beaucoup. Il y a un point de mon ordre du jour que j'ai omis de signaler. J'aurais dû dire que les articles un et cinq devraient être réservés jusqu'au retour du ministre alors que, sauf erreur, j'ai parlé de l'article un seulement. Il faudrait ajouter que l'article cinq devrait, lui aussi, être réservé en attendant le ministre.

Tout le monde est-il d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Aiken: Il est bien entendu, à ce propos, que nous les étudierons, mais que nous ne les passerons pas?

Le président: C'est exact.

M. Gilbert: Monsieur le président, à titre d'information, M. Isbister pourrait-il nous décrire ce qu'il entend par «années-hommes»?

M. Isbister: Voilà une question fort technique parce qu'il faut l'exposer en antithèse aux autres formes de comptabilité. Avec votre permission, j'aimerais inviter M. Allen à vous donner cette explication.

M. J. C. Allen (premier conseiller financier, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le président, comme l'a signalé M. Isbister, le domaine du personnel comporte de nombreuses classes d'emploi. Si tous les fonctionnaires étaient à plein temps, le nombre des fonctionnaires faisant partie de l'effectif pour l'année entière serait une mesure constante de l'élément personnel qui entre dans un programme. En fait, nous avons à notre service, en plus des employés à plein temps, d'autres employés à temps partiel et des employés saisonniers.

Pour avoir une mesure constante et cohérente pour tous nos programmes et pour tous les services de l'État, nous avons mis au point un concept d'homme-année dans lequel nous comptons comme une unité un poste à plein temps ou un employé à plein temps. Nous comptons comme les quatre douzièmes d'une unité un employé saisonnier qui travaille durant quatre mois, et comme une demi-unité, un employé à temps partiel qui travaille des demi-journées. Le Conseil du Trésor utilise cette mesure, en plus de ses mesures en dollars, pour contrôler la façon dont les ministères dépensent les crédits qui leur sont octroyés.

Le président: J'aimerais maintenant consacrer le reste de la séance aux questions générales. Il nous reste à peine plus d'une demi-heure. Je suis maintenant prêt à donner la parole à ceux qui veulent poser des questions. Monsieur Aiken?

M. Aiken: Monsieur le président, j'aimerais profiter de l'occasion pour présenter une analyse critique du ministère, en réponse à l'exposé du secrétaire parlementaire. On me permettra peut-être de faire un tel exposé, au lieu de poser des questions, parce que c'est une méthode qui a souvent été utilisée. Peut-être d'autres voudront-ils faire de même.

Pour commencer, je pense que nous devons remercier le secrétaire parlementaire de nous avoir brossé un tableau aussi complet des responsabilités du ministère, et M. Isbister, de nous avoir expliqué la structure générale du ministère.

Nous regrettons que le ministre ne soit pas ici pour amorcer le débat. Je connais l'importance de la mission ministérielle en Amérique du Sud, mais je ne vois pas très bien ce que le ministre fait là en rapport avec l'Énergie, les Mines et les Ressources. J'espère qu'il ne visite par le Chili pour voir s'il n'y aurait pas moyen d'y déménager l'observatoire de la Reine-Elisabeth. C'est l'impression générale qui se dégage des événements.

• 1030

J'aimerais consacrer quelques minutes au ministre, mais je serai bref, vu qu'il n'est pas ici. Toutefois, nous, de l'opposition, avons essayé de l'attraper à la Chambre pour lui poser des questions, mais à cause de ses fonctions au ministère, une fois à cause d'un conseil des ministres de Grèce, à présent à cause de l'Amérique du Sud, quand c'est son tour d'être à la Chambre, il est absent. Et quand ce n'est pas son tour, il n'y est pas non plus. J'espérais, comme bien d'autres, avoir ici l'occasion de lui poser certaines questions qui me paraissent urgentes. Ce n'est pas parce qu'il est absent que nous devons laisser passer l'occasion de faire certaines observations.

Je crois que le ministre, à titre personnel, a l'admiration de tous les députés. Il a la mienne en tout cas, car je l'aime bien. Mais malheureusement, jusqu'ici, il a été obligé de s'acquitter, soit à cause d'une décision gouvernementale absolument indépendante de sa volonté, ou à cause de décisions personnelles, il a été obligé de s'acquitter, dis-je, de devoirs très ingrats. Par exemple, l'annulation de deux grands projets, l'observatoire de la Reine-Elisabeth et l'autre, le projet ING, qui relèvent tous deux de son ministère.

Je sais bien que ces décisions ont été prises pour des considérations d'ordre financier, mais elles se rattachent au ministère et je crois que nous avons le droit d'en parler et de dire que nous regrettons de voir ces deux projets annulés sans que le gouvernement parle de les remplacer par d'autres projets d'ordre scientifique.

Le ministre a été la cible d'une critique regrettable au sujet de l'ameublement de son bureau. Je vois que c'est l'un des postes des crédits, bureau du ministre. Je ne veux pas m'attarder là-dessus, mais, il faut bien le dire, on a l'impression qu'il est plus intéressé à meubler son bureau qu'à s'occuper de son ministère.

M. Orange: J'ai vu de plus beaux bureaux que le sien.

M. Aiken: Enfin, je n'arrive pas à comprendre ce qu'il est allé faire en Amérique du Sud.

C'est un ministère très important. Je crois même que c'est le ministère le plus important du gouvernement au pays. Il a un vaste rayon d'action, à compter du contrôle de l'énergie atomique jusqu'à celui de nos eaux côtières en passant par l'arpentage, la cartographie et le développement de nos ressources. J'espère que le ministre reviendra bientôt, afin que je puisse formuler quelques-unes de ces observations à lui personnellement, mais je m'arrêterai ici pour le moment.

M. Langlois: Écrivez-lui une lettre.

M. Aiken: Je désire aborder brièvement un autre sujet. Je répète que ce ministère s'occupe d'un des domaines les plus vastes, les plus étendus de l'activité canadienne. Une de ses principales raisons d'être, c'est la Direction des ressources hydrauliques. Je dis, en connaissance de cause, que ce ministère a été créé afin que les différents domaines de nos ressources, en particulier les ressources hydrauliques, puissent relever d'un seul ministère et qu'un certain degré d'ordre puisse s'établir dans l'organisation chaotique du gouvernement, qui a compromis la solution du problème de la pollution ou empêché qu'on en trouve une.

Je croyais que la création de ce ministère serait une excellente initiative et je sais que le personnel de la Direction des ressources hydrauliques de ce ministère accomplit un immense travail en s'efforçant d'y mettre de l'ordre. Il y a toutefois une véritable lacune dans les hautes sphères, et c'est de n'avoir pas réussi à supprimer cette odieuse masse de chinoiseries administratives qui entourent le programme de lutte contre la pollution et les efforts déployés pour en tracer un.

La pollution est une des principales tragédies que ce pays commence à envisager et la façon de s'y attaquer est compromise, non pas intentionnellement mais en conséquence d'une répartition des compétences entre les ministères fédéraux, entre les gouvernements fédéral et provinciaux et entre les gouvernements provinciaux, enfin entre les organismes provinciaux et municipaux, les groupes qui s'ntéressent à la conservation de nos ressources, et ainsi de suite.

• 1035

Le ministère ne peut s'attaquer à un travail sérieux avant que le gouvernement établisse un système d'organisation globale dans tout le pays. Nous luttons contre la pollution au moyen de rouages lourds, désuets, trop étendus et compliqués. Je ne critique pas le ministère en particulier. Il n'est qu'une roue dans un vaste engrenage qui n'a pas encore été ordonné ni terminé, mais ce fouillis nous retarde grandement à relever ce défi.

Depuis une couple d'années, nous attendons une loi du ministère sur les ressources hydrauliques. Je suis porté à croire, monsieur le Président, qu'un avant-projet d'une telle mesure a été rédigé, au ministère, depuis au moins un an et demi. J'ignore ce qui en est advenu. Nous ne l'avons jamais vue.

On nous a laissés entendre que cette loi sur les ressources hydrauliques serait la solution du gouvernement au problème de la pollution, du moins de la pollution des eaux.

Ce qui s'est passé au sein du gouvernement ou du ministère, nous qui sommes à l'extérieur nous l'ignorons, car malheureusement rien n'a été révélé au public. Personne n'a jamais vu cette loi. C'est pourquoi au moins depuis deux ans de travaux étendus, nous ne sommes pas plus avancés en ce qui concerne une politique coordonnée de lutte contre la pollution.

Le président: Excusez-moi, monsieur Aiken. Vous avez parlé durant neuf minutes. Croyez-vous pouvoir terminer dans une minute?

M. Aiken: Sûrement non, monsieur le Président. Je réponds actuellement à l'exposé du secrétaire parlementaire. J'essaierai d'être...

Le président: J'essaie de vous limiter à la longueur de son exposé.

M. Aiken: Eh bien, je n'abuserai pas des privilèges du Comité, monsieur le Président. J'ai toutefois des observations à formuler et c'est le moment de le faire. Je ne considère pas mon intervention comme faisant partie de la période des questions, mais de celle des commentaires.

M. Gilbert: Monsieur le Président, si M. Aiken établit le précédent, pour les membres du Comité, de formuler des commentaires sur l'exposé du secrétaire parlementaire, on devrait probablement appliquer le même principe à l'égard de tous les intéressés, et le principal porte-parole de chaque parti devrait être invité à parler avant que ne commence la période des questions.

Le président: C'était là mon intention. Je voudrais fournir aux autres la même occasion de le faire.

M. Aiken: C'est fort admissible, monsieur le Président. Je vais être bref afin de donner la même chance à d'autres aujourd'hui.

Le président: Je ne veux pas vous faire abréger vos commentaires, monsieur Aiken. Tout ce que je propose, c'est que les porte-parole des autres partis aient le même privilège de commenter l'exposé du secrétaire parlementaire.

• 1040

M. Aiken: Très bien. Je ne m'étendrai pas sur le sujet.

Monsieur le président, une des choses que je ne puis comprendre au sujet des prévisions budgétaires, dont nous parlerons plus tard, c'est qu'au moment où tout le monde au pays s'inquiète du problème de la pollution en général, et singulièrement de la pollution des eaux, de la coordination des programmes portant sur les ressources hydrauliques renouvelables, qui sont le point culminant—l'objet principal—de la lutte contre la pollution des eaux, les crédits du ministère ont diminué de 3 1/2 millions de dollars en 1968-1969; cette réduction n'indique certainement pas que le gouvernement entend confier à ce ministère une véritable responsabilité. Il est possible qu'il sera question de cette responsabilité dans une autre partie des prévisions budgétaires, mais il n'y en a certainement pas trace dans cette section. Je remarque qu'il y a eu de larges coupures dans tous les services.

Même s'il y a eu quelque coordination dans notre lutte contre la pollution, nous devons certainement, à un certain degré, nous limiter dans ce ministère aux eaux et aux sols, car la pollution de l'air relève généralement du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Je crois toutefois que c'est précisément là qu'il se trouve une absence de cohésion dans tout ce domaine.

Il nous reste encore à constater l'établissement de normes nationales dans la lutte contre la pollution.

Je suis certain que quelqu'un s'occupe de ces questions dans certains endroits. Je suis convaincu que le Conseil national des recherches pourrait trouver des solutions, ou même le ministère qui fait l'objet de notre étude, mais on ne voit nulle part que tel est le cas. Nous n'avons constaté aucune coordination dans les recherches. Nous n'avons eu connaissance d'aucun projet d'essai; on a mentionné à plusieurs reprises que la rivière Ottawa pourrait être l'objet de l'expérience la plus concluante, car c'est une rivière interprovinciale qui se prolonge au-delà de la capitale nationale entre deux provinces intéressées. Mais en dépit de tout ce qui s'est dit à ce sujet, rien ne s'est produit. Je crois que c'est là un des domaines que le gouvernement fédéral pourrait très bien aborder et où établir quelques projets d'essai pour démontrer comment pourrait s'appliquer le contrôle de la pollution des eaux dans les rivières.

En terminant je veux simplement rappeler que les pressions qui s'exercent à l'égard de la lutte contre la pollution semblent émaner de l'extérieur du gouvernement fédéral et non pas au sein de celui-ci. Ces pressions sont exercées par les ministres du Conseil canadien des ressources, par les organismes qui combattent la pollution des eaux, par les ministères provinciaux, par les députés des deux côtés de la Chambre qui incitent le gouvernement à agir. Il me semble que ces pressions devraient émaner du gouvernement lui-même.

Je vais m'arrêter là; j'ai d'autres questions à poser mais je le ferai au cours de nos délibérations. Je m'intéresse particulièrement à la Direction des ressources hydrauliques. Je ne vois pas pourquoi ses crédits ont été diminués. Je regrette fort de ne pas avoir constaté aucun progrès réel au sein du gouvernement dans l'établissement d'un contrôle de la pollution.

Le président: C'est au tour de M. Gilbert et de M. Deakon.

M. Danson: Monsieur le président, sur une question de procédure. Je ne voudrais pas contrarier M. Gilbert, mais ce serait mettre la charrue devant les bœufs que d'entendre ces déclarations en ce moment avant que nous ayons eu l'occasion de nous renseigner. Si nous sommes ici pour entendre des arguments et des critiques avant d'avoir interrogé les hauts fonctionnaires et étudié en profondeur les prévisions budgétaires, je crois que nous perdons beaucoup de temps. Je crois qu'il vaudrait beaucoup mieux passer à la période des questions que de résumer l'adoption des crédits. La procédure à suivre ici ne m'est pas familière; je suis un nouveau député. Mais il me semble que le fait de commenter des questions que nous n'avons même pas discutées et de lire des articles de journaux est une perte de temps. Vous pourriez peut-être m'éclairer.

• 1045

M. Deakon: Monsieur le président, je partage cet avis.

M. Hymmen: Monsieur le président, puisque cette occasion a été fournie à M. Aiken, M. Gilbert devrait jouir du même privilège et probablement aussi les représentants des autres partis.

M. Aiken: Je crois, monsieur le président, que c'est là la procédure habituelle. Je n'y vois rien d'anormal. Le ministre ou son assistant fait un exposé global des affaires du ministère et d'autres intéressés formulent des commentaires en général. Nous aborderons ensuite d'autres questions.

Le président: Pour plus de précisions, puis-je vous dire que généralement ces exposés sont brièvement formulés dès le début dans la discussion du poste nº I. C'est pour quoi j'ai demandé à M. Aiken de résumer ses

commentaires. Mais après avoir fourni à M. Aiken une telle occasion, je voudrais demander aux autres d'être également brefs avant de passer à la période des questions. Nous suivons dans les comités la même procédure qu'à la Chambre des communes. Monsieur Gilbert.

M. Chappell: Puis-je dire quelques mots?

Le président: Oui, monsieur Chappell.

M. Chappell: Je préférerais ne pas consacrer notre temps à critiquer ce qui se passe ici. J'aimerais mieux que nous prenions connaissance des estimés. Nous avons ici ce matin les hauts fonctionnaires et nous avons hâte de passer aux questions. Si M. Aiken et M. Gilbert et d'autres emploient le reste de la journée à critiquer le passé, je ne vois aucune raison pour que quelques-uns d'entre nous, si nous désirons le faire, n'auraient pas le même droit. Je crois franchement que la plupart d'entre nous préféreraient en venir immédiatement aux questions.

Le président: Monsieur Chappell, je me permets de vous signaler ici que nous ne disposions que d'une demi-heure et que nous demanderons aux hauts fonctionnaires de revenir jeudi, alors que nous aurons le temps voulu pour nous attaquer aux questions proprement dites. Mais si vous le permettez, j'aimerais également inviter M. Gilbert à parler quelques minutes, je demanderai à M. Deakon à en faire autant s'il désire formuler des observations.

M. Gilbert: Monsieur le président, vous avez bien raison: la procédure en Chambre consiste pour le ministre à formuler son exposé, après quoi les porte-parole des différents partis font leurs observations préliminaires. Je ne m'attendais pas que nous procéderions de cette façon ce matin, mais c'est probablement la meilleure façon d'agir et la plus usitée. Je n'avais préparé aucune critique du ministère. Je vais vous demander le privilège de différer mes commentaires jusqu'à la prochaine réunion et je puis vous assurer que je ne prendrai pas plus de cinq à sept minutes.

Le président: Afin d'aborder la période des questions dès le début de la prochaine réunion, consentiriez-vous, monsieur Gilbert, à différer vos commentaires jusqu'au retour du ministre, alors que vous pourrez les lui adresser personnellement? Cette proposition vous va-t-elle?

M. Gilbert: Je n'y vois pas d'objection. J'aimerais les adresser directement au ministre.

Le président: Quand nous nous réunirons jeudi matin, je voudrais bien que nous abordions tout de suite la période des questions.

Pour les dix dernières minutes, je donnerai la parole à quiconque au comité désire poser des questions aux hauts fonctionnaires. Monsieur Danson?

M. Danson: Je me suis particulièrement intéressé à ce qu'on a dit au sujet de la mise au rancart de certains projets, ce qui soulève la question des priorités ou de la planification dans la politique touchant les sciences. Quand j'ai lu pour la première fois le mandat de notre Comité, j'ai cru qu'il comprenait la politique visant les sciences. Je ne suis pas encore certain si tel est le cas. J'ai remarqué qu'il y a un comité sénatorial qui discute cette question. Il en est émané de très intéressantes délibérations qui valent la peine d'être lues. Mais dans quelle mesure le ministère à l'étude ainsi que notre Comité s'occuperont-ils de la politique à suivre dans le domaine scientifique ainsi que de l'établissement des priorités?

• 1050

M. Isbister: Monsieur le président, à titre de fonctionnaire administratif, je voudrais déclarer que quelques-unes des questions se rattachant aux priorités, en fait la plupart d'entre elles, se règlent généralement au niveau du ministère ou du cabinet. Plusieurs de ces questions touchant le choix des projets à réaliser—l'approbation des programmes les plus importants—dépendent des décisions politiques et des domaines dans lesquels le gouvernement lui-même assume toute la responsabilité. Ce qui revient à dire que ces questions relèvent directement du ministre plutôt que des hauts fonctionnaires administratifs.

Il y a une foule de domaines où s'affairent les organisations du gouvernement: le Conseil du Trésor, notre ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et d'autres ministères qui s'occupent d'importants projets de recherches scientifiques. Tout cela se révèle maintenant aux yeux du public grâce au comité sénatorial sur les sciences; il y a vraiment quantité d'études et de projets, faisant déjà l'objet de réalisations, ce qui place le gouvernement dans une bien meilleure situation—le rouage gouvernemental dans une position beaucoup plus avantageuse—quant à l'avenir que ce ne fut le cas dans le passé, soit de choisir et d'établir des programmes prioritaires même dans le domaine scientifique sur une base plus rationnelle.

Il n'y a pas si longtemps on manquait tout simplement de renseignements élémentaires pour analyser quelques-unes de ces questions importantes. Aujourd'hui nous sommes de plus en plus en mesure d'étudier certaines questions grâce aux conceptions contemporaines que nous avons de l'évaluation des coûts

par rapport aux avantages et ainsi de suite. Même les comptes publics—le système des comptes budgétaires des ministères—sont modifiés suffisamment pour permettre aux administrateurs ministériels d'obtenir des vues d'ensemble significatives dans l'optique desquelles on peut étudier ces problèmes.

Le président: Je vous remercie, monsieur Isbister. Le suivant est M. Hymmen.

M. Hymmen: Monsieur le président, je sais que nous n'avons plus que quelques minutes mais je voudrais formuler un commentaire ou deux sur les remarques de M. Aiken.

En premier lieu, même si je parais défendre le gouvernement et les hauts fonctionnaires dans certains cas, je me réserverai certainement le droit de critiquer à mon goût n'importe quel poste. Je veux consigner que je n'attache pas beaucoup d'importance aux allusions réitérées de M. Aiken à propos des bureaux du ministre, sujet qui ne justifie nullement toute la publicité tapageuse qu'on lui a accordée.

En second lieu, comme l'ont souligné d'autres collègues plus éloquents que moi, aussi longtemps que sera en vigueur l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, la régie des eaux et leur pollution demeurent la responsabilité des provinces. Tant que cet Acte ne sera pas modifié, je crois qu'il faut nous incliner. Mais ce sera sans doute à l'avantage de notre Comité—et la chose m'intéresse beaucoup—si M. Isbister ou M. Prince pouvait nous donner brièvement, ou d'une manière plus détaillée au cours d'une réunion subséquente, un sommaire de la législation actuellement en vigueur dans les diverses provinces à l'égard du contrôle des eaux.

M. Sulatycky: Pourrais-je demander si le ministère à l'étude est autorisé ou non à faire des suggestions à d'autres ministères du gouvernement relativement à la pollution des eaux? Je pourrais signaler au comité qu'il existe peu de régions municipales au pays qui tombent entièrement sous la juridiction du gouvernement fédéral. Je songe en particulier à Banff et à Jasper.

Le président: Je vous demande pardon, monsieur Sulatycky; votre président a commis une erreur ici. Il était entendu que nous n'aurions aucune question supplémentaire au premier tour. De fait, le prochain nom sur ma liste est celui de M. Deakon. Si vous voulez bien attendre, vous serez le prochain inscrit sur cette liste.

M. Deakon: Le sous-ministre pourrait-il nous dire s'il y a d'autres ministères fédéraux—je songe surtout au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social—qui ont des crédits ou des fonds réservés aux seules fins d'enrayer la pollution des eaux?

M. Isbister: Monsieur le président, il existe plusieurs ministères et agences du gouvernement dont les programmes portent sur la pollution des eaux d'une façon ou d'une autre. Je tiens à souligner pour une fois au moins combien je regrette que nous soyons affublés du terme «pollution». Je souhaiterais que notre ministère se préoccupe de la purification des eaux mais malheureusement il doit s'astreindre à la lutte contre la pollution.

• 1055

Une décision gouvernementale a confié au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources la responsabilité de coordonner les programmes du gouvernement fédéral. Ce qui ne veut pas dire qu'on s'efforce de concentrer dans ce ministère tous les programmes de la régie et de la pollution des eaux. Au contraire, pour la première fois, on a créé au ministère un noyau d'analyses, de coordination, de politique consultative et décisive. Le ministère s'efforce avec une efficacité croissante de se familiariser avec les plus récents programmes contre la pollution inaugurés dans tous les ministères du gouvernement fédéral ainsi que dans ceux des provinces et des autres organismes au pays. Le chiffre exact m'échappe mais je crois qu'il y a une vingtaine de ministères gouvernementaux qui touchent de près ou de loin au problème de la pollution des eaux.

M. Deakon: Dois-je comprendre que des fonds sont prévus à cette fin?

M. Isbister: Franchement oui, monsieur.

Le président: Messieurs, c'est malheureusement tout le temps dont nous disposons ce matin. Un autre comité se réunit ici à 11 heures.

La séance est levée.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

SÉANCE DU JEUDI 31 OCTOBRE 1968

Budget revisé des dépenses 1968-1969 concernant l'Énergie, les Mines et les Ressources

TÉMOINS:

Du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources: Dr C. M. Isbister, sous-ministre; Dr J. M. Harrison, sous-ministre adjoint intérimaire (Mines et Sciences de la terre); M. J.-P. Drolet, sous-ministre adjoint (Exploitation minérale); M. J. W. MacNeill, sous-ministre adjoint intérimaire (Ressources hydrauliques); et M. J. C. Allen, conseiller financier senior.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit sous la direction du Bureau des traductions, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
ALISTAIR FRASER.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. LEONARD HOPKINS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 3

SÉANCE DU JEUDI 31 OCTOBRE 1968

Budget revisé des dépenses 1968-1969 concernant l'Énergie, les Mines et les Ressources

---

TÉMOINS:

Du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources: Dr C. M. Isbister, sous-ministre; Dr J. M. Harrison, sous-ministre adjoint intérimaire (Mines et Sciences de la terre); M. J.-P. Drolet, sous-ministre adjoint (Exploitation minérale); M. J. W. MacNeill, sous-ministre adjoint intérimaire (Ressources hydrauliques); et M. J. C. Allen, conseiller financier senior.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968

29060—1

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. Leonard Hopkins

Vice-président: M. K. R. Hymmen

et MM.

Aiken,	Grills,	Orange,
Beaudoin,	Harding,	Ricard,
Chappell,	Langlois,	Ritchie,
Comeau,	Marchand (*Kamloops-Cariboo*),	Roy (*Timmins*),
Danson,	Moores (*Bonavista-Trinity-Conception*)	Serré,
Deakon,		Sulatycky—(20).
Gilbert,		

Secrétaire du Comité,
M. Slack.

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 31 octobre 1968
(3)

(*Traduction*)

Le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics se réunit à 9 h. 55 du matin sous la présidence de M. Leonard Hopkins, président.

Présents: M. Beaudoin, Comeau, Deakon, Gilbert, Grills, Harding, Hopkins, Hymmen, Langlois, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Orange, Ricard, Ritchie, Roy (*Timmins*)—(14).

Aussi présents: M. Crossman, Cullen et Duquet.

Également présents: Du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources: Dr C. M. Isbister, sous-ministre; M. J. W. MacNeill, sous-ministre adjoint intérimaire (Ressources hydrauliques); Dr J. M. Harrison, sous-ministre adjoint (Mines et Sciences de la terre); M. J.-P. Drolet, sous-ministre adjoint (Exploitation minérale); M. G. M. MacNabb, sous-ministre adjoint (Énergie); M. J. C. Allen, conseiller financier senior; M. R. B. Code, conseiller senior du personnel.

Sur la proposition de M. Deakon, appuyé de M. Harding,

Il est décidé,—Que le Comité demande la permission de siéger durant la séance de la Chambre.

Le Comité reprend l'étude du budget revisé des dépenses 1968-69 concernant l'Énergie, les Mines et les Ressources.

Le secrétaire fait distribuer aux membres du Comité des copies d'un document émanant du Conseil des Sciences du Canada intitulé «*Report No. 4—Towards a National Science Policy for Canada*».

Poste nº 1—Administration centrale. Dr Isbister est interrogé sur divers aspects du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ainsi que MM. MacNeill, Harrison, Drolet et Allen.

L'interrogatoire des témoins se poursuit. A 11 heures du matin, le Comité s'ajourne jusqu'au mardi le 5 novembre à 9 h. 30 du matin.

Le secrétaire du Comité,
M. Slack.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Jeudi, 31 octobre 1958

• 0955

Le président: Messieurs, je vois que nous avons le quorum. Je voudrais d'abord qu'on présente une motion pour autoriser le Comité à se réunir pendant que la Chambre est en séance.

M. Deakon: Je le propose.

M. Harding: J'appuie la motion.

Le président: La motion de M. Deakon, appuyée par M. Harding, est-elle adoptée?
Adoptée.

Le pésident: Nous avons ici ce matin la traduction française de la brochure du ministère sur les crédits. Y a-t-il quelqu'un qui en désire un exemplaire, qui n'en a pas encore?

M. Duquet: Je l'ai.

Le président: Vous l'avez. Nous avons aussi ce matin le rapport n° 4 du Conseil des Sciences du Canada. Y a-t-il quelqu'un qui n'en a pas un exemplaire devant lui. J'ai pensé que cela vous intéresserait.

Quand nous nous sommes ajournés mardi, quelques questions avaient été laissées en suspens, mais je ne vois ici ce matin ni l'un ni l'autre des messieurs qui les avaient posées. Veut-on poser dès maintenant d'autres questions d'un caractère général sur l'exposé que nous avons entendu?

M. Hymmen: Monsieur le président, je pense qu'effectivement j'ai demandé quelques renseignements à M. Prince. Je sais qu'il n'est probablement pas possible de les donner brièvement car il se peut qu'il y ait des renseignements plus détaillés sur la législation actuellement en vigueur dans les provinces en matière de gestion des eaux.

M. Orange: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. L'autre jour, avant de terminer, il a été question de donner l'occasion aux autres parties de faire des déclarations...

Une voix: C'est exact.

M. Orange: ...et je me demande s'ils veulent le faire maintenant ou pendant la réunion. Je vois que le temps pase rapidement.

Le président: M. Gilbert a accepté l'autre jour de faire son exposé quand le ministre se présentera devant le Comité. Je crois que c'est toujours son intention.

M. Gilbert: Oui, vous avez raison, monsieur le président.

Le président: Je crois qu'il en est de même pour M. Beaudoin. C'est bien cela, n'est-ce pas?

M. Beaudoin: Oui.

Le président: Bien. M. Hymmen.

M. C. H. Isbister (sous-ministre, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Pardon, monsieur le président, je voudrais signaler que M. Prince, à la dernière réunion, représentait M. MacNeill, sous-ministre adjoint intérimaire de la section des ressources hydrauliques cette année. M. MacNeill est ici ce matin, à ma droite, et il peut répondre aux questions qui ont été posées la dernière fois à M. Prince.

Le président: Merci, monsieur Isbister.

M. Ritchie: J'ai quelques questions au sujet de...

Le président: Monsieur Ritchie, j'ai noté votre nom. Je voudrais donner la parole à d'autres qui ont levé la main, et ensuite à vous. M. MacNeill.

M. C. E. MacNeill (sous-ministre adjoint intérimaire (Eaux); ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le président, pour répondre à la question de M. Hymmen, il existe deux documents que nous pourrions mettre à la disposition de M. Hymmen et auxquels d'autres membres du Comité

pourraient s'intéresser. L'un d'eux est une étude récente sur la gestion des ressources hydrauliques du Canada, publiée par le Conseil canadien des ministres des Ressources. Cette étude, préparée par le gouvernement fédéral en collaboration avec les gouvernements provinciaux, constitue un excellent résumé succinct des cadres administratifs de la gestion des eaux au Canada.

Le second document a été établi il y a environ deux ans à titre de service public par la compagnie CIL. Il s'agit d'un compendium des lois fédérales et provinciales du Canada relatives à la pollution des eaux. Je suis certain que nous avons ici un nombre suffisant d'exemplaires de ce dernier document pour que tous les membres du Comité en reçoivent, et je suis sûr que nous pouvons nous procurer assez rapidement un nombre suffisant d'exemplaires du premier document.

• 1000

M. Hymmen: Monsieur le président, j'ai bien compris quand j'ai posé cette question lors de la première réunion qu'il faudrait y consacrer plusieurs réunions. La documentation que propose M. MacNeill fournira des renseignements importants sur la question et j'espère que le secrétaire pourra faire le nécessaire pour nous la procurer.

Le président: Merci, M. Ritchie?

M. Ritchie: Je voudrais poser quelques questions au sujet du télescope Reine Elisabeth, mais je ne suis pas sûr que ce soit le moment de le faire.

Le président: Oui, allez-y.

M. Ritchie: Il s'agit d'un projet d'un intérêt considérable, et on a annoncé que c'est un des projets du programme d'ensemble du domaine scientifique qui a été supprimé. Peut-être a-t-il été jugé assez coûteux.

Je voudrais demander s'il y a la moindre chance de remettre ce projet en cause.

M. Isbister: Monsieur le président, je ne peux rien ajouter à la déclaration publique faite au sujet de l'abandon du projet Reine Elisabeth, sauf que, depuis lors, un ou deux ministres ont laissé entendre, dans leur correspondance avec des astronomes du secteur privé, que le gouvernement serait disposé à envisager d'autres possibilités.

M. Ritchie: Dans cet ordre d'idées, les journaux nous ont appris qu'un groupe privé serait intéressé au projet. A-t-il communiqué avec votre ministère? Selon la nouvelle, un groupe de particuliers s'y intéresserait.

M. Isbister: Oui.

M. Ritchie: Les intéressés ont-ils communiqué avec votre ministère?

M. Isbister: Il y a eu des contacts officieux avec le groupe en question. Les astronomes et scientifiques du ministère sont au courant de l'intérêt que manifeste ce groupe, mais aucune démarche officielle n'a encore été faite auprès du ministère par ce groupe ou en son nom. Nous en attendons des nouvelles.

M. Ritchie: Toujours à ce même sujet on a dit que le ministère cherchait à vendre le miroir et les dispositifs de polissage qui ont coûté un million et demi de dollars. Savez-vous si le ministère a trouvé des acheteurs?

M. Isbister: J'ai décidé, monsieur, que c'est mon devoir de ne pas essayer de vendre le miroir tant que ce groupe d'astronomes du secteur privé n'ait eu l'occasion de voir ce qu'il peut faire. L'actif immobilisé quant au télescope reste donc pour le moment au ministère.

M. Ritchie: Le ministère pourra-t-il bénéficier de certains des travaux en cours—je crois, par exemple, qu'il y a une route en construction qui pourra servir—les instruments, l'outillage, etc., pourront-ils servir au ministère, ou représentent-ils pour ainsi dire une perte sèche?

• 1005

M. Isbister: Il serait prématuré de donner une réponse définitive à cette importante question, monsieur le président. Certains de ces éléments se rattachent au miroir même, par exemple les appareils et accessoires pour le polir. Le sort de ces derniers dépend du sort du miroir. Il y a d'autres dispositifs d'astronomie qui ont été montés à l'emplacement du Mont Kobau ou qui y sont destinés et qui sont d'utilité permanente pour tout programme d'astronomie. Je ne veux éviter ni cette question ni aucune autre, mais de l'avis des astronomes du ministère il est trop tôt pour se prononcer sur la valeur de ces éléments, tant qu'il n'est pas clairement établi quel usage sera fait de l'emplacement même du Mont Kobau.

M. Ritchie: En d'autres termes, le ministère s'y intéresse encore et pourrait avoir d'autres projets pour l'utilisation de cet emplacement dans ce sens, n'est-ce pas?

M. Isbister: Oui, il y a quelques possibilités et quelques projets déterminés, moins importants que le projet du grand télescope, pour l'utilisation de l'emplacement. Il s'agit là du meilleur point d'observation du Canada et puisqu'il existe on l'utilisera. Nous prévoyons déjà l'utiliser à une ou deux fins, et on en étudie sérieusement d'autres.

Il faut pour cela des préparatifs assez compliqués: consultations avec les universités, les astronomes qui se trouvent dans les universités de l'Ouest du Canada. Je pense qu'il faudra quelques mois pour pouvoir donner à votre question une réponse aussi complète que nous la voulons.

M. Ritchie: Le rapport mentionnait qu'environ quatre millions et demi de dollars ont déjà été dépensés et qu'il faudrait, pour l'achèvement du projet, dépenser encore huit millions et demi de dollars au cours d'une période de sept ans. Il me semble qu'après de si grosses dépenses nous aurions pu continuer jusqu'à la réalisation du projet. Pourriez-vous nous renseigner là-dessus et nous dire ce que nous gagnons? Ou ce que nous perdons à ne pas continuer? Je sais qu'il faut partout des priorités, mais il me semble que nous y aurions gagné aussi.

M. Isbister: Oui. Monsieur le président, je ne pense pas pouvoir ajouter à ce qui a été dit au nom du gouvernement dans l'exposé public. L'abandon du projet a été motivé par des facteurs d'économie.

M. Ritchie: Un autre point a retenu mon attention. Il paraît qu'on a envisagé sérieusement le Chili et cela m'intéresse de savoir pourquoi, au point de vue scientifique, nous choisirions l'hémisphère méridional, s'il en résulterait beaucoup plus de connaissances acquises.

M. Isbister: Monsieur le président, on n'a pas choisi d'emplacement au Chili. Il est un fait intéressant que depuis quelques années des astronomes dans le monde entier se sont intéressés au Chili parce que, incontestablement, c'est dans ce pays que les conditions d'observation astronomique sont les plus favorables. Les astronomes du Canada comme les autres ont exprimé l'intérêt qu'ils auraient à profiter, pour leurs travaux scientifiques, des conditions qui existent au Chili. Mais le gouvernement n'a pris à cet égard aucune décision et n'a pas fait de choix.

M. Ritchie: Voudriez-vous nous dire en général ce que nous rapporte l'astronomie au point de vue national, ou si c'est une science pure, comme on dit, ou un science indigène. A-t-elle une application pratique? Le but de ce téléscope, de cette entreprise, est-il tout simplement de recueillir des données?

M. Isbister: Oui. Cette question, monsieur, dépasse de beaucoup un sous-ministre qui n'est pas un scientifique et je vais demander à M. Harrison d'y répondre, car il est bien mieux renseigné là-dessus que moi.

M. J. M. Harrison (sous ministre adjoint, Mines et Sciences de la terre, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Merci beaucoup, monsieur Isbister.

En réalité, la recherche astronomique est, plus que la plupart des catégories de recherches que nous menons dans un ministère comme le nôtre, motivée par la curiosité. Elle n'en a pas moins une portée importante pour les activités du ministère et la compréhension de la terre elle-même.

L'astronomie vise à comprendre l'univers et naturellement la planète Terre est une partie distincte de cet univers. Mieux comprendre l'univers nous aide à mieux comprendre la terre où nous vivons. A la longue cette étude produira des connaissances qui seront importantes pour l'exploitation ou l'exploration de substances qui se trouvent sur la terre. Cependant, elle a surtout pour objectif la satisfaction de la curiosité scientifique et générale. Je dirais que cette science, cette étude de l'univers même, doit être l'une de celles qui attire le plus les profanes.

• 1010

M. Ritchie: Monsieur le président, je ne veux pas monopoliser la séance. Ai-je le temps de poser une autre question?

Le président: Mais oui.

M. Ritchie: Il a été question qu'une délégation de l'Arabie Saoudite s'intéressait à ce genre de projet et qu'il aurait pu nous être utile, en tant que nation, de donner une formation à ce groupe. Auriez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

M. Isbister: Monsieur le président, pour la préparation des plans et dessins et des travaux de génie de l'ensemble du Mont Kobau, y compris le télescope et les installations connexes à d'autres emplacements à Vancouver et à Victoria, nous avons réuni comme conseillers un groupe d'ingénieurs du secteur privé qui ont collaboré avec les spécialistes de notre ministère. Ce groupe a acquis une renommée considérable dans son domaine, et nous avons nourri l'espoir qu'une des conséquences accessoires de ce rassemblement d'experts au Canada pourrait être que d'autres pays désirent en faire usage. Dans ce cas,

l'exportation de ces compétences pourrait être un avantage pour le Canada. Nous savons que le pays dont vous avez parlé s'intéresse à cette question. Il y a aussi une ou deux autres possibilités. C'est ce qui se passe quand un groupe d'experts se trouve réuni ici, tel qu'il n'en existe pas ailleurs. Très souvent, des avantages financiers et d'autres, initialement imprévus, se présentent.

M. Ritchie: L'abandon du projet amènera-t-il la dispersion du groupe?

M. Isbister: Dispersion?

M. Ritchie: Dispersion—c'est-à-dire, que le groupe serait fragmenté de façon à ne plus être très utile?

M. Isbister: Cela, monsieur le président, dépendra dans une grande mesure de la réponse à la première question. Si l'équipe trouve des bailleurs de fonds, elle ne se dispersera pas, mais si elle n'en trouve pas, il le lui faudra. Il s'agit d'un domaine très spécialisé.

Le président: Monsieur Ritchie, je voudrais vous demander de céder la parole pour le moment à un autre membre.

M. Ritchie: Bien.

Le président: Monsieur Comeau.

M. Comeau: J'ai une ou deux questions, monsieur le président. Je voudrais savoir si on prépare une loi sur les eaux et, dans le cas de l'affirmative, si vous savez quand le Parlement en serait saisi.

M. MacNeill: Monsieur le président, comme l'indique votre document de travail, une loi canadienne sur les eaux est à l'étude depuis longtemps. Je crois qu'il en a été question dans au moins deux des discours de la Couronne pendant les derniers dix-huit mois. La loi n'a pas été présentée, je suppose, pour des raisons diverses, dont le calendrier parlementaire, et nous ne pouvons pas prévoir à quelle date elle pourrait être présentée. C'est là une question de politique du gouvernement qui relève du gouvernement et de la Chambre.

M. Comeau: Je crois que le ministère a été représenté par le ministre au Conseil des ministres des Ressources qui s'est réuni à Halifax. Pouvez-vous nous donner une idée des décision ou recommandations qui en sont sorties en ce qui concerne, par exemple, la pollution des eaux? A-t-on fait une déclaration à la suite de cette réunion?

• 1015

M. MacNeill: Monsieur le président, ici encore, avant la pénultième réunion du Conseil des ministres, en fait après la conférence qui a eu lieu à Montréal en novembre 1966 sur la pollution dans notre milieu, peu après la création du ministère et tout juste avant la création de sa section des eaux, nous avons examiné toute la question des politiques et des programmes se rapportant à la pollution des eaux—les programmes fédéraux et les programmes mixtes fédéraux-provinciaux.

Un certain nombre de projets de programmes fédéraux-provinciaux dans le domaine de la lutte contre la pollution ont été présentés à la réunion des ministres des ressources à Ottawa en mai 1967. Ces projets ont été examinés par les ministres des ressources provinciaux et les provinces ont décidé de les mettre à l'étude, de les examiner et de se prononcer par la suite. Cette question figurait encore à l'ordre du jour de la dernière réunion du Conseil des ministres des Ressources à Halifax et c'est à cette réunion que vous avez fait allusion, je crois.

M. Comeau: Oui.

M. MacNeill: Il y a eu d'autres discussions, et les provinces ont encore convenu de mettre certaines parties des recommandations à l'étude et de donner leurs réponses à la prochaine réunion du Conseil des ministres des Ressources. Je dois dire que les recommandations déposées par nous devant les ministres des ressources provinciaux réunis en conseil portaient sur de nombreuses questions et que certaines ont eu des suites. D'autres sont encore à l'étude.

Le président: C'est le tour de M. Gilbert.

M. Gilbert: Monsieur le président, je veux adresser à M. Isbister une question d'ordre général. Existe-t-il une coordination, et de quel genre, entre votre ministère et le ministère de l'Industrie et du Commerce?

M. Isbister: Vous voulez-dire d'une façon générale, ou dans un domaine particulier?

M. Gilbert: D'abord, en général, monsieur Isbister.

M. Isbister: D'une façon générale, il y a très étroite coordination entre le secteur du développement minéral de notre ministère que représente ici le sous-ministre M. Drolet et le personnel du ministère du Commerce qui s'occupe de promouvoir le commerce extérieur en métaux, minerais élaborés et minéraux.

Le ministère du Commerce s'adresse à votre ministère en général pour obtenir des renseignements sur l'industrie minière et les industries connexes. Le ministère du Commerce a parmi ses propres attributions une

campagne active pour l'augmentation des exportations. Il est parfois difficile de déterminer exactement les attributions de ces deux ministères. A vrai dire, ils collaborent étroitement dans toute une gamme de travaux plutôt que dans des cadres bien distincts. Cependant, il ne s'écoule pas une semaine sans qu'il survienne de vifs entretiens aux divers paliers de direction entre les fonctionnaires chargés de responsabilités des deux ministères.

• 1020

D'autre part, dans le domaine hautement spécialisé des huiles et du gaz destinés à l'exportation, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources doit veiller en général à la coordination des renseignements des politiques intéressant le gouvernement en toute matière d'énergie dont font partie bien sûr les huiles et le gas. L'Office national de l'énergie qui collabore étroitement avec nous de son côté est comptable au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources quoiqu'il n'ait pas à rendre compte de son activité au ministère. Les liens de travail y sont très étroits. Entre ces deux organismes et le ministère du Commerce dont il a été question, ce ministère est quelquefois d'un grand secours et témoigne d'activité lorsqu'il s'agit de promouvoir certains aspects de l'exportation accusant de l'importance. Ce même ministère est tenu au courant des événements touchant la mise sur le marché de l'huile et du gaz. S'il y a lieu, il entre en jeu et fournit son apport.

Peut-être y a-t-il d'autres domaines que je n'ai pas mentionnés et, si c'est le cas, je m'en excuse. Voilà deux exemples frappants visant à démontrer la coordination ou les liens entre les deux ministères.

M. Gilbert: Monsieur Isbister, M. Drolet pourrait peut-être répondre à une question plus précise. Il s'est produit l'an dernier une pénurie de nickel dont a besoin au Canada l'industrie de fabrication secondaire.

M. Isbister: Oui.

M. Gilbert: On se plaignait qu'une grande partie du nickel était expédiée aux États-Unis causant ainsi une pénurie chez les fabricants secondaire au pays. Votre ministère ou M. Drolet ont-ils pris part à des décisions sur la politique à adopter au sujet de la mise en œuvre de priorités et de restrictions frappant les exportations?

M. J.-P. Drolet (sous-ministre adjoint, exploitation des minéraux, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Merci, monsieur Isbister.

Votre exposé de la situation est juste, en effet. Il est arrivé que, dans la catégorie du nickel et d'autres métaux, notamment le cuivre, les prix élevés versés pour ces métaux sur les débouchés maritimes, ainsi qu'aux États-Unis, ont été la cause que certains de ces fabricants canadiens utilisant le nickel et le cuivre se sont vus obligés d'acheter ces métaux à des prix très, très élevés ou de s'en procurer chez ceux qu'on appelle les trafiquants du «marché noir».

En pareil cas, le ministère du Commerce doit remédier à la situation et on fait appel à notre intervention parce que nous avons des liens directs avec les producteurs et nous savons quelles sont les ressources disponibles.

Nous en discutons ensuite avec les divers producteurs et nous siégeons au sein de comités formés de fonctionnaires des ministères du Commerce et de l'Énergie, des Mines et des Ressources dont font également partie certains producteurs canadiens de ces minéraux. On a ainsi remédié à la situation dont vous parlez.

M. Gilbert: Y a-t-on remédié au moyen de législation ou de persuasion?

M. Drolet: On n'a pas imposé de sanctions législatives car il faudrait alors établir un contrôle. Le mot «contrôle» est péjoratif au Canada parce qu'il rappelle certaines restrictions du temps de guerre. Nous agissons par persuasion et cette méthode n'a pas créé de problèmes.

M. Gilbert: Ma prochaine question s'adresserait à M. MacNabb et elle a trait à la politique nationale en matière d'huile.

On dit, monsieur MacNabb, qu'il s'est produit une baisse considérable de vos exportations de ce produit vers les États-Unis. En quoi consiste le rôle de votre ministère en matière de conseils et de priorités par rapport à la politique nationale de l'huile.

M. Isbister: Monsieur le président, je désirerais répondre à cette question au lieu de M. MacNabb.

M. Gilbert: D'accord.

M. Isbister: L'application de la politique nationale de l'huile est à juste titre, dévolue à l'Office national de l'énergie. Je proposerais respectueusement que c'est à M. Holland, le président de l'Office, et à ses adjoints qu'on devrait poser cette question vu qu'ils seront sans doute invités à comparaître au Comité.

• 1025

J'ajouterais qu'il existe un comité interministériel de l'huile et du gaz dont font partie certains fonctionnaires de notre ministère. Vu que le mandat administratif découlant de la politique nationale de l'huile, qui est en

somme la mise en marché du gaz et de l'huile de provenance canadienne, échoit à l'Office, je crois qu'il serait préférable que cet organisme se charge de répondre à ces questions précises.

M. Gilbert: Monsieur Isbister, entendez-vous par là que l'élément administratif détermine la politique nationale en matière d'huile?

M. Isbister: Non, monsieur. Il s'agit uniquement d'une situation qui évolue et varie grandement. Nous nous en remettons tous, en matière de directives gouvernementales, à l'Office national de l'énergie qui peut le mieux nous renseigner à ce sujet. Je vous signale que vous aussi partagerez probablement ce point de vue.

M. Gilbert: Ce qui nous préoccupe, c'est la diminution aiguë des exportations d'huile survenue tout récemment.

Sur quel principe s'est-on fondé pour déterminer le ralentissement des exportations? J'aimerais le savoir de celui qui a collaboré à l'élaboration de ce principe. Je doute que ce soit des fonctionnaires de la direction qui en ont décidé ainsi. Ce serait probablement eux qui appliquent la politique une fois qu'elle est élaborée.

M. Isbister: En effet. Je vous conseillerais de vous adresser à M. Howland car c'est lui qui est le plus en mesure de répondre à ces questions. Je ne veux rien cacher au Comité, mais puisqu'il comparaîtra...

M. Gilbert: Très bien, alors.

M. Isbister: ...je suis convaincu que vous seriez largement renseigné si vous l'interrogiez en personne.

M. Gilbert: Il me reste une autre question à poser, monsieur le président, et c'est à M. MacNeill que je m'adresse.

Je me rappelle que, l'an dernier, alors que M. Pepin a fait une déclaration à la Chambre, il a dit qu'il fallait tout d'abord élaborer des conseils et des prorités pour la mise en œuvre d'une politique d'utilisation des eaux. Êtes-vous en mesure de me dire ce qui a été accompli à cet égard?

J'en suis à mes débuts à ce Comité et je n'ai pas l'expérience que probablement plusieurs parmi vous possèdent. J'ai toutefois l'impression désagréable que notre politique d'utilisation des eaux est plutôt vague et que nous ne nous acheminons pas vers des principes fondamentaux de direction. Peut-être quelqu'un pourrait-il me ressurer à ce sujet.

M. MacNeill: Si j'ai bien compris, monsieur, vous faites allusion à des directives de portée générale et à des priorités?

M. Gilbert: C'est juste.

M. MacNeill: Il ne s'agit pas de normes de la qualité de l'eau, mais bien d'objectifs précis?

M. Gilbert: Vous avez tout à fait raison.

M. MacNeill: Je pourrais formuler un commentaire ou deux à ce propos.

Comme je viens de le mentionner, l'organisme d'étude des eaux a été mis sur pied il y a un peu plus de 8 mois, soit le 1er janvier 1968. Nous nous sommes depuis mis à la tâche aussi rapidement que le permettaient nos effectifs professionnels et autres. Nous allons de l'avant dans plusieurs domaines.

Il s'agit d'un très vaste secteur. Je mentionnerai quelques rubriques et peut-être que les membres du Comité pourront à un moment donné en étudier quelques-unes.

Nous avons tout d'abord procédé à la mise en œuvre d'un organisme administratif. Il nous a fallu préciser nos objectifs et fonctions et établir des programmes et des cadres de direction en fonction de ceux-ci. Nous avons remanié les cadres existants et nous avons embauché un nouveau personnel. Nous avons ensuite effectué un inventaire «préliminaire»—je souligne ce mot—et l'évaluation des problèmes de l'heure de grande envergure se rattachant au domaine des eaux au Canada. La tâche n'est pas facile; il fallait l'accomplir et il faudra continuer dans ce sens afin de saisir la portée de ces problèmes aux paliers national et régionaux. Des études antérieures, faites par nous et d'autres organismes, comme celles des années récentes exécutées par le Conseil économique du Canada, nous sont utiles.

L'inventaire et l'évaluation des facteurs les plus importants qui devraient, au Canada, être à la base de toute politique des eaux forment un troisième domaine dont nous nous sommes préoccupés. Quels sont, au Canada, les facteurs principaux qu'il faut déterminer et dont il faut tenir compte? Ceux-là qui sont le plus de nature générale et peut-être le plus en évidence sont en fonction de cette ressource en soi, la complexité des problèmes qui nous fait envisager l'interdépendance entre les usages divers, outre les ressources elles-mêmes et entre les objectifs. Les cadres juridiques sont très compliqués et nous avons dû les étudier. Il faut envisager le problème de diverses façons et nous nous sommes arrêtés sur une méthode compréhensible de la question des eaux, de la planification et de la gestion de son utilisation lesquelles, du strict point de vue de juridiction partagée, ressortent conjointement aux gouvernements fédéral et provinciaux.

Je pourrais parler d'études sur la législation. On a déjà mentionné la Loi sur l'aide à la conservation des eaux au Canada à laquelle

on a consacré une certaine étude. Il a également été question d'un début de mise en valeur de certains nouveaux programmes, aux paliers fédéral et provinciaux, nous permettant de résoudre certains problèmes reconnus. Nous pourrions aborder cinq ou six secteurs généraux.

M. Gilbert: Une brève question, monsieur le président. Monsieur MacNeill, il y a, à vrai dire, deux problèmes fondamentaux qui régissent cette politique nationale d'utilisation des eaux. Une a trait aux ressources en eau et l'autre se rattache aux besoins qui en découlent. Où en êtes-vous rendus dans ces deux domaines particuliers? Quand nous renseignerez-vous exactement au sujet de la conclusion de vos travaux en matière d'inventaire et de besoins?

M. MacNeill: Monsieur le président, il s'agit de deux secteurs très importants: l'inventaire de nos ressources en eau et nos besoins futurs à cet égard. Dans le premier cas, les premiers réseaux hydrométriques ont été aménagés au Canada vers le début du siècle actuel et en les construisant par étapes, il y a plus de deux mille centrales réparties partout au pays, surtout dans les régions développées, qu'on utilise pour mesurer le débit des eaux et à d'autres fins. Ces réseaux ont coûté de fortes sommes d'argent et leur fonctionnement exige de nombreuses compétences professionnelles et techniques proposées aux projets, à la manutention et au maintien. Il faut en ajouter d'autres et des plans ont été dressés. L'expansion progressera à mesure que les ressources techniques et financières deviendront disponibles.

Si l'on regarde la situation dans son ensemble, on constate que, présentement, on est mieux renseigné et on le sera davantage du point de vue de l'offre que sur celui de la demande. Nous n'avons, à vrai dire, que très peu de données concernant l'usage actuel de l'eau au Canada, c'est-à-dire aux ressources qu'on utilise présentement aux paliers régionaux, de réserves ou nationaux. Ces problèmes se rattachent aux réserves et aux régions avant de devenir d'une portée nationale. Nous devons mettre en valeur un nouveau système pour recueillir les données sur l'utilisation de l'eau et cette tâche est très ardue.

• 1035

Nous avons, à l'égard des besoins futurs d'eau, abordé un programme d'étude et d'autres suivront visant à l'évaluation à une grande échelle des besoins en eau aux paliers régionaux. Afin d'améliorer nos méthodes, il faudra les bien maintenir en se fondant sur les réserves à partir de régions comme celle du fleuve Fraser, du Yukon, de l'Okanagan ou de Saskatchewan-Nelson. On obtient ces données des besoins à partir d'études économiques détaillées et autres qu'on peut le plus facilement cadrer dans une planification éclairée. Nous obtenons un certain succès en tentant d'étudier au moyen de planification dirigée les données de nos grandes réserves. Des études sont en cours sur le bassin de la Saskatchewan-Nelson—elles ne traitent que d'approvisionnement actuellement—et sur les ressources en eau disponibles du Nord de l'Ontario. D'ici quelques mois nous aurons terminé une étude de grande envergure au sujet des ressources en eau de la région de l'Atlantique. D'autres études en cours concernent le bassin du Fraser et nous discutons d'autres réserves avec les provinces.

Votre question, monsieur, porte sur un sujet très vaste et il n'est pas facile d'y répondre promptement. Les réponses deviendront graduellement possibles et nous ne parviendrons jamais à vous éclairer complètement sur ce sujet parce que le dynamisme de la situation se règle sur la population, l'industrie et autres facteurs. L'utilisation varie et se développe sans cesse.

M. Gilbert: Prévoit-on actuellement exporter de l'eau aux États-Unis?

M. MacNeill: Non.

M. Gilbert: Non. Merci de votre réponse.

Le président: Merci, monsieur Gilbert. Avez-vous une question de privilège ou en appelez-vous au Règlement, monsieur Langlois?

M. Langlois: Disons qu'il s'agit d'un rappel au Règlement. Des études sont-elles en cours ou songe-t-on à en faire au sujet de la province de Québec?

Le président: Monsieur Langlois, j'inscris votre nom sur ma liste d'interrogateurs, après M. Deakon et Roy, parce qu'il avait été entendu qu'on ne soulèverait pas de questions complémentaires et afin de conserver l'ordre convenu. Monsieur Deakon?

M. Deakon: Monsieur le président, mon ami a mentionné le Québec, mais la question que je veux poser aux fonctionnaires du ministère se rattache aux suggestions et propositions qui, me semble-t-il, ont été formulées au sujet d'un projet-pilote dans la région de Toronto en matière de pollution. Tous savent que les villes surtout subissent les méfaits de la pollution et on me dit que M. Tony O'Donohue, ingénieur et conseiller municipal et échevin, et d'autres, ont soumis une requête demandant à établir un projet-pilote dans la région de Toronto sise sur les bords du lac. J'ignore si vous connaissez cette région, mais

il s'agit du Boulevard Club jusqu'à l'embouchure de la rivière Humber, sur les bords du lac et face à l'hôtel Seaway. On a proposé de pomper l'eau depuis la jetée jusqu'au rivage, de fermer la jetée et la région puis d'y déposer ensuite de l'eau pure au moyen de tuyaux de ventilation souterrains. La Suède en a tenté l'expérience comme l'a rapporté l'*Engineering Digest*, il y a quelques mois. Il s'agit de conserver la pureté de l'eau en tout temps et les gens de Toronto pourraient ainsi tirer parti d'un parc de loisirs et d'un endroit pour se baigner. Peut-être ignorez-vous que, les samedis ou les dimanches, cet endroit est encombré et les gens s'y entassent comme nulle part ailleurs. Je me demande si le ministère a songé à pareil projet.

• 1040

M. MacNeill: Monsieur le président, je dois avouer que je ne connais pas cette installation-là. Je crois qu'il s'agit d'un projet-pilote qu'on a décidé d'installer à Toronto même. Nous avons reçu des propositions de projets-pilotes. Je mentionnais, il y a quelques instants, que certaines propositions ont été présentées aux ministres des ressources provinciaux, en mai 1967. L'une d'entre elles avait trait à la participation du gouvernement fédéral à des accords avec les provinces en vertu desquels seraient élaborés des plans détaillés des réserves d'eau et que le coût de ces études serait partagé entre le fédéral et la ou les provinces en cause. Afin d'amorcer ce projet car il s'agit d'une méthode toute nouvelle—la planification détaillée des cadres est nouvelle non seulement au Canada mais partout en Amérique du Nord et elle exige beaucoup d'expertises—le gouvernement fédéral a laissé entendre qu'il était disposé à payer en entier le coût d'une étude-témoin dans chaque région à condition que les régions ainsi choisies se conforment à certaines modalités touchant les difficultés des problèmes, l'interdépendance de l'utilisation prévue, la nature de la juridiction intérieure des réserves et autres éléments.

Depuis quelque temps, des pourparlers ont eu lieu avec les provinces au sujet de certaines études fondamentales, mais encore une fois, j'ignore personnellement qu'il en existe comme celle qu'a mentionnée le député.

M. Deakon: Seriez-vous au courant que certaines provinces ou régions aient consenti à une telle proposition du gouvernement fédéral?

M. MacNeill: Actuellement, aucune entente n'a été entérinée entre le gouvernement et quelque province au sujet d'une étude-pilote. Cependant, des pourparlers sont en cours présentement avec plusieurs provinces.

M. Deakon: L'Ontario est-elle une de celles-ci?

M. MacNeill: Pas du point de vue de discussions continues.

M. Deakon: D'après vous, la région de Toronto, telle que je la considère, serait-elle admissible, aux termes de cette aide?

M. MacNeill: Comme je le disais, monsieur, il existe certaines normes auxquelles doit se conformer le choix des bassins et, je le répète, elles se rattachent aux problèmes de l'utilisation, à la superficie et à l'envergure des difficultés des régions concernées ainsi qu'aux modalités juridiques propres à ces questions. Toronto ne comporte qu'un élément très faible. J'avoue que c'est une région très étendue par rapport à sa population et aux problèmes dont vous faites mention. En termes géographiques, cependant, ce n'est qu'une faible partie du bassin des Grands lacs. A vrai dire, à l'échelon fédéral nous nous préoccupons surtout présentement du problème englobant les Grands lacs et c'est là que nous affectons une grande partie de nos ressources, en les concentrant à Burlington dont il a déjà été question et à d'autres sujets. Compte tenu des priorités et des besoins nationaux, sans pour cela écarter les problèmes de Toronto dont vous parlez, les Grands lacs sont, dans leur ensemble, notre plus grand souci.

M. Deakon: Merci, monsieur MacNeill.

M. Roy (Timmins): Monsieur le président, vu qu'il n'y a pas de proposition à l'étude, peut-on aborder n'importe lequel sujet?

Le président: Vous le pouvez.

• 1045

M. Roy (Timmins): En sommes-nous à l'étape des prévisions ou de la politique?

Le président: Vous pouvez maintenant poser toute question qu'il vous convient.

M. Roy (Timmins): J'en ai une au sujet des prévisions. En plus des $30 millions prévus pour les traitements et salaires, se trouvent $6 millions en vue de services professionnels et spéciaux. Vu cette somme considérable, en quoi consistent ces services spéciaux?

M. Isbister: Monsieur Allen, nous feriez-vous un exposé sur ce sujet?

M. J. C. Allen (conseiller financier principal, ministère de l'Énergie, Mines et Ressources): Monsieur le président, nous ne trouvons pas ici au même et seul endroit les détails touchant au total de six millions de dollars consacrés aux services professionnels et spéciaux, total auquel fait allusion M. Roy. Je présume qu'il en est arrivé à ce montant en additionnant les chiffres qui paraissent au dos du livre. Monsieur le président, je me demande si vous désirez que nous prenions le temps du Comité pour citer chaque poste de dépenses et l'expliquer, ou s'il ne nous conviendrait pas mieux de prendre note de la question et d'en préparer la réponse pour la prochaine réunion.

M. Roy (Timmins): J'apprécierais assurément une étude détaillée ds diverses parties de ce tableau. Mais je me demande si vous ne pouvez pas faire seulement un exposé d'ensemble sur la politique générale touchant aux services professionnels et spéciaux. Comment se fait-il que ce montant est si élevé? N'avez-vous pas, au sein de votre ministère, le personnel pour vous donner ces services?

Le président: Avant que M. Allen réponde, monsieur Roy, j'aimerais demander à M. Isbister s'il est disposé à préparer un semblable rapport pour le Comité.

M. Isbister: Nous pouvons assurément préparer ce rapport, monsieur le président; il sera prêt pour la prochaine réunion.

Permettez-moi de traiter de la question d'ordre général qu'on a soulevée. Je crois que, si cet aperçu conduit à d'autres questions particulières, nous pourrions répondre à ces dernières en nous reportant à l'exposé détaillé que nous présenterons. Je dirais, d'une façon très générale, que le ministère ne cherche pas à se doter du personnel nécessaire pour fournir tous les servics dont il a de besoin. Ce ne serait pas rentable. Le ministère a le devoir d'obtenir le plus de rendement, le plus de «bang» pour chaque dollar, si je puis utiliser cette expression (je m'excuse, c'est une expression de mauvais aloi sauf au ministère de la Défense nationale) afin d'obtenir les meilleurs résultats de chaque dollar d'imposition qu'il dépense. Il arrive très souvent qu'un ministère très spécialisé, très technique et scientifique comme le nôtre requiert les services de spécialistes en plus de ceux qu'il peut trouver au sein de son propre personnel. Nous pourrions gaspiller beaucoup d'argent en employant en permanence des spécialistes de toutes les disciplines imaginables, sachant tout bonnement qu'ils ne nous seraient utiles qu'à l'occasion; aussi faisons-nous souvent appel, sur le marché du travail, à des services spécialisés. Je peux ajouter que nous cherchons à faire des calculs de rentabilité; si nous avons constamment besoin de ces services, alors nous engageons le personnel spécialisé nécessaire. S'il appert que ce sont des services spéciaux que nous pouvons obtenir beaucoup plus facilement d'un expert-conseil privé, par exemple, nous ferons alors un appel d'offres et tenterons d'obtenir à l'extérieur la plus basse soumission pour un travail particulier.

Je ferai un autre commentaire d'ordre général en ce domaine. Au cours des deux dernières années les ministères en général et le nôtre en particulier, ont subi de fortes contraintes budgétaires. Comme les membres du Comité le saisissent bien et comme les députés s'en rendent bien compte, nous sommes tout bonnement dans l'impossibilité d'engager autant de personnel que notre propre planification intérieure nous amènerait à le faire. (Je ne me plains pas de cette situation, mais je la mentionne simplement). En conséquence, dans ce genre de période d'austérité budgétaire, il arrive plus fréquemment que le Ministère désire et désirera conclure des contrats pour obtenir les services de personnes de l'extérieur. Mais, je le répète, la question de savoir quel plafond imposer à ce genre de dépenses relève des restrictions budgétaires. Je ne fais que mentionner ce point.

• 1050

Le président: Monsieur Allen.

M. Allen: Je vais seulement parcourir le Livre bleu, monsieur le président, pour voir où se trouve la majeure partie des six millions de dollars dont M. Roy a parlé. Les deux principaux postes sont celui des levés géologiques, dont le montant s'élève à $1,800,-000, et au sujet duquel M. Harrison voudra certes parler, et celui des eaux intérieures, dont le montant varie entre $1,400,000 et $1,-500,000. Monsieur MacNeill pourra expliquer le mieux ce poste.

M. J. H. Harrison (sous-ministre adjoint, ministère de l'Énergie, Mines et Ressources): Monsieur le président, pour ce qui est des levés géologiques, nous exécutons des levés aéromagnétiques fédéraux-provinciaux. Ce programme se poursuit de concert avec certaines provinces, depuis quelques années. Nous avons versé une somme d'environ un million de dollars en contrats de service, dans le cadre de ce programme, à l'industrie des levés aériens.

M. Roy: Oui.

M. Harrison: Nous achetons de temps à autre d'autres services spécialisés, par exemple, l'identification de genres particuliers de

fossiles dans des carottes (de foreuses) pour découvrir une région qui pourrait être pétrolifère. Ou encore nous obtenons des conseils spéciaux sur des genres particuliers de dispositifs qu'un groupe pourrait désirer acheter.

M. MacNeill: Monsieur le président, au sujet des montants accordés en vertu de ce crédit particulier pour les sciences de la mer, la politique des eaux intérieures et la planification, nous avons un certain nombre de contrats de services. J'aimerais réserver mes explications à leur sujet jusqu'à notre prochaine réunion.

Le président: J'aimerais demander à monsieur...

M. Roy: J'aimerais qu'on imprime ces renseignements, monsieur le président.

Le président: Adopté?

M. Roy: Je vois dans la documentation qu'une des responsabilités du Ministère, je pense (je parle de l'exploitation minière), est la recherche ou l'aide à certains groupes ou sociétés, ou la participation à la mise au point de nouvelles méthodes d'extraction des métaux du minerai. S'agit-il d'un service du Ministère, Monsieur Drolet?

M. Drolet: Cela relève de la Direction des mines, et donc de M. Harrison.

M. Harrison: Nous n'entreprenons pas, sauf circonstances spéciales, de travaux scientifiques pour une compagnie. Nous cherchons à mettre au point des méthodes d'exploitation minière, qui pourront alors être appliquées par diverses compagnies aux problèmes particuliers suscités par leur minerai. A cette fin, la Direction des mines fournit bien, si vous le voulez bien, des services de base à toute l'industrie minière pour ce qui est des recherches appliquées à plus long terme. C'est ce que l'on veut dire par services rendus à une compagnie en particulier.

M. Roy: Attendez-vous de recevoir une demande particulière de l'industrie ou agiriez-vous à la demande d'une personne ayant un problème?

M. Harrison: Dans tous ces genres de programmes, monsieur, la mise en branle varie. Parfois, nous recevons des demandes de l'industrie pour des renseignements de base, parfois des personnes nous signalent certaines lacunes de la technologie, par exemple dans le domaine de l'extraction du minerai. Nous en avons plusieurs de ce genre, comme l'amélioration de la récupération des métaux de tous types de minerais. C'est ce genre de demandes qui conduisent à la mise en branle de programmes de recherches.

• 1055

C'est ainsi qu'il y a plusieurs années, la Direction des mines a mis au point dans ses laboratoires le procédé de base d'extraction de l'uranium du minerai à Elliot Lake. Elle ne l'a pas fait pour une mine, mais pour l'industrie minière et de concert avec elle.

M. Roy: C'est seulement une étude scientifique...

M. Harrison: Ce n'est pas seulement une étude scientifique, c'est aussi l'application pratique de cette étude; l'application des recherches scientifiques et techniques...

M. Roy: Praticabilité.

M. Harrison: ...praticabilité.

M. Roy: Est-ce que la praticabilité fait partie de l'étude?

M. Harrison: Vous voulez parler d'usine-pilote? Nous faisons beaucoup de travaux en usine-pilote.

M. Roy: Vous dites que la praticabilité fait partie de cette étude; dans ce travail particulier, agissez-vous parfois de concert avec des ministères du Commerce et de l'Industrie?

M. Harrison: Nous n'exécutons pas le même genre de travail qu'eux.

M. Roy: Non, mais ne va-t-il pas de soi que ces deux domaines touchent aux mêmes problèmes?

M. Harrison: Eh bien, il est certain que les gens qui sont familiers avec ces problèmes spéciaux (y compris les fonctionnaires des ministères de l'Industrie et du Commerce) sont au courant de ces travaux et ont le loisir d'y faire la contribution désirée, qu'elle soit financière ou intellectuelle.

Le président: Est-ce tout, monsieur Roy?

M. Roy: Oui, je vous remercie.

Le président: Sur ma liste figurent encore les noms de MM. Langlois et Harding, mais il ne nous reste que trois minutes environ.

J'aimerais qu'à la réunion du mardi matin, le Comité commence la discussion sur le crédit 40. M. MacNeill pourra participer à la réunion de mardi matin. Monsieur Langlois, avez-vous une ou deux questions à poser?

M. Langlois: Une minute, plus ou moins.

Le président: M. Langlois est le suivant sur ma liste. Je vais donc lui laisser poser sa question. En toute justice pour M. Harding, je crois que nous pourrons lui accorder possiblement un peu de temps mardi matin...

M. Harding: Je ne serai pas présent mardi matin, monsieur le président.

Le président: Eh bien, vous conviendrait-il de remettre vos questions au moment où nous reviendrons au crédit I, en présence du ministre...

M. Harding: Cela me convient fort bien.

Le président: ... et je vais inscrire votre nom sur la liste pour cette période-là? Cela vous convient?

M. Harding: Oui, c'est très bien.

M. Langlois: Eh bien, pour épargner du temps je vais laisser aller ma question, car je pense que vous la connaissez.

M. MacNeill: Vous avez demandé s'il y avait quelques pourparlers en cours avec la province de Québec au sujet d'études pilotes, est-ce exact?

M. Langlois: Non, vous m'avez répondu à ce sujet dans votre réponse à M. Deakon. Mais auparavant, vous parliez d'études en cours dans divers bassins hydrographiques au Canada. Vous avez mentionné un grand nombre de rivières, mais d'après mes souvenirs vous n'avez pas mentionné de cours d'eau du du Québec. Aussi je me demandais s'il y avait une confusion au sujet des noms ou si Québec ne paraissait pas au tableau et enfin si cette situation nous était imputable ou leur était imputable?

M. MacNeill: Eh bien, à l'heure actuelle, il est exact d'affirmer que le Québec et le Ministère ne poursuivent pas des études communes sur les rivières du Québec.

Il est également exact d'affirmer (et ceci peut clarifier une déclaration que j'ai faite précédemment) que même si nous ne poursuivons pas d'études de concert avec le Québec, que même si nous n'avons pas de pourparlers actuellement avec le Québec, ni d'ailleurs avec l'Ontario, il n'en reste pas moins que le gouvernement fédéral a l'an dernier fait une offre ferme à l'Ontario et au Québec de payer entièrement le coût d'une étude pilote sur la réduction de la pollution et autres problèmes de l'Outaouais. Cette étude aurait conduit à la préparation d'un plan-cadre d'ensemble pour l'aménagement. Le Québec et l'Ontario pour autant que nous sachions étudient encore cette offre. Nous avons donc offert d'entreprendre des pourparlers qui, nous l'espérons, conduiront à une entente et à des études sur l'Outaouais. Cependant, au risque de me répéter, je dois dire qu'il n'y a pas d'étude en cours à l'heure présente et pas de pourparlers.

Le président: Merci, monsieur MacNeill.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit sous la direction du Bureau des traductions, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
ALISTAIR FRASER.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. LEONARD HOPKINS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 4

SÉANCE DU MARDI 5 NOVEMBRE 1968

Budget principal revisé de 1968-1969 concernant le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

TÉMOINS:

Du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources: MM. J. M. Harrison, sous-ministre adjoint (mines et sciences de la terre); J. W. MacNeill, sous-ministre adjoint suppléant (eaux); W. M. Cameron, directeur (science maritime); A. T. Prince, directeur (eaux intérieures); E. R. Tinney, directeur suppléant (politique et planification).

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968

29198—1

COMITÉ PERMANENT
DES
RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. Leonard Hopkins

Vice-président: M. K. R. Hymmen

et MM.

Aiken,	Grills,	Ricard,
Beaudoin,	Harding,	Ritchie,
Comeau,	Langlois,	Roy (*Timmins*),
[1] Cullen,	[2] LeBlanc (*Rimouski*),	Serré,
Danson,	Marchand (*Kamloops-Cariboo*),	Sulatycky—(20).
Deakon,		
Gilbert,	Moores,	

(Quorum 11)

Le secrétaire du comité,
M. Slack.

[1] M. Cullen remplace M. Orange, le lundi 4 novembre 1968.

[2] M. LeBlanc (*Rimouski*) remplace M. Chappell, le lundi 4 novembre 1968.

ORDRE DE RENVOI

Le LUNDI 4 novembre 1968

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Cullen et LeBlanc (*Rimouski*) soient substitués à ceux de MM. Orange et Chappell sur la liste des membres du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

29198—1½

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le MARDI 5 novembre 1968

Le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Le Comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

Respectueusement soumis,
Le président,
LEONARD HOPKINS.

(*Agréé—le 7 novembre 1968*)

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 5 novembre 1968
(4)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics se réunit ce matin à 9 h. 50, sous la présidence de M. Leonard Hopkins.

Présents: MM. Beaudoin, Comeau, Cullen, Danson, Gilbert, Hopkins, Langlois, LeBlanc (*Rimouski*), Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Moores (*Bonavista-Trinity-Conception*), Ritchie et Roy (*Timmins*). (12).

Aussi présents, du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources: M. J. M. Harrison, sous-ministre adjoint (mines et sciences de la terre); M. J. W. MacNeill, sous-ministre adjoint suppléant (hydrologie); M. A. T. Prince, directeur, eaux intérieures; M. E. R. Tinney, directeur suppléant, politiques et planification; M. W. M. Cameron, directeur, sciences de la mer; M. R. B. Code, conseiller en personnel; M. J. C. Allen, conseiller financier supérieur.

Le président fait part des recommandations du sous-comité du programme et de la procédure, à savoir que le voyage projeté à Burlington (Ontario), soit remis au printemps prochain et que la visite à l'édifice de la recherche sur les combustibles, chemin Corkstown, soit reportée à la fin de l'automne ou à l'hiver. Le Comité convient de ces recommandations.

M. Harrison propose que le Comité visite les édifices de son ministère, rue Booth, et le président dit que le comité directeur étudiera cette proposition.

A la demande de M. Roy, M. Harrison dépose un document intitulé «Prévisions pour les services professionnels et techniques» dont chaque membre a reçu un exemplaire. Il est ordonné que ce document soit imprimé en appendice au compte rendu d'aujourd'hui (*Voir appendice B*).

M. MacNeill dépose deux publications intitulées «La gestion des ressources hydrauliques au Canada» et «Lutte contre la pollution de l'eau—Résumé des lois et des règlements en vigueur au Canada.» Les membres reçoivent un exemplaire de chaque publication.

Le Comité poursuit l'étude du budget revisé des dépenses (1968-1969) afférent au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Le président met en délibérations le poste n° 40 qui figure sous la rubrique «Ressources hydrauliques et coordination des programmes concernant les ressources renouvelables.»

M. MacNeill présente MM. Cameron, Prince et Tinney, puis résume les fonctions et responsabilités principales de la Section de l'eau.

M. MacNeill témoigne, aidé de MM. Tinney, Harrison, Cameron et Prince.

L'interrogatoire des témoins est interrompu et, à 11 h. 40, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
M. Slack.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 5 novembre 1968

• 0951

Le président: Messieurs, nous avons quorum, nous allons commencer.

Votre comité directeur s'est réuni immédiatement avant la présente séance et recommande que le voyage à Burlington, dont nous avons parlé, soit remis au printemps et que nous fassions le voyage au Centre de Recherche sur les combustibles, Chemin Corkstown, vers la fin de l'automne ou à l'hiver. Acceptez-vous cela, Messieurs? Avez-vous des commentaires? Tous ceux qui sont en faveur?

M. J. H. Harrison (sous-ministre adjoint, Mines et Sciences de la terre): Puis-je souligner que le véritable intérêt pour les membres du présent Comité ne réside pas tellement dans une visite au Centre de Corkstown Road, qui constitue un nouvel établissement splendide, mais qui n'est pas encore occupé. On est à emménager dans le premier édifice. Je pense que vous préféreriez visiter notre établissement de la rue Booth afin de vous y rendre compte de certaines activités qui, en partie du moins, seront transférées au Centre de Corkstown Road. Nous avons là plusieurs employés qui œuvrent dans des conditions plutôt rudimentaires, je dois l'admettre, mais vous pouvez y trouver beaucoup d'intérêt. Nous pouvons vous donner une idée beaucoup plus complète sur les travaux qui sont effectués à la Direction des mines de notre ministère et dans la section de la Recherche sur les combustibles, si vous venez rue Booth. Si vous pouvez nous faire savoir quand vous désirez y venir, nous pourrons prendre les arrangements voulus pour une visite de deux, trois heures, ou plus, dans ce domaine intéressant de la technologie.

Le président: Merci, monsieur Harrison. Le comité directeur prendra note de cette invitation et vous présentera un rapport que vous accepterez ou que vous rejetterez.

Je vais d'abord accorder la parole à M. Harrison qui a un document au sujet des renseignements qu'a demandés l'autre jour M. Roy. Je crois comprendre que ce document n'est pas encore traduit en français ce matin mais qu'il le sera jeudi matin.

M. Harrison: Vous l'aurez jeudi matin, monsieur le président. Vous vous souviendrez que M. Roy avait demandé que cette ventilation soit donnée pour le total de notre provision pour services professionnels et spéciaux, qui figure dans le budget des dépenses de notre ministère. Nous n'avons pas eu l'occasion de la faire traduire. Nous pouvons vous la remettre en sa forme actuelle, monsieur le président. Nous pourrions vous la faire traduire pour jeudi ou peut-être voudrez-vous la déposer et la faire reproduire au compte rendu des délibérations du Comité car, ainsi elle figurerait dans les deux langues.

• 0955

Le président: Etes-vous tous d'accord pour que ce document soit déposé et reproduit dans le compte rendu français, plutôt que de vous le faire remettre jeudi matin, en français? Est-ce satisfaisant?

Adopté.

M. Langlois: Monsieur le président, au sujet de l'impression des rapports, quelle décision a-t-on prise? Aurons-nous des rapports bilingues ou seront-ils présentés séparément, tant d'exemplaires anglais et tant d'exemplaires français?

Le président: Au cours de notre première réunion, nous avons décidé, avec l'approbation du Comité, d'imprimer 250 exemplaires en français et 750 en anglais. Je crois comprendre que le comité de la radiodiffusion emploie une autre méthode. A titre d'expérience, ils impriment une demi-page en anglais et une demi-page en français. Si l'expérience est concluante, il se peut fort bien que cette méthode soit mise en application pour d'autres comités. Les fonctionnaires de la Chambre étudient présentement l'affaire.

M. Langlois: Nous ne pouvons pas décider d'adopter cette méthode immédiatement, n'est-ce pas?

Le président: Je pense que les fonctionnaires de la Chambre se penchent actuellement sur ce problème, car il touche tous les comités. Je crois donc que nous pourrons y revenir dès que nous aurons un rapport à ce sujet, si vous êtes tous d'accord.

M. Langlois: Alors, monsieur le président, je ne crois pas que nous devrions adopter la proposition portant que nous laissions au service de transcription le soin de la traduction, parce que la version française mettra peut-être un mois à nous parvenir. Soit que nous ayons les deux langues dans le même exemplaire, soit que le ministère nous fournisse une version française.

Le président: Compte tenu de ce que vous avancez, il serait peut-être bon de demander au ministère d'avoir ces documents prêts pour jeudi matin.

M. Langlois: Vous savez combien de temps il faut pour obtenir la traduction relative à ces comités; il faut entre trois semaines et un mois, parfois plus.

Le président: Merci, monsieur Langlois.

Nous avons avec nous, ce matin, M. Harrison, qui représente le sous-ministre; mais je crois qu'à ce moment-ci M. MacNeill a certaines brochures dont il veut discuter avec vous. Nous écouterons son exposé sur les responsabilités et les tâches de la section des Ressources hydrauliques et je mettrai ensuite le crédit 40 en délibération.

M. J. W. MacNeill (sous-ministre adjoint suppléant (Eaux), ministère de l'Énergie des Mines et des Ressources): Monsieur le président, en réponse à une question que m'a posée M. Hymmen jeudi dernier, j'ai accepté de déposer ce matin deux documents: le premier s'intitule «L'administration des ressources hydrauliques au Canada»; il a été rédigé par le Conseil canadien des ministres des Ressources, en collaboration avec le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Cette brochure donne un sommaire des cadres administratifs en ce qui concerne la gestion des eaux au Canada, au niveau du gouvernement fédéral et de chacune des provinces, et traite aussi des organismes fédéraux-provinciaux et des organismes internationaux. Je tiens à ajouter, monsieur le président, que cette brochure est disponible en français et en anglais et que vous pourrez dire à la personne qui en distribuera des exemplaires en quelle langue vous désirez le vôtre.

• 1000

Le deuxième document est une codification des lois et règlements sur le contrôle de la pollution des eaux au Canada. Ce document a été rédigé par la société CIL, à titre de service public, et a été imprimé par l'entremise du Conseil canadien des ministres des Ressources. Malheureusement, monsieur le président, comme il s'agit d'un document émanant d'une entreprise privée, il n'est pas disponible dans les deux langues. On ne peut se le procurer qu'en anglais et j'en distribuerai des exemplaires ce matin.

Le président: Pourrions-nous avoir des exemplaires de ces documents pour M. Slack, afin qu'il puisse reproduire les titres exacts de chacun d'eux dans le procès-verbal, s'il vous plaît.

M. MacNeill: Oui. Pouvez-vous les faire distribuer immédiatement?

Le président: Pendant qu'on procède à la distribution, je demanderais à M. MacNeill de nous présenter les fonctionnaires qui l'accompagnent ce matin.

M. MacNeill: Permettez-moi de vous présenter les directeurs et les directeurs suppléants du secteur des eaux. D'abord M. W. M. Cameron, directeur des Sciences de la mer. M. Cameron est à la tête de cette Direction depuis 1962. Il est natif des Prairies et, comme tant d'autres fils des Prairies, il a décidé d'aller à la mer et il l'a fait d'une façon très spéciale. Il a une maîtrise en zoologie de l'Université de la Colombie Britannique et un doctorat en océanographie de l'Institut Scripps de Californie. M. Cameron a eu et a une carrière remarquable, à la fois dans le secteur gouvernemental et le monde universitaire. Il a détenu de nombreux postes importants—à l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada, au Conseil des recherches pour la défense—avant de passer au ministère des Mines et des Relevés techniques et, actuellement, à notre ministère.

Je veux aussi vous présenter, à ma droite, M. Prince. M. Prince est le directeur des Eaux intérieures. Je pense que vous l'avez rencontré mardi dernier. Le sous-ministre vous l'a présenté alors qu'il me remplaçait.

Enfin, je voudrais vous présenter M. Kinney qui est assis à côté de M. Prince. M. Kinney est le directeur suppléant des Programmes et de la Planification. C'est la plus récente des trois Directions et M. Kinney est le benjamin de notre groupe. Il a un diplôme en génie civil de l'Université de la Colombie-Britannique et un doctorat de l'Université du Minnesota. M. Kinney a été professeur dans le domaine des ressources hydrauliques pendant dix ans et, ces cinq dernières années, directeur des Recherches et de la Planification en matière de ressources hydrauliques. Je tiens à ajouter qu'il nous a fait grand plaisir d'accueillir M. Kinney au secteur des eaux.

Nous quatre—les trois directeurs et moi-même—ferons tout notre possible pour répondre à vos questions en ce qui concerne le programme du secteur des eaux, au cours des prochaines réunions du comité.

Le président: Merci, M. MacNeill. Voulez-vous maintenant nous donner un bref exposé des responsabilités et des fonctions du secteur des eaux?

M. MacNeill: Oui, monsieur le président.

Le président: Avant que vous ne commenciez, je devrais peut-être lire le crédit 40:

Ressources hydrauliques et coordination des programmes concernant les ressources renouvelables

40 Administration, fonctionnement et entretien, y compris les dépenses de la Commission du bassin de la Saskatchewan et du Nelson et de la Commission du programme de l'énergie marémotrice de l'Atlantique, y compris les dépenses recouvrables y afférentes, les dépenses recouvrables occasionnées par les enquêtes relatives aux études sur les ressources hydrauliques régionales et les inventaires des ressources hydrauliques et autorisation de faire des avances recouvrables à concurrence du total des parts contributives du gouvernement du Manitoba et du gouvernement de l'Ontario aux frais des travaux de régularisation du niveau du lac des Bois et du lac Seul et des parts contributives d'organismes provinciaux et d'organismes extérieurs aux frais des levés hydrométriques, et dépenses du Comité consultatif national des recherches géographiques et du Comité national canadien de l'Union géographique internationale—30,457,400.

• 1005

Je vous demanderais maintenant de nous donner un bref résumé.

M. MacNeill: Monsieur le président, au sujet de nos prévisions budgétaires je crois qu'il serait à l'avantage du Comité—puisque nos prévisions budgétaires et le document que vous avez ne sont pas établis en fonction de programmes—si je donnais un bref résumé des principales fonctions et responsabilités du secteur des eaux, si j'essayais d'en faire le rapprochement avec les trois Directions et avec la ventilation du crédit à l'étude. Je les exposerai très brièvement et vous pourrez ensuite poser des questions au sujet de n'importe laquelle.

La première responsabilité du secteur des eaux, et sa plus récente, est de conseiller en matière de méthodes et de programmes hydrauliques, de formuler et d'apprécier des politiques en ce qui concerne les eaux, des programmes et des choix y afférents et de conseiller le Ministre. Cette responsabilité s'étend à la fois aux eaux intérieures et aux eaux de mer. Elle relève surtout de la Direction des programmes et de la planification, mais, bien entendu, la Direction des eaux intérieures et la Direction des sciences de la mer s'y intéressent aussi.

Deuxièmement, le secteur élabore et applique un certain nombre de programmes de rassemblement des données. C'est là une condition essentielle à l'établissement de nos politiques; c'est aussi essentiel à la planification, au perfectionnement et à la gestion. Ces données sont utilisées dans tout le Canada par les gouvernements et l'entreprise privée. Je peux mentionner trois demandes. Il y a d'abord les relevés hydrométriques, c'est-à-dire le mesurage du débit des eaux de nos cours d'eau, notre réserve d'eau en quelque sorte; les relevés hydrométriques du Canada se font par l'entremise de la Direction des eaux intérieures. Puis, nous avons les relevés hydrographiques. Ces relevés ont pour but de mesurer la profondeur de nos eaux et de la consigner sur des cartes. Les relevés hydrométriques mesurent le débit et l'approvisionnement des eaux tandis que les relevés hydrographiques en mesurent la profondeur—eaux navigables, ports, et ainsi de suite—et cette importante tâche relève de la Direction des sciences de la mer.

J'ai dit, jeudi dernier, que le besoin de données concernant les aspects socio-économiques, le côté de la demande dans l'équation des eaux, se faisait grandement sentir. L'élaboration et la mise au point de nouveaux programmes destinés à recueillir et à compiler des données socio-économiques sont la responsabilité de la Direction des programmes et de la planification.

•1010

En troisième lieu, il y a la recherche. C'est une des plus importantes activités du secteur des eaux, et il s'agit non seulement de la recherche interne, monsieur le président, mais aussi de l'encouragement, du parrainage et de la coordination des recherches et de la formation dans les universités et, de plus en plus, dans l'entreprise privée. Je peux mentionner ici trois ou quatre grands domaines. Premièrement, le vaste programme de recherche et d'exploration en ce qui concerne les immenses ressources océanographiques du Canada et les ressources du fond des mers relève de la Direction des sciences de la mer. Les recherches sur les aspects physiques des ressources en eaux intérieures, y compris les problèmes majeurs de la pollution des eaux, comme dans le cas des Grands Lacs, relèvent de la Direction des eaux intérieures. De plus, des recherches et des études sur les aspects

socio-économiques des ressources hydrauliques sont en cours à la Direction des programmes et de la planification. Je pourrais ajouter, monsieur le président, que, l'an dernier, nous avons amorcé un nouveau programme de subventions afin d'aider les recherches dirigées par les universités, programme qui est appliqué à la fois par la Direction des programmes et de la planification et par la Direction des eaux intérieures, avec l'aide d'un comité consultatif national.

Quatrièmement, la coordination dans le domaine des eaux. Cette coordination est extrêmement importante, étant donné la répartition de l'autorité aux échelons fédéral et provincial. Si vous étudiez le document qu'on a distribué ce matin, vous constaterez le très grand nombre d'organismes gouvernementaux qui jouent un rôle dans le secteur hydraulique.

La Direction des programmes et de la planification endosse le gros de la responsabilité de la coordination interministérielle, fédérale-provinciale et, par les voies appropriées, internationale, mais il va de soi que toutes les Directions sont censées assurer la coordination effective de leurs propres programmes. A la Direction des eaux intérieures, mais surtout, à mon sens, à la Direction des sciences de la mer, la fonction de coordination prend une dimension internationale.

Cinquièmement, je pourrais mentionner la planification. Je songe ici à la planification des bassins et des régions, qui est entreprise directement et aussi en collaboration avec d'autres organismes, notamment les provinces.

La fonction de planification est formellement dévolue à la Direction des programmes et de la planification, mais là encore, le travail est du ressort et de la Direction des programmes et de la planification et de la Direction des eaux intérieures. La Division de la planification de la Direction des programmes et de la planification s'occupe surtout de la Division du génie de la Direction des eaux intérieures et de la Division de la qualité des eaux de la Direction des eaux intérieures.

Le sixième et dernier grand secteur que je tiens à signaler est l'application des lois et règlements et des accords. Cette fonction continue et constitue une des grandes charges du secteur des eaux. Par exemple, elle comprend la Loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux, qui sert d'instrument aux programmes fédéraux-provinciaux. Elle comprend un grand nombre d'accords fédéraux-provinciaux de planification, de conservation et de développement, ainsi qu'un grand nombre de conseils affectés aux Commissions mixtes internationales et de règlements régissant le fonctionnement de nos organismes internationaux dans le domaine des eaux.

Pour ce qui est de la structure des crédits, monsieur le président, les allocations pour chacun de ces programmes et pour chacune des Directions sont indiquées aux crédits 40, 45 et 50. Si vous consultez la page 10, vous verrez que la structure des crédits est ventilée selon les fonctions, le capital et les subventions. Les allocations de roulement ou d'administration de chacune des Directions sont indiquées au crédit 40. Les fonds d'immobilisation, la construction et l'acquisition de bâtiments, etc. sont indiqués au crédit 45. Les subventions et les contributions sont indiquées au crédit 50. Donc, pour vous faire une idée de l'allocation globale consentie à chaque Direction, il faut ajouter les trois chiffres tirés des crédits 40, 45 et 50.

Monsieur le président, je n'ai plus rien à dire en guise d'avant-propos.

• 1015

Le président: Merci, monsieur MacNeill. Allons-nous approuver le crédit 40? Monsieur Langlois?

[*Texte*]

M. Langlois: Monsieur le président, je voudrais porter à votre attention et à l'attention des membres du comité que notre confrère et ami M. Gordon Aiken a été transporté à l'hôpital samedi dernier. Je voudrais, en mon nom personnel et au nom des membres du Comité, lui souhaiter un prompt rétablissement et un prochain retour parmi nous, à cette table.

Au moment où M. Aiken a donné sa réponse au secrétaire parlementaire du ministre, il a tout d'abord félicité chaleureusement M. Greene pour le magnifique travail qu'il fait et ensuite, comme tout bon membre de l'opposition, il a sorti son marteau et il a commencé à retailler la figure du ministre d'une autre façon.

J'ai été bien surpris vers la fin de son allocution d'entendre que le ministère, à la grande surprise de M. Aiken, avait diminué les montants de crédit alloués à la pollution. Je n'avais pas les chiffres à ce moment-là. Je n'avais pas vérifié le Livre bleu des prévisions budgétaires. J'ai été quelque peu abasourdi par cette déclaration.

Au Canada, on parle de pollution sans trop savoir ce dont on parle. Mais, c'est la mode de parler de pollution. J'ai trouvé cela surprenant que le ministère ait diminué les crédits à cet item. J'ai regardé entre-temps le Livre bleu. Je ne suis pas un expert comptable, mais, après une étude très sommaire, il me semble que nous n'avons pas réduit les dépenses pour la pollution, mais qu'au contraire on les a légèrement augmentées. J'aimerais avoir les commentaires de M. MacNeill à ce sujet. Je veux savoir, si oui ou non, on a réduit les montants sous l'item pollution.

[*Traduction*]

Le président: Monsieur MacNeill.

M. MacNeill: Monsieur le président, en regardant le document qu'on a présenté au Comité, on comprend facilement pourquoi il a donné l'impression qu'on avait réduit le programme du secteur des eaux. Le résumé, du document, en page 1 indique que le budget global du secteur des eaux en 1967-1968 était de 47.5 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 3.4 millions. Cependant, il y a une raison à cela, dont je dois vous faire part. Le budget de 1967-1968 comprenait une somme très importante pour deux crédits, et si vous regardez la page 10, vous trouverez, sous Relevés et recherches en milieu marin, au crédit 45, une réduction de 9.8 millions à 5.6 millions de dollars. Cette baisse résulte presque entièrement du parachèvement de trois navires avant la fin de l'année financière.

• 1020

Si vous regardez plus bas les subventions et les contributions, au crédit 50, Programmes et planification, vous constaterez une réduction de 10.2 millions à 5.6 millions de dollars, soit une réduction globale de 4.6 millions. Là encore, la baisse est presque entièrement attribuable à un seul poste, le parachèvement du canal régulateur de crue de la rivière Rouge. Le budget de 1967-1968 prévoyait 6.7 millions pour la construction de ce canal, alors que le budget de 1968-1969 n'allouait que $375,000, ce qui représente une réduction de 6.4 millions pour ce seul programme.

En résumé, monsieur le président, l'ensemble de ces deux programmes: canal régulateur et navires, compte pour une réduction de plus de 11 millions de dollars. Si vous la comparez à la réduction globale de 3.4 millions pour tout le secteur, vous conviendrez que pour les autres objectifs du programme, dont la pollution, il y a majoration.

Le président: Merci, monsieur MacNeill. Y a-t-il d'autres commentaires avant que je mette en délibération le crédit 40?

M. Gilbert: Monsieur le président, M. MacNeill a dit que la réduction était de 3.4 millions de dollars. Dans ce chiffre de 47 millions, qui est le montant global pour 1968-1969, y a-t-il d'importantes subventions à la construction comparables à celles que vous avez indiquées relativement aux prévisions de 1967-1968?

M. MacNeill: Je dirais qu'en général elles n'ont pas l'importance des 6.7 millions de dollars prévus au budget de l'année précédente pour le seul programme de la rivière Rouge.

Des fonds d'immobilisation sont prévus au budget de 1968-1969 pour un certain nombre de programmes, sous réserve d'une entente fédérale-provinciale en vertu de la Loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux, le programme de la Direction des eaux intérieures et aussi le programme des relevés et recherches en milieu marin. Si vous voulez des précisions sur les chiffres figurant au crédit 45, je prierai les trois directeurs en cause de vous renseigner.

M. Gilbert: Vous avez signalé, je crois, un écart de 11 millions de dollars dans les prévisions de 1967-1968. Je me demande quel serait le montnt global des fonds d'immobilisation octroyé pour 1968-1969.

M. MacNeill: Avez-vous la page 10 devant les yeux? Les chiffres y sont indiqués et le motant global alloué à la Construction ou à l'acquisition de bâtiments en 1967-1968, dans les trois Directions, est de 14.5 millions au regard de 11.2 millions en 1968-1969. Si vous regardez la colonne de droite, vous verrez que la plus forte réduction est intervenue au programme des relevés et recherches en milieu marin. Comme je vous l'ai signalé, elle est presque entièrement attribuable au parachèvement des navires. Au titre des contributions et des subventions, on constate une réduction de 10.5 à 5.8 millions de dollars d'une année à l'autre. Si vous consultez de nouveau la colonne de droite, vous verrez que cette baisse résulte entièrement d'un poste de 4.6 millions qui, en soi, n'atteint pas la réduction prévue à ce seul programme, celui du canal régulateur de crue de la rivière Rouge. Je ne sais pas si je réponds à votre question, Monsieur Gilbert, mais j'essaie de le faire.

M. Gilbert: Où avez-vous trouvé ces derniers chiffres en page 10?

• 1025

M. MacNeill: La troisième ligne du bas de la page indique 10.2 millions de dollars pour 1967-1968, n'est-ce pas? La troisième ligne du bas de la deuxième colonne indique aussi 5.6 millions de dollars pour 1968-1969, soit une réduction de 4.6 millions de dollars indiquée à la colonne de droite.

M. Gilbert: Je vois.

Le président: Est-ce tout, monsieur Gilbert?

M. Gilbert: Si vous me permettez de revenir à votre exposé préliminaire monsieur MacNeill, vous dites, en ce qui touche les programmes et la planification, que le montant global résulte de l'addition des crédits 40, 45 et 50, n'est-ce pas? Veuillez donc me donner le ciffre global. J'ai plus de chiffres ici que...

M. MacNeill: Vous revenez à la page 10?

M. Gilbert: La page 10.

M. MacNeill: Si vous regardez la troisième ligne sous le premier chef, recherches et étu-

des sur les ressources hydrauliques, programmes et planification, vous y verrez un chiffre de quelque 4 millions de dollars. Si vous passez à la dernière ligne du crédit 45, construction ou acquisition, programmes et planification, vous verrez un chiffre de $3,000. Il faut ajouter cela aux 4 millions. Si vous passez à la dernière ligne du crédit 50, subventions et cotisations, programmes et planification, vous verrez un chiffre de 5.6 millions de dollars. Si vous ajoutez ce chiffre aux deux autres, vous obtenez un montant global de quelque 9.6 millions pour la Direction des programmes et de la planification. Vous pouvez appliquer le même procédé à chacune des deux autres Directions pour obtenir leur montant global.

M. Gilbert: Très bien.

M. Ritchie: Le personnel du programme de rétablissement agricole des Prairies est engagé dans nombre de programmes de conservation des eaux. Dans ma circonscription, il y a un barrage sur la rivière Shellmouth évalué à près de 10 millions de dollars. Est-il compris dans ces prévisions ou y a-t-il une prévision distincte?

M. MacNeill: C'est une chose à part. Ce programme comporte des prévisions distinctes qui figurent maintenant au budget du ministère de l'Expansion économique régionale. Jusqu'ici, ces prévisions étaient inscrites au budget du ministère de l'Agriculture.

M. Ritchie: Son travail ou ses buts diffèrent-ils des vôtres? Je présume qu'il y a des consultations, mais comment son activité diffère-t-elle de la vôtre?

M. MacNeill: Je dirais que les grand objectifs de nos deux organismes sont différents mais complémentaires. Le secteur des eaux est chargé de la coordination globale des politiques et des programmes fédéraux concernant les eaux. Il est également chargé d'élaborer un ensemble de plans-cadres pour les bassins et les régions. Ce programme vient de démarrer, mais un certain nombre d'études sont en cours.

En ce qui touche ce programme, nous travaillons avec et moyennant un grand nombre d'organismes fédéraux. Le secteur des eaux assure le principal apport à la fonction de planification et à la coordination en ce qui a trait aux études hydrographiques, hydrologiques et socio-économiques, mais le ministère de l'Expansion régionale, par l'entremise du programme de rétablissement agricole des Prairies, devra contribuer et contribue de fait à ces programmes et à ces études des aspects agricoles; le ministère des Pêcheries intervient pour les aspects pertinents et le ministère des Transports sera consulté dans les cas où le domaine de la navigation est sensiblement impliqué. Cependant, puisque tous ces usages de l'eau dans un bassin donné sont connexes, il faut les coordonner dans un cadre général. L'établissement de ce cadre, de cette coordination, de cette orientation, relève du secteur des eaux du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

M. Ritchie: D'après mon expérience limitée, notre faune et la pêche sur nos lacs, ainsi que divers autres projets auxquels votre ministère n'était peut-être pas associé ont connu de petits revers, mais je suppose qu'il y a, notamment dans le domaine de la faune, des rouages visant à épargner la faune ou à sauvegarder nos ressources le mieux possible.

• 1030

M. MacNeill: A mon sens, il est juste de dire que jusqu'ici, en fait jusqu'à ces quelques dernières années, la planification du développement des ressources hydrauliques du Canada n'a pas atteint la portée voulue. Un des grands thèmes qui se dégageaient de la Conférence sur les ressources de demain, tenue à Montréal en 1961, était le besoin d'une formule plus globale de planification des ressources hydrauliques. A mon sens, il est juste de dire que les aspects récréatifs, qui deviennent de plus en plus importants, ainsi que la faune, qui devient aussi importante, ont jusqu'ici été relativement négligés. Nous espérons, grâce au développement d'un régime de coordination plus à point et de ces concepts de planification globale, identifier plus précisément à l'avenir les emplois de l'eau, tels que les buts récréatifs, le poisson et la faune, et les intégrer sans tarder au processus de planification. Il faudra donc assurer la collaboration et la coordination avec les provinces et un certain nombre d'organismes fédéraux et, dans le cas desdits bassins et des dites régions, nous espérons collaborer avec les groupes locaux, les ligues protectrices du poisson et de la faune et d'autres groupes du genre.

M. Gilbert: Monsieur le président, M. MacNeill a dit que M. Tinney est chargé des programmes et de la planification et il a indiqué que sa deuxième fonction était un programme de rassemblement des données qui, à mon sens, serait de nature à déterminer l'offre et la demande d'eau. J'aimerais entendre M. Tinney, ou vous-même, exposer les moyens de déterminer l'offre d'eau et de l'analyser.

M. MacNeill: Monsieur Gilbert, je demanderai à M. Tinney de répondre à votre question. J'aimerais tout simplement vous indiquer que les deux membres de cette équation offre-demande sont organisés dans deux Directions distinctes du secteur en cause. La Direction des eaux intérieures, par l'entremise des levés hydrographiques, et la Division du génie s'occupent surtout de la fourniture. La Direction des programmes et de la

planification s'occupe surtout des nouveaux programmes qui nous permettent d'élaborer les prévisions de l'emploi des eaux du côté de la demande. Cependant, je suis certain que M. Tinney peut rapprocher ces deux membres et je lui demanderai de répondre à votre question.

M. E. R. Tinney (directeur adjoint des programmes et de la planification, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Ce que nous entendons par fourniture est une notion à double face. Il y a la fourniture matérielle, qui porte sur la mesure quantitative des cours d'eau dans le temps et sur la recherche des variations de débit dues à la pluie et aux autres conditions climatiques. C'est le côté technique de la question.

• 1035

Il y a d'autre part le côté économique, qui traite de la possibilité de mettre en place une quantité d'eau demandée en n'importe quel point de la terre au prix d'une certaine dépense. Il n'est pas vraiment question de limiter la fourniture où que ce soit. On peut faire un lac aussi grand que l'on veut à condition de consentir à en payer le prix. C'est donc bien là une question d'ordre économique: suivant ce qu'on veut bien payer, on peut fournir telle ou telle quantité d'eau pour certains prix. Mais lorsqu'il s'agit de l'autre aspect de la question, c'est-à-dire de la demande, il faut alors préciser sa nature en termes économiques, à savoir quels prix on est prêt à payer pour telle ou telle destination particulière de l'eau, agriculture, diminution de la pollution ou une foule d'autres choses imaginables. La question qui se pose alors, c'est de savoir comment faire correspondre cette fourniture en termes économiques à la demande dans les mêmes termes, puis de se demander quels seraient les différents torts et avantages pour les poissons et la faune, pour les loisirs etc., d'un programme particulier. Ainsi, il se révèle très difficile, sur le plan matériel et économique, de résoudre la question de la fourniture, aussi bien que celle de la demande. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question mais je pense être allé dans le sens qui était peut-être le vôtre.

M. Gilbert: Quels principes appliqueriez-vous, monsieur Tinney, pour déterminer la fourniture et la demande? Mettrait-on sur pied un ordre de priorité dans la fixation d'un programme? Il se peut qu'on ait besoin d'eau en grande quantité pour les loisirs ou à des fins industrielles. Avez-vous donc un ordre de priorité? Comment vous arrangez-vous?

M. MacNeill: Monsieur le président, c'est là la question essentielle qui se pose pour l'établissement d'une planification d'ensemble. Il importe, à mon sens, de partir de l'hypothèse que l'aménagement des ressources hydrauliques n'est pas une fin en soi, mais un moyen visant à une fin. Il peut s'agir de fins socio-économiques dans une région, de mesures de conservation, de buts esthétiques ou encore tout simplement d'aménagement des eaux pour une destination particulière: adduction d'eau municipale; adduction d'eau industrielle, étang pour l'élevage des canards, ou tout ce que vous voudrez.

Dans le cas d'une planification d'ensemble, on pourrait espérer avoir au départ, autant que possible, une certaine idée des objectifs de la région, des grands objectifs socio-économiques, de conservation et esthétiques de la région. On s'efforcerait de faire l'inventaire des diverses destinations existantes de l'eau. On s'efforcerait, grâce aux techniques de prévisions économiques, de déterminer les futurs besoins en eau dans le domaine municipal, industriel, celui des loisirs, celui des poissons et de la faune, de l'agriculture, etc. Au fur et à mesure de l'avancement de ces études, on débouche nécessairement sur les différents secteurs économiques, de sorte qu'on en arrive à se faire une idée du développement et de la croissance économiques de la région et de l'allure que prendra vraisemblablement ce développement, à avoir ainsi une idée des futures demandes en eau qui correspondent plus ou moins à des «emplacements particuliers» en différents points du cours d'eau.

Puis, ou peut-être simultanément, on s'intéresse au membre «fourniture» de l'équation et l'on détermine des solutions de rechange pour faire face à ces demandes. Il y a beaucoup de solutions de rechange. On peut faire un barrage—c'est la solution évidente—un réservoir, pour augmenter la capacité d'eau disponible, ou peut-être améliorer l'utilisation des terres à la tête des bassins hydrauliques: tout cela pourrait permettre d'accroître la fourniture d'eau. Ou encore, s'il est impossible d'obtenir de l'eau à partir du bassin en question au prix proposé dans l'étude du demandeur, on peut envisager d'en faire venir à un certain prix d'un bassin voisin. Il y a toute une gamme de possibilités pour augmenter l'approvisionnement en eau ou pour satisfaire à ces demandes—relatives à un «emplacement particulier». Une étude très, très complexe des systèmes permet de combiner les deux moyens, on évalue les coûts et profits de chacun d'eux et l'on en arrive à proposer un plan de développement, ou peut-être à proposer d'y renoncer. Si les objectifs relatifs à un bassin sont d'ordre esthétique ou visent à assurer la conservation des terres, peut-être la meilleure chose est-elle alors de garder plus ou moins le statu quo.

• 1040

M. Gilbert: Compte tenu des éléments d'information dont vous disposez pour le moment—compte tenu de l'ensemble des données que vous avez, etc.—serait-il exact de dire que les possibilités de fourniture d'eau dépassent la demande?

M. Tinney: Je ne pense pas que l'on puisse généraliser une assertion de cette sorte et répondre par oui ou non. La réponse doit être motivée. Au Canada, il y a des régions aux ressources abondantes et d'autres où il y a grande pénurie. Cela me ramène à mon observation initiale à savoir que l'on peut rectifier la répartition des eaux moyennant finance, de manière à en supprimer la pénurie, au sens matériel du terme, de manière à pouvoir la déplacer, mais quant à savoir si oui ou non les conditions économiques d'une situation donnée permettent de garantir le transport de toute cette eau pour pallier une pénurie locale, c'est une question beaucoup plus compliquée. On ne peut l'aborder, comme le dit M. MacNeill, que par le biais d'une planification d'ensemble. Pour répondre de manière peut-être plus précise à votre question sur les ordres de priorité, on l'aborde par le biais d'une planification fondée sur la notion d'intérêt, c'est-à-dire une planification qui reconnaisse les intérêts de tel ou tel groupe au stade de la planification d'ensemble, depuis celui de l'improvisation pure jusqu'à la mise au point finale du plan, deux ou trois ans après sa mise en route. L'ordre de priorité que l'on établit du fait de savoir si les régions intéressées désirent vraiment ce genre de mise au point. C'est donc bien la planification d'ensemble, fondée sur la notion d'intérêt qui s'y rattache, qui permet d'établir l'ordre de priorité. Il est bien évident que les coûts et les profits sont toujours mis en lumière à chaque étape.

M. Gilbert: Monsieur Tinney, nos amis du Sud nous ont-ils demandé d'exporter de l'eau chez eux?

M. MacNeill: Monsieur le président, permettez-moi de dire ou un ou deux mots à ce sujet. Pour ma part, il va tout à fait de soi qu'on s'intéresse énormément, depuis ces dernières années, au transfert de l'eau d'une région du pays à une autre, d'une région du continent à une autre. Cet intérêt a été suscité pour une très grande part, à mon avis, par la publication d'études générales—non pas de plans, mais d'études générales—telles que celles relatives au projet NAWAPA, au Grand canal et à bien d'autres—et j'emploie l'expression «bien d'autres» en pesant mes mots—, sans compter le reste.

Il importe à mon avis de remarquer, entre autres choses, que toutes ces études ont vu le jour dans le secteur privé. A ma connaissance, aucun gouvernement, ni au Sud de nous ni au Canada, n'a soulevé officiellement la question du détournement de l'eau à l'échelle continentale. L'année dernière, le ministre a mis cette vérité en évidence de façon très brève et très simple en disant: «On ne peut vendre l'eau que si l'on a un acheteur et l'on ne peut en acheter que si l'on a un vendeur». Pour le moment il n'y a n'y acheteur ni vendeur.

• 1045

La plupart de ces études générales ont donc vu le jour dans le secteur privé. En fait, je le répète, ce fut leur cas en totalité, aucune d'entre elles n'a prise en considération le point très important soulevé par M. Tinney, à savoir la question des conditions économiques de la fourniture et de la demande. Existe-t-il vraiment un marché pour l'eau à des prix qui soient raisonnables? Peut-on fournir l'eau à un prix raisonnable? Monsieur Tinney, voulez-vous ajouter quelque chose à cela?

M. Tinney: Je pense que vous avez tout dit. Comme l'a exprimé M. MacNeill, on a fait beaucoup d'études purement théoriques, mais je ne connais aucune analyse, d'aucun côté, qui permette de répondre vraiment par oui, par non ou même par un peut-être à toute la question.

M. Gilbert: Voulez-vous dire qu'en dernier ressort la décision en ce qui concerne l'exportation de l'eau revient au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources? En d'autres termes, on pourrait alors exporter de l'eau à titre privé?

M. MacNeill: La question de l'exportation de l'eau, comme pratiquement toute autre question d'orientation dans le domaine de l'eau, touche un grand nombre de gouvernements, un grand nombre d'organismes et un grand nombre de groupes d'intérêt. Dans le cas de l'eau du Canada, les responsabilités se partagent entre les gouvernements fédéral et provinciaux et je propose donc que l'orientation à suivre en la matière soit acceptable aussi bien pour le gouvernement fédéral que pour les gouvernements provinciaux agissant, je présume, sur l'avis d'un certain nombre d'organismes situés à chaque échelon de gouvernement, agissant aussi sur l'avis du secteur privé.

Le président: Avant de vous laisser poursuivre et aussi avant de faire procéder à un vote officiel, je rappelle que j'ai M. Danson, M. Ritchie et M. Marchand sur ma liste. Monsieur Danson?

M. Danson: La réponse donnée à la question de M. Gilbert en est une aussi, je crois, pour moi. Si je puis me permettre une petite digression, je pense qu'on en est arrivé ici à quelque confusion—et je n'ai nullement

l'intention de plaisanter. Ma question était: quels sont les éléments sociaux et économiques du contexte? Une partie de la terminologie m'échappe parfois et, en réponse, nous avons recours à des termes comme «intervalle» et «emplacement particulier». Nous avons des difficultés à communiquer. Nous parlons souvent des avantages du bilinguisme, mais ce qui se crée ici, c'est un trilinguisme et certains des termes utilisés sont quelquefois malaisés. Je sais qu'hier soir, au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, on s'est référé au tribunal et l'on a dit qu'on s'était réuni pour parler de bonne conduite. Quelqu'un a voulu une définition de «bonne conduite» et on a répondu que c'était au bon plaisir. Je ne croyais pouvoir associer bonne conduite et bon plaisir, et alors on a parlé d'énergie par-dessus le marché.

Je l'ai dit, je n'ai pas l'intention de plaisanter mais il est parfois extrêmement utile de pouvoir parler comme tout le monde. Les mots ont parfois une signification propre mais, replacés dans leur contexte, ils perdent cette signification lorsqu'on cherche à communiquer. J'en ai cependant tiré quelque chose. Sans vouloir parler au nom de M. Gilbert, ce que je voudrais vraiment savoir, c'est de quoi nous parlons lorsque nous parlons d'orientation, d'ordres de priorité et d'objectifs ou sommes-nous encore en présence de cette accumulation de données socio-économiques qui vont déterminer notre orientation, nos ordres de priorité et nos objectifs socio-économiques? Si je vous pose ces questions, ce n'est pas pour vous faire tout répéter.

M. MacNeill: Monsieur le président, que nous ne puissions communiquer parfaitement, cela se comprend bien. Il est certain que dans toute branche se développe un jargon spécifique, et cela n'a pas manqué de se produire dans celui des ressources hydrauliques. Nous avons donc notre jargon et nous ne nous rendons même pas compte parfois que nous l'employons.

Les données socio-économiques se rapportent, ou peuvent se rapporter, à toute une gamme de réalités. Par exemple, nous avons très peu de renseignements sur les prix de l'eau, sur les prix pratiqués actuellement suivant la destination. Nous manquons également—l'observation en a été faite—de renseignements sur les coûts. Nous en avons relativement peu sur les demandes en eau dans nos différents bassins, sans parler de nos régions. Or, pour prévoir les demandes, il faut toute une infrastructure de données socio-économiques, démographiques, etc. Si nous en possédons beaucoup, il nous en manque aussi beaucoup.

Quant à l'expression «fondée sur la notion d'intérêt», ce que nous voulons dire par là, c'est qu'il faudrait amener à la planification, faire participer à la planification les gens concernés par l'exploitation de l'eau dans un bassin donné, dans une région donnée. Qui sont ces gens? Bien évidemment, ceux des organismes fédéraux et provinciaux et des conseils municipaux. N'oublions pas non plus le secteur industriel. Tout ce monde est particulièrement soucieux des problèmes de pollution, de fourniture d'une eau de qualité variée suivant les nécessités de son utilisation. Les associations de chasse et de pêche et, dans une région où l'activité touristique est de première importance, les syndicats d'initiative et les chambres de commerce, ce sont là d'autres collectivités tout aussi concernées. Quand nous parlons de planification fondée sur la notion d'intérêt, nous voulons dire, dans notre jargon, que, de façon ou d'autre, il nous faut tenir compte de tous ces différents intérêts dans notre planification.

• 1050

Pour en venir à votre question, nous disons aussi, je crois, qu'à l'échelon local—celui du bassin hydrographique ou de la région—on déterminera, au cours de cette planification, des objectifs particuliers et des ordres de priorité. Nous pouvons déterminer, à l'échelle nationale, des objectifs et des ordres de priorité de vaste envergure, en décidant de nous occuper de telle région plutôt que de telle autre, mais du point de vue de l'aménagement des ressources hydrauliques et de leur exploitation, nos objectifs et nos ordres de priorité, nous les déterminerons dans le détail au cours ou par le biais de cette planification d'ensemble fondée sur l'intérêt. Est-ce un peu plus clair à présent?

M. Danson: Ce que je cherchais à savoir, c'est l'orientation d'ensemble des ordres de priorité et des objectifs que vous visez, mais peut-être est-ce là simplifier à l'extrême une réalité fort complexe. Il s'agit là d'un problème qui nous préoccupe, nous en tant qu'hommes politiques aussi bien que nos électeurs, parce que nous entendons poser des questions sur nos fournitures nettes en eau et sur leur destination. Peut-être en parlerait-on dans de meilleures conditions à un autre moment, mais, à mon sens, c'est un problème d'intérêt général et nous aimerions en être informés, ou moi j'aimerais l'être.

Mon autre question portait sur votre programme de subventions aux universités, programme particulièrement intéressant. Ce programme remonte-t-il suffisamment loin en arrière pour que l'on puisse en faire une évaluation chiffrée complète? J'apprécie cette initiative dépourvue d'esprit bureaucratique. A ce que je crois, vous formez du personnel à d'autres disciplines de votre ministère. Cela

devrait bien comporter des implications économiques.

Travaillez-vous en collaboration avec telle ou telle école particulière? Cherchez-vous à créer, disons, un centre, dans une école pilote en son domaine, peut-être une école supérieure, ou répartissez-vous votre enseignement dans les différents départements de différentes universités?

M. MacNeill: Je pense, monsieur Danson, qu'il est vraiment prématuré d'émettre un jugement sur le programme. Sans doute se déroule-t-il très bien, mais il ne remonte qu'à une année et il nous faudra en attendre plusieurs avant d'apprécier ses succès ou ses échecs.

Ce que nous avons fait en tout premier lieu, c'est de mettre sur pied un comité consultatif national composé d'experts du secteur fédéral, d'organismes des gouvernements provinciaux, de l'université et du secteur privé. A ce comité, on a confié trois tâches: conseiller le ministre sur les besoins et les priorités de la recherche dans le domaine de l'eau; coordonner dans une certaine mesure les recherches sur les ressources hydrauliques entreprises par les secteurs fédéral, provinciaux et universitaires du Canada; conseiller le ministre sur les demandes de subventions destinées à appuyer les recherches patronnées par les universités.

Je puis dire que les objectifs généraux que nous visions en établissant ce programme et en instituant ce comité étaient bien ceux que vous laissiez entendre, à savoir, entreprendre une recherche dont on avait grand besoin sur certains des aspects les plus importants de ce domaine et, en deuxième lieu, augmenter le nombre des spécialistes susceptibles d'être affectés à cette recherche et de travailler, à l'intérieur du secteur public, dans le domaine des programmes et de la planification, et à l'intérieur du secteur privé, dans celui de la consultation. C'est qu'au Canada on manque vraiment de personnes qualifiées dans la branche des ressources hydrauliques. Voilà donc quels ont été nos deux grands objectifs.

• 1055

Nous avons institué le Comité et lui avons attribué ces fonctions, et il a ensuite commencé à élaborer son programme. Le programme adopté jusqu'ici par le Comité se compose de deux genres de subventions. Le premier, que nous appelons subvention individuelle de recherche, est octroyé au candidat par l'entremise de l'université. Tout Canadien travaillant dans une université a le privilège de présenter une demande de subvention de recherche. C'est le Comité qui octroie les subventions, après avoir examiné divers facteurs, par exemple, la pertinence, l'objectif visé et le bien-fondé de la proposition même. Nous n'en avons eu qu'une série jusqu'ici. Le second genre de subventions que le Comité envisage est ce que nous appelons des subventions de perfectionnement. La subvention de perfectionnement se fera sous la forme de subvention collective qui sera octroyée à des universités choisies—trois, six universités choisies, nous ne savons pas encore combien—dans l'espoir de créer, dans ces universités, des centres d'expertise dans le domaine des ressources hydrauliques, des programmes interdisciplinaires, y compris les aspects techniques et socio-économiques, en fait, tous les aspects connexes aux diverses facultés de l'université.

Un certain nombre d'universités ont fait part de l'intérêt qu'elles portent à ce programme—les crédits dont nous disposons ne suffiront pas à les appuyer toutes—et le Comité est actuellement en voie d'évaluer ces universités en fonction du programme. Je crois qu'il faudra quelques mois avant que le Comité soit en mesure de recommander l'octroi de subventions de perfectionnement.

M. Danson: Merci beaucoup. C'est très intéressant.

Le président: M. Harrison a quelque chose à ajouter à ce sujet.

M. Harrison: Merci, monsieur le président. Le Conseil des sciences du Canada a récemment publié des études, dont l'une, effectuée par le Secrétariat des sciences, traite en détail de la recherche sur les ressources hydrauliques au Canada sous la direction d'un comité du Conseil des sciences du Canada. Le responsable de l'étude du Secrétariat, M. J. P. Bruce, s'occupe maintenant de notre Centre canadien d'étude des eaux intérieures, en voie de mise au point à Burlington (Ontario). A la suite des données recueillies dans son rapport, un comité du Conseil des sciences du Canada, qui l'a dirigé, a formulé certaines propositions au Conseil des sciences du Canada. Les deux ont été publiés simultanément, il y a environ trois ou quatre semaines.

Le Conseil des sciences du Canada endosse sans restriction l'idée d'un Comité consultatif national des ressources hydrauliques et ce qu'il accomplit, et recommande de consacrer des sommes d'argent beaucoup plus élevées aux subventions du genre dont M. MacNeill a parlé.

Si le Comité le veut, je pourrais, d'ici jeudi prochain, obtenir des exemplaires des deux rapports pour chaque membre—le rapport circonstancié du Secrétariat et le rapport du Conseil des sciences qui renferme en résumé les recommandations du Conseil des sciences même.

M. Danson: Monsieur le président, je voudrais poser une autre question à ce sujet. Serait-ce logique, étant donné que nous avons

ce grand centre de recherche à Burlington, si des subventions dans le domaine de la pollution étaient octroyées à l'Université McMaster qui est située tout près, par exemple, afin que vos recherches à l'université puissent se faire dans le même secteur géographique, car c'est là que se trouvent vos principaux services dans ce domaine. L'université pourrait alors travailler à partir de données concrètes.

• 1100

M. MacNeill: Monsieur le président, la question de la participation des universités au programme en voie d'être mis au point à Burlington est à l'étude depuis quelque temps. Nous avons travaillé de concert avec l'AUCC, l'Association des universités et collèges du Canada, à l'élaboration d'une très étroite collaboration entre les universités et le centre de Burlington. Je crois qu'il serait bon d'expliquer cela au Comité, et le directeur des Eaux intérieures, M. Prince, pourrait peut-être vous dire ce que nous envisageons de faire au centre de Burlington, de concert avec les universités.

M. A. T. Prince (directeur des Eaux intérieures, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le président, je pourrais dire à ce propos que Burlington a été choisi en partie parce qu'il se trouve à proximité d'un grand nombre d'universités. L'Université McMaster est la plus proche, bien sûr, mais environ neuf universités sont situées dans un rayon de 50 milles du centre de Burlington. Comme M. MacNeill l'a dit, nous avons travaillé de concert avec l'AUCC dès le début de l'élaboration de l'emplacement. L'Association a créé un comité et un représentant de ce comité a travaillé avec nous pendant toute l'étape de l'élaboration. En fait, nous construisons des locaux, bureaux et laboratoires, tel qu'on l'a prévu, pour accommoder sur les lieux quelque 65 ou 70 membres du personnel des universités. La construction proprement dite des quartiers permanents n'a pas encore débuté—nous en sommes encore à l'étape de l'élaboration; par conséquent, nous avons adopté pour politique de dispenser des services plutôt que de favoriser une université au détriment des autres, sans tenir compte de sa nature locale. Toutefois, des représentants de l'Université McMaster collaborent de très près au programme sur place.

Le président: Monsieur Danson, c'est tout le temps qui vous avait été accordé. Si vous le voulez, je puis vous inscrire au deuxième tour de questions.

Monsieur Ritchie, vous avez la parole.

M. Ritchie: A titre de renseignement, l'évaluation des dommages causés par l'utilisation étendue des herbicides, insecticides et autres relève-t-elle de votre compétence? Dans l'affirmative, croyez-vous que c'est un grave problème et qu'il le deviendra de plus en plus?

M. Prince: Du point de vue technique, la question du problème des insecticides et herbicides est très complexe. Le gouvernement étudie actuellement cette question en général, par l'entremise du Comité fédéral interministériel des pesticides. Depuis tout récemment, notre ministère compte un représentant à ce Comité. Pour ce qui est de nos études de la qualité des eaux, nous sommes à mettre au point un système d'évaluation des quantités et de la nature de ces éléments. Pour être précis, la question de savoir si c'est un problème grave est très subjective; tout dépend de celui à qui vous parlez; par exemple, s'il s'agit d'un agronome qui s'occupe du contrôle des insectes ou s'il s'agit d'un expert de la faune qui s'intéresse à la concentration de ces choses dans la vie végétale et animale. Beaucoup d'organismes, y compris notre propre ministère, étudient avec soin cette question, monsieur le président.

• 1105

M. Marchand (Kamloops-Caribou): Monsieur le président, je dois siéger à un autre Comité. Notre réunion en a-t-elle encore pour longtemps?

Le président: Je ne crois pas que nous siégerons plus tard que 11h 30.

M. Marchand (Kamloops-Caribou): Ma question est de caractère local, mais elle traite d'argent et de très graves implications en matière de programmes, ou, du moins, elle cadre bien dans la politique des eaux déjà annoncée par le ministre.

J'ai lu dans les journaux d'Okanagan, monsieur MacNeill, que M. Williston, ministre des Terres, des Forêts et des Ressources hydrauliques de la Colombie Britannique, et M. Greene sont convenus d'entreprendre une étude poussée des eaux dans le bassin d'Okanagan. Vous êtes très bien au fait du problème particulier qui a beaucoup attiré l'attention dans l'Okanagan: le projet de déverser les eaux du système Shuswap dans le système d'Okanagan. Est-ce vrai que les deux ministres ont conclu une entente?

M. MacNeill: Monsieur Marchand, je crois que je n'ai pas grand chose à ajouter à ce que le ministre a répondu à une question posée à la Chambre des communes, il y a environ deux semaines. A ce moment-là, le ministre a déclaré qu'il était très heureux que des entretiens aient été amorcés entre nous et la province de la Colombie Britannique au sujet d'un vaste programme d'étude de l'Okanagan et du problème connexe que présente le système Shuswap. Il a également dit que lui-même et M. Williston avaient accepté de

poursuivre ces entretiens aussi vite que possible et il a formulé le vœu que ces entretiens aboutissent de fait à une entente fédérale-provinciale en vue d'étudier à fond le problème de l'Okanagan-Shuswap. Voilà, pour autant que je sache, où en sont les choses avec la province de la Colombie Britannique. Nous avons l'intention de poursuivre activement—et les fonctionnaires de la Colombie-Britannique aussi—nos entretiens dans l'espoir d'en venir à une entente convenable le plus tôt possible.

M. Marchand (Kamloops-Caribou): Pensez-vous que «le plus tôt possible» veuille dire avant Noël? La déclaration que j'ai lue, faite par le président du Comité du bassin d'Okanagan, était en date du 29 octobre.

M. MacNeill: Monsieur le président, je ne sais pas quand sera «le plus tôt possible». Cependant, je vous ferai remarquer que, quand quelqu'un se lance dans ce que nous sommes convenus d'appeler un procédé poussé de planification fondé sur la notion d'intérêt, il accepte la nécessité d'y associer un grand nombre de personnes et d'organismes. Plus le procédé est poussé, plus il faut y associer de personnes; et plus il y a de personnes associées au procédé, plus il faut de communication, avec ou sans termes techniques. Et tout cela prend plus de temps. Nous espérons qu'autant de groupements que possible pourront participer à une étude de l'Okanagan-Shuswap.

M. Marchand (Kamloops-Caribou): Monsieur le président, je voudrais brièvement ajouter quelques observations aux remarques de M. Danson. Si vous aviez séjourné dans ma circonscription, cet été, vous auriez peut-être découvert la vraie signification des aspects socio-économiques de l'eau. La population s'est montrée très inquiète au sujet du projet de déverser une partie de l'eau d'un secteur dans un autre. C'est un problème très grave. J'ajouterais même que j'ai été très impressionné de la manière dont la population s'est intéressée à ce projet en particulier. M. MacNeill a parlé de développement et de non-développement, et nous nous sommes peut-être plus souciés du développement ou du non-développement sur une base saine.

M. Danson: Bien, les lacs Kalamalka, Okanagan et Shuswap sont très beaux.

[*Traduction*]

Le président: Avez-vous une question supplémentaire à poser, monsieur Danson?

• 1110

M. Langlois: Monsieur le président, je voudrais poser une brève question avant que M. Danson pose la sienne.

Au sujet des subventions aux universités, de l'Université McMaster qui se trouve à proximité du Centre de Burlington et du rayon de cinquante milles qui a été mentionné, sujet qui m'intéresse vivement, je voudrais faire remarquer aux responsables que le rayon du Canada est de beaucoup supérieur au rayon de 50 milles et que, s'ils se concentrent trop sur ce rayon, il est fort possible que nous ayons sous peu un Canada de cinquante milles de rayon. Je crois que tout le ministère, ainsi que les autres ministères, doit tenir compte du fait que le Canada a une très vaste étendue et qu'aucune région ne doit être avantagée au détriment des autres.

M. Danson: Cette constatation m'amène à ce que je voulais dire, mais ce ne sera pas sous forme de question.

Il importe pour nous tous que nous ne perdions pas de vue l'ensemble de la politique, non seulement la politique du ministère, mais aussi de tous les ministères, relativement aux rapports précis qui doivent exister entre le gouvernement et la recherche gouvernementale et les universités. Nous sommes aux prises avec le problème du coût elevé de l'instruction et avec le problème juridictionnel du rôle du gouvernement fédéral en matière d'instruction. Nous devons également faire face à un autre problème, soit le fait que nos étudiants sont obligés de s'expatrier pour poursuivre des études supérieures. Il est bien possible que nous puissions nous concentrer sur la mise en valeur d'écoles d'élite dans diverses disciplines partout au Canada—et je ne veux certainement pas dire dans un rayon de cinquante milles; si je me suis servi de l'expression dans ce contexte, c'est à cause du Centre de Burlington. Nous devons équilibrer la fragmentation de ces efforts appliqués à diverses universités avec les avantages de la pollinisation croisée et les intérêts particuliers à une région. J'espère que nous ne l'oublierons pas, car le gouvernement peut jouer un rôle très important dans le perfectionnement du personnel. Je crois que de bons principes d'économie devraient également entrer en ligne de compte. Nous devrions former des gens dans ces divers domaines au fur et à mesure de notre recherche. Nous devrions former des enseignants. Nous pourrions mettre au point une importante école de droit international à l'Université Laval, ou une grande école de chirurgie du cœur à Montréal.

M. Langlois: Laval est déjà une université d'envergure.

M. Danson: C'était un sujet qui me tenait à cœur et que je voulais tirer au clair, mais j'en reparlerai lors d'autres réunions.

M. Harrison: Je voudrais répondre par des propos d'ordre général aux observations de MM. Langlois et Danson. C'est une partie d'un problème qui touche tout le ministère,

en fait, tout le gouvernement, et non pas uniquement le secteur des eaux. Dans le cas de la Direction des eaux intérieures, les Grands Lacs constituent la question d'extrême urgence. C'est un problème qui touche une grande partie de la population du Canada. Il a été décidé que nous ne pouvions fermer plus longtemps les yeux là-dessus ni sur la responsabilité du gouvernement fédéral à cet égard. Il a ensuite fallu décider où, sur les Grands Lacs, nous devrions établir un institut qui entreprendrait des travaux de recherche sur les Grands Lacs. Nous avons examiné plusieurs emplacements pour finalement arrêter notre choix sur le Centre de Burlington, en partie parce qu'il se trouvait au point de rencontre d'un grand nombre d'institutions d'enseignement qui pourraient participer à l'entreprise. Il va sans dire que nous ne nions pas le fait que l'eau des Grands Lacs coule également dans le Saint-Laurent, mais, au départ, il fallait commencer plus près du point d'origine.

A ce propos, c'est-à-dire la régionalisation générale, nous pourrions également parler de l'Institut d'océanographie Bedford qui se trouve à Dartmouth, tout juste de l'autre côté du port de Halifax. Nous avons un autre centre de recherches à Calgary, exploité par la Direction des mines du ministère, l'Institut de géologie sédimentaire et pétrolifère. Nous envisagions d'instituer un autre grand centre de recherche astronomique sur la côte ouest. Le ministère tient toujours compte de ce genre de choses, et l'idée de la régionalisation avait pour objet d'obtenir le travail du gouvernement fédéral dans des secteurs touchant à la fois le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et municipaux.

• 1115

M. Danson: Il va sans dire qu'après vingt-cinq ans d'un gouvernement conservateur en Ontario, je ne pourrais trouver de meilleur endroit pour entreprendre des études sur la pollution.

Le président: Messieurs, j'ai encore M. Roy sur ma liste. J'ai laissé une grande latitude à ceux qui ont posé des questions ce matin, parce que les crédits 40, 45 et 50 sont tels qu'on ne peut pas les enfermer chacun dans un cadre rigide.

Le Comité accepterait peut-être que je mette le crédit 40 aux voix tout de suite, après quoi je laisserai M. Roy poser sa question. Ensuite, je crois que nous allons devoir lever la séance pour aujourd'hui. Le Comité accepte-t-il cela?

M. Gilbert: Monsieur le président, nous n'avons pas discuté du travail de M. Cameron, le directeur des Sciences de la mer. Il y a des crédits qui se rapportent à sa Direction, et je ne veux pas être privé du privilège de lui poser des questions.

Le président: Monsieur Gilbert, si je comprends bien, vous voulez poser des questions après M. Roy. Je vais demander à M. Roy de poser ses questions tout de suite, et ensuite, M. Gilbert pourra poser les siennes, et nous ajournerons ensuite la séance jusqu'à jeudi soir.

M. Roy (Timmins): Monsieur le président, je crois que nos programmes et notre planification en matière de ressources hydrauliques sont établis en fonction de plusieurs bassins répartis dans tout le pays. Combien avons-nous de ces bassins, et combien font actuellement l'objet d'études intenses?

M. MacNeill: Monsieur le président, si on considère les grands bassins fluviaux du Canada, c'est-à-dire ceux qui se jettent directement dans la mer, nous en avons à peu près 40 ou 45. Si on considère aussi les bassins secondaires, et à ce point de vue la rivière Outaouais, par exemple, serait considérée comme un bassin secondaire, nous en avons beaucoup plus. Je ne peux pas vous donner le chiffre exact de mémoire, au pied levé, mais je pourrais me renseigner et vous le communiquer. Bien entendu, ces bassins ne sont pas tous importants, et en fait peu le sont, au point de vue de l'activité économique, de la mise en valeur des eaux, de leur aménagement, ni même comme sources pouvant servir à augmenter les eaux dans les régions qui manquent d'eau ou qui pourraient en manquer. J'ai dit jeudi que, dans le secteur des eaux, nous avons entrepris un travail préliminaire de dépistage et d'appréciation des principaux problèmes d'eau et des questions connexes, et une identification préliminaire des bassins et des régions les plus importants aujourd'hui pour le pays. Je ne vais pas vous en donner une liste complète, je vais sûrement en oublier quelques-uns, mais en les considérant d'un bout à l'autre du pays, on trouve d'abord le fleuve Fraser, en Colombie-Britannique. Nous avons conclu l'an dernier, à propos du fleuve Fraser, un accord qui prévoit *a*) un programme de construction de barrages dans la basse vallée du fleuve et *b*) une étude complète devant commencer après deux ans. On a déjà parlé de la région de l'Okanagan, à laquelle nous nous intéressons en Colombie Britannique. On s'occupe activement de mettre le fleuve Columbia en valeur. Le Yukon nous intéresse de plus en plus, nous, les Territoires et les États-Unis. Dans la région des Prairies, le bassin de la Saskatchewan et du Nelson constitue l'ensemble le plus important. Le gouvernement fédéral et les trois provinces intéressées ont signé, il y a deux ans aussi, un accord prévoyant une étude importante des ressources hydrauliques

de ce bassin Saskatchewan-Nelson. Cette étude est actuellement en cours, et le budget réserve des fonds à cet usage. Elle doit durer quatre ans et coûter 5 millions de dollars. Nous sommes en pourparlers avec les provinces des Prairies au sujet des autres bassins secondaires. En Ontario, on a parlé des Grands Lacs comme d'une région d'intérêt primordial pour le gouvernement et le ministère, et on y consacre beaucoup d'efforts. Jeudi, j'ai aussi parlé d'une étude-cadre de l'Outaouais et du Saint-Laurent. En Ontario aussi, je pourrais parler du Nord de cette province, à propos duquel des études sont en cours depuis environ deux ans, études qui se font en collaboration avec le gouvernement provincial. Elles concernent cinq grands bassins fluviaux qui se jettent dans la baie James et la baie d'Hudson; elles portent sur les possibilités d'aménagement de ces bassins mêmes, et aussi sur les possibilités d'en détourner les eaux vers le Sud de l'Ontario. Et dans les Maritimes, nous sommes en train de réaliser la première étape d'une étude complète des ressources hydrauliques régionales, qui concerne à la fois la région des Maritimes et la région de Terre-Neuve et du Labrador. Nous espérons terminer cette étape en juin 1969.

• 1120

Le président: Très bien.

M. Gilbert: Monsieur le président, M. Cameron voudrait-il se reporter à la page 10 du budget? Comme vous pouvez le constater, monsieur Cameron, il y a là trois divisions: «administration, fonctionnement et entretien», puis «construction ou acquisition», et enfin «subventions».

Au sujet de la première division, «administration, fonctionnement et entretien», je remarque que le budget prévoit la somme de $15,109,800, soit une augmentation de $1,491,000 par rapport au budget de 1967-1968. J'aimerais savoir en gros, d'abord, ce que fait votre ministère, et la raison de l'augmentation des dépenses.

M. W. M. Cameron (Directeur, Sciences de la Mer, Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Comme M. MacNeill l'a souligné, notre Direction s'occupe de deux grands domaines d'activités. Sa principale responsabilité, et de beaucoup sa plus ancienne, est celle de toutes les cartes de navigation (c'est-à-dire la réalisation des cartes des eaux navigables canadiennes) pour les besoins du transport maritime. Le Service hydrographique s'en occupe depuis plusieurs années, et continue à en assumer la très lourde responsabilité.

Je devrais peut-être parler brièvement du fait que le Canada a le littoral le plus long du monde, et en fait, si on mesurait la longueur du rivage proprement dit plutôt que la distance entre les caps, on obtiendrait une distance presque astronomique. On peut comparer ses dimensions avec celles des littoraux des États-Unis et de l'U.R.S.S., et lorsqu'on songe à la faible population du Canada et à l'importance de plus en plus grande qu'il prend dans les mouvements de marchandises, on constate que notre responsabilité ne consiste pas seulement à dresser des cartes des nouvelles voies d'eau ou des voies d'eau dont on va avoir besoin bientôt pour la mise en valeur du Nord, par exemple, mais aussi à tenir ces cartes à jour, car elles deviennent très vite désuètes, et la nature aussi bien que l'homme modifie le fond des cours d'eau; il faut donc en faire de nouveaux relevés. Une grande partie de l'augmentation va compenser l'augmentation des frais de fonctionnement, qui est un phénomène universel et qui atteint toutes les entreprises, l'augmentation du coût des fournitures et la complexité croissante du matériel dont on a maintenant besoin. A ce dernier point de vue, bien entendu, on voit que la mise au point et l'emploi d'un matériel de plus en plus perfectionné, d'appareils électroniques surtout, nous permet d'utiliser beaucoup mieux et beaucoup plus économiquement nos instruments les plus coûteux, nos navires; et il est inévitable qu'il en soit ainsi de plus en plus à l'avenir. Il est malheureux, mais vrai, que l'eau, malgré tout l'intérêt qu'elle présente, se laisse très difficilement percer. Mon collègue de la Direction des levés et de la cartographie, M. Gamble, a un grand avantage sur moi, celui de travailler dans une atmosphère très transparente; l'avantage de pouvoir utiliser la lumière pour photographier d'immenses régions de notre pays en un instant et de pouvoir interpréter les résultats pour en faire des cartes, alors que nous, qui nous démenons avec cet élément très récalcitrant qu'est l'eau, devons recourir à des moyens beaucoup moins efficaces pour représenter ce qu'il y a sous l'eau.

• 1125

Le Service hydrographique s'applique aussi à représenter une immense région qui tombe maintenant sous la juridiction du Canada, les plateaux continentaux. Ces régions ont été explorées de façon superficielle, pour les besoins de la navigation, mais non avec la précision qui nous permettrait de comprendre cette structure d'une importance capitale pour la prospection minière et pétrolière.

Notre autre domaine d'activité est ce que nous appelons la recherche océanographique. Il s'agit d'une attribution relativement nouvelle du ministère, mais nous essayons de continuer à augmenter ces recherches qui portent sur les océans et leurs ressources, dont l'importance pour le Canada et pour le monde augmente à une vitesse vertigineuse.

Jusqu'ici, nous avons concentré presque tous nos efforts sur la côte est, estimant que nous devions d'abord atteindre à l'excellence dans un endroit déterminé. La complexité des océans et même les problèmes économiques importants qui peuvent en découler sont réunis sur la côte est, où se rencontrent plusieurs grands courants marins et où l'on trouve une grande population de pêcheurs qui dépend des changements que subissent ces conditions. Nous intensifions nos activités graduellement dans cette région, dans les limites que nous impose ce qu'on pourrait appeler la croissance du produit national brut du pays. Cela représente beaucoup d'efforts. Naturellement, à mesure que nos savants prennent de l'expérience, ils ont besoin d'instruments plus compliqués mais aussi plus efficaces, dont la mise au point est prévue dans le crédit 40. Le crédit 45 prévoit l'achat de ces instruments dans le secteur privé.

L'augmentation de ce crédit en particulier reflète donc un plus grand effort fourni dans les deux domaines. Elle ne correspond certainement pas à l'augmentation de la demande que nous constatons à l'égard de ces renseignements, mais à la part que nous pouvons obtenir de l'ensemble des fonds dont dispose le gouvernement canadien.

M. Gilbert: Bien, monsieur le président. Voilà pour le premier crédit.

Je remarque que la somme affectée à la construction et à l'acquisition est de $5,671,-100. Quelle serait la principale dépense faite en vertu de ce crédit?

• 1130

M. Cameron: La principale dépense autorisée par ce crédit serait l'acquisition de vedettes et de navires, non seulement pour nos propres besoins, mais aussi, en vertu d'une entente qui nous lie à notre Direction jumelle, la Direction des eaux intérieures, l'acquisition et l'exploitation de navires sur les Grands Lacs pour les besoins de cette Direction. Nous consacrons le peu de compétence que nous avons dans ce domaine à l'objectif du ministère, à celui du secteur, de sorte que la plus grande partie de cette somme est affectée à l'acquisition de navires des Grands Lacs, ainsi que de vedettes. Mais une partie assez importante (je ne me rappelle pas le chiffre exact, mais cela dépasse largement le million de dollars) est affectée à l'acquisition d'instruments de navigation et d'appareils servant à mesurer divers phénomènes d'intérêt hydrographique et océanographique. Je dirais donc qu'un million de dollars (au moins 20 p. 100 de ce chiffre) est affecté à l'acquisition d'instruments permettant de mieux comprendre ces phénomènes.

M. Gilbert: M. MacNeill a dit que le crédit de quatre millions deux cent mille dollars, qui était une dépense d'immobilisations l'an dernier et qui subit une diminution, se reflétait dans la diminution relative à la pollution, et il nous a renvoyés à la page 1. Certains des navires qu'on a achetés à titre d'immobilisations l'an dernier seraient-ils utilisés spécialement pour la lutte contre la pollution?

M. Cameron: Un navire étant un instrument très coûteux, nécessaire mais terriblement coûteux, aucun navire n'est utilisé pour une seule fin particulière.

Certes, l'un des navires pour lequel nous avons fait des dépenses l'an dernier, le *Limnos*, est le premier navire conçu spécialement pour l'étude des Grands Lacs. Comme vous le savez, l'étude des Grands Lacs porte dans une grande mesure sur le problème de la pollution, mais je ne dirais pas, et j'espère que M. Prince est du même avis, qu'elle y est consacrée exclusivement. Mais c'est sûrement leur champ d'activité le plus important, et on s'y intéresse surtout à la pollution des Grands Lacs.

Les deux autres navires, qui sont conçus pour servir aux études océanographiques, servent à étudier, l'un sur la côte est et l'autre sur la côte ouest, les phénomènes océanographiques fondamentaux, comme le mouvement des eaux le long de nos côtes, et les phénomènes d'interpénétration et de superposition des systèmes d'eau; on vise par là à mieux connaître ces phénomènes et le processus de leur formation. Cette connaissance permet à son tour de mieux comprendre les phénomènes qui expliquent la pollution et sa propagation. Nous faisons de notre mieux pour organiser nos expéditions de façon à ce qu'on puisse obtenir en même temps des renseignements applicables à plusieurs domaines de l'océanographie, comme la pêche et l'étude de la constitution minérale du fond; ainsi, on étudie des phénomènes qui concernent de près les problèmes de pollution, et on réunit aussi des renseignements dans d'autres domaines, comme la pêche, des renseignements qui intéressent le ministère de la Défense nationale, ou qui peuvent servir dans la mise en valeur économique des ressources minérales de la côte.

M. Gilbert: Pour passer au troisième crédit, celui des subventions, contributions et subsides, je remarque qu'il y a un poste de $8,000, ce qui semble bien peu de chose.

M. Cameron: Cela correspond seulement au coût de notre affiliation au Bureau international d'hydrographie. C'est le montant de la cotisation annuelle.

Pour diverses raisons, notre Direction ne s'est pas encore occupée de subventionner directement les universités qui font des recherches en océanographie ou en hydrographie. Notre principale contribution consiste à

prêter nos navires et leurs installations aux institutions qui reçoivent l'aide du Conseil national de recherches. La valeur financière de ce service atteint sans doute près du million de dollars, soit ce qu'il en coûte pour faire fonctionner les navires quand les universités s'en servent. Nous avons décidé que c'était de cette façon que nous pouvions le mieux aider les universités. L'océanographie est une science très coûteuse. Dans la répartition des subventions, elle subit la concurrence d'autres sciences qui ne demandent pas d'installations aussi considérables. Nous avons jugé que c'était dans ce domaine que nous pouvions le mieux les aider. Les universités reçoivent des subventions généreuses, pour la recherche en océanographie en général, du Conseil national de recherches et du Conseil de recherches pour la défense. A moins qu'il n'y ait un important changement d'attitude à cet égard, il est probable qu'il continuera d'en être ainsi pendant quelque temps.

M. Gilbert: Monsieur le président, je voudrais remercier M. Cameron des renseignements qu'il a donnés aux membres du Comité. Quatre-vingt pour cent de ces derniers sont de nouveaux députés, monsieur le président, et je crois indispensable qu'on nous mette au courant du fonctionnement des diverses divisions du ministère. En ce qui me concerne, M. Cameron m'a beaucoup aidé ce matin à ce point de vue, en me donnant un aperçu du genre de travail dont il est chargé.

• 1135

J'aimerais reprendre mon interrogation à la prochaine séance, pour poser des questions à M. Prince au sujet des eaux intérieures.

Le président: Nous nous réunirons à la salle 209 de l'édifice de l'Ouest, jeudi soir à 8 heures, sous réserve de l'approbation de la Chambre. C'est un avis officieux que je donne aux membres du Comité, mais nous distribuerons les convocations immédiatement après que la Chambre aura approuvé cette séance de jeudi.

APPENDICE «B»

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES
BUDGET REVISÉ DES DÉPENSES, 1968-1969

PRÉVISIONS POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES

		en milliers de dollars	
Crédit 1	ADMINISTRATION CENTRALE ET SERVICES DE SOUTIEN SPÉCIAUX		
	Services d'ordination (y compris le Bureau central du traitement des données)	333	
	Service des cartes perforées	87	
	Programmations des ordinateurs	30	
	Remboursement des frais d'enseignement des employés pour cours du soir et par correspondance	8	
	Coupures de presse, rédaction des textes (techniques et bilingues), et services d'information	11	
	Services de protection et de surveillance pour les immeubles et le matériel	25	
	Autres	46	540
Crédit 15	ÉNERGIE		
	Étude d'une autre source d'alimentation de courant pour l'île de Terre-Neuve		28

			en milliers de dollars
Crédit 15	EXPLOITATION MINÉRALE		
	Litige fédéral-provincial possible au sujet des droits miniers au large des côtes	100	
	Autres	3	103
Crédit 15	LEVÉS TERRESTRES ET AÉRIENS, CARTOGRAPHIE ET CARTOGRAPHIE AÉRONAUTIQUE (Total)		
	Services de protection des immeubles	35	
	Formation du personnel	22	
	Recherches sur l'automatisation de la cartographie, recherches sur la cartographie, analyse des systèmes d'ordinateurs, et emploi de conseillers	83	
	Travaux de cartographie confiés à l'entreprise privée	210	
	Services d'arpenteurs privés pour des levés officiels	166	
	Démarcation des frontières entre les domaines fédéraux et provinciaux	9	
	Autres	3	528
Crédit 15	RECHERCHE GÉOLOGIQUE		
	Levés aéromagnétiques dans le cadre d'ententes fédérales-provinciales	1,107	
	Bourses post-doctorales et services de consultation	129	
	Levé aéromagnétique avec spectromètre à rayons gamma, et perfectionnement	80	
	Dessin et compilation des cartes, y compris les courbes de niveau et les données aérogéologiques	71	
	Services d'ordination non fournis par la Division des sciences de l'ordination	62	
	Services techniques—forage et emploi de bulldozers	40	
	Services de protection des immeubles	37	
	Échantillonnage de fond sur le plateau continental (U.B.C.)	25	
	Levés électromagnétiques aériens	24	
	Autres	281	1,856
Crédit 15	ÉTUDES ET RECHERCHES SUR LES MINES ET SUR LA MÉTALLURGIE		
	Bourses post-doctorales	80	
	Services de protection des immeubles	63	
	Sous-forage pour mouvements de tension à Elliot Lake	40	
	Exploitation permanente de l'usine-pilote effectuant des recherches en vue de la réduction du coût d'affinage	27	
	Nettoyage des laboratoires et des bureaux d'Elliot Lake	10	
	Autres	40	260

		en milliers de dollars	
Crédit 15	RECHERCHES EN ASTRONOMIE ET EN GÉOPHYSIQUE		
	Exploitation de stations sismiques et d'observatoires géomagnétiques	87	
	Bourses post-doctorales	72	
	Forages pour essais sismiques	60	
	Services de protection des immeubles	29	
	Conception et étude d'appareils pour télescope «Spar»	13	
	Étude d'un réseau d'observation et de récupération de météorites dans les Prairies	7	
	Photographie des données scientifiques sur microfilm	10	
	Autres	112	390
Crédit 15	ÉTUDE DU PLATEAU CONTINENTAL POLAIRE		
	Utilisation saisonnière du matériel de navigation et de radio-navigation	95	
	Mise au point de nouveaux appareils hydrographiques remorqués pour la cartographie des eaux de l'Arctique	47	142
Crédit 40	ÉTUDES ET RECHERCHES HYDROGRAPHIQUES ET OCÉANOGRAPHIQUES		
	Automatisation de la cartographie hydrométrique	84	
	Conseillers en matériel hydrographique et océanographique	70	
	Services de protection des immeubles	55	
	Modifications, entretien, calibrage, etc., du matériel	55	
	Pilotage, touage, quayage, inspection, etc., des navires	40	
	Services d'ordination non fournis par la Division des sciences de l'ordination	30	
	Autres	63	397
Crédit 40	RECHERCHES ET ENQUÊTES SUR LES RESSOURCES EN EAUX INTÉRIEURES		
	Salaires versés aux lecteurs de stations de jaugeage, pour un total d'environ 2,200 jauges	285	
	Division des services techniques:		
	Contrats de forage	150	
	Levés photogrammétriques	150	
	Levés aériens de référence	80	
	Études sismiques	75	
	Conseillers en conservation des eaux	30	
	Analyse des sols	20	
	Recherche dirigée (soit par exemple le service d'experts-conseils en vue d'établir un réseau hydrométrique)	135	

			en milliers de dollars
	Division des Grands lacs:		
	Études synoptiques	72	
	Étude de nouveaux appareils	30	
	Études préliminaires sur les glaces des Grands lacs	25	
	Étude pilote—lames côtières	24	
	Postes de télémesure fixes	20	
	Datation des carottes géologiques	20	
	Autres études concernant les Grands lacs	105	
	Contrats de forage pour eaux souterraines	110	
	Services de protection des immeubles	53	
	Autres	69	1,453
Crédit 40	POLITIQUES ET PLANIFICATION		
	Création d'un système de renseignements sur les ressources hydrauliques	50	
	Études de bassins hydrographiques conjointement avec les études de l'Office d'expansion économique de la région Atlantique, ou pour d'autres études de bassins en discussion	70	
	Étude d'un programme de publications de la Direction	30	
	Autres études en vue d'obtenir des données précises pour les travaux de recherches en cours	20	170
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE		5,867

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. LEONARD HOPKINS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 5

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 1968

Budget principal revisé de 1968-1969 concernant le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

TÉMOINS:

Du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources: MM. J. M. Harrison, sous-ministre adjoint (mines et sciences de la terre); G. M. MacNabb, sous-ministre adjoint (énergie); J. W. MacNeill, sous-ministre adjoint suppléant (eaux); W. M. Cameron, directeur (science maritime); A. T. Prince, directeur (eaux intérieures).

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit sous la direction du Bureau des traductions, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
ALISTAIR FRASER.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. LEONARD HOPKINS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 5

SÉANCE DU JEUDI 7 NOVEMBRE 1968

Budget principal revisé de 1968-1969 concernant le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

TÉMOINS:

Du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources: MM. J. M. Harrison, sous-ministre adjoint (mines et sciences de la terre); G. M. MacNabb, sous-ministre adjoint (énergie); J. W. MacNeill, sous-ministre adjoint suppléant (eaux); W. M. Cameron, directeur (science maritime); A. T. Prince, directeur (eaux intérieures).

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968
29200—1

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. Leonard Hopkins

Vice-président: M. K. R. Hymmen

et MM.

Beaudoin,
[1]Code,
Comeau,
Danson,
Gilbert,
Grills,
Harding,
[2]Howard (*Okanagan Boundary*),
Langlois,
Marchand (*Kamloops-Cariboo*),
Moores (*Bonavista-Trinity-Conception*),
[3]Orange,
Ricard,
Ritchie,
Serré,
Sulatycky,
[4]Turner (*London-Est*),
[5]Weatherhead—(20).

(Quorum 11)

Secrétaire du comité,
Fernand Despatie.

[1]A remplacé M. Aiken le 6 novembre 1968.
[2]A remplacé M. Cullen le 7 novembre 1968.
[3]A remplacé M. Deakon le 7 novembre 1968.
[4]A remplacé M. LeBlanc (*Rimouski*) le 7 novembre 1968.
[5]A remplacé M. Roy (*Timmins*) le 7 novembre 1968.

ORDRES DE RENVOI

Le MERCREDI 6 novembre 1968

Il est ordonné,—Que le nom de M. Code soit substitué à celui de M. Aiken sur la liste des membres du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Le JEUDI 7 novembre 1968

Il est ordonné,—Qu'il soit permis au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics de siéger pendant les séances de la Chambre.

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Orange, Howard (*Okanagan Boundary*), Weatherhead et Turner (*London-Est*) soient substitués à ceux de MM. LeBlanc (*Rimouski*), Cullen, Roy (*Timmins*) et Deakon sur la liste des membres du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

29200—1½

(*Texte*)

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 7 novembre 1968
(5)

Le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics se réunit aujourd'hui à 8 h. 10 du soir, sous la présidence de M. Hopkins.

Présents: MM. Beaudoin, Code, Comeau, Danson, Gilbert, Hopkins, Howard (*Okanagan Boundary*), Hymmen, Langlois, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Orange, Ricard, Ritchie, Serré, Sulatycky, Turner (*London-Est*), Weatherhead—(17).

Aussi présents: MM. Deakon et Korchinski, députés.

Egalement présents: Du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources: MM. J. M. Harrison, sous-ministre adjoint (mines et sciences de la terre); J.-P. Drolet, sous-ministre adjoint (exploitation minérale); G. M. MacNabb, sous-ministre adjoint (énergie); J. W. MacNeill, sous-ministre adjoint suppléant (eaux); W. M. Cameron, directeur (science maritime); A. T. Prince, directeur (eaux intérieures); E. R. Tinney, directeur suppléant (politique et planification); J. C. Allen, conseiller financier senior; R. B. Code, conseiller senior du personnel.

Le Comité reprend l'étude du crédit suivant qui figure au budget principal revisé de 1968-1969 concernant la ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources:

40—Ressources hydrauliques et coordination des programmes concernant les ressources renouvelables—

M. Harrison remet au Comité l'édition française du document «Prévisions pour les services professionnels et techniques» (*voir procès-verbal du 5 novembre 1968*).

M. Harrison dépose aussi les documents suivants (en français et en anglais): «Un programme majeur de recherches sur les ressources en eau du Canada—Rapport n° 3» et «La recherche dans le domaine de l'eau au Canada—Étude spéciale n° 5». Les membres du Comité reçoivent un exemplaire de ces publications.

M. Prince fait un exposé ayant trait à la section des eaux intérieures. On interroge M. Prince, ainsi que MM. Harrison, MacNabb, MacNeill et Cameron.

En réponse à des questions posées par M. Deakon, M. Harrison s'engage à fournir au Comité le document suivant: «Prévision des dépenses—Centre canadien pour eaux intérieures».

A 9 h. 45 du soir, l'interrogatoire des témoins est interrompu et le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Fernand Despatie.

(Texte)

PROCÈS-VERBAL

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 7 novembre 1968

• 2012

Le président: Messieurs, je vois que nous avons le quorum. La séance est ouverte.

Tout d'abord, nous avons reçu des exemplaires de la version française du Rapport que M. Roy avait demandé mardi dernier. Prière d'en distribuer à ceux qui en désirent.

Une voix: En avez-vous des exemplaires en anglais?

Le président: J'en ai un ici, mais il en reste peut-être à l'arrière de la salle. Nous avons également des exemplaires en français et en anglais des rapports sur les ressources hydrauliques, qui vous seront distribués à l'instant.

Vous vous souvenez sans doute que, lors de la dernière réunion, j'avais mis le crédit 40 en délibération. Ce soir, nous donnerons d'abord la parole à M. Gilbert, qui n'avait pas eu le temps de poser toutes ses questions.

M. Gilbert: Monsieur le président, j'avais fini d'interroger M. Cameron. Je voudrais maintenant poser des questions au directeur des eaux intérieures, M. Prince, s'il veut bien se reporter à la page 10 des prévisions budgétaires. Je constate que ces dernières s'élèvent à $11,202,000, soit une augmentation d'un million de dollars sur les prévisions de l'année dernière. Pourriez-vous nous dire, monsieur Prince, quelle est au juste votre sphère d'attributions et nous parler de certains travaux de votre ministère qui justifieront ce budget de onze millions de dollars?

M. A. T. Prince (directeur des eaux intérieures, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le président, c'est avec plaisir que je réponds à la question de M. Gilbert.

Je voudrais, tout d'abord, exposer assez brièvement les objectifs de la Direction des eaux intérieures. Je les aborderai de façon générale et passerai ensuite à d'autres aspects de notre activité, aussi vite que possible.

Je crois que l'un de nos principaux objectifs est d'établir un inventaire et de recueillir des données relatives aux ressources hydrauliques de toutes les régions du Canada—c'est-à-dire, de nos ressources fraîches.

Nous nous occupons non seulement de la quantité, mais aussi de la qualité de nos ressources hydrauliques par rapport à ce qu'elles pourraient être, de par leur nature, et à ce qui leur arrive par suite de la pollution.

Pour dresser notre inventaire et recueillir nos données, nous devons tenir compte de nos ressources hydrauliques à divers titres; étant donné que nos cours d'eau, par exemple, sont peut-être notre ressource la plus importante, la mesure de leur débit devient l'une de nos principales activités.

Les lacs, et il va sans dire que le Canada en abonde, constituent un autre important facteur dont nous devons tenir compte quand nous établissons notre inventaire. Le programme des Grands Lacs, dont je parlerai davantage dans quelques minutes, est un exemple de ce que nous faisons relativement à nos lacs.

• 2015

Les nappes d'eau souterraines du pays sont parfois des ressources oubliées; elles n'en sont pas moins importantes, surtout qu'elles peuvent être tirées et utilisées sur place et qu'elles sont, en règle générale, des sources vives d'eau pure et limpide.

L'ensemble des ressources hydrauliques est, en fait, à l'échelle mondiale, beaucoup plus étendu que les cours d'eau et les lacs qui existent à la surface de la terre. Cependant, le Canada est plutôt mal desservi en ressources hydrauliques, et nous avons encore besoin de beaucoup de renseignements à ce sujet.

Nos glaciers des régions arctiques et de la Cordillère constituent, je suppose, ce que l'on pourrait appeler des disponibilités gelées, mais, ils sont vraiment d'importantes sources d'alimentation pour nos cours d'eau, et nous les étudions dans le cadre de notre inventaire et d'autres caractéristiques.

Nous nous occupons également de la conservation de nos ressources. Le contrôle des inondations est une question primordiale pour un grand nombre de régions du Canada. La régulation du débit des cours d'eau, l'aménagement des ressources hydro-électriques, tout cela fait partie de la conservation de nos ressources.

La recherche est l'une des principales tâches de ma Direction et du ministère; dans notre cas, elle s'applique à la science, au génie et à la technologie de l'eau. Nos travaux de recherche viennent fondamentalement à l'appui des politiques gouvernementales.

Leurs résultats doivent s'appliquer aux problèmes immédiats et aux problèmes à longue échéance.

Nous tâchons, dans nos travaux de recherche, de mettre au point une expertise qui pourra servir de nombre de manières. A cette fin, nous devons travailler de concert avec le secteur privé, c'est-à-dire, les industries et les experts-conseils, avec le personnel des universités et les organismes provinciaux, afin que nos travaux de recherche puissent s'appliquer de façon plus ou moins universelle.

• 2020

Nous devons également entreprendre certains travaux de coordination relativement à des programmes techniques, au sein du gouvernement fédéral, travaux utiles et avantageux pour d'autres travailleurs dans le domaine des ressources hydrauliques à tous les paliers de la structure gouvernementale, et tâcher de nous intégrer aussi efficacement que possible aux problèmes qui nous sont soumis.

Il va sans dire que notre activité a trait à la conjoncture de nos ressources hydrauliques et, en particulier, au problème de la pollution des eaux tel que nous le connaissons actuellement. Bref, nos objectifs se résument a ceci: nous occuper fondamentalement de la protection et de l'amélioration de notre milieu, pour ce qui est de l'eau, tant pour l'avantage économique de la société que pour l'avantage de son milieu ambiant.

Voilà, monsieur le président, les principaux objectifs du ministère. Je voudrais maintenant vous donner d'autres renseignements au sujet du rapport qui existe entre nos travaux et les travaux d'autres ministères et organismes. M. Cameron a parlé de la manière dont nous collaborons avec sa Direction relativement aux navires, et je pourrais ajouter que nous lui rendons la pareille dans une certaine mesure, en lui fournissant, dans le cadre de nos levés hydrauliques du Canada, la possibilité d'utiliser des stations côtières d'observation du mouvement des marées.

MM. MacNeill et Tinney ont parlé du rapport étroit qui existe entre la Direction des eaux intérieures et la Direction des programmes et de la planification, et le volume de nos activités mixtes est très intense.

Les principales différences entre l'activité de la Direction des programmes et de la planification et l'activité de notre Direction sont celles qui existent entre le domaine non technique et le domaine technique. Nous nous occupons principalement des aspects technologiques des ressources hydrauliques, tandis que la Direction des programmes et de la planification joue un rôle plus économique et socio-juridique.

Au sein du ministère, nous travaillons de concert avec les Relevés géologiques, surtout pour certains travaux géophysiques que nous exécutons dans le domaine des techniques de sondage à l'infra-rouge, qui se révèlent extrêmement utiles dans l'élucidation de certains problèmes de pollution le long des rives des Grands Lacs et d'autres régions du pays. De même, nous entretenons des rapports étroits et efficaces avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, avec l'Office des recherches sur les pêcheries et le ministère des Pêcheries et avec le ministère des Transports.

Quant à l'organisation de la Direction des eaux intérieures et des programmes qu'elle applique, je pourrais dire que nous sommes peut-être le service le plus décentralisé de tout le ministère. Nous comptons environ cinq cents employés à l'extérieur d'Ottawa et deux cent cinquante à Ottawa. Nos effectifs globaux s'élèvent actuellement à environ 740 employés, soit cent employés de moins que ne l'indique le tableau que j'ai devant les yeux, à cause de certaines mutations et du gel d'une partie de nos effectifs.

Quand je dis que nous sommes très décentralisés, c'est que j'ai appris—mais je dois avouer que je ne les ai pas tous visités—que nous avons quelque trente-trois centres au Canada, d'un littoral à l'autre et jusqu'à l'Arctique. Il y a six grands centres régionaux ou de district d'où se déploie un éventail de bureaux et de succursales qui couvrent tout le pays. Ainsi, notre travail est exécuté dans toutes les régions du Canada et n'est absolument pas restreint à la région d'Ottawa.

• 2025

La structure de notre Direction comprend cinq divisions à qui incombe la mise au point des programmes. La Division des levés hydrauliques du Canada est la plus vaste et la plus décentralisée, et il en a été question lors de la dernière réunion, dans une discussion quelconque. Le compte rendu des délibérations parle peut-être de levés hydrométriques; si c'est le cas, nous voulions parler de la Division des levés hydrauliques du Canada.

Elle s'occupe surtout du mesurage du débit des courants et du transport de sédiments par cours d'eau. En outre, elle appuie notre programme à divers titres, à cause de l'étendue de son champ d'activité. La Division du génie de notre Direction s'occupe, comme sa désignation le laisse entendre, d'un grand nombre de programmes de conservation et de contrôle; ses activités ont été très étendues et

continuent de l'être, d'ailleurs. On compte, au nombre de ses activités, le Canal régulateur de crue de la rivière Rouge et du travail de conservation dans d'autres régions du pays; actuellement, elle dirige des études concernant la Commission du programme de l'energie marémotrice de l'Atlantique. C'est, généralement parlant, le service de génie et d'exécution de la Direction.

Nous avons aussi une organisation scientifique, la Division des sciences hydrologiques, qui s'occupe d'étudier les nappes d'eau souterraines des glaciers et se charge de certaines des enquêtes scientifiques de base sur l'eau en tant que matériel. C'est un service de recherches plus ou moins fondamentales, qui appuie les autres activités de la Direction.

On a parlé de la Division des Grands Lacs qui se trouve maintenant au Centre canadien des eaux intérieures, à Burlington. Je dirai quelques mots à ce sujet, si j'en ai le temps. Nous avons aussi une Division de la qualité des eaux qui s'occupe surtout du problème de la pollution, mais qui a d'autres activités connexes au traitement de l'eau en fonction des ressources hydrauliques.

La Division de la qualité des eaux ira un jour rejoindre la Division des Grands Lacs, au Centre canadien des eaux intérieures, quand toutes les installations seront parachevées.

Nous comptons instituer, en temps et lieu, une Division de l'hydraulique, également au Centre canadien.

Monsieur le président, je ne voudrais pas abuser de votre temps, mais je vous demanderais quelques minutes pour parler du Centre canadien de Burlington. Il en a été assez longuement question lors de la dernière réunion, en fonction de ses rapports avec une université, soit l'Université McMaster. J'avais tenté d'expliquer qu'il ne fallait pas rapprocher le Centre d'une université en particulier, mais que ses activités étaient très vastes et s'étendaient à un certain nombre d'universités dans la région des Grands Lacs; je ne voudrais pas vous laisser l'impression que là s'arrête le champ de sa participation.

Le Centre canadien des eaux intérieures est un organisme national du point de vue de ses intérêts, et nous comptons et espérons que son champ d'activité s'étendra d'un littoral à l'autre.

Je vous fais remarquer que nous sommes en voie d'instituer un comité consultatif qui comptera des représentants de la région des Maritimes, de la Colombie-Britannique et de tous les points qui se situent entre ces deux extrêmes. Y seront représentés le milieu universitaire, le secteur privé et les gouvernements provinciaux, selon une base de participation qui sera très efficace, du moins je l'espère. Le comité n'est pas encore institué, mais nous nous attendons à ce qu'il le soit sous peu.

Je serais très heureux de m'entretenir assez longuement avec vous de l'origine et de l'objet du Centre canadien. C'est l'un de nos organismes d'envergure dont les améliorations immobilières, tant du point de vue des installations marines que de la structure, devaient coûter, selon nos prévisions, quelque vingt-quatre millions et demi de dollars au total. C'est un placement que le ministère fait au profit d'une région essentiellement importante de notre pays, nos Grands Lacs, et, en temps et lieu, en vue d'améliorer l'étude et la gestion des grands lacs qui se trouvent entre la région des Grands Lacs et la région arctique du Canada.

• 2030

Bref, l'objet et l'utilité du Centre canadien des eaux intérieures sont d'améliorer la planification et la gestion des Grands Lacs et d'autres grands cours d'eau du Canada. Nous voulons fournir des données et des conseils au sujet de la répartition de polluants dans les grands cours d'eau fraîche, problème qui revêt une importance toute particulière pour le Canada.

Nous voulons aider à mettre au point des méthodes plus efficaces pour pallier la pollution et identifier les substances très nuisibles que les opérations industrielles créent ou sont sur le point de créer. Nous voulons nous assurer que l'argent consacré à la suppression des polluants servira le plus efficacement à détruire les substances les plus nuisibles.

Monsieur le président, ainsi se termine l'exposé de nos activités. Je vous remercie beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Prince. C'est vraiment une excellente réponse. Monsieur Gilbert, étant donné la longueur de la réponse, vous avez le privilège de poser une question supplémentaire, si vous le voulez. Je sais que vous avez posé votre question pour obtenir des renseignements que le Comité trouvera sûrement très utiles. Nous sommes très reconnaissants à monsieur Prince de son explication. Si vous voulez, vous pouvez poser une autre question.

M. Gilbert: Bon. Je vous en remercie.

Le président: Je tiens, ici, à féliciter les membres du Comité pour être venus en si grand nombre. Il est important de noter que nous avons 85 p. 100 des membres présents. Je veux en remercier tous les membres. Monsieur Gilbert?

M. Gilbert: Monsieur Prince, que fait votre ministère pour combattre la pollution des eaux baignant Toronto—le lac Ontario.

M. Prince: Monsieur le président, je pourrais répondre à cela en disant...

M. Gilbert: Nos plages sont polluées à Toronto et...

M. Prince: Nous ne prévoyons pas, dans le programme de notre ministère, la surveillance de la pollution locale où, de façon évidente, les activités riveraines, municipales et industrielles, sont en cause. Cela, aux termes de notre mandat, constitue une affaire d'administration et relève du gouvernement provincial. Nous nous intéressons beaucoup au genre de problème que vous venez de décrire et partout où nous rencontrons des cas de pollution, au cours de nos travaux et enquêtes, nous établissons des liens très étroits avec l'organisme provincial, *l'Ontario Water Resources Commission* dans le cas présent, afin de collaborer avec celui-ci. La première responsabilité à l'égard de ce genre de pollution ne relève pas de notre champ d'activité.

M. Gilbert: Merci, Monsieur Prince.

Le président: Monsieur Comeau?

M. Comeau: Merci, monsieur le président. Pouvez-vous nous résumer le rôle de l'institut d'océanographie Bedford qui relève de vous, n'est-ce pas?

M. Prince: Je regrette, monsieur le président, cet Institut relève de M. Cameron de la Direction des sciences de la mer. Je peux lui passer cette question si vous le désirez?

• 2035

M. W. M. Cameron (directeur des Sciences de la mer, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): L'Institut d'océanographie Bedford constitue la division opérationnelle de l'Est de la Direction des sciences de la mer. Les activités de la Direction sont centralisées dans trois régions distinctes, une région centrale, une région de l'Est et une région de l'Ouest. L'Institut Bedford constitue le centre des opérations pour la région de l'Est. Cet Institut s'occupe de la partie Ouest de l'océan Atlantique et de la partie Est de l'Actique, ce qui fait une région très vaste.

Les activités de l'Institut englobent la tâche première de la Direction, la cartographie nautique, mais une grande partie de ces activités visent les recherches océanographiques. Il s'agit de l'étude globale des océans, de l'effet des vents sur la direction des eaux, de la formation des vagues, la dispersion dans l'atmosphère de l'énergie contenue dans l'eau et inversement, et aussi la composition de l'eau elle-même, ses mouvements et son contenu chimique en ce qu'elle touche et est touchée par l'activité biologique.

L'échelle des températures a un effet très important sur la répartition des différents poissons et sur plusieurs problèmes de protection. L'Institut étudie aussi le fond des océans, non seulement en ce qui concerne les profondeurs, mais en ce qui concerne la composition du sol sous-marin et sa perméabilité au son et à d'autres formes d'énergie. On procède ensuite à l'étude de base des propriétés géophysiques, aux plus grandes profondeurs possibles en dessous de cette surface. Ces études s'étendent donc, en ce qui concerne les océans, de la limite entre l'atmosphère et la mer, jusqu'à la couche supérieure du fond.

Nos travaux exigent un groupe très vaste de spécialistes, d'ingénieurs chargés des relevés, de scientifiques de différentes catégories, de physiciens et de chimistes. Je tiens à souligner que l'Institut Bedford lui-même comporte un fort élément de l'Office des recherches sur les pêcheries parfaitement intégré à l'Institut, qui a entrepris l'étude biologique des océans. Un programme très bien coordonné a été mis sur pied par les représentants de ma Direction et des représentants de l'Office des recherches sur les pêcheries.

Pour couper court à une longue réponse, l'Institut Bedford est chargé d'étudier tous les aspects de la mer réputés être du domaine de la protection économique ou d'autre importance à l'économie du Canada.

M. Comeau: Merci beaucoup de ces explications. Y a-t-il des cartes disponibles—des cartes récentes—en ce qui concerne la Baie de Fundy. Je veux parler de cartes hydrographiques. Y a-t-il eu des études récentes faites sur la Baie de Fundy ou sur la Baie Sainte-Marie?

M. Cameron: La Baie de Fundy, a finalement fait l'objet de relevés il y a trois ans, je crois, de façon que nous devrions maintenant en avoir des cartes modernes et révisées; je ne suis pas certain du nombre de cartes. Je pourrais m'en informer et vous le dire et, en réalité, vous procurer la carte la plus récente.

M. Comeau: En va-t-il de même pour la Baie Sainte-Marie?

M. Cameron: Cela ferait partie de la même étude, oui.

M. Comeau: J'ai encore une question. Étudie-t-on la possibilité d'exploiter les marées afin de produire, disons, de l'énergie?

M. Cameron: Oui, une étude d'ensemble est en cours au sein de notre ministère, cependant, elle ne relève pas de ma Direction. M. MacNeill de la Commission du programme de l'énergie marémotrice de l'Atlantique—notre sous-ministre est le président de cette Commission—est peut-être plus en mesure de vous fournir ces précisions.

M. Comeau: Monsieur MacNeill pourriez-vous nous dire ce qui se fait à l'égard de . . .

M. Cameron: Je m'excuse, M. McNabb serait encore plus en mesure de répondre à votre question.

Une voix: Nous passons à un autre crédit.

M. J. W. MacNeill (sous-ministre adjoint suppléant (Ressources hydrauliques), ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Cela relève du secteur de l'énergie ou du secteur des eaux qui participe à l'étude, mais le programme relève surtout du secteur de l'énergie et M. McNabb peut répondre à votre question.

M. G. M. McNabb (sous-ministre adjoint de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mise en valeur de l'énergie)): Monsieur le président, il s'agit d'une étude en collaboration mettant en cause les provinces de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral. L'organisme est la Commission du programme de l'énergie marémotrice de l'Atlantique formée de cinq représentants et du sous-ministre de notre ministère, celui-ci agissant à titre de président, de deux autres représentants du gouvernement fédéral et d'un représentant de chacune des provinces participantes.

• 2040

Cette Commission donne l'orientation général aux études et de cette Commission relève un Comité d'organisation et de gestion composé d'une représentation semblable des gouvernements participants.

Le Comité mène véritablement l'étude, en vérifie la bonne marche et retient les services d'experts-conseil. Le Comité a établi un bureau d'étude à Halifax et s'est assuré les services d'un directeur des études ainsi que d'un personnel d'environ 15 employés.

Le mandat de ce Comité prévoyait un rapport intérimaire à la fin de 1967 et un dernier rapport vers la fin de la présente année. Le budget alloué à cette étude était de 1½ million de dollars.

Le délai accordé pour la présentation du rapport final sera probablement prolongé et ce rapport devrait être déposé au cours de l'été prochain.

On a étudié un grand nombre d'emplacements dans la Baie de Fundy, vous avez mentionné une région—le Bassin d'Annapolis, la Baie Sainte-Marie—il y a d'autres endroits dans le Bassin les Mines, la Baie de Shepody, le Bassin Cumberland qui ont tous été étudiés l'an dernier et au cours des premiers mois de l'année en cours. On s'est prévalu des services d'un bon nombre d'experts-conseil. Une maison d'experts-conseil, Acres Limited, a étudié la Baie de Shepody, une autre maison, Serveyer Nenniger et Chenevert Inc., avec l'aide d'une maison locale des Maritimes, a étudié la Baie Sainte-Marie et le Bassin d'Annapolis et nous avons eu un consortium de maisons d'experts-conseil, Harza de Chicago, Montreal Engineering, Shawinigan Engineering et Balfour Beatty d'Angleterre qui ont étudié la grande région du Bassin les Mines.

Ces experts-conseil ont présenté leurs rapports au Comité et celui-ci est à les étudier afin de choisir ceux, de tous ces emplacements, qui semblent les plus favorables et de décider des travaux supplémentaires qui s'imposent. En réalité, nous avons effectué des travaux complémentaires et nous espérons que tous les renseignements nous seront parvenus à la fin de l'année et que les six mois qui resteront seront consacrés à la compilation de toutes ces données et à l'établissement du rapport final.

M. Comeau: Merci beaucoup. Ai-je le temps de poser une autre question?

Le président: Oui, une autre.

M. Comeau: Je ne sais pas à qui la poser. Récemment on a cru que la rivière Annapolis, en Nouvelle-Écosse, était polluée. Est-ce que votre ministère a fait quelque chose à ce sujet?

M. MacNeill: Je peux essayer d'apporter quelques commentaires à ce sujet. Je ne sais pas si on a étudié la Vallée de l'Annapolis au point de vue de la pollution ou de la qualité des eaux. On peut l'avoir fait.

J'ai dit mardi dernier que nous étions au terme d'une étude de deux ans sur les ressources hydrauliques de la région de l'Atlantique. Cette vaste étude a été entreprise sous l'égide d'un comité fédéral-provincial conjoint de surveillance. Des représentants de nombreux organismes fédéraux et des quatre provinces Maritimes y ont participé. Les études elles-mêmes ont été menées par deux consortiums de maisons d'experts-conseil et, entre autres choses, elles ont mis en cause la qualité des eaux de plusieurs rivières, non pour en arriver à des solutions mais pour se rendre compte des nombreux problèmes de pollution de l'eau qui surgissent dans la région de l'Atlantique et pouvoir établir un certain système de priorités afin de s'y attaquer. Dans cet optique on a étudié le cas de plusieurs rivières et il se peut que la rivière Annapolis ait été du nombre.

• 2045

M. Comeau: Merci.

Le président: M. Korchinski.

M. Korchinski: J'ai été frappé, il y a quelques minutes, par vos remarques au sujet des niveaux des eaux souterraines et j'aimerais savoir si, oui ou non, lors de vos recherches au cours des dernières années, vous avez noté une diminution générale du niveau des eaux souterraines et, le cas échéant, selon vous, quelle en a été la cause et quelles mesures, s'il en est, a-t-on prises pour enrayer cette diminution.

M. Prince: La question de la diminution du niveau des nappes aquifères dépend en grande partie du pompage excessif de ces nappes au-delà du taux où elles retrouvent de façon naturelle leur niveau initial. Lorsqu'on a un fort besoin d'eau de surface il se crée un cône de dépression et les niveaux d'eau peuvent baisser à un point où il n'est plus économique de pomper à la surface et où l'eau, dans certaines circonstances, peut devenir saline. Mais pour la question de savoir si, oui ou non, le niveau hydrographique, de façon globale, a diminué sur de vastes étendues à travers le pays, je dois avouer que nous n'en avons aucune preuve parce que cette question est d'abord liée au renouvellement des réserves hydrauliques souterraines.

Plusieurs régions du Canada sont douées de nappes d'eau peu profondes et sont très touchées par les précipitations et par le renouvellement des réserves d'eau à cause de la prédominance de dépôts glaciaires qui recouvrent la surface et au sein desquels reposent plusieurs de nos ressources hydrauliques.

La situation ici est quelque peu différente de certaines régions du Sud-Ouest des États-Unis où les eaux ont été littéralement taries plutôt qu'utilisées comme ressources renouvelables. Je suis pourtant certain que, à l'échelle locale, des problèmes du genre de ceux que vous avez mentionnés se présentent dans certaines régions.

M. Korchinski: Permettez-moi maintenant de passer à la question du niveau des eaux dans les Grands Lacs. Il y a quelques années on s'est inquiété du niveau des Grands Lacs pour de nombreuses raisons. Une de ces raisons était la condition des rives et plus précisément les conditions d'amarrage et le fait que les navires ne pouvaient pas être chargés à pleine capacité à cause du niveau des lacs. En réalité, ce sujet a soulevé toute une controverse entre le Canada et les États-Unis. Chicago prenait trop d'eau.

Nous n'en sommes pas venus à une véritable dispute mais, des deux côtés de la frontière, il y avait beaucoup d'inquiétude à l'égard de ce niveau. Depuis, certains travaux ont été amorcés par d'autres ministères du gouvernement, par exemple, il y a certains projets sous l'égide d'ARDA, ou peut-être un autre ministère qui érige un barrage et contrôle le débit des eaux, peut-être pas dans notre région immédiate mais dans l'Ouest, et ainsi de suite. Y a-t-il une certaine coordination de ces travaux afin d'en tirer les plus grands avantages possibles et afin que les travaux d'un ministère n'aillent pas à l'encontre de ceux d'un autre ou qu'un retire les avantages et «n'enlève pas à Pierre pour donner à Paul».

M. Prince: Monsieur le président, pourrions-nous savoir s'il est fait allusion ici aux Grands Lacs où aux lignes de conduites en général.

M. Korchinski: J'ai pris les Grands Lacs à titre d'exemple que, selon moi, tous connaissent.

M. Prince: Oui.

M. Korchinski: Je veux dire que cela peut se présenter dans toutes les régions où le niveau hydrographique baisse et je veux savoir si, oui ou non, votre ministère est engagé dans ce champ d'activité et si d'autres ministères travaillent à contrôler le débit des eaux dans certaines régions et si votre ministère participe à certains genres de travaux dans lesquels d'autres ministères sont engagés de façon active.

• 2050

M. Prince: Monsieur le président, je dirais que cela nous préoccupe, que la question de savoir ce que fait un ministère en fonction de son programme est réellement la substance du souci de notre ministère en ce qui touche son rôle coordonnateur de l'activité fédérale dans le domaine des eaux. Nous essayons certainement de coordonner et de collaborer de façon à ne pas décoiffer saint Pierre pour coiffer saint Paul. Il y a un comité interministériel de l'eau qui a été mentionné je crois par M. MacNeill à la séance précédente et ce dont vous parlez tombe vraiment dans la catérie des besoins et des emplois compétitifs au secteur de l'eau. C'est le genre de chose que devrait éviter la planification globale des bassins; c'est le genre de chose que notre ministère tient à voir plus fréquemment à l'avenir. A mon sens, le dossier de cette audience démontre que M. MacNeill s'est fortement étendu sur ce problème aux premières séances. Je ne sais pas, monsieur le président, si M. MacNeill désire ajouter à cette réponse.

Le président: Monsieur MacNeill?

M. MacNeill: Oui, monsieur le président, je pourrais peut-être effleurer cette grande question de la coordination. Une des raisons de l'établissement du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources il y a deux ans était la reconnaissance croissante du besoin—d'une coordination plus efficace au sein du gouvernement fédéral pour les problèmes du secteur des eaux. Mardi dernier, on a distribué un rapport sur l'administration des ressources hydrauliques au Canada. Ceux d'entre vous qui ont eu l'occasion de le regarder ont pu constater le grand nombre d'organismes fédéraux et, dans chaque province, le grand nombre d'organismes provinciaux qui s'occupent des divers aspects de nos ressources hydrauliques.

C'est un des facteurs qui a incité l'établissement du ministère. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a été chargé explicitement par des lois et autrement de coordonner les politiques et les programmes fédéraux dans le secteur des eaux. Depuis 18 mois, nous avons pris quelques initiatives pour réaliser ce but, qui n'est pas du tout facile à atteindre.

Une de ces initiatives était d'établir—je devrais dire que le gouvernement a établi sur notre recommandation—un comité interministériel des eaux, sous la présidence du sous-ministre adjoint pour les eaux, constitué du préposé aux eaux dans chacun des organismes fédéraux qui s'occupe de ce domaine. Il compte en plus des représentants du ministère des Finances, du Conseil du Trésor, du ministère des Affaires extérieures et des observateurs de la Commission mixte internationale.

Ce comité dispose d'un secrétariat et a établi des mécanismes de rapport et autres; il établit maintenant d'autres rouages pour la rédaction des rapports et d'autres rouages pour assurer la coordination effective des programmes.

Nous avons aussi pris un certain nombre d'initiatives sur le plan fédéral-provincial et nous avons proposé l'établissement d'un comité consultatif national sur la pollution des eaux. Je l'ai signalé il y a tout juste une semaine et j'ai observé que cette proposition—formulée par le ministre il y a 18 mois—était toujours à l'étude—sérieusement—chez les provinces et avec leur concours. Le comité consultatif national sur la pollution des eaux est le genre de proposition qui, pour porter fruit, appelle le soutien, la collaboration et la participation des 10 provinces.

• 2055

Nous avons aussi établi des rouages de coordination avec diverses provinces individuelles. Dans le cas de la Colombie-Britannique, nous avons établi dans le contexte de l'Accord sur le Fraser un comité consultatif à l'échelon supérieur constitué des préposés au secteur des eaux au niveau fédéral et en Colombie-Britannique. Dans le cas des Prairies nous en avons deux: le Conseil des eaux des Prairies, qui assure une certaine mesure de collaboration et de coordination entre les organismes fédéraux et provinciaux dans ce secteur ainsi que le Conseil du bassin Saskatchewan-Nelson, chargé de diriger le nouveau relevé du bassin Saskatchewan-Nelson et constitué des préposés aux eaux des trois provinces et du gouvernement fédéral.

Nous songeons à établir un nouveau mécanisme de coordination—sur le plan officiel—avec le concours de l'Ontario et du Québec. J'ai signalé, tout à l'heure, le comité de contrôle des études hydrauliques des provinces de l'Atlantique, où nous avons le concours desdites provinces. Monsieur le président, voilà un exemple de coordination sur un plan de politique très large.

Dans le contexte de chaque programme technique, comme l'a mentionné M. Prince, nous avons besoin de coordination; cette coordination est assurée fort convenablement et efficacement par l'entremise des techniciens eux-mêmes.

Un grand nombre des programmes de M. Cameron appellent une collaboration interna-

tionale. Encore là, c'est le genre de collaboration assuré par les organismes techniques établis à cette fin.

Je ne voudrais pas vous donner l'impression que tout va bien dans ce domaine. Ce n'est pas le cas. C'est une tâche très difficile, une tâche continue que nous essayons de maîtriser.

M. Korchinski: Puis-je vous poser seulement une autre question, après quoi je passerai à un autre sujet. Il s'agit du projet Saskatchewan-Nelson. Agissez-vous tout simplement a titre de surveillants ou êtes-vous étroitement liés à l'ensemble de l'étude? C'est que je crois savoir—je me trompe peut-être—que votre ministère n'est pas chargé de cette étude.

M. MacNeill: L'étude du bassin Saskatchewan-Nelson se poursuit en vertu d'un accord fédéral-provincial. Cet accord a été signé par le gouvernement fédéral et les trois provinces des Prairies. Il a établi un Conseil du bassin Saskatchewan-Nelson pour surveiller et diriger l'étude. C'est l'organisme comptable; il est constitué d'un président fédéral (je suis pour l'instant président suppléant représentant le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources) et d'un autre fonctionnaire au niveau fédéral, le directeur du Programme de rétablissement agricole des Prairies, ainsi que du préposé aux eaux pour chacune des trois provinces: l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba.

Le Conseil a engagé un groupe d'étude—un directeur d'étude et un petit groupe d'étude—pour planifier et coordonner efficacement les diverses études constituantes. Ces études—études constituantes—s'effectuent par l'entremise des organismes actuels au niveau fédéral et provincial. Nous faisons une tentative sincère—et je crois, jusqu'ici fructueuse—d'éviter un double emploi des compétences actuelles. Le programme de $800,000 pour l'année courante s'effectue presque entièrement grâce aux ressources du PRAP, de notre ministère, de la Commission des ressources hydrauliques de la Saskatchewan et du Groupe des Ressources hydrauliques du Manitoba—tout cela en vertu des contrats adjugés par le Conseil d'étude. Nous adjugeons des contrats aux organismes actuels jusqu'aux limites de leur compétence et ceux-ci s'adonnent au travail sous la coordination du Conseil d'étude.

M. Korchinski: Puis-je poser seulement une autre question?

Le président: Monsieur Korchinski, il faudra que ce soit votre dernière question. Veuillez en finir parce que...

M. Korchinski: Oui, pourrais-je poser une question de plus? Quel est le but principal de cette étude et quels sont les divers groupes en cause? Quel sujet étudient-ils en particulier? Ce sera ma dernière question.

M. MacNeill: L'étude du bassin Saskatchewan-Nelson est au fond une étude de disponibilité des eaux et non une étude complète des ressources hydrauliques. C'est au fond une étude de disponibilité. Bref, l'objectif de cette étude est de déterminer la quantité d'eau disponible à divers endroits dans le bassin du fleuve, dans diverses circonstances, une d'entre elles étant le fleuve actuel et ses réservoirs actuels. Que pouvons-nous accomplir en améliorant le réglage des réservoirs actuels?

• 2100

Un deuxième accroissement résulterait de l'aménagement de nouveaux réservoirs sur les fleuves, surtout les affluents sud et nord, mais aussi les sources, principalement en Alberta.

Quel débit supplémentaire peut résulter des détournements à l'intérieur du bassin, c'est-à-dire des détournements éventuels de l'affluent nord à l'affluent sud en Alberta? Quel surcroît peut résulter des détournements de sources extérieures, des affluents de l'Athabasca et même en dernier lieu d'un des affluents de la rivière la Paix. Il s'agit au fond de savoir quelle quantité d'eau peut être fournie à ces divers endroits en aval si nous supposons ces diverses phases de développement?

M. Korchinski: Merci.

Le président: Monsieur Deakon.

M. Deakon: Monsieur le président, il serait à mon sens approprié de poser cette question à M. Prince. Elle a trait aux recherches et aux enquêtes sur les ressources hydrauliques. Je me demandes, monsieur Prince, si vous pouvez nous dire quels projets de recherche sont actuellement envisagés pour la région ontarienne, notamment en ce qui touche le problème de la pollution des eaux et plus particulièrement dans la région de Toronto. S'il y a des projets à l'étude, quelle somme d'argent leur alloue-t-on?

M. Prince: Monsieur le président, en ce qui a trait aux études sur la pollution des eaux, dans le but même de réduire la pollution dans la région de Toronto, je dirais que nous n'avons pas de programmes précisément orientés vers cette fin. Dans la région de Toronto, nous avons à Burlington le programme de la Division des Grands Lacs qui, surtout depuis deux ans, a été orienté vers l'appui de l'étude des lacs inférieurs mêmes par la Commission mixte internationale.

Nous n'avons absolument aucune juridiction sur les problèmes particuliers d'assainissement dans la région métropolitaine de Toronto; notre mandat ne saurait y contribuer concrètement sinon à titre consultatif auprès des organismes provinciaux.

M. Deakon: Étant donné votre réponse, monsieur Prince, est-ce que le gouvernement fédéral ou un ministère fédéral a pris l'initiative de rassembler ces groupes à juridictions chevauchantes afin de traiter ces problèmes et de déterminer des méthodes de nature à les résoudre? J'ai si souvent entendu dire qu'il y a toutes sortes de juridictions chevauchantes. Que fait-on et qui en prend l'initiative?

M. Prince: Monsieur le président, la question des juridictions chevauchantes pourrait certainement meubler toute la soirée. Puis-je proposer que nous abordions la question du point de vue de la juridiction policière? Il y a une police fédérale, la Gendarmerie royale, qui ne va pas nécessairement poser des contraventions aux autos dans les rues de Toronto ou poursuivre quelqu'un qui aurait volé une pomme au coin de la rue. Il y a plusieurs échelons de juridiction et de responsabilité. La contribution fédérale au secteur de la pollution des Grands Lacs doit être traitée de la même façon que la juridiction policière. Nous ne sommes pas impliqués dans la mise en vigueur des ordonnances locales dans la région métropolitaine de Toronto, mais nous avons toujours de bonnes relations et de bonnes réactions dans le cas de la Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario.

• 2105

Par exemple, les attributions de la Commission mixte internationale sur la pollution des lacs Erié et Ontario et du haut Saint-Laurent comportaient un accord déterminé entre divers organismes. L'organisme ontarien (OWRC) était chargé de contribuer aux études reliées à la surveillance étroite des rivages des Grands Lacs, c'est-à-dire que la source de la pollution attribuable aux industries, aux déversoirs des municipalités, et ainsi de suite, était d'après les attributions le travail confié à l'organisme ontarien.

D'après la répartition convenue des projets et des études, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et celui de la Santé nationale et du Bien-être social s'occupaient du grand corps du lac. De plus, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social était chargé de la zone entre la baie de Quinte et le haut Saint-Laurent. Dans ce cas particulier, on a décidé nettement d'éviter le chevauchement et d'établir un régime intégral de communication et d'entr'aide.

Actuellement, les organismes, c'est-à-dire ceux du Canada sur le plan provincial et fédéral ainsi que les organismes du gouvernement fédéral des États-Unis et des États, sont en voie de préparer un rapport conjoint, très étendu et très définitif, sur le problème de la pollution des Grands Lacs. Il ne comprend pas la pollution des fleuves qui se jettent dans les Grands Lacs ou la pollution dans les zones métropolitaines sauf dans la meure où leurs déversoirs troublent les lacs. Monsieur le président, voilà ma réponse à la question.

Le président: Il me semble que M. MacNeill voudrait y ajouter quelque chose.

M. MacNeill: Monsieur le président, je me demande si je pourrais traiter ce point un instant. M. Prince a eu raison de faire remarquer que nous sommes ici en présence d'un domaine à juridiction partagée. Si complexe que soit ce secteur en conséquence, il n'en demeure pas moins vrai que nous devons comprendre ici, comme je l'ai signalé, un autre aspect du problème. J'aimerais traiter la question des intérêts nationaux par opposition aux intérêts provinciaux et locaux. C'est une question très subjective, mais qu'il convient, je crois, de faire ressortir.

La semaine dernière, j'ai mentionné qu'une des choses que nous avons essayé de réaliser depuis quelques mois était l'identification des grands problèmes et des grandes questions qui surgissent dan le domaine des ressources hydrauliques au Canada. Nous l'avons fait en partie pour établir nos propres priorités—c'est-à-dire où nous devrions en général concentrer notre intérêt. Nous avons été assisté dans ce sens par un certain nombre d'études, dont le quatrième exposé annuel du Conseil économique du Canada. Vous vous souviendrez que cet exposé tentait de prévoir la répartition de la population canadienne et des agglomérations industrielles connexes jusqu'à 1980 et qu'il faisait remarquer que d'ici 1980, je crois, environ le tiers de la population canadienne demeurerait au point de vue hydraulique dans trois régions: le bassin infé-

rieur du Fraser, la région des Grands Lacs et le bas Saint-laurent et l'Outaouais. On disait aussi dans cette étude que, d'ici 1980, environ deux tiers de la population du Canada vivrait dans des villes de 100,000 habitants ou plus. Si vous regardez une carte du Canada, vous verrez que ces villes sont situées sur nos principaux bassins interprovinciaux ou internationaux. Le Fraser est la seule exception: il est situé à l'intérieur d'une province. A côté de cela, vous avez la Saskatchewan-Nelson, dans les provinces des Prairies, le long de laquelle sont situées toutes les grandes villes, puis vous avez les Grands Lacs, la rivière Outaouais, et le Saint-Laurent dans l'Ontario et le Québec. Dans la région atlantique, il y a la rivière Saint-Jean et une ou deux autres rivières importantes.

• 2110

Il se trouve que ces eaux importantes interprovinciales ou internationales sont précisément celles sur lesquelles le gouvernement fédéral a une juridiction étendue dans le domaine des pêcheries, de la navigation, de l'agriculture—c'est-à-dire de l'usage de l'eau aux fins de l'agriculture—,en raison de leur caractère interprovincial ou international.

L'un des plus grands problèmes d'eau—ou même le plus grand—qui vont se poser dans les années à venir est celui des Grands Lacs. Nous avons décidé—et cela est apparent dans nos prévisions budgétaires—de concentrer nos efforts au niveau fédéral sur les Grands Lacs dans leur ensemble. Cela en raison de l'importance des Grands Lacs du point de vue de la navigation et des pêcheries, et parce qu'ils sont au cœur de la région économique dont l'expansion est la plus rapide, pour les États-Unis aussi bien que pour le Canada. Les Grands Lacs sont internationaux; leurs eaux relèvent à la fois de la juridiction du gouvernement fédéral et des provinces du Canada et de celle du gouvernement fédéral des États-Unis.

Nous avons décidé de concentrer nos efforts sur les problèmes technologiques les plus difficiles que pose la pollution des eaux des Grands Lacs, d'où la création du Centre canadien de recherche sur les eaux intérieures. Nous allons aussi nous consacrer à la solution des problèmes les plus difficiles de planification, c'est-à-dire de planification complète pour l'ensemble des Grands Lacs, tout d'abord en collaboration avec les provinces, puis, je suppose—et je l'espère—, en collaboration avec les États-Unis. Il en résulte que les problèmes plus particulièrement locaux—je ne veux pas dire par là qu'ils ne soient pas importants, car les problèmes de Toronto et de ses plages sont assurément considérables—sont considérés essentiellement comme des questions d'intérêt provincial ou local.

Le président: Monsieur Deakon?

M. Deakon: Monsieur le président, je comprends exactement ce que l'on vient de dire, et c'est précisément à cela qu'a trait la question posée. Chaque fois que l'on pose la question, on nous ressort ce problème de la juridiction. Je me rends parfaitement compte de l'existence de ce problème. Ce que je voudrais, c'est voir le gouvernement en tant que tel, le gouvernement fédéral, prendre des mesures en vue de réunir ces diverses juridictions et de résoudre le problème. C'est là le point que je soulève.

Ma question était, a-t-on accordé des subventions, et, dans l'affirmative, de quel montant, à l'Ontario, et plus particulièrement à la région de Toronto, aux fins de la recherche? On ne m'a pas répondu. Quel montant, je veux savoir quel montant?

M. Prince: Monsieur le président, il faudrait décomposer ces subventions, si l'on pouvait les rattacher au Centre canadien de recherche sur les eaux intérieures à Burlington. Je peux vous donner de mémoire un chiffre approximatif. Pour les frais d'immobilisation...

Le président: Permettez-moi de vous interrompre, monsieur Prince. M. Harrison a proposé de vous fournir un rapport donnant la décomposition des subventions accordées, si cela vous convient, monsieur Deakon.

M. Deakon: Merci, monsieur le président, ce sera parfait.

Le président: Avez-vous d'autres questions à poser, monsieur Deakon?

M. Deakon: Non.

Le président: Monsieur Weatherhead?

M. Weatherhead: Merci, monsieur le président. A la suite des questions de M. Gilbert et de M. Deakon, je crois comprendre que M. Prince a déclaré tout à l'heure que la pollution industrielle municipale et sa répression relevaient de la province. Je me demande, monsieur Prince, quels sont au juste les types de pollution, dans la région du lac Ontario, disons, qui relèveraient de l'autorité du gouvernement fédéral? Le gouvernement central est-il chargé de la répression de certains types de pollution du lac Ontario?

M. Prince: Monsieur le président, le ministère des Transports a des lois relatives au rejet et au pompage de l'huile. Je crois bien qu'il y a des lois provinciales équivalentes dans ce domaine. Les lois concernant les

déchets des bateaux de plaisance sont aussi, je le pense, proposées, sinon exécutées, par le ministère des Transports. La pollution normale due à la décharge municipale et industrielle relève de l'autorité de la province. La question des déchets radioactifs, elle, est sous la juridiction fédérale. Mais même ce dernier domaine a été, je crois, dans le cas de l'Ontario, cédée à la province, en ce qui concerne l'exécution des lois.

M. Weatherhead: Monsieur Prince, quelle est la proportion de déchets venant des navires et autres par rapport à la quantité de déchets industriels municipaux? Je suppose que la pollution municipale due aux industries est assez limitée. Auriez-vous une idée de ce que représente cette proportion, dans le lac Ontario, par exemple?

• 2115

M. Prince: Pour le moment, je ne peux vous donner qu'une idée très vague de cette quantité, mais elle est très petite. Je crois que l'on estime que la quantité totale de déchets provenant de tous les navires qui voguent sur les Grands Lacs est à peu près équivalente à cette que produit une ville de 100,000 habitants. Pas davantage.

M. Weatherhead: Merci monsieur le président.

Le président: C'est maintenant le tour de M. Ricard.

M. Ricard: Dans le cas des rivières intérieures, quelle est la part de responsabilité respective des deux paliers de gouvernement? Je veux dire du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral.

M. MacNeill: Vous voulez parler de l'étendue de leur juridiction, monsieur, n'est-ce pas?

M. Ricard: Oui.

M. MacNeill: Dans le cas des rivières d'eau douce intérieures?

M. Ricard: Oui.

M. MacNeill: Il n'y a pas de réponse précise à cette question. Il y a—j'allais dire il y a autant d'opinions en la matière qu'il y a d'experts constitutionnels, mais cela ne serait pas tout à fait exact, car on arrive tout de même à s'entendre dans certains domaines. Je dirais qu'en gros, le gouvernement fédéral a, de façon reconnue, pouvoir sur les pêcheries, les transports—ou la navigation—, et l'utilisation de l'eau aux fins de l'agriculture. Il est chargé de toutes les questions relatives aux eaux internationales, de l'octroi d'autorisations pour les travaux d'expansion sur les eaux internationales, et, dans une certaine mesure, des questions relatives aux eaux interprovinciales. Le gouvernement provincial gère les autres types d'utilisation des eaux. L'usage des eaux à des fins municipales, industrielles, agricoles—quand cela se rattache aux usages prédédents,—et tout ce qui a trait aux sports, au poisson, à la faune, et ainsi de suite, tous ces domaines relèvent de l'autorité provinciale. Voilà ce qu'il en est en matière de juridiction.

Pour ce qui est des droits de propriété, c'est-à-dire de la possession des ressources, ce sont les provinces qui ont droit de propriété sur les ressources. Elles leur appartiennent. En vertu de ce fait, ce sont elles qui en autorisent l'utilisation. Quant à la réglementation en matière de pollution, ce sont les provinces qui ont réellement le pouvoir d'autoriser l'utilisation des eaux à des fins industrielles, et ce sont donc elles qui sont chargée de la lutte contre la pollution, du moins pour ce qui est de la réglementation.

M. Ricard: Le gouvernement fédéral n'a-t-il pas des pouvoirs plus étendus que les provinces dans le cas des rivières navigables? Ou la répartition des pouvoirs est-elle à peu près égale?

M. MacNeill: Oui, elle est à peu près égale. Toutefois, s'il s'agit d'une rivière navigable, le gouvernement fédéral peut en influencer l'expansion dans une large mesure.

M. Ricard: Mais il n'a pas plein pouvoir de décision. Il est donc raisonnable d'en conclure qu'il ne peut y avoir de lutte efficace contre la pollution sans une parfaite collaboration entre les deux paliers de gouvernement.

M. MacNeill: C'est en effet le dilemme qui se pose.

M. Ricard: C'est bon.

M. MacNeill: Nous voulons aborder la question dans son ensemble, en tenant compte de tous les différents aspects, mais, les pouvoirs étant divisés, il nous faut collaborer avec les provinces.

M. Ricard: Merci.

M. Danson: J'ai une question complémentaire à poser à ce ce sujet, monsieur le président.

Le président: Allez-y.

M. Danson: Je me demande jusqu'à quel point il s'agit vraiment d'un dilemme, jusqu'à quel point vous collaborez avec les provinces et quelles mesures vous pouvez prendre de concert avec elles? Est-ce que cela pose un véritable problème, et est-ce que cette division des pouvoirs vous empêche de vous attaquer réellement aux difficultés? Y a-t-il une collaboration étroite, ou la compétence technique au niveau provincial est-elle insuffisante? Ou cela varie-t-il selon les régions?

M. MacNeill: Je crois que nous pouvons dire honnêtement, monsieur le président, que nous faisons des progrès très rapides dans le

sens d'une collaboration plus étroite avec les provinces.

• 2120

Comme je l'ai indiqué tout à l'heure lorsque je décrivais les rouages qui ont été mis au point récemment, au cours des 18 derniers mois, en vue d'assurer la coordination, je crois que nous faisons des progrès dans ce domaine—des progrès considérables.

M. Danson: Mais seulement ces derniers temps, c'est cela?

M. MacNeill: Non. Dans le domaine technique, il y a toujours eu une collaboration étroite et une bonne coordination. C'est d'une question de degré que nous parlons: les problèmes deviennent plus difficiles et plus complexes, et une meilleure coordination est donc nécessaire à différents niveaux.

M. Danson: Merci infiniment.

Le président: M. Deakon a une question complémentaire à poser.

M. Deakon: Je voudrais seulement ajouter, monsieur le président, qu'assurément, lorsque le salut et le bien-être de la nation sont en jeu, les questions de juridiction devraient passer au second plan et le gouvernement fédéral devrait, en tant que tel, prendre les mesures qui s'imposent. Il doit bien y avoir un moyen de faire pression sur les organismes d'exécution afin de résoudre ces problèmes.

Le président: Monsieur Deakon, on m'a informé que ce n'est pas là le genre de question à poser aux témoins qui sont ici aujourd'hui.

M. Deakon: J'aborderai cette question avec M. Greene lorsqu'il viendra témoigner. Pas en privé; ici, lors de la séance du Comité.

Le président: Nous inscrirons votre nom sur la liste du ministre lorsqu'il viendra.

Une voix: Les Libéraux ont un tigre dans leur moteur.

M. Orange: Toronto pourrait user de persuasion à l'égard de la province de l'Ontario pour l'encourager à collaborer de façon plus étroite avec le gouvernement fédéral dans ce domaine.

Le président: M. Howard, puis M. Sulatycky...

M. Howard (Okanagan Boundary): Il me semble que nous demandons à la Fonction publique plus qu'elle n'a pouvoir de faire en ce qui concerne ces problèmes de juridiction, et que la décision doit en fin de compte se prendre au niveau de la politique; si nous voulons amener les provinces à collaborer avec le gouvernement fédéral, et puisqu'il semble que, jusqu'à présent, ce soient les provinces qui fassent traîner les choses, c'est à nous, en tant qu'hommes politiques, de faire pression en ce sens sur les gouvernements provinciaux.

Il n'y a que par ce moyen que nous soyons parvenus à quoi que ce soit en Colombie Britannique.

Ma question est la suivante: ne pensez-vous pas que vous êtes dans une position difficile lorsque vous essayez de traiter avec vos homologues des provinces au niveau de la Fonction publique, et que ce serait plutôt aux hommes politiques à faire accepter ces idées au public.

M. Harrison: Monsieur le président, permettez-moi quelques réflexions à ce sujet. Cette question est le fondement même de tous les problèmes d'expansion des ressources qui se posent dans ce pays, où la possession des ressources est, de façon générale, assignée aux provinces mêmes. Les organismes fédéraux doivent réagir en fonction des réalités politiques d'une situation—et ces dernières sont déterminées par des gens comme vous, et non par nous.

Pour notre part, au niveau technique et administratif, nous avons généralement une collaboration assez étroite avec nos homologues des provinces.

M. Howard (Okanagan Boundary): Ce n'est donc pas au niveau technique que se pose le problème.

M. Danson: Espérons que nous ne sommes pas, à titre d'hommes politiques, forcés de nous en tenir aux réalités.

Le président: Je crois que les membres du Comité admettront que certaines des questions qui viennent d'être posées ont un caractère politique, et nous devrions peut-être les réserver pour le jour où M. Greene viendra témoigner.

M. Sulatycky: Monsieur le président, il ne se pose pas de problème de juridiction dans les centres urbains de Banff et de Jasper, qui ont tous deux 3,000 habitants ou plus, et pourtant on y a déversé les égouts tels quels dans la rivière Bow et dans la rivière Athabasca respectivement. Pourquoi les membres du gouvernement qui se soucient tellement du problème de la pollution des eaux ne peuvent-ils pas exercer une pression sur ces autres membres du gouvernement dont la juridiction couvre Banff et Jasper?

M. Langlois: Nous en sommes toujours à des questions politiques.

M. Sulatycky: Monsieur le président, si l'on ne peut répondre à ma question de façon satisfaisante, j'en ai une autre à poser. Le gouvernement fédéral se livre-t-il actuellement à des recherches dans le domaine de la pollution des eaux d'origine souterraine?

• 2125

Pour replacer le problème dans son contexte, je pourrais rappeler que dans la province de l'Alberta on se préoccupe de plus en plus des conséquences d'un procédé de récupération du gaz et du pétrole, celui de l'injection de différents agents chimiques dans le sol.

M. Prince: Monsieur le président, la réponse est double. Je dirai tout d'abord que l'une des principales études que nous ayons entreprises dans le cadre de nos recherches sur les eaux souterraines, de nos recherches hydrogéologiques, a été celle des réseaux hydrographiques souterrains. Il y a longtemps qu'une grande partie de ces travaux de recherches concerne la région des Prairies.

Ces travaux nous sont utiles de bien des façons, car ils nous donnent une certaine idée de la manière dont se fait en profondeur l'écoulement des eaux souterraines. Lorsque se posent des problèmes de pollution, tels ceux que vous citez en exemple, tels peut-être aussi ceux que pose l'élimination des saumures et des déchets salés en provenance de l'industrie de la potasse, nous n'avons pas à partir de zéro.

En deuxième lieu, il y a le cas, notamment sur la côte est, des infiltrations d'eau salée en provenance de la mer qui créent un surpompage des couches aquifères. C'est là une forme de pollution à laquelle il faut remédier en améliorant les conditions de récupération des eaux souterraines. Je dirai donc que nous disposons sur ce point d'une expérience de la recherche que nous espérons pouvoir mettre en pratique au fur et à mesure que ces problèmes se poseront.

M. Comeau: Monsieur le président, deux questions. Premièrement: Quelles sont les principales causes de pollution, etc....?

M. Prince: Si je comprends bien la question —quelles sont les principales causes de pollution? Eh bien, on peut placer parmi elles la pollution industrielle provoquée par les déchets domestiques et humains. Sur le plan industriel, la cause particulière la plus importante semble être l'industrie de la pâte à papier en raison de l'énorme tonnage de matériaux qu'elle traite et du tonnage non moins important de ses déchets, dont la plus grande partie est déversée dans l'eau.

L'élimination des déchets en provenance des industries alimentaires constitue également une très importante cause de pollution pour beaucoup de rivières, bien qu'on cherche souvent à en réduire au minimum les effets en se servant de lagunes et en traitant les déchets. Il n'en reste pas moins que les résultats ne sont pas entièrement satisfaisants. Ma réponse, donc, est que les deux industries dont j'ai parlé constituent des facteurs de pollution très important.

Le président: M. Comeau a quelque chose à dire—je préférerais...

M. Comeau: Il s'agit d'autre chose.

Le président: Y a-t-il un rapport? Parfait.

M. Hymmen: Quel rôle jouent les écoulements en provenance des fertilisants agricoles?

M. Prince: Ces écoulements suivant les méthodes utilisées et la topographie, peuvent être des facteurs particulièrement importants de pollution.

Les fertilisants produisent des éléments nutritifs, phosphoreux et azotés en quantité notable. Ainsi, lorsqu'on se livre à la culture fourragère intensive, il peut se déverser dans les eaux des masses considérables de produits. Or, la quantité de produit phosphoreux nécessaire pour polluer l'eau est, en raison de l'apport de substances eutrophiques, si réduite qu'il en faut très peu pour créer des difficultés.

La sensibilité aux substances phosphoreuses se manifeste dans des proportions de quelques parties par milliard, de sorte qu'une gamme allant de 25 à 50 parties par milliard créera un milieu favorable au développement de la vie aquatique. Quelques livres de matière suffiront donc pour susciter beaucoup de difficultés.

M. Comeau: Encore une question, qui pourrait bien déboucher sur la politique. Je ne voudrais pas avoir l'air d'ironiser en la posant mais quand je considère le budget—nous en sommes à la page 10,—je vois: «cabinet du sous-ministre adjoint, $52,000», et cette mention ne figurait pas au budget de 1967-1968.

• 2130

Si je pose cette question c'est qu'on a beaucoup parlé dernièrement de gonflement de personnel au ministère. En quoi est-ce nécessaire? Pouvez-vous y répondre? Est-ce à cause de l'augmentation globale des travaux de recherche dans ce domaine?

M. Harrison: Monsieur le président, la somme qui apparaît au poste «cabinet du sous-ministre adjoint», ou à n'importe quel autre poste du même titre, est celle qui est nécessitée par le fonctionnement du cabinet, le paiement du traitement du ministre, le prix de revient des publications qui le concerne lui et ses secrétaires, et ainsi de suite. C'est le coût du fonctionnement réel du cabinet du sous-ministre adjoint.

M. Comeau: Bien sûr, mais je me demande—je devrais probablement poser la question au ministre. Cette augmentation n'était pas nécessaire l'année dernière, cette année elle est...

M. Harrison: Je vous ferai remarquer que c'est la première année que le cabinet figure au budget.

M. Comeau: Pourquoi donc cette année? Y a-t-il plus de recherches dans ce domaine?

M. Harrison: On a seulement affecté au secteur des eaux un sous-ministre adjoint, à compter du 1er avril 1967.

M. Comeau: C'est entendu, mais je le répète, est-ce parce que le besoin s'en fait davantage sentir—a-t-on intensifié les travaux de recherches dans ce domaine?

M. Harrison: C'est cela. Ce service a été créé, comme on l'a dit plus tôt, pour développer les recherches sur l'eau. L'une des façons d'y arriver, ce fut de nommer une personne particulièrement chargée de ce domaine.

M. Comeau: C'est tout, Monsieur.

M. Gilbert: Monsieur le président, j'aimerais demander ceci à M. Prince: Son service a-t-il de grandes responsabilités en ce qui concerne les problèmes de pollution? Dans l'affirmative, a-t-on diminué les crédits affectés au ministère pour ses recherches sur la pollution?

M. Prince: Monsieur le président, nous avons, il faut le reconnaître, de grandes responsabilités dans le domaine de la pollution des eaux—cette responsabilité n'est certainement pas unique parmi les ministères. Nos crédits, à ce stade de nos travaux, se sont quelque peu étoffés entre les deux budgets. Quant aux sommes particulières affectées à chaque division, à l'instant, je le répète, je ne les ai pas sous la main. S'il était souhaitable de les connaître, je suis sûr que nous pourrions vous présenter les chiffres,—s'il le faut.

M. Gilbert: Mais, monsieur Prince, je pensais que M. Aiken avait précisé dans les observations qu'il avait faites au début, que le crédit «ressources hydrauliques et coordination des programmes concernant les ressources renouvelables» avait été considérablement réduit. D'autre part, à la question posée la semaine dernière par M. Langlois à M. Prince, celui-ci avait essayé de répondre en disant qu'on avait procédé à des compressions notables en ce qui concernait les subventions en capital et plus particulièrement en ce qui concernait l'achat de trois bateaux. Si je me souviens bien, voilà en substance sa réponse. A-t-on donc, dans l'ensemble, réduit les sommes affectées à votre ministère pour les travaux de recherches sur la pollution?

M. MacNeill: Monsieur le président, si je pouvais y répondre—je serai également très bref. Comme on l'a fait remarquer à la dernière séance, on voit, à la page 2 je crois, qu'il y a eu une réduction globale de 3.4 millions de dollars entre les deux années. Il faut noter aussi qu'entre ces deux années, il y a eu une réduction d'environ 11 millions sur deux postes, le projet de Red River et les bateaux. Cela apparaît à la page 10, comme je l'ai précisé l'autre jour. Il y a donc eu une réduction d'environ 11 millions sur deux postes mais la réduction globale affectant le secteur n'a été que de 3.4 millions. Cela montre qu'on a augmenté les crédits affectés à d'autres programmes. Parmi ces programmes figure celui relatif à la pollution. Quant au montant de l'augmentation dont a bénéficié ce dernier poste, aussi bien que d'autres programmes, on ne le voit pas au budget.

• 2135

M. Gilbert: Vous estimez donc, monsieur Prince, que votre ministère n'a pas été touché en ce qui concerne les réductions de crédits relatives à vos travaux sur la pollution?

M. Prince: Monsieur le président, le soutien qui nous est imparti est, je crois, suffisant. J'ajouterai que ce domaine est celui où nous allons enregistrer des difficultés de recrutement. Nous en aurons également pour abriter d'autres services, en attendant que nos bâtiments définitifs soient achevés. Je reconnais cependant que nous ne souffrons pas d'une pénurie de crédits—nous employons ceux qui nous sont affectés de la meilleure façon possible, étant donné les circonstances.

M. Gilbert: Monsieur Prince, la somme de $5,527,900 qui figure à la rubrique construction et acquisition, concerne-t-elle le Centre canadien des eaux intérieures, à Burlington? Quels sont les autres grands projets que vous avez en vue?

M. Prince: Monsieur le président, cette somme de $5,527,900 n'est pas entièrement affectée au Centre canadien. La part de ce budget réservée cette année à cette activité de construction est, je crois, de 2.9 millions de dollars. Le reste concerne la fourniture de divers équipements scientifiques. Je répète qu'une partie de cet équipement, je ne puis dire dans quelle proportion, est utilisée pour la recherche sur la pollution.

M. Gilbert: Et quant à cette somme de $251,000 relative aux subventions, contributions et subsides, à quoi serait-elle surtout affectée?

M. Hymmen: Monsieur le président, nous occupons-nous du crédit 40, 45 ou 50?

M. Gilbert: Monsieur le président, je ne fais que passer en revue les différentes sections qui ont trait au domaine de M. Prince, à savoir les eaux intérieures.

M. Prince: Si la question porte sur le crédit 50, d'un montant de $251,000, je répondrai que cette somme est mise à la disposition de la

direction pour soutenir la recherche universitaire qui relève du Comité consultatif national de la recherche sur les ressources hydrauliques. Il s'agit d'ordinaire de sommes relativement petites allouées à un grand nombre de candidats universitaires. Je pourrais préciser que la plus grande partie des demandes provient de chercheurs spécialisés dans le domaine de la pollution des eaux. En raison de l'intérêt croissant manifesté pour le sujet, il y a une demande considérable pour des crédits de cette catégorie, demande de loin supérieure aux fonds disponibles. Nous en avons déjà alloué la plus grande partie mais nous reconsidérerons les demandes de subventions au début de la nouvelle année.

M. Gilbert: Une dernière question, monsieur le président. Si un de mes électeurs se plaint auprès de moi de la pollution du lac Ontario, aurai-je raison de répondre que la question est essentiellement du ressort de la province, que, même si vous avez un centre de recherche à Burlington, c'est la Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario qui est chargée de résoudre le problème?

M. MacNeill: Si la pollution en cause provient d'installations municipales ou industrielles, d'installations côtières, la réponse est oui—certainement.

M. Gilbert: Merci, monsieur Prince.

M. Serré: En ce qui concerne la pollution de l'eau, nous savons que le gouvernement fédéral prend des mesures pour remédier à la situation dans les régions où rivières et eaux intérieures sont déjà polluées.

Y aurait-il donc un programme d'action préventive concernant la pollution des rivières ou des cours d'eaux dans les régions à population en voie de croissance? Je pense à la région du nord de l'Ontario, qui se peuple de plus en plus. Il y existe un danger de pollution auquel nous n'avons pas encore fait face. Des observations ont été faites au gouvernement de l'Ontario, qui ne semble pas en faire grand cas. Après cela, je me demande si le ministère fédéral ou le gouvernement fédéral est en situation de prendre des mesures préventives?

M. MacNeill: Je dois dire, monsieur le président, que je ne connais pas bien les activités ni les programmes permanents que le gouvernement de l'Ontario, par le truchement que la Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario, pourrait mettre en œuvre visant la limitation de la pollution des eaux du nord de l'Ontario. Du point de vue de la réglementation, le gouvernement fédéral se trouverait concerné et pourrait prendre des mesures préventives si la rivière en cause était un lieu de pêche important. Cette question pourrait être du ressort du ministère des Pêcheries, mais pour le reste, si l'on en revient au point de vue de la réglementation, elle relèverait sur tout, mais non entièrement, de l'autorité provinciale.

• 2140

M. Serré: Eh bien, monsieur le président, si le gouvernement provincial ne fait rien à ce sujet, le gouvernement fédéral serait-il en droit d'intervenir, de prendre la relève ou d'exercer une pression de telle ou telle nature?

M. Langlois: Si cela se produit, c'est le gouvernement qui sera changé.

M. Korchinski: Je me demande s'il ne vaudrait pas mieux remettre tous les crédits que nous votons, à titre de subventions, à la province, la laisser s'arranger et voir ce qu'elle pourrait en faire, plutôt que de nous occuper d'une question qui de toute évidence n'est pas de notre ressort.

Le président: Messieurs, je n'ai pas d'autres questions en attente pour le moment. J'aimerais donc pouvoir maintenant passer au vote.

M. Gilbert: Monsieur le président, j'étais sur le point, en troisième partie de poser mes questions à M. Tinney sur sa Direction des programmes et de la planification, mais comme il se fait tard, je serais d'avis qu'il revienne la semaine prochaine. J'aimerais l'interroger sur sa Direction.

Le président: Voudriez-vous...

M. Orange: Où est-ce, monsieure le président?

Le président: Programmes et planification, à la rubrique construction ou acquisition.

Une voix: Oui, vous avez raison, cela se trouve à chacun des trois postes, monsieur le président.

M. Sulatycky: Ne pourrions-nous pas, monsieur le président, étant donné le temps limité dont nous disposons, faire revenir seulement M. Tinney à la prochaine séance?

Le président: Le comité accepte-t-il de voir revenir seulement M. Tinney à la prochaine séance de mardi matin?

M. Sulatycky: Il est évident que tous le monde a été suffisamment interrogé par le Comité sauf M. Tinney. Si donc M. Gilbert ne veut poser ses questions qu'à M. Tinney, il n'y a pas besoin des autres...

Le président: On me dit que M. Tinney a un rendez-vous important à Terre-Neuve mardi et qu'il ne sera pas ici. Il nous faudra donc ou bien nous passer de lui ou remettre la question à une séance ultérieure.

M. Gilbert: Peut-être a-t-il un adjoint qui pourrait faire un exposé.

Le président: Je vais donc poser une autre question. Le Comité accepterait-il de voir revenir seulement M. MacNeill mardi matin, pour l'étude de ce point particulier.

M. Marchand: Oui, très bien.

M. Orange: Monsieur le président, aurons-nous à passer toute la matinée de mardi sur ce point unique ou passerons-nous à d'autres si le Comité est d'accord?

Le président: Nous avons l'intention d'étudier également, mardi, les crédits 45 et 50. Quand nous en aurons fini avec les crédits 40, 45 et 50, nous avons l'intention de passer ensuite aux crédits 15, 20 et 25.

• 2145

M. Hymmen: Monsieur le président, je me demande, en ce qui concerne la demande de M. Gilbert qui, je crois, se trouve au crédit 45, s'il plairait au Comité de passer le crédit 40?

M. Gilbert: Nous le passerons mardi, monsieur le président.

Le président: Il n'y a pas accord pour passer le crédit 40. Vous voulez garder votre question pour le crédit 40, monsieur Gilbert?

M. Gilbert: Oui, monsieur le président.

Le président: N'envisageriez-vous pas de passer au crédit 45 mardi matin? L'envisageriez-vous, monsieur Gilbert?

M. Gilbert: Pour quelle raison faut-il hâter les délibérations sur le crédit 40, monsieur le président?

M. Langlois: Pour nous faire avancer.

Le président: Messieurs, votre attention s'il vous plaît. En ce moment, nous piétinons, j'aimerais donc ajourner la séance à 11 h du matin.

M. Orange: Une question de procédure, monsieur le président. Mardi, continuerons-nous avec le crédit 40 et 45 ou, si nous en finissons avec eux, passerons-nous à quelque autre crédit?

Le président: Non.

M. Orange: D'après ce qu'a dit M. Gilbert, je pense qu'il a toute une série de questions, mais je suis sûr qu'elles n'occuperont pas toute la séance.

Le président: Non, nous en finirons avec le crédit 40 mardi et passerons aux crédits 40 et 50, puis 15 et 25.

La séance est levée.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES

ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. LEONARD HOPKINS

Budget révisé des dépenses 1968-1969 concernant l'Énergie, les Mines et les Ressources

---

TÉMOINS:

Du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources: Dr J. M. Harrison, sous-ministre adjoint intérimaire (mines et sciences de la terre); M. J. P. Drolet, sous-ministre adjoint (exploitation minérale); M. G. M. MacNabb, sous-ministre adjoint (énergie); et M. R. B. Toombs, conseiller en énergie (pétrole et gaz).

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit sous la direction du Bureau des traductions, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
ALISTAIR FRASER.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. LEONARD HOPKINS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 6

SÉANCE DU MARDI 12 NOVEMBRE 1968

Budget revisé des dépenses 1968-1969 concernant l'Énergie, les Mines et les Ressources

---

TÉMOINS:

Du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources: Dr J. M. Harrison, sous-ministre adjoint intérimaire (mines et sciences de la terre); M. J. P. Drolet, sous-ministre adjoint (exploitation minérale); M. G. M. MacNabb, sous-ministre adjoint (énergie); et M. R. B. Toombs, conseiller en énergie (pétrole et gaz).

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968
29202—1

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. Leonard Hopkins

Vice-président: M. K. R. Hymmen

et MM.

[5]Allmand,
Beaudoin,
[3]Chappell,
Code,
Comeau,
[1]Deakon,
Gilbert,
Grills,
[4]Guay (*St-Boniface*)
Harding,
Howard (*Okanagan Boundary*),
Marchand (*Kamloops-Cariboo*),
Moores (*Bonavista-Trinity-Conception*),
Orange,
Ricard,
Ritchie,
[2]Roy (*Timmins*),
Sulatycky—(20)

(Quorum 11)

Secrétaire du comité.
J. H. Bennett.

[1]M. Deakon remplace M. Langlois, le vendredi 8 novembre 1968.

[2]M. Roy (*Timmins*) remplace M. Danson, le vendredi 8 novembre 1968.

[3] M. Chappell remplace M. Serré, le vendredi 8 novembre 1968.

[4]M. Guay (*St.-Boniface*) remplace M. Turner (*London est*), le vendredi 8 novembre 1968.

[5]M. Allmand remplace M. Weatherhead, le vendredi 8 novembre 1968.

ORDRE DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 8 novembre 1968

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Deakon, Roy (Timmins), Chappell, Guay (*Saint-Boniface*) et Allmand soient substitués à ceux de MM. Langlois, Danson, Serré, Turner (*London-Est*) et Weatherhead sur la liste des membres du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

(*Traduction*)

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 12 novembre 1968
(6)

Le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics se réunit ce matin à 11 h. 07, sous la présidence de M. Hopkins.

Présents: MM. Allmand, Beaudoin, Chappell, Comeau, Deakon, Gilbert, Guay (*Saint-Boniface*), Hopkins, Howard (*Okanagan Boundary*), Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Orange, Ritchie, Roy (*Timmins*) et Sulatycky (14).

De même que: M. Clermont, député.

Aussi présents: du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources: MM. J. M. Harrison, sous-ministre adjoint (mines et sciences de la terre), J.-P. Drolet, sous-ministre adjoint (exploitation minérale), G. M. MacNabb, sous-ministre adjoint (énergie), R. B. Toombs, conseiller en énergie, et d'autres fonctionaires supérieurs.

Les crédits suivants du budget revisé des dépenses de 1968-1969 du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources sont mis en délibération par le président et sont approuvés à l'unanimité:

Ressources hydrauliques et coordination des programmes concernant les ressources renouvelables

Crédit n° 40—Administration, fonctionnement et entretien $30,457,400
Crédit n° 45—Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel $11,202,000
Crédit n° 50—Subventions aux provinces ..... $ 5,889,300

Le président met ensuite à l'étude le crédit n° 15: Administration, fonctionnement et entretien—Mines, minéraux, énergie et sciences de la terre.

MM. J. M. Harrison, J.-P. Drolet, G. M. MacNabb et R. B. Toombs adressent la parole au Comité et sont interrogés.

A midi et 35 minutes, les délibérations sont interrompues et le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. H. Bennett.

(Translation)

PROCÈS-VERBAL

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 12 novembre 1968

Le président: Messieurs, je vois que nous avons le quorum.

Lors de notre dernière séance, avant que nous nous ajournions, il a été exprimé le désir d'en terminer avec les crédits 40, 45 et 50. S'il n'y a pas d'autre question à poser, j'aimerais proposer que ces trois crédits soient approuvés.

Les crédits 40, 45 et 50 sont approuvés.

Nous passerons maintenant au crédit15

[*Texte*]

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES MINES, MINÉRAUX, ÉNERGIE ET SCIENCES DE LA TERRE

15 Administration, fonctionnement et entretien, y compris l'exécution de la Loi sur les explosifs, l'achat de photographies aériennes, les dépenses du Comité interministériel des levés aériens, du Comité consultatif national pour le contrôle des levés topographiques et de la cartographie, du Comité consultatif national de recherche en sciences géologiques, du Comité consultatif national des recherches sur les mines et le traitement des minéraux, du Comité permanent canadien des noms géographiques, du Comité national canadien de l'Union astronomique internationale et autorisation de faire des avances recouvrables à concurrence de la part contributive du gouvernement des États-Unis aux frais de reliure des rapports annuels et aux frais d'entretien des phares de délimitation .....$35,879,700.

[*Traduction*]

Monsieur Harrison, avant que je n'en propose l'approbation, voudriez-vous nous donner un bref aperçu de cet article?

M. J. M. Harrison (sous-ministre adjoint, Mines et Sciences de la terre, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je vous remercie, monsieur le président. Les crédits 15, 20 et 25 ont trait à une section du Ministère appelée «Mines, Minéraux, Énergie et Sciences de la terre. Or les Mines, les Minéraux et les Sciences de la terre qui font l'objet de ces crédits sont, en fait, l'ancien ministère des Mines et des Relevés techniques auquel a succédé le ministère actuel de l'Énergie, des Mines et des Ressources. La plupart des organismes énumérés ci-dessus existent depuis bon nombre d'années. L'un d'eux date même d'avant la Confédération. Les rubriques de crédit n° 15, concernant la mise en valeur des minéraux, les mines et les sciences de la terre, se rapportent aux secteurs les plus anciens du ministère. La mise en valeur de l'énergie en est le secteur le plus récent et l'une des principales raisons de sa création est de fournir au gouvernement du Canada des renseignements cohérents sur les sources d'énergie et sur leur mise en valeur en fonction de l'économie nationale. Il est placé sous la direction de M. MacNabb, sous-ministre adjoint, qui est assis à ma droite.

• 1110

La mise en valeur des minéraux, qui fait partie de la suite du crédit 15 et ainsi de suite, dépend de M. Drolet, sous-ministre adjoint, Mise en valeur des minéraux, qui se trouve à la droite de M. MacNabb.

Avant d'aborder les postes ayant trait aux mines et aux sciences de la terre, il conviendrait peut-être, monsieur le président, de les examiner dans l'ordre où ils sont présentés, au cas où quelqu'un souhaiterait poser des questions à M. MacNabb d'abord, puis à M. Drolet, et enfin à moi-même. Ce serait la façon la plus rapide de procéder. Vous les trouverez à la page 5 et ils concernent la mise en valeur de l'énergie. Ce secteur est confié à trois sous-ministres adjoints: la mise en valeur de l'énergie à M. MacNabb, celle des minéraux à M. Drolet; quant aux mines et aux sciences de la terre, elles font partie de mes attributions. Je propose que nous demandions à M. MacNabb, puis à M. Drolet, de nous faire leurs exposés chacun sur son propre secteur, puis qu'immédiatement après les présentations individuelles, nous passions aux questions.

Le président: Monsieur MacNabb?

M. G. M. MacNabb (sous-ministre adjoint, mise en valeur de l'énergie, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Merci, monsieur le président. Comme l'a fait remarquer M. Harrison, l'attribution de l'Énergie à notre Ministère est toute récente. Il n'y avait

personne, au Ministère, pour former l'embryou d'un secteur de l'énergie; celui-ci est donc parti de zéro.

L'énergie sous toutes ses formes relève de notre compétence. Une des raisons de la confier au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources était de réunir un noyau d'experts en matière d'énergie, qu'il s'agît d'énergie électrique, de pétrole, de gaz, d'uranium ou de charbon, afin que les propositions présentées au gouvernement relativement à un aspect de l'énergie pussent être présentées au Cabinet dans le contexte d'ensemble. L'exposé d'un programme de mise en valeur de l'énergie électrique pourrait, par exemple, faire état des incidences sur l'industrie du charbon ou de la concurrence de l'énergie nucléaire.

La deuxième raison majeure de la création de ce secteur a été la nécessité évidente de disposer d'un organisme de coordination de l'énergie. C'est un domaine passionnant, en ce moment, car l'énergie sous toutes ses formes est le théâtre de nombreux changements. Dans le domaine de l'énergie électrique, le Canada, qui a d'immenses réserves de force hydraulique, exploite de plus en plus la production thermo-électrique. Jusqu'à dernièrement, nous n'avions guère que des installations hydro-électriques. La proportion actuelle est de 80 p. 100 pour les installations hydro-électriques et de 20 p. 100 pour les installations thermo-électriques. Cette proportion tend cependant à se renverser et, chaque année, nous augmentons le nombre de nos installations thermo-électriques. La puissance de nos usines thermiques s'accroît maintenant plus rapidement que celle de nos usines hydrauliques. Nous sommes donc en train d'opérer une conversion à partir de l'énergie hydro-électrique et, en même temps, il y a concurrence entre l'énergie thermo-électrique classique, alimentée au charbon ou, dans certains cas, au pétrole, et notre programme nucléaire.

• 1115

En ce qui concerne le gaz et le pétrole, nous nous intéressons actuellement au grand Nord, et cet intérêt a été accru par les récentes découvertes de pétrole, sur le versant Nord de l'Alaska, et il se fait beaucoup de prospection au large de nos côtes. L'industrie de l'uranium sort du marasme et nous devons nous tenir à jour dans ce domaine, afin qu'il soit exploité au mieux des intérêts du Canada.

Enfin, on est en voie de régler les problèmes du charbon qui nous ont obsédés pendant des années, surtout dans les provinces de l'Est, ainsi que celui des programmes de subventions dans lesquels nous nous étions engagés. La Société de développement du Cap Breton a pris en main les intérêts de l'industrie du Cap Breton et des accords ont été conclus avec le Nouveau-Brunswick pour la rationalisation de l'industrie du charbon dans cette province. Voilà comment vont les choses dans l'Est. Dans l'Ouest, nous fondons de grands espoirs sur la création d'une industrie charbonnière très rentable, sans subvention fédérale, ce qui veut dire qu'elle devra compter principalement sur les marchés d'exportation.

Il y a donc des changements en cours dans tous les domaines de l'énergie et la nécessité de créer un organisme de coordination s'impose car les problèmes auxquels nous avons à faire face sont de ceux qui ne peuvent être abordés sous tous leurs aspects par un seul organisme ou un seul ministère, quel qu'il soit. Ils requièrent la collaboration de tous les experts disponibles au gouvernement fédéral. Le rôle dévolu au secteur de l'énergie est de rassembler sous la même obédience les groupes d'experts interministériels, afin de pouvoir aborder d'une manière globale les problèmes relatifs à l'énergie auxquels nous aurons à faire face.

Voilà monsieur le président, en guise d'introduction, un aperçu de nos attributions. Je puis maintenant effleurer rapidement certaines des activités auxquelles nous nous consacrons en ce moment. Du point de vue de l'énergie électrique, nous avons beaucoup de travail dans les provinces Maritimes. Nous exécutons actuellement de concert avec la *Newfoundland and Labrador Power Commission* une étude des moyens de fournir à l'île de Terre-Neuve l'énergie dont elle aura besoin à l'avenir. Il s'agit de choisir entre la production d'énergie thermo-électrique sur l'île et la transmission d'énergie hydro-électrique produite sur le cours inférieur de la rivière Churchill. Cette dernière solution exigerait l'aménagement d'un cable sous-marin entre le Labrador et Terre-Neuve. Nous sommes également occupés, en ce moment, à ré-examiner la loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique, afin de nous assurer qu'elle sert, en fait, les fins auxquelles elle a été adoptée, et pour y suppléer, le cas échéant.

Le secteur est également en train d'étudier l'énergie maré-motrice dans l'Atlantique, dont j'ai dit un mot ici même jeudi dernier. Nous nous intéressons surtout à l'aspect commercial de cette étude. Nous nous sommes livrés à une enquête sur les marchés qui pourraient offrir des débouchés à l'énergie considérable que nous pourrions tirer des marées et nous étudions ces marchés aux États-Unis, au Québec, dans l'Ontario et dans les provinces maritimes.

Nous ne perdons pas de vue le projet de mise en valeur du fleuve Nelson et nous

avons passé un accord avec l'Énergie atomique du Canada, Ltée pour aménager une ligne de transmission de courant continu à haute tension à partir d'installations prévues à Kettle Rapids, sur le cours inférieur du fleuve Nelson. Cet accord suppose la création d'un comité consultatif qui tiendrait le gouvernement au courant de la marche des travaux et examinerait les possibilités éventuelles de vendre une partie de cette énergie aux provinces voisines ou de l'exporter aux États-Unis.

Je m'intéresse personnellement au projet de mise en valeur du fleuve Columbia et cela, en tant que président du conseil permanent des ingénieurs créé en vertu du traité avec la mission de veiller à ce que les buts de celui-ci soient respectés. Ce ne sont là que des indications sur ce que nous avons entrepris dans le domaine de l'électricité. Je pourrais aussi mentionner l'étude sur le réseau trans-canadien, qui vient d'être terminée et qui doit être déposée prochainement.

• 1120

Nous sommes également chargés d'étudier les possibilités offertes par la recherche. Le développement de nos systèmes de transmission nous impose, en quelque sorte, d'envisager des installation plus nombreuses de transmission du courant continu. Dans certains cas, il s'agit d'un nouveau domaine et nous enquêtons sur les recherches susceptibles d'enrichir les industries canadiennes.

En ce qui concerne le gaz et le pétrole, notre secteur a hérité des attributions de la division de l'administration des ressources. Vous verrez, dans le présent, que cette division et ses avoirs sont placés sous la rubrique de la mise en valeur des minéraux. Cependant, l'année prochaine, l'administration des fonds sous-marins au large des côtes relèvera du secteur de l'énergie; la continuité de la gestion de cette ressource sera ainsi assurée.

Nous étudions aussi d'autres entreprises fédérales dans le domaine du gaz et du pétrole, telles que la raffinerie de Point Tupper et la prospection dans l'île du Cap Breton et celles de la Panartic dans le Nord. Je ne puis vous dire grand-chose au sujet de l'industrie de l'uranium si ce n'est que nous ne cessons de remettre à jour notre politique à cet égard, afin de l'adapter aux nouvelles exigences de cette industrie et de nous préparer aux demandes considérables dont nos ressources en uranium seront bientôt l'objet. De même pour le charbon, nous collaborons avec la Société de mise en valeur du Cap Breton et avec l'Office fédéral du charbon pour trouver une réponse au problème des débouchés dans l'Est et encourager l'industrie charbonnière de l'Ouest à contracter des accords à long terme avec le Japon.

Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur MacNabb.

M. Drolet vous parlera maintenant de la mise en valeur des minéraux.

M. J.-P. Drolet (sous-ministre adjoint, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Merci, monsieur le président.

Comme vous l'indique le nom donné à mon secteur, «la mise en valeur des minéraux», ce groupe a pour objet l'industrie des minéraux du Canada. Il importe de savoir que nous ne nous occupons pas des droits de prospection, ni de l'exploitation d'aucun gisement de minerai en particulier, dans les limites d'une province quelconque, car les minéraux sont la propriété de la province où on les trouve.

L'équipe de la mise en valeur des minéraux comprend avant tout un groupe de spécialistes—que j'appellerais volontiers de «économistes en minéraux»—dont le rôle principal est de conseiller le sous-ministre et, indirectement, le ministre quant à la politique à suivre en matière de minéraux par rapport à l'économie du Canada.

Ce groupe d'experts recueille des données et des renseignements et les rassemble pour les communiquer à notre Ministère ainsi qu'à d'autres ministères du gouvernement, aux sociétés de la Couronne, aux industries étrangères, à l'industrie privée et ainsi de suite. Nous procédons à des études économiques sur la prospection et sur le perfectionnement de la production et sur l'utilisation des ressources minérales du Canada.

Afin de nous tenir informés de ce qui se passe, non seulement au Canada mais encore dans d'autres parties du monde—parce que l'industrie des minéraux vient au deuxième rang des secteurs d'exportation—nous devons également savoir exactement ce qui se passe dans les autres pays afin de pouvoir nous maintenir au niveau de la concurrence. Une grande partie de notre travail consiste donc à mener des enquêtes sur place.

C'est également à notre groupe qu'incombe la responsabilité de veiller à l'application de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or.

Nous sommes les conseillers du ministère du Revenu national pour la gestion des secteurs qui s'occupent de la loi de l'impôt sur le revenu dans la mesure où ses dispositions s'appliquent à l'industrie des minéraux comme, par exemple, dans le cas de l'exemption triennale. C'est dans les cas de ce genre que nous conseillons le ministère du Revenu national.

Nous sommes également représentés dans plusieurs comités internationaux et interministériels et nous sommes à tout moment appelés à donner notre avis aux ministères des Affaires extérieures et du Commerce sur

la politique du Canada en matière de développement rural.

• 1125

Notre équipe publie aussi toutes sortes de rapports. J'ai pris aujourd'hui, pour vous le montrer, un de nos principaux rapports annuels sur l'industrie des minéraux au Canada. C'est un résumé de toute l'activité ayant trait à chaque substance minérale.

Comme vous le savez tous, l'industrie minérale, l'une des plus importantes de notre pays, représente environ 7 p. 100 du produit national brut avec une production annuelle de 4.5 milliards de dollars. Elle compte également pour un tiers de nos exportations et procure du travail à environ 130 à 140 mille personnes, soit environ 12 p. 100 de la force ouvrière. Nous sommes probablement les meilleurs clients du transport ferroviaire. Tous les chemins de fer qui ont été construits depuis la Seconde Guerre Mondiale l'ont été grâce aux exploitations minières. Je pourrais vous expliquer de très nombreuses caractéristiques de l'industrie, et ce groupe en particulier s'occupe de toutes ces questions.

Il existe au sein de la mise en valeur des minéraux un autre groupe spécial qui s'occupe des explosifs pour le gouvernement fédéral en vertu de la loi sur les explosifs, que nous appliquons. Cette loi régit la fabrication, l'entreposage et la vente des explosifs, de même que leur importation et leur transport sur les routes du Canada.

En conséquence, vous vous rendez compte que nous avons à faire becaucoup d'inspection dans tout le Canada, sur chaque route minière et dans chaque camp de mineurs.

Nous surveillons également la fabrication des explosifs du point de vue de la sûreté. Nous effectuons cette surveillance en collaboration avec un grand nombre de provinces, mais des explosifs fabriqués à Montréal peuvent être livrés au Manitoba, donc ce n'est pas uniquement une responsabilité provinciale. Nous nous occupons de cette question partout au Canada.

Nous avons également un bureau régional à Québec. Ce bureau s'occupe d'une bonne partie des renseignements techniques publiés par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour le secteur est du Canada, soit principalement la région qui s'étend de Montréal à la péninsule de Gaspé dans la province de Québec. Ce bureau est plus qu'un centre d'information. Un ingénieur métallurgiste professionnel dirige ce bureau. Il sert de contact pour des questions de cartes, de graphiques et autres sujets entre le gouvernement provincial et les universités, ainsi que les organismes fédéraux comme Carde à Valcartier, sur les travaux de recherche que nous effectuons dans le domaine de la métallurgie physique à la Direction des mines.

Voilà, en quelques mots, ce à quoi s'intéresse le secteur de la mise en valeurs des minéraux.

Le président: Merci, monsieur Drolet. Monsieur Harrison, des Mines et des Sciences de la terre.

M. J. M. Harrison: Merci, monsieur le président.

Aux pages 5 et 6 du document que l'on vous a remis le premier jour de notre rencontre, vous pourrez voir un aperçu global de toutes les dépenses envisagées pour les services des mines, des minéraux, de l'énergie et des sciences de la terre; je me réfère uniquement aux mines et aux sciences de la terre, dont il est question au poste n° 3 du crédit n° 15, au poste n° 2 du crédit n° 20 et au poste n° 3 du crédit n° 25.

Comme je l'ai mentionné, ce groupe en particulier constitue réellement la base de l'ancien ministère des Mines et des Relevés techniques, et le travail de ces quatre directions porte sur les levés et la cartographie, les levés géologiques, la Direction des mines et la Direction des observatoires. De plus, une unité indépendante de coordination appelée le service d'«étude de la plate-forme continentale polaire» utilise, dans une grande mesure, l'expertise et les installations dont disposent les autres Directions.

Vous trouverez à la page 8, à partir du premier alinéa complet jusqu'à la page 9, un exposé sommaire de leur activité.

Je ne m'attarderai pas là-dessus, mais en résumé je pourrais peut-être expliquer un peu plus directement ce que certains de ces travaux représentent pour le Ministère et pour le gouvernement du Canada.

• 1130

La Direction des levés et de la cartographie fournit les données essentielles au travail de toutes les autres Directions du Ministère, c'est-à-dire la carte topographique fondamentale du Canada. La Division des levés géodésiques fournit le contrôle initial; elle situe les divers points du Canada avec une telle précision qu'ils servent de point de départ à tous les autres levés effectués au Canada. Elle entreprend également ce que l'on appele la cartographie secondaire, c'est-à-dire les levés topographiques qui servent à préparer les cartes de base que beaucoup d'entre vous, j'en suis sûr, ont utilisées d'une façon ou d'une autre pour partir à la chasse, pour entreprendre des expéditions ou pour voyager. Cette Division se charge également de la préparation des cartes aéronautiques utilisées par tous les transporteurs aériens du Canada et, évidemment, par tous les pilotes internationaux qui survolent le territoire.

Cette Division agit au nom du Canada pour les levés topographiques de démarcation internationale avec les États-Unis. Elle effectue des levés officiels pour le gouvernement fédéral sur les réserves indiennes, les terres de la Couronne, les parcs, etc, et dresse et publie une très grande variété de cartes topographiques depuis les plus grandes échelles jusqu'aux plus réduites.

La Commission géologique du Canada, de par son activité, est l'un des premiers et des plus importants usagers de ces cartes topographiques, étant donné qu'elles constituent le fondement sur lequel se basent les levés géologiques du Canada. Il s'agit principalement de fournir les recherches de laboratoire nécessaires pour appuyer la structure géologique de base, en expliquant un phénomène que nous apercevons dans la nature; et tout le projet consiste à fournir les données de base aux compagnies exploratrices qui, elles, explorent le territoire et décèlent les ressources minérales. M. Drolet a déjà fait mention de l'importance de ces ressources pour l'économie canadienne.

Les enquêtes minières et métallurgiques effectuées par la Direction des mines sont des exercices de sciences appliquées, au sens le plus large de cette expression, étant donné qu'elles fournissent les renseignements fondamentaux pour des études qui mèneront à une extraction plus économique des ressources minérales. En plus de fournir une certaine mesure de soutien à ceux qui en font la demande aux fins d'enquêtes particulières, la Direction des mines s'intéresse surtout à fournir des renseignements d'ordre général qui peuvent servir à de vastes secteurs de l'industrie minérale. Une attention toute spéciale est portée à la découverte de techniques qui nous permettront d'obtenir un meilleur rendement des ressources exploitées à l'heure actuelle et d'extraire avantageusement des matériaux utiles, à partir de minerais dont la teneur est trop faible pour être extraits économiquement en ce moment.

A la Direction des observatoires, nous effectuons des recherches en astronomie et en géophysique. La recherche en géophysique est essentielle à l'étude du sol et elle est étroitement liée aux travaux de la Commission géologique du Canada dans l'utilisation des résultats. De plus, la Direction des observatoires effectue des études fondamentales en participant à la recherche internationale sur les explosions nucléaires, sur les dangers des secousses sismiques ainsi que sur des sujets beaucoup plus pratiques. De plus, elle fournit des données sur le champ magnétique du Canada—le champ magnétique du monde, y compris le Canada—en vue de la mise au point des méthodes de navigation. Elle effectue également des recherches en astronomie tant optique que par radio. Cette activité se déroule en grande partie dans l'Ouest, bien que des travaux de ce genre aient eu lieu dernièrement dans la région d'Ottawa. Elle fournit aussi un service horaire essentiel pour l'ensemble du Canada.

• 1135

Et finalement, l'Étude de la plateforme continentale polaire vise à coordonner l'activité du Ministère dans les régions polaires du Canada et dans la plateforme continentale qui se trouve non loin de là. Cette activité très variée a pour but de fournir des renseignements essentiels à l'utilisation des ressources potentielles de l'Arctique et peut ouvrir la voie à une multitude de travaux qui nous permettront d'extraire ces ressources par des moyens plus économiques.

Je crois, monsieur, que cet exposé vous donne une idée des mines et des sciences de la terre.

Le président: Merci, monsieur Harrison. Avant de discuter le crédit nº 15, je viens d'apprendre au début de la réunion que M. MacNeill qui a été avec nous ces dernières réunions, a vécu des moments tragiques chez lui, lors du décès en fin de semaine de son fils âgé de 14 ans; je crois que les funérailles auront lieu cet après-midi à 2 heures. Ainsi, nous voudrions permettre aux messieurs qui sont avec nous ce matin, de partir tôt car ils voudront, j'en suis sûr, assister aux funérailles. En même temps, je sais que tous les membres du Comité se joindront à moi pour exprimer nos profondes et sincères condoléances à M. MacNeill en ces heures difficiles.

M. Harrison: Je vous remercie, monsieur le président, et je transmettrai votre message à M. MacNeill lorsque que je le verrai.

Le président: Je vous remercie beaucoup.

A présent, messieurs, voulez-vous poser vos questions à M. MacNabb, étant donné qu'il est accompagné aujourd'hui de ses collaborateurs. Nous avons M. K. G. Richardson, pour l'électricité, et M. R. B. Toombs, pour le pétrole et le gaz.

M. Deakon: Monsieur le président, j'aimerais poser à M. MacNabb une question au sujet de ce qu'il a mentionné concernant les diverses attributions de sa Direction au Ministère. Étant donné le progrès réalisé dans le domaine du pétrole, du gaz, de l'eau et de l'énergie thermo-nucléaire, j'aimerais savoir s'il prévoit, dans un avenir assez prochain, l'abandon progressif de la production d'énergie thermo-électrique à partir du charbon, ce qui provoquerait des problèmes sociaux dans plusieurs secteurs du pays.

M. MacNabb: Monsieur le président, je crois que la réponse est simplement: oui. L'utilisation du charbon comme combustible

diminuera au cours des prochaines années. Il y a plusieurs raisons à cela, la principale étant que les centrales nucléaires concurrenceront de plus en plus les centrales thermiques alimentées au charbon.

Le charbon, qui en ce moment peut soutenir sans subventions la concurrence dans la production de l'énergie thermo-électrique, provient des exploitations à ciel ouvert. A ma connaissance, aucune exploitation sous-terraine au Canada ne peut extraire assez de houille pour produire de l'énergie électrique à un taux qui concurrencerait soit les importations de pétrole ou l'énergie électrique que nous comptons produire à l'avenir dans nos centrales nucléaires. Mais ce charbon est extrait pour servir un but en particulier, et il y en a plusieurs autres. Tout d'abord, je pense que l'avenir est très promettant en ce qui concerne l'industrie chimique et ensuite notre industrie de l'Ouest, qui en ce moment est en voie de développement, l'est surtout pour produire du charbon métallurgique et non pas pour mettre au point un combustible pour la production d'énergie thermo-électrique.

M. Deakon: Merci, monsieur le président.

M. Gilbert: Merci, monsieur le président. J'adresse ma première question à M. MacNabb. Je remarque, monsieur MacNabb, que votre service vient d'être créé et que vos prévisions sont de l'ordre de $294,000. Est-ce juste?

M. MacNabb: C'est juste.

M. Gilbert: Vous avez donc dressé une liste des activités dont votre service est chargé. De combien de fonctionnaires auriez-vous besoin pour vour occuper de tous ces programmes?

• 1140

M. MacNabb: Monsieur le président, le Comité étudie en ce moment mon personnel, à part le personnel de secrétariat et celui de la Division de l'administration des ressources dont je viens d'hériter et qui s'occupe du pétrole et du gaz dans les eaux territoriales. Comme vous pouvez le voir à la page 5, et comme l'indique le nombre d'années-homme qui figure en regard du montant de $294,000, nous pouvons disposer d'un personnel de 10 au cours de l'année financière en cours et j'espère atteindre ce chiffre d'ici la fin de l'année. La liste de mes fonctions et attributions semble excessive pour le nombre d'employés, mais il faut se rappeler que l'une de nos tâches essentielles est la coordination; en d'autres termes, nous n'effectuons pas nécessairement le travail par nous-mêmes, mais nous nous voyons plutôt à ce qu'il soit exécuté au sein du gouvernement fédéral et nous essayons de coordonner l'activité des divers organismes et ministères qui s'intéressent aux domaines de l'énergie.

M. Gilbert: Votre service est-il chargé d'établir la politique nationale du pétrole?

M. MacNabb: Monsieur le président, cette attribution est également partagée, du fait que plusieurs ministères sont intéressés—le nôtre, le ministère du Commerce et, évidemment, l'Office national de l'énergie.

M. Gilbert: Avez-vous pris part à cette récente discussion où il était question de repenser la politique nationale du pétrole?

M. MacNabb: Monsieur le président, les questions ayant trait à la politique nationale du pétrole, comme c'est le cas, concernant les exportations du pétrole, devraient être adressées aux fonctionnaires de l'Office national de l'énergie, qui sont chargés de l'application de notre programme d'exportation.

M. Gilbert: De quoi êtes-vous chargé, monsieur MacNabb?

M. MacNabb: Monsieur le président, nous participons à une étude de la façon dont notre politique concernant le pétrole est appliquée; nous participons à des enquêtes sur notre structure fiscale et nos programmes d'encouragement de l'industrie; nous nous occupons de la participation du gouvernement fédéral à des entreprises comme la raffinerie de Point Tupper, et comme je l'ai mentionné tantôt, dans les travaux d'exploration panarctique.

M. Gilbert: Je crois vous avoir entendu dire que vous participez avec le ministère du Revenu national à une étude des dégrèvements fiscaux. Oh, était-ce M. Drolet? Je regrette. Pourriez-vous nous renseigner quelque peu sur le projet de Roberts Bank? Participez-vous à ce projet, monsieur MacNabb?

M. MacNabb: Monsieur le président, je crois que cela est surtout du ressort du ministère des Transports, puisqu'il s'agit du transport et du chargement du charbon. Notre intérêt, en ce qui a trait à l'énergie, n'est pas relié directement aux installations de chargement de Roberts Bank. Comme je l'ai mentionné, il s'agit dans ce cas de charbon utilisé principalement par l'industrie métallurgique, et non du développement de l'énergie au Canada ou à l'étranger.

M. Gilbert: Je remarque que vous avez dit être président du comité qui s'occupe de la mise en application du traité du fleuve Columbia. Pourriez-vous nous donner un petit aperçu de votre activité à cet égard? Est-ce que selon vous les conditions du traité sont respectées?

M. MacNabb: La réponse est affirmative, monsieur le président. Je me ferais un grand plaisir de vous donner un bref aperçu de la situation actuelle. Comme vous le savez, le traité, de même que le protocole prévu, a été ratifié au mois de septembre 1964. En vertu du protocole, le premier des trois projets

canadiens devrait être terminé au mois d'avril 1968. Il s'agit du barrage Duncan, sur l'un des cours d'eau tributaires de la rivière Kootenay. Ce barrage a été terminé et mis en service le 31 juillet 1967, neuf mois avant la date fixée par le protocole.

• 1145

Le deuxième barrage, celui des Lacs Arrow, devait être mis en service au mois d'avril de l'année suivante, en 1969. Le 10 octobre de cette année, la *British Columbia Hydro and Power Authority* a déclaré qu'il était entièrement en état de fonctionnement, de sorte que deux des trois installations projetées ont été terminées et mises en service plus tôt que les dates prévues.

Le troisième barrage qui doit être aménagé au Canada, et de beaucoup le plus vaste—le projet Mica—sera situé près du «Big Bend» du fleuve Columbia et la date de sa mise en service est fixée au 1er avril 1973. Les travaux d'aménagement à cet emplacement en sont au point suivant: on a détourné les eaux du fleuve au moyen de batardeaux et creusé le lit du fleuve, et on a commencé à mettre en œuvre le remblai pour le barrage lui-même.

Le Canada a reçu des États-Unis, par suite de la mise en service des barrages Arrow et Duncan, les montants voulus pour les avantages résultant de la maîtrise des crues, soit, je crois, monsieur le président, 12.1 millions de dollars dans le cas du barrage Duncan et 52 millions de dollars pour celui des lacs Arrow. Je pense que ces chiffres sont exacts. Nous avons évidemment déjà reçu le paiement de la part canadienne des avantages énergétiques des eaux d'aval. Ce paiement a été fait à la date de ratification, en 1964.

M. Gilbert: Merci, monsieur le président.

Le président: M. Comeau?

M. Comeau: Vous avez dit, M. MacNabb, que vous vous intéressiez à la mise en marché, à tous les aspects de la mise en marché. Et les marchés de la houille? Je parle surtout de la houille du Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse. Prévoyez-vous un accroissement ou pensez-vous qu'il y a de l'avenir pour cette industrie?

M. MacNabb: Je pense, monsieur le président, qu'il y a de l'avenir pour l'industrie de l'île du Cap-Breton. Je ne crois pas que ce sera pour la fourniture de combustible destiné à alimenter les centrales d'énergie thermo-électrique, car je ne crois pas qu'elle puisse faire concurrence au pétrole sous-marin ou à nos futures centrales nucléaires, lorsque la demande d'électricité dans les Maritimes justifiera la construction d'une centrale nucléaire.

Je crois cependant que certaines gens ont bon espoir qu'il y aura de l'avenir pour l'aciérie de Sydney, par exemple. Je crois qu'ils espèrent parvenir, grâce à un meilleur choix et à une analyse plus judicieuse de la houille, à créer un marché sur l'île elle-même, ce qui semble parfaitement logique.

M. Comeau: Vous avez mentionné que cela pourrait s'appliquer à l'industrie chimique. Pourriez-vous donner plus de détails à ce sujet?

M. MacNabb: Je pense que M. Toombs pourrait, si je puis lui céder la parole, vous renseigner mieux que moi sur ce sujet.

M. R. B. Toombs (Conseiller principal sur le pétrole et le gaz, Secteur de l'énergie, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Il y a deux marchés principaux, dont l'un est celui de l'énergie thermique, qui deviendra peut-être plus restreint, et l'autre, celui de la métallurgie. On peut espérer que la production des mines de Sydney pourrait s'établir, pour ces deux marchés, à deux ou trois millions de tonnes par année environ, ce qui représenterait une certaine diminution par rapport au niveau actuel mais n'en demeure pas moins un assez bon noyau de production pour ces mines.

M. Comeau: J'ai une autre question à poser. vous à la production de l'eau lourde?

M. MacNabb: Non, pas quant aux détails qui vous intéressent, monsieur le président. Notre intérêt porte sur le rôle que l'énergie nucléaire elle-même jouera à l'avenir dans le domaine de l'énergie au Canada et sur son rapport avec les autres formes d'énergie, plutôt que sur les éléments de la centrale nucléaire.

• 1150

M. Comeau: J'ai une autre question à poser. Vous avez fait allusion à la raffinerie de Point Tupper. Quel est votre rôle dans ce domaine?

M. MacNabb: Il s'agit uniquement d'une fonction consultative auprès du gouvernement. Lorsque nous recevons des demandes d'aide du gouvernement fédéral, nous collaborons avec les organismes tels que l'ADA pour l'examen de la demande; nous étudions, en pareil cas, la situation de la raffinerie, ses marchés possibles en territoire américain, et nous tentons de déterminer si une aide fédérale est justifiée ou non.

M. Comeau: C'est tout, monsieur le président.

Le président: Monsieur Roy?

M. Roy (Timmins): Y a-t-il, monsieur MacNabb, un ministère qui s'occupe de la modification des conditions climatiques?

M. MacNabb: Certainement pas la section de l'énergie, monsieur le président.

M. Roy (Timmins): Y a-t-il un ministère qui le fait?

Dr Harrison: Cela ne concerne pas notre ministère. Cela concerne la Direction de la météorologie du ministère des Transports et peut-être le ministère de l'Agriculture.

M. Roy (Timmins): Se fait-il quelque chose? Savez-vous s'il se fait quelque chose dans ces ministères au sujet de la modification des conditions climatiques?

Dr Harrison: Je ne sais pas ce qui s'y fait, mais je sais qu'au ministère des Transports on étudie ces possibilités de façon à suivre les progrès réalisés dans ce domaine. Je ne saurais dire si on y suit un programme précis.

M. Roy (Timmins): Merci.

Le président: M. Ritchie?

M. Ritchie: L'énergie thermique, cela comprend l'énergie produite au moyen de la houille, du pétrole, du gaz ainsi que l'énergie nucléaire, n'est-ce pas?

M. MacNabb: Et l'énergie nucléaire, en effet.

M. Ritchie: On a quelque peu discuté sur la question de savoir si nous devrions continuer ou non à aménager l'énergie hydro-électrique, qui entraîne un changement de la topographie, à la suite de la venue de l'énergie nucléaire et des autres formes d'énergie thermique. Que pensez-vous de cette discussion?

M. MacNabb: Monsieur le président, ces deux formes de production ne se font pas nécessairement concurrence. Elles se complètent plutôt l'une l'autre. L'énergie thermo-électrique classique et les centrales nucléaires sont les mieux adaptées à fournir un débit continu ou, en d'autres termes, à fonctionner à plein rendement pendant le plus grand nombre d'heures possible. C'est la manière la plus efficace d'utiliser ces installations.

Par ailleurs, on peut aménager l'énergie hydro-électrique en ayant recours à un nombre de génératrices suffisant pour fournir l'énergie nécessaire aux périodes de pointe. En d'autres termes, il ne s'agit que de fermer les vannes et de brancher et débrancher les génératrices, ce qui peut se faire très rapidement dans une centrale hydro-électrique. Cela ne peut se faire rapidement dans une centrale thermo-électrique, qu'elle soit nucléaire ou conventionnelle.

Par conséquent, si l'on envisage l'avenir, l'énergie hydro-électrique, qui a répondu en même temps, dans le passé, à tous nos besoins en énergie, aura certainement un rôle différent qui consistera surtout à produire une énergie de pointe, alors que les centrales thermo-électriques nucléaires et classiques fourniront l'énergie destinée à répondre à la demande régulière.

C'est un signe de ce changement, sans doute, tout près de nous que l'aménagement de centrales hydro-électriques sur la rivière Madawaska, près de Arnprior et de Renfrew. L'Hydro-Ontario a cru bon, bien qu'elle se soit lancée dans un programme nucléaire de très grande envergure ainsi que dans la construction de centrales classiques alimentées au charbon, de construire de nouveaux barrages sur la rivière Madawaska et d'ajouter des génératrices à certains des anciens barrages, dans le but de maintenir une source d'énergie pour les périodes de pointe. Même si l'installation ne fonctionne pas plus d'une heure par jour, cela demeure une forme de production nécessaire.

J'entrevois donc en effet, pour répondre à la question, un rôle pour l'énergie hydro-électrique, et ce rôle est très important. La difficulté résulte du fait que nos nouveaux aménagements hydro-électriques et ceux auxquels on fait des additions sont maintenant situés dans des régions reculées. Un exemple auquel je pense est celui du fleuve Yukon. Pour parvenir à utiliser cette énergie sur les marchés du Sud, nous devons construire des lignes de transport énormes et coûteuses pour acheminer l'énergie vers les marchés. Nous ne pouvons, à moins de jouir d'avantages vraiment uniques, supporter économiquement le coût d'une ligne de transmission énorme et coûteuse en ne l'utilisant que deux heures par jour environ. Il se peut donc qu'on ait à aménager ces emplacements reculés en vue de la production d'énergie de base. Ils font donc concurrence aux centrales thermo-électriques nucléaires situées à la source de la demande. Il y a donc réellement concurrence dans ce cas; mais il s'agit dans beaucoup d'autres cas, d'une source de production qui est complémentaire plutôt que concurrente.

• 1155

M. Ritchie: En ce qui concerne les installations de la rivière Kettle, nous perdons, au cours de l'acheminement jusqu'à la frontière, de l'énergie destinée à l'exportation aux États-Unis la moitié de cette énergie, et de là à St. Paul, nous perdons la moitié de ce qui reste; de sorte qu'il ne nous reste, à l'arrivée, que le quart de l'énergie transmise, au départ de Kettle Rapids. Que réserve l'avenir dans ce domaine? Je crois comprendre que les Russes font quelque chose dans ce domaine. Pouvons-nous exporter l'énergie? Le transport de l'énergie sur de longues distances s'est-il amélioré ou faisons-nous quelque chose dans ce domaine?

M. MacNabb: Monsieur le président, je ne suis pas au courant des statistiques que l'on vient de mentionner.

M. Ritchie: Il se peut qu'elles soient erronées.

M. MacNabb: Il n'y aurait pas de pertes aussi importantes. Les pertes lors du transport de l'énergie de Kettle Rapids au marché des États-Unis pourraient être de 10 pour cent. L'énergie de Kettle Rapids est acheminée vers Winnipeg au moyen de lignes à courant continu. Les lignes à très haute tension et le transport sous forme de courant continu sont plus économiques que les lignes de transport sous forme de courant alternatif auxquels nous sommes habitués. Il y a donc eu une amélioration dans ce domaine.

La dépense ne se produit pas au cours du transport lui-même mais elle résulte de la transformation du courant alternatif en courant continu à l'endroit de sa production et de nouveau lors de la transformation en courant alternatif à l'endroit de la distribution et de l'utilisation. Ce sont des installations très dispendieuses et des travaux sont actuellement en cours, en Suède et en d'autres parties du monde, en vue de la construction de meilleurs postes de transformation. On peut espérer une réussite à brève échéance dans ce domaine. Nous serons alors parvenus à l'efficacité dont vous avez dit, monsieur, qu'elle vous paraissait justifiée. Je pense que l'occasion se présente et qu'il y a de bonnes possibilités de réduire les pertes et le coût du transport.

M. Ritchie: Voilà de meilleures statistiques que celles qu'on me pousse à accepter. Une dernière question. La disposition des déchets de produits nucléaires des centrales pose-t-elle les problèmes que l'on entrevoyait autrefois?

M. MacNabb: Je ne sache pas que cela pose un problème pour l'instant. Il n'y a pas de doute qu'il s'agit d'un problème que nous ne pouvons classer et oublier car, à mesure que nous aménagerons de plus en plus de centrales nucléaires, il y aura de plus grandes quantités de rebuts. Je ne m'occupe pas de la pollution, si je peux m'exprimer ainsi, mais il n'y a pas de doute qu'il s'agit de l'un des problèmes reliés aux centrales nucléaires auxquels nous devons, lors de l'étude d'autres modes de production, attacher une certaine importance.

Un autre problème que nous nous devons d'examiner dans une certaine mesure provient du fait que les eaux de refroidissement utilisées dans une centrale nucléaire absorbent, au cours du processus de refroidissement, une plus grande quantité de chaleur qu'elles n'en absorbent dans une centrale thermo-électrique classique. Nous ne devons également pas ignorer la pollution thermique si vous voulez employer cette expression. Je ne sache pas que la disposition des matières de rebut pose de soi des problèmes immédiats. Je pense que c'est là une question sur laquelle l'Énergie atomique du Canada Limitée pourrait vous éclairer lorsque ses représentants témoigneront.

Le président: Monsieur Marchand?

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): J'ai obtenu réponse à la plupart de mes questions, monsieur le président. J'attendrai.

Le président: Monsieur Sulatycky?

M. Sulatycky: Monsieur le président, l'un des témoins pourrait peut-être me dire quel rapport il y a entre ce Ministère et la Commission d'énergie du Nord canadien dans le domaine qui relève de la compétence exclusive du gouvernement.

M. MacNabb: Monsieur le président, la Commission d'énergie du Nord canadien est, bien entendu, l'organisme qui s'occupe de l'aménagement de l'énergie dans les Territoires. Nos engagements en ce qui concerne la Commission d'énergie du Nord canadien se limiteraient à des réseaux de rivière situés dans le Nord et au sujet desquels nous pourrions faire des études relatives à la possibilité de nouveaux aménagements, soit pour l'usage des Territoires, soit en vue du transport de l'énergie vers les marchés du Sud. Nous n'aurions rien à voir à la construction de centrales par la Commission d'énergie du Nord canadien ni aux activités de ses réseaux.

M. Sulatycky: Monsieur le président, pourrait-on me dire quels organismes s'occupent des recherches sur les usages non classiques de la houille—les usages actuellement non classiques?

• 1200

M. Harrison: Nous avons, à la Direction des mines du groupe des mines et des sciences de la terre le Centre de recherches sur les carburants, et c'est là que se poursuivent les recherches du gouvernement fédéral sur des méthodes d'utilisation du charbon; et les nouvelles installations de Corkstown Road comporteront de nouvelles facilités pour la poursuite de travaux expérimentaux intégrés aux opérations de chauffage de la centrale de Corkstown Road.

M. Sulatycky: Ces études portent-elles sur tous les types de charbon, y compris le charbon de métallurgie provenant de l'Ouest ainsi que le charbon provenant du Cap Breton?

M. Harrison: Oui, monsieur.

M. Sulatycky: Quelles sont les perspectives du marché quant à la vente de charbon de métallurgie ailleurs qu'au Japon?

M. MacNabb: Monsieur le président, ceci ne me concerne qu'indirectement, mais je crois que les perspectives de trouver des marchés pour le charbon de l'Ouest dans la partie ouest des États-Unis sont encourageantes. Cela n'a pas encore été exploité. L'un des problèmes qui s'y pose est celui du transport.

M. Sulatycky: Votre Ministère a-t-il un rôle quelconque à jouer dans les efforts en vue de trouver des mesures propres à assurer un mode de transport plus direct, des régions houillères des Rocheuses vers les États de l'Ouest?

M. MacNabb: Pas jusqu'à maintenant, monsieur le président.

M. Sulatycky: Est-ce que vous prévoyez qu'à l'avenir il purrait y avoir un moyen de transport plus économique pour ce charbon? Le gouvernement est-il activement mêlé au problème des transports?

M. MacNabb: Monsieur le président, le gouvernement accorde une aide active à l'industrie du charbon de l'Ouest, d'abord par nos programmes de subventions qui prendront fin en 1972, et aussi par le travail accompli par le personnel de recherches sur les combustibles du Ministère. Or la clé d'un transport économique du charbon de l'Ouest aux marchés extérieurs est l'organisation d'une unité de convoi ferroviaire, donc, quand la production de charbon atteint un certain niveau aux mines de Canmore, Coleman et Kaiser, de façon à ce qu'elle puisse alimenter un convoi, il en résulte une réduction sensible des coûts de transport. Si on veut envoyer du charbon aux marchés de l'Ouest des États-Unis, je crois qu'il faudrait procéder de la même façon.

M. Sulatycky: Et le soufre? Depuis quelques années, les exportations de soufre élémentaire ont augmenté avec une très grande rapidité. Y a-t-il de bonne perspectives pour un taux d'accroissement semblable dans les quelques années qui vont suivre?

M. Toombs: Oui, je dirais qu'il y a de bonnes perspectives. Il y a de bonnes possibilités d'accroissement de la production du soufre. Il est aussi possible d'espérer une diminution du coût de transport du soufre des mines de gaz de l'Alberta à la côte Ouest, par un transport moins cher en convoi ferroviaire, et par deux sortes de recherches dans le domaine des pipe-lines, la première concernant l'étude du déplacement du soufre dans un bain de pétrole brut, et l'autre l'étude de ce déplacement dans des capsules qu'on mettrait dans un flot de pétrole brut.

La concurrence entre ces modes de transport devrait, je pense, abaisser considérablement le coût unitaire du transport de l'Alberta à Vancouver.

M. Sulatycky: Votre Ministère s'occupe-t-il des recherches faites au sujet de l'utilisation des pipe-lines à cet effet?

M. Toombs: Les plus importantes recherches qui se poursuivent actuellement dans le domaine des pipe-lines le sont dans deux secteurs: le premier est organisé par quelques compagnies de pétrole, et l'autre par le Conseil de recherches de l'Alberta qui utilise les fonds fournis par l'industrie, le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement fédéral par l'intermédiaire du ministère de l'Industrie.

M. Sulatycky: Je n'ai pas d'autres questions, monsieur le président.

• 1205

Le président: Monsieur Deakon?

M. Deakon: Monsieur le président, les questions que je voudrais poser à M. MacNabb et à ses éminents amis concernent le détail même des crédits prévus pour ces dépenses. Si nous consultons la page 74, du Budget révisé des dépenses pour l'année financière se terminant en mars 1969, et étant donné le fait que ce ministère est nouveau, ces prévisions indiquent des salaires totalisant la somme de $198,700 en prévoyant 14 employés. Si je comprends bien, M. MacNabb a indiqué au départ qu'ils auraient atteint le nombre global de leurs employés, c'est-à-dire 10. Où peut-on situer les quatre autres?

De plus, je constate plus loin que vous avez une rubrique spéciale concernant les services spéciaux et professionnels pour lesquels la somme de $28,000 est allouée. Comment peut-on justifier cela?

M. MacNabb: Monsieur le président, tout d'abord la réduction des postes proposés de 14 à 10 est le résultat de l'embargo sur le personnel, nous aurons donc automatiquement une certaine réserve dans nos fonds consacrés aux salaires. Pourtant, toute somme de réserve qui s'y trouverait, en conjonction avec les $28,000 que nous avons sous la rubrique des services spéciaux et professionnels sera employée pour l'enquête que j'ai mentionnée et qui se fait en coopération avec la *Commission, Newfoundland, and Labrador Power* sur les diverses façons de fournir l'énergie à l'île de Terre-Neuve.

Nous avons commencé une enquête coopérative, nous avons engagé des experts, et nous payons la moitié des frais. La totalité des $28,000 dont nous disposons pour cette enquête y est donc consacrée, de même qu'une grosse partie de toute réserve qui nous viendrait du poste des salaires.

M. Deakon: Monsieur MacNabb, comment avez-vous atteint le chiffre de $28,000 pour ce projet?

M. MacNabb: Il est très difficile d'évaluer à l'avance les services spéciaux et professionnels car les enquêtes, comme celle que j'ai mentionnée qui est faite en coopération avec Terre-Neuve sont telles qu'il est impossible de les prévoir plusieurs mois à l'avance, et cette somme était vraiment une estimation approximative pour services spéciaux, tout en tenant compte du fait que nous pourrions avoir de la difficulté, puisque notre entreprise

est nouvelle, à faire face au travail qui serait requis pour engager un nombre d'employés complémentaire à notre personnel que nous espérons être de 14.

S'il ne nous était pas possible d'en recruter autant, il nous faudrait avoir encore plus recours aux services des experts, donc vraiment, les questions que vous avez soulevées, la question des salaires et celle des services spéciaux et professionnels peuvent être examinées ensemble, car pour tout ce dont nous ne pourrions pas nous occuper nous-mêmes, en le soumettant à notre propre personnel, nous devrions solliciter l'aide des experts.

M. Deakon: Monsieur le président, je note aussi que vous avez ici une rubrique pour les fournitures et accessoires de bureau. Cela comprend-il l'équipement nécessaire à toute expertise, que ce soit instruments topographiques, ou instruments de quelque autre sorte qui servent toute l'expertise?

M. MacNabb: Non, monsieur le président, pas dans le domaine de l'énergie. Ceci s'applique presque entièrement aux fournitures et à l'ameublement des bureaux.

M. Deakon: Si cela vous est possible, monsieur MacNabb, pourriez-vous me dire si les fournitures telles que l'équipement nécessaire à une expertise, et ainsi de suite, se trouvent mises en commun afin que les différentes sections du Ministère puissent s'en servir, ou faut-il que chaque section du Ministère soumette un relevé de ses propres besoins en ce qui concerne l'équipement en question?

M. Harrison: Monsieur le président, le Ministère s'occupe du fonctionnement d'un dépôt central de magasins d'équipement, mais ce dont nous parlons en ce moment, c'est du type courant des fournitures de bureau—machines à écrire à dicter, et autres choses de ce genre—qui sont nécessaires au fonctionnement d'un bureau.

M. Deakon: Je voudrais poser une dernière question, et il se peut ici que je sois partial. Je me demandais si mon éminent ami pourrait me dire si vous croyez que le contribuable en a pour son argent avec les services qu'offre le Ministère?

M. Harrison: Voulez-vous parler du Ministère dans son ensemble?

M. Deakon: Non, seulement de cette Direction.

M. MacNabb: Le secteur de l'énergie? Ma réponse à cela, monsieur le président, est que je l'espère de tout cœur. Je suis sûr que tel en est le cas. Comme je l'ai dit, les problèmes auxquels il nous faut faire face dans le secteur de l'énergie et auxquels il nous faudra faire face dans toute l'économie de l'énergie du Canada, exigent autant d'aide que possible de tous les ministères intéressés, et si nous, dans notre rôle de coordination, réussissons à obtenir cela, je crois que le peuple du Canada aura été bien servi.

Le président: Monsieur Howard?

M. Howard (Okanagan Boundary): Monsieur le président, je voudrais poser à M. MacNabb une question ayant trait aux développements de l'énergie atomique. Je me suis laissé dire que nous, au Canada, avons dépensé plusieurs centaines de millions de dollars pour le développement de l'énergie atomique et pour les recherches dans ce domaine. Je me suis aussi laissé dire que nous sommes toujours loin, en ce qui concerne le coût de l'énergie atomique, et celui de l'énergie électrique et hydraulique, d'avoir atteint une capacité de concurrence.

• 1210

Je me demande si nous en avons pour notre argent avec ces sortes de recherches dans le domaine de l'énergie. Serait-il possible que nous puissions obtenir les avantages des recherches qui se font en les achetant à quelque autre pays qui fait la même chose? Sommes-nous certains que l'argent que nous avons dépensé jusqu'ici aura été employé avec profit? Avons-nous dépassé le stade des recherches de base? Ou alors, dans combien de temps prévoyez-vous qu'il nous sera possible d'obtenir un rendement financier quelconque des développements de l'énergie atomique dont nous nous sommes occupés?

M. MacNabb: Je crois que toute réponse précise à de telles questions devrait vous être donnée par l'Énergie atomique du Canada Limitée, mais je voudrais vous faire remarquer que je ne considère pas que nous n'avons pas atteint une capacité de concurrence en ce qui concerne d'autres sortes d'installations nucléaires. Si vous examinez l'expérience des installations nucléaires des États-Unis, je crois que vous constaterez qu'ils ont les mêmes difficultés initiales de développement que celles de notre entreprise canadienne. Ces difficultés doivent être considérées comme normales dans toute nouvelle forme de production d'énergie. Par exemple, les nouvelles installations thermo-électriques, classiques à haute température, à haute pression et à grande vitesse nous causent des problèmes. Ce n'est pas seulement la partie nucléaire d'une nouvelle centrale nucléaire qui nous donne des difficultés initiales. Nous avons de plus en plus une telle variété de dimensions, que même la partie classique, le générateur, nous cause des problèmes initiaux. Donc, je ne considère pas du tout que...

M. Howard (Okanagan Boundary): Mais obtenons-nous des résultats proportionnels aux immenses sommes que nous dépensons?

Il ne s'agit pas de petites sommes, il s'agit de très grosses sommes.

M. MacNabb: Il est très difficile, monsieur le président, de répondre pour l'instant parce que la question est encore au stade du développement. C'est comme si vous vous trouviez à mi-chemin d'un programme de recherches et de développement et que vous essayiez de prévoir si le résultat final va rembourser vos capitaux investis. Je crois qu'il est trop tôt pour qu'on le sache.

La question que vous devez aussi poser est la suivante: que peut-on faire d'autre? Si nous n'avons pas notre propre installation canadienne, cela voudra dire que nous serons sur les rangs de ceux qui achètent à d'autres producteurs. Cette question en elle-même pose de nombreux problèmes de dépendance des réserves étrangères. Il n'y a pas de doute que l'avenir de la production d'énergie nucléaire est très brillant, surtout pour le réacteur CANDU. Le problème, en ce qui concerne le réacteur *CANDU,* est peut-être qu'à cette époque où les taux d'intérêts sont élevés, il demande un investissement de capitaux plus considérable qu'une installation thermo-électrique ou que quelque autre sorte d'installation nucléaire ne le ferait. Mais lorsque ces réacteurs sont rendus au stade de l'exploitation, le coût de l'énergie qu'ils produisent est très, très bas. Comme je vous l'ai dit, il est très difficile de répondre à la question que vous avez posée puisque nous sommes encore dans une période de développement.

M. Howard (Okanagan Boundary): Dans combien de temps estimez-vous que nous aurons de l'énergie atomique à un taux économique?

M. MacNabb: Je crois que cette question recevra une réponse lorsque les installations projetées qui sont en voie de construction— les installations projetées de 500 megawatts— auront fonctionné une ou deux années, et lorsque tous les problèmes initiaux de fonctionnement auront été résolus. Je crois que vous aurez alors un aperçu satisfaisant.

M. Howard (Okanagan Boundary): Combien d'années cela prendra-t-il?

M. MacNabb: On m'a fait savoir que cela se fera au début des années soixante-dix.

M. Howard (Okanagan Boundary): Les dépenses devront donc continuer au moins jusqu'au début des années soixante-dix avant qu'il nous soit possible de savoir si le projet a réussi ou pas.

• 1215

M. MacNabb: Les dépenses pour le programme actuel, oui. Cette industrie n'en est pas une où on peut se reposer lorsqu'une étape est terminée. Il y a toujours des possibilités d'amélioration, et ceci doit continuer, non seulement dans la production d'énergie nucléaire, mais en examinant aussi ce qui pourrait se trouver au-delà de l'horizon, au-delà des installations nucléaires. Quelle autre sorte de production d'énergie va-t-on développer? Donc si on veut pourvoir toujours aux besoins d'énergie qui augmentent rapidement, on doit toujours s'occuper de travaux de recherches.

M. Howard (Okanagan Boundary): Nous parlons sans doute d'une somme qui aura dépassé quelque peu un milliard de dollars quand il nous sera possible de savoir si l'entreprise doit réussir ou pas.

M. MacNabb: Monsieur le président, je dois dire à propos de cette question que l'Énergie Atomique du Canada serait mieux à même de vous donner de telles évaluations que moi.

M. Harrison: Monsieur le président, puis-je interrompre uniquement pour porter à votre connaissance le fait que l'Énergie Atomique du Canada a présenté récemment un rapport au Comité de la politique scientifique du Sénat, et quoique j'aie vue le rapport, je dois avouer ne pas pouvoir me rappeler les chiffres mais il y a dans ce rapport quelques tableaux qui, je crois, apporteraient des réponses à certaines des questions de M. Howard.

M. Howard (Okanagan Boundary): Merci. Je voulais poser une question à M. Harrison à propos de l'autre secteur. Cela devra-t-il se faire plus tard?

Le président: Il y a encore une personne qui doit poser des questions à M. MacNabb, et ensuite je pense que nous pourrons continuer à interroger M. Drolet et M. Harrison au sujet d'autres articles de ces crédits.

M. Guay (St-Boniface): Monsieur le président, je voudrais demander à M. MacNabb s'il avait dit au début qu'il était président d'un conseil d'administration quelconque?

M. MacNabb: Oui, monsieur le président. Il s'agit du conseil d'administration permanent du génie pour le projet de mise en valeur du fleuve Columbia.

M. Guay (St-Boniface): Cela n'a aucun rapport avec le gouvernement fédéral.

M. MacNabb: En un sens ce n'est pas exact, monsieur le président. Le conseil est établi par le traité entre le Canada et les États-Unis à propos de la mise en valuer du fleuve Columbia. C'est un conseil international avec deux représentants du Canada et deux des États-Unis. Je suis le président de la section canadienne et le sous-ministre des Ressources hydrauliques de la Colombie-Britannique est l'autre membre canadien.

M. Guay (St-Boniface): La raison pour laquelle j'ai posé cette question, monsieur le président, c'est à cause de l'affirmation que

vous avez faite—et cela m'a inquiété quelque peu—que le but du conseil en question doive être atteint. Cela était votre but fondamental. Pourriez-vous préciser les buts de ce conseil et votre désir exact de les voir atteindre? Vous en avez parlé très brièvement, et peut-être pourriez-vous expliquer ce que vous vouliez dire.

M. MacNabb: Oui, monsieur le président. Les buts du conseil, en fait, sont de s'assurer que les buts du traité soient atteints. En d'autres termes, nous examinons quelles sont les obligations de chacun des gouvernements aux termes le traité, et nous nous efforçons d'assurer que ces obligations soient remplies dans le délai prévu par le traité. Ainsi, nous faisons le nécessaire pour que les usines soient construites à temps, que leur capacité de production soit telle qu'elles pourront fournir l'électricité prévue au traité, que le calcul des bénéfices soit effectué, que la quantité d'électricité destinée au Canada lui soit effectivement fournie et que les objectifs de production d'électricité et les plans d'ouvrages de rétention des crues soient approuvés par les organismes compétents des deux pays, qu'en fait, ces plans soient suivis et respectés. Monsieur le président, nous soumettons chaque année un rapport aux gouvernements du Canada et des États-Unis.

M. Guay (St-Boniface): Est-il possible, monsieur MacNabb, que ces activités soient en opposition d'intérêts avec le poste que vous occupez dans le fonctionnarisme fédéral?

M. MacNabb: Non, je ne le crois pas, monsieur le président. Et pourtant, cela me fait un drôle d'effet de faire encore partie de cette Commission, car je me trouve un peu en dehors du domaine de l'énergie, étant donné que sa mission porte surtout sur la réglementation dans le secteur de la gestion de l'eau. La raison d'un tel état de choses, c'est qu'ayant travaillé pendant des années au projet de barrage du fleuve Columbia, je m'y intéresse encore jusqu'à nouvel ordre. Cela ne veut pas dire que je ne serai pas remplacé par un autre membre.

M. Guay (St-Boniface): Je vous remercie.

• 1220

M. Gilbert: Monsieur le président, pourrais-je poser encore quelques questions à M. MacNabb?

Le président: Oui, monsieur Gilbert.

M. Gilbert: Monsieur MacNabb, pourriez-vous me donner votre avis sur la possibilité d'aménager cette centrale marémotrice dans la baie de Fundy et me dire de qui ce projet relève? Qui doit en assumer la responsabilité première? Est-ce la province ou ce projet est-il de juridiction fédérale? Cadre-t-il avec les droits du pays en haute mer?

M. MacNabb: Monsieur le président, j'espère que nous pourrons examiner nos droits en haute mer indépendamment de la question à l'étude, car nous avons assez de difficultés sans cela. Quoi qu'il en soit, dans le cas actuel, les premiers responsables sont les deux provinces visées. Un emplacement possible se trouve entièrement au Nouveau-Brunswick, tandis qu'il y en a d'autres entièrement dans les limites de la Nouvelle-Écosse, sans compter ceux qui se trouvent en partie en Nouvelle-Écosse et en partie au Nouveau-Brunswick. Il est cependant bien évident qu'en raison de l'envergure des travaux, des problèmes de construction et de mise en marché, de la levée des capitaux et de l'énorme quantité d'électricité qu'une telle centrale produirait, le gouvernement fédéral serait appelé à y participer. Ainsi que je l'ai dit, l'entente en vertu de laquelle nous étudions cette question d'une centrale marémotrice est fédérale-provinciale, le gouvernement fédéral assumant les deux tiers du coût de l'étude et chaque province payant un sixième du coût, ou un tiers lorsque deux provinces y participent conjointement.

Comme j'ai déjà mentionné les problèmes que pose la mise en marché, je désirerais y revenir brièvement. Il ne suffit pas de trouver un marché assez important pour absorber les énormes quantités d'électricité que la centrale produirait, mais il faudrait que ce marché puisse absorber cette énergie pendant une assez courte période d'années. C'est là un gigantesque projet de barrage et la presque totalité de votre mise de fonds devrait nécessairement être consacrée à la phase initiale des travaux, car il faudrait fermer complètement la baie. Cela veut dire que 80 à 90 p. 100 de votre mise de fonds seraient immobilisés avant même le début de votre production d'électricité. Pour amortir votre placement, vous seriez obligés de vendre autant d'électricité et aussitôt que possible. Comme vous le voyez, vous aurez besoin d'un très grand marché.

Il y a un autre problème: La production de houille bleue est fonction du cycle lunaire, c'est-à-dire que le mouvement des marées est asservi, dans une grande mesure, au mouvement même de la lune. D'autre part, notre utilisation de la houille bleue est fonction du cycle solaire. En d'autres mots, nous exigeons une certaine quantité d'électricité au milieu du jour. Or, comme il est possible que la lune ne soit pas alors au bon endroit pour gonfler la marée au maximum, il en résulte un problème très difficile. Voilà pourquoi nous avons entrepris des études très poussées à l'aide d'ordinateurs. Outre les experts dont j'ai parlé l'autre jour, nous avons demandé au *Lasalle Hydraulic Laboratory Limited* d'étudier à l'aide de l'ordinateur les changements

d'heure de la marée. Il s'agit donc de trouver un moyen terme entre ces deux cycles et de déterminer si nous pourrions aménager des bassins de rétention qui nous permettraient de produire de l'électricité au moment de la haute mer, entreposer cette eau dans des réservoirs munis de pompes, puis la lâcher aux heures de pointe; ou encore, nous pourrions aménager deux ou plusieurs usines parallèles, dont l'une fonctionnerait à l'aide d'un bassin élevé et l'autre à l'aide d'un bassin à basse altitude, ce qui permettrait une certaine continuité de production.

M. Gilbert: Quand prévoyez-vous que votre étude sera terminée.

M. MacNabb: Au train où vont les choses, l'introduction des données dans l'ordinateur devrait être terminée à la fin de cette année, et le rapport devrait nous être soumis au milieu de l'année 1969.

M. Gilbert: Je vous remercie, monsieur MacNabb.

Le président: Monsieur Howard, sauf erreur, vous avez une question à poser à M. Drolet ou au docteur Harrison.

Après la question de M. Howard, nous lèverons la séance pour reprendre l'interrogatoire de MM. Drolet et Harrison jeudi.

M. Howard (Okanagan-Boundary): J'aimerais poser au docteur Harrison quelques questions au sujet de l'étude récente qui a été faite sur les observatoires.

On me dit que votre ministère avait la responsabilité d'une étude qui a été faite sur l'Observatoire Reine-Élisabeth. Sauf erreur il existe deux écoles de pensée en astronomie au Canada, l'une qui fait des études sur le spectre et l'autre qui s'intéresse à la transparence de l'atmosphère. Pouvez-vous me dire qui sont les techniciens qui formaient le groupe chargé de l'étude récente sur l'Observatoire Reine-Élisabeth?

• 1225

Le docteur Harrison: Monsieur le président, M. Howard a désigné correctement les deux types d'astronomie. Le rapport qui a été rédigé était destiné au bureau du Conseil privé, et ce rapport n'a pas encore, que je sache, été publié. On le désigne généralement sous le titre de Rapport Rose et la rédaction en a été faite sous la présidence du docteur D. C. Rose, ci-devant membre du Conseil national de recherches.

M. Howard (Okanagan-Boundary): Je crois que ce Comité comptait aussi d'autres membres.

Le docteur Harrison: Oui.

M. Howard (Okanagan Boundary): Pouvez-vous les nommer?

Le docteur Harrison: J'ignore, monsieur, si ce renseignement doit être ou non rendu public. Peut-être appartient-il au Conseil privé de divulguer un tel renseignement s'il juge opportun de le faire.

Je puis cependant vous dire, monsieur Howard, que ces deux techniciens sont très compétents et très connus dans le milieu astronomique canadien.

M. Howard (Okanagan Boundary): Le point sur lequel je désire vous interroger est celui-ci: D'après les renseignements que je possède, les deux écoles d'astronomie en question sont éloignées géographiquement l'une de l'autre et, du point de vue scientifique, elles sont également fort éloignées l'une de l'autre. L'une est établie dans l'Ouest et l'autre dans l'Est, et l'on me dit que les membres de ce Comité qui ont fait l'étude en question étaient des sympathisants de l'école de l'Est.

Le docteur Harrison: Je crois que j'ai été un peu ridicule en ne divulguant pas les noms. Cette équipe a parcouru tout le Canada et recueilli des témoignages partout où elle a passé. Ce sont le professeur W. Wehlau, de l'université *Western Ontario,* et le docteur C. S. Beals, ancien directeur des Observatoires fédéraux. On ne saurait prétendre, à mon avis, qu'il y eût chez eux le moindre parti pris pour ou contre l'Ouest ou l'Est. Avant sa nomination au poste de directeur des observatoires, le docteur Beals avait travaillé pendant des années comme astronome à Victoria, et, naturellement, le professeur Wehlau était à l'université Western Ontario. Quant au docteur Rose, il n'était pas astronome dans le sens que nous donnons habituellement à ce terme; je dirais qu'il tenait le rôle d'arbitre entre deux écoles de pensée contradictoires.

M. Howard (Okanagan Boundary): Mais n'y avait-il pas un différend entre ces deux écoles, chacune en possession de la vérité dans sa propre sphère?

Le docteur Harrison: J'hésiterais à vous suivre jusque là, monsieur. Certes, il y avait une certaine concurrence. L'observatoire d'astrophysique fédéral en Colombie-Britannique s'intéresse surtout à ce que vous avez appelé l'astronomie spectroscopique, c'est-à-dire qu'on y étudie les spectres, la façon dont les différentes étoiles décomposent la lumière, tandis que l'université de Toronto et, en général, les universités du Canada central font des observations photométriques sur les corps célestes. Ces deux disciplines utilisent des instruments différents. Le télescope photométrique exige une atmosphère beaucoup plus claire, nette et limpide que n'exige l'astronomie spectroscopique.

M. Howard (Okanagan Boundary): Le premier ministre a déclaré l'autre jour à Kingston que certaines personnes semblaient se demander si l'on avait pris une sage décision

lorsqu'on avait choisi l'emplacement d'un observatoire en Colombie-Britannique. Je suppose que ces propos lui ont été inspirés par le rapport qui lui a été soumis récemment.

Le docteur Harrison: Il est possible également que ce fût à la suite de certaines observations faites par le docteur O. M. Solandt, président du Conseil des Sciences du Canada et par d'autres membres. Je ne crois pas qu'il y ait le moindre doute que la décision a été prise en fonction d'un observatoire astronomique, et non à cause des besoins de l'astronomie au Canada ni, non plus, en raison de ce que devrait être l'apport du Canada, dans le premier cas, à la recherche astronomique, après quoi en préciserait le genre d'activité à laquelle nous nous consacrerions. A mon avis, aucune de ces considérations n'est entrée en ligne de compte. En fait, il n'en a pas encore été sérieusement question, et on n'a pas encore eu la moindre occasion d'étudier ce problème particulier qui confronte les scientifiques canadiens.

• 1230

M. Howard (Okanagan Boundary): A votre avis, l'astronomie dite spectroscopique est une méthode valable?

Le docteur Harrison: Oui, certainement.

M. Howard (Okanagan Boundary): Alors, si c'est une méthode valable, ne vous semblerait-il pas raisonnable de la conserver après avoir dépensé quatre millions et demi pour établir un observatoire?

Le docteur Harrison: Ce que je pense n'a aucune espèce d'importance aujourd'hui, monsieur. La décision qui a été prise était fondée sur des facteurs d'économie. On estimait que ce n'était pas le temps de consacrer plus d'argent à une discipline moins importante que certaines autres choses qui étaient des priorités pour le gouvernement.

M. Howard (Okanagan Boundary): On a prétendu qu'elle était fondée sur des considérations économiques, et, cependant, à d'autres moments, le premier ministre a déclaré qu'elle avait été prise pour des motifs scientifiques. Au début, lorsqu'on décida d'y mettre fin, cette décision était basée sur des facteurs économiques, mais, depuis lors, on nous a déclaré que ce n'était pas pour des raisons d'économie, mais pour des motifs scientifiques. Où est la vérité?

Le docteur Harrison: Je ne sais trop comment répondre à cette question, monsieur Howard. Je dirais que le désaccord qui régnait parmi les astronomes canadiens a certainement donné la vedette à l'observatoire Reine-Elisabeth-II, si bien qu'on en est venu à penser que la priorité accordée à cet instrument n'était peut-être pas aussi élevée qu'on l'avait cru au début.

M. Howard (Okanagan Boundary): A l'occasion des projets scientifiques importants que vous mettez sur pied au Canada, vous arrive-t-il de constater que les scientifiques sont tous d'accord sur l'opportunité de donner suite à ces projets?

Le docteur Harrison: Il sont rarement d'accord. Je ne connais pas de cas où ils ont été unanimes, mais la chose a pu se produire.

M. Howard (Okanagan Boundary): Je vous remercie.

Le président: Avant que nous ajournions, M. MacNabb désirerait rectifier un chiffre qu'il a mentionné plus tôt.

M. MacNabb: En effet, monsieur le président. Par simple souci de la vérité, lorsque j'ai dit que le barrage Duncan était terminé, j'ai ajouté que le montant payé par les États-Unis pour les ouvrages de contrôle des eaux était approximativement de $12 millions. Or, le montant exact reçu était de $11.1 millions en monnaie américaine et $11,929,000 en monnaie canadienne.

Le président: Je vous remercie, monsieur MacNabb. Nous allons maintenant lever la séance.

M. Gilbert: Monsieur le président, avant d'ajourner, je désire vous faire savoir que j'ai vu le docteur Tinney comme j'arrivais. Il s'est dit désappointé, après avoir préparé ses questions pendant toute la fin de semaine, de n'avoir trouvé personne ce matin à qui les poser. J'ai cru que ce renseignement vous intéresserait.

Le président: Nous poursuivrons nos travaux dans cette salle à 11 heures jeudi matin.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES

ET DES TRAVAUX PUBLICS

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit sous la direction du Bureau des traductions, Secrétariat d'État.

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Le greffier de la Chambre,

ALISTAIR FRASER.

SÉANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 1968

Budget revisé des dépenses 1968-1969 concernant l'Énergie, les Mines et les Ressources

---

TÉMOINS:

Du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources: Dr. J. M. Harrison, sous-ministre adjoint intérimaire (mines et recherches de la terre); M. J. P. Drolet, sous-ministre adjoint (Administration générale); M. W. K. Buck, Chef, ressources minérales; M. R. Ignatieff, chef adjoint, division des mines; M. S. O. Gamble, directeur des levés et de la cartographie; M. E. B. Coda, Conseiller spécial du personnel et M. J. C. Allen, conseiller financier spécial.

IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968
1968-4

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit sous la direction du Bureau des traductions, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
ALISTAIR FRASER.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. LEONARD HOPKINS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 7

SÉANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 1968

Budget revisé des dépenses 1968-1969 concernant l'Énergie, les Mines et les Ressources

---

TÉMOINS:

Du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources: Dr. J. M. Harrison, sous-ministre adjoint intérimaire (mines et sciences de la terre); M. J. P. Drolet, sous-ministre adjoint (Exploitation minérale); M. W. K. Buck, Chef, ressources minérales; M. N. Ignatieff, chef adjoint, division des mines; M. S. G. Gamble, directeur des levés et de la cartographie; M. R. B. Code, Conseiller senior du personnel et M. J. C. Allen, conseiller financier senior.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968
29292—1

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. Leonard Hopkins

Vice-président: M. K. R. Hymmen

et MM.

Allmand,	Gilbert,	Ricard,
Beaudoin,	Grills,	Ritchie,
[2] Breau,	Harding,	Roy (*Timmins*),
Chappell,	[3] Harries,	Sulatycky,
Code,	Moores (*Bonavista-Tritinty-Conception*),	[1] Weatherhead—(20).
Comeau,		
Deakon,	Orange,	

(Quorum 11)

Le secrétaire du comité,
J. H. Bennett.

[1] Remplace M. Howard (Okanagan Boundary), le 13 novembre 1968.

[2] Remplace M. Guay (St. Boniface), le 13 novembre 1968.

[3] Remplace M. Marchand (Kamloops-Cariboo), le 13 novembre 1968.

ORDRE DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES
Le MERCREDI 13 novembre 1968.

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Weatherhead, Breau et Harries soient substitués à ceux de MM. Howard (Okanagan Boundary), Guay (Saint-Boniface) et Marchand (Kamloops-Cariboo) sur la liste des membres du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

[*Traduction*]

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 14 novembre 1968.
(7)

Le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics se réunit ce matin à 11 h. 05, sous la présidence de M. Hopkins.

Présents: MM. Allmand, Breau, Chappell, Code, Deakon, Gilbert, Harries, Hopkins, Orange, Ricard, Ritchie, Roy (*Timmins*), Sulatycky et Weatherhead (14).

Aussi présents: *du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources*: MM. J. M. Harrison, sous-ministre adjoint (mines et sciences de la terre), J.-P. Drolet, sous-ministre adjoint (exploitation des minéraux), W. K. Buck, directeur des Ressources minérales, Ignatieff, directeur adjoint des Mines; S. G. Gamble, directeur des Levés et de la Cartographie, R. B. Code, conseiller principal en matière de personnel, et J. C. Allen, conseiller financier senior.

Le président met en délibération

le crédit n° 15: mines, minéraux, énergie et sciences de la terre—Administration, fonctionnement et entretien.

MM. J. M. Harrison et Drolet, aidés de leurs adjoints, prennent la parole et sont interrogés.

Après l'interrogatoire, le président met en délibération les crédits suivants, qui sont approuvés à l'unanimité:

Mines, minéraux, énergie et sciences de la terre

Crédit n 15:	Administration, fonctionnement et entretien: .....$	35,879,700
Crédit n° 20:	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel .$	4,530,000
Crédit n° 25:	Subventions et contributions .....$	1,464,000

Du consentement du Comité, M. Drolet fournira de la documentation explicative.

A midi 35 minutes, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. H. Bennett.

[Traduction]

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 14 novembre 1968.

Le président: Nous avons le quorum et je déclare la séance ouverte.

Tout d'abord, nous avons en anglais et en français le Rapport sur les recherches en vue de diminuer la pollution, qui a été préparé par M. Tinney, à la demande de M. Deakon.

Nous avons parmi nous, ce matin, M. Drolet et M. Harrison, accompagnés de quelques-uns de leurs collaborateurs. J'invite donc M. Drolet à nous présenter en premier lieu ceux qui l'accompagnent, et j'inviterai ensuite M. Harrison.

M. J.-P. Drolet (sous-ministre adjoint, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Merci, monsieur le président. Tel que je l'ai mentionné lors de la dernière séance du Comité, le groupe préposé à l'exploitation des minéraux, grâce surtout à la Division des ressources minérales, a comme rôle, au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de conseiller le ministre sur les questions qui touchent à la politique canadienne en matière de minéraux.

Comme je l'ai dit l'autre jour, pour remplir ce rôle, nous nous occupons de génie de base et de généie appliqué dans le domaine des ressources, de recherches économiques et d'enquêtes sur place visant surtout les problèmes relatifs aux ressources non-renouvelables. Nous élaborons la politique et les programmes sur des bases régionales, nationales et internationales. J'ajouterai que ce travail s'étend à tous les domaines de l'industrie minérale, à savoir les ressources, l'exploration, la mise en valeur, la production, la transformation, le transport et la consommation. Pour vous en parler, j'ai à mes côtés M. Keith Buck, directeur de la Division des ressources minérales, et M. E. J. Fraser, directeur de la Division des explosifs.

Le président: Monsieur Harrison.

M. J. M. Harrison (sous-ministre adjoint, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Quatre des principales Directions ou secteurs qui font rapport par l'intermédiaire des Mines et des Sciences de la terre sont représentées ici, aujourd'hui: M. Hodgson, directeur de la Direction des observatoires, s'occupe de géophysique théorique et des recherches en astronomie que poursuit le Ministère. Il a dû accompagner tous ses fonctionnaires supérieurs à une réunion de personnel et il ne peut malheureusement pas être des nôtres en ce moment. Si quelqu'un a des questions à poser en matière d'astronomie ou de géophysique théorique, je ferai de mon mieux pour y répondre.

Sont ici présents les chefs ou représentants des quatre autres secteurs principaux, à savoir M. Gamble, directeur de la Division des levés et de la cartographie, groupe chargé de fournir les cartes de base du Canada. M. Roots est le coordonnateur de notre projet concernant le plateau continental polaire. Lui et son groupe sont chargés de coordonner le travail qui a été fait dans les régions hyperboréales par notre Ministère et par d'autres. M. S. C. Robinson représente le directeur des Levés géologiques du Canada, groupe qui voit à fournir les données de base qui servent à la prospection au Canada. M. Ignatieff, spécialiste reconnu en matière de combustibles, représente M. John Convey, directeur de la Direction des mines, secteur qui poursuit des recherches sur les mines, l'utilisation des combustibles, l'exécution des métaux et leur utilisation.

Le président: Je crois que M. Drolet a apporté des brochures et des cartes dont il aimerait vous dire un mot.

M. Drolet: Oui, j'ai ici des exemplaires de quelques publications préparées par notre groupe. J'ai cru qu'une carte des principales régions minières du Canada serait de nature à intéresser les membres du Comité. Cette carte est élaborée et préparée dans nos ateliers, chaque année, tant en anglais qu'en français. Elle renferme tout les renseignements relatifs à l'activité minière déployée au Canada. Il y a aussi un index. Si les membres en désirent, j'en ai tout un rouleau.

Je n'ai pas apporté une grande quantité d'exemplaires des rapports que nous publions, mais j'en ai quelques échantillons et si l'un ou l'autre des membres du Comité désire recevoir un rapport en particulier, je me ferai un plaisir de le lui faire parvenir.

Le président: Messieurs, la dernière fois que nous nous sommes réunis, nous avons passé la plus grande partie de la journée à

poser des questions à M. McNabb. Ce matin, M. Drolet et M. Harrison sont parmi nous. Je remets le crédit n° 15 en délibération et je continue la discussion. Monsieur Gilbert.

• 1110

M. Gilbert: J'aimerais poser une question à M. Drolet au sujet de la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or. Je remarque une augmentation de $800,000, monsieur Drolet: pourriez-vous nous fournir quelques explications là-dessus?

M. Drolet: Comme vous le savez, la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or a été adoptée en 1948 et elle a été récemment prolongée jusqu'à la fin de 1970. Le but principal de cette loi était de diminuer le rythme auquel déclinait l'industrie des mines d'or et aussi d'atténuer le plus possible les difficultés d'ordre économique et social des localités qui vivent de cette industrie.

A tous les ans, nous préparons un budget relatif à l'aide que nous accordons aux producteurs d'or au Canada et, comme nous savons que le prix de l'or est fixé à $35 dollars américains, il est très difficile aux producteurs d'or au Canada d'arriver, et c'est pourquoi il faut leur accorder cette aide. Au cours de l'année, certaines mines doivent fermer leurs portes et de nouvelles mines s'ouvrent. Nous ne savons donc pas, chaque année, le montant exact de l'aide d'urgence qui sera être versée à l'industrie des mines d'or, mais il s'agit d'une somme d'environ 15 millions par année, à quelque $500,000 ou $600,000 près. La précision est difficile au début de l'année, étant donné que nous ne savons pas quelle quantité produiront les mines d'or et nous ignorons aussi à combien d'onces l'aide pourra s'appliquer puisque ce n'est pas toute la production d'or du Canada qui est admissible à l'aide.

M. Gilbert: Le gouvernement achète-t-il toute la production d'or ou bien si une certaine quantité est vendue sur le marché libre?

M. Drolet: La plus grande partie de l'or est achetée par le gouvernement canadien, par la Monnaie royale canadienne, mais les producteurs ont le privilège de vendre leur or sur le marché libre s'ils croient pouvoir y obtenir un prix plus élevé. A l'heure actuelle, nous avons trois genres de producteurs d'or au Canada. Il y a les mines d'or admissibles à l'aide parce que le coût de production dépasse $26.50 l'once. Il y a aussi les mines d'or qui ne sont pas admissibles à l'aide parce que le coût de production est inférieur à $26.50 l'once, et nous avons également de l'or produit par les mines de métaux communs, qui ne sont pas considérés comme mines d'or. La plupart des producteurs d'or vendent leur or à la Monnaie parce que leur coût de production est supérieur à $26.50 l'once et que cela leur permet de recevoir $35 l'once de la Monnaie et de l'aide en plus: tout compris, cela représente une somme un peu plus élevée que celle qu'ils recevraient sur le marché libre ou une somme à peu près équivalente. D'autres mines d'or, soit quatre d'entre elles au Canada, ne reçoivent pas d'aide et vendent sur le marché libre, et rien ne les empêche d'agir ainsi.

M. Gilbert: Pourrais-je vous rappeler l'une de vos déclarations selon laquelle votre Ministère joue le rôle de conseiller auprès du ministère du Revenu national? Vous avez parlé aussi d'allocations ou d'épuisement et ainsi de suite quel est votre rôle là-dedans?

M. Drolet: Comme vous le savez, l'industrie minière canadienne jouit de plusieurs privilèges en matière de fiscalité, sous forme d'exemptions, d'allocations d'épuisement, d'allocations de coût d'immobilisations, etc., et ces privilèges sont fortement motivés, comme on le sait, par la nature même de l'industrie. D'ordinaire, c'est le ministre des Finances qui établit les règles et qui, dans son discours du budget, annonce les mesures qui vont subir des modifications ou les nouvelles mesures visant la fiscalité canadienne. Ces mesures, toutefois, sont appliquées par le ministère du Revenu national. Par exemple ce Ministère dans le cas d'une exemption de trois ans en faveur des nouvelles mines reçoit une demande d'une nouvelle mine et nous servons de conseillers auprès du ministère du Revenu national en matière d'exploration et d'exploitation de minéraux. Ainsi, dans le cas, encore une fois, d'une exemption de trois ans, nous faisons savoir au Revenu national qu'il s'agit ou qu'il ne s'agit pas d'une mine nouvelle puisque toutes les exacavations ne constituent pas nécessairement de nouvelles mines. La loi ne définit pas les mines, mais nous avons une série de conditions qui s'appliquent lorsqu'il s'agit de décider ce qu'est une nouvelle mine.

Si c'en est une, nous lui accordons une exemption de trois ans jusqu'au moment où elle commence à produire. Mais quand est-ce que la production commence? C'est à nous qu'il incombe d'en décider. Nous faisons cela pour le ministère du Revenu national, nous faisons partie avec eux d'un comité interministériel et nous faisons des recommandations.

M. Gilbert: Vous avez probablement dû étudier à fond, monsieur Drolet, le rapport de la Commission Carter sur la fiscalité: comment les recommandations de cette Commission cadrent-elles avec votre façon de fixer les allocations de coût d'immobilisations?

M. Drolet: Nous avons étudié ce Rapport parce que dès sa parution, le gouvernement a invité des représentants de l'industrie, des

gouvernements provinciaux et d'autres organismes également à soumettre des mémoires et des commentaires sur le Rapport Carter. Dans le domaine de l'industrie minière, nous avons reçu pas moins de 50 mémoires de compagnies et de sociétés minières et de gouvernements des provinces. Comme vous le savez, la Commission Carter a recommandé que soient abolis plusieurs des privilèges dont bénéficie l'industrie minière. Nous avons étudié ces mémoires au Ministère tout comme nous avons étudié les recommandations du Rapport Carter. Nous avons fait des recommandations au ministère des Finances sur notre façon de voir le problème du rapport Carter en fonction de l'industrie minière. Ces recommandations sont rendues chez le ministre des Finances qui a dit récemment, comme vous le savez, qu'il présenterait un projet de loi et qu'il y aurait ensuite un comité parlementaire; après cela, les intéressés pourront comparaître de nouveau et faire des commentaires. Il serait difficile, toutefois, de vous dire en ce moment notre façon de voir les choses.

M. Gilbert: Vous nous enlevez, pour ainsi dire, le plaisir de poser des questions.

M. Drolet: J'essaierai de vous voir après la Séance.

M. Gilbert: Un professeur estime qu'on ne devrait accorder des allocations que pour les dépenses faites durant la période antérieure à la production et qu'il faudrait procéder de cette façon-là plutôt que de la façon actuelle: qu'en pensez-vous?

M. Drolet: Voulez-vous dire qu'il serait plus avantageux pour la mise en valeur de nos ressources naturelles, et plus particulièrement de nos ressources minières, d'accorder des privilèges plus considérables à l'étape de l'exploration.

M. Gilbert: Oui, c'est ça.

M. Drolet:—et à celle qui précède la production plutôt que de leur accorder stimulants et avantages lorsque commence la production?

M. Gilbert: Oui.

M. Drolet: C'est là l'un des points de vue dont il a été fait part au ministre des Finances.

Le président: Merci, monsieur Drolet.

M. Roy: Savez-vous quelle quantité d'or le gouvernement vend sur le marché libre et quel profit il retire de ces ventes entre le prix fixe et le prix obtenu sur le marché libre au cours d'une année?

• 1120

M. Drolet: Je ne le sais pas. Les détails des ventes faites par la Monnaie ne sont pas disponibles mais on estime que les profits de la Monnaie sont de 35 à 40 p. 100, ce qui indiquerait que les dépenses nettes du gouvernement, qui sont de l'ordre de $15 millions par année sous forme d'aide aux mines d'or s'en trouvent diminuées d'autant.

M. Roy (Timmins): De 35 à 40 p. 100 de $15 millions?

M. Drolet: Oui, je suppose.

M. Roy (Timmins): Le chiffre de 15.6 millions de dollars qui figure dans cette loi n'est donc pas un chiffre authentique puisque le gouvernement retire des profits de ses ventes sur le marché libre.

M. Drolet: C'est vrai, monsieur. Il faut en soustraire tout profit réalisé par la Monnaie.

M. Roy (Timmins): J'ai de la difficulté à obtenir le chiffre authentique.

M. Drolet: D'accord.

M. Roy (Timmins): Dans quelle mesure votre Ministère s'est-il efforcé de faire transformer les minéraux au Canada au lieu de les exporter? Le gouvernement a-t-il pour politique d'exporter ces minéraux pour servir de base à l'économie du pays ou bien si l'on cherche à transformer les minéraux ici même?

M. Drolet: Certainement. Le problème intéresse aussi le ministère du Commerce lorsqu'il s'agit d'exporter un produit demi-fini ou un produit fini plutôt que des matières premières. Il est indiscutable que tous les Canadiens s'en porteraient bien mieux, du point de vue économique et financier, si tous les minéraux étaient transformés au Canada. Aucun doute là-dessus.

Vous parlez plus précisément du très difficile problème qui se rattache à la transformation plus poussée des matières premières ici même au Canada. Jusqu'à l'époque de la négociation Kennedy, il y avait aussi la question des tarifs élevés de plusieurs pays étrangers qui nous empêchaient d'expédier des produits finis au Japon ou même aux États-Unis. Les matières premières n'étaient frappées d'aucun tarif mais les produits demi-finis ou finis étaient soumis à un tarif très élevé. Depuis la négociation Kennedy, ces tarifs sont moins élevés, ce qui nous laisse plus de latitude pour expédier des produits demi-finis.

Dans le cas de certains minéraux, tels que le minerai de fer et le pétrole, il est facile de

comprendre que les matières premières doivent être transformées près des débouchés de fer en gueuse d'acier et de pétrole. En ce qui concerne de nombreux métaux exploités au Canada, la situation est moins grave qu'elle ne paraît. Par exemple, 85 pour cent de notre cuivre et 75 pour cent de notre nickel sont transformés au Canada. Quant au plomb et au zinc, la proportion varie entre 50 et 60 pour cent. Il y a, toutefois, de nombreux minéraux qui ne sont pas complètement transformés au Canada. On trouve dans ce pays soixante minéraux différents. Il faut également tenir compte du fait que presque 90 pays doivent importer des minéraux et que nous devons lutter pour obtenir ces marchés. Il faut les disputer à d'autres pays qui ne demandent pas mieux que d'exporter des matières premières.

• 1125

Le problème posé par la transformation plus poussée des minéraux dans ce pays est lié directement à celui de la possession étrangère. Vous comprendrez que les propriétaires étrangers de certains de nos minéraux préfèrent expédier les matières premières dans leur propre pays pour les y faire transformer. Nous faisons continuellement du progrès dans ce domaine. Des économistes spécialisés dans le domaine des minéraux, qui travaillent sous la direction de M. Buck, évaluent ces questions sans cesse. Il existe des comités chargés de créer de nouveaux marchés en Europe, en Amérique du Sud et ailleurs. Ces comités travaillent toujours de concert avec le ministère du Commerce. Avant d'accorder un permis d'exportation pour des matières premières, le ministère du Commerce exige que l'on analyse et évalue la situation à fond afin de juger l'opportunité d'obliger la compagnie en question à transformer ses produits ici. Nous devons nous conformer à la situation mondiale de l'offre et la demande et, en fait, si nous interdisions l'exportation de certains minéraux, sauf s'ils étaient complètement affinés au Canada, nous n'arriverions pas à les vendre du tout.

Le président: Je crois que M. Harrison désire faire une observation avant que vous ne passiez à votre prochaine question.

M. Harrison: J'aimerais tout simplement vous faire remarquer, monsieur Roy, qu'en plus des enquêtes économiques menées par la Direction des mines, le groupe qui étudie les questions d'ordre minier et métallurgique consacre une partie considérable de la somme qui lui est allouée chaque année à l'amélioration de ses techniques et à la poursuite des recherches destinées à encourager la transformation des minéraux et produits minéraux dans ce pays.

M. Roy (Timmins): Si vous le permettez, j'aimerais parler d'un cas particulier. La compagnie *Texas Gulf*, qui est dans ma circonscription, exporte actuellement sa production totale, à l'exception de la moitié de son cuivre. Que fait votre Ministère, ou que pourrait-il faire, pour inciter cette compagnie à transformer ses produits ici? Le gouvernement provincial, bien que fort intéressé par la question, semble croire qu'il ne s'agit que de prendre une décision économique et que les gens de Texas Gulf vont la prendre. Est-ce que votre Ministère y joue un rôle et, si oui, de quelle nature est-il?

M. Drolet: Oui, nous y jouons un rôle indirect car, comme vous l'avez déjà dit, cette question rentre dans la juridiction du gouvernement provincial. Je suis certain que vous avez lu récemment le récit de l'intervention faite par le ministre des mines d'Ontario, M. Lawrence, qui est en train d'étudier la question avec la compagnie *Gulf Sulphur*.

Vous avez raison de dire que c'est une décision économique car nous ne possédons pas de monopole des minéraux au Canada. Nous devons suivre les marchés. Espérons qu'on décidera chez *Texas Gulf* de construire une nouvelle fonderie au . . . j'allais dire au Canada mais, pour les gens de l'Ontario cela voudrait dire dans l'Ontario.

M. Roy (Timmins): Nous voulons dire à Timmins!

M. Drolet: C'est une proposition économique.

M. Roy (Timmins): N'est-il pas vrai que *Texas Gulf* exporte ses produits actuellement en vertu d'un permis accordé par le gouvernement fédéral?

M. Drolet: Oui, monsieur.

M. Roy (Timmins): Comment s'agit-il d'une décision économique dans cette affaire de permis?

M. Drolet: Ils produisent du zinc, par exemple, dont il y a un surplus actuellement, non seulement au Canada, mais encore dans le monde entier. Si vous imposez une restriction sévère à un tel producteur, vous ne vous débarrasserez jamais de votre zinc.

M. Roy (Timmins): Eh bien, je regrette de vous dire que les gens de notre circonscription ne sont pas de cet avis. Ils prévoient qu'on enlèvera les resources naturelles de la région et du pays, d'ailleurs. Est-ce que votre Ministère cherche à exercer son influence sur ces décisions? Par exemple, est-il en rapport avec la compagnie *Texas Gulf* qui est actuellement en train d'étudier sa production future?

• 1130

M. Drolet: Non, pas directement en ce moment, mais nous possédons toutes les don-

nées fondamentales qu'il faut pour les études et nous avons transmis cette information à la Division du ministère du Commerce qui accorde les permis. Je crois que dans ce cas, le gouvernement du Canada démontre à la compagnie *Texas Gulf* qu'il lui sera profitable, du point de vue financier, vu les stimulants actuels, de transformer ses produits dans le pays même. Vous savez que le Canada approuve ouvertement le commerce libre des minéraux et il nous serait très difficile d'infliger une pénalité à une compagnie simplement parce qu'elle exporte ses produits.

M. Roy (Timmins): Mais, n'est-il pas vrai, monsieur Drolet, que la transformation de ces produits, qu'elle ait lieu aux États-Unis, au Canada ou ailleurs, ne pourrait jamais être considérée comme une pénalité? Comme cela doit se faire de toute façon, pourquoi pas à la source?

M. Drolet: D'accord.

M. Buck: Puis-je faire une observation? Cette proposition renferme de nombreux avantages ainsi que de nombreux inconvénients. Nous importons beaucoup de matières premières de nature minérale qui ne sont pas transformées dans leur pays d'origine et qui sont indispensables à nos industries. Par exemple, jusqu'à très récemment, nous importions presque tout notre minerai de fer sous forme de matière première pour le transformer en acier et nous possédons des aciéries impressionnantes. En effet, le Canada se place douzième au monde parmi les producteurs d'acier. Heureusement, on avait découvert certains problèmes canadiens et maintenant nous employons plus de notre minerai de fer mais nous en importons toujours d'importantes quantités, surtout dans le sud de l'Ontario, dans la région de Hamilton. Cela est vrai pour tout notre coke. Nous importons du charbon mais non du coke. Nous produisons notre propre coke dans nos aciéries. On pourrait parler d'autres minerais aussi. L'usine de Trail de la *Consolidated Smelting Co. of Canada Ltd.* importait du Pérou des concentrés de zinc sous forme de matière première et en faisait du zinc. Il y a un échange considerable de matières premières non transformées et, tout comme M. Drolet l'a dit, en raison des bénéfices que cela apporterait à notre pays, tout Canadien désire et espère rendre l'opération de la transformation assez intéressante du point de vue économique pour nos compagnies canadiennes.

Le président: Monsieur Harries?

M. Harries: Monsieur, est-ce que votre Ministère possède une analyse récente de l'effet économique produit par la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or?

M. Drolet: Oui.

M. Harries: Pourrait-on la rendre disponible?

• 1135

M. Drolet: Nous émettons chaque année un rapport sur l'administration de la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or. En parlant de l'effet économique donc, vous songez probablement aux agglomérations qui sont étroitement liées à la production d'or au Canada et nous avons récemment fait une telle étude afin d'évaluer cet effet et d'en prévoir les suites. Parce que cette aide urgente—on la considérait urgente en 1948 et nous voici en 1968—est toujours urgente. Le nombre de mines d'or a diminué et nous prévoyons qu'il n'existera en 1975 que très peu de mines d'or productive au Canada. C'est peut-être le moment d'étudier ce problème à fond et de soumettre au gouvernement des recommandations visant à en trouver la solution.

Le nombre de personnes employées dans ces mines d'or qui reçoivent de l'aide est d'environ 9,000 et le nombre de personnes qui habitent les agglomérations avoisinantes est approximativement 140,000. Si nous comptons la population dépendante de ces régions avoisinantes des mines d'or, il faut ajouter environ encore 50,000 personnes. Donc, l'emploi direct ou indirect créé par ces mines est considérable. Mais à en juger par le train actuel des événements, soit la diminution annuelle du nombre de mines d'or, je crois qu'il faut étudier la question de nouveau. Nous rédigeons maintenant une recommandation dans ce sens que nous soumettrons à notre ministre. Nous possédons déjà des rapports préliminaires mais ils ne sont pas encore disponibles au grand public.

M. Harries: J'aimerais voir les résultats d'une analyse des bénéfices qui résultent de ce genre de dépense. Je comprends qu'il faudra l'attendre, cependant.

M. Drolet: Comme je l'ai déjà dit, le montant total payé chaque année depuis 1948 est de l'ordre de quinze millions de dollars. Le montant total payé jusqu'au 30 septembre 1968—c'est le chiffre le plus récent en ma possession—est d'environ 255 millions. Calculé selon le nombre d'hommes employés dans cette industrie, ce chiffre représente environ $1,500 par an pour chaque employé de l'industrie des mines d'or qui reçoit de l'aide.

M. Harries: Mais ce genre de statistique présume que si on ne leur accordait pas cette aide, ces personnes seraient en chômage et voilà une des questions qu'on ferait bien d'analyser.

Quelle est la participation de votre Ministère aux recherches et analyses relatives aux pipe-lines servant au transport des solides?

M. A. Ignatieff: (Chef, Division des combustibles et du génie minier, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le président, sachant que c'est surtout au sein du *Research Council of Alberta* que les efforts les plus importants faits dans ce domaine ont commencé il y a plusieurs années et se sont poursuivis, nous ne voyions pas l'utilité de doubler les dépenses consacrées aux expériences, mais nous avons maintenu un rapport étroit avec ce Conseil. Il se spécialisait particulièrement dans deux domaines. Il cherchait à réduire les frais occasionnés par le transport du charbon de l'ouest à l'est sous forme de boue de charbon, soit un mélange de charbon et d'eau, et il s'occupait également de la création d'un système à base de capsules qui convient à tout produit. Il songeait particulièrement au blé. Ce travail a maintenant dépassé le stade théorique et on a formé une association de recherches—un groupe composé de plusieurs compagnies, qui est aidée financièrement par le ministère de l'Industrie. On a construit une installation pilote de pipe-line à plus grande échelle et on examine actuellement l'ensemble du projet. Il nous semblait que c'était une méthode plus économique de partager le coût des recherches que si le Ministère eût entrepris le travail seul. Nous possédons d'amples renseignements sur le développement éventuel du réseau de pipe-lines au Canada.

M. Harries: Le pétrole et le minerai de fer doivent être transformés à proximité des marchés. Pourriez-vous nous indiquer toute enquête que vous auriez entreprise pour déterminer l'exactitude de cette observation ou est-ce une présomption fondamentale sur laquelle l'analyse est basée?

• 1140

M. Drolet: Parlons du minerai de fer, dont je suis plus averti. Certaines mines de fer importantes ont été exploitées par des gens qui s'intéressent à l'acier plutôt qu'au minerai de fer. Par exemple, ce sont de grandes compagnies américaines qui avaient besoin d'importantes réserves de minerai de fer qui ont mis en valeur les grandes installations qui se trouvent au Québec et au Labrador. Elles y ont investi des centaines de millions de dollars pour avoir une provision de ce minerai en Amérique du Nord. Je dois dire que nous avons eu de la chance que le régime fiscal dans certaines régions des États-Unis ne leur fût pas favorable. Par conséquent, elle sont venues chercher leur minerai au Canada. De ces mines de minerai de fer, nous avons commencé par exporter la matière première seulement. Nous l'avons mise à bord de navires. Une partie en était destinée à l'Europe, mais la majorité est allée aux États-Unis par la voie maritime du Saint-Laurent. Maintenant, ces mêmes mines de minerai de fer produisent des concentrés ainsi que des grains, ce qui représente une certaine transformation. Il y a aussi le cas de certaines compagnies canadiennes d'acier qui, comme l'a mentionné M. Buck il y a quelques minutes, importent tout le minerai de fer dont elles ont besoin—ces grandes compagnies d'acier dans la région de Hamilton, par exemple. Vous verrez alors, que ces mêmes compagnies, parce qu'elles emploient du minerai de fer, vont dans la prospection et exploitent de nouveaux dépôts de minerai de fer dans le Nord de l'Ontario par exemple. Il me vient à l'idée les mines Griffith et Sherman. Cette dernière dont 90% appartient à une compagnie canadienne d'acier et l'autre 10ffi à une compagnie américaine de minerai de fer, produira des grains qui seront employés par une aciérie à Hamilton. Comme vous le voyez, il y a du progrès en ce qui concerne le contrôle des investissements étrangers au Canada. Tout dépend des marchés à notre disposition. Dans le cas de la mine Sherman, il existait déjà un marché pour cette industrie d'acier canadien. Quant aux grandes compagnies de minerai dans le Nord du Québec et au Labrador, leur grand marché était aux États-Unis, quoiqu'une petite partie de leur production aille aux industries de l'acier.

M. Harries: Voudriez-vous aborder cette question du pétrole brut et indiquer particulièrement ce qui ressort de votre analyse sur le marché de Montreal, si vous avez fait une telle étude, bien entendu?

M. Drolet: L'Office national de l'énergie est en train de faire cette analyse au sujet du pétrole.

M. Harries: Ainsi votre Ministère ne fait aucune analyse sur le pétrole?

M. Drolet: Les personnes qui travaillent sous la direction de M. MacNabb, conseiller en matière d'énergie, étaient ici hier. Elles s'occupent de ces analyses, non pas les membres de mon groupe.

M. Harries: N'y a-t-il aucun lien entre votre programme de recherches dans l'Arctique et la transformation du pétrole brut ou du minerai dans cette région? Si oui, qui s'occupe de cette étude économique.

M. Harrison: Je pense que cette question de bénéfice provenant de l'Arctique est encore purement théorique. Nous n'avons pas encore trouvé le pétrole dont nous croyons l'existence dans l'Arctique. On fait continuellement des études sur le potentiel économique de ce qu'on pourrait faire de ce pétrole si on le découvre, mais cela dépend de tant d'autres variantes à tout instant donné, qu'il est

difficile de donner une réponse convenable. Je sais que notre Ministère n'est pas en mesure de le faire, et personne d'autre non plus, j'en suis sûr.

M. Harries: Voici pourquoi je pose cette question: vous ne l'ignorez pas, on est à faire des études sur le transport du pétrole de l'Arctique à partir de la région du plateau de l'Alaska. Vos recherches sont-elles rendues à un stade où quelque groupe au sein du Ministère s'occupe activement du transport de notre pétrole et de nos ressources minières dans cette région au moyen d'un pipe-line pour le transport de solides, ou bien d'un oléoduc qui pourrait être aménagé et financé au début grâce à la mise en valeur des ressources américaines? En toute franchise, je crois que certains indices révèlent que si nous attendons d'avoir élaboré notre ligne de conduite, il sera trop tard. C'est pourquoi je me demande de qui relève une telle décision.

• 1145

M. Harrison: Comme M. Drolet l'a mentionné tantôt, c'est surtout du groupe de M. McNabb, qui est chargé de la mise en valeur de l'énergie. Ce groupe effectue des recherches dans le secteur que vous avez mentionné et il reçoit une précieuse collaboration d'autres organismes du gouvernement.

M. Harries: Je n'en doute pas. Merci.

Le président: Monsieur Ritchie.

M. Ritchie: En ce qui concerne l'aide ou les subventions à l'exploitation des mines d'or, monsieur Drolet, mis à part le problème social—j'ai dit que 9,000 ouvriers seront peut-être réduits au chômage si cette aide est abandonnée—le Canada retirerait-il quelque avantage à produire de l'or même en subventionnant une partie de cette production?

M. Drolet: Le gouvernement du Canada nous dit qu'il a besoin d'or. Il faut en obtenir une partie des mines de métaux communs. En fait, 18 p. 100 de l'or produit au Canada constitue un sous-produit des mines de métaux communs. Toutefois, ces mines ne comptent pas parmi les véritables mines d'or car, au Canada, ne sont considérées comme mines d'or que celles dont la production d'or représente au moins 70 p. 100 de la valeur du rendement de la mine. Il y a, au Canada, des mines qui ont commencé à produire il y a bien des années alors qu'une subvention n'était pas nécessaire. Maintenant, nous devons faire face au problème que pose l'exploitation continue de ces mines. C'est pourquoi nous cherchons à leur venir en aide sous le régime de la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or. Bien sûr, nous avons besoin d'or, car c'est le fondement de notre change étranger. Mais combien nous en faut-il? En tirons-nous suffisamment des mines qui ne sont pas de véritables mines d'or? Voilà une question à laquelle je ne saurais répondre.

M. Ritchie: J'aimerais poser une question au sujet de la potasse. Je crois que cela relève de votre Ministère.

M. Drolet: Oui, monsieur.

M. Ritchie: Selon certains la production des mines canadiennes dépassera les besoins en potasse du monde en général, y compris les pays étrangers. Quel est votre avis à ce sujet?

M. Drolet: Beaucoup de mines de potasse ont été mises en production dernièrement, surtout en Saskatchewan. En fait, je crois que cette province compte les plus grandes réserves de potasse au monde, suffisamment pour 100, 150 ou 200 ans. En réalité, il y a, sur les marchés nationaux et internationaux, un excédent de potasse qui a suscité de graves problèmes à l'industrie de la potasse. Les dirigeants de l'industrie ont dressé des plans il y a nombre d'années afin de mettre ces mines en valeur lorsque le prix de la potasse était beaucoup plus élevé qu'il ne l'est actuellement; par conséquent, ils ne réalisent pas les bénéfices prévus. D'après l'analyse faite par notre Ministère, nous prévoyons au Canada un excédent de potasse pendant quelques années, puis la situation se stabilisera.

M. Ritchie: La potasse sert-elle surtout à la fabrication des engrais?

M. Drolet: C'est exact, monsieur.

M. Ritchie: Sauf erreur, le complexe Simplot, à Brandon, qui produit de la potasse et d'autres substances, aurait pu être établi n'importe où dans les Dakotas, le Montana ou l'une ou l'autre des provinces des Prairies; il ne s'agissait que de trouver un emplacement convenable. Qu'est-ce qui détermine l'implantation d'un tel complexe et pourquoi y a-t-il tant d'impondérables?

• 1150

M. Drolet: De quel complexe s'agit-il?

M. Ritchie: Je croyais que, en ce qui concerne la compagnie, l'usine Simplot aurait pu être implantée à divers endroits.

M. Drolet: Je suis désolé, mais je ne saurais répondre à cette question. J'essayerai de trouver les renseignements, mais pour le moment je n'en sais rien.

Le président: Le crédit n° 15 est-il adopté?

Le crédit n° 15 est adopté.

Le président: Monsieur Gilbert, c'est M. Allmand qui s'est levé le premier. Je vais donner la parole à M. Allmand, puis ce sera votre tour, monsieur Gilbert.

M. Gilbert: Très bien, monsieur le président, vous avez raison.

M. Allmand: Monsieur le président, le Ministère a-t-il tenté d'obtenir des renseignements au sujet des relevés à l'échelle mondiale? En d'autres termes, le Ministère cherche-t-il à déterminer la production minérale possible dans le monde entier afin que ces renseignements puissent être communiqués aux producteurs canadiens et à ceux qui s'intéressent à la commercialisation? Le Ministère recourt-il aux conférences internationales ou à un échange de renseignements avec ses homologues des autres parties du monde? Comment procède-t-il?

M. Drolet: Nous recourons à tous ces moyens, monsieur. Nous sommes fort au courant de ce qui se passe dans le monde et nous sommes bien renseignés à propos des minéraux dont nous sommes les principaux producteurs. Par exemple, en ce qui concerne le nickel, l'amiante et divers autres minéraux, il nous faut, afin d'établir des prévisions concernant les débouchés probables en Europe, étudier et visiter les autres pays qui comptent d'importants gisements de ces minéraux.

Il y a quelques années, vous vous en souvenez sans doute, on prétendait que le Canada produisait une telle quantité d'amiante qu'il alimentait entre 75 et 80 p. 100 des marchés mondiaux. Il n'en est plus ainsi, car il y a maintenant d'autres grands producteurs, y compris la Russie, qui ont accès au marché européen. Il nous faut donc nous tenir au courant des gisements en Amérique du Sud, en Afrique et en Australie, où de nombreuses découvertes nouvelles ont été faites, afin de savoir d'avance quels débouchés il nous faut chercher à accroître et à conserver.

Nous envoyons aussi des missions à l'étranger. J'ai sous la main un exemplaire d'un rapport d'une mission qui s'est rendue en Europe orientale et à laquelle nous avons participé afin d'y évaluer la situation du marché. Vous voyez par la qualité de sa couverture que le rapport ne paie pas de mine, mais il renferme des renseignements pertinents et utiles et même les noms des personnes avec lesquelles il faut communiquer, mettons en Tchécoslovaquie ou en Hongrie, si vous désirez vendre certains minéraux.

C'est le ministère du Commerce qui organise ces missions, lesquelles donnent de très bons résultats.

M. Allmand: Les autres pays du monde font-ils preuve d'un esprit de collaboration et de franchise en révélant les résultats de leurs relevés minéraux et les mines qu'ils se proposent de mettre en production, et ainsi de suite?

M. Drolet: Généralement, oui, monsieur. Nous, au Canada, recevons chaque année des centaines de délégations venues de toutes les parties du monde; certaines sont mieux connues que d'autres parce qu'elles nous rendent visite toutes les deux semaines. Vous n'ignorez pas non plus qu'il est plus difficile de parcourir certains pays que d'autres; toutefois, nous sommes bien renseignés sur ce qui s'y passe, grâce aux organisations internationales auxquelles nous appartenons, comme l'ONU.

Nous envoyons aussi des délégués à toutes les réunions de l'OCDE et de l'ONU qui traitent de minéraux particuliers, comme le groupe du plomb et du zinc, le groupe du fer et de l'acier, le Conseil international de l'étain, le groupe du tungstène, et ainsi de suite. Nous avons des représentants à ces réunions. Certains d'entre nous avons l'occasion chaque année de passer quelques jours à Paris ou à Genève.

M. Allmand: Avez-vous quelques renseignements au sujet de la production minérale réelle ou en puissance de la Chine?

• 1155

M. Drolet: Nous n'en avons obtenu que très peu grâce à nos propres efforts. Nous comptons sur les publications internationales.

Si vous voulez parler surtout de la Chine communiste, nous n'avons pas beaucoup de renseignements à son sujet, sauf que nous savons pertinemment qu'elle produit beaucoup de houille. En fait, nous savons que la valeur de la production minérale de la Chine dépasse celle du Canada, mais elle ne comprend qu'un seul produit minéral. Il en va ainsi du Venezuela où la valeur de la production est également plus élevée, mais il s'agit là aussi d'un seul produit: le pétrole. C'est pourquoi nous disons que le Canada vient au troisième rang, après les États-Unis et l'URSS, au point de vue de la production diversifiée des minéraux.

M. Allmand: Qu'en est-il de l'échange de renseignements scientifiques et techniques, des nouvelles méthodes de production et ainsi de suite?

D'après le crédit à l'étude, je constate que vous appartenez à de nombreuses organisations internationales. Ces conférences vous permettent-elles d'échanger beaucoup de renseignements relatifs aux nouvelles méthodes et à la nouvelle technologie?

M. Drolet: Pour ce qui est de mon groupe, nous nous occupons du domaine de l'économique. Le Ministère s'intéresse aussi à d'autres domaines, par exemple ceux qui relèvent de M. Harrison, notamment la Direction des mines et des levés géologiques du Canada; toutes les divisions du Ministère, je suppose, échangent sans cesse des renseignements avec les autres pays.

Mon propre groupe fait partie de l'Organisation de coopération et de développement économiques—l'OCDE—et nous siégeons au comité du fer et de l'acier, au comité des métaux non ferreux; nous faisons aussi partie de l'agence de l'énergie nucléaire européenne; aux Nations Unies, nous sommes membres du groupe international d'étude du plomb et du zinc, de la Commission économique du comité de l'acier européen, du comité du tungstène et nous sommes signataires de l'Accord international sur l'étain. Nous avons aussi des représentants sur le GATT. Un représentant de notre ministère à séjourné presque deux ans à Genève au cours de ces négociations.

M. Allmand: Je vois qu'il y a un Bureau de liaison géologique. Quel est le but de cet organisme?

M. Harrison: Le Canada commandite un organisme scientifique du Commonwealth à Londres. Cet organisme s'occupe notamment de l'emploi des ressources minérales des pays en voie de développement, surtout compte tenu de la nature indépendante de l'essor des nations à titre de groupes autonomes au sein du Commonwealth. Il s'agit d'un important centre où tous les pays du Commonwealth peuvent se procurer des renseignements précis qui peuvent leur être utiles dans leur propre mise en valeur.

Le Canada verse quelques milliers de dollars par année pour assurer le fonctionnement de cet organisme. La Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Royaume-Uni, le Pakistan, l'Inde et bien d'autres pays participent tous à son entretien.

M. Allmand: En plus de fournir des renseignements, en recevrons-nous aussi?

M. Harrison: Oui, bien sûr, il s'agit d'un centre d'échange de renseignements géologiques concernant bien des aspects non seulement des ressources minérales du Commonwealth, mais aussi de celles du monde entier.

M. Allmand: Merci, monsieur le président.

Le président: J'ai les noms de MM. Deakon, Gilbert et Chappel sur ma liste. Peut-être conviendrait-il que je donne la parole à M. Deakon et à M. Chappell avant que M. Gilbert ait son tour. A vous, monsieur Deakon.

M. Deakon: Monsieur le président, les questions que je désire poser à M. Drolet ont trait au budget. J'ai examiné certains détails et je constate que le crédit 15 a trait aux levés topographiques et aériens, cartographie et établissement de cartes de navigation aérienne. Cela figure à la page 78 du budget revisé des dépenses. Le budget de 1968-1969 semble accuser une augmentation considérable au chapitre des traitements, bien qu'il n'y ait qu'un seul employé de plus.

Malgré cette importante augmentation, sous la rubrique «Autre services professionnels et spéciaux» on constate une augmentation exorbitante, les chiffres étant passés de $37,000 à $133,000. Pourriez-vous nous fournir des explications?

• 1200

M. Harrison: Monsieur le président, avant de vous présenter M. Gamble, j'aimerais signaler que M. Deakon a parlé d'une augmentation exorbitante; M. Gamble voudra peut-être commenter cette affirmation.

M. S. G. Gamble (Directeur, administration, Direction des levés officiels et de la cartographie, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le président, sauf erreur, M. Deakon se préoccupe surtout de l'augmentation du coût des services professionnels. Cette augmentation s'explique par le besoin de fournir des services d'arpentage officiel dans les territoires, y compris l'arpentage des terres des Indiens, et ainsi de suite. La demande de ces services dépasse notre aptitude à y répondre grâce à notre propre personnel; par conséquent, il nous a fallu, de propos délibéré, engager des arpenteurs professionnels pour effectuer une grande partie de ces travaux; le nombre d'arpentages officiels effectués aux fins administratives du gouvernement fédéral a donc augmenté.

M. Deakon: J'ai une autre question, monsieur le président. La page 79 du budget revisé des dépenses révèle une somme de $75,000 pour temps supplémentaire. Est-ce nécessaire? Le travail ne peut-il être accompli au cours des heures régulières?

M. Gamble: Monsieur le président, je crois que cela a trait surtout aux opérations de notre imprimerie. Nous avons fait d'importants investissements dans notre imprimerie et nous avons constaté que lorsqu'il nous faut faire plus de travail que nous ne pouvons au cours des heures ouvrables régulières, il est plus économique, étant donné les investissements que représentent l'outillage, les locaux et ainsi de suite, de permettre à notre personnel actuel de faire du temps supplémentaire

que de trouver d'autres moyens d'obtenir la production accrue requise.

M. Deakon: Voulez-vous dire que vous avez votre propre imprimerie pour vos publications et aussi pour vos rapports techniques? Est-ce votre propre imprimerie qui fait cela?

M. Gamble: Non, non. Nous publions les cartes du Canada, non seulement pour la Direction des levés et de la cartographie et pour l'ensemble du Ministère, mais aussi pour une foule de leurs agences au gouvernement. C'est une imprimerie pour la publication de cartes.

M. Deakon: Les publications et rapports pour le Ministère sont-ils confiés à des agences chargées de les imprimer pour vous ou si vous avez vos propres installations pour cela aussi?

M. Gamble: Ils sont faits de diverses façons. Souvent, d'après la qualité du rapport, c'est l'Imprimeur de la Reine qui fait la plus grande partie du travail, quoique ce soit souvent nous qui imprimions les cartes publiées en annexe des rapports.

M. Deakon: La raison pour laquelle j'ai posé cette question c'est que vous avez aussi un poste sur la publication des rapports techniques pour chacune de ces directions.

M. Harrison: C'est l'Imprimeur de la Reine qui s'occupe de cela. La publication des rapports est l'affaire de l'Imprimeur de la Reine et il y a une répartition proportionnelle du coût prévu des rapports, et le reste, et c'est le poste qui est donné dans le budget pour chaque élément constitutif.

M. Deakon: Je vois. Je remarque encore ici, monsieur le président, une augmentation, dans chacune de ces directions, des frais de voyages et de déménagements. Voyage-t-on davantage, ces temps-ci, au Ministère?

M. Harrison: C'est vrai. J'ai vu des chiffres à ce sujet récemment. Je ne les ai pas à la mémoire, mais les voyages, au Ministère, comprennent aussi les voyages pour les travaux sur place, la partie nécessaire du transport des gens depuis leur lieu de travail, pour leur travail d'hiver, pourrait-on dire, jusqu'au lieu de leur travail saisonnier. C'est là un élément considérable des frais de voyage et de déménagement du Ministère. Aussi, puisque nous avons créé récemment des centres régionaux, comme celui de Calgary et d'autres, ces gens sont mutés à ces centres.

• 1205

M. Deakon: Merci, monsieur le président.

M. Gamble: Monsieur le président, ma réponse à la question sur le surtemps était peut-être incomplète. Je devrais expliquer quelque chose qui m'a échappé. Au sujet de nos travaux sur place, dans bien des régions nous essayons de travailler sept jours par semaine à cause des installations, du milieu, de l'importance du temps qu'il fait, et le reste, et la base de la rémunération, c'est la semaine de cinq jours. Ainsi, là où l'on travaille sept jours par semaine, il y a ces dépenses supplémentaires à faire et cela aussi fait partie du coût.

M. Harries: Monsieur le président, je n'ai pas obtenu de réponse à la première partie de la question, soit la hausse de près de $300,000 des salaires.

M. Harrison: Monsieur Code, premier directeur du personnel, pourrait peut-être répondre aux questions générales touchant la hausse des salaires.

M. R. B. Code (premier conseiller en personnel): Monsieur le président, je n'ai pas devant moi les chiffres qui ont été mentionnés, mais je crois que la différence s'explique par une hausse générale des salaires. Je vais examiner les chiffres précis que vous avez mentionnés. . . .

M. Roy (Timmins): J'arrive à 45 p. 100.

M. Gamble: Peut-être puis-je répondre à cela. Quelque 900 employés sont en cause, à quoi s'ajoutent quelque 150 employés occasionnels, de sorte que la somme des salaires est de l'ordre de cinq millions de dollars. Or il y a eu des hausses l'année précédente. Ce qui vous intéresse, c'est la différence qu'il y a par rapport à l'année précédente, la hausse entre les deux.

Il n'y a pas toujours suffisamment de fonds pour couvrir les hausses parce qu'on ne peut pas toujours prévoir ces dernières et des dispositions spéciales sont prises pour qu'on ait les fonds en vue de telles hausses. Par conséquent, nous prenons probablement la différence et le déficit de l'année précédente et nous y ajoutons la prévision de tout changement qui pourra survenir au cours de l'année courante.

M. Allmand: La plupart des employés occasionnels d'été sont-ils des étudiants d'université?

M. Gamble: Ils le seraient pour la plupart, bien que nous fassions appel à nombre d'emballeurs, de cuisiniers, de spécialistes et autres là où on a besoin d'eux.

M. Deakon: Monsieur le président, puis-je intervenir? Je comprends la question de vos travailleurs occasionnels, mais vous avez un article particulier pour les salaires, soit occasionnels et autres. Je me réfère, et je crois

que mon ami y a fait allusion également, au poste particulier désigné comme relevés sur place et par air, cartographie et photogrammétrie aérienne, où vous avez une somme de $887,000 de prévue en traitements et salaires pour 1968-1969, alors que le chiffre correspondant pour 1967-1968 était de $594,800. Je crois que c'est de cela que mon ami veut parler.

M. Allen: Monsieur le président, on tient compte chaque année, comme M. Gamble l'a dit, des révisions, des hausses de salaires prévues. Plutôt que d'essayer de prévoir les répercussions de hausses non encore annoncées sur les diverses divisions de la direction, on fait face à ces hausses par une somme représentant 3 p. 100 du total des traitements de l'année précédente, qu'on indique à un seul endroit dans le budget.

Ce que M. Deakon examine à la page 78, c'est ce que nous appelons l'administration de la direction, soit les frais généraux. Dans le chiffre de $887,000 il y a une somme de $220,000 qui est un montant global mis de côté en vue des hausses générales de traitements prévues pour l'année. A mesure que celles-ci sont annoncées et qu'on en reconnaît les conséquences pour chaque division, des montants sont transférés de ce budget aux autres budgets.

Si donc vous êtes à la recherche d'une comparaison valable en dollars constants dans le cas présent, il faudrait enlever $220,000 aux $887,000 que vous examinez puis comparer $667,000 pour la nouvelle année avec les $594,000 de l'année précédente en matière d'administration de la direction, sur la base d'une comparaison en dollars constants, comme je le disais plus tôt.

• 1210

M. Chappell: Monsieur le président, j'aimerais traiter brièvement aujourd'hui des postes qui ont trait à la recherche; j'aimerais obtenir des renseignements qui me permettraient de poser d'autres questions la semaine prochaine. Quel est le total de tous les postes qui ont trait à la recherche sous la rubrique Mines, minéraux, énergies et sciences de la terre?

M. Harrison: Je ne pourrais pas répondre à votre question de mémoire. Nous avons des chiffres ainsi détaillés pour les années précédentes. Une certaine proportion de ces sommes consiste en frais d'administration, mais fondamentalement tout le travail du Ministère est orienté vers quelque aspect de la recherche par l'application des résultats, la révision des données scientifiques et techniques, l'évaluation de ces données, et toute cette partie qui a trait à la mission du Ministère, qui est foncièrement, depuis son origine, de fournir à l'industrie canadienne des minéraux des renseignements qui lui permettent de progresser. Ainsi, d'une certaine manière, tout ce budget en est un de recherche.

M. Chappell: Je désire poser la question de la recherche, ou plutôt des questions sur la recherche, d'une façon quelque peu détaillée. Pouvez-vous me référer à quelque autre déclaration ou rapport qui donne une liste détaillée des divers postes qui ont trait à la recherche, indiquant entre autres choses si cette recherche est faite dans vos propres locaux ou déléguée par contrats à des universités ou faite par un autre ministère du gouvernement?

M. Harrison: Je ne connais pas de rapport qui détaille les choses de cette façon. Il y a des rapports qui sont en préparation à l'heure actuelle et qui devraient être disponibles la semaine prochaine, je crois, ou un exposé sommaire qui devrait être prêt la semaine prochaine et qui indiquera la recherche qui est faite chez nous, celle qui est faite ailleurs et sous contrat, tout l'argent qui est déboursé en subventions, et le reste.

M. Chappell: Et ce rapport que vous attendez pour la fin de la semaine prochaine traitera-t-il de tous les travaux de recherche effectués par les directions des mines, des minéraux, de l'énergie et des resources, et aussi des eaux? Cela est-il confondu tout ensemble ou présenté séparément?

M. Harrison: Je ne saurais vous le dire de mémoire, monsieur, mais je crois qu'ils sont distincts. Cela vous donnera le compte assez exact, d'après moi, de la façon dont l'argent est réparti en matière de recherche.

M. Chappell: Par exemple, nous avons sous la rubrique Administration, opérations et entretien, de la recherche en astronomie et en géophysique. Il est assez difficile de savoir quelle proportion va aux savants qui travaillent effectivement à des travaux de recherche et quelle est consacrée à des immeubles, aux frais généraux et à tout le reste, n'est-ce pas?

M. Harrison: Oui, monsieur. L'acquisition de matériel se trouve sous le poste 20 et les sommes accordées aux agences extérieures sont au poste 25 pour chacun de ces articles. La recherche en astronomie et en géophysique comprend le coût de l'utilisation de toutes les installations de recherche en astronomie et en géophysique du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

M. Chappell: Je ne prendrai pas davantage de temps aujourd'hui mais si vous pouviez me trouver des documents qui m'aideraient à établir le détail de tout cela, je vous en saurais gré.

Le président: Monsieur Ricard.

M. Ricard: Cette idée m'est venue à l'esprit pendant que mon voisin demandait des éclaircissements sur la potasse et, puisque ma question s'adresse à M. Drolet, je voudrais la poser en français.

[*Texte*]

Monsieur Drolet, si j'ai bien compris vos explications, vous avez dit qu'il y avait une surproduction de potasse actuellement et que, d'ici quelques années, cette surproduction disparaîtrait. Quelles méthodes, croyez-vous, seront utilisées pour diminuer cette surproduction?

M. J.-P. Drolet (sous-ministre adjoint, exploitation minière): Je crois qu'un des grands marchés qui vont s'ouvrir pour la potasse produite au Canada sera le marché de la Chine.

M. Ricard: Sous forme d'engrais?

M. Drolet: Sous forme, je crois, de matériel comme la potasse, et aussi une partie transformée, sous forme de fertilisants.

M. Ricard: Merci.

• 1215

M. Allmand: Combien en vend-on maintenant en Chine?

M. Drolet: J'ignore la quantité exacte, mais je dois vous dire, en toute franchise, et je ne vous annonce rien puisque vous avez lu dans les journaux du Canada de nombreuses références à ce problème, c'est que, jusqu'à il y a très récemment, il y avait, au Canada, des mines de potasse exploitées par des intérêts étrangers, qui ne voyaient pas d'un bon œil la vente du produit des mines de potasse à la Chine.

Comme vous savez, le Canada fait des ventes de d'autres substances à la Chine mais, depuis quelques mois, on a ouvert une nouvelle mine de potasse au Canada qui ne fait pas partie de la même organisation de ce pays étranger, nommément les États-Unis, et qui est libre de vendre—tout le monde est libre—mais qui est plus apte à vendre aussi à la Chine.

[*Traduction*]

Le président: Si vous me permettez, monsieur Ricard, avant que vous continuiez . . .Nous avions convenu au début que nous ne permettrions pas de questions supplémentaires à la première ronde de questions.

M. Ricard: Je ne crois pas que ce soit moi qui aie posé une question supplémentaire.

Le président: Non, ce n'est pas vous, mais je désire éclaircir la situation. Vous avez été interrompu et j'aurais peut-être dû rappeler M. Allmand à l'ordre, mais je vous saurais gré de vous conformer tous à ce règlement: nous n'aurons pas de questions supplémentaires à la première ronde. Continuez, monsieur Ricard.

M. Ricard: Je n'en ai qu'une.

[*Texte*]

Dans quelle province, monsieur Drolet, cette nouvelle mine est-elle située?

M. Drolet: J'avais en tête la mine Alwinsall, en Saskatchewan, plus précisément à Lanigan.

M. Ricard: Merci.

M. Drolet: Ce sont des intérêts français et allemands.

[*Traduction*]

Le président: Monsieur Sulatycky.

M. Sulatycky: En examinant le budget, monsieur le président, je constate que pour les années 1965-1966 et 1966-1967 les revenus indiqués à Administration de la direction sont supérieurs aux dépenses et que pour l'année en cours—ou est-ce l'année dernière—les dépenses vont être supérieures aux revenus. Il semble y avoir de plus en plus de différence et dans le mauvais sens. Y a-t-il moyen d'augmenter les revenus, monsieur? Pourquoi les revenus ne se maintiennent-ils pas au rythme des dépenses?

Le président: Monsieur Hamble.

M. Allen: Monsieur le président, je dois seulement dire, avant les remarques de M. Hamble, qu'une fois de plus c'est un cas où les renseignements pour toute la direction sont compris dans la première section. Je pense donc que nous examinons, à la page 78, le chiffre du revenu total pour la direction.

Le président: Page 70. Ce n'est pas dans le résumé.

M. Allen: Non, dans le livre bleu, monsieur le président.

Le président: Page 78?

• 1220

M. Allen: Ce que je veux signaler, monsieur le président, c'est surtout que ceci indique le montant total pour la direction et qu'il est placé à côté d'un chiffre des dépenses pour la division au bureau central de la direction. Je soumets que ce n'est pas là une base valable de comparaison. M. Gamble voudra sans doute traiter de la tendance du revenu pour toute la direction comparativement à l'ensemble des dépenses de la direction.

M. Gamble: Monsieur le président, les revenus de la direction proviennent surtout de deux sources: la vente de photographies aériennes et la vente de cartes. Cette vente augmente constamment à mesure que nous produisons de meilleures cartes du pays et que les gens sont davantage mis au courant des photographies aériennes et des cartes qu'ils peuvent obtenir. Nous croyons que ce revenu va augmenter constamment; et, encore une fois, il s'agit de réexaminer le coût des services que nous fournissons.

Comme l'a fait remarquer M. Allen, l'autre partie se trouve être les frais propres à une

partie du travail; qu'elle soit placée à côté de l'autre ne nous est pas d'un grand secours.

M. Gilbert: Monsieur le président, je voudrais encore poser une question à M. Drolet, en raison du fait que 60 p. 100 de nos exportations, totalisant environ 2 milliards de dollars, se font vers les États-Unis. Si l'on considère la tendance du Congrès des États-Unis à vouloir imposer des restrictions à l'importation de minéraux comme le plomb, le zinc et la potasse, quelle est la position du Canada, lorsque vous déclarez que l'appartenance étrangère joue un rôle prépondérant pour décider si la société mère demandera à sa filiale de faire des exportations?

Je crois que je devrais poser une autre question à la suite de celle que je viens de poser. Quelles seraient les possibilités de créer une commission nationale de commercialisation pour nos produits minéraux?

Voila des questions importantes, mais je sais que vous êtes capable d'y répondre et que vous avez de l'expérience en la matière. C'est pour cela que je pose ces questions.

M. Drolet: Je discute moi-même de ces questions en public lorsque je prononce des discours devant les membres du *Canadian Institute of Mining and Metallurgy* en diverses occasions. J'ignore si vous voulez connaître mes commentaires personnels, mais regardons la situation en face. Comme vous venez de le dire, nous exportons aux États-Unis 60 p. 100 de nos exportations de produits minéraux; 15 p. 100 s'en vont vers le Royaume-Uni, environ 8 p. 100 vers le Japon, et 13 p. 100 dans le reste du monde. Les États-Unis constituent donc notre gros marché.

Au cours des dernières années, des démarches auprès du Congrès ont été faites très souvent par des producteurs de plomb et de zinc, surtout pour faire imposer des contingents d'importation. Ces contingents ont été appliqués jusqu'à très récemment puis ils ont été supprimés. Je dois dire qu'il s'agit d'une lutte continuelle de la part du gouvernement canadien avec certaines personnes aux États-Unis pour empêcher que ces contingents ne soient imposés de nouveau.

Le gouvernement américain connaît aussi ce problème avec les producteurs de potasse du Nouveau-Mexique. Il y a quelques années, nous n'exportions pas une livre de potasse aux États-Unis, mais aujourd'hui nous envahissons leur marché. Il y a quelques minutes, alors que je répondais à la question de M. Ricard sur les endroits du globe où je croyais que nous exporterions de la potasse, j'ai oublié de dire que le marché des États-Unis croîtra également et que, dans environ 10 ans, nous pourrons satisfaire à leur demande.

• 1225

Nous faisons continuellement des démarches aux États-Unis, par notre ambassadeur et notre attaché commercial à Washington, par l'entremise du ministère du Commerce. Nous faisons les analyses en vue de ces démarches, c'est-à-dire que nous leur fournissons des données de base et ainsi de suite. Et nous nous inquiétons très souvent de la situation.

M. Gilbert: Quelles seraient les possibilités d'établir une commission nationale de commercialisation? Je suppose qu'en ce moment, les exportateurs de minéraux se procurent une licence d'exportation du gouvernement et exportent vers le pays de leur choix.

M. Drolet: Pas du tout.

M. Gilbert: Comment procède-t-on?

M. Drolet: Uniquement dans le cas du cuivre et du nickel.

M. Gilbert: Je vois.

M. Drolet: Comme vous l'avez dit l'autre jour, il fut un temps où un fabricant canadien avait des difficultés à se procurer au Canada le nickel dont il avait besoin tandis que le nickel et le cuivre étaient produits à portée de la main et certains producteurs expédiaient à l'étranger parce qu'ils pouvaient retirer un prix plus élevé. Ainsi, par persuasion, nous avons un comité avec eux. Donc, pour répondre à votre question, je suppose que vous parlez d'un organisme semblable à la Commission du Blé?

M. Gilbert: C'est exact. Ou un organisme, comme l'a suggéré M. Watkins dans son rapport sur l'appartenance étrangère et les difficultés des exportateurs en raison de certains lois dans d'autres pays, la Loi sur le commerce avec l'ennemi en particulier. Serait-il possible d'établir une commission nationale de commercialisation?

M. Drolet: En fait, nous n'avons pas tellement de difficultés avec la vente de nos minéraux. Nous n'avons pas de difficulté à nous lancer sur le marché des États-Unis ou de tout autre pays du monde. Le seul obstacle que nous rencontrons est celui des tarifs douaniers élevés dans certains pays. Ainsi, pourquoi n'exportons-nous pas davantage d'aluminium au Marché commun? C'est à cause du tarif douanier de 9 ou 7 p. 100 sur la plupart des métaux entrant dans le Marché commun. Mais, cela mis à part, nous n'avons pas de problèmes. Nous avions des problèmes

avec le Japon jusqu'aux négociations Kennedy. Nous en avons moins maintenant.

M. Gilbert: Je pensais que le Conseil économique du Canada avait dit dans son rapport que les négociations du GATT n'avaient que peu influé sur le problème des échanges commerciaux. Connaissez-vous ce que le Conseil a dit à ce sujet?

M. Drolet: Oui.

M. Gilbert: Vous y avez fait allusion et c'était la conclusion qu'il tirait.

M. Drolet: Pour ce qui est des métaux et des minéraux, il n'y a pas eu de changements radicaux à la suite des négociations Kennedy pour une raison précise. C'est parce qu'au Canada, comme nous avons tant de minéraux différents, bien que nous n'ayons pas de monopole mondial sur les ressources minérales, nous n'avions pas grand chose à offrir aux autres pays. Comment-voulez vous discuter avec d'autres pays, comme la France par exemple, et leur dire qu'ils peuvent exporter du nickel au Canada sans tarif douanier. Ils ne peuvent certainement pas faire la concurrence à notre nickel, et cela s'applique à pratiquemment tous les métaux et les minéraux.

Mais si nous avons obtenu quelque chose au Kennedy Round pour les métaux et les minéraux, c'est dans le domaine des minéraux semi-ouvrés. Nous payons maintenant des tarifs douaniers moins élevés en Australie, au Japon en particulier et aussi dans divers autres pays du Marché Commun. Comme vous le savez, notre situation face au Royaume-Uni n'a guère été améliorée car la plupart des minéraux que nous y exportions entraient déjà en franchise. C'est là que nous pourrons avoir quelques difficultés avec les minéraux lorsque le Royaume-Uni se joindra au Marché Commun. Il adoptera également ses tarifs douaniers et c'est une barrière à laquelle nous nous heurterons.

M. Gilbert: Je vois. J'ai fini, monsieur le président.

Le président: Adoptez-vous les articles 15, 20 et 35?

Quelques voix: Entendu.

Les articles 15, 20 et 35 sont adoptés.

Le président: Monsieur Drolet?

• 1230

M. Drolet: Je voudrais simplement faire une remarque. J'ai donné à chacun d'entre vous une carte appelée la carte des producteurs canadiens de minéraux et, pour renseigner davantage sur l'industrie minéralogique canadienne, nous publions annuellement un excellent ouvrage intitulé «L'*Annuaire des minéraux au Canada*». Voici l'édition de 1966. Elle est publiée dans les deux langues. Vous trouverez à la fin la carte que je vous ai distribuée. Il y a, pour chaque produit minéral, des remarques sur la production, l'endroit où les mines sont situées et de petites cartes indexées, ainsi que les marchés du monde, les tarifs douaniers et tout ce qui a trait à chaque minéral produit au Canada. Vous pouvez vous procurer ces exemplaires chez l'Imprimeur de la Reine à $7.50 l'exemplaire ou en me les demandant personnellement. Ils sont fournis gratuitement aux députés.

Une voix: Quel est le nom de l'ouvrage?

M. Drolet: L'*Annuaire des minéraux au Canada*. Comme vous le savez, on publie de nombreux rapports sur cette division de l'économie minérale. Il existe un résumé de ce gros ouvrage, mais il est préférable d'avoir l'original. On a fait diverses études sur un produit particulier. Voici un exemple, l'industrie du cuivre, et nous en avons aussi sur le nickel et l'uranium. Nous publions aussi une liste des exploitants qui indique leurs noms et adresses ainsi que ce qu'ils produisent pour tous les minéraux, les produits industriels, les métaux etc.

Comme on m'a posé de multiples questions sur la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, je pourrais aussi dire au Comité que nous avons un rapport annuel sur l'application de cette Loi qui donne le nom de toutes les mines, celles qui ont un coût de production élevé, et ainsi de suite.

M. Ricard: Puis-je suggérer que M. Drolet nous fournissent, à tous, toutes ces publications?

Le président: Merci, monsieur Ricard. J'allais justement demander l'avis du Comité à ce sujet. Acceptez-vous que nous demandions que chaque membre du Comité reçoive ces exemplaires?

Quelques voix: D'accord.

Le président: Messieurs, je vous remercie d'avoir été présents de bonne heure aujourd-

'hui pour que nous puissions éclaircir ces trois crédits et je remercie les hauts fonctionnaires qui ont également été parmi nous ce matin.

Le seul moment que nous pouvons trouver actuellement pour notre réunion de la semaine prochaine est à 9 heures et demie vendredi matin, mais nous allons voir si nous ne pouvons nous réunir un autre jour de la semaine.

Comme il nous reste les crédits 1 et 5, nous aurons peut-être à prévoir notre horaire en fonction du calendrier du ministre la semaine prochaine, car il sera présent à la prochaine réunion du Comité.

Messieurs, je vous remercie beaucoup. La séance est ajournée.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit sous la direction du Bureau des traductions, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
ALISTAIR FRASER.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. LEONARD HOPKINS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 8

RÉUNION DU VENDREDI 22 NOVEMBRE 1968

Budget principal revisé de 1968-1969 concernant le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

TÉMOINS:

De l'Office fédéral du charbon: L'honorable J. W. MacNaught, président; et M. A. Brown, directeur administratif.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968
29294—1

COMITÉ PERMANENT

DES RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. Leonard Hopkins

Vice-président: M. K. R. Hymmen

et MM.

[1] Badanai
Beaudoin
Code
Comeau
[5] Crossman
Gilbert
Grills
Harding
[3] Lind
[6] Marchand (*Kamloops-Cariboo*)
Moores (*Bonavista-Trinity-Conception*)
[2] Penner
Ricard
Ritchie
[7] Roberts
Roy (*Timmins*)
Sulatycky
[4] Watson—(20).

Quorum 11

Le secrétaire du Comité,
J. H. Bennett.

[1] M. Badanai remplace M. Allmand le 20 novembre 1968.
[2] M. Penner remplace M. Deakon le 21 novembre 1968.
[3] M. Lind remplace M. Chappell le 21 novembre 1968.
[4] M. Watson remplace M. Harries le 21 novembre 1968.
[5] M. Crossman remplace M. Harries le 21 novembre 1968.
[6] M. Marchand remplace M. Breau le 21 novembre 1968.
[7] M. Roberts remplace M. Orange le 21 novembre 1968.

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES

Le MERCREDI 20 novembre 1968

Il est ordonné,—Que le nom de M. Badanai soit substitué à celui de M. Allmand sur la liste des membres du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Le JEUDI 21 novembre 1968

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Penner, Lind, Watson, Crossman, Marchand (*Kamloops-Cariboo*) et Roberts soient substitués à ceux de MM. Deakon, Chappell, Harries, Weatherhead, Breau et Orange sur la liste des membres du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

29294—1½

(*Traduction*)

PROCÈS-VERBAL

Le VENDREDI 22 novembre 1968

(8)

Le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics se réunit ce matin à 9 h. 44, sous la présidence de M. Hopkins.

Présents: MM. Badanai, Beaudoin, Code, Comeau, Crossman, Gilbert, Grills, Harding, Hopkins, Hymmen, Lind, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Penner, Roy (*Timmins*), Sulatycky et Watson (16).

Aussi présents: De l'office fédéral du charbon: L'honorable J. W. MacNaught, président; M. A. Brown, directeur administratif; d'autres hauts fonctionnaires du ministère.

Le président fait part des recommandations faites par le sous-comité du programme et de la procédure lors de sa troisième réunion le mercredi 20 novembre 1968, et sur la motion de M. Roy (*Timmins*):

Il est décidé—de modifier le calendrier ainsi qu'il suit:

1. Que les hauts fonctionnaires de l'Office fédéral du charbon soient invités à se présenter devant le Comité, le vendredi 22 novembre 1968.
2. Que les représentants de la Commission de contrôle de l'Énergie atomique et ceux de l'Énergie atomique du Canada Limitée soient invités à comparaître devant le Comité le mardi 26 novembre 1968.
3. Que les représentants de l'Office national de l'énergie soient invités à témoigner devant le comité le jeudi 28 novembre 1968.

Le président met en délibération les crédits 75 et 80 du Budget revisé des dépenses ayant trait à l'Office fédéral du charbon, et invite le président de cet organisme, l'honorable J. W. MacNaught, à présenter ses collègues.

L'honorable J. W. MacNaught porte le parole au Comité et, secondé par M. A. Brown, répond aux questions.

Après l'interrogatoire, les crédits suivants sont mis en délibération et aprouvés à l'unanimité:

Office fédéral du charbon

Crédit 75—Administration et enquêtes de l'Office fédéral du charbon .....$ 150,000

Crédit 80—Versement au Nouveau-Brunswick, au cours de l'année financière 1968-69, etc. .....$ 3,397,314

A 11 heures du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du comité,
J. H. Bennett.

(Traduction)

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le vendredi le 22 novembre 1968

• 0944

Le président: Messieurs, nous avons maintenant le quorum et je déclare la séance ouverte.

• 0945

Je vais soumettre à votre attention le crédit 75 du budget revisé des dépenses concernant l'Office fédéral du charbon et inviter le président de cet organisme, l'honorable J. W. MacNaught, et son directeur exécutif, M. A. Brown, à occuper les fauteuils réservés aux témoins.

Sur l'article 75.

Ministère de l'Énergie,
des Mines et des ressources

D—Office Fédéral du charbon

75. Administration et enquêtes de l'Office fédéral du charbon $4,672,686.

Je voudrais maintenant demander à l'honorable J. Watson MacNaught de nous présenter les représentants de l'Office fédéral du charbon qui l'accompagnent.

L'honorable J. Watson MacNaught, P.C., Q.C. (président du conseil de l'Office fédéral du charbon): Monsieur le président, messieurs, je vous assure que c'est avec beaucoup de plaisir que je me trouve aujourd'hui devant votre Comité. Je connais bien l'importance du rôle que jouent les comités dans l'administration du gouvernement.

Votre président vient de me demander de vous présenter les représentants de l'Office. Vous avez à ma droite le directeur exécutif, M. Alexander Brown, puis notre trésorier, M. Maurice Lajoie, notre trésorière adjointe, Mlle Helen O'Heare, notre statisticien, M. Jean Fortin et le secrétaire de l'Office, M. George McCracken.

Votre président a indiqué qu'il serait peut-être régulier que je fasse quelques remarques générales vu que certains membres sont nouveaux et qu'ils ne connaissent peut-être pas le fonctionnement et l'origine de l'Office fédéral du charbon.

L'Office fédéral du charbon existe depuis environ vingt ans. Il a été créé pour donner suite à une recommandation de la Commission royale d'enquête Carroll. Le charbon a toujours préoccupé la Législature qui a dû ces dernières années subventionner l'extraction minière. Le juge Carroll a examiné la situation, puis a proposé la création d'un office indépendant de la fonction publique du Canada et composé de personnes venant de différentes régions du Canada et s'intéressant à la question du charbon.

L'Office serait constitué d'un conseil d'administration permanent d'au plus sept personnes. A l'heure actuelle, il se compose d'un président—moi-même—et de quatre membres dont trois qui en font partie depuis le début, en 1947, soit MM. William Whittaker, de Calgary, Percival Streeter, de St-Jean, N.-B. et Ian MacLaren, de Toronto, de même qu'un membre relativement nouveau, M. Malcolm Brodie, de Vancouver.

L'Office a plusieurs fonctions, mais, au fond, il a été créé pour conseiller le ministre responsable et le gouvernement sur les questions relatives au charbonnage. Il lui a également été confié la responsabilité d'octroyer des subventions et je suppose que la majorité des gens ont associé ce rôle à l'existence même de l'Office. Quand on pense à l'Office fédéral du charbon, je crois qu'on pense surtout aux subventions qu'il octroie depuis des années à certaines entreprises minières, dans diverses collectivités, qui autrement cesseraient leur exploitation.

L'Office accomplit en outre beaucoup de travaux de recherche. J'entends par là que nous avons encouragé la recherche au niveau universitaire et accordé des bourses à la recherche vu que, au Canada, malheureusement, il ne se fait pas beaucoup de travaux de recherche au niveau de l'industrie de la houille proprement dite contrairement à ce qui se fait aux États-Unis. Nous avons pu profiter largement des recherches faites aux États-Unis.

Nous avons également un rôle à jouer en vertu de la loi sur l'aide à la production du charbon. Cette loi a été adoptée afin de permettre à l'Office de consentir des prêts aux

sociétés qui veulent moderniser leur exploitation ou acheter de nouvelles machines. Au cours des ans, nous avons consenti, je crois, 33 prêts dont la plupart ont été remboursés. Je puis donc dire qu'à une exception près, le dossier de l'Office fédéral du charbon, en ce qui touche les prêts, est excellent.

Nous devons finalement nous occuper des paiements faits en vertu de la loi visant la mise de la houille canadienne sur un pied d'égalité avec la houille importée. Il s'agit de la loi en vertu de laquelle nous versons des subventions relatives au charbon utilisé pour la production du coke destiné à la fabrication de l'acier au Canada. Nous versons 49.5 cents par tonne de charbon utilisé pour la production du coke destiné à la fabrication de l'acier. Nous avons toutefois cessé le 1er avril de verser des paiements à cette fin et nous ne sommes plus autorisés à faire de paiements en vertu de la loi sur l'aide à la production du charbon. Nous devons toujours veiller au remboursement des sommes prêtées et exercer une certaine surveillance sur les prêts consentis, mais aucun prêt ne peut être désormais consenti en vertu de la loi visant la mise de la houille canadienne sur un pied d'égalité avec la houille importée.

Voici qui résume brièvement, messieurs, les activités de l'Office fédéral du charbon.

Le président: Merci beaucoup, monsieur MacNaught. Le crédit 75 est-il approuvé?

M. Comeau: Monsieur le président...

Le président: Avant que vous commenciez, monsieur Comeau, j'aimerais rappeler à tous les membres du Comité que j'accorde une dizaine de minutes à chacun au cours de la première période de questions, sans le privilège de poser de questions supplémentaires. Nous vous écoutons, monsieur Comeau.

M. Comeau: Monsieur le président, j'aimerais d'abord demander à M. MacNaught s'il s'agit là d'un office dont les membres font partie à plein temps.

• 0955

M. MacNaught: Le président occupe son poste à plein temps. Les autres membres de l'Office sont en fonction quand ils se réunissent à la demande du président. On leur accorde un traitement quotidien et on défraie leurs dépenses de voyage. Il est assez rare que nous tenions plus de cinq réunions par année. Nous en tenons en moyenne quatre ou cinq.

M. Comeau: Vous avez fait mention de recherches faites par les universités. De quel genre de recherches s'agit-il et à quelle conclusion en êtes-vous venu au sujet de l'avenir de l'industrie canadienne du charbonnage?

M. MacNaught: L'un des principaux projets de recherches qui ait été entrepris sous la direction de l'Office a été de déterminer comment on pouvait réduire le soufre contenu dans le charbon. Pour faire du coke de bonne qualité, il faut un charbon dont la teneur en soufre soit relativement basse. Dans la région du Cap-Breton, la teneur en soufre du charbon est un peu trop élevée et nous avons demandé à une entreprise de Toronto de faire certaines expériences afin de déterminer par quelle méthode on pourrait réduire cette proportion de soufre de façon économique.

Par suite de ces travaux de recherches et des expériences faites, elle a pu présenter un rapport selon lequel l'opération pourrait se faire à assez bon compte, de sorte qu'on n'aura plus à importer du charbon à faible teneur de soufre des États-Unis pour produire du coke.

C'est, je crois, l'une des expériences les plus importantes entreprises par l'Office.

M. Comeau: A votre avis, quelles sont les perspectives de l'industrie du charbonnage, principalement dans la région du Cap-Breton?

M. MacNaught: C'est là une question à laquelle il est très difficile de répondre, monsieur Comeau. Si vous m'aviez demandé ce qu'elles sont en Alberta ou en Colombie-Britannique, je vous aurais répondu sans hésitation que l'industrie du charbonnage de la région des Montagnes Rocheuses, de l'Alberta et de la Saskatchewan est promise à un brillant avenir.

M. Comeau: Puis-je vous interrompre?

M. MacNaught: Oui.

M. Comeau: Quelle différence y a-t-il? Pourquoi dites-vous que l'industrie du charbonnage est promise à un brillant avenir en Alberta alors qu'au Cap-Breton...

M. MacNaught: Voici pour l'Ouest canadien, le Japon constitue un nouveau marché, en pleine ébullition. Il s'intéresse vivement à la production de l'acier et du fer et requiert d'énormes quantités de charbon métallurgique, c'est-à-dire de charbon pouvant être converti en coke et utilisé ensuite dans la fabrication de l'acier et du fer.

Autrefois, le Japon importait beaucoup de charbon des États-Unis et, plus récemment de l'Australie. Toutefois, comme on l'a constaté, le charbon de Coleman, de Fernie et de Smokey River, dans les Rocheuses, convient on ne peut mieux à la fabrication de l'acier, et ses débouchés ne cesseront de s'accroître. Par exemple, quatre contrats à long terme ont été négociés avec le gouvernement japonais: un par la *Coleman Collieries Limited* prévoyant l'achat de 15 millions de tonnes de charbon au cours des quinze prochaines années, un par *The Crow's Nest Pass Coal Company,* maintenant la *Kaiser Steel,* prévoyant l'achat de 45 millions de tonnes de charbon au cours des quinze prochaines années, un par la *Luscar*

prévoyant l'achat de quelque quinze millions de tonnes et un, moins important, par la *Canmore*. On prévoit en tout et partout l'achat de quelque 85 millions de tonnes de charbon au cours des quinze prochaines années, ce qui signifie une rentrée au Canada de près d'un milliard de dollars américains. L'extraction minière dans la région de Sydney remonte à bon nombre d'années. Les veines s'étendent sous le lit de l'océan Atlantique sur une distance de quatre, voire cinq milles du carreau. C'est dire qu'il faut transporter le charbon quatre ou cinq milles pour l'amener à la surface. Dans certaines mines, on peut le faire à l'aide de wagons, mais dans d'autres il faut recourir à l'élévateur, et c'est un procédé coûteux.

Au début, on a bien reconnu qu'il y avait du charbon tant sur la côte de l'Atlantique que sur la côte du Pacifique, mais les industries étaient situées dans les régions centrales. Évidemment, cela n'a guère posé de problème tant que les gens ont utilisé du charbon pour chauffer leurs maisons et alimenter leurs cuisinières. On avait alors un certain débouché pour le charbon. Mais peu à peu les gens ont renoncé au charbon, ils ne tenaient plus à en pelleter; ils ont recouru à d'autres combustibles, notamment au pétrole et au gaz, dans l'Ouest. Alors le marché intérieur s'est effondré. Vers la même époque, les sociétés de chemin de fer ont opté pour des locomotives à moteurs diésels. Elles étaient l'un des plus importants consommateurs de charbon canadien, puis, soudainement, elles décident de recourir au diésel. Comme d'une part, les gens, et d'autre part, les sociétés ferroviaires n'avaient plus besoin de charbon, on s'est demandé comment on allait écouler le charbon. A l'aide de fortes subventions, on en transportait jusqu'à l'Ontario et au Québec, en grandes quantités. On se servait de charbon pour assurer le fonctionnement des génératrices d'électricité dans les Maritimes. On pouvait à ce moment-là se procurer du charbon américain à meilleur prix que le charbon canadien, car aux États-Unis les mines, moins profondes, ne se heurtaient pas au problème de l'eau souterraine; leurs filons étaient à peu près du même niveau et avaient peu d'inclinaison. C'était la première secousse que subissait le marché établi, mais l'important, depuis quelques années, c'est la concurrence du pétrole résiduel. Du pétrole résiduel du Venezuela peut être livré à Halifax et tout le long de la côte à un très bas prix, environ $2.10 le baril, et quatre barils et demi fournissent un rendement calorifique égal à ce que produit une tonne de charbon de Sydney. On peut donc se procurer cette quantité d'huile pour un peu plus de huit dollars, alors que dans certaines mines il en coûte le double pour produire une tonne de charbon. Ainsi, vu la concurrence du pétrole résiduel et la longue distance qui sépare le charbon de Sydney de l'Ontario ou du Québec, on ne peut envisager un avenir tellement rose pour l'acheminement du charbon des Maritimes vers ces marchés.

Si l'expérience dont je vous parlais tantôt s'avère concluante, comme nous croyons qu'elle le sera, il y aura un nouveau débouché pour le coke destiné à l'aciérie de Sydney. A l'aide de modestes subventions et de meilleures méthodes de production, on pourra peut-être en réduire le coût de fabrication. Je crois qu'il sera possible de fermer progressivement certaines mines et de ne produire que deux ou trois millions de tonnes de charbon par année, ou à peu près, et d'avoir un marché pour cette production.

• 1005

M. Comeau: Vous avez dit que le Japon utilisera peut-être du charbon de l'Alberta. Croyez-vous qu'il y ait des chances d'en exporter si l'on parvient à en réduire la teneur en soufre pour l'utiliser dans la production de l'acier?

M. MacNaught: Si l'on pouvait réduire cette teneur en soufre de façon économique, on pourrait utiliser de 500,000 à 700,000 tonnes de charbon dans la région de Sydney. Je ne crois pas cependant que nous puissions exporter beaucoup de charbon de Sydney parce que nous aurons toujours à faire face à la concurrence américaine.

M. Comeau: Monsieur le président, j'aimerais poser une autre question.

Le rapport de la Société de développement du Cap-Breton déposé hier ou avant-hier donnait à entendre qu'on allait ouvrir une nouvelle mine.

M. MacNaught: Oui, le rapport de la *Devco* a été présenté aux Communes il y a trois ou quatre jours.

M. Comeau: Sauf erreur, le rapport précisait qu'on allait ouvrir une nouvelle mine là-bas.

M. MacNaught: Il m'est très difficile de faire des commentaires su ce sujet puisque depuis le 1er avril, la Société exploite, à titre de propriétaire, quatre plus importantes houillères de l'île du Cap-Breton, celle de Princesse, des mines Sydney, la houillère nº 12 à New Waterford et les houillères nº 26 et 20 à Glace Bay. Nous ne versons plus de subventions à ces mines et nous avons très peu à

faire avec elles. Je sais que depuis quelques années on se demande si on ne doit pas ouvrir une nouvelle mine à Lingan. C'est le dernier amas de charbon dans le seul bon filon disponible. Il serait avantageux d'ouvrir cette mine parce que le charbon se trouve à moins d'un demi-mille de la surface et qu'il serait possible de recourir à un équipement tout à fait moderne et à l'expérience acquise. Si l'on ouvrait cette mine, on pourrait sans doute produire du charbon à un coût capable de soutenir la concurrence.

M. Comeau: J'aurais d'autres questions mais je vais céder mon tour, monsieur le président.

Le président: M. Sulatycky.

M. Sulatycky: Monsieur MacNaught, la teneur en soufre du charbon du Cap-Breton est-elle assez importante pour qu'on puisse le vendre si on réussissait à l'extraire du charbon?

M. MacNaught: On m'a dit que ses possibilités commerciales sont négligeables, qu'il s'agit ni plus ni moins d'un dérivé. La teneur en soufre du charbon est de deux ou trois pour cent. Il ne faut pas plus d'un pour cent pour faire du coke et le montant de soufre que nous enlèverions serait infime. Je ne crois pas que nous puissions en tirer un produit commercial.

M. Sulatycky: Quel était le but de la loi sur l'aide à la production du charbon?

M. MacNaught: La loi sur l'aide à la production du charbon a été adoptée par le gouvernement du Canada afin de consentir des prêts aux compagnies minières qui avaient besoin d'aide pour moderniser leur exploitation. Au début, l'extraction du charbon était un travail très difficile. On se servait alors de pics et de pelles. On a perfectionné des machines pour faire ce travail, mais certaines entreprises n'avaient pas les capitaux voulus pour les acheter. Cette loi a donc été adoptée afin d'autoriser l'Office à consentir des prêts, à exercer une certaine surveillance à cet égard, à faire enquête sur leur nécessité et sur la viabilité de l'entreprise, et à recueillir les remboursements.

M. Sulatycky: Pourquoi a-t-on cessé de consentir des prêts? A-t-on aboli la loi?

M. MacNaught: Nous entrons là dans le domaine de la politique gouvernementale. Je crois que la politique officielle a changé. Je suis fonctionnaire et je ne puis faire de commentaires sur la politique du gouvernement. Il m'arrive parfois de l'oublier et de faire des commentaires, si j'en fais, je vous prie de m'en excuser. Le gouvernement a décidé de ne plus accorder de prêts, et je ne saurais formuler de commentaires là-dessus.

M. Sulatycky: Le même raisonnement s'applique-t-il à la résiliation de la loi visant la mise de la houille canadienne sur un pied d'égalité avec la houille importée?

M. MacNaught: Pas tout à fait. Les paiements, en vertu de cette loi, ont surtout été versés à l'industrie sidérurgique de Sydney. Quand la Société de développement du Cap-Breton a assumé la direction des mines de charbon de cette région, il ne fut plus nécessaire de verser les 49 cents et demi accordés en vertu de la loi; il n'y eut plus alors qu'un seul bénéficiaire sur la côte du Pacifique, et le montant était peu élevé.

M. Sulatycky: Le charbon des Rocheuses est un charbon bitumineux, n'est-ce pas?

M. MacNaught: Oui et on le désigne parfois sous le nom d'anthracite, bien qu'il n'en soit pas un à proprement parler. Les Japonais le décrivent toutefois comme un anthracite.

M. Sulatycky: Et on ne peut le convertir en coke?

M. MacNaught: Oh, oui, certainement.

M. Sulatycky: Pourquoi la loi visant la mise de la houille canadienne sur un pied d'égalité avec la houille importée ne pourrait pas être de quelque utilité aux mines de cette région?

M. MacNaught: Cette loi, voyez-vous, avait été adoptée pour aider à la fabrication de coke au Canada. Le charbon de cette région sert à la fabrication de coke au Japon.

M. Sulatycky: Oui, je vois, mais pourquoi ne pourrait-on pas utiliser ce charbon pour fabriquer du coke au Canada?

M. MacNaught: On en a fait un peu pour la *Cominco Ltd.*

M. Sulatycky: En vertu de cette loi, ne pourrait-on pas expédier de façon économique ce charbon produit dans les Rocheuses vers les marchés des régions centrales du Canada, pour en faire du coke, afin de mieux soutenir la concurrence du produit américain?

M. MacNaught: Les coûts de transport et de production seraient trop élevés. Il en coûterait plus cher d'extraire une tonne de charbon des Rocheuses qu'il en coûte pour extraire une tonne de charbon dans la région des États-Unis d'où il est importé. Mon directeur exécutif me dit cependant que l'écart est très

mince, mais nous devons tenir compte du long transport depuis les montagnes jusqu'à l'Ontario.

M. Sulatycky: Si l'écart est très mince, est-ce que les 49½ cents part tonne payés en vertu de la loi visant la mise de la houille canadienne sur un pied d'égalité avec la houille importée ne permettraient pas d'expédier ici du charbon de l'Ouest, plutôt que d'importer du charbon américain pour en faire du coke ici?

M. MacNaught: Ce serait une aide. Je vous ferai remarquer, cependant, que la loi est en vigueur depuis plusieurs années et que l'on n'a pas vu de transport de charbon pour autant.

M. Sulatycky: C'était toutes mes questions, monsieur le président.

M. Penner: Monsieur MacNaught, j'ai eu l'occasion d'entendre des ingénieurs chimistes parler, d'une manière plutôt futuriste, de nouveaux emplois intéressants du charbon qui pourraient un de ces jours provoquer le réveil de toute l'industrie houillère canadienne et mondiale. Fait-on des recherches, dans les universités, sur les nouvelles utilisations possibles du charbon? De plus, quelles recherches effectue l'industrie chimique, au Canada, et jusqu'à quel point, en l'occurrence, cette industrie utilise-t-elle le charbon d'une manière nouvelle pour la fabrication de produits synthétiques et autres?

• 1015

M. MacNaught: Je demanderai à M. Brown, qui est ingénieur minier et qui s'occupe de tous nos travaux de recherche, de répondre.

M. A. Brown (directeur exécutif, Office fédéral du charbon): Tout d'abord, vous voudriez savoir quelle recherche est entreprise dans les universités. Cette recherche sur le charbon, financée par l'Office et d'autres organismes canadiens, est effectuée dans une série de centres de recherche répartis dans le pays, certains d'entre eux étant des organismes de recherche provinciaux, d'autres des universités. L'industrie ne fait que peu d'études sur le charbon au Canada. Cette activité est beaucoup plus importante aux États-Unis d'où nous tirons une grande partie de nos renseignements. Il existe quelques nouvelles utilisations intéressantes pour le charbon, mais elles en sont encore au stade de la mise au point. Nous procédons à l'heure actuelle, dans une université, à une étude intéressante sur la possibilité de se servir du charbon comme agent de purification des déchets industriels. Étant donné que l'industrie des pâtes et papiers représente l'une des principales sources de déchets industriels, et que de plus elle est grande consommatrice de combustible, il a semblé naturel de pousser la recherche dans cette direction. Même après avoir servi à la purification, le charbon possède toujours sa valeur calorifique et peut être utilisé comme combustible. Cette étude ouvre des perspectives vers une hausse appréciable de la vente du charbon, mais je répète qu'elle en est au stade avancé du laboratoire.

Pour l'instant, et pour ce qui est de l'avenir prévisible, le charbon sert à la fabrication de la vapeur. J'y inclus l'industrie des pâtes et papiers du Canada, l'industrie thermoélectrique du Canada, c'est là la plus importante utilisation, et la métallurgie du Canada. L'industrie métallurgique doit son accroissement au marché japonais qui est essentiellement métallurgique—je parle de l'Ouest du Canada. En regardant plus loin—et là les États-Unis sont en tête—ce pays est proche de l'étape de la fabrication de carburants liquides et gazeux synthétiques à partir du charbon. Nombreux sont les organismes de recherche américains qui s'intéressent vivement à cette possibilité et qui approchent de près le stade de la production, disons, d'essence à partir du charbon. Il s'agit là de prévoyance, car les États-Unis envisagent le début du tarissement de leurs propres réserves de pétrole et de gaz naturel. Sur le plan de la concurrence, ils sont très proches du but, je dirais même qu'ils ont atteint le stade des essais à l'échelle commerciale. Ils ont établi un rythme de progression qui devrait leur permettre de mettre des carburants synthétiques dans, disons, les dix années à venir. Il s'agit là de quelque chose de très nouveau pour eux. Les spécialistes des questions pétrolières y voient aussi un intérêt, et ils aimeraient savoir ce que les chimistes font à propos du charbon. Eh bien, ce sont les chimistes de l'industrie du gaz et du pétrole qui sont les chercheurs les plus qualifiées et les mieux informés. Ils font des recherches réellement coûteuses sur le charbon. La quasi-totalité des grandes compagnies pétrolières américaines ont acquis des droits de possession d'un genre ou d'un autre dans l'industrie houillère américaine. Elles ont acheté en bloc de très importantes compagnies d'exploitation minière ou des droits miniers, en particulier dans le Mid-West. Il s'agit là de la perspective d'un concept énergétique d'ensemble. L'idée suivant laquelle on considère les spécialistes du pétrole, du gaz, du charbon et de l'uranium comme tous enfermés dans le beaux compartiments, disparaît rapidement pour être remplacée par la vision d'un domaine complet de l'énergie. C'est pourquoi une si grande partie de la recherche coûteuse et poussée sur le charbon est à l'actif des chimistes de l'industrie pétrolière des États-Unis.

Le président: Je vois sur ma liste les noms de MM. Hymmen, Watson, Lind et Harding. Monsieur Hymmen, vous avez la parole.

M. Hymmen: Je commencerai là où M. Brown s'est arrêté. J'allais justement demander si l'Allemagne, par exemple, qui possède d'importantes ressources houillères, effectue des recherches dans ce domaine des carburants liquides ou gazeux?

M. MacNaught: J'ai entendu dire que pendant la guerre l'industrie allemande fabriquait la plus grande partie de l'essence, dont ce pays avait besoin, à partir du charbon, à un prix très élevé, mais cependant, elle l'a fait. Ce que l'on y fait actuellement, je ne le sais pas, mais je sais que ce pays procède à des recherches poussées.

M. Hymmen: Je voudrais poser deux autres questions d'ordre général. Je remarque dans le crédit n° 65, si nous enlevons les paiements statutaires, une importante réduction du montant du budget entre 1967-1968 et 1968-1969. Les travaux ont-ils atteint un point culminant avec le rapport Donald sous l'égide de votre Office ou d'un autre organisme?

M. MacNaught: Parlez-vous de la réduction du montant des subventions?

M. Hymmen: Oui.

M. MacNaught: Ceci a trait à la Société de développement du Cap-Breton. L'Office n'a plus besoin de payer des subventions aux mines de la Nouvelle-Écosse.

M. Hymmen: Ceci se rapporte à l'administration, et il n'y a pas de paiement de subventions sous cette rubrique.

M. MacNaught: Oh, excusez-moi.

M. Hymmen: Le montant est porté de $200,000 à $150,000.

M. MacNaught: Vous pouvez remarquer une réduction des fonds destinés à la recherche. Il y a eu une réduction de personnel et une suppression de certaines activités de l'Office en raison de la création de la Société de développement du Cap-Breton. C'est la raison essentielle de la baisse du montant relatif à l'administration.

M. Hymmen: Non, mais ma question précédente signifiait, est-ce que votre Office a donné mandat au rapport Donald?

M. MacNaught: Le rapport Donald tient son autorité du gouvernement du Canada.

M. Hymmen: J'ai une autre question dans le domaine de la recherche. Presque tous ceux qui ont pris la parole ont parlé du soufre, et je crois, monsieur MacNaught, que vous, ou M. Brown, avez mentionné que la réduction du pourcentage de soufre avait pour but de rendre le charbon ou le coke utilisable par les aciéries, et que cette réduction pouvait se faire jusqu'à 1 p. 100. Je crois qu'il y a une autre raison à cette opération. Tandis que l'usage domestique a accusé une baisse, l'utilisation industrielle connaît une hausse, de même que l'emploi thermo-électrique, et, pour ce qui est du problème de la pollution de l'air, on sait que le bioxyde et le trioxyde de soufre sont deux des éléments les plus épineux.

J'aimerais savoir, et je suis très intéressé par la recherche qui se fait, quelle est la réduction maximum que l'on peut obtenir pour le soufre. Ceci pourrait s'appliquer tout autant au pétrole car je ne connais pas le pourcentage de soufre qu'il contient, mais tout déchet diffusé dans l'atmosphère en grande quantité quant aux gaz sulfureux, crée déjà un problème tout autant qu'il le fera plus tard.

M. MacNaught: Monsieur le président, ce n'est qu'une question d'économie. La teneur en soufre peut être réduite à zéro, si nécessaire, mais cela coûte cher. Nous arrivons au point où la loi de la diminution des bénéfices entre en jeu. Nous avons trouvé que le taux de 1 p. 100 représente la limite.

M. Hymmen: Mais on peut aller plus loin?

M. MacNaught: Oh, on peut aller jusqu'à zéro.

• 1025

M. Hymmen: Je voudrais poser une question sur la Loi visant la mise de la houille canadienne sur un pied d'égalité avec la houille importée. Je voudrais tout simplement faire préciser une chose. Les paiements effectués en vertu de cette loi semblent diminuer d'année en année. Cela est-il dû à l'impossibilité de s'approvisionner en charbon canadien à faible teneur en soufre à une source proche des aciéries de Hamilton afin d'en faire du coke acceptable?

M. MacNaught: En somme, oui. Il fut un temps où il était possible d'utiliser 700,000 tonnes de charbon provenant de Sydney pour en faire du coke destiné aux aciéries de cette ville, mais avec l'emploi d'un minerai plus riche et l'augmentation de la demande d'un meilleur produit, il est devenu nécessaire de trouver un charbon plus pauvre en soufre, et seuls les États-Unis en ont. Il en a résulté une baisse de 700,000 ou 800,000 tonnes à peut-être 100,000 tonnes. Il n'y a pas de paiements relatifs au charbon provenant des États-Unis; seulement pour le charbon extrait au Canada et destiné à la fabrication de l'acier au Canada.

M. Hymmen: Non, mais s'il était possible de procéder à la réduction du taux du soufre, il n'y aurait aucune raison pour ne pas employer ce charbon, les paiements seraient effectués et nous utiliserions beaucoup plus de charbon canadien que de charbon américain.

M. MacNaught: Je crois que ce que vous dites est vrai; il sera possible de récupérer ce marché, mais étant donné que les mines en question sont maintenant la propriété de la Société de développement du Cap-Breton qui est une création du gouvernement fédéral et de celui de la Nouvelle-Écosse, il ne sera plus nécessaire d'effectuer ces paiements.

M. Hymmen: Merci.

Le président: Monsieur Watson?

M. Watson: Monsieur MacNaught, vous disiez que certains travaux de recherche avaient été abandonnés l'année dernière. De quels travaux s'agit-il? Vos dépenses ont diminué.

M. MacNaught: Nous n'avons laissé tomber aucune étude particulière, mais nous n'avons pu trouver assez de crédits de recherche pour lancer de nouveaux programmes de recherche.

M. Watson: L'Office fédéral du charbon et le Conseil national de recherches conjuguent-ils leurs efforts en ce qui a trait aux possibilités et projets de recherche? Etes-vous en rapport avec eux et leur demandez-vous de faire certaines choses pour vous?

M. Brown: Oui, dans tous les domaines des recherches qu'il effectue, l'Office est en relation avec tous ceux qui, au Canada ou ailleurs, font des études sur le charbon. Ainsi, nous faisons des recherches par l'entremise d'un organisme appelé le Comité consultatif canadien de la recherche sur le charbon.

Pour ce qui eet du Conseil national de recherches, je ne crois pas qu'il mette l'accent sur l'étude du charbon. Celle-ci a surtout été concentrée à la Direction des mines à Ottawa. Cette Direction possède un groupe de recherche très actif. Nous travaillons en étroite collaboration avec lui, et lui apportons notre aide financière. Les autres centres de recherche effectuant des travaux dans ce domaine sont, la *Nova Scotia Research Foundation*, le *Saskatchewan Research Council*, l'*Alberta Research Council* et l'université de Waterloo.

Comme vous l'avez remarqué, il y a eu une réduction des affectations à la recherche qui sont passées de $75,000 à $50,000. Elles traduisent mieux que n'importe quoi l'effort général d'économie entrepris l'année dernière, non seulement au sujet du charbon, mais dans tous les domaines.

M. Watson: Avez-vous, monsieur MacNaught, joué un rôle dans l'établissement du marché de l'exportation de l'Alberta vers le Japon, ou ce résultat est-il uniquement dû à l'initiative de l'entreprise privée et avez-vous simplement été informé des résultats?

M. MacNaught: A l'origine, l'Office fédéral du charbon a stimulé les recherches; il a parrainé des groupes se rendant du Canada au Japon pour y avoir des entretiens avec les gens de ce pays, se voyant généralement confier la responsabilité des premiers contrats, des contrats à court-terme, et . . .

• 1030

M. Watson: En quoi consistait votre responsabilité?

M. MacNaught: A procéder aux exportations du Canada vers le Japon, à se charger des mises au point et des réunions au Japon, à se tenir généralement au courant de l'évolution de la situation, enfin à s'occuper de la remise de subventions aux compagnies afin de leur permettre d'assurer leur production en attendant la conclusion des marchés.

M. Watson: Vous pouvez donc prétendre avoir mis les intérêts du charbon de l'Ouest canadien en contact avec les acheteurs japonais?

M. MacNaught: Ce que vous dites est assez vrai.

M. Watson: Combien y a-t-il de personnes travaillant dans les mines de charbon de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick à l'heure actuelle?

M. MacNaught: Les derniers renseignements que nous avons indiquent environ 5,800 hommes en Nouvelle-Écosse, c'est-à-dire dans la région de Sydney et dans deux mines sur le continent. Il y en a environ 600 à 700 au Nouveau-Brunswick.

M. Watson: Les subventions pour la Nouvelle-Écosse se montent à environ 33 millions de dollars?

M. MacNaught: 27 millions pour la Nouvelle-Écosse.

M. Watson: Qu'est-ce que cela donne par mineur?

M. MacNaught: Je ne l'ai jamais calculé sur cette base. Environ 5,000 dollars par mineur.

M. Watson: Environ $5,000 par homme?

M. MacNaught: Oui.

M. Watson: Quel est le pourcentage de la production de charbon de la Nouvelle-Écosse pris en charge par la Société de développement du Cap-Breton?

M. MacNaught: Environ 80 à 90 p. 100.

M. Watson: N'est-il pas vrai que l'Office fédéral du charbon a été créé à l'origine pour s'occuper du problème du charbon dans les Maritimes, ou n'était-ce pas là le but principal?

M. MacNaught: Non, je ne dirais pas spécialement pour les Maritimes. Je crois qu'il était destiné à s'occuper de tout le problème du charbon au Canada.

M. Watson: D'après vous, y a-t-il de nouvelles prévisions quant à la production de charbon en Nouvelle-Écosse? Vous disiez penser que dans un certain temps elle pourrait être réduite.

M. MacNaught: Je voulais dire que la production des quatre grandes mines que possède et exploite maintenant la Société de développement du Cap-Breton—et c'est ce que nous trouvons je crois dans le rapport déposé à la Chambre des communes la semaine dernière—subira éventuellement une diminution qui l'amènera au niveau de deux millions à deux millions et demi de tonnes par an. Il reste, en Nouvelle-Écosse, quatre mines que nous appelons indépendantes. L'une, qui a pour nom *Four Star Collieries Limited*, et qui appartient à la société *Bras d'Or Coal Company Limited* se trouve à Broughton, près de Glace Bay. Elle produit entre 100,000 et 200,000 tonnes de charbon par an. Il y en a une autre à Springhill, une autre à River Hebert, dans le comté de Pictou. Il y a la mine Drummond, à Stellarton. Enfin, dans le comté d'Inverness, il en existe encore une connue, je crois, sous le nom d'Evans. Cependant, leur production individuelle n'est que de 40,000 à 50,000 tonnes par an, et je ne sais pas si elle diminuera ou non. Probablement que oui.

• 1035

M. Watson: Les décisions de l'Office fédéral du charbon doivent-elles être approuvées ailleurs? Pouvez-vous, vous-même, décider de vos dépenses, ou faites-vous des propositions soumises à l'étude d'autres secteurs du gouvernement pour approbation finale?

M. MacNaught: Toutes les décisions prises par l'Office fédéral du charbon sont des décisions soumises à l'approbation de notre ministre. Pour l'instant, nous sommes placés sous l'autorité du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et théoriquement, tout ce que nous faisons est décidé par le ministre. Nous avons, en certains domaines, une juridiction étendue; nous sommes limités en d'autres domaines et ne penserions certainement pas vouloir faire quoi que ce soit sans l'accord total du gouvernement.

M. Watson: Les initiatives relatives, par exemple, à ces subventions sont-elles prises par vous, ou par la division des Mines du ministère des Mines, de l'Énergie et des Ressources?

M. MacNaught: Elles viennent de l'Office fédéral du charbon. Nous en faisons la proposition au gouvernement. Celui-ci décide alors de leur intérêt.

M. Watson: Ces subventions ont-elles pour résultat d'offrir aux consommateurs canadiens du centre du pays des prix inférieurs à ceux qui leur seraient proposés s'ils achetaient leur charbon directement aux États-Unis? Y a-t-il aucune économie pour le consommateur canadien? Ces subventions permettent-elles une économie par rapport aux prix américains?

M. MacNaught: Nous mettons la tonne de charbon canadien au niveau de la tonne de charbon américain, et nous faisons la différence. La subvention correspond à la différence entre ce qu'il coûte pour produire une tonne de charbon canadien, la transporter à destination, la mettre dans le bac, ou là où en a besoin, et ce qu'il coûte pour amener une tonne de charbon américain au même endroit. Cette différence, si elle existe, sera la subvention.

M. Watson: En fait, ces 27 millions de dollars que nous payons à la Nouvelle-Écosse, sous forme de subvention, représentent un subside direct. C'est un paiement directement adressé aux mineurs.

M. MacNaught: Aux mineurs, indirectement. C'est un problème social.

Le président: Monsieur Lind; vous avez la parole.

M. Lind: Est-il vrai que l'Ontario emploie beaucoup de charbon de la Nouvelle-Écosse dans ses centrales électriques?

M. MacNaught: Les centrales de l'Ontario utilisent trois quarts de million de tonnes de charbon de Sydney par an, pour la fabrication d'électricité.

M. Lind: Vous avez dit, il y a quelque temps, que le pétrole débarquait à Halifax à bas prix. Quelle est la source d'énergie électrique de la Nouvelle-Écosse, est-ce le pétrole ou le charbon?

M. MacNaught: Surtout le charbon.

M. Lind: N'y a-t-il pas des centrales qui utilisent le pétrole?

M. MacNaught: Si.

M. Lind: Suivant quel pourcentage?

M. MacNaught: De 40 à 50 pour 100 utilisent le pétrole.

M. Lind: Alors, on n'utilise donc pas surtout le charbon; on utilise à peu près autant de pétrole que de charbon.

M. MacNaught: En effet.

M. Lind: Ne croyez-vous pas que, dans l'intérêt des mines de charbon, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse pourrait faire servir tout le charbon à la production d'électricité?

M. MacNaught: Si j'exprimais une opinion à ce sujet, on pourrait m'accuser de faire de la politique. Je ne veux pas être accusé de critiquer le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ni le gouvernement fédéral. Je vous prie donc de m'excuser si je ne réponds pas à cette question.

M. Lind: L'industrie du charbon du Cap-Breton ne pourrait-elle pas exercer des pressions sur le gouvernement de la Nouvelle-Écosse pour l'amener à utiliser le charbon de préférence au pétrole?

M. MacNaught: Je peux répondre à cette question. Je suis persuadé que les dirigeants de cette industrie s'efforceront d'obtenir que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse utilise dans la centrale d'électricité qu'il contrôle autant de charbon qu'il est possible de le faire.

M. Lind: On pourrait ainsi réduire nos importations de pétrole et augmenter la consommation du charbon provenant des mines du Cap-Breton?

• 1040

M. MacNaught: C'est ce qui en résulterait évidemment.

Le président: Monsieur Harding.

M. Harding: J'aimerais poser une ou deux questions, spécialement en ce qui concerne la situation du charbon en Colombie-Britannique. Tout d'abord, l'Office du charbon a-t-il quelque chose à voir à un aspect quelconque des dépenses relatives au transport du charbon?

M. MacNaught: A titre consultatif, oui.

M. Harding: J'imagine que le coût du transport du charbon est l'un des principaux facteurs qui déterminent le prix final. Je suppose que vous n'êtes pas au courant de cela.

M. MacNaught: Cela ne fait aucun doute, monsieur Harding.

M. Harding: A qui ces subventions sont-elles versées? Est-ce le producteur ou le transporteur qui les reçoit?

M. MacNaught: En Colombie-Britannique et en Alberta, les subventions sont versées aux trois mines subventionnées; c'est-à-dire, *Coleman Collieries Limited, Canmore Mines Limited* et *Kaiser Coal.*

M. Harding: Existe-t-il une entente entre l'Office fédéral du charbon et *Kaiser Coal Canada Limited* de Fernie ou quelques entreprises japonaises, relativement au charbon qui sera exporté au cours de l'an prochain ou des deux prochaines années quand le contrat sera exécuté?

M. MacNaught: Le contrat à long terme avec Kaiser, qui était en premier lieu Crow's Nest, entrera en vigueur en 1970. Il s'agit là, bien entendu, d'un contrat entre Kaiser et une entreprise d'importation d'acier, ou une entreprise japonaise d'importation de charbon. Nous avons un exemplaire du contrat dans nos dossiers.

M. Harding: Quelles sont les conditions du contrat relativement aux subventions?

M. MacNaught: Il ne sera octroyé aucun sou pour l'exécution de ce contrat. C'est la conclusion à laquelle est arrivé l'Office du charbon après une étude qui a duré quelques années et qui avait pour but de mettre ces mines en état de produire du charbon sans qu'on doive leur accorder des subventions.

Le contrat que la Crow's Nest Pass Coal Co., Limited ou la Kaiser, qui s'est portée acquéreur de Crow's Nest, a pu négocier avec le Japon portant sur la vente d'environ 45 millions de tonnes de charbon—3 millions de tonnes par an durant 15 ans—sans qu'il ait été nécessaire d'accorder une subvention démontre que nos efforts ont donné des résultats.

M. Harding: Il y a deux autres entreprises . . .

M. MacNaught: Canmore et Coleman.

M. Harding: Elles sont établies en Alberta, n'est-ce pas?

M. MacNaught: Oui; *Coleman Collieries Limited* et *Canmore Mines Limited* sont en Alberta.

M. Harding: Quelles subventions sont payées à ces entreprises pour le transport du charbon qu'elles produisent?

M. MacNaught: Coleman bénéficiera de subventions jusqu'à 1971. Ces entreprises ont conclu un contrat avant Kaiser et les tarifs-marchandises étaient alors plus élevés qu'ils le seront plus tard. Il a été nécessaire d'accorder une subvention à Coleman au début de son contrat jusqu'à ce que les tarifs-marchandises soient diminués à un prix auquel il serait possible à cette entreprise d'expédier le charbon au Japon sans la nécessité d'une subvention.

M. Harding: Je suppose que les tarifs-marchandises dépendent de la quantité expédiée. N'est-ce pas?

M. MacNaught: Il existe une entente avec le Pacifique-Canadien selon laquelle, à date déterminée, lorsque la production atteint un certain niveau, les tarifs seront réduits de façon notoire; et tous les producteurs pourront alors expédier du charbon sans subvention.

M. Harding: Quelles étaient les proportions des subventions? Je ne les ai pas entendu exposer.

M. MacNaught: J'ignore si je vous les ai exposées, mais elles sont d'environ $2.73 la tonne suivant une base décroissante.

Voici les montants des subventions par tonne pour toutes les années qui nous intéressent: Canmore de 1970 à 1971 recevra au plus $1.85; Coleman $2.19; et Crow's Nest ne recevra aucune subvention. Pour l'année allant de 1969 à 1970, Canmore recevra $2.20; Coleman $2.44 et Crow's Nest $2.36; en 1968-1969, Canmore recevra $2.55, Coleman $2.73 et Crow's Nest $2.73. Vous remarquerez une diminution graduelle au cours des quelques années à venir pour en arriver à zéro, objectif que l'Office du charbon a poursuivi durant un certain temps.

• 1045

M. Harding: Je crois que vous ne nous avez pas indiqué les quantités de charbon qui devaient être exportées au Japon par Kaiser.

M. MacNaught: Par Kaiser, 45 millions de tonnes.

M. Harding: Il s'agit là de tout le contrat. Je veux parler de la quantité par an.

M. MacNaught: Trois millions de tonnes par an.

M. Harding: Trois millions de tonnes.

M. MacNaught: Pour une durée de 15 ans; c'est un contrat important qui débute en 1970.

M. Harding: Je ne voudrais poser qu'une autre question, monsieur le président, et je ne suis pas certain que M. MacNaught pourra y répondre.

Est-ce que l'Office fédéral du charbon a une entente avec le Conseil des ports nationaux relativement au transport de ce charbon?

M. MacNaught: Non, l'Office fédéral du charbon ne conclurait pas d'entendes avec le Conseil des ports nationaux. Bien entendu, nous connaissons en fait les tarifs et tous ces détails, mais nous n'avons pas d'entente.

M. Harding: En effet, je vois.

M. MacNaught: Il est très clair que les compagnies ont des ententes avec la direction des chemins de fer du Pacifique-Canadien ainsi qu'avec la direction des installations portuaires de Port Moody pour exporter leur charbon.

M. Harding: J'aimerais poser une autre question au sujet du prix du transport du charbon. Il s'agit d'un prix fixe, je suppose, depuis la mine jusqu'au port de mer.

M. MacNaught: En effet; c'est juste en principe.

M. Harding: J'aurais probablement dû dire, pendant que nous parlons de cela, qu'il y a des pourparlers en vue de l'aménagement par le gouvernement de la Colombie-Britannique d'une ligne de chemin de fer qui relierait Robert's Bank à la ligne des chemins de fer du National-Canadien en Colombie-Britannique. De tels projets seraient-ils susceptibles d'influer sur le prix de transport du charbon depuis les bouches des puits?

M. MacNaught: Je ne crois pas.

M. Harding: Dans ce cas, si le prix de transport du charbon était négocié on inclurait le transport jusqu'à destination?

M. MacNaught: En effet. Il y aura une diminution d'environ $2.00 la tonne d'ici environ deux ans.

Le président: M. Gilbert?

M. Gilbert: Monsieur le président, on a posé presque toutes les questions, mais j'aimerais en poser une au spécialiste des finances au sujet des subventions.

Je remarque que les subventions augmentent suivant le coût par tonne. En 1967-68, elles se sont élevées à $6.26 par tonne. A quoi cela est-il attribuable? A une augmentation du prix de la production ou à l'écart entre le prix d'une tonne américaine et celui d'une tonne canadienne?

M. MacNaught: Cette augmentation est attribuable à une augmentation du coût de production. Le prix des matériaux et celui de la main-d'œuvre ont augmenté; le coût de production d'une tonne de charbon a donc été accru.

M. Gilbert: Il n'y a pas d'augmentation quant à l'efficacité?

M. MacNaught: Il y a eu une certaine augmentation de l'efficacité monsieur, cela ne fait aucun doute. Mais cette augmentation n'est pas suffisamment considérable pour permettre une réduction notoire du coût de production; en fait, c'est le contraire qui s'est produit.

M. Gilbert: Vous avez parlé de consentir des prêts aux compagnies afin qu'elles modernisent leur exploitation. On a maintenant mis ce programme de côté, n'est-ce pas?

M. MacNaught: En effet, c'est juste; il n'y a pas de nouveaux prêts.

M. Gilbert: Est-ce que les entreprises des Maritimes, auxquelles des subventions sont versées, sont des compagnies canadiennes ou américaines?

M. MacNaught: Dans les Maritimes, toutes les compagnies sont canadiennes. Il y en a très peu auxquelles nous payons encore des subventions. Ce sont en somme de petites compagnies qui appartiennent presque entièrement à une ou deux personnes de la localité.

• 1050

M. Gilbert: Quelle est la situation en Alberta et en Colombie-Britannique?

M. MacNaught: Pour autant que je sache, *Coleman Collieries Limited* appartient à des Canadiens. Francis J. Harquail en est le propriétaire; je suis passablement certain de cela. Vous en savez autant que moi pour ce qui est des propriétaires de *Kaiser Coal Canada Limited*. On me dit que cette entreprise appartient à des Américains dans une proportion de 75 p. 100 et à des Canadiens dans une proportion d'environ 25 p. 100. Il en est à peu près de même pour *Canmore Mines Limited*, je suppose. Je ne sais vraiment pas. Je n'ai aucun moyen de me renseigner à ce sujet; si ce n'est ce qu'on me dit.

M. Gilbert: Je crois avoir terminé, monsieur le président.

Le président: Monsieur Grills, vous êtes le suivant.

M. Grills: J'ai suivi avec intérêt les questions posées par M. Lind au sujet de la production d'électricité en Nouvelle-Écosse. Qui dirige l'usine de production d'électricité, est-ce une entreprise privée ou une entreprise gouvernementale?

M. MacNaught: Les deux, je crois. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse en exploite une et l'autre importante usine appartient à une entreprise privée. *Nova Scotia Light and Power Company Limited* est une entreprise privée.

M. Grills: Savez-vous si on utilise du charbon ou du pétrole à l'usine exploitée par le gouvernement?

M. MacNaught: On y utilise du charbon.

M. Grills: Nous savons maintenant clairement ce qui en est. Connaissant M. Lind comme je le connais, je suis persuadé qu'il ne voudrait voir consigner au dossier aucune insinuation politique à l'égard d'une province quelconque. Je voulais tout simplement éliminer tout doute à cet égard.

M. Lind: Je tiens à vous remercier beaucoup. Je suis heureux que vous ayez précisé ce point car nous entendons tellement de choses au sujet du charbon du Cap-Breton.

Le président: Cela termine le premier tour de questions. Je crois que M. Comeau a indiqué qu'il aimerait poser quelques autres questions.

M. Comeau: Monsieur le président, est-ce que les dépenses de 27 millions de dollars effectuées au cours de l'année 1967-1968 vont diminuer maintenant à cause de *Devco Corporation*?

M. MacNaught: En effet, elles diminueront. Pour l'année en cours, les estimations sont de 8.5 millions de dollars.

M. Comeau: Elles diminueront pour passer à environ 8.5 millions de dollars?

M. MacNaught: C'est juste.

Une voix: Cela a trait à toute l'industrie du charbon en général?

M. MacNaught: C'est juste. Vous voulez dire pour l'ensemble du Canada, monsieur Comeau?

M. Comeau: Non, je veux parler de la Nouvelle-Écosse.

M. MacNaught: L'Office fédéral du charbon ne paiera pas désormais de subventions à la Nouvelle-Écosse. Ce régime a pris fin le 1er avril 1968, à l'exception de quelques ajustements auxquels nous avons dû procéder. Nous versons un paiement anticipé à raison d'un prix fixe par tonne de charbon et plus tard nous devons procéder à des ajustements lorsque nous connaissons le coût total de production pour l'année. A part cela, aucune subvention ne doit être payée pour du charbon produit en Nouvelle-Écosse.

M. Comeau: Mais pourquoi, monsieur le président. Est-ce parce que *Devco Corporation* sera une entreprise à but lucratif, ou tout simplement parce que les mines ont diminué?

M. MacNaught: Ce que je sais, monsieur le président, c'est qu'une entente a été conclue entre le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et le gouvernement fédéral en vertu de laquelle une corporation a été établie dans le but d'exploiter les quatre principales mines de cette province qui appartenaient auparavant à *Dominion Coal Company Ltd* qui était une filiale de Dosco. Quand Devco est devenue propriétaire et a assumé cette exploitation, on a cessé de payer des subventions et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a assumé la responsabilité de l'exploitation des mines indépendantes. Il y a quelques moments, j'ai indiqué les noms de ces quatre mines, et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a assumé la responsabilité de leur exploitation.

Je ne sais si l'exploitation de ces mines par Devco sera rentable, mais soyez assuré que je l'espère.

M. Comeau: Vous ignorez complètement si un autre organisme devra les subventionner?

J'éprouve de la difficulté à comprendre qu'en 1967-1968 on était censé accorder des subventions de 27 millions de dollars et que l'année suivante on n'en accorde aucune. Il doit y avoir quelqu'un qui paie cela.

• 1055

M. MacNaught: Si Devco a un déficit, j'imagine qu'il sera comblé de la même façon qu'un déficit de toute autre entreprise du secteur parapublic, un déficit des chemins de fer du National canadien, par exemple.

M. Comeau: Tantôt vous avez parlé d'une subvention de l'ordre d'environ $5,000 par mineur.

M. MacNaught: Quelqu'un a fait les calculs pour moi. On a pris le montant des subventions, le nombre des mineurs qui travaillent dans les mines, on a divisé l'un par l'autre et on est arrivé à $5,000, je pense; je n'ai jamais fait ce calcul, mais il semble assez juste.

M. Harding: Je crois que le chiffre de $4,400 est un peu plus précis.

M. MacNaught: Va pour $4,400.

M. Comeau: Je ne sais quoi penser de cela, savez-vous quel est le salaire approximatif des mineurs?

M. MacNaught: On me dit que leur salaire est d'environ $5,500.

M. Comeau: Ainsi, l'entreprise minière ne paie que $500 au mineur pour son travail. On pourrait donner $5,000 à un mineur et il vivrait à peu près aussi bien sans jamais travailler. J'ai peine à comprendre, monsieur le président. C'est tout.

Le président: M. Grills?

M. Grills: Est-ce qu'on utilise une quantité considérable du charbon de Nouvelle-Écosse dans les usines hydro-électriques de l'Ontario?

M. MacNaught: On utilise environ cinq millions et demi de tonnes de charbon en provenance des États-Unis dans les usines hydro-électriques de l'Ontario.

M. Grills: Que fait-on du charbon produit en Nouvelle-Écosse?

M. MacNaught: Environ 750,000 tonnes de ce charbon sont transportées par bateau de Sydney à la région de Toronto.

M. Grills: Merci.

M. Harding: Je voudrais poser une autre question, monsieur le président.

Avez-vous les chiffres concernant ce que Kaiser Coal Canada Limited a payé à Crow's Nest Pass Coal Co. Limited pour les réserves de charbon achetées de cette dernière entreprise?

M. MacNaught: Non.

M. Harding: Je sais qu'il s'agissait d'une somme considérable—de plusieurs millions de dollars. J'ai toujours trouvé bizarre que nous devions subventionner l'exploitation des mines de charbon mais quand les capitaux fixes sont vendus il est impossible d'en récupérer une partie quelconque. Il est impossible de recouvrer quoi que ce soit relativement à Crow's Nest Pass Coal Co. Limited qui a bénéficié de subventions et d'un montant d'argent considérable pour les ventes de son charbon. Je n'ai pas les chiffres en main et je n'aimerais pas les rendre public au cas où ils ne seraient pas exacts.

M. Gilbert: Combien y a-t-il de mineurs au Canada?

M. MacNaught: 8,200.

M. Gilbert: Et, si vous répartissez 33 millions de dollars en 8,200 parties, vous arrivez à environ $4,000 de subventions par personne, n'est-ce pas?

M. MacNaught: C'est juste.

M. Gilbert: Il est difficile de recruter des mineurs de nos jours? Nous avons entendu hier soir le premier discours d'un membre de notre comité et il a déclaré qu'on éprouve de la difficulté à obtenir des mineurs en Alberta.

M. MacNaught: Je ne serais pas étonné que cette affirmation soit juste. On ouvrira de nouvelles mines et on éprouvera de la difficulté à obtenir de mineurs compétents.

Les crédits 75 et 80 sont approuvés.

Le président: J'aimerais remercier l'honorable M. MacNaught et ses collaborateurs d'être venus témoigner ce matin.

M. MacNaught: J'étais très heureux de me trouver ici.

Le président: Nous nous réunirons de nouveau à huit heures mardi soir.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit sous la direction du Bureau des traductions, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
ALISTAIR FRASER.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. LEONARD HOPKINS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 9

RÉUNION DU MARDI 26 NOVEMBRE 1968

Budget principal revisé de 1968-1969 concernant le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

TÉMOINS:

MM. G. C. Laurence, président de la Commission de contrôle de l'énergie atomique; et J. L. Gray, président de l'Énergie atomique du Canada Limitée.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1969
29296—1

COMITÉ PERMANENT
DES
RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. Leonard Hopkins

Vice-président: M. K. R. Hymmen

et MM.

Badanai	[1]Deakon	Moores (*Bonavista-Trinity-Conception*)
Beaudoin	Gilbert	Penner
[2]Chappell	Grills	Ricard
Code	Harding	Ritchie
Comeau	Lind	Roy (*Timmins*)
Crossman	Marchand (*Kamloops-Cariboo*)	Sulatycky—(20).

(Quorum 11)

Secrétaire du Comité,
J. H. Bennett

[1] A remplacé M. Watson le 26 novembre 1968.
[2] A remplacé M. Roberts le 26 novembre 1968.

ORDRE DE RENVOI

Le MARDI 26 novembre 1968

IL EST ORDONNÉ,—Que les noms de MM. Deakon et Chappell soient substitués à ceux de MM. Watson et Roberts sur la liste des membres du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

29296—1½

PROCÈS-VERBAL

(Traduction)

Le MARDI 26 novembre 1968
(9)

Le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics se réunit ce matin à 8 h. 15, sous la présidence de M. Hopkins, président.

Présents: MM. Badanai, Beaudoin, Chappell, Comeau, Crossman, Deakon, Harding, Hopkins, Hymmen, Lind, Moores (*Bonavista-Trinity-Conception*), Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Ritchie, Roy (*Timmins*) et Sulatycky (15).

De même que: M. Paproski.

Aussi présents: MM. G. C. Laurence, président de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, J. L. Gray, président de l'Énergie atomique du Canada Limitée, et leurs adjoints.

Le président met en délibération les crédits n°s 55 et 60 du Budget revisé des dépenses concernant la Commission de contrôle de l'énergie atomique, et les crédits n°s 65, 70, L10, L15 et L20, intéressant l'Énergie atomique du Canada Limitée.

Le président présente MM. Laurence et Gray qui, à leur tour, présentent leurs adjoints.

MM. Laurence et Gray font un exposé des attributions des sociétés qu'ils dirigent respectivement, et sont interrogés par les membres du Comité.

Il est convenu que le graphique montré par M. Gray soit remis au secrétaire du Comité, à titre de pièce à l'appui «A».

Le Comité convient de poursuivre son interrogatoire lors de sa prochaine séance, le jeudi 28 novembre 1968.

A 21 h. 50, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. H. Bennett.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 26 novembre 1968

Le président: Je vois que nous avons le quorum. A l'ordre messieurs.

Comme convenu, je vais maintenant mettre en délibération les crédits 55 et 60 qui figurent à la page 70, relatifs à la Commission de contrôle de l'énergie atomique, et les crédits 65 et 70 qui figurent aussi à la page 70, relatifs à l'Énergie atomique du Canada Limitée (programme de recherches).

Énergie, Mines et Ressources

B-Commission de contrôle de l'Énergie atomique

55 Dépenses d'administration de la Commission...$392,000

60 Subventions pour recherches et enquêtes sur l'énergie atomique...$3,920,000

C-L'énergie atomique du Canada, Limitée (Programme de recherches)

65 Exploitation et entretien courants, y compris le matériel de recherche consomptible...$58,919,000

70 Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrain et matériel...$9,681,000

Le président: Veuillez vous reporter à la page 576 du Livre bleu parce que nous avons aussi les crédits L5...

Une voix: Un instant, monsieur le président.

Le président: C'est à la page 576; les crédits L5, L10, L15 et L20 relatifs à l'Énergie atomique du Canada Limitée.

Énergie, Mines et Ressources

L'Énergie atomique du Canada, Limitée

L5 Prêts à l'Énergie atomique du Canada, Limitée durant l'année financière courante et les années subséquentes, selon les montants et les modalités et conditions que le gouverneur en conseil pourra approuver, pour financer la construction de l'usine génératrice Candu-BLW 250 dans la province de Québec; pour contribuer aux frais de construction de l'usine génératrice de Pickering selon l'accord conclu entre le gouvernement fédéral, la province d'Ontario et la Commission d'énergie hydro-électrique d'Ontario; financer la construction d'installations de fabrication et de laboratoire pour le compte de la Division des produits commerciaux à South March; pour financer la construction de logements et autres ouvrages près de l'installation de recherches nucléaires de Whitesbell...51,000,000

L10 Prêts à l'Énergie atomique du Canada, Limitée durant l'année financière courante et les années subséquentes selon les montants et les modalités et conditions que le gouverneur en conseil pourra approuver, pour financer l'achat d'eau lourde produite au Canada pour revente aux usagers canadiens et étrangers...4,600,000

L15 Prêts à l'Énergie atomique du Canada, Limitée durant l'année financière courante et les années subséquentes selon les montants et les modalités et conditions que le gouverneur en conseil pourra approuver, pour financer le coût de construction, de lignes de transmission se rapportant à l'entreprise hydro-électrique de Nelson, conformément à un accord entre le Canada et le Manitoba; autorisation à l'Énergie atomique du Canada, Limitée de construire, diriger, louer et disposer desdites lignes de transmission...40,000,000

L20 Prêts à l'Énergie atomique du Canada, Limitée, selon les modalités et conditions approuvées par le gouverneur en conseil, afin de faire un paiement anticipé à Deuterium of Canada Limited fondé sur la valeur d'une année de production d'eau lourde de cette compagnie...16,400,000

Total ...$112,000,000

Le président: J'inviterai maintenant les représentants de ces directions à présenter leurs collègues. Tout d'abord je voudrais présenter M. G.C. Laurence, président de la Commission du contrôle de l'énergie atomique. Je le prie de présenter maintenant ses fonctionnaires.

M. G. C. Laurence (président, Commission de contrôle de l'énergie atomique): Monsieur le président, permettez-moi de présenter M. Dewar, qui se trouve à ma droite. Il est le conseiller scientifique en chef et il fait partie du personnel de la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Ensuite toujours à ma droite se trouve M. E. M. Nolan, l'agent administratif supérieur de la Commission.

Le président: Merci, monsieur Laurence. Deuxièmement, je voudrais présenter M. J. L. Gray, président de l'Énergie atomique du Canada Limitée, et le prier également de présenter ses fonctionnaires.

M. J. L. Gray (président de l'Énergie atomique du Canada Limitée): Monsieur le président, à ma droite se trouve M. G. H. Sprague, trésorier de l'Énergie atomique du Canada Limitée et à sa droite se trouve M. D. Watson, vice-président (administration), Énergie atomique du Canada Limitée.

Le président: Merci, monsieur Gray. Je prie maintenant M. Laurence de nous donner un bref résumé de l'objet et de la fonction de la Commission avant que l'interrogatoire commence.

M. Laurence: Merci monsieur le président. La Commission de contrôle de l'énergie atomique, vous le savez, est l'organisme régulateur qui s'occupe des questions concernant toutes les activités exercées au Canada dans le domaine de l'énergie nucléaire. Si je puis me reporter directement aux crédits, les crédits n°s 55 et 60 ont trait aux dépenses de la Commission, autorité régulatrice canadienne qui a été instituée, je le répète, en 1946 pour surveiller les transactions en matière d'équipement et de matériaux d'énergie nucléaire.

Au début, les pouvoirs de contrôle de la Commission étaient exercés surtout dans l'intérêt de la sécurité nationale. Plus tard, à la demande des ministères provinciaux et fédéral de la Santé, ces pouvoirs ont été aussi exercés dans l'intérêt de la santé et de la sécurité. Le crédit n° 55 prévoit les dépenses administratives d'un personnel permanent de 31 employés qui en compte actuellement 29 et de deux comités, soit le comité consultatif pour la sécurité des réacteurs et le comité consultatif pour la sécurité des accélérateurs, qui assistent la Commission dans ses fonctions de contrôle.

• 2015

Pour les questions de sécurité en matière de radiations, la Commission se fie surtout aux conseils et au service d'inspection des ministères fédéral et provinciaux de la Santé. Cependant, on a jugé nécessaire de nommer des agents spécialistes d'inspection dans le domaine de la sécurité des réacteurs, des accélérateurs et du transport des matériaux radioactifs ainsi que les travaux qui nécessitent l'emploi d'uranium ou de plutonium enrichi.

Dans le domaine de la sécurité, la Commission fournit aussi des inspecteurs spécialistes afin de s'assurer que la politique canadienne est respectée et que les matériaux et l'équipement d'énergie nucléaire d'origine canadienne servent uniquement à des fins pacifiques. Comme exemple de l'activité de la Commission dans ces domaines, on pourrait signaler en particulier le régime d'attribution de permis pour les matériaux d'énergie atomique, qui est destiné à s'assurer que les demandeurs ont la formation et les aménagements suffisants pour utiliser les matériaux demandés comme il convient et que leurs travaux ne comporteront pas un risque pour la santé et la sécurité.

Deuxième exemple: la surveillance des réacteurs, sous l'angle de la sécurité, utilisés en dehors des services du gouvernement pendant les diverses étapes depuis le projet, la construction, l'exécution et le fonctionnement ainsi que l'examen des titres des opérateurs proposés au fonctionnement de ces appareils. Ces fonctions exigent l'attention assidue des agents de la Commission et un inspecteur résident est nommé pendant l'étape de l'exécution.

Troisième exemple: la participation des agents de la Commission à la rédaction des normes de l'agence internationale d'énergie atomique qui est un organisme des Nations Unies chargé de l'inspection des précautions prises pour s'assurer que les travaux d'énergie nucléaire ne sont pas destinés à des fins militaires. Les agents de la Commission chargée des précautions à prendre inspectent également les aménagements canadiens et étrangers qui se servent des matériaux et d'équipement d'énergie nucléaire pour s'assurer qu'ils le sont uniquement à des fins pacifiques.

Passons maintenant au crédit n° 60. La Commission, comme l'autorise la loi sur le contrôle de l'énergie atomique depuis son inauguration, a aidé 11 universités canadiennes à acheter et à mettre en service d'importants appareils d'énergie nucléaire, à leur permettre d'effectuer de la recherche et de former des scientifiques et des ingénieurs nécessaires à la future exploitation de l'énergie nucléaire dans notre pays. Le crédit n° 60 est destiné à continuer de dispenser cet appui.

A cet égard, monsieur le président, on devrait signaler en particulier le projet TRIUMF abréviation *de tri-university meson facility* (aménagement mésique interuniversitaire) qui a commencé cette année avec l'approbation du gouvernement. Ce projet qui englobe actuellement la participation conjointe de quatre universités: l'université

d'Alberta, celle de Colombie-Britannique, l'université Simon Fraser et l'université de Victoria comporte la conception, la construction et la mise en service d'un cyclotron à protons en spirale latérale de 500 électronsvolts pour servir d'instrument de recherche dans le domaine émergent de la physique nucléaire d'énergie intermédiaire.

Le rapport annuel de 1967-1968 renferme de plus amples renseignements sur l'activité de la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Des exemplaires de ce rapport sont à la disposition des députés qui le désirent. Nous avons aussi mis à leur disposition, monsieur le président, des exemplaires du mémoire qui a été présenté dans la dernière quinzaine au comité spécial de la politique scientifique du Sénat du Canada parce que la première partie du mémoire relate avec un peu plus de détail les fonctions de la Commission, ce qui pourrait intéresser les membres du Comité.

• 2020

Le président: Merci, monsieur Laurence. Je vais maintenant prier M. Gray de nous présenter un bref résumé de l'objet et de la fonction de l'Énergie atomique du Canada Limitée.

M. Gray: Monsieur le président, messieurs. L'Énergie atomique du Canada Limitée est une société de la Couronne qui a trois fonctions principales: la recherche et le développement dans le domaine de l'énergie nucléaire; le développement de l'énergie nucléaire à bon compte et la production et la vente d'isotopes radioactifs et d'appareils servant à des applications isotopiques. En outre, la Société a été désignée comme l'organisme chargé de la vente de l'énergie nucléaire et elle a entrepris une campagne vigoureuse de commercialisation s'étendant à plusieurs parties du monde.

Dans l'application de son rôle, la Société exploite des laboratoires destinés à la recherche fondamentale et appliquée, et au développement technique; elle conçoit et construit des centrales nucléaires en collaboration avec l'industrie et les services d'unité publique et elle offre d'alimenter les centrales nucléaires sur le marché international; elle fournit les services de consultation nucléaire demandés; elle conclut des contrats de recherche et de développement avec l'industrie et les universités dans le domaine de l'énergie nucléaire; elle met à la disposition de l'industrie et des services d'utilité publique ses aménagements spéciaux et ses connaissances spécialisées en utilisant dans la pratique l'énergie nucléaire et elle vient en aide aux universités dans leurs études dans ce domaine. Nous fabriquons aussi et vendons des isotopes radioactifs utilisés en médecine, dans l'industrie, l'agriculture et la recherche en général et nous concevons, fabriquons et vendons de l'outillage pour l'utilisation de radioéléments.

Nos principaux centres de développement et de recherche sont les suivants: les laboratoires nucléaires de Chalk River, à Chalk River (Ont.), le centre de recherche nucléaire de Whiteshell à Pinawa (Manitoba) à environ 60 milles au nord-est de Winnipeg. Les travaux effectués à Chalk River et au centre plus récent de Whiteshell ont valu au Canada d'être reconnu comme l'un des principaux chefs de file du monde dans le développement des usages pacifiques de l'énergie atomique.

A Sheridan Park, juste à l'extérieur de Toronto se trouve l'entreprise Power Projects qui s'occupe de la conception technique des systèmes de puissance nucléaire, qui dispense des services de consultation de techniques nucléaires, qui développe et fait l'essai des principaux appareils destinés aux centrales nucléaires et elle dirige certaines centrales nucléaires. Nous avons à Ottawa l'entreprise Commercial Products dont les principaux locaux se trouvent maintenant à South March mais dont un laboratoire se trouve encore à Tunney's Pasture. Cette entreprise s'occupe de la préparation et de la vente des isotopes radioactifs et du développement, de la conception, de la fabrication et de la vente d'outillage pour l'utilisation des radioéléments.

A Ottawa nous avons un bureau central relativement peu important. A Winnipeg nous avons un très petit bureau chargé du projet de ligne de transmission du fleuve Nelson et à Montréal un autre très petit bureau qui s'occupe de la construction d'une centrale nucléaire près de Trois-Rivières appelée Gentilly.

La plupart des efforts de la Société ont porté sur le développement d'un système d'énergie nucléaire qui répondra aux besoins à long et court termes d'énergie bon marché. Le programme d'énergie nucléaire entrepris il y a moins d'un demi-siècle est maintenant arrivé à un point où on construit au Canada de grandes centrales commerciales pour produire de l'énergie à bon marché et on en offre d'analogues sur les marchés du monde en concurrence avec les autres usines nucléaires et les autres formes de production d'énergie.

Il y a en tout six centrales nucléaires de conception canadienne en service ou en construction—quatre au Canada, une en Inde et une au Pakistan. Leur capacité globale prévue dépasse trois millions de kilowatts et elle représente un placement global dépassant 900 millions de dollars.

• 2025

L'Ontario Hydro qui aménage à l'heure actuelle la centrale de deux millions de kilo-

watts à Pickering près de Toronto a fait savoir qu'elle compte annoncer avant la fin de l'année qu'elle allait construire une nouvelle centrale qui produirait trois millions de kilowatts. Pour vous donner une idée de son importance, l'unité de Pickering qui est en cours de travaux aura une capacité égale à celle de toutes les installations hydrauliques de l'Outaouais.

Il importe de se rappeler que ce sont les services d'utilité publique qui ont la responsabilité ultime de construire et de faire fonctionner les centrales nucléaires à une échelle commerciale. Cela s'est produit en Ontario où l'Ontario Hydro a entrepris un programme d'énergie nucléaire énorme en tout point. C'est ce qui se produira au Canada dans un avenir plus ou moins éloigné.

L'Énergie atomique du Canada, Limitée a eu pour rôle de mettre sur pied dans l'intérêt national un système d'énergie nucléaire qui soit rentable et sûr et qui réponde à la situation et aux moyens du Canada. Cet objectif a comporté des recherches et des réalisations utilisant les aménagements importants et uniques de nos laboratoires depuis le début jusqu'à la construction des prototypes. Une recherche permanente par la Société s'impose pour réaliser les améliorations en puissance de notre groupe actuel de réacteurs et pour mettre au point des systèmes nouveaux et perfectionnés qui soutiendront la concurrence de ceux auxquels travaillent actuellement d'autres pays.

Outre-mer, la Société projette de soumissionner, de concert avec d'autres concurrents, pour la construction de deux centrales, une en Roumanie et l'autre en Italie. Plusieurs autres pays s'intéressent vivement au système canadien et ont eu des entretiens avec nous. A l'échelle internationale l'accord signé par la Société en octobre avec notre homologue français, le Commissariat à l'Énergie Atomique, revêt une certaine importance. Il est destiné à échanger des renseignements d'ordre technique portant sur les réacteurs nucléaires modérés à l'eau lourde. Voilà l'indice que les Français qui ont un programme nucléaire maintes fois supérieur au nôtre et qui ont concentré leurs efforts sur un système d'énergie nucléaire différent, s'intéressent maintenant vivement au système alimenté par l'eau lourde et l'uranium naturel que nous avons mis sur pied au Canada.

Dans le domaine des radioéléments, la Société est un fournisseur important dans le monde de cobalt 60 et un chef de file dans la conception, la fabrication et la fourniture d'équipement destiné à l'application des radioéléments et d'autres sources de radiation. Le produit le mieux connu est la machine de téléthérapie destinée au traitement du cancer. A l'heure actuelle il y a plus de 650 unités thérapeutiques d'irradiation au cobalt produit par notre entreprise Commercial Products qui sont en service dans 52 pays. La même entreprise a produit 219 radiateurs industriels employés dans 35 pays. Plus de 90 p. 100 des ventes de produits commerciaux se font sur le marché d'exportation et les recettes de l'année en cours s'élèveront estime-t-on à environ 10 millions de dollars.

Messieurs les membres du Comité, monsieur le président, le rapport annuel de la Société est à votre disposition et j'aimerais vous signaler également le compte rendu des délibérations du comité permanent de la politique scientifique du Sénat, rapport n° 5 qui relate avec une foule de détails nombre des activités de la Société.

Le président: Merci, monsieur Gray. Après avoir mis en délibération les crédits n°s 55, 60, 65, 70 et L5, L10, L15 et L20, je donne maintenant la parole à M. Badanai, premier interrogateur.

• 2030

M. Badanai: Merci, monsieur le président. Je suppose que la Commission de contrôle de l'énergie atomique s'intéresse avant tout à la fabrication et à la vente de centrales et de réacteurs nucléaires. Je veux adresser ma question à M. Gray. Sauf erreur, la Société a très bien réussi dans la vente de ces centrales et réacteurs nucléaires. Combien faut-il d'uranium pour fabriquer une de ces centrales?

M. Gray: D'abord, je devrais peut-être rectifier une impression. Nous avons très bien réussi à fabriquer et à vendre les appareils servant à utiliser les radioéléments. Nous espérons fort bien réussir à vendre les centrales nucléaires mais nous n'avons commencé ce genre d'activité qu'en juillet cette année. Nous faisons notre première soumission à la Roumanie. Le résultat sera connu d'ici trois, quatre ou cinq mois et nous espérons obtenir le contrat.

Nous estimons avoir un excellent produit à offrir mais sur le marché d'exportation nous n'avons pas eu le temps de prouver qu'il était bon ou mauvais. Sur le marché canadien, le même type canadien de système bien entendu s'applique à une très grande échelle et en particulier à l'Ontario Hydro.

Cependant, pour répondre à votre question: combien faut-il d'uranium, l'avantage principal de notre genre particulier de centrale c'est qu'elle brûle moins d'uranium dans une proportion de la moitié ou d'un tiers que n'importe quel autre genre de centrale nucléaire. Cela comporte d'énormes avantages pour le producteur et pour l'utilisateur d'énergie. Cela pourrait sembler comporter des inconvénients pour les producteurs d'uranium au début mais nous ne pensons pas que ce sera le cas avec le temps.

Il faut environ 100 tonnes d'uranium pour mettre en marche une de nos grandes centrales après quoi, selon les dimensions un réacteur de 500 mégawatts peut en consommer environ 75 tonnes par an. Je crois que c'est à peu près exact. C'est une très petite quantité d'uranium par rapport aux quantités d'uranium que nos producteurs pourraient produire en un an.

M. Badanai: Et les fabricants de réacteurs? Vous avez aussi fort bien réussi à vendre des réacteurs jusqu'à maintenant, n'est-ce pas?

M. Gray: Seulement au Canada. Et ceux qui se trouvent en Inde et au Pakistan, cela va de soi. Quant à nous, nous ne fabriquons pas d'équipement. En réalité, nous jouons le rôle d'ingénieurs-conseils en ce qui concerne la partie nucléaire de nos ensembles mais nous avons assumé la responsabilité de diriger la réalisation des projets pour lesquels nous ferons des offres en Roumanie, en Italie, en Autralie et en Afrique du Sud et nous nous engagerons à fournir une installation qui pourra coûter 100 millions ou 150 millions de dollars. Notre seul apport consistera dans la fourniture des éléments techniques qui peuvent se monter peut-être à 10 millions. Quant aux autres éléments, nous en demanderons la fourniture à l'industrie canadienne et nous inviterons des sociétés comme la Canadian General Electric Company Limitée, la compagnie Canadian Westinghouse, la Vickers du Canada Limitée, la Montreal Locomotive Works Limitée à présenter des offres que nous grouperons par la suite. Nous nous chargerons alors de fournir à un prix ferme l'équipement fabriqué au Canada dans cette installation. Les réussites que nous avons obtenues jusqu'à présent sur le marché de l'exportation, soit nos transactions avec l'Inde, proviennent de contrats qu'on nous a adjugés en régie. Les choses vont bien mais il n'y a pas eu d'offre à prix ferme. C'est la première fois que nous ferons une offre à prix ferme.

M. Badanai: Quelle société fabriquera l'équipement que contiendront vos spécifications?

M. Gray: Le nombre des fournisseurs auxquels nous avons fait appel pour l'installation de Douglas Point, dont la puissance est de 200 mégawatts s'élevait à plus de 600. La génératrice à turnine est la principale des pièces importantes de l'installation. Elle a été achetée en Grande-Bretagne. Quant à la partie nucléaire de l'installation, nous ne recherchons pas d'offres à l'extérieur du Canada si ces éléments sont disponibles ici. C'est ainsi qu'un peu plus de 80 p. 100 des éléments sont d'origine canadienne. Les 20 p. 100 restant se composent de pompes ou de valves de type spécial ou de matériel particulier qui ne se fabriquent pas encore au Canada. Cette situation se modifie graduellement. J'estime que dans 10 ans, la fraction de 80 p. 100 se sera élevée à 90 p. 100 mais il y aura toujours des pièces d'équipement ou du matériel que nous devrons importer.

• 2035

M. Badanai: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Je devrais peut-être dire un mot à ce moment-ci avant de donner la parole au prochain orateur. Lors de la première réunion de notre Comité nous avons décidé que nous n'admettrions pas de questions supplémentaires au cours du premier interrogatoire et nous aimerions voir les membres limiter leur temps de parole à environ 10 minutes. Si vous parlez durant toute cette période je vous dirai quand votre temps est à peu près écoulé afin que vous puissiez atteindre le but que vous vous proposiez. Si vous désirez participer au deuxième interrogatoire, vous voudrez bien me l'indiquer.

M. Gray: Pour les fins du compte rendu, je ferai remarquer que le premier orateur a commencé par dire que la Commission de contrôle de l'énergie atomique assumait cette responsabilité mais je crois qu'il a voulu dire l'Énergie atomique du Canada Limitée. Les attributions de la Commission de contrôle de l'énergie atomique sont quelque peu différentes. Le compte rendu devrait faire mention de cette rectification.

Le président: Monsieur Deakon.

M. Deakon: Merci, monsieur le président. Je me demande si le témoin peut dire au Comité combien il existe de tonnes d'uranium connues au Canada à l'heure actuelle.

M. Gray: Je m'adresserai à M. Laurence. Cette question est un peu en dehors de nos préoccupations respectives. C'est la société Eldorado Nuclear Limitée qui s'occupe directement de ce domaine mais il se peut que M. Laurence soit au courant.

M. Laurence: Je me reporte, monsieur le président, au rapport publié par l'Agence européenne de l'énergie nucléaire et l'Agence internationale de l'énergie atomique sur les ressources en uranium dont les estimations revisées datent du mois de décembre 1967. Il y est indiqué qu'il existe au Canada 200,000 tonnes en ressources relativement assurées qui pourraient être extraites à raison de $10 la tonne. Naturellement, si l'on tient compte du minerai de plus basse teneur, les quantités relevables sont plus considérables.

M. Deakon: Quel est le taux de croissance de l'application de l'énergie nucléaire que vous prévoyez, mettons, pour les 10 ou 15 prochaines années et celui de l'emploi de cette forme d'énergie en remplacement des autres formes d'énergie?

M. Gray: Ce sera plutôt difficile à préciser. Nous avons fait des calculs et avons établi des rapports très fouillés sur l'augmentation des applications de l'énergie nucléaire au Canada.

La majeure partie de la croissance se produira en Ontario jusqu'en 1980 alors que la province de Québec commencera à en produire. Vers 1960, le Québec et l'Ontario installeront à peu près la même puissance. Les chiffres que nous possédons sont de l'ordre de milliards de kilowatts-heures, ce qui à mon sens est plutôt difficile à retenir. Nous avons publié un rapport à ce sujet, un rapport de l'énergie atomique du Canada Limitée, où figurent des graphiques que nous pourrions déposer devant le Comité. Il donne non seulement l'augmentation de l'emploi mais encore des chiffres sur les économies, c'est-à-dire l'importance des économies qui seront réalisées par comparaison avec tout autre source d'énergie en Ontario, au Québec et dans les Maritimes. Je crois que les membres y trouveront des choses intéressantes. Mais l'augmentation en Ontario est considérable à l'heure actuelle et l'augmentation au Québec commencera en 1980. Voilà l'application principale de l'énergie atomique au Canada jusqu'en 1990.

• 2040

Le président: Le Comité désire-t-il que M. Gray communique à chacun de ses membres le document dont il parle? Est-ce convenu? D'accord. Monsieur Deakon, je vous donne la parole.

M. Deakon: Qu'est-ce qu'on entend par réacteur à gain élevé de surrégénération et y a-t-il des recherches qui se font actuellement sur ces réacteurs? Si oui, combien de temps s'attend-on de prendre pour le perfectionner?

M. Gray: Il se fait beaucoup de recherche dans d'autres parties du monde. Quant au système du réacteur de surrégénération, il n'existe pas de programme au Canada, et pour plusieurs raisons. En réalité, de tels programmes n'auraient pas d'utilité au Canada au cours des 15 ou 20 prochaines années. Ils coûtent très cher. Tout nouveau réacteur coûte très cher à mettre au point quant on part à zéro. A l'heure actuelle, on s'interroge beaucoup sur les probabilités de voir des chercheurs mettre au point un réacteur à gain élevé de surrégénération.

Un réacteur à gain élevé de surrégénération fonctionne selon un acteur de surrégénération qui est assez rapide pour que le temps de doublement se réalise sur quelques années et non pas, par exemple, sur 20 ans. M. Laurence est physicien atomiste et peut vous donner une réponse plus au point. Quant au programme, nous n'en avons pas au Canada. Nous venons juste de passer un accord avec la Commission de l'énergie atomique des États-Unis qui prévoit la mise à la disposition du Canada, et de l'Énergie atomique du Canada Limitée, des résultats de son programme. Monsieur Laurence, vous pourriez peut-être donner des précisions sur la question du réacteur à gain élevé de surrégénération?

M. Laurence: M. Gray a bien répondu à la question. Les temps de surrégénération, c'est-à-dire les temps de doublement, soit le temps nécessaire pour doubler la quantité de combustible prévu dans les modèles actuels, sont fixés à un peu plus de 10 ans. En d'autres termes, dans une période de 10 ans à partir d'une certaine date, vous avez une quantité de combustible qui aura doublé, ou un peu plus, par rapport à celle de départ.

M. Deakon: Si le réacteur à gain élevé de surrégénération était mis au point par une autre nation, vos transactions sur les marchés mondiaux s'en ressentiraient-elles?

M. Gray: Aucunement. En réalité, nous estimons que les réacteurs de surrégénération quel que soit le type de réacteur à gain élevé de surrégénération, ne peuvent être mis en marche si nos modèles de réacteur ne sont pas utilisés. Ils ont besoin de plutonium pour démarrer et notre type de réacteur est le meilleur producteur de plutonium au monde et aussi le plus efficace. Cela pourra avoir des effets sur notre programme dans 20 ans lorsque ces installations seront disponibles. Il se peut que nous ne soyons obligés de modifier nos plans et d'adopter ce genre d'installation ou de la mettre au point, ce qui ne toucherait pas les installations déjà construites grâce à la caractéristique originale de notre type de réacteur: sa faible consommation de combustible. Une fois le réacteur construit, on continuerait à l'exploiter parce qu'il coûte si peu en combustible par comparaison avec tous les autres réacteurs qui ont été mis au point jusqu'à présent et qui fonctionnent au charbon, au mazout ou au gaz. Seuls la houille blanche ou l'un de ces réacteurs de surrégénération coûtent moins cher. Jusqu'à ce qu'ils soient mis sur le marché, il n'y a pas de concurrence en raison des faibles dépenses de combustible. Voilà pourquoi nous croyons que nos réacteurs vont soutenir la concurrence et continueront d'être utilisés.

Le président: Monsieur Ritchie?

M. Ritchie: Monsieur Gray, le Ministre a annoncé dernièrement un marché ou un accord conclu avec la France, un échange de connaissances techniques ou autres. Pouvez-vous nous donner des précisions à ce sujet.

M. Gray: Oui. La France a conçu un programme important en matière d'énergie ato-

mique pour l'utilisation tant civile que militaire. Le genre de réacteur qu'elle a mis au point est différent de celui du Canada. Les recherches en France ont porté sur le système à refroidissement au gaz et l'on se demande si ce genre de réacteur est aussi bon que le nôtre ou les autres. Ainsi, les Français s'intéressent aux autres types de réacteur. Ils ont construit un réacteur à l'eau lourde mais ils le refroidissent au gaz. Les matériaux employés ne donnaient pas le rendement voulu et paraissaient présenter des difficultés insurmontables. Il n'est donc pas probable que ce soit un bon réacteur pour le commerce.

• 2045

C'est ainsi que les Français se sont intéressés au modèle construit au Canada, du moins ils l'ont examiné, et ce sont là les origines de l'accord. Nous entretenons de bonnes relations avec la Commission de l'énergie atomique de France depuis 20 ans ou plus mais c'est réellement la première fois que nous collaborons aussi étroitement. Nous avons défini un principe que nous observons dans le cas de ces accords; nous nous arrêtons aux éléments d'apport initial dans tout accord et nous essayons de les compenser par un versement au comptant. C'est ce que nous avons fait dans le cas de la France. Leur apport principal est constitué d'un très important programme de recherches sur les matériaux pour réacteurs. En fait, nous ne sommes pas très intéressés aux résultats de leur programme concernant le réacteur au gaz. Ils ont eu un programme afférant au réacteur à eau lourde. Mais lorsque nous avons comparé leur programme au nôtre nous avons eu l'impression, et ils étaient d'accord, que notre apport était plus considérable. C'est ainsi qu'ils ont versé un certain montant pour équilibrer leurs apports. Nous avons alors étudié les apports des deux parties durant les cinq années à venir,—c'est un accord de cinq ans,—pour voir si les choses allaient s'équilibrer et nous sommes arrivés à la conclusion qu'il en serait ainsi. Si les Français décident de construire une centrale d'énergie sur le modèle canadien, leur apport sera très considérable; c'est-à-dire qu'ils fourniront un effort très considérable, beaucoup plus que nous ne pouvons mettre dans une seule installation. Et cette expérience est mise à notre disposition. S'ils décident de ne pas construire de réacteur à eau lourde, ils n'ont pas besoin de faire appel à nos connaissances et l'échange d'information n'a pas lieu.

Nous croyons avoir conclu un accord équitable avec la France, et ses spécialistes entretiennent des rapports soutenus avec des savants canadiens. Nous enverrons des personnes en France.

M. Ritchie: Dois-je comprendre, alors, que les deux parties échangent uniquement des renseignements et des connaissances?

M. Gray: En ce qui concerne cet accord, c'est exact, monsieur. Deux accords distincts ont été conclus avec la France à environ une semaine d'intervalle. L'un prévoyait la fourniture de plutonium, en réalité une vente pure et simple de ce matériau, et une vente de combustible irradié qui contient du plutonium. Il s'agissait d'une affaire distincte; de fait, elle a fait l'objet de négociations tout à fait distinctes. Quant à cet accord sur les échanges technologiques, il ne s'agit que d'information. Il ne comprend pas, par exemple, un modèle de centrale complet, non plus qu'un modèle de réacteur. Il ne s'agit que de technologie dans les deux sens.

M. Ritchie: Je crois savoir qu'à l'heure actuelle ils ont déjà versé au Canada un montant comptant parce que vos informations étaient plus considérables que celles qu'ils vous donnaient alors. Pouvez-vous nous dire l'importance de cette différence?

M. Gray: Je crains bien de ne pas pouvoir le dire. Il s'agit d'un élément d'information qui fait l'objet d'un secret commercial que les deux parties ont convenu de ne pas révéler.

M. Ritchie: Au cours des cinq prochaines années, les deux parties seront quittes en quelque sorte, n'est-ce pas?

M. Gray: Nous avons conclu que nous serions quittes. Quant à moi, j'estime que s'ils choisissent de mettre au point ce système, comme ils ont bien plus de ressources que nous, je suis porté à croire que les connaissances qui seront mises à notre disposition seront plus grandes que celles que nous pourrons fournir au cours de cette période.

M. Ritchie: Brièvement, pourriez-vous nous dire comment vous parvenez à «vendre» ces connaissances?

M. Gray: On se sert d'une boule de cristal. Il n'est pas possible d'être précis dans ce domaine. C'est ce que nous avons fait avec les Britanniques, les Indiens, nous le faisons maintenant avec les Japonais, les Français,—je crois que c'est tout—et nous poursuivons des négociations avec les Italiens, et l'on obtient ce qu'on peut. Si nous réussissons à obtenir 5 millions de dollars pour un élément d'information qui a put nous coûter 200 millions, 5 millions est une partie très minime du coût réel. Mais c'est une négociation, sans plus. Le montant se fonde un peu sur le coût d'affaires semblables conclues avec d'autres parties.

• 2050

M. Ritchie: Espérez-vous que par l'échange de connaissances et d'information, vous allez

pouvoir vendre des installations dans l'avenir?

M. Gray: Nous avons l'espoir de vendre des installations sans échange préalable d'information. Les Américains et des Canadiens nous reprochent de travailler sur un mauvais modèle de réacteur, mais si un pays comme la France décide que notre modèle de réacteur est bon nous sommes en possession de l'un des meilleurs arguments de vente que nous pouvons imaginer.

Le président: Permettez-moi de dire que les noms de MM. Comeau, Moores, Roy, Paproski et Beaudoin figurent sur ma liste. M. Comeau, je vous donne la parole.

M. Comeau: Je vous remercie, monsieur le président. Monsieur Gray, je remarque que dans votre rapport annuel de 1967-1968 il est question du générateur de flux neutronique intense. Il semble qu'il ait été abandonné cette année. En résumé, à quoi servait ce générateur?

M. Gray: Ses usages étaient multiples, mais il servait d'abord et avant tout à produire une source de neutrons très intenses par une réaction différente de celle qui s'obtient par le moyen ordinaire. La fission est le moyen ordinaire de produire des neutrons. Vous cassez une atome d'uranium et des neutrons sont libérés. Au Canada, nous sommes assez chanceux d'être suffisamment secondés et c'est pourquoi nous avons eu les meilleures sources de neutrons du monde. Le réacteur NRU a été, et de loin, le meilleur réacteur de recherche au monde durant plusieurs années et c'est l'une des raisons qui expliquent aujourd'hui notre situation prédominante dans le monde. Nous sommes en train, cependant, d'être surpassés. C'est en quelque sorte un jeu de saute-mouton. Les Américains produisent aujourd'hui quelque chose de dix à quinze fois supérieur. On a demandé à nos scientifiques de produire quelque chose—qu'allons-nous faire en 1975? Cela s'est passé en 1965 ou 1964. Ils ont donc proposé un certain nombre de projets réellement rattachés à la ligne générale de nos travaux, qui consistent à travailler sur les neutrons. Ils ont proposé l'établissement du générateur de flux neutronique intense. Le générateur sert à une foule d'autres utilisations accessoires telles que la production de mésons, mais il s'agissait surtout de produire ce flux intense de neutrons par spallation, c'est-à-dire en accélérant des particules qui vont heurter une cible faite de plomb et de bismuth et qui s'en trouvent expulsés.

M. Comeau: Monsieur le président, à ce propos, ne pourriez-vous pas nommer certaines utilisations pratiques? Je n'en veux pas une longue liste.

M. Gray: Le générateur doit servir avant tout à effectuer des recherches sur des matières. Il a, cependant, une application pratique immédiate: la production d'isotopes. La production d'isotopes se fait surtout par bombardement de neutrons. Cette source intense de neutrons nous permettrait de produire des isotopes pour fins de recherche, de vente, bien sûr, et de thérapeutique, isotopes qui ne s'obtiennent nulle part ailleurs dans le monde.

Il existe une autre possibilité, fort éloignée. Le générateur aurait peut-être pu produire ce que nous appelons de la surrégénération électrique, c'est-à-dire produire plus d'électricité qu'il n'en absorbe. Il aurait pu produire de la matière fissile, auquel cas on en aurait tiré plus d'énergie qu'il ne lui en est fourni. Il ressemblerait ainsi à un surrégénérateur de haut rendement. Il ne s'agit là que d'une possibilité qui luit dans l'œil du scientifique. C'est une chose fort possible en théorie, mais il y a encore un long chemin à faire.

M. Comeau: Le projet a été complètement abandonné, n'est-ce pas?

M. Gray: Il a été annulé.

• 2055

M. Comeau: L'argent qui y a été affecté pourrait-il se consacrer à autre chose?

M. Gray: Nous sommes en train de mettre le point final au projet du générateur de flux neutronique intense, d'annuler les contrats et de changer de cap. En fait, j'ai passé une journée la semaine dernière à Chalk River avec le personnel à chercher à déterminer les voies dans lesquelles nous devrions nous engager.

Il y a certains aspects du projet qu'il vaudrait vraiment la peine de poursuivre. Il existe un système d'injection où il faut faire pénétrer les particules dans une accélération qui est presque terminée. Nous en finirons à peu près l'an prochain. Il existe une section d'accélérateur qui pourrait présenter un intérêt thérapeutique et s'appliquer dans la recherche et la production d'isotopes. Nous allons en construire une d'ici un an à peu près. Nous allons, croyons-nous, continuer les travaux connexes à la cible constituée de plomb et de bismuth. Il s'agit de faire circuler des métaux liquides. Nous pensons que ces travaux pourraient trouver une application dans les systèmes de refroidissement à haute température des réacteurs. Il nous faut, en particulier, élever la température de nos réacteurs. Il semble donc que nous allons sauver ces trois parties du projet de générateur de flux neutronique intense, mais le projet lui-même est annulé. Rien ne semble indiquer qu'il ne soit que différé. Nous sommes en train d'imprimer une orientation nouvelle à tout notre programme.

M. Comeau: Une certaine partie pourrait donc servir à d'autres fins?

M. Gray: Oui.

M. Comeau: Dans l'avenir lointain ou immédiat?

M. Gray: Tout dépend du soutien financier que nous pouvons obtenir, mais ces travaux pourraient facilement durer dix ou quinze ans.

M. Comeau: Je vois. A titre de président de l'Énergie atomique du Canada Limitée, estimez-vous qu'il aurait fallu abandonner le projet?

M. Gray: Nous prenons nos directives uniquement du gouvernement. On nous a fait savoir que les fonds ne suffisaient pas.

M. Comeau: Vous estimiez, manifestement, que le projet était nécessaire et pouvait servir à certaines fins, n'est-ce pas?

M. Gray: Oui. Cependant, le gouvernement nous ayant offert tant d'argent pour l'exécution de notre programme, notre conseil d'administration n'a pas accordé de priorité au générateur sur notre programme énergétique. Quand il a fallu choisir, nous avons opté pour notre programme énergétique. Si notre conseil était retourné auprès du gouvernement—ce qu'il n'a fait—pour lui exposer que nous voulions diminuer la recherche connexe à notre programme énergétique parce que le projet était plus important, le gouvernement nous aurait peut-être entendu à nouveau. Nous ne l'avons pas fait et nous ne le ferions pas. Le programme énergétique nous est beaucoup plus important à l'heure actuelle et nous avons donc fixé nos propres priorités.

M. Comeau: Combien d'universités à peu près se trouvaient impliquées dans le projet? Sauf, erreur, il devait s'effectuer des recherches dans les universités?

M. Gray: Plusieurs universités—je dirais huit à dix—y étaient impliquées en ce qui concerne des travaux en comité et le reste. Je ne pense pas qu'il y en eût plus de trois ou quatre qui devaient effectuer des travaux de développement sur contrat pour les fins du projet. Beaucoup de gens d'université y étaient mêlés dans des comités ou dans le cadre de travaux à exécuter à Chalk River durant l'été ou au cours d'un congé sabbatique d'un an.

M. Comeau: Quel aurait été le coût total du projet?

• 2100

M. Gray: Le rapport du Conseil des sciences le fixe à 155 millions. Vous saisirez mieux les choses si vous y voyez un projet devant coûter 20 à 25 millions par année. C'est ce qu'il coûterait à peu près par année, y compris les dépenses de construction et de fonctionnement.

M. Comeau: Combien s'est-il dépensé à peu près jusqu'ici?

M. Gray: Environ 4.5 à 5 millions au cours de trois ans.

M. Comeau: Monsieur le président, ai-je le temps de poser d'autres questions?

Le président: Je vais appeler l'interrogateur suivant. Monsieur Moores? Je le regrette—aviez-vous terminé?

M. Comeau: Je vais m'abstenir.

Le président: Avez-vous une autre question pour en finir, monsieur Comeau?

M. Comeau: J'ai une autre question au sujet de l'article 60. Il y a une forte augmentation de plus d'un million de dollars en ce qui concerne la recherche sur l'énergie atomique. A quoi tient-elle? En 1967-1968, le chiffre était de 2.5 millions; aujourd'hui, vous demandez 3.9 millions?

M. Laurence: Monsieur le président, l'augmentation reflète en partie la croissance graduelle, d'année en année, de la recherche sur l'énergie atomique effectuée dans nos universités. L'augmentation de la dernière année tient surtout aux dépenses de la première année de notre projet dénommé TRIUMPH. Il s'agit d'un autre article de matériel de recherche qui accélère les particules atomiques—des morceaux d'atome—pour leur impartir une très grande énergie. Les faisceaux de ces particules à haute énergie servent à la recherche sur l'énergie atomique. Il existe actuellement dans une dizaine de nos universités du matériel de ce genre, mais sa capacité est limitée. Le TRIUMF est une machine beaucoup plus puissante qui permet d'augmenter très considérablement la capacité de recherche. Il offrira la possibilité d'effectuer des recherches scientifiques pour étudier le noyau de l'atome qui n'étaient pas encore possibles et qui ne le sont pas à l'heure actuelle au Canada. Il permettra aussi de produire des mésons. Je puis mentionner ici que le générateur de flux neutronique intense devait entre autres choses produire des mésons. Les mésons sont des particules dont la découverte ne remonte qu'à quelques années. Par mésons, j'entends des parties d'atome. Particules très mystérieuses, elles jouent, semble-t-il, un rôle très important dans les forces qui s'exercent à l'intérieur du noyau de l'atome d'uranium. Une meilleure connaissance de la nature de ces particules, de leur action, nous permettrait de beaucoup mieux comprendre la nature de l'énergie atomique. C'est un champ de recherche très intéressant et très passionnant.

Le TRIUMF permettrait aux scientifiques canadiens de nos universités de pénétrer dans ce domaine de la recherche. Il s'agit d'un

équipement qui n'est pas tout à fait aussi gros ni aussi coûteux que le générateur de flux neutronique intense. Il est destiné à servir à un procédé différent et aux fins particulières que j'ai indiquées. L'augmentation cette année tient donc sur tout à cet équipement.

M. Moores (Bonavista): Je vous remercie, monsieur le président. Ma première question s'adresse à M. Gray. Elle se rapporte à une question précédente touchant le savoir que le Canada exporte vers d'autres pays pour le compte de l'industrie ou de la science du pays. Cette exportation se pratique-t-elle dans le cadre de l'aide extérieure ou dans un but purement lucratif?

M. Gray: Le premier réacteur que nous avons construit pour l'Inde en était un de recherche. Il s'agissait purement d'aide extérieure accordée dans le cadre du Plan de Colombo. Il en a coûté environ 20 millions au Canada. L'œuvre suivante, en ce qui concerne l'Inde, consiste dans un prêt au titre de l'assurance des crédits à l'exportation relatif à deux centrales nucléaires. Tous nos frais nous sont payés. La *Canadian General Electric* a fourni une centrale au Pakistan sur un pied mixte comportant pour partie de l'aide et pour partie un prêt. Dans le cas de chacune de ces réalisations, comme celle qui intéresse la Roumanie, nous allons porter dans le prix demandé les bénéfices commerciaux normaux. Nous n'avons pas encore fait nos prix, mais nous comptons agir à l'instar d'une société commerciale ordinaire.

• 2015

M. Moores (Bonavista): Je suppose que vous devez presque vous considérer comme des scientifiques-conseils. Le succès commercial de ces entreprises pourrait-il réduire vos besoins budgétaires? Pensez-vous que cela viendra un jour? Les choses ainsi envisagées, ne s'agira-t-il pas d'une entreprise commerciale?

M. Gray: Je soupçonne que, le jour où nous réaliserons des bénéfices importants—dans huit ou dix ans—l'affaire sera à ce point considérable qu'on nous demandera à nous, société de la Couronne, d'en sortir pour laisser le champ à l'industrie privée. Nous comptons réaliser certains bénéfices, mais nous ne serons jamais assez de taille, à mon sens, pour pouvoir assurer l'exécution de programmes complets. Nous allons probablement nous retirer de la partie.

M. Moores (Bonavista): Jai une autre question, monsieur. Elle porte sur un sujet différent. En ce qui concerne les besoins en scientifiques, qui doivent être considérables, vous est-il difficile de recruter les scientifiques du calibre que vous désirez ou de les garder, compte tenu de la fameuse «hémorragie de cerveaux» qu'on nous dit exister? Existe-t-elle?

M. Gray: Les choses ont changé fort rapidement l'an dernier. Nous n'avons pas de difficulté en soi à recruter des scientifiques. Il est toujours difficile de trouver l'homme qu'on désire pour une tâche particulière.

Comme je l'ai indiqué au Comité du Sénat, cependant, la situation de l'offre et de la demande est maintenant changée. Nous dépêchons normalement une importante équipe de recrutement auprès de chaque université du pays, équipe qui prend contact avec des diplômés éventuels qui cherchent un emploi, et cela dans les écoles d'études supérieures ou les écoles qui préparent au baccalauréat; cette année, par contre, nous ne le ferons probablement pas. Cela ne semble pas nécessaire. Il y a plus de candidats que de postes. Il existe deux raisons à cela: d'abord, les candidats sont plus nombreux; ensuite, notre budget est tellement comprimé que nous n'avons pas beaucoup de postes.

M. Moores (Bonavista): La raison de l'établissement de ces énormes installations d'énergie atomique en Ontario et au Québec est-elle que l'énergie nucléaire est plus économiquement viable que l'hydro-électricité, mettons, que celle-ci sera en pénurie plus tard? Existe-t-il une corrélation entre l'une et l'autre en ce qui vous concerne?

M. Gray: Il faut aménager chaque ressource hydraulique qui se trouve à distance raisonnable d'un centre de charge. C'est ce qui se fait. L'Ontario a aménagé toutes ses ressources hydrauliques ainsi situées. Quand le Québec en aura terminé de Churchill, le Québec et l'Ontario devront passer à d'autres sources d'énergie. C'est là que les centrales nucléaires entrent dans la danse parce que l'énergie nucléaire est plus économique qu'aucune autre qui soit disponible en Ontario ou au Québec telle que le charbon ou le pétrole importés.

M. Moores (Bonavista): Comme je viens de Terre-Neuve, je voudrais rectifier juste une chose que vous avez dite. Quand le Québec «utilisera» Churchill, et non pas en «aura terminé».

En conclusion, je vous remercie, monsieur, de vos franches observations. J'espère que la raison pour laquelle la question de notre valeur pour la France est gardée confidentielle ne tient pas à la valeur qu'elle y attache. J'espère que tel n'est pas le cas. Je vous remercie, monsieur le président.

M. Roy (Timmins): Monsieur le président, en ce qui concerne les articles L5, 10, 15 et 20, je note que les prêts totalisent 112 millions. Comme ce sont des prêts, dois-je comprendre qu'ils sont recouvrables. Le cas échéant comment le sont-ils?

M. Gray: L5 est ventilé entre trois ou quatre—j'ignore la ventilation que vous avez sous les yeux.

M. Roy (Timmins): Candu-BLW, Pickering, et le reste.

M. Gray: Je vois. La centrale nucléaire de Gentilly est construite par l'Énergie atomique du Canada limitée au Québec en association avec l'Hydro-Québec selon exactement la même formule qui a présidé à l'implantation de la centrale de Douglas Point en association avec l'Hydro-Ontario. Quand la centrale sera terminée, l'Hydro-Québec nous l'achètera à un prix qui lui permettra de produire de l'énergie comme s'il s'agissait d'une centrale à charbon. La centrale devrait coûter 105 millions. Quand tout sera éclairci, nous obtiendrons une somme de l'ordre de 80 millions. Ainsi donc, même si la somme est indiquée ici comme étant un prêt, nous ne la recouvrerons peut-être pas pleinement.

• 2110

M. Roy (Timmins): Le prêt se traduit par une perte.

M. Gray: Le trésorier a signalé que nous n'empruntons que 80 millions parce que nous imputons toutes les études et le reste sur le même crédit de fonctionnement. Nous n'allons pas emprunter tous les 105 millions. Malgré notre bonne tenue de livres, je soupçonne que nous aurons un petit problème de défalcation à régler.

Dans le cas de la centrale nucléaire de Pickering, il existe une formule dont sont convenus la province d'Ontario, le gouvernement fédéral et l'Hydro-Ontario. Tous les trois sont parties à un financement destiné à tout payer; il ne devrait pas exister d'autre dépense dans ce cas-ci. Dans le cas des logements de Pinawa, nous exigeons un loyer afin de rentrer dans nos fonds ou nous vendons les maisons. En ce qui concerne nos produits commerciaux, nous avons emprunté des fonds afin de construire l'établissement nouveau de South March. Le remboursement se fait par le moyen de provisions pour amortissement. Dans le cas de cet article de prêts, le premier seul ne sera peut-être pas remboursé au complet.

Le L10 consiste dans un stock d'eau lourde; le prêt sera remboursé en entier. Il s'agit simplement de la livraison préalable d'eau des usines de production canadienne. Je ne pense pas que nous ayons besoin d'autant d'argent cette année parce que la production est nulle. Si les usines en produisent autant, nous allons tout stocker et le vendre à notre prix de revient, y compris tous les frais fixes.

La ligne de transport du Nelson est le fait d'un accord intervenu entre le gouvernement fédéral et le Manitoba aux fins d'établir une ligne entre Kettle Rapids, sur le Nelson, et les environs de Winnipeg. Nous serons propriétaires de la ligne, mais des dispositions officielles pourvoient à son paiement. L'Hydro-Manitoba la paiera en plusieurs années. Nous nous attendons donc à être remboursés.

Le dernier article est une avance de 16.4 millions à la *Deuterium of Canada Limited*. Il s'agit d'un accord intervenu entre la Nouvelle-Écosse et le gouvernement provincial. Il s'agit d'une avance sur la livraison d'eau lourde qui sera accordée dès la livraison. Le prêt, y compris l'intérêt, sera amorti.

M. Roy (Timmins): Je vous remercie, monsieur. En ce qui concerne l'administration et les dépenses, il y a addition de six employés ou années-salaires comme on dit aujourd'hui. Cette addition se rattache-t-elle au projet particulier dont l'autre monsieur a parlé?

M. Laurence: Puis-je demander de quel crédit il s'agit?

M. Gray: Le crédit 60?

M. Roy (Timmins): Le crédit 55, monsieur.

M. Laurence: Non, il s'agit de personnel que nous avons engagé dans le secteur des fonctions réglementaires.

M. Roy (Timmins): Il n'est pas indiqué de fonction particulière pour ce qui est de ces six employés? Ne s'agit-il pas d'un autre projet?

M. Laurence: Non, il ne s'agit pas de nouveaux travaux de recherche. C'est tout à fait étranger aux travaux de recherche.

M. Roy (Timmins): Parfait, je vous remercie.

Le président: Monsieur Paproski?

M. Paproski: J'ai une question à poser à M. Gray. Sauf erreur, le gouvernement fédéral ou vous-mêmes avez passé contrat avec la *Deuterium of Canada Limited* aux fins d'acheter du deutérium à un certain prix la livre. Pourriez-vous nous dire ce prix? Peut-il être communiqué?

M. Gray: Oui, en effet, nous avons passé un contrat ou une entente avec la *Deuterium of Canada Limited* et avec la *Canadian General Electric* qui sont toutes deux en train de construire des usines en Nouvelle-Écosse.

Le chiffre varie selon le temps et la quantité de la production. Le premier chiffre est de $20.50 la livre; il baisse ensuite selon chaque millier de tonnes ou une certaine date.

Je ne puis être très explicite à cause de la question de délais. Normalement, cependant, chaque millier de tonnes commande un prix différent jusqu'à la livraison de 5,000 tonnes.

Les prix vont de $20.50 à $16. Dans le cas de ces deux derniers prix, cependant—les choses se compliquent ici—il existe une certaine escalade, le maximum étant de 50 ou 75c. Le prix moyen est de $18.15 pour toute la période.

• 2115

M. Paproski: Avez-vous depuis découvert que vous pourriez fabriquer de l'eau lourde à meilleur marché qu'elle vous coûte?

M. Gray: Si on a une source d'énergie qui coûte moins que leur prix, soit environ 25c. le million d'unités thermiques, on devrait pouvoir fabriquer de l'eau lourde à meilleur marché.

M. Paproski: N'existe-t-il pas une autre installation ou usine, comme celle de la BA, où de l'eau lourde pourrait se fabriquer à un prix inférieur? Vous savez probablement ce dont je parle. A-t-on fait autre chose afin...

M. Gray: La chose ne s'est pas réalisée.

M. Paproski: Elle ne s'est pas réalisée?

M. Gray: Non. Autant que je sache, le programme BA est arrêté.

Nous avons en marche, à Chalk River, cependant, une grande opération portant sur de nouveaux procédés de fabrication de l'eau lourde. Nous espérons arriver à de meilleurs procédés que ceux qui se pratiquent en Nouvelle-Écosse, mais nous n'en avons pas encore établi un. Tout ce que nous cherchons maintenant, c'est une source d'énergie meilleur marché.

M. Paproski: Y a-t-il des endroits au Canada où vous menez actuellement des recherches à cette fin?

M. Gray: Oui, il en existe une ici-même. La centrale représentée sur la photo de la couverture de notre dernier rapport annuel assure l'énergie la meilleur marché qu'on puisse obtenir; il s'agit d'une centrale qui fournit de la vapeur à un coût très bas. En dehors des forces hydrauliques, le brûlage de l'uranium est le moyen le meilleur marché d'obtenir de l'énergie.

M. Paproski: J'ai une autre question, monsieur. Vous concurrencez l'entreprise privée dans l'étude mécanique de ces réacteurs. N'y a-t-il personne au Canada qui puisse assurer les études sur un pied compétitif? Ainsi, par exemple, dans le cas du Plan de Colombo, où il s'est dépensé 18 millions, quel est l'entrepreneur général qui vous a aidé dans la construction du réacteur?

M. Gray: Nous ne nous occupons que des études nucléaires. Nous n'établissons que la partie nucléaire de l'usine. Dans tous ces contrats, ou même en Ontario ou au Québec, une très grande partie des études techniques est réalisée par des ingénieurs-conseils ordinaires. Dans le cas de l'Hydro-Ontario, c'est elle qui y voit; dans le cas d'une centrale au Québec, se sont la *Surveyor Nenniger & Chénevert Inc.* et la *Montreal Engineering Co. Ltd* Dans le cas de l'Inde, ce sont la *Shawinigan Engineering C. Ltd.* et la *Montrel Engineering Co. Ltd.* qui les ont exécutées. C'est que les études techniques normales relatives à toutes ces réalisations sont exécutées par un ingénieur conseil ordinaire.

M. Paproski: Les soumissionnaires canadiens bénéficient-ils de la préférence parce que nous fournissons le savoir technique en matière d'énergie atomique?

M. Gray: Les études techniques ne font pas d'ordinaire l'objet de soumissions. Quand nous nous chargeons d'une affaire, nous choisissons...

M. Paproski: Vous choisissez l'entrepreneur?

M. Gray: Nous choisissons l'ingénieur-conseil et d'habitude d'accord avec le client. Le seul cas où un ingénieur de l'extérieur entre dans les jeux c'est lorsqu'il connaît le milieu local. Certains ingénieurs locaux interviennent dans l'Inde, mais non pas en très grand nombre.

M. Paproski: La préférence va aux entrepreneurs canadiens pour ce qui est des plans de ces travaux tels que, mettons, ceux de l'Inde. Il s'agit maintenant de la Roumanie et de l'Inde et vous faites un prix de façon un peu différente que dans le cas du contrat relatif au Plan de Colombo, n'est-ce pas?

M. Gray: Oui.

M. Paproski: Par conséquent, lorsque vous faites un prix dans le cadre du Plan de Colombo ou de notre programme d'aide, accordez-vous la préférence aux entrepreneurs canadiens?

M. Gray: Dans tous ces travaux, l'élément canadien doit figurer pour au moins 80 p. 100, sinon on n'est pas admissible à un prêt ou à de l'aide. C'est ainsi que tout ce qui entre dans les centrales nucléaires qui peut être canadien est canadien.

M. Paproski: Vous parliez de pompes. Sauf erreur, elles constituent un gros élément d'une centrale comme celle dont il est question. Vous dites que vous allez les acheter au Canada si vous pouvez les y obtenir. Ne le pouvez-vous pas?

M. Gray: On ne pouvait pas les obtenir au Canada. Je puis dire, je pense, qu'on peut maintenant presque toutes les obtenir au Canada. Les fabricants de pompes sont venus établir une fabrique au Canada. Il se peut que certaines pièces doivent venir de l'étranger.

• 2120

M. Paproski: Avez-vous dit que 80 p. 100 de l'ensemble doit être canadien ou que...

M. Gray: Non, 80 p. 100 du financement doit porter sur l'élément canadien. Ainsi, si le prêt est de 1 million, le matériel canadien doit y figurer pour $800,000.

M. Paproski: Je vous remercie, monsieur Gray.

Le président: Monsieur Beaudoin?

[*Texte*]

M. Beaudoin: Je me demande si ces réacteurs peuvent causer la pollution de l'eau?

[*Traduction*]

M. Gray: Non, c'est là un des avantages que présente une source d'énergie nucléaire sur certaines sources thermiques. Elle ne cause pas de pollution atmosphérique. La pollution qu'elle produit et dont les gens se plaignent est celle qu'entraîne l'élévation de la température de l'eau. La centrale nucléaire est équipée du même turbo-générateur que la centrale qui fonctionne au charbon; par conséquent, l'eau de circulation d'une centrale nucléaire est la même que celle d'une usine qui utilise le charbon ou le mazout et c'est un fait qui élève la température de l'eau. C'est une des plaintes formulées au sujet du lac Érié, soit que la température de l'eau est élevée, ce qui suscite de la pollution.

Les fumées, cependant, ne provoquent pas de pollution atmosphérique. M. Laurence ne nous permet pas de pratiquer certaines opérations dans les cheminées. Sa commission de contrôle nous garde très propres. Le combustible produit certains possibles polluants. Les grappes de combustibles sont très radioactives et renferment force matières qu'on ne peut laisser libres; il s'exerce sur ce point un contrôle très minutieux dans tous les pays. La centrale nucléaire a donc pour caractéristique de ne pas polluer l'atmosphère.

[*Texte*]

M. Beaudoin: Merci, monsieur le président.

[*Traduction*]

Le président: Monsieur Hymmen?

M. Hymmen: Monsieur le président, parce que nous sommes convenus de ne pas poser de questions supplémentaires, certaines des miennes paraîtront peut-être répétitives, mais je tiens à revenir aux propos de M. Gray sur l'exportation de centrales nucléaires, surtout à la Roumanie.

Sauf erreur, l'Énergie atomique doit soumissionner à l'égard d'un contrat mixte intéressant une centrale nucléaire destinée à la Roumanie?

M. Gray: Oui, monsieur.

M. Hymmen: Les journaux disaient cette semaine que cela dépendrait peut-être de ce que la Roumanie pourrait nous vendre. Je vous souhaite donc de réussir parfaitement dans votre soumission.

La vente de centrales de ce genre est-elle activement poussée par l'Énergie atomique ou quelque autre service du gouvernement? Ainsi, par exemple, la mission gouvernementale qui est allée en Amérique du Sud récemment comptait-elle un représentant de l'Énergie atomique du Canada limitée?

M. Gray: Oui. Nous n'étions pas représentés au sein de la mission, mais nous y avions notre propre mission environ deux semaines avant celle des ministres. Notre mission n'est allée qu'au Brésil et en Argentine, mais il s'y poursuit des discussions très actives portant sur le domaine nucléaire, surtout avec le Brésil.

C'est l'Allemagne qui s'occupe actuellement du programme de l'Argentine. La *Canadian General Electric* a présenté une soumission, mais n'a pas obtenu les travaux.

Il s'agit d'une région active. A son retour, M. Greene a dit qu'il avait eu des contacts particuliers avec des pays comme le Pérou. La question des centrales nucléaires était discutée assez activement dans tous les pays de l'Amérique latine.

M. Hymmen: J'ai une question très générale à poser. Vous avez mentionné une centrale nucléaire, une centrale thermique et une centrale hydraulique. Existe-t-il des chiffres sur les frais d'équipement et de fonctionnement de ces trois genres usines, chacune étant de même puissance?

• 2125

M. Gray: Oui, il en existe une multitude. Je ne les ai pas ici.

Il s'installe actuellement à peu près trois catégories principales de centrales nucléaires de grande taille et de grande puissance.

Les Anglais ont ce qu'ils dénomment un réacteur à gaz perfectionné. C'est une installation qui coûte cher en investissements—à peu près autant que le nôtre—et dont les frais de combustible sont assez élevés.

La centrale du type américain, dénommé réacteur à eau ordinaire, utilise de l'uranium enrichi. Elle coûte peut-être le quart moins en investissements que la nôtre, mais ses frais de combustible sont deux à trois fois plus élevés.

Notre centrale exige des investissements passablement élevés, dans ses tailles actuelles, mais les frais de combustible sont très faibles.

Nous pouvons vous citer toutes sortes de statistiques et de chiffres sur les centrales, mais ce sont là les caractéristiques des deux principaux types de centrales actuellement en service.

M. Hymmen: Cela se compare-t-il favorablement avec...

M. Gray: La centrale hydraulique se situe à peu près au même rang que la nôtre. Les investissements de la plupart des installations hydrauliques sont plus élevés, mais les frais de combustible y sont moins élevés. On laisse l'eau couler dans la turbine.

M. Hymmen: Où se situe l'énergie thermique? Entre les deux?

M. Gray: L'énergie thermique coûte fort peu en investissements, soit moins de la moitié par rapport aux autres types, mais le combustible coûte très cher, soit 3 millièmes par kw. Nous comptons baisser nos frais totaux à 3 millièmes par kw. quand nous aurons de très grandes centrales.

M. Hymmen: Une dernière question. Elle se rattache en quelque sorte à l'administration de l'Énergie atomique du Canada limitée.

Monsieur Gray, êtes-vous au fait de la directive CW-53 émise en septembre 1967 au sujet de la participation des employés à des activités politiques?

M. Gray: Je ne connais pas cette directive particulière. Je suis assez au fait de la participation des employés à des activités politiques, mais...

M. Hymmen: Il en a été question, je crois, après l'entrée en vigueur de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique. Si j'en sais quelque chose, c'est que j'étais membre de ce comité.

Avez-vous publié cette directive de votre propre initiative, ou bien sur les conseils de quelques instances gouvernementales?

M. Gray: De notre propre initiative, selon toute apparence.

M. Hymmen: Savez-vous qu'il est possible que d'autres sociétés de la Couronne n'aient pas donné la même directive, ou peut-être cela ne vous intéresse-t-il pas?

M. Gray: Ce qui nous intéresse réellement, c'est d'abord le fonctionnement de notre propre organisme. Je ne saurais dire si d'autres sociétés de la Couronne—d'ailleurs notre devoir est de nous occuper de nos affaires. Nous nous préoccupons de près de notre fonctionnement et, à vrai dire, nous ne mettons guère le nez dans les affaires internes des autres sociétés de la Couronne. Je ne sais pas desquelles vous parlez?

M. Hymmen: Eh bien, selon les renseignements dont je dispose, la Société Polymer et la Voie maritime du Saint-Laurent n'auraient pas imposé à leurs employés une telle restriction.

M. Gray: Leur situation est un peu différente. J'ignore si c'est le cas de la Voie maritime, mais, chose certaine, la Polymer ne dépend pas pour vivre des crédits votés par le Parlement. Elle n'est pas dans la même catégorie que nous. C'est une société de la Couronne de la catégorie «D» et nous entrons dans la catégorie «C». La différence est grande. Au fond, je pense, ce qui inspire notre attitude là-dedans, c'est que nous dépendons des fonds votés par les Chambres. Ce qui n'est pas le cas de la société Polymer, car elle fait de l'argent.

M. Hymmen: Je vous remercie.

Le président: Monsieur Harding.

M. Harding: Monsieur le président, j'ai une couple de questions à poser à M. Gray. Certaines l'ont peut-être déjà été par mes collègues, mais j'aimerais revenir, si on me le permet, au projet de recherche qui a été annulé. Je veux savoir d'abord si vous avez dû alors licencier de vos chercheurs.

• 2130

M. Gray: Non, aucun employé de l'Énergie atomique du Canada ne s'est vu remercié de ses services en conséquence de cela. Mais l'industrie, des bureaux d'experts-conseils et des universités avaient détaché auprès de nous un certain nombre de scientifiques et nous avons dû mettre fin à leurs contrats. Cependant nous avons assez de fonds cette année et nous espérons en avoir assez l'année prochaine pour retenir notre personnel régulier. Ce qui nous manquera réellement, ce sont des fonds pour faire faire, par voie de contrats, des fabrications expérimentales dans l'industrie.

M. Harding: Vous n'avez perdu aucun de vos chercheurs clés en ce qui concerne votre...

M. Gray: Aucun, que je sache, comme conséquence de la suppression du projet de générateur de flux neutronique interne. Sans doute subissons-nous une rotation de personnel qualifié: on nous quitte, qui pour l'université, qui pour l'industrie ou ailleurs. Il n'y a là en soi rien de mauvais, sauf que nous n'aimons guère voir partir des gens compétents. Mais je n'ai pas entendu dire qu'il y ait eu des départs par suite de la suppression du projet de générateur.

M. Harding: Mon autre question porte aussi sur un sujet abordé tout à l'heure; elle concerne la pollution de l'eau par la chaleur. Sauf erreur, c'est un problème qui se pose. Je sais qu'il préoccupe les Américains à l'embouchure du fleuve Columbia. Tout tourne, si je ne m'abuse, autour du chauffement de l'eau. De combien de degrés la température de l'eau monterait-elle? Est-ce que cela varie selon le type de centrale?

M. Gray: Si l'exploitation se maintient au même niveau de puissance, l'énergie déversée par les condensateurs est assez constante. Tout dépend, à vrai dire, de la quantité d'eau pompée dans le système. Dans un endroit comme le lac Huron où nous avons cette centrale, il ne serait pas nécessaire d'aller bien loin au large pour trouver de l'eau ayant une température normale. Dans le lac Érié, par contre, on semble avoir des difficultés, non seulement à cause de la centrale, mais aussi à

cause du grand nombre de producteurs d'énergie du côté américain, centrales électriques comme industries chimiques, et d'autres. Elles élèvent la température de l'eau, ce qui provoque la formation d'algues. Docteur Laurence, avez-vous quelques chiffres concernant...

M. Laurence: Monsieur le président, vu l'intérêt que suscitait la question, nous avons fait l'autre jour une estimation. Elle porte sur la centrale qu'on se propose de construire près de Toronto, la *Pickering Station*, qui sera dix fois aussi puissante que celle dont parlait M. Gray. Il s'agit d'une grosse affaire: 2,000 mégawatts. Or la chaleur qu'elle injectera dans le lac Ontario ne fera monter la température de l'eau que d'un dixième d'un degré Fahrenheit.

Bien sûr, tout près de la centrale, ce sera davantage. A la sortie des condensateurs, l'eau atteindra presque 90 degrés Fahrenheit, mais en peu de temps cette eau chaude disparaîtra dans le lac. Dans un rayon d'un mille ou deux, la chaleur se remarquera. Vous le constateriez en vous baignant. Mais passé ces limites, la différence est de l'ordre d'un dixième de degré.

M. Harding: Je vous remercie.

Est-ce qu'il se fait des recherches pour connaître l'effet possible de cette chaleur sur les organismes qui vivent dans l'eau? Y a-t-il un groupe quelconque qui s'occupe de cela?

M. Laurence: La Commission ontarienne des ressources hydrauliques, aidée de près par des employés de l'organisme de M. Gray, s'occupe justement de ce problème, c'est-à-dire l'effet des eaux résiduelles des usines dans les Grands lacs.

M. Harding: Vous dites que le réchauffement de l'eau est le seul type de pollution dont vous causiez. Je veux dire qu'il n'y a pas...

• 2135

M. Gray: Ce qui cause surtout de la pollution dans le cas des centrales thermiques, c'est le gaz des cheminées; s'agissant d'usines alimentées au charbon, c'est le SO_2 qui vraiment, je pense, crée des difficultés, mais, dans notre cas, ces émanations sont réprimées. Il nous faut le faire avec tant de rigueur à cause de la radiation qu'à toute fin pratique elles ne sont à l'origine d'aucune pollution.

M. Harding: Sauf erreur, le chiffre que j'ai vu pour le gros établissement américain à l'embouchure du fleuve Columbia n'est guère qu'une fraction d'un degré.

M. Gray: Sans doute.

M. Harding: Je m'imagine que, dans le cas d'une étendue d'eau entourée de plusieurs centrales, l'effet pourrait être sensible. D'un autre côté, le fleuve Columbia est un cours d'eau assez considérable. J'ai une couple d'autres questions à poser. Dans votre mémoire, vous parlez de permis, ce qui semble indiquer que votre Commission a pour l'une de ses tâches de délivrer des permis. Vous auriez, par exemple, délivré 169 permis d'exportation et 50 d'importation. J'aimerais savoir si votre Commission a déjà refusé un permis qu'on lui demandait.

M. Gray: Vous parlez de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, n'est-ce pas?

M. Harding: En effet.

M. Gray: Ce serait étonnant que ces messieurs n'en aient pas refusé. Ils sont si difficiles.

M. Laurence: On me rappelle que nous avons en effet refusé des permis, quelques-uns d'exportation, d'autres d'importation.

M. Harding: Pour quelle raison refuse-t-on un permis d'exportation?

M. Gray: Si je puis citer comme exemple un cas que, nous, nous connaissons, c'est celui des recipients d'expédition. Le problème va bientôt se poser quand nous tenterons d'exporter de l'eau lourde qui se trouve contaminée parce qu'elle provient d'un gros réacteur américain. Or nous constatons que le règlement de la Commission de contrôle rend la chose presque impossible. Je pense qu'on invoquera le règlement pour nous empêcher d'expédier outre-mer de cette eau lourde à moins que nous ne trouvions un contenant qui soit parfaitement sûr. Cette question d'empaquetage peut être, je crois, une pierre d'achoppement.

M. Laurence: En général, un permis est refusé parce que le règlement n'a pas été observé. Il y a des différences d'un cas à l'autre.

M. Harding: Vous est-il arrivé de refuser un permis parce qu'il y avait risque qu'on utilise la matière à des fins autres que pacifiques?

M. Gray: Il y a, je suppose, la grosse vente d'uranium à la France, qui n'a jamais abouti. Je ne saurais dire qui a refusé. Sans doute pas la Commission de contrôle de l'énergie atomique. C'est plutôt parce qu'aucune entente comportant les garanties nécessaires n'a pu être conclue.

M. Laurence: Depuis que je fais partie du personnel de la Commission, aucun envoi n'a été arrêté pour cette raison.

M. Harding: Est-ce votre Commission qui procède à l'inspection sévère destinée à vérifier qu'il est bien fait un usage pacifique des matières vendues?

M. Laurence: C'est un problème qui se pose d'ordinaire dans les cas d'exportation. Parfois de l'uranium est exporté en vertu d'un accord bilatéral dont une clause peut prévoir des inspections par des inspecteurs canadiens pour assurer l'emploi pacifique des matières exportées. Dans ce cas, des employés de notre Commission font cette inspection sur place.

M. Harding: Leur est-il peermis de renouveler l'inspection autant de fois qu'ils le veulent?

M. Laurence: Oui.

M. Harding: C'est une excellente chose. J'aurais maintenant une question au sujet des permis. Vous avez parlé de permis délivrés pour des travaux d'exploration en matière d'uranium. Est-ce à dire que pour faire de la prospection en vue de découvrir de l'uranium, il faut obtenir un permis de la Commission? Ou est-ce que je me trompe?

M. Laurence: Il ne faut pas de permis pour la prospection. La chose, de toute évidence, ne serait pas pratique, car très souvent le prospecteur ne sait pas trop ce qu'il découvrira. Il peut tomber sur de l'uranium quand il cherche d'autre chose. Il n'est donc pas possible d'exiger un permis. Mais si une personne s'apprête à se rendre sous terre ou à entreprendre des travaux en vue d'exploiter une mine d'uranium ou de thorium, un permis est alors obligatoire.

• 2140

M. Harding: Il me reste quelques autres questions à poser. Ce que M. Gray a dit de l'emploi que vous faites des centrales nucléaires m'a beaucoup intéressé. Il n'y a pas à en douter, c'est la centrale de l'avenir. Les emplacements propres à l'installation de centrales hydrauliques se font de plus en plus rares. La question du prix de revient a suscité beaucoup d'interrogations. M. Gray a parlé de trois mills pour la production de la centrale de Pickering—c'est le nom n'est-ce pas que vous avez mentionné—que vous pouvez produire . . .

M. Gray: Le chiffre de trois mills est le prix du combustible pour une centrale alimentée au charbon. L'installation de Pickering, et il s'agit d'une grosse centrale, est censée produire de l'énergie à un prix de revient de quatre mills.

M. Harding: S'agit-il d'énergie sur place?

M. Gray: Oui.

M. Harding: Il s'agit vraiment d'énergie sur place?

M. Gray: C'est l'énergie à la barre omnibus ou à la barre du transformateur de l'*Ontario Hydro*, à Pickering.

M. Harding: Comment ce chiffre se compare-t-il avec le prix moyen de l'*Ontario Hydro*?

M. Gray: Je ne sais pas. Voulez-vous dire son prix de vente?

M. Harding: C'est cela.

M. Gray: Ce que l'Hydro fait, sans doute, c'est de mettre en commun l'énergie de toutes sources et de calculer un prix uniforme. Elle a plusieurs formules de tarification selon qu'il s'agit d'énergie en temps de pointe ou non, d'énergie en vrac, etc. Chose certaine, le prix est de beaucoup supérieur à quatre mills.

M. Harding: Je vois le président me faire signe. Je dois donc remettre à plus tard mes autres questions.

Le président: Monsieur Comeau?

M. Comeau: Monsieur le président, j'aimerais reprendre mon interrogatoire où je l'ai laissé tout à l'heure. Quelque chose vous fait-il prévoir qu'il faudra supprimer ou modifier d'autres projets bientôt à cause de ce manque de fonds?

M. Gray: Rien ne nous porte à croire cela. Comme d'ailleurs rien ne nous porte à croire que nos fonds augmenteront sous peu. A mon sens, toutefois, nous touchons le plancher. Une autre réduction signifierait des licenciements.

M. Comeau: Quel effet aura, à votre avis, ce projet de générateur sur les progrès de la science au Canada?

M. Gray: Il nous faut, je crois, dans les années à venir augmenter nos dépenses dans le domaine de la recherche et de l'expérimentation, et cela pour plusieurs raisons. Une est de soutenir la concurrence, mais il y en a une autre, que j'ai communiquée au Comité du Sénat et qui, pour moi, ne le cède à aucune autre en importance; c'est d'employer les gens que nous instruisons. L'éducation se transforme du tout au tout et les jeunes prolongent leurs études. Beaucoup même continuent jusqu'aux grades supérieurs dans toutes les disciplines: sciences sociales, génie, physique et d'autres. Certains parmi eux s'attendent à trouver du travail dans le champ de la recherche et de l'expérimentation. Si vous comparez le nombre de diplômés qui arriveront sur le marché du travail dans dix ans avec les programmes que nous mettons en route en vue de les employer, vous verrez que quelque chose cloche. Comme je l'ai dit au comité du Sénat, ce sera pour eux ou le sous-emploi, ou le chômage ou l'émigration. Le problème, à mon avis, est très grave. Cette compression de dépenses va avoir un effet sur l'emploi et c'est une affaire à prendre au sérieux.

M. Comeau: Combien environ de scientifiques employait le projet de générateur de flux neutronique interne?

M. Gray: De vingt-cinq à trente. Nous consacrions au projet à peu près un million et demi par année, plus des travaux à forfait.

• 2145

M. Comeau: Quel est l'effet sur les universités et l'industrie également?

M. Gray: Certaines universités s'en ressentiront. D'autres s'en réjouiront. Pour celles-ci, c'était mal utiliser l'argent. Il aurait mieux valu l'employer à des petits projets poursuivis aux universités mêmes. Certaines des premières seront gravement touchées, car elles voyaient une grande portion de leur programme incorporée dans le projet de générateur. L'entreprise ne devait pas faire partie d'Énergie atomique du Canada Limitée; c'était pour être un genre d'institut. Nous allions peut-être le construire, mais nous n'avions pas l'intention d'en assurer le fonctionnement. C'était pour devenir une partie d'un ensemble de type universitaire.

A bien y penser, ils sont nombreux les universitaires qui ont été déçus. voyez-vous il s'agissait d'un des rares projets au Canada qui ont de l'envergure, qui sont dynamiques, qui peuvent réellement stimuler l'activité scientifique, non seulement ici mais ailleurs également. Il s'agissait d'une chose très avancée.

M. Chappell: Monsieur le président, puis-je soulever une affaire de règlement. J'ai des questions à poser, mais j'aimerais auparavant faire quelques recherches. Puis-je compter sur le présence de ces messieurs la prochaine fois que nous nous réunirons?

Le président: Puisque nous devons passer nos crédits, il nous faut les inviter à revenir. M. Gray peut venir jeudi matin. Quant à vous, M. Laurence, pourriez-vous être avec nous?

M. Laurence: Je le pense.

Le président: De 11 heures à 13 heures. Nous ajournons donc à jeudi, 11 heures, même pièce. Je vous remercie, Messieurs.

M. Comeau: Monsieur le président. Encore une question de règlement. Nous sommes censés recevoir la Commission nationale de l'énergie, jeudi prochain. Serait-il possible d'avoir les rapports d'avance? Autrement il arrive ce qui arrive aujourd'hui: nous devons demander aux témoins de revenir.

Le président: Puis-je avoir un délai pour examiner cela, car il reste tant de questions à poser aux représentants des deux organismes d'aujourd'hui que je me demande si nous ne devrions pas leur consacrer la séance de jeudi et...

Une voix: Je croyais que c'était jeudi soir. Vous voulez dire jeudi matin?

Le président: Jeudi de 11 heures à 13 heures.

M. Gray: J'ai une réunion de la commission de gestion à laquelle doivent assister des gens du Manitoba et de partout ailleurs. Si M. Watson peut me remplacer...

Le président: Il faudrait, je pense, saisir de l'affaire le comité directeur et à un certain moment demain—peut-être après l'appel de l'ordre du jour—nous tâcherons de vous procurer ces documents. Néanmoins, ces messieurs seront avec nous jeudi matin à 11 heures.

M. Comeau: Monsieur le président, ce que je dis pour le groupe d'aujourd'hui vaut aussi pour tous les autres groupes. Il me semble que si nous avions la documentation d'avance nous pourrions plus facilement interroger.

Le président: Nous pourrons régler cela. La séance est suspendue.

M. Harding: Monsieur le président, je tiens à remercier ces messieurs pour la très instructive discussion que nous venons d'avoir. Sauf erreur, M. Gray ne sera pas des nôtres jeudi; je veux donc lui exprimer notre reconnaissance dès maintenant. Quant à son collègue, je présume que nous le reverrons et j'en profiterai alors pour lui adresser nos remerciements.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit sous la direction du Bureau des traductions, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
ALISTAIR FRASER.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. LEONARD HOPKINS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 10

SÉANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 1968

Budget principal revisé de 1968-1969 concernant le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

TÉMOINS:

MM. G. C. Laurence, président de la Commission de contrôle de l'énergie atomique; et D. Watson, vice-président de l'Énergie atomique du Canada, Limitée.

L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969

29383—1

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. Leonard Hopkins

Vice-président: M. K.R. Hymmen

et MM.

Beaudoin	Gilbert	[2]Paproski
Chappell	Harding	Penner
Code	[4]Langlois	Ritchie
Comeau	[1]Lessard *(Lac-Saint-Jean)*	Roy *(Timmins)*
Deakon	Lind	Sulatycky
[3]Downey	Moores *(Bonavista-Trinity-Conception)*	[5]Weatherhead—(20).

Quorum 11

Secrétaire du Comité,
J. H. Bennett.

[1]Remplace M. Badanai le 27 novembre 1968.
[2]Remplace M. Ricard le 27 novembre 1968.
[3]Remplace M. Grills le 27 novembre 1968.
[4]Remplace M. Breau le 27 novembre 1968.
[5]Remplace M. Crossman le 27 novembre 1968.

ORDRE DE RENVOI

Chambre des Communes

Le mercredi 27 novembre 1968

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Breau, Paproski et Downey soient substitués à ceux de MM. Badanai, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Ricard et Grills sur la liste des membres du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Langlois et Weatherhead soient substitués à ceux de MM. Breau et Crossman sur la liste des membres du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

[*Traduction*]

PROCÈS-VERBAL

Le jeudi 28 novembre 1968
(10)

Le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics se réunit ce matin à 11 h. 15, sous la présidence de M. Hopkins.

Présents: MM Chappell, Deakon, Downey, Gilbert, Harding, Hopkins, Hymmen, Langlois, Lind, Moores (*Bonavista-Trinity-Conception*), Penner, Ritchie, Roy (*Timmins*), Sulatycky et Weatherhead—(15).

Aussi présents: MM. G. C. Laurence, président, de la Commission de contrôle de l'énergie atomique et D. Watson, vice-président de l'Énergie atomique du Canada, Limitée.

Le président met en délibération les crédits nos 55 et 60 du Budget revisé des dépenses concernant la Commission de contrôle de l'énergie atomique, et les crédits nos 65, 70, L5, L10, L15 et L20, concernant l'Énergie atomique du Canada, Limitée. Le Comité poursuit l'interrogatoire de MM. Laurence et Watson.

A la suite de l'interrogatoire, les crédits suivants, mis en délibération par le président, sont *approuvés à l'unanimité:*

B—COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

Crédit 55	—Dépenses d'administration de la Commission de contrôle de l'énergie atomique	$ 392,000
Crédit 60	—Subventions pour recherches et enquêtes, etc. . .	3,920,000

C—ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA, LIMITÉE (PROGRAMME DE RECHERCHES)

Crédit 65	—Exploitation et entretien courants, etc.	58,919,000
Crédit 70	—Construction ou acquisition de bâtiments, etc. . .	9,681,000

PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES
L'Énergie atomique du Canada, Limitée

Crédit L5	—Prêts durant l'année financière courante et les années subséquentes, etc.	51,000,000

Crédit L10—Prêts à l'Énergie atomique du Canada, Limitée, etc. 4,600,000

Crédit L15—Prêts à l'Énergie atomique du Canada, Limitée, etc. 40,000,000

Crédit L20—Prêts à l'Énergie atomique du Canada, Limitée, selon les modalités, etc. 16,400,000

Il est convenu que le président tente d'organiser trois séances la semaine prochaine afin d'entendre les représentants de l'Office national de l'énergie, du Conseil national de recherches et de la Commission mixte internationale.

A midi et 37 minutes, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. H. Bennett.

TÉMOIGNAGES

(Sténographes du Hansard présents et exerçant leurs fonctions)

Le jeudi 28 novembre 1968

Le président: Messieurs, nous avons un quorum. La séance est ouverte.

Mardi soir dernier, j'ai mis les crédits nos 55, 60, 65, 70, L5, L10, L15 et L20 en délibération. Les quatre derniers paraissent à la page 576 du Livre bleu.

Avant que nous commencions nos délibérations, ce matin, je veux rappeler que, lors de notre première réunion, nous avons décidé que chacun pourrait parler pendant environ 10 minutes; je lui dirai à ce moment-là que son temps de parole est épuisé. Il cessera alors de poser des questions et son nom sera replacé au bas de la liste en vue d'un deuxième tour.

Pour le bénéfice des nouveaux membres du Comité, je vais inviter M. Watson, qui remplace, ce matin, M. Gray, de l'Énergie atomique du Canada, Limitée, de bien vouloir nous présenter son collègue. Je demanderai aussi à M. Laurence, président de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, de présenter les deux hauts fonctionnaires qui l'accompagnent ce matin.

M. Donald Watson (vice-président (administration) de l'Énergie atomique du Canada, Limitée): Monsieur le président, M. G. H. Sprague, trésorier de l'Énergie atomique du Canada, Limitée, m'accompagne ce matin.

M. G. C. Laurence (président de la Commission de contrôle de l'énergie atomique): Monsieur le président, immédiatement à ma droite se trouve M. D. J. Dewar, conseiller scientifique en chef de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, et, à sa droite, se trouve M. E. M. Nolan, agent d'administration principal de la Commission de contrôle de l'énergie atomique.

Le président: Ce matin, je commence par donner la parole à M. Deakon. M. Chappell m'a aussi donné son nom, n'est-ce pas? Je crois que le nom de M. Harding se trouvait sur la liste en vue d'un deuxième tour de questions, lorsque nous avons levé la séance, mardi. Est-ce bien cela?

M. Harding: En effet, j'ai encore quelques questions à poser.

Le président: Il vous faudra attendre le deuxième tour. M. Deakon est aussi dans ce cas-là. Je donne maintenant la parole à M. Chappell. Au deuxième tour, ce sera M. Harding, puis M. Deakon. Vous attendrez peut-être un peu avant de commencer à parler, parce que je veux mentionner votre nom pour répondre à la demande des journalistes.

Monsieur Chappell, vous pouvez reprendre votre interrogatoire.

• 1115

M. Chappell: Monsieur le président, je me demande si quelqu'un peut me dire en quelques mots ce qu'est un réacteur à gain élevé de surrégénération?

M. Laurence: Monsieur le président, il y a deux sortes de combustibles nucléaires, ce que nous appelons les matières fissibles. Dans le premier cas, il s'agit de l'uranium 235, qu'on trouve à l'état naturel, qui se trouve dans l'uranium extrait du sol. Dans l'autre cas, il s'agit du plutonium. Cette matière n'est pas trouvée à l'état naturel: au moyen d'un réacteur, on la tire de l'uranium, un genre d'uranium inerte qui n'est pas effectivement un combustible. Nous l'appelons la matière première ou matière brute, parce que cette matière est une source servant à produire du plutonium qu'on ne peut obtenir autrement qu'au moyen d'un réacteur.

Il va de soi que le réacteur exige du combustible. On se sert d'uranium 235, qui existe à l'état naturel, mais qui, en se consumant, permet de produire du plutonium par la transformation de cette autre sorte d'uranium, l'uranium 238. Dans certains genres de réacteurs, on a donc les deux procédés en même temps: l'utilisation du combustible de départ, l'uranium 235, et la création d'un nouveau combustible qui est du plutonium. Si, par cette transformation, on produit du plutonium plus rapidement qu'on ne consume l'uranium 235, on prend les devants en ce qui a trait au combustible: en fait, il s'agit d'une surrégénération. C'est ce que nous voulons dire quand nous parlons de surrégénération ou de seconde génération.

M. Chappell: Je comprends. Merci.

M. Laurence: Un réacteur à gain élevé de surrégénération est celui qui fait cette transformation rapidement.

M. Chappell: Dans quelle situation sommes-nous vis-à-vis des États-Unis en fait de réacteur à gain élevé de surrégénération?

M. Watson: Monsieur le président, c'est un domaine dont ne s'occupe pas l'Énergie atomique du Canada, Limitée.

M. Chappell: Comment se compare ce que fait le Canada?

M. Watson: Nous ne faisons rien au sujet des réacteurs surrégénérateurs, au Canada.

M. Chappell: Nulle part au Canada?

M. Watson: Nulle part. Nous nous intéressons à ce qui se fait dans ce domaine, mais nous ne faisons pas de travaux à ce sujet.

M. Chappell: Je voudrais savoir quels progrès sont enregistrés dans le domaine de la physique des plasmas. Sauf erreur, l'Institut aéro-spatial de l'Université de Toronto est outillé à cette fin. Au lieu de transformer l'eau en vapeur pour en tirer l'électricité au moyen d'une génératrice, on chauffe du gaz. Autant que je sache, on se sert de gaz obtenus d'un jet ou d'une fusée et qui, en s'échauffant, libèrent des électrons qu'on utilise. D'autres recherches que celles de l'Institut de Toronto sont-elles faites ailleurs au Canada dans ce domaine?

M. Laurence: Oui, des recherches de cette sorte se poursuivent à l'Université de la Colombie-Britannique et il s'en fait un peu à l'Université de la Saskatchewan.

M. Chappell: Diriez-vous que, si les prévisions sont exactes, ce sera une bien meilleure façon d'utiliser le combustible que de recourir à la transformation de l'eau en vapeur en vue d'actionner une génératrice?

M. Laurence: Ces travaux de recherches tendent à recourir au même procédé physique, qui est à la base de la bombe à hydrogène, pour produire de l'énergie à des fins civiles, plutôt que d'utiliser l'énergie atomique.

M. Chappell: Je crois qu'on recueille les particules atomiques qui sont libérées. Si je ne me trompe, on les recueille au moyen d'un électro-aimant.

M. Laurence: Il s'agit de ce procédé dans certaines recherches; mais, quand à l'application à des fins civiles, il faut une réaction de fusion plutôt qu'une réaction de matière fissible, qui est la réaction observée dans le cas de la bombe à hydrogène. Il faut, pour cela, atteindre de très hautes températures.

M. Chappell: Je ne parle pas de cela, mais du réchauffement des gaz jusqu'au point où certains électrons sont libérés et attirés par un électro-aimant. Je crois que c'est le seul endroit du Canada où se font des recherches de ce genre.

M. Laurence: Encore une fois, l'application dans la pratique dépend de la possibilité d'atteindre de très hautes températures. Ces recherches supposent qu'on peut trouver moyen de produire de telles températures au moyen de l'électricité. Certaines expériences ont permis de recueillir des particules par un procédé électrique en vue de faire certaines estimations; mais, dans ce cas-ci, le but ultime est une production électrique à de très hautes températures.

M. Chappell: On se sert de gaz pour atteindre des températures très élevées. Y a-t-il d'autres endroits au Canada où l'on fait des expériences en vue de recueillir des électrons au moyen du chauffage des gaz? Des recherches sont-elles faites ailleurs au pays en vue de produire de l'électricité commerciale par ce procédé?

M. Laurence: Pas plus dans le cas des recherches dont vous parlez que dans le cas des autres travaux de recherches dont il est ici question, l'électricité n'est obtenue au moyen des gaz en vue d'une utilisation pratique. Les recherches au sujet de ce procédé ne sont pas de cette nature.

M. Chappell: Je regrette, mais je ne suis pas de votre avis. On a déjà utilisé une petite ampoule et l'expérience faite a permis d'obtenir assez d'électricité pour qu'elle éclaire. On espère montrer que ce procédé est plus efficace que n'importe quel autre.

M. Laurence: Je crains de n'être pas au courant de ces travaux de recherches.

M. Chappell: Vous connaissez M. G. N. Patterson?

M. Laurence: Je connais M. Patterson.

M. Chappell: Et M. Townsend, qui dirige ces travaux? En tout cas, je crois que ce sont les seuls travaux qui sont exécutés dans le monde en vue d'obtenir de l'électricité au moyen du chauffage des gaz. Si je ne me trompe, non plus, le Conseil de recherches pour la défense a financé cette entreprise jusqu'à récemment, alors qu'il a cessé de le faire. Les chercheurs ont une grosse machine et, à l'extérieur, une grosse tour. L'installation vaut environ $200,000. Mais les fonds font maintenant défaut et il est impossible de poursuivre les travaux de recherches.

Voici ce que je veux savoir: pourriez-vous financer une telle entreprise? Il faudrait $25,000 à $30,000

par année pour continuer les travaux. On y a déjà dépensé $200,000.

M. Laurence: Monsieur le président, je ne connais pas de travaux de recherches faits aux fins mentionnnées ici.

M. Chappell: J'ai mentionné une entreprise.

M. Laurence: Il me semble, si l'on veut avoir des fonds pour cela... Pardon, Monsieur. Je crois que cela relève du Conseil de recherches pour la défense, n'est-ce pas?

M. Chappell: Non. J'ai simplement dit que le Conseil de recherches pour la défense finançait l'entreprise, mais qu'il a cessé de le faire, non pas parce qu'il s'y opposait: il avait ses raisons. Les intéressés cherchent donc quelqu'un qui s'intéresserait à l'entreprise, afin que les travaux puissent continuer.

M. Laurence: Je suis sûr que les organismes qui soutiennent les travaux de recherches vont étudier avec soin une entreprise de cette sorte.

M. Chappell: Mais ils ne trouveront pas cela suffisant; ils voudraient bien recevoir de l'aide pour continuer leurs travaux.

M. Laurence: Je suis convaincu que si ces chercheurs présentent une demande et donnent tous les détails nécessaires pour que ceux à qui ils s'adresseront soient en mesure de comprendre ce à quoi ils visent, leur demande recevra une attention toute particulière.

M. Chappell: A qui faut-il s'adresser?

M. Laurence: Cela dépend un peu de la nature des travaux de recherches. Ce sera au Conseil national de recherches ou à nous-mêmes, probablement au Conseil de recherches.

M. Chappell: Ils se sont déjà adressé au Conseil et ils n'ont pas reçu de réponse. Monsieur le président, mon temps de parole est expiré. Peut-être, pour être pratique, puis-je en rester là, quitte à revenir sur la question un autre jour ou à en parler à M. Laurence une autre fois. Aurai-je l'occasion, à une autre réunion, d'approfondir davantage cette question?

Le président: J'en doute, vu que nous terminerons probablement l'interrogatoire des témoins ici présents dès ce matin, hormis que vous consentiez à ce que votre nom soit placé sur la liste en vue du deuxième tour.

M. Chappell: Non, monsieur le président. Je conviens que M. Laurence devra se renseigner davantage à ce sujet.

Le président: Que diriez-vous si nous vous laissions tous deux étudier la question ensemble?

M. Chappell: Merci, monsieur le président.

Le président: Je n'ai pas d'autres noms sur la liste de ceux qui doivent participer au premier tour. Nous commençons le tour suivant et je donne la parole à M. Harding.

M. Harding: Monsieur le président, le coût de la production d'énergie autrement qu'au moyen des forces hydrauliques m'a beaucoup intéressé, je veux dire la comparaison des coûts de production. Un témoin n'a-t-il pas dit, l'autre jour, que nous avions quatre centrales atomiques productrices d'énergie au Canada? L'un des témoins pourrait-il nous dire où se trouvent ces centrales, quelle est leur puissance et, si possible, combien coûte l'énergie produite à chacune de ces centrales?

M. Watson: Monsieur le président, la première centrale d'énergie nucléaire au Canada est une centrale à faible puissance: 25,000 kilowatts. Elle se trouve dans une petite localité appelée Rolphton, sur la rivière Outaouais, à environ 130 milles en amont d'Ottawa non loin de Chalk River.

La deuxième centrale d'énergie nucléaire se trouve à Douglas Point, sur le littoral de l'est du lac Huron, près de Kincardine. Cette centrale a une capacité de 200,000 kilowatts d'électricité. La troisième centrale se trouve à Pickering, sur la rive du lac Ontario, dans la banlieue est de Toronto, si l'on veut.

La Commission hydro-électrique d'Ontario aménage quatre centrales de suite à Pickering, toutes d'un demi-million de kilowatts. La construction est commencée dans le cas de deux centrales et la troisième et la quatrième suivront. Je ne sais pas pourquoi l'on a parlé de quatre centrales; c'est peut-être parce qu'une autre centrale d'énergie nucléaire est en construction au Québec, à un endroit nommé Gentilly, de l'autre côté du fleuve, en face de Trois-Rivières. Je ne sais au juste pourquoi l'on a mentionné le chiffre quatre; mais voilà les centrales en construction ou en exploitation au Canada en ce moment.

M. Harding: Savez-vous quel est le coût de production sur place?

M. Watson: Dans le cas de la première centrale, celle de Rolphton, qui est une centrale d'expérimentation, nous n'avons pas de chiffres, parce qu'il va de soi que le prix de revient d'une centrale qui produit 20,000 kilowatts et qui a nécessité beaucoup de travaux de

recherches et de mise au point est nécessairement très élevé. Aucune personne sensée ne songerait à aménager une centrale de 20,000 kilowatts. A la centrale de Douglas Point, on a visé à produire de l'énergie à un prix s'établissant à six à sept millièmes. Les travaux ont commencé en 1958-1959, à l'époque où la Commission hydro-électrique d'Ontario aménageait des centrales thermiques de 300,000 kilowatts et où le coût de l'énergie établi à environ cinq ou six millièmes semblait à peu près acceptable; par conséquent, cette centrale paraissait être une excellente première réalisation, sur le plan commercial, au Canada, vu que, encore une fois, il ne faut pas oublier que c'était la première et qu'elle avait entraîné des dépenses au titre des recherches et de la mise au point.

Pour ce qui est du groupe de Pickering, disons que la Commission hydro-électrique d'Ontario est à aménager des centrales où le prix de revient de l'électricité ne sera pas plus élevé, peut-être moins, que dans le cas de l'électricité produite dans ses centrales utilisant du combustible fossile, dans son réseau.

Voilà comment fonctionne essentiellement le réseau. Je conviens qu'il s'agit présentement d'une estimation de la part de la Commission hydro-électrique d'Ontario et c'est pourquoi elle aménage ces centrales. Elle pense qu'il lui en coûtera moins cher que de construire des centrales utilisant la houille. Vous savez sans doute que l'utilisation de la houille importée des États-Unis pour alimenter les centrales thermiques de la Commission hydro-électrique d'Ontario permet de produire de l'énergie à meilleur compte.

M. Harding: A meilleur compte que quoi?

M. Watson: A meilleur compte que si l'on utilisait le pétrole ou le gaz en provenance des Prairies ou d'ailleurs.

M. Harding: Que dire de la force hydraulique? Vous dites que ce dont nous parlons ici coûte moins cher que n'importe quel combustible fossile.

M. Watson: Dans le cas de la Commission hydro-électrique, la question n'est pas seulement de savoir comment il en coûtera pour produire l'énergie sur place, mais quel en sera le prix une fois transportée sur les lieux où l'on en a besoin. Dans le cas d'une province comme l'Ontario, on commence par aménager les sources hydrauliques qui se trouvent à proximité des centres urbains. Par exemple, on a d'abord pensé à la région de Niagara, au fleuve Saint-Laurent ou à l'Outaouais. Ces cours d'eau ont tous été aménagés et la difficulté pour la Commission de l'Hydro, c'est qu'il n'en reste plus de disponibles dans le secteur de Toronto-Hamilton-Ottawa-Kingston. Par conséquent, il faut non seulement aménager des barrages là où se trouvent le cours d'eau, mais il faut ensuite transporter l'électricité au moyen de lignes de transmission s'étendant sur plusieurs centaines de milles. Voilà ce qui fait monter le prix de l'électricité. La question n'est pas de savoir combien il en coûte pour produire l'électricité, mais ce qu'il faut payer pour la transporter jusqu'au consommateur.

L'Ontario ne dispose pas en ce moment de puissantes ressources hydrauliques rentables qu'elle pourrait aménager pour desservir les centrales qui sont les clients de la Commission de l'Hydro.

M. Harding: Je ne pense pas seulement à l'Ontario.

M. Watson: J'en parle parce que nous nous occupons de cette province en ce moment. Au cours de la prochaine décennie, le problème se posera aussi pour le Québec, les provinces Maritimes, et ainsi de suite.

M. Harding: Je veux savoir si nous en sommes à l'étape où nos recherches permettent de dire que les centrales atomiques peuvent concurrencer avec succès le prix de revient des centrales hydro-électriques. Prenons l'exemple de la Colombie-Britannique. Il semble que le côut de production des centrales hydro-électriques monte chaque année; les salaires, les taux d'intérêt montent, de même que les frais d'aménagement. Il va de soi que tout cela entraîne une augmentation du coût de production sur place.

M. Watson: La marge se rétrécit certainement. Une chose à ne pas oublier, c'est que plus une centrale nucléaire est puissante, moins le coût de l'énergie produite est relativement élevé. Une centrale nucléaire comporte un grand nombre de frais obligatoires, par exemple, le régime de contrôle, et ainsi de suite. Si l'on peut doubler la puissance de la centrale nucléaire, on ne double pas nécessairement les frais. Par conséquent, pour parler de façon relative, plus la centrale devient puissante, moins l'énergie qui y est produite coûte cher. Voilà l'une des choses qu'on observe présentement. Les services d'utilité publique veulent augmenter leur puissance annuelle d'un demi-million, de trois quarts de million et même d'un million de kilowatts, tandis qu'il y a dix ans, une augmentation de 100,000 ou 200,000 kilowatts était considérée comme étant une très forte augmentation. L'énergie nucléaire a donc d'abord sa place dans les régions où la consommation est forte. Tel serait certainement le cas en Colombie-Britannique.

Il se peut que, d'ici dix ans, alors qu'on aura tiré parti des cours d'eau existants, l'énergie nucléaire coûte moins cher. C'est aussi l'avis de la Commission hydro-électrique de la Colombie-Britannique.

M. Harding: Je vois que vous avez fait des prévisions.

M. Watson: Ce sont les graphiques que M. Gray a mentionnés mardi soir, nous les avons fait circuler. L'un d'eux indique la production annuelle d'électricité dans les centrales nucléaires pendant la période de 1970 à l'an 2000, au Canada. Vous verrez d'après cela qu'au début il y a une grosse augmentation dans la province d'Ontario. Le Québec vient plus tard et les provinces Maritimes plus tard encore. L'autre graphique que nous avons fait circuler indique les prévisions en ce qui concerne l'énergie électrique en fonction de la consommation d'électricité au Canada. J'espère que les graphiques ne sont pas trop difficiles à comprendre. Le premier comporte sur le côté gauche une échelle appelée échelle logarithmique, en d'autres termes l'échelle n'est pas uniforme. Cela est peut-être scientifique mais c'est certainement plus difficile à comprendre que l'échelle linéaire qui se trouve sur le côté de l'autre graphique. C'est pour cette raison qu'une des courbes va d'un côté et l'autre courbe de l'autre côté. Ce sont essentiellement les mêmes données.

M. Harding: Monsieur le président, je n'ai plus de question à poser.

Le président: Je remercie M. Harding d'avoir fait mention de ces graphiques parce que j'allais demander à M. Watson d'en discuter avec vous. M. Gray nous les avait promis à la réunion de mardi soir. Si vous voulez jeter un coup d'oeil sur toute la discussion à leur sujet, vous en trouverez le texte dans le dernier rapport du Comité de mardi soir.

M. Deakon: Monsieur le président, ma première question a trait au coût du combustible nucléaire comparé au coût des usines qui fonctionnent à la houille. J'ai eu l'occasion de lire dans le *engineering journal* un article sur le bas prix du combustible nucléaire. A la suite de cet article, il y a eu une réponse qui contredisait les déclarations de cet article. La réponse semblait indiquer que la déclaration est trompeuse bien que le combustible nucléaire soit meilleur marché. D'après l'auteur, la raison de ce fait est que le bas prix du combustible nucléaire est plus que compensé par le coût des réacteurs, il s'agit de réacteurs modérés à l'eau lourde et utilisant de l'uranium. L'auteur dit que la différence de coût est d'environ $200 de plus par kilowatt que pour l'électricité produite avec du charbon. Cette déclaration est-elle exacte à votre point de vue?

M. Watson: Je ne suis pas certain que la difficulté ici soit centrée sur les mots «coût du combustible» et je ne suis pas certain de ce que vous entendez par coût de production de l'électricité. Lorsque l'on considère le prix de revient total de l'électricité qui sort d'une centrale, qu'il s'agisse d'une centrale nucléaire ou conventionnelle, il faut se rendre compte qu'il est composé de trois fractions. L'une est l'amortissement du capital investi dans l'usine, la seconde est le coût de l'exploitation et de l'entretien et la troisième est le coût du combustible utilisé par la centrale. Dans la centrale atomique canadienne, le coût du combustible est extrêmement bas, les frais d'exploitations et d'entretien sont à peu près les mêmes que ceux de n'importe quelle centrale nucléaire, et le capital investi est un peu supérieur au capital investi, par exemple, dans les centrales à combustible nucléaire enrichi des États-Unis—il est de l'ordre de celui d'un barrage hydroélectrique et il est près de deux fois plus élevé que celui d'une centrale thermique conventionnelle.

Il faut donc considérer les frais de combustible de centrales de différents types, que l'on peut énumérer dans l'ordre croissant suivant: tout d'abord, la production d'une usine hydroélectrique où il n'y a pas de frais de combustible puisque l'électricité est produite par la force hydraulique; en second lieu, le plus bas prix est ensuite celui qu'on obtient avec notre type de réacteur à uranium; troisièmement, le réacteur à uranium enrichi des États-Unis et quatrièmement le prix du charbon ou du pétrole ou d'autres combustibles fossiles. Voilà l'ordre croissant des prix des combustibles. D'un autre côté, comme je l'ai dit, les frais d'investissement des centrales à charbon sont les plus bas, vous avez ensuite ceux des réacteurs à uranium enrichi, qui sont considérablement plus élevés, viennent ensuite les frais d'investissement d'une centrale du type canadien de CANDU qui sont un peu supérieurs à ceux d'une centrale ayant un réacteur à uranium enrichi, enfin viennent les frais des barrages hydroélectriques qui sont un peu au-dessus de nos frais. Vous avez donc une échelle de prix des combustibles dans un sens et une échelle des frais d'investissement dans le sens opposé.

M. Deakon: En considérant tous les frais que vous avez mentionnés, voudriez-vous s'il vous plaît nous dire quel est le combustible le plus économique à acheter, celui d'une centrale à charbon ou celui d'une centrale nucléaire.

M. Watson: En ce qui concerne le prix du combustible, le meilleur marché est le combustible nucléaire. Remarquez bien que je parle du combustible.

M. Deakon: Mais qu'est-ce qui est finalement meilleur marché pour le consommateur?

M. Watson: C'est là l'autre question concernant le coût de l'électricité. Dans le coût de l'électricité, vous devez tenir compte de ce qu'il en coûte pour construire l'usine et des dépenses d'investissement pour toute la centrale.

M. Deakon: Pourriez-vous, en tenant compte des divers prix de revient, nous dire lequel des combustibles est le meilleur marché pour le consommateur?

M. Watson: Cela dépend beaucoup du milieu. L'un des points critiques est le taux d'intérêt payé par le service en question, car si vous avez un service public qui fait payer un taux d'intérêt normal ou relativement bas, les frais d'amortissement d'une usine sont beaucoup moindres que si vous avez un service privé qui fait payer des taux d'intérêt beaucoup plus élevés et qui doit payer par exemple des impôts et des dividendes. C'est assez surprenant mais ce sont des choses de ce genre qui font toute la différence entre les prix de revient. Ce sont ces choses qui font monter les prix.

M. Deakon: Monsieur le président, je voudrais avoir plus d'éclaircissements sur un point. Je constate que dans le crédit L 10 il y a une diminution considérable des prêts à l'Énergie atomique du Canada, Limitée pour l'achat d'eau lourde à revendre au détail aux utilisateurs canadiens et étrangers. Cela laisserait supposer qu'on l'a fait dans un but bien déterminé. Peut-être est-ce plus coûteux que pour l'énergie produite avec du charbon. Autrement quelle est la raison de cette importante réduction? La réduction s'élève ici à $5,900,000.

M. Watson: La réponse à cette question est qu'il y a un retard dans la production de cette eau lourde qui devait être produite par la Société Deuterium of Canada Limited. Aux termes de la première convention passée, la livraison devait commencer en juillet 1966. Nous n'avons encore pas reçu d'eau lourde de cette société. Ce chiffre est donc réduit pour la simple raison qu'il n'y a pas de produit à acheter. Nous le regrettons, je suis certain que Deuterium of Canada le regrette également, mais c'est un fait qu'il n'est pas encore sorti d'eau lourde de cette usine.

M. Deakon: Le témoin peut-il nous dire quel est le nombre des organismes qui reçoivent les subventions mentionnées dans le crédit 60? Je vois qu'il y a une augmentation de près d'un million et demi de dollars—ce sont des subventions pour la recherche.

M. Laurence: Environ 11 ou 12 subventions ont été accordées l'année dernière par la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Elles sont énumérées dans l'une des pièces que nous avons présentées; le chiffre exact est onze.

M. Deakon: Quel est l'organisme qui a reçu la plus grosse subvention et quel est le montant de cette subvention?

M. Laurence: La plus grosse subvention de la liste est allée au Département de physique de l'Université de la Saskatchewan qui a reçu $481,000.

M. Deakon: Que fait ce département?

M. Laurence: L'argent a été accordé en partie pour terminer la construction d'un accélérateur électronique linéaire 140 NEV qui a été acheté par le gouvernement fédéral pour permettre de faire les recherches; l'argent a également payé le matériel et les fournitures de laboratoire utilisés avec cet accélérateur et d'autres frais de fonctionnement. Le type de recherches qui est fait avec ce matériel porte sur la structure nucléaire et l'interaction des électrons à haute énergie. C'est une étude de ce qui arrive à l'atome, le genre de renseignements qui forme la base de nos activités dans le domaine de l'énergie atomique.

M. Deakon: Il me reste une question.

Le président: Votre temps est écoulé, mais je vous permets encore une question.

M. Deakon: Ma dernière question est celle-ci: y a-t-il un organisme qui étudie actuellement les problèmes de blindage et d'alpha? Quels sont ces problèmes?

M. Laurence: Excusez-moi. Je n'ai pas entendu la dernière partie de la question.

M. Deakon: Y a-t-il un organisme qui reçoit une subvention de vous ou de la Commission pour l'étude de ce problème de blindage et d'alpha qui existe en matière d'énergie atomique?

M. Watson: Je ne comprends pas le «alpha». Le blindage est le bouclier de protection qui sert à isoler le combustible dans le réacteur nucléaire. À l'A.É.C. nous avons dépensé des sommes considérables pour la recherche et la mise au point, par des firmes canadiennes, d'un moyen d'améliorer le blindage des combustibles utilisés dans les réacteurs canadiens. Je ne sais pas exactement ce que vous avez dit après «blindage».

M. Deakon: Je ne sais pas ce que c'est non plus, c'est pourquoi je pose la question.

M. Laurence: Auriez-vous l'obligeance d'épeler les mots?

Le président: Monsieur Gilbert.

M. Gilbert: Je n'étais pas présent à la dernière réunion, aussi ai-je la même impression que si j'entrais dans une chambre noire. Cependant, je vais continuer en me disant que moins on en sait sur un sujet et moins on est gêné pour poser des questions sur ce sujet.

M. Watson: C'est une hypothèse raisonnable.

M. Gilbert: J'aimerais attirer votre attention sur la page 8 du mémoire qui a été présenté au comité du

Sénat chargé d'étudier la politique scientifique au Canada. Au paragraphe 20, M. Watson, dit ceci:

> «Étant donné son intérêt dans la protection du public contre les dangers des radiations, la Commission est particulièrement consciente de la nécessité d'accroître les connaissances scientifiques sur les effets biologiques des radiations, la contamination radioactive des plantes et animaux dans les rivières et les lacs, la rétention et la localisation dans le corps humain de certains radioisotopes absorbés par les voies respiratoires ou digestives, ainsi que d'autres questions du même genre.»

Récemment, l'un des députés, monsieur Watson . . .

M. Watson: Je crois que vous êtes en train de lire un paragraphe du mémoire de la Commission de contrôle de l'énergie atomique présenté par M. Laurence; ce n'est pas un mémoire de l'Énergie atomique du Canada, aussi M. Laurence va-t-il répondre à votre question.

M. Gilbert: Bien, êtes-vous d'accord avec moi sur ce que j'ai dit?

M. Laurence: Oui.

M. Gilbert: Récemment, un député a soumis à la Chambre un problème concernant un cultivateur qui réussissait bien dans l'élevage des poulets. Par suite des radiations qui, d'après lui, s'échappaient de ces hautes tours de relais, ses poulets sont morts et il a subi une perte de plus de $100,000. La semaine dernière, à la Chambre, ce député a parlé d'études qui sont faites aux États-Unis sous la direction du sénateur Magnusson, je crois, et qui sont fondamentales pour ce problème de radiations et d'autres domaines. J'aimerais savoir ce que vous faites exactement dans ce domaine; vous pourriez peut-être nous donner un bref résumé.

M. Laurence: Je crois qu'il est question dans ce cas d'un type de radiations différent, ce sont les radiations produites par certains types de matériel électronique, radiations qui se rapprochent plus des ondes radio. Ce n'est pas le genre de radiations dont il est question dans le texte cité. Nous ne nous occupons que des radiations émises par les noyaux des atomes.

M. Gilbert: Est-ce que les radiations ont eu des effets biologiques dans les rivières, les lacs, sur les plantes ou les animaux? Qu'avez-vous constaté à ce sujet?

M. Laurence: On n'a pas signalé d'incidents de ce genre au Canada.

M. Gilbert: La page 9 du mémoire que j'ai mentionné contient la déclaration suivante:

> «Un exemple de telles recherches est offert par l'Institut des Grands lacs qui étudie les mouvements de l'eau du lac Huron à proximité de la centrale atomique de Douglas Point, pour le compte de l'Énergie atomique du Canada, Limitée, tandis qu'un autre nous est proposé sous la forme des expériences entreprises au Laboratoire national de l'Idaho, dans le cadre du programme de collaboration de l'Énergie atomique du Canada, Limitée.»

Quels ont été les résultats de ces expériences?

M. Laurence: Ces expériences se poursuivent. Nous nous efforçons d'obtenir des renseignements qui pourraient nous guider dans la détermination des possibilités de danger que comporte le fonctionnement de la centrale construite à cet endroit. Il n'y a eu absolument aucune indication d'un réel danger, si cela répond à votre question.

M. Gilbert: Quand espérez-vous terminer cette étude?

M. Laurence: Je crois que nous l'avons maintenant poursuivie assez longtemps pour nous fier aux résultats. Nous continuerons à contrôler les effluents qui peuvent éventuellement sortir de cet endroit pour nous assurer qu'ils ne sont pas dangereux.

M. Watson: Je ne sais pas si je devrais dire quelque chose maintenant parce que je ne suis pas certain que vous ayez dit la même chose. Certainement, en ce qui concerne les radiations de l'énergie nucléaire, il est bien connu que ce genre de radiations présente des dangers. L'une des fonctions de la Commission de contrôle de l'énergie atomique consiste à faire en sorte que personne au Canada n'ait à craindre cela, aussi les règlements qui sont établis constituent-ils une mesure de protection lorsqu'on les applique en vue d'écarter tout danger pour les travailleurs de l'énergie atomique et pour le public. Certaines des études en cours font partie de la phase d'essai. Je croyais que vous aviez tout d'abord demandé s'il y avait un danger quelconque? Certainement, en théorie il y a un danger et la protection est assurée par les mesures qui sont prises à cet effet.

M. Laurence: En d'autres termes, monsieur le président, peut-on dire qu'il y aurait danger si nous ne prenions pas les précautions nécessaires pour écarter le danger?

M. Watson: C'est ce que j'ai voulu dire.

M. Gilbert: Vous dites que l'affaire des poulets n'est pas de votre compétence?

M. Laurence: C'est exact.

M. Gilbert: Puis-je de nouveau attirer votre attention sur la page 12 du mémoire?

M. Laurence: S'agit-il toujours du texte présenté au Sénat?

M. Gilbert: Oui, c'est environ au tiers de la page en partant du haut:

> «Malgré les efforts de l'ÉACL pour aider l'industrie privée à mettre sur pied des moyens de recherche et de développement par contrats, et pour encourager certains de ses employés les plus doués à trouver de l'emploi dans les compagnies en question, l'industrie privée canadienne a hésité à poursuivre des programmes pour attaquer les problèmes de l'énergie nucléaire.»

Puis, il y a cette déclaration:

> «Il appert que l'aide financière du gouvernement soit nécessaire dans ces domaines de la recherche et du développement où il y a trop de fluctuations et d'incertitude dans les revenus.»

Ce que vous venez de dire en réalité, c'est que le gouvernement fédéral ne peut donc s'occuper seul de la recherche et de la mise au point et j'aimerais entendre quelques commentaires de votre part à ce sujet.

M. Laurence: J'ai plutôt voulu dire que l'industrie ne peut travailler seule dans ce domaine parce que les fluctuations du revenu sont si grandes qu'il est très difficile pour l'industrie d'avoir et de donner confiance, tant en matière de recherche qu'en matière de mise au point. Le but était d'attirer l'attention sur les difficultés qui surgissent à propos de la recherche et de la mise au point dans l'industrie, notamment dans cette industrie où les coûts unitaires sont si élevés qu'il est difficile de conserver une organisation de recherche entre les contrats.

M. Gilbert: Quelle est la bonne façon d'aborder ce problème? Vous voulez dire que nous supposons que cela coûte trop cher pour permettre à l'industrie privée de le faire seule, alors quels sont les encouragements que le gouvernement devrait donner le cas échéant?

M. Laurence: C'est un problème difficile, monsieur le président, et je ne suis pas sûr de connaître la réponse. Je voulais tout simplement mentionner le problème pour le porter à l'attention des intéressés.

M. Watson: Ici encore, je ne sais pas si je ne devrais pas vous interrompre à ce sujet. Je pense qu'il y a une différence entre la recherche et la mise au point destinées à réaliser l'ensemble de vos programmes d'énergie atomique et de force atomique d'une part, et la recherche et la mise au point portant sur les éléments de ce programme d'autre part. Donc, ce sont là des ordres de grandeur et de différence en ce qui concerne le prix de revient d'une nouvelle centrale nucléaire qui coûte beaucoup d'argent et il est certain qu'à ce stade ce genre d'entreprise n'est pas rentable pour l'industrie privée ni pour les particuliers qui ont de pareilles sommes. Si d'autre part il est question d'acheter une meilleure pompe ou un meilleur moteur pour cette centrale, nous sommes certainement d'avis que, sous cet angle, l'industrie privée devrait dépenser son argent pour améliorer son produit, d'une façon générale. Donc, à mon avis, à l'É.A.C.L., nous essayons de faire cela. Nous dépensons environ $6,000,000 ou $7,000,000 par an pour des contrats de recherche et de mise au point dans l'industrie. Nous estimons que c'est sur ce principe que l'industrie pourra faire elle-même ses recherches et ses mises au point dans l'avenir, en ce qui concerne les centrales nucléaires de l'avenir.

M. Gilbert: Permettez-moi de lire une autre phrase du mémoire:

> «Les laboratoires de la *Bell Telephone Company* et de la *General Electric Company* offrent de nombreux exemples de réalisations dans le domaine des sciences pures. La société *Ford Motor Company* fair montre, elle aussi, d'une grande activité en recherche fondamentale. Les chercheurs ont été les premiers à voir les possibilités d'application qui ont mené à l'énergie atomique, aux systèmes de calcul à grande vitesse, aux transistors, etc.»

Maintenant, la question qui me vient à l'esprit est celle-ci: nous avons des compagnies comme Bell, General Electric et Ford, qui sont de grosses sociétés, et elles ont des programmes de recherche et de mise au point. Quelle est leur situation en ce qui concerne ce programme? Quel est leur réaction et quel est votre attitude à leur égard, le cas échéant, en ce qui concerne les programmes de mise au point ou de recherche?

M. Laurence: Monsieur le président, le texte qu'on vient de citer fait allusion aux compagnies des États-Unis et aux programmes de recherche des États-Unis. Je les ai mentionnées comme exemples de grosses sociétés qui contribuent énormément aux recherches fondamentales. Je pensais aux compagnies des États-Unis, mais je ne suis pas certain d'avoir compris la question.

M. Gilbert: C'est vraiment là le nœud du problème, n'est-ce pas? Les grosses compagnies se trouvent aux États-Unis et elles communiquent les résultats de cette recherche à leurs succursales au Canada. Cela a mis

l'industriel canadien dans une situation embarrassante en ce qui concerne la recherche. C'est donc au gouvernement qu'il incombe d'agir à cet égard.

M. Watson: Oui.

M. Gilbert: Je me demande si nous pourrions faire quelque chose pour régler ce problème. C'est pourquoi je m'adresse à vous pour trouver une solution.

M. Watson: Les comités du Sénat et les conseils scientifiques sont là pour ça.

M. Laurence: Il faut dire, à mon avis, qu'il se fait beaucoup de travaux utiles en ce moment au Canada dans certains domaines. Je pense par exemple à la Northern Electric.

M. Gilbert: Je vous remercie, monsieur le président et Messieurs.

Le président: Monsieur Moores.

M. Frank Moores (Bonavista-Trinity-Conception): Ma première question s'adresse à M. Laurence. Je note qu'il y a 11 universités qui sont admissibles à recevoir des subventions. N'y a-t-il pas double emploi dans les recherches qui se font dans les universités?

M. Laurence: Monsieur le président, je me demande souvent comment on peut faire double emploi dans le domaine de la recherche. Qui dit recherche dit fouilles, exploration, et deux chercheurs ont plus de chances de trouver quelque chose qu'un seul. J'avoue ne pas bien comprendre ce qu'on entend par l'expression "double emploi" dans votre question. Les chercheurs honnêtes et consciencieux cherchent à éviter le double emploi pour une excellente raison. Ils tiennent à leur réputation et recherchent l'originalité et l'inédit. Dès qu'ils s'aperçoivent qu'un autre scientifique travaille dans une direction donnée, ils cherchent une autre voie. Cependant, le double emploi est jusqu'à un certain point souhaitable, car il contribue à confirmer parfois certaines hypothèses tellement révolutionnaires et étonnantes que le public demeure un peu sceptique et se demande si l'auteur n'est pas dans l'erreur.

Pour revenir à votre question, ma réponse est qu'il ne peut y avoir que peu de cas de double emploi, précisément pour les raisons que je viens de mentionner.

M. Moores: Au sujet des 11 universités susmentionnées, quel système ou critère applique-t-on pour établir l'admissibilité de ces institutions aux subventions de recherche? Pourquoi y en a-t-il onze? A-t-on mis les autres de côté pour choisir celles-ci? En bref, quelle est la situation?

M. Laurence: Elles adressent une demande de subvention à l'organisme chargé d'accorder cette aide financière, c'est-à-dire au Conseil national de recherche ou à notre société. Parfois, elles s'adressent au Conseil et parfois c'est à nous que leur demande est soumise. Ces demandes sont étudiées par des comités d'experts dans la discipline pertinente, qui font rapport à l'organisme chargé d'accorder les subventions et recommandent l'octroi d'un montant précis. Ces recommandations sont étudiées en fonction des fonds disponibles. C'est sur cette base que les décisions sont prises et les subventions sont accordées sur l'avis des experts.

M. Moores: Mais ces subventions sont accordées après une demande reçue des diverses universités par le Conseil ou par vous-mêmes?

M. Laurence: Oui.

M. Moores: Je voudrais revenir à l'accord technique conclu avec la France au sujet de l'eau lourde. On a alors reconnu que le Canada était plus avancé dans ce domaine et que nos savants n'auraient rien à apprendre des savants français. A cette occasion, on a parlé d'un accord d'une durée de cinq ans, et, si je suis bien renseigné, advenant que la France utilise nos techniques concernant l'eau lourde, l'industrie canadienne serait alors invitée à fournir les installations commerciales. Est-ce que je me trompe?

M. Watson: Vos renseignements ne sont pas tout à fait exacts. Tout d'abord, l'entente prévoit que le surplus des besoins signifie le surplus à compter de maintenant. Il s'agit là d'un échange.

M. Moores: Cette entente comporte, sauf erreur, un échange de connaissances technologiques plutôt que de détails, de plans et de dessins d'une centrale nucléaire donnée. Par conséquent, en vertu de cette entente, le Canada n'expédiera pas en France les plans complets de la centrale nucléaire de Pickering, par exemple, si l'on décide d'y aménager une centrale.

M. Watson: Si la France décidait de construire une centrale nucléaire fonctionnant à l'uranium et à l'eau lourde, elle pourrait naturellement, à compter de maintenant et avant même la signature de l'entente, décider de la construire sans s'occuper du Canada. Ce ne serait peut-être pas une centrale nucléaire de la qualité de celle que nous aurions voulu construire ou que nous lui aurions aidé à construire, mais il n'y a rien qui puisse l'en empêcher. Rien non plus ne peut l'empêcher d'en construire une au cours des cinq prochaines années. Si, toutefois, elle décidait d'en construire une, nous espérons qu'elle jugerait qu'il y va de ses intérêts

commerciaux de se dire: «Si nous avons besoin de telle ou telle pièce, nous pouvons nous adresser à la compagnie X, au Canada, qui a déjà construit plusieurs centrales semblables dans le cadre du programme canadien, et il vaudrait mieux acheter cette pièce au Canada que d'organiser une société en France pour en construire une semblable».

M. Moores: Il est donc logique de supposer, autrement dit, qu'aucune clause de l'accord ne donne au Canada ou aux sociétés canadiennes la préférence et que nous devons suivre la pratique normale du commerce.

M. Watson: En effet.

M. Moores: Mon autre question porte sur la production d'électricité dans les centrales nucléaires. J'aimerais connaître la source de vos renseignements et vos prévisions à cet égard. Jusqu'où avez-vous poussé vos recherches à ce sujet?

M. Watson: Ce sont là les meilleurs renseignements que nous avons pu obtenir au cours de conversations que nous avons eues avec les compagnies d'électricité provinciales et les autres experts qui étudient le prix de revient de l'électricité produite dans les usines hydroélectriques, ainsi que les tendances de cette production. En ce qui concerne l'Ontario, par exemple, les chiffres, pour la période qui s'étendra au delà de l'année 1980, ont été fournis par l'Hydro-Ontario elle-même. Les autres prévisions sont basées sur des chiffres publiés par des organismes comme l'Association nucléaire du Canada et la Conférence mondiale de l'Énergie. Un grand nombre d'organismes qui s'occupent d'énergie atomique font de telles prévisions, mais celles dont il est question ci-dessus n'ont pas été faites par l'ÉACL.

M. Moores: En ce qui concerne tout particulièrement la petite région qui figure sur ce diagramme, je me demande si l'on a tenu compte du potentiel de la baie de Fundy dans ces prévisions.

M. Watson: En toute sincérité, je ne connais pas la réponse à cette question. A la lumière de ce diagramme, je suppose qu'on prend pour acquis qu'il y aura désormais plus de cohésion que par le passé entre les provinces et qu'une fois qu'elles formeront un bloc compact, leur potentiel permettra de réaliser plus facilement le projet de construction d'une puissante centrale nucléaire que s'il existait un réseau de petites centrales.

M. Moores: Je crois que c'est tout, monsieur le président.

Le président: Monsieur Ritchie.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur le président, si je voulais faire une blague, je dirais qu'il me plairait de voir la Commission de contrôle de l'énergie atomique s'occuper de ses oignons. Nous en entendons parler depuis longtemps, mais personne ne semble savoir pourquoi ils pourrissent. Peut-être la Commission de contrôle entreprend-elle ce travail à titre de projet. Je note dans le crédit L15 que vous êtes à construire la ligne de transmission de la centrale hydroélectrique du fleuve Nelson. A mon avis, cette décision est un peu inhabituelle. Est-ce la coutume chez vous d'entreprendre des travaux de ce genre?

M. Watson: Cela est tout à fait exceptionnel. Cela ne fait pas partie des attributions normales de l'Énergie atomique du Canada, Limitée. Notre intervention fait suite à une entente intervenue entre le gouvernement fédéral et la province du Manitoba, en vertu de laquelle le gouvernement fédéral assumera le coût de construction de cette ligne de transmission à partir des rapides Kettle jusqu'au voisinage de Winnipeg. Cela signifie que le gouvernement fédéral se chargera de la conception et de la construction de la ligne et la louera à l'Hydro-Manitoba, qui remboursera le gouvernement fédéral pendant un certain nombre d'années. Dès lors, le gouvernement fédéral a dû trouver quelqu'un à qui déléguer ses responsabilités. Nous ne savons pas au juste pourquoi on s'est avisé de s'adresser à nous en disant: «Messieurs de l'ÉACL, veuillez vous charger de ceci» ou «de cela». Peut-être pourrions-nous le deviner. Nous ne sommes pas effrayés devant la perspective de dépenser 170 millions de dollars. Cependant, il est nécessaire d'avoir dans les prévisions des dépenses un crédit à cette fin autorisant l'ÉACL à poursuivre ces travaux. Vous avez parfaitement raison, cette entreprise n'est pas normalement de notre ressort.

M. Ritchie: De quelle façon vous débarrassez-vous des déchets radioactifs au sortir des réacteurs nucléaires? Pourriez-vous nous éclairer là-dessus en peu de mots?

M. Laurence: On les entrepose pendant quelque temps à un endroit où l'on peut les observer directement. Cet entreposage dure quelques mois. Permettez que je fasse une légère correction. Les méthodes d'élimination des déchets varient d'un endroit à l'autre. Le gros des déchets provenant des réacteurs, au Canada, à l'heure actuelle, est entreposé pour une période indéfinie. Il est possible qu'à l'avenir on leur fasse subir un traitement pour en récupérer le plutonium. A ce moment-là, il nous restera, après traitement, un résidu radioactif dont nous devrons nous débarrasser d'une façon ou d'une autre. Une partie de ces déchets pourrait être utilisée comme source de radiations dans le traitement des légumes et autres produits périssables, afin qu'on puisse les conserver. Nos études actuelles sont dirigées dans cette voie.

Cependant, nous devrons en éliminer une grande partie d'une autre façon. Nous les enfouissons dans le sol à des endroits où il est à peu près impossible qu'ils contaminent dangereusement les rivières et les lacs. Pour plus de précaution, nous les traitons de façon à empêcher l'eau souterraine de les attaquer et de former une solution dangereuse. Ces zones d'entreposage sont situées dans des régions dont l'accès est interdit au public. Le gouvernement en assure la garde et l'entretien.

M. Ritchie: J'ai une dernière question à poser, monsieur le président. Je crois comprendre qu'on voudrait revenir à la formule classique de la recherche fondamentale par opposition à la recherche appliquée. Ce dilemme défraie-t-il les conversations à l'heure actuelle? Est-ce qu'on discute ou prend parti, sur une question comme celle-là, selon la coutume? Bref, est-on d'avis que le moment est arrivé de revenir à la recherche fondamentale?

M. Laurence: Monsieur le président, l'opportunité d'encourager la recherche, surtout dans l'industrie, est l'objet de longues discussions au Canada en ce moment, comme les membres du Comité le savent. Les journaux en parlent et on en discute beaucoup au comité du Sénat chargé d'étudier la question. On discute surtout des mesures gouvernementales visant à faire progresser les sciences, et d'aucuns prétendent que le Canada n'encourage pas assez les recherches appliquées dans l'industrie, contrairement à ce qui se fait dans d'autres pays industrialisés, ou que ce qu'il fait est hors de proportion avec le produit national brut et ne correspond pas aux normes conventionnelles.

J'ai exposé mes vues sur cette question dans le mémoire que j'ai soumis au comité du Sénat, en signalant que nous sommes troublés par l'importance que l'on donne à la recherche appliquée tout en négligeant peut-être la recherche fondamentale. Nous cherchons à convaincre le comité que ces deux disciplines sont interdépendantes, qu'elles vivent ensemble et constituent une sorte de symbiose, comme disent les biologistes, où les deux organismes continuent à vivre. Nous entendons continuer à donner de l'importance à la recherche appliquée, surtout dans l'industrie, car, ne l'oublions pas, cette importance influence et stimule la recherche fondamentale.

M. Watson: Je vais peut-être vous surprendre, monsieur Ritchie, mais nous rappelons dans notre exposé que, bien que la population désire plus de recherches dans l'industrie et les universités, il ne faut pas oublier les recherches dans les services de l'État, parce qu'elles aussi ont une grande importance.

M. Roy (Timmins): Monsieur Watson, vu l'annonce faite par le gouvernement français d'une diminution considérable dans le secteur nucléaire, dans la fabrication des armements ou des bombes, je crois, et d'une réduction importante des dépenses, en raison des difficultés économiques, cette décision va-t-elle changer quelque chose à l'accord que vous avez conclu avec la France et dont vous nous avez entretenu à la dernière séance?

M. Watson: J'estime qu'il n'y a là aucune relation de cause à effet. Le secteur où la France entend réduire ses dépenses est, d'après les journaux, celui des bombes atomiques, où il est question de ne pas poursuivre certains essais dans le Pacifique. Ces essais de bombes atomiques coûtent très chers parce qu'on mobilise toute une armée de techniciens, des navires, des instruments pour évaluer l'efficacité d'un engin nucléaire.

Le genre de collaboration prévu par l'accord vise une classe tout à fait différente de techniciens du Commissariat français à l'énergie atomique. Personne ne m'a donné à entendre (et je serais fort surpris qu'il en soit question) qu'on songe à réduire le personnel ou les travaux dans le secteur nucléaire. Par conséquent, je puis vous répondre en toute confiance que la réduction dont vous parlez n'influera aucunement sur nos relations ou sur le produit de la vente du matériel fourni à la France en vertu de l'accord.

M. Roy (Timmins): Je vous remercie.

M. Chappell: Monsieur Watson, j'espère qu'une partie des subventions que vous accordez aux recherches sera affectée à ce qui, pour moi, est l'un des plus importants projets de recherche au Canada dans le domaine des combustibles. J'ai écrit à votre sous-ministre le 14 novembre pour lui demander les détails de chaque article du programme de recherches, afin que je puisse savoir où va l'argent. Comme je n'ai pas encore reçu de réponse, je ne puis faire de suggestion précise.

L'Institut aérospatial de l'Université de Toronto fait présentement des recherches dans le domaine de la production d'électricité à l'aide de gaz chauffés. Le gaz utilisé provient d'un jet de fusée. On me dit que le rendement obtenu du charbon est seulement de 25 à 30 p. 100. Est-ce exact?

M. Watson: Le rendement est à peu près de cet ordre.

M. Chappell: On espère obtenir une efficacité de l'ordre de 57 p. 100 avec cette expérience. Je crois

savoir de plus que c'est la seule expérience du genre au monde et, en conséquence, si elle réussit, le Canada sera à l'avant-garde. Ces chercheurs ont reçu l'aide financière du Conseil de recherches pour la défense, mais cette aide leur a maintenant été retirée. On leur a accordé un montant de$200,000 et cela leur a permis de construire une énorme machine, que j'ai vue il y a quelques semaines, qui chauffe les gaz et produit de l'électricité. A l'extérieur se trouve une installation aussi grosse qu'un silo.

Ils ont soumis les plans de leur usine au Conseil national de recherches, qui les a refusés. Tout ce qu'ils désirent, c'est intéresser l'ÉACL à leur invention. Ils possèdent l'outillage nécessaire et leurs recherches sont fort avancées. Tout dernièrement, ils ont réussi à produire suffisamment d'électricité pour tenir une ampoule électrique allumée. Ils croient qu'en poursuivant leurs recherches, ce rendement peut devenir intéressant. Leurs frais d'exploitation sont de l'ordre de $25,000 à $30,000 par année.

Voici donc ma question: Auriez-vous l'obligeance de vous intéresser à ce projet, afin de déterminer si votre organisme peut leur venir en aide et peut-être les commanditer?

M. Watson: Monsieur Chappell, l'ÉACL n'accorde pas d'aide aux universités ni à personne d'autre à l'égard de projets mis sur pied par lesdites universités ou par des gens de l'extérieur.

M. Chappell: Vous voulez dire que c'est la règle, même si quelqu'un a une bonne idée, quelle que soit la valeur de sa découverte?

M. Watson: Cela n'a aucune espèce d'importance pour nous. A l'ÉACL, nous ne sommes pas des mécènes pour les gens de l'extérieur. Nous avons pour mission d'exécuter notre propre programme de recherche. Mais il existe d'autres organismes du gouvernement fédéral qui ont été établis à cette fin.

Nos administrateurs ont décidé que c'est là la seule ligne de conduite à suivre pour une société de la Couronne. Elle doit s'acquitter de sa tâche de son mieux et laisser tout le reste aux autres organismes qui sont chargés de fournir de l'aide financière.

M. Chappell: Lorsque vous mentionnez l'ÉACL, n'êtes-vous pas vous-même la personne tout indiquée pour recevoir de telles demandes? Si quelqu'un peut fournir de l'argent, c'est bien vous?

M. Watson: Non.

M. Chappell: Je veux dire que, de tous les hauts fonctionnaires de l'ÉACL, c'est normalement vous. C'est vous, et non pas la Commission de contrôle?

M. Watson: Non; la Commission de contrôle dispose de fonds pour subventionner les recherches.

M. Chappell: Votre programme n'englobe-t-il pas des activités comme celle-là?

M. Watson: Vous avez posé la même question à M. Laurence ce matin. Nous n'avons pas d'argent pour subventionner les travaux qui se font dans les universités.

M. Chappell: Alors, c'est la Commission de contrôle?

M. Watson: La Commission de contrôle a des fonds à cette fin.

M. Chappell: C'est vrai?

M. Watson: Oui.

M. Chappell: Très bien. Alors, je pourrais peut-être poser ma question à M. Laurence. Monsieur Laurence, auriez-vous l'obligeance de vous occuper de cette affaire et de voir s'il serait possible de subventionner ces recherches?

M. Laurence: Si demande en est faite à notre Commission, soyez assuré que nous lui donnerons l'attention qu'elle mérite. Je dois cependant vous faire observer que la ligne de conduite suivie chez nous nous interdit de nous intéresser à des travaux de recherche qui ne portent pas sur l'énergie nucléaire.

Lorsque ces questions m'ont été posées plus tôt, je m'excuse de n'avoir pas bien compris la nature des recherches dont il s'agissait. Lorsque j'ai répondu, je croyais qu'il s'agissait de recherches apparentées à la physique du plasma, c'est-à-dire une discipline apparentée à l'énergie nucléaire. Mais il est évident que ce n'est pas le cas. Si je comprends bien la description qui a été faite de ce procédé, il s'agit d'une méthode plus directe de convertir l'énergie thermique et électrique en électricité, à l'aide d'une décharge.

M. Chappell: Monsieur Laurence, vous m'obligeriez en abrégeant autant que possible vos réponses, afin de me permettre de terminer mon interrogatoire.

M. Laurence: En bref, monsieur le président, comme il ne s'agit pas de recherches apparentées à l'énergie nucléaire, nous ne pourrions faire grand-chose en l'occurrence.

M. Chappell: Pour leurs recherches, ils pourraient logiquement utiliser l'électricité au lieu d'aménager une petite centrale nucléaire. Une fois que leur installation fonctionnera de façon satisfaisante, ils espèrent utiliser une centrale nucléaire. Je me demande qui consentirait à les aider financièrement, à cette étape de leurs expériences, jusqu'à ce que le procédé soit suffisamment au point pour leur permettre d'assumer le coût élevé d'une centrale nucléaire.

M. Laurence: A ce qu'il me semble, l'énergie nucléaire utilisée pour ce procédé serait, en fait, de l'électricité d'origine nucléaire utilisée pour les fins de l'expérience. Cela n'est pas de la recherche dans le domaine de l'énergie nucléaire. Cependant, permettez-moi de revenir à la déclaration que j'ai faite plus tôt, monsieur le président, à savoir que nous étudierions volontiers le procédé en question, afin de savoir si nous pourrions le subventionner. Si cette expérience n'est pas apparentée à l'énergie nucléaire, naturellement, il y aurait incompatibilité avec notre ligne de conduite.

M. Chappell: Pour que tout cela soit bien clair pour moi, est-ce à dire qu'ils doivent commencer leurs expériences en utilisant l'énergie atomique pour obtenir de la chaleur immédiatement? Avec le temps, ils prévoient utiliser l'énergie atomique plutôt que l'électricité, quand ils fonctionneront sur une échelle commerciale.

M. Laurence: Oui, mais cela ne fait pas partie de leurs recherches. Si tel est le cas, leurs recherches ne sont pas dans le domaine de l'énergie nucléaire, car l'énergie nucléaire ne sert qu'à fournir l'énergie nécessaire.

M. Chappell: Une dernière question, monsieur Laurence. Pouvez-vous me venir en aide à ce sujet? Si ces gens ne peuvent obtenir l'aide financière du Conseil national de recherches, à qui pourraient-ils s'adresser?

M. Laurence: Le Conseil national de recherches serait certainement l'organisme tout indiqué pour recevoir une demande. En ce moment, je ne vois pas à qui d'autre ils pourraient s'adresser, à moins qu'ils ne poursuivent un objectif de défense.

M. Chappell: Non; le Conseil pour la défense leur a retiré son aide.

M. Laurence: Alors, on a décidé qu'il ne s'agissait pas d'un objectif de défense.

M. Chappell: Non, le Conseil pour la défense ne s'est pas prononcé contre le projet, mais, pour ses propres motifs, il a cessé de subventionner ce domaine de la recherche.

M. Laurence: Je vois. Je n'ai pas d'autre suggestion à leur faire que de s'adresser au Conseil national de recherches.

M. Watson: Sauf erreur, lorsque vous avez parlé du sous-ministre, vous pensiez au sous-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Vous auriez certainement raison de vous adresser à ce ministère fédéral, si je comprends bien la nature de votre problème.

M. Chappell: Je me trompe peut-être. A quel ministère appartenez-vous, ou êtes-vous complètement autonomes?

M. Watson: Nous ne relevons d'aucun ministère du gouvernement. Nous faisons rapport au ministre désigné en vertu de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique, et, en l'occurrence, c'est le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

M. Chappell: J'accepte votre mise au point. Je comprends maintenant.

M. Watson: Mais nous n'aimons pas beaucoup nous faire dire que nous relevons de son ministère.

Des voix: Oh! oh!

M. Chappell: Quoi qu'il en soit, vous ne pouvez l'un ou l'autre rien faire pour aider ces gens à mener leur projet à bonne fin?

M. Watson: Je le regrette, mais je ne puis rien faire. Je n'ai pas d'argent.

M. Gilbert: Monsieur le président, je voudrais passer des problèmes d'aide financière aux problèmes humains et revenir à M. Laurence, sur la question des dangers que présente l'exposition aux radiations. Nous avons acquis une bonne expérience dans ce domaine à la suite du bombardement d'Hiroshima et de Nagasaki, et je suis sûr que vous avez des données qui indiquent les effets de l'exposition aux radiations du peuple japonais et le degré de contamination des eaux de ce pays. Il y a eu aussi ces bombes tombées dans la Méditerranée et celle qui a été lâchée au large du Groenland mais que l'on a récupérée avant qu'elle ne causât des dégâts.

Nous en sommes maintenant à l'étape de la signature d'un accord de non-prolifération, aux Nations Unies. Or, quel rôle le Canada sera-t-il appelé à jouer relativement à cet accord, a) en ce qui concerne l'accord de non-prolifération, et b) que peut faire le Canadien moyen pour se protéger contre les radiations possibles? On prétend que nous devrions aménager des abris antiradiations. Or, il me semble que notre sort est entre les mains des savants et non des politiciens. Pourriez-vous m'éclairer là-dessus?

M. Laurence: Monsieur le président, cette question est multiple et je ne sais vraiment pas trop par où commencer.

Le président: M. Gilbert n'a pas l'habitude de prendre des raccourcis.

M. Laurence: Au sujet du traité de non-prolifération, je dois dire que notre gouvernement n'a pas encore pris de décision, de sorte que je ne suis pas en mesure de vous donner des précisions sur l'application des clauses dudit traité.

En ce qui concerne les renseignements que nous pouvons posséder sur les effets du bombardement d'Hiroshima sur les habitants de cette ville, nous pouvons consulter les archives et recueillir les renseignements désirés. Auriez-vous l'obligeance de répéter votre question?

M. Gilbert: Étant donné que vous possédez ces renseignements et que vous exercez un certain contrôle à l'égard de l'exposition aux radiations, je voudrais savoir ce que le Canadien moyen peut faire pour se protéger. On parle de construire des abris, mais, il n'y a pas encore, que je sache, de programme en ce qui concerne les abris. Auriez-vous des conseils à donner aux Canadiens pour qu'ils puissent se protéger contre les radiations?

M. Laurence: Tout d'abord, j'espère qu'on n'aura pas besoin d'abris à cause d'une guerre atomique. J'espère aussi que les contrôles que nous exerçons sur les utilisations pacifiques des substances radioactives donnent au public l'assurance que les mesures de sécurité nécessaires ont été prises. Cela ne veut pas dire, cependant, qu'on ne fera pas d'erreurs et que nul homme ne s'exposera aux radiations s'il ne connaît pas les règlements. Mais j'estime que, dans des circonstances normales, la population canadienne est bien protégée contre le danger des radiations. J'aimerais pouvoir ajouter que la population canadienne est également protégée contre les effets d'autres substances dangereuses.

M. Gilbert: Quelles substances, par exemple, monsieur Laurence?

M. Laurence: Prenons, par exemple, le cas de la contamination de nos rivières et de nos lacs. On en a parlé souvent. On a même mentionné des substances radioactives à ce sujet. Je dirais que le danger de contamination que présentent les substances radioactives, dans nos rivières et nos lacs, est minime si on le compare à d'autres agents contaminants que l'on déverse dans ces eaux. C'est à ceux-là que je pense en ce moment.

M. Gilbert: Je vous remercie.

Le président: Le crédit 55 est-il approuvé?

Des voix: Approuvé.

Les crédits 60, 65, 70 et 75 sont approuvés.

Les crédits L10, L15 et L20 sont approuvés.

Le président: Je désire remercier les représentants de l'Énergie atomique du Canada, Limitée et de la Commission de contrôle de l'énergie atomique d'avoir répondu à nos nombreuses questions. Je dois aussi féliciter les membres du Comité qui ont posé des questions très intéressantes. J'ai la conviction que lorsque ces sociétés de la couronne viendront témoigner à l'avenir, vous aurez le loisir de faire plus de recherches. Je suis très satisfait de la marche de nos délibérations et je tiens à féliciter les membres.

Je voudrais demander à M. Watson de remercier formellement M. Gray en notre nom, car notre Comité s'est ajourné, mardi soir, avant que j'aie compris qu'il ne serait pas ici aujourd'hui.

M. Deakon: Serait-il possible que les membres du Comité visitent un de ces établissements, l'un de ces jour?

Le président: Votre comité directeur en a déjà discuté et je puis vous assurer que votre président est tout à fait d'accord.

M. Watson: Vous serez les bienvenus.

M. Gilbert: Nous espérons qu'on nous protégera contre les radiations.

M. Watson: Je vous assure que vous n'avez rien à craindre.

Le président: J'aimerais soumettre au Comité une question de procédure avant que nous levions la séance de ce matin. Je crois savoir qu'il sera difficile d'avoir des salles de réunion le 10 décembre, à cause de la conférence qui aura lieu ici. Le Comité consentirait-il à siéger trois fois la semaine prochaine, si nous pouvons avoir une salle? Il nous reste encore à étudier les prévisions des dépenses de l'Office national de l'énergie, du Conseil national de recherches et de la Commission mixte internationale, et si nous pouvons les faire venir à ces trois séances, nous pourrons les interroger.

Des voix: Entendu.

Le président: Nous allons demander au secrétaire du Comité de faire le nécessaire pour convoquer ces trois séances.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature
1968

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. LEONARD HOPKINS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 11

RÉUNION DU JEUDI 5 DÉCEMBRE 1968

Budget principal revisé de 1963-1969 concernant le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Y compris

1. DEUXIÈME RAPPORT À LA CHAMBRE
2. LISTE DES RAPPORTS
3. LISTE DES TÉMOINS
4. LISTE DES APPENDICES
5. LISTE DES PIÈCES DÉPOSÉES

TÉMOINS:

De l'Office national de l'énergie: M. R. D. Howland, président; et M. H. L. Briggs, membre du conseil d'administration.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE
OTTAWA, 1969

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. Leonard Hopkins

Vice-président: M. K. R. Hymmen

et MM.

Beaudoin,	Downey,	[4]Mahoney,
Chappell,	Gilbert,	Moores (*Bonavista-Trinity-Conception*),
Code,	Harding,	Paproski,
Comeau,	[3]Hogarth,	Ritchie,
[2]Crossman,	Lind,	Roy (*Timmins*),
Deakon,	[1]Marchand (*Kamloops-Cariboo*),	Sulatycky—(20).

(Quorum 11)

Le secrétaire du Comité,
J. H. Bennett.

[1] Remplace M. Breau le 29 novembre 1968.
[2] Remplace M. Weatherhead le 29 novembre 1968.
[3] Remplace M. Badanai le 4 décembre 1968.
[4] Remplace M. Penner le 4 décembre 1968.

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES

Le VENDREDI 29 novembre 1968

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Badanai et Marchand (*Kamloops-Cariboo*) soient substitués à ceux de MM. Lessard (*Lac-Saint-Jean*) et Breau sur la liste des membres du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Breau et Crossman soient substitués à ceux de MM. Langlois et Weatherhead sur la liste des membres du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Le MERCREDI 4 décembre 1968

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Hogarth et Mahoney soient substitués à ceux de MM. Badanai et Penner sur la liste des membres du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ALISTAIR FRASER

29385—1½

RAPPORT À LA CHAMBRE

JEUDI le 5 décembre 1968.

Le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Conformément à son ordre de renvoi à la date du mercredi 16 octobre 1968, le Comité a étudié les postes suivants énumérés au budget principal revisé de 1968-1969:

Les postes 15, 20 et 25 se rapportant aux Mines, minéraux, énergie et sciences de la terre.

Les postes 40, 45 et 50 concernant les Ressources hydrauliques et la coordination des programmes se rapportant aux ressources renouvelables.

Les postes 55 et 60 se rapportant à la Commission de contrôle de l'énergie atomique.

Les postes 65 et 70 concernant L'Énergie atomique du Canada, Limitée (programme de recherches).

Les postes L5, L10, L15 et L20 relativement à L'Énergie atomique du Canada, Limitée.

Le poste 75 se rapportant à l'Office fédéral du charbon.

Le poste 85 concernant l'Office national de l'énergie.

Le Comité recommande ces postes à l'approbation de la Chambre.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules nos 1 à 11 inclusivement*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

LEONARD HOPKINS.

(*Traduction*)

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 5 décembre 1968.
(11)

Le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics se réunit ce matin à 11 h 12, sous la présidence de M. Hopkins, président.

Présents: MM. Beaudoin, Chappell, Crossman, Deakon, Downey, Gilbert, Harding, Hogarth, Hopkins, Hymmen, Lind, Mahoney, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Moores (*Bonavista-Trinity-Conception*), Ritchie, Roy (*Timmins*) et Sulatycky—(17).

De même que: MM. Alexander et Woolliams, députés.

Aussi présents: de l'Office national de l'énergie: M. R. D. Howland, président, M. H. L. Briggs, membre du conseil d'administration, et certains collaborateurs.

Le président présente M. R. D. Howland, qui présente à son tour ses collaborateurs.

M. Howland porte la parole au Comité et, secondé par ses collaborateurs, il répond aux questions qu'on lui pose sur les travaux et la ligne de conduite de l'Office national de l'énergie.

Il est convenu d'annexer un jeu de tableaux statistiques au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui, à titre d'*APPENDICE C.*

Il est convenu que le président fasse rapport des crédits du budget revisé des dépenses de 1968-1969 qui ont été approuvés jusqu'ici par le Comité, y compris ceux d'aujourd'hui, à titre de *deuxième rapport* du Comité à la Chambre.

Après plus ample étude, le crédit suivant est *approuvé à l'unanimité:*

E—OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

Crédit 85—Administration.....$1,602,000

A 13 h 05, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. H. Bennett.

(Traduction)

RAPPORT À LA CHAMBRE

PROCÈS-VERBAL

Jeudi le 5 décembre 1968.

Le Comité permanent des ressources naturelles et des travaux publics se réunit ce matin à 11 h 12, sous la présidence de *M.* Hopkins, président.

Présents: *MM.* Beaudoin, Chappell, Crossman, Deslaon, Downey, Gilbert, Harding, Hopgood, Hopkins, Hyppolite, Lind, Mahoney, Marchand (*Anjou-Carleton*), Moore (*Wentworth-Treverton*), Ritchie, Roy (*Timmins*) et Sinclair—(17).

De même que: *MM.* Alexander et *Woolliams*, députés.

Aussi présents: de l'Office national de l'énergie: *M.* R. D. Howland, président, *M.* H. L. Briggs, membre du conseil d'administration, et certains collaborateurs.

Le président présente *M.* R. D. Howland, qui présente à son tour ses collaborateurs.

M. Howland porte la parole au Comité et, accompagné par ses collaborateurs, il répond aux questions qu'on lui pose sur les travaux et la ligne de conduite de l'Office national de l'énergie.

Il est convenu d'annexer *un jeu de tableaux statistiques* au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui, à titre d'APPENDICE C.

Il est convenu que le président fasse rapport des crédits du budget revisé des dépenses de 1968-1969 qui ont été approuvés jusqu'ici par le Comité, y compris ceux d'aujourd'hui, à titre de deuxième rapport du Comité à la Chambre.

Après plus ample étude, le crédit suivant est approuvé à l'unanimité:

F—OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

Crédit 85—Administration $1,002,000

A 13 h 05, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le président,

LEONARD HOPKINS.

Le secrétaire du Comité,

J. H. Bennett.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

le jeudi 5 décembre 1968

Le président: Messieurs, nous avons un quorum et je déclare la séance ouverte. Je voudrais demander au Comité son avis et son consentement. Comme vous le savez, nous avons différé la discussion des crédits 1 et 5 du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources jusqu'à ce que le ministre puisse paraître devant nous. Mais il est pratiquement certain maintenant qu'il ne pourra pas le faire avant que les prévisions budgétaires ne soient renvoyées à la Chambre. C'est pourquoi je demande au Comité de bien vouloir consentir à ce que nous passions aux crédits 1 et 5 lorsque nous en aurons fini avec les compagnies de la Couronne; toutes les remarques additionnelles que l'on pourrait vouloir faire à propos des crédits 1 et 5 pourront alors être faites à la Chambre, lorsque ces prévisions budgétaires seront mises en délibération.

Proposition adoptée.

Le président: Je vous remercie. Je mets en délibération le crédit 85 à la page 71, qui concerne l'Office nationale de l'énergie.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

85 Administration..... **1,602,000**

Permettez-moi de vous présenter M. R. B. Howland, président de l'Office national de l'énergie, à qui je demanderai de bien vouloir nous présenter ses associés, avant qu'il ne prenne la parole devant nous. Je donne la parole à M. Howland.

M. R. B. Howland (président de l'Office national de l'énergie): Merci, monsieur le président. Messieurs, je pense qu'il est fort bon que les membres de l'Office soient ici aujourd'hui. A ma droite, je vous présente M. D. M. Fraser, notre vice-président. M. Fraser est diplômé de l'université du Manitoba, et s'est consacré à l'économie, en partie dans le secteur privé et en partie pour le gouvernement. Il fait partie de l'Office depuis 1959. Ses attributations particulières au sein de l'Office touchent aux problèmes du gaz, au gaz naturel et aux règlements en matière de finances et de comptabilité.

M. H. L. Briggs est diplômé en génie électrique de l'université du Manitoba. Il possède une grande expérience industrielle. Il a été directeur général du Winnipeg Hydro Electric System, puis directeur général de la British Columbia Hydro and Power Commission. Vous comprendrez donc que l'Office a plus spécialement recours aux connaissances et à l'expérience de M. Briggs lorsqu'il s'agit de questions d'énergie électrique.

M. J. Stabback, dont la nomination remonte au 1er juillet de cette année, est le plus jeune de nos membres. M. Stabback est un ingénieur chimiste diplômé de l'université d'Alberta. La plupart d'entre vous savent peut-être qu'il a travaillé pendant de longues années pour la Commission de l'exploitation des ressources gazeuses et pétrolières de l'Alberta, et qu'il a été pendant quatre ans l'ingénieur en chef de l'Office national de l'énergie. Il a été pendant quatre ans conseiller technique auprès du gouvernement de l'Australie du sud, à qui il avait été prêté, et il s'est à ce titre occupé de l'évaluation des ressources en gaz naturel et de l'aspect économique du transport du gaz vers les marchés australiens. Au cours des derniers mois, M. Stabback s'est vu attribuer des pouvoirs de plus en plus étendus dans le domaine de la politique pétrolière.

Le quatrième à gauche, M. Royer, est un ingénieur civil diplômé de l'université de Montréal et du Massachusetts Institute of Technology. Il a déjà accompli une brillante carrière en tant qu'ingénieur conseil, et il fait partie de l'Office depuis 1960. Il est plus spécialement chargé du transport et de la sécurité des oléoducs, et apporte à son travail non seulement ses connaissances techniques, mais encore ses qualités de bilinguisme et de biculturalisme.

Monsieur le président, je suis également accompagné aujourd'hui du secrétaire de l'Office, M. R. A. Stead, qui a une expérience approfondie au service du gouvernement, et plus spécialement dans la marine. Enfin, je vous présente M. Lamar, notre conseiller juridique.

C'est avec un grand plaisir que je vous ai présenté ces membres de notre Office, d'abord parce qu'il pourra vous paraître utile de faire leur connaissance, et ensuite parce qu'il sera certainement utile, aussi, que les membres de l'Office soient informés des opinions de votre Comité.

Monsieur le président, je pense que les membres de votre Comité ont reçu des exemplaires de notre rapport annuel. L'autre soir, songeant à cette rencontre avec votre Comité et à notre désir de vous être aussi utiles que possible, j'ai relu ce rapport et je pense qu'il pourrait constituer un bon point de départ pour les délibérations d'aujourd'hui.

Je pense que les membres de votre Comité se seront rendu compte que notre Office a une gamme d'activités très vaste. Je peux vous assurer que notre Office est extrêmement actif.

Je dois ajouter ici que les éminents services de l'ancien président, M. I. N. MacKinnon, qui a laissé un grand vide dans l'Office, nous ont beaucoup manqué. Il n'était pas seulement très compétent dans les domaines d'activités de l'Office, c'était encore un grand travailleur. Nous ressentons cruellement son absence.

Permettez-moi maintenant, monsieur le président, de poursuivre par un ou deux points mentionnés dans notre rapport annuel. Les membres de votre Comité savent peut-être que le Canada a soumis à l'OCDE un rapport sur notre expérience en matière de gaz naturel. On peut en ressentir un certain orgueil du fait que les pays européens, ayant découvert des quantités considérables de gaz naturel sous la mer du Nord, ont jugé bon de recourir à l'expérience canadienne.

Ce qui les intéressait particulièrement était le fait que le Parlement canadien a mis sur pied une politique d'exportation de gaz naturel et deuxièmement que nous avons eu, particulièrement dans l'Ontario, l'expérience d'une économie qui, après avoir été longtemps axée en grande partie sur le pétrole, le charbon et l'électricité, s'ouvre soudain à d'importantes quantités de gaz naturel en provenance des provinces de l'Ouest.

Je mentionne ceci, messieurs, parce que j'aimerais attirer votre attention sur le fait que la Consumers' Gas Company, en la personne de M. William Kelly, a fait une présentation remarquable de l'expérience qu'a été pour elle, une des principales compagnies de l'Ontario, le fait de s'adapter à l'afflux de quantités importantes de gaz naturel. Nous avons reçu dans ce domaine un accueil très chaleureux des pays européens.

• 1120

Peut-être devrais-je aussi, monsieur le président, en venir à la crise du Moyen-Oirent, qui est mentionnée dans le rapport. Je me bornerai cependant à dire que l'Office national de l'énergie a été très actif en présence de cette menace de pénurie et j'ai le plaisir de dire ici que l'industrie canadienne a fait face à cette situation avec beaucoup de compétence. De plus, tout en recevant dans l'Est des quantités considérables d'essence en provenance des États-Unis, le Canada a envoyé vers ce pays et vers la côte Ouest des quantités de pétrole brut bien plus considérables que nous n'en avons reçu des États-Unis.

Si l'on considère ceci sous l'optique de l'économie en milles/pétroliers, le chiffre réel de nos exportation est très au-dessous de notre contribution effective aux États-Unis. Je pense ici, monsieur le président, au simple fait qu'un pétrolier allant du Vénézuela au Canada voyage tant de jours et parcourt tant de milles, mais si vous prenez l'autre éventualité, qui est de fournir aux États-Unis à partir du large, ils viennent de centaines et même de milliers de milles plus loin. L'économie en pétroliers a donc été en fait une contribution très substantielle de la part des États-Unis.

L'office mentionne dans le rapport la construction du gazoduc Trans-Canada par les États-Unis (le projet des Grands lacs) et j'ai le plaisir de faire savoir au Comité qu'après avoir connu quelques moments difficiles ce gazoduc fonctionne maintenant et apporte le gaz au Canada.

Je voudrais également faire savoir aux membres du Comité que la déviation inter-provinciale par Chicago, dont la première phase sera un oléoduc vers cette région, est sur le point d'être terminée et commence en fait à recevoir son remplissage.

Les membres du Comité sont peut-être également au courant des récentes découvertes de pétrole dans le Nord, qui pourraient transformer la situation non seulement aux États-Unis, mais encore au Canada. Je pense que l'optimisme qu'ont fait naître ces découvertes récentes à Prudhoe Bay a considérablement encouragé ceux qui croient que cela ne se limitera pas à l'Alaska, mais d'étendra au Canada; cela suscite également beaucoup d'enthousiasme chez ceux qui sont chargés de nos recherches pétrolières sous-marines, surtout dans la région des Maritimes.

Voilà les commentaires que j'ai cru bon soumettre à l'attention du Comité. Maintenant, Messieurs, je suis à votre disposition.

Le président: Merci, monsieur Howland.

Avant de donner la parole au premier interpellateur, je voudrais dire pour ceux qui n'ont pas été ici précédemment que lors de la session initiale du Comité nous avons décidé d'accorder environ dix minutes de question à chaque membre, et de passer ensuite à un autre. Si quelqu'un désire faire partie du second tour, j'en prendrai note à la fin des dix premières minutes. Ceci afin de donner aux autres membres du Comité la possibilité de poser également leurs questions.

• 1125

Une voix: Monsieur le président, à quelle heure pensez-vous lever la séance ce matin?

Le président: Nous espérons en terminer aujourd'hui avec les questions à l'Office, de façon à pouvoir convoquer la semaine prochaine la Commission mixte internationale et le Conseil national des recherches. Nous avons trois réunions mardi. Cela dépendra évidemment des membres du Comité. Toutefois, nous ne siègerons pas après une heure de l'après-midi.

M. Woolliams: Je voudrais souhaiter la bienvenue aux membres de l'Office. Je suis heureux

d'avoir l'occasion d'être ici. Je ne suis pas membre de ce Comité, mais le sujet m'intéresse, comme le sait sans doute l'Office. Tous les députés de la région de Calgary sont intéressés.

Dans votre rapport, vous dites que l'industrie pétrolière canadienne a connu une excellente année en 1967. Je suppose que lorsque vous dites "une excellente année" vous entendez par rapport à d'autres années.

L'industrie proprement dite, les compagnies pétrolières indépendantes et leurs organisations, estiment, elles, que nous ne produisons que 40 pour cent de notre production possible, si l'on tient compte des règles de conservation. Est-ce là une estimation correcte pour l'instant en ce qui concerne l'Alberta, monsieur ?

M. Howland: Oui, je pense que c'est exact.

M. Woolliams: Le ministre adjoint du Revenu intérieur des États-Unis a laissé entendre qu'il y a eu récemment une diminution de nos quotas dans le cadre de notre politique pétrolière nationale actuelle, la portant à environ 10,000 barils de pétrole brut par jour. Cette estimation est-elle exacte ?

M. Howland: Je ne pense pas, monsieur Woolliams. Ce chiffre de 10,000 ne me dit rien.

M. Woolliams: Peut-être devrais-je m'exprimer autrement. Y a-t-il eu une diminution de nos quotas d'exportation vers les États-Unis dans le cadre de la politique pétrolière nationale et, dans l'affirmative, quand la chose s'est-elle produite et s'agit-il d'une décision unilatérale prise par les États-Unis ?

M. Howland: Vous comprendrez que je dois peser mes termes pour répondre. Je ne désire pas m'engager dans l'atmosphère politique . . .

M. Woolliams: Je puis vous assurer que je ne cherche pas à faire de la politique; mais j'aimerais connaître la situation.

M. Howland: Non, monsieur Woolliams; je veux répondre du mieux que je peux, car nous estimons beaucoup les rapports entre l'Office et les opinions des députés.

Avant tout, il n'y a pas de quotas entre nos deux pays. Nous avons toujours une exemption terrestre. Nous avons une certaine responsabilité en matière de restriction, qui a été reconnue par les gouvernements successifs. Je pense que tous les députés ici présents apprécieront le concept de l'exemption terrestre. Elle est toujours en vigueur. Les gouvernements successifs ont donné leur accord à certaines restrictions. La chose a été dite à la Chambre.

• 1130

Il y a eu un réajustement au cours du dernier trimestre 1968, parce qu'il y avait eu une demande exceptionnelle de brut canadien au cours des trois premiers trimestres, s'ajoutant à l'insuffisance d'oléoducs pour satisfaire à la demande du marché à l'est du Lac supérieur. Après l'achèvement de la construction de la dérivation de Chicago, il était nécessaire de réajuster les fournitures canadienne à cette situation. La chose a été envisagée, et elle est typique des discussions qui ont été une caractéristique de nos gouvernements, qui ont cherché à respecter certains des intérêts des États-Unis aussi bien que ceux du Canada. Je paraphrase ici ce que les ministres ont effectivement dit à plusieurs reprises à la Chambre.

M. Woolliams: Je vous poserai toutes mes questions, et je m'efforcerai d'être bref et concis. A propos du réajustement du dernier trimestre, par rapport aux trois premiers trimestres, de quoi parlons-nous essentiellement en chiffres ronds, à l'exportation, en dollars et en cents ? Un mot tel que "réajustement" sonne bien, mais il peut susciter à l'industrie des difficultés économiques considérables.

M. Howland: Franchement, il me paraît difficile de répondre à cela, monsieur Woolliams. En plus de certaines restrictions dans les niveaux du dernier trimestre, je ne sais pas combien de liquide passera par le nouvel oléoduc, mais deux millions et demi de barils de nouveau pétrole, qui ne figurent pas dans le chiffre des exportations, seront payés et passeront par cet oléoduc. Je ne peux donc pas répondre avec précision. Mais il y a eu une certaine diminution du niveau des exportations pour pallier cette situation. Il est très heureux que cela ait coïncidé avec une demande accrue de liquide pour le nouvel oléoduc. Comme vous le savez, il n'est pas possible de pomper le pétrole dans un oléoduc tant que celui-ci n'est pas plein, et cela a contribué au réajustement de ce dernier trimestre.

M. Woolliams: Ce qui suscite ma question est le fait que certaines personnalités officielles américaines ont pris la parole à Calgary et qu'elles ont parlé d'une diminution d'environ 10,000 barils d'exportation de brut par jour vers la région dont nous parlons. Je suppose évidemment qu'il existe des chiffres pour étayer ou controuver cela.

La question suivante est celle-ci: est-ce le résultat d'un accord avec des personnalités officielles canadiennes (je ne pense pas au niveau ministériel) ou est-ce une décision prise unilatéralement par les États-Unis ?

M. Howland: Je dois dire que les réajustements ont été faits au su du gouvernement canadien.

M. Woolliams: Au su du gouvernement, mais était-ce avec son consentement ? Le gouvernement canadien ou l'Office, ou les personnalités officielles

canadiennes étaient-elles d'accord avec cette diminution, avec ce réajustement, ou les États-Unis ont-ils simplement dit qu'il fallait procéder à ce réajustement ? Telle est la question.

M. Howland: Vraiment, je ne puis répondre à tout cela. Je puis simplement vous dire que les ministres successifs ont dit qu'il existe un dialogue continu sur le niveau . . . la souplesse qu'on s'est efforcé de maintenir dans ces arrangements, et c'est la raison pour laquelle on a toujours évité de mentionner des chiffres.

M. Woolliams: Vous avez parlé de dialogue. Ce dialogue était-il cependant assez unilatéral pour que les États-Unis aient pu dire: "Il y aura une diminution" ? Etait-ce là la portée du dialogue ? Je pense qu'il s'agissait effectivement de cela — une décision unilatérale des États-Unis.

M. Howland: Ma foi, je ne puis endosser cette opinion.

M. Woolliams: Nous importons toujours pour environ 200 millions de dollars de plus de brut et de produits pétroliers que nous n'en exportons. Mais si ces chiffres ne sont pas exacts, voulez-vous nous donner les chiffres exacts.

M. Howland: Je pense que ces chiffres sont raisonnablement exacts.

Monsieur le président, j'ai devant moi un certain nombre de tableaux qui comprennent des estimations faites par l'Office. Ils peuvent contribuer à faciliter la discussion. J'ai même des estimations pour 1968. Vous savez, il est aventureux de faire ce type d'estimation. Ce sont des tableaux très indicatifs, au cas où le Comité s'y intéresse. L'un est un bilan de l'offre et de la demande en pétrole au Canada de 1960 à 1968. C'est un tableau technique et si le Comité veut bien me consacrer quelques minutes, je puis fournir de nombreux renseignements qui permettront à l'Office de mieux répondre à vos questions que si nous ne savons pas exactement ce dont parle chacun de nous.

Si le Comité le souhaite, monsieur le président, je me ferai un plaisir de distribuer un certain nombre de ces tableaux et de passer cinq minutes avec vous pour vous expliquer ce dont il s'agit ici. Cette proposition vous satisfait-elle, monsieur le président ?

• 1135

Le président: Merci, monsieur Howland. Le Comité désire-t-il que ce document soit annexé au compte rendu d'aujourd'hui ?

Des voix: Adopté.

M. Woolliams: Avant d'examiner les tableaux, je voudrais poser une question.

Admettez-vous, avec certains experts de notre industrie, que nous avons maintenant atteint une phase de notre économie pétrolière où il serait possible de prendre du pétrole brut de l'Ouest du Canada (je parle maintenant de l'Alberta) et de le transporter par oléoduc vers le marché de l'Est canadien où vont nos importations, et soutenir la concurrence du prix de ces importations de brut provenant du Venezuela et d'ailleurs ?

M. Howland: Ma réponse est non.

M. Woolliams: Vous n'êtes donc pas d'accord avec ces experts ?

M. Howland: Non.

M. Woolliams: Un mot encore avant d'aborder les tableaux, quelle serait la différence de prix entre par exemple le brut jeté sur le marché de Montréal par oléoduc et le brut importé jeté comme il l'est actuellement sur ce même marché de Montréal ?

M. Howland: Monsieur Woolliams, je ne pense pas pouvoir vous donner des chiffres à jour. Mais j'aimerais vous donner quelques raisons pour ma réponse négative, pour le fait que je ne suis pas d'accord avec certains experts . . . il y a d'autres experts qui ne sont pas d'accord avec vos experts.

J'ai fait partie pendant quelques années de la commission Borden, et j'ai examiné cette situation avec beaucoup de soin. A cette époque, si mes souvenirs sont exacts, les conclusions de la Commission Borden ont été que la différence de prix serait d'environ 15 à 25 ou 30 cents. Je ne me souviens pas exactement, monsieur Woolliams, mais il y avait une différence de prix jouant contre le brut canadien sur le marché de Montréal. Depuis, la situation générale au Canada est que le pétrole brut national a renchéri. Heureusement pour les producteurs de l'Ouest canadien, il s'est produit pendant cette période, de 1958 à 1968, une augmentation d'environ 20 cents par baril de brut de l'Ouest canadien. Il faut maintenant généraliser, et c'est ce que je fais monsieur Woolliams. La situation dans l'Est canadien trahit une tendance générale à des prix internationaux plus bas pour le pétrole livré à Montréal, d'une part parce que les sources internationales sont plus accessibles et d'autre part à cause des gros pétroliers. Par conséquent, si vous avez été d'accord avec le chiffre de 15 à 25 cents, il vous faudra encore ajouter probablement 20 ou 25 cents de plus. Le tableau général est la détérioration de la position compétitive.

M. Woolliams: Parlons de chiffres que nous puissions comprendre. Pour de l'essence raffinée, comme celle que l'on utilise pour les autos, que représenterait par gallon, en prenant les chiffres dont vous avez parlé, la différence entre le prix des barils de pétrole brut. Quelle serait son incidence sur le

prix de l'essence raffinée, à Montréal par exemple? Je prends Montréal comme exemple, afin que nous sachions exactement ce dont nous parlons.

M. Howland: Eh bien, je crois savoir ce dont je parle.

M. Woolliams: Je le sais et je suis d'accord. Mais pour le consommateur et le public, qu'est-ce que cela signifie vraiment? Combien de cents de gallon?

M. Howland: Je ne pense pas que nous puissions évaluer la somme supplémentaire que les Montréalais paieraient pour l'essence. Est-ce bien là ce que vous me demandez?

M. Woolliams: Si nous amenons du pétrole brut canadien à Montréal, coûtant 15, 20 ou 30 cents le baril de plus que le pétrole importé et si nous le raffinons pour en faire de l'essence pour les automobiles, qu'est-ce que cela voudrait dire en termes de cents par gallon pour le consommateur montréalais? Il faudrait posséder ces chiffres, car c'est une question d'économie.

M. Howland: Monsieur Woolliams, je n'ai pas ces chiffres. Je vous ai dit que je ne suis pas très au courant de la situation à Montréal. J'ai donné à entendre aussi qu'il y a au Québec des consommateurs qui pensent que cette norme n'est pas la bonne. Mais il y a d'autres usagers des produits pétroliers. Il faut tenir compte des usagers industriels qui sont de grands usagers. Si vous augmentez le prix du combustible de soute, comme vous devez le faire, il faut que le prix de revient se rattache au baril, et je pense que vous compliqueriez ainsi tout l'édifice du prix de revient. Ainsi, je dois dire en toute franchise que je ne crois pas, Monsieur, que l'étalon pour le fait de savoir si le coût au conducteur serait de 1 c ou 5 c le gallon, mettons à Québec ou à Montréal, est l'étalon qu'il y a lieu d'employer. Ce n'est que l'un des divers étalons.

M. Woolliams: Une dernière question. Considérant les usagers industriels, considérant les usagers de l'essence pour l'automobile ordinaire, considérant tous les usagers, existe-t-il une formule que vous pourriez utiliser pour démontrer quel serait le prix de revient en cents le gallon pour le consommateur à Montréal?

M. Howland: Un exploitant de raffinerie pourrait sans doute vous dire quel en sera l'effet sur l'édifice de son prix de revient si vous augmentez de 30 à 50 c le prix qu'il paie pour son pétrole brut. Je crois que les exploitants de raffineries savent à quoi s'en tenir à ce sujet.

M. Woolliams: Vous ne possédez pas ce renseignement?

M. Howland: Non, Monsieur, et les chiffres ne voudraient rien dire tant que nous ne demanderions pas l'avis des exploitants de raffineries; d'ailleurs, leurs avis diffèrent.

M. Woolliams: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: je vous ai laissé parler pendant quelques minutes de plus parce que personnes d'autre ne désirait prendre la parole.

M. Gilbert est le suivant:

M. Gilbert: Monsieur Howland, au début de vos remarques, vous avez dit que le pipeline Trans-Canada, plus particulièrement en ce qui concerne le projet des Grands lacs, a été achevé. A-t-il été achevé jusqu'à Sarnia, Ontario?

M. Howland: Oui, il est achevé et le pétrole coule.

M. Gilbert: Et il se rend à Sarnia?

M. Howland: En effet. C'est-à-dire à Sault-Sainte-Marie.

M. Gilbert: Sault-Sainte-Marie!

M. Howland: Il se rend aux deux endroits: Sault-Sainte-Marie et Sarnia.

M. Gilbert: Quelle est la situation de la ville de Toronto à l'égard de la question de l'essence, et quelle sera-t-elle dans un proche avenir? L'approvisionnement est-il suffisant pour la ville de Toronto à l'heure actuelle et dans l'avenir?

M. Howland: Je le pense. Rien n'indique le contraire. Les demandes adressées à l'office nationale de l'énergie en vue de l'aménagement de cet oléoduc et d'autres réalisations de Trans-Canada indiquent toutes que les arrangements relatifs à l'approvisionnement sont des plus satisfaisants.

M. Gilbert: Quelles propositions, s'il en est, avez-vous reçues en vue d'amener les oléoducs à Montréal.

M. Howland: Il y en a un à Montréal.

M. Gilbert: L'approvisionnement est-il suffisant?

• 1145

M. Howland: Si. L'Office est très méticuleux, monsieur Gilbert, lorsqu'il s'agit d'étudier une demande en vue de l'aménagement d'installations d'oléoduc.

L'Office reçoit des devis estimatifs et des prévisions des marchés, relatifs à ces audiences, et l'Office lui-même fait ces prévisions afin de pouvoir comparer ce qu'il croit avec ce que croit l'industrie.

Je pense donc que je puis vous dire en toute certitude qu'en réalité nous n'avons pas lieu d'en-

tretenir des craintes au sujet de l'approvisionnement de gaz naturel soit à Toronto, soit à Montréal.

M. Gilbert: A la page 28 de votre rapport, au premier paragraphe, vous dites:

> La préparation des prévisions générales à long terme concernant l'énergie s'est poursuivie en 1967. Cette étude tient compte de l'approvisionnement canadien et de la situation de la demande relative aux diverses sortes d'énergie sur les marchés nationaux et étrangers, compte tenu d'une certaine gamme de réalisations possibles. Les prévisions vont jusqu'en 1985.

Pourriez-vous nous donner un bref aperçu de vos prévisions relatives à l'approvisionnement et à la demande?

M. Howland: C'est impossible, mais je puis vous dire que ce document sera publié très bientôt; du moins je l'espère. Ce sera un document du personnel et non un document de l'Office. Nous sommes à mettre la dernière main à ce rapport et le personnel a dû engager des discussions avec les autorités provinciales et l'industrie de sorte que nous prévoyons avec assez de certitude ce qui pourra se produire, compte tenu des connaissances locales et de l'expertise de l'industrie.

M. Gilbert: Je comprends; le rapport n'est pas terminé.

M. Howland: Il est à la veille de l'être. Nous sommes un peu comme un vérificateur. Lorsqu'un vérificateur a travaillé à une vérification pendant des mois, il ignore ce que la vérification sera, tant qu'il n'y a pas mis les derniers chiffres. C'est à ce point-là que nous en sommes dans cette prévision.

M. Gilbert: Serait-il raisonnable d'affirmer que la demande canadienne sera bien protégée?

M. Howland: Rien ne nous porte à croire que l'approvisionnement pose un problème. Certains de nos problèmes relatifs à l'évaluation de l'approvisionnement ont été causés par la difficulté d'évaluer les possibilités de l'exportation. D'ailleurs, étant donné les immenses ressources des diverses régions du pays, les aspects régionaux de l'étude entraînent plus de difficultés qu'il n'y en a lorsqu'on considère l'ensemble du Canada.

M. Gilbert: A l'égard des constatations que vous avez mentionnées pour le Nord, combien de temps prendra l'étude de rentabilité pour déterminer le coût, l'approvisionnement et ainsi de suite?

M. Howland: Nous envisageons ici une question fort complexe. Tout d'abord, monsieur Gilbert, je dois dire que les compagnies américaines, qui ont fait des découvertes, s'occupent activement de faire des études de rentabilité sur divers modes de transport et divers tracés. Les journaux disent que ces compagnies envisagent de produire là-bas dès 1971.

Si vous parlez de la construction de pipelines dans cette région, les compagnies doivent prendre des décisions sous peu.

Mais, dans l'ensemble, je pense que la plus grande partie de ces réalisations futures se fera rapidement au Canada si, cet hiver et dans le proche avenir, il se fait d'importantes découvertes du côté canadien. A l'heure actuelle, nous entretenons des espoirs, mais les travaux non pas encore été commencés.

• 1150

M. Gilbert: Monsieur Howland, quelles sont vos relations avec la Commission fédérale de l'énergie à Washington? Plusieurs Canadiens croient que lorsque cette Commission éternue, le Canada saute en l'air.

M. Howland: Avez-vous lu notre rapport sur la Westcoast?

M. Gilbert: Non, je ne l'ai pas lu.

M. Howland: Je vous recommanderais de le lire.

M. Gilbert: Vous pourriez peut-être m'en donner un berf aperçu.

M. Howland: Il va falloir que je m'exprime bien clairement. On avait une façon un peu différente d'envisager les prix à l'exportation et à l'importation et malheureusement, sous certains rapports, cette situation est venue près de donner lieu à une impasse. Mais je ne crois pas que la Commission fédérale de l'énergie pense que vous allons danser si elle joue un air. Au contraire, nous envisageons la situation à l'amiable, de divers points de vue.

M. Gilbert: Monsieur Howland, je ferai une étude bien minutieuse et, la prochaine fois, je pourrai approfondir . . .

M. Howland: C'est avec plaisir, monsieur Gilbert, que nous vous enverrons l'historique de la situation. Elle intéresse vivement l'Office.

M. Gilbert: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Roy?

M. Beaudoin: Monsieur le président, je crois comprendre que M. Rowland veut donner quelques explications sur ces tableaux.

M. Howland: Monsieur le président, ces tableaux ont l'air plus compliqués qu'ils ne le sont. Ils montrent quelles sortes de gens nous avons à l'Office de l'énergie. Si vous examinez le tableau n° 1, "équilibre de l'offre et de la demande du pétrole", c'est ainsi que les économistes veulent exposer la brève analyse de la situation.

Vous verrez, sous "Demande", la consommation de l'essence à moteur; les produits moyens de la distillation, qui sont les huiles de chauffage, les

huiles lourdes, l'huile à soute, qui sont destinés aux usages industriels, et les autres produits. Ce tableau vous donne les ventes nettes totales au Canada qui, comme vous le verrez, en 1960, ont été de 798,000 barils par jour; elles sont maintenant passées à 1,262,000. A cela il faut ajouter un peu de consommation industrielle pour obtenir la demande totale au Canada. Sous le titre "Demande", nous avons indiqué la situation de l'exportation.

Je fais mention de cela parce qu'il en résulte une illustration de l'accroissement de nos exportations de pétrole brut et de produits équivalents et de nos autres produits; les chiffres sont impressionnants. On est parti d'environ 113,000 barils par jour de pétrole brut et de l'équivalent en 1960, pour atteindre une production estimative de 460,000 barils par jour en 1968. Les produits vont de 9.9 milles barils par jour à 44.4. Ces chiffres, à mon sens, reflètent l'accroissement de nos exportations.

Au même tableau, vous pouvez voir ce qu'il advient de nos importations. Celles-ci aussi ont augmenté considérablement pour le pétrole brut, et l'équivalent, en 1960; la production était de 343,000 barils par jour et elle a grimpé jusqu'à 494,000. Les produits sont passés de 96.2 milles barils par jour en 1960 à 210,000 barils par jour.

Le gros de cet accroissement des importations de produits a trait non pas au pétrole brut et à l'essence, mais au combustibles lourds qui, ce qui est typique en Amérique du Nord, ne sont pas ce que les exploitants aiment raffiner, car ils proviennent du fond du baril. Quatre-vingt-quartoze pour cent de ces importations se font au Québec et dans les Maritimes, ce qui donne une idée de l'accroissement prodigieux qui s'est produit dans ces régions du Canada.

• 1155

Le second document ou tableau que je vous ai donné indique les exportations par voie de terre.

Il y a une petite différence entre les exportations totales et les exportations par voie de terre. Nous envoyons environ 5,000 barils de propane par jour au Japon et nous y envoyons aussi certains produits, en petite quantité, de l'Est canadien où ces produits sont raffinés à partir de pétroles bruts importés. Les chiffres sont peu considérables: quelques milliers de barils par jour.

L'objet du second document sur les exemptions par voie de terre est de vous donner une ventilation de l'exportation. Nous parlons d'abord des districts I-IV, qui sont approximativement les régions situées à l'est des Rocheuses et du district V, à l'ouest des Rocheuses. Cela vous donne aussi une bonne idée de l'accroissement qui s'est produit.

Le troisième tableau que j'ai sous les yeux s'intitule "Importations canadiennes de pétrole et de produits bruts". Ce tableau vous indique, dans une certaine mesure, les sources de nos importations.

M. Mahoney: Je ne crois pas que nous l'ayons eu celui-là.

M. Howland: Si on a distribué ce tableau (je ne crois pas qu'il y ait lieu d'y consacrer beaucoup de temps) vous verrez que le Venezuela et les Antilles Néerlandaises sont de très importantes sources pour nous de pétrole et de produits.

Passons maintenant au quatrième tableau: "Équilibre commercial en produits énergétiques. De temps à autre, on a montré un certain intérêt à la Chambre des communes pour cette question. Ce sont nos meilleures évaluations, en 1968, de l'état de la balance commerciale. Il est vrai, comme vous le verrez dans ce tableau, que, pour le pétrole, le déséquilibre est d'environ 100 millions de dollars. Il est intéressant de noter que les chiffres des finances diffèrent beaucoup des chiffres du volume. Il y a peut être une différence de 200,000 barils, mais la valeur en dollars comporte un prix plus élevé pour nos exportations que celui que nous payons pour nos importations.

Si vous équilibrez l'exportation du gaz naturel de concert avec le pétrole, vous constaterez que l'équilibre, pour ce qui est du pétrole et du gaz, est favorable au Canada. Pour le gas, l'équilibre est de 122.4 millions de dollars à comparer à une perte de 102.4 pour le pétrole, de sorte que l'équilibre net est de 20 millions en faveur du Canada.

M. Woolliams: Puis-je poser une autre question?

Le président: Vous pouvez y aller, mais nous ne considérons pas cette question comme complémentaire.

M. Woolliams: Eh bien, cette question cadre bien avec ce dont parle le témoin. L'anomalie, comme je l'ai dit, des exportations et des importations de pétrole brut canadien est que nous importons 200 millions de plus que nous n'exportons. Est-il un autre pays qui produise autant que nous et ne réalise que 40 p. 100 de sa productivité et de sa production? Est-il un autre pays en aussi mauvaise posture?

• 1200

M. Howland: Oh, je l'ignore. Je ne sais pas trop si la norme s'applique au Canada ou si elle y a un certain sens.

M. Hymmen: Monsieur le président, pour assurer l'exactitude du compte rendu, je crois que M. Woolliams a parlé de 200 millions de dollars. Il s'agit de 100 millions, n'est-ce pas?

M. Howland: Je pense que M. Woolliams parlait du volume comparativement aux dollars.

Le président: Monsieur Roy.

M. Roy (Timmins): Monsieur Howland, vous dites que le nouveau pipeline est achevé. Lorsque la

compagnie a fait la demande en vue d'obtenir son permis d'aménager ce pipeline, je pense qu'il a été fait mention qu'une partie des conditions de l'accord portait que le pipeline du Nord serait un jour jumelé. Avez-vous du nouveau à ce sujet ou connaissez-vous la date approximative de ce jumelage ?

M. Howland: M. Fraser me dit qu'on se propose de réaliser cette entreprise en 1970.

M. Roy (Timmins): Avant 1970.

M. Howland: Oui, mais nous n'avons pas de précisions au sujet de ce projet.

M. Roy (Timmins): Il n'y a rien de nouveau dans ce domaine. Je vous remercie.

Le président: Monsieur Deakon.

M. Deakon: Monsieur le président, ma question a trait aux prévisions à long terme de l'Office.

Si je m'en souviens bien, M. Howland n'a pas expliqué ces prévisions. Dans une lettre de l'IPAC du mois de juin 1968 il est question d'une réunion tenue par cette Association avec l'équipe de travail de l'Office national de l'énergie. Cette lettre indique que l'objet de la réunion était de discuter une vaste série de prévisions à long terme qui étaient l'œuvre de l'Office. Ces prévisions s'étendaient jusqu'en 1985. Pourriez-vous nous dire en quoi elles consistent ?

M. Howland: Pour l'instant, je dois dire que nous ressemblons à un vérificateur rendu à la dernière étape de l'assemblage des chiffres pour voir ce qu'ils donnent. Cette réunion avec le groupe *Independent* à Calgary a été très importante pour l'Office. Celui-ci a délégué un groupe de cinq économistes et ingénieurs afin de discuter, entre autres choses, des projections que nous faisions, c'est-à-dire des suppositions que nous faisions. Voilà ce qui est important. Ils ont fait un apport précieux à nos discussions. Mais nous n'en sommes qu'à l'étape où il faut réunir ces idées afin de les exposer au représentant et, nous l'espérons, à l'industrie également.

M. Deakon: Monsieur le président, j'imagine que ce passage est faux. Je cite:

> L'Office est en train d'expliquer sur quoi se fondent ces prévisions . . .

Ainsi, vous avez dû préparer les prévisions en vue d'en discuter avec les intéressés.

M. Howland: Oh, je suis désolé; je n'avais pas réagi. Voici ce qui en est. Avant que l'équipe de travail aille rencontrer les autorités provinciales et les industriels, nous, du personnel, avons en réalité fait certaines suppostions, nous les avons énoncées et nous avons accompli beaucoup de travail. Il s'agissait d'un essai. Nous modifions certaines suppositions que le personnel était antérieurement disposé à faire en raison de ces discussions. La valeur réelle des discussions était d'inciter les gens à faire valoir leurs vues, particulièrement sur une base régionale.

Tirons les choses au clair. Je dis que nous, le personnel, avons rédigé un projet de prévisions. On a éprouvé les suppositions incorporées aux prévisions, on modifie maintenant celles-ci et on prépare la publication de l'étude définitive. Est-ce bien clair, Monsieur ?

• 1205

M. Deakon: Eh bien, j'aimerais savoir en quoi consistaient les prévisions.

M. Howland: Je pense que l'Office aimerait le savoir aussi. C'est pourquoi nous y travaillons.

M. Deakon: J'ai une autre question à poser, monsieur Howland. A la page 4 de votre rapport annuel, vous dites:

> La découverte d'épais récifs dévoniens dans le secteur Rainbow-Zama du Nord-Ouest de l'Alberta, début 1965, et les possibilités des techniques sismiques modernes qui permettent de découvrir ces récifs ont amené une exploration massive . . .

Pourriez-vous nous dire, s'il-vous-plaît, quelle proportion de ces explorations est exécutés par des sociétés étrangères ou non canadiennes ?

M. Howland: Je ne le pourrais guère. Il faudrait que je connaisse toutes les sociétés en cause et le nom de leurs propriétaires.

M. Deakon: Pourriez-vous dire au Comité quel pourcentage de notre pétrole brut est raffiné au Canada ?

M. Howland: Si vous considérez la demande totale des raffineries au Canada. je risquerai un chiffre que je me ferai un plaisir de faire vérifier. Il s'agirait d'environ 60 p. 100.

M. Deakon: Merci, monsieur Howland.

Le président: Monsieur Sulatycky, vous êtes le suivant.

M. Sulatycky: Monsieur Howland, à la première page de votre rapport annuel, vous dites que vous exercez des fonctions régulatrices, y compris les autorisations pour l'exportation et l'importation du gaz. Pourriez-vous nous dire si vous avez déjà refusé d'accorder des permis d'exportation ?

M. Howland: Si j'ai déjà refusé ?

M. Sulatycky: Oui.

M. Howland: Oui.

M. Sulatycky: Combien?

M. Howland: Je pense à deux immédiatement. Toutefois, par la suite, des modifications ont été apportées et de nouvelles demandes présentées, qui ont été approuvées. Je me reporte à 1959 et au début de 1960, à la Niagara Gas Transmission Company et à la demande plus récente de la Westcoast. Je peux faire des recherches et vous fournir une réponse complète, si cela peut vous être utile, mais je me souviens de deux refus.

M. Sulatycky: A titre d'intérêt seulement, avez-vous refusé des permis d'importation?

M. Howland: Je ne me rappelle pas que nous l'ayons fait.

M. Sulatycky: Si cette Commission n'existait pas ou si une politique particulière n'avait pas été établie, l'exportation de pétrole brut et (ou) de gaz naturel n'augmenterait-elle pas?

M. Howland: Si la Commission n'existait pas?

M. Sulatycky: Oui.

M. Howland: Je ne sais pas si on pourrait dire cela. C'est une question hypothétique. Il est certain que le Canada a établi la Commission de l'énergie et que l'une des raisons de sa création était en fait de contrôler l'exportation du gaz naturel. L'article VI de la Loi stipule précisément que nous devons contrôler les exportations.

M. Sulatycky: Mes renseignements sont-ils exacts lorsque je dis que les réserves connues de gaz et de pétrole au Canada augmentent à un taux plus élevé que la hausse des ventes, qu'il s'agisse de ventes faites sur le marché national ou étranger?

M. Howland: Cela est vrai, je crois.

M. Sulatycky: Est-il exact de dire que l'augmentation des réserves ne comprend pas les énormes réserves de sable goudronneux de l'Athabasca?

• 1210

M. Howland: Nous ne contrôlons pas l'exportation du pétrole de la même façon que nous le faisons dans le cas du gaz naturel. Si vous parlez du gaz naturel, la Commission s'est inquiétée du rythme auquel le gaz naturel est découvert, non du point de vue de l'approvisionnement au Canada, mais de celui de la proportion des exportations par rapport à notre utilisation sur le marché national. Nous avons fait connaître notre opinion à ce sujet. C'est en partie un effet de la demande sur le plan exportation. L'industrie ne consacrera certainement pas beaucoup d'argent à l'exploration en vue de découvrir du gaz naturel, à moins qu'elle n'ait des prévisions raisonnables de ventes. Toutefois, il peut y avoir, et il y a eu, un certain décalage qui a inquiété la Commission, parce que ses fonctions consistent à s'assurer que les besoins prévisibles au Canada sont satisfaits avant de permettre les exportations.

M. Sulatycky: M. Woolliams a demandé si, à votre connaissance, un autre pays se trouvait dans une situation semblable à celle du Canada au sujet des importations et des exportations. Je veux vous demander si vous connaissez un autre pays où les réserves connues augmentent plus rapidement que ne le font les ventes de pétrole et de gaz? Cela n'est certainement pas vrai dans le cas des États-Unis.

M. Howland: Oh, je crois que la réponse doit être oui. Le rythme des découvertes dans certains pays de l'Afrique du Nord est extraordinaire. Il y a quelques années, l'Algérie n'avait que peu de réserves. Maintenant, on y produit un million de barils par jour. Il faut dire que dans ces pays, le rythme des découvertes a été beaucoup plus rapide par rapport à l'utilisation interne qu'on a fait de ces produits. Si c'est là la question, alors je connais des pays.

M. Sulatycky: Oui. Leurs ventes, soit sur le marché national, soit à l'étranger n'augmentent pas aussi rapidement que leurs nouvelles réserves. Est-ce exact?

M. Howland: Non. Je crois que l'on courrait le danger de dire: "Est-ce que je connais un pays où il existe une relation entre le prix du pétrole brut sur le plan international et sur le marché national?" Votre question clé est donc celle-ci: est-ce que je connais un pays où le niveau de production est aussi élevé et où la situation concurrentielle est la même que celle de l'Ouest du Canada? Ce que nous discutons maintenant est bien différent: nous sommes dans une situation où nous exportons vers un marché spécial, celui des États-Unis.

M. Sulatycky: Je vais maintenant passer à un autre genre de questions. La Commission se tient-elle au courant de tous les progrès de l'industrie du pétrole et du gaz? Êtes-vous complètement à jour au sujet de ces progrès? Croyez-vous que vous en tiendrez compte lors de l'établissement de vos politiques à l'égard du pétrole et du gaz?

M. Howland: Il me faut vous dire, Monsieur, à la lumière des activités actuelles de l'industrie, qu'aucune commission ne pourrait faire cela; toutefois, je puis vous assurer que nous avons d'excellentes relations avec l'industrie. Nous recevons beaucoup de renseignements confidentiels provenant de sociétés et, ainsi, nous sommes raisonnablement au courant des événements. Dire qu'une commission quelconque pourrait se tenir au courant de l'exploration et des progrès actuels serait, je crois, fallacieux.

M. Sulatycky: Ces derniers jours, les États-Unis ont annoncé que l'un de leurs établissements de re-

• 1215

cherches (je crois qu'il s'agit d'un établissement de recherches gouvernemental) a découvert une méthode par laquelle de l'essence pouvait être produite avec du charbon au coût de 12 cents le gallon. Croyez-vous que cela deviendra fonctionnel et réalisable d'ici les dix prochaines années?

M. Howland: La meilleure réponse à cette question est que certaines sociétés pétrolières aux États-Unis le croient vraiment. Elles se sont, par conséquent, lancé dans le commerce du charbon en se basant sur cette prévision. Les derniers renseignements que nous avons reçus à ce sujet portaient qu'il est possible que la découverte de grandes ressources de pétrole dans le Nord ait probablement retardé d'une dizaine d'années le programme relatif à la production d'essence avec du charbon. Ce sont là des jugements provenant de sociétés privées, qui doivent décider à un moment donné si dans leurs travaux de recherches (et il s'agit de véritables recherches basées sur une saine économie) elles suivront une route ou une autre. Je crois que chaque société prendra sa propre décision à ce sujet.

M. Sulatycky: Quels dépôts de charbon au Canada conviennent à la production d'essence?

M. Howland: Je ne sais pas si, du point de vue technique, je peux répondre à cette question. J'étais en Nouvelle-Écosse il y a quelques années. J'ai également été secrétaire de la Commission royale sur le charbon en 1946, qui a été chargée de rédiger le rapport Carroll. Je me suis intéressé à la question depuis 20 ans. Il y a plusieurs années, nous avons envoyé environ 40 tonnes de charbon de la Nouvelle-Écosse dans des établissements des États-Unis, à des fins d'essais. Je ne crois pas qu'il y ait de problème quant à la qualité du charbon; il s'agit surtout du prix. Si nous avons du charbon valant $2 ou $3 la tonne au puits, l'on peut faire des projets dont la réalisation est impossible lorsque le charbon vaut $8. Deuxièmement, l'endroit où se trouve le charbon est très important. Si les dépôts de charbon près de Calgary étaient situés près de Toronto, il n'existerait aucun problème de production.

M. Sulatycky: Déménageons Toronto à Calgary.

M. Howland: C'est exact, déménageons Toronto.

M. Sulatycky: Ce sont là toutes les questions que j'avais à poser, monsieur le président.

Le président: Monsieur Mahoney?

M. Mahoney: Par l'entremise du président, monsieur Howland, je désire poser quelques questions au sujet de l'application du programme national concernant le pétrole. Je dois d'abord dire que tous ici, j'en suis certain, sont bien au courant du fait qu'il s'agit d'une politique volontaire et que votre organisme se sert de la persuasion à l'égard de sa mise en application plutôt que de sanctions légales. Toutefois, il me semble que l'un des organismes qu'il ne serait pas trop difficile de persuader, dans les circonstances, est le gouvernement du Canada.

A la fin de mai ou au début de juin de cette année, on a annoncé l'achat, pour le compte du ministère de la Défense nationale, de carburant de turbines d'avions pour la base aérienne de Trenton, provenant de raffineries de Montréal. En même temps, la British American Oil Company Limited a annoncé une réduction de production à sa raffinerie de Clarkson (Ont.) d'environ, je crois, 10,000 barils par jour. Avez-vous des commentaires à faire à ce sujet? Savez-vous si la réduction à Clarkson était reliée à la perte de ce contrat ou à l'octroi d'un nouveau contrat à la BP Refinery Canada Limited, à Montréal?

M. Howland: Je n'ai pas eu l'impression que c'était exact, monsieur Mahoney. Mon ami, Carl Nickle, a mentionné en juin dernier que lorsque M. McKinnon a pris sa retraite, et par suite de l'inaction du président du Conseil, les importations on Ontario ent semblé augmenter. Cela a porté le public à croire que la situation avait changé. Ce qui s'était produit au cours des quelques mois précédents était que plusieurs questions avaient influé sur les importations et les transferts en Ontario.

Premièrement, trois exploitants de raffineries avaient eu des difficultés opérationnelles (des problèmes techniques sont survenus les uns après les autres). Ainsi, ils ont manqué d'approvisionnements. Deuxièmenent, l'Interprovincial Pipe Line Company a manqué de capacité par suite du manque de capacité du pipeline aux États-Unis. Les sociétés canadiennes eurent recours aux Prairies et à l'Ontario afin de collaborer avec les États-Unis dans ce cas. Au printemps, l'industrie, même les exploitants de raffineries de l'Ontario, étaient à cours d'approvisionnements. Ils s'étaient occupé de tout le monde, mais leurs stocks avaient baissé. Il n'y avait qu'un moyen de remédier à la situation. Il consistait à introduire un produit. Cela a contribué à changer l'apparence des événements. Nous avons dû resserrer les contrôles et demander que l'on respecte les désirs du Parlement relativement à ce programme, ce qui fut fait, en grande partie. C'est à ce moment-là que la B-A a, en fait, opéré une réduction.

Nous avons eu des discussions avec une ou deux personnes et c'est probablement un mois plus tard que la British American a rétabli le volume qu'elle avait réduit. Cela n'a pas été annoncé publiquement, je crois, parce que le ministre était absent ou malade, mais ce qui s'est en fait produit, c'est que la B-A a rétabli la situation.

M. Mahoney: Quel est le critère que la Commission appliquerait si un ministère du gouvernement recommandait qu'elle dévie du programme national concernant le pétrole?

M. Howland: Je crois que l'attitude de la Commission est bien évidente: elle attirerait l'attention du gouvernement sur les faits en vue d'obtenir une décision quant à la ligne de conduite à suivre. Des décisions ont été rendues à ce sujet: une préférence est accordée à l'utilisation de produits fabriqués par des Canadiens (une préférence plus considérable est accordée à l'égard de produits provenant des raffineries qui utilisent du pétrole brut canadien). Il existe une deuxième préférence, considérablement moindre, mais qui compte cependant, à l'égard des produits fabriqués au Canada, par opposition aux importations. C'est la ligne de conduite déclarée du gouvernement. Ce n'est pas la politique de la Commission. Toutefois, nous analysons la situation en nous basant sur plusieurs sources de renseignements. Nous demandons au gouvernement quelle est sa politique et il nous la communique. Son application ne relève pas de la Commission. Le ministère de la Production de défense est chargé des achats.

M. Mahoney: Cela cadre bien avec la réponse générale que vous avez donnée: entre septembre 1966 et août de l'année suivante, le ministère des Travaux publics a acheté plus de 17 millions de gallons de carburants pour moteurs diesels devant être utilisés à Churchill, Manitoba. Ce matériel provenait directement d'Aruba et aucune soumission n'a été reçue d'exploitants canadiens de raffineries. Avez-vous des commentaires à ce sujet? Dans ce cas, par exemple, examineriez-vous les appels d'offres que le ministère des Travaux publics envoie (ou le ministère de la Production de défense en son nom) pour vous assurer s'ils empêchent les exploitants canadiens de raffineries ou les producteurs canadiens de faire de la concurrence sur ce marché particulier?

• 1225

M. Howland: La Commission a étudié cette question pour le compte du gouvernement et, de cette analyse, il est résulté une utilisation accrue du gaz propane. Le différentiel applicable à la source canadienne de certains de ces carburants pour moteurs diesels est très élevé et le gouvernement a été d'avis que ce différentiel était tel que cette dépense ne pouvait pas être justifiée.

M. Mahoney: Je vous remercie.

Le président: Monsieur Beaudoin?

(*texte*)

M. Beaudoin: Tout à l'heure, M. Howland nous a dit que, si les États-Unis voulaient installer un pipe-line pour envoyer le pétrole, ils devraient le faire bientôt. Pourquoi?

(*traduction*)

M. Howland: Je regrette, Monsieur, mais je ne crois pas que j'ai parlé clairement à ce sujet. Je dis que les sociétés des États-Uhis qui ont fait ces découvertes dans le Nord étudient activement la possibilité de prendre des dispositions alternatives et qu'elles devront se décider assez rapidement. Si on doit établir un pipe-line au Canada prochainement, dans le Nord, cela dépendra en partie des découvertes de pétrole au Canada, dans cette région.

(*texte*)

M. Beaudoin: Ceci pourrait-il changer vos prévisions en ce qui a trait au prix de revient?

(*traduction*)

M. Howland: Vous avez raison, Monsieur. Personne n'en sait trop long au sujet de ces ressources. Il est évident que les sociétés qui s'occupent des découvertes doivent croire qu'il existe des ressources importantes leur permettant de baisser leur prix unitaire de façon à pouvoir expédier ces ressources de ces endroits éloignés. Le résultat de cela sur la situation au Canada est l'un des points que la Commission est très désireuse d'étudier.

M. Beaudoin: Merci

Le président: Monsieur Harding?

M. Harding: Monsieur le président, je regrette d'avoir manqué ce qui a précédé. Je ne veux pas poser de questions qui ont déjà été posées, mais j'en ai une ou deux au sujet des ventes de gaz naturel aux États-Unis.

Qui négocie les contrats et le prix des ventes de gaz naturel aux États-Unis? Est-ce que ce sont les sociétés intéressées?

M. Howland: Oui.

M. Harding: Quand entrez-vous en jeu?

M. Howland: Nous le faisons, Monsieur, lorsqu'elles présentent une demande à la Commission en vue d'obtenir une licence d'exportation. A ce moment-là, elles doivent démontrer à la Commission deux points qui sont prescrits dans la Loi. L'un consiste en ce que le gaz que l'on se propose d'exporter est en sus des besoins canadiens; l'autre, que le prix est juste et raisonnable.

M. Harding: Je n'ai pas compris la deuxième condition.

M. Howland: Le prix doit être établi à la satisfaction de la Commission comme étant un prix juste et raisonnable.

M. Harding: Pourrais-je parler de la Colombie-Britannique pendant quelques minutes? Avez-vous à portée de la main les prix qui sont payés par les consommateurs américains à l'égard du gaz naturel et ceux que les consommateurs canadiens payent pour les mêmes produits? Avez-vous ces renseignements avec vous?

• 1230

M. Howland: Je ne les ai pas avec moi aujourd'hui, Monsieur. Ce sont les prix de gros dont nous nous occupons vraiment.

M. Harding: Je comprends.

M. Howland: Nous avons ici probablement les prix qui ont été demandés par la Commission, ou ceux qui ont été présentés à la Commission, ainsi que les décisions que nous avons rendues à propos de ces prix. Toutefois, je ne pourrais pas vous dire aujourd'hui ce que sont les prix de gros sur des marchés particuliers, mais nous pourrions certainement les trouver pour vous.

M. Harding: Je crois que l'an dernier un nouveau contrat a probablement été négocié, mais auparavant, il y avait une différence extraordinaire entre le prix payé par une industrie américaine située juste au sud de la frontière de la Colombie-Britannique et par l'industrie canadienne dans notre pays. Les utilisateurs industriels canadiens payaient de 40 à 50 p. 100 de plus. Il me semble que cela est abusif. Je me demande qui surveille les intérêts des usagers canadiens à ce sujet?

M. Howland: Pensez-vous au premier contrat de 1954 avec la Westcoast?

M. Harding: Oui. Je crois qu'il a été révisé l'an dernier ou l'année précédente.

M. Howland: Il y a eu plusieurs révisions, mais pas au premier contrat. Il existe encore.

M. Harding: Le même prix est en vigueur?

M. Howland: Non. Il y a eu plusieurs autres contrats comportant des prix beaucoup plus élevés, mais ce contrat existait avant l'établissement de la Commission de l'énergie.

M. Harding: Je comprends. Quel moyen utilisez-vous pour protéger les intérêts canadiens à ce sujet?

M. Howland: Je crois que l'opinion de la Commission a été bien établie dans les décisions qu'elle a rendues au sujet des prix. Si la Commission n'est pas d'avis que le prix est juste et raisonnable, elle refuse la demande, tout comme elle l'a fait à l'égard de la demande récente de la Westcoast. Alors, cette société a modifié sa demande et nous a soumis un prix plus élevé. Si ma mémoire est exacte, je crois que le gain net pour le Canada, à la suite de la décision de la Commission, a été de 29 millions de dollars. Voilà l'autorité et la responsabilité que le Parlement du Canada a conférées à notre Commission: nous devons refuser les demandes lorsque nous ne sommes pas convaincus que le prix est juste et raisonnable.

M. Harding: Quelle méthode suivez-vous pour établir un prix entre, disons, les ventes à l'exportation et les ventes sur le marché national?

M. Howland: Nous avons trois critères que M. Fraser me transmet justement. Ils sont contenus dans la décision rendue à l'égard de la Westcoast et se lisent ainsi qu'il suit:

> . . . la Commission a appliqué au prix proposé à l'exportation ses trois critères réguliers.
>
> (1) Permet-il de recouvrer la juste part du coût encouru par la compagnie canadienne de transmission?
>
> (2) N'est-il pas inférieur au prix exigé des clients canadiens par la compagnie de transmission dans la région de l'exportation proposée, après avoir tenu compte des variations dans les conditions de livraison?
>
> (3) Résulte-t-il en des prix sur le marché des États-Unis s'approchant du coût le plus bas pour l'énergie provenant de sources du pays?

Ce sont là les trois critères que nous appliquons pour décider si un prix à l'exportation est juste.

M. Harding: Est-il exact de dire que les prix à l'exportation sont inférieurs aux prix demandés sur le marché national?

M. Howland: Non. C'est habituellement le contraire.

M. Harding: Habituellement.

M. Howland: Oui. Comme vous le savez, le très bas prix de ce premier contrat avec la Westcoast nous a causé un problème.

M. Harding: La Westcoast constitue l'exception à cette règle.

• 1235

M. Howland: C'est exact.

M. Harding: Encore une question qui a trait au pétrole. Quelles sont, pour le moment, les réserves canadiennes sur une base d'une année d'approvisionnement?

M. Howland: En supposant les niveaux actuels de production, pendant combien d'années pourrions-nous produire du gaz?

M. Harding: Oui.

M. Howland: Le dernier chiffre dont je me souvienne (Il peut être invraisemblable) est de 24 ans environ pour ce qui est de la province clef, l'Alberta. Jusqu'à maintenant, c'est la province où l'on a découvert de grandes richesses. Comme M. Woolliams l'a dit, l'Alberta a de vastes réserves et en deuxième lieu, elle possède des ressources prouvées qui sont très substantielles par rapport à la production actuelle.

Le président: Monsieur Moores.

M. Moores (Bonavista-Trinity-Conception): J'ai seulement une très brève question à poser, monsieur le président. On a parlé récemment du plateau continental et de ses possibilités particulièrement en ce qui a trait au pétrole, au gaz naturel et autres richesses; à ce propos, l'Office national de l'Énergie peut-il nous dire s'il prévoit l'exécution de beaucoup de travaux d'exploration dans l'avenir immédiat? Nous avons entendu parler de l'Arctique. Je fais allusion ici surtout aux plateaux des côtes est et ouest.

M. Howland: Je pense, monsieur, que cette question relève plutôt du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui s'occupe des richesses du littoral. Mais comme nous avons des contacts très étroits avec l'industrie et le ministère de l'Énergie, des Mines, et des Ressources, pour ce qui est de ces questions, nous pouvons affirmer qu'il y a beaucoup d'activité sur les côtes est et ouest.

Si vous me le permettez, je vais vous faire part d'une observation que j'avais faite, il y a quelques années, alors que je visitais les Maritimes comme membre de la Commission Borden. Je posai par politesse quelques questions sur les perspectives de l'industrie dans la région des Maritimes. On était généralement d'avis à cette époque que la région était probablement pétrolifère, mais que les nappes de pétrole n'étaient probablement pas très vastes. Je pense que si vous demandiez aujourd'hui la même question aux représentants de l'industrie ou à ceux qui déploient beaucoup d'activité dans ce territoire, ils vous répondraient que l'opposé est vrai, c'est-à-dire qu'il y a des signes que les formations géologiques favorables sont très vastes et très intéressantes sur le plan économique. Il reste à savoir si elles sont pétrolifères.

M. Moore (Bonavista-Trinity-Conception): La semaine dernière, lors d'un rappel au règlement, on avait mentionné que nous recevrions le plus tôt possible des exemplaires des documents que déposeraient les témoins à ces réunions. Le rapport annuel, j'en suis persuadé, a été très utile aujourd'hui à beaucoup de membres, parce qu'ils l'on obtenu de bonne heure. Si nous pouvions demander à l'avenir aux témoins de nous fournir le plus tôt possible la documentation, je crois que le geste serait fort apprécié, certainement par moi.

Le président: Monsieur Moores, je vous remercie d'avoir soulevé cette question et d'avoir fait ces commentaires. Nous avons en main les documents du Conseil national de recherches que l'on distribuera avant la fin de la réunion. Les autres les recevront demain, au plus tard, je présume. Nous allons les expédier aujourd'hui.

M. Gilbert: Monsieur le président, j'aimerais poser quelques questions au sujet de l'énergie électrique. Peut-être que M. Briggs pourrait y répondre. Je remarque à la page 24 de votre rapport, que vous prévoyez des changements dans le rapport entre l'électricité et l'énergie. Vous soulignez que les ressources hydrauliques fournissent 82.3 p. 100 de l'énergie électrique, le charbon et le gaz naturel 15 à 20 p. 100 et l'énergie nucléaire .06 p. 100. Je me demande quels changements vous envisager dans ces pourcentages, en particulier pour ce qui est de l'énergie nucléaire.

• 1240

M. H. L. Briggs (membre de l'office national de l'énergie): Monsieur le président, messieurs, ces pourcentages sont appelés à changer. Ils changeront surtout en fonction de la conjoncture économique. Les provinces centrales du Canada, ont harnaché en grande partie leurs richesses hydrauliques. Celà n'est pas entièrement vrai, mais ce l'est en bonne partie. Les ressources hydrauliques encore inexploitées sont plus coûteuses à harnacher que celles qui le sont déjà. En outre, elles sont plus éloignées des grandes centrales électriques. Ce qui explique qu'on recourt à d'autres sources d'énergie, particulièrement en Ontario et dans l'Ouest du Canada. Désirez-vous que je parle brièvement au sujet de l'énergie nucléaire et de l'énergie thermique classique?

M. Gilbert: Oui, je vous en prie.

M. Briggs: Le choix entre la source d'énergie nucléaire et la source thermique classique d'énergie se fonde dans une bonne mesure sur des considérations d'ordre économique. Mais avant d'en venir à ce choix, nous devons examiner la question de la grandeur des unités de production qui influent sur leur rentabilité. Dans le cas de l'énergie nucléaire, nous constatons que les génératrices doivent être très puissantes pour qu'elles offrent un rendement économique intéressant. La grandeur idéale de la génératrice nucléaire varie selon l'occasion. Selon certains ingénieurs la capacité des génératrices doit dépasser de beaucoup 300,000 kilowatts et s'élever peut-être musqu'à 500,000 kilowatts pour devenir réellement rentable. Aussi, comme première condition, nous devons avoir une consommation d'électricité qui s'accroît assez rapidement pour justifier l'installation de génératrices très puissantes. Si cette condition est remplie, nous sommes en mesure de choisir entre l'énergie nucléaire et l'énergie provenant du charbon ou du mazout.

Il va de soi qu'en Ontario le peu de réserves de charbon influe sur la situation. La province a un peu de charbon mais pas beaucoup. C'est pourquoi les perspectives d'aménagement de nouvelles centrales nucléaires sont intéressantes. Il en ira de même probablement dans les autres provinces, au fur et à mesure que les années passeront.

M. Gilbert: Monsieur le président, je m'adresse encore à M. Briggs. Ma question découle du deuxième point à la page 25. Vous dites que vous avez fait une étude de la rentabilité d'un réseau national d'énergie électrique et que vous présenterez le rapport à ce sujet au comité ministériel. Sera-t-il possible de fournir un exemplaire de ce rapport aux membres du Comité?

M. Briggs: Je crois savoir que les parlementaires recevront très bientôt des exemplaires de ce rapport.

• 1245

M. Gilbert: Je vois. Ma dernière question, monsieur Briggs, a trait à l'étude et à l'analyse de la grande panne d'électricité du Nord-Est en 1965. Est-ce la fois où nous avons provoqué involontairement la grande panne de New-York? Quelle en a été la cause?

M. Howland: C'est une question tendancieuse.

M. Briggs: Quelle était votre question, monsieur Gilbert?

M. Gilbert: Quelle était la cause de la grande panne involontaire de New-York? Étions-nous responsables? L'Ontario était-il responsable de la panne d'électricité à New-York?

M. Briggs: Cela fait partie de l'histoire maintenant. La cause initiale, toute simple, provenait de l'Ontario, mais la panne généralisée est attribuable à tout un concours de circonstances qu'on pourrait qualifier de malheureux, une pyramide, la fermeture simultanée des lignes de transmission et des centrales électriques, dont les effets cumulatifs ont entraîné cette panne totale.

M. Gilbert: Cela me semble le type de réponse qu'un ministre donnerait en Chambre. Je dis cela avec cordialité et non pas pour dénigrer.

M. Howland: Je suis persuadé que M. Gilbert sait que l'enquête que M. Briggs a dirigée, de concert avec l'Office national de l'Énergie, sur cet obscurcissement (qui était une analyse poussée de ses causes) ainsi que les discussions, fondées sur ce rapport, que nous avons avec les dirigeants provinciaux, ont constitué un apport très valable. Je suis certain que M. Gilbert est au courant de cela.

M. Woolliams: Je veux traiter de deux autres points auxquels j'ai fait allusion. Mais c'est un sujet si étendu que je ne crois pas que nous ayons le temps d'en discuter ce matin. Je voudrais connaître votre opinion sur un de ces points. Étant donné l'importance des réserves maintenant prouvées dans le nord de l'Arctique, en Alaska et ailleurs dans le Nord, est-ce que votre Office favorise maintenant et serait disposé à préconiser une politique continentale du pétrole en vertu du prorata duquel tous les oléoducs, sans exception, obtiendraient à la sortie de l'Alberta, une part du marché éventuel du Canada et des États-Unis.

M. Howland: Monsieur Woolliams l'Office cherche d'abord à obtenir les faits sur le sujet. Ceci est fort important et l'Office...

M. Woolliams: Avez-vous fait une étude de ce...

M. Howland: Non. L'Office s'occupe très activement de cette question. Nous avons reçu quelques rapports confidentiels déjà qui n'ont pas encore été mis à la disposition de ceux qui parlent pourtant de politique pétrolière. La première chose que nous voulons faire (et nous sommes très, très convaincus que c'est nécessaire), monsieur Woolliams, c'est l'évaluation minutieuse des possibilités que cette politique offrirait au Canada. Nous pensons que les possibilités pourraient être fort à l'avantage du Canada ou que ce pourrait être le contraire. Nous désirons donc vivement et nous avons l'intention de travailler en étroite collaboration avec notre dynamique industrie canadienne afin d'apprécier à fond cette question de sorte que le gouvernement et le parlement puissent réellement établir la ligne de conduite qu'on devrait suivre à ce sujet. Pour le moment, nous sommes étonnés de notre manque de renseignements. De fait, nous ignorons si une ligne de conduite proposée serait profitable à personne.

M. Woolliams: Eh bien, monsieur, devrions-nous instituer maintenant une enquête puisque l'on procède à une évaluation de cette question, du moins d'après ce que j'ai pu saisir de votre réponse.

M. Howland: Oui.

M. Woolliams: C'est une étude considérable, c'est une très important étude parce que l'industrie s'inquiète, a des craintes. Quel que soit le ton du rapport, je suis certain que les producteurs de céréales seraient passablement bouleversés si nous importions pour 200 millions de dollars de plus de céréales que nous n'en exportons. Voici la réposne. N'est-ce pas le bon moment (maîtrisons la situation pendant qu'il en est encore temps) d'entreprendre une étude très soignée ou d'instituer une commission sur ce seul problème, afin de faire la revue de toutes les données économiques, du potentiel, des réserves, de l'offre et des marchés et ensuite de trouver très rapidement une réponse à ce problème avant que nous ne perdions tout notre marché du pétrole brut.

• 1250

M. Howland: Monsieur Woolliams, c'est exactement ce que l'Office fait.

M. Woolliams: Combien de vos collaborateurs, monsieur, participent à cette étude?

M. Howland: Pas autant que j'en demande.

M. Woolliams: Combien voudriez-vous en avoir? Je crois que c'est notre rôle de découvrir comment nous pouvons aider un homme de votre envergure.

M. Howland: Eh bien, monsieur, ce sera un choc pour le Conseil du Trésor. Nous orientons beaucoup nos efforts en ce sens...

M. Woolliams: N'est-ce pas important pour le pays, pour l'économie du pays? J'ignore le rapport exact, mais j'ai lu récemment qu'un dollar consacré à l'achat de pétrole brut pourrait valoir trois dollars si on utilisait du pétrole canadien au lieu du pétrole importé. En conséquence, c'est un facteur très important de notre balance commerciale et de nos rapports économiques avec les États-Unis. N'est-ce pas un domaine où nous devrions dépenser de l'argent? N'est-ce pas une priorité que nous devrions établir maintenant pour nous assurer que notre industrie sera protégée à l'avenir?

M. Howland: Monsieur Woolliams, je ne pourrais pas être davantage d'accord avec vous.

M. Woolliams: Je vous remercie beaucoup. Maintenant je vais aborder une autre catégorie de questions. Je reviens au problème du marché de l'Est du Canada, car sauf le grand respect que je vous dois, je n'ai pas été tout à fait satisfait de votre réponse.

M. Howland: Je ne suis jamais satisfait de mes propres réponses, monsieur Woolliams.

M. Woolliams: Mais des gens comme M. Charles Lee, ancien président de la *Independent Petroleum Association of Canada* et d'autres estiment que sur le plan économique, une compagnie montréalaise, ou une compagnie du même genre, peut maintenant acheminer le pétrole brut de l'Alberta par oléoduc jusqu'au marché de l'Est du Canada et y concurrencer efficacement le pétrole qu'on importe actuellement. En vous fondant sur l'étude que poursuit actuellement l'Office, pouvez-vous affirmer en conscience que le pétrole brut de l'Alberta n'est pas concurrentiel sur le marché de l'Est?

M. Howland: Je puis dire ceci au sujet de mon ami, M. Charles Lee, dont vous avez mentionné le nom et pour qui j'ai la plus grande estime; lui et ses collègues ont fait une œuvre très utile pour le Canada en exerçant des pressions en vue d'ouvrir de nouveaux marchés. Si nous avons commenté certaines de leurs études, c'était pour leur indiquer les cas où ils devraient faire un peu plus de recherches. Je fais allusion précisément aux hypothèses qu'ils ont formulées dans leurs analyses des prix de revient au sujet des tarifs des pétroliers. C'est un facteur clef. Dans les circonstances actuelles, l'Office possède des renseignements selon lesquels l'écart des prix, s'il en est, va augmenter par suite des progrès technologiques accomplis dans la construction des pétroliers. Nous avons débattu avec M. Lee en particulier et avec certains de ses collègues, les hypothèses qu'ils ont formulées dans leurs analyses des prix de revient.

M. Woolliams: Que dire des progrès technologiques réalisés dans la construction des oléoducs avec des nouveaux matériaux? Ces progrès ne sont-ils pas sensiblement égaux?

M. Howland: Je ne pense pas, monsieur. Les membres de l'Office sont tout à fait au courant des techniques de construction des oléoducs. Nour prenons connaissance des rapports et tarifs et nous sommes constamment en contact avec les sociétés des oléoducs qui demandent des permis à l'Office. Par conséquent, nous estimons que nous sommes très au courant des progrès technologiques en ce domaine et des économies qui en résultent pour ce qui est des oléoducs. Nous avons surveillé aussi de près les progrès accomplis dans la construction des pétroliers. Notre personnel partage notre opinion au sujet des hypothèses élaborées par ceux qui croient que le pétrole brut de l'Alberta peut concurrencer le pétrole brut importé sur le marché de l'Est du Canada. Selon lui, ces hypothèses semblent trop optimistes, face aux bas tarifs de transport des pétroliers modernes.

M. Woolliams: Voici une dernière réflexion. Elle découle en réalité de la question de M. Mahoney que j'estime très importante. Lorsque le gouvernement a établi la politique nationale du pétrole, il a fixé en quelque sorte des limites entre le marché de l'Est du Canada, le marché de l'Ouest du Canada, le marché des États-Unis (Toledo, Détroit, Chicago) ou l'Ouest des États-Unis. Est-ce que les raffineries de l'Est du Canada raffinent du pétrole brut importé et écoulent à perte les produits raffinés dans ce territoire qui est en réalité la réserve des marchés de l'Ouest du Canada et de l'Ouest des États-Unis?

M. Howland: Ai-je bien compris? Les raffineries de l'Ontario utiliseraient-elles du pétrole brut importé?

M. Woolliams: Oui, l'Ontario, et aussi Montréal.

M. Howland: Faisons de la lumière sur cette question . . . .

M. Woolliams: Je crois que c'était la question que M. Mahoney voulait soulever. L'Office a-t-il pris des mesures énergiques à ce sujet?

M. Howland: Faisons la lumière sur cette question. La réponse au premier point est négative. L'Ontario n'importe pas de pétrole brut, sauf pour quelque 1,500 barils par jour.

M. Woolliams: Et que dire des produits raffinés?

M. Howland: Il s'agit du pétrole brut Boscan. Permettez-moi de finir. L'Ontario importe aussi un peu d'asphalte brut. A part cela, la province n'importe pas de pétrole brut. Quelle était l'autre question?

M. Woolliams: Que dire des produits raffinés? Voici ce que les compagnies font: elles importent le pétrole brut à Montréal, le raffinent et les produits raffinés peuvent être envoyés là . . .

M. Howland: A ce sujet, nous parlons maintenant du territoire à l'ouest de la vallée de l'Outaouais. Grâce à un programme volontaire, nous en sommes arrivés au point où 96 p. 100 de l'essence utilisée en Ontario provient du pétrole brut de l'Ouest. C'est un programme parfait à 96 p. 100 pour ce qui est de l'essence.

La situation des distillats moyens n'est pas aussi bonne, mais c'est un problème plus difficile à régler, car ces distillats subissent la concurrence du gaz de l'Ouest du Canada. C'est une situation très complexe. Si l'on abaissait le prix du pétrole brut de l'Ouest pour concurrencer le gaz de l'Ouest du Canada, entre autres choses, je ne crois pas que l'Ouest canadien exprimerait unanimement sa confiance dans la politique du pétrole. Nous n'avons donc pas une situation aussi parfaite en ce qui concerne les distillats moyens, mais le pourcentage des produits importés a sensiblement diminué depuis la mise en vigueur de la politique du pétrole.

Pour ce qui est des résidus ou produits lourds qui sont des combustibles industriels, la politique du pétrole n'a jamais imposé de restrictions sur leur importation. Cette situation est typique dans les raffineries nord-américaines. Aux États-Unis comme au Canada, les raffineurs ont eu tendance, afin de maintenir les prix à un bas niveau, à porter au maximum la production d'essence de telle sorte qu'il n'y a pas de résidus ou produits lourds en quantité suffisante. Ainsi donc le Canada et les États-Unis ont eu tendance à suivre la ligne de conduite d'importer des quantités substantielles de résidus ou produits lourds plutôt que de les fabriquer. En conséquence, les prix de l'essence et des distillats moyens ont eu tendance à être plus faibles qu'ils ne l'auraient été autrement.

Le président: Messieurs, il est maintenant 1 heure. Messieurs Chappell et Lind ont quelques questions.

Le Comité est-il prêt à siéger quelques minutes supplémentaires pour en finir maintenant avec le crédit 85?

Si le Comité n'est pas prêt à agir ainsi, nous pourrions peut-être le reporter à une autre réunion. Le Comité est-il disposé à accepter cette solution? Je vous suggère cela, parce que nous avons une double réunion prévue pour mardi matin, soit de 9 heures 30 à 11 heures et de 11 heures à 1 heure. Le Conseil national de recherches sera avec nous à 9 heures 30 du matin. Le Comité voudra peut-être prolonger au cours de la deuxième réunion, le même matin, ses discussions avec le Conseil national de recherches. J'aimerais que le Comité fasse connaître ses vues ce matin, à savoir s'il désire ou non siéger de 9h. 30 à 1 heure, tout en se ménageant peut-être une pause de 10 minutes vers 11 heures.

Plus tard dans la même journée, nous aurons une troisième réunion, au cours de laquelle nous pourrions entendre les représentants de la Commission mixte internationale. Je puis peut-être vous dire à ce moment, conformément au souhait exprimé par M. Moores (Bonavista-Trinity-Conception) que la Commission, selon toute apparence, n'a pas de rapport annuel. C'est un point que le Comité désirera peut-être discuter avec les membres de la Commission puisqu'ils paraîtront devant le Comité à partir de ce moment.

• 1300

M. Gilbert: Monsieur le président, la Commission pourrait nous remettre un exemplaire de sa déclaration préliminaire, de telle façon que nous puissions l'étudier.

Le président: Monsieur Gilbert, nous attirerons leur attention sur ce point. Monsieur Chappell?

M. Chappell: Monsieur le président, je dois assister à une autre réunion à 1 heure. S'il vous est loisible de m'excuser, j'aimerais partir maintenant, si mon départ n'entraîne pas la suppression du quorum.

Le président: Nous aurons encore le quorum. Désirez-vous renoncer à vos questions, monsieur Chappell?

M. Chappell: Je n'ai pas le choix.

Le président: Avant que M. Chappell nous quitte, j'aimerais demander au Comité de m'autoriser à rapporter à la Chambre les crédits déjà approuvés à la fin de la présente réunion, lors de la présentation de notre deuxième rapport. Êtes-vous d'accord?

Quelques voix: D'accord.

M. Chappell: J'invoque le règlement, monsieur le président. Si certains d'entre nous n'ont pas posé de questions lors du premier tour, ne devraient-ils pas passer avant les membres qui en sont au deuxième tour, même si ces derniers ont levé la main plus tôt? S'il n'en est pas ainsi, il semblerait que vous devez lever la main au premier tour, même si à ce moment-là, nous n'êtes pas encore fermement décidés à poser des questions.

Le président: A ce sujet, monsieur Chappell, peut-être que je devrais toujours signaler le début du deuxième tour. Mais je crois que si les membres ont des questions à poser, ils devraient automatiquement participer au premier tour. En effet les membres qui participent au premier tour et désirent poser des questions au deuxième tour, devraient avoir le droit de parler selon l'ordre approprié qui est manifesté par leur désir de poser des questions. Autrement, nous devrons en venir à des arrangements au milieu des réunions. J'en déduis que vous renoncez à poser des questions?

M. Chappell: Oui.

Le président: Monsieur Lind, c'est votre tour.

M. Lind: J'ai deux brèves questions à poser à M. Fraser, par votre intermédiaire, monsieur le

sident. Est-ce que l'*Interprovincial Pipe Line Company* va doubler cette année son oléoduc qui traverse le sud de l'Ontario ?

M. Fraser: Monsieur le président, l'*Interprovincial Pipe Line Company* nous a présenté une demande qui vise certaines installations dans l'Ouest du Canada qui entraîneront (si la demande est approuvée) la réalisation du troisième oléoduc de l'Ouest du Canada à la frontière des États-Unis. Mais en Ontario, on prévoit seulement la construction de sept milles d'oléoduc. Je crois qu'il s'agit d'une boucle près de Sarnia ainsi que l'accroissement de la capacité de deux stations de pompage, si je me souviens bien. Par conséquent, monsieur Lind, la compagnie projette peu de travaux de construction cette année en Ontario.

M. Lind: La compagnie a loué pas mal de terrains l'an dernier, ou a pris des concessions à bail sur un bon nombre de terrains l'an dernier. J'ai cru comprendre que la compagnie allait doubler une bonne partie de l'oléoduc au cours de 1969. J'en déduis alors que l'*Interprovincial Pipe Line Company* abandonne ce projet pour 1969 ?

M. Fraser: Selon les renseignements que nous possédons à l'heure actuelle, c'est oui.

M. Lind: Je vous remercie beaucoup.

Le président: Le crédit 85 est-il approuvé ?

Le crédit 85 est approuvé.

Le président: Comme il a été convenu auparavant, nous arrangeons une réunion aussitôt que possible avec le Conseil national de recherches. Celle-ci débutera, il va de soi, à 9h. 30 mardi matin. Vous en serez avisés en temps utile. Il s'agira d'une réunion ininterrompue de 9h. 30 à 1 heure de l'après-midi, avec une pause à 11 heures du matin. Nous nous réunirons une troisième fois le mardi, ce qui complètera nos discussions sur les sociétés de la Couronne.

Après les réunions de mardi, j'aimerais aussi que le Comité approuve les crédits 1 et 5 de façon que nous soyons en mesure de référer les prévisions budgétaires à la Chambre mardi soir.

• 1305

J'aimerais maintenant remercier M. Howland et ses collègues d'avoir été présents aujourd'hui à la réunion du Comité. Nous espérons les revoir au cours de la nouvelle année. Je vous remercie beaucoup, messieurs.

APPENDICE C

IMPORTATIONS DE PÉTROLE BRUT
ET DE DÉRIVÉS DU PÉTROLE AU CANADA
(en milliers de barils par jour)

	1960		1961		1962		1963		1964		1965		1966(p)		1967(p)		1968(e)	
	Vol.	%	Vol.	%	Vol.	%	Vol.	%	Vol.	%	Vol.	%	Vol.	%	Vol.	%	Vol.	%
CANADA																		
Importations totales																		
Brut	348.1	100.0	365.1	100.0	368.5	100.0	404.8	100.0	392.3	100.0	395.0	100.0	434.4	100.0	447.0	100.0	494.6	100.0
Dérivés	96.2	100.0	80.7	100.0	83.0	100.0	92.7	100.0	111.9	100.0	162.5	100.0	163.8	100.0	187.7	100.0	210.8	100.0
Total	439.3	100.0	445.8	100.0	451.5	100.0	497.5	100.0	504.2	100.0	557.5	100.0	598.2	100.0	634.0	100.0	705.4	100.0
Vénézuela et Antilles Néerlandaises																		
Brut	198.9	58.0	223.4	61.2	233.4	63.3	246.9	61.0	279.5	71.2	243.8	64.7	216.6	49.9	285.0	68.8	338.3	68.4
Dérivés	56.0	58.2	51.1	63.3	54.5	65.7	62.5	67.4	71.4	63.8	115.5	71.8	116.5	71.1	129.3	69.1	146.7	69.6
Total	254.9	58.0	274.5	61.6	287.9	68.0	309.3	62.2	350.9	69.6	359.3	64.5	333.1	55.7	414.3	65.4	465.0	68.8
Moyen-Orient																		
Brut	136.0	39.6	131.4	36.0	122.6	33.3	147.9	36.5	98.8	25.2	136.6	34.6	164.1	37.8	111.6	25.0	134.0	27.1
Dérivés	0.4	0.4	0.4	0.5	—	—	—	—	—	—	0.2	0.1	1.6	1.1	—	—	—	—
Total	136.4	31.1	131.8	29.6	122.6	27.1	147.9	29.7	98.8	19.7	136.8	24.5	165.7	27.7	111.6	17.6	134.0	19.0
Autres pays																		
Brut	88.2	2.4	10.3	2.8	12.5	3.4	10.1	2.5	14.0	3.6	14.6	3.7	53.7	12.3	50.7	11.2	22.3	4.5
Dérivés	39.8	41.4	29.2	36.2	28.5	34.3	30.2	32.6	40.5	36.2	46.8	28.8	45.7	27.8	57.7	36.9	64.1	39.4
Total	48.0	10.9	39.5	8.8	41.0	9.1	40.3	8.1	54.5	10.7	61.7	11.0	99.4	16.6	100.1	17.0	86.4	12.2
EST CANADIEN																		
Québec et provinces de l'Atlantique																		
Brut	333.2	97.1	357.4	97.9	366.8	99.5	402.6	99.5	391.0	99.7	393.2	99.5	432.9	99.7	445.8	99.7	493.1	99.7
Dérivés	62.1	64.6	56.0	69.4	58.1	70.0	67.1	72.4	81.5	72.8	89.7	55.2	123.7	75.5	144.7	77.4	171.6	81.4
Total	395.3	98.0	413.4	92.7	424.9	94.1	469.9	94.5	472.5	93.7	482.9	86.6	556.6	93.0	590.5	93.1	664.7	94.2

(p) Chiffres provisoires
(e) Chiffres estimatifs

Le 15 novembre 1968

"EXPORTATIONS EN FRANCHISE PAR VOIE DE TERRE", AUX ÉTATS-UNIS, DE PÉTROLE BRUT ET D'ÉQUIVALENT ET DE DÉRIVÉS RAFFINÉS—1960-1968

En milliers de barils par jour

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968(e)
DISTRICTS I-IV									
Brut et équivalent	63.3	93.3	110.2	122.3	136.7	153.1	185.8	228.1	298.0
Butanes et autres stocks d'alimentation	0.5	0.9	2.3	2.7	6.1	7.4	8.8	7.6	8.0
Total, stocks d'alimentation	63.8	94.2	112.5	125.0	142.8	160.5	194.6	235.7	306.0
Produits finis	2.5	4.1	4.0	3.1	4.2	7.5	10.3	11.9	13.5
Total, produits d'alimentation et produits finis	66.3	98.3	116.5	128.1	147.0	168.0	240.9	247.6	319.5
DISTRICT V									
Brut et équivalent	49.5	91.0	125.9	125.9	141.2	142.6	161.8	185.2	160.0
Butanes et autres stocks d'alimentation	0.5	0.9	1.3	2.4	5.2	6.2	8.3	8.9	9.0
Total, stocks d'alimentation	50.0	91.9	127.2	128.3	146.4	148.8	170.1	194.1	169.0
Produits finis	0.5	0.4	1.2	1.1	1.6	2.4	2.8	3.5	6.5
Total, stocks d'alimentation et produits finis	50.5	92.3	128.4	129.4	148.0	151.2	172.9	197.6	175.5
TOTAL, ÉTATS-UNIS									
Brut et équivalent	112.8	184.3	236.1	248.2	277.9	295.7	347.6	413.3	458.0
Butanes et autres stocks d'alimentation	1.0	1.8	3.6	5.1	11.3	13.6	17.1	16.5	17.0
Total, stocks d'alimentation	113.8	186.1	239.7	253.3	289.2	309.3	364.7	429.8	475.0
Produits finis	3.0	4.5	5.2	4.2	5.8	9.9	13.1	15.4	20.0
Total, stocks d'alimentation et produits finis	116.8	190.6	244.9	257.5	295.0	319.2	377.8	445.2	495.0

(e) nombres estimatifs.

1 Comprend les produits raffinés au Canada à partir de pétrole brut canadien et exporté aux États-Unis par pipe-line, par camion ou par chemin de fer, y compris les fuel-oils lourds et les stocks d'alimentation pétrochimiques.

SOURCE: Commerce du Canada.

Office national de l'énergie
Groupe de la politique nationale du pétrole
Le 3 décembre 1968

ÉQUILIBRE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE DE PÉTROLE AU CANADA, DE 1960 À 1968

(en milliers de barils par jour)

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966(r)	1967(p)	1968(e)
DEMANDE									
Ventes nettes—Essense	274.4	281.6	297.0	315.7	332.6	353.1	372.9	392.3	420.0
—Distillats moyens	284.1	289.4	307.1	328.1	336.1	361.6	373.2	392.5	414.1
—Fuel-oils lourds	136.6	140.9	154.5	162.8	182.7	211.8	220.5	244.6	258.2
—Autres dérivés	103.0	106.2	109.1	121.0	130.5	138.2	155.2	161.5	170.3
Ventes nettes totales	798.1	818.1	867.7	927.6	981.9	1,064.7	1,121.8	1,190.9	1,262.6
Consommation et pertes dans l'industrie	61.9	69.0	70.5	70.5	74.6	79.9	81.0	86.0	88.6
Demande intérieure globale	860.0	887.1	938.2	998.1	1,056.5	1,144.6	1,202.8	1,276.9	1,351.2
Exportations—Brut et équivalent	113.0	183.9	236.0	248.2	277.9	295.6	347.6	414.8	460.0
—Dérivés	9.9	10.8	16.4	16.9	25.5	29.7	38.1	46.1	44.4
Demande totale	982.9	1,081.8	1,190.6	1,263.2	1,359.9	1,469.9	1,588.5	1,737.8	1,855.6
OFFRE									
Production nette—Brut et liquide de gaz naturel	543.8	643.1	736.2	786.5	851.3	920.7	1,012.9	1,108.3	1,185.0
Importations—Brut et équivalent	343.0	365.1	368.5	404.8	392.3	395.1	434.4	447.0	494.6
—Dérivés	96.2	80.7	83.0	92.7	111.8	162.5	163.8	187.1	210.8
Autres matières utilisées	0.7	3.6	0.9	0.5	0.8	0.5	0.5	0.5	0.8
Offre totale	983.7	1,092.5	1,188.6	1,284.5	1,356.2	1,478.8	1,611.6	1,742.9	1,891.2
Variation des stocks et mouvement inexpliqué	+0.8	+10.7	−2.0	+21.3	−3.7	+8.9	+23.1	+5.1	+35.6
Envois aux distilleries	766.5	811.3	849.3	908.3	935.5	972.8	1,042.0	1,066.8	1,139.0

(r) nombres revisés
(p) nombres provisoires
(e) nombres estimatifs

Le 3 décembre 1968

COMMERCE DES PRODUITS ÉNERGÉTIQUES PAR LE CANADA

(en millions de dollars canadiens)

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968[e]
Pétrole									
Exportations	101.9	170.8	236.2	249.8	286.7	301.0	357.0	438.8	494.5
Importations	399.1	398.1	410.4	449.5	446.2	473.4	487.9	518.1	596.9
Solde	(297.2)	(227.3)	(174.2)	(199.7)	(159.5)	(172.4)	(130.9)	(79.3)	(102.4)
Gaz naturel									
Exportations	21.8	41.9	77.7	81.3	101.7	104.2	110.3	133.0	158.4
Importations	1.9	2.0	2.0	2.5	4.2	7.5	20.1	31.5	36.0
Solde	19.9	39.9	75.7	78.8	97.5	96.7	90.2	101.5	122.4
Pétrole et gaz naturel									
Exportations	123.7	212.7	313.9	331.1	388.4	405.2	467.3	571.8	652.9
Importations	401.0	400.1	412.4	452.0	450.4	480.9	508.0	549.6	632.9
Solde	(277.3)	(187.4)	(98.5)	(120.9)	(62.0)	(75.7)	(40.7)	22.2	20.0
Charbon et coke									
Exportations	8.3	10.8	10.2	11.5	13.3	13.9	14.8	16.4	20.4
Importations	75.8	76.4	77.6	92.0	91.3	135.2	152.3	151.2	172.0
Solde	(67.5)	(65.6)	(67.4)	(80.5)	(78.0)	(121.3)	(137.5)	(134.8)	(151.6)
Energie électrique									
Exportations	15.2	14.6	16.3	15.9	18.0	16.9	19.8	19.1	17.2
Importations	1.4	6.1	11.6	11.4	13.1	14.3	13.9	16.4	17.0
Solde	13.8	8.5	4.7	4.5	4.9	2.6	5.9	2.7	0.2
Total									
Exportations	147.2	238.1	340.4	358.5	419.7	436.0	501.9	607.3	690.5
Importations	478.2	482.6	501.6	555.4	554.8	630.4	674.2	717.2	821.9
Solde	(331.0)	(244.5)	(161.2)	(196.9)	(135.1)	(194.4)	(172.3)	(109.9)	(131.4)

[e] nombres estimatifs
Les parenthèses signalent les soldes importateurs

Le 26 novembre 1968

CHAMBRE DES COMMUNES

Comité permanent des Ressources Nationales et des Travaux Publics

Index des Fascicules 1 à 11

(1) Index des rapports à la Chambre

Premier rapport—fascicule no. 4—permission de siéger pendant les séances de la Chambre.
Deuxième rapport à la Chambre—fascicule no. 11.

(2) Index des témoins

Ordre chronologique
le 29 octobre 1968..... fascicule no. 2—p. 1

Du ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources:

Dr. C. M. Isbister, sous-ministre; et M. J. C. Allen, conseiller financier senior.
le 31 octobre 1968..... fascicule no. 3—p. 13

Du ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources:

Dr. C. M. Isbister, sous-ministre; Dr. J. M. Harrison, sous-ministre adjoint intérimaire (Mines et Sciences de la terre); M. J. P. Drolet, sous-ministre adjoint (Exploitation minérale); M. J. W, MacNeill, sous-ministre adjoint intérimaire (Ressources hydrauliques); et M. J. C. Allen. conseiller financier senior.
le 5 novembre 1968..... fascicule no. 4—p. 25

Du ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources:

MM. J. M. Harrison, sous-ministre adjoint (Mines et sciences de la terre); J. W. MacNeill, sous-ministre adjoint suppléant (eaux); W. M. Cameron, directeur (Science maritime); A. T. Prince, directeur (eaux intérieures); E. R. Tinney, directeur suppléant (politique et planification).
le 7 novembre 1968..... fascicule no. 5—p. 45

Du ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources:

MM. J. M. Harrison, sous-ministre adjoint (Mines et Sciences de la terre); G. M. MacNabb, sous-ministre adjoint (énergie); J. W. MacNeill, sous-ministre adjoint suppléant (eaux); W. M. Cameron, directeur (Science maritime); A. T. Prince, directeur (eaux intérieures).
le 12 novembre 1968..... fascicule no. 6—p. 61

Du ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources:

Dr. J. M. Harrison, sous-ministre adjoint intérimaire (Mines et Sciences de la terre); M. J. P. Drolet, sous-ministre adjoint (Exploitation minérale); M. G. M. MacNabb, sous-ministre adjoint (Energie); et M. R. B. Toombs conseiller en énergie (Pétrole et gaz).
le 14 novembre 1968..... fascicule no. 7—p. 77

Du ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources:

Dr. J. M. Harrison, sous-ministre adjoint intérimaire (Mines et Sciences de la terre); M. J. P. Drolet sous-ministre adjoint (Exploitation minérale); M. W. K. Buck, directeur, Ressources minérales; M. N. Ignatieff, chef adjoint, Division des mines; M. S. G. Gamble, directeur des levés et de la cartographie; M. R. B. Code, conseiller senior du personnel et M. J. C. Allen conseiller financier senior.
le 22 novembre 1968..... fascicule no. 8—p. 93

De l'Office fédéral du charbon:

L'honorable J. W. MacNaught, président et M. A. Brown, directeur administratif.
le 26 novembre 1968..... fascicule no. 9—p. 105
Dr. G. C. Laurence, président, Commission de contrôle de l'énergie atomique; et M. J. L. Gray, président, l'Energie atomique du Canada, limitée.
le 28 novembre 1968..... fascicule no. 10—p. 123
M. G. C. Laurence, président, Commission de contrôle de l'Energie atomique; et M. D. Watson, vice-président, l'Energie atomique du Canada, limitée.
le 5 décembre 1968..... fascicule no. 11—p. 137
De l'Office national de l'énergie: M. R. D. Howland, président; et M. H. L. Briggs, membre du conseil d'administration.

(3) Liste des Appendices

A—fascicule no. 1—Budget revisé des dépenses 1968-69.
B—fascicule no. 4—Prévisions pour les services professionnels et téchniques.
C—fascicule no. 11—Office national de l'énergie tableau statistiques.

(4) Liste des pièces déposées

A—fascicule no. 9—l'Energie atomique du Canada limitée—(Graphique).

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature
1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. LEONARD HOPKINS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 12

LE MARDI 4 MARS 1969

Concernant
Budget principal 1968-1969 (le ministère des Travaux publics)

A comparu
L'honorable Arthur Laing, ministre des Travaux publics

TÉMOINS
(Voir Procès-verbal)

Imprimeur de la Reine pour le Canada
Ottawa

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. LEONARD HOPKINS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 12

LE MARDI 4 MARS 1969

Concernant

Budget principal 1969-1970 (le ministère des Travaux publics)

A comparu

L'honorable Arthur Laing, ministre des Travaux publics

TÉMOINS

(*Voir Procès-verbal*)

L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969

29387—1

COMITÉ PERMANENT
DES
RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. Leonard Hopkins

Vice-président: M. K. R. Hymmen

et MM.

[3] Aiken,
Beaudoin,
Code,
Comeau,
[6] Cullen,
[7] Gibson,
[8] Gilbert,
[5] Lind,
[2] Langlois,
Mahoney,
Marchand (*Kamloops-Cariboo*),
Moores (*Bonavista-Trinity-Conception*),
[1] Orange,
Paproski,
Ritchie,
Roy (*Timmins*),
[4] Skoberg,
Sulatycky—(20).

Le secrétaire du Comité,
J. H. Bennett.

Conformément à l'article 65(4)(b) du Règlement
[1] Remplace M. Crossman le 11 février 1969.
[2] Remplace M. Breau le 11 février 1969.
[3] Remplace M. Downey le 3 mars 1969.
[4] Remplace M. Benjamin le 4 mars 1969.
[5] Remplace M. Chappell le 4 mars 1969.
[6] Remplace M. Deakon le 4 mars 1969.
[7] Remplace M. Hogarth le 4 mars 1969.
[8] Remplace M. Harding le 4 mars 1969.

ORDRE DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES
Le JEUDI 20 février 1969

Il est ordonné,—Que les crédits n°s 1, 5, 15, 20, 25, 40, 45 et 50 concernant le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources;

Les crédits n°s 55 et 60 concernant la Commission de contrôle de l'énergie atomique;

Les crédits n°s 65, 70, L15, L20, L25 et L30 concernant l'Énergie atomique du Canada Limitée (Programme de recherches);

Le crédit n° 75 concernant l'Office fédéral du charbon;

Le crédit n° 80 concernant l'Office national de l'énergie; et

Les crédits n°s 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 50, 55 et 60 concernant le ministère des Travaux publics soient renvoyés au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

29387—1½

[*Traduction*]

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 4 mars 1969
(12)

Le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics se réunit ce soir à 8 h 05, sous la présidence de M. Hopkins, président.

Présents: MM. Aiken, Comeau, Cullen, Gibson, Gilbert, Hopkins, Hymmen, Lind, Langlois, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Orange, Paproski, Ritchie, Roy (*Timmins*) et Skoberg—(15).

Aussi présents: L'honorable Arthur Laing, ministre des Travaux publics, et l'honorable Théogène Ricard, député.

Témoins: Du ministère des Travaux publics: M. L. Lalonde, sous-ministre, M. G. B. Williams, sous-ministre adjoint principal, M. J. A. Langford, sous-ministre adjoint (études techniques), et M. L. V. McGurran, services financiers.

Après lecture de l'ordre de renvoi, le président présente le rapport du sous-comité du programme et de la procédure:

«Le sous-comité du programme et de la procédure s'est réuni le vendredi 28 février 1969.

Présents: MM. Beaudoin, Comeau, Harding, Hopkins, Hymmen et Langlois.

Après débat, il a été convenu de faire les recommandations suivantes au comité plénier:

1. Que la même procédure soit suivie, pour l'interrogatoire des témoins, que lors des réunions précédentes: qu'environ 10 minutes soient allouées à chaque membre pour poser ses questions sans admettre de questions supplémentaires au premier tour.
2. Que les réunions du Comité ne durent pas plus de deux heures; de préférence, pas plus d'une heure et demie.
3. Que la permission soit demandée de visiter Chalk River, le Centre de recherches sur les combustibles situé sur le chemin de Corkstown et le Centre canadien d'étude sur les eaux intérieures, à Burlington (Ontario), une fois que le Comité aura entrepris l'étude du budget des dépenses de la direction en cause.
4. Que le budget des dépenses du ministère des Travaux Publics soit étudié en premier lieu, suivi de celui de l'Office fédéral du charbon. On établira plus tard dans quel ordre seront examinées les prévisions budgétaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, celles de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, de l'Énergie atomique du Canada Limitée, et de l'Office national de l'énergie.»

Sur la proposition de M. Marchand, les recommandations contenues dans le rapport précité sont adoptées à l'unanimité.

Le président met en délibération le crédit n° 1—Administration générale—du budget des dépenses pour 1969-1970 du ministère des Travaux publics, puis l'honorable Arthur Laing présente ses collègues et donne lecture d'un exposé.

Après lecture de l'exposé, le ministre des Travaux publics et ses collègues sont interrogés.

A 10 heures du soir, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. H. Bennett.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 4 mars 1969

• 2007

Le président: Messieurs, nous avons le quorum et nous pouvons ouvrir la séance. Je vais tout d'abord demander au secrétaire du Comité de nous faire lecture de l'ordre de renvoi.

Le président fait aussi lecture du quatrième rapport du sous-comité du programme et de la procédure. (Voir le procès-verbal)

Le président: Merci, monsieur Bennett.

Je désire en premier lieu souhaiter la bienvenue à tous les membres qui assistent à cette première réunion du Comité en 1969. Je pense qu'il convient de féliciter plus particulièrement M. Aiken qui est de nouveau parmi nous après sa maladie. Nous devons dire en faveur de la vie parlementaire que, peu importe que l'on appartienne au parti de l'opposition ou au parti du gouvernement, lorsque l'un des députés traverse une période difficile, ses collègues ne manquent pas de s'en inquiéter. Nous sommes certainement heureux de vous avoir à nouveau parmi nous, Gordon.

• 2010

M. Aiken: Difficulté de santé.

Le président: Oui.

(Voir le procès-verbal)

Le président: Nous passerons immédiatement au crédit n° 1:

[*Texte*]

Ministère des Travaux publics

1. Administration générale, y compris des subventions selon le détail des affectations—$23,940,000.

[*Traduction*]

J'invite l'honorable Arthur Laing, ministre des Travaux publics, à présenter ses collègues et à prendre la parole. Je pense qu'il convient, monsieur Laing, de vous souhaiter la bienvenue au nom des membres du Comité. Nous sommes heureux de vous avoir parmi nous.

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, je vais en premier lieu vous présenter les personnes assises à mes côtés. M. Lucien Lalonde, sous-ministre des Travaux publics; M. G. B. Williams, sous-ministre adjoint chargé des opérations, et M. J. A. Langford, sous-ministre adjoint (études techniques). Ils répondront à vos questions bien plus souvent que moi-même mais, si vous vous adressez à moi personnellement, je ferai de mon mieux pour vous répondre.

J'aimerais commencer par un court exposé, monsieur le président.

C'est la première fois que j'ai l'occasion de comparaître devant vous en tant que ministre des Travaux publics, puisque ce poste était autrefois celui de l'honorable George McIlraith. Pour commencer, j'aimerais faire quelques remarques d'ordre général au sujet de l'organisation du Ministère et de ses programmes actuels dans les domaines du logement, du génie et de la construction.

Sous la direction de M. McIlraith, le ministère des Travaux publics a mis en œuvre un grand programme de réorganisation, conformément aux recommandations de la Commission Glassco. En 1965, une maison d'experts-conseils a exécuté une analyse détaillée de l'organisation du Ministère. En 1966, on a lancé un programme de réorganisation fondé sur les conclusions des experts et dont la mise en œuvre était virtuellement parachevée en mars 1967.

L'élément principal de cette réorganisation fut la décentralisation des opérations et de l'autorité. La décision de décentraliser fut prise lorsqu'on s'est rendu compte de la nécessité de placer le travail du Ministère plus près de ceux qui sont directement intéressés ou touchés par son activité, et de permettre au Ministère de répondre beaucoup plus rapidement aux besoins particuliers à chaque collectivité. On y est arrivé en réduisant les échanges de communications entre les régions et Ottawa, ce qui économise beaucoup de temps et d'écritures, et en donnant aux régions une plus grande latitude dans le domaine des études techniques. Ce faisant, les personnes chargées des études techniques et de la surveillance des travaux de construction peuvent augmenter le rendement local, car elles sont plus au courant des conditions climatiques locales, des types de matériaux dis-

ponibles et des autres conditions particulières à la région, comme les goûts, les coutumes et les règlements locaux.

• 2015

Je tiens à ajouter ici que le Ministère a toujours eu pour politique d'agir en bon locataire et en bon citoyen, et sous avons l'intention de perpétuer cette tradition. Lorsque nous nous installons dans une région, notre politique est d'agir en bon locataire et en bon citoyen, particlièrement à l'égard des organismes civiques. Nous voulons respecter les règlements locaux et les restrictions applicables aux édifices dans ces régions.

Cette décentralisation a eu pour résultat d'améliorer les rapports du Ministère avec les architectes et les entrepreneurs en ce qu'elle permet une consultation plus rapide avec les personnes chargées d'autorité au niveau local. Elle a également permis de faciliter les transactions financières, y compris le paiement rapide des comptes.

Cette phase de décentralisation est essentiellement parachevée; toutefois, le Ministère continue le travail d'ajustement à ce nouveau concept et adopte des méthodes de travail plus efficaces inspirées par l'expérience acquise.

Il est un autre programme maintenant en voie d'adoption par le Ministère, qui vise les normes de construction et qui porte le nom de «coordination modulaire». On met actuellement les entrepreneurs, architectes et ingénieurs-conseils, ainsi que les fournisseurs, au courant des détails de ce programme qui sera en vigueur à partir du 31 mars 1969.

Le principe de la «coordination modulaire» est que tous les plans établis par le ministère des Travaux publics devront être conformes à un module uniforme de quatre pouces. On s'attend que tous les matériaux de construction soient conformes à ce module. Ainsi, il ne sera plus nécessaire d'ajuster et de couper les matériaux.

L'association canadienne de la construction a félicité le Ministère d'avoir adopté ce principe et admet qu'il devrait en résulter une baisse du coût de construction et une simplification du travail de toutes les parties intéressées.

Il est un autre aspect du travail du Ministère qui a gagné en importance. C'est celui de trouver le logement nécessaire. Les pressions qui s'exercent dans ce domaine sont devenues extrêmement fortes et ne sauraient s'atténuer dans les années à venir. Tout un concours de circonstances a fait naître cette situation. La raison la plus évidente est, bien sûr, l'accroissement des responsabilités du gouvernement et l'expansion des services gouvernementaux.

Toutefois, la nécessité grandissante de moderniser et de remplacer les logements dont disposent les services du gouvernement constitue un autre facteur. Un bon exemple en est la présence à Ottawa des bâtiments temporaires construits d'urgence pour répondre aux besoins de l'effort de guerre. De plus les services de nombre de ministères sont disséminés entre plusieurs édifices ce qui nuit à leur efficacité. Cette situation n'existe pas uniquement dans la région de la capitale; on la retrouve dans d'autres villes du Canada. Le Ministère a lancé des programmes de logement dans les grands centres, comme Toronto, Vancouver, Montréal et Winnipeg, de même que dans bien d'autres moins importants.

Tous ces facteurs ont contribué à faire naître une situation d'urgence qui a forcé le Ministère à étudier tous les moyens qui permettraient de fournir le logement nécessaire de la façon la plus raisonnable, ainsi qu'à établir et mettre en pratique des principes directeurs qui permettent d'atteindre le plus haut degré de souplesse et d'éviter ainsi que ne se fassent sentir plus tard certains des facteurs qui ont fait naître le problème actuel.

L'un de ces principes est la décision d'éviter de construire des bâtiments uniquement en fonctions des besoins particuliers de chaque ministère. Nous sommes convaincus que, dans les circonstances actuelles, il est préférable d'aborder les problèmes de construction de la façon dont le font les entrepreneurs c'est-à-dire, en construisant des édifices pour des clients non dénommés. Nous devons construire des édifices à bureaux modernes qui puissent être administrés et entretenus à bas prix pendant une période raisonnable et qui ne coûtent pas trop cher à construire. Cela permettra de donner une plus grande souplesse de logement, souplesse dont la nécessité devient évidente dès que l'on considère les variations qui se font sentir continuellement dans l'effectif et les beoins des ministères.

C'est ce que nous essayons de réaliser, en construisant des édifices à bureaux tous usages. Nous en avons un dont la construction est déjà bien avancée à *Tunney's Pasture*; trois autres sont encore à l'état de projet, pour Ottawa et Hull.

Nos efforts pour résoudre ce problème doivenir tenir compte de deux grands facteurs: le temps et l'argent. Il est possible d'améliorer la situation en louant l'espace nécessaire, mais le coût à long terme est souvent bien supérieur à celui de la construction de nouveaux édifices et de leur financement immédiat. Le budget des dépenses que vous avez en main reflète non seulement les besoins immédiats de notre nouvel exercice financier, mais aussi le coût anticipé de la réalisation des divers projets.

Ce n'est pas là la solution à tout le problème, cependant, car il y a une limite aux montants d'argent que l'on peut obtenir chaque année à des fins de construction; aussi sommes-nous obligés par la force des choses d'adopter d'autres méthodes pour mettre à la disposition du gouvernement les installations nécessaires. La location est, bien sûr, une de ces méthodes. Une autre méthode consiste à passer des contrats en vue de la construction par le secteur privé de bâtiments qui soient conformes aux normes du gouvernement et répondent à ses besoins particuliers; nous pouvons alors occuper ces bâtiments en vertu d'un bail à long terme. Dans certains cas, il est précisé qu'à l'expiration du bail, le gouvernement prendra possession du titre de propriété du terrain et du bâtiment. Lorsqu'on a recours à ces méthodes, on s'assure que les prix restent concurrentiels en lançant des appels d'offres.

Je ne désire nullement vous donner l'impression que la location de bâtiments est essentiellement indésirable. Dans certain cas, la location de l'espace nécessaire est la chose logique, appropriée et la plus économique. C'est le meilleur moyen de suppléer à un besoin à court terme; c'est même parfois un moyen prudent, dans le cas d'un besoin à long terme, à une époque de hausse rapide des frais de construction.

• 2020

Un autre domaine de nos responsabilités consiste à nous occuper de génie et de construction maritimes. Ce domaine comprend aussi bien les installations portuaires pour petits bateaux et les ports de plaisance que les installations capables de recevoir les grands bateaux-citernes et les gros cargos, deux aspects de la navigation qui jouent un rôle de plus en plus important dans l'économie du Canada par suite de l'expansion de l'industrie du tourisme et de la transformation rapide que subissent les navires, tant du point de vue de leur grosseur que du mode de construction.

La majeure partie des frais des constructions maritimes sont payés directement à même les crédits du Ministère. Toutefois, il y a eu un certain nombre de cas où ces constructions furent exécutées aux termes d'accords prévoyant le partage des frais; pour stimuler l'expansion industrielle d'un secteur donné nous avons fourni les installations portuaires nécessaires à des entreprises industrielles, comme celles des pâtes et papiers ou du pétrole, mais aux termes d'un accord selon lequel l'entreprise doit rembourser la totalité ou une partie des sommes dépensées dans une limite de temps donnée; cependant, l'accord contient des dispositions précises relatives à l'utilisation publique des installations dont le gouvernement reste propriétaire.

La plupart des grandes installations industrielles, toutefois, sont entièrement aménagées aux frais du gouvernement. Je veux parler ici des aménagements portuaires que nous entreprenons à Matane, sur le cours inférieur du Saint-Laurent, à la Tête des lacs, où nous agrandissons les installations portuaires pour augmenter le volume des marchandises passant par les entrepôts Keefer, et à Vancouver, où nous approfondissons les First Narrows en vue de permettre l'accès au port des grands cargos et autres navires à trop grand tirant d'eau pour qu'ils puissent actuellement emprunter le chenal à marée basse.

Le Ministère a aussi adopté un programme d'aménagement de ports de plaisance motivé par l'expansion de l'industrie de la navigation touristique et qui aura pour effet de stimuler et d'accroître cette industrie, en attirant, plus particulièrement, les touristes étrangers. Il s'agit dans ce cas d'un programme à frais partagés en vertu duquel le gouvernement entreprend le dragage des chenaux et la construction de brise-lames, au besoin, lorsqu'un entrepreneur s'engage formellement à aménager des installations terrestres nécessaires d'importance analogue; par importance analogue, je veux dire dont le prix est équivalent. Chaque projet de construction doit cependant faire l'objet d'une approbation fondée sur ses propres mérites. A cela vient s'ajouter un autre programme d'aménagement portuaire pour bateaux de plaisance aux termes duquel nous construisons des rampes de lancement de petits bateaux dont le coût ne doit pas dépasser $15,000 chacune.

Comme vous vous en souvenez, mon dernier portefeuille m'a amené à m'occuper de près du Nord canadien. Aussi, suis-je heureux de pouvoir vous faire remarquer que nos prévisions budgétaires contiennent des dispositions en vue de l'entretien et de l'amélioration du réseau routier du Nord-Ouest, dont la route de l'Alaska constitue l'élément principal. A ce poste, nous consacrons une somme de deux millions de dollars à la reconstruction de ponts devenus insuffisants, sur la route de l'Alaska; d'autres fonds sont affectés à la reconstruction et au revêtement de la route jusqu'à Fort-Nelson. On va également aménager une route macadamisée qui reliera cette ville à son aéroport.

Le Ministère continuera de s'occuper de la gestion et de l'entretien du réseau routier du Nord-Ouest, ainsi que d'un certain nombre de ponts dont le Ministère est propriétaire, dans diverses régions du Canada, et en particulier des ponts internationaux.

Vous remarquerez que le gouvernement fédéral continue de partager avec le Québec les frais de reconstruction de la route n° 6, dans les comtés de Matane et de Gaspé-Nord.

Nous avons aussi réservé des fonds en vue de notre participation aux frais de construction de routes par les provinces, aux termes de la Loi sur la route transcanadienne. La période de construction prévue dans cette loi se termine le 31 décembre 1970.

Mon intention en faisant ces quelques remarques est de vous donner une idée de l'ampleur et de la portée des responsabilités du Ministère, responsabilités que reflètent les prévisions budgétaires qui sont offertes à votre attention. Je suis sûr que les messieurs qui m'accompagnent sauront répondre en détail à toutes questions que vous pourriez désirer leur poser; vous pouvez aussi, si vous le jugez à propos, m'adresser quelques questions.

Monsieur le président, messieurs, merci.

Le président: Merci, monsieur Laing. Je pense n'avoir pas souhaité la bienvenue à tous les fonctionnaires que nous avons ici parmi nous ce soir. Je m'en excuse, messieurs, nous sommes heureux de vous avoir parmi nous.

Je laisse maintenant la parole à M. Aiken qui m'a fait savoir qu'il désire dire quelques mots.

M. Aiken: Merci, monsieur le président. Je tiens d'abord à vous remercier de votre amabilité. J'espère que le sort sera plus clément à l'égard du Ministre et de moi-même qu'il ne le fut lorsque nous avons reçu un autre ministre pour discuter du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, alors que tous deux avons subi une crise cardiaque. Mais je ne pense pas que la maladie ait été un résultat direct de cette rencontre.

M. Hymmen: Doucement.

M. Aiken: Je désire poser au Ministre une question qui traite de façon générale du travail de la direction du Ministère qui s'occupe des eaux navigables, c'est-à-dire des ports et des rivières. Il y a environ deux semaines nous avons adopté en Chambre la Loi sur la protection des eaux navigables et je suppose qu'elle a déjà reçu la sanction royale. Il semble que cette loi a pour effet d'agrandir le champ des responsabilités du ministère des Transports dans le domaine des eaux navigables. La limite de $5,000 imposée aux structures qui peuvent nuire à la navigation, s'en trouve éliminée et, de façon générale, on a l'impression que cette loi élargit le champ de la responsabilité fédéral dans le domaine des toutes petites voies navigables, des tous petits ports, des quais et des rampes de lancement.

• 2025

Cela va à l'encontre de la politique de votre Ministère qui, si je comprends bien, désire se tenir à l'écart, en tant que questions de compétence fédérale, des petits cours d'eau et des lacs, ainsi que des petits quais et rampes de lancement. Les deux lignes de conduite, celle du ministère des Transports et celle du ministère des Travaux publics, semblent s'opposer alors que ces deux organismes collaborent étroitement dans ces domaines. Je désirerais savoir du Ministre s'il lui est possible de nous dire quelle fut la réaction dans son Ministère à l'annonce de cette décision par le ministère des Transports. Autrement dit, le Ministère a-t-il l'intention d'élargir son champ d'action dans le domaine des eaux navigables, de donner une nouvelle expansion à ses programmes de construction de quais et d'ambarcadères, sans compter la question des rampes de lancement qui est un aspect secondaire du problème. C'est là une question de politique ministérielle, mais plusieurs d'entre nous s'inquiètent de cette apparente divergence des deux lignes de conduite.

M. Laing: Je demanderai peut-être à un des fonctionnaires du Ministère de répondre plus en détail, mais je ne pense pas que, dans l'ensemble il y ait danger que l'activité des deux ministères en vienne à s'opposer l'une à l'autre. La Loi sur la protection des eaux navigables était encore administrée, il y a deux ans, par le ministère des Travaux publics; elle l'est à présent par le ministère des Transports. Elle traite principalement, bien sûr, de l'emploi des eaux à des fins de navigation. Autrement dit, elle définit le tirant d'eau des bateaux, les exigences particulières à chaque zone de transport par voie d'eau en fait de mesures de sécurité, les exigences en ce qui a trait à la profondeur, à la surveillance et à l'enlèvement des entraves à la navigation, ainsi qu'à la réglementation de la construction de structures privées sur les voies fréquentées par les navires. Toutefois, la majeure partie du travail, et je pense que c'est ainsi que cela s'est toujours passé dans les domaines de compétence du gouvernement fédéral, est exécutée par le ministère des Travaux publics, à la demande du ministère des Transports. Je ne pense pas que le ministère des Transports ait, en aucune façon, l'intention de s'occuper lui-même de ces constructions; mais, de par sa nature même, la Loi traite de questions qui intéressent la navigation ce qui, et je suis sûr que vous en conviendrez, est indéniablement de la compétence du ministère des Transports et non de la nôtre.

M. Aiken: J'ai une question supplémentaire à poser. Lorsque les députés, comme dans mon cas, s'adressent à votre ministère pour demander que l'on construise un quai ou quelque autre installation en vue de la navigation sur un assez petit cours d'eau ou un lac, la réaction de votre ministère est généralement la suivante: «Les petites voies d'eau ne sont pas vraiment de notre compétence;

cela n'est pas prévu dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique; c'est surtout de la navigation maritime et de la navigation sur les grands lacs de l'intérieur que nous sommes responsables» aussi en sommes-nous plus ou moins venus à accepter le fait que les petits bassins doivent être construits par les municipalités, par les provinces ou par quelqu'un d'autre.

A présent le ministère des Transports déclare que c'est là bel et bien un domaine de compétence fédérale, jusqu'au plus petit cours d'eau et au plus petit quai, de sorte qu'il semble qu'il ait étendu son domaine de compétence et qu'il se pourrait que vous soyez appelé maintenant à en faire autant. Je suis le premier à vous faire une demande car il semble exister une coupure entre ce qui se fait, sur le plan fédéral, par le ministère des Transports et le ministère des Travaux publics, et ce qui se fait ailleurs, car si vous abandonnez ces domaines, personne n'est là pour vous remplacer. J'essaie de vous faire dire que vous allez construire plus d'installations sur les petits lacs, si c'est à ce domaine que veut s'attacher le ministère des Transports.

• 2030

M. Laing: Je laisse à mes fonctionnaires le soin de vous répondre, mais il serait déplorable que l'un ou l'autre des ministères invoque le libellé de la loi pour repousser un député qui voit la possibilité, dans sa circonscription, d'encourager le tourisme. Je ne voudrais pas que cela se produise. Je vais demander à M. Lalonde de vous répondre.

M. L. Lalonde (sous-ministre des Travaux publics): Monsieur le président, avant de répondre à cette question, il importe de faire une distinction. Le but et l'application de la Loi sur la protection des eaux navigables, qui relevait de notre ministère il y a deux ans, visaient en réalité à assurer que personne, que ce soit une institution publique ou privée, n'obstrue les eaux navigables, qu'il s'agisse d'un lac ou d'une rivière. De temps à autre, nous avons dû traiter avec des propriétaires privés qui avaient construit, sur une rivière, un quai qui mesurait, disons, 50 pieds sur 40 et qui entravait la navigation.

Si l'application de la Loi a été transférée au ministère des Transports, c'est uniquement parce que, tout comme les membres de la Commission Glassco, nous étions d'avis que nous devions être l'organe de construction du gouvernement et non l'organe chargé de l'établissement des lignes de conduite, que ce soit pour le transport par terre, par air ou par eau. Il semblait donc logique que l'élaboration des lignes de conduite et leur application aux situations particulières reviennent au ministère qui, à l'époque, était responsable des lignes de conduite en matière de transport par air et par terre. C'est là l'unique raison du transfert.

Il ne signifiait pas, cependant, que le ministère des Transports devait prendre en main la construction des quais commerciaux ou de plaisance. Celui-ci devait simplement protéger la navigation dans tout le pays. De fait, comme le disait le ministre, nous construisons encore de petits quais de plaisance. Ces quais sont de petite envergure, leur prix ne dépassant pas $15,000, et nous prenons encore part à la construction de ports de plaisance qui comptent toujours quelques quais. Je ne crois pas qu'il y ait conflit de compétence ici et, bien entendu, le ministère des Travaux publics n'influe plus sur les décisions. Est-ce ce qui vous inquiète?

M. Aiken: Je craignais que le ministère des Transports ne se soit fourvoyé et je me suis dit que l'endroit était propice pour le dire. Ce ministère visait un but opposé au vôtre, c'est-à-dire que vous essayiez de restreindre votre responsabilité aux grands lacs et rivières et aux installations importantes, tandis qu'il étendait son pouvoir aux plus petits cours d'eau et aux plus petits quais en supprimant le montant minimum de $5,000. Toutefois, je ne pousserai pas la chose plus loin, le temps à ma disposition étant presque entièrement écoulé.

J'espérais qu'il s'agissait d'une décision générale du gouvernement selon laquelle le gouvernement fédéral allait assumer de plus grandes responsabilités quant à la navigation des petites embarcations. Ce qui m'amène à ma deuxième question, monsieur le président. J'ai d'autres questions à poser, mais je céderai la parole après cette question-ci pour laisser aux autres l'occasion de poser les leurs. J'aimerais avoir des éclaircissements sur l'attitude du gouvernement vis-à-vis des ports de plaisance, de l'attitude conjointe du gouvernement fédéral et des particuliers, municipalités ou compagnies privées qui veulent se construire de petites installations marines, lesquelles, selon vous, ne relèvent pas entièrement de votre compétence. J'aimerais savoir ce qui se fait, de façon générale, dans le cadre de cette ligne de conduite, si vous jugez que celle-ci suffit ou qu'il faudra trouver quelque autre moyen de venir en aide aux exploitants de petits bateaux et aux petits ports de plaisance.

• 2035

M. Laing: Je commence par ceci et n'hésitez pas à me corriger, au besoin. Sauf erreur, en vertu du régime actuel, 300 demandes ont été reçues. Vingt d'entre elles ont été approuvées et les travaux qu'elles visent sont pour la plupart terminés; trente autres sont à l'étude et seront probablement approuvées.

L'argent affecté à cette fin n'est pas illimité, mais nous constatons que dans la majorité des cas, ces personnes, sûres de pouvoir remplir les conditions, ont découvert, en y regardant de plus près, qu'elles n'en étaient pas capables et devaient retirer leur demande ou voir celle-ci repoussée. De fait, nous installons une digue, la plupart du temps en pierre, et nous effectuons les travaux de dragage si l'exploitant privé, le club, la municipalité, le conseil des parcs ou toute autre association intéressée accepte de dépenser une somme équivalente pour les installations connexes du port de plaisance. Telles sont les conditions et, comme je vous le disais, 20 quais ont été ainsi construits, 30 autres demandes sont à l'étude, sur un total d'au moins 300 demandes.

M. Aiken: Avez-vous fixé un prix?

M. Laing: Pas encore.

M. Aiken: Merci, monsieur le président. J'ai quelques autres questions à poser, mais j'y reviendrai.

Le président: Je vais inscrire votre nom pour la deuxième série de questions.

M. Laing: Me permettez-vous de dire un mot, monsieur le président. Nous avons dépensé 1.8 million, ou près de 2 millions de dollars pour ces installations. Vous avez demandé si on imposait une limite à chaque installation. Nous étudions présentement une demande au sujet de laquelle nous avons fait savoir au postulant que tout bien considéré, et moyennant la mise de fonds requise de lui, nous dépenserions 1 million de dollars pour ce seul projet. Actuellement, les projets que nous étudions atteignent les 7 millions.

M. Aiken: Merci.

Le président: Pour la première série de questions ou d'observations, je céderai la parole à un membre de chaque parti représenté, et nous procéderons ensuite dans le même ordre, en fonction du nombre de membres qui représentent chaque parti. M. Orange est le suivant sur ma liste, suivi de M. Skoberg. Pour la deuxième série, jusqu'ici, j'ai les noms de MM. Comeau, Gilbert et Aiken.

M. Orange: Monsieur le président, je voudrais poser un certain nombre de questions que je ne pourrai pas, à l'instar de M. Aiken, toutes poser au cours de la première série. Il serait préférable, je crois, que je commence par des questions d'ordre général, pour éclaircir quelques renseignements qui viennent du ministère.

Je remarque un crédit du budget concernant le réseau routier du Nord-Ouest et plus particulièrement le revêtement des routes dans Fort Nelson et aux alentours. Voici ma première question: le ministère a-t-il une ligne de conduite établie en ce qui concerne le revêtement des routes dans les collectivités et leur région immédiate, le long de la grande route de l'Alaska? De plus, j'aimerais connaître le coût, au mille de ce revêtement, les normes auxquelles on se conforme et, enfin, quelques autres renseignements, tels que le nombre de milles et le coût par mille en ce qui concerne les travaux qu'effectue le ministère des Travaux publics pour supprimer la poussière dans Whitehorse et la région immédiate. Vous n'avez probablement pas ce renseignement en main, mais si vous l'avez, tant mieux.

• 2040

M. Laing: Reprenez-moi si je me trompe, car je vous répondrai de mémoire. Nous avons fait une déclaration l'été dernier sur la réparation des ponts. Un grand nombre de ponts ont absolument besoin d'être rénovés, et nous avons annoncé que nous allions procéder à la réfection de 82 ponts en tout. Je pense que la réfection de la plupart des ponts de la grande route est maintenant terminée.

Nous avons entrepris une étude économique, pour nous éclairer sur l'importance de cette grande route. Je dois dire qu'en ce qui concerne le transport des marchandises, d'après cette étude, la grande route de l'Alaska n'acquiert pas d'importance, mais tend plutôt à en perdre, si l'on en juge par les quantités de marchandises expédiées dans ce territoire. Elle est encore importante pour le tourisme, mais en règle générale, comme M. Orange le sait, la majeure partie de l'année, cette voie est plus ou moins carrossable et parfois même dangereuse.

En ce qui concerne Fort Nelson, où le moindre camion soulève un nuage de poussière sur toute la ville, nous avons songé à revêtir quelques milles de la route. On nous a demandé, vu que nous pavions trois ou quatre milles de route pour tenir la ville libre de poussière, de paver la route jusqu'à l'aéroport, extrêmement achalandé aujourd'hui à cause des travaux d'exploration. Nous avons donc décidé de paver sept milles de route, jusqu'à l'aéroport.

Nous songeons, comme je l'ai mentionné dans mon exposé, à mettre à exécution un projet qui comporte le revêtement de quelque 20 milles de route dans la région immédiate de Whitehorse, et de quelques autres milles ailleurs, cinq autres milles, je crois. Nous nous proposons aussi de poursuivre nos travaux d'abattage de la poussière, une expérience que nous tentons, pour un total de 1.7 million de dollars, au cours des trois prochaines années.

M. Orange: Dans ce cas, monsieur le président, je voudrais poser au Ministre une question qui l'embarrassera peut-être vu qu'il était aussi responsable d'un réseau routier alors qu'il était ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Pourquoi une section du gouvernement approuverait-elle un programme d'envergure nationale à l'égard des collectivités qui habitent le long d'un réseau routier donné—nous connaissons tous les problèmes que cause la poussière des grandes routes—tandis que d'autres collectivités, qui habitent le long de votre ancien réseau routier, monsieur le ministre, bien qu'affligées par le même problème, ne jouissent d'aucun programme semblable? Je ne puis comprendre pourquoi on adopterait une ligne de conduite particulière, d'une part, pour supprimer la poussière près des collectivités qui habitent le long d'une certaine grande route et qu'on exclurait de ce programme les collectivités qui habitent le long d'un autre réseau routier, situé dans les Territoires du Nord-Ouest?

M. Laing: Maintenant que vous m'avez mis sur la sellette, je demande à M. Williams de vous répondre.

M. G. B. Williams (sous-ministre adjoint principal): Il est juste de dire qu'il serait souhaitable pour tout le monde, pour ceux qui exploitent les grandes routes et ceux qui vivent près d'elles, de réduire la poussière partout. On a réclamé à cor et à cri la suppression de la poussière sur la grande route de l'Alaska et sur le réseau routier du Nord-Ouest, et on nous a demandé s'il était rentable de traiter la poussière de tout ce réseau routier pour rendre la route plus carrossable et économiser le gravier que nous étendons chaque année. Le projet n'est tout simplement pas rentable. La pente, la condition du sol et le type de terrain rendent impossible tout traitement de la poussière. Par conséquent, où le besoin s'en faisait particulièrement sentir, et où le traitement préalable était possible, nous avons mis au point un procédé de traitement tout à fait différent de ce qu'on fait en Saskatchewan, où la chose s'est pratiquée plus souvent qu'ailleurs, ou au Manitoba ou en Alberta, au sud de la rivière de la Paix. Je

• 2045

crois que nous avons fait beaucoup de progrès l'an dernier, particulièrement en ce qui concerne le réseau routier du Nord-Ouest. Je suis certain que ce que nous savons et ce que nous faisons au sujet des routes est connu des gens qui habitent le territoire et de nos fonctionnaires qui travaillent avec des groupes semblables dans la région du Mackenzie. Je suis aussi certain que ce que nous apprendrons sera transmis aux autres.

En ce qui a trait à la rentabilité du projet et à la question de savoir s'il convient de consacrer tout cet argent à ce projet ou à un autre besoin, je ne pourrais dire. Il leur appartient d'en décider. A notre avis, le revêtement de la grande route, tel qu'il se présente actuellement est justifié, compte tenu du surplus de circulation qu'apporte la mine de la région de Whitehorse, y compris les travaux d'entretien, de réfection et de revêtement que nous y avons faits. Nous nous efforcerons, selon la technique de l'affaissement, de fournir un revêtement propre à supporter cette circulation, mais nous ne garantissons rien quant à la période de dégel au printemps.

M. Orange: Je ne poursuivrai pas la question plus avant. Je connais les problèmes, les limites aussi, et je connais les autres besoins. J'aimerais que vous me donniez un chiffre, si vous ne l'avez pas en main vous pouvez m'en faire part plus tard, à savoir le coût par mille du programme d'abattement de la poussière que vous avez lancé à Whitehorse et dans la région avoisinante dont les conditions, sauf erreur, ressemblent passablement à celles de la région du Mackenzie.

M. Williams: J'aimerais vous donner des chiffres sur d'autres endroits que la région de Whitehorse. Whitehorse est un cas spécial en ce sens qu'il a exigé plusieurs sortes de traitements. J'aimerais vous donner le coût de quelques autres endroits aussi, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

M. Laing: Puis-je demander à M. Orange s'il est comme moi d'avis que l'ouverture des nouvelles mines va largement compliquer l'entretien de ces routes, compte tenu des besoins des mines, et je parle en particulier de celle d'Anvil. Nous allons découvrir que le coût de l'entretien des routes destinées à ces lourds camions va monter en flèche.

M. Orange: A ce sujet, monsieur le président, il n'y a aucun doute. Je suis tout à fait d'accord avec le ministre. Je pense à accommoder les gens qui vivent dans certaines collectivités ou leur région immédiate et où la circulation est probablement tout aussi grande, peut-être pas en raison de la grosseur des véhicules, mais en raison de l'éparpillement de la collectivité. Par exemple, je pense à Hay River où la poussière constitue un problème extrêmement grave.

Je passe cependant à un autre sujet, si j'en ai encore le temps, aux travaux de dragage

qui se font sur le fleuve Mackenzie. Je me demande si, par suite de l'accroissement de la circulation attribuable aux aménagements de Prudhoe Bay, et à d'autres aménagements pétroliers et, nous l'espérons, miniers, le ministère a entrepris des études pour déterminer si le matériel disponible, les bateaux-dragues dont nous nous servons, suffisent à tenir le fleuve navigable. A ceci s'ajoute, évidemment, la présence des certaines collectivités, le long du fleuve, et je prends Fort McPherson comme exemple, où le dragage se pratique presque tout l'été.

Si je pose cette question, c'est que, sauf erreur, vous appliquez, particulièrement, dans la région des rapides Sans Souci, un programme qui se prolongera un certain nombre d'années, et cela, selon les renseignements à ma disposition, parce que le matériel dont se sert le ministère des Travaux publics pour le dragage n'est pas approprié.

J'aimerais aussi savoir si on a songé, non seulement à faire une étude là-dessus, mais peut-être à céder tous ces travaux par contrat à une entreprise privée?

M. Laing: On a déjà attiré notre attention là-dessus. Si le niveau de l'eau du Mackenzie est si bas, c'est en partie que le barrage de la rivière à la Paix est terminé et qu'on est à remplir le réservoir, ce qui a énormément baissé le niveau d'eau de la rivière à la Paix. La Direction de l'hydrologie s'est efforcée de consulter la Colombie-Britannique pour savoir s'il était nécessaire de remplir le réservoir aussi rapidement qu'on semble le faire. M. Orange sait probablement que le niveau d'eau a sensiblement baissé près de Peace River Crossing, et c'est cette eau qui se rend

• 2050

au Mackenzie. Nous attribuons une partie de cette difficulté à la rapidité avec laquelle la province de la Colombie-Britannique semble déterminée à remplir le réservoir.

En ce qui concerne les travaux de dragage, le travail qui se fait et la capacité des dragues, M. Williams vous répondra.

M. Williams: Il est parfaitement vrai que les dragues dont nous nous sommes servis et dont nous nous servons encore ne répondent pas aux besoins en ce sens qu'une fois installées, elles ne peuvent plus être déplacées. Elles sont installées sur le Mackenzie et ne peuvent l'être nulle part ailleurs. Nous n'avons jamais été en mesure de travailler en plusieurs endroits à la fois.

Récemment, nous avons dépêché un spécialiste pour venir en aide à cette région en effectuant une étude générale des possibilités de dragage du Mackenzie. Les travaux de dragage se font actuellement à Sans Souci par la *Northern Transportation Company*, qui fait face à un problème immédiat. Cette compagnie veut doubler son tonnage par rapport au Grand Ours. Nous essayons de doubler ce que nos installations peuvent faire. Nous avons essayé de déterminer s'il était possible de procéder à des travaux préliminaires de creusage et peut-être de dynamitage du roc cet hiver, mais la chose n'est vraiment pas pratique. Cependant, nous prévoyons le faire pour pouvoir terminer cette étape au cours de la deuxième année.

Cette étude générale nous permettra de recommander le changement d'installation ou la concentration de celles dont nous disposons sur une section donnée des travaux en essayant d'intéresser le secteur privé aux travaux de dragage. Nous admettons qu'en agissant ainsi, nous risquons de devoir adjuger les travaux de dragage au fur et à mesure, avec minimum garanti, et que les contrats risquent de se prolonger pendant deux ans ou même plus parce que nous ne pouvons affecter ou ne pas affecter nos installations à ces travaux facilement, mais tel est notre objectif.

M. Paproski: Monsieur le président, je voudrais poser une question subsidiaire à M. Orange. Est-ce possible?

Le président: Je regrette, pas au cours de la première série de questions. Monsieur Skoberg.

M. Skoberg: Monsieur le président et monsieur le ministre, je poursuis la question du dragage pour un instant. Le ministre peut-il dire de quelle importance doit être une rivière pour que le ministère prenne part aux travaux de dragage? Je pense à quelques petites rivières dans diverses provinces. A quelle aide peuvent-elles s'attendre et quelle forme peut revêtir cette aide?

M. Lalonde: Monsieur le président, cela dépend de ce que veut dire M. Skoberg. Nous participons au dragage dans deux cas seulement: lorsqu'il est question de navigation commerciale et, aussi, en vertu du programme des ports de plaisance, pour faciliter la navigation des embarcations de plaisance. Nous ne prenons pas part au dragage dans toutes les

rivières, par exemple, dans celles où il n'y a pas de navigation commerciale, et nous ne concluons aucune entente précise avec l'exploitant d'un port de plaisance.

M. Skoberg: Donc, si des bateaux de plaisance naviguent sur certains cours d'eau, peut-être aiderait-on au dragage?

M. Lalonde: Non, nous ne draguons que les approches d'un port de plaisance. Nous ne draguons pas tout un cours d'eau pour permettre aux petites embarcations, même si elles sont d'une certaine jauge, de les naviguer.

M. Skoberg: Je pensais que nous pourrions avoir un peu d'aide pour la rivière Moose Jaw.

Une autre question, monsieur le président et monsieur le ministre. Quel espace, s'il en est, loué actuellement par votre ministère à Ottawa ou n'importe où au Canada, est inoccupé?

• 2055

M. Laing: Je crois qu'on a répondu de façon détaillée à une question à ce sujet, à l'appel de l'ordre du jour. J'ai lu une manchette plutôt alarmante dans les journaux locaux et, d'après mes calculs, la proportion de notre espace global est inférieure à une demie de 1 p. 100. Tout propriétaire canadien, dans n'importe quelle ville, qui a moins de une demie de 1 p. 100 d'espace libre a de la chance, mais le chiffre global avait l'air alarmant, en manchettes. Nous avons énormément d'espace loué à Ottawa à présent. En fait, cela nous coûte 18 millions par an en loyers.

M. Skoberg: Vous n'avez pas d'espace libre pour le moment?

M. Laing: Il y en a toujours un peu. Je le répète, les chiffres indiquent moins une demie de 1 p. 100, et cela est modeste pour n'importe quel propriétaire.

M. Lalonde: Il faut se rendre compte, monsieur le président, que les ministères prennent sans cesse de l'expansion et changent de locaux. Ainsi, quand un ministère quitte un bâtiment, un autre prend sa place. A un moment donné, nous réaménageons l'espace pour accommoder un nouveau ministère—il faut bien faire les réparations à un moment ou l'autre—et il y a alors des locaux temporairement vacants, mais ce n'est qu'alors que la difficulté se présente.

M. Skoberg: Une autre question, monsieur le président et monsieur le ministre. J'ai remarqué dans votre exposé, monsieur le ministre, qu'il y est question d'experts-conseils en gestion. Votre ministère lance-t-il des appels d'offres ou des invitations aux experts en gestion?

M. Laing: Nous les invitons, je crois. J'ai essayé de savoir la politique que suivait le ministère à ce sujet—j'ai vraiment essayé de le découvrir. J'ai consulté les dossiers de plusieurs années et j'y ai découvert une longue liste de firmes candidates de partout au pays offrant leurs services, ou présentant des recommandations de diverses personnalités. Mon personnel s'efforce de me renseigner de son mieux au sujet de ces firmes, des travaux qu'elles ont accomplis pour le gouvernement et de leur qualité, excellente, bonne, moyenne ou laissant à désirer. Pour autant que je sache, mes subalternes ont fait un certain choix et ils ont adopté la coutume de les engager à tour de rôle, car j'ai constaté qu'un expert qui avait été engagé il y a quatre ou cinq ans a été recommandé de nouveau. Je n'ai pas voulu mettre fin à cette coutume, car je la crois fort sage.

M. Skoberg: Nous savons tous, d'ailleurs la chose a été signalée au comité du logement, qu'il y a un gros roulement chez les nouveaux entrepreneurs. Je suppose que les nouveaux experts-conseils forment de nouvelles firmes, et il me semble que cela soulève des doutes chez de nombreux Canadiens. Je me demande si votre politique pourrait être mise au point de façon à dissiper tout doute que l'invitation ne s'adresse qu'à une firme en particulier.

M. Laing: Voulez-vous dire des experts-conseils en gestion ou bien des experts-conseils en construction de bâtiments?

M. Skoberg: Les deux, en gestion et en construction.

M. Laing: Toutes les firmes d'experts-conseils? Je suis d'accord avec vous. Depuis une quizaine d'années, on a vu apparaître au Canada des architectes dont on n'avait jamais entendu parler auparavant, et si on ne prête pas attention à ceux qui ont de nouvelles idées à présenter, il n'y aura jamais de progrès. Je suis d'accord avec vous, et nous nous

efforçons de nous tenir au courant de cela aussi.

M. Skoberg: A la page 3, monsieur le président et monsieur le ministre, je lis:

> ...l'accroissement des responsabilités du gouvernement et l'expansion des services gouvernementaux...

Y-a-t-il dans votre ministère une décentralisation des pouvoirs dans les divisions dont vous vous occupez?

M. Laing: Dans les régions nouvellement délimitées?

M. Skoberg: Oui; est-ce exact?

M. Laing: Oui.

M. Skoberg: Mais y a-t-il aussi décentralisation des pouvoirs au sein de votre ministère, à Ottawa même?

M. Laing: Voulez-vous répondre à cela, monsieur Lalonde?

• 2100

M. Lalonde: Il n'est pas facile d'y répondre avec précision. Nous nous efforçons, depuis la réorganisation, de minimiser dans la mesure du possible le renvoi au sous-ministre ou au ministre de tout ce qui se présente. La quantité de travail, on peut le constater, n'a cessé de s'accroître depuis une dizaine d'années, et il est matériellement impossible de continuer à fonctionner en centralisation, car cela n'engendrerait que l'inertie. Quand les experts-conseils ont préconisé la décentralisation, nous avons étudié le cas à fond et nous avons conclu que la centralisation n'est efficace que si l'on délègue les pouvoirs financiers, et c'est ce que nous avons fait. Au bureau central du ministère, les sous-ministres adjoints et les chefs des diverses directions se sont vu déléguer les pouvoirs. Pour ma part, j'ai délégué aux directeurs régionaux la plupart des pouvoirs financiers que m'accorde le Conseil du Trésor.

M. Skoberg: Merci.

M. Laing: Autrement dit, le ministère établit la politique, et les crédits sont répartis entre les divers domaines de dépenses. Ensuite, celui qui s'occupe d'une région jouit du même pouvoir d'affectation de crédits que le sous-ministre, une fois que la politique est établie.

M. Skoberg: A propos du bas de la page 4, M. Laing, existe-t-il des cas où votre ministère s'est entendu avec le secteur privé en vue de construire des bâtiments, de façon à devenir propriétaire des terrains et des bâtiments, comme on le propose ici?

M. Laing: Il faudra que je me renseigne là-dessus auprès de mes collègues.

M. Lalonde: Nous avons invité des entreprises privées à présenter des soumissions en vue de construire des bâtiments que nous louons à bail pour une période déterminée. Nous avons mis au point une méthode de demande de soumissions qui nous permettraient de rester propriétaires des bâtiments, mais nous n'avons encore lancé aucun appel d'offres à cet effet. Nous comptons le faire très bientôt.

M. Skoberg: Le cas ne s'est pas encore présenté?

M. Lalonde: Non.

M. Skoberg: Une dernière question, monsieur le président. Quant nous nous sommes rendus dans les Maritimes, partout les autorités ignoraient si elles devaient s'adresser à votre ministère ou au ministère des Transports, au sujet des ports et de leur amélioration, des installations portuaires, des quais, etc. A votre avis, ne serait-il pas plus logique que la Direction du génie (ports et rivières) relève du ministère des Transports, ou que le Conseil des ports nationaux relève du ministère des Travaux publics? Je crois qu'on se rend parfaitement compte de ce qu'en pense le public quand on parcourt le pays pour trouver les gens qui possèdent les pouvoirs.

M. Laing: Peut-être les gens ne savent-ils pas à qui s'adresser, mais ils s'adressent aux deux, puisque nous recevons leurs lettres.

M. Skoberg: Alors, j'ai une autre question à poser à propos des installations pour la manutention des conteneurs, qui causent bien des soucis. On s'en préoccupe vraiment. Croyez-vous que le travail de la Direction du génie (ports et rivières) quant aux services de manutention des conteneurs relève vraiment du ministère des Travaux publics?

M. Lalonde: Je pense qu'il faut faire la distinction, encore une fois, entre la politique et la construction; le génie, la construction, les études techniques, la surveillance et tout

le reste. Quiconque s'intéresse à un projet déterminé peut s'adresser, disons, au ministère des Pêcheries à propos d'un débarcadère de pêche. Dans la même région, un autre voudrait bien se servir du même débarcadère à des fins commerciales. Ils devraient s'adresser chacun à un ministère différent. Ils ne peuvent s'adresser au ministère des Transports ni au ministère des Travaux publics à propos d'une question relevant du ministère des Pêcheries.

Notre ministère est censé être, d'abord, un organisme fournissant des services consultatifs dans les domaines de la technique et de la construction, et, ensuite, s'occuper des plans et de la construction pour les autres ministères, qui sont en réalité nos clients. Je ne vois pas comment il pourrait y avoir un organisme auquel n'importe qui, quelle que soit sa préoccupation, puisse s'adresser en se disant: «Adressons-nous à ce ministère qui s'occupe

• 2105

de tous les aspects des politiques.» Nous desservons les autres ministères dans ce domaine, mais nous n'élaborons pas les politiques. Nous ne pouvons dire au ministère des Pêcheries où aménager un débarcadère.

M. Skoberg: Monsieur Laing, vous rendez-vous compte du problème que pose au grand public cette multiplicité de programmes? Dans un domaine, il faut s'adresser au ministère des Transports, dans un autre, au ministère des Travaux publics, et dans un autre encore, au ministère des Pêcheries. Au lieu de ce méli-mélo de ministères s'occupant tous d'une même installation, on devrait pouvoir les intégrer ainsi que leurs pouvoirs, afin que les gens sachent à quel ministère s'adresser et ce qu'on peut faire pour eux. Je crois qu'il faudrait songer sérieusement à désigner le ministère qui s'occupera de la manutention des conteneurs.

M. Laing: On fait une publicité fantastique à propos de l'usage des conteneurs, qui fait naître des espoirs fabuleux en cette méthode de transport. Plusieurs ports de la côte Est voudraient que le transport par conteneurs soit centralisé dans leur région.

Une voix: Et je vous prie de le croire.

M. Laing: Je ne pense pas que mon ministère soit en mesure de se prononcer sur l'adoption des conteneurs, c'est plutôt l'affaire du ministère des Transports et, sans doute, aussi, du ministère du Commerce. A titre d'exemple, l'immense intérêt que portent les Japonais à l'adoption des conteneurs, à Vancouver, a incité le Conseil des ports nationaux à envoyer au Japon, il y a trois semaines, une délégation ayant à sa tête le directeur même des ports. Ils étaient trois ou quatre et ils ont présenté à leur retour un rapport exposant ce qu'ils jugeaient être nécessaire en ce domaine à Vancouver.

Je tiens à confirmer de nouveau ce qu'a dit mon sous-ministre, savoir s'ils décidaient jamais de faire aménager le port de Vancouver pour le chargement par conteneurs, mon ministère serait sans doute prié d'entreprendre ces travaux. Pourtant, je ne pense pas que nous soyons en mesure de déterminer si la chose est nécessaire en ce moment.

M. Skoberg: Je ne parle pas des politiques, monsieur Laing.

Le président: Sont inscrits sur ma liste, MM. Comeau, Gilbert, Aiken, Lind, Paproski et Hymmen.

M. Comeau: Monsieur le président, avant de commencer mon interrogatoire, pouvons-nous poser des questions supplémentaires?

Le président: C'est peut-être une erreur de ma part de nommer M. Aiken dans l'ordre que j'ai cité, car il devrait prendre part à la deuxième série de questions, et son nom suit ici celui de M. Gilbert. Ainsi, M. Aiken, si vous le permettez, je vais donner la parole à MM. Comeau, Gilbert, Lind et Paproski, ce qui nous laissera quatre orateurs pour la première série.

M. Aiken: Je laisse volontiers mon tour à M. Paproski.

M. Paproski: Monsieur le président, je dois assister à une autre séance de comité, et je n'ai que deux simples questions à poser au ministre. Puis-je les poser maintenant?

Le président: Voulez-vous prendre le tour de M. Comeau qui, lui, prendra le vôtre?

M. Paproski: Je prends son tour; il me cède la parole.

Le président: Non, car il en est à sa deuxième série de questions.

M. Langlois: J'invoque le Règlement, monsieur le président, car je me suis trouvé dans

le même cas que monsieur Paproski; qu'il pose ses deux questions afin de pouvoir se rendre où l'appelle un devoir important.

M. Paproski: Merci.

Le président: Je voulais justement le proposer. De l'assentiment unanime du Comité, je lui permets de poser ses questions.

M. Paproski: Fort bien. Ne perdons pas de temps et allons-y.

M. Laing: N'oubliez pas que vous avez dit «simples».

M. Paproski: Très simples. D'abord, monsieur Laing, vous avez parlé de 2 millions pour la reconstruction de deux ponts désuets sur la grande route de l'Alaska. Il va de soi que, quand on répare des ponts désuets, il faut réparer les routes désuètes et j'espère bien qu'on envisagera la réfection du réseau des Territoires du Nord-Ouest en y englobant le réseau jusqu'à Edmonton. C'est une partie très importante du réseau, et personne ne s'en est vraiment occupé. La chose est étudiée chaque année, vous le savez, et le gouvernement semble toujours hésiter à agir, et pourtant, c'est un réseau extrêmement important en raison de la forte circulation de camions lourds et ainsi de suite.

Monsieur Laing, vous avez dit un jour—peut-être quand vous déteniez votre portefeuille précédent—que «C'est le pays le plus magnifique de tous». Je crois que vous avez créé une fièvre à la bourse, si je me souviens...

M. Laing: N'en dites pas plus.

M. Paproski: Bon. Cette région a besoin de meilleures routes vers Edmonton, et j'espère qu'on en tiendra compte, monsieur le ministre.

M. Laing: Je crois que ce qui vous préoccupe vraiment, c'est la route conduisant à Hay River.

M. Paproski: C'est bien exact.

M. Laing: Et le tronçon de route au sud du 60e parallèle, qui fut aménagé conjointement par la province d'Alberta et le gouvernement fédéral...

M. Paproski: Et le gouvernement américain; exactement.

M. Laing: On semble maintenant avoir l'impression que ce tronçon est moins bien entretenu que le tronçon au nord du 60e parallèle.

M. Paproski: C'est vrai.

M. Laing: Cela va changer, je crois, car on va aménager une grande route qui partira de High Level et traversera le coin nord-ouest de l'Alberta. La petite ville de Manning est devenue très prospère et d'énormes quantités de blé passent par là, vous le savez sans doute.

M. Paproski: Le gouvernement de l'Alberta semble hésiter à en entreprendre seul la construction. Il a besoin de l'aide financière du gouvernement fédéral. Ce sont là les renseignements qu'on m'a communiqués, et vu qu'elle fera partie d'un réseau important, je pense que le gouvernement fédéral devrait envisager...

M. Laing: Je tiens à vous signaler qu'Edmonton vend à elle seule pour plus de 50 millions de dollars dans les Territoires du Nord-Ouest.

M. Paproski: Je le sais, et c'est fort bien, mais je voudrais que ce soit plus encore. Mon autre question a trait au nouvel édifice que la Bell Telephone fait construire ici. Est-il vrai que le gouvernement a déjà loué à bail quelques étages de ce nouvel édifice?

M. Laing: On m'a dit que non.

M. Paproski: Qui dessine les plans de la plupart de vos bâtiments pour le moment? Vous avez parlé, je crois, de nouveaux architectes. Cela est-il décidé par votre ministère, ou bien s'agit-il de favoritisme ou que sais-je?

M. Laing: Le sous-ministre me dit que le choix est judicieux.

M. Paproski: Un choix judicieux, je comprends.

M. Gilbert: Un choix circonspect.

M. Paproski: Le sous-ministre peut-il vraiment...

M. Laing: Il n'a pas dit cela tout à fait sérieusement.

M. Paproski: Très bien. L'architecture s'améliore, j'en conviens. Sans doute s'agit-il de bons architectes de l'Ouest du Canada. Je voudrais savoir à qui l'on confie certains de ces travaux. Si vous pouviez le demander à M. Langford ou à l'un de vos subalternes...

M. Langford: Vous voulez une liste de noms?

M. Paproski: Cela me ferait vraiment plaisir, quand il vous plaira.

Je voudrais poser une dernière question. Parmi votre personnel, combien y a-t-il de personnes bilingues? Je ne demande pas une réponse dès maintenant. Je veux savoir combien de personnes bilingues il y a à l'échelon supérieur de votre organisation. Vous pourriez peut-être en prendre note et me donner la réponse plus tard.

M. Langford: Parfait.

M. Lalonde: Nous avons, monsieur Paproski, étudié cette question et nous avons tous les chiffres. Je vous les apporterai à la prochaine séance.

M. Paproski: Merci beaucoup.

M. Comeau: Monsieur le président, je voudrais continuer sur deux questions qui ont été posées par MM. Skoberg et Paproski à propos de ces bâtiments publics. Je n'ai pas très bien compris ce que vous avez dit tout à l'heure, dans votre réponse à M. Skoberg, à propos de ce demi de 1 p. 100. Il me semble qu'il y a environ un mois, j'ai vu un article, avec la photo du ministre, concernant un nouveau bâtiment public. Je pense qu'il était terminé et qu'il s'était écoulé pas mal de temps entre la fin de la construction et le moment de son ouverture. Est-ce exact? Savez-vous de quoi je parle?

M. Laing: Nous avons eu quelques démêlés avec les gens qui nous louent les bâtiments. Ils nous ont dit: «Le bâtiment est prêt à être occupé», mais nous avons constaté qu'il n'en était rien, nous avons donc dû nous battre sur la date du début du bail. C'est le genre de démêlés que nous avons eus.

A la question qui figurait à l'ordre du jour, j'ai répondu que la surface vacante et inutilisée, bien que louée, était de une demie de 1 p. 100 de la surface totale que nous occupions à Ottawa. Je pense que c'est très peu pour n'importe quel propriétaire. Dans tous ces cas, monsieur le président, il ne s'agissait pas de locaux neufs. Tous les locaux vacants, au moment où fut donnée la réponse, l'étaient pour des raisons de changement d'occupant de ces locaux déjà loués.

M. Comeau: Je suis désolé, je ne peux pas le trouver, mais je me rappelle qu'à l'époque je me suis dit que ça représentait pas mal d'argent. C'était peut-être le cas le jour où vous avez répondu à la question qui figurait à l'ordre du jour, mais c'était il y a un mois ou deux. Cela représentait pas mal d'argent.

M. Laing: Les journaux ont publié un article disant que 15,000 pieds carrés de locaux étaient restés inoccupés de telle date à telle date.

M. Comeau: C'est peut-être ça, oui. Une autre question maintenant, je voudrais parler des soumissions Je voudrais d'abord proclamer publiquement qu'au vu du budget, particulièrement du budget de la Nouvelle-Écosse, y compris les aménagements portuaires, j'ai été particulièrement heureux. Je veux remercier le ministre, car la plupart des aménagements sont dans ma circonscription. Je ne sais pas comment cela s'est fait.

M. Langlois: Ça ne se reproduira plus.

M. Comeau: Ça ne se reproduira probablement plus, mais je veux simplement l'en remercier publiquement avant de passer à ma question. Je me demande, monsieur Laing, comment les contrats sont-ils accordés et quelle est la politique concernant les appels d'offres? Sont-ils lancés principalement pour les quais, les jetées et autres aménagements portuaires? Ces appels d'offres publics? Adjugez-vous les contrats à des entrepreneurs locaux et qui est autorisé à soumissionner?

M. Laing: Autant que je sache, les contrats sont toujours accordés au soumissionnaire ayant consenti le meilleur prix, à l'exception d'un cas; l'autre jour, quelqu'un avait manifestement soumissionné un autre projet, car son prix était inférieur de presque la moitié à ceux des autres soumissionnaires. Dans tous les autres cas, celui qui avait demandé le moins cher a eu le contrat.

M. Comeau: Mais est-ce que tous les contrats qui relèvent de votre ministère sont accordés par soumission?

M. Laing: Non, pas tous.

M. Comeau: Qu'en est-il des quais d'un port?

M. Laing: Pour certains travaux, nous ne lançons pas d'appels d'offres.

M. Comeau: Quelle doit être l'importance du contrat?

M. Laing: M. Williams va vous parler de cette question.

M. G. B. Williams (sous-ministre adjoint principal des Travaux publics): La Loi sur les travaux publics exige que tout contrat d'une valeur supérieure à $15,000 soit accordé par soumission publique, sauf en cas d'urgence. La pratique, au ministère, veut que le district ou la région en cause invite trois soumissionnaires ou plus, ou qu'il lance des appels d'of-

fres au public pour les contrats allant jusqu'à $5,000. Les appels d'offres sont lancés ou non selon les délais et l'existence de soumissionnaires éventuels. S'il y a beaucoup de gens intéressés, on lance un appel d'offres au public. Dans certains cas, on peut lancer des appels d'offres pour des travaux de $200, si la rédaction du cahier des charges est simple ou s'il s'agit d'un travail compliqué.

• 2120

Entre $5,000 et $15,000, on lance des appels d'offres, à moins, encore une fois, qu'il y ait urgence. Les appels d'offres sont publiés dans les journaux locaux et affichés dans les bureaux de poste locaux. Les gens qui ont demandé des renseignements concernant les travaux sont avisés, les appels d'offres sont reçus à une date et à un endroit déterminés où ils sont alors dépouillés.

M. Comeau: Donc, les travaux de plus de $15,000 font l'objet d'appels d'offres. Les travaux entre $5,000 et $15,000 font l'objet d'appels d'offres dans toute la mesure du possible. Pour les travaux de moins de $5,000 vous dites que vous invitez des soumissionnaires. Qui invitez-vous?

M. Williams: Je pense que même pour les travaux de moins de $5,000 la majorité font l'objet d'appels d'offres, mais le directeur régional peut faire comme il veut. Il peut inviter des soumissionnaires s'il n'y a pas beaucoup de concurrence ou si les travaux doivent être vite faits, ou il peut inviter certaines des entreprises qu'il sait disponibles et capables de faire le travail. Dans ce cas, il doit inviter au moins trois soumissionnaires.

M. Comeau: Il doit inviter au moins trois soumissionnaires?

M. Williams: C'est exact.

M. Comeau: Ma prochaine question n'est peut-être pas très courtoise. Voulez-vous dire que ces appels d'offres relèvent des bureaux régionaux?

M. Williams: Oui.

M. Comeau: Jusqu'à quel montant?

M. Williams: Jusqu'à $5,000. En fait, dans les limites de leur budget total, leur autorité s'étend jusqu'à $25,000. Cependant, les règlements relatifs aux contrats se superposent à leur autorité. Jusqu'à $5,000, le directeur régional peut inviter des soumissionnaires, c'est son droit, mais comme je l'ai dit, dans la plupart des cas il lance des appels d'offres.

M. Comeau: C'est le fait d'inviter des soumissionnaires qui me préoccupe. Je sais que j'ai proposé au ministre, il y a quelque temps, les noms de quelques compagnies, de quelques entrepreneurs, et il m'a répondu qu'ils avaient été placés sur la liste, pour les inviter à soumissionner, je suppose, du moins c'est ce que j'ai compris. Cependant, je sais que, récemment, il y a eu un contrat à adjuger et une de ces compagnies n'a pas été invitée à soumissionner. N'invitez-vous que trois entreprises ou est-ce votre politique de ne vous adresser qu'à un certain nombre d'entrepreneurs qui, selon vous, peuvent faire le travail?

M. Williams: Non. Cela dépendrait si l'entrepreneur a l'équipement et l'expérience pour faire le travail. De même, s'il s'agit d'un travail de $500 ou $1,000, on ne va pas inviter six soumissionnaires, on va en inviter trois ou peut-être quatre, plutôt que de prendre toute la liste. Dans ce cas, on opère une rotation; celui qui obtient le contrat n'est pas invité la fois suivante.

M. Comeau: Monsieur le ministre, les députés pourraient-ils recevoir une liste de ces appels d'offres? Est-il possible d'avoir une liste ou est-ce que cela relève des bureaux régionaux? Pouvons-nous obtenir une liste des appels d'offres aussitôt qu'ils sont publiés?

M. Williams: Je ne peux pas vous fournir de liste à l'avance.

M. Comeau: Non, mais lorsqu'il y a des travaux à exécuter vous savez qu'il va y avoir des appels d'offres. Les députés pourraient-ils en obtenir un exemplaire?

M. Williams: Oui, si vous nous dites de quels travaux il s'agit, nous pourrons vous dire quand les appels d'offres seront lancés.

• 2125

M. Comeau: Tous les travaux dans ma circonscription, du moins.

M. Williams: Les appels d'offres sont publiés dans les journaux locaux. Dans certains cas, il n'y a pas de journal où nous pouvons les publier; ils sont alors affichés au bureau de poste. Si ce sont des travaux portuaires, l'avis est fréquemment affiché dans le port ainsi qu'au bureau de poste.

Monsieur Laing, nous pouvons fournir une liste quand nous lançons des appels d'offre. Si vous le désirez, nous pouvons vous aviser de leur publication.

M. Laing: Je n'y vois pas d'inconvénient. Nous voulons avoir le plus bas prix.

M. Comeau: Je suis très heureux de vos réponses, monsieur Laing, et de celles de

votre adjoint, car votre ministère a été autrefois qualifié, pas par moi, mais dans certains rapports, de ministère où le favoritisme, pourrais-je dire, était le plus à la mode. Je m'intéresse beaucoup à cela et j'espère que les choses se passent comme vous l'avez exposé.

J'ai une autre question. J'ai remarqué qu'il y avait une différence entre les prévisions budgétaires du Livre bleu et celles qui figurent dans ce livre-ci. Prenons par exemple le crédit 30. Nous n'en sommes encore qu'au crédit 1, mais il ne s'agit que d'un exemple. Je me demande si c'est la même chose pour tous les autres crédits ou s'il s'agit seulement d'un cas particulier?

M. L. V. McGurran (directeur des services financiers, ministère des Travaux publics): C'est la brochure qui a été publiée comme exemple de la disposition sous laquelle le budget des dépenses du ministère des Travaux publics sera probablement présenté à l'avenir. Elle n'est évidemment pas encore acceptée. Le Conseil du Trésor va étudier les recommandations du comité des Comptes publics, qui a vu cette proposition. Comme vous l'avez fait remarquer, monsieur, il y a des différences dans la disposition.

L'idée, ici, c'est qu'il y a quatre programmes sous lesquels figurent les crédits actuels. Le programme d'administration qui se trouve à la page 6, est presque le même que le crédit actuel pour l'administration du ministère.

Le crédit suivant est le programme des locaux qui figure sous le crédit 5 dans la brochure. Maintenant, ce programme comporte trois crédits, 5, 10, et 15: le crédit 5 est pour l'entretien et le service des bâtiments; le crédit 10, pour l'acquisition de matériel et le crédit 15 est pour la construction de bâtiments. Je devrais ajouter que, vu l'importance des constructions, le comité des Comptes publics a recommandé qu'elles fassent l'objet de plus d'un crédit. Il pourra donc y avoir plus d'un crédit là.

Vient ensuite le service de génie des ports et rivières. Dans la brochure, cela figure sous le crédit 10, actuellement le crédit 20, fonctionnement et entretien des ouvrages portuaires, ainsi que les ouvrages de protection et autres, le crédit 25 pour l'acquisition de matériel et le crédit 30, construction d'ouvrages maritimes.

Le programme suivant est celui des routes, des ponts et des autres services techniques et de génie qui figurait auparavant sous le crédit 15. Il figure à présent sous les crédits 35, fonctionnement et entretien des routes et des ponts; 40, construction; 50, aménagement des grandes routes et des parcs; 55, laboratoires d'essais et 60, Commission des expositions du gouvernement canadien.

Voici donc la combinaison actuelle des Crédits. Comme je l'ai dit, le fait qu'ils figurent ici à raison de un crédit par programme n'est peut-être pas final.

M. Comeau: Ce n'est pas tellement la disposition qui me préoccupait, mais le fait que selon le Livre bleu vous allez dépenser plus d'argent sur différents projets, en Nouvelle-Écosse, par exemple, que selon cette brochure.

M. Laing: Il valait mieux que nous prenions le chiffre le plus élevé.

M. Comeau: Donc, ceux du Livre bleu.

Le président: Vous avez épuisé votre temps, monsieur Comeau.

M. McGurran: Les postes au-dessus du montant de $250,000 sont répertoriés ici. Je pense, monsieur Comeau, que si vous les additionnez, vous arriverez au même total.

M. Comeau: Merci.

M. Gilbert: Ma première question à M. Laing est très aimable. Vu la maladie de M. Aiken et les problèmes auxquels fait face le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, les rumeurs selon lesquelles vous iriez au Sénat sont-elles fondées?

• 2130

M. Laing: Sont-ils bien logés là-bas? Est-ce un havre de santé?

Le président: Je dois dire, monsieur Gilbert, que ce poste ne figure pas au budget.

M. Gilbert: Maintenant, monsieur le président, j'ai mis le ministre de bonne humeur. Je remarque que votre budget s'est accru de 29 millions de dollars par rapport à celui de l'an dernier; $335,627,800 contre $306,025,800 l'an dernier. Lorsque vous avez fait votre déclaration à la Chambre, en novembre 1968, à propos de votre budget de 1967-1968, vous avez déclaré que votre ministère allait combattre l'inflation, surtout dans le domaine de la construction. C'était exactement à l'encontre de la déclaration de M. McIlraith, l'année précédente, qui avait dit qu'il allait redonner de la vigueur à l'industrie de la construction. Maintenant que vos dépenses ont augmenté, quelle est votre position? Êtes-vous en train

de freiner l'inflation ou de donner de la vigueur à l'industrie de la construction?

M. Laing: Les remarques que j'ai faites concernaient, je pense, le type de bâtiment que nous proposons de construire. J'ai répété ce soir même qu'à mon avis il fallait construire un bâtiment fonctionnel, agréable et essentiellement utilitaire, plutôt qu'un monument. A Ottawa, sur la colline et autour, le panorama, l'histoire et autres nous obligent à construire un certain type de bâtiment dont le prix de revient par pied carré est supérieur à celui de ce que j'appelle un bâtiment utilitaire. Je me suis rangé du côté de M. McIlraith pour la construction du bâtiment de Tunney's Pasture qui est un bâtiment très utilitaire. J'en ai parlé à nouveau dans les remarques que j'ai faites ce soir. C'est toute l'étendue de mes remarques.

Je ne pense pas avoir dit que j'allais réduire l'ampleur de la construction, mais plutôt que nous allions essayer d'obtenir plus pour notre argent.

M. Gilbert: Je pensais que vous vous préoccupiez des dépenses du gouvernement et des tendances inflationnistes de ses dépenses. Je pensais que c'est à cela que vos remarques faisaient allusion.

M. Laing: Oui, c'est exact.

M. Gilbert: C'est pourquoi je voulais savoir, du fait de l'accroissement des dépenses pour cette année...

M. Laing: Je pense que nous faisons plus de choses. Ce dont je me préoccupe, c'est d'obtenir le maximum pour l'argent que nous dépensons.

M. Gilbert: Cela me conduit à ma deuxième question, monsieur Laing, qui concerne la coordination modulaire. J'aimerais qu'un de vos fonctionnaires nous explique de quoi il s'agit et nous dise si elle a été mise en pratique.

M. J. A. Langford (sous-ministre adjoint (études techniques) des Travaux publics): Si été mise en pratique ou non?

M. Gilbert: Oui, c'est ça.

M. Langford: On a annoncé qu'elle entrerait en pratique le 31 mars. Le principe, c'est que nous allons demander à tous nos experts-conseils d'utiliser un module de 4 pouces pour les projets. Le ministère de l'Industrie et nous-mêmes avons conduit un programme intensif dans tout le pays et nous avons obtenu un certain nombre d'acceptations et un certain nombre de mises en garde. Ce n'est pas une idée nouvelle. D'autres l'ont essayée. La plupart des pays européens, notamment, le Danemark et la Suède, utilisent depuis quelque temps déjà ce système de construction, avec succès. L'idée est d'améliorer le fonctionnement du bâtiment en général et d'uniformiser les dimensions. L'industrie briquetière nous a félicités à ce sujet. Elle va maintenant produire ses briques, ses blocs et autres en se fondant sur le module de 4 pouces.

• 2135

M. Gilbert: Est-ce que cette coordination modulaire entraînera des économies ou est-ce qu'elle ne vise que les études techniques?

M. Langford: Nous espérons faire des économies, mais même sans économies, nous considérons que cela accroîtra la productivité dans le domaine de la construction. Par exemple, toutes les ouvertures seront facilement remplies, il n'y aura plus à couper aux dimensions voulues sur le chantier. Toutes les fenêtres, toutes les portes et autres seront aux dimensions modulaires. Nous espérons que les grands éléments de structure, poutres précoulées, poutres en acier et autres seront bientôt, eux aussi, conformes aux normes modulaires.

M. Gilbert: Donc, dans un an, vous pourrez nous dire ce qu'il sera advenu de cette expérience?

M. Langford: Oui.

M. Laing: L'automne dernier, vous pensiez que ce n'était que des mots. Je n'ai pas eu l'occasion de vous répondre à ce moment-là, mais je savais de quoi je parlais, car c'était la seule partie de mon exposé que je connaissais par cœur.

M. Gilbert: Cela a été très bien expliqué ce soir et je pense que vous l'aviez expliqué de même l'automne dernier, monsieur Laing.

Monsieur le ministre, ma question suivante concerne la marche à suivre pour les soumissions. Vous vous rappellerez que je vous avais posé des questions sur les soumissions pour les différentes catégories. Une des catégories allait de $15,000 à 1 million de dollars et la catégorie suivante concernait les soumissions de plus de 1 million de dollars. Dans une lettre que vous m'avez envoyée, vous mentionnez que, pour la catégorie de $15,000 à 1 million, il y a eu 696 contrats pour lesquels vous avez reçu 3,623 soumissions, ce qui fait une moyenne de 5 soumissions par contrat et, pour la catégorie de plus de 1 million, il y a eu 18 contrats pour lesquels vous avez reçu 128 soumissions, soit une moyenne de 7 soumissions par contrat.

Vous vous souviendrez, monsieur Laing, que certaines sociétés m'inquiétaient par leur façon d'agir; elles n'appartenaient plus qu'à un seul groupe de propriétaires de la localité et, malgré leurs différentes raisons sociales, ne formaient plus qu'une seule et même organisation. Je vais maintenant parler des contrats qui dépassent un million de dollars. On reçoit en moyenne 6 ou 7 soumissions pour ce genre d'entreprise, mais peut-être ces soumissions proviennent-elles d'une seule et même firme ou d'un seul et même groupe de propriétaires, chacun exploitant son commerce sous une raison sociale différente. Votre ministère a-t-il cherché à se renseigner à ce sujet?

M. Laing: Je ne crois pas que cette pratique se soit tellement répandue, car la présentation d'une soumission entraîne des frais considérables à la société. Elle doit démontrer qu'elle a déjà réalisé d'autres entreprises du même genre et je ne peux concevoir qu'une firme à trois succursales puisse présenter trois soumissions. Cela m'étonnerait, car elle devrait payer trois fois plus cher. Chaque société doit démontrer qu'elle connaît bien le travail qui fait l'objet d'une soumission, et cela coûte cher.

M. Gilbert: Pour demeurer dans le même ordre d'idée, de quels moyens dispose votre ministère, monsieur Laing, pour faire des contre-expertises relatives aux soumissions de plus d'un million de dollars?

M. Laing: Qu'est-ce à dire?

M. Gilbert: Comment votre ministère peut-il vérifier qu'une entreprise va coûter, par exemple, 1.2 million de dollars? Très souvent, une demi-douzaine de soumissions indiqueront des prix plus ou moins rapprochés.

M. Laing: Nos agents font des estimations, et j'ai découvert, à les étudier, que les soumissions s'en rapprochent énormément. A vrai dire, nos estimations étaient légèrement supérieures aux soumissions ces derniers temps. Et il n'y a pas à s'en surprendre; les entrepreneurs, aujourd'hui, pour décrocher un contrat, sont prêts à bien des sacrifices.

M. Gilbert: Sur quels critères se fondent vos fonctionnaires pour établir le coût d'une entreprise?

• 2140

M. Williams: Sur ce que coûtent en principe, des travaux semblables actuellement en cours, pour notre compte ou pour d'autres. Ce qui est pour ainsi dire le prix marchand. Mais nous ne pouvons pas toujours procéder ainsi. Il faudra parfois se livrer à la tâche ardue et onéreuse d'étudier les quantités requises et de déterminer les prix tout comme le ferait le soumissionnaire. Nous établissons une fausse soumission où nous déterminons les prix d'après les achats et d'après ce que coûte chaque partie du travail.

Ce prix nous sert de guide avant l'appel d'offres, parce que les travaux auront été approuvés à ce prix-là, et nous devrons accepter un prix à peu près semblable. Ce prix, le Conseil du Trésor le connaît, tout comme le ministre et le sous-ministre, et c'est d'après ce prix que les autorités approuvent ou rejettent l'entreprise. Nous nous efforçons donc de déterminer un prix qui serait, à peu de choses près, celui d'un entrepreneur.

M. Gilbert: Pour les entreprises qui dépassent le million, vos appels d'offres sont-ils adressés à un groupe sélectionné d'entrepreneurs?

M. Williams: Non.

M. Gilbert: Ils sont tous publics, n'est-ce pas...

M. Williams: Certaines soumissions de plus d'un million exigent des prérequis, mais on ne procède pas strictement par invitation. Elles sont annoncées, reçues et ouvertes en public.

M. Gilbert: Monsieur le président, mes dix minutes sont écoulées, n'est-ce pas?

Le président: Oui.

M. Gilbert: J'y reviendrai plus tard. Pourrais-je être inscrit au nombre des orateurs du deuxième tour?

Le président: Oui. Monsieur Lind, vous êtes le suivant.

M. Lind: Monsieur le président, il y a une question qui m'intéresse dans cette affaire. On nous a dit l'autre jour à la Chambre que certains honoraires professionnels, dans le domaine de l'habitation, variaient de l'Ontario aux Maritimes. Les honoraires des architectes et ingénieurs professionnels des Maritimes, comme ceux des avocats, ne sont-ils pas trois fois plus élevés que dans l'Ontario? Avez-vous déjà été témoin de choses pareilles, où des associations pratiquent la collusion?

M. Comeau: D'après moi, vous songez plutôt à Terre-Neuve qu'aux Maritimes.

M. Lind: Et Terre-Neuve ne fait-elle pas partie des Maritimes?

M. Laing: Nous entretenons certains relations avec l'Institut royal d'architecture du

Canada, mais je vais laisser M. Williams expliquer ce qui en est. Je crois que c'est monnaie courante au Canada.

M. Williams: Nous considérons l'ensemble du pays.

M. Langford: Votre question englobait les honoraires des ingénieurs comme ceux des architectes. Pour les conseillers en architecture que nous embauchons, le ministère des Travaux publics a établi un barème pour tout le Canada, auquel le corps constituant donne son adhésion. Les honoraires varient, toutefois, d'une province à l'autre. Pour les ingénieurs, il y a toute une gamme d'honoraires qui correspondent, règle général, aux barèmes provinciaux en vigueur. Ces derniers peuvent osciller en fonction des travaux à effectuer et, très souvent, les honoraires peuvent faire l'objet de négociations, mais doivent se situer à l'intérieur de certaines limites fixées par l'association professionnelle.

M. Lind: Le coût peut donc varier d'autant si les honoraires professionnels sont de 1 ou 2 p. 100 plus élevés, disons, dans les Maritimes qu'en Ontario. Le coût d'une entreprise d'un million en serait majoré, n'est-ce pas?

M. Langford: Oui, le coût d'ensemble est plus élevé si vous tenez compte des honoraires.

M. Lind: Mais il faut tenir compte des honoraires pour établir les frais, n'est-ce pas?

M. Langford: C'est vrai. Pour les travaux d'architecture, je le répète, les honoraires sont fixes.

M. Lind: Le ministère a déterminé les honoraires?

M. Langford: Oui. Ils sont fonction de l'entreprise et bien énoncés dans le contrat.

M. Lind: Pour pousser la chose un peu plus loin, la même situation existe-t-elle dans le cas des services de génie.

M. Langford: Non, il n'y a pas d'honoraires fixes pour les ingénieurs.

• 2145

M. Lind: Et pour les conseillers juridiques?

M. Langford: Nous ne nous occupons pas de l'aspect juridique qui relève du ministère de la Justice.

M. Lind: Du ministère de la Justice?

M. Langford: Oui, il se charge de tout le côté juridique.

M. Lind: Cela fait-il partie du coût total de l'entreprise?

M. Langford: Oui, les honoraires professionnels font partie du coût total de l'entreprise.

M. Lind: Qu'il s'agisse d'honoraires d'avocat, d'ingénieur ou d'architecte?

M. Langford: C'est bien cela.

M. Lind: Nous trouvions inquiétant le fait que les honoraires variaient passablement entre les différentes régions du Canada, quand le comité de l'habitation nous a entretenus de cet état de choses. Mais revenons à la question des ports de plaisance. Lorsque votre ministère juge qu'il faut prolonger un brise-lames et une jetée, demandez-vous des soumissions à tel prix déterminé, présumément le meilleur, pour ensuite dire au conseil municipal de la localité où à l'exploitant du port: «Voici les sommes affectées au prolongement du brise-lames et de la jetée» ou faites-vous l'inverse? Demandez-vous à l'exploitant quel montant il va consacrer au port de plaisance et aux installations riveraines, et vos représentants de dire alors: «Nous allons dépenser le même montant pour le brise-lames et la jetée? Comment procédez-vous?

M. Laing: Vous me demandez par où on commence et par où on finit.

M. Lind: J'aimerais simplement savoir comment vous vous y prenez.

M. Laing: M. Williams va répondre à cela.

M. Williams: C'est la municipalité qui en fait la demande, ou l'exploitant privé qui veut aménager le port de plaisance. D'ordinaire, il commence par dire qu'il veut un brise-lames double d'une certaine étendue et d'une certaine dimension, et qu'il veut faire draguer le fond jusqu'à 27 pieds au cas où un navire à fort tirant d'eau viendrait y mouiller. Voilà la première démarche. Puis nous étudions l'emplacement où il désire s'établir. Il nous donne des précisions sur le port qu'il veut aménager, le nombre de pontons, le poste d'essence, les canalisations d'eau et d'égout, bref le détail de tous ses projets, afin que nous puissions savoir à peu près quelles en seront la capacité et les dimensions. Ces renseignements nous permettrons de décider à quelle profondeur il faudra draguer pour permettre aux bateaux de la région de s'y rendre.

En premier lieu, vu les nombreuses demandes, il faut faire un choix et déterminer les priorités. Nous considérons donc les exigences de la navigation maritime, en consultant les gens de la région, le ministère de l'Industrie et la FRED. Ces programmes d'aménagement font aussi l'objet de pareilles évaluations.

Nous déterminons à quelles sortes de bateaux le port servira pour savoir à quelle profondeur, à notre avis, il faut draguer; puis nous estimons les frais de dragage. Ensuite, nous décidons de la nécessité d'un brise-lames. Dans certains cas, l'exploitant nous demande si nous allons assumer le coût du brise-lames, qu'il soit nécessaire ou non. Plus le brise-lames est long, mieux c'est, mais ce n'est pas toujours nécessaire. Enfin, nous présentons un plan approprié, croyons-nous, au service requis à ce point-là. Nous en établissons les frais que nous comparons à son programme. Voilà la façon de procéder.

M. Lind: Qu'arrive-t-il si le ministère des Pêcheries doit soutenir une flottille de bateaux de pêche à l'endroit même où le port de plaisance sera aménagé, mais un peu plus en amont. Le ministère étudie-t-il, alors la possibilité de fournir de l'aide supplémentaire à la flottille de pêche?

• 2150

M. Williams: L'aménagement d'installations portuaires destinées aux flottilles de pêche publiques, à l'exclusion des associations privées, relève du ministère des Pêcheries qui s'en charge au nom des intéressés. Nous réalisons donc cette partie de l'installation, sans la participation de l'armateur.

Le nombre grandissant des embarcations de plaisance rend parfois difficiles les manœuvres des pêcheurs. Ils vont et viennent, et parfois, au retour, ils se butent contre un barrage de bateaux de plaisance. Si quelqu'un veut aménager un port de plaisance d'un côté de la rivière de façon à alléger le traffic, nous nous y intéressons. L'exploitant n'est toutefois pas tenu de payer les frais de dragage là où passeront les bateaux de pêche. Ces frais ne sont pas imputés sur son investissement. Il ne doit assumer que le travail supplémentaire qui permettra à ses bateaux de plaisance de se rendre à son port.

M. Lind: Il y a donc des travaux conjoints...

M. Williams: C'est exact.

M. Lind: ...qui serviront à la fois au port de plaisance et à la flottille de pêche?

M. Williams: Oui.

M. Lind: Merci, monsieur le président.

M. Williams: Vous dites «conjoints»; «juxtaposés» serait mieux, car du chevauchement naîtraient des difficultés.

M. Hymmen: Monsieur Laing, votre mémoire, à la première page, mentionne l'une des recommandations de la Commission Glassco: la réorganisation et la décentralisation. Si vous me permettez de me reporter au rapport Glassco, j'aurais une autre question à poser. Le rapport Glassco recommandait que le ministère des Travaux publics soit responsable de la planification et de la surveillance de tous les travaux de construction qu'exigent les départements et agences civiles et de l'embauche des professionnels, des techniciens et du personnel de soutien nécessaires. Y a-t-il chevauchement entre les architectes et les ingénieurs dans les autres ministères, ce qui pourrait réduire l'efficacité ou augmenter les frais de construction des immeubles?

M. Laing: En voilà une difficile. Cette question, qui se rapporte directement au rapport de la Commission Glassco, est toujours à l'étude. On a préparé des documents à ce sujet, les ministères en ont discuté entre eux et, peut-être puis-je vous le dire, le Conseil du Trésor étudie présentement la chose.

M. Hymmen: J'ai une autre question qui fait suite à celle de M. Gilbert. L'un des avantages de la nouvelle disposition des prévisions budgétaires, c'est qu'elle nous donne une extrapolation, le coût total estimatif moins ce qui a été dépensé, les affectations de l'année courante et les prédictions finales. Je crois que le montant de cette année s'établit à 88 millions de dollars, y compris les constructions immobilières, à Ottawa, dont presque la moitié, pour ainsi dire, ira aux autres provinces, mais on prévoit l'affectation d'une somme supplémentaire de 112 millions qui nous permettra de mener ces entreprises à terme.

Vous avez mentionné, je crois, monsieur Laing, et nous le savons tous, que les ministères se multiplient et que certains s'abritent dans des logements peu appropriés, par exemple, le quartier général de la Défense nationale, le ministère de l'Industrie et d'autres. Par contre, on trouve encore plusieurs bâtiments convenables dans la ville d'Ottawa, où le gouvernement se loge à bail. Je sais bien que le mieux serait de loger chaque ministère fédéral dans un bâtiment distinct, si nous pouvions en payer le prix, mais je sais aussi qu'en cette époque de débats constitutionnels, certains ministères peuvent acquérir plus d'importance, d'autres peuvent en perdre, et d'autres même peuvent être simplement éliminés. Voici donc ma question: quelles sont les normes en général, abstraction faite, pourrais-je dire, des exceptions, sur lesquelles on se fonde pour décider si un ministère va demeurer dans des locaux loués ou si on va lui construire un immeuble flambant neuf?

• 2155

M. Laing: Ma foi, nous nous sommes efforcés de parler ici de mobilité. Car le plus récent remaniement et la plus récente réorganisation des ministères, à mon avis, et les députés en conviendront certes, sera la dernière à prendre forme. Nous songeons donc davantage à faire construire une espèce de bâtiment-type qui soit fonctionnel et qui puisse servir à plus d'un ministère. Il y a, par contre, certains ministères pour lesquels il faudra construire un immeuble particulier. D'après moi, des immeubles d'un type spécial devront être érigés. De plus, tout édifice érigé près de la colline parlementaire devra cadrer avec la perspective d'ensemble et s'harmoniser avec l'architecture actuelle de la colline.

Votre première remarque avait trait à la décentralisation. Pour défendre le ministère que je représente, je dois dire, et j'en suis sûr, que nous nous sommes efforcés de déléguer notre pouvoir de décision là où l'administration touche directement les gens. Nous l'avons fait, et nous avons, je crois, donné le ton aux autres ministères. Comme je viens de la région canadienne probablement la plus éloignée d'Ottawa, j'aimerais voir une plus grande décentralisation du gouvernement. Je crois que c'est un point important. Plus de décisions, à mon sens, devraient se prendre au niveau local. Dans ma propre province—et peut-être certains d'entre vous ont-ils été témoins de cas semblables—j'ai entendu bien des fonctionnaires de différents secteurs répondre: «Il faut que j'écrive au bureau central». Je ne veux plus entendre cela au Canada. Ce n'est pas du tout ainsi que les choses devraient se passer, d'après moi. Plus les bureaux régionaux seront en mesure de prendre des décisions, mieux ce sera pour le Canada tout entier. Je crois que notre ministère a pris l'initiative dans ce domaine.

M. Hymmen: Monsieur le président, j'ai une dernière question à poser, peut-être élémentaire. Pour la construction d'un bâtiment, un bureau de poste par exemple, qui intéresse deux ministère, lequel a le dernier mot à dire? Est-ce le ministère des Postes?

M. Laing: Pourriez-vous répéter la question?

M. Hymmen: Quand le ministère des Postes autorise le ministère des Travaux publics à construire un bureau de poste, qui du ministère des Postes ou de votre ministère décide, en dernière analyse, si l'on va construire l'édifice?

M. Lalonde: Pour ce genre de bâtiment, il faut songer qu'il gravite d'ordinaire autour du bureau de poste, et d'autres exigences viendront peut-être se rattacher au bureau de poste. L'exigence première demeure quand même le bureau de poste. Si nous ne le construisons pas, il faudra alors trouver d'autres locaux pour les besoins d'autres ministères.

M. Laing: Songiez-vous à un bureau de poste isolé?

M. Hymmen: Oui.

M. Laing: Que répondre à cela.

M. Williams: Ce sont les Postes qui le demandent et c'est le ministère des Postes qui nous fait part de ses besoins en fonction du service à rendre, et il nous indique son ordre de priorité par rapport à d'autres bureaux de poste qu'il nous a demandé de construire.

M. Hymmen: C'est ce que je demandais, il établit les priorités.

M. Williams: C'est ça, oui.

Le président: Messieurs, il reste, pour le premier tour de questions, MM. Roy et Ritchie, et pour le second tour, MM. Aiken, Gilbert et Orange. Je suis sur le point de lever la séance, mais j'aimerais d'abord demander au Comité s'il veut que le ministre revienne à la prochaine séance.

M. Gilbert: Je crois que tous devraient l'interroger une fois.

Le président: Le Comité se réunira de nouveau, autant que je sache, mardi prochain. Il le fera donc à la convocation du président, car le comité chargé de l'horaire doit se réunir demain, et nous ne saurons pas avant à quelle heure nous devons nous réunir mardi. Pourrez-vous être des nôtres mardi prochain, monsieur Laing?

M. Laing: Oui.

Le président: Oui, Monsieur Comeau?

M. Comeau: Si le ministre ne peut pas être présent mardi prochain, peut-être alors pourrions-nous interroger les représentants de l'Office fédéral du charbon ou de quelque autre organisme?

• 2200

M. Laing: Je pourrai être présent mardi prochain, dans l'après-midi ou en soirée.

Le président: Nous demanderons au secrétaire de fixer notre réunion pour l'après-midi ou le soir, si possible.

M. Comeau: Monsieur le président, je m'oppose encore, car mardi prochain, comme vous le savez, le grand parti canadien tient sa réunion annuelle et la soirée de mardi ne serait pas propice à notre réunion.

M. Laing: Un mauvais soir pour tous.

M. Langlois: N'exagérons rien, ce ne sera pas si tragique.

M. Comeau: Un mauvais soir de réunion pour nous.

Le président: Je puis vous assurer que toutes ces décisions gigantesques seront prises avec tout le sérieux qui convient et je dois dire, en toute honnêteté et à titre de président, que je n'ai pas de préjugé, mais qu'un autre grand parti canadien fera son possible pour arranger les choses à votre satisfaction.

(La séance est levée.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-neuvième législature
1969-1970

COMITÉ PERMANENT
DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. LEONARD HOPKINS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 13

LE MARDI 11 MARS 1969

Concernant

Budget principal 1969-1970 concernant le ministère des Travaux publics

Et compte

L'honorable Arthur Laing, ministre des Travaux publics

TÉMOINS

(Voir à l'intérieur)

Imprimé par

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. LEONARD HOPKINS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 13

LE MARDI 11 MARS 1969

Concernant

Budget principal 1969-1970 concernant le ministère des Travaux publics

---

A comparu

L'honorable Arthur Laing, ministre des Travaux publics

TÉMOINS:

(Voir Procès-verbal)

L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969

29545—1

COMITÉ PERMANENT
DES
RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. Leonard Hopkins

Vice-président: M. K. R. Hymmen

et MM.

Aiken,
[4] Badanai,
Beaudoin,
[3] Breau,
[1] Chappell,
Code,
Comeau,
[2] Deakon,
Gilbert,
[6] Harding,
[5] Hogarth,
Langlois,
Lind,
Moores (*Bonavista-Trinity-Conception*),
Paproski,
Ritchie,
Roy (*Timmins*),
Sulatycky—(20).

(Quorum 11)

Le secrétaire du Comité,
J. H. Bennett.

Conformément à l'article 65(4) (*b*) du Règlement

[1] Remplace M. Cullen le 10 mars 1969.
[2] Remplace M. Gibson le 10 mars 1969.
[3] Remplace M. Mahoney le 10 mars 1969.
[4] Remplace M. Orange le 10 mars 1969.
[5] Remplace M. Crossman le 11 mars 1969.
[6] Remplace M. Skoberg le 11 mars 1969.

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 11 mars 1969
(13)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics se réunit aujourd'hui à 15h 38, sous la présidence de M. Hopkins.

Présents: MM. Aiken, Badanai, Beaudoin, Breau, Chappell, Code, Deakon, Gilbert, Harding, Hogarth, Hopkins, Hymmen, Langlois, Lind, Roy et Sulatycky—(16).

Aussi présents: L'honorable Arthur Laing, ministre des Travaux publics, et M. MacDonald (*Egmont*).

Témoins du ministère des Travaux publics: M. L. Lalonde, sous-ministre, M. G. B. Williams, sous-ministre adjoint principal, et M. J. A. Langford, sous-ministre adjoint (études techniques).

Le président met en délibération le crédit n° 1 du Budget revisé des dépenses de 1969-1970 relatif à l'Administration générale du ministère des Travaux publics, et M. Lalonde lit les réponses aux questions posées par MM. Orange et Paproski lors de la séance du 14 mars (*Voir les témoignages*).

Le Comité poursuit l'interrogatoire de l'honorable Arthur Laing et de ses collaborateurs.

M. MacDonald (*Egmont*) interroge le ministre des Travaux publics au sujet de la chaussée de l'Île du Prince-Édouard.

Après délibération, il est décidé à l'unanimité de déférer cette question au sous-comité du programme et de la procédure.

À 17h 30, l'interrogatoire est interrompu et le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 13 mars 1969.

Le secrétaire du Comité,
J. H. Bennett.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 11 mars 1969.

• 1537

Le président: Messieurs, nous avons le quorum, la séance est donc ouverte. Une fois encore, je mets en délibération le crédit n° 1, «Administration générale», du budget de 1969-1970 des Travaux publics, page 306 du Livre bleu. Les membres peuvent reprendre l'interrogatoire de M. Arthur Laing, ministre des Travaux publics, et de ses adjoints. J'ai ici les noms de deux personnes encore inscrites sur la première liste, à la fin de la dernière séance, mais avant de commencer, je vais demander à M. Lalonde, ou à M. Laing, de répondre à trois questions qu'on a posées à la dernière séance. Monsieur Laing?

M. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Je vais répondre uniquement parce que M. Lalonde m'a remis une déclaration écrite qui répond à quelques questions posées par M. Orange, je crois.

Je vais d'abord répondre à la question qu'on a posée au sujet des moyens de supprimer la poussière sur la route de l'Alaska. Nous avons deux objectifs en vue: tout d'abord, abattre immédiatement la poussière dans les régions habitées et, deuxièmement, mettre au point différents produits et méthodes pour supprimer la poussière.

Le coût par mille, donné ci-dessous, est fonction du genre de produit utilisé et de l'agrégat requis pour la préparation d'une bonne surface qui permette aux automobiles de rouler convenablement. Le coût a peu de relation avec la partie en cause.

Suppression de la poussière, été 1968.

En Colombie-Britannique, on a recouvert d'un enduit anti-poussière environ 40 milles de la route de l'Alaska, notamment la route menant à l'aéroport de Fort Nelson, les tronçons nord et sud de la route menant à Fort Nelson, un tronçon de 7 milles dans la région de Muncho Lake et environ 6.5 milles de route en bordure des motels, etc. On a utilisé sur ces tronçons le produit anti-poussière «Special Primer» produit bitumeux fabriqué par l'Imperial Oil. Ce travail a coûté environ $2,500 le mille. On s'attend à ce qu'au moins 75 p. 100 du travail soit à reprendre à l'été de 1969.

Au Yukon, on a traité un tronçon de 2.5 milles, à Watson Lake, et de courts tronçons, dans la région de Whitehorse, avec une émulsion bitumeuse appelée SS-1. Le coût se chiffre à environ $3,000 le mille, et on prévoit devoir recommencer le travail en 1969.

On a traité un autre tronçon de 15 milles, dans la partie nord de la route, soit de la borne 1146 à la borne 1161, avec un autre genre d'émulsion bitumineuse appelée AE200-M. Le travail a coûté $3,000 le mille, mais le revêtement ne durera pas un an.

Programme de 1967

En 1967, on a aussi recouvert un certain nombre de tronçons d'un enduit anti-poussière, l'un des procédés coûtant $8,300 le mille. On prévoit que ce traitement durera environ 3 ans. En outre, on a revêtu un court tronçon d'un enduit bitumeux coûtant seulement $1,350 le mille, mais dont l'effet ne dure que trois mois.

• 1540

M. L. Lalonde (sous-ministre des Travaux publics): On a posé deux autres questions, monsieur le président. L'une porte sur le pourcentage d'employés bilingues au ministère. Récemment, nous avons fait un relevé de la situation, après avoir fait remplir un questionnaire par tous les employés. Les statistiques de ce relevé indiquent que sur 8,554 employés, 2,263 se considèrent comme bilingues. Je n'ai pas, et il est impossible d'en avoir, de statistiques précises sur le degré de bilinguisme de chacun de ces employés. Certains sont bilingues à 100 p. 100 et il est très probable que d'autres ne le sont qu'à 10 p. 100. Autrement dit, certains d'entre eux peuvent lire, écrire et parler les deux langues, tandis que d'autres ne peuvent que lire les deux langues. Nous utilisons ces chiffres pour mettre au point notre programme à long terme prévoyant des cours pour les fonctionnaires partiellement bilingues et, éventuellement pour ceux qui sont unilingues.

Enfin, on a demandé la liste des experts-conseils de tous les projets qui figurent dans le Livre bleu. Nous travaillons là-dessus, et je déposerai cette liste jeudi, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Lalonde.

M. Roy va poursuivre le premier tour de questions, puis M. Ritchie.

M. Roy (Timmins): Monsieur le président, un des membres, la semaine dernière, ne se plaignait pas, mais félicitait le Ministre pour le grand nombre de travaux effectués par les Travaux publics dans sa circonscription. Mes questions, qui portent sur certains projets bien définis, ne seront pas longues, car on n'effectue pas beaucoup de travaux dans ma circonscription. Nous avons un seul petit projet en cours, ou qui est censé l'être, celui du bureau de poste d'Ansonville. Les habitants d'Ansonville m'ont demandé avec instance qu'on leur accorde la livraison du courrier par facteur. Je me demande si on a tenu compte de cette demande en dressant les plans du bureau de poste, car je crois savoir qu'Ansonville a presque le nombre minimum de points requis pour obtenir la livraison par facteur?

M. Laing: On a proposé que vous nous donniez un avis sur cette question. Nous vous donnerons une réponse jeudi. Les travaux que nous exécutons le sont toujours à la demande du ministère des Postes qui, s'il a besoin d'un édifice, nous donne une idée de ce dont il a besoin, et je crois qu'il est juste de le dire, nos fonctionnaires, après avoir étudié la demande, déterminent la meilleure façon d'y répondre. Nous en discuterons de nouveau avec le ministère des Postes, et je vous répondrai jeudi.

M. Roy (Timmins): Merci. Je n'aimerais pas qu'après avoir construit le bureau de poste, on se rende compte qu'on doit faire des changements à cause de la livraison postale. Je vais déménager dans une autre circonscription.

M. Laing: Ansonville?

M. Roy: Ansonville, Ontario. Puisqu'on effectue si peu de travaux publics dans ma circonscription, monsieur le président, je devrai déménager dans une autre circonscription.

Je remarque dans le budget de 1970 un poste de $53,000 prévu pour le quai et le brise-lames de Haileybury, alors que le budget de 1968 prévoyait un même poste de $105,000, soit $158,000 au total. Je me demande si on a étudié l'usage qu'on fera de ce quai, ou de ces installations, avant d'approuver cette dépense, car je ne crois pas qu'on en fasse un usage commercial ou touristique très poussé.

• 1545

M. Laing: Je dois dire, monsieur Roy, que nous nous sommes quelque peu opposés à ce projet qui, selon vous, ne serait pas tout à fait justifié. Je dois vous dire que, dans ce cas-ci, nous nous sommes retirés de l'affaire, et que la somme n'est pas $158,000, mais beaucoup moins que cela. Je crois que c'est plutôt environ $70,000 ou $80,000, et que la ville va prendre le projet en charge.

M. Roy (Timmins): Quand? Quand on l'aura réparé?

M. Laing: Dès que nous aurons dépensé $60,000.

M. Roy (Timmins): Merci, mais je crois qu'il aurait mieux valu que la ville reçoive un simple chèque forfaitaire, vu l'usage qu'elle va faire de ce quai. Toutefois, pour ce qui est de vos experts-conseils, je me demande si vous avez une méthode d'évaluation de leur travail, pour savoir s'ils fournissent ou non de bons services, ou leur confiez-vous tout simplement un projet et les laissez-vous travailler à ce projet jusqu'à ce qu'ils l'aient terminé?

M. Laing: Après avoir entendu cette question, il n'est probablement pas juste de demander à M. Langford d'y répondre, mais je crois qu'il devra le faire.

M. J. A. Langford (sous-ministre adjoint (études techniques), ministère des Travaux publics): Vous demandez si nous pouvons mesurer la valeur de leur travail?

M. Roy (Timmins): Oui.

M. Langford: Ils travaillent généralement dans les mêmes conditions qu'un bureau d'experts-conseils ordinaire. Ils doivent d'abord préciser en quoi consiste le travail. Dans certains cas, les projets n'intéressent pas trop les experts-conseils de l'extérieur, particulièrement s'il s'agit de régions éloignées, etc., où se pose le problème des transports, et certaines autres conditions, mais généralement, ils se fixent un objectif, un horaire et un système de révision semblable à celui que nous imposons à nos propres experts-conseils. J'ai déjà dit je crois que c'est à la dernière séance que nous avons fait une approximation du volume de travail, et je dirais qu'environ 80

p. 100 de nos experts-conseils sont engagés par contrat chez des sociétés privées. Est-ce que cela répond à votre question? Avez-vous un exemple précis que je pourrais peut-être...

M. Roy (Timmins): Non. Je me demandais tout simplement si vous avez des méthodes, dans votre ministère, qui vous permettent d'évaluer le rendement de votre personnel.

M. Langford: Oui, certainement. Nous avons des délais, un horaire, des révisions; nous suivons exactement les mêmes pratiques qu'avec les experts-conseils de l'extérieur.

M. Roy (Timmins): Quand vous exécutez des travaux pour d'autres clients, ou d'autres ministères, qui détermine l'espace nécessaire? Est-ce que c'est l'autre ministère, ou votre ministère?

M. Langford: Nous avons adopté des normes générales qui sont en fonction de la tâche à accomplir. Pour ce qui est des bureaux de poste, par exemple, nous avons établi une équation avec le ministère des Postes, pour déterminer le genre d'installations dont il a besoin dans telle ou telle région. Nous avons des normes qui vont des édifices de 600 pieds carrés à 800, 1,000, 1,200 et 1,600 pieds carrés, dans ce rapport, et qui sont en relation directe avec le volume des affaires et le nombre des employés qui travaillent dans l'immeuble.

M. Roy (Timmins): Vous utilisez donc des normes, en fonction des besoins?

M. Langford: En effet.

M. Roy (Timmins): Qui détermine le genre ou la qualité des installations?

M. Langford: C'est avant tout notre tâche. Il s'agit ici d'études techniques.

M. Roy (Timmins): Je crois savoir que le Conseil du Trésor a des normes de qualité qui varient selon les ministères, de telle sorte que certains d'entre eux occupent des immeubles de meilleure qualité que d'autres.

• 1550

M. Langford: On est à établir ces normes, et le ministère des Travaux publics joue un rôle très important dans cette fonction du Conseil du Trésor, c'est-à-dire la création de normes obligatoires et variables. Si un ministère exige des installations spéciales, un laboratoire, par exemple, le Conseil du Trésor juge alors jusqu'à quel point on peut dépasser la norme variable.

M. Lalonde: Permettez-moi de souligner, monsieur Roy, que deux facteurs très distincts entrent ici en ligne de compte: tout d'abord, fixer les besoins du client, ce que font conjointement le ministère et le Conseil du Trésor, en fonction d'un programme qu'éventuellement le Conseil du Trésor approuvera. Une fois le programme du ministère approuvé, on nous demande: «Que faut-il pour répondre à nos besoins?» Les besoins vont d'installations très spéciales, pour certains organismes, aux bureaux ordinaires. Le Conseil du Trésor, de concert avec notre ministère, fixe actuellement des normes pour tous les bureaux. Nous espérons éventuellement établir des normes pour tout, mais il existe des domaines, à l'heure actuelle, dont les besoins sont particuliers et où il n'est pas facile de fixer des normes, parce que ces besoins ne se font peut-être sentir que dans un seul ministère, et seulement une fois à l'occasion.

Le président: Monsieur Roy, votre temps est écoulé. Aimeriez-vous terminer avec une dernière question?

M. Roy (Timmins): Oh non, j'en ai beaucoup plus.

Le président: Je vais alors vous inscrire au second tour. M. Ritchie était le deuxième sur la liste, mais comme il est absent, je vais donner la parole à M. MacDonald.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur le président, ce n'est peut-être pas étonnant mais j'aimerais poser un bon nombre de questions au sujet de la chaussée de l'Île du Prince-Édouard, c'est-à-dire le projet de chaussée du détroit de Northumberland; peut-être qu'avant de poser ces questions, étant donné qu'il s'agit, actuellement d'une discussion générale du budget des Travaux publics, je devrais d'abord demander si on prévoit tenir plus tard une série de séances sur ce sujet particulier, ou préférez-vous que nous en discutions dès maintenant? Je laisse le choix au Ministre et à ses fonctionnaires.

Le président: Monsieur MacDonald, après avoir entendu ces questions posées en Chambre, je croyais que le sujet viendrait sur le tapis. J'aimerais proposer au Comité qu'on saisisse de cette question le comité directeur pour qu'il en discute, car, vous pouvez vous en rendre compte, elle exigera beaucoup de

préparation, de personnel, etc. Êtes-vous d'accord pour qu'on en saisisse le comité directeur?

M. MacDonald (Egmont): Si vous me promettez, monsieur, que cela se fera, j'en serais très heureux. Je me rends compte qu'interrompre une discussion générale avec une discussion sur un sujet bien précis ne servirait pas les intérêts du Comité. D'autres membres, j'en suis sûr, sont aussi intéressés et, comme vous le savez, l'horaire de la semaine est très chargé pour les conservateurs, qui sont en congrès, sans compter ceux qui sont à l'extérieur du pays. Pour être juste pour tout le monde, je crois qu'il serait bon de fixer la date de la discussion, mais, avant tout, j'aimerais qu'on me donne l'assurance que cette discussion aura lieu.

M. Laing: Nous préférerions finir d'abord la discussion du budget, puis réserver une journée pour l'étude de votre question. M. Lalonde m'a fait remarquer que d'autres ministres pourraient alors être appelés à témoigner. Je crois que si le comité directeur pouvait d'abord discuter de la chose à fond, puis faire les préparatifs voulus, cela nous permettrait de gagner du temps.

M. MacDonald (Egmont): Je suis d'accord.

Le président: Si le Comité est d'accord, je vais convoquer une séance du comité directeur à ce sujet, et nous allons réserver une période pour la discussion de cette question.

M. MacDonald (Egmont): Je crois que la discussion va durer plus longtemps qu'une journée, contrairement à ce qu'en pense le Ministre, car la question a beaucoup de ramifications et couvre une période de quelque dix ans. Je pense même qu'il faudra plus d'une journée pour étudier seulement les différents faits et renseignements relatifs à la question, mais après avoir reçu cette assurance, je suis très heureux de remettre la chose pour le moment.

Le président: Le Comité est-il d'accord pour qu'on réserve ce sujet et qu'on permette au comité directeur de prévoir une période spéciale pour en discuter?

Des voix: D'accord.

• 1555

M. MacDonald (Egmont): Puis-je mentionner une dernière chose? J'attends encore les documents qu'on avait promis, la semaine dernière, de nous remettre sous peu. J'espère qu'on le fera bientôt, de manière que nous puissions avoir tous les renseignements pertinents lorsque la discussion commencera. Je crois que le Ministre est d'accord, car je l'ai vu hocher la tête.

M. Laing: Est-ce qu'on a déposé le document de Stanford?

M. MacDonald (Egmont): Pas encore; voilà un document que nous aimerions avoir tout particulièrement.

Le président: Vous l'avez accepté avec les autres. Il a été convenu qu'il ferait partie de...

M. MacDonald (Egmont): Oui, je sais. Je crois que c'est le ministre des Transports qui devait le déposer, mais il semble qu'on l'ait égaré quelque part entre les deux ministères.

M. Laing: Est-il possible alors de poursuivre l'étude des autres crédits?

M. MacDonald (Egmont): Oui, mais nous y reviendrons plus tard.

Le président: Nous allons étudier les autres crédits et réserver le crédit n° 1 à cette fin.

M. MacDonald (Egmont): C'est bien, merci.

M. Breau: Monsieur Laing, qui détermine les besoins de dépenses en immobilisations, ou de dépenses d'entretien, que votre ministère fait pour le ministère des Pêcheries? Quelle sorte de collaboration obtenez-vous du ministère des Pêcheries lorsque vous le consultez, disons, pour déterminer si on doit construire un quai dans telle ou telle région, ou si on doit exécuter d'importants travaux d'entretien?

M. G. B. Williams (sous-ministre adjoint principal, ministère des Travaux publics): Il existe un comité interministériel dont nous sommes presque toujours membres, de même que le ministère des Transports et le ministère des Pêcheries. En outre, le comité s'adjoint, au besoin, des membres de l'Office d'expansion économique de la région Atlantique, de l'Office des recherches sur les pêcheries et, dans certains cas, du ministère de l'Industrie. Les projets que peuvent proposer l'une ou l'autre des parties sont scrutés par ce comité où siège un représentant du Conseil du Trésor. C'est sur cette base qu'on étudie les grands travaux.

Quant à la question de l'entretien, l'initiative en est laissée dans une grande mesure à nos fonctionnaires de district qui s'occupent des installations. Toutefois, dans certains cas particuliers, dans un certain secteur si la norme n'est pas maintenue ou qu'on s'attend à une production de pêche qui forcerait la capacité de l'installation, le ministère des Pêcheries traite alors directement avec nos fonctionnaires régionaux et de district et leur demande de s'occuper de l'entretien spécial de cette installation.

M. Breau: Dans les limites mêmes des régions, les fonctionnaires de votre Ministère sont-ils les seuls qui s'occupent de l'entretien des quais?

M. Williams: En effet.

M. Breau: Vous vous fiez donc à eux pour signaler le besoin de...

M. Williams: C'est juste.

M. Laing: Vous vous occupez avant tout de justifier ou de ne pas justifier le besoin en cause.

M. Breau: Oui, et en outre d'établir des priorités à l'égard des principaux travaux de réparation, d'agrandissement et autres travaux analogues.

M. Williams: Aussitôt qu'il y a des travaux de réparation ou d'agrandissememt importants, ils sont considérés de nouveau comme des ouvrages d'équipement et sont soumis à l'étude de ce Comité interministériel qui établit les priorités.

M. Breau: Ces projets de travaux sont examinés, dites-vous par le Comité interministériel?

M. Williams: C'est juste.

M. Breau: A-t-on déjà songé à permettre au ministère des Pêcheries de contribuer plus directement aux décisions relatives à la construction de quais et à d'autres dépenses d'équipement? Cette question a-t-elle été étudiée?

M. Williams: Je ne sais pas si l'on a songé à donner aux représentants du ministère précité plus d'autorité qu'ils n'en ont virtuellement, car à mesure qu'ils élaborent leurs programmes, et que ces programmes prennent forme—ils peuvent s'engager dans un programme de participation à la construction de débarcadères et de travaux relatifs aux quais, la construction de hangars ou d'autres installations de ce genre ou l'aide à l'expansion d'une pêche en particulier—ils le signalent automatiquement à notre attention dans le cadre de projets précis destinés à la région à laquelle ils s'intéressent à ce moment, de sorte qu'ils nous apportent directement leur contribution de toute façon. La raison qui les porte à s'adresser à nous, c'est que les fonds sont prévus dans notre crédit à l'heure actuelle de sorte que nous pouvons déterminer l'affectation.

Deuxièmement, si les fonds figuraient à leurs prévisions, ils s'adresseraient à nous de toute façon pour obtenir la somme d'argent nécessaire pour faire l'enquête et l'estimation, et pour connaître le montant d'argent que comporte l'entreprise afin qu'ils puissent songer à la priorité et à la rentabilité économique du projet. C'est ainsi qu'ils apportent effectivement une contribution totale aux besoins nécessaires.

M. Laing: Les données statistiques sur la quantité de poisson traité à un endroit quelconque aux fins de justifier ou non la construction d'une installation sont obtenues du ministère des Pêcheries seulement.

• 1600

M. Breau: Certaines personnes ont demandé—la plupart sont des pêcheurs, je crois—que votre Ministère établisse dans certaines régions une équipe d'entretien, parce qu'il y a beaucoup de petits travaux d'entretien qui s'imposent autour des quais et que parfois une telle équipe pourrait atténuer certaines difficultés. Je ne crois pas que votre Ministère ait bien accueilli cette proposition. Je ne crois pas que vous désiriez cette sorte d'arrangement. A l'heure actuelle, le besoin de réparations doit être signalé, ce qui prend du temps; l'ingénieur se rend alors sur les lieux pour faire une enquête puis pour solliciter des soumissions. Pourriez-vous expliquer en détail les raisons que vous avez de ne pas maintenir des équipes d'entretien—pas nécessairement une équipe, mais peut-être un homme ou deux par région ou quelque chose d'approximatif, non seulement pour faire les réparations mais pour examiner et pour établir si les quais sont en bon état ou non?

M. Williams: Dans notre organisation, nous avons des ingénieurs territoriaux au sein d'une vaste région qui embrasse plusieurs territoires dont s'occupent nos ingénieurs. Ils sont chargés d'examiner les installations maritimes de leur propre territoire, puis de la région. La nécessité de réunir les demandes de travaux tient à ce qu'ils travaillent dans le cadre d'un budget, comme tout le monde le fait. En outre, chaque ingénieur d'un territoire présente plus de demandes de travaux d'entretien que nos crédits ne nous permettent de faire, de sorte qu'à chaque niveau ils doivent fixer une certaine limite budgétaire et des priorités. Si l'ingénieur du territoire établit les priorités et, si nous nous en remettons entièrement à lui, il peut arriver que ces priorités ne s'accordent pas avec les priorités générales que le ministère des Pêcheries pourrait avoir en vue. Si, à leur avis, un cer-

tain quai ou une installation devait être abandonné graduellement, il n'est pas question de lui laisser dépenser de l'argent pour en continuer l'entretien. Il devrait s'occuper de voir si l'entretien peut être diminué, puis abandonné entièrement. C'est pour cette raison qu'il faut réunir toutes les demandes et qu'un examen s'impose dans l'établissement des priorités tant pour l'entretien que pour la nouvelle construction.

Au sujet d'une équipe qui s'occuperait des réparations, c'est ce qui se fait dans une certaine mesure. Lors de la dernière session, nous avons signalé les petits travaux que nous exécutons en grande partie. Lorsque le Ministère s'occupe de ces travaux, il lance des appels d'offres parce qu'il a des prévisions budgétaires et qu'il doit fixer une limite aux dépenses qui seront faites. Il ne peut simplement pas laisser les gens se mettre au travail et faire les dépenses qu'ils jugent nécessaires.

M. Laing: Monsieur Breau, je crois qu'un bon exemple est le dégât qu'on causé les tempêtes de fin d'année. J'ai reçu plusieurs lettres de félicitations à l'égard du Ministère qui avait réparé ces dommages sans tarder. Dans certains autres cas, nous avons, par ailleurs, écrit des lettres portant que les réparations ne pouvaient être faites avant la fin de l'hiver. Toutefois, j'ai l'impression, que les travaux de réparation ont été faits assez rapidement. Ce n'est peut-être pas ce qui s'est fait, mais c'est l'impression que j'ai eue.

M. Breau: Dans certaines régions cela s'est fait. C'est tout.

Le président: Merci, monsieur Breau. Il reste encore M. Harding pour la première période de questions. S'il n'y en a pas d'autres, nous entendrons d'abord M. Aiken, du deuxième groupe. J'appellerai donc en premier M. Harding.

M. Harding: Monsieur le président, j'ai une ou deux questions d'ordre local dont je voudrais saisir le Comité. Cependant, avant d'en discuter je crois qu'il y a une autre question que le Comité aimerait peut-être examiner en détail, c'est-à-dire l'affaire de la *Roberts Bank* dans la Colombie-Britannique. Cette affaire pourrait mettre en cause d'autres personnes que le ministre des Travaux publics. Je me demandais si...

M. Laing: Nous ne construisons pas la *Roberts Bank*.

M. Harding: Vous y participez de quelque façon, n'est-ce-pas?

M. Laing: Non.

M. Harding: Aucunement?

M. Laing: Du point de vue du transport seulement.

M. Harding: Du transport seulement? J'allais proposer que si l'aflaire se range dans cette catégorie nous pourrions peut-être en discuter un peu plus tard.

• 1605

Il y a une difficulté, monsieur le président. J'aimerais attirer l'attention du Ministre et de son Ministère sur la question d'un port de plaisance à Rykerts, près de Creston. Le Ministère a entretenu de la correspondance avec le Conseil municipal de Creston et d'autres intéressés. Il me semble qu'on devrait étudier, puis s'occuper de cette affaire très prochainement. Je soulève la question en ce moment, monsieur le président, parce que ce sera bientôt l'époque des hautes eaux. Déjà, la région concernée a fait beaucoup de travaux dans ce port. Dans la partie méridionale de la Colombie-Britannique, il y a eu, cette année, beaucoup de neige, ce qui est exceptionnel, et si l'eau montait plus qu'en temps normal il pourrait en résulter des dommages considérables.

J'aimerais signaler qu'il s'agit presque d'une opération conjointe entre les Américains et les Canadiens. Ceux-là ont un petit aéroport international, si l'on peut l'appeler ainsi, et il ont dépensé beaucoup d'argent pour cet aéroport. Les Canadiens, par l'entremise du ministère des Transport, y ont coopéré au moyen d'une petite subvention. Les Américains stationnent les avions du côté canadien, et la piste d'atterrissage est du côté américain ainsi que le bureau de la douane. Tous les intéressés apportent leur coopération à cette entreprise. L'État d'Idaho et plusieurs des petites villes environnantes font leur part.

Nous constatons qu'un Ministère du gouvernement y apporte une contribution financière; par exemple, le ministère des Transports a dépensé $25,000 pour le terrain de stationnement du côté canadien. Les intéressés de l'État d'Idaho ont creusé le port ou la section au sujet de laquelle je propose qu'on fasse quelque chose, et ils ont utilisé les déblais pour la construction de leur aéroport. Ils estiment qu'un montant d'environ $10,000 rendrait le port exploitable. Beaucoup de travaux ont déjà été faits. S'il fallait tout recommencer de nouveau, ce serait une affaire très coûteuse. Je crois savoir que l'État d'Idaho a offert d'y construire des docks et plusieurs autres installations qui pourraient servir dans ce port de plaisance.

Je crois que, lorsque le Ministère l'a examiné, il a eu l'impression que le trafic n'était pas assez considérable pour y justifier

des dépenses. J'espère que nous n'allons pas commencer à évaluer l'ampleur du trafic ou à nous guider sur le mouvement du trafic des années passées, maintenant qu'une installation de ce genre accroîtrait grandement les possibilités du tourisme dans cette région. Je tiens à faire remarquer au Comité qu'il s'agit ici d'un endroit que nous essayons de faire rentrer dans le cadre du programme visant à stimuler l'aménagement des régions. C'est une région où il faut faire quelque chose pour favoriser le tourisme.

M. Laing: De quel côté de la frontière se trouve le port?

M. Harding: Le port est du côté canadien. Je crois savoir que M. Byrne, l'ancien député —il n'était pas l'ancien député de Kootenay-Ouest mais d'une petite partie de Kootenay-Ouest que nous avons prise sur Kootenay-est dans cette région de Creston—s'est intéressé à ce projet et qu'il a écrit au Ministère pour l'engager à y donner suite. Cela s'est passé il y a à peu près un an avant les élections.

Il me semble qu'il s'agit d'un projet dont le Ministère ne peut se permettre de ne pas tenir compte. A la seule fin de vous donner quelques renseignements, je mentionnerai qu'il y a de nombreuses installations de tourisme dans le voisinage de Kootenay Lake, y compris celles qu'on trouve à Crawford Bay, où la société *Kokanee Springs* a dépensé des centaines de milliers de dollars—elle investira plusieurs millions de dollars dans cette entreprise—pour essayer d'attirer des touristes dans cette région. Un grand nombre de voyageurs descendront à l'aéroport, puis il y aura des bateaux qui remonteront la rivière Kootenay lorsque le barrage Libby sera terminé. Le port est aussi très nécessaire ici à cause du bureau de la douane. C'est quelque chose, je crois, dont le Ministère n'a pas tenu compte, car les Américains qui arrivent par bateau doivent remplir les formalités de la douane comme tous les autres. C'est pourquoi ce port ne peut être aménagé à quelques milles de là parce qu'il n'y a pas d'autre port de la douane.

• 1610

M. Laing: S'agit-il d'un port de plaisance?

M. Harding: Oui, c'est un projet de port de plaisance.

M. Laing: Pourquoi ce projet ne peut-il être réalisé en vertu de notre programme relatif aux ports de plaisance? Vous a-t-on dit qu'il ne pouvait l'être?

M. Harding: Je crois savoir qu'au début, lorsque les intéressés en ont fait la demande, ils estimaient que cette entreprise coûterait environ $44,000. Le Ministère a fait savoir au Conseil que le montant maximal pour cette sorte de dépense était de $15,000; je ne sais pas, toutefois, si cela est établi ou non. Cependant, parce que les ouvrages qui avaient déjà été faits et que le don de docks et d'autres installations provenait d'autres sources, on a réduit le montant à environ $10,000. Je me demande si quelqu'un du Ministère possède des renseignements à ce sujet, ou préférez-vous vous occuper d'obtenir des renseignenents et de nous les fournir à une séance ultérieure?

M. Laing: Si nous obtenions les renseignements pour jeudi, cela vous conviendra-t-il?

M. Harding: Oui; ce sera très bien.

Il y a maintenant plusieurs autres choses sur lesquelles je désire attirer l'attention du Ministre. Je ne me propose pas d'y revenir ici puisque j'en ai déjà parlé à la Chambre.

A Kootenay Lake, par exemple, je crois savoir que les tempêtes ont endommagé plusieurs rampes de lancement, près de Boswell. Monsieur le président, j'aimerais obtenir quelques renseignements là-dessus à la prochaine séance. Qu'est-ce que le Ministère se propose de faire pour restaurer ces rampes de lancement afin que les touristes qui se rendront dans cette région puissent les utiliser lors de la saison prochaine qui s'ouvrira bientôt? Il y a, naturellement, d'autres entreprises de travaux publics dans la région et je ne vais pas consacrer à ce sujet tout le temps qui m'est accordé.

M. Laing: Avez-vous quelque observation à faire sur l'accord que nous avons avec l'Hydro au sujet du projet de régularisation des eaux du lac.

M. Harding: Oui, c'est une question que je voulais soulever.

M. Laing: La construction de nouveaux quais et autres travaux.

M. Harding: Je crois savoir que lors de la construction du barrage Arrow, il était entendu que si les quais devaient être abandonnés, et presque tous devaient l'être, on avait au moins laissé à entendre aux localités concernées que ces quais seraient remplacés. Il existe apparemment une entente avec le ministère des Travaux publics—vous pouvez me reprendre si j'ai mal compris—portant que la *British Columbia Hydro Power Authority* devra s'occuper de cette question du remplacement d'ici 1972 ou 1973, je ne suis pas sûr du délai, mais il s'agit ici des trois prochaines années.

Un certain nombre de localités, un bon nombre d'entre elles, dans le voisinage d'Arrow Lakes, d'Edgewood, de Fauquier et de Burton, possédaient toutes des quais, qui ont

tous été démolis, ou ont dû l'être, à cause de ce projet, et tous les intéressés tiennent à avoir un moyen quelconque d'accès à leur localité. Je crois qu'ils ont des difficultés avec l'Hydro.

C'est assez facile pour le gouvernement fédéral et un organisme provincial de la Couronne de rédiger une entente par écrit, mais il faut que les localités en cause démontrent le besoin d'une installation. Aujourd'hui, il s'agit d'une installation, c'est-à-dire d'un endroit où les gens qui ont des bateaux peuvent les amarrer ou les mettre à l'eau. Je prierais instamment le Ministère d'étudier très attentivement le besoin en question aux trois endroits que j'ai mentionnés, c'est-à-dire les localités d'Edgewood, de Fauquier et de Burton et, s'il y a lieu, de faire des instances auprès de l'administration de l'Hydro afin qu'elle s'entretienne avec les représentants de ces diverses localités et discute de la possibilité d'y remplacer les quais par une autre sorte d'installation.

• 1615

M. Laing: J'avais compris que c'était là l'intention de l'entente, c'est-à-dire qu'on forçait les gens à se déplacer et à s'installer sur des terres plus hautes et que les intéressés y auraient droit à un niveau de service comparable, que l'Hydro leur assurerait. N'était-ce pas là l'intention de l'accord?

M. Williams: Il s'agit d'une question de besoin parce qu'en certains endroits, par suite de l'inondation des terres, la physionomie des localités a changé et les modes de Transport et autres éléments qui desservaient auparavant la région sont maintenant détruits ou complètement modifiés. Le fait qu'il y avait un quai à un endroit ne justifie pas nécessairement la construction d'un autre après la régularisation des eaux. Chaque cas doit être examinés de façon individuelle.

M. Harding: Je crois que le temps qui m'est accordé est épuisé, bien que j'avais encore une question ou deux à ce sujet. Peut-être pourrai-je les poser lors de la prochaine période de questions, monsieur le présidznt.

Le président: Je ne m'oppose pas, si personne d'autre le fait, à ce que vous posiez quelques autres questions qui épuiseront le sujet. Le Comité est-il d'accord pour que M. Harding termine sur ce sujet?

M. Roy (Timmins): Monsieur le président, on m'a simplement interrompu. Il faut ou nous interrompre ou nous laisser parler.

Le président: Nous devrons inscrire M. Harding à la deuxième période de questions.

M. Laing: Avant de terminer ce sujet, pourrions-nous apporter le contrat, jeudi? Nous pourrons alors l'examiner.

M. Harding: C'est très bien.

Le prèsident: Très bien. Monsieur Aiken, vous avez reculé d'une place sur la liste parce que M. Badanai désire poser certaines questions en premier lieu, je crois.

M. Badanai: Monsieur le président, j'ai une question brève qui s'adresse au ministre. Après les instances qui ont été faites à plusieurs reprises depuis un an et demi, le gouvernement avait accepté de draguer la rivière Mission, à Fort William, pour en augmenter la profondeur à 27 pieds. Or, en examinant les entreprises prévues dans le budget, je constate que le dragage de la rivière Mission ne l'est pas, au moins il n'y figure pas. Je me demande si ces travaux font l'objet d'une demande particulière au Conseil du trésor font l'objet d'une demande particulière au Conseil du trésor ou d'un décret du Conseil.

M. Laing: J'espère bien qu'ils sont prévus, parce que nous avons adjugé un contrat.

M. Badanai: Il ne figure pas dans les prévisions.

M. Williams: Il est compris dans l'affectation générale: «Lakehead—Réparations et améliorations portuaires—achèvement.»

M. Badanai: A quelle page?

M. Williams: A la page 327, $655,000.

M. Laing: Voulez-vous le voir ou non?

M. Badanai: Naturellement nous voulons le voir. J'ai craint un moment que cette affectation ait été omise parce que je ne l'avais pas vu dans le livre.

M. Laing: Je tiens seulement à éclaircir cela.

M. Badanai: A la page 327, dites-vous?

M. Laing: Je pourrais expliquer aux autres membres du Comité que ce dragage de la rivière Mission s'impose pour fournir la profondeur requise aux navires d'un certain tonnage qui transportent, je crois, de 5 à 6 millions de tonnes de fer et de grenaille de fer, par an. Il s'agit d'une aide à une industrie très importante qui est en croissance à cet endroit.

M. Badanai: Cet article de dépense figure-t-il sous l'affectation «Lakehead—Réparations et installations portuaires—achèvement»?

M. Lalonde: C'est juste.

Le président: Monsieur Langlois:

M. Langlois: Comme nous en sommes encore au premier tour de questions et qu'il n'y a pas eu de questions supplémentaires—celle que j'ai posée l'autre jour à M. Gilbert

aurait dû être une question supplémentaire—disons que celle-ci sera ma première question aujourd'hui...

L'autre jour, M. Gilbert a déclaré, pendant qu'on l'interrogeait, qu'il avait obtenu du Ministère une liste des contrats de moins d'un million de dollars et une liste des contrats de plus d'un million, de même que le nombre de soumissionnaires. Après avoir calculé le nombre de contrats de plus d'un million de dollars et le nombre de soumissionnaires, il en est arrivé à la moyenne de sept soumissionnaires par contrat d'un million de dollars et davantage. Il s'inquiétait du fait que, d'après lui, un grand nombre d'entrepreneurs sont plus ou moins en train de fusionner et que l'un de ces jours—peut-être pense-t-il que la chose est déjà faite—à propos de certains contrats, tous les soumissionnaires seront les mêmes personnes portant des noms différents.

• 1620

Je sais que M. Gilbert est un avocat éminent de la région de Toronto, mais il ne semble pas très bien connaître l'industrie de la construction où j'ai travaillé pendant une dizaine d'années. J'aimerais rassurer M. Gilbert: s'il pense que la concurrence n'existe pas dans l'industrie de la construction, il ne fait que rêver.

M. Gilbert: Monsieur le président, j'invoque le règlement. Est-ce là une conversation entre M. Langlois et moi-même ou bien est-il en train d'interroger le ministre?

M. Laing: On est en train de corriger des erreurs.

M. Gilbert: Je serais très heureux de répondre.

M. Langlois: Monsieur le président, j'essayais simplement de connaître les opinions du ministre et des sous-ministres pour savoir si une telle chose peut arriver. S'il se peut que les sept soumissionnaires d'un contrat forment la même équipe sous des noms différents, j'estime que le gouvernement du Canada devrait certes commencer à s'en inquiéter. Autant que je sache, tel n'est pas le cas. M. Gilbert a déclaré que peut-être que deux ou trois personnes appartenaient à la même compagnie ou groupaient le même capital.

Je ne vois pas pourquoi il devrait prétendre au même contrat et dépenser trois fois plus d'argent que ne le ferait un seul soumissionnaire. Seul, le plus bas soumissionnaire obtiendra le contrat et s'il y a trois noms différents pour la même équipe, ils connaissent tous les prix qu'ils devront payer pour cela. Ainsi, je crois qu'ils y perdraient s'ils faisaient trois fois la soumission, s'ils obtenaient trois fois l'assurance, les cautionnements de soumission et ainsi de suite. Je ne crois pas que cela soit possible. En tout cas, il y aurait trois ou quatre compagnies qui ne seraient pas de connivence, si vous voulez, et le système ruinerait leurs objectifs.

J'aimerais entendre du ministre de l'un des sous-ministres s'il y a eu des cas semblables au cours des dernières années ou si une telle situation est possible.

M. Gilbert: Monsieur le président, je voudrais obtenir un renseignement. J'aimerais consigner au compte rendu une partie de la réponse que j'ai reçue de M. Laing à propos de ce problème. A la page 2 de sa lettre, qui date du 17 janvier 1969, il parle de la collusion qui caractérise ces sociétés de construction liées les unes aux autres. Voici ce qu'il dit:

> On a enregistré, bien entendu, des cas de ce genre et on leur a consacré une très grande publicité. Je crois, cependant, que cette publicité n'est nullement une preuve du caractère dominant de cette pratique.

Pour rendre justice à M. Laing et pour signaler sa réponse au Comité, j'ai cru bon de consigner ce passage au compte rendu. Le ministre pourrait peut-être nous dire, Monsieur Langlois, ce qu'il signifie par «On a enregistré des cas de ce genre». Il pourrait peut-être nous aider à ce sujet.

M. Laing: Je crois que nous avons accordé dans le passé des contrats à des entreprises qui, nous l'avons découvert, appartenaient à une autre entreprise. Cependant, elles avaient déjà obtenu de faire les travaux. Il s'agit d'une industrie dans laquelle s'effectuent des changements considérables. En outre, un grand nombre d'entreprises ont fusionné leurs ressources.

L'industrie de la construction nous adresse constamment des instances selon lesquelles elle désire se débarrasser des hauts et des bas dans ce domaine. Elle prétend que le gouvernement est le plus grand employeur du pays dans la construction, et que si nous pouvions nous arranger pour faire la même quantité de travail chaque année, toutes les parties intéressées s'en trouveraient mieux et nous de même. Je suis d'accord à ce sujet parce que je ne sais rien de l'industrie de la construction et que je ne suis qu'un profane dans le domaine des travaux publics. Ce qui m'a toujours alarmé au sujet des sociétés de construction, c'est l'énorme quantité de machines qui ne fonctionnent pas tout le temps. Des acres de matériel sont là qui n'est pas employé. Si l'on pouvait aplanir cette difficulté et faire fonctionner les machines il me semble que l'économie dans son ensemble s'en porterait mieux.

• 1625

Nous avons eu des cas où, par suite de fusionnements, d'achats ou de réorganisa-

tions, nous avons accordé des contrats à des entreprises dont nous avons découvert par la suite qu'elles appartenaient à quelqu'un d'autre. Le problème concerne les caractéristiques de l'industrie dans son ensemble. C'est d'ailleurs une industrie difficile. Nous nous sommes engagés, au cours de l'année qui vient, à avoir des entretiens avec l'industrie canadienne de la construction. Ses membres parlent également de la main-d'œuvre, car elle constitue un facteur important de cette industrie et un domaine où la rationalisation économique est, je crois, possible. Je ne puis me souvenir de cette lettre. Je crois que je l'ai signée, mais je ne crois pas justifié d'en déduire que la chose est courante.

M. Gilbert: Je crois que M. Langlois a une question a poser.

M. Langlois: Est-il possible que les sept soumissions concernant des contracts d'un million de dollars et plus, en moyenne, émanent toutes des mêmes personnes?

M. Williams: Non.

M. Laing: Jeudi prochain, nous déposerons une liste des contrats importants avec les noms des soumissionnaires.

M. Gilbert: Je vous en serais reconnaissant.

M. Laing: La chose sera utile.

M. Langlois: Tous ces contrats auraient fait l'objet d'un avis. Ils auraient été des soumissions publiques de toute manière?

M. Laing: C'est exact, M. Langlois.

M. Deakon: Monsieur le président, j'aimerais demander au ministre ou à l'un de ses collègues—étant donné que le gouvernement provincial de l'Ontario, en collaboration avec le conseil municipal de Toronto, s'est engagé dans un programme rattaché à l'exposition nationale du Canada et par lequel le gouvernement de l'Ontario contribue treize millions de dollars—si le ministère des Travaux publics envisage de faire quelque chose sur la rive du lac à Toronto, de concert avec le programme proposé?

M. Lalonde: Monsieur le président, nous avions à l'origine des plans de construction d'un nouveau terminus postal dans cette région.

Une voix: Près des terrains de l'exposition?

M. Lalonde: Oh, je m'excuse, il n'y a pas de plans pour le moment.

M. Deakon: En d'autres termes, ai-je raison de supposer que le gouvernement fédéral ne contribue en rien à ce projet?

M. Williams: Le ministère des Travaux publics ne fait rien, en effet.

M. Laing: Et quant aux autres ministères?

M. Williams: Je ne puis répondre des demandes qu'ils sont peut-être en train d'étudier. Je ne sais pas.

M. Laing: Je croyais qu'on devait faire des travaux de dragage.

M. Williams: Cela ne concerne pas la proposition relative à l'exposition.

M. Deakon: Quelle est la réponse, monsieur le président?

M. Lalonde: On n'a nullement sondé le Ministère pour qu'il contribue à ce projet.

M. Laing: Je croyais qu'il y avait quelque chose. C'est pourquoi nous étions en train de chuchoter ici. Le Ministère a bien été sondé, mais il s'agissait de dragage dans le port de Toronto, et non des terrains voisins de ceux de l'exposition.

M. Deakon: Quels autres projets de logement et de construction le Ministère envisage-t-il pour la région de Toronto, monsieur le président, je veux dire, à part celui-ci?

M. Lalonde: Je m'excuse, monsieur Deakon, d'avoir confondu les deux. Nous avions des plans de construction d'un terminus postal près de la gare Union. Les autorités du Grand Toronto ont adressé des instances au sujet de leur programme d'aménagement global de cette région. On nous a demandé de cesser la planification que nous étions en train d'élaborer. Le gouvernement a fait droit à cette demande et nous sommes en train de faire avec le ministère des Postes une étude complète des locaux dans la région torontoise, non seulement pour les Postes mais aussi pour répondre à tous nos autres besoins. Cependant, nous ne sommes pas encore parvenus à une conclusion quant aux locaux nécessaires ou aux lieux de leur construction.

M. Deakon: Je vois. Je voudrais maintenant poser une autre question. Le Ministère doit être félicité et loué de sa conception d'un certain module standard de construction. Il s'agit d'un module de quatre pouces, comme vous l'avez mentionné, d'après ce que j'ai constaté. Quel est le rapport de ce module avec les autres méthodes de construction employées dans l'industrie du bâtiment?

• 1630

M. Langford: C'est un rapport complémentaire, autant que nous puissions le voir. Certains secteurs accessoires de l'industrie de la construction, la maçonnerie, par exemple, et les fabriquants d'acier, ont décidé qu'ils

seraient capables de produire et de fabriquer des éléments normalisés qui cadreraient avec ce module. A partir du 31 mars, nous nous engageons à faire en sorte que tous nos experts-conseils et tous nos bureaux d'étude fassent tous nos plans sur la base de cette conception modulaire et nous avons reçu quantité de lettres. Le ministère de l'Industrie a entrepris un programme assez étendu, de concert avec diverses industries et, le meilleur moyen de s'informer consiste en fait à l'essayer. Le Ministère va l'inaugurer dans tous nos travaux à partir du 31 mars.

M. Deakon: Et vous ne savez pas s'il peut y avoir conflit avec un autre module que l'industrie privée peut avoir établi en ce moment?

M. Langford: Non; à notre connaissance, il pourrait aller jusqu'à l'adoption du système métrique. Il est basé sur cette conception.

M. Deakon: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Seize personnes ont posé des questions durant la première partie. Je suppose qu'on s'en tiendra là.

Vous vous souvenez que, conformément aux recommandations de notre comité directeur, qui ont été adoptées par ce Comité dans son ensemble, au cours de la deuxième période des questions, vous pouvez poser des questions supplémentaires. Mais nous essaierons de nous restreindre à cet égard pour ne pas nous enliser.

Je donne la parole à M. Aiken pour commencer la deuxième période.

M. Aiken: Je vous remercie, monsieur le président. Il y a trois questions que je voudrais poser. La première concerne les ports et rivières et la deuxième, les petits bureaux de poste.

Premièrement, est-il vrai que l'ancienne direction des ports et rivières n'existe plus.

M. Lalonde: En tant que telle.

M. Aiken: Si je pose cette question, c'est parce que les rapporteurs des débats ont voulu s'informer à ce sujet, ce matin. Il n'existe pas de direction de ce genre figurant maintenant parmi celles de votre Ministère. Est-ce à cause de la réorganisation qu'on a entreprise?

M. Lalonde: C'est exact, monsieur le président. Vous noterez cependant, dans votre Livre bleu, que tous les projets qui entrent dans cette catégorie s'appellent toujours Services techniques des ports et rivières.

Dans la décentralisation, nous conservons les mêmes éléments que le Ministère avait auparavant, mais nous groupons dans le cadre des bureaux régionaux et des bureaux de district avec les gens qui s'occupaient des travaux concernant les ports et rivières. Dans la plupart des cas, ils poursuivent ces travaux dans les bureaux de district ou dans des bureaux régionaux. Et avec M. Hurst, directeur de la planification technique au bureau principal, qui s'occupait de la Direction des ports et rivières quand elle existait en tant que tel.

Le travail s'effectue toujours sur la même base, mais par différents moyens de communication et dans différents domaines.

M. Aiken: Je vous remercie beaucoup. Ma question suivante concerne les quais publics. Elle découle d'un fait particulier que j'utilise seulement comme exemple, à propos de Beaumaris. Il s'agit d'un quai établi depuis longtemps. Il existe à cet endroit depuis le début de la colonisation. Il y avait deux embarcadères et le ministère des Travaux publics semblait très désireux de se débarasser de l'un d'eux—si désireux que le canton a dû l'acheter pour éviter qu'il devienne propriété privée. Est-ce en vertu d'une politique très constante qu'on se défait ainsi d'un grand nombre de ces embarcadères, si je puis m'exprimer ainsi, en les cédant aux corporations municipales?

• 1635

M. Williams: En un sens, là encore, tout dépend de l'usage. Quand on a construit les quais et les embarcadères pour la première fois, les conditions de transport et de commerce étaient telles qu'il en fallait deux. Avec le temps et avec le progrès des routes et des autres installations de transport, les besoins ne sont pas si grands. En outre, des unités moins nombreuses peuvent transporter un volume plus important.

C'est pourquoi, ce qui servait il y a bien des années n'est plus justifié, et nous voulons nous concentrer sur la consolidation d'un nombre d'installations plus petites mais meilleures et plus modernes. Dans certains cas, cela signifie l'abandon de certaines installations qui existaient déjà.

M. Aiken: Monsieur le président, ce n'est peut-être pas le lieu de soulever ce problème, mais tout est dû au fait qu'il fallait davantage d'espace. A mon avis, la décision était tout à fait mauvaise. En fait, le canton—une corporation municipale—a dû acheter un emparcadère fédéral pour éviter qu'il devienne propriété privée. Et il est utilisé.

D'après l'explication donné, le Ministère essayait d'obtenir des municipalités de les prendre là où elles le pouvaient. En réalité, cette municipalité ne le veut pas et ne peut pas se le permettre. Je suppose qu'il ne s'agit pas, en fait, d'essayer d'obtenir de ces corporations municipales qu'elles se chargent d'un embarcadère fédéral.

M. Williams: Le problème consiste à essayer de consolider le service que nous fournissons de la manière la plus efficace. Si nous en administrons deux et que nous pouvons arriver avec un seul, nous aimerions améliorer et affermir celui-ci.

A propos de cet exemple, je suis un peu embarrassé, car il est évident que je ne le connais pas aussi bien que vous, mais il peut arriver que le quai qu'on a construit aux fins du commerce et de la pêche sera utilisé par les plaisanciers et par les touristes auxquels un particulier ou une municipalité fournirait des locaux. La situation était telle que nous avons proposé de le vendre par l'intermédiaire de la Corporation de disposition des biens de la Couronne. L'un ou l'autre aurait pu l'obtenir et l'utiliser commercialement pour les bateaux de plaisance.

M. Aiken: Je n'insisterai pas davantage là-dessus pour le moment.

M. Lalonde: Il est évident, monsieur Aiken, qu'aucun de nous ne connaît cette question en détail. Pouvons-nous prendre le nom pour nous renseigner et faire peut-être plus tard un rapport au Comité?

M. Aiken: Oui, il s'agit de l'embarcadère fédéral à Beaumaris.

M. Lalonde: C'est en Ontario?

M. Aiken: En Ontario. Sur le lac Muskoka. J'ai pensé que la décision était injuste. Je ne voyais pas pourquoi la corporation municipale devait acheter l'embarcadère. Il est utilisé. L'ensemble du problème a surgi lorsqu'ils ont demandé davantage d'espace et de quais fédéraux, et cette demande concernant davantage d'espace les a obligés à acheter le quai pour conserver ce qu'ils avaient.

M. Lalonde: J'aimerais connaître les détails et en discuter plus tard.

M. Aiken: Ma seconde question concerne également les installations destinées aux petits bateaux. A-t-on pris ou encouragé une disposition concernant le pompage des récipients d'égouts qu'on va placer dans les petites embarcations? Je crois qu'on va commencer cette année en Ontario.

Je soulève ce problème car l'Ontario va certainement obliger les propriétaires de petites embarcations à garder les égouts dans leur bateau et à les faire évacuer au moyen d'une pompe. Mais il semble que l'aménagement des installations de pompage soit très lent dans les ports de plaisance publics ou privés.

M. Williams: Si je me souviens bien, il s'agit d'un règlement provincial. Nous avons pris des renseignements et notre bureau du district de Toronto a fourni les renseignements au ministère provincial concerné sur l'emplacement des installations que nous avions, qu'ils allaient examiner et ensuite nous indiquer certains endroits où ils feraient des installations, eux ou d'autres.

• 1640

Les renseignements sur notre liste des quais et notre projet les concernant ont été fournis par notre bureau du district de Toronto à la province, mais je dois admettre que je ne sais pas ce que la province en a fait depuis.

M. Aiken: Le ministère essaie-t-il, en fait, d'élaborer un programme sur une disposition publique concernant les installations de pompage ou allez-vous le laisser aux entreprises privées?

M. Williams: Encore une fois, la demande doit être conforme au règlement provincial et ce sera le gouvernement provincial qui prendra les dispositions, qu'elles relèvent de l'entreprise privée ou du gouvernement.

M. Aiken: Vous allez le laisser? Ils l'ont commencé et ils peuvent le finir?

M. Williams: C'est vrai. Le gouvernement fédéral n'a pris aucune part à l'élaboration de ce règlement. C'est pourquoi nous ne réagissons pas à ce sujet.

M. Aiken: J'apprécie la réponse et mon argument, c'est que le gouvernement fédéral y aurait participé de toute manière, mais du fait qu'il n'a pas bougé, il devrait y avoir un véritable effort de collaboration avec le gouvernement de l'Ontario, car il s'agit d'un problème concernant la pollution.

M. Williams: C'est exact: la co-opération et la collaboration existent d'ailleurs sur le problème du contrôle de la pollution entre le gouvernement fédéral et les provinces. Mais dans ce domaine particulier de la pollution, je le répète, le gouvernement provincial aura pris l'initiative et nous, du gouvernement fédéral, nous supposons qu'ils prendront les mesures consécutives qu'impose le règlement qu'ils ont élaboré.

M. Aiken: J'ai encore une question sur un autre sujet.

M. Deakon: J'ai une question supplémentaire sur ce problème, monsieur le président. Il s'agit des permis des bateaux à moteur. Qui obtient les recettes provenant des permis accordés à leur propriétaire?

M. Williams: Ce n'est pas le ministère des Travaux publics.

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît! Avez-vous terminé votre interrogatoire, monsieur Aiken?

M. Aiken: Il me reste à poser une question sur un autre sujet, si vous permettez. C'est à propos de la construction de petits bureaux de poste.

Je ne sais plus guère quelle est la politique actuelle du Ministère à ce sujet. Autrefois, cette construction relevait de ce qu'on appelait communément le programme des travaux d'hiver et le coût de ces bureaux allait jusqu'à $25,000, si j'ai bonne mémoire, y compris le terrain, les honoraires d'architectes et l'immeuble. Quelle est la politique actuelle? Ce programme se continue-t-il ou s'en tient-on davantage maintenant aux exigences et aux besoins?

M. Lalonde: Monsieur le président, le programme de travaux d'hiver proprement dit a été exécuté à certaines fins définies par le Cabinet, c'est-à-dire pour procurer du travail durant l'hiver. Pendant les quelques années où j'ai eu à m'en occuper, j'ai constaté qu'une part allant de 10 à 15 p. 100 des travaux pouvait effectivement être exécutée en hiver. Le gros du travail était fait durant le printemps et l'été.

Après avoir pesé le pour et le contre, on a conclu qu'un programme spécial comme celui des travaux d'hiver n'était pas nécessairement la solution mais qu'il fallait plutôt, un an et demi à l'avance, dresser les plans d'un programme méthodique de construction de bureaux de poste en prévoyant qu'une partie des travaux de construction de bureaux de poste réguliers serait exécutée en hiver. Je crois que cette méthode a donné de meilleurs résultats.

M. Aiken: Si je comprends bien, le même programme se continue mais ce n'est plus un programme de travaux d'hiver proprement dit?

M. Lalonde: Vous avez raison, monsieur Aiken.

M. Aiken: Pouvez-vous me dire approximativement combien de ces immeubles vous construisez chaque année?

• 1645

M. Lalonde: Vous voulez, n'est-ce pas, monsieur Aiken, que je vous donne des chiffres précis? Je ne pourrais vous donner pour le moment qu'une réponse très approximative.

M. Aiken: Je voudrais avoir ce renseignement et je voudrais savoir aussi si l'on se propose de construire un petit bureau de poste à Trout Creek, dans la région de Parry Sound. Merci, monsieur le président.

M. Lind: Puis-je demander, par l'entremise du président, si le Ministère a songé à l'agrandissement de ces petits bureaux de poste dans les petits villages? Dans certains villages, la population diminue et dans d'autres elle augmente assez rapidement. Avant de construire ces bureaux de poste, est-ce qu'on procède à un relevé afin de prévoir l'expansion et les besoins futurs?

M. Williams: Oui, ce relevé fait partie de la liste des besoins que nous transmet le ministère des Postes. On nous indique d'abord l'ordre de priorité et le genre de bureau qu'on veut faire aménager. Lorsqu'il fait son analyse, le ministère tente de prévoir, suivant le type d'installations, quel usage en sera fait d'ici cinq ou dix ans. Dans le cours de son examen, en tenant compte du type de localité dont il s'agit, le ministère peut juger plus avantageux de ne pas prévoir une trop grande expansion mais d'aménager plutôt les mêmes installations ailleurs en prévision de déplacements possibles ou même de l'établissement de livraison par facteurs ou d'autres services pour le public. On cherche donc à prévoir l'expansion; le programme qu'on nous demande d'exécuter se fonde sur ces prévisions mais celles-ci relèvent, en somme, du ministère des Postes.

M. Lind: J'ai une autre question à poser, monsieur le président. Pour les services d'entretien et de concierge de ces petits bureaux de poste de collectivités éloignées, est-ce qu'on fait appel habituellement à la main-d'œuvre locale ou les travaux de ménage sont-ils confiés à des entreprises qui s'en font une spécialité?

M. Williams: Pour les petits bureaux de poste, on cherche à recruter la main-d'œuvre sur place. Dans bien des cas, on fait un appel d'offre pour les travaux de ménage. Parfois, ce n'est pas un travail à plein temps; il est toujours exécuté à des heures irrégulières.

M. Lind: Tout dernièrement, j'ai eu connaissance de cas où le ministère des Postes, je crois, a retenu les services d'une entreprise de nettoyage pour exécuter ce travail; ensuite, on a publié des annonces dans la localité pour demander quelqu'un qui accepterait cette besogne qu'on avait enlevée à l'ancien concierge ou à celui qui précédemment s'en occupait. Quelle est la façon de procéder? Parfois des entreprises doivent parcourir 35 ou 40 milles pour exécuter ces contrats et, ensuite, comme j'ai pu le constater, on choisit quelqu'un d'autre. Je parle ici en particulier du bureau de poste de Park Hill; on y a congédié le concierge, on a confié le travail à une entreprise de nettoyage et on a ensuite publié des annonces dans la localité pour rechercher quelqu'un pour accomplir cette besogne.

M. Williams: Je pourrais obtenir des renseignements précis à ce sujet et vous les communiquer à la prochaine séance.

M. Lind: Certainement. Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

M. Aiken: Puis-je demander un renseignement complémentaire au sujet de ma propre question? Je me suis toujours demandé comment la Commission de la fonction publique peut se prononcer sur les aptitudes de quelqu'un qui sollicite un emploi de nettoyeur; elle exige un certain niveau d'instruction, et ainsi de suite mais je n'ai jamais pu comprendre quelles sont les qualités qu'on peut exiger de ces candidats. Il y a appel d'offres, ce qui est une bonne chose, mais comment peut-on prendre une décision? Y a-t-il ici un représentant du Ministère qui a fait partie d'un jury appelé à choisir le plus apte parmi deux ou trois de ces candidats?

• 1650

M. Lalonde: Aucun de nous n'a fait partie de ces jurys.

M. Code: Je voudrais un renseignement sur l'adjudication de contrats à des entrepreneurs pour la construction de bureaux de poste. Le contrat renferme-t-il une disposition indiquant si l'entrepreneur principal doit répondre des dettes d'un sous-traitant, par exemple pour le paiement du salaire des travailleurs, s'il a confié une partie des travaux à u nsous-traitant? Je sais que, dans le cas d'un bureau de poste en construction à l'heure actuelle, c'est un sous-traitant qui a été chargé de démolir le vieil immeuble. Je ne saurais l'affirmer, mais j'ai l'impression que le ministère du Revenu est intervenu et a saisi l'argent qui revenait à ce sous-entrepreneur parce qu'il n'avait pas payé son impôt sur le revenu à l'égard d'un contrat antérieur; en conséquence, deux banques et plusieurs marchands de la région en ont été quittes pour leurs frais. Est-ce qu'il serait possible de préciser dans le contrat que la responsabilité retombera sur l'entrepreneur principal; en somme, c'est lui qui accorde les sous-contrats? Existe-t-il une disposition qui prévoit que l'entrepreneur principal sera responsable?

M. Williams: En premier lieu, pour tout contrat de plus de $25,000, il existe une garantie à l'égard de la main-d'œuvre et des matériaux; la compagnie de garantie s'engage à payer le coût des matériaux et de la main-d'œuvre employés directement par l'entrepreneur principal, à défaut de ce dernier. Dans le cas d'un sous-traitant, l'entrepreneur n'est pas tenu d'obtenir la même garantie mais le contrat général renferme une disposition qui permet au gouvernement, lorsqu'on peut établir qu'il s'agit de main-d'œuvre et de matériaux fournis directement à un sous-traitant, d'en assumer lui-même le coût. Ce n'est pas toujours aussi clair que cela mais, dans certains cas, il faut prouver qu'il s'agit de main-d'œuvre et de matériaux affectés à ces travaux en particulier. Quoi qu'il en soit, je crois que c'est la Loi sur l'administration financière qui prescrit que le droit de saisie revient en premier lieu au gouvernement du Canada pour le recouvrement de dettes envers la Couronne.

M. Code: Il s'agissait de la démolition de vieux immeubles sur l'emplacement du bureau de poste; la question des matériaux ne se posait donc pas mais on ne peut pas en dire autant pour la main-d'œuvre.

M. Williams: S'il n'y a pas assez d'argent, ce qui reste est distribué proportionnellement entre les créanciers.

M. Code: Que doivent faire ceux qui ont exécuté des travaux et à qui on a remis des chèques sans provision? Deux banques de la région ont ces chèques en main et des marchands de la municipalité n'ont pas été payés. C'est un état de choses regrettable. Je me demande s'il serait possible d'y remédier et si l'entrepreneur principal ne pourrait pas être tenu responsable puisque c'est lui qui choisit les sous-traitants.

M. Williams: Je le répète, une plus grande protection est assurée par un contrat du gouvernement qu'à l'égard de travaux exécutés pour le compte d'un autre...

M. Code: Pouvez-vous me dire comment ces travailleurs doivent s'y prendre pour se faire payer?

M. Williams: Oui. Il leur faut déposer une plainte au bureau le plus rapproché du ministère du Travail ou s'adresser directement au ministère des Travaux publics. Je serais étonné qu'ils ne l'aient pas déjà fait.

M. Code: Je sais qu'après un mois ou plus ils ne l'avaient pas encore fait. Et les banques qui ont en main ces chèques?

M. Williams: Je ne saurais me prononcer là-dessus, car les banques ont leurs propres règlements. Si le débiteur a un compte à la banque, l'argent sera tiré de ce compte. Je ne sais pas ce que peut faire la banque. Si elle n'a pas été remboursée, je suis sûr qu'elle écrira très prochainement au Ministère, si elle ne l'a pas déjà fait.

• 1655

M. Lalonde: C'est encore plus compliqué que cela car, dans bien des cas, l'entrepreneur principal a déjà payé le sous-traitant et

ce dernier n'a pas acquitté ses dettes, de sorte qu'il peut arriver que l'entrepreneur principal ait à payer une deuxième fois.

M. Code: J'ai l'impression que le sous-traitant a été forcé de payer la somme d'impôt sur le revenu qui aurait dû être acquittée par l'entrepreneur pour le compte des employés et que le gouvernement est intervenu pour saisir cette somme.

M. Lalonde: Les travailleurs employés sur le chantier même des travaux sont protégés, aux termes de la Loi sur le ministère du Travail.

Le président: Messieurs, je crois qu'on a posé neuf ou dix questions complémentaires à celle qu'a posée M. Aiken sur les bureaux de poste; j'estime donc légitime de mettre fin à cette discussion. Je cède la parole à M. Gilbert. J'aurais moi-même quelques questions à poser mais, comme je ne me suis pas inscrit sur ma liste, j'invite M. Gilbert à procéder à son interrogatoire.

M. Gilbert: Je vous céderai très volontiers ma place, monsieur le président, car vous avez été très accommodant; je suis sûr que les membres du Comité conviennent que c'est à vous qu'il revient d'interroger maintenant les témoins.

Le président: Merci, monsieur Gilbert. Ma première question a trait à une rampe de lancement de bateaux et à un quai situés sur la rivière Outaouais, à Petawawa Point. Le barrage hydro-électrique de Rolphton se trouve à une trentaine de milles en amont et, durant l'été, à cause de ce barrage, le niveau de l'Outaouais monte et descend continuellement. Parfois, il n'y a pas assez d'eau pour ramener l'embarcation près du rivage et la monter sur une remorque et, à d'autres moments, l'eau recouvre entièrement le quai. Pour obvier à cet inconvénient, ne serait-il pas possible d'attacher un quai flottant au bout du quai de béton afin que, durant l'été, quand l'eau est basse, les nombreux touristes et les habitants de la localité puissent aborder au quai flottant? La situation actuelle n'est pas du tout satisfaisante.

M. Williams: Je voudrais me renseigner à ce sujet. Je ne saurais répondre immédiatement par un oui ou par un non. Je ne suis pas assez au courant des circonstances pour me prononcer dans un sens ou dans l'autre, mais nous verrons à nous renseigner. Je ne suis pas sûr de pouvoir obtenir cette information pour la prochaine séance mais nous allons nous en occuper et vous faire rapport.

M. Laing: Quel est le plus grand écart entre les niveaux d'eau?

Le président: J'imagine que le niveau varie de quatre à cinq pieds entre le printemps et l'automne. Ma deuxième et dernière question porte sur la construction d'un bureau de poste pour laquelle le principal entrepreneur avait retenu les services d'une entreprise pour les installations électriques. Une fois les travaux terminés, il est parti sans payer l'entrepreneur-électricien à qui il devait $1,400. Je me demande comment le sous-traitant chargé des installations électriques pourrait s'y prendre pour se faire payer.

• 1700

M. Williams: Ici encore, il faudrait que je sache de quels travaux il s'agit exactement; si c'est un travail qui exigeait une garantie pour la main-d'œuvre et les matériaux, le sous-entrepreneur était tenu de déposer une plainte, c'est-à-dire un avis de percevoir, auprès du Ministère et de la compagnie de garantie. Il est informé de cette garantie au moment où il accepte le sous-contrat. Il est tenu de déposer une plainte mais je ne sais pas s'il l'a fait ou non; il arrive dans certains cas qu'un sous-entrepreneur soit associé en permanence à l'entrepreneur principal et que, de son propre gré, il néglige de se prévaloir des dispositions du contrat qui le protègent. Il laisse traîner les choses et renonce ainsi aux droits que lui confère la garantie.

Il arrive également que l'entrepreneur principal conteste la réclamation du sous-traitant; en pareil cas, lorsqu'une réclamation a été enregistrée auprès du Ministère, nous avons l'habitude, si elle n'est pas acceptée par la compagnie de garantie, de retenir des fonds de l'entrepreneur général, si le différend n'a pas été résolu et si nous en sommes informés à temps, afin de donner aux parties l'occasion d'en venir à un accord, si c'est possible; sinon, le sous-traitant a amplement le temps de se protéger juridiquement de façon qu'on fasse droit à sa réclamation.

Le président: Le sous-traitant dont je parle avait déjà, en des occasions antérieures, exécuté des travaux pour le ministère des Travaux publics et il avait été officiellement informé de la date à laquelle l'entrepreneur principal devait toucher son dernier paiement. Si je comprends bien, dans le cas qui nous occupe, on ne l'avait pas mis au courant du fait que l'entrepreneur avait touché son dernier paiement, le 2 décembre, je crois. Lorsque le sous-traitant a réclamé son dû après cette date, il a constaté qu'il n'y avait plus de fonds.

M. Lalonde: C'est un cas très intéressant, monsieur le président, car, avant de verser le dernier paiement à l'entrepreneur principal, on lui fait signer une délaration assermentée portant qu'il a payé ses sous-traitants. Nous aimerions savoir pourquoi il a signé, apparemment, une fausse déclaration, si vraiment il l'a signée. Nous poursuivons en justice ceux qui font de fausses déclarations assermentées; pour cette raison, nous allons chercher à en savoir plus long là-dessus.

M. Williams: Pouvez-vous nous donner le nom de l'endroit?

Le président: Oui, Rolphton (Ontario); au nom de cet homme, je vous engage à vous renseigner à ce sujet.

M. Lind: Une autre question complémentaire, dans le même ordre d'idées, monsieur le président, si vous le permettez. En plus de la garantie à l'égard de la main-d'œuvre et des matériaux, est-ce que le contrat prévoit la retenue habituelle de 15 p. 100 pendant un certain nombre de jours?

M. Williams: Oui, en plus de la garantie relative à la main-d'œuvre et aux matériaux, il y a une garantie relative à l'exécution.

M. Lind: En effet.

M. Williams: Pour la garantie d'exécution, la retenue est le 5 p. 100.

M. Lind: Du prix global?

M. Williams: C'est exact.

M. Lind: Pour combien de temps?

M. Williams: Nous retenons cette somme jusqu'à ce que le contrat soit achevé; lorsque les travaux sont interrompus pour l'hiver, que nous sommes sûrs que l'entrepreneur les achèvera et que nous nous sentons en parfaite sécurité, nous remettons la part qu'il n'est plus nécessaire de retenir.

M. Lind: Pour revenir à l'entrepreneur principal qui doit signer une déclaration portant que tous les sous-traitants et matériaux ont été payés, cette déclaration doit être signée avant qu'il touche le paiement définitif de 5 p. 100, n'est-ce pas?

M. Williams: Avant le paiement définitif, oui.

• 1705

M. Code: A quelle sanction s'expose l'entrepreneur qui signe une fausse déclaration portant qu'il a acquitté toutes ses dettes?

M. Williams: C'est un délit criminel.

Le président: Merci beaucoup.

M. Harding: Est-ce que je puis poser une autre question? Ce cas des entrepreneurs qui ne paient pas tous leurs comptes m'intéresse. Vous dites que c'est un délit criminel mais qui intente les poursuites? Est-ce le Ministère ou est-ce le sous-traitant qui n'a pas été payé?

M. Williams: S'il y a eu fausse déclaration assermentée, c'est le ministère de la Justice qui institue les procédures.

M. Harding: Je comprends. C'est très intéressant.

Le président: Messieurs, mon temps est épuisé. Je crois que M. Hymmen veut poser une question complémentaire.

M. Hymmen: Ma question n'est pas complémentaire, monsieur le président, elle porte sur un autre sujet. Pour bien montrer que toutes nos questions ne doivent pas nécessairement intéresser les petites localités, je vais en poser une qui a trait à la ville de Toronto. Il s'agit d'une communication récente au sujet du déménagement, je crois, du bureau divisionnaire de la Commission d'assurance-chômage à Belleville. Je voudrais savoir du ministre ou de ses fonctionnaires si cette Commission a demandé qu'on installe des services à Belleville pour ce nouveau bureau central. La raison pour laquelle je demande ce renseignement c'est que, si je comprends bien, la Commission d'assurance-chômage, jouit d'une assez grande autonomie et n'est peut-être pas nécessairement tenue d'accepter les recommandations du Ministère.

M. Williams: Oui, la Commission nous a demandé de lui fournir des locaux. Elle a fait un relevé des endroits où elle pourrait s'installer et elle a choisi Belleville. Notre ministère a demandé des offres pour la construction d'un immeuble à location et c'est dans ces conditions que le contrat a été adjugé.

M. Hymmen: La résiliation du bail à l'égard des locaux qu'elle occupe actuellement à Toronto—je ne sais pas si c'est un immeuble fédéral ou si ces locaux sont loués—a-t-elle causé des problèmes?

M. Williams: Si vous le voulez, nous allons vérifier mais je suis à peu près sûr que c'est un immeuble fédéral et que nous avons besoin de ces locaux.

M. Hymmen: Ma troisième question en est une que je ne peux pas poser maintenant. Je voudrais savoir—il me faudra le demander à la Commission d'assurance-chômage, je suppose—en vertu de quels critères la Commission a décidé d'aller s'installer à Belleville; mais je m'écarte du sujet.

M. Williams: Il faudrait vous informer auprès de la Commission d'assurance-chômage.

M. Hymmen: J'ai une suggestion qui serait à l'avantage du Comité. Je crois que le Ministère est chargé de l'administration de la Loi de la route transcanadiennne et il y a une publication intitulée «Rapport et procès-verbaux sous l'empire de la Loi de la route transcanadienne». Je me demande si le secrétaire pourrait nous obtenir des exemplaires de ce rapport pour les exercices terminés en 1967 et en 1968, ainsi que des exemplaires du Rapport annuel du ministère des Travaux publics pour l'exercice terminé en 1968, dès qu'ils seront disponibles?

Le président: Vous avez été très patient, monsieur Gilbert. C'est à votre tour de poser des questions.

M. Gilbert: Monsieur le président, je voudrais poser certaines questions au ministre, et je commencerai par le féliciter de son intention de présenter au Comité les noms des entrepreneurs dont les contrats dépassent un million de dollars. Même si on nous fournit cette liste d'entrepreneurs, monsieur le ministre, le problème ne sera pas résolu parce qu'il nous faut prendre en considération la structure interne de ces compagnies contractantes.

M. Laing peut avoir raison en ce qui a trait aux entrepreneurs en construction, mais, en ce qui concerne les entrepreneurs en travaux de voirie, lorsqu'un entrepreneur veut se porter acquéreur du commerce d'un concurrent, il emploie un procédé qu'il est bon de connaître. Il exige qu'on retienne le nom de la compagnie dont il se porte acquéreur. Dans plusieurs cas, il exige que le président reste à son poste, même si son nombre d'actions est négligeable. Cela laisse l'impression que la compagnie est encore en affaires et que le président de la compagnie est encore le principal actionnaire, ce qu'il n'est pas en réalité.

Voilà donc, comme je l'ai dit, un procédé qui a été employé de plus en plus au cours des dernières années, ce qui impose au Ministère la lourde tâche de déterminer à qui on a affaire, parce que la structure administrative de la compagnie n'indique pas, dans la plupart des cas, qui est le véritable propriétaire. C'est là le problème qui a cours dans certaines régions, monsieur le ministre, et c'est un problème très difficile à résoudre.

Je conviens avec vous qu'il est probablement nécessaire de rationaliser l'industrie et cela m'amène à suggérer qu'il serait peut-être sage de créer une société de la Couronne, où d'étudier l'opportunité d'établir une société de la Couronne, qui prendrait en considération et qui emploierait cette idée de standardisation que vous avez avancée et qui s'appliquerait à la construction de certains édifices, que ce soit des bureaux de poste ou certains des édifices qui sont mentionnés dans le rapport de votre Direction de la construction des édifices. Je remarque que les pénitenciers figurent dans ce rapport pour un montant de 24.88 p. 100 et que les édifices fédéraux y figurent pour 14.54 p. 100. Je me demande s'il n'y aurait pas lieu d'établir cette société de la Couronne que j'ai mentionnée, qui agirait comme le principal entrepreneur, qui aurait le contrôle du travail et qui pourrait alors faire une comparaison des coûts de certains travaux. Il serait alors possible d'employer cette équivalence de coûts dans l'adjudication d'autres contrats. Je voudrais que le ministre nous dise si ces suggestions sont valables et acceptables.

• 1710

M. Laing: Je voudrais tout d'abord répéter ce que j'ai dit l'autre jour. Je ne vois pas pourquoi une compagnie qui est propriétaire de trois autres compagnies demanderait aux quatre compagnies de préparer des plans et de les soumettre. Un tel procédé est très coûteux. Si une telle pratique a cours, c'est qu'il doit y avoir une raison pour cela et je ne vois pas quelle pourrait en être cette raison.

M. Gilbert: Je crois que la raison qui les motive est d'avoir la mainmise sur une industrie en particulier. Prenez comme exemple la construction routière. S'il y a six importants entrepreneurs dans la province d'Ontario et que quatre ou cinq de ces compagnies sont contrôlées par le même groupe de propriétaires, c'est à leur avantage de laisser l'impression qu'il s'agit de cinq compagnies différentes, ce qui n'est pas vrai en réalité.

M. Williams: Ce serait un problème, si telle était la situation. A notre connaissance, tel n'est pas le cas dans les contrats que nous adjugeons.

M. Gilbert: Le problème est que vous n'avez pas étudié leurs structures, monsieur Williams.

M. Williams: Il y a peu de choses au sujet des achats et des ventes des parties contractantes dont nous ne sommes pas au courant.

M. Gilbert: J'ai vraiment apprécié vos commentaires.

M. Lalonde: Nous avons mis à l'épreuve, en quelques occasions, une méthode de préqualification et l'Association de la construction

nous a elle-même prêté son concours dans ce domaine. Dans chaque cas, la structure de la compagnie a été étudiée conjointement par l'Association et par le Ministère. Il s'agissait de gros contrats et nous n'avons trouvé la preuve de ce genre de collusion dans aucun de ces cas. En vérité, même si cinq compagnies auxquelles on aurait demandé de soumissionner étaient contrôlées par les mêmes personnes expressément dans le but d'augmenter le montant total des soumissions et de faire un plus grand profit, nous ferions toujours une comparaison de la soumission avec l'estimation que nous aurions préparée. C'est là un domaine dans lequel nous nous sommes améliorés depuis que nous avons adopté de nouvelles méthodes d'estimation. Si la plus basse soumission dépasse substantiellement notre estimation, nous les rejetons toutes.

M. Laing: Et nous recommençons.

M. Lalonde: Les entrepreneurs n'en retireraient aucun avantage.

M. Laing: Un cas s'est présenté la semaine dernière en Saskatchewan. Je crois que nous allons faire un nouvel appel de soumissions. Je crois que la plus basse soumission dépassait notre estimation de 30 p. 100. Nous nous rendons cependant compte que les montants des soumissions se rapprochent de plus en plus de nos estimations et c'est là un indice du volume d'affaires que nous offrons aux entrepreneurs. Ils se font une grande concurrence, ce qui est conforme à ce que nous pensions. Nous entendons toutes sortes de rumeurs. J'entends dire depuis des années que, dans une région où il y a un nombre limité d'entrepreneurs, chacun a son tour pour présenter la plus basse soumission. Cela nous a été dit. D'autres nous disent qu'il y a des régions où tous les entrepreneurs présentent des soumissions exagérées lorsqu'il s'agit de travaux gouvernementaux. Je ne peux vous en donner de preuves. Ces accusations sont faites, mais il n'est pas facile de les prouver. Il est malheureux d'entendre de telles rumeurs au sujet d'une industrie en particulier, et je suis certain qu'on ne peut les prouver.

• 1715

M. Hymmen: Je voudrais vous poser une autre question, monsieur le ministre. N'est-il pas vrai que le moment de l'appel d'offres peut avoir une portée sur le prix?

M. Laing: Certainement; cela ne fait aucun doute. Dans le nord du Canada, où la saison de la construction est très courte, notre système de financement et notre coutume d'attendre au 1er avril pour entreprendre des travaux sont tout à fait mauvais dans certains cas. Il nous faudrait présenter les devis plusieurs mois à l'avance pour donner à l'entrepreneur l'occasion de se mettre au travail au cours de la période la plus propice de la courte saison de construction. Cela serait en contravention du procédé d'affectation de fonds du gouvernement, mais ce serait là une mesure nécessaire qui serait beaucoup plus pratique. Une telle mesure serait naturelle aux yeux des hommes d'affaires.

M. Gilbert: Quelle est votre opinion sur la rationalisation de l'industrie? Vous avez fait ce commentaire, monsieur le ministre, et j'ai déclaré qu'il serait sage de créer une société de la Couronne.

M. Laing: Je suis maintenant assez au courant des affaires du Ministère pour savoir que nos difficultés dans la conception des édifices et dans le choix des emplacements convenables pour les ministères sont beaucoup plus internes qu'externes. Lorsque nous construisons un édifice dans un certain endroit, il nous est difficile d'obtenir des ministères quelles sont leurs exigences en fait d'espace, et ils ne cessent de changer les plans une fois que les travaux sont en marche. Au cours des travaux, un nombre considérable de changements sont apportés au dessin et aux autres plans. C'est là que nos coûts augmentent. C'est à cause des changements que les divers ministères apportent à leurs exigences et à cause du désir de la plupart des ministères et du personnel gouvernemental d'être de mieux en mieux équipés. Ils veulent de meilleurs et de plus grands locaux et même des tapis. Tout cela coûte de l'argent et tout cela fait partie de ce qu'il en coûte pour donner satisfaction au personnel gouvernemental. L'industrie privée connaît aussi le même phénomène. Vous vous rendrez compte en visitant certains bureaux d'industries privées qu'ils sont passablement luxueux. Cela est passé dans les mœurs.

M. Gilbert: J'aimerais savoir ce que M. Lalonde pense de l'établissement d'une société de la Couronne? Croyez-vous que la chose est possible?

M. Lalonde: Monsieur le président, je dois avouer que je ne vois pas très clairement quel progrès l'on réaliserait si la société de la Couronne qu'on a suggérée était établie dans le but de comparer ce qu'il en coûterait au gouvernement d'agir en tant qu'entrepreneur général.

M. Gilbert: Non, elle s'occuperait de la construction, monsieur Lalonde. Elle construirait des édifices.

M. Lalonde: Voulez-vous dire qu'elle remplacerait tous les entrepreneurs généraux du pays?

M. Gilbert: Non, ce n'est pas ce que je veux dire. Je dis qu'elle serait l'entrepreneur général qui construirait certains édifices et

qu'elle agirait en qualité d'entrepreneur général, et que s'il lui fallait accorder des sous-contrats, c'est bien ce qu'elle ferait. Elle ferait aussi cette comparaison des coûts pour le Ministère.

M. Laing: Nous faudrait-il embaucher du personnel journalier?

M. Gilbert: Du personnel journalier? Que voulez-vous dire par cela?

M. Laing: Je vous demande où cette société de la Couronne puiserait son personnel? Lui faudrait-il embaucher du personnel journalier?

M. Gilbert: C'est exact.

M. Laing: Je ne crois pas que les syndicats verraient cela d'un bon œil.

M. Langlois: Monsieur le président, je désire invoquer le Règlement. Nous n'avons pas besoin d'une société de la Couronne pour faire cela. Le ministère des Travaux publics n'a qu'à faire part de son intention de construire et nous ne demandons pas l'établissement d'une telle société. Je sais fort bien ce qui se produirait si nous en venions à cela.

M. Laing: Je ne vois pas où l'on pourrait faire des économies. Voilà ce qui m'étonne. On peut réaliser des économies en ayant un plan bien déterminé qui ne sera pas modifié après le début des travaux. Cela est très difficile en ce qui concerne les services gouvernementaux.

M. Gilbert: Le meilleur exemple n'est-il pas le Centre des arts, monsieur le ministre, où le coût...

M. Laing: Avez-vous bien dit le meilleur exemple?

M. Gilbert: Le meilleur exemple du fait que le Ministère n'avait aucun genre de contrôle sur cet édifice en particulier.

• 1720

M. Laing: Mais une société de la Couronne qui ferait fonction d'entrepreneur général n'aurait pas plus de contrôle sur les exigences que le ministère des Travaux publics n'en possède maintenant. Le seul changement serait qu'il nous faudrais aller marchander avec tous les sous-entrepreneurs pour obtenir le meilleur prix, au lieu de demander à l'entrepreneur général de choisir ses sous-entrepreneurs par voie de soumissions publiques. Ce serait un procédé interminable et d'une envergure incroyable, et plusieurs entrepreneurs canadiens se verraient forcés de fermer leurs portes.

M. Sulatycky: Dans la même veine, monsieur le président, je voudrais faire remarquer que cette procédure a été mise à l'essai en Saskatchewan pour la construction routière et qu'elle s'est avérée infructueuse.

M. Lalonde: Il faut dire que cette province n'a pas le même volume d'affaires que notre Ministère.

M. Sulatycky: Non, elle n'a pas le même volume d'affaires, mais le principe...

M. Laing: Je sais, du moins je crois savoir ce à quoi M. Gilbert veut en venir, même s'il est probablement favorable à ce que le gouvernement construise tous les édifices.

M. Gilbert: Non, ce n'est pas du tout ce que je désire.

M. Laing: Je peux vous donner un exemple où nous faisons en partie ce qu'il voudrait que l'on fasse. Il veut que nous établissions un système de régie. C'est ce que nous faisons dans le domaine du dragage. Il y a des endroits où il n'y a qu'une ou deux compagnies de dragage sur la côte et d'autres où il n'y a qu'une seule compagnie du genre, et c'est peut-être là la seule raison pourquoi nous avons nos propres dragueurs. Nous sommes d'avis que cela a eu un effet modérateur sur le coût du dragage.

M. Gilbert: Le même résultat pourrait être obtenu si le même principe était appliqué à l'industrie de la construction.

Le président: Monsieur Gilbert, je crois que le temps qui vous est alloué est maintenant presque écoulé. Je vous accorde une dernière question, après quoi je céderai la parole à M. Code.

M. Chappell: Monsieur le président, j'ai tenté à plusieurs reprises de poser une question qui se rapporte au même sujet.

Le président: M. Code a demandé la parole avant vous.

M. Chappell: Sur une question connexe?

Le président: Oui, puis ce sera au tour de M. Chappell. A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est à M. Gilbert.

M. Gilbert: Monsieur le président, le ministre et ses fonctionnaires ont étudié ce problème. Je suis heureux que le ministre ait mentionné l'exemple du dragage, parce que c'est là un très bon exemple. On pourrait certainement appliquer le même principe à l'industrie de la construction. Je poserai maintenant une dernière question qui n'a aucun rapport avec les précédentes. Elle a trait à l'agrandissement de l'aéroport de Malton. Une fois l'agrandissement décidé, le ministère des Travaux publics s'occupe-t-il de la mise en marche des travaux?

M. Laing: Non. Le ministère des Transports construit ses propres aéroports.

M. Gilbert: C'est bien. Je vous remercie.

Le président: M. Code désire poser une autre question qui se rapporte au sujet que nous discutions et j'espère que nous pourrons terminer rapidement.

M. Code: En ce qui a trait à la suggestion de M. Gilbert, au sujet des routes et des édifices, je crois que le ministère du Développement du nord que le gouvernement ontarien avait mis sur pied il y a quelques années en était un bon exemple. Il s'occupait, entre autres choses, de la construction routière. Ce ministère ne pouvait pas faire concurrence aux prix qui étaient soumis par les entrepreneurs et on décida de l'abolir. L'expérience que j'ai acquise dans l'industrie de la construction me permet de déclarer qu'il est impossible d'obtenir mieux que ce que le ministère est en mesure d'offrir aujourd'hui.

M. Chappell: Pour faire suite aux questions de M. Gilbert, je voudrais demander au ministre s'il sait que le gouvernement actuel a poursuivi les entrepreneurs routiers de l'Ontario il y a deux ans pour avoir fait exactement ce dont M. Gilbert s'inquiète. Tous les entrepreneurs principaux présentaient leurs soumissions de telle façon qu'ils obtenaient des contrats à tour de rôle. Les autres soumissions étaient naturellement plus élevées. Il s'agissait des entrepreneurs routiers et des compagnies de pavage, mais la chose peut se produire et je crois que M. Gilbert a attiré l'attention sur un point important. Je ne dis pas que la chose se produit, mais qu'elle peut se produire.

M. Laing: Nous exercerons une surveillance et nous prierons.

M. Roy (Timmins): Monsieur le président, il est parfaitement ridicule de laisser l'impression que le ministère des Travaux publics ne connaît pas la valeur des travaux pour lesquels il accorde des contrats. Il est également ridicule de laisser croire que les entrepreneurs sont un groupe d'escrocs qui sont prêts à tricher le public, par n'importe quel moyen.

M. Deakon: Monsieur le président...

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Roy (Timmins): Nous avons entendu ce genre d'accusations et il ne faut pas faire de certains cas isolés une règle générale. Le genre d'insinuations, de demi-accusations et de demi-allégations qui ont été faites au cours de la séance de la semaine dernière et de la présente séance ne sont rien de plus qu'une chasse aux sorcières dans l'industrie de la construction. Je suggérerais fortement que le Ministère considère l'opportunité de publier une brochure qui expliquerait aux députés qui n'ont pas de connaissances en la matière les structures des entreprises de construction, d'architecture et de génie, et le genre d'affaires que ces compagnies entreprennent, comment elles présentent des soumissions, qui expliquerait clairement et complètement les garanties qu'offrent ces entreprises afin qu'on n'entende plus des interminables insinuations et demi-accusations qui sont portées contre cette industrie.

M. Chappell: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Avec tout le respect que je vous dois, je dirais que M. Gilbert ne voulait rien insinuer et que ce n'était pas non plus mon but. Ce point mérite d'être soulevé. Si les entrepreneurs ne le savent pas et qu'ils forment une coalition, ils sont l'objet d'une poursuite en vertu de la Loi des enquêtes sur les coalitions, je crois qu'il est juste que nous soulevions le problème devant ce Comité afin que les fonctionnaires soient au courant. Je puis donner à M. Roy un procès-verbal de la cause que j'ai mentionnée, et je sais qu'il sera très surpris en le lisant.

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Deakon: Je veux invoquer le règlement.

Le président: Je veux rappeler le Comité à l'ordre.

M. Badanai: Je propose que la séance soit levée.

Le président: Je voudrais vous informer que M. Roy sera le prochain interlocuteur. Il est près de cinq heures et demie et nous avons décidé de ne pas prolonger nos séances au delà de deux heures. Il serait bon, maintenant que vous êtes si pleins d'enthousiasme et que le climat de la prochaine séance a été créé, de lever la séance. Le Comité se réunira de nouveau jeudi prochain, à 8 heures du soir. Je vous remercie, messieurs.

La séance est levée.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. LEONARD HOPKINS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 14

LE JEUDI 13 MARS 1969

Concernant

Budget principal 1969-1970 concernant le ministère des Travaux publics

---

TÉMOINS:

(Voir le procès-verbal)

L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969

29547—1

COMITÉ PERMANENT
DES
RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. Leonard Hopkins

Vice-président: M. K. R. Hymmen

et MM.

Aiken,	Gilbert,	Paproski,
Badanai,	Harding,	Ritchie,
Beaudoin,	Langlois,	Roy (*Timmins*),
Chappell,	Lind,	Sulatycky,
Code,	Moores (*Bonavista-Trinity-Conception*),	[2] Whicher—(20).
Comeau,		
Deakon,	[1] Orange,	

(Quorum 11)

Le secrétaire du Comité,
J. H. Bennett.

Conformément à l'article 65(4) *b*) du Règlement:

[1] Remplace M. Breau le 13 mars 1969.

[2] Remplace M. Hogarth le 13 mars 1969.

PROCÈS-VERBAL

(*Traduction*)

Le MARDI 18 mars 1969
(14)

Le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics se réunit ce soir à 8 h. 15, M. Hopkins, président, occupant le fauteuil.

Présents: MM. Aiken, Badanai, Chappell, Code, Comeau, Deakon, Harding, Hopkins, Hymmen, Langlois, Lind, Orange, Ritchie, Roy (*Timmins*), Sulatycky et Whicher (16).

Témoins: du ministère des Travaux publics: M. L. Lalonde, sous-ministre, M. J. A. Langford, sous-ministre adjoint (études techniques), M. C. Hurst, directeur des programmes du génie, et M. W. Binks, chef, programmes du génie civil.

Le président met en délibération le crédit n° 1—Administration générale, du budget des dépenses de 1969-1970 du ministère des Travaux publics, et le Comité reprend son examen des représentants du Ministère.

Le sous-ministre, M. Lalonde, répond aux questions posées à la dernière séance.

Sur une proposition de M. Sulatycky,

Il est décidé—Que les deux listes déposées par le sous-ministre des Travaux publics en réponse aux questions posées par MM. Paproski et Langlois soient consignées en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui—

> Projets de 1968-1969 et noms des experts-conseils (*appendice D*) et Contrats de deux millions de dollars et plus adjugés par le ministère des Travaux publics en 1968 (*appendice E*).

Le Comité poursuit son examen du sous-ministre des Travaux publics, qui est assisté de MM. Langford, Hurst et Binks.

A 22 heures, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. H. Bennett.

29547—1½

PROCÈS-VERBAL

(Traduction)

Le MARDI 18 mars 1969
(14)

Le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics se réunit ce soir à 8 h. 15, M. Hopkins, président, occupant le fauteuil.

Présents: MM. Aiken, Haidasz, Chappell, Code, Comeau, Deakon, Harding, Hopkins, Hymmen, Langlois, Lind, Orange, Ritchie, Roy (Timmins), Sulatycky et Whicher (10).

Témoins: du ministère des Travaux publics: M. L. Lalonde, sous-ministre, M. J. A. Langford, sous-ministre adjoint (études techniques), M. C. Hurst, directeur des programmes du génie, et M. W. Binks, chef, programmes du génie civil.

Le président met en délibération le crédit n° 1—Administration générale, du budget des dépenses de 1969-1970 du ministère des Travaux publics et le Comité reprend son examen des représentants du Ministère.

Le sous-ministre, M. Lalonde, répond aux questions posées à la dernière séance.

Sur une proposition de M. Sulatycky,

Il est décidé—Que les deux listes déposées par le sous-ministre des Travaux publics en réponse aux questions posées par MM. Paproski et Langlois soient consignées en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui.

Projets de 1968-1969 et noms des experts-conseils (appendice D) et Contrats de deux millions de dollars et plus adjugés par le ministère des Travaux publics en 1968 (appendice E)

Le Comité poursuit son examen du sous-ministre des Travaux publics, qui est assisté de MM. Langford, Hurst et Binks.

A 22 heures, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. H. Bennett.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 13 mars 1969

• 2015

Le président: Messieurs, je vois que nous avons le quorum. La séance est donc ouverte.

Le ministre n'assistera pas à la séance ce soir. Le secrétaire parlementaire répondra aux questions ou notera celles qui sont de nature politique.

Avant de continuer avec le second groupe de témoins, je crois que M. Lalonde a quelques observations à faire. Je voudrais profiter de cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux hauts fonctionnaires qui viennent témoigner pour la troisième fois.

M. L. Lalonde (sous-ministre des Travaux publics): Merci, monsieur le président.

A la dernière séance de votre Comité, on a posé plusieurs questions concernant certains projets. Si vous le permettez, je vais vous fournir les réponses que j'ai pu obtenir.

La première question, qui a été posée par M. Roy, portait sur le bureau de poste d'Ansonville. L'immeuble que nous devons construire à Ansonville sera un bureau de poste du type traditionnel, d'une superficie de 2,422 pieds carrés. Renseignements pris hier auprès du ministère des Postes, les intéressés nous disent que le plan de l'immeuble est satisfaisant et qu'ils ne songent pas à instaurer le service de distribution du courrier à domicile pour le moment.

La deuxième question a été posée par M. Harding, au sujet de l'aménagement du bassin de mouillage de Rykerts, en Colombie-Britannique. Ce projet n'appartient pas à la catégorie qui est visée par la politique des ports de plaisance car, comme le ministre l'a expliqué à la première séance, en vertu de cette politique des ports de plaisance, le ministère ne peut, dans le cadre des travaux d'aménagement, participer qu'au dragage des approches ou à la construction du brise-lames. Dans le cas du bassin de mouillage de Rykerts, il n'y aura ni dragage ni brise-lames.

En ce qui concerne l'aménagement d'une rampe de lancement dans le cadre du programme de construction de quais pour les touristes, le coût maximum prévu est de $15,000. Après vérification à la Division des douanes et de l'accise, nous avons pu établir que le nombre de bateaux américains qui sont passés par ce bassin l'année dernière est de 30, et, dans ces conditions, le Service de la douane estime qu'il en coûterait moins cher de louer le quai pour passer un si petit nombre de bateaux en douane que de construire une rampe de lancement ou un quai touristique. En ce moment, la solution de ce problème, en ce qui concerne la participation du gouvernement fédéral au projet, demeure toujours plutôt nébuleuse.

La troisième question a aussi été posée par M. Harding, et elle portait sur les dommages causés par les éléments à la rampe de lancement de Boswell. Or, nous avons pu établir que ce quai avait été endommagé par les éléments l'automne dernier. Nous sommes donc à le réparer et nous prévoyons que les travaux, qui coûteront environ $6,000, seront terminés dans une semaine à peu près.

M. Harding a aussi posé une question au sujet de la crue des lacs Arrow et du remplacement des quais. Nous avons mis cette affaire à l'étude, mais comme M. Hurst, directeur du Service de la planification du génie, connaît mieux ce domaine que moi, je vais lui demander de vous faire un exposé de la situation.

M. Hurst (directeur, planification du génie, ministère des Travaux publics): Ce qui a donné naissance à ce problème, c'est que lors des travaux d'aménagement du bassin du fleuve Columbia en vertu du traité conclu entre le Canada et les États-Unis pour l'aménagement hydroélectrique du bassin, le barrage des lacs Arrow était prévu par l'accord, et c'est ainsi que la construction dudit barrage a commencé en 1965 et s'est terminée en octobre dernier. Le niveau du lac artificiel ainsi créé atteint 70 pieds, c'est-à-dire la hauteur d'un immeuble de sept étages, et, naturellement, il serait extrêmement difficile de construire des quais qui conviendraient à cette gamme étendue de niveaux. La Commission hydroélectrique de la Colombie-Britannique a consenti à enlever les quais actuels qui servaient autrefois à assurer les communications entre les différents villages riverains.

L'aménagement du barrage a eu pour résultat la consolidation des agglomérations existantes et l'Hydro a consenti à remplacer le quai de Nakusp et à construire d'autres quais commerciaux sur les lacs Arrow s'il n'y avait pas d'autres moyens de communication, sous forme de routes ou de chemins de fer. On a cependant fait une réserve au sujet des quais servant à la récréation et au tourisme. Ces derniers sont exclus et devront être jugés au fond, c'est-à-dire en considérant leur utilité propre. Si leur construction s'avérait justifiée, alors le ministère lui-même devrait examiner la possibilité de les construire.

M. Harding: Monsieur le président, pourrais-je poser une question sur ce sujet?

Le président: Certainement, monsieur Harding.

M. Harding: Ai-je bien saisi ce que vous avez dit, à savoir qu'un quai commercial ne serait construit que s'il n'y avait pas d'autres moyens de communications?

M. Hurst: C'est l'entente que nous avons conclue avec l'Hydro de la Colombie-Britannique.

M. Harding: Cet accord vous enlève toute liberté d'action, je crois.

M. Hurst: Comme je l'ai dit, un grand nombre d'anciens quais étaient de nature commerciale en ce sens qu'ils constituaient le seul moyen de communication entre les divers villages riverains. Bien que le trafic sur les lacs soit surtout de nature touristique ou récréative, on a jugé à l'époque où cette question a été prise en considération, que la justification devrait nécessairement être basée sur l'aspect commercial du trafic.

M. Harding: Une autre question, s'il vous plaît, monsieur le président, afin de mettre les choses au point. Est-il vrai que l'aménagement des rampes de lancement, même à l'heure actuelle, est une prérogative du ministère?

M. Hurst: Les rampes de lancement sont une prérogative du ministère.

M. Harding: Même en 1969?

M. Hurst: C'est exact.

M. Harding: Si je ne me trompe, cet accord que vous avez conclu avec l'Hydro de la Colombie-Britannique doit durer jusqu'en 1974.

M. Hurst: C'est exact.

M. Harding: Seulement dans le cas des quais commerciaux...

M. Hurst: C'est bien cela.

M. Harding: ...et cela ne s'applique pas aux rampes de lancement.

M. Hurst: C'est vrai.

M. Harding: Je vous remercie.

Le président: Avez-vous fini, monsieur Hurst?

M. Hurst: Oui.

Le président: Monsieur Lalonde.

M. Lalonde: La question suivante, monsieur le président, posée par M. Aiken, portait sur la vente d'un quai à la municipalité de Beaumaris, en Ontario. Dans ce cas-ci, je dois expliquer qu'il y a deux quais fédéraux à cet endroit. L'un, qui est construit en béton, est en bon état, et l'autre, qui est en bois et qui se trouve à environ 100 pieds du premier, est en mauvais état. Le quai de béton a été construit pour le trafic commercial et, apparemment, ce trafic a à peu près cessé, et le quai ne sert plus qu'aux embarcations de plaisir. Normalement, nous aurions dû abandonner le quai de bois, étant donné que celui qui est en béton et en meilleur état, pourrait servir à ces fins, mais la municipalité a insisté pour garder les deux quais en service et nous avons consenti à réparer le quai de bois dans la mesure du possible et à le lui céder à la condition qu'elle l'entretienne. Il n'y a pas eu de vente dans ce cas.

• 2025

La question suivante, posée également par M. Aiken, portait sur le nombre total de bureaux de poste à construire pendant l'année 1969-1970. Notre programme pour l'année prochaine comprend 148 nouveaux bureaux de poste ou rajouts aux installations postales et le coût va de $25,000 à $50,000 dans chaque cas. Je ne puis vous faire connaître le coût global, car, étant donné que la plupart des plans ne sont pas terminés, nous ne savons pas encore si nous allons construire ou demander des soumissions pour la construction à des fins de location. Vous avez dans votre Livre bleu, en plus de ceux-ci, des projets de construction de 76 nouveaux bureaux de poste au coût de plus de $50,000 chacun, ce qui vous donne un nombre total de 224 bureaux de poste pour la prochaine année.

Il y a eu aussi une question posée par M. Lind, au sujet des bureaux de poste de Glencoe et Park Hill, concernant un changement dans le contrat de nettoyage, qui a été enlevé au concierge pour être adjugé à une compagnie de nettoyage. A ces deux endroits, nous

avons construit des bureaux de poste neufs. Les vieux immeubles étaient entretenus par des concierges ou par nos employés du service de nettoyage. Comme vous le savez, depuis quelque temps, notre politique a été d'adjuger des contrats de nettoyage lorsque c'est nécessaire à cause des départs des vieux employés. En d'autres termes, nos employés ne perdent pas leur emploi et nous employons simplement le système de nettoyage à forfait.

A Glencoe, le concierge qui s'occupait du vieil immeuble avait déjà atteint l'âge de la retraite et on lui avait accordé deux prolongations, ce qui lui a permis de prendre soin du vieil immeuble jusqu'à la construction du nouveau. Il avait 68 ans quand le nouveau bureau de poste fut terminé et alors on a suivi la politique de réforme et fait des appels d'offres pour le nettoyage à forfait.

Dans le cas de Pork Hill, monsieur MacLeod, le concierge, a résigné le 31 octobre 1968. Comme le vieil immeuble était alors occupé, nous avons embauché un concierge temporaire pour en prendre soin jusqu'à ce que le nouveau bureau de poste fût prêt. Lorsque tout fut prêt, nous avons demandé des soumissions et adjugé l'entreprise pour une période de deux ans au plus bas soumissionnaire, Leonard's Window and Floor Cleaning Service.

Notre politique demeure la même et, dans ces deux cas, personne n'a perdu son emploi.

M. Lind: Monsieur le président, avec votre permission, je désirerais poser une question supplémentaire à ce sujet. Monsieur Lalonde, le coût pour le ministère a-t-il été plus élevé en confiant le travail à Leonard's Cleaning Service que si vous aviez gardé votre vieux concierge?

M. Lalonde: Aucunement, monsieur Lind, car, dans les deux cas, le contrat est pour une période de deux ans et coûte moins de $3,000 par année.

M. Lind: Je vous remercie.

M. Lalonde: M. Langlois a demandé que nous déposions une liste de tous les contrats adjugés après appel public d'offres, montrant le nombre de soumissions reçues, les noms des compagnies qui avaient soumissionné, ainsi que le plus bas soumissionnaire. J'ai ici un tableau indiquant les deux groupes d'entreprises. Vous avez d'abord les contrats de 2 millions de dollars et plus adjugés au cours de 1968, puis les contrats de 1 million à 2 millions adjugés au cours de la même année. Vous verrez que dans la plupart des cas au moins quatre maisons différentes ont soumissionné, et dans la catégorie des entreprises de 2 millions et plus, il y a eu en général huit, neuf ou dix soumissionnaires, comme l'indique la liste. Ces contrats visent des immeubles, la construction de termini postaux, de laboratoires et de routes. Bref, ces listes énumèrent tous les genres d'entreprises que nous adjugeons en vertu du régime d'appel d'offres.

• 2030

La seule entreprise pour laquelle moins de quatre entrepreneurs ont soumissionné est celle de la troisième étape du projet de trifurcation du fleuve Fraser en Colombie-Britannique. Il s'agissait en grande partie de dragage et d'ouvrages spéciaux. Deux compagnies seulement ont alors soumissionné: la Vancouver Pile Driving and Contracting Company Limited qui présenta la plus basse soumission, et McKenzie Barge and Derrick Company Limited. Nous savons au ministère que ces deux compagnies ne sont pas en très bons termes et je suis sûr qu'il n'y a pas eu de collusion.

J'aimerais déposer ce document, monsieur le président, comme appendice au compte rendu des délibérations. A ce propos, je tiens à vous expliquer que, réflexion faite, je suis peut-être responsable du malentendu qui a surgi au cours des deux séances précédentes du Comité à ce sujet. L'autre jour lorsque M. Gilbert a parlé d'une lettre que le ministre lui avait envoyée, j'avoue que je n'ai pas fait de rapprochement. Mais une fois de retour à mon bureau, en rouvrant ce dossier, je me suis aperçu que j'avais paraphé la lettre pour la signature du ministre. En relisant la lettre, j'ai compris que nous faisions allusion, dans le paragraphe en question, justement à la question qui a été soulevée l'autre soir par un membre du Comité lorsqu'il commentait ce qui était arrivé en Ontario à l'égard du système en vigueur d'adjudication des contrats de routes. Je puis assurer le Comité que, depuis 1963, l'année de mon entrée aux Travaux publics, nous n'avons jamais eu un cas de collusion présumée ou un cas dont nous avons dû saisir le ministère de la Justice en vertu de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Je regrette infiniment d'avoir ainsi créé dans l'esprit des membres du Comité une impression qui n'est pas justifiée.

M. Harding: Pourrions-nous en avoir des exemplaires ou devrons-nous attendre que le document soit reproduit pour en distribuer des exemplaires?

Le président: Non, j'ai l'intention, quand M. Lalonde aura terminé, de vous demander d'adopter une résolution recommandant que ce document soit publié comme appendice au compte rendu de la présente séance.

M. Lalonde: J'ai une autre liste, monsieur le président, à déposer comme appendice, afin

qu'elle soit distribuée avec le compte rendu des témoignages. Je crois que M. Paproski a posé la question. C'est une liste de tous les projets qui figurent au budget des dépenses de 1968-1969 et où l'on a retenu les services d'experts pour des études ou des travaux de génie. Elle indique l'endroit où les travaux ont été faits, la sorte de travaux et le nom des experts. Puis-je la déposer, monsieur le président?

Le président: M. Whicher a une question supplémentaire.

M. Whicher: Je vous prie de m'excuser parce que c'est la première séance à laquelle j'ai assisté.

• 2035

M. Lalonde a parlé d'un certain quai que le ministère a cédé à la municipalité après l'avoir remis en état, et qu'il n'y a pas eu de vente. Quel critère utilisez-vous pour céder des quais aux municipalités? Si je vous pose cette question, c'est parce que je viens d'une région où plusieurs cas de ce genre se présentent. Parfois, le ministère demande à la municipalité si elle voudrait se charger du quai, mais, dans d'autres cas, il le cède à la Corporation de disposition des biens de la Couronne.

M. Lalonde: Le seul critère que nous utilisons consiste à déterminer si l'on a encore besoin de ce quai particulier à ce moment-là. Dans le cas susmentionné, nous avons jugé que l'un des quais était devenu excédentaire. Dans d'autres cas, il peut s'agir d'un quai qui sert très peu, dont la construction remonte à des années, qui est délabré et dont les réparations et l'entretien pour une période indéfinie coûteraient beaucoup d'argent. S'il est trop détérioré pour être réparable, nous l'abandonnons tout simplement. Nous sommes habilités à le déclarer abandonné et à afficher un avis pertinent sur le quai. Cependant, s'il peut encore servir à quelque autre fin que celle pour laquelle il avait été construit, alors nous pouvons le céder à la Corporation des biens de la Couronne qui prendra les dispositions jugées utiles pour s'en débarrasser. Dans d'autres cas, comme celui que j'ai mentionné, si la municipalité nous fait une offre que nous jugeons raisonnable—je ne parle pas des particuliers, car nous ne transigeons pas avec eux dans des cas comme celui-là—nous étudierions cette offre, ne serait-ce que pour économiser de l'argent à la longue en nous départissant d'une installation dont le public ne se sert plus en conformité de nos critères.

M. Whicher: Considéreriez-vous, monsieur, qu'il ne serait que juste, avant que vous n'abandonniez le quai ou que vous ne le cédiez à la Corporation de disposition des biens de la Couronne ou encore que vous n'en veniez à une entente avec la municipalité, d'informer le député de ce comté de vos intentions?

M. Lalonde: Sans vouloir généraliser, je dois dire que, dans la plupart des cas, c'est ce que nous avons tenté de faire. Mais très souvent, la demande nous est faite par le député lui-même.

M. Harding: Monsieur le président, j'ai une ou deux questions à poser au sujet du bassin de Rykerts. Pourrais-je le faire maintenant, avant que nous ne passions à autre chose?

Le président: Tout d'abord, quelqu'un voudrait-il proposer que ces documents soient inscrits au compte rendu, après quoi vous pourrez poser vos questions.

Je voudrais une proposition que ces deux documents: «Projets et noms des experts conseils en 1968-1969 et contrats de $2 millions et plus adjugés par le ministère des Travaux publics en 1968» soient annexés en appendice au procès-verbaux et témoignages.

M. Sulatycky: Je le propose.

M. Harding: J'appuie cette proposition.

La motion est adoptée.

(Voir l'appendice ci-joint)

M. Harding: Monsieur le président, je voudrais élucider un ou deux points au sujet du bassin de mouillage de Rykerts dont j'ai parlé l'autre jour.

M. Lalonde a laissé entendre qu'une trentaine de bateaux seulement avaient mouillé à cet endroit l'an dernier. Mais je suppose qu'il s'agissait des bateaux qui passaient en douane, n'est-ce pas?

M. Lalonde: C'est exact, monsieur.

M. Harding: Je ne crois pas que le ministère puisse considérer ce chiffre comme un juste critère des bateaux passant par là. Ils ne pourraient être lancés à Rykerts; il faudrait qu'ils viennent au Canada et se rendent plus loin que Rykerts à l'intérieur de notre territoire. Je suppose qu'il faudrait se rendre au lac Kootenay pour les lancer.

Je désire signaler également qu'un grand nombre de citoyens canadiens vivent assez près de cette région. Ce chiffre 30 n'a absolument rien à voir avec le nombre de bateaux qui pourraient, devraient et doivent passer par ce bassin de mouillage.

M. Lalonde: Seraient-ils considérés comme des touristes, cependant, monsieur Harding? Il ne faut pas oublier que nous parlons en ce moment de notre politique des quais touristiques, et non d'un propriétaire de bateau de cet endroit

• 2040

M. Harding: Non, mais, sauf erreur, les gens de cet endroit pourraient utiliser ce bassin de mouillage également pour le lancement de bateaux; mais ce bassin sert aussi de port de la douane. Il n'y a pas de doute que s'il y a là quelque attraction pour le public, le public y viendra. S'il n'y a rien, il est évident que personne n'y viendra. Je ne crois pas que le montant du crédit demandé soit une indication précise du nombre de gens qui vont passer par là. Du reste, cette dépense est vraiment insignifiante: moins de $10,000. L'État de l'Idaho a déjà fourni $5,000 pour financer un projet au Canada, et nous nous trouvons dans la curieuse position d'essuyer le refus du gouvernement du Canada de rivaliser de générosité avec l'Idaho.

Si l'on fournit $5,000, tout ce qu'on demande en échange au Canada c'est de fournir $10,000. A mon avis, le ministère devrait se raviser.

M. Lalonde: Je serais trop heureux de pouvoir le faire, monsieur Harding. Du reste, j'allais vous proposer que nous ayons un entretien afin de contrôler certains des renseignements que je possède et qui, comme vous savez, me viennent de tierces personnes.

M. Harding: Je serais très heureux de me rendre à votre désir, monsieur Lalonde.

Le président: Avant de poursuivre, je désire remercier MM. Lalonde, Hurst et leurs collègues, au nom du Comité, d'avoir répondu à toutes nos questions avec tant d'obligeance en si peu de temps.

Pour la deuxième ronde de questions sur le poste 1, «Administration générale», j'ai sur ma liste les noms de MM. Roy, Harding, Chappell et Orange.

M. Roy (Timmins): Monsieur le président, je désir remercier personnellement M. Lalonde de m'avoir fourni les renseignements que je lui avais demandés sur le bureau de poste d'Ansonville. Pourrais-je maintenant poursuivre mon interrogatoire relativement aux facilités d'études dans le ministère, en reprenant au point où j'avais été interrompu à la dernière séance?

Je me demande si le ministère a des critères pour l'établissement du coût des immeubles et dont s'inspireraient les conseillers du ministère? Autrement dit, établissez-vous vos coûts sur la base de tant du pied? Imposez-vous des objectifs à vos experts lorsque vous projetez de construire un immeuble?

M. J. A. Langford (sous-ministre adjoint (Études) ministère des Travaux publics): Oui; en général, avant de décider si nous allons construire un immeuble et en faire les plans, nous choisissons la façon le plus économique d'y arriver. D'ordinaire nous nous faisons une idée asez juste du coût. Parmi toutes les méthodes courantes de déterminer le coût d'une telle construction, nous choisissons celle qui est la plus répandue, c'est-à-dire la base du coût par pied carré.

Ce coût varie d'une région à l'autre au Canada et nos évaluateurs doivent tenir compte de ces variables lorsque nous confions le travail à un expert. Nos bureaux régionaux travaillent eux aussi de concert avec nos experts à la conception de l'immeuble, puis nous avons une période de vérification dite de 30 p. 100, puis une autre de 60 p. 100, et enfin une vérification définitive, une fois que tous les plans et le cahier des charges sont terminés, pour en justifier l'évaluation.

A son tour, le Conseil du Trésor fait sa propre évaluation du coût, en tenant compte d'une marge de 10 p. 100 entre ses chiffres et les nôtres. Si l'on arrive à une évaluation qui excède de plus de 10 p. 100 celle que nous avions déjà faite, nous devons obtenir une autorisation spéciale du Conseil du Trésor, ou bien il faut recommencer tout le travail.

• 2045

M. Roy (Timmins): Lorsque vous dites que vous avez une marge de 10 p. 100, cela s'entend-il de vos propres chiffres ou des prix mentionnés dans les soumissions?

M. Langford: Si le prix du soumissionnaire est semblable au nôtre ou si la marge ne dépasse pas 10 p. 100 du nôtre, alors nous sommes autorisés à adjuger l'entreprise. Si l'écart dépasse 10 p. 100, deux solutions s'offrent à nous.

Nous pouvons décider d'attendre si nous estimons qu'il y a un écart et que cet écart soit discernable. Si le coût des éléments mécaniques est beaucoup trop élevé et si nous constatons que cela est attribuable à la conception de l'immeuble plutôt qu'à l'économique, alors nous pouvons repenser et réétudier nos plans puis faire de nouveaux appels d'offres.

D'autre part, si nos études s'avèrent fondées, et s'il s'agit d'une simple erreur de calcul, alors nous devons obtenir l'autorisation du Conseil du Trésor pour adjuger l'entreprise.

M. Lalonde: L'explication de tout cela, monsieur le président, c'est que, comme vous le comprenez facilement, lorsque nous sollicitons l'autorisation du Conseil du Trésor de faire un appel d'offres, nous devons lui soumettre un coût estimatif. La marge de 10 p. 100 s'applique au coût que nous avons mentionné au Conseil du Trésor.

M. Roy (Timmins): Ces chiffres sont les vôtres, et non pas ceux qui sont mentionnés dans les soumissions.

M. Lalonde: C'est exact.

M. Roy (Timmins): Quand vous chargez un expert d'évaluer un travail, lui faites-vous connaître votre cahier des charges?

M. Langford: Oui, le cahier des charges est ce qu'on appelle le résumé des travaux, que nos techniciens sont chargés de préparer, généralement de concert avec le ministère intéressé. S'il s'agit du ministère des Postes, le cahier des charges englobe tout ce dont ledit ministère a besoin. Nous stipulons la superficie requise, la catégorie générale de l'immeuble en cause et tous les autres détails pertinents, et notre expert doit concevoir les plans en fonction de ces prescriptions. Il a à sa disposition un choix raisonnable de matériaux et il doit viser avant tout à la qualité: qualité de l'éclairage, qualité des systèmes de ventilation et de chauffage, qui sont d'ailleurs mentionnées dans notre cahier des charges.

M. Roy (Timmins): Ces exigences sont les vôtres, non pas celles de l'expert.

M. Langford: C'est exact.

M. Roy (Timmins): Au sujet de vos experts ou conseillers, si le prix demandé par un soumissionnaire excède de plus de 10 p. 100 le coût évalué que vous avez soumis au Conseil du Trésor, vos experts sont-ils autorisés à accepter d'autres matériaux ou d'autres systèmes de chauffage et d'éclairage que ceux qui sont prescrits dans le cahier des charges, ou doivent-ils s'en tenir aux spécifications originelles mentionnées dans le cahier des charges?

M. Langford: Non; dans un cas comme celui-là, le conseiller sait qu'il a l'obligation morale de reprendre son travail, si la soumission excède sa propre évaluation de plus de 10 p. 100.

M. Roy (Timmins): Vous arrive-t-il de faire des concessions au sujet de la reprise du travail de l'expert? Autrement dit, êtes-vous irréductibles ou flexibles?

M. Langford: Non, nous devenons de plus en plus exigeants parce que nous avons de plus en plus d'expérience dans l'établissement des coûts. Nos méthodes et techniques d'établissement du coût s'améliorent sans cesse. Nous avons un tableau des coûts dans les différentes régions du Canada et nous avons aussi nos propres archives. Nous croyons être assez compétents en matière d'analyse des coûts. Depuis trois ans nous avons dans notre personnel régulier des évaluateurs compétents qui nous sont venus de l'industrie de la construction.

M. Lalonde: Je puis vous le garantir, monsieur Roy, car j'ai eu des expériences assez cruelles au début, comme vous le savez bien, avec les prix établis par nous-mêmes et les prix demandés dans des soumissions. Nous nous sommes vraiment mis à la besogne, et je dois dire, à la louange de M. Langford, qu'il a fait de l'excellent travail en recrutant une équipe d'évaluateurs compétents. Depuis un an, dans tous les cas, les évaluations de nos experts sont à peu près parfaites.

M. Roy (Timmins): Entretenez-vous des relations ou collaborez-vous avec l'Institut canadien des métreurs-vérificateurs pour l'établissement de vos coûts?

• 2050

M. Langford: Nous avons dans le passé fait un usage abondant de la technique de métrage-vérification. Mais il y a la difficulté que ce technicien n'est pas reconnu comme professionnel au Canada. La plupart des métreurs-vérificateurs nous viennent de l'étranger, normalement du Royaume-Uni. Ainsi, deux de nos principaux évaluateurs ont des diplômes en métrage-vérification, mais, au Canada, nous les appelons des évaluateurs. Cela répond-il à votre question?

M. Roy (Timmins): Oui, je vous remercie. Maintenant, lorsqu'il s'agit de charger un expert de la conception d'un immeuble, procédez-vous «régionalement», c'est-à-dire recourez-vous aux services d'un architecte de la région?

M. Langford: En général, nous tâchons de trouver des experts dans la région où l'immeuble à construire se trouvera. Il y a cependant des exceptions lorsque nous ne pouvons trouver des experts dans le genre de construction projetée, mais je dois dire que nous travaillons à peu près toujours sur une base régionale, sauf lorsqu'il s'agit des travaux de la Commission de la capitale nationale, alors que nous allons cherchez nos experts un peu partout au Canada.

M. Roy (Timmins): En conclusion, je tiens à vous féliciter de vous montrer exigeants dans le choix de vos experts et à souhaiter que vous le soyez encore un peu plus.

M. Comeau: Pourrais-je poser une question supplémentaire?

Le président: Une question supplémentaire de M. Comeau.

M. Comeau: Vous arrive-t-il de demander de nouvelles soumissions? Supposons que votre expert vous dise: «Cela ne devrait pas dépasser une certaine limite». Mais vous faites un appel d'offres et le prix demandé excède considérablement le prix établi par votre expert. Dans un cas comme celui-là, décidez-vous de demander de nouvelles soumissions?

M. Langford: Oui, nous l'avons déjà fait et nous continuons de le faire. En somme, nous

nous prévalons de la marge de 10 p. 100 dans un sens ou dans l'autre. Je le répète, nos conseillers savent parfaitement, lorsqu'ils passent un contrat avec nous, qu'ils sont tenus d'en arriver au prix que nous avons convenu.

M. Comeau: J'ai bien l'impression que ce n'est pas ce qui est arrivé dans un certain nombre de cas.

M. Langford: Vous avez raison.

M. Comeau: Je pense à un cas passablement litigieux, celui du Centre national des arts.

M. Langford: C'est un cas qui présentait toutes sortes de possibilités. Encore là, on ne peut pas citer un chiffre qui ne s'appuie sur rien, sans être au courant de toutes les exigences. C'est un des problèmes du ministère des Travaux publics. On nous demande d'aménager une installation mais nous ne possédons pas tous les détails qui nous seraient nécessaires.

Le but du mémoire est de nous renseigner sous le régime de planification du programme, nous désirons connaître en détail tous les besoins avant de demander à un architecte-conseil de dresser les plans. C'est une des raisons pour lesquelles nos estimations seront désormais plus précises. Quand on nous demande simplement d'aménager un immeuble sans nous dire de quoi il se composera ni quelle en sera la taille, il arrive très souvent qu'on nous demande en même temps d'en déterminer le prix, ou même que le ministère intéressé nous indique un prix qui n'est pas exact.

M. Lalonde: Ce qui est arrivé, monsieur le président, c'est que nous avons présenté au Conseil du trésor l'estimation qui nous avait été soumise par un architecte-conseil afin d'obtenir l'autorisation de faire un appel d'offres; or le plus bas prix qui nous a été soumis était de 25 ou 30 p. 100, mettons, plus élevé que l'estimation de l'architecte. En pareil cas, nous insistons pour qu'il refasse ses plans à ses propres frais afin qu'ils correspondent, à un niveau différent, aux exigences de base; en somme, c'est lui qui nous a dit que les plans qu'il a dressés correspondent au prix convenu; or, en fait, le prix en est beaucoup plus élevé.

M. Langford: Monsieur le président, permettez-mois d'ajouter que la question est extrêmement compliquée étant donné toutes les catégories différentes d'immeubles qu'on nous demande d'aménager; nous nous occupons très activement en ce moment d'établir un système que nous appelons système de contrôle des coûts; mais, pour réussir, il nous faudra posséder tous les renseignements avant de dresser des estimations. C'est comme quelqu'un qui veut se faire bâtir une maison, je suppose. Il voudrait toutes les commodités imaginables mais il ne possède qu'une certaine somme; très souvent, il n'y a aucun rapport entre l'argent qu'il a et les commodités qu'il veut.

• 2055

Le président: Monsieur Harding, vous avez une question complémentaire? D'après ma liste, c'est maintenant votre tour.

M. Harding: Ma question porte sur les contrats en général; mais je puis attendre, si vous préférez, monsieur le président.

Le président: Je vais permettre à M. Hymmen de poser sa question complémentaire. Je vous accorderai ensuite dix minutes.

M. Hymmen: Monsieur le président, ma question complémentaire sera très courte, je crois.

M. Lalonde a parlé, je pense, d'un jeu de 10 p. 100. Après que vous avez retenu les services d'un architecte-conseil, lorsque les plans vous parviennent, il vous faut consulter de nouveau l'architecte et recommencer l'appel d'offres si, pour une raison ou pour une autre, les renseignements que vous avait fournis le ministère étaient inexacts et si les offres soumises dépassent la somme dont vous disposez. Est-ce que les honoraires de l'architecte se fondent sur le prix définitif ou sur le prix initial auquel se superpose un dédommagement pour les changements requis?

M. Lalonde: Si nous avons modifié nos devis c'est nous, évidemment, qui en sommes responsables; par conséquent, aux termes du contrat, il a droit à son pourcentage du coût définitif à l'égard de ce changement. Mais si les exigences restent inchangées et si c'est lui qui a commis l'erreur, nous insistons pour qu'il refasse ses plans en vue d'abaisser le prix; ses honoraires sont alors fondés sur ce dernier prix.

M. Langlois: Sur le prix réel de l'immeuble?

M. Lalonde: En effet.

M. Langford: Permettez-moi d'ajouter un commentaire à titre de renseignement. Nous cherchons en ce moment à comprimer ce jeu de 10 p. 100 car, de toute évidence, c'est une assez forte marge en fonction du coût élevé de la construction à l'heure actuelle. Nous avons en ce moment des réunions avec des représentants des professions en vue de nous entendre sur une marge encore plus limitée. Autrement dit, nous recherchons la perfection, c'est-à-dire pas de marge du tout. Le facteur de coût vers lequel nous tendons c'est un contrat dans lequel il est tenu compte de tous les frais.

Sur le plan moral, le régime actuel ne peut guère se motiver puisque l'architecte doit accepter un supplément de travail qui aura pour effet de réduire ses honoraires. Je crois que c'est la façon dont on procède depuis plusieurs années à l'égard des services professionnels des ingénieurs et des architectes mais c'est le ministère qui prend l'initiative de négocier le contrat. Tout ce que la profession demande, c'est que nous définissions nos exigences avec plus de précision. C'est ce que nous faisons maintenant.

M. Hymmen: Il faut un certain jeu; mais si vous permettez un écart de 10 p. 100, il est pour ainsi dire certain que l'offre dépassera de 10 p. 100 le prix suggéré.

M. Langford: Il y a aussi l'autre côté de la médaille: les travaux dont le prix est nettement inférieur aux estimations. Il est bien normal que nous n'en entendions pas beaucoup parler. On ne publie guère d'articles dans les journaux à propos des ouvrages qui coûtent beaucoup moins cher qu'on ne l'avait prévu. L'immeuble de la Bibliothèque nationale et des Archives en est un exemple caractéristique. Le coût en a été d'environ 25 p. 100 inférieur au prix convenu parce que l'appel d'offres a été fait en temps opportun, à un moment où les entrepreneurs étaient à la recherche de contrats.

M. Hymmen: Un autre point, que j'ai déjà mentionné l'autre soir. C'est un point très important que le ministre a commenté, je crois. Si l'appel d'offres se fait sur une base régionale et et si, parce qu'on est au courant de ce qui se passe dans chaque région, on peut choisir un moment où la construction n'est pas très active, on a plus de chances d'obtenir un prix beaucoup plus bas que lorsque les demandes sont nombreuses.

M. Langford: C'est exact.

M. Lalonde: L'Association de la construction n'est pas de cet avis, cependant, elle souhaite un afflux continu de contrats.

M. Sulatycky: J'ai une question complémentaire à poser, monsieur le président. Les honoraires professionnels, c'est-à-dire le pourcentage du prix global, sont-ils les mêmes partout au Canada?

• 2100

M. Langford: Oui. Nous avons un contrat-type pour les architectes. Nous espérons en établir un pour les ingénieurs. Quoi qu'il en soit, les honoraires sont d'habitude ceux que fixent les associations provinciales. Je le répète, nous avons, depuis 1959, un régime uniforme d'honoraires pour les travaux d'architecture; la profession l'a accepté. Nous avons ouvert la marche dans ce domaine.

M. Whicher: Cette année, ces honoraires ont monté d'un pour cent en Ontario. Est-ce que vous payez ce supplément.

M. Langford: Non. On a exercé de fortes pressions sur nous en ce sens. Nous céderons peut-être mais nous voulons savoir exactement ce que nous obtiendrons de plus si les honoraires sont majorés.

M. Lind: Mettons que les contrats varient d'un endroit à un autre en Ontario. Prenons le cas de contrats d'un million, de deux millions et de cent millions, comparativement à des contrats de $50,000 ou moins. Les honoraires sont-ils proportionnellement les mêmes ou la proportion est-elle d'autant plus élevée que la somme du contrat est plus petite?

M. Langford: Nous avons un barème décroissant. Pour une première tranche d'un million, les honoraires sont de tant pour cent; ils sont moins élevés pour la deuxième tranche d'un million, et réduits de nouveau au-dessus de trois millions. En conséquence, la moyenne, pour les travaux d'architecture, se situe autour de 5.5 p. 100. Il s'agit là du contrat global, y compris les ébauches, les plans définitifs, le cahier des charges et la surveillance.

M. Whicher: Et les accessoires?

M. Langford: Non.

M. Lind: Une autre question à ce même sujet. Mettons que vous ayez besoin d'un technicien en chauffage. Ce coût s'ajoute-t-il aux honoraires de l'architecte?

M. Langford: Non, c'est un travail d'équipe.

M. Lind: Même chose pour les installations électriques?

M. Langford: En effet. Règle générale, nous avons une équipe de conseillers dont les obligations sont définies dans le contrat mais cela comprend la structure, les installations électriques et mécaniques, de même que l'architecture.

M. Lind: Pour ces travaux, vous demandez des offres, s'il s'agit de la construction d'un immeuble, par exemple, ou vous demandez des architectes-conseils pour la préparation des devis. Si je comprends bien, il arrive souvent que les plans soient préparés cinq ou dix ans avant que les travaux de construction soient achevés. Qu'arrive-t-il si des changements sont apportés dans l'intervalle? Prenons le cas des Archives nationales. Les plans n'étaient-ils pas prêts dix ans avant que les travaux soient entrepris?

M. Langford: C'est exact.

M. Lind: Qui est responsable de tous les changements apportés pour moderniser cet immeuble?

M. Langford: Si, de propos délibéré, nous modifions nos exigences parce que les techniques ont été améliorées, ou pour d'autres raisons analogues, nous versons à cet égard des honoraires supplémentaires. Ce n'est pas la règle générale, vous vous en rendez compte; c'est plutôt l'exception. Mais, dans le cas de l'immeuble des Archives, il y a eu manifestement des revisions et des améliorations. Il nous a fallu verser des honoraires supplémentaires pour le travail qu'elles ont exigé.

M. Lind: Prenons les cas des installations électriques. Depuis dix ans, il y a eu, sans aucun doute, une augmentation phénoménale de la charge maximum qui nous est nécessaire pour alimenter les services d'un immeuble; les canalisations pour chaque étage ont dû être augmentées d'autant.

M. Langford: En effet et cela tient à la politique générale du gouvernement. Il y a dix ans, vous le savez très bien, les demandes d'aménagements étaient loin d'être aussi complexes. La politique générale consiste maintenant à satisfaire aux normes d'espace généralement offerts sur le marché et cela comporte un supplément de plans, de charge et de coûts. Mais nous en tenons compte.

M. Lind: Pour revenir à l'immeuble des Archives, êtes-vous convaincu que l'immeuble achevé vaut vraiment ce qu'il a coûté?

M. Langford: Dans ce cas particulier, nous avons lieu d'être très satisfaits, oui. Je le répète, nous avions dressé des estimations et le coût définitif a été inférieur de plusieurs millions de dollars à la somme que nous avions prévue.

M. Lind: Si les contrats avaient été adjugés en 1967 plutôt qu'en 1963, vous auriez payé beaucoup plus cher, n'est-ce pas?

• 2105

M. Langford: Oh, oui! C'est un autre facteur qui rend les estimations très difficiles. Nous n'avons aucun contrôle sur les négociations qui se déroulent entre les entrepreneurs et leurs sous-traitants mais il nous faut chercher à déterminer comment s'échelonneront les renouvellements de contrats. Il saute aux yeux que cela peut être une cause d'erreurs considérables dans les estimations. Si on ne sait pas quel sera le coût de la main-d'œuvre dans quatre ans, on s'expose par le fait même à commettre une erreur, de 10 p. 100 peut-être. Vous n'avez pas de peine à l'imaginer.

M. Lind: Une autre question.

Le président: Je devrai dans un instant accorder la parole à quelqu'un d'autre, monsieur Lind.

M. Lind: Mettons qu'il y ait divergence de vues entre vos entrepreneurs et la maison d'architectes que vous avez employée initialement. Est-ce que le ministère retient un autre conseiller pour surveiller ses intérêts et bien s'assurer que les services supplémentaires demandés ne coûtent pas trop cher au contribuable?

M. Langford: Non. C'est pour cette raison que nous avons un assez fort contingent de professionnels au service du ministère, précisément pour ce genre de consultations entre le ministère et les conseillers de l'extérieur.

M. Lind: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Harding, vous attendez votre tour; je crois que vous aviez une question complémentaire à poser. Il convient, je pense, de vous autoriser à la poser avant que votre période de dix minutes commence.

M. Harding: Cela me va parfaitement, monsieur le président. Les questions qu'on a posées sont très appropriées et je crois qu'elles portent sur un sujet qui nous intéresse tous.

J'aimerais revenir aux modalités du contrat. On nous a communiqué de nouveaux renseignements à ce sujet. Est-ce que ces renseignements comprennent l'estimation du ministère, les prix offerts par les soumissionnaires et le coût définitif du projet?

M. Langford: Vous parlez de la documentation déposée ce soir?

M. Harding: Oui.

M. Langford: Non, le document déposé ce soir est la liste des soumissionnaires; elle comprend l'offre la plus basse.

M. Harding: J'aimerais bien que le Comité entreprenne une étude de certains contrats, y compris les mémoires ou les estimations du ministère; il pourrait ensuite faire la comparaison avec les offres et avec le prix définitif.

J'ai constaté au cours des années que les ministères font souvent de graves erreurs dans leurs estimations. Je ne connais pas très bien l'industrie de la construction mais je sais qu'en Colombie-Britannique on a souvent relevé des différences énormes entre les estimations, les soumissions et le prix définitif, en matière de construction de routes, parce que les calculs des ministères intéressés étaient erronés. Que faites-vous lorsque vous constatez un écart considérable entre votre prix estimatif et le coût définitif d'un projet?

M. Langford: Les estimations pour ce genre de travaux sont d'un type différent, et sont généralement fondées sur des essais et des analyses des sols, et sur la conjecture des types de matériaux que l'on est susceptible de rencontrer. C'est un domaine d'estimation extrêmement délicat, étant donné qu'il dépend dans une large mesure du jugement de celui qui l'accomplit. Pour les travaux

routiers, et je sors ici de mon domaine, cela se fait généralement sur la base d'un prix unitaire.

M. Harding: Je comprends parfaitement.

M. Langford: Et si vous rencontrez des circonstances imprévues après avoir commencé votre excavation ou votre terrassement, la seule chose qui vous reste à faire est de négocier sur des bases préalablement convenues.

• 2110

M. Harding: Le ministère a-t-il jamais constaté, lors de travaux de construction routière, que les travaux de recherche préliminaires (je pense qu'il n'y a pas d'autres termes pour désigner cela) effectués par le ministère ont été insuffisants? Je vous donne un exemple. Vous devez tracer une route, et vous estimez qu'il faudra remuer tant de verges cubes de roche, tant de verges cubes de terre, et il est bien compréhensible que le prix unitaire pour les travaux dans la roche est bien plus élevé que pour les travaux dans la terre. Lorsqu'un entrepreneur fait une soumission pour un contrat de ce genre, il peut y avoir des écarts considérables. Mais si les écarts sont par trop importants, je serais tenté d'en déduire que les vérifications préliminaires effectuées par les ingénieurs compétents ont peut-être été insuffisantes.

M. Lalonde: Monsieur le président, nous avons ici un expert en génie civil, M. Binks, qui est ingénieur. Peut-être pourra-t-il nous donner quelques explications.

M. Harding: Je serais en effet très heureux de l'entendre.

M. W. R. Binks (ingénieur en chef des programmes de génie civil, ministère des Travaux publics): Il y a parfois, en effet, ce que l'on pourrait appeler une insuffisance de sondages préliminaires, mais lorsque l'on se prépare à tracer une route il faut déterminer quelles sommes d'argent on désire consacrer aux travaux de génie civil. Ainsi par exemple, on arrive à une large crevasse, on ignore les niveaux rocheux, et il faudrait des milliers et des milliers de dollars pour effectuer des forages tous les 25 ou 50 pieds par exemple; c'est pourquoi, comme l'a dit M. Langford, l'ingénieur doit faire appel à son jugement personnel lors des estimations. En d'autres termes, si l'on désire recueillir des renseignements absolument exacts, on peut fort bien dépenser en sondages préliminaires des sommes aussi importantes que pour les travaux proprement dits. Néanmoins, notre contrat englobe cela jusqu'à un certain point. Lorsque le cubage des travaux de terrassement diffère trop considérablement, par défaut ou par excès, on engage de nouvelles négociations avec l'entrepreneur.

M. Harding: Oui, je comprendre votre façon de procéder. Mais ce que je tiens à souligner, c'est qu'à moins de disposer d'une estimation suffisamment précise du volume des travaux à accomplir, le ministère risque d'avoir à débourser des sommes très importantes. Je peux vous en donner un exemple. J'ai appartenu pendant un certain temps au pouvoir législatif de la Colombie-Britannique. Nous avons eu ainsi à vérifier un certain contrat. Il y avait sept soumissionnaires et, bien entendu, c'est la soumission la moins chère qui a emporté l'adjudication. Le soumissionnaire en question avait demandé un prix relativement faible pour les travaux dans la terre, et un prix extrêmement élevé pour les travaux dans la roche. Au cours des travaux, on s'est aperçu qu'il y avait une multitude de roches. De ce fait, si les estimations préliminaires avaient été bien faites, on se serait aperçu que la soumission la moins chère était en fait la plus coûteuse, mais l'adjudication lui a néanmoins été faite.

M. Binks: En effet, de telles choses peuvent se produire. C'est ce que nous appellerions une soumission mal équilibrée. Néanmoins, les clauses de notre contrat nous protègent parce que nous négocions à nouveau dès qu'une quantité diffère, par excès ou par défaut, de plus d'un certain pourcentage par rapport à la quantité estimée. Je pense que l'exemple que vous avez cité remonte à quelques années.

M. Harding: Auriez-vous l'obligeance de répéter cela?

M. Binks: Dans notre appel d'offre, nous mentionnons une quantité estimée (tant de verges cubes de roche, tant de verges cubes de terre) et si, au cours des travaux, l'une ou l'autre de ces quantités s'avère supérieure ou inférieure de plus d'un certain pourcentage par rapport aux quantités prévues, nous pouvons négocier de nouveaux prix unitaires avec l'entrepreneur. Si nous ne parvenons pas à nous mettre d'accord avec lui, nous pouvons toujours rémunérer ces travaux au prix coûtant.

M. Harding: Je comprends.

M. Binks: Je ne pense pas que les contrats de la Colombie-Britannique aient contenu une clause similaire à l'époque dont vous avez parlé. Je ne suis même pas sûr qu'il en soit ainsi maintenant.

M. Harding: Je tiens à préciser que ce n'est là qu'un exemple, mais il montre fort bien ce qui pourrait arriver. Le ministère n'avait peut-être pas eu le temps, dans ce cas, de faire tous les sondages préliminaires souhaitables.

M. Binks: Vous avez bien raison, monsieur Harding. Il se peut en effet que nous nous trompions dans nos estimations en vue de la construction d'une route, ou même pour des travaux côtiers, du fait de circonstances

imprévues, mais je pense qu'il est très rare que nous n'en ayons pas pour la valeur de l'argent dépensé pour la route en question, du fait des modalités du contrat que nous signons avec l'entrepreneur.

M. Harding: Merci beaucoup pour ce renseignement. Il est intéressant et, de dois l'avouer, plutôt rassurant.

• 2115

Il y a deux autres questions que j'aimerais soulever, monsieur le président, si vous me le permettez. Lors de la dernière réunion, M. Gilbert a soulevé une question qui, me semble-t-il, a été mal interprétée par certains membres du Comité. Il avait évoqué la possibilité de créer une société de la Couronne. Il était simplement en train d'examiner la situation et je pense qu'il s'agissait surtout d'essayer d'obtenir un certain type de coût. Ce n'est pas que nous n'ayons pas eu des exemples de ce type auparavant. Nous pourrions revenir à la Saskatchewan. Je pense que l'un des membres du Comité a laissé entendre que cela n'allait pas fonctionner en Saskatchewan. J'ai cru comprendre que dans l'industrie de la construction de cette province, le gouvernement a créé il y a quelques années trois ou quatre équipes de construction. C'étaient des sociétés de la Couronne, elles étaient équipées des machines les plus modernes et s'occupaient d'un chantier par-ci, d'un chantier par-là. Il n'était pas question qu'elles fassent tous les travaux, l'essentiel était seulement de se faire une idée du coût approximatif des travaux de terrassement, de dynamitage, etc. De cette façon, lorsqu'il recevrait des soumissions, le gouvernement serait au moins en mesure de s'apercevoir si l'estimation était fantaisiste, s'il y avait lieu de procéder à un examen plus approfondi ou encore de l'éliminer et de lancer un nouvel appel d'offres. Je crois savoir que ce système fonctionne toujours, que ces équipes pilotes sont toujours au travail et qu'on les utilise pour établir des points de repère. Donc, et j'insiste, elles font des travaux de construction routière sur une échelle assez restreinte, elles le font encore toujours et fournissent ainsi un baromètre de ce que devraient être les coûts. Cela permet ensuite au gouvernement de trouver le juste milieu entre ce coût très faible et le coût élevé d'un projet, avec une approximation de quelques points.

M. Lalonde: Je dois m'en remettre au jugement de M. Langford. Il a été pendant longtemps sous-ministre des Travaux publics de la Saskatchewan.

M. Harding: Je suis très heureux de l'apprendre. Mais M. Gilbert a laissé entendre qu'on pourrait peut-être réaliser quelque chose de similaire dans le domaine de la construction, pour évaluer les coûts. Ce n'est là qu'une suggestion, mais j'estime qu'il vaudrait la peine de l'examiner. Il ne s'agit pas de mettre fin au régime de la libre entreprise dans l'industrie de la construction. M. Gilbert a présenté cela comme un ballon d'essai, pour voir ce qu'en pensait le Comité.

M. Roy (Timmins): Monsieur le président, puis-je poser une question supplémentaire?

Le président: Je donne la parole à M. Roy.

M. Roy (Timmins): Monsieur le président, croyez-vous vraiment que les fonctionnaires du ministère des Travaux publics nous diraient que leur ministère est inefficace au point de ne pouvoir, comme l'a suggéré ce monsieur, prédire le coût de la construction d'une route. Je ne puis tout simplement pas faire abstraction des déclarations que ne cesse de publier le ministère. C'est vraiment comme si les fonctionnaires du ministère des Travaux publics ne savaient pas ce qu'ils font, d'apprendre qu'ils ont besoin de mettre sur pied tout une entreprise de construction simplement pour découvrir ce que coûte le creusement ou le terrassement de quelques pieds cubes de terre.

M. Harding: Monsieur le président, je dois interrompre ici. Cette idée n'a pas été émise par M. Gilbert, ni d'ailleurs par moi.

M. Roy (Timmins): Vous l'avez émise.

M. Harding: Je n'ai jamais fait ça.

M. Roy (Timmins): Vous venez encore de le faire.

M. Harding: Je n'ai jamais fait ça. Cela n'a rien à voir avec le jugement des fonctionnaires du ministère des Travaux publics. Je pense que M. Gilbert a fait une suggestion très valable et je ne vois aucune objection à ce que le Comité en discute. Plusieurs de nos membres ont discuté le coût des travaux de construction du Centre national des arts, et il y a plusieurs autres cas de construction de divers édifices qui, je pense, ont été complètement perdus de vue. Voudriez-vous peut-être prétendre que le fait d'examiner attentivement le coût des ces constructions équivaut à mettre en doute l'honnêteté des fonctionnaires du ministère? Ce n'est absolument pas le cas.

M. Roy (Timmins): Monsieur le président, j'affirme que créer une firme de construction simplement pour permettre au ministère d'établir un système de contrôle des coûts revient à mettre en doute l'honnêteté du ministère.

M. Harding: C'est là votre point de vue.

M. Roy (Timmins): Dans ce cas, l'autre est le vôtre.

Le président: Messieurs, je vous demanderais de bien vouloir vous adresser à la présidence.

M. Deakon: Monsieur le président, je voudrais poser aux témoins quelques questions bien simples. Le ministère accorde-t-il à l'heure actuelle des contrats signés sur la base du prix coûtant majoré d'un certain pourcentage?

M. Lalonde: Rarement.

M. Deakon: En d'autres termes, la plupart des contrats sont adjugés à forfait sur appel d'offres.

• 2120

M. Lalonde: Il faudrait qu'il y ait des circonstances bien spéciales, ou une raison... lorsque les besoins exacts ne sont pas connus et que...

M. Deakon: Et très difficiles à établir.

M. Lalonde: ...et difficiles à établir. Dans les autres cas, le système est fondé sur l'appel d'offres public.

M. Deakon: Je voudrais également poser une question à la personne ici qui est experte en matière de routes.

Je viens de jeter un coup d'œil au Sommaire relatif à la Route transcanadienne, et j'ai constaté qu'il y avait une ventilation des attributions aux diverses provinces. Qui a la charge de ces attributions aux provinces?

M. Binks: Monsieur le président, lorsque nous établissons les prévisions budgétaires, nous recevons de nos régions l'estimation de ce dont chaque province aura probablement besoin. Lorsque nous enonçons un montant dans le Livre bleu, il n'est pas affecté à des provinces. On a effectivement agi ainsi dans le rapport que vous avez lu; le Livre bleu n'indique pas d'affectations par province, bien que notre estimation se fonde surtout sur ce que nous considérons être les besoins probables de chaque province au cours de l'année à venir.

M. Deakon: Je remarque, monsieur le président, et je me reporte ici à la page 13 du compte rendu des délibérations relatives à la Loi sur la route transcanadienne, que le tableau du bas fait ressortir la totalité des engagements approuvés et je vous demanderais de bien vouloir jeter un coup d'œil aux deux grandes provinces, le Québec et l'Ontario. Sont-ce là des engagements dont vous avez connaissance avant de tracer le cadre de ce dont le gouvernement fédéral acceptera de prendre la charge?

M. Binks: Monsieur le président, lorsque la province sollicite une autorisation pour adjuger un contrat, et que le gouvernement fédéral la donne, l'engagement ainsi pris devient l'engagement du gouvernement fédéral. La colonne suivante représente ce que l'on estime comme étant la part du Canada dans cet engagement. Il ne s'agit pas d'engagement futur; il s'agit ici de travaux approuvés.

M. Deakon: Qui établit la proportion des coûts dont le paiement incombera au gouvernement fédéral?

M. Binks: Pour chaque province?

M. Deakon: Oui.

M. Binks: L'accord dit simplement que le gouvernement fédéral participera aux travaux effectués pour la construction de la route transcanadienne. Il n'y a dans l'accord aucune affectation à une province en parliculier. Il y a un crédit général voté par le Parlement, un montant maximum de ce que pourrait être l'apport du gouvernement fédéral au coût de la route transcanadienne. Il n'y a pas d'attribution d'un montant quelconque à quelque province que ce soit.

M. Deakon: Le pourcentage ou la proportion que le gouvernement fédéral paiera est-il le même pour chaque province, ou diffère-t-il d'une province à l'autre?

M. Binks: Non. L'accord initial stipulait que le Canada paierait 50 p. 100 du coût de la construction. En 1956, étant donné la lenteur avec laquelle progressaient les travaux de construction de la route, un nouvel accord a été conclu avec les provinces, aux termes duquel le gouvernement fédéral paierait 90 p. 100 du coût de la construction sur 10 p. 100 du millage à l'intérieur de chaque province, et 50 p. 100 du coût de la construction sur le restant du millage. En 1963, si j'ai bonne mémoire, un nouvel accord a été conclu avec les provinces atlantiques, aux termes duquel le gouvernement fédéral paierait 90 p. 100 du coût total de la construction.

M. Deakon: Je me reporte de nouveau aux deux provinces du tableau du bas de la page 13. Il s'agit de la province de Québec et de la province d'Ontario. Il est indiqué que le total des engagements approuvés pour la province de Québec pour la période en question s'élève à un peu plus de 234 millions de dollars, l'apport du Canada étant de 172 millions. La totalité des engagements approuvés pour l'Ontario était plus grande que pour le Québec, à savoir 242 millions, et l'apport du Canada sur ce montant était de 134 millions. Par conséquent, il semble qu'il y ait une certaine différence de pourcentage.

M. Binks: Ce n'est pas le pourcentage qui diffère, monsieur le président. Le Québec n'a souscrit à cet accord qu'en 1960, et il s'est concentré sur le tronçon de routes pour lequel il recevait une contribution fédérale de 90 p. 100. On s'en est véritablement aperçu juste avant l'Expo, lorsque la construction de la route s'est faite à travers le territoire de

Montréal, et c'était là le tronçon à 90 p. 100. En d'autres termes, il a reçu 90 p. 100 du coût pour une auto-route équivalente à deux voies, sur le territoire de la ville de Montréal. La plus grande partie de ses travaux au cours des deux autres années comportera une contribution à 50 p. 100, ce qui rétablira considérablement les proportions.

• 2125

M. Harding: J'ai une question supplémentaire, monsieur le président. Est-ce que la province peut choisir son 10 p. 100.

M. Binks: C'est un choix mutuel. La province a désigné l'endroit, mais il a fallu l'approbation du gouvernement fédéral.

M. Harding: Je vois. Naturellement, elle a choisi le secteur le plus difficile.

M. Binks: En 1956, il y avait certains accidents de terrain sur le tracé de l'autoroute. A Terre-Neuve, il n'y avait aucune route—je ne sais plus dans quel secteur—et la province a choisi son 10 p. 100 à cet endroit; en Colombie Britannique, la province a choisi son 10 p. 100 à Rogers Pass parce qu'il s'agissait d'un passage difficile. Je pense que le reste se situe quelque part dans le Fraser Canyon.

M. Harding: C'était un passage aussi difficile.

M. Binks: Oui.

M. Harding: Et qui a coûté cher.

M. Binks: Très cher.

Le président: Messieurs, je dois vous rappeler certains règlements qui ont été établis à notre intention, car je m'aperçois que certaines questions supplémentaires sont aussi longues que les questions ordinaires. Si vous avez plusieurs questions comme celles-là à poser, je vous conseille de la spécifier, plutôt que de poser sans arrêt des questions supplémentaires.

M. Deakon: Mais vous m'avez autorisé à poser mes questions. Je n'avais aucune question supplémentaire.

Le président: Non, j'ai sur ma liste MM. Chappell, Orange, Comeau et Lind.

M. Deakon: Mais je n'ai pas encore parlé; c'est la première fois...

Le président: On ne m'a pas donné votre nom. Si vous voulez vous faire inscrire, je prendrai votre nom. J'essaie de réduire le nombre des questions supplémentaires et de les mettre en ordre.

M. Lalonde: Avant la prochaine question, je tiens à dissiper une fausse impression. Les chiffres que vous avez dans le Livre bleu qui ont trait aux programmes ne sont pas les dépenses prévues. Ces programmes sont parfois inscrits deux ans à l'avance et il nous faut faire une approximation du coût du programme et du temps qu'il faudra pour le réaliser. Les chiffres que vous avez ici ne sont pas les dépenses prévues pour ces programmes.

Le président: C'est au tour de M. Chappell, puis ce sera celui de MM. Orange, Comeau, Lind et Sulatycky. Y a-t-il quelqu'un d'autre? Monsieur Deakon.

M. Chappell: Je passe, monsieur le président.

Le président: Monsieur Orange.

M. Orange: Monsieur le président, j'ai diverses questions à poser. Pour en revenir aux routes, je vois dans votre rapport annuel que le ministère est chargé de la construction des routes dans les parcs nationaux. Comment en est-on arrivé là, monsieur le président? Peut-être M. Lalonde pourra nous dire quelque chose à ce sujet. J'aimerais également savoir si ce sont tous les parcs nationaux ou seulement ceux où l'aménagement de routes s'impose.

M. Lalonde: Monsieur le président, en 1954 la direction du Génie (aménagement) a été créée au ministère des Travaux publics pour deux raisons. Premièrement, pour mettre en œuvre les accords relatifs à l'autoroute Transcanadienne conclus avec les provinces, et deuxièmement, pour faire fonction d'organisme de service pour la construction des routes. A ce titre nous effectuons d'importants travaux de construction pour la Direction des parcs nationaux.

M. Orange: A sa demande?

M. Binks: D'abord à sa demande mais...

M. Orange: Qui fournit l'argent?

M. Binks: La Direction fournit l'argent. C'est la même chose pour les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon.

M. Orange: Oui, je sais. Je voulais simplement savoir si le ministère était responsable non seulement de la construction, mais aussi de la planification et des fonds.

M. Binks: Non. Le ministère nous dit où construire la route, et nous nous chargeons d'exécuter les travaux et de fournir les fonds.

M. Orange: Autre chose, monsieur le président. Quand vous exécutez des travaux de construction pour les autres ministères, qu'il s'agisse de rénovation ou de construction proprement dite, votre ministère accepte-t-il les recommandations des autres ministères quant à l'emplacement ou consultez-vous les populations intéressées?

• 2130

M. Lalonde: Monsieur le président, nous sommes censés être meilleurs juges quant à l'emplacement de certains édifices, mais si le ministre des Postes, par exemple, dit qu'il veut un bureau de poste à tel endroit, il nous faut accepter sa décision. Nous ne sommes pas un organisme de contrôle, mais s'il y a des divergences d'opinions majeures entre nos clients et nous-mêmes, nous allons au Conseil du Trésor et nous donnons notre avis. Il peut en tenir compte ou ne pas en tenir compte.

M. Orange: A ce sujet, je crois que des dispositions ont été prises avec le ministère de la Justice en ce qui concerne la rénovation de la salle du tribunal de Hay River.

M. Deakon: Où est-ce?

M. Orange: Au pays de cocagne. Le conseil municipal de la ville délibère sur l'emplacement. On m'a dit que vous alliez vous servir du vieux débit de boissons situé sur le Bell. Le ministère se charge de la rénovation. On m'a demandé aujourd'hui pourquoi on le construisait là plutôt que sur le nouveau site, de l'autre côté de la rivière et du vieux quartier.

M. Lalonde: Je ne savais pas cela.

M. Orange: Tout ce qui m'intéresse, c'est de savoir qui est responsable.

M. Lalonde: Voici un autre exemple du genre: la Cour de l'Échiquier voulait un terrain à Montréal. Nous aurions pu lui en fournir à plusieurs endroits, mais elle nous a dit qu'elle le voulait à proximité des locaux du tribunal et il nous a fallu agir en conséquence. Je crois que sa décision était fondée.

M. Orange: Mais—et c'est là la question—je sais que le ministère de la Consommation peut formuler des demandes ou avoir une idée de l'emplacement des installations dont on a besoin, mais est-ce vous ou le ministère pour lequel vous travaillez qui déterminez l'emplacement? Tenez-vous compte de l'opinion des gens?

M. Lalonde: Monsieur le président, quand nous avons de fortes objections à la demande d'un client, nous essayons d'abord de le persuader que c'est un mauvais emplacement ou que le terrain ne se prête pas à la construction; mais nous ne sommes pas un organisme de contrôle, et, par conséquent, nous n'avons pas le dernier mot.

M. Orange: J'aimerais revenir au sud. En passant devant l'édifice Jackson, j'ai vu qu'il faisait l'objet d'une totale rénovation. Monsieur le président, je n'étais pas à la dernière réunion et si ce sujet a été discuté alors, je n'ai pas d'objection à ce qu'on me mette au courant. Le vieil édifice Jackson a été construit en 1929, je crois. Pendant la guerre, si je me souviens bien, on y a ajouté une aile qui a coûté aussi cher que la construction de l'immeuble. En 1958, il y a eu une petite explosion qui a causé des dégâts considérables; d'importantes rénovations ont été entreprises à cette époque et je vois que de nouvelles rénovations sont en cours.

J'ai deux questions. Dans 10 ou 15 ans, va-t-on encore dépenser une autre somme importante pour cet édifice, ou ne serait-il pas mieux de le vendre ou de le démolir? Si on l'avait démoli, aurait-il été possible de construire l'un de vos édifices utilitaires à cet endroit? Je crois que trois ou quatre millions ont été prévus pour ce programme.

M. Lalonde: Non, monsieur le président, deux millions et demi.

M. Orange: Est-ce le coût total?

M. Lalonde: Oui.

M. Orange: Voici ma première question: est-ce une entreprise rentable?

M. Lalonde: Monsieur le président, c'est une question que je suis prêt à discuter parce qu'elle me préoccupe depuis près d'un an. Nous avions besoin d'un terrain immédiatement et nous avions deux possibilités sans oublier que le bureau régional de l'impôt sur le revenu est situé là depuis quelque temps déjà et que, par conséquent, cet emplacement est très pratique pour ceux qui doivent aller au bureau de l'impôt.

Nous aurions pu construire un autre édifice ailleurs, vu que nous n'avions pas d'autre terrain dans le centre-ville à un prix raisonnable, et nous aurions pu vendre l'édifice Jackson; mais nous avons pensé que ceux qui achèteraient l'édifice Jackson et le rénoveraient devraient forcément nous le louer; autrement ce serait un très mauvais placement. Nous avons tout d'abord examiné son état. Les fondations et les murs sont en excellent état. Cet édifice a été rénové, comme vous le savez, après l'explosion, et il est en bon état.

• 2135

L'intérieur de l'édifice n'est pas du tout fonctionnel. Il y a longtemps qu'on l'a construit. Pour le rendre fonctionnel, il nous faudrait reconstruire l'intérieur, comme nous l'avons fait pour cet édifice, et refaire l'installation électrique et mécanique. Nous avons fait l'évaluation du coût et nous avons pensé que si nous pouvions garder le coût total en deçà d'une certaine limite, nous serions en mesure de baisser le coût, pour le nombre de pieds carrés que nous utiliserions dans cet édifice, bien en deçà du taux de location que nous aurions à payer si nous devions louer un autre immeuble du Centre-Ville, ou si nous devions vendre l'édifice et ensuite le louer d'un entrepreneur.

La rénovation de tout l'intérieur de l'édifice—nous ne devrons pas empêcher le bureau régional de l'impôt sur le revenu de fonctionner pendant la période de rénovation—nous donnerait un équivalent du taux de location amorti de $3.91 par pied carré et par an, et les taux de location inférieurs à $4.25 dans le centre-ville sont considérés peu élevés. Par conséquent, nous économisons de cette manière une somme assez importante et nous pensons qu'une fois modernisé, cet édifice pourra servir pendant au moins 25 ans.

M. Orange: J'ai une autre question. Quand l'explosion s'est produite, qui a été déclaré responsable? Est-ce la société de gaz...

M. Lalonde: L'assurance a payé le coût de la rénovation.

M. Orange: Alors, cela n'entre pas dans les dépenses du gouvernement.

M. Lalonde: Cela n'a rien coûté au gouvernement; mais cela n'a pas non plus changé l'intérieur de l'édifice. Désormais, avec l'air climatisé et un nouveau système électrique, nous pourrons nous servir de tout l'édifice. Il y avait avant cela des salles libres parce que les services se trouvent à chaque extrémité de l'immeuble; on n'en construit plus de cette manière.

M. Orange: Monsieur le président, j'ai d'autres questions que je poserai à une autre occasion.

M. Comeau: Monsieur le président, j'ai une question qui fait suite à celle que j'ai posée à la première réunion. Elle a trait aux appels d'offres. Vous avez dit que pour les constructions de $5,000 et $15,000 vous procédiez à des appels d'offres. Est-ce exact? L'une de mes questions inscrites au *Feuilleton* il y a quelque temps portait sur le nombre de contrats adjugés à un entrepreneur de ma circonscription depuis 1964—ce n'est là qu'un exemple—et l'on m'a dit qu'il avait obtenu 110 contrats. Depuis, un autre contrat a été adjugé et, là encore, au même entrepreneur.

Je vois, dans le budget supplémentaire déposé le mois dernier, que le coût estimatif de ces travaux est de $75,000. Le contrat a été attribué il y a 2 ou 3 mois, soit en novembre, pour $58,000 et pourtant le coût estimatif il y a un mois était de $75,000.

Il me semble que si vous les avez évalués à $75,000 c'est qu'on a dû faire appel à un autre entrepreneur. Ne pensez-vous pas qu'il y ait eu du favoritisme dans certaines régions du Canada?

M. Lalonde: Monsieur le président, avant de répondre à cette partie de la question j'aimerais demander à M. Comeau où il a prix ces $75,000?

M. Comeau: Dans le budget supplémentaire.

M. Lalonde: Je viens de dire que ce qui se trouve dans les Livres bleus ou dans les budgets de dépenses ne constitue pas des prévisions budgétaires.

M. Comeau: C'est une estimation, d'accord.

• 2140

M. Lalonde: Nous voulons être sûrs que nous avons suffisamment d'argent pour ce contrat; vous savez que chaque fois qu'un député pose une question sur une offre qu'on s'apprête à nous faire, nous disons que nous ne pouvons révéler nos prévisions budgétaires pertinentes parce que nous n'aurions jamais d'offre inférieure à ces prévisions. Cela inciterait les entrepreneurs à faire des offres qui ne soient pas inférieures à ce que nous avons prévu. D'ailleurs il ne s'agit pas là d'une comparaison valable.

M. Comeau: Ce que je tente de dire, et je ne réussis pas tellement bien à m'exprimer, peut-être parce que je suis Français, mais de toute façon quand a-t-on préparé le dernier budget supplémentaire pour le ministère?

M. Lalonde: La région l'a probablement proposé il y a environ un an et demi, mais on a sans doute pensé qu'il ne jouissait pas d'une priorité suffisante pour l'inclure au budget principal.

M. Comeau: On l'a déposé il y a tout juste un mois ou deux, n'est-ce pas?

M. Lalonde: Cela importe peu.

M. Langlois: On l'avait préparé plus tôt.

M. Lalonde: Cela n'importe pas. Tout ce que nous y incluons est une somme que nous croyons suffisante pour satisfaire au contrat. Nous ne faisons pas d'analyse du coût pour en inscrire le montant dans les prévisions. Si nous agissions ainsi, quand nous faisons des appels d'offre au sujet de quelque projet, ce ne serait plus secret.

M. Orange: N'y a-t-il pas d'autres frais en sus des frais du contrat?

M. Lalonde: Oui.

M. Orange: C'est là le problème, je pense.

M. Lalonde: Oui, c'est le coût du projet dans son entier; il y a beaucoup d'autres choses, comme le terrain, les experts-conseils, et c'est pourquoi j'ai mis le Comité en garde; or, tout entrepreneur qui tenterait d'utiliser cela se fourvoierait.

M. Comeau: Cela répond peut-être à ma question. J'ai vu cela il y a environ un mois, après Noël. Il s'agissait de $75,000, et le contrat fut accordé pour $58,000 avant Noël. C'est probablement à cause de cela.

M. Lalonde: L'autre partie de votre question, monsieur le président, se rapporte à une situation que je ne connais pas personnellement, mais on m'a signalé qu'il peut s'agir d'une région où il n'y a pas tellement de bons entrepreneurs, et cet adjudicataire est sans doute le plus compétent d'entre eux.

Si vous regardez les réponses qui ont été déposées, vous constaterez que tout montant dépassant $1,000 a fait l'objet d'un appel d'offre. Il était le plus bas soumissionnaire. Évidemment, il s'y connaît mieux que les autres de la région.

M. Comeau: Je n'insiste pas davantage de peur de m'aventurer dans des considérations politiques, mais je pourrais faire valoir certains arguments.

M. Lalonde: Je vous assure que nous n'en avons pas tenu compte.

Le président: Monsieur Roy.

M. Roy (Timmins): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Comment pouvons-nous porter des accusations de favoritisme devant le Comité si nous ne connaissons pas tous les faits ni les soumissions ni les appels d'offre à ce sujet?

M. Comeau: Je me contente de suggérer, je ne porte pas d'accusations.

M. Roy (Timmins): Comment peut-on avoir si peu le sens des responsabilités et être si généreux dans ses accusations?

M. Comeau: Je dis simplement que, d'après mes renseignements, cet entrepreneur a obtenu 110 contrats et je suis sûr qu'il y a d'autres entrepreneurs dans cette région. Je me demande si on les a tous prévenus. C'est tout. Mais je ne veux pas insister, cela tournerait à la politique.

M. Roy (Timmins): Monsieur le président, le préopinant a-t-il comparé les soumissions et les appels d'offre ou se contente-t-il de faire reposer ses déclarations sur le fait qu'un entrepreneur reçoit un grand nombre de contrats? Si quelqu'un fait de la politique, c'est bien cela faire de la politique. Qu'on nous donne les faits.

Le président: M. Lalonde a éclairci ce point, je pense, en disant que cette personne présentait les soumissions les moins élevées et qu'elle s'y connaissait mieux que les autres. Il pourrait le préciser davantage.

• 2145

M. Comeau: Je n'insiste pas, monsieur le président.

M. Lalonde: C'est en partie ce que l'on a répondu en Chambre. Nous avons fourni la liste des contrats, et dans les cas où des appels d'offre ont été publiés dans les journaux au moins trois entrepreneurs ont été invités à présenter des soumissions.

Il n'y a pas d'appels d'offre dans les cas d'urgence, comme la réparation d'un quai, à $100 ou $200, par exemple. Comme vous le savez, la grande majorité des contrats ont été accordés à la suite d'appels d'offre.

M. Comeau: Cette réponse me convainc, monsieur le président. Je désire poser une autre question. Quelle est votre ligne de conduite lorsqu'il s'agit de fournir des installations portuaires là où existe une entreprise, comme une usine de transformation du poisson, un constructeur de bateaux, ou quelque chose du genre. Tenez-vous compte du fait qu'il existe une usine de transformation et qu'elle puisse avoir besoin d'un quai pour sa flotte, et ainsi de suite?

M. Lalonde: Monsieur le président, il faut faire une distinction, ici. Si le quai sert exclusivement, mettons, à une usine de transformation et que la compagnie vient nous trouver et nous dire: «Nous voulons que vous nous construisiez un quai ici», nous allons étudier cette demande. Mais il y a des conditions à observer, comme le coût partagé avec le propriétaire de l'usine, ou encore une opération à paiements différés où nous pouvons aider à accroître le commerce, mais le contribuable ne donne pas d'argent pour permettre à cet individu de réaliser des profits plus considérables ou d'exploiter son commerce. Lorsqu'une usine de transformation utilise un quai public, ce quai a été construit grâce aux fonds publics et, dans certains cas, le propriétaire paie des droits de quayage pour l'usage qu'il en fait.

M. Comeau: Tentez-vous de coordonner vos installations maritimes avec les industries de la région?

M. Lalonde: Oui, mais ce n'est pas toujours réalisable. Ainsi, on peut avoir déjà construit un quai et, à supposer qu'une industrie veuille s'installer à un demi-mille plus loin, il ne nous semble guère justifiable d'en construire un second simplement pour empêcher cette industrie d'utiliser celui qui existe déjà.

M. Comeau: Une autre question, monsieur le président. La route transcanadienne est-elle terminée à travers tout le Canada?

M. Lalonde: Non, monsieur le président.

M. Comeau: Jusqu'à aujourd'hui, l'apport du Canada a été de 785 millions de dollars, n'est-ce pas? C'est ce qui est indiqué ici. En 1966, vous avez permis que la contribution maximale du fédéral soit portée à $825 millions. Vous attendez-vous à ce qu'elle soit augmentée davantage ou si ce moment suffira pour compléter la route?

M. Lalonde: Pour le moment, monsieur le président, nous nous en tenons à ce montant maximal, qui est statutaire pour autant que nous soyons intéressés. Nous ne savons pas s'il nous sera possible de compléter la route en nous en tenant à ce chiffre.

M. Comeau: Ces crédits diffèrent-ils de ceux qui sont votés en vertu de l'Office d'expansion économique de la région atlantique pour la construction de routes? S'agit-il d'une chose distincte?

M. Binks: Il s'agit d'un crédit différent, monsieur le président, si c'est là ce que vous voulez dire.

M. Comeau: Oui, c'est ce que je veux dire. C'est bien différent. Et le projet de route dont de l'Office d'expansion...

M. Binks: Il s'agit de fonds distincts prévus pour la route transcanadienne.

Le président: Votre temps de parole est expiré, monsieur Comeau; concluez, je vous prie.

M. Comeau: Sur quels critères vous appuyez-vous pour décider de construire ou de louer? Actuellement, vous construisez des bureaux de poste ici et là au pays. Dans certaines régions, vous louez un local de la Gendarmerie royale? Comment prenez-vous ces décisions?

• 2150

M. Lalonde: C'est plutôt difficile à expliquer en quelques mots. Monsieur le président, il existe de nombreux facteurs: d'abord la disponibilité de fonds pour la construction aux frais de la Couronne; deuxièmement, la disponibilité d'immeubles à louer; troisièmement, la disponibilité d'entrepreneurs capables de construire en vertu d'un plan de construction-location. Nous devons réellement analyser chaque situation lorsqu'elle se présente. Je ne pense pas qu'il soit possible d'établir une ligne de conduite selon laquelle dans tel ou tel cas on louera toujours ou on construira toujours. C'est impossible. La seule ligne de conduite que nous tentons réellement de suivre, mais pas toujours avec le succès que nous désirons, c'est d'établir une espèce d'équilibre entre la quantité d'édifices loués par la Couronne et la quantité d'édifices de la Couronne.

M. Comeau: C'est sans doute pour cette raison que dans une même ville on peut trouver un bureau de poste qui est propriété de la Couronne et un édifice de la Gendarmerie royale qui est loué?

M. Lalonde: Cela peut également comprendre un ou plusieurs des facteurs que vous signalez. Dans le cas d'une location, nous nous engageons durant dix ou quinze ans pour un montant total que nous devons payer, et cela peut devenir dangereux à moins que cet argent soit déjà disponible. Si nous avons loué pour plus que nos moyens, nous pouvons nous retrouver sans argent pour construire et nous sommes encore à la merci du propriétaire quand vient le moment de renouveler le bail.

M. Sulatycky: Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur le président.

Le président: Oui, allez-y.

M. Sulatycky: Lors de la prochaine réunion, ou lorsque la chose vous sera possible, pourriez-vous déposer une liste des bureaux de poste loués en Alberta.

M. Lalonde: Avec plaisir, monsieur le président.

Le président: Monsieur Lind, vous avez la parole.

M. Lind: Je voudrais revenir en arrière pour poser quelques questions et formuler des commentaires de portée générale sur la route transcanadienne, plus ou moins sur des détails touchant les devis. Monsieur Lalonde, tout d'abord, quelle marge de sécurité adoptez-vous en égard à l'avenir dans la construction des ponts? Je constate que vous avez des devis prévoyant une charge sur essieux de 18,000 livres. On peut être obligé de supporter jusqu'à 24,000 livres. Quelle est la marge de sécurité dans la construction des ponts? Je me contenterai d'un aperçu, mais il m'intéresserait de le savoir.

M. Binks: Je ne suis pas moi-même ingénieur en pont, mais les ponts sont conçus en vue d'une charge bien précise. D'après les accords sur la route transcanadienne, on les appelle H20S16, ce qui, au total, représente une charge brute d'environ 72,000 livres. C'est une énorme marge de sécurité. Je devrai me renseigner auprès de nos ingénieurs pour vous dire ce que peut être la surcharge.

M. Langford: De façon générale, dans les codes de construction en usage, si vous envisagez une démolition complète ou une faille, il existe une marge de sécurité de 400 p. 100 dans la préparation des soliveaux. Il existe des variantes, mais vous avez là une approximation.

M. Lind: Mais vous avez construit des routes et des ponts suffisamment sûrs pour résister au dégel? Sans doute, la route transcanadienne n'est-elle pas limitée à des demi-charges durant certains mois de l'année, mais plusieurs routes qui n'ont pas les mêmes normes de construction le sont pendant des périodes de dégel. Vous avez une marge de sécurité à ce sujet?

M. Binks: Dans le cas des routes, oui, mais pas pour les ponts.

• 2155

M. Lind: Je parle des routes, j'ai abandonné les ponts.

M. Binks: Il y a deux façons de construire une route, c'est-à-dire pour une circulation à longueur d'année ou en tenant compte des restrictions du printemps. La plupart des routes construites par les provinces aujourd'hui, je crois, répondent aux normes d'un service à longueur d'année, sauf peut-être dans le cas de certains chemins secondaires. Mais les grandes artères et les autoroutes sont construites pour une circulation à longueur d'année.

M. Lind: Dans le cas de la construction des routes, lorsque vous donnez un contrat à un individu, celui-ci tient naturellement à faire de l'argent ou il n'aurait pas fait de soumission et il vous intéresse de faire exécuter ce travail aux meilleures conditions possibles. Qu'arrive-t-il dans la construction d'un pont quant, après avoir fait vos sondages sans avoir décelé de failles dans le roc ou de sable mouvant ou des conditions de sol différentes ou des conditions de roc différentes ou si vous frappez un dépôt schisteux, là où vous vous attendiez à trouver du roc solide? Quelle est la façon générale de procéder dans un tel cas pour en arriver à un ajustement équitable pour l'entrepreneur et pour le ministère?

M. Binks: Les prix unitaires d'un contrat ne peuvent satisfaire à ces conditions, monsieur le président, parce qu'il existe une différence dans les sols et ainsi de suite, et il est évident que les deux parties tentent d'abord d'en arriver à un prix raisonnable. Si elles ne peuvent s'entendre, il y a une disposition du contrat portant que cela se fait aux frais de l'entrepreneur et je pense que dans un tel cas il y a majoration de 10 p. 100, si je ne m'abuse. Alors, il s'agit de tenir compte de ces frais durant la construction et de lui en verser le coût.

M. Lind: Monsieur le président, je voudrais poser une question supplémentaire. Il n'y a pas de doute que 99 p. 100 de nos entrepreneurs sont des entrepreneurs indépendants et qu'ils désirent réaliser un profit puisqu'ils doivent payer des taxes au gouvernement fédéral, ce qui veut dire que l'argent circule, mais qu'arrive-t-il si cet entrepreneur perd de l'argent à la suite d'un contrat? Jusqu'où allons-nous? Il n'y a pas d'entrepreneur plus malheureux au monde que celui qui perd plusieurs milliers de dollars par jour à cause d'un contrat. Certaines gens croient que c'est agréable de voir un entrepreneur perdre de l'argent, mais je ne suis pas de cet avis. Les deux parties en cause ont droit à un traitement juste. Quel principe suivez-vous dans ces cas-là, monsieur Lalonde?

M. Lalonde: Monsieur le président, le principe qui nous inspire dans de tels cas n'est pas de savoir si l'entrepreneur perd de l'argent ou non. Ce serait une chose difficile à prouver. Nous ne pouvons pas examiner ses livres pour découvrir quelles sont ses réserves, et ainsi de suite. Nous nous en sommes toujours tenus à une ligne de conduite en vertu de laquelle nous voulons que l'entrepreneur exécute son contrat à temps, ensuite s'il présente des déclarations—et nous en recevons souvent—elles font l'objet de négociations.

Jusqu'à aujourd'hui, nous avons recouru à la négociation. Nous avons rarement eu de

causes qui se rendaient jusqu'à la Cour d'Échiquier. Cela a représenté un lourd fardeau pour nos spécialistes, parce qu'ils étaient à la fois juges et avocats au nom du gouvernement.

J'ai tenté d'établir un système d'arbitrage dans notre procédure. Cela n'aurait pas pour effet de nous lier nécessairement au point de vue légal, parce que, comme vous le savez, la Cour d'Échiquier est le seul tribunal qui peut réellement lier le gouvernement fédéral. Mais nous accomplissons beaucoup de progrès en discutant cette possiblité avec l'Association des entrepreneurs du Canada et avec le comité des contrats du Conseil du Trésor.

J'espère que nous trouverons une procédure d'arbitrage semi-judiciaire où l'entrepreneur présentera sa cause, où nous donnerons notre opinion et où quelqu'un d'autre prendra la décision.

• 2200

M. Lind: J'aurais une autre question à poser au sujet de vos contrats. En supposant que vous vouliez qu'un édifice soit terminé en janvier 1970, établissez-vous une date limite dans votre contrat et déclarez-vous «si ce contrat n'est pas exécuté à cette date, vous devrez payer une amende de tant de dollars par jour par la suite»? D'autre part, si le contrat est exécuté avant la date limite, donnez-vous une prime à l'entrepreneur?

M. Lalonde: Monsieur le président, nous avons procédé de cette façon pour certains contrats où la date était extrêmement importante, mais d'habitude, nous ne le faisons pas.

M. Lind: Vous n'y tenez pas. Aviez-vous obtenu satisfaction?

M. Lalonde: C'est difficile à dire. Nous avons mis cette méthode à l'essai quand nous avons fait le premier appel d'offres concernant la chaussée de Northumberland, et cela nous a réellement bouleversés, car c'est une hache à deux tranchants.

M. Lind: Je vous remercie.

Le président: Messieurs, je crois que nos deux heures sont expirées. On vient de m'informer que la Chambre siégera peut-être jusqu'à minuit ce soir. Je voulais éclaircir un problème avant notre ajournement. Au sujet des questions supplémentaires, je tente d'appliquer les mêmes règles que dans le cas des questions régulières. Dans le cas de M. Deakon, je pensais qu'il posait une question supplémentaire et je crois qu'il pensait poser une question régulière. J'espère que vous ne vous formaliserez pas si je vous limite à trois ou quatre questions supplémentaires. Autrement, plusieurs personnes qui désirent poser des questions essentielles ne peuvent y parvenir. Si vous avez plusieurs questions, il serait peut-être mieux de recourir à une période régulière de dix minutes. De temps à autre, durant la réunion, je donnerai la liste des noms qui me sont signalés et si je ne vous cède pas la parole, faites-le moi savoir afin que je vous donne votre tour. Je tente d'être juste envers tout le monde.

Je tiens à remercier les hauts fonctionnaires qui ont témoigné aujourd'hui. Je crois que notre prochaine réunion aura lieu mardi matin.

Le comité s'ajourne.

APPENDICE D

RÉPONSE À LA QUESTION POSÉE PAR M. PAPROSKI
1968-1969 PROJETS ET NOMS DES EXPERTS-CONSEILS

QUÉBEC

Cité de Jacques-Cartier—bâtiment public—rajout et modifications—achèvement—Larose, Larose, Laliberté, Petrucci.

Coaticook—bâtiment public—Boulanger, Faucher et Gagnon.

Hauterive—bâtiment public—achèvement—Parent Moranville.

Hull—Immeuble de l'Imprimerie—modifications—achèvement—Belasky, Renaud et Associés.

Hull—Achat d'un immeuble pour le Bureau des langues de la Commission de la Fonction publique et modifications—Langlois et St-Denis.

Montréal—Office national du film—nouvel entrepôt, nouvel immeuble destiné au service de diffusion et améliorations—Beaulieu, Lambert et Tremblay.

Montréal—immeuble du Revenu national—améliorations—T. Pringle et Fils.

Montréal—terminus postal—améliorations—Chagnon et Ratelle.

New Richmond—bâtiment public—achèvement—Albert Leclerc.

Pierreville—bâtiment public—René Thibault.

Ste-Agathe-des-Monts—bâtiment public—Clément, Lévesque et Mercier.

Saint-Foy—bâtiment public—Paul Samson.

Sainte-Thérèse-de-Blainville bâtiment public achèvement—Labelle, Labelle, Marchand, Geoffroy.

Valleyfield—bâtiment public—achèvement—Pierre Dionne.

Victoriaville—bâtiment public—Blais et Malouin.

MANITOBA

Winnipeg—immeuble du Revenu national—rajout, modifications et améliorations—achèvement—Moody, Moore et Associés.

Winnipeg—immeuble de la Commission d'assurance-chômage—améliorations—Smith, Carter, Searle.

SASKATCHEWAN

Estherhazy—bâtiment public—achèvement—Reid, Crowther et Associés.

Moose Jaw—bâtiment public—améliorations—D. H. Stock.

ALBERTA

Red Deer—bâtiment public—modifications et améliorations—achèvement—Stevenson, Raines, Barrett, Hutton, Seton et Associés.

Wetaskiwin—bâtiment public—Bittorf et Wensley.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Cranbrook—bâtiment public—Cimco Engineering.

Kelowna—bâtiment public—McCarter, Nairne et Associés.

Nelson—bâtiment public—Tottrup et Associés.

New Westminster—bâtiment fédéral—modifications—achèvement—Reid, Crowther et Associés.

Penticton—bâtiment public—améliorations—Trottup et Associés.

Terrace—bâtiment public—rajout et modifications—Cimco Engineering.

Trail—bâtiment public—améliorations—Reid, Crowther et Associés.

Vancouver—édifice des douanes—modifications et améliorations—Park et Djwa Eng. Cie.

Vancouver—édifice fédéral—modifications et améliorations—Tottrup et Associés.

Vancouver—terminus postal—améliorations—D. W. Thomson et Cie Ltée.

NOUVELLE-ÉCOSSE

Amherst—bâtiment public—C. A. Fowler—Bauld et Mitchell.

Antigonish—bâtiment public—achèvement—J. P. Dumaresq et Associés.

Bridgewater—bâtiment public—Duffus, Romans, Kundzins et Rounsfell.

Canso—bâtiment public—achèvement—Robert J. Flinn.

Halifax—Édifice Sir John Thompson—améliorations—Webber, Harrington, Weld.

Middleton—bâtiment public—rajout et modifications—achèvement—A. Avramovitch.

OTTAWA

Bâtiment destiné au ministère des Affaires extérieures—Webb, Zerafa et Menkes.

Bâtiment destiné au ministère des Transports—J. B. Parking Associés.

Bâtiment destiné aux services nationaux de police, Gendarmerie royale du Canada—Murray, Murray et R. Ogilvie.

Bâtiment destiné à la Division de l'impôt, ministère du Revenu national—Page et Steele.

Bâtiment du carré Cartier—Améliorations —J. L. Richards et Associés Ltée.

Ferme expérimentale centrale—immeuble K. W. Neatby—modifications et améliorations —H. Stutz.

Ferme expérimentale centrale—immeuble William Saunders—modifications—I. H. de Neergaard.

Chaufferie centrale de la rue Cliff—améliorations—Surveyer, Nenniger et Chenevert et Adjeleian et Associés.

Confederation Heights—Chaufferie centrale —améliorations—J. Klassen.

Bureau fédéral de la statistique—rajout—rajout, modifications et améliorations—Cummings et Scally.

Laboratoire des aliments et drogues—rajout et modifications—Shore et Moffat.

Laboratoire des produits forestiers—rajout et modifications—Edward J. Cuhaci.

Édifice du quartier général du ministère de la défense nationale—Marani, Routhwaite et Dick.

Édifice du quartier général de la Gendarmerie royale du Canada—rajout, modifications et améliorations—Pentland, Baker et Polson.

Édifice Jackson—Modifications et améliorations—Strutt et Adamson.

Édifice Lorne—améliorations—E. Wootton et Associés.

Immeuble administratif destiné aux services du gouvernement—R. Ogilvie.

Colline du Parlement—édifice principal—améliorations—Cummings et Scally.

Entrepôt du parc Plouffe—améliorations—Cummings et Scally.

Terminus postal—Architects Collaborative.

Dépôt des archives—modifications et améliorations—Goodkey et Weedmark.

Immeuble Sir Alexander Campbell—réparations et améliorations—Goodkey et Weedmark.

Bâtiment de la Direction des recherches du ministère de l'Agriculture—Brais, Ouellette, Frigon, Brett, Hanley et Berthiaume.

Déplacement de la Direction des mines, ministère de l'Énergie, des mines et des ressources—A. D. Margison et Associés.

Tunney's Pasture—pavillon d'élevage— rajout et modifications—J. Klassen.

Tunney's pasture—chaufferie centrale—améliorations—Lalonde, Girouard, Letendre.

ONTARIO (SAUF OTTAWA)

Ajax—bâtiment public—achèvement—Banz, Brook, Carruthers, Grierson, Shaw.

Chatham—bâtiment public—améliorations —J. W. Storey.

Cochrane—bâtiment public—rajout et modifications—R. Halsall et Associés Ltée.

Don Mills—bâtiment public—rajout et modifications—John B. Parking Associés.

Eastview—succursale postale—W. E. Fancott.

Gananoque—bâtiment public—achèvement —H. L. Clow.

Hamilton—immeuble du Revenu national—améliorations—J. Poelmann Ltée.

Hamilton—succursale postale «C»—achèvement—Frank H. Burcher.

Hamilton—succursale postale «D»—achèvement—Roscoe et McIver.

Kenora—bâtiment public—Libling, Michner et Associés.

London—bâtiment public—améliorations—Hagarty, Buist, Breivik et Milics.

London—succursale postale «C»—achèvement—Hagarty, Buist, Breivik et Milics.

Napanee—bâtiment public—achèvement—Donald C. Griffin.

New Liskeard—bâtiment public—rajout et modifications—R. Steward Smith.

Niagara Falls—bâtiment public—améliorations—D. N. Chapman.

Niagara Falls—immeuble des Douanes—améliorations—D. N. Chapman.

North Bay—bâtiment public—modifications et améliorations—achèvement—Shore et Moffat.

Port Colborne—bâtiment public—achèvement—Stan H. Butcherd.

Richmond Hill—bâtiment public—rajout et modifications—Douglas Allan.

Sarnia—bâtiment public—améliorations—Riddle et Connor.

Scarborough—succursale postale «B»—achèvement—Craig, Zeidler et Strong.

Sturgeon Falls—bâtiment public—rajout et modifications—achèvement—Critchley et Delean.

Sudbury—bâtiment public—modifications et améliorations—achèvement—Critchley et Delean.

Toronto—immeuble de la distribution urbaine—améliorations—G. S. Adamson et Associés.

Toronto—n° 1 rue Front—améliorations—Nicholas, Fodor et Associés.

Toronto—terminus postal «A»—améliorations—Bregman et Hamann.

Toronto—succursale postale «S»—achèvement—F. P. Meschino.

Toronto—édifice Sir Arthur Meighen—améliorations—Moffat et Moffat.

Walkerton—bâtiment public—achèvement—Riddle, Connor, Falls.

Windsor—bâtiment public—améliorations—M. M. Dillon.

Woodstock—bâtiment public—améliorations—Hagerty, Buist, Breivik et Milics.

EXPERTS-CONSEILS POUR PROJETS À L'ÉTRANGER

PROJET	EXPERTS—CONSEILS
Ankara (Turquie)—Chancellerie	Fairfield et DuBois, Toronto (Ont.)
Bonn (Allemagne)—Chancellerie	Bolton, Ellwood et Aimers, Montréal
Varsovie (Pologne)—Chancellerie	Smith, Carter, Searle Associés, Winnipeg
New Delhi (Inde)—Programme de construction en trois stades	Gardiner, Thornton, Davidson, Garrett, Masson et Associés, Vancouver
Brasilia (Brésil)—Chancellerie, résidence officielle et appartements pour le personnel	Thompson, Berwick, Pratt et Associés, Vancouver
Islamabad (Pakistan)—Chancellerie, résidence officielle et logement pour le personnel et les domestiques	Waisman, Ross, Blankstein, Coop, Gillmor, Hanna, Winnipeg
Canberra (Australie)—Résidence officielle	Erickson, Massey, Vancouver
Belgrade (Yougoslavie)—Chancellerie	Ouellet, Reeves et Allain, Montréal
Tokyo (Japon)—Ensemble de bâtiments pour l'ambassade—Nouvelle chancellerie, remises à neuf, et logement pour le personnel et les domestiques	McCarter, Nairn et Associés, Vancouver
Washington (É.-U.A.)—Chancellerie	Moody, Moore et Associés, Winnipeg
Accra (Ghana)—Chancellerie et logement pour le personnel	Bland/Lemoyne/Shine, Montréal
Dakar (Sénégal)—Résidence officielle	Bland/Lemoyne/Shine, Montréal
Mexico (Mexique)—Chancellerie	Gaboury, Lussier, Sigurdson, Saint-Boniface (Man.)
Kuala-Lampur (Malaysia)—Résidence officielle et locaux pour personnel	Toby, Russell et Buckwell, Vancouver

APPENDICE E

CONTRATS DE 2 MILLIONS ET PLUS ADJUGÉS PAR LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS EN 1968

Réponse à la question posée par M. Langlois

Entrepreneur	Description des travaux	Plus basse soumission	Soumissions reçues	$
La Compagnie de Construction Omega Ltée, bureau 501, 110 ouest, place Crémazie, Montréal	Construction d'un hôpital pour maladies chroniques, y compris les divers accessoires requis à Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec).	$14,230,000 imputable aux Affaires des anciens combattants	La Compagnie de Construction Omega Ltée	14,230,000
			Louis Donolo Inc.	14,597,000
			Atlas Construction Co. Ltd., et A. Janin & Cie Ltée	14,638,000
			Argo Construction Ltd.	14,788,000
V. K. Mason Construction Ltd., Ottawa (Ont.)	Construction de terminus postal, Ottawa (Ont.)	11,498,000 (M.T.P.)	V. K. Mason Construction Ltd., Ottawa	11,498,000
			Thomas Fuller Construction, Ottawa	11,559,500
			Argo Construction Ltd., Montréal	11,579,000
			Janin Building & Civil Works Ltd., Montréal	11,735,000
			The Foundation Company of Canada Ltd., Toronto	11,736,000
			La Compagnie de Construction Omega Ltée, Montréal	11,825,000
			Louis Donolo Inc., Montréal	11,845,000
			Pigott Construction Co. Ltd., Ottawa	12,077,000
			W. A. McDougall Ltd., London	12,268,000
P. E. Brûlé Co. Ltd., Ottawa (Ont.)	Construction d'un laboratoire des milieux environnants pour la Division des recherches en construction du Conseil national des recherches à Ottawa	2,033,000 imputable au Conseil national des recherches	P. E. Brûlé Co. Ltd., Ottawa	2,033,000
			Pullock-McGibbon Ltd., Ottawa	2,079,973
			Cook & Leith Ltd., Montréal	2,089,480
			J. G. Fitzpatrick Construction Ltd., Montréal	2,095,000
			James More & Sons Ltd., Ottawa	2,097,000
			Thomas Fuller Construction Co., Ottawa	2,098,800
			Cambrian Construction Ltd., Montréal	2,112,000
			C. A. Johannsen & Sons Ltd., Ottawa	2,115,000
			M. J. Lafortune Construction Ltée, Ottawa	2,116,000
			Pisapia Construction Inc., Montréal	2,124,000
Argo Construction Ltd., 3901 ouest, rue Jean-Talon, Montréal (P.Q.)	Construction d'un immeuble à bureaux polyvalent, Tunney's Pasture, Ottawa	$6,694,000 M.T.P.	Argo Construction Ltd., Montréal	6,694,000
			Janin Building & Civil Works Ltd., Toronto	6,812,000
			La Compagnie de Construction Omega Ltée, Montréal	6,856,000
			Thomas Fuller Construction Co., Ottawa	6,877,000
			Foundation Co. of Canada, Toronto	6,922,000
			V. K. Mason Construction Ltd., Ottawa	6,940,000
			Pigott Construction Co., Ottawa	6,988,123
			Dufresne Construction Co. Ltd., Montréal	7,300,000
			A. Lanctôt Construction Co. Ltd., Ottawa	7,467,749

Entrepreneur	Description des travaux	Plus basse soumission	Soumissions reçues	$
W. A. McDougall Ltd.....	Construction d'un laboratoire de recherches agricoles à Harrow (Ont.)	3,482,500 imputable au ministère de l'Agriculture	W. A. McDougall Ltd.	3,487,000
			Ascon Construction Ltd.	3,497,500
			Inspiration Limited	3,534,000
			Ellis-Don Limited	3,570,584
			Collavino Brothers Construction Co. Ltd.	3,594,000
Argo Construction Ltd., Montréal (P.Q.).....	Construction du bâtiment satellite nº 1 et de bâtiments de service, institution à sécurité maximale	$10,870,000 imputable au solliciteur général	Argo Construction Ltd.	10,870,000
			W. A. McDougall Limited	10,972,000
			James Kemp Construction Ltd.	11,112,000
			Fraser-Brace Engineering Co. Ltd.	11,113,000
			Pentagon Construction Co. Ltd.	11,118,350
			La Compagnie de Construction Omega Ltée	11,400,000
			Ball Brothers Ltd.	11,440,000
			Janin Building & Civil Works Ltd.	11,498,000
			M. Sullivan & Son Ltd.	11,567,777
Western Construction & Lumber Company Ltd., Edmonton (Alb.)	Déblaiement d'emprise du point milliaire 167.3 au point milliaire 286.5 et défrichage, terrassement, drainage, ouvrages et gravier sassé; revêtement du point milliaire 167.3 au point milliaire 229.0, route Mackenzie (T. N.-O.)	3,136,415.29 (y compris $50,000 pour travaux supplémentaires) imputable au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	Western Construction & Lumber Co. Ltd. Edmonton	3,086,415.59
			The Cattermole-Trethewey Contractors Ltd. Vancouver	3,089,197.05
			Mannix Co. Ltd., Calgary	3,134,840.20
			Poole Engineering Co. Ltd., Edmonton	3,354,318.74
			T. A. Klempke & Son Construction Ltd.	3,474,786.86
			George Ludwig Ltd., Calgary	3,990,897.00
Forest Construction Ltd., Edmonton	Construction d'un laboratoire de recherches forestières, Edmonton	$4,525,808 imputable au ministère des Forêts et du Développement rural	Forest Construction Ltd. Edmonton	4,539,808
			Poole Construction Ltd., Edmonton	4,581,508
			Smith Bros. & Wilson Ltd., Edmonton	4,599,817
			Christensen & MacDonald Construction Ltd.	4,648,842
			Burns & Dutton Construction Ltd., Edmonton	4,649,000
			Laing Construction & Equipment, Edmonton	4,669,000
			Bird Construction Co. Ltd., Edmonton	4,708,480
			Alta—West Construction Ltd., Edmonton	4,817,747

CONTRATS ADJUGÉS—1968

ANNÉE CIVILE (1 MILLION DE DOLLARS ET PLUS)

Entrepreneur	Description	Plus basse soumission	Soumissions recues	$
Nova Construction Company Limited d'Antigonish (N.-É.)	Revêtement et garde-fou, chemin d'accès, Argentia (T.-N.)	$1,423,705.75 imputable aux fonds du ministère des Transports	Nova Construction Company Limited, Antigonish (N.-É.)	1,423,705.75
			McNamara Construction of Nfld., Limited, Saint-Jean (T.-N.)	1,437,134.80
			Trynor Construction Nfld., Limited, Saint-Jean (T.-N.)	1,541,565.05
			Diamond Construction (1961) Limited, Fredericton (N.-B.)	1,560,357.50
			Lundrigans Limited, Corner Brook (T.-N.)	1,593,677.15
Octo Construction Ltée, 50 place Crémazie, bureau 1217, Montréal 11 (P.Q.)	Transformation de dortoirs en bâtiments à cellules simples au centre de formation fédéral, Saint-Vincent-de-Paul	$1,627,456 imputable au Service pénitentiaire du Canada	Octo Construction Ltée	1,627,456
			Cambrian Construction Ltd.	1,672,000
			Argo Construction Inc.	1,722,000
			Pisapia Construction Inc.	1,744,000
			J.-R. Robillard Ltée	1,768,200
Pisapia Construction Inc., Montréal (P.Q.)	Rajout et modifications, ailes «G» et «H», direction générale de la G.R.C., Ottawa (Ont.)	$1,107,000 imputable à la G.R.C.	En réponse à un appel d'offres public, on a reçu les soumissions suivantes dont l'acceptation de la plus basse a été recommandée au prix négocié de $1,107,000:	
			Pisapia Construction Inc. (Montréal)	1,127,000
			R. E. Stewart Construction Corp. (Montréal)	1,158,000
			Admiral Realty Construction Limited (Ottawa)	1,186,340
			Ron Engineering and Construction Ltd. (Ottawa)	1,190,257
			Mastercraft Construction (Ottawa) Limited (Ottawa)	1,197,000
			Uni-Form Builders Ltd. (Ottawa)	1,197,810
			Pillar Construction Limited (Ottawa)	1,201,000
			M. Sullivan and Son Limited (Arnprior)	1,222,213
			J.-P. Morin Ltée (Ottawa)	1,278,400
			A. Lanctôt Construction Co. Limited (Ottawa)	1,388,000
Bédard Girard Ltée, Montréal (P.Q.)	Fourniture et montage d'une installation de manutention de courrier, terminus postal, Ottawa (Ont.)	$1,872,909	Bédard Girard Ltée (Montréal)	1,872,909
			Jervis B. Webb Company of Canada Ltd. (Hamilton)	1,923,648
			Canadian Mechanical Handling System Limited (Windsor)	1,947,100
			Mathews Conveyer Company Limited (Port Hope)	1,970,372

Entrepreneur	Description	Plus basse soumission	Soumissions reçues	$
G. A. Baert Construction (1964)Ltd.,Saint-Boniface (Man.)	Rajout à l'immeuble du Revenu, Winnipeg (Man.)	$1,852,000	G. A. Baert Construction (1964) Ltd., Saint-Boniface (Man.)	1,852,000
			V. K. Mason Construction Ltd., Winnipeg (Man.)	1,861,000
			Trident Construction Ltd., Saint-Boniface (Man.)	1,899,000
			Arlington Builders Limited, Winnipeg (Man.)	1,914,021
			Peter Leitch Construction Ltd., Winnipeg (Man.)	1,930,000
			B. F. Klassen Construction Ltd., Winnipeg (Man.)	1,979,789
Nanaimo Bulldozing Company Ltd., 68, rue Arena, Nanaimo (C.-B.)	Entretien de la route de l'Alaska, du point milliaire 496.0 au point milliaire 626.6, en Colombie-Britannique, plus 36.5 milles de chemins d'accès aux stations à ondes ultra-courtes et aux bandes d'atterrissage, pendant une période de trois ans.	$1,129,092 (y compris $100,000 pour des travaux supplémentaires)	Nanaimo Bulldozing Co. Ltd., Nanaimo (C.-B.)	1,029,092
			Don Gordon Ltd., et Canton & Parker Construction Ltd., Fort Nelson (C.-B.)	1,093,500
			B. G. Linton Construction Ltd., Fort Nelson (C.-B.)	1,211,800
			R. R. Dales Construction Ltd. Edmonton (Alb.)	1,359,700
			Twin Bridges Sand & Gravel (1960) Ltd., Edmonton (Alb.)	1,543,411
Vancouver Pile Driving and Contracting Company Ltd., North Vancouver (C.-B.)	Construction de deux ouvrages de dérivation, y compris deux épis en pierre et d'un mur de dérivation en pierre muni de deux déversoirs. Ce contrat comprend la phase 3 de la «Trifurcation» du fleuve Fraser.	$1,727,000	Vancouver Pile Driving and Contracting Co. Ltd., North Vancouver (C.-B.)	1,727,000
			McKenzie Barge and Derrick Co., Ltd., Vancouver (C.-B.)	1,768,369

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. LEONARD HOPKINS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 15

LE MARDI 18 MARS 1969

Concernant

Budget principal 1969-1970 concernant le ministère des Travaux publics

---

TÉMOINS:

(Voir le procès-verbal)

L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969

29549—1

COMITÉ PERMANENT
DES
RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. Leonard Hopkins
Vice-président: M. K. R. Hymmen

et MM.

Aiken,
Badanai,
Beaudoin,
Chappell,
Code,
Comeau,
Deakon,
Harding,
Langlois,
Lind,
Moores (*Bonavista-Trinity-Conception*),
Paproski,
Ritchie,
Roy (*Timmins*),
[3] Skoberg,
[2] Thomas (*Maisonneuve*),
Whicher,
[1] Whiting—20.

(Quorum 11)

La secrétaire intérimaire du Comité,
Gabrielle Savard.

Conformément à l'article 65(4)(*b*) du Règlement

[1] Remplace M. Sulatycky le 17 mars 1969.
[2] Remplace M. Orange le 17 mars 1969.
[3] Remplace M. Gilbert le 18 mars 1969.

PROCÈS-VERBAL

[*Texte*]

Le MARDI 18 mars 1969.
(15)

Le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics se réunit aujourd'hui à 11h. 10 du matin, sous la présidence de M. Hopkins.

Présents: MM. Badanai, Beaudoin, Chappell, Code, Deakon, Harding, Hopkins, Hymmen, Langlois, Lind, Paproski, Roy (*Timmins*), Thomas (*Maisonneuve*), Whicher, Whiting (15).

Témoins: Du ministère des Travaux publics: M. L. Lalonde, sous-ministre, M. J. A. Langford, sous-ministre adjoint (études techniques), M. W. Binks, chef, programmes du génie civil.

Le président met en délibération le crédit n° 1—Administration générale du budget des dépenses de 1969-1970 du ministère des Travaux publics, lequel est réservé.

Les crédits n°s 5, 10 et 15—Locaux, sont appelés.

Au crédit n° 5—Entretien et services des bâtiments, etc. ....$111,232,600, M. Lalonde fournit des renseignements aux députés.

Le crédit n° 5 est adopté.

Le crédit n° 10—Acquisition de matériel, etc. ..... $1,746,000, est adopté.

Le crédit n° 15—Construction, acquisition, etc. ..... $103,486,000, est adopté.

Les crédits n°s 20, 25 et 30—Génie (Ports et Rivières), sont mis en délibération par le président.

Le crédit n° 20—Fonctionnement et entretien ..... $8,880,200, est adopté.

Le crédit n° 25—Construction ou acquisition de matériel .... $223,000, est adopté.

Le crédit n° 30—Construction, acquisition, etc. ..... $24,220,000, est adopté.

Le Président met en délibération les crédits n°s 35, 40 et 50—Routes, Ponts et autres Services de Génie.

Au crédit n° 35—Fonctionnement et entretien, etc. ..... $6,976,100, M. Binks répond aux questions des députés.

Le crédit n° 35 est adopté.

Aux crédits n°s 40 et 50, M. Binks fournit des renseignements aux membres du Comité.

Le crédit n° 40—Construction, acquisition, etc. ..... $6,945,000, est adopté.

29549—1½

Le crédit n° 50—Aménagement à travers les parcs nationaux ..... $50,000, est adopté.

Le crédit n° 55—Laboratoires d'essais, Fonctionnement et entretien, $1,215,900 et le crédit n° 60—Commission des Expositions du Gouvernement canadien, Fonctionnement et entretien ..... $1,516,000 sont mis en discussion. MM. Langford, Binks et Lalonde fournissent les renseignements aux membres du Comité.

Les crédits n°s 55 et 60 sont adoptés.

M. Lalonde répond aux questions posées à une réunion antérieure.

Il est décidé,—Que les listes déposées par le sous-ministre des Travaux publics en réponse à la question posée par M. Sulatycky soient consignées en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui:

Liste d'endroits de location de locaux postaux en Alberta et

Liste d'endroits de location de locaux postaux dans le district de Calgary (*voir l'appendice F*).

Le président remercie les hauts fonctionnaires du Ministère d'avoir assisté aux réunions et d'avoir répondu aux questions des députés.

A 12h. 25 de l'après-midi, le Comité s'ajourne à l'appel du président.

La secrétaire intérimaire du Comité,
Gabrielle Savard.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 18 mars 1969

• 1110

Le président: Messieurs, nous sommes en nombre et je déclare la séance ouverte. Lors de la dernière réunion, nous en étions au crédit n° 1 des prévisions budgétaires et MM. Sulatycky et Deakon devaient prendre la parole. Aucun d'eux n'est ici aujourd'hui, de sorte que pour ce deuxième tour de questions, je demanderais au Comité de réserver le crédit n° 1, et de passer aux crédits 5, 10 et 15. Étant donné que nous avons eu une discussion à tout-venant à propos du crédit n° 1, je demanderais aux membres du Comité, à propos des crédits 5, 10 et 15, de se limiter aux questions précises à aborder. Le Comité accepte-t-il de réserver le crédit n° 1 pour l'instant?

Le crédit n° 1 est réservé.

Locaux

5. Entretien et service des bâtiments et terrains publics y compris la fourniture, sur une base recouvrable, de locaux et de services connexes aux fins du Régime de pensions du Canada et autorisation de procurer de l'aide *a*) à l'Organisation de l'aviation civile internationale sous forme de location de bureaux à des prix inférieurs au tarif commercial et *b*) à l'Association récréative du service civil d'Ottawa sous forme de services d'entretien au Centre commémoratif W. Clifford Clark, à Ottawa—$111,232,600

10. Acquisition de matériel et d'ameublement autre que des meubles de bureau —$1,746,000

15 Construction, acquisition, réparations et améliorations importantes, préparation de plans et achat d'emplacements, relativement aux bâtiments de l'État (y compris les dépenses pour ouvrages situés ailleurs que sur une propriété fédérale); aucun contrat de construction dont le coût total est estimé à $50,000 ou plus, ne pouvant être passé à moins que l'entreprise n'apparaisse séparément au détail des affectations— $103,486,000

Le président: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. Lind: A propos du crédit n° 5, je constate une augmentation de $11,304,800 qui, je suppose, s'applique aux salaires. Y a-t-il eu une augmentation des effectifs? Je parle en fait des locaux, au crédit 5 de la page 306. Entre 1968-1969 et 1969-1970, il y a une augmentation de $11,304,800.

M. L. Lalonde (sous-ministre des Travaux publics): Monsieur le président, à la page 311 vous noterez qu'au crédit n° 5, l'effectif est donné en années-hommes pour l'année 1968-1969 comparativement aux prévisions pour 1969-170. Notez bien que, pour la région de la capitale, le total des années-hommes pour l'année dernière était de 1,844 et que cette année il sera de 1,757, soit une diminution. En ce qui concerne les autres postes, plus bas dans la page, vous noterez que, pour l'année dernière, on indique 3,707 années-hommes comparativement à 3,578 pour 1969-1970, ce qui est encore une diminution.

M. Lind: Y a-t-il une ventilation de ces données quelque part? On indique le traitement du ministre des Travaux publics au haut de la page 306, mais donne-t-on des renseignements détaillés à propos du sous-ministre et de ses adjoints?

M. Lalonde: Vous voulez dire le détail des traitements versés.

M. Lind: Exactement.

M. Lalonde: Il vous faudra attendre une autre réunion monsieur le président. Parlez-vous du traitement de tous les fonctionnaires du Ministère?

M. Lind: Non, je ne m'intéresse qu'à l'échelon supérieur de la hiérarchie, pour pouvoir faire une comparaison. En fait, je tiens à savoir comment on explique cette augmentation de 11 millions de dollars. Est-ce qu'elle intervient dans le nombre d'années-hommes où apparemment, il y a eu diminution, ou est-ce l'augmentation des traitements?

• 1115

M. Lalonde: Si vous vous reportez à la page 306, vous constaterez que l'augmentation globale pour l'administration générale au poste 1 est de $2,257,000. Or, on donne à la page 308 une ventilation des augmentations pour tous

les postes constituant le crédit. Pour ce qui est des salaires et traitements, on note une augmentation allant de $5,455,200 à $5,592,000. Si vous lisez plus bas, vous avez des augmentations et des diminutions dans les autres postes. La page 308 porte sur l'administration centrale et la page 309 sur les régions; mais là encore, on vous donne les mêmes détails.

M. Lind: Ces $11,304,800 qui figurent au crédit 5 sont-ils destinés à l'échelon inférieur de la hiérarchie et s'appliquent-ils pour tout le pays?

M. Lalonde: C'est juste monsieur. Ce ne sont pas des augmentations pour les cadres supérieurs de l'administration centrale: ils sont inclus dans le crédit 1. Le crédit 5 ne porte que sur les employés affectés à l'entretien et au service des bâtiments. Comme l'indique la page 311, c'est surtout la location qui accuse cette augmentation, je crois, puisqu'elle est de l'ordre de 3 millions de dollars.

M. Lind: Vous dites la location, à la page 311?

M. Lalonde: C'est exact.

M. Lind: A quel endroit exactement? Je ne l'ai pas trouvé.

M. Lalonde: Quelque chose comme la sixième ou la septième ligne du bas.

M. Lind: Ah oui, je vois; je vous remercie beaucoup.

Le président: Avez-vous d'autres questions?

M. Lind: Ces augmentations du coût de location sont-elles imposées pour la plupart par la Commission de la capitale nationale ou bien est-ce général dans tout le pays?

M. Lalonde: On a enregistré une augmentation d'environ 2.5 millions de dollars dans la région de la capitale nationale et de 2.3 millions de dollars pour le reste du Canada.

M. Lind: Je vous remercie beaucoup.

Le président: En avez-vous terminé, monsieur Lind?

M. Lind: Oui, merci, monsieur le président.

M. Lalonde: Puis-je faire remarquer, monsieur le président, que cette augmentation s'explique du fait que nous avons dû louer des locaux additionnels. Il ne s'agissait pas alors de renouveler des baux.

M. Lind: Cela entre-t-il dans le cas de l'expansion des ministères?

M. Lalonde: C'est juste, monsieur.

Le président: Quelqu'un désire-t-il poser une question. Je vais mettre la question aux voix: le crédit n° 5 est-il approuvé?

Les crédits, 5, 10 et 15 sont approuvés.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Génie

(ports et rivières)

20 Fonctionnement et entretien—$8,880,200

25 Construction ou acquisition de matériel—$223,000

30 Construction, acquisition, réparations et améliorations importantes, préparation de plans et achat de terrains, relativement aux ouvrages des ports et rivières (y compris les dépenses à l'égard d'ouvrages situés ailleurs que sur une propriété fédérale); aucun contrat de construction dont le coût total est estimé à $50,000 ou plus ne pouvant être passé à moins que l'entreprise n'apparaisse séparément au détail des affectations—$24,220,000

(S) Subventions à l'égard de bassins de radoub—

Canadian Vickers Limited (Montréal) —$180,000

Total—$33,503,200

Les crédits 20, 25 et 30 sont approuvés.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Routes, ponts et autres services du génie

35 Fonctionnement et entretien, y compris l'autorisation de faire des avances recouvrables jusqu'à concurrence de l'ensemble des frais d'exploitation du pont de New-Westminster—$6,976,100

40 Construction, acquisition, réparations et améliorations importantes, préparation de plans et achat de terrains relativement à des routes, ponts et autres ouvrages de génie, selon le détail des affectations, le montant compris dans le crédit à dépenser pour chacun des ouvrages énumérés séparément pouvant être augmenté ou diminué sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor—$6,945,000

Route transcanadienne—

(S) Contributions aux provinces sous le régime de la Loi sur la route transcanadienne—$45,000,000

50 Aménagement à travers les parcs nationaux—$50,000

Total—$58,971,100

Le président: Avez-vous des questions à propos des crédits 35, 40 et 50?

M. Lind: Oui, monsieur le président. Je note à la page 331 «Ottawa—pont Alexandra—travaux de peinture» et «Ottawa—pont de l'avenue Laurier—réparations». Étant donné que ces ponts ont été construits pour permettre à la circulation de rejoindre plus facilement l'autoroute provinciale, y a-t-il des

• 1125

subventions provinciales pour l'entretien de ces ponts?

M. W. Binks (Chef du programme de génie civil, ministère des Travaux publics): Monsieur le président, il n'y a pas de subventions provinciales en ce qui concerne le pont Alexandra. C'est un pont qui, je pense, appartenait autrefois à l'une des sociétés ferroviaires, le Canadien Pacifique, et il est depuis la propriété du gouvernement fédéral. En ce qui concerne le pont de l'avenue Laurier, il y a une sorte de participation conjointe aux frais d'entretien. Le ministère des Travaux publics assume une partie du coût et la ville couvre le reste alors qu'autrefois la société ferroviaire s'en chargeait en partie; mais je crois comprendre que c'est maintenant le gouvernement fédéral qui s'en charge, puisque les chemins de fer n'empruntent plus ce pont.

M. Lind. Merci.

Le président: Avez-vous d'autres questions?

M. Paproski: Je voudrais poser une seule question, monsieur le président. A propos de ce réseau routier du Nord-Ouest, réfection et asphaltage, du mille 904.5 au mille 928, a-t-on mentionné d'où il partait et il aboutissait?

M. Binks: Monsieur le président, c'est dans la région de Whitehorse. Whitehorse se trouve au mille 917.

M. Paproski: Je vois. Que dire de la réfection des ponts du réseau routier du Nord-Ouest, se trouvent-ils dans la même région?

M. Binks: Monsieur le président, il y a un programme continuel en vertu duquel nous remplaçons tous les ponts hors d'usage jalonnant ce réseau. Il y a beaucoup de ponts dont la construction remonte à quelques années qui ne sont plus maintenant appropriés, et il y en a d'autres qui ne correspondent plus aux besoins des transports modernes et que nous remplaçons.

M. Paproski: Ils appartiennent au Ministère n'est-ce pas?

M. Binks: Ils appartiennent tous au Ministère. C'est exact, monsieur.

M. Harding: Combien allons-nous dépenser pour la réfection de ces ponts jalonnant la route de l'Alaska au cours de la prochaine année financière?

M. Binks: Deux millions de dollars.

M. Harding: Combien de ponts cela permettrait-il de réparer?

M. Binks: Je n'en suis pas sûr, mais je pense qu'il y en aura à peu près huit que nous remplacerons cette année. Je pourrais obtenir d'autres détails si vous le voulez.

M. Harding: Pourriez-vous me dire où ils se trouvent?

M. Binks: J'ai quelque chose à ce propos dans mes papiers. Voudriez-vous savoir les noms de ponts et à quelle borne milliaire ils se trouvent?

M. Harding: Oui, c'est ça.

M. Binks: Il s'agit de: Jarvis Creek, Territoires du Yukon, route de l'Alaska, mille 1034; Koidern River, n°2, Territoires du Yukon, route de l'Alaska, mille 1164; Jackfish Creek (C.-B.), route de l'Alaska, mille 278; Parker Creek (C.-B.), route de l'Alaska, mille 246; Kathleen River, Territoires du Yukon, Haines Road, mille 142; Takhane, Territoires du Yukon, Haines Road, mille 102 et Blanchard (C.-B.), Haines Road, mille 93.

• 1130

M. Harding: Quel est le troisième déjà? Jackfish. . .

M. Binks: Jackfish Creek.

M. Harding: Et à quelle borne milliaire se trouve-t-il?

M. Binks: Au mille 278 qui est en Colombie-Britannique. Le suivant, Parker Creek, se trouve aussi en Colombie-Britannique.

M. Harding: Merci.

Le président: Avez-vous d'autres questions, monsieur Harding?

M. Harding: Non, pas à ce sujet, monsieur le président.

Le président: Si vous n'avez pas d'autres questions, je vais mettre les crédits en délibération.

M. Paproski: Allez-vous mettre en délibération le crédit 40?

Le président: Je vais mettre en délibération le crédit 35. Le crédit 35 est-il approuvé?

Le crédit 35 est approuvé.

Le président: Avez-vous une question à propos du crédit 40?

M. Paproski: Oui, monsieur le président, s'il-vous-plaît. En ce qui concerne les crédits à la page 332, vous avez évalué les contributions versées aux provinces en vertu de la Loi sur la route transcanadienne à 35 millions de dollars. Pourriez-vous me dire comment cette somme va être répartie entre les provinces?

Je regrette, monsieur le président, on nous a remis une copie à ce sujet; si je peux en avoir une, cela me suffira.

Le président: Je vous remercie, monsieur Paproski. Avez-vous d'autres questions à propos du crédit 40?

Le crédit 40 est approuvé.

[*Texte*]

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

50 Aménagement à travers les parcs nationaux—$50,000

M. Paproski: Au crédit 50, vous avez évalué l'aménagement à travers les parcs nationaux en 1968-1969 à $200,000 seulement, comparativement à quelque chose comme 2 millions de dollars pour 1967-1968. Pourriez-vous m'expliquer cette différence? Qu'avez-vous fait l'année dernière comparativement à ce que vous projetez de faire cette année?

M. Binks: Cette année, il s'agira de faire quelques travaux de génie. L'année dernière, si je ne m'abuse, il s'agissait d'améliorer les abris à neige au parc national Glacier.

M. Paproski: Ca ne s'applique qu'aux services de génie alors?

M. Binks: Non, il s'agit d'un crédit à la construction. Mais nous avons presque achevé les travaux prévus au programme de la route transcanadienne traversant les parcs nationaux.

M. Paproski: Je vois. De sorte qu'en 1963-1969, pour clore ce programme, vous projetez n'avoir besoin que de $200,000? Est-ce juste ou non?

M. Lalonde: Oui, monsieur le président. Une somme de $200,000 pour 1968-1969.

Le président: Je donne la parole à M. Hymmen pour une autre question. Je regrette, monsieur Paproski, en avez-vous terminé.

M. Paproski: Oui, j'en ai fini.

M. Hymmen: Je crois comprendre que les fonds accordés pour la construction de la route transcanadienne dans les parcs nationaux font abstraction des dispositions financières prises avec les provinces.

M. Lalonde: C'est exact.

Le président: Avez-vous des questions à propos du crédit 50?

Le crédit 50 est approuvé.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Laboratoires d'essais

55 Fonctionnement et entretien—$1,215,900

Commission des expositions du gouvernement canadien

60 Fonctionnement et entretien—$1,516,000

Le président: Avez-vous des questions au sujet du crédit 55?

M. Paproski: Je vous remercie monsieur le président. Je voudrais que quelqu'un me dise où sont situés exactement les laboratoires dans l'Ouest du Canada, s'ils existent toujours et à quoi ils servent.

M. J. A. Langford (Sous-ministre adjoint (études techniques) ministère des Travaux publics): Monsieur le président, il y a encore un semblant de laboratoire d'essais à Banff qui a été créé lorsque l'on aménageait la route principale à travers le parc. Désormais le laboratoire se trouve à Edmonton et à Calgary.

M. Paproski: Allez-vous maintenir ce service? Je veux dire maintenir le laboratoire à Edmonton et à Calgary; démantelez-vous vos laboratoires d'essai à Banff?

• 1135

M. Langford: Il continue de fonctionner, mais au ralenti.

M. Paproski: Effectuez-vous toujours les essais de béton à Banff ainsi que l'échantillonnage des sols?

M. Langford: En règle générale, nous faisons appel aux services d'experts-conseils dans la mesure du possible. Cependant, le laboratoire d'Edmonton sert à analyser les échantillons de sol des territoires septentrionaux, les cylindres de béton et à nous fournir des données géologiques sur les échantillons de sol. Ce service est en général fourni au ministère des Transports etc., sur les stations météorologiques.

M. Paproski: A la rubrique «location», vous indiquez $31,600 pour 1969-1970. Pourriez-vous me dire au juste ce à quoi cela s'applique? S'agit-il de bureaux?

M. Langford: Non, dans ce cas, il s'agit du matériel flottant; les embarcations ou les chalands sur lesquels nous installons nos instruments d'essai ou de forage. A propos, mon-

sieur Paproski, il me semble avoir oublié de préciser que le laboratoire d'essais de Banff est complètement fermé maintenant.

M. Paproski: Oui?

M. Langford: En effet.

M. Paproski: Vous engagez des auxiliaires saisonniers, à temps partiel et intermittents. Est-ce que la majorité de vos employés saisonniers et à temps partiel sont des étudiants d'université?

M. Langford: Oui, dans une large mesure.

M. Paproski: Quand vos laboratoires situés dans l'Ouest du pays ont besoin d'étudiants comme employés à temps partiel, les recrutez-vous dans les universités de l'Ouest ou dans toutes les universités du pays?

M. Langford: Il me serait difficile de donner une réponse détaillée à ce sujet mais, autant que je sache, notre recrutement se fait dans toutes les universités du pays.

M. Paproski: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Je donne la parole à M. Harding.

M. Harding: De quel autre genre d'essais ces laboratoires s'occupent-ils?

M. Langford: Ils s'occupent surtout de mettre à l'essai des matériaux de construction et d'entretien, notamment le béton, les agrégats de béton, le ciment, les produits céramiques, la pierre, le métal, les enduits protecteurs à base de créosote et les produits dérivés du pétrole. En outre, ils éprouvent tous les détersifs, savons et autres produits servant à l'entretien de nos immeubles.

M. Harding: J'aurais une autre question, monsieur le président. Existe-t-il une forme de coordination ou de collaboration entre les laboratoires d'essais fédéraux et provinciaux?

M. Langford: Il n'y a pas de politique officielle à ce sujet, mais il est évident que les laboratoires fédéraux et provinciaux entretiennent certains rapports. Comme je l'ai expliqué, notre politique consiste à recourir autant que possible aux services d'experts-conseils d'autres organismes. Notre rôle est d'établir des normes, et nous devons nous assurer, au moyen d'essais, que les matériaux répondent aux normes du gouvernement canadien. Nous nous trouvons à collaborer d'une certaine façon avec les autorités provinciales, car celles-ci comptent des représentants au sein de l'Association canadienne de normalisation (C.S.A.) et d'autres organismes du genre avec lesquels nous œuvrons. Est-ce que cela répond à votre question?

M. Harding: J'aimerais poser une dernière question, monsieur le président. Vous établissez les normes, mais vous vous chargez aussi d'essayer les matériaux servant à la construction routière, de même que d'autres matériaux comme les pilots de quais, par exemple. Vos laboratoires s'occupent-ils de tous ces domaines?

M. Langford: Oui, nos laboratoires peuvent s'en occuper. Cela dépend de l'usage auquel on destine ces matériaux et des caractéristiques qu'ils doivent posséder. Nous faisons des essais pour un grand nombre d'organismes gouvernementaux, pas seulement pour le ministère des Travaux publics. Nos installations d'essais sont à la disposition de tous les organismes du gouvernement, y compris certaines sociétés de la Couronne.

M. Harding: J'aurais une dernière question, si vous permettez. Dans quelle mesure collaborez-vous avec les laboratoires des ministères provinciaux? Vos laboratoires procèdent-ils à un échange continuel de renseignements avec eux?

M. Langford: Certainement. Comme je l'ai expliqué, les normes font constamment l'objet de révisions et d'améliorations, par l'intermédiaire de l'Association canadienne de normalisation. Or, les ministères provinciaux concernés ont tous des représentants au sein des associations de normalisation.

• 1140

M. Harding: Le travail des laboratoires fédéraux fait-il double emploi avec celui des laboratoires provinciaux?

M. Langford: Chaque laboratoire provincial a ses fonctions et ses responsabilités particulières. Certains laboratoires provinciaux s'occupent d'essais sur les matériaux de construction routière, celui de l'Ontario par exemple. L'Alberta, naturellement, dispose de nombreux laboratoires d'essais pour le pétrole et ses dérivés. La situation varie selon les provinces.

M. Harding: Je vois. Vous vous efforcez de ne pas répéter inutilement le travail d'un laboratoire provincial, n'est-ce pas? Ou alors, est-ce que vous faites simplement. . .

M. Langford: Nous tentons d'éviter tout double emploi lorsqu'il s'agit d'établir des normes, car une norme est une convention reconnue par tous les laboratoires quant à la qualité qu'un produit doit posséder.

M. Harding: Monsieur le président, puis-je poser une autre question? J'aurais probablement dû la soulever lorsque nous avons débattu d'autres crédits. Il s'agit des différences que l'on peut constater entre les normes relatives à la construction de la route transcanadienne, par exemple. Je sais qu'il existe des normes minimales, etc. J'ai toutefois remarqué, lorsque j'ai emprunté la route transcanadienne un peu partout au pays, que plusieurs tronçons de cette route se sont dégradés très, très rapidement.

Il me semble que cela entraîne des travaux de réfection très onéreux dans certaines provinces. Je suppose que les provinces prescrivent ces normes et, si elles veulent adopter une norme particulière pour des raisons d'économie, j'imagine qu'elles peuvent en arriver à un accord avec les autorités fédérales. Il me semble que certaines de ces normes ont été beaucoup trop élastiques pour satisfaire aux conditions actuelles de la circulation.

M. Langford: Pour ce qui des tronçons de la route transcanadienne dont le gouvernement était responsable, les normes ont été définies de façon extrêmement minutieuse lorsque nous avons conclu des ententes avec les provinces.

M. Harding: Oui, je comprends cela, mais l'état déplorable dans lequel se trouvent des tronçons importants de la route transcanadienne dans certaines provinces porte à croire que les normes n'étaient pas assez sévères ou que les méthodes de construction laissaient à désirer.

M. Langford: M. Binks pourrait vous donner des précisions à ce sujet.

M. Binks: Monsieur le président, l'entente définit très clairement certaines normes minimales, entre autres celle qui exige la résistance à une charge axiale périodique de 18,000 livres. Tout d'abord, je voudrais préciser que les provinces s'occupent elles-mêmes de la conception technique des routes. Elles sont responsables de toutes les études et de tous les essais. Quand nous avons conclu cette entente, il y a plusieurs années, les méthodes de conception n'étaient pas aussi avancées qu'elles le sont maintenant, et nous nous sommes rendu compte que plusieurs tronçons de route ne répondaient pas à nos exigences techniques actuelles. Je crois cependant que les perfectionnements techniques récents aideront à améliorer grandement les méthodes de construction, mais l'entretien du réseau routier demeure une responsabilité purement provinciale.

M. Harding: Je comprends cela.

Le président: Je vois que MM. Whicher et Paproski désireraient poser des questions. S'agit-il de questions complémentaires? Est-ce votre cas, monsieur Paproski?

M. Paproski: Non.

Le président: Je dois donc donner la parole à M. Whicher en premier, et vous pourrez poser votre question ensuite.

M. Whicher: Monsieur le président, en tant que petit contribuable, je me suis toujours préoccupé des sommes recouvrables, et je remarque que la somme de $4,830,000 affectée à l'article (13) du crédit n° 60 est recouvrable, mais qu'il n'y avait rien de semblable l'année dernière. Je me demande à quoi sert cette somme.

M. Langford: Ce crédit est destiné à la Commission des expositions du gouvernement canadien et nous pouvons réclamer ces sommes des autres ministères pour le compte desquels nous avons tenu des expositions.

M. Whicher: Et l'an dernier?

M. Langford: L'année dernière, la Commission des expositions relevait du ministère du Commerce; elle ne relève du ministère des Travaux publics que pour les fins du présent Livre bleu.

M. Whicher: Certaines dépenses entraînées par l'Expo 67 y sont-elles incluses?

M. Langford: Non, monsieur, pas sous le crédit dont nous parlons.

M. Paproski: Ma question s'adresse à M. Langford ou à M. Binks, et elle porte sur les normes relatives au béton employé pour la construction de la majorité de vos ponts. A

• 1145

ma connaissance, vous n'utilisez pas les normes de l'Association canadienne de normalisation (C.S.A.). Vous avez établi vos propres normes gouvernementales. Vous n'adoptez pas non plus les normes de l'A.S.T.M., n'est-ce pas?

M. Langford: Pour la conception des ponts?

M. Paproski: C'est cela, pour la conception des ponts.

M. Langford: Cela dépend des exigences dont nous devons tenir compte dans chaque cas. Chacun des ponts que M. Binks a énumérés comporte certains critères particuliers de conception. Cependant, notre ligne de conduite fondamentale est de veiller à ce que ces ouvrages soient conformes aux normes techniques requises, et c'est dans ce but que nous faisons des essais.

M. Paproski: D'accord. Vous basez-vous sur les exigences définies par l'Association canadienne de normalisation (C.S.A.) ou sur celles de l'A.S.T.M. au cours de vos calculs? Dans plusieurs endroits du pays, les fournisseurs de béton ont de la difficulté à satisfaire à certaines des exigences que les gouvernements établissent. Il en résulte que chaque verge cube coûte habituellement $5 ou $6 de plus à cause de l'intransigeance dont vous faites preuve quand vous fixez vos normes, ce qui entraîne parfois une augmentation considérable du coût d'un pont ou d'un ouvrage de béton. Avez-vous déjà eu connaissance de ce problème, monsieur Langford?

M. Langford: Sans pouvoir mentionner d'exemple précis, je dirais que la construction d'un ouvrage devant comporter certaines caractéristiques particulières nous force assez souvent à exiger ces normes très sévères.

M. Paproski: Cependant, avez-vous remarqué que le coût des ponts et des ouvrages de béton que vous construisez dans certaines régions du pays a augmenté en raison d'un changement radical dans leur conception? Avez-vous remarqué quoi que ce soit à ce sujet?

M. Binks: Non; d'ailleurs, nous avons pu réaliser des travaux à très bon compte au Yukon.

M. Paproski: Serait-ce en raison de la concurrence très serrée que s'y font les entreprises?

M. Binks: C'est exact.

M. Paproski: Je vois. Toutefois, pouvez-vous vous rappeler un endroit au pays où le coût d'un ouvrage aurait augmenté au cours des dernières années à cause des exigences que vous avez imposées aux fournisseurs de béton?

M. Binks: Non, je ne crois pas que cela ait pu arriver à cause des caractéristiques particulières que nous exigions pour le béton, autant que je puisse me rappeler. Bien que je n'aie pas d'exemplaire de nos cahiers des charges, je pourrais ajouter que nous nous reportons souvent aux normes de la C.S.A., de l'A.S.T.M. ou d'un autre organisme, et que nous exigeons des entrepreneurs qu'ils satisfassent à certaines normes de la C.S.A.

M. Langford: Je pourrais également rajouter à cela que la principale raison d'être de notre complexe de laboratoires est d'établir des normes pratiques dans les domaines où elles font défaut et que plusieurs autres organismes participent habituellement à ce travail, comme je l'ai déjà dit d'ailleurs.

M. Paproski: Je vous remercie.

Le président: Monsieur Hymmen, vous pouvez poser votre question complémentaire; ce sera ensuite le tour de M. Roy.

M. Hymmen: Monsieur le président, j'aurais une question complémentaire à celle de M. Whicher. Si je me souviens bien, il demandait si le laboratoire d'essais pouvait recouvrer certaines sommes, ce qui, à mon avis, n'avait rien à voir avec la Commission des expositions du gouvernement canadien. Pouvez-vous recouvrer certaines sommes en paiement d'essais exécutés pour le compte d'autres ministères, dont celui de la Production de défense, si c'est bien celui-ci qui est encore responsable des achats pour le gouvernement, ou alors cette question est-elle traitée globalement sous le crédit n° 60?

M. Langford: Non; le crédit n° 60 concerne la Commission des expositions du gouvernement canadien et le crédit n° 55 concerne les Laboratoires d'essais. Il y a cependant des sommes recouvrables pour ce qui est des laboratoires d'essais. Si nous exécutons un certain travail pour la Société centrale d'hypothèques et de logement, qui nous a demandé, par exemple, de soumettre une peinture à des essais afin de découvrir si elle répond à nos normes, la Société centrale d'hypothèques et de logement nous rembourse les dépenses que nous avons encourues à cette fin.

M. Hymmen: Où ces sommes se trouvent-elles inscrites?

M. Langford: Ces sommes sont envoyées au Receveur général.

M. Hymmen: Aucun montant recouvrable ne figure dans le crédit.

M. Langford: Aucun montant recouvrable ne figure dans le crédit relatif aux Laboratoires d'essais.

M. Hymmen: Ne croyez-vous pas qu'il devrait y en avoir un? Cela diminuerait vos frais de fonctionnement.

M. Langford: L'une des raisons de cet état de choses est que nous n'avons pas une idée précise du moment où on nous demandera d'effectuer ces essais.

M. Lalonde: Il y a une autre raison, monsieur le président. Comme vous le savez, la Chambre des communes a chargé un comité d'étudier la façon actuelle de soumettre les prévisions budgétaires et de mettre sur pied une nouvelle méthode. Dès que cette méthode aura été mise en vigueur, le ministère des Travaux publics, qui est maintenant chargé d'exécuter certains services pour les autres ministères, inscrira dans ses prévisions budgétaires les sommes qu'il prévoit recouvrer des autres ministères.

• 1150

En d'autres termes, nous fixerons dorénavant un prix pour nos services. Nous ne sommes pas encore en mesure de procéder de cette façon, mais on a considéré, lors de la rédaction du projet de loi qui devait entraîner le transfert de la Commission des expositions du gouvernement canadien au ministère des Travaux publics, que ce serait une bonne façon d'introduire le concept selon lequel le ministère des Travaux publics offrirait certains services aux autres ministères. Voilà pourquoi l'inscription, cette année, de certaines sommes recouvrables constituait en réalité une simple opération de comptabilité, puisqu'il s'agissait d'échanges entre des organismes gouvernementaux.

M. Hymmen: Je vous remercie.

Le président: M. Roy peut maintenant poser sa question complémentaire, puis viendra le tour de M. Whiting. Je vois que M. Harding voudrait également poser une question. Monsieur Roy?

M. Roy (Timmins): Je vous remercie, monsieur le président, Pour rester sur le même

sujet que M. Paproski, j'aimerais demander aux hauts fonctionnaires représentant le ministère des Travaux publics s'il se pourrait que les normes selon lesquelles ils construisent leurs ponts soient exagérément élevées.

M. Binks: Non, elles ne sont pas trop élevées.

M. Roy (Timmins): Quel genre de facteur de sécurité intégrez-vous dans vos calculs?

M. Binks: Je ne suis pas ingénieur des ponts, monsieur; je ne saurais donc répondre à cette question. Lorsque nos ingénieurs font les études techniques d'un pont, ils font leurs calculs de façon qu'il résiste à une charge qu'ils appellent H20-S16; cette charge équivaut au poids total d'un camion à remorque d'environ 74,000 livres. Lors de la conception d'un pont, nos ingénieurs font leurs calculs en supposant que la charge de ces deux véhicules s'exerce sur le point le plus faible du pont, ce qui ne risque pas d'arriver très souvent. En conséquence, les ponts peuvent résister à des surcharges énormes, que je ne saurais évaluer avec exactitude; en effet, les entreprises de camionnage peuvent, dans certaines conditions obtenir des autorités provinciales et des autres organismes responsables l'autorisation de transporter des charges de beaucoup supérieures à la normale. Avant d'accorder une telle autorisation, on en réfère toutefois aux ingénieurs qui ont conçu le pont, afin de s'assurer que la charge ne sera pas trop considérable. Il se peut alors qu'on doive arrêter la circulation sur le pont afin d'empêcher que deux véhicules exceptionnellement lourds ne s'y engagent en même temps. Je ne pourrais vous dire au pied levé s'il s'agit d'un facteur de sécurité de trois ou de quatre.

M. Langford: Cela dépend, mais je crois qu'il est de quatre et, lors de nos essais de résistance maximale, par exemple, nous reproduisons la pièce à essayer, cela peut être une poutre de béton, et nous la soumettons aux tortures de nos appareils de laboratoire jusqu'à destruction totale. En général, nous avons constaté que, pour répondre aux normes voulues, la poutre ou la pièce particulière soumise à l'essai atteint un facteur de sécurité de 400 pour cent avant de se désintégrer. Ce facteur de sécurité fait habituellement partie intégrante de la formule ou de la norme sur laquelle l'ingénieur se base pour calculer la résistance de cette pièce particulière.

M. Roy (Timmins): Croyez-vous qu'un facteur de sécurité de 400 pour cent soit raisonnable ou exagéré?

M. Langford: Eh bien, c'est un facteur très...

M. Roy (Timmins): D'après ce que je peux comprendre, vous construisez vos ouvrages de façon qu'ils comportent une résistance quatre fois supérieure aux pires charges qu'ils pourraient avoir à supporter.

M. Langford: Comme M. Binks l'a expliqué, certains signes avant-coureurs permettraient de déceler des faiblesses plus ou moins graves avant qu'une pièce ne cède complètement. L'un des buts de nos études techniques est de calculer les probabilités d'un événement semblable. Si la chose était économiquement faisable, nous construirions nos ouvrages avec un facteur de sécurité de 1000 pour cent; nous avons cependant constaté qu'un facteur de 400 pour cent est suffisant pour l'utilisation de l'ouvrage pendant toute sa durée, pour nos facteurs d'entretien, etc. On tient compte de tous...

M. Roy (Timmins): Ce qui me préoccupe, c'est que vos facteurs de sécurité soient trop élevés.

M. Langford: Peut-être.

M. Roy (Timmins): D'après vous, ce facteur est-il trop élevé, ou bien est-il très répandu dans cette industrie? Les ingénieurs sont reconnus pour leur intransigeance lorsqu'il s'agit de facteurs de sécurité. Ce facteur est-il raisonnable ou trop élevé?

M. Langford: Laissez-moi vous dire qu'on le retrouve dans tous les codes de construction. Peut-être est-il trop élevé, mais ce n'est pas l'avis des spécialistes qui ont rédigé tous ces codes, dont le Code national du bâtiment. Naturellement, il y a beaucoup de considérations qui entrent en ligne de compte. Lorsque vous mettez un ouvrage en chantier dans des endroits éloignés, par exemple, vous devez surveiller de près les travaux de malaxage et bien d'autres choses.

• 1155

M. Roy (Timmins): L'ingénieur doit donc obéir à certaines pratiques pour déterminer les facteurs de sécurité. C'est bien, je vous remercie de ces éclaircissements.

M. Paproski: Puis-je poser une question complémentaire, monsieur le président? Il s'agit des travaux de malaxage. Quand vous construisez un pont à Yellowknife...

Le président: Monsieur Paproski, pourriez-vous répéter votre question en parlant plus près du microphone?

M. Paproski: J'aimerais poser une question complémentaire à celle de mon bon ami. Lorsque vous construisez ou que vous refaites un pont dans le Grand Nord, de quelle façon veillez-vous à ce que les entreprises de cette région auxquelles vous confiez le malaxage du béton se conforment aux normes que vous fixez? En effet, il est parfois difficile de satisfaire à vos exigences. Si vous demandiez à une entreprise de ces régions de vous préparer, à l'aide de ciment Early à haute teneur,

du béton composé d'agrégats de trois quarts de pouce et résistant à une pression de 5,000 livres, je doute fort qu'elle puisse vous donner satisfaction. Que faites-vous dans un pareil cas?

M. Langford: Eh bien, je dois de nouveau vous répondre en termes généraux. Quand nous mettons un ouvrage en chantier dans un endroit éloigné, nous prenons les dispositions voulues pour soumettre des échantillons à l'essai sur les lieux mêmes. Nous disposons à cette fin d'appareils portatifs de laboratoire. Lorsque cela n'est pas possible, nous envoyons les échantillons à Ottawa ou à Edmonton pour en analyser la composition.

M. Paproski: Le service postal étant ce qu'il est, il vous faut donc compter de 7 à 20 jours avant de recevoir les résultats des analyses. Votre échantillon risque de se perdre ou de se détériorer, car il peut passer une fin de semaine dans un bureau de poste. N'importe quoi pourrait arriver à cet échantillon.

M. Langford: Je le répète, nous cherchons chaque fois à faire faire les essais aussi près que possible du lieu des travaux. Permettez-moi cependant d'apporter quelques renseignements supplémentaires.

Nos prévisions relatives au laboratoire d'essais comprennent un poste qui pourvoit à l'achat d'appareils servant à accélérer les essais. Nous en possédons déjà un qui permet d'atteindre une précision raisonnable en 24 heures. Il élimine les essais ordinaires à intervalles de 3, 7, 14, 21 et 28 jours. Vous n'ignorez probablement pas qu'un béton n'atteint pas sa force maximum avant 28 jours. Nous avons maintenant de nouvelle méthodes qui permettent d'accélérer le processus et nous obtenons des résultats très précis par un essai de 24 heures. Il y a interpolation.

M. Langlois: Permettez-moi d'ajouter, monsieur Paproski, qu'il s'agit là de l'essai final du béton même qui a été coulé, mais le ministère, comme on le dit ici, aura précédemment vérifié le sable et les différentes sortes d'agrégats. Il aura aussi contrôlé la qualité de la pierre et vérifié le bon état du ciment; il se sera assuré également de l'état suffisant des installations de malaxage et autres choses du genre. Par conséquent, l'essai du béton n'est que la dernière...

M. Paproski: Je comprends cela, monsieur le président et monsieur Langlois. Je n'ai qu'une autre question à poser. Avez-vous ce qu'il faut pour éprouver la force cubique du ciment dans ces laboratoires?

M. Langford: Oui, nous utilisons les techniques d'essais de résistance aux impacts et autres qui nous donnent un indice, mais elles ne sont pas assez sûres pour déterminer véritablement la force. Nous avons des marteaux et autres appareils qui mettent à l'épreuve...

M. Paproski: Je parlais d'essais de la force cubique du ciment et non du béton. Avez-vous les moyens d'éprouver la force cubique du ciment?

M. Langford: Oui, nous les avons.

M. Langlois: Je pense qu'on peut se servir des mêmes presses pour ces essais, monsieur Paproski.

Le président: Sauf erreur, c'est au tour de M. Whiting de poser des questions.

M. Whiting: C'est bien cela.

Le président: Ensuite, ce sera M. Harding.

M. Whiting: Je n'ai qu'une couple de questions à poser au sujet de ces ponts dans le Nord du Canada. Avez-vous bien dit que ce sont des experts-conseils qui s'en occupent, ou est-ce le ministère lui-même qui y voit?

M. Langford: Nous nous occupons de la plupart de ces ponts sur la route de l'Alaska. C'est le ministère qui y voit.

M. Whiting: Vous n'avez pas recours à des experts-conseils?

M. Langford: Non, pas dans ce cas particulier.

• 1200

M. Whiting: Avez-vous du mal à trouver dans cette région l'agrégat qui répond aux normes que vous avez établies pour ces ponts?

M. Langford: Oui, cela pose parfois de grandes difficultés.

M. Whiting: Que faites-vous alors? Devez-vous le faire expédier d'une centaine de milles ou quoi encore?

M. Langford: S'il faut respecter les normes, oui.

M. Whiting: Est-ce que beaucoup des entrepreneurs qui construisent ces ponts installent leur propre outillage portatif de malaxage?

M. Binks: Oui, pour la plupart. Certains emploient des blocs prémoulés mais, pour la plupart, ils font leur propre coulage et malaxage.

M. Whiting: Certains emploient des blocs prémoulés, n'est-ce pas?

M. Binks: Cela dépend du pont même, du modèle du pont.

M. Whiting: Le ministère s'intéresse-t-il de plus en plus à l'utilisation de blocs prémoulés au lieu du béton coulé?

M. Binks: Oui. Nous avons lancé des appels d'offres comportant différents genres de matériaux, tels les moises au lieu du béton et le béton au lieu des blocs prémoulés, et ainsi de suite.

M. Whiting: Les prix varient-ils beaucoup?

M. Binks: Je ne peux pas vous donner...

M. Whiting: Je ne veux rien de précis. Une réponse générale suffira.

M. Binks: Non, ils ne varient pas trop.

M. Whiting: Merci beaucoup.

M. Harding: Je reviens à la question des laboratoires d'essais. Lorsqu'on fait des travaux pour des entrepreneurs privés ou d'autres ministères, les fait-on au prix coûtant?

M. Binks: Voulez-vous savoir si notre laboratoire fonctionne au prix coûtant?

M. Harding: Oui.

M. Langford: En général, le principe du prix coûtant s'applique aux sociétés de la Couronne...

M. Harding: C'est ce à quoi je pense, oui.

M. Langford: C'est exact, oui.

M. Harding: Pour les sociétés de la Couronne ou pour quelque autre ministère?

M. Langford: Oui, si nous faisons des essais pour eux, c'est au prix coûtant.

M. Harding: Faites-vous des essais pour des entreprises privées?

M. Langford: Non, nous n'en faisons pas.

M. Harding: Vous n'en faites que pour les organismes du gouvernement?

M. Langford: C'est exact. Et nous ne faisons l'essai que de matériaux qui servent à nos propres travaux. Bien entendu, nous devons faire l'épreuve d'une bonne part de la production de l'entreprise privée. Je songe par exemple aux fermetures de portes, aux peintures et ainsi de suite. Presque tous les manufacturiers aiment que nous éprouvions leurs matériaux afin qu'ils soient acceptés comme normes.

M. Harding: Une seule autre question. S'il vous arrivait de confier à un ingénieur le soin de vérifier les matériaux d'un ouvrage et ainsi de suite, et s'il survenait quelque faiblesse par la suite—dans la construction d'un pont, mettons—le ministère en accepterait-il le coût ou le blâme? Qu'arriverait-il normalement? Avez-vous déjà connu pareil cas?

M. Langford: Pas que je sache. Lorsque le ministère fait l'étude technique d'un pont la responsabilité lui en incombe. Et lorsque nous retenons les services d'experts-conseils de l'extérieur, ces derniers, de par la nature même de leur contrat, deviennent un prolongement du ministère des Travaux publics.

M. Langlois: Seulement en ce qui a trait aux études techniques.

M. Langford: Oui, en ce qui a trait à la responsabilité des études.

M. Harding: A votre connaissance, le ministère n'a pas connu d'ennuis à ce sujet?

M. Langford: Non, pas à ma connaissance, mais peut-être M. Binks en serait-il au courant.

M. Binks: J'imagine qu'il se commet souvent des erreurs, mais je ne peux vraiment pas me souvenir de ce que vous pourriez appeler des erreurs graves ou des échecs sérieux dans le passé.

M. Harding: C'est tout, monsieur le président.

Le président: Monsieur Paproski, auriez-vous des questions à poser à l'égard des postes 55 et 60 des prévisions budgétaires des Travaux publics?

M. Paproski: Oui, une seule aure question, monsieur le président. Monsieur Langford, quand donc votre ministère a-t-il commencé à faire les études techniques relatives à ses propres ouvrages sans recourir aux services d'experts-conseils autres que ceux du gouvernement?

M. Langford: Je pense qu'on a tendance de plus en plus à faire appel à des experts-conseils de l'extérieur. Nous avons certes eu recours à eux depuis que j'ai affaire à ce ministère.

• 1205

M. Paproski: D'accord, mais ce n'est pas ce que je vous ai demandé. Quand avez-vous commencé à faire les études techniques relatives à vos propres ouvrages? Quand donc le ministère a-t-il commencé à faire ses propres études? Je sais que dans le passé vous avez eu recours à des experts-conseils de l'extérieur, mais maintenant, vous faites davantage de vos études techniques au ministère même. Quand cela a-t-il commencé?

M. Binks: Monsieur le président, il y a eu réorganisation au ministère en 1954. A ce moment-là, on a créé la Direction générale des études techniques. A l'époque la Section des ouvrages (ponts) a été établie, pour les ponts seulement—en fait, elle a été enlevée, sauf erreur, à l'ancien ministère des Ressources. La Division fait beaucoup d'études techniques de ponts, mais nous en confions certaines à des experts-conseils. Celles du pont MacDonald-Cartier en sont un exemple.

M. Paproski: Alors, j'ai une autre question à poser. Lorsqu'en 1954 vous avez décidé de faire vos propres travaux d'experts et les études techniques à l'égard des ponts, avez-vous commencé à faire vous-même ces études à l'égard de vos édifices?

M. Langford: Non, la tendance a été de recourir de plus en plus à des experts-conseils de l'extérieur. Il fut un temps où le ministère faisait la majeure partie de ses études techniques et je crois l'avoir indiqué lors

d'une réponse précédente. J'ai relevé les chiffres et je pourrais dire que lorsqu'il y a des études à faire, nous faisons appel à des experts de l'extérieur pour une proportion de 75 à 80 p. 100 de nos travaux. Le reste se fait chez nous. Cela s'applique à tout l'ensemble des travaux du ministère.

M. Paproski: Très bien. Je vous remercie.

Le président: Monsieur Beaudoin?

[*Texte*]

M. Beaudoin: Pour ces ponts que vous construisez dans le Nord, donnez-vous toujours ces contrats par soumission selon les plans et devis, ou si vous en donnez aussi à pourcentage?

M. Langford: Non, en général nous ne donnons de contrats qu'à un taux fixe. Nous ne donnons pas de contrats à pourcentage.

M. Beaudoin: Merci.

[*Traduction*]

Le président: Monsieur Whiting?

M. Whiting: Je désire poser une dernière question, monsieur le président. Le ministère impose-t-il des normes d'admissibilité aux entrepreneurs qui font des offres pour vos travaux?

M. Langford: Cela dépend des qualifications. Je peux répondre «non» à cette question.

M. Lalonde: Monsieur le président, nous l'avons fait à l'égard de certains gros contrats et nous nous proposons de le faire encore. Nous étudions avec la *Canadian Construction Association* certaines méthodes d'établissement préalable de la compétence qui seraient justes pour tous. Il n'est pas toujours facile de découvrir la bonne façon de procéder quand il s'agit de lancer des appels d'offres et quand n'importe qui peut soumissionner s'il a la compétence nécessaire. Nous nous intéressons nettement à l'établissement préalable de la compétence et je connais deux cas où nous avons utilisé le procédé. Il est possible de le faire, mais cela soulève toujours la question de savoir pourquoi nous avons admis six entrepreneurs et laissé de côté le septième qui n'était pas admissible et qui, par la suite, soutient qu'il aurait dû être admis tout comme les autres. Cependant, cela comporte des avantages aussi bien que des désavantages.

M. Whiting: Vous n'ignorez sans doute pas, je pense, que le ministère de la Voirie de l'Ontario a un régime d'établissement préalable de la compétence. Songeriez-vous à faire de même? Étudierez-vous ses méthodes d'établissement de la compétence?

M. Lalonde: Nous n'adopterons pas nécessairement ses méthodes parce que, jusqu'ici, nous n'avons pas songé à l'établissement préalable de la compétence à l'égard de petits contrats, ce qui aurait pour effet d'éliminer une foule d'entrepreneurs qui sont en voie de s'affirmer et dont les possibilités de leurs entreprises s'élargissent. Nous n'avons fait cela qu'à l'égard de contrats vraiment importants.

M. Whiting: Alors, j'aurais une autre question à poser. Quel recours aurait un fournisseur si l'un de vos entrepreneurs faisait faillite pendant ou à la conclusion d'un travail? Existe-t-il quelque recours?

• 1210

M. Lalonde: Si je saisis bien le sens de la question, monsieur le président, vous parlez d'un sous-entrepreneur ou d'un fournisseur qui aurait fourni de la main-d'œuvre ou des matériaux à l'égard d'un ouvrage particulier. Si nous sommes avisés que son compte n'a pas été acquitté par l'entrepreneur principal, nous prendrons des dispositions pour retenir l'argent que nous devons à ce dernier pour assurer que ses dettes légitimes soient acquittées. Cependant, nous devons être informé de ces choses et il arrive parfois que nous les apprenions trop tard.

M. Thomas (Maisonneuve): Qu'arrive-t-il alors?

M. Lalonde: Lorsque nous avons versé l'argent, nous n'avons plus aucune responsabilité. Lorsque nous avons acquitté entièrement un contrat, on ne peut s'attendre que nous versions un montant supplémentaire pour régler des dettes.

M. Whiting: Mais ne retenez-vous pas certaines sommes?

M. Lalonde: Oh, oui; c'est ce à quoi je fais allusion lorsque je dis que nous retenons de l'argent qui sert à acquitter ces réclamations.

M. Langford: Nous avons aussi un régime de caution qui pourvoit, en partie, à pareilles situations.

Le président: Monsieur Harding?

M. Harding: Monsieur le président, j'aurais une seule autre question au sujet de l'établissement préalable de la compétence. C'est un sujet fort intéressant, je pense, bien que nous nous soyons peut-être éloignés quelque peu de l'objet du crédit. Je ne saisis pas très bien comment cette question se rattache à celle des laboratoires d'essais. Pour revenir à cette question...

Le président: Le Comité s'est montré si bienveillant aujourd'hui que je n'ai pas le coeur à me montrer sévère, monsieur Harding.

M. Harding: Au sujet de cet établissement préalable de la compétence, vous assurez-vous que les entrepreneurs possèdent l'outillage nécessaire pour faire le travail?

M. Lalonde: Nous faisons plus que cela. Lorsque nous voulons utiliser la méthode d'é-

tablissement préalable de la compétence, nous le faisons de concert avec la *Construction Association* afin de ne pas être accusés de parti pris. Nous établissons un comité mixte en coopération avec elle et nous demandons à quelque 30 ou 40 entrepreneurs que nous savons qualifiés, mais qui pourraient ne pas être intéressés à un travail en particulier, de remplir des questionnaires relatifs à leurs capacités financières, aux autres contrats qu'ils sont en voie de réaliser, pour voir s'ils ne se surchargent pas, à leurs capacités mécaniques et à la qualité de leur matériel, et nous leur demandons d'indiquer si ce travail les intéresse.

Puis, nous soumettons ces questionnaires à un comité d'experts qui n'ont aucun intérêt dans ce projet. A cette fin, il faut former un comité de gens qui sont experts dans le domaine de la construction, mais qui n'ont aucune relation avec les sociétés appelées à soumissionner. Comme je l'ai dit, lorsque nous recevons les réponses, nous les soumettons au comité et celui-ci décide, après examen des rapports et selon nos exigences, de nous indiquer six, sept ou huit sociétés qui, à leur avis, sont capable d'exécuter tel travail en particulier.

Nous invitons alors ces sociétés à soumissionner, mais leurs soumissions sont remises et ouvertes comme des soumissions publiques. En d'autres termes, on leur a fixé une date limite pour l'envoi d'une soumission, fermée, cachetée, et on ouvre ces soumissions en public et en même temps. Donc, ces soumissions sont en partie publiques et en partie le résultat d'une invitation à soumissionner.

M. Harding: Merci.

Le président: Monsieur Beaudoin?

[*Texte*]

M. Beaudoin: Lorsque les travaux sont terminés, combien de temps l'entrepreneur doit-il attendre avant de toucher son dernier versement, surtout dans le cas des ponts en béton et en métal?

M. Lalonde: Je crois que cela varie, monsieur Beaudoin, entre 30 et 60 jours, pour nous permettre de savoir s'il y a des réclamations des sous-traitants qui ont complété la dernière portion de l'ouvrage.

• 1215

M. Beaudoin: S'il y a des défauts dans le paiement des sous-traitants, attendez-vous que tous les sous-traitants soient payés avant de rembourser la dernière tranche de la retenue?

M. Lalonde: Habituellement, nous donnons 60 jours aux sous-traitants mais cela ne veut pas dire que nous recevons toujours leur réclamation dans les 60 jours.

De plus, l'entrepreneur général est obligé de soumettre, à la fin des travaux, une déclaration statutaire dans laquelle il jure que toutes ses dettes ont été payées. Nous nous basons sur cette déclaration et sur la période de 60 jours pour décider quand nous ferons le dernier paiement. Cela ne veut pas dire que les déclarations statutaires sont toujours exactes.

M. Beaudoin: Merci.

M. Thomas (Maisonneuve): Que survient-il lorsqu'un sous-traitant se plaint qu'il n'a pas été traité équitablement par l'entrepreneur? Est-ce le ministère qui décide, à ce moment-là?

M. Lalonde: Quand nous recevons une réclamation d'un sous-traitant, il faut d'abord établir si cette réclamation est justifiée. Il faut établir qu'il réclame le paiement de travail ou de matériaux qui ont servi à la construction du projet en question. A ce moment-là, il faut s'assurer que le sous-traitant et l'entrepreneur général s'entendent pour dire que le travail et les matériaux ont bien servi à ce projet-là. Lorsque ce fait a été établi, si le sous-traitant prouve qu'il n'a pas été payé ou si le contracteur général ne peut pas prouver qu'il a payé cette dette, nous retenons ce montant jusqu'à ce qu'il soit possible de prendre une décision qui soit juste pour les deux parties en cause. Il se peut que notre décision ne soit pas acceptée et que l'une des deux parties décide d'aller en cour.

[*Traduction*]

Le président: Messieurs, nous nous éloignons des crédits 55 et 60 en discutant des entrepreneurs. Tout à l'heure, j'ai donné la parole à M. Code et il serait injuste de l'exclure, car je suppose qu'il veut poser le même genre de questions. M. Harding vient d'indiquer, ai-je remarqué, que si nous continuons à discuter ce sujet, nous devrions passer les crédits 55 et 60 et revenir au crédit 1 pour le reste. Si, après M. Code, M. Harding est le seul à questionner, nous pouvons terminer ainsi.

M. Code: Je n'ai qu'une brève question, monsieur le président. Si l'entrepreneur général, ou l'entrepreneur principal a signé un document reconnaissant qu'il a payé le sous-entrepreneur et qu'en réalité, il ne l'a pas fait, quelle mesure prendra-t-on contre lui?

M. Lalonde: Dans le cours des trois dernières années, je ne connais qu'un cas de ce genre et nous en avons saisi le ministère de la Justice. Celui-ci, de concert avec le procureur de la Couronne pour la province en cause, a décidé que la preuve suffisait pour intenter des poursuites judiciaires et il a traduit en justice et condamné l'entrepreneur.

M. Code: Je puis dire que le cas auquel je pense n'appartient pas aux Travaux publics, mais à un des autres ministères fédéraux.

M. Lalonde: C'est supposé être la même déclaration statutaire.

M. Code: Oui.

Le président: Puis-je demander si, après M. Harding, quelqu'un veut continuer à discuter le sujet? Dans l'affirmative, je voudrais aborder cette fois l'étude des crédits 55 et 60, mais s'il est le dernier, nous le laisserons continuer et finir. Monsieur Harding?

M. Harding: Voici ma dernière question, monsieur le président, et elle est complètement étrangère au crédit. Incluez-vous dans le contrat que vous signez avec l'entrepreneur principal, ou bien stipulez-vous qu'il doit assumer la responsabilité de toutes les dettes que contracteraient les sous-entrepreneurs?

• 1220

M. Lalonde: Cela se fait de deux manières, monsieur le président. Dans les contrats dépassant $25,000, l'entrepreneur général sera couvert par une garantie pour la main-d'œuvre et le matériel. Les clauses importantes de la garantie dans le contrat s'appliquent, et selon ces clauses le sous-entrepreneur ou le fournisseur doit aviser la société de garantie, pas plus de 60 jours après le parachèvement du travail qui fait l'objet d'une réclamation. En d'autres termes, si un sous-entrepreneur finit le travail d'électricité à une certaine date, le délai de 60 jours commence à cette date et non pas à la fin du contrat. Ainsi, les 60 jours du fournisseur commenceraient à la date de la livraison du matériel.

En bas de $25,000, à moins de raison spéciale, nous n'exigeons pas que l'entrepreneur général s'assure. C'est alors qu'on utilise plus souvent la méthode que je viens de décrire, car normalement les sous-entrepreneurs et les fournisseurs savent que l'entrepreneur général s'est assuré et, dans le but de se protéger, ils avertissent immédiatement la société de sûreté qu'ils ont encore une réclamation. Lorsqu'il n'y a pas de garantie, il n'y a pas de période statutaire, car la Couronne n'est pas soumise aux privilèges de constructeur et, alors, la période statutaire, aux termes de la Loi sur les privilèges de constructeur (*Mechanics Liens Act*) ne s'applique pas à notre contrat. Cependant, comme je l'ai expliqué dans une réponse précédente, nous essayons de maintenir ceci dans un délai raisonnable. Autrement, nous devrions garder le dernier paiement ouvert pendant une année, au cas où quelqu'un aurait une réclamation à faire. Nous, du ministère, nous croyons que nous devrions être dans une situation semblable à celle de la Loi sur les privilèges de constructeur et qu'il devrait exister quelque période statutaire permettant à un sous-entrepreneur ou à un fournisseur de nous communiquer sa réclamation contre l'entrepreneur général. Actuellement, cela ne fait pas encore partie des règlements.

M. Harding: Je n'ai qu'une autre question à poser, monsieur le président. Supposons que le sous-entrepreneur devienne fauché, qu'adviendrait-il des ouvriers qui travaillent pour lui, peuvent-ils réclamer contre l'entrepreneur principal?

M. Lalonde: Ils ne le peuvent pas, mais nous avons essayé de les protéger et voilà la raison de la déclaration statutaire. Si un travailleur a une réclamation à formuler contre un sous-entrepreneur parce qu'il n'a pas été payé, il doit, et beaucoup d'entre eux le font, faire parvenir immédiatement sa réclamation au ministère du Travail. Il existe au sujet de ces réclamations, une priorité statutaire entre le ministère du Travail et nous-mêmes.

M. Harding: C'est bien, merci beaucoup.

Le crédits 55 et 60 sont approuvés.

Le président: Nous avons convenu de réserver le crédit n° 1 du ministère des Travaux publics, et ainsi nous ne pouvons pas revenir en arrière pour l'approuver en ce moment.

Je voudrais remercier le Comité de sa coopération, ce matin. Je crois que M. Lalonde a une remarque à faire.

M. Lalonde: Avant de lever la séance, monsieur le président, j'ai une réponse à deux questions qu'on a posées à une séance précédente et que vous pourriez enregistrer maintenant.

Le président: Bien, monsieur Lalonde.

M. Lalonde: La première question a été posée par M. Orange et porte sur le bail, à Hay River, de ce qui a été décrit comme le vieux magasin d'alcools pour y loger le tribu-

nal territorial. De fait, on a signé un bail pour une période de trois ans se divisant en trois options d'une année chacune. Le loyer annuel est de $1 et nous assumons la responsabilité des modifications nécessaires et de l'entretien des locaux. Comme plusieurs d'entre vous le savent, ce magasin appartient au gouvernement territorial et la transaction a reçu l'approbation du Commissaire des Territoires du Nord-Ouest.

• 1225

Je voudrais encore, en réponse à une question de M. Sulatycky, ajouter en appendice au procès-verbal d'aujourd'hui, une liste d'endroits où on a loué des locaux pour y loger les bureaux de poste dans la province d'Alberta. La liste comprend deux différents districts, celui de Calgary et celui d'Edmonton, mais elle couvre toute la province.

Le président: Le Comité convient-il d'ajouter ce document en appendice au procès-verval d'aujourd'hui?

Des voix: D'accord!

Le président: S'il n'y a rien d'autre, je voudrais remercier M. Lalonde, M. Langford et M. Williams qui est absent ce matin, ainsi que tous leurs fonctionnaires de s'être présentés devant nous ces dernières séances et d'avoir répondu aux questions comme ils l'ont fait. Je crois que ces réunions ont été très instructives.

M Lalonde: Je puis vous assurer, monsieur le président, que ce nous était très agréable et, en bien des cas, très enrichissant.

Le président: Je clos maintenant le débat jusqu'à nouvelle convocation du président; merci.

APPENDICE F

RÉPONSE À LA QUESTION POSÉE PAR M. Sulatycky

LISTE D'ENDROITS DE LOCATION DE LOCAUX POSTAUX DANS LE DISTRICT DE CALGARY

Acadian Valley; Beiseker; Bellevue; Black Diamond; Bowden; Calgary; L.C.D. No. 2; L.C.D. No. 3; L.C.D. No. 4; L.C.D. No. 5; Postal Station «A» Succursale postale «A»; Postal Station «B» Succursale postale «B»; Postal Station «D» Succursale postale «D»; Postal Station «F» Succursale postale «F»; Terminal Annex Annexe du terminus postal Carbon; Carmangay; Caroline; Carstaire; Castor; Champion; Cremona; Crossfield; Delburne; East Coulee; Eckville; Elnora; Foremost; Granum; Hussar; Lake Louise; Lomond; Nobleford; Oyen; Penhold; Redcliff; Rosemary; Sundre; Turner Valley.

LISTE D'ENDROITS DE LOCATION DE LOCAUX POSTAUX DANS LE DISTRICT D'EDMONTON

Alliance; Beaverlodge; Berwyn; Bluffton; Boyle; Bruderheim; Chauvin; Cold Lake; Daysland; Derwent; Dewberry; Drayton Valley; Drinnon; Eaglesham; Edmonton; L.C.D. «8» P.S. «A» (S.P.) P.S. «C» (S.P.) P.S. «D» (S.P.) P.S. «E» (S.P.) P.S. «L» (S.P.) P.S. «M» (S.P.) Fairview; Falher Forestburg; Ft. McMurray; Ft «Vermilion; Girousville; Glendon; Grimshaw; Hardisty; High Level; Hinton; Holden; Hughenden; Kinuso; La Crete; Lamont; Legal; Marwayne; Mayerthorpe; McLennan; Millet; Mundare; Myrnam; Nampa; New Norway; New Serepta; Plamondon; Ponoka; Radway; Redwater; Rimbey; Ryecroft; Sexsmith; Sherwood Park; Slave Lake; Smith; Spirit River; Spruce Grove; Stony Plain; Strome; Swan Hills; Thorhild; Valleyview; Viking; Vilna; Wanham; Waskatenau; Wembley; Willingdon; Winfield; Worsley.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. LEONARD HOPKINS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 16

LE MARDI 25 MARS 1969

Concernant

Budget principal 1969-1970 de l'Office fédéral du charbon.

TÉMOINS:

(Voir Procès-verbal)

L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969

20072—1

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. Leonard Hopkins

Vice-président: M. K. R. Hymmen

et MM.

Aiken,
Badanai,
Beaudoin,
Chappell,
Code,
Comeau,
Deakon,
Harding,
Langlois,
Lind,
Moores (*Bonavista-Trinity-Conception*),
Paproski,
Ritchie,
Roy (*Timmins*),
Skoberg,
[1] Sulatycky,
Whicher,
Whiting—(20).

(Quorum 11)

Le secrétaire du Comité,
J. H. Bennett.

Conformément à l'article 65(4)(b) du Règlement

[1] Remplace M. Thomas (*Maisonneuve*) le 21 mars 1969.

PROCÈS-VERBAL

[*Traduction*]

Le MARDI 25 mars 1969
(16)

Le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics se réunit ce soir à 8 h 20. Le président, M. Hopkins, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Aiken, Badanai, Chappell, Code, Comeau, Deakon, Harding, Hopkins, Hymmen, Lind, Paproski, Roy (*Timmins*), Skoberg, Sulatycky et Whiting—(15).

Témoins: de l'Office fédéral du charbon: l'honorable J. W. MacNaught, président, M. Alexander Brown, directeur exécutif, M. Maurice Lajoie, agent financier, M. J.-Y. Fortin, statisticien, et M. G. W. McCracken, secrétaire de l'Office.

Le président met en délibération le crédit n° 75—Budget des dépenses de 1969-1970 de l'Office fédéral du charbon—

Administration et enquêtes de l'Office fédéral du charbon .. $180,000

Le président présente l'honorable J. W. MacNaught, président de l'Office fédéral du charbon, et celui-ci lit un exposé avant d'être interrogé.

Après examen des témoins—le crédit 75 est approuvé.

A 21 h 45, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. H. Bennett.

20072—1½

PROCÈS-VERBAL

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

• 2011

Le mardi 25 mars 1969

Le président: Messieurs, je constate que nous sommes en nombre et, en conséquence, je déclare la séance ouverte. Je mets en délibération l'article 75 des prévisions budgétaires pour l'exercice 1969-1970.

D—OFFICE FÉDÉRAL DU CHARBON

75 Administration et enquêtes de l'Office fédéral du charbon—$180,000

Le président: Je demande à l'honorable J. Watson MacNaught de nous présenter les hauts fonctionnaires qui l'accompagnent ici ce soir.

M. J. W. MacNaught (président de l'Office fédéral du charbon): Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, je comparais devant vous pour la seconde fois et, comme je l'ai laissé entendre l'an dernier, il me fait toujours plaisir de soutenir l'importante tâche accomplie par le Comité permanent.

Je vais maintenant vous présenter mes hauts fonctionnaires. A ma droite se trouve M. Alexander Brown qui est l'administrateur de l'Office. Immédiatement après lui vous voyez M. Maurice Lajoie, directeur des finances, puis Mlle Helen O'Heare, son adjointe. Vient ensuite M. John Fortin, directeur de notre service de la statistique, aux côtés duquel se trouve M. George McCracken qui est le secrétaire de l'Office.

Le président: Merci bien, monsieur MacNaught. Je demande maintenant à M. MacNaught de nous donner son exposé relatif à l'Office fédéral du charbon.

M. MacNaught: Je vous remercie, monsieur le président. L'an dernier, le préambule de ma déclaration contenait un résumé de l'historique et des fonctions de l'Office fédéral du charbon, à compter de sa création en 1947. Je suis prêt à répéter ce résumé, si le Comité le désire, mais, cependant, comme je tiens à épargner du temps au Comité, et comprenant par ailleurs qu'une mise aux voix importante doit avoir lieu plus tard ce soir et que plusieurs d'entre vous peuvent avoir hâte d'en venir à ce vote, je crois qu'il est préférable de mettre le résumé en question de côté et de passer à d'autres questions.

Ces autres questions incluent d'importants événements qui se sont produits dans l'industrie canadienne du charbon et en rapport avec lesquels le gouvernement canadien a joué un rôle notable. Ces questions ont, dans une large mesure, été abordées ou soulevées dans le rapport annuel de l'Office fédéral du charbon et je comprends, monsieur le président, que des exemplaires de ce rapport ont été distribués aux membres du Comité.

Règle générale, les changements survenus dans cette industrie donnent lieu maintenant à une situation économique beaucoup plus forte dans l'Ouest canadien, et les provinces Maritimes ont assisté au lancement de programmes de rationalisation qui sauront sans doute résoudre quelques problèmes de longue date dans cette région. Dans l'ensemble, nous pouvons envisager avec une grande confiance une expansion aussi progressive que saine du point de vue économique dans la partie ouest du Canada, ainsi qu'une atténuation bien ordonnée de l'industrie dans la région maritime.

• 2015

Le rythme de croissance dans l'Ouest canadien va s'accélérer sensiblement à cause d'une hausse marquée de l'exportation vers le Japon et, ce qui a également son importance, par suite d'une demande sans cesse croissante au Canada de la part des industries de l'électricité thermale de l'Alberta et de la Saskatchewan.

Ainsi, l'exportation du charbon au Japon, dont le total avait atteint environ 1.3 million de tonnes en 1968, montera à près de 10 millions de tonnes par an au cours des deux ou trois années à venir. Cette hausse va résulter de contrats déjà signés. L'introduction sur ce marché de sociétés minières qui en sont présentement au stade de l'exploration et de la mise en valeur pourrait grossir le total sensiblement en lui ajoutant trois ou quatre millions de tonnes.

En ce qui concerne l'industrie de l'électricité thermale en Alberta, celle-ci consume près de 1.5 million de tonnes de charbon par an. Ce marché est nettement à la hausse et on peut raisonnablement espérer que le total dépassera six millions de tonnes par an vers la fin des années '70. A lui seul le marché en question fera doubler la production totale actuelle de charbon en Alberta. Quant à la Saskatchewan, l'expansion de la centrale thermoélectrique à Estevan devrait faire croître ses besoins de lignite d'un niveau courant

de 1.1 million de tonnes par an jusqu'à environ 2 millions de tonnes.

Dans la partie centrale du Canada, on peut prévoir un accroissement marqué et constant dans le demande de charbon importé faite par l'industrie thermoélectrique de l'Ontario. De même, les industries de l'acier situées à Hamilton et au Sault-Sainte-Marie, qui dépendent entièrement du charbon américain, vont voir augmenter leurs besoins de ce produit. Dans mon exposé de l'an dernier, j'ai fait mention des travaux entrepris par l'Office fédéral du charbon afin de récupérer l'industrie de l'acier de Sydney pour les houillères du Cap-Breton, et c'est avec plaisir que je puis maintenant signaler que le marché en question a graduellement été enlevé aux producteurs de charbon américains.

Outre la question des houillères du Cap-Breton, l'Office s'occupe présentement, de concert avec la Direction des services de vérification du Bureau du Contrôleur du Trésor, de faire la vérification définitive des opérations minières auparavant dirigées par la Dominion Steel and Coal Corporation Limited. Ce travail de vérification s'impose non seulement pour apporter les dernières mises au point aux paiements des subventions, mais aussi pour procéder à l'évaluation des stocks de charbon qui sont passés à la Société de développement du Cap-Breton, ainsi que de certaines autres propriétés appartenant à la Société. Je dois aussi souligner le fait que l'Office fédéral du charbon a terminé la tâche que lui avait confiée le gouvernement en achetant un outillage de mécanisation destiné à ces trois importantes houillères du Cap-Breton. L'outillage en question est passé à l'entreprise qui l'exploite présentement, la Société de développement du Cap-Breton, ou DEVCO.

Dans le cas du Nouveau-Brunswick, l'Office fédéral du charbon a fourni ses conseils et son appui aux hauts fonctionnaires provinciaux qui sont à se préparer à une tâche nouvelle pour eux, celle d'administrer l'aide financière accordée aux mines de charbon de leur province. Cette délégation de responsabilité a eu lieu en vertu de l'accord conclu entre le Canada et le Nouveau-Brunswick le 26 mars 1968. Aux termes de cet accord, en considération de certains octrois consentis par le gouvernement fédéral, la province a assumé toute obligation financière éventuelle en rapport avec l'exploitation de ses houillères.

Au cours de l'année, l'Office a également pris part brièvement, mais de façon active, à l'avancement des travaux de recherche et de développement concernant le charbon, et il a fourni un service de coordination à tous les ministères du gouvernement fédéral, service qui incluait des données statistiques relatives à la disponibilité, aux prix et aux caractéristiques des diverses variétés de charbon. L'Office a de plus organisé et administré la Conférence canadienne du charbon, tenue tous les ans. La plus récente a eu lieu à Québec en septembre 1968.

Le président: Je vous remercie, monsieur MacNaught. J'invite maintenant les membres à poser une première suite de questions. La liste que j'ai en main contient les noms suivants, dans l'ordre indiqué. M. Aiken, M. Roy, M. Chappell, M. Sulatycky, M. Deakon, M. Whiting et M. Harding.

• 2020

M. Aiken: Je demande à M. MacNaught de bien vouloir nous définir le rôle joué par l'Office fédéral du charbon en rapport avec les houillères de la Nouvelle-Écosse. La DEVCO en a-t-elle le contrôle complet ou bien l'Office participe-t-il d'une façon quelconque au paiement des subventions?

M. MacNaught: Nous n'avons rien à voir au paiement des subventions en Nouvelle-Écosse, sauf que celles-ci sont versées provisoirement en attendant une dernière vérification. Lorsque cette dernière sera terminée, nous pourrons faire les mises au point. C'est là notre seul rapport avec l'industrie des mines de charbon du Cap-Breton.

M. Aiken: Je note aussi dans votre exposé que l'Office n'a guère à faire en ce qui concerne l'administration des subventions aux mines de charbon du Nouveau-Brunswick.

M. MacNaught: C'est absolument exact dans le cas des subventions aux houillères. Nous sommes actuellement à transmettre au Nouveau-Brunswick les prêts consentis en vertu de la Loi sur l'aide à la production du charbon.

M. Aiken: Avez-vous encore des obligations à l'égard de l'Ouest canadien, de la situation qui existe en Alberta?

M. MacNaught: Oh oui, et ce sont de lourdes obligations.

M. Aiken: Voici ce à quoi je veux en venir, monsieur MacNaught. Il semble que l'Office ait fait en sorte, je ne dirais pas de perdre son emploi, mais de réduire ses fonctions dans divers domaines. A votre avis, l'Office va-t-il finir par être absorbé par le ministère au lieu de demeurer un organisme distinct?

M. MacNaught: Je suppose que le gouvernement a l'intention, en temps opportun, de dissoudre l'Office fédéral du charbon, après quoi le travail à exécuter sera confié, je présume, à une Direction du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Sans aucun doute, le personnel actuellement employé par l'Office passera au service de ce ministère.

M. Aiken: Je ferai également observer que les estimations de ses dépenses ont été fortement réduites dernièrement, si on les com-

pare à celles des années précédentes. Votre personnel a-t-il diminué ou bien le conserve-t-on au même chiffre?

M. MacNaught: Le personnel a de fait été réduit. Son chiffre normal de 20 employés environ est tombé à 16. Nous avons perdu quatre employés depuis environ un an.

M. Aiken: Alors vous ne vous proposez pas de les remplacer avant que la situation de l'Office ait été plus clairement établie?

M. MacNaught: C'est exact.

M. Aiken: Je vous remercie, monsieur MacNaught.

M. Roy (Timmins): Monsieur le président, je me demande si M. MacNaught peut nous expliquer la hausse des cotisations au fonds de pension. Le crédit correspondant est monté de $10,800 à $21,000.

M. MacNaught: Je prie M. Lajoie de répondre à cette question.

[*Français*]

M. Lajoie (directeur des finances): C'est là le montant que nous a mentionné le Conseil du trésor.

M. Roy (Timmins): Peut-on expliquer pourquoi le chiffre a doublé?

M. Lajoie: Quant à moi, j'en ignore la raison. Le montant en question nous a été communiqué dans les prévisions budgétaires.

[*Traduction*]

M. Roy (Timmins): Monsieur le président, nous pourrions peut-être attendre à plus tard pour obtenir l'explication voulue, étant donné que ces messieurs ne peuvent répondre à ma question. Elle concernait la caisse de retraite, où l'on note une hausse de $10,800 à $21,000, bien qu'il s'agisse du même nombre d'employés.

M. MacNaught: Monsieur le président, la raison de cette augmentation m'échappe pour le moment mais, si cela vous convient, je demanderai à notre directeur des finances de rédiger une réponse par écrit et de la déposer demain.

M. Roy (Timmins): Cela me convient tout à fait, monsieur le président.

• 2025

M. A. Brown (administrateur de l'Office fédéral du charbon): Cette augmentation, comme vous le savez probablement, s'applique à tous les ministères. Vous constaterez qu'elle ne se borne pas à l'Office mais que des hausses semblables se retrouvent dans tous les autres ministères.

M. Roy (Timmins): C'est bien, mais je voudrais quand même qu'on m'explique la raison de cette augmentation. En ce qui a trait aux salaires, je suppose qu'il s'agit des salaires des employés. L'effectif n'a pas varié d'une année à l'autre, mais je m'aperçois pourtant que le chiffre des salaires a augmenté de près de 30 p. 100. Faut-il en conclure que le salaire des employés a augmenté de 30 p. 100 au cours de l'année?

M. Lajoie: Le chiffre de $100,000 pour 1968-1969 ne constitue pas la première estimation. Étant donné qu'on devait dissoudre l'Office fédéral du charbon au cours de l'année, le montant prévu par le Conseil du Trésor ne représentait qu'une partie de l'année. Comme l'Office fédéral du charbon a poursuivi ses opérations pendant toute l'année, les salaires se sont élevés à $120,000, au lieu de $100,000, pour 1968-1969.

M. Roy (Timmins): Vous dites donc que les salaires pour 1968-1969 étaient de $120,000?

M. Lajoie: Oui, de façon approximative.

M. Chappell: Mes questions sont toutes d'ordre général, monsieur MacNaught. Pourriez-vous me dire, en résumé, quels sont les buts et les tâches de l'Office fédéral du charbon?

M. MacNaught: L'Office fédéral du charbon a été établi sur la recommandation d'une Commission royale d'enquête dont le président était le regretté juge Carroll, de la Nouvelle-Écosse. A l'origine, son but était de conseiller le gouvernement dans les domaines qui ont trait à la mise en marché du charbon; on lui confia par la suite l'exécution de la Loi sur l'aide à la production du charbon, le paiement des subventions et les paiements faits en vertu de la Loi visant la mise de la houille canadienne sur un pied d'égalité avec la houille importée.

M. Chappell: Se fait-il de la recherche, à la demande ou sous les ordres de l'Office fédéral du charbon, dans les domaines de la production ou de la mise en marché?

M. MacNaught: La plupart des expériences entreprises par l'Office fédéral du charbon ont eu comme but, entre autres, d'améliorer la qualité du charbon. On a fait, par exemple, des expériences pour réduire la quantité de soufre dans le charbon afin qu'il se prête mieux à la fabrication du coke. On a fait une étude, au Nouveau-Brunswick, pour déterminer la valeur des gisements de charbon de Minto, les réserves qui s'y trouvent encore, ainsi que d'autres études du même genre.

M. Chappell: Le mandat de l'Office comprend-il la recherche dans les domaines de la production et de la mise en marché?

M. MacNaught: Oui, c'est exact.

M. Chappell: L'Office a-t-il comme rôle général de conseiller le gouvernement dans tous les domaines qui se rapportent au charbon?

M. MacNaught: Oui, dans tous les domaines. Je vous prie de m'excuser. Je croyais que vous m'aviez demandé si nous avions confié des études spéciales à des experts. En tant qu'Office, nous remplissons de façon continue les fonctions qui nous ont été assignées pour la mise en marché, etc., et nous donnons au gouvernement des conseils à ce sujet. Oui, nous avons fait des études spéciales.

M. Chappell: Même sur les méthodes plus efficaces d'extraire le charbon?

M. MacNaught: Oui, certainement.

M. Chappell: Pourriez-vous nous dire où sont situés, ou dans quelles provinces sont situés, les gisements qui sont actuellement en production ou qui sont disponibles pour l'avenir? Je ne sais pas exactement dans quelles parties du Canada se trouvent les plus riches gisements.

M. MacNaught: Les gisements qui attirent le plus d'attention à l'heure actuelle sont ceux des Montagnes Rocheuses, en Alberta et en Colombie-Britannique, parce qu'ils sont à la base de nos exportations au Japon. Les gisements de lignite, près d'Estevan, en Saskatchewan, sont d'une grande importance, et il y a aussi le charbon sous-bitumineux de l'Alberta dont on se sert pour produire de l'électricité.

M. Chappell: Y a-t-il des gisements d'importance au Manitoba, en Ontario, au Québec ou dans les îles du Nord canadien?

M. MacNaught: Il n'y a pas de gisements importants dans ces régions.

M. Chappell: Avons-nous seulement l'impression qu'il n'y en a pas ou est-ce que, tout simplement, nous n'en avons pas trouvé jusqu'ici? Nous ne le savons pas. Je me demande ce que les géologues en pensent.

M. MacNaught: Du point de vue géologique, je dirais qu'il est presque certain qu'il n'y a pas de charbon en quantités commerciales dans les régions que vous avez mentionnées.

M. Chappell: Il n'y a aucun indice géologique qui laisserait prévoir qu'il s'y trouve du charbon?

M. MacNaught: C'est exact, avec la seule exception qu'il y a, au sud de la baie James, un gisement de lignite qui pourrait peut-être être exploité sur une base commerciale rentable. L'industrie privée fait actuellement une étude à ce sujet et l'avenir nous dira si ce gisement peut être exploité d'une façon rentable.

M. Chappell: S'agit-il d'un gisement considérable?

M. MacNaught: Oui, c'est un gisement considérable.

M. Chappell: Si l'on pouvait exploiter ce gisement, cela pourrait avoir un effet bienfaisant sur la mise en valeur du nord de l'Ontario. On pourrait au moins s'en servir pour produire de l'électricité.

M. MacNaught: J'en doute.

M. Chappell: Y a-t-il dans les Maritimes des gisements d'une certaine importance, à part ceux que nous connaissons en Nouvelle-Écosse?

M. MacNaught: Non.

M. Chappell: Pourriez-vous nous dire quel est le pourcentage approximatif de charbon dont on se sert pour la production thermoélectrique c'est-à-dire la production d'énergie électrique au moyen du charbon?

M. MacNaught: Vous voulez parler du charbon canadien?

M. Chappell: Oui. De tout le charbon qui est employé au Canada, est-ce 10 p. 100 ou 50 p. 100 qui est consacré à la production thermoélectrique?

M. MacNaught: On a employé au Canada, l'année dernière, un total de 28 millions de tonnes de charbon. De ce total, 11 millions de tonnes de charbon canadien ont servi à produire de l'électricité.

M. Chappell: Croyez-vous que...

M. MacNaught: Permettez-moi d'apporter une correction. Ce chiffre de 11 millions de tonnes comprend le charbon canadien et le charbon américain.

M. Chappell: Croyez-vous que le charbon continuera de servir à cette fin à l'avenir ou bien que l'énergie thermoélectrique sera produite à partir de l'énergie nucléaire ou d'un autre produit?

M. MacNaught: Je ne crois pas que l'on abandonne le charbon dans un avenir prévisible en Alberta et en Saskatchewan, parce que le lignite est, en Saskatchewan, la source d'énergie la plus économique. Je puis ajouter, sans peur de me tromper, que le charbon sous-bitumineux de l'Alberta est aussi la source d'énergie la plus économique dans cette province.

M. Chappell: Vous ne croyez donc pas que l'énergie nucléaire forcera l'industrie du charbon à plier bagages dans un avenir prochain, du moins dans certaines régions?

M. MacNaught: Non, je ne le crois pas.

M. Chappell: Compte tenu de nos réserves, pendant combien de temps pouvons-nous tenir le coup au rythme actuel de la consommation? Pendant 20 ans ou 100 ans?

M. MacNaught: Voilà une question à laquelle il est très difficile de répondre, parce que chaque personne qui fait une étude la fait d'après des données différentes. Je dirais, toutefois, que nous avons raison de croire que nous avons assez de réserves de charbon au Canada pour durer un millénaire. Je parle ici du charbon qui peut être récupéré, extrait, etc.

M. Chappell: Je n'ai plus qu'une question à poser. Je me demande pourquoi les Japonais sont venus de si loin pour acheter du charbon. Je reconnais que la distance est déjà assez grande lorsqu'il s'agit de le transporter par mer de l'Australie et des États-Unis, mais il me semble que, dans notre cas, la distance à parcourir sur terre est assez longue.

M. MacNaught: Vous voulez sans doute parler de la distance qui sépare les montagnes de l'Alberta de Port Moody. En ce qui concerne les Japonais, c'est tout simplement une question d'économie.

M. Chappell: Pourquoi nous est-il possible de vendre à meilleur prix qu'une mine qui serait située près de la mer, par exemple?

• 2035

M. MacNaught: Les Australiens ont cet avantage. Leurs mines sont à proximité de la mer, mais leur charbon ne se prête pas aussi bien que le nôtre à des usages métallurgiques. Le charbon qu'on exploite actuellement dans les Montagnes Rocheuses est probablement sans égal dans le monde pour les usages métallurgiques. Le charbon Pocahontas est peut-être d'une qualité un peu meilleure, mais...

M. Chappell: Il s'agit d'un charbon de la Pennsylvanie, n'est-ce pas?

M. MacNaught: Oui, de Pennsylvanie.

M. Chappell: Emploie-t-on ce bon charbon de l'Alberta à des fins métallurgiques?

M. MacNaught: Au Canada?

M. Chappell: Oui.

M. MacNaught: Non, nous n'employons pas ce charbon.

M. Chappell: Pour quelle raison? Est-il plus économique de l'importer de la Pennsylvanie?

M. MacNaught: Non, le charbon de la Pennsylvanie n'est pas employé à des fins métallurgiques au Canada.

M. Chappell: Quel charbon emploie-t-on?

M. MacNaught: Nous employons notre propre charbon. L'Australie a, pendant un certain temps, importé du charbon des États-Unis, mais cette pratique a été abandonnée depuis qu'on extrait le soufre du charbon.

M. Chappell: Le but métallurgique, je suppose, est la fabrication de l'acier ou du fer?

M. MacNaught: Non, la fabrication du coke, qui sert à la fabrication de l'acier.

M. Chappell: Le charbon de l'Alberta n'est-il pas employé à cette fin au Canada?

M. MacNaught: On en emploie une petite quantité.

M. Chappell: En Alberta ou en Ontario?

M. MacNaught: On l'emploie pour cela en Alberta.

M. Chappell: D'où provient celui dont on se sert à Hamilton?

M. MacNaught: Les industries de Hamilton l'importent des États-Unis.

M. Chappell: Je vous remercie.

M. Sulatycky: Monsieur MacNaught, je crois comprendre que le charbon canadien représente environ 4 p. 100 du charbon qui est utilisé dans les industries du fer et de l'acier au Japon. Est-ce exact?

M. MacNaught: C'est une estimation assez juste.

M. Sulatycky: Le charbon américain, qui doit être transporté de beaucoup plus loin, représente environ 40 p. 100 des importations japonaises.

M. MacNaught: Oui, 40 p. 100, et je crois que le charbon australien représente également 40 p. 100 de ses importations.

M. Sulatycky: Pouvez-vous nous dire quel pourcentage de la consommation totale du Japon le charbon canadien représentera lorsque nos exportations au Japon auront augmenté de façon à remplir nos contrats actuels?

M. MacNaught: Ce sera là une estimation très approximative, parce que la demande japonaise en fait de charbon canadien va augmenter elle aussi; mais je dirais qu'il sera de l'ordre de 20 à 25 p. 100.

M. Sulatycky: Nous améliorerons alors sensiblement notre position sur le marché japonais, n'est-ce pas?

M. MacNaught: De beaucoup.

M. Sulatycky: Je voulais savoir si nous faisons assez de publicité autour de notre produit sur le marché japonais. Il semble qu'un rendement de 25 p. 100 le prouve.

Où se tiendra la prochaine conférence fédérale-provinciale sur le charbon?

M. MacNaught: A Calgary.

M. Sulatycky: Et la suivante?

M. MacNaught: Je l'ignore.

M. Sulatycky: Puis-je proposer la nouvelle ville de Grande Cache où se trouve, comme vous le savez, la mine McIntyre Porcupine, dans la partie septentrionale de l'Alberta, qui sera l'une des principales houillères du monde.

M. Paproski: J'invoque le règlement, monsieur le président, car je crois que la conférence devrait avoir lieu à Edmonton, après avoir été tenue à Calgary.

M. Sulatycky: Toutes les conférences sur le pétrole peuvent se tenir à Edmonton, à condition que les conférences sur le charbon se tiennent chez nous.

Existe-t-il un tarif sur le charbon importé des États-Unis pour utilisation à Hamilton?

M. MacNaught: A quelles fins?

M. Sulatycky: Pour la métallurgie.

M. MacNaught: Non.

M. Sulatycky: Il n'existe aucun tarif?

M. MacNaught: Non. Sur le charbon importé pour la production d'énergie thermique, il existe un tarif de 50 cents qui fait présentement l'objet de réductions. Il a été réduit de 10 p. 100 l'an dernier et le sera graduellement jusqu'à son abolition, ainsi qu'il a été établi à la suite des négociations du Kennedy Round. Deux réductions de 10 p. 100 se sont produites depuis le début des négociations.

M. Sulatycky: L'Office fédéral du charbon s'occupe-t-il présentement du déplacement des mineurs des provinces Atlantiques vers les mines des Rocheuses?

M. MacNaught: Non j'allais dire Dieu merci, mais je ne l'ai pas dit.

M. Sulatycky: Monsieur le président, j'ai terminé mes questions pour cette fois.

• 2040

M. Deakon: Monsieur MacNaught, pourriez-vous nous dire quels sont les types de charbon extraits au Canada?

M. MacNaught: Il y a le charbon bitumineux, le sous-bitumineux et le lignite. Il existe également dans les Rocheuses un très bon type de charbon bitumineux que les Japonais classent parmi les anthracites.

M. Deakon: Quel type de charbon est surtout exporté?

M. MacNaught: Le charbon bitumineux de volatilité moyenne à basse.

M. Deakon: Quelle proportion de notre charbon est exportée aux autres pays?

M. MacNaught: Environ 10 p. 100.

M. Deakon: Quelle proportion en est exportée aux États-Unis?

M. MacNaught: Une infime proportion, environ 100,000 tonnes.

M. Deakon: A votre avis, monsieur MacNaught, quelle concurrence exerce le charbon comme producteur d'énergie par rapport à l'énergie nucléaire et à l'énergie produite par le pétrole et le mazout?

M. MacNaught: Tout dépend de l'emplacement de l'exploitation. J'ai fait remarquer à M. Chappell que le lignite extrait à Estevan constitue la source d'énergie la moins chère au monde. Il en est de même du charbon sous-bitumineux extrait en Alberta. Si on a besoin d'énergie électrique et qu'on aménage la centrale à proximité de la mine de manière à ne pas devoir transporter le lignite sur une grande distance, ce qui ne serait pas rentable, il s'agit là d'une source d'énergie très peu coûteuse.

M. Deakon: En d'autres termes, vous affirmez que la concurrence sera plus ou moins forte en fonction de la proximité de la source d'énergie, n'est-ce pas?

M. MacNaught: C'est exact. Il s'agit d'un produit volumineux dont le transport est très coûteux. Une tonne de lignite comprend un fort volume de cendres et de déchets.

M. Deakon: Les producteurs et distributeurs de charbon m'ont fait part à plusieurs reprises de leurs préoccupations relativement à leur situation concurrentielle, notamment lorsqu'ils soumissionnent à l'égard de contrats de travaux publics comme la construction de certains établissements du genre des prisons.

M. MacNaught: En effet.

M. Deakon: Que fait votre Office en vue de renseigner ou de conseiller l'administration gouvernementale sur les économies qu'elle pourrait réaliser en utilisant le charbon plutôt que d'autres sources d'énergie?

M. MacNaught: Nous assurons les services d'un président qui préside une commission d'enquête. Comme le président en question se trouve à mes côtés, je lui demanderais de répondre à votre question. Monsieur Brown, pourriez-vous expliciter vos fonctions?

M. Brown: Il s'agit du comité interministériel du combustible qui examine les cas de rénovation ou de construction de chaufferies relevant du gouvernement fédéral. Le ministère en cause établit une comparaison des coûts que vérifie le comité en question afin d'obtenir les frais d'exploitation des divers modes de chauffage: gaz, mazout, charbon ou électricité. Le comité se limite à établir des constatations; la décision ultime est du ressort du ministère dont relèvent les travaux publics ou les pénitenciers. Il prend les mesures qui s'imposent en l'occurrence.

Le genre de chaufferie qui vous préoccupe, dans le cas d'un pénitencier ou d'un vaste immeuble à bureaux, est dotée de chaudières de moyennes et de petites dimensions. Malheureusement, le charbon n'exerce pas une forte concurrence dans ce genre de chauffage, qui s'effectue surtout au pétrole et au mazout. En d'autres termes, l'automatisation au pétrole et au mazout est beaucoup plus facile dans le cas d'une chaudière de moyenne ou de petite dimension.

Il en va tout autrement dans le cas des chaudières utilisées par l'Hydro-Ontario ou la Commission d'énergie de l'Alberta. Les dimensions de ces chaudières permettent de mécaniser de façon rentable la manutention des cendres et du charbon, ce qui fait que ce dernier combustible est de loin de moins coûteux. L'automatisation de la chaudière de moyenne et de petite dimension doit faire l'objet de recherches plus poussées. C'est là un point de suprême importance en ce qui concerne l'utilisation du charbon.

• 2045

M. Deakon: Vous consulte-t-on avant d'établir les devis de ces divers contrats?

M. Brown: Oui.

M. Deakon: Avez-vous eu l'occasion de constater si on tient compte de vos conseils?

M. Brown: Nous leur demandons toujours de revenir nous voir l'année suivante.

M. Deakon: Je vous remercie. Je n'ai pas d'autres questions, monsieur le président.

M. Harding Monsieur le président, je voudrais poser à M. MacNaught quelques questions sur l'importation du charbon au Canada. Quel a été l'an dernier le tonnage total du charbon importé au Canada?

M. MacNaught: Quinze millions de tonnes.

M. Harding: Quinze millions de tonnes?

M. MacNaught: C'est exact.

M. Harding: Tout ce charbon a-t-il été importé des États-Unis?

M. MacNaught: En effet.

M. Harding: A combien s'est élevée l'an dernier la production de charbon au Canada?

M. MacNaught: A 11 millions de tonnes.

M. Harding: Ce chiffre comprenait le charbon exporté et le charbon utilisé au pays?

M. MacNaught: C'est exact.

M. Harding: Quel type de charbon a-t-on importé?

M. MacNaught: Du charbon bitumineux produisant de l'énergie thermique.

M. Harding: Tout le charbon importé était du charbon bitumineux.

M. MacNaught: C'est exact.

M. Harding: Environ quelle proportion du charbon utilisé au Canada a été importée?

M. MacNaught: 15 millions de tonnes sur 28 millions.

M. Harding: Un peu plus de la moitié.

M. MacNaught: Oui.

M. Harding: J'ai quelques autres questions à poser afin de faire ressortir un point particulier. Combien de mineurs comptaient l'an dernier les exploitations houillères du Canada?

M. MacNaught: Environ 7,600.

M. Harding: S'agit-il d'une diminution ou d'une hausse par rapport à l'année précédente?

M. MacNaught: D'une diminution.

M. Harding: Quelle proportion de ce charbon a servi à la production d'énergie thermoélectrique?

M. MacNaught: Onze millions de tonnes.

M. Harding: Quelle proportion ont utilisé les aciéries?

M. J.-Y. Fortin (statistique, Office fédéral du charbon): 5,800,000 tonnes en 1967 et 7,400,000 tonnes en 1968.

M. Harding: D'où provient ce charbon, du Canada ou des États-Unis?

M. Fortin: Sept millions de tonnes proviennent des États-Unis et 400,000 tonnes du Canada.

M. Harding: Sept millions de tonnes proviennent des États-Unis?

M. Fortin: C'est exact.

M. Harding: Quel type de charbon?

M. Fortin: Du charbon bitumineux.

M. Brown: Permettez-moi d'ajouter que le président a fait allusion il y a un instant à la reprise du marché urbain. Il s'agit d'une hausse de la proportion du charbon utilisé par l'industrie métallurgique.

M. Harding: On a donc importé l'an dernier des États-Unis environ 18 millions de tonnes de charbon, n'est-ce pas?

M. MacNaught: Quinze millions.

M. Harding: Sept millions ont été utilisées par les aciéries et 11 millions ont servi à la production d'énergie thermoélectrique. Une partie de ce dernier charbon était du charbon canadien.

M. MacNaught: Vous avez raison.

M. Harding: J'aimerais maintenant savoir quelle proportion de ce charbon a été importée des États-Unis.

M. Fortin: En 1968, 5,400,000 tonnes ont été importées et 5,700,000 tonnes étaient du charbon canadien. En 1967, 4,900,000 tonnes ont été produites au Canada et 4,100,000 tonnes ont été importées des États-Unis.

M. Harding: Où sont situés aux États-Unis ces dépôts de charbon bitumineux, sont-ils près de la frontière?

M. Brown: A environ 300 milles, en Pennsylvanie et en Virginie.

M. Harding: Coûte-t-il moins cher d'importer ce charbon au Canada que de transporter notre charbon bitumineux de nos houillères de l'Ouest dans ces régions?

M. Brown: Que de le transporter des Rocheuses, oui.

M. Harding: Combien moins cher?

• 2050

M. MacNaught: En gros, de 8 à 10 dollars de moins la tonne.

M. Harding: Très bien. Combien coûterait le transport d'une tonne de charbon bitumineux américain livré à l'une de nos centrales thermiques?

M. Brown: Environ $9. C'est ce qu'il en coûte à l'Hydro-Ontario.

M. Harding: Très bien. Le transport de ce même charbon des houillères de l'Ouest coûterait environ $18, n'est-ce pas?

M. MacNaught: C'est exact.

M. Harding: Quel prix touchons-nous pour le charbon que nous expédions au Japon?

M. MacNaught: Le prix moyen semble être d'environ $12.

M. Harding: Quel serait le prix livré à destination?

M. MacNaught: Environ $4 de plus.

M. Harding: Ah bon! ce serait environ ...

M. MacNaught: Je crois que le prix du charbon livré au Japon est d'environ $17; cependant, il peut comporter certains frais supplémentaires.

M. Harding: Il en coûte moins cher pour l'extraire et l'expédier au littoral, puis pour le réexpédier au Japon que pour l'expédier de l'Ouest canadien en Ontario.

M. Brown: Il s'agit de deux différentes sortes de charbon et de deux prix différents. Le charbon expédié au Japon est un charbon métallurgique, et tout le charbon métallurgique, quelle qu'en soit la provenance, se vend au prix fort partout dans le monde. Le charbon dont vous parlez et auquel le président a fait allusion et qui est utilisé par les usines thermiques de l'Ontario est un charbon à vapeur qui se vend moins cher. Or, si nous désirons comparer le prix du charbon métallurgique américain importé par les aciéries de l'Ontario, je dois signaler que ce charbon coûte au moins $12 la tonne livré. C'est ce charbon qui peut se comparer à celui qui est expédié au Japon de l'Ouest canadien.

Les producteurs de charbon métallurgique de l'Ouest canadien peuvent extraire du charbon et l'expédier au Japon à des prix concurrentiels, du moins ils pourront le faire dès qu'ils pourront exécuter leur important contrat. En d'autres termes, ils toucheront environ $12 pour ce charbon chargé à bord du navire à Vancouver. S'ils ne peuvent l'expédier dans l'Est du Canada, c'est à cause des longs transports par chemin de fer. Il en coûte de $10 à $11 pour expédier une tonne de charbon de l'Alberta en Ontario.

M. Harding: Où se trouvent les sources d'approvisionnement les plus rapprochées de nos usines thermiques de l'Ontario et du voisinage?

M. Brown: En Pennsylvanie.

M. Harding: Je veux parler de sources canadiennes.

M. MacNaught: Au Canada, je suppose que ce seraient les gisements houillers de Sydney. Peut-être le gisement Minto, au Nouveau-Brunswick, serait-il un peu plus rapproché.

M. Harding: Quelle serait la distance en milles?

M. MacNaught: Entre 1,000 et 1,200 milles, sauf erreur.

M. Harding: Depuis le début de la présente année, le droit de douane grevant le charbon importé au Canada est de 30 cents la tonne.

M. MacNaught: C'est exact. Il était de 50 cents auparavant, mais il y a eu deux réductions de 10 cents chacune; par conséquent, il est maintenant de 30 cents et il sera supprimé éventuellement.

M. Harding: Il diminuera de 10 cents par année pendant les trois prochaines années, n'est-ce pas?

M. MacNaught: C'est exact.

M. Harding: Je suppose que vous avez fait des recherches approfondies pour vous assurer qu'il n'y a pas au Canada de sources de charbon qui puissent soutenir la concurrence du charbon américain, du moins en ce qui concerne le prix.

M. MacNaught: Oui.

M. Harding: N'y a-t-il pas d'endroit aux États-Unis où le charbon canadien pourrait faire concurrence au charbon américain, de la même façon que ce dernier fait concurrence au charbon canadien en Ontario?

M. MacNaught: Dans l'Ouest peut-être. Ce débouché prend de l'ampleur actuellement.

M. Harding: Pourquoi un tel débouché n'a-t-il pas existé jusqu'ici?

M. MacNaught: C'est parce que le besoin ne s'en faisait pas sentir.

M. Harding: Il n'y a pas dans ces endroits d'aciéries ni d'usines thermiques, et ainsi de suite.

M. Brown: Il y en a, mais, sauf en Californie, elles sont de faibles dimensions.

M. Harding: Avez-vous jamais versé de subventions à l'égard de ce charbon expédié à ces usines thermiques au Canada?

• 2055

M. MacNaught: Oh oui! Nous avons versé une subvention à l'égard de 750,000 tonnes de charbon expédié de Sydney à l'Hydro-Ontario pendant trois ou quatre ans ou davantage.

M. Harding: Quel en aurait été le montant?

M. MacNaught: Environ $9 la tonne.

M. Harding: Je constate que le rapport que j'ai sous les yeux renferme des chiffres très intéressants relativement au coût de production par tonne. Je ne sais si je puis les retrouver au pied levé. Qu'est-ce que cela signifie au juste? S'agit-il des frais d'extraction du charbon?

M. MacNaught: Cela figure à la page 42. La rubrique qui figure sur cette page s'intitule «Mines de charbon canadien—Frais d'exploitation et recettes»; les frais d'exploitation comprennent la main-d'œuvre, l'entretien et les réparations, les prestations sociales, le salaire de vacance et ainsi de suite.

M. Harding: Vous y énumérez les différentes provinces, n'est-ce pas?

M. MacNaught: Oui, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan.

M. Harding: Je constate qu'il s'agit de pourcentages. Qu'est-ce que cela signifie? Oh, je vois qu'il s'agit de dollars.

M. MacNaught: Oui, il s'agit du pourcentage du coût total.

M. Harding: Je vois que le président me fait signe que mon temps de parole est épuisé.

Le président: Merci, monsieur Harding. La parole est à M. Whiting.

M. Whiting: Monsieur le président, M. MacNaught pourrait-il nous dire quelle somme est

affectée à la recherche? Vous avez parlé de la recherche tantôt.

M. MacNaught: $50,000.

M. Whiting: Par année?

M. MacNaught: La somme était de $50,000 l'an dernier. Cette année elle est de $30,000.

M. Whiting: Pourquoi avez-vous réduit les sommes attribuées à la recherche?

M. MacNaught: Nous n'avons pas réduit ces sommes; c'est le gouvernement qui l'a fait. Mais je ne saurais faire de commentaires sur les motifs qui l'ont porté à prendre une telle mesure.

M. Whiting: Très bien, je ne m'en étais pas rendu compte. Aimeriez-vous affecter plus d'argent à la recherche?

M. MacNaught: Nous aimerions affecter de fortes sommes à la recherche, car la recherche sur la houille a été fort négligée au Canada. L'industrie n'a à peu près rien fait dans le domaine de la recherche sur la houille comparativement surtout à ce qu'on a fait aux États-Unis.

M. Whiting: Y a-t-il une association de producteurs de charbon ou quelque chose du genre?

M. MacNaught: Non, mais il y a dans l'Ouest une association dont le siège se trouve en Alberta et qui comprend quatre ou cinq des grandes sociétés qui exploitent des mines dans les montagnes; c'est à peu près tout. Sauf erreur, il y en a une au Nouveau-Brunswick.

M. Whiting: Ces gens se livrent-ils à la recherche?

M. MacNaught: Non.

M. Brown: A mon avis, le principal centre de recherche se trouve ici, à Ottawa; le Centre de recherche sur le combustible. Il collabore étroitement avec nous à l'égard de questions qui intéressent l'industrie de la houille, par exemple certaines questions comme la réduction de la teneur en soufre du charbon, la réduction de la teneur en cendre, l'utilisation plus efficace des chaudières et ainsi de suite. Cette recherche se fait surtout par le gouvernement fédéral au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

M. Whiting: Dois-je comprendre qu'on ne vous accorde que $30,000?

M. Brown: Nous utilisons cette somme afin d'appuyer certaines entreprises qui nous intéressent vivement. Nous pourrions utiliser une plus forte somme, mais c'est tout ce que nous avons; par conséquent nous la répartissons entre les diverses entreprises.

M. MacNaught: La réponse était affirmative.

M. Brown: Pas tout à fait.

M. Whiting: Très bien. Vous avez dit que vous aviez $50,000 l'an dernier et que vous n'avez que $30,000 cette année. Quelle somme aimeriez-vous avoir à votre disposition?

• 2100

M. Brown: Je ne crois pas qu'il y ait lieu d'accroître fortement les subventions à la recherche. A mon avis, nous utilisons à bon escient les sommes disponibles actuellement, mais si l'on mettait à notre disposition la somme de $100,000—qui serait quand même une modeste somme—nous pourrions fortement stimuler la recherche sur la houille dans les provinces et les universités. Je ne crois pas qu'une forte somme soit nécessaire, mais qu'il y aurait lieu d'utiliser d'une façon intelligente une somme raisonnable. A l'heure actuelle, au Canada, la Direction des mines, les universités et ainsi de suite dépensent environ un demi-million de dollars; cette somme pourrait certes faire l'objet d'une modeste augmentation.

M. Whiting: Je n'ai pas bien saisi la dernière partie de votre réponse. Combien les universités dépensent-elles?

M. Brown: Au total, pour tout le Canada, on affecte environ $500,000 par année aux études sur la houille; comme nous l'avons indiqué, la contribution de l'Office était à un certain moment de $50,000, mais, cette année, elle sera de $30,000. Voilà à peu près ce qui en est de la recherche sur la houille au Canada; elle n'est pas très importante.

M. Whiting: En prenez-vous l'initiative?

M. Brown: D'une certaine partie.

M. Whiting: J'aimerais maintenant faire quelques observations au sujet des mines de charbon du Cap-Breton. Vous avez dit que vous étiez en train de fermer graduellement les mines du Cap-Breton et, pourtant, je vois...

M. MacNaught: Nous ne fermons pas les mines...

M. Whiting: Très bien, le...

M. MacNaught: La Société de développement.

M. Whiting: DEVCO est en train de les abandonner progressivement. Combien y avait-il au Cap-Breton, mettons, il y a cinq ou dix ans, de mines de charbon en productio et combien y en a-t-il maintenant?

M. MacNaught: Il y a dix ans, il y en avait une dizaine. Actuellement, il y en a quatre

administrées par DEVCO et deux dirigées par l'entreprise privée. Il y a actuellement au Cap-Breton six mines produisant du charbon.

M. Whiting: La DEVCO est-elle en train d'abandonner progressivement l'exploitation des quatre mines de charbon qu'elle administre?

M. MacNaught: A mon avis, je dirais qu'elle réduit plutôt l'envergure de ses opérations. Elle réduit quelque peu la production, et je crois que son objectif est de fermer une ou deux de ces mines.

M. Whiting: Le Cap-Breton exporte-t-il du charbon aux États-Unis?

M. MacNaught: Non.

M. Whiting: Est-ce parce que tout le charbon est utilisé à Sydney ou bien parce que le charbon ne peut soutenir la concurrence du point de vue du prix ni de la qualité?

M. MacNaught: Il ne serait pas concurrentiel du point de vue du prix, mais il le serait du point de vue de la qualité, bien qu'il ne convienne pas à toutes fins. Le charbon de Sydney contient beaucoup de soufre—environ 2 à 3 p. 100—tandis que dans certaines régions des États-Unis, le charbon en contient beaucoup moins. C'est le charbon à faible teneur de soufre qui fait du bon coke.

M. Whiting: J'ai une autre question à poser. Savez-vous quelles étaient les houillères exploitées sur l'île Bell?

M. MacNaught: Il s'agissait de minerai de fer.

M. Whiting: C'était du minerai de fer?

M. MacNaught: Oui.

M. Whiting: Oh, je m'excuse.

M. MacNaught: Il y a très peu de charbon à...

M. Whiting: ... à Terre-Neuve?

M. MacNaught: Si, il y en a un peu, mais les gîtes sont très minces, l'extraction n'est pas rentable.

M. Whiting: Alors, toute la houille extraite dans l'île du Cap-Breton s'emploie à l'usine de Sydney?

M. MacNaught: Oh, non, on en exporte une grande partie... «exporte» n'est d'ailleurs pas le bon terme. J'aurais dû dire qu'on en «expédie» vers le Québec et l'Ontario... 750,000 tonnes sont donc expédiées de Sydney à l'Hydro-Ontario; on envoie aussi de la houille de Sydney à Sudbury et dans d'autres parties de l'Ontario. Si vous voulez des détails complémentaires, je demanderai à M. Lajoie de vous les donner, car je ne me souviens pas de tous les noms.

• 2105

M. Lajoie: Il reste 166,000 tonnes à Cap-Breton, pour les aciéries; à peu près 750,000 tonnes vont à l'Hydro-Ontario; 50,000 tonnes environ sont expédiées à une usine de pâte et de papier du Québec; plusieurs containes de mille tonnes sont absorbées par diverses industries ontariennes (je n'ai pas le chiffre exact) et une certaine partie par la Commission d'énergie électrique de la Nouvelle-Écosse.

M. Whiting: Savez-vous si cette houille de Cap-Breton est aussi expédiée à l'usine hydro-électrique de Lakeview, qui est...

M. MacNaught: Oui, trois quarts de millions de tonnes par an.

M. Whiting: Mais une certaine partie de la houille qu'emploie cette usine est importée?

M. MacNaught: Cinq millions de tonnes.

M. Whiting: Et pourquoi?

M. Brown: L'usine en question utilise environ 5 millions et demi de tonnes. La Nouvelle-Écosse n'en achète qu'environ les trois quarts d'un million, parce qu'il est meilleur marché d'en importer la plus grande partie des États-Unis. La seule raison pour laquelle les établissements en cause acquièrent cette houille c'est qu'elles bénéficient en l'occurence d'une subvention de $9.00. L'Hydro-Ontario brûle le charbon du Cap-Breton, mais ces $9.00 ne lui permettent pas de battre la concurrence. C'est le montant qu'il fallait autrefois; cette houille n'est donc pas concurrentielle.

M. Whiting: Qui est-ce qui paye la subvention pour l'industrie privée? Ne disiez-vous pas qu'une partie était absorbée par une usine de pâte et de papier?

M. Lajoie: Oui, mais nous n'avons rien à faire avec les subventions versées au Cap-Breton. C'est la DEVCO qui a tout repris, et cela ne nous regarde plus.

M. MacNaught: La subvention avait pour but de maintenir la mine en exploitation et, si l'Hydro-Ontario ou d'autres entreprises pouvaient absorber 750,000 tonnes de charbon, on a jugé souhaitable de les y envoyer de Sydney. C'est pourquoi on les y a «exportées».

M. MacNaught: Ou à toute autre personne...

M. Whiting: Toute autre personne?

M. MacNaught: Oui, le fait qu'il s'agissait de l'Hydro ne faisait aucune différence. L'Hy-

dro était simplement un débouché commode à un moment où il s'agissait de trouver un marché.

M. Lavoie: Le principe observé pour la subvention était de lancer le charbon indigène—c'est-à-dire la houille du Cap-Breton—sur le marché, au même prix que le combustible de la concurrence, qu'il s'agisse de pétrole ou de charbon. On calcule le coût au client qui achète les deux, le combustible importé, ou indigène, y compris la différence que représente le prix de transport et ainsi de suite.

M. Whiting: Voudriez-vous m'indiquer encore une fois les chiffres pour la houille envoyée à l'usine hydro-électrique de Lakeview, tant en provenance des États-Unis que du Cap-Breton?

M. MacNaught: La différence de coût à l'usine hydro-électrique de Lakeview pour la houille américaine une fois importée est de $9 la tonne.

M. Whiting: Parfaitement.

M. Brown: La différence est de l'ordre de $8.90 ou $9.00. Elle est peut-être même un peu plus élevée, mettons de $9.05, mais c'est environ ce montant-là.

M. MacNaught: Il ne faut pas oublier que, depuis le mois d'avril 1968, nous n'avons plus rien à faire avec la subvention.

M. Whiting: Elle a été transférée à la DEVCO?

M. MacNaught: C'est la DEVCO qui expédie la houille. Je ne sais pas comment elle procède.

M. Whiting: Merci beaucoup.

Le président: Monsieur Comeau?

M. Comeau: J'avais l'impression, quand les représentants de l'Office fédéral du charbon ont déposé avant Noël et, de nouveau, ce soir, que votre attitude était plutôt négative et que vous étiez très pessimiste au sujet de toute l'industrie houillère. Je me demande si vous êtes vraiment convaincu que cette industrie a un avenir au Canada?

M. MacNaught: Je ne saurais être plus optimiste. Je regrette qu'on ait reçu une impression de défaitisme; mais je ne saurais être plus optimiste en ce qui concerne le débouché qu'offre le Japon à la houille métallurgique de la région des montagnes Rocheuses. Il y a là un grand avenir.

• 2110

M. Comeau: Êtes-vous aussi optimiste au sujet de l'Office fédéral du charbon? Je crois comprendre qu'on a parlé de le liquider. La tâche qui incombe à l'Office consiste, ainsi que je l'entends, à encourager, d'une façon générale, l'industrie houillère, et non pas seulement à trouver des débouchés, à verser des subventions et ainsi de suite, mais à vraiment pousser cette industrie. Les quelques dernières années, au Cap-Breton, par exemple, la DEVCO a mis la main sur toute l'extraction du charbon et cette entreprise ne tient pas le moindre compte de vous. Je me demande si, à votre avis, l'Office fédéral du charbon peut encore fonctionner comme tel, et si vous pourriez m'indiquer les raisons pour lesquelles on parle de la liquidation progressive de cet organisme qui serait alors incorporé au ministère.

M. MacNaught: Monsieur Comeau, il est très difficile de répondre à une question de cette nature, car il s'agit, au fond, de la ligne de conduite du gouvernement.

M. Comeau: Oui, je le comprends; mais il y a d'autres commissions et d'autres sociétés de la Couronne qui s'acquittent de tâches déterminées et qu'il n'est nullement question d'incorporer dans...

M. MacNaught: Je ne voudrais pas me lancer dans une discussion avec vous, monsieur Comeau, mais, je crois comprendre que certaines autres commissions sont absorbées par un ministère ou un autre. J'ai relevé récemment quelque part que l'Office d'expansion économique de la région..

M. Comeau: Oui, c'en est un.

M. MacNaught: .. avait été absorbé par le ministère de la Main-d'œuvre.

M. Comeau: C'est exact.

M. MacNaught: Ce qui m'a frappé alors, c'était que le gouvernement a peut-être pour principe de réintégrer dans les divers ministères les commissions et organismes qui s'en étaient détachés il y a quelques années.

M. Comeau: Avez-vous jamais proposé, ou envisagé, ou recommandé au gouvernement, mettons, la possibilité d'augmenter nos débouchés intérieurs? Vous parliez tout à l'heure de subventionner les provinces Atlantiques—le charbon de Nouvelle-Écosse, pour lui permettre de soutenir la concurrence. Il me semble que vous avez mentionné le chiffre de $9 la tonne. Avez-vous jamais, entre autres, formulé au sujet du transport de cette houille, des recommandations qui tendraient à réduire la subvention dont il s'agit?

M. MacNaught: Oui, l'Office a certainement, au cours des dernières années, recommandé diverses façons d'extraire la houille, l'emploi de machines nouvelles ainsi que certains modèles de machines.

M. Comeau: A-t-on donné suite à ces recommandations?

M. MacNaught: A certaines d'entre elles; mais vous parlez de nouveau d'un rapport fait au ministre par ses services, ce qu'on a toujours considéré comme...

M. Comeau: Avez-vous jamais fait des recommandations au sujet du transport?

M. MacNaught: Oui.

M. Comeau: Y a-t-on donné suite?

M. MacNaught: Oui, évidemment.

M. Comeau: Je n'ignore pas, d'ailleurs, qu'il se pose dans la région Atlantique un gros problème de transport. S'il était possible de le résoudre, on pourrait éliminer certaines disparités. Vous avez dit, en effet, ce soir, si j'ai bien compris, qu'une centrale électrique employait les trois quarts d'un million de tonnes de charbon de Nouvelle-Écosse, mais 5 millions de tonnes de houille américaine?

M. Brown: Oui, il s'agit de Toronto.

M. Comeau: Eh, bien, si ces recommandations ont été faites, le gouvernement devrait prendre des mesures en conséquence.

M. Brown: Il me semble, d'abord, que vous cherchez quelque exemple concret de ce qu'a fait l'Office et de son attitude à l'égard de la houille. Nos délibérations de ce soir vous ont peut-être semblé un peu défaitistes. C'est bien loin d'être vrai, je vous assure.

En ce qui concerne l'amélioration de l'industrie, nous commencerons par l'extraction de la houille sous-marine. L'Office fédéral du charbon a recommandé—il y a 15 où 20 ans, d'ailleurs—de perfectionner les machines qu'on emploie dans les mines—y compris, mettons, les mines de votre région, c'est-à-dire les gisements houillers de Sydney—et l'Office à consenti des prêts aux exploitants là-bas, en vertu de la Loi sur l'aide à la production du charbon. Par exemple, juste avant la formation de la DEVCO, l'Office a dû envisager la possibilité de la désorganisation et de la fermeture de ces mines avant que la DEVCO ne puisse en reprendre l'exploitation. Dans cette optique, et afin d'éviter un bouleversement là-bas—je répète qu'il s'agit du temps avant la mise sur pied de la Société de développement du Cap-Breton—l'Office fédéral du charbon a dépensé près de 4 millions de dollars pour l'acquisition d'équipement minier. Il a choisi cet outillage, s'est procuré les fonds nécessaires pour le payer sur les deniers fédéraux, l'a fait acheter et délivrer à l'endroit où il est employé. Il y a maintenant dans ces mines une certaine quantité d'équipement, qui fonctionne bien et se trouve sur place. J'admets qu'il doit être utile à la DEVCO.

Passons maintenant au transport de la houille. C'est, de nouveau, grâce à l'Office fédéral du charbon qu'il y a, à Sydney, un quai de chargement. Or, ce quai a été aménagé moyennant les capitaux..., ou, plutôt par les exploitants à l'époque, c'est-à-dire, la *Dominion Coal Company Limited*, mais en prévoyant que celle-ci en obtiendrait le remboursement sur le mouvement de la houille, par les subventions versées pour ce transport.

Il s'agit d'un quai tout à fait moderne, conçu pour permettre l'accostage de deux gros bateaux à déchargement automatique, soit le *Cape Breton Miner* et l'*Ontario Power*, qui transportent la houille vers les lacs. Il y a également un service conforme aux derniers progrès pour le chargement de la houille, et c'est grâce à la participation de l'Office fédéral du charbon.

De plus, les deux navires sont évidemment un aspect de l'expansion de l'Office du charbon. L'organisation d'un débouché provisoire pour trois quarts d'un million de tonnes par an offert par la Commission hydro-électrique de l'Ontario, mettons pour une dizaine ou une quinzaine d'années, était une mesure d'urgence afin de stabiliser l'économie du Cap-Breton. On a mis en service les navires en question afin de réduire sensiblement le coût du transport de Sydney aux lacs. Il s'agit de bateaux très modernes, à déchargement automatique.

Pour passer maintenant au Nouveau-Brunswick, l'Office fédéral du charbon y a étudié le gisement pour se rendre compte des possibilités qu'offraient ces couches très minces, et il a établi, sans le moindre doute, qu'il n'y avait rien à faire dans ces gîtes. Mais c'était là un résultat qui permettait au Nouveau-Brunswick d'agir, une indication pour l'avenir concernant l'exploitation de ce que renfermait encore le gisement *Minto*. C'est ce programme de rationalisation que le Nouveau-Brunswick réalise à l'heure actuelle. Voilà ce qu'a accompli l'Office fédéral du charbon.

Si maintenant l'on se tourne vers l'Ouest, tout le mouvement d'exportation vers le Japon est né et s'est développé grâce à l'Office fédéral du charbon et à ses fonds, ayant atteint maintenant les stades finaux. D'ici un an ou deux, ce mouvement sera tout à fait viable, de sorte qu'il en découlera des avantages très considérables pour le chemin de fer, qui transportera 10 millions de tonnes de houille par an, ainsi que pour les ports de la Colombie-Britannique.

A mon avis, l'Office fédéral du charbon a été plutôt modeste, même s'il est décrit assez favorablement dans les rapports annuels qu'on vient de vous remettre. Il s'occupe activement de toute mesure souhaitable en vue de faciliter l'exploitation de la houille. En

terminant sur ce sujet, je mentionne l'attitude de ceux qui s'opposent à l'intérêt accordé à la houille, étant donné les grandes quantités de gaz, de pétrole et d'uranium dont nous disposons. A ceux-là je répondrai que les réserves de houille renferment plus d'énergie récupérable que tous nos gisements de pétrole, de gaz naturel et d'oxyde d'uranium bon marché. La houille fournit plus, beaucoup plus que toutes ces ressources réunies. Et vu nos besoins sans cesse croissants d'énergie, il nous faudra, en l'an 1990 ou 2,000, utiliser toutes les réserves existantes; nous devrons utiliser tout notre pétrole, tout notre gaz, tout notre oxyde d'uranium, ainsi que toutes nos ressources hydrauliques et toute notre houille. Nos réserves excédentaires ne sont donc que provisoires. Il nous faudra user avec parcimonie de toutes nos réserves d'énergie, de sorte que si, à l'heure actuelle, il y a excédent, la situation ne tardera pas à changer. Il faut adopter une attitude plus constructive et faire preuve de plus de prévoyance en ce qui touche nos ressources énergétiques. C'est ici que la houille prend toute son importance, car elle constitue une source colossale d'énergie.

• 2120

M. Comeau: Merci, monsieur Brown. J'ai une autre question. Vous avez dit tantôt que les droits imposés sur la houille provenant des États-Unis seraient incessamment réduits de 50—sauf erreur—à 30 cents. L'Office a-t-il recommandé la chose ou s'il l'approuve? N'est-ce pas là une autre manière de favoriser le marché américain, sans améliorer pour autant notre propre marché?

M. MacNaught: Cela faisait partie de l'accord du GATT. C'est tout ce que je peux dire.

M. Comeau: Oui, mais l'Office a-t-il fait des recommendations à ce sujet?

M. MacNaught: Au sujet de cette réduction, non, pas que je sache.

M. Comeau: La question ne vous touche-t-elle pas?

M. MacNaught: Les recommandations avaient été formulées avant mon accession au poste de président de l'Office. Je ne crois pas qu'on ait formulé des recommandations à ce sujet.

M. Comeau: La question ne vous préoccupe-t-elle pas? Cela veut dire qu'on utilisera plus...

M. MacNaught: Monsieur McCracken, savez-vous s'il a été fait des recommandations?

M. McCracken (secrétaire, Office fédéral du charbon): On a sûrement étudié la question. Le droit de 50 cents la tonne remonte à l'époque des premières difficultés de l'industrie houillère, après la Confédération. L'une des premières choses que fit le nouveau gouvernement du Canada, à ce moment-là, ce fut d'étudier l'annulation du Traité de réciprocité conclu avec les États-Unis, aux termes duquel la Nouvelle-Écosse ravitaillait en charbon la plupart des États de la côte Atlantique. Le droit est resté ensuite au taux fixe de 50 cents. On s'accorde à dire que, à cette époque—donc avant votre arrivée au sein de l'Office—l'opinion reposait en partie sur la conviction que, en dépit des modifications qui pourraient être apportées aux tarifs de transport ferroviaire, qui restent les mêmes qu'à cette époque, il était impossible de faire quoi que ce soit pour permettre au charbon canadien, tant de l'Ouest que de l'Est, de soutenir la concurrence, dans la région centrale, mettons Toronto, avec le charbon américain, sauf au prix de subventions extrêmement élevées. Comme l'a dit M. Brown, le prix du charbon de l'Hydro-Ontario est de $9 la tonne.

Aussi, l'Office a-t-il estimé, il y a plusieurs annés, lors des premiers pourparlers relatifs aux réductions à effectuer en vertu du GATT, qu'il était préférable, dans l'intérêt de l'industrie canadienne dans son ensemble, de réduire peu à peu le droit imposé sur le charbon américain et de fournir cette énergie aux régions centrales du Canada, qui étaient en mesure de l'utiliser, en réduisant le droit de 50 cents la tonne, niveau où l'on arrivera éventuellement par suite des réductions progressives de 10 cents, au lieu de dépenser $9 la tonne pour le transport du charbon canadien jusqu'à Toronto. Autrement dit, on considérait l'énergie comme une des composantes de l'évolution économique globale. Je ne pense pas qu'on ait discuté trop chaudement de la question; néanmoins, l'on croyait aussi qu'une réduction de 50 cents la tonne et la suppression éventuelle du droit sur le charbon pourraient servir de réponse vis-à-vis du GATT et lors du Kennedy Round.

M. Comeau: J'ai encore une question, monsieur le président. Avant de la poser, je dois dire combien je sais gré à M. MacNaught d'entrevoir un bel avenir pour la houille. Je partage son avis. Pensez, par exemple, au Cap-Breton, où la mine de charbon semblait vouée à l'échec. Dès que la DEVCO en eut assumé la gestion, elle a repris son activité normale. Voici maintenant mon autre question. Combien le gouvernement canadien accorde-t-il au Japon à titre de subvention?

• 2125

M. MacNaught: Il accorde un montant qui va en diminuant, le maximum, à l'heure actuelle, étant de $2.73 la tonne. Ce montant ira en baissant.

M. Comeau: Vous dites $2.73?

M. MacNaught: La tonne, subvention qui sera supprimée en 1971, dernière année pour laquelle elle sera versée.

M. Comeau: Je crois que mon temps de parole est expiré.

M. Aiken: J'ai une question complémentaire à poser au président.

Le président: Monsieur Aiken, il y a déjà deux autres questions complémentaires qui attendent et que j'essaie de retenir jusqu'à ce que nous en ayons terminé avec les interrogateurs. La parole va maintenant à M. Skoberg.

M. Skoberg: Monsieur MacNaught, je m'aperçois que l'Office s'occupe notamment de mettre au point un système et une méthode d'exploitation minière, de commercialisation et d'utilisation de la houille. Avez-vous fait des recommandations aux sociétés houillères au sujet de l'exploitation minière par excavateurs, suivant le système dont vous avez parlé et qui vous a demandé force recherches sur la méthodes d'exploitation. Avez-vous fait des recommandations sur les nouvelles méthodes d'exploitation à ciel ouvert?

M. MacNaught: Je ne le crois pas. L'exploitation minière à ciel ouvert est une forme très rudimentaire d'exploitation houillère. Je ne vois pas comment on pourrait nous inviter à faire des recommandations. Au Nouveau-Brunswick, nous en avions fait, mais il s'agissait d'une situation différente, très complexe.

M. Skoberg: Dans le sens de votre activité au sujet de la méthode d'exploitation minière, l'Office assume-t-il quelque responsabilité quant à l'état des terrains, une fois terminés les travaux exécutés à ciel ouvert.

M. MacNaught: Oh non, cela est du ressort provincial.

M. Skoberg: Avez-vous effectué des recherches sur l'écart du prix de revient, à la tonne, de la houille extraite selon la méthode à ciel ouvert, par rapport à celle qu'on exploite à l'aide de puits?

M. MacNaught: Oh oui, la première méthode est beaucoup moins coûteuse.

M. Skoberg: Pouvez-vous citer un chiffre estimatif?

M. MacNaught: Cela varie d'une mine à l'autre. Je ne saurais vous donner de chiffres pour l'ensemble.

M. Skoberg: Votre chiffre estimatif tient-il compte aussi de l'assainissement des terres? Il est assez facile de mettre des excavateurs en service et de retirer la houille; mais lorsqu'il s'agit d'assainir ensuite le terrain, combien en coûte-t-il, croyez-vous?

M. MacNaught: Il faudrait procéder ici à des calculs. Je ne dispose pour l'instant d'aucun chiffre estimatif.

M. Skoberg: A votre avis, c'est une loi, soit fédérale soit provinciale, qui régit l'assainissement des terres, une fois terminés les travaux d'exploitation à ciel ouvert, est-ce exact?

M. MacNaught: C'est la loi provinciale, à mon avis.

M. Skoberg: L'Office n'a-t-il fait aucune recherche à ce sujet?

M. MacNaught: Non, l'Office n'en a pas fait. La Direction des mines en a fait, pourtant, au sujet de l'exploitation minière à ciel ouvert.

M. Skoberg: Je me souviens que vous avez parlé de fonds fédéraux accordés actuellement, dans les Kootenays, aux mines de charbon produisant pour le marché Colombie-Britannique-Japon, est-ce exact? N'avez-vous pas mentionné cela tantôt?

M. MacNaught: J'ai parlé de subventions, mais non de fonds affectés à la recherche.

M. Skoberg: Les subventions sont prélevées sur les fonds fédéraux?

M. MacNaught: Oui, sur les fonds fédéraux.

M. Skoberg: Étant donné les fonds fédéraux affectés aux subventions, savez-vous s'il existe quelque règlement selon lequel ces sociétés doivent assainir les terrains?

M. MacNaught: Non, car ce n'est que très récemment que les méthodes d'exploitation minière à ciel ouvert ont commencé à être utilisées pour la production de charbon destiné à ce marché. Cela est tout récent. A Coleman, on a fait un peu de travaux en ce sens, mais on s'est surtout attaché jusqu'ici à l'exploitation selon la méthode des puits. Or, il s'est produit un changement à la suite duquel la *Kaiser Coal Limited* va produire de grandes quantités de charbon en employant la méthode d'exploitation à ciel ouvert.

M. Skoberg: Vous n'êtes pas sans savoir que cette méthode a été adoptée dans les régions d'Estevan, de Galahad et de Forestburg.

M. MacNaught: Oh oui!

M. Skoberg: Et il ne se fait là aucun travail d'assainissement du terrain?

M. MacNaught: Aucun travail de restauration.

M. Skoberg: C'est exact.

Le président: Oui, monsieur McCracken?

M. McCracken: L'exploitation houillère effective relève entièrement de la compétence provinciale, notamment suivant le Règlement minier. C'est donc à l'autorité provinciale de s'occuper, s'il y a lieu, d'assurer l'assainissement du terrain.

M. Skoberg: J'estime déplorable que la chose relève de la compétence provinciale, car, comme vous l'avez dit, nous aurons besoin, en 1990, de toutes les ressources dont nous disposerons; or, il ne restera plus alors aucune terre utilisable dans cette région.

M. Brown: J'aimerais donner quelques précisions au sujet de la restauration du terrain. La question a été soulevée par nous auprès de chacune des sociétés subventionnées comme auprès des autres sociétés de la région, qui ont toutes prévu des plans de restauration du terrain. Leur budget comprendra un poste à cette fin. Il en coûtera moins, évidemment, à Estevan que, mettons, pour une exploitation à ciel ouvert en montagne. Tout dépend des frais à envisager; néanmoins, on se rend parfaitement compte de la nécessité de restaurer convenablement le terrain. Certes, le travail ne sera pas exécuté au complet, mais au moins dans la mesure voulue pour rendre l'emplacement présentable.

• 2130

M. Skoberg: Je crois qu'il est un peu tard pour y penser dans la région d'Estevan. Quoi qu'il en soit, j'ai une autre question, monsieur le président, et je vois qu'il faudra bientôt étudier un crédit, qui n'a toutefois rien à voir avec le sujet. Dans le livre que j'ai en main, je vois une mention de vos services professionnels et spéciaux, qui ont coûté $71,000 au cours de l'année 1967-1968.

M. MacNaught: C'est juste.

M. Skoberg: Cela comprend-il la recherche et les fonds accordés aux universités du Canada?

M. MacNaught: Oui, c'est cela.

M. Skoberg: Embauchez-vous des experts-conseils ou recourez-vous à des services spéciaux?

M. MacNaught: Nous l'avons fait, oui.

M. Skoberg: Lancez-vous des appels d'offres publics ou invitez-vous certains experts à soumettre des prix?

M. MacNaught: Oui, nous lançons des appels d'offres.

M. Skoberg: De quelle façon? Quelle méthode employez-vous et jusqu'où au Canada lancez-vous des appels d'offres?

M. Brown: Nous prenons conseil de fonctionnaires fédéraux qui ont de l'expérience dans ce domaine; il s'agit du domaine de la métallurgie. Nous nous adressons aux métallurgistes compétents du gouvernement fédéral pour connaître le nombre de maisons qualifiées, puis nous lançons des appels d'offres à ces maisons.

M. Skoberg: Puisque vous mettez le con- en adjudication, ce n'est donc pas un appel public d'offres.

M. Brown: En effet, vous avez raison.

M. Skoberg: Cherchez-vous à savoir s'il y a d'autres maisons qui seraient en mesure de vous donner le service dont vous avez besoin à l'Office fédéral du charbon autrement que par les soins du gouvernement fédéral?

M. Brown: Nous nous adressons aux techniciens de cette discipline, c'est-à-dire la métallurgie, pour connaître les noms des sociétés qui exercent ce genre d'activités et savoir quelles sont les meilleures. Nous nous procurons ces renseignements.

M. Skoberg: Avez-vous fait des recherches sur la méthode de transport par pipe-line du charbon fluidifié?

M. Brown: Non, mais nous sommes au courant de ce qui se fait dans ce domaine grâce aux expériences qui se déroulent présentement en Alberta.

M. Skoberg: A l'université de l'Alberta?

M. Brown: Justement.

M. Skoberg: Quel montant d'argent a-t-on accordé à l'université de l'Alberta, par votre entremise, pour subventionner ces recherches?

M. Brown: Elle n'a rien reçu pour ces travaux.

M. Skoberg: Avez-vous consulté d'autres personnes?

M. Brown: Nous ne nous y opposons pas.

M. Skoberg: Vous êtes-vous renseignés auprès des industriels d'Oklahama au sujet du transport par pipe-line du charbon fluidifié? Êtes-vous au courant des résultats peu encourageants qu'ils ont obtenus par cette méthode?

M. Brown: Ils travaillent de concert avec le groupe de l'Alberta que vous avez mentionné; ou plutôt, ils maintiennent des relations étroites avec ce groupe. Nous n'entretenons pas de telles relations. Nous nous sommes intéressés au pipe-line de 110 milles installé en direction de Cleveland.

M. Skoberg: Celui qui était bouché à cet endroit pendant un certain temps.

M. Brown: Temporairement.

M. Skoberg: J'ai un autre point à éclaircir. Pouvez-vous me dire pourquoi les États-Unis peuvent produire du charbon en ce moment à un prix de revient par tonne inférieur à celui du Canada?

M. Brown: A cause des conditions géologiques et des conditions de travail qui sont meilleures aux États-Unis. J'entends les conditions géologiques.

M. Skoberg: Est-ce à cause des conditions de travail ou des conditions géologiques?

M. Brown: Les conditions de travail sont favorables à cause d'une meilleure structure geologique du charbonnage, ce qui en facilite l'extraction.

M. Skoberg: Je suppose que les formations géologiques se ressemblent à Galahad, à Forestburg et à Estevan?

M Brown: Les minières de Forestburg que vous mentionnez sont parmi les plus productives au monde. Celles de la Saskatchewan également se comparent avantageusement avec celles du monde entier pour la productivité et la rentabilité. Normalement, cependant, nous parlons des mines souterraines de la Nouvelle-Écosse, et nous disons qu'elles ne peuvent soutenir la comparaison avec les mines souterraines de l'Est des États-Unis, à cause des conditions physiques plus favorables qui existent dans les houillères des États-Unis.

M. MacNaught: L'une d'elles est sous-marine.

M. Skoberg: J'ai assez pris de votre temps, monsieur le président. Veuillez me dire, monsieur MacNaught, s'il y a eu des consultations avec les compagnies de transport, relativement à un service de trains entre la Colombie-Britannique et Toronto et d'autres point plus à l'Est?

M. MacNaught: Ces consultations ne font que commencer.

M. Skoberg: Y a-t-il un service de trains en ce moment à partir des charbonnages de la Pennsylvanie en direction de Toronto?

M. MacNaught: Non, parce que la traversée du lac se fait par chaland.

M. Skoberg: Sur des chalands?

M. Brown: Sur des charbonniers à décharge automatique.

• 2135

Le président: Je vois sur ma liste les noms de MM. Hymmen et Lind qui poseront les premières questions, après quoi je suppose que les quatre questions suivantes seront des questions supplémentaires, qui seront posées par MM. Sulatycky, Aiken, Hymmen et Deakon. Ai-je raison de penser que les autres questions seront supplémentaires?

M. Hymmen: Monsieur le président, M. Skoberg interrogeait le témoin sur l'extraction du charbon à ciel ouvert, et c'est justement à ce sujet que je voudrais interroger M. MacNaught. C'est un sujet de contestation dans nos organes d'information, et un grand nombre de Canadiens regrettent amèrement la destruction des Rocheuses, qui sont une ressource nationale irremplaçable. D'autre part, je comprends fort bien l'importance du charbon métallurgique pour l'industrie japonaise et aussi pour nos marchés d'exportation. La question que je voudrais poser à M. MacNaught a déjà reçu sa réponse lorsqu'il a déclaré qu'à son avis, cette question relevait entièrement des autorités provinciales. A votre connaissance, monsieur MacNaught, la Colombie-Britannique a-t-elle déjà adopté une loi portant sur la façon de procéder, les précautions à prendre à l'égard des morts-terrains et la régénération, l'assurance de la remise en valeur des zones carbonifères que l'on exploite présentement?

M. MacNaught: Sauf erreur, on songe très sérieusement à adopter une telle loi.

M. Hymmen: Êtes-vous d'avis comme moi que c'est là une question très importante?

M. MacNaught: Elle a à nos yeux une très grande importance. Le sol de notre pays est de la plus haute importance.

M. Hymmen: Je vous remercie.

Le président: Monsieur Lind?

M. Lind: Avant de passer à un autre sujet, j'ai une autre question à poser concernant les mines à ciel ouvert des Rocheuses. Ces gîtes ont-ils un ou deux milles de largeur et deux milles de profondeur? Bref, quel serait le volume exploitable de ce minerai des minières?

M. MacNaught: Je pense que ces gisements ont environ un quart de mille de largeur, et les morts-terrains à enlever dans la région des Rocheuses ont parfois une épaisseur de 400 à 500 pieds.

M. Lind: Est-ce du calcaire?

M. MacNaught: Non, c'est du grès en grande partie.

M. Lind: Du grès. Lorsqu'on enlève ces matériaux stériles s'en sert-on pour remplir les excavations antérieures?

M. MacNaught: En effet, c'est ce qu'on essaie de faire.

M. Lind: Quelle superficie du visage des Rocheuses est-on en voie de détruire? Est-ce un dixième de 1 p. 100 des Rocheuses qu'on est en train de défigurer ou est-ce davantage?

M. MacNaught: J'ai peur que ce soit beaucoup plus que la proportion infinitésimale que vous venez de mentionner.

M. Lind: Vous voulez dire que, proportionnellement, c'est beaucoup plus que cela?

M. MacNaught: La proportion est plus élevée que celle que vous avez mentionnée; plus petite, dois-je dire, plus petite.

M. Lind: Plus petite, très bien. En réalité, ils ne vont pas trop défigurer cette région?

M. MacNaught: Je crois que c'est une affaire d'opinions.

M. Lind: J'ai parlé à des gens qui habitent cette région, et je n'ai pas vu beaucoup de dégâts causés au paysage. Je voudrais maintenant vous poser des questions sur un autre sujet. Vous avez visité les sablières et les gravières dans le voisinage d'Hamilton ou de Dundas où l'on extrait du calcaire, ou peut-être la carrière de la St. Mary's Cement Company, où depuis des années le trou ne cesse de s'agrandir. Les gens se plaignent-ils au sujet de cette exploitation, lorsqu'ils savent qu'une ressource naturelle est mise en valeur pour le bien de toute la région?

M. MacNaught: Dans ces régions particulières que vous mentionnez, nous n'avons reçu aucune plainte.

M. Lind: Mais vous avez reçu des plaintes au sujet des Rocheuses, n'est-ce pas?

M. MacNaught: Les plaintes que nous avons reçues étaient formulées dans des coupures de journaux que nous envoyaient les intéressés.

M. Lind: Pour en revenir aux houillères de l'île du Cap-Breton, depuis que la DEVCO s'est portée acquéreur de ces mines, a-t-elle augmenté sa consommation de charbon de l'île dans son aciérie?

• 2140

M. MacNaught: L'année dernière, sa consommation de charbon de Sydney pour la fabrication du coke pour son aciérie de Sydney n'était plus que de 100,000 tonnes. Cette année, on prévoit qu'elle sera de 400,000 tonnes.

M. Lind: Mélange-t-on le charbon de Sydney avec du charbon provenant des États-Unis?

M. MacNaught: On me dit que, pour obtenir le coke de la qualité voulue, il faudra toujours mélanger environ 20 p. 100 de charbon américain au charbon de Sydney.

M. Lind: Alors, on en importe quelque 200,000 tonnes.

M. MacNaught: On n'a pas encore atteint le volume maximal que l'on pourra utiliser. Je crois qu'on espère un jour être en mesure de consommer environ 700,000 tonnes de charbon de Sydney, comme cela se faisait il y a une dizaine d'années.

M. Lind: Est-ce surtout à cause de la teneur en soufre du charbon?

M. MacNaught: La seule raison pour laquelle on peut revenir à l'ancien taux de consommation, c'est que les expériences faites par l'Office fédéral du charbon ont démontré qu'il est possible d'extraire à un prix de revient raisonnable le soufre du charbon et d'en réduire la teneur à un niveau acceptable

M. Lind: Récupère-t-on le soufre que l'on enlève ainsi?

M. MacNaught: Non, il n'a aucune valeur marchande.

M. Lind: Il n'a pas la moindre valeur. Je vous demande pardon, mais je n'ai pas compris le chiffre que vous avez donné, et je vous saurais gré de répéter la quantité totale de charbon utilisée dans l'aciérie de Sydney.

M. MacNaught: Elle est d'environ 700,000 tonnes.

M. Lind: Environ 700,000 tonnes, et l'on en arrivera à consommer toute cette quantité moins 20 p. 100 de charbon importé?

M. MacNaught: C'est ce qu'on espère.

M. Lind: Vous avez dit que la subvention avait été supprimée à compter du 1er avril de l'année dernière?

M. MacNaught: C'est exact: 1968.

M. Lind: Qui donc la leur paie maintenant?

M. MacNaught: La DEVCO va expédier le charbon, et si elle accuse un déficit à la fin de l'année, je suppose qu'il sera comblé tout comme le sont ceux des sociétés de la Couronne, c'est-à-dire par l'État.

M. Lind: Est-ce à l'aide d'un autre crédit que nous versons la somme de 20 millions de dollars par année pour subventionner les opérations de cette mine et de l'aciérie?

M. MacNaught: Les prévisions budgétaires de la DEVCO seront examinées par un autre comité, mais je ne crois pas que votre Comité soit chargé de les examiner. Elles seront soumises à l'un des autres comités qui est au courant de tous les faits, tandis que nous n'en connaissons rien. Ainsi que je l'ai dit, depuis le 1er avril, nous n'avons rien eu à voir avec les mines de Sydney, si ce n'est que nous faisons, avec l'aide de la Direction des services de vérification du Contrôleur du Trésor, la vérification définitive de leurs livres afin de savoir si nous leur devons encore de l'argent ou si elles ont été payées en trop.

M. Lind: Nous ignorons le montant de la subvention qui lui est versée par le gouvernement fédéral cette année?

M. MacNaught: L'aide financière accordée ne le sera pas sous la forme d'une subvention. Il est probable qu'elle accusera un déficit, mais il se peut aussi qu'elle montre un surplus. Je n'en sais rien.

M. Lind: Espère-t-on qu'à l'avenir l'Hydro-Ontario augmentera sa consommation de charbon de la Nouvelle-Écosse?

M. MacNaught: Je ne le crois pas, parce que la subvention est de $9 la tonne. Je ne peux concevoir qu'elle puisse être abaissée encore davantage.

M. Lind: Est-ce à cause de la distance que doit couvrir le charbon extrait pour arriver au jour?

M. MacNaught: C'est la principale raison, mais il ne faut pas oublier que le prix de revient d'une tonne de charbon à Sydney est plus élevé que dans des charbonnages concurrentiels aux États-Unis.

M. Lind: L'écart est-il attribuable au coût de la main-d'œuvre ou du matériel?

M. MacNaught: C'est le coût du transport qui est le principal facteur. Il ne faut pas oublier qu'en Nouvelle-Écosse, on va chercher le charbon à quatre ou cinq milles sous le fond de l'océan. Il faut le monter à la surface, remonter la pente et le hisser au jour par le puits d'extraction, ce qui contribue à en augmenter considérablement le prix de revient.

M. Lind: Je vous remercie, monsieur le président.

• 2145

M. Aiken: Monsieur le président, j'en appelle au règlement. Comme nous lèverons la séance dans quelques minutes, je crois que nous devrions décider si nous pouvons terminer ce soir l'examen des crédits de l'Office fédéral du charbon et les approuver, ou si nous devrions ajourner notre décision. En ce qui me concerne, étant donné que j'ai eu mon tour pour poser des questions, je suis satisfait, mais la décision appartient au Comité.

Le président: Merci, monsieur Aiken. J'ai encore les noms de MM. Sulatycky, Hymmen et Deakon sur ma liste. M. Aiken a passé son tour. Tous les membres veulent-ils en faire autant?

M. Harding: Je voudrais poser quelques questions, monsieur le président. Je désire avoir quelques renseignements, mais je ne voudrais pas retarder la mise aux voix. Ma question porte sur les recherches et je me demande si l'Office s'est livré à des recherches sur les sous-produits du charbon. Il y a toujours des sous-produits dans ces...

M. Brown: Puis-je répondre à cette question?

Le président: Vous le pouvez, monsieur Brown.

M. Brown: L'Office n'a pas fait de recherches dans ce domaine. Il se fait beaucoup de recherches dans le domaine des sous-produits aux États-Unis et en Europe, et c'est pourquoi nous préférons suivre de près leurs recherches que de nous livrer à un double emploi au Canada. Les recherches dans ce domaine sont très compliquées et très coûteuses. Nos recherches ont surtout visé à améliorer la combustion, l'usage métallurgique de la houille, pour n'en nommer que deux.

M. Harding: Les sous-produits du charbon n'appartiennent-ils pas à un domaine très vaste?

M. Brown: En effet.

M. Harding: On me dit que dans certains pays, des industries importantes exploitent les sous-produits du charbon.

M. Brown: Il y a des pays, surtout en Europe et au Japon, où des industries ont été créées pour exploiter davantage les goudrons indigènes. Cependant, si vous voulez extraire un sous-produit, il vaut mieux commencer par le pétrole ou le gaz plutôt que de vous attaquer au charbon. C'est un fait indiscutable.

Le président: S'il n'y a pas d'opposition, je vais mettre la question aux voix.

Le crédit n° 75 est approuvé.

Le président: Je vous remercie, messieurs. Je remercie également les témoins de ce soir.

La séance est levée.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. LEONARD HOPKINS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 17

LE MARDI 1er AVRIL 1969

Concernant

Budget principal 1969-1970 concernant la Commission de contrôle de l'énergie atomique.

TÉMOINS:

(*Voir Procès-verbal*)

L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969

20074—1

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. Leonard Hopkins

Vice-président: M. K. R. Hymmen

et MM.

Aiken,
Beaudoin,
Chappell,
Code,
Deakon,
Harding,
Langlois,
[3] Legault,
Lind,
[1] Marchand (*Kamloops-Cariboo*),
Moores (*Bonavista-Trinity-Conception*),
[4] Muir (*Cape Breton-The Sydneys*),
[2] Orange,
Paproski,
Ritchie,
Skoberg,
Whicher,
Whiting—(20).

(Quorum 11)

Le secrétaire du Comité,
J. H. Bennett.

Conformément à l'article 65(4) (b) du Règlement
[1] Remplace M. Sulatycky le 31 mars 1969.
[2] Remplace M. Badanai 31 mars 1969.
[3] Remplace M. Roy (*Timmins*) le 31 mars 1969.
[4] Remplace M. Comeau le 31 mars 1969.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le MARDI 1er avril 1969

Le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Le Comité recommande qu'il soit autorisé à se réunir à divers endroits au Canada et que le personnel nécessaire l'accompagne.

Respectueusement soumis,

Le président,
LEONARD HOPKINS.

20074—1½

[*Traduction*]

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 1er avril 1969
(17)

Le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics se réunit ce matin à 11 h 08. Le président, M. Hopkins, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Beaudoin, Chappell, Code, Deakon, Hopkins, Hymmen, Langlois, Legault, Lind, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Orange, Paproski, Skoberg et Whiting—(14).

Témoins: de la Commission de contrôle de l'énergie atomique: M. G. C. Laurence, président, M. D. J. Dewar, conseiller scientifique en chef, et M. E. M. Nolan, administrateur principal.

Le président lit le Cinquième rapport du sous-comité du programme et de la procédure.

Votre sous-comité s'est réuni le jeudi 27 mars 1969, les membres suivants étant présents: MM. Beaudoin, Comeau, Hopkins, Hymmen et Langlois.

Après avoir délibéré, le sous-comité a convenu de formuler les propositions suivantes:

1. Que la Commission de contrôle de l'énergie atomique soit invitée à comparaître devant le Comité le 1er avril 1969;
2. Que, si possible, le Comité se réunisse plus souvent le soir;
3. Que le ministre intérimaire de l'Énergie, des Mines et des Ressources soit invité à comparaître devant le Comité le 15 avril 1969;
4. Que le Comité demande la permission de siéger en divers endroits du Canada, et qu'il soit accompagné du personnel de soutien administratif nécessaire. Le président annonce que le sous-comité du programme et de la procédure se réunira de nouveau le mercredi 16 avril 1969.

Sur une motion de M. Deakon, *il est décidé*—

Que les propositions du sous-comité du programme et de la procédure soient adoptées.

Le président met en délibération les crédits nos 55 et 60 du budget des dépenses de 1969-1970 de la Commission de contrôle de l'énergie atomique; le président de la Commission, M. G. C. Laurence, présente ses adjoints et lit un exposé.

M. Laurence, faisant appel au besoin à M. Dewar et à M. Nolan, répond aux questions qui lui sont posées.

Le crédit n° 55—Dépenses d'administration de la Commission de contrôle de l'énergie atomique ... $500,000, est approuvé.

Le crédit n° 60—Subventions pour recherches et enquêtes sur l'énergie atomique ... $5,400,000, est approuvé.

A midi et 25 minutes, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. H. Bennett.

[Traduction]

PROCÈS-VERBAL

(17)

Le Comité permanent des ressources naturelles et des travaux publics se réunit ce matin à 11 h 08. Le président, M. Hopkins, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Beaudoin, Chappell, Code, Deakon, Hopkins, Hymmen, Langlois, Legault, Lind, Marchand (Kamloops-Cariboo), Orange, Paproski, Skoberg et Whiting—(14).

Témoins: de la Commission de contrôle de l'énergie atomique: M. G. C. Laurence, président, M. D. J. Dewar, conseiller scientifique en chef, et M. E. M. Nolan, administrateur principal.

Le président lit le Cinquième rapport du sous-comité du programme et de la procédure.

Votre sous-comité s'est réuni le jeudi 27 mars 1959, les membres suivants étant présents: MM. Beaudoin, Comeau, Hopkins, Hymmen et Langlois.

Après avoir délibéré, le sous-comité a convenu de formuler les propositions suivantes:

1. Que la Commission de contrôle de l'énergie atomique soit invitée à comparaître devant le Comité le 1er avril 1959;
2. Que, si possible, le Comité se réunisse plus souvent le soir;
3. Que le ministre intérimaire de l'Énergie, des Mines et des Ressources soit invité à comparaître devant le Comité le 15 avril 1959;
4. Que le Comité demande la permission de siéger en divers endroits du Canada, et qu'il soit accompagné du personnel de soutien administratif nécessaire. Le président annonce que le sous-comité du programme et de la procédure se réunira de nouveau le mercredi 16 avril 1959.

Sur une motion de M. Deakon, il est décidé—

Que les propositions du sous-comité du programme et de la procédure soient adoptées.

Le président met en délibération les crédits nos 55 et 60 du budget des dépenses de 1959-1960 de la Commission de contrôle de l'énergie atomique; le président de la Commission, M. G. C. Laurence, présente ses adjoints et lit un exposé.

M. Laurence, faisant appel au besoin à M. Dewar et à M. Nolan, répond aux questions qui lui sont posées.

Le crédit n° 55—Dépenses d'administration de la Commission de contrôle de l'énergie atomique ... $500,000, est approuvé.

Le crédit n° 60—Subventions pour recherches et enquêtes sur l'énergie atomique ... $5,400,000, est approuvé.

A midi et 25 minutes, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. H. Bennett.

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

Le mardi, premier avril 1969

• 1107

Le président: Messieurs, nous avons le quorum. Nous avons le cinquième rapport du sous-comité du programme et de la procédure qui s'est réuni le jeudi 27 mars 1969. Les membres suivants étaient présents: MM. Beaudoin, Comeau, Hopkins, Hymmen et Langlois. Le Comité a discuté du programme et de la procédure. Après discussion, le sous-comité a convenu de faire les recommandations suivantes. (1) Que la Commission de contrôle de l'énergie atomique soit invitée à comparaître devant le Comité, le mardi 1er avril 1969. (2) Que le Comité se réunisse plus souvent le soir, si possible. (3) Que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources soit invité à témoigner devant le Comité, le mardi 15 avril 1969. (4) Que le Comité obtienne la permission de siéger dans divers centres du Canada, accompagné du personnel nécessaire, et qu'une autre assemblée du Comité directeur soit tenue le mercredi 16 avril.

Je demande quelqu'un pour proposer l'adoption de ce rapport.

Proposé par M. Deakon, appuyé par M. Hymmen.

La proposition est adoptée.

Maintenant, je mets en délibération les crédits nos 55 et 60 du budget des dépenses pour 1969-70, ayant trait à la Commission de contrôle de l'énergie atomique.

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES
B-COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

55 Dépenses d'administration de la Commission (détail à la page 77) $500,000

60 Subventions pour recherches et enquêtes sur l'énergie atomique (détail à la page 77) $5,400,000

Total $5,900,000

Le président: J'invite le président, M. G. C. Laurence à nous présenter ses adjoints et à prendre la parole devant le Comité. Messieurs, puis-je vous inviter à prendre place à la table. Monsieur Laurence.

• 1110

M. G. C. Laurence (président de la Commission de contrôle de l'énergie atomique): Monsieur le président et honorables membres, d'abord, je désire vous présenter mes collègues: M. Donald Dewar, immédiatement à ma droite, premier conseiller scientifique; à ses côtés, M. E. Nolan, chef de notre bureau d'administration.

Les crédits nos 55 et 60 concernent le budget des dépenses de la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Avant d'aller plus loin, monsieur le président, je crois qu'il vaudrait la peine de souligner, afin d'éviter une équivoque fort commune, la différence qui existe entre la Commission de contrôle de l'énergie atomique et les deux autres agences du gouvernement fédéral qui s'occupent aussi du domaine de l'énergie atomique.

Commençant d'abord par les autres, il y a l'Énergie atomique du Canada, Limitée, qui est une société de la Couronne, une grande société s'occupant de recherches et de développement en matière d'énergie atomique, et qui, à cette fin, exploite les établissements dont vous avez déjà entendu parler—Chalk River, Pinawa et ainsi de suite. Elle met aussi en marché des produits contenant ou exigeant des matériaux radioactifs. Je souligne encore une fois qu'il s'agit d'un organisme dont la fonction principale est la recherche et le développement. Grâce à cette société, le Canada est devenu un chef de file dans la recherche fondamentale en énergie atomique; c'est elle, ausi, qui s'est chargée des recherches et du développement aboutissant à la conception canadienne du réacteur à l'eau lourde.

L'autre société de la Couronne est l'Eldorado Nuclear Limited, qui s'occupe de l'extraction de l'uranium et du thorium, du traitement de ces matériaux à différentes étapes, et de recherches et de développement dans ce domaine, c'est-à-dire, de l'amélioration des procédés miniers et du traitement de cet uranium. Elle s'occupe aussi du traitement du zirconium, un matériau qui trouve des usages particuliers dans le domaine de l'énergie atomique.

La Commission de contrôle de l'énergie atomique est principalement un organisme de réglementation. Il n'est pas lui-même engagé

dans les recherches, mais c'est une agence par laquelle le gouvernement fédéral appuie les recherches faites dans les universités canadiennes. La Commission a été établie en 1946, pour permettre au Canada de surveiller tout ce qui a trait—et c'est défini dans la loi—aux matériaux et à l'équipement d'énergie atomique, et pour le rendre apte à participer effectivement à toute décision relative au contrôle international de l'énergie atomique.

La Commission a pour fonction d'appliquer la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique. Ceci comprend deux attributions principales:

(1) Administrer les services d'émission des permis et d'inspection mis sur pied en vertu du Règlement relatif au contrôle de l'énergie atomique pour garantir que:

(a) les matériaux et l'équipement d'énergie atomique canadiens soient employés pour des fins pacifiques;

(b) les usagers canadiens aient la formation et les installations pour bien employer les matériaux et l'outillage; et que

(c) les usagers canadiens soient empêchés de nuire à la santé et à la sécurité par leurs travaux.

(2) L'autre fonction, tel que je l'ai dit plus tôt, est le soutien aux universités canadiennes et aux autres organismes leur permettant de continuer les recherches et les enquêtes concernant l'énergie atomique, et de former les hommes de science et les ingénieurs requis pour l'exploitation future de l'énergie atomique dans ce pays.

Administration du système d'inspection et d'émission des permis de la Commission

Dans nos mémoires, des fonds sont requis pour les frais d'administration de 39 employés permanents, de trois comités consultatifs permanents (Le comité consultatif de la sécurité des réacteurs; le comité d'examen des préposés aux réacteurs; le comité consultatif de la sécurité des accélérateurs et un certain nombre de comités spéciaux de sécurité qui conseillent la Commission sur les questions de la sécurité lors de l'étude des projets de grande envergure en énergie atomique. Pour éviter le double emploi, la Com-

• 1115

mission utilise, partout où c'est possible, des services consultatifs et des services d'inspection déjà à la disposition des ministères fédéraux et provinciaux—en particulier, ceux de la santé et du travail—mais elle s'est aperçu qu'il lui faudrait des spécialistes de la sécurité des réacteurs, de la sécurité des accélérateurs, du transport des matériaux radioactifs, de la sécurité des opérations où l'on se sert d'uranium enrichi ou de plutonium, aussi bien que des spécialistes des mesures de sécurité internationale.

Le domaine de la sécurité peut être souligné en mentionnant les nouvelles centrales d'énergie nucléaire: la centrale de Pickering, près de Toronto, qui comprend quatre réacteurs capables de produire 2,000 mégawatts et dont la construction est très avancée; la centrale de Gentilly, d'une puissance de 250 mégawatts, en construction près de Trois-Rivières, au Québec; et le projet d'établissement de recherche nucléaire, à Bruce, près de Kincardine, en Ontario, lequel possède quatre réacteurs de 750 mégawatts et une usine d'eau lourde. La sécurité de ces unités requiert une attention et une étude suivies de la part du Comité consultatif de la sécurité des réacteurs mis sur pied par la Commission, et de la part des fonctionnaires de la Commission.

Sur le sujet des mesures de sécurité, puis-je interpoler ici, monsieur le président, une courte explication de notre jargon de bureau. Quand nous parlons de sécurité, nous pensons principalement à la protection de la santé publique; quand nous parlons de garanties, nous parlons d'ententes internationales pour garantir que les matériaux nucléaires seront employés à des fins pacifiques seulement.

Sur le sujet des garanties, honorables membres, vous êtes sans doute au courant que le Canada, à la fin de l'an dernier, a ratifié le Traité de non-prolifération. Si ce traité prend effet, cela signifie que toute l'activité concernant l'énergie atomique au Canada sera assujettie à l'inspection de l'Agence internationale d'énergie atomique, pour garantir qu'elle soit dirigée vers des fins pacifiques seulement. Les directeurs de la Commission seront, toutefois, invités à accompagner les inspecteurs internationaux à titre d'officiers de liaison et à soumettre des rapports périodiques à l'Agence internationale d'énergie atomique.

En se préparant à remplir ses engagements dans le cadre du Traité de non-prolifération, l'Agence internationale de l'énergie atomique compte fortement sur les conseils des agents des mesures de sécurité de pays, tels que le Canada, qui ont une expérience concrète de la mise en application de mesures de sécurité. En effet, si l'Agence internationale est satisfaite de l'efficacité d'application des garanties canadiennes, elle pourrait bien décider de surveiller l'application des garanties actuelles de la Commission plutôt que de mettre sur pied un service complet d'inspection des opérations canadiennes.

Octrois pour la recherche et les investigations

La Commission de contrôle de l'énergie atomique, tel qu'autorisée par la Loi sur le con-

trôle de l'énergie atomique a, depuis ses débuts, aidé quelque onze universités canadiennes à faire de la recherche et du développement en matière d'énergie atomique, et à acheter et à mettre en œuvre des pièces importantes de l'outillage d'énergie atomique. Le crédit 60 est aussi prévu pour continuer cet appui.

Du montant total ($5,400,000) qui figure au crédit relatif aux subventions pour les recherches, 2,900,000 dollars serviront à appuyer le TRIUMF (Tri-University Meson Facility) approuvé par le gouvernement, l'an dernier. Cette entreprise, qui maintenant comprend la participation conjointe de quatre universités—pas trois—(l'Université de l'Alberta, l'Université de la Colombie-Britannique, l'Université Simon Fraser, et l'Université de Victoria) comprend l'étude, la construction et le fonctionnement d'un cyclotron à électrode en spirale capable de produire 500 millions d'électrons-volts et destiné à être utilisé comme outil de recherches dans le développement de la physique nucléaire de l'énergie intermédiaire. C'est la raison d'être de l'augmentation substantielle du montant ($3,920,000) qui figure au budget revisé de dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969.

•1120

C'est là un bref aperçu de nos travaux, monsieur le président. Mes collègues et moi serons très heureux de donner, selon que nous le pourrons, de plus amples explications.

Le président: Merci, monsieur Laurence. De la part du Comité, je désire vous souhaiter la bienvenue, de même qu'à vos collègues. J'ai sur la liste d'interrogateurs, le nom de M. Legault. Je suis disposé à accepter d'autres noms mais, entre-temps, j'invite M. Legault.

M. Legault: Merci, monsieur le président. J'ai une question se rapportant à une partie de l'exposé de M. Laurence.

Monsieur Laurence, diriez-vous que la Commission est convaincue que les matériaux atomiques canadiens vendus dans le passé ont été utilisés à des fins pacifiques?

M. Laurence: Oui, monsieur.

M. Legault: Vous en êtes convaincus?

M. Laurence: Nous en sommes convaincus. Je dois corriger, parce que ma pensée se porte sur la situation actuelle. Avant 1955, en vertu de contrats avec le Royaume-Uni et les États-Unis, nous fournissions de l'uranium pour des fins militaires. Un de ces contrats s'étendait sur une période portant au-delà de cette date, mais à cette époque, le premier ministre, M. Pearson, a annoncé qu'à l'avenir que tout l'uranium vendu devait servir à des fins pacifiques seulement, et nous sommes assurés que tel est le cas.

M. Legault: Avant quelle année, monsieur Laurence?

M. Laurence: 1965.

M. Legault: 1965.

M. Laurence: J'ai dit 1955, mais c'est 1965.

M. Legault: Merci.

Le président: Monsieur Skoberg.

M. Skoberg: Merci, monsieur le président. Monsieur Laurence, pour faire suite à cette question, quels sont les termes et conditions de vente d'uranium à la France qui ont inquiété tant de gens?

M. Laurence: On a posé la question à l'honorable Mitchell Sharp et il y a répondu le lundi 30 septembre 1968. Il s'agissait de la vente d'uranium irradié de réacteurs canadiens, et non pas d'uranium naturel. Voici ce qu'a déclaré M. Sharp:

> Cet accord prévoit l'application des mesures de sécurité de l'EURATOM, et des mesures par lesquelles le Canada peut obtenir l'assurance que les garanties et le système de contrôle de la Communauté sont satisfaisants et valides à l'égard de tout matériel expédié par le Canada, aux termes de l'accord, aux États membres de l'EURATOM.

M. Skoberg: Vous êtes bien sûr, comme on le mentionne dans la question précitée, que l'accord prévoit bel et bien des garanties quant à l'utilisation de ce matériel?

M. Laurence: Oui.

M. Skoberg: Quant aux subventions aux universités, qui décide que telle ou telle université est en mesure de participer à tel ou tel programme?

M. Laurence: Il y a un petit comité consultatif d'hommes de science, choisi principalement dans les universités elles-mêmes, qui fait rapport non seulement à la Commission de contrôle de l'énergie atomique, mais aussi au Conseil national de recherches, sur toutes les subventions qui ont pour but d'appuyer les recherches dans le domaine de la physique nucléaire, lequel a été le domaine le plus fortement appuyé par la Commission. La raison d'un comité mixte—je dis mixte dans le

sens qu'il fait rapport à ces deux agences—c'est que le Conseil national de recherches a donné, lui aussi, un certain appui dans ce domaine, et nous désirons que les mêmes normes soient maintenues. Ce comité se compose d'hommes de science de grande renommée dans ce domaine, et nous comptons fortement sur leur jugement.

M. Skoberg: Est-ce qu'il s'agit d'un programme à frais partagés avec les universités

• 1125

en cause? J'observe, à la page 4 de votre exposé, monsieur Laurence, que vous mentionnez les universités qui participent à ce programme particulier, et je me demande si, oui ou non, il y a des sommes d'argent allouées par ces universités, de pair avec le Conseil national de recherches, ou les autres organismes qui y prendront part.

M. Laurence: En général ceci reflète une politique depuis longtemps établie, tant du côté du Conseil national de recherches que du nôtre; d'une façon générale les universités fournissent les locaux et les services nécessaires à leur fonctionnement, l'éclairage, la conciergerie, l'électricité et toute chose semblable. La ventilation que vous voyez ici, dis-je, est un reflet de cette pratique, appliquée en particulier à TRIUMF.

M. Skoberg: Quelles autres universités reçoivent des subventions en tant que votre programme est concerné? Est-ce la majorité? Est-ce que la liste en est longue?

M. Laurence: Il y en a dix ou onze.

M. Skoberg: Représentent-elles bien toutes les provinces du Canada?

M. Laurence: Il en a été ainsi dans le passé. L'Université de l'Alberta, L'Université de la Colombie-Britannique, L'Université Laval, l'Université du Manitoba, l'Université McGill, l'Université McMaster, l'Université de Montréal. Quant à l'Université d'Ottawa et l'Université Carleton, il y a une subvention commune. L'Université Queen, l'Université de la Saskatchewan, l'Université de Toronto, et l'Université de Victoria.

M. Skoberg: Consentez-vous une aide financière à certains étudiants? Avez-vous un programme établi pour ce genre d'aide?

M. Laurence: La Commission n'a pas encore accordé de subventions aux étudiants. La demande de subvention est faite au nom d'un scientifique supérieur d'une université, et la subvention est accordée en son nom, c'est-à-dire qu'il est responsable de l'emploi de ces sommes.

M. Skoberg: Et le choix des subventions est fait par le même comité que vous avez mentionné plus tôt?

M. Laurence: Oui. Il s'agit des mêmes subventions.

M. Skoberg: Monsieur Laurence, dans quelle mesure fait-on enquête sur le transport ferroviaire et routier du matériel radioactif? On me dit que vous faites des enquêtes sur la manutention du matériel radioactif. Qu'avez-vous découvert concernant les mesures de sécurité relatives au transport ferroviaire et celles relatives au transport routier? Je voudrais faire une comparaison entre ces deux moyens de transport.

M. Laurence: M. Dewar est très versé dans ces questions. Me serait-il permis de lui demander de répondre à celle-ci.

M. D. J. Dewar (conseiller scientifique en chef, Commission de contrôle de l'énergie atomique): Monsieur le président, il y a bien sûr des organismes fédéraux de réglementation du transport ferroviaire, maritime et aérien, et la Commission leur fournit des conseils spécialisés. Il n'y a pas d'organismes de réglementation, ni fédéral, ni provincial, en ce qui a trait au transport routier des matériaux dangereux. La Commission s'est occupée des matériaux radioactifs, et c'est elle qui joue le rôle d'organisme de réglementation. La plupart des matériaux radioactifs, ceux dont la vie est de courte durée, sont transportés par avion. On tend de plus en plus à expédier les grosses cargaisons par camion. C'est la principale raison pour laquelle nous nous occupons de ce domaine jusqu'à ce qu'un organisme de réglementation ait été désigné pour s'occuper du transport routier des matériaux dangereux.

M. Skoberg: Auriez-vous eu des difficultés parce que les règlements du transport routier varient d'une province à l'autre?

M. Dewar: Jusqu'ici, monsieur le président, il n'y a aucune réglementation provinciale. Je crois que l'Ontario exige l'affichage sur les véhicules, et je crois que l'Alberta exige des détails sur les envois prévus. Il n'y a aucune autre réglementation provinciale dans ce domaine.

M. Skoberg: Selon vous, le transport routier des matériaux radioactifs est-il aussi sûr que le transport ferroviaire?

• 1130

M. Dewar: Nous aimerions qu'un organisme s'occupe du transport de toutes les marchandises dangereuses, non seulement des éléments radioactifs, car il n'y a guère de restrictions à cet égard, à l'heure actuelle. Nous sévissons contre les gens qui expédient les chargements, les titulaires de nos permis, et nous pouvons imposer des conditions relativement aux méthodes d'emballage, et ainsi de suite. C'est un état de choses très raisonnable. Nous conseillons également les autres organismes consultatifs afin qu'on adopte des normes uniformes d'un bout à l'autre du pays.

M. Skoberg: Vous traitez avec les offices routiers des diverses provinces, n'est-ce pas?

M. Dewar: Nous les avons tenus au courant de ce qui se produit. Pour le moment, nous prenons les décisions en ce qui concerne les routes.

Le président: Monsieur Chappell.

M. Chappell: J'ai des questions d'ordre général à poser à M. Laurence. Je constate que, cette année, nous allons affecter à la recherche dans les universités environ 5 millions et demi de dollars. Comment cette somme se compare-t-elle aux dépenses engagées à cette fin ces dix dernières années?

M. Laurence: Ces dépenses augmentent progressivement. Si vous le jugez souhaitable, je vous indiquerai le total des subventions accordées par la Commission de contrôle de l'énergie atomique ces cinq dernières années: 1963-1964, $900,000; l'année suivante, $1,250,000; l'année suivante, $1,600,000; en 1966-1967, 2 millions; et en 1967-1968, $2,500,000. Puis il y a eu une augmentation attribuable à l'organisme dit TRIUMF (Tri-University Meson Facility).

M. Chappell: Quel a été le total ces cinq dernières années jusqu'à la présente année?

M. Laurence: Le total de 1963 à 1968 a été de $8,250,000.

M. Chappell: Par conséquent, il s'est produit une augmentation sensible cette année?

M. Laurence: C'est exact.

M. Chappell: Toute la recherche atomique est-elle effectuée au niveau des universités, ou bien une partie est-elle exécutée par l'industrie privée sous la direction de votre Commission?

M. Laurence: Notre Commission ne consent des subventions qu'aux universités. L'industrie effectue certaines recherches grâce à des contrats adjugés par l'Énergie atomique du Canada Ltée, mais je n'en connais pas les modalités.

Voilà une question qui pourrait être posée à ses représentants lorsqu'ils comparaîtront devant le Comité.

M. Chappell: Avez-vous une idée du montant en cause?

M. Laurence: J'hésite à répondre à cette question, monsieur le président. Je suis certain que, lorsque les représentants de l'Énergie atomique du Canada Ltée comparaîtront devant le Comité, ils pourront vous fournir une réponse plus exacte que je ne le pourrais.

M. Chappell: Les organismes du gouvernement font-ils de la recherche dans leurs propres établissements, par exemple à Chalk River?

M. Laurence: Autant que je sache, toute la recherche dans ce domaine est faite par l'Énergie atomique du Canada Ltée et la société Eldorado.

Selon M. Dewar, il se peut que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources en effectue grâce à ses propres crédits. Je sais qu'autrefois la Direction des mines a effectué une somme considérable d'enquêtes, notamment sur le traitement du minerai d'uranium.

M. Chappell: Savez-vous si d'autres ministères que celui de l'Énergie pourraient, par leurs propres moyens, exécuter de la recherche sur l'utilisation de l'énergie atomique?

• 1135

M. Laurence: Le ministère de l'Agriculture effectue sans doute une certaine somme de recherche; je crois que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social en effectue lui aussi en utilisant des matériaux radioactifs en petites quantités comme instrument de recherche.

M. Chappell: Sauf erreur, la recherche effectuée par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social porte sur des fins médicales.

M. Laurence: Je le suppose. En outre, la profession médicale utilise des matériaux radioactifs dans la recherche médicale pour le traitement des maladies.

M. Chappell: Exécute-t-on de la recherche conjointement avec les États-Unis, soit au niveau des universités, soit au niveau ministériel?

M. Laurence: Pas que je sache.

M. Chappell: Qui, s'il en est, tient compte des divers projets aux diverses universités, aux divers ministères, ainsi que dans les établissements industriels?

M. Laurence: Je vous ai expliqué la façon dont un comité consultatif enquête sur les subventions accordées par la Commission. Les deux autres organismes qui s'occupent de ce domaine, l'Énergie atomique du Canada, Limitée et l'Eldorato Refining, seraient, bien sûr, au courant des secteurs qui les intéressent.

M. Chappell: Un organisme est-il nécessaire pour tenir compte des projets de recherche sur l'énergie atomique auxquels on donne suite à ces divers endroits afin d'éviter le double emploi ou la répétition de certains aspects de la recherche?

M. Laurence: A mon avis, c'est en ce qui concerne l'appui accordé à la recherche sur l'énergie atomique dans les universités par le Conseil de recherches et la Commission de contrôle de l'énergie atomique du Canada que cela revêtrait de l'importance. Et comme je vous l'ai expliqué, étant donné qu'on recourt aux mêmes conseillers, il existe une étroite coordination dans ce domaine.

M. Chappell: Qui sait si l'Université de l'Alberta ne répète pas à l'heure actuelle, du moins dans une certaine mesure, les travaux effectués à l'Université McMaster il y a deux ou trois ans? Qui peut en être sûr?

Je ne veux pas critiquer votre ministère, je veux simplement obtenir des renseignements, monsieur Laurence.

M. Laurence: Je m'en rends compte et je tente de saisir toute la portée de la question.

M. Chappell: J'ai entendu dire qu'il nous faudrait un ordinateur géant pour déterminer sur-le-champ ce qui se passe à l'Université Harvard, à l'Université de Californie, à l'Université de l'Alberta, à l'Université McMaster—bref ce qui se passe partout sur le continent—afin d'éviter le double emploi et le gaspillage en Amérique du Nord.

M. Laurence: Les profanes soulèvent souvent la question du double emploi. Je me demande au juste ce qu'ils ont à l'esprit.

Je dois signaler au Comité que la recherche est une activité très complexe et que deux chercheurs valent mieux qu'un seul. Par conséquent, j'ignore au juste ce que vous craignez lorsque vous parlez de double emploi comme d'un épouvantail.

Le scientifique désire, bien entendu, faire preuve d'originalité et se tailler une réputation; il veut montrer la voie dans son domaine, ce qui tend à éviter le double emploi. Il veut donc s'écarter du sentier battu. En outre, un scientifique qui vaut son sel se tient au courant de ce qui se pratique ailleurs dans son propre domaine, non seulement afin de profiter de l'expérience d'autrui, mais aussi d'éviter de suivre quelqu'un d'autre qui a fait une importante découverte.

Mais le double emploi présente aussi certains avantages, car dans ce domaine, toute nouvelle découverte se fonde, à coup sûr, sur certaines hypothèses. Or, il est fort souhaitable qu'il y ait double emploi afin de s'assurer que cette importante découverte revêt réellement l'importance qu'on lui attribue.

M. Chappell: J'ai entendu dire—en fait j'ai lu dans certaines publications scientifiques—qu'une personne qui voudrait entreprendre des recherches dans le domaine de l'énergie atomique ne pourrait, en cinq ans, lire tous les ouvrages qui ont été publiés à ce sujet. Il lui serait impossible de les lire tous lui-même; par conséquent, elle n'a aucun moyen de déterminer si ces recherches n'ont pas déjà été effectuées.

Voici où je veux en venir: appartient-il au Comité, ou à quelque autre service du gouvernement, de décider que tous ces projets ou entreprises devraient être confiés à un ordinateur afin de déterminer ce qui se passe et ce qui s'est produit par le passé?

• 1140

M. Laurence: Bien sûr, la science devient de plus en plus complexe et le nombre de travailleurs scientifiques s'accroît sans cesse, mais les importantes découvertes dans un secteur quelconque s'ébruitent si elles revêtent tant soit peu d'importance, et les scientifiques eux-mêmes sont toujours à l'affût de ces innovations. Ce sont les gens qui sont le mieux en mesure, grâce à leur formation et à leurs connaissances de ce domaine, d'éviter le double emploi.

Peut-être devrais-je revenir à notre comité d'inspection, celui qui enquête sur les subventions que nous accordons. Il s'agit d'un comité d'inspection qui visite les scientifiques, s'entretient avec eux et, de la sorte, il peut se faire une assez bonne idée de ce qui se passe dans ce secteur, au Canada. Ce sont, comme je l'ai déjà dit, des scientifiques très compétents dans leur propre domaine et qui ont une bonne connaissance de ce qui se passe à l'étranger.

Par conséquent, j'ai pleine confiance en eux et j'ai la certitude qu'ils sauront éviter ce double emploi. En fait, je les ai vus moi-même prévenir un scientifique auquel nous venions en aide en lui signalant certaines questions dont il ne s'était pas aperçu, mais dont les membres du comité s'étaient vite rendu compte. J'espère, toutefois, que vous ne déciderez pas de confier à un ordinateur une tâche que seul un esprit humain peut accomplir.

M. Chappell: A mon avis, seul un ordinateur pourrait accomplir cette tâche. Quelqu'un doit cataloguer toute la recherche qui a été effectuée et l'insérer dans la mémoire de l'ordinateur, afin que celui qui est chargé de toute la recherche, du moins au Canada, puisse dire: «Un instant, avant de procéder, vous faites mieux de vérifier ce qui a été fait à Laval, à McMaster ou ailleurs.» De la sorte, chaque scientifique n'aurait pas à engager un personnel pour parcourir toutes ces revues afin de déterminer ce qu'on a fait. Je le répète, devrions-nous, ou bien quelque ministère du gouvernement devrait-il constituer une telle bibliothèque qui emmagasinerait les connaissances acquises par le passé afin que les gens puissent trouver immédiatement la documentation relative aux sujets qui les intéressent?

M. Laurence: Oui. Il y a une publication intitulée «*Nuclear Science Abstracts*». J'ignore qui l'appuie financièrement, mais elle tente de cataloguer toutes les publications traitant du domaine nucléaire. En outre, tout dernièrement, l'Agence internationale de l'énergie atomique s'est déclarée prête à assumer une partie de cette tâche qui comportera, comme vous l'avez proposé, l'usage d'ordinateurs.

Pour qu'une telle initiative soit tant soit peu utile, il faut qu'elle soit lancée à l'échelle internationale. Je le répète, on a pris de telles dispositions. Il importe, à mon sens, que le Canada appuie une telle initiative; cela signifie que les scientifiques canadiens devraient établir un sommaire de leurs œuvres de façon que ces dispositifs de catalogage internationaux puissent en traiter.

M. Chappell: Monsieur le président, ai-je épuisé mon temps de parole?

Le président: Oui, mais il ne reste plus que M. Marchand et M. Hymmen sur la liste après vous. Je pourrais peut-être ajouter le nom de M. Lind. Pourriez-vous terminer le plus tôt possible?

M. Chappell: Très bien. Le Conseil national de recherches est aussi intéressé dans cette affaire, n'est-ce pas?

M. Laurence: Oui.

M. Chappell: Y a-t-il quelque rapport entre vos directives et celles du Conseil pour ce qui est des travaux que chaque université doit entreprendre?

M. Laurence: Oui, par l'intermédiaire de ce comité consultatif mixte. Les deux organisations tablent sur les avis de ces spécialistes qui les conseillent toutes les deux, de sorte qu'il y a là un lien très étroit. Bien entendu, nous le consultons. Très souvent j'ai des conversations téléphoniques avec M. Schneider.

M. Chappell: Quelle université, s'il en est, a été désignée pour étudier les isotopes provenant du sol lunaire que les Américains doivent rapporter cette année?

• 1145

M. Laurence: Si l'on rapporte des matériaux de la lune, je suis certain qu'on s'adressera aux scientifiques intéressés qui ont compétence dans ce domaine.

M. Chappell: Je sais que le Conseil national de recherches a déjà jeté son dévolu sur l'Université McMaster.

M. Laurence: Pour soumettre ces matériaux à des études?

M. Chappell: Elle doit obtenir 20 grammes des 20 livres de sol lunaire qu'on est censé rapporter cet été. Le Conseil national de recherches fera-t-il cavalier seul à cet égard, ou bien allez-vous participer à ces travaux?

M. Laurence: Nous n'avons eu rien à voir. L'intérêt à cet égard ne porte pas sur le domaine du perfectionnement de l'énergie atomique, mais—et ici je fais une simple hypothèse, car je n'en connais pas les détails—ce sont les astronomes qui s'intéresseraient à la question.

M. Chappell: Merci.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): J'ai quelques questions à poser, monsieur le président. Je suis très heureux de voir les universités de l'Ouest, particulièrement celles de la Colombie-Britannique, participer à fond à ce projet, aux travaux de recherches désignés

sous le nom de TRIUMF. Où sera construit ce cyclotron à circonférences spiralées de 500 Me V destiné à la désintégration des protons?

M. Laurence: Sur le campus de l'université de la Colombie-Britannique.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): A-t-on une raison particulière de le construire en cet endroit, autre que la disponibilité d'hommes de science pour effectuer ce genre particulier de recherche?

M. Laurence: Le groupe qui s'est montré le plus actif à favoriser ce projet vient de cette université. Ce fut probablement l'un des facteurs, mais on semble s'être plutôt attardé au point de vue de la commodité et de la convenance du centre. Je vous rappelle que les premiers à préconiser ce projet furent les trois universités de la Colombie-Britannique.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Et de l'Alberta?

M. Laurence: L'Alberta ne s'y est intéressée que plus tard.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): A quel titre l'Alberta participe-t-elle à ce projet?

M. Laurence: Les scientifiques de l'université de l'Alberta utiliseront les installations. Et dans la mesure où elle pourra recueillir des fonds d'autres sources, je sais qu'elle aimerait contribuer à équiper le centre.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): D'autres facteurs sont-ils venus influer sur le choix de l'emplacement, des facteurs d'ordre climatique ou ambiant, par exemple, qui auraient favorisé l'emplacement du projet en Colombie-Britannique ou l'exécution de ce travail en Colombie-Britannique?

M. Laurence: Non, on a proposé cet emplacement et tous ceux qui favorisaient ce projet se sont dits satisfaits de l'endroit. Nous n'avions aucune raison d'en favoriser un autre. Les conditions climatiques, en autant que je sache, n'ont pas été un facteur.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Je me posais la question.

M. Laurence: Le choix peut certainement donner lieu à des divergences d'opinion.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): L'emplacement peut être important pour les chercheurs, mais je me demandais s'il avait quelque rapport avec le genre de recherche. Je travaille dans le domaine de l'écologie depuis trop longtemps, je crains.

Je serais aussi curieux d'en savoir plus long sur la répartition des travaux de recherche de type particulier entre l'université et l'Énergie atomique du Canada Limitée. L'université assure-t-elle la recherche pure et l'Énergie atomique du Canada Limitée effectue-t-elle les travaux de recherche appliquée?

M. Laurence: La recherche qui se fait à l'aide de nos subventions dans les universités était plutôt de la recherche pure, la recherche de base, pour ainsi dire, à quelques exceptions près. L'Énergie atomique du Canada Limitée compte un groupe très travailleur de chercheurs en science pure. Bien entendu, ce sont ces derniers qui ont proposé le projet ING. Mais leur travail se fait surtout dans le domaine de la recherche appliquée et du développement. Elle n'aide pas les universités sur le plan de la recherche de base. Le seul appui de ce genre se limite à quelques cas où elle avait accepté par contrat d'étudier un

• 1150

problème particulier. Ce genre de problème, dont l'étude est adjugée par contrat, se décrit comme travail de développement plutôt que travail de recherche, en ce sens que l'objectif en est clairement défini.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Merci.

Le président: Avez-vous terminé, monsieur Marchand? Monsieur Hymmen.

M. Hymmen: Monsieur le président, je veux poser quelques questions d'ordre général à M. Laurence. Le Comité, comme tous les autres comités, doit tenir compte du temps. Nous devons étudier le rapport annuel de 1967-1968. Si M. Laurence et ses collègues étaient venus témoigner un mois plus tard, nous aurions probablement eu un rapport plus à jour à notre disposition.

M. Laurence pourrait-il dire au Comité, ou donner des renseignements d'ordre général sur les ventes d'uranium et de produits connexes approuvées en 1968?

Monsieur le président, si ce renseignement pose trop de difficulté . . .

M. Laurence: Non; je dois seulement trouver le bon bout de papier; si vous le permettez, je citerai de mémoire, monsieur le président. A l'heure actuelle, si je me souviens bien, les contrats signés couvrent quelque chose comme 44,700 tonnes d'uranium, dont 7,600 au Canada, 21,000 au Japon, 14,000 au Royaume-Uni, 1,600, sauf erreur, à l'Allema-

gne, et une petite quantité à la Suède. Dans certains cas, les négociations préliminaires ont débuté en 1967, mais je crois que ces contrats ont tous été signés l'an dernier; un certain nombre d'entre eux renouvelaient des contrats antérieurs avec la Grande-Bretagne. Voilà qui vous donne au moins une idée. Sauf erreur, les contrats visaient près de 45,000 tonnes.

M. Hymmen: Monsieur le président, le point est intéressant. J'ai posé cette question précise parce que, dans le rapport de l'an dernier, on mentionnait un contrat pour le Royaume-Uni et deux autres de moindre importance. Le renseignement, à mon avis, est important.

Le rapport précédent mentionnait le programme de l'accumulation des stocks. Pourriez-vous nous donner des détails là-dessus?

M. Laurence: Monsieur le président, je crois qu'il serait plus approprié de poser cette question au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui est plus directement lié à l'administration de ce programme, ou à l'*Eldorado Mining and Refining*.

M. Hymmen: Nous le ferons plus tard, monsieur le président. Je voulais connaître les détails matériels de la ligne de conduite et du programme.

Ma question suivante porte sur l'Agence internationale de l'Énergie atomique. Je devrais probablement la poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Quelle est, en gros, notre participation financière et d'autre nature dans cette Agence, et quel est le personnel canadien qui y est directement engagé?

• 1155

M. Laurence: Je ne me souviens pas exactement du budget total de l'Agence internationale, mais ce chiffre n'est pas loin de 10 millions de dollars. La contribution canadienne à ce budget, si je me souviens bien, est d'environ 2.8 p. 100.

M. Hymmen: Et dans quelle mesure le personnel de votre Commission a-t-il pris part l'an dernier aux inspections et aux autres questions se rattachant à cette Agence?

M. Laurence: L'Agence internationale a sa propre organisation d'inspection. Nos experts ont participé aux conférences et aux discussions qui ont permis de formuler leurs lignes de conduite et leurs pratiques de garantie.

Le Canada a toujours joué un rôle important dans la discussion des détails administratifs de cet organisme. Depuis le début, l'ambassadeur du Canada à Vienne est l'un des membres du conseil d'administration de l'Agence. De fait, le Canada est pour ainsi dire considéré comme un membre permanent du conseil d'administration qui représente quelque 20 nations dont certaines participent à titre permanent, comme le Canada, et d'autres par roulement.

Les hommes de science canadiens participent souvent aux discussions d'ordre scientifique qu'organise cet organisme. Nos propres fonctionnaires ont appuyé, en qualité de conseillers scientifiques, notre ministère des Affaires extérieures dans les discussions de nature politique lors des réunions du conseil d'administration, de même que l'important organisme qu'est la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

M. Hymmen: Une dernière question, monsieur le président. Je remarque au crédit 55 une certaine augmentation du personnel et du budget relatif au personnel. Cette expansion résulte-t-elle normalement des autres établissements nucléaires en voie de création, par exemple, le projet Bruce?

M. Laurence: Non seulement dans notre programme national de développement de l'énergie atomique, mais aussi sur le plan international—garanties, etc.—cette expansion s'est révélée si rapide que nous sommes toujours un peu en retard et souffrons d'une certaine pénurie de personnel parce que nous ne l'avons pas prévu assez vite.

M. Hymmen: Depuis la signature du traité de non prolifération et, compte tenu de l'avenir du monde, nous devrions, à mon avis, faire notre part dans ce domaine. N'êtes-vous pas d'accord?

M. Laurence: Je suis certainement d'accord. Le Canada jouit d'un prestige considérable dans le monde des affaires internationales. Quiconque a travaillé comme nous avec nos fonctionnaires des affaires extérieures reconnaît facilement que le Canada est écouté. Les réalisations du Canada dans le domaine de l'énergie atomique ont été un facteur important dans l'acquisition de ce prestige.

M. Hymmen: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Lind?

M. Lind: Merci, monsieur le président. Monsieur Laurence, l'usine d'eau lourde de la péninsule Bruce, près de Kincardine, pollue-t-elle l'eau du lac Huron?

M. Laurence: Je ne pense pas. Il nous incombe de voir qu'elle ne le fasse pas.

M. Lind: Dans l'éventualité d'une forte explosion, ou de quelque catastrophe impossible à maîtriser, de quelles méthodes vous serviriez-vous pour protéger les habitants de la région?

M. Laurence: Voilà l'un des problèmes qui préoccupent beaucoup nos fonctionnaires et nos conseillers. Pour cette raison, la conception de cette usine sera minutieusement étudiée en fonction de cette éventualité.

Entre-temps, la conception de la centrale nucléaire de Douglas Point, comme vous le savez, est étudiée, depuis le début, par nos

• 1200

conseillers et notre propre personnel pour assurer que l'usine ne présente aucun risque et fonctionne sans danger. Nous pouvons vous donner cette assurance pour l'usine de Douglas Point, maintenant terminée. Nous procédons à une étude semblable, qui en est encore à ses débuts, pour les détails des plans de la centrale nucléaire qui doit faire partie du complexe Bruce. L'un des facteurs qui entreront en ligne de compte, du point de vue de la sécurité de la centrale nucléaire Bruce, sera sa proximité de l'usine d'eau lourde.

M. Lind: Monsieur Laurence, les facteurs de sécurité et les normes d'hygiène que vous établissez sont-ils tous vérifiés par l'Énergie atomique du Canada Limitée?

M. Laurence: Quand il s'agit de reviser les plans de ces usines pour déterminer si les mesures de sécurité y sont acceptables, nous nous fions aux normes internationales qui nous renseignent sur la mesure dans laquelle le public et le personnel d'exploitation peuvent être exposés, et aux règles reconnues des bonnes pratiques de génie.

Monsieur le président, je ne sais si je réponds toujours aux questions comme on le voudrait. Les communications peuvent faire défaut et j'espère que le Comité, s'il n'est pas satisfait, insistera pour que je réponde bien à ses questions.

M. Lind: J'aimerais savoir ce qui adviendrait en cas d'accident et s'il se produisait une fuite dans ces réacteurs nucléaires. Quelles précautions pouvons-nous prendre pour protéger la santé des habitants de la région? Voilà ce qui m'inquiète.

M. Laurence: La première mesure de protection est de prévenir l'accident. Dans le cas d'une centrale nucléaire, tout d'abord, les plans de l'usine de base sont examinés pour éviter tous les facteurs qui pourraient provoquer des pannes propices aux fuites de matières novices. Deuxièmement, l'usine est pourvue de certains dispositifs de sécurité qui interrompent sur-le-champ le fonctionnement de l'usine en cas de danger. Et, troisièmement, l'usine est construite dans une enceinte destinée à diminuer les fuites de produits dangereux, en cas de panne et au cas où les dispositifs de protection viendraient inconcevablement à manquer. Même si les dispositifs destinés à prévenir ces situations dangereuses venaient à faire défaut, nous avons alors la précaution des mesures de retenue, assurées par un bâtiment destiné à prévenir les fuites libres d'air, de gaz, de vapeur, susceptibles de véhiculer des matières radioactives.

M. Lind: Vous pouvez donc dire, monsieur Laurence, que vous avez pris toutes les précautions humainement possibles pour éviter les accidents susceptibles de nuire à la santé des habitants de la région?

M. Laurence: Je ne pourrais prétendre avoir pris toutes les précautions qu'il est humainement possible de prendre, étant donné le prix que comportent pareilles mesures. Nous avons pris des précautions qui nous permettent de croire que les usines d'énergie atomique ne sont pas particulièrement dangereuses. De fait, si vous me permettez de donner une opinion personnelle, je considère que la centrale nucléaire moderne, bien conçue, menace moins la santé des habitants qui vivent à proximité que ne le ferait une station électrique de même capacité alimentée au charbon, si vous tenez compte des tonnes et des tonnes de gaz toxiques qui s'en dégagent et polluent l'atmosphère.

M. Lind: Merci beaucoup, monsieur le président.

M. Deakon: Merci, monsieur le président. Monsieur Laurence, pourriez-vous nous dire si le Canada peut se comparer aux autres pays producteurs d'énergie atomique en ce qui concerne la production des matériaux d'énergie atomique?

M. Laurence: Dans la production des matériaux d'énergie atomique, nous nous plaçons au second rang, après les États-Unis, en ce qui concerne la production de l'uranium; au second rang, dans le «monde libre». On me corrige là-dessus, car nous ne savons ce qui se fait au juste derrière le rideau de fer.

M. Deakon: Et quel pourcentage de notre production de matériaux d'énergie atomique exportons-nous?

• 1205

M. Laurence: Pouvez-vous, s'il vous plaît, répéter la question? Je ne sais pas si j'ai très bien compris, monsieur.

M. Deakon: Je me demandais, monsieur Laurence, quel pourcentage de notre production de matériaux d'énergie atomique nous exportons.

M. Laurence: Les chiffres que M. Dewar vous a donnés tantôt concernant les contrats que nous avons obtenus l'année dernière..

M. Dewar: Je crois que le Canada utilise de 15 à 20 p. 100 de sa production et qu'il exporte le reste.

M. Deakon: Je comprends. Quels contrôles la Commission exerce-t-elle sur l'emploi des isotopes radioactifs?

M. Laurence: Personne ne peut obtenir un isotope radioactif d'un fournisseur canadien ou l'importer sans une autorisation de la Commission—une licence.

M. Deakon: Il faut avoir une licence?

M. Laurence: Oui.

M. Deakon: Autorisez-vous aussi l'exploitation d'accélérateurs de particules?

M. Laurence: Non; pas maintenant, je dirais.

M. Deakon: J'ai une dernière question à poser, monsieur Laurence. Quel est le coût estimatif de la centrale nucléo-électrique de Pickering?

M. Laurence: Il est préférable, je crois, de laisser l'*Énergie atomique du Canada Ltée* répondre à cette question.

M. Deakon: Merci.

M. Orange: J'aimerais poser une question à M. Laurence à la seule fin d'obtenir des éclaircissements. En vertu de vos règlements sur la prospection, les prospecteurs sont tenus, n'est-ce pas, de signaler toute découverte ou découverte probable.

M. Laurence: Oui.

M. Orange: Peut-être, monsieur Laurence, pourriez-vous nous dire simplement ce qui a donné lieu à ce règlement. On a dit qu'il serait peut-être à propos de le modifier et de laisser les autorités provinciales surveiller la prospection. On s'est demandé aussi si ce règlement était efficace, étant donné la sorte d'activité qui se poursuit en ce moment dans la région de Wollaston Lake.

M. Laurence: L'objet de ce règlement est d'assurer que le gouvernement soit au courant des réserves d'uranium canadien, ce qui est essentiel, il va sans dire, étant donné l'extrême importance de cette matière du point de vue militaire. Quelle était la deuxième partie de la question?

M. Orange: On a dit, je crois, que ce contrôle pourrait être assuré par les ministères provinciaux des mines parce qu'ils sont bien plus en mesure d'en assurer l'application que le directeur de la Commission géologique. A-t-on pris des mesures à ce sujet, ou s'agit-il seulement d'une sorte de débat dans les journaux?

M. Laurence: Il s'agit, je crois, d'un article de journal.

M. Orange: Le troisième point, c'est, en réalité, de savoir dans quelle mesure ce règlement particulier est efficace.

M. Dewar: Je dirais, monsieur le président, que par suite de l'application du règlement, la Commission géologique a constaté qu'elle possédait plus de renseignements sur la question de l'uranium et du thorium au Canada que sur tout autre minéral. Les fonctionnaires de la Commission souhaiteraient que d'autres personnes puissent les renseigner tout autant. Ces renseignements leur donnent une très bonne idée de la situation dans son ensemble. Naturellement, les fonctionnaires transmettent à leur tour ces renseignements aux autorités provinciales. Il s'agit avant tout de rassembler des renseignements afin de connaître le potentiel du pays. La Commission géologique a été choisie parce qu'elle était l'organisme tout désigné; elle recueille tous ces renseignements au Canada.

Le président: Merci, monsieur Orange. Ce sont tous les noms que j'avais pour la première série de questions. J'ai le nom de M. Marchand pour la deuxième période de questions, et M. Skoberg vient de dire qu'il aimerait continuer. Monsieur Marchand.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Oui; je n'ai que quelques questions à poser, monsieur le président. Pour revenir au cyclotron, où en est rendue la construction et quand croyez-vous qu'elle sera terminée?

M. Laurence: Il est un peu difficile de dire à quel stade du développement ils en sont rendus. Le mieux qu'on puisse dire, c'est qu'ils en sont au point où l'on n'a plus de doute sur l'aptitude des intéressés à mener à bien la construction et l'exploitation de cette

installation. Je ne suis pas sûr que cela réponde tout à fait à votre question. Qu'en pensez-vous?

• 1210

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Je me demandais si vous pouviez nous dire à quelle date la construction en sera terminée afin qu'il puisse servir à la recherche.

M. Laurence: Il s'agit d'une entreprise qui prendra de cinq à six ans.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Est-elle actuellement dans sa deuxième année?

M. Laurence: Je dirais qu'elle est dans sa première année parce qu'elle est en avance de quatre ou cinq ans sur le délai prévu.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Quel en est le coût total? J'ai sous les yeux une note portant que vous avez réservé $2.9 millions pour des subventions de recherche à l'appui du projet TRIUMF. S'agit-il du coût total ou est-ce le crédit pour cette année seulement, de sorte que nous devrons approuver des crédits supplémentaires au cours des années à venir pour ce projet? Je sais que nous aurons sans doute à voter des subventions pour continuer les recherches dans ce domaine, mais je me demandais ce que sera le coût total de cette entreprise particulière.

M. Laurence: Le coût total exact est un chiffre qui dépend quelque peu de la façon dont vous interprétez le terme «dépenses d'équipement» à ce sujet, mais il est de l'ordre de 20 millions de dollars. Ce montant comportera des dépenses qui fluctueront d'une année à l'autre, selon le point où en seront rendus les travaux. Les dépenses varieront entre 3 et 5 millions de dollars par année. Après sa mise en service, il en coûtera de 4 à 5 millions de dollars chaque année pour l'exploiter.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Faudra-t-il contribuer à cette exploitation tous les ans?

M. Laurence: Oui.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Pourriez-vous nous donner un peu plus de détails sur la physique nucléaire de l'énergie intermédiaire? Je songe plutôt aux objectifs que nous avons en vue pour le cyclotron. Quelle en sera l'utilité pour la société, par exemple, ou en quoi sera-t-il avantageux pour l'homme moyen?

M. Laurence: Ce que nous savons de la fission de l'atome—le procédé par lequel on dégage l'énergie d'une substance nucléaire—provient en grande partie des expériences au cours desquelles des particules rapides ont été utilisées pour bombarder les matériaux. Au début, ces expériences utilisaient des particules rapides émanant de sources naturelles, tel le radium, mais peu à peu des accélérateurs de particules ont été employés afin d'assurer un meilleur contrôle de ces particules, un meilleur contrôle de l'énergie et ainsi de suite. Ces accélérateurs ont contribué dans une très grande mesure à étendre notre connaissance dans ce domaine.

Ce savoir nous a permis de faire une étude de grande portée du noyau de l'atome d'uranium, mais il existe d'autres aires qui ne sauraient être explorées qu'à l'aide de particules plus rapides, voire très rapides. L'accélérateur qui se trouve en Colombie-Britannique permettra cette exploration. Il n'y a pas d'autre accélérateur au Canada qui corresponde à ce besoin et pas d'autre ailleurs dans le monde qui soit actuellement utilisé dans la mesure où nous pouvons utiliser à cette fin l'accélérateur que possède la Colombie-Britannique.

• 1215

Or, ce domaine d'études pourrait être décrit de physique nucléaire intermédiaire. Grâce à l'amélioration de ces accélérateurs, les savants ont pu faire des expériences qu'ils n'avaient jamais pu tenter auparavant et ils ont commencé à découvrir de nouvelles sortes de particules élémentaires, tels les mésons et d'autres désignés autrement. Ces expériences les ont amenés à construire ces machines extrêmement puissantes—les accélérateurs de particules de grande énergie—qui leur ont permis de porter la recherche de ces particules mystérieuses très loin dans l'inconnu, si vous voulez.

Vu l'intérêt qu'ils portaient à cette sorte de nouvelles découvertes, ils ont interrompu bien des recherches minutieuses et c'est pourquoi il faut revenir aux énergies intermédiaires, surtout en ce qui concerne les mésons, soit les premières de ces particules spéciales qui ont été découvertes, et en examiner les propriétés plus attentivement. C'est la gamme d'énergies intermédiaires qui se prête le mieux à cette étude et l'accélérateur est particulièrement conçu à cette fin. Il donnera pour une fois aux savants canadiens, sinon le premier et le meilleur instrument à cette fin, au moins un instrument en plus des deux ou trois qui existent dans le monde.

Pour la première fois enfin, les savants du Canada qui œuvrent dans le domaine de la physique nucléaire seront à jour, parce qu'ils possèdent l'équipement de recherche pouvant rivaliser avec celui qu'emploient les savants des autres pays. Cela est d'une extrême

importance pour eux naturellement, parce que, si le Canada n'avait pas eu les réacteurs NR et NRU lorsque le reste du monde a commencé à employer le NRX comme instrument de recherche, les savants du Canada dans le domaine de l'énergie atomique n'auraient pas acquis la réputation qu'ils se sont faite.

Comme je l'ai fait remarquer plus tôt, cet instrument a contribué dans une grande mesure à donner du poids aux représentants du Canada dans les discussions politiques à l'étranger lorsqu'il est question d'énergie atomique. De nouveau, je ne suis pas sûr si je réponds à votre question.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Oui; cela répond à une partie de la question. Je suppose, toutefois, qu'il faut songer aux applications pratiques de cette sorte de recherche dans le domaine de l'énergie intermédiaire, mais pourriez-vous nous donner quelque idée de certaines de ces applications pratiques?

M. Laurence: Nous voilà de nouveau en présence de l'éternelle question qui consiste à savoir où la recherche fondamentale va nous conduire. La seule chose que nous ayons vue bien des fois, c'est qu'éventuellement elle nous amène à des découvertes, mais il faut acquérir les connaissances avant de savoir comment les mettre à profit. Il va de soi qu'à moins de connaître certains faits, vous ne pouvez savoir ce que vous pourrez faire de ces connaissances.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Oui; dans le domaine de la recherche pure, il est sûrement assez difficile d'aller plus loin. Je crois qu'il s'agit ici d'une des différences fondamentales entre la recherche pure et la recherche appliquée ou la recherche de développement.

M. Laurence: Puis-je ajouter ici que les savants canadiens qui acquerront ce savoir —de bons savants canadiens, et nous en avons d'excellents—étendront nos connaissances de la structure de l'atome d'uranium et notre compréhension du procédé par lequel on en dégage l'énergie. S'il ne se faisait aucune application technique de cette connaissance, ce serait très étrange.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Merci beaucoup, monsieur Laurence.

Le président: Monsieur Skoberg?

M. Skoberg: Monsieur Laurence, je me demande au juste en quoi votre Commission pourrait avoir besoin de services professionnels et spéciaux. Je vois un poste qui en prévoit au crédit nº 55. A quels services professionnels ou spéciaux avez-vous recours en ce moment?

• 1220

M. Laurence: Notre organisation est très petite, comme vous pouvez le constater par notre budget; en réalité, notre effectif n'est que de 39. Nous comptons beaucoup sur l'avis des experts-conseils que nous pouvons obtenir dans ce domaine. Cela veut dire que, de temps à autre, nous avons l'occasion de recourir aux services d'experts-conseils; en général, nous pouvons le faire sans grever notre budget grâce à la coopération d'autres ministères fédéraux et provinciaux mais ce n'est là qu'une partie du domaine qui nous intéresse. Un autre besoin qui se fait aussi sentir, c'est la construction d'instruments spéciaux, et ce besoin pourrait fort bien prendre de l'importance d'ici un an ou deux afin d'aider nos inspecteurs de la sécurité.

M. Skoberg: Serait-il juste de dire que votre ministère utilise les services de ces experts-conseils au prorata de l'emploi qu'en fait un autre ministère?

M. Laurence: Il s'agit de services non gouvernementaux. Il n'est pas question de prorata. Il s'agit d'un montant qui nous est directement imputé parce qu'il ne s'agit pas d'un service du gouvernement auquel nous devons recourir sur une base coopérative.

M. Skoberg: Autre chose qui m'inquiète. Je vois que vous avez des services d'utilité publique, des fournitures des approvisionnements et du bétail. A quoi sert ce bétail? J'ai cette inscription sous les yeux.

M. Laurence: Voilà qui m'étonne un peu, parce que nous n'employons pas de bétail. Il se peut que ce que vous lisiez constitue une rubrique générale, où l'activité de la Commission n'est comprise qu'à l'égard d'un certain crédit. Cela se pourrait-il?

M. Skoberg: Les prévisions originales ne font pas mention de bétail, mais dans la formule que nous avons, le bétail est compris. Je me demandais ce que vous pourriez en faire.

M. E. M. Nolan (Agent supérieur d'administration, Commission de contrôle de l'énergie atomique): C'est l'un des postes. Il y en avait autrefois environ 30, il n'y en a plus que 13, je crois, et c'en est un. Ce poste embrasse nos matériaux, nos fournitures et ainsi de suite. Il nous faut désigner le titre du poste au complet.

M. Skoberg: S'il y avait un tiret entre «live» et «stock», ce ne serait pas aussi difficile.

Monsieur Laurence, vous avez dit dans votre mémoire: «Si ce traité de non-prolifera-

tion est mis en vigueur», et ma question est celle-ci: Quel est le ministère qui négocie avec les autres pays pour mener à bien ce traité?

M. Laurence: Le ministère des Affaires extérieures, naturellement.

M. Skoberg: Y a-t-il des représentants de la Commission qui participent à la négociation proprement dite de ce traité particulier?

M. Laurence: Nous leur fournissons tous les conseils scientifiques dont ils pourraient avoir besoin. Il va sans dire qu'ils ont recours à l'avis de bien d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral.

M. Skoberg: Avez-vous une idée du stade où en sont rendues les négociations?

M. Laurence: Je ne suis pas absolument certain des chiffres que j'avance, mais de 80 à 90 pays ont signé le traité et 8 l'ont ratifié, y compris le Canada.

Le président: Il n'y a pas sur ma liste d'autres personnes qui désirent poser des questions.

Les crédits 55 et 60 sont approuvés.

Le président: Voilà qui termine les prévisions de la Commission de contrôle de l'énergie atomique du Canada. Je désire remercier M. Laurence et ses fonctionnaires d'avoir bien voulu comparaître aujourd'hui devant le Comité.

La prochaine réunion aura lieu le 15 avril, soit le premier mardi après Pâques, date à laquelle le Ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources fera au Comité l'exposé préliminaire su nom de ce ministère. La séance est levée.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. LEONARD HOPKINS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 18

LE MARDI 15 AVRIL 1969

Concernant

Budget principal 1969-1970 concernant le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

A comparu:

L'honorable Otto E. Lang, ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

TÉMOINS:

(*Voir le procès-verbal*)

COMITÉ PERMANENT
DES
RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. Leonard Hopkins
Vice-président: M. K. R. Hymmen

et MM.

Aiken,	Harding,	[1] Murphy,
Beaudoin,	Langlois,	Orange,
Chappell,	Legault,	Paproski,
Code,	Marchand (*Kamloops-Cariboo*),	Ritchie,
Comeau,	Moores (*Bonavista-Trinity-Conception*),	[2] Roy (*Timmins*),
Deakon,		Whiting—20.
Gilbert,		

(Quorum 11)

Le secrétaire du Comité,
R. V. VIRR.

Conformément à l'article 65(4)(b) du Règlement:
[1] Remplace M. Lind le 14 avril 1969
[2] Remplace M. Whicher le 14 avril 1969.

PROCÈS–VERBAL

Le mardi 15 avril 1969
(18)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics se réunit ce matin à 11 h 10, M. Hopkins, président, occupe le fauteuil.

Présent: Messieurs Beaudoin, Chappell, Deakon, Gilbert, Harding, Hopkins, Hymmen, Langlois, Legault, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Murphy, Orange, Paproski, Roy (*Timmins*), et Whiting–15.

Aussi présent: L'honorable Otto E. Lang, ministre suppléant des Mines et des Ressources.

Témoins: Du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources: M. C. M. Isbister, sous-ministre, M. J.-P. Drolet, sous-ministre adjoint (*Exploitation minérale*), M. G. M. MacNabb, sous-ministre adjoint (*Énergie*) et M. A. T. Prince, sous-ministre adjoint suppléant (*Eaux*).

Le Comité étudie les crédits du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour l'année financière se terminant en 1970.

Le président met en délibérations le crédit nº 1 et présente le ministre qui, à son tour, présente ses collaborateurs du ministère. Le Ministre fait ensuite une déclaration préliminaire sur les objectifs et les attributions du Ministère, et, secondé par ses collaborateurs, répond aux questions qu'on lui pose à ce sujet.

Le Ministre convient de fournir au Comité des renseignements supplémentaires sur la formation de comités consultatifs nationaux, qui travailleront de concert avec le Ministère.

Le crédit nº 1 est réservé.

A 13 heures, le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 17 avril 1969, à 20 heures.

Le secrétaire du Comité,
R. V. Virr.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 15 avril 1969

● 1109

Le président: Messieurs, je vois que nous avons le quorum, veuillez faire silence. Nous avons parmi nous ce matin l'honorable Otto E. Lang, ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Pour commencer, je voudrais mettre en délibération le crédit nº 1 qui figure aux pages 54 et 57 du Libre bleu.

Administration Centrale et Services Spéciaux de Soutien

1 Administration, fonctionnement et entretien— $6,120,000

J'invite l'honorable Otto E. Lang, ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources, à faire son exposé au Comité. Monsieur Lang, voudriez-vous par la même occasion, s'il vous plaît, présenter vos hauts fonctionnaires.

● 1110

L'hon. Otto E. Lang (ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Tout d'abord, au nom du Comité, je vous accueille tous ici ce matin.

M. Lang: Merci beaucoup. Je suis ravi aussi d'être parmi vous, et je vous remercie de votre accueil. Les hauts fonctionnaires du ministère sont venus pour vous donner des détails du programme et j'aimerais vous les présenter. M. C. M. Isbister, sous-ministre, est assis juste à ma droite et, à côté de lui, se trouve M. Harrison, sous-ministre adjoint, section des mines et des sciences de la terre; à côté de lui se trouve M. J.-P. Drolet, sous-ministre adjoint (exploitation minérale); ensuite, M. G. M. MacNabb, sous-ministre adjoint (exploitation de l'énergie) et M. A. T. Prince, sous-ministre adjoint suppléant, Direction de l'eau.

Dans la seconde rangée nous voyons M. J. C. Allen, conseiller financier principal du ministère; plus loin, dans la même rangée, se trouve M. R. B. Code, conseiller principal en personnel et, à côté de lui, M. Sutherland des services juridiques; au fond, près de la porte, se trouve M. Donoghue, l'agent d'information publique du ministère.

Nous avons aussi, monsieur le président, un assortiment de quelques-uns des documents que publie le ministère, et je suis sûr que les membres du Comité trouveront intéressant de les consulter. Bien entendu, si certains d'entre vous voulaient recevoir des exemplaires de documents publiés ainsi par le ministère, ils n'auront qu'à nous le faire savoir et nous les leur ferons parvenir avec plaisir.

Avec votre permission, je voudrais, pour commencer, faire un exposé préliminaire avant que nous abordions l'étude détaillée des crédits du budget. Je suis content de voir que les membres du Comité ont en main la nouvelle formule de présentation des crédits des programmes, et je crois qu'elle leur sera utile pour étudier le programme et les propositions budgétaires du ministère au lieu de se reporter au Livre bleu traditionnel, parce que la nouvelle formule renferme beaucoup plus de renseignements utiles. Lorsque le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a comparu devant le Comité l'année dernière, sauf erreur, on avait fourni à ses membres une version abrégée de cette nouvelle formule qu'ils ont, je crois, trouvée fort utile.

Maintenant messieurs, avec votre permission, je vais faire mon exposé.

Il n'y a que cinq mois que le Comité a examiné les programmes et les propositions budgétaires du ministère pour 1968-1969. J'ai l'impression qu'à cette occasion, le Comité avait nettement compris les vastes objectifs du nouveau ministère créé en 1966. Donc, dans mes remarques d'aujourd'hui, j'ai l'intention de développer cette toile de fond et de préparer la voie à une discussion des objectifs et des priorités du ministère aussi détaillée que le Comité aura le temps et le désir de la poursuivre.

Pour commencer, nous pourrions noter la richesse du Canada du point de vue des ressources naturelles, mais nous pourrions aussi observer que d'autres pays, aussi riches en ressources sont bien moins à l'aise que

le Canada. On peut donc conclure que la présence de ressources dans le sol n'est pas une assurance complète de prospérité. Une mine, une rivière, un champ pétrolifère ne sont qu'un fait géographique jusqu'à ce qu'on ait pu les mettre en valeur dans l'intérêt de la société. Il est essentiel aussi d'avoir un personnel hautement spécialisé capable de découvrir les ressources et de les utiliser efficacement. La fonction principale de mon ministère consiste à élaborer coordonner et stimuler les programmes et les politiques nationales relativement aux mines et minéraux, aux ressources hydrauliques, énergétiques et autres. A l'appui de cette thèse, il incombe à mon ministère—tâche fort importante—d'obtenir et de faire connaître les renseignements concernant le Canada en tant que pays, en tant qu'entité économique et sociologique, et ceux qui ont trait aux progrès techniques nécessaires pour mettre en valeur ces ressources matérielles afin que l'initiative et les capitaux de ceux dont le rôle consiste à utiliser et à mettre en valeur ces ressources puissent être employés dans l'intérêt des Canadiens de la façon la plus efficace possible.

• 1115

Même si le ministère s'intéresse à l'ensemble du Canada, il accorde un intérêt spécial au Nord, aux océans et aux régions sous-développées en général, parce qu'il les considère comme des domaines où les possibilités dont le pays tout entier tirerait avantage sont peut-être encore méconnues. Le ministère s'intéresse aussi spécialement aux ressources renouvelables du Canada, en particulier aux ressources hydrauliques à l'intérieur des terres. La majorité de ses programmes actuels sont concentrés sur les lacs et les réseaux de cours d'eau adjacents aux principaux centres de population; par exemple, le ministère est en train de créer le Centre canadien d'étude sur les eaux intérieures, à Burlington, sur le lac Ontario, comme foyer des recherches multidisciplinaires qu'il effectue pour résoudre les problèmes reliés aux Grands lacs, en particulier, la pollution.

Le ministère s'intéresse aux possibilités plutôt qu'au gain. La possibilité pour le Parlement d'adopter des mesures judicieuses et efficaces qui permettront d'orienter les activités fédérales vers l'amélioration du milieu humain; la possibilité de collaboration fédérale-provinciale pour la mise en valeur des ressources hydrauliques et l'intensification des programmes; la possibilité pour l'entreprise privée de profiter des nouvelles méthodes d'extraction du minerai et de leurs applications; la possibilité pour les êtres hardis et ambitieux de combler leurs rêves et leurs aspirations et, ainsi, d'accroître la richesse intellectuelle et matérielle du pays, et, enfin, la possibilité d'établir une tradition de recherche que les autres imiteront et suivront. Les richesses minérales du Nord canadien seront mises à la disposition de la nation au moyen de la recherche qui aboutira à leur découverte et à leur exploration; à vrai dire, le seul véritable espoir de doter le Nord d'une économie viable réside dans ses minéraux, ses combustibles et ses eaux. La recherche actuellement en cours sur le milieu marin nous amènera sûrement à participer à l'exploitation des ressources du lit de la mer. Notre compétence dans tous les domaines des sciences de la terre permettra aux Canadiens de vivre une existence plus stimulante et, aussi, d'offrir de l'aide aux nations moins avancées.

La mission et le mandat du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources sont fondés sur la Loi de 1966 sur l'organisation du gouvernement et sur la Loi sur les ressources et les relevés techniques. En résumé voici les principaux éléments de cette mission:

1. Au moyen de la recherche et de l'informatique, par l'élaboration de politiques et par la planification, ainsi que par la coordination de l'effort national, établir une base solide pour l'exploitation: a) des ressources minérales et autres ressources non renouvelables, b) des ressources hydrauliques et renouvelables, c) des ressources énergétiques.

2. Fournir des services connexes à la nation comme: a) les services de levés et de cartographie, terrestres et hydrographiques, b) d'astronomie et de géophysique, c) le maintien d'un étalon horaire, d) l'application de la Loi sur les explosifs, e) la compilation et la publication d'une variété de documents et de statistiques sur la production minière et le débit des cours d'eau, des renseignements concernant la navigation et ainsi de suite.

3. Dans certains cas, assumer les responsabilités du gouvernement fédéral dans les domaines suivants: a) administration, coordination et gestion des ressources hydrauliques, énergétiques et minières et des projets s'y rattachant, b) subventions et répartition des fonds fédéraux destinés à des projets et à des industries dans ces domaines.

Les deux premières fonctions comprennent des activités d'ordre scientifique; la troisième, en général, n'en comporte pas, sauf lorsque les fonds sont distribués à l'appui d'activités scientifiques.

Une politique judicieuse de gestion des ressources doit être basée sur des renseignements, entre autres:

a) l'inventaire des ressources connues, b) la compréhension des facteurs qui expliquent la découverte ou la création de ces ressources, c) les prévisions intelligentes de la demande et des marchés relativement aux matériaux de base et à

leurs produits, d) la connaissance des techniques d'exploitation d'une ressource, l'évaluation des nouvelles techniques virtuelles, e) la connaissance du système socio-économique qui doit utiliser l'air et l'eau de diverses manières.

Le ministère a été autorisé à obtenir ces renseignements grâce à une vaste gamme d'enquêtes et de recherches, et il est de ce fait l'organisme des sciences de la terre du gouvernement fédéral. Ses programmes s'étendent à un vaste domaine: études fondamentales de nos ressources naturelles et de leur milieu, recherche appliquée sur les méthodes permettant de trouver et d'extraire ces ressources, recherche économique relative aux marchés et aux débouchés possibles, ainsi que des études multidisciplinaires pour aboutir à l'élaboration de politiques et de plans de gestion des ressources.

● 1120

Afin de maintenir une liaison étroite entre le personnel du ministère et les groupes les plus intéressés et les mieux informés du pays, six comités consultatifs nationaux ont été formés, s'occupant chacun d'une activité principale du ministère. Les comités, à la manière habituelle, comprennent des représentants des universités, des industries, des gouvernements provinciaux, d'autres ministères de l'État et un haut fonctionnaire, ou plus, de notre ministère. Ces comités servent à une double fin: recommander des programmes qui sont d'intérêt national et faire connaître à la collectivité les activités du ministère. Ils étudient aussi les demandes de subventions à la recherche et recommandent le versement de fonds à cette fin.

Je tiens maintenant à faire quelques observations se rattachant précisément aux propositions que renferment les crédits de 1969-1970 pour chacun des principaux programmes du ministère. Je vous invite d'abord à examiner le programme des mines, minéraux, énergie et sciences de la terre dont le détail des activités et les explications figurent à partir de la page 16 dans la nouvelle formule de présentation des crédits.

Ai-je raison de croire que tout le monde est en possession de la nouvelle formule?

M. Gilbert: Monsieur le président, certains d'entre nous n'ont pas la nouvelle formule des crédits et nous aimerions bien en obtenir un exemplaire. Avons-nous assez d'exemplaires?

Le président: Ils ont été distribués à tous les membres du Comité. Cependant, il y a parmi nous ce matin des membres du Comité qui n'y siégeaient probablement pas à ce moment-là. Il semble qu'il n'y ait pas d'autres exemplaires disponibles ce matin. Chaque membre du Comité en a reçu un à ce moment-là. Combien ne les ont pas ce matin? Les hauts fonctionnaires vont donner les leurs aux membres du Comité. Y a-t-il quelqu'un sans exemplaire maintenant?

M. Lang: Je commence avec les mines et les minéraux, à partir de la page 16 sur la nouvelle formule des crédits.

Les objectifs du programme relatif aux mines, aux minéraux, à l'énergie et aux sciences de la terre consistent à évaluer les ressources minérales virtuelles de la nation; à fournir à l'industrie les données nécessaires à la découverte, l'exploration et l'utilisation des dépôts miniers de la nation; d'aider à la planification et à la mise en valeur de ces ressources; d'élaborer et de coordonner des programmes de mise en valeur et d'utilisation des ressources énergétiques du pays; et de contribuer à approfondir les connaissances de l'homme dans les sciences de la terre et les minéraux que cette dernière renferme. Pour réaliser ces objectifs, le programme appuie fortement la recherche et d'autres entreprises connexes dans les domaines des levés, de l'extraction minière, de l'énergie et des sciences de la terre.

Dans le secteur de l'exploitation minière, on mettra l'accent sur la création d'un groupe compétent d'économistes miniers pour planifier à long terme l'économie et la politique minières. Ceci s'accorde avec les responsibilités que le ministère a assumées, en ce qui a trait à la politique des ressources, lors de sa réorganisation, et constituera une base permettant de régler les grandes questions de politique concernant l'industrie des minerais qui devient de plus en plus complexe et importante du point de vue économique. Bien entendu, ce groupe appuiera la planification méthodique des programmes des directions techniques du ministère.

Je veux m'attarder un peu sur le nouveau secteur de l'exploitation de l'énergie. Ce secteur s'acquitte de la vaste tâche confiée au ministère d'examiner l'énergie sous toutes ses formes—houille, gaz, pétrole, énergie nucléaire et eau—pour s'assurer que les politiques

● 1125

nationales d'exploitation répondent le mieux et le plus économiquement possible aux besoins des Canadiens.

Comme l'importance et la complexité de nos industries énergétiques s'accroît pour répondre à la demande rapidement croissante d'énergie, il était devenu urgent de créer un organisme chargé de coordonner la politique de l'énergie dans le contexte énergétique global. Non seulement les programmes d'expansion d'une ressource d'énergie doivent-ils être élaborés en ayant pleinement conscience des autres

sources d'énergie, mais les conséquences d'une telle expansion sur les autres programmes régionaux et nationaux doivent-elles être parfaitement comprises et se traduire dans la politique du gouvernement, ce qui n'est pas une voie à sens unique; il faut sans cesse être conscient de la grande portée des politiques financières et autres, du gouvernement fédéral sur les industries de l'énergie du Canada; en 1968, à elles seules, ces industries ont dépensé au total plus de 2.6 milliards de dollars en immobilisations. C'est au ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources qu'incombe ce rôle de coordination des programmes et des politiques en matière d'énergie.

Dans le domaine de l'énergie électrique, une étude mixte fédérale-provinciale des diverses sources d'approvisionnement en énergie pour Terre-Neuve s'est terminée l'année dernière. Le dernier rapport des études sur l'énergie maré-motrice de la baie de Fundy doit être prêt en juin de cette année, et une étude mixte a été amorcée, avec les Etats-Unis, sur les marchés éventuels de l'énergie du fleuve Yukon. Voilà des exemples de l'activité du ministère dans ce domaine.

A l'heure actuelle, l'une des principales activités en matière de pétrole et de gaz se rattache au mandat de la commission d'étude sur la mise en valeur du pétrole des régions septentrionales. La commission d'études, créée par le gouvernement fédéral, en décembre, examine tous les aspects de l'exploration du pétrole dans le Nord, en particulier les grandes découvertes dans le nord de l'Alaska, afin de déterminer leur indicence sur l'industrie canadienne du pétrole et de conseiller le gouvernement en conséquence. La commission d'étude est un groupe interministériel présidé par notre sous-ministre, et elle s'acquitte de son mandat en entreprenant des études sur la praticabilité de transporter le pétrole du Nord par pipe-line ou par bateau-citerne, et en examinant les répercussions qu'auraient sur la commercialisation les principales sources nouvelles d'approvisionnement du Nord. Ces études serviront de base à un document consultatif en matière de politique préparé à l'intention des ministres.

La Division de l'administration des ressources du secteur de l'énergie est l'agence fédérale chargée d'administrer toutes les ressources minérales au large du littoral. Cette division a pour rôle d'établir un système uniforme d'administration des ressources qui, d'une manière conforme à l'intérêt public, encouragera et maintiendra à un niveau relativement élevé les investissements réguliers et ordonnés dans les travaux d'exploration, et de s'assurer que toutes les réserves découvertes grâce à cette exploration seront délimitées efficacement et économiquement. La Division s'occupe aussi des droits miniers qui appartiennent au gouvernement fédéral dans les provinces, dont on peut désormais disposer.

La demande de nos formes solides d'énergie, comme la houille et l'uranium, s'acroît aussi d'une façon sensationnelle. Le ministère a participé à l'élaboration des programmes visant à rationaliser l'industrie de la houille dans l'Est du Canada et, d'autre part, il a donné son appui aux producteurs de houille de l'Ouest qui s'efforçaient de trouver des marchés outre-mer. Le fait que le programme d'exportation de la houille de l'Ouest a connu un tel succès provient en grande partie du travail effectué par le Centre de recherche sur les combustibles, de la Direction des mines, qui a fait l'essai de cette houille et a prouvé ses qualités supérieures en tant que charbon à coke. Le programme de subventions aux exportations de la houille de l'Ouest disparaîtra graduellement à mesure que les contrats conclus pour de grandes quantités de houille entreront en vigueur. Aucune aide sous forme de subventions ne sera fournie après le mois de mars 1971. A ce moment-là, près de dix millions de tonnes de houille seront exportées chaque année de nos mines de l'Ouest.

Nous comptons bien que la demande future d'uranium canadien ne sera pas moins sensationnelle. L'énorme accroissement de la production d'énergie nucléo-électrique prévu en Amérique du Nord et en Europe occidentale, jusqu'à 300 millions de kilowatts au cours de la prochaine décennie, augmentera la production et l'exploration au Canada. A l'heure actuelle, notre pays possède environ 30 p. 100 des réserves d'uranium à bon marché du monde libre; cela veut dire de l'uranium à moins de $10 la livre. La demande universelle de cette ressource augmentera et il faudra réviser sans cesse les politiques fédérales pour s'assurer que le pays en retire un avantage maximum.

● 1130

Passons maintenant au secteur des mines et des sciences de la terre et commençons par la section des levés aériens et topographiques et d'autres domaines d'activité analogue. Le ministère continuera à s'efforcer de satisfaire les nombreux organismes fédéraux et provinciaux qui ont besoin de cartes et de levés. Nos efforts viseront surtout à venir en aide aux programmes dont s'acquittent actuellement ces divers organismes et des conséquences graves s'ensuivront si ces besoins ne sont pas satisfaits.

Les levés géodésiques sont essentiels au tracé de cartes de bonne qualité et, par conséquent, à la mise en valeur des ressources, aux grands projets techniques et aux études économiques, ainsi qu'à l'évaluation plus exacte de la dimension et de la forme de la terre. Les paramètres fixés d'après les levés géodésiques sont essentiels à la recherche des sciences de la terre.

La Division des levés topographiques dont le double rôle consiste à établir un contrôle vertical et horizontal de deuxième ordre à des fins de cartographie,

et à tracer des cartes à des échelles diverses, élargira son domaine d'activité dans le but de répondre aux demandes des organismes fédéraux et provinciaux chargés de la mise en valeur des ressources. Bon nombre de ces demandes sont nouvelles. Plusieurs, qui sont importantes et d'un caractère urgent, viennent s'ajouter à celles de la défense nationale et des entreprises privées qui s'adonnent à l'exploration. La Division des levés et de la cartographie poursuivra donc ses recherches sur une grande échelle afin d'automatiser davantage les procédés cartographiques de façon à appliquer le plus tôt possible les politiques économiques.

Il sera toujours nécessaire de recourir à la photographie aérienne la plus moderne, et bien des usagers demandent maintenant des photos selon des échelles spéciales nécessitant l'emploi de pellicules et de couleurs spéciales. On se rend de plus en plus compte de la valeur de la photographie aérienne et des économies qu'elle permet de réaliser; ce fait a eu une incidence sur le nombre des demandes spéciales que reçoit le Comité interministériel des levés aériens et sur la complexité des études sur les ressources. D'autre part, la Division des levés et de la cartographie devra prendre des dispositions en vue de recevoir des photographies prises par les satellites qu'on s'attend à voir fonctionner d'ici deux ou trois ans dans l'orbite polaire.

Il faudra intensifier les efforts dans le domaine de la science si l'exploration des gisements minéraux doit compenser l'exploitation accrue des réserves naturelles. Pendant que nous en sommes aux «Recherches et les levés géologiques», l'activité suivante sur la liste, disons qu'il ne faut pas négliger les aspects de notre activité dont on reconnaît le caractère fondamental par rapport aux objectifs visés; il faudra poursuivre les recherches de nature à aplanir, comme on l'espère, les difficultés toujours plus grandes de la découverte de minerais et à en maintenir la production nationale au niveau voulu.

Les méthodes aéroportées conviennent particulièrement bien aux levés de l'immense domaine encore inexploité du Canada, car elles permettent d'atteindre sans encombre toutes les parties du territoire en cause et d'effectuer rapidement les observations et les mesures nécessaires. La Commission géologique s'occupera en premier lieu de mettre au point les instruments et les techniques qui se rattachent à l'emploi des satellites spécialement conçues pour repérer les ressources et des avions de télésondage.

Passons à présent aux «Enquêtes et recherches minières et métallurgiques». Il y a lieu de constater, dans l'ensemble, une expansion remarquable de la production minérale du Canada depuis 1945, laquelle n'aurait pas été possible sans les progrès rapides de la technique dans tous les secteurs de l'extraction minière et de la métallurgie au cours des vingt dernières années. D'autre part, l'exploitation intense des richesses minérales du pays épuise les gisements riches de ressources non renouvelables. En conséquence, le recours à la technique deviendra de plus en plus nécessaire à mesure qu'il faudra se contenter de minerais à teneur plus faible et moins faciles à traiter, trouver de nouveaux débouchés pour des ressources minérales qui sont actuellement peu rentables et s'attaquer aux problèmes de la complexité croissante des industries minérales.

La solution du problème que posera la demande de dérivés des minerais, des combustibles et des métaux canadiens dépendra en grande partie de la façon dont les programmes de recherche se traduiront par l'application pratique des progrès accélérés de la technologie. L'objectif d'ensemble de la Direction des mines sera donc de constituer des bases solides pour les techniques nouvelles et de stimuler l'application des principes d'une technologie avancée à l'extraction, au traitement et à l'emploi des minéraux et combustibles, de façon à perfectionner la fabrication des produits métalliques.

Il est important de noter que, au cours des prochaines années, certaines unités de la Direction des mines déménageront dans des locaux situés sur la route de Corkstown. Ces nouveaux laboratoires sont le résultat d'un programme à long terme tendant à améliorer les installations de recherche pour venir en aide, d'une façon directe et pratique, à l'industrie minérale du Canada.

● 1135

Notre prochain champ d'activité au Canada sera «Recherches astronomiques et géophysiques». Etant donné ses dimensions et sa situation géographique, notre pays a des tâches particulièrement lourdes à remplir envers la communauté scientifique internationale dans le domaine de la géophysique. Le Canada accélérera ses travaux sur la gravité, afin de terminer, d'ici 1975, la carte de reconnaissance du Canada établie de ce point de vue.

Dans le domaine de la séismologie, le réseau canadien et les installations de Yellowknife fournissent des données qui permettront des recherches étendues. A mesure que progressent les études géologiques, il faut se procurer des renseignements plus détaillés sur l'intérieur profond de la terre, et si les études actuelles ne se traduisent pas par une avance économique immédiate, elles se révéleront à la longue des plus utiles dans la pratique.

Alors que les objectifs des divisions de géophysique consistent à maintenir et à perfectionner leurs services essentiels, la discipline de la géophysique prend une expansion si rapide qu'on ne pourra les atteindre que si les travaux pratiques vont de pair avec la recherche. La Direction des observatoires a donc, entre autres buts, de maintenir des installations et facilités de recherche des plus efficaces dans tous les secteurs de la géophysique.

Nous devons, de plus, nous acquitter de fonctions importantes en ce qui concerne l'astronomie optique et la radioastronomie. Elles ont récemment fait l'objet de beaucoup d'échanges de vues; je suis, toutefois, heureux de pouvoir dire que le ministère et les universités sont arrivés à s'entendre sur la recherche astronomique, domaine sur lequel repose l'étude de l'astre sur lequel nous vivons. En ce qui concerne l'astronomie, nous nous proposons d'augmenter notre compétence et notre capacité à une échelle plus modeste que nous ne l'envisagions il y a un ou deux ans, sans toutefois déroger au principe d'excellence du Canada à cet égard.

Les deux dernières attributions qui nous sont dévolues relèvent des frais généraux: Le «Programme d'étude du plateau continental polaire» prévoit la coordination des travaux ministériels dans cette région au large de nos côtes arctiques, alors que le poste «Administration» représente les dépenses du bureau du sous-ministre adjoint (mines et sciences de la Terre). Il y a lieu de signaler que l'activité du ministère a favorisé, dans une large mesure, la confirmation de notre souveraineté dans cette région. Toutes les cartes topographiques, géologiques et géophysiques préparées sont le résultat de notre activité scientifique et technique, qui a commencé dès la «croisière du Neptune» en 1902.

En ce qui concerne le «Programme d'études hydrauliques», dont l'exposé et les explications figurent à la page 24 et les suivantes, dans la nouvelle présentation des estimations budgétaires, je parlerai de l'ensemble du programme plutôt que de chaque aspect de notre activité à cet égard.

L'eau est une ressource dynamique qui ne tient pas compte des frontières politiques. Cette caractéristique de l'eau, ainsi que son utilisation multiple, exige une planification englobante et coopérative des ressources hydrauliques et de leur mise en valeur. Le gouvernement fédéral doit faire preuve d'initiative énergique dans ce domaine, afin d'arriver à un équilibre équitable entre les divers usages de cette richesse naturelle et à en assurer l'emploi le plus avantageux pour tous les Canadiens.

La pollution des eaux est un des aspects les plus inquiétants des problèmes auxquels doit faire face la gestion des ressources hydrauliques de grande envergure, et son enrayement doit s'intégrer dans tout programme pertinent. La pollution est rapidement devenue un danger réel et toujours croissant pour le milieu canadien. Il incombe, plus particulièrement, au gouvernement fédéral d'établir des programmes tendant à enrayer la pollution des eaux internationales de certaines eaux interprovinciales et même de quelques eaux situées sur le territoire d'une seule province et qui s'écoulent dans l'océan à proximité de nos grands ports nationaux. Les efforts tendant à l'enrayement de la pollution seront des plus efficaces s'ils font partie d'un programme global de gestion des eaux auquel participerait le gouvernement fédéral de concert avec les provinces et en collaboration avec les universités, les municipalités et l'industrie. La recherche sur la pollution des eaux qui a lieu au Centre canadien d'étude sur les eaux intérieures comprendra des intrants de toutes ces sources. Il est évident qu'il faut s'attaquer dans l'ensemble à la planification et à la mise en valeur des ressources hydrauliques, en tenant pleinement compte des compétences du point de vue juridique. Le Canada étant un État fédéral, dans lequel la compétence quant aux eaux est à présent, nécessairement divisée, et le restera sans doute, il faut trouver de nouveaux instruments législatifs et institutionnels pour harmoniser les compétences en vue de résoudre les principaux problèmes qui se posent. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, nous nous proposons de présenter la

● 1140

loi sur les eaux du Canada avant la fin de la présente session. Cette loi sera l'instrument qui permettra l'initiative fédérale et une action coopérative dans toute la gamme des problèmes touchant nos ressources hydrauliques.

Ces dernières années, l'eau a pris de l'importance dans la politique et les programmes publics, et pour bien des raisons. La demande en ressources hydrauliques s'est accrue dans des proportions phénoménales, tant pour les besoins des municipalités, de l'industrie et de l'agriculture, que pour l'écoulement des eaux vannes et des déchets. La technique a beaucoup augmenté la faculté de répondre à cette demande et à ces pressions. De nouvelles demandes et de nouvelles techniques font passer la possibilité de mise en valeur et d'aménagement de grande envergure sur un plan qui est au-delà des moyens techniques et financiers d'une seule province et entraîne des conséquences de nature régionale et nationale qui dépassent la compétence provinciale. Il faut, par exemple, examiner les possibilités d'exportation massive des eaux afin de pouvoir décider si elle serait ou non à l'avantage du Canada. Il est, en outre, nécessaire d'étudier l'administration globale du système des Grands lacs et du Saint-Laurent du point de vue de l'évolution de la partie de ce réseau située aux États-Unis. De nouveaux concepts de planification régionale à plusieurs fins et de mise en valeur régionale se sont fait jour, lesquels rendront nécessaire la création d'une institution mixte de coordination tenant compte de l'interaction des compétences.

Certains grands problèmes appellent l'attention au palier national, parce qu'il s'agit de rapports internationaux. Les Grands lacs, par exemple, situés au plein centre d'une région déjà très peuplée et vers laquelle convergent de plus en plus la population et l'industrie, de sorte que le bassin compte, à l'heure actuelle plus de 30 millions d'habitants, constituent probablement l'étendue d'eau douce la plus impor-

tante du monde. Comme il s'agit d'eaux internationales, une tâche importante est dévoluée au gouvernement fédéral en vertu du traité de 1909 concernant les eaux limitrophes. Le Canada, ainsi que les provinces d'Ontario et de Québec, le gouvernement des États-Unis et huit Etats américains s'occupent de concert des problèmes complexes d'intergestion touchant le niveau des lacs, ainsi que du détournement des eaux hors du bassin, vers celui-ci ou dans ses limites mêmes, de la navigation, de la pollution, de la consommation et de l'approvisionnement en eau. Il s'agit là d'une question de gestion qui promet d'être des plus complexes. Elle exige du Canada et des États-Unis de l'initiative énergique au palier fédéral. D'autres réseaux fluviaux de grande étendue traversent plusieurs provinces et sont, par conséquent, de dimension nationale.

Une préoccupation croissante sur le plan international au sujet de la possession ultime des ressources du sous-sol marin et l'expansion rapide de l'exploration industrielle des ressources minérales des plateaux continentaux ont fait passer sur le plan pratique la géologie et la géophysique marine qui paraissaient, en premier lieu, faire seulement l'objet d'une étude théorique. Les études d'océanographie appliquée se rapportent à des problèmes déterminés comme le relief physique du milieu marin qui influe sur l'exploitation des gisements pétroliers au large des côtes, ainsi qu'à des difficultés ralatives à l'exploitation industrielle, à la pêche, aux transports, à l'ingénierie côtière et à la défense, et presque toutes ces études permettent de se rendre compte du mécanisme de la pollution marine.

L'établissement de cartes hydrographiques des eaux navigables nous fournit, en ce qui concerne la navigation, les renseignements essentiels à la bonne marche et à la sécurité de la navigation commerciale et de plaisance. Pour mieux faire comprendre l'envergure considérable de cette entreprise, je dirai que le littoral océanique du Canada mesure plus de 117,000 milles statutaires de long, soit 10 p. 100 de plus que celui de l'URSS et 250 p. 100 de plus que les côtes des Etats-Unis.

J'espère, monsieur le président, vous avoir indiqué dans mes observations préliminaires toute l'étendue et la variété de l'activité ministérielle au Canada, sur terre, sur mer et dans les airs. L'objectif unique de tous les levés, de toute étude, exploration, recherche, de tous les plans et programmes du ministère est de tirer, à l'intention de la population canadienne, le plus grand avantage possible des éléments hydrauliques, minéraux et énergétiques de notre richesse nationale.

Le Président: Merci, monsieur Lang. D'abord, je tiens à remercier M. Donoghue de la documentation qu'il a apportée et exposée à la réunion de ce matin. Je ne doute pas que, si nous prenons connaissance de toutes ces brochures, nous serons fort bien renseignés sur la pollution. C'est en consultant quelques-unes, que j'ai pensé qu'une pareille collection serait utile au Comité, et je lui suis reconnaissant d'avoir donné suite à notre demande.

● 1145

Je crois qu'à l'intention du Ministre qui est parmi nous ce matin, il serait bon de dire, avant de passer aux questions, que nous avons fixé provisoirement le 1er mai pour notre visite à Chalk River. Cette date convient parfaitement au président de l'Energie atomique du Canada, Limitée, M. J.L. Gray, et à M. L.R. Haywood, vice-président, et ils sont en train d'établir leur programme en conséquence. Je crois que le Ministre trouverait intéressant de se joindre à nous en l'occurrence.

Une voix: De quel jour de la semaine s'agit-il?

Le Président: Ce sera un jeudi.

M. Lang: Je me permettrai, monsieur le président, de mentionner une chose que j'ai omise. Je serais enchanté de vous accompagner pour cette visite et je dirai qu'il se trouve, dans les environs, d'autres installations relevant du ministère, que le Comité avait exprimé, il y a un an, le désir de voir, et où ils seront les bienvenus. Vous voudrez peut-être aussi vous rendre à la Direction des mines pour laquelle il me semble que vous aviez manifesté de l'intérêt l'année dernière. Les deux locaux, situés rue Booth et sur la route de Corkstown respectivement, ainsi, évidemment, que le Centre canadien d'étude sur les eaux intérieures, sont assez importants.

J'espère aussi pouvoir passer autant de temps que possible avec vous pendant l'étude de mes crédits; mais j'ai omis de vous dire au début que j'ai ici avec moi, d'ailleurs aussi en sa qualité de membre du Comité, M. Bud Orange, secrétaire parlementaire du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, que vous connaissez certainement, et qui sera aussi parmi vous. Quand il me sera impossible d'assister aux séances, il sera à votre disposition.

Le président: Merci, monsieur Lang. Le comité directeur se réunira cette semaine; il prendra des décisions au sujet de ces autres visites et vous en fera rapport sous peu.

Je passerai maintenant aux questions.

M. Gilbert: Monsieur le président, avant d'entendre les questions, le ministre suppléant voudra peut-être nous renseigner sur la santé du Ministre, M. Greene, et jeter quelque lumière sur la date à laquelle nous pouvons compter le revoir à la Chambre et où il pourra reprendre la direction de cet important ministère.

M. Lang: Je ne puis vous donner un rapport médical sur la santé de M. Greene, monsieur le président. Le Ministre suit les prescriptions parues dans les journaux au moment de sa dernière maladie. Conformément à ce programme qui prévoyait une période de récupération de trois mois, il a pu se rendre au soleil, dans le midi. Il s'y trouve à l'heure actuelle et il semble qu'il y restera encore une dizaine de jours. Je suppose qu'il en saura alors davantage sur son état de santé et son programme. Ce que je vous dis ne constitue, toutefois, pas un bulletin médical à proprement parler.

Le président: Puis-je maintenant donner la parole à ceux qui ont des questions à poser?

M. Legault: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je ne sais si ma question est pertinente, mais si l'on imprime le rapport conformément à la déclaration imprimée qu'a faite le ministre, il y aurait peut-être lieu d'apporter une rectification à la page 3, où l'on fait dire au Ministre:

> (a) Les richesses minérales et autres ressources renouvelables . . .

alors que les mots figurant dans la déclaration sont:

> . . . ressources non renouvelables.

M. Lang: A quelle page?

M. Legault: A la page 3. On y voit: «non-renouvelables», mais en en donnant lecture, on a dit «renouvelables».

Le président: Il n'est pas nécessaire de formuler une motion, dans ces circonstances, monsieur Legault. Je vous remercie d'y avoir attiré notre attention. Vous vouliez poser une question, monsieur Chappell?

M. Chappell: Merci, monsieur le président. J'ai certaines questions à poser pour mon information générale. L'idée me vient que la *tundra,* ou le *muskeg,* doit avoir de l'importance dans la mise en valeur des régions septentrionales, car il faut la traverser et y ériger des constructions. Je voudrais savoir, monsieur Lang, si la question relève de votre ministère et qui s'en occupe.

• 1150

M. Lang: Monsieur Drolet, voudriez-vous répondre à cette question?

M. J.-P. Drolet (Sous-ministre adjoint (mines), ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Ce travail ne relève pas de nos services, mais le Conseil national de recherches a fait, avec assez de succès beaucoup de recherches et de travaux pratiques sur le pergélisol qui ont permis d'établir certaines techniques. On les a appliquées dans la construction à Inuvik et dans d'autres villes du grand Nord.

M. Chappell: Je sais qu'on a fait des recherches dans certaines universités, et je me suis demandé si c'était votre ministère qui les menait.

M. Lang: Vous avez mentionné . . .

M. C. M. Isbister (sous-ministre de l'Énergie des Mines et des Ressources): Excusez-moi, monsieur, mais avant que vous ne poursuiviez, j'ajouterai qu'au cours de ses observations, le ministre a mentionné le groupe de spécialistes qui est maintenant le groupe interministériel dont je suis président et qui examine les découvertes de pétrole dans les régions septentrionales et la situation qui en résulte. Une des entreprises importantes dans ce sens dont nous nous occupons à présent dans nos services, est la coordination de tous les travaux de recherche du gouvernement, ainsi que de toutes ses connaissances sur la construction et le bâtiment dans le Nord et l'Arctique, ce qui comprend les problèmes du pergélisol et de la *tundra.* Le Conseil national de recherches s'est livré à divers travaux à cet égard, mais certains autres services de l'État, qui s'en sont également un peu occupés, ont acquis une expérience considérable. C'est pour cette raison que nous tâchons de réunir tout ce qui s'est fait; nous constaterons alors certainement dans nos connaissances des lacunes qui nous serviront à établir ce qui reste encore à faire.

M. Chappell: Attendez-vous du groupe de spécialistes actuel qu'il coordonne tous les travaux déjà accomplis?

M. Isbister: Parfaitement, monsieur. Nous ne faisons pas de recherches. Mais je crois qu'au cours de notre travail de coordination à ce sujet, nous examinerons à nouveau ce qu'il en est.

M. Chappell: Je me permettrai de vous poser encore une question sur ce point. A peu près quelle région du Canada, si l'on tient compte de toutes les îles septentrionales, serait touchée par le pergélisol et la *tundra*? Il s'agirait de beaucoup plus de 50 p. 100 de cette étendue, n'est-ce pas?

M. MacNabb: Ce serait un peu plus de 50 p. 100, monsieur. Dans le secteur où le sol est gelé en permanence peut-être un peu moins, mais il y aurait certains îlots de pergélisol beaucoup plus au sud que la ligne de démarcation du pergélisol.

M. Chappell: Oui. Monsieur le ministre, vous avez parlé de gisements miniers situés dans les provinces, qui sont la propriété de l'État fédéral. Pourriez-vous nous donner des explications à ce sujet, s'il vous plaît? Je ne vois pas très bien de quelle façon cela peut être.

M. Lang: Il y a un bon nombre de façons par lesquelles le gouvernement fédéral peut encore avoir des droits sur les gisements miniers situés dans les provinces, en particulier lorsqu'il s'agit, par exemple, d'un droit de propriété qui n'était pas compris dans l'ensemble des gisements dont la propriété fut remise à un moment donné aux gouvernements des provinces des Prairies.

M. Chappell: S'agit-il là d'une superficie considérable?

M. Lang: Je ne pense pas qu'on puisse parler d'une étendue considérable. Monsieur Drolet, êtes-vous en mesure de nous donner une approximation?

M. Drolet: C'est très minime: de petites parcelles de terrain par-ci, par-là. Il y a, par exemple, les sites historiques que le gouvernement fédéral a aménagés un peu partout au Canada; à ces endroits, les droits miniers appartiennent toujours au gouvernement fédéral. Il s'agit de territoires comme ceux-là et des parcs nationaux. C'est très, très minime.

M. Lang: Il y a un autre endroit d'importance qu'on pourrait mentionner: les gisements de charbon de la Colombie-Britannique, bien que, naturellement, même s'il ne fait aucun doute pour nous que nous en soyons les possesseurs, on le conteste en d'autres milieux.

M. Chappell: Est-ce qu'il y a des études qui se font sur les petites centrales nucléaires transportables que l'on pourrait acheminer par avion dans les régions du Nord pour fournir à une petite agglomération la chaleur, l'électricité, etc.?

M. Lang: Je ne connais aucun projet qui prévoie pour l'immédiat le transport de petites centrales de ce genre. Bien entendu, les recherches générales qui se poursuivent à l'Énergie atomique du Canada, Ltée, mènent à la possibilité d'une innovation de ce genre.

M. Chappell: Si je comprends bien, à l'heure actuelle, tous les services d'utilité publique et l'énergie sont produits par le mazout ou l'essence acheminés par avion?

M. Lang: Oui, bien que, naturellement, on exploite aussi dans le Nord les ressources hydro-électriques.

M. Chappell: Je pensais plutôt à une agglomération nouvelle comme celles qui surgissent autour de la découverte d'un nouveau gisement.

M. Lang: Oui, je pense que c'est fondamentalement vrai.

M. Drolet: Des barriques de mazout: voilà pourquoi, lorsqu'on voyage dans le Nord, on voit des milliers et des milliers de barriques vides, spectacle qui vraiment blesse l'oeil. Que peut-on y faire? Il en coûterait une fortune pour les ramener.

M. Chappell: Je suis très curieux de savoir, simplement d'une façon générale pour l'instant, qui fait les relevés en ce qui concerne l'aménagement de l'énergie marémotrice; quelle est la nature de ces relevés et son coût approximatif, et pour quand peut-on espérer un premier rapport?

● 1155

M. Isbister: L'organisme qui procède à ces relevés est formé de membres qui viennent de trois gouvernements: le gouvernement du Canada, celui de la Nouvelle-Écosse et celui du Nouveau-Brunswick. Il s'appelle le Bureau des études marémotrices de la baie de Fundy (*Bay of Fundy Tidal Power Programming Board*). Comme principal représentant du Canada à ce conseil, j'en suis le président. Ce conseil comprend également d'autres membres de notre ministère et des représentants d'autres ministères du gouvernement fédéral; le ministère des Travaux publics, par exemple, et d'autres ministères capables de nous apporter des données pertinentes.

Le Bureau a un budget total de l'ordre de $2,500,000. C'est en juin prochain que doit prendre fin le programme de recherches. Le Bureau a établi un centre d'études à Halifax dont les membres se sont réunis plusieurs fois, et il a institué un comité technique. Il a confié des études à de grandes sociétés de génie qui sont pour la plupart, mais non pas toutes, canadiennes. Le Bureau d'études marémotrices de la baie de Fundy s'est donné comme règle de consulter des gens qui sont véritablement considérés comme étant des autorités d'avant-garde sur l'énergie marémotrice dans le monde, et nous avons trouvé ces gens en France et en Grande-Bretagne. Lorsque le Bureau présentera son rapport aux trois gouvernements en juin, ce ne sera encore que ce que j'appellerais un rapport préliminaire. Cela peut paraître assez extravagant, mais les travaux sont énormes et les problèmes très complexes. Lorsque le travail a débuté, j'ai dit à la presse qu'à mon avis, le rapport prendrait l'allure d'un groupe de feux de circulation: lumière rouge, lumière verte, ou lumière orange clignotante.

M. Chappell: Dans quels pays produit-on déjà de l'électricité au moyen des marées?

M. Isbister: A l'échelle dite commerciale: en France, sur «la Rance», et c'est le seul pays, pour

autant que je sache. Des travaux expérimentaux de moindre envergure se poursuivent dans d'autres pays. Je ne suis pas certain s'il y en a en URSS. Y en a-t-il, monsieur MacNabb?

M. G. M. MacNabb (Sous-ministre adjoint, exploitation de l'énergie, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Le projet qu'on est à réaliser en URSS est un petit projet expérimental sur la mer Blanche.

Le président: Monsieur Marchand.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Merci, monsieur le président. Abordons un vieux problème, le projet de détourner la rivière Shuswap dans le réseau de l'Okanaga; monsieur Lang, où en sont vos projets de conclure un accord avec le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique en vue d'une étude globale des besoins d'eau de l'Okanagan?

M. A. T. Prince (chef de la Direction des eaux intérieures, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le président, je peux commenter cette question. La question d'un accord sur les rivières Okanagan et Shuswap et sur le bassin de l'Okanagan lui-même en est au stade préliminaire à l'heure actuelle. Nous espérons être en mesure de faire préparer un texte, de le faire approuver par le comité interministériel des eaux et de l'envoyer au Cabinet d'ici un mois ou deux. Au stade actuel du projet, les pourparlers en sont à la toute première étape avec des hauts fonctionnaires du gouvernement de la Colombie-Britannique.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): A quel moment le texte de l'accord pourrait-il être terminé ou ratifié?

M. Prince: Cela ne dépend pas de moi. J'espère que ce sera avant deux ou trois mois, mais parfois les choses de ce genre sont lentes à décoller.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Avez-vous une idée du temps que prendra l'étude, une fois que le sujet en aura été délimité?

M. Prince: L'étude se poursuivra vraisemblablement pendant deux ou trois ans. Je puis peut-être ajouter à cet égard que même avant que soit conclue une entente, qui constituerait une obligation irrévocable pour le Canada et la province, nous allons cet été poursuivre quelques études préliminaires sur le terrain dans le cadre de programmes communs intergouvernementaux ou de programmes propres à des organismes du gouvernement fédéral, du gouvernement de la Colombie-Britannique et peut-être, aussi, à certaines universités, parce que nous avons besoin de données et de renseignements matériels sur le réseau fluvial, particulièrement en ce qui concerne la pollution. Nous espérons que la cueillette de certaines données pourra commencer dans le cadre de programmes en cours et même avant la signature de l'entente.

● 1200

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Où se feront ces travaux?

M. Prince: Une bonne partie des travaux seront des études sur place de la région elle-même; il va sans dire que ces études seront complétées au besoin par des études dans les laboratoires fédéraux ou provinciaux, ou dans les universités, et peut-être même chez certains spécialistes.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Et le coût? S'agira-t-il d'une entreprise dont les frais seront partagés avec la province, ou est-ce que nous allons écoper de la plus grande partie des frais?

M. Prince: Je pense que cela dépendra des clauses de l'entente et, à ce stade-ci, je n'aimerais pas m'étendre trop là-dessus. Je pense, monsieur le président, que le gouvernement fédéral a adopté une ligne de conduite générale pour tous les bassins-pilotes du pays, c'est-à-dire qu'en principe il a offert d'assumer une part notable des frais, mais on n'en est pas encore arrivé à définir cette participation d'une façon précise, et on ne le fera pas avant qu'un accord soit négocié.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Les habitants de ma circonscription s'inquiètent naturellement de la possibilité d'un détournement du cours de l'eau, et nous avons adopté, entre autres positions, celle de demander qu'on procède à une étude globale des besoins d'eau de notre région également, c'est-à-dire la région desservie par le réseau fluvial Shuswap-Thompson. Avez-vous eu des entretiens avec la province au sujet de cet aspect du problème?

M. Prince: Toutes les discussions que nous avons eues jusqu'ici avec les hauts fonctionnaires provinciaux, moinsieur le président, étaient de caractère purement préliminaire: nous nous y sommes efforcés de coordonner des programmes d'ordre matériel. Je ne pense pas que l'on ait complètement épuisé la question d'une décision éventuelle relativement à une étude globale, non seulement de l'Okanagan mais aussi de la région adjacente de la Shuswap. Il est certain que dans l'idée première que nous nous faisons de l'accord, on tient compte des conséquences d'un détournement des eaux, de la façon dont ce détournement toucherait les habitants des deux côtés de la ligne de partage des eaux, et c'est un problème encore plus complexe que celui de deux bassins adjacents situés en Colombie-Britannique, car le détournement des eaux dans l'Okanagan mettrait égale-

ment en cause les Etats-Unis. Par conséquent, à ce stade-ci du projet, je ne saurais être très précis sur ce qui pourrait être entrepris à ce sujet, mais la question est à l'étude.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Je suppose que la provenance de l'eau qui doit augmenter le débit de l'Okanagan serait l'un des sujets majeurs de cette étude. Est-ce exact?

M. Prince: Je pense que c'est exact, oui.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Vous avez mentionné qu'il existe un comité interministériel qui s'occupe des ressources hydrauliques. Pourriez-vous nous donner une idée des ministères concernés?

M. Prince: Monsieur le président, puis-je demander que l'on précise la question? Parlez-vous du Comité interministériel dans son ensemble ou des ministères qui s'occupent de la question de l'Okanagan-Shuswap?

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Surtout des ministères qui s'occupent du projet Okanagan-Shuswap, mais peut-être aussi du Comité dans son ensemble.

• 1205

M. Prince: Je parlerai ici de mémoire à ce sujet, mais je pourrais donner un renseignement précis si je consultais les dossiers. A l'heure actuelle, il existe une équipe de recherche nommée par le Comité interministériel des eaux, qui étudie le bassin-pilote de l'Okanagan. Je sais que parmi les membres de l'équipe qui viennent des autres ministères fédéraux, il y a des représentants du ministère de la Pêche et du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Il y en a peut-être d'autres, mais si je devais les nommer, je devrais faire appel à de très vagues souvenirs. Si le député s'y intéresse, je serai très heureux de lui fournir ce renseignement.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): J'aimerais avoir ce renseignement. Merci beaucoup, monsieur le président.

M. Gilbert: Monsieur le président, j'ai été assez surpris, ce matin, en entendant l'exposé préliminaire du Ministre. Je pensais qu'il venait avec des idées très audacieuses en ce qui concerne une politique nationale du pétrole, une politique anti-pollution, une politique des eaux, et ainsi de suite. J'ai trouvé que son exposé avait une sorte de saveur dîner-Kiwanis. Je vais donc lui poser quelques questions. La première, monsieur Lang, concerne la politique nationale du pétrole. Quand pouvons-nous espérer une déclaration sur la politique nationale du pétrole?

M. Lang: Monsieur le président, les points dont vient de parler M. Gilbert, n'étaient pas, bien entendu, mentionnés dans l'exposé d'aujourd'hui, parce qu'ils appartiennent à une catégorie de sujets sur lesquels les décisions à prendre sont affaire de politique gouvernementale, et celle-ci sera annoncée en temps et lieu; et c'est là pour l'instant la réponse exacte à sa question, comme il le sait très bien.

M. Gilbert: Monsieur Lang, je remarque que vous avez consacré à peu près dix lignes à la politique du pétrole, à la page 7, et la majeure partie du texte concerne l'équipe spéciale qui travaille à la mise en valeur du pétrole du Nord, tandis que la dernière phrase du paragraphe se rapporte aux études préparées à l'intention des ministres. A votre avis, ces études devraient-elles être réservées aux ministres seulement, en vue de l'élaboration de la politique, ou devrait-on les mettre à la disposition des membres de notre Comité, de manière que nous puissions être mieux informés là-dessus?

M. Lang: Monsieur le président, encore ici, je pense que la ligne de conduite adoptée habituellement par les gouvernements à cet égard, je parle ici d'une ligne de conduite très sage et à long terme, veut que, très souvent, des documents confidentiels soient préparés pour permettre au gouvernement de prendre des décisions de politique. Quant à savoir si ces documents confidentiels doivent ensuite faire l'objet d'un examen plus approfondi en dehors du gouvernement lui-même, c'est là une affaire à décider à l'occasion, mais généralement, on préfère ne pas révéler le contenu de ces documents. Bien entendu, il y a des exceptions célèbres à cette règle. Je pourrais dire que la brève mention que l'on fait du pétrole à la page 7 et dont M. Gilbert a parlé ne constitue pas une déclaration de ma part sur la politique du pétrole. J'aimerais dire, monsieur le président, que le Comité sera également saisi, bien entendu, des prévisions budgétaires de l'Office national de l'énergie, et plusieurs aspect de la politique du pétrole qui m'intéressent, de par ma fonction, relèvent en réalité beaucoup plus nettement de l'Office national de l'énergie que du ministère en temps qu'organisme global. Le groupe spécial d'étude précité recoupe un certain nombre de secteurs du ministère et c'est vraiment pour cette raison qu'on en a parlé ici. Sa fonction est assez spéciale et il présentera un document de politique qui sera en relation avec cette fonction.

M. Gilbert: Pouvons-nous, monsieur Lang, espérer entendre une déclaration de principe sur la politique du pétrole lorsque l'Office national de l'énergie comparaîtra?

M. Lang: Vous ne sauriez vous attendre à une déclaration de ce genre si le gouvernement ne l'a pas

faite à ce moment-là, je serais porté à croire, monsieur le président, que pour une question de cette importance, les députés s'attendent plutôt qu'une déclaration majeure sur la politique nationale du pétrole soit, de fait, prononcée devant la Chambre plutôt que devant votre Comité, soit dit sans nullement vouloir manquer de respect aux membres. Après quoi, j'en suis persuadé, les membres de votre Comité auront amplement l'occasion d'examiner la question en détail.

M. Gilbert: Entre-temps, monsieur Lang, avez-vous quelque chose à nous annoncer au sujet de la mise en valeur panarctique?

M. Lang: La mise en valeur panarctique?

M. Gilbert: Oui.

M. Lang: Vous parlez de l'exploitation du pétrole, n'est-ce pas?

M. Gilbert: Oui.

• 1210

M. Lang: Je n'ai rien à annoncer directement à ce sujet. C'est dans les prévisions budgétaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien que se trouveraient les mentions qui conviennent à ce sujet, car celui-ci est de leur ressort plutôt que de celui de mon ministère.

M. Gilbert: Avez-vous quelque chose à annoncer sur les échanges de vues qu'il y a eu entre M. Nixon et M. Trudeau, à Washington, au sujet de la politique nationale du pétrole?

M. Lang: Non, je n'ai rien à annoncer, monsieur le président, mais je serais heureux d'essayer de répondre à des questions précises si vous en avez.

M. Gilbert: Monsieur le ministre, je me demande si je pourrais citer la page 13, où vous parlez du problème de la pollution des eaux et déclarez que:

> Il incombe plus particulièrement au gouvernement fédéral d'établir des programmes tendant à enrayer la pollution des eaux internationales, de certaines eaux interprovinciales et même de quelques eaux situées sur le territoire d'une seule province et qui s'écoulent dans l'océan à proximité de nos grands ports nationaux.

Plus loin, vous dites de ces programmes:

> auxquels le gouvernement fédéral participerait de concert avec les provinces,

Où en est-on en ce qui concerne la collaboration avec les provinces, collaboration qui se ferait soit par un programme législatif soit selon une methode pratique? Vous avez dit que nous allions adopter une loi sur les eaux canadiennes. Songez-vous également à une loi sur la pollution au Canada, qui s'intégrerait aux lois des provinces ou y seraient coordonnées, et ainsi de suite?

M. Lang: Nous avons déjà une loi qui permet d'examiner avec les provinces certains aspects de la gestion des eaux, et le texte cité montre qu'on envisage vraiment d'aller plus loin dans ce domaine de la recherche et de la collaboration. Nous voulons certainement qu'on adopte toutes les lois appropriées qui nous manquent à cet égard. Les discussions entre les pouvoirs fédéraux, mon ministère, et les provinces, sont fréquentes et d'une assez grande ampleur, et concernent tous les aspects de la gestion des eaux, et je prévois que ces échanges se poursuivront, voire s'accéléreront assez rapidement.

M. Gilbert: Monsieur le ministre, il y a des Canadiens qui ont l'impression qu'il existe un manque d'initiative en ce qui concerne ce problème de la pollution, et plusieurs sont d'avis que le gouvernement fédéral devrait prendre les devants et obtenir la collaboration des provinces ainsi que coordonner leurs efforts avec ceux du gouvernement fédéral. Quel est votre opinion là-dessus? J'ai l'impression que vous êtes plus passifs qu'actifs, et plusieurs Canadiens s'en inquiètent.

M. Lang: Je pense que votre impression n'est pas l'exception, mais peut-être qu'elle n'a pas nécessairement de rapport avec les faits.

M. Gilbert: Pourriez-vous vous expliquer, monsieur le ministre?

M. Lang: Certes, je pense qu'il y a vraiment lieu de prendre les initiatives à l'échelon national en ce qui concerne la pollution des eaux, et le gouvernement s'est grandement efforcé de prendre de telles initiatives, en même temps qu'il gardait bien présent à l'esprit, bien entendu, les intérêts particuliers des provinces dans ce secteur. C'est là un domaine où il serait certainement possible de poser des gestes plus spectaculaires si nous étions effectivement un État unitaire au lieu d'un État fédéral.

Nous sommes cependant, pour des raisons très valables, un État fédéral et, par conséquent, notre orientation et les initiatives que nous prenons dans ce domaine, sont plus difficiles, et partant, les choses vont parfois plus lentement, tout cela à cause de cette structure fédérale. Je ne pense pas que l'acceptation des modalités de notre existence nationale se reflète vraiment sur notre rôle d'animateur ou sur les initiatives que nous prenons.

• 1215

M. Gilbert: Je pense que c'est tout pour l'instant, monsieur le président.

Le président: Monsieur Paproski?

M. Paproski: Monsieur le ministre, j'ai une question à poser. J'aimerais qu'on me fournisse un peu plus de détails sur le programme de subventions au charbon de l'Ouest. Qu'entendez-vous par le programme d'aide sous forme de subventions au charbon de l'Ouest?

Le président: Monsieur MacNabb?

M. G. M. MacNabb (sous-ministre adjoint (exploitation de l'énergie)): Monsieur le président, il y a trois entreprises de l'Ouest qui bénéficient du programme de subventions du gouvernement fédéral, appliqué par l'Office fédéral du charbon. Il s'agit de *Canmore Mines Limited,* de *Coleman Collieries Limited* et de *Kaiser Resources Limited.* Ce programme se poursuit depuis un certain nombre d'années. Il s'agit uniquement du programme visant à encourager l'exportation de la houille canadienne.

Le but était d'aider ces entreprises, pendant que leurs débouchés étaient limités, et de tenter de convaincre les acheteurs étrangers de la bonne qualité de la houille canadienne jusqu'à ce que ces entreprises puissent négocier d'importants contrats d'exportation à terme et commencer à exécuter ces contrats.

Il était admis à l'époque qu'on pourrait réaliser d'énormes économies tant sur le plan de la production de la houille que de son transport de la mine au port. Ces économies seront réalisées. Par exemple, le transport ferroviaire de ce seul minerai à partir des puits de Kaiser commencera l'automne prochain. Par conséquent, les subventions à l'entreprise Kaiser se termineront le 31 mars de l'année prochaine, et celles versées aux deux autres compagnies, le 31 mars de l'année suivante.

M. Chappell: Puis-je poser une question supplémentaire?

Le président: Pas dans la première période, monsieur Chappell; je regrette, car ce faisant, il me faudrait accepter d'autres questions similaires. Monsieur Hymmen?

M. Hymmen: J'ai une couple de questions générales à poser au Ministre. Mais avant, je dois dire que l'exposé du Ministre a rappelé à tous les membres du Comité l'importance globale du nouveau ministère qui a été réorganisé en 1966.

J'ai plusieurs questions de nature générale à poser.

Pourrait-on fournir au Comité une liste des membres des six comités consultatifs nationaux mentionnés à la page 5?

M. Lang: Je le ferai volontiers.

M. Hymmen: Deuxièmement, j'aimerais revenir à la question de M. Gilbert à propos de la pollution de l'eau. Nous estimons que la lutte contre la pollution occupe une zone mal définie dans la constitution. L'interprétation de la responsabilité fédérale, telle qu'exposée par le Ministre, découle-t-elle d'un accord, d'une simple interprétation ou d'une politique?

M. Lang: Monsieur le président, je tiens à établir clairement que ma description de la participation fédérale à divers efforts concernant la pollution ne vise pas à définir avec précision la compétence fédérale dans ce domaine. La question de la compétence fédérale est un effet très complexe. Je n'ai fait que citer des exemples d'efforts relevant de notre compétence, mais le gouvernement fédéral a bon nombre d'options dans la lutte contre la pollution de l'eau.

Il y a bon nombre de lois sur la pollution de l'eau et qui, de ce point de vue, ne relèvent pas directement du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il y a des lois sur les pêches et sur les eaux navigables etc., qui touchent aussi ce domaine. C'est indiscutablement un domaine complexe et votre question est fort à propos, car elle me permet d'établir clairement qu'il ne s'agissait pas d'une déclaration catégorique de compétence, mais de quelques exemples.

● 1220

M. Hymmen: J'ai une autre question à poser. Il s'agit d'un mot à la page 4 du mémoire. Sous le titre «Une politique judicieuse de gestion des ressources», à l'alinéa (e), nous lisons:

> ... doit utiliser l'air et l'eau de diverses manières.

J'aimerais savoir dans quelle mesure le ministère consulte d'autres ministères, par exemple, celui de la Santé nationale et du Bien-être social qui, sauf erreur, détient une certaine autorité dans le domaine de la pollution de l'air. C'est qu'à mon avis l'air est à certains égards une de nos plus importantes ressources nationales, sinon la plus importante, et tout en parlant d'une diversification dans l'importance du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je ne voudrais pas qu'on exagère cette diversification. Toutefois, la province de l'Ontario a déjà décidé que la préservation de la pureté de l'air et des eaux doit être confiée à une seule autorité. Pour y revenir, je demande si le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources participe, au niveau fédéral, à certains efforts contre la pollution de l'air.

M. Lang: Le ministère participe même à des efforts qui relèvent particulièrement du ministère de la Santé, par le truchement de comités interministériels qui surveillent les divers aspects de ce problème. Le ministère, bien entendu, fait des efforts assez directs, à cause des corrélations qui existent entre certains problèmes, y compris la pollution de l'air et des eaux; la pollution des eaux peut, à un certain stade, menacer l'air, ce qui entraîne un croisement inévitable. Ce sont les comités interministériels qui s'efforcent de trancher ce problème.

M. Hymmen: Je vais poser maintenant la question principale à laquelle le Ministre peut, à son gré, refuser de répondre. A-t-on quelque chose à gagner en confiant à une seule autorité la protection de ces deux importantes ressources?

M. Lang: Il s'agit une fois de plus d'une question de politique, et j'accepte votre invitation de ne pas y répondre, sauf pour signaler qu'une seule autorité assurerait une meilleure cohésion dans la lutte contre la pollution du milieu, mais il faudrait créer des comités interministériels d'une autre forme pour veiller à l'exécution des différentes tâches.

Il faudra toujours régler des problèmes de santé et des problèmes d'expansion industrielle, alors on n'a rien à gagner à organiser cet effort de façon à exclure une coordination très poussée entre plusieurs ministères.

M. Hymmen: Merci. Que les membres du Comité veuillent bien me permettre de poser une dernière question. Il s'agit du projet de construction d'un pétrolier, le *S.S. Manhattan*, je pense, pour transporter du pétrole à travers le passage du Nord-ouest. Le ministère a-t-il quelques opinions à ce sujet?

M. Lang: Nous participons activement à ce projet. Monsieur Isbister a peut-être quelques explications à donner là-dessus.

Le docteur C. M. Isbister: Monsieur le président et monsieur le ministre, plusieurs ministères s'intéressent à ce projet, et le ministère des Transports plus que le nôtre, mais ce dernier s'intéresse au groupe d'étude sur l'exploitation du pétrole du Nord, groupe qu'on a mentionné, et nous surveillons la chose de près. Comme vous le savez, le voyage prévu pour cet été ne sera qu'expérimental.

En tant que fonctionnaires du ministère, nous estimons que le Canada gagnerait à ce voyage expérimental, et nous ne ménageons aucun effort pour assurer son succès. Le ministère a un apport direct à faire à ce projet, car le succès de ce voyage dépendra, par exemple, de nos connaissances hydrographiques. En outre, certains des éminents spécialistes canadiens de l'état des glaces dans le Nord, sont des scientifiques supérieurs attachés à notre ministère. Ils ont été consultés, au début, par les responsables du projet Manhattan.

● 1225

Pour répondre brièvement à votre question, nous sommes, en fait, très intéressés à ce projet. Nous avons une contribution à faire en tant que ministère, et nous voulons nous assurer que, le gouvernement fédéral étant au courant de nos intentions et de notre contribution, saura coordonner sagement toutes initiatives visant à réaliser cet objectif.

Le président: Voici l'ordre des orateurs inscrits sur ma liste: M. Deakon, M. Harding et M. Whiting. Monsieur Deakon?

M. Deakon: Merci, monsieur le président. M. Lang, dans son exposé, a fait part de l'intention du gouvernement de proposer le bill concernant les eaux canadiennes. J'aimerais, si possible, demander à M. Lang si les provinces et d'autres organismes ont été consultés quant au texte du bill et, si oui, s'ils y ont collaboré.

M. Lang: Disons, monsieur le président, que la discussion générale et la collaboration entre nous et les provinces ont aussi aidé à la rédaction de ce bill. Ce travail se poursuit. Nous visons pendant cette session, à proposer la première lecture de ce bill sans en aborder la deuxième lecture, et ceci pour nous donner plus de temps pour discuter avec les provinces du texte législatif lui-même.

Le reste de ma déclaration à propos des eaux démontre que nous sommes conscients de la nécessité de collaborer avec les provinces afin de pouvoir élaborer les programmes les plus efficaces, indépendamment de la question de compétence. Voilà ce que nous espérons accomplir sitôt le texte publié, compte tenu des antécédents de cette collaboration.

M. Deakon: Monsieur le président, j'aimerais demander aussi à M. Lang, si ce nouveau bill prévoira des sanctions contre ceux qui polluent nos eaux.

M. Lang: Je crains, monsieur le président, que ce soit risqué d'aborder des questions précises sur le

contenu du bill. Nous rédigeons ce texte et je ne saurais, bien entendu, entrer dans les détails avant que le gouvernement décide du contenu de la mesure.

M. Deakon: Je ne vous demande pas d'entrer dans les détails. Je veux savoir si le bill renferme des articles concernant des politiques d'application de ses dispositions. C'est tout ce que je veux savoir.

M. Lang: C'est pour moi un détail.

M. Deakon: Parfait; dans ce cas, qu'on me permette de poser une autre question, monsieur le président. Le gouvernement, par l'entremise du ministère des Mines, de l'Énergie et des Ressources, mène-t-il des expériences ou des recherches sur la pollution des eaux? Je pense plutôt aux travaux d'aération.

M. Lang: Monsieur Prince pourrait peut-être répondre à cette question.

M. A. T. Prince (chef de la Direction des eaux intérieures, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Volontiers, monsieur le président. La réponse pour le moment est non. Nous faisons bien sûr l'étude théorique de certains problèmes et nous consultons diverses personnes qui s'occupent de ce procédé nouveau. Je dois ajouter que nos installations de recherches sont, sur le plan matériel, extrêmement limitées pour le moment.

Nous louons des locaux plutôt exigus, à Ottawa, pour loger notre Division de la qualité des eaux, et nos installations ne seront pas suffisantes avant d'emménager au Centre canadien d'étude des eaux intérieures, à Burlington, et cela, pas avant une année ou deux, au moins.

M. Deakon: Accorde-t-on des fonds à des universités ou à des groupes aux fins de recherches dans ce domaine?

M. Prince: Oui, monsieur le président, c'est le comité consultatif national de la recherche sur les ressources hydrauliques qui distribue ces sommes qui servent, depuis deux ans, à étudier la possibilité de réduire ce fléau.

● 1230

M. Deakon: Je voudrais, monsieur le président, poser une dernière question à propos de la pollution, et il s'agit des ressources minières des territoires nordiques, ressources relevant du gouvernement fédéral. Le gouvernement envisage-t-il d'exiger que ce minerai soit concassé et traité au pays au lieu d'être expédié à l'état brut à l'étranger?

M. Lang: Le gouvernement tient, bien entendu, à encourager une telle entreprise. Toute nouvelle orientation de la politique gouvernementale devrait être annoncée au moment voulu.

M. Deakon: J'ai beaucoup de succès. Merci monsieur le président.

Le président: Monsieur Harding?

Je le rappelle, j'ai les noms de M. Harding et de M. Whiting. Après leurs interventions, on devra lever la séance.

M. Harding: J'ai plusieurs questions à poser sur les diverses activités du ministère, mais je commencerai par les ressources hydrauliques, car je suis vivement intéressé à leur mise en valeur.

Si le Parlement peut adopter une loi sur les eaux, pourquoi ne peut-il pas adopter une loi sur la pollution?

M. Lang: Parlez-vous de toutes les formes de lutte contre la pollution dans tous les domaines?

M. Harding: Oui, contre la pollution de l'eau, de l'air, du sol, etc.

M. Lang: Cette question, monsieur le président, exige une interprétation de la compétence nationale en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. C'est de l'interprétation de ces articles que découlerait une réponse totalement affirmative ou totalement négative. Il s'agit là d'une opinion juridique spontanée que je n'aurais pas dû vous donner du tout.

M. Harding: Monsieur le président, j'ai l'impression que que les eaux relèvent de la compétence et fédérale et provinciale. Si nous pouvons adopter une loi sur les eaux, je ne vois pas pourquoi on ne lutterait pas contre la pollution dans le même contexte.

M. Lang: Je souhaite, monsieur le président, que la nouvelle loi canadienne sur les eaux n'outrepassera

pas le compétence du gouvernement fédéral. Les députés constateront, à la lire, qu'elle se passe de commentaire.

Mais demander si toute autre loi relèverait de notre compétence, c'est poser une question hypothétique et complexe à laquelle on ne saurait évidemment répondre.

M. Harding: Monsieur le président, j'ai un ou deux commentaires à faire à propos de cet exposé. Je l'ai lu avec un vif intérêt et j'ai noté un ou deux passages.

Vous avez énoncé à la page 2, des principes assez généraux, auxquels d'ailleurs j'adhère. On lit:

> Le principal souci qui anime le ministère n'est pas celui des bénéfices, mais d'assurer des possibilités au Parlement, d'une part, pour qu'il adopte des mesures efficaces et sages permettant de guider les efforts fédéraux pour l'amélioration du milieu humain; possibilité de collaboration fédérale-provinciale dans l'exploitation et l'amélioration des ressources hydrauliques;

Puis à la page 3, nous lisons au paragraphe 1:

> 1. Au moyen de la recherche et de l'informatique, par l'élaboration de politiques et par la planification, ainsi que par la coordination de l'effort national, établir une base solide pour l'exploitation:

Et je passe à l'alinéa b):

> b) des ressources hydrauliques et renouvelables,

J'ai déjà soulevé cette question et je reviens à la Loi sur la protection des eaux navigables. Ces eaux relèvent de la compétence fédérale, et toute planification logique de l'exploitation des eaux exige qu'une autorité se charge de tous les aspects des eaux navigables.

● 1235

Je vais donner un exemple au Comité. Nous devrions examiner ce problème et le régler. Les sociétés de la Couronne sont, sauf erreur, exclues des dispositions de la Loi sur la protection des eaux navigables, et un gouvernement provincial ou une société provinciale de la Couronne peut installer un barrage sur n'importe quel cours d'eau navigable et ainsi détruire l'écologie d'une vaste région. Et on n'a de comptes à rendre à personne. A mes yeux, monsieur le président, ce n'est pas là une planification sage, appropriée ou logique.

Si nous devons réaliser la planification décrite dans votre rapport, nous devons, en tant que membres d'un comité et de la Chambre des communes, apporter certains changements à nos lois actuelles.

Je vais demander au Ministre s'il a l'intention de modifier la Loi sur la protection des eaux navigables pour assujettir les sociétés de la Couronne fédérales et provinciales à ses dispositions?

M. Lang: Monsieur le président, la Chambre a examiné dernièrement la Loi sur la protection des eaux navigables; là cette question a été examinée par le comité compétent et le ministre qui parrainait le projet l'a expliqué à la Chambre.

J'espère que le député reviendra sur cette question très intéressante, plus tard, au cours de la présente législature, lorsque la loi reviendra, comme je le suppose, devant le même comité, et que le gouvernement exposera ce qui est, selon lui, la méthode appropriée pour régler toute la question des eaux et des ressources renouvelables. A ce moment-là, j'inviterai les députés à signaler des lacunes précises dans notre méthode.

M. Harding: Monsieur le président, j'aimerais continuer dans la même veine. Le ministère a-t-il fait des démarches auprès des provinces au cours de l'examen de ce problème précis? Le moins qu'on puisse dire c'est que je risque de froisser certaines susceptibilités, mais c'est inévitable. Quelqu'un doit assumer ce rôle.

La construction du barrage de la Rivière de la Paix en est un exemple. Aucune demande n'a été faite aux autorités fédérales. Une des provinces s'est opposée à ce projet et, pour ma part, je n'ai rien à y redire. Je constate maintenant qu'on a causé un tort énorme à l'écologie du delta du fleuve Mackenzie, tort dont l'ampleur ne fait que commercer à apparaître. Il me semble que quelqu'un devrait se charger de faire entreprendre les études nécessaires avant de procéder à ces travaux.

S'il y a un point en litige, et de la façon dont je le vois aujourd'hui je pense qu'il s'agit d'un des principaux points énoncés dans votre exposé, quelqu'un doit avoir la responsabilité de prendre une décision. Je propose que des études soient entreprises par le ministère fédéral et, avant de donner notre accord sur un projet, nous devrons nous assurer que nous ne causerons pas plus de dommages que les bienfaits qui pourraient résulter, par exemple, d'un barrage à usage unique qui pourrait ne servir qu'à la production d'énergie hydroélectrique.

Tous ces frais, monsieur le président, devraient être pris en ligne de compte. Nous nous apercevrons peut-être qu'il serait moins coûteux à la longue d'implanter une centrale électronucléaire que de causer des dommages considérables dans un vaste territoire.

Je dis que le Comité devrait suivre cette idée et, au Ministre, que si elles ne sont pas encore incluses dans la Loi sur les eaux, il faudrait songer sérieusement à y inclure des vérifications et des contre-mesures afin d'assurer une mise en valeur logique et rationnelle—logique et rationnelle aux yeux de tous—de nos ressources hydrauliques.

Pour en revenir une fois de plus au sujet de la pollution, monsieur le président, vous pouvez stipuler toutes les mesures de lutte contre la pollution dans les diverses lois dont nous avons parlé, mais si nous laissons cette grave lacune dans la Loi sur la protection des eaux navigables, les bassins hydrologiques seront pollués durant plusieurs générations. La végétation est tout simplement recouverte d'eau et les frayères sont détruites. Les dommages écologiques

● 1240

sont considérables. Je pense que nous devons être prêts à établir nos évaluations, et à prendre très froidement et logiquement des décisions fondées sur ces estimations. Il ne fait aucun doute que des protestations s'élèveront des provinces, mais je pense qu'à la longue, ces dernières reconnaîtront à leur tour que la mise en valeur doit être entreprise d'une manière ordonnée et rationnelle.

J'aimerais également poser une autre question au Ministre, monsieur le président. Nous avons pris connaissance d'un nombre accru de rapports, plus particulièrement de source américaine, concernant l'exportation des eaux. J'ai posé à la Chambre une question à cet effet; j'ai cru comprendre que certaines études étaient en cours. J'aimerais demander au Ministre la nature des études en cours au sein du ministère, l'identité de ceux qui s'en occupent, la date projetée pour la présentation du rapport; en outre, existe-t-il un rapport préliminaire que nous pourrions étudier afin de voir ce qui a été fait, et ainsi de suite?

M. Lang: Monsieur le président, je suis d'accord avec les premières remarques concernant la nécessité d'étudier sérieusement l'incidence globale de tous les projets sur notre milieu et, évidemment, cette idée coïncide avec celle du gouvernement à cet égard. Les programmes-pilotes visant étudier les ressources hydrauliques des diverses régions sont précisement conçus à cette fin. Ils visent à faire une revue complète de l'utilisation des ressources hydrauliques.

Au sein du ministère, de nombreuses études sont entreprises sur l'utilisation des eaux. Le ministère n'au aucun projet défini concernant les moyens d'exporter de l'eau.

M. Harding: Je ne dis pas que vous devriez exporter de l'eau. J'essaie simplement de savoir si des études sont en cours afin d'évaluer la quantité et les besoins d'eau au Canada, et s'il est possible qu'il y ait même un excédent d'eau.

M. Lang: Monsieur Prince, voulez-vous répondre à cette question?

M. Prince: La question des études quantitatives se rattache en tout premier lieu, je crois, aux questions de fluviométrie et d'hydrométrie. Un programme de levés de ce genre existe au pays depuis de nombreuses années, plus précisément depuis le début du siècle, alors que des levés ont été entrepris. Nous possédons à l'heure actuelle quelque 2,200 stations hydrométriques de diverses sortes au Canada. Elles sont principalement concentrées dans le Sud du pays et s'occupent surtout de questions de gestion et d'utilisation des eaux; le réseau est cependant en voie d'expansion et fait actuellement l'objet d'une étude en vue de son expansion immédiate qui lui permettrait de pénétrer dans les régions les plus isolées du Canada afin de pouvoir établir le bilan hydrique total du pays.

Les frais entraînés par ce genre d'entreprise sont considérables, mais, dans la mesure du possible, nous travaillons dans ce sens pour arriver à obtenir une évaluation globale de notre bilan hydrique dans le domaine de la fluviométrie. Il faudra beaucoup de temps avant de connaître les besoins du pays et le détail du bilan, et je n'attends aucune réponse avant de nombreuses années.

M. Harding: Monsieur le président, ces études sont en cours. Concernent-elles les besoins canadiens, et ainsi de suite? Y a-t-il une personne ou un service particulier chargé de cette étude?

● 1245

M. Prince: Monsieur le président, c'est la Division des relevés hydrologiques du Canada qui s'occupe de la fluviométrie; cette division relève de la Direction des eaux intérieures dont je suis le directeur. Nous menons un programme, non pas un simple programme d'étude sur ce qui doit être fait, mais un programme permanent, et nous avons un personnel d'environ 300 personnes engagées depuis de nombreuses années dans ce projet d'un bout à l'autre du pays. Il s'agit actuellement pour nous d'une question de densité et d'envergure du champ d'application.

M. Harding: Est-ce que cela englobe, monsieur le président, les besoins du Canada prévus de nombreuses années à l'avance?

M. Prince: En réponse à cette question, monsieur le président, je dois vous signaler que nous entreprenons, en collaboration avec des experts-conseils et en coopération avec les provinces, une étude du système et des réseaux dans deux des provinces, et nous espérons précisément étendre ces études à une évaluation du sujet même de la question qui m'a été posée. La question de la mise en place et du genre de réseau que nous devrions installer nous intéresse considérablement.

Au lieu de procéder à l'expansion du réseau actuel, nous faisons une pause pour l'examiner dans son ensemble. Les frais sont extrêmement élevés. J'ai dit que nous avions quelque 2,200 stations à l'heure actuelle; il nous en faudra peut-être 5,000 ou 10,000 avant la fin du projet. Étant donné que certaines stations sont situées dans des régions isolées, leur coût d'installation et aussi d'entretien, s'accroissent considérablement. A l'heure actuelle, il en coûte environ 8,000 dollars par station, et nous voulons procéder à une étude détaillé avant d'étendre notre programme actuel.

M. Harding: Une autre question, monsieur le président. Est-ce que les États-Unis ont fait une demande en vue d'importer de l'eau du Canada?

M. Isbister: Lors d'une visite au Canada, il y a environ deux ans, l'ancien Secrétaire de l'Intérieur a fait une déclaration non équivoque lorsqu'il a dit en public qu'aux yeux du gouvernement des États-Unis, sa tâche principale consiste en une gestion efficace des eaux américaines, et que le gouvernement des États-Unis ne compte ni sur le Canada ni sur tout autre pays pour son alimentation en eau.

Le président: Monsieur Whiting?

M. Whiting: Est-ce que les navires marchands navigant sur les Grands lacs sont soumis à des vérifications en ce qui a trait à la pollution? J'ai entendu dire que certains pétroliers déversent parfois leur excédent de carburant dans les Grands lacs. Je me demande si votre ministère possède les pouvoirs pour remédier à cette situation, si elle existe, et de quelle façon vous vous y prenez?

M. Prince: En ce qui a trait à ces pouvoirs d'application de la loi, la réponse est négative. En ce qui concerne un déversement important de pétrole, je crois que nous serions en effet impliqués dans une certaine mesure. A cet égard, je dois ajouter que le comité interministériel des eaux a réclamé la formation d'un groupe d'étude. Il est déjà organisé et étudie la question des déversements en cas d'urgence et la coordination de toutes les sortes de mesures qui pourraient être prises à ce sujet. Ce groupe de travail a été formé il y a environ deux semaines et a été chargé d'étudier toutes les mesures d'urgence ou de lutte préventive concernant les Grands lacs et autres eaux, tant intérieures que côtières, touchées par ce genre de fléau.

M. Lang: J'allais demander si d'autres ministères montrent un intérêt particulier pour ce genre de mesures, et s'ils allaient y prendre part. Le ministère des Pêcheries, par exemple, le ministère des Transports, en ce qui a trait aux eaux navigables, et ainsi de suite. Dans ce cas, le gouvernement serait impliqué davantage à cause des responsabilités d'autres ministères.

• 1250

M. Whiting: S'il devenait impératif pour un navire de déverser du pétrole dans les Grands lacs, avec qui entrerait-il en contact, ou quelle serait la procédure à suivre?

M. Prince: Il existe au moins à l'heure actuelle un certain nombre de mesures d'urgence où jouent des organismes américains et canadiens. Sur les Grands lacs, cela dépend, pour le Canada, du lieu où l'événement se produit. Dans le secteur ouest des Grands lacs, il est recommandé d'entrer en contact avec la Gendarmerie royale qui alertera à son tour les organismes en cause du ministère des Transports. Dans certaines régions des Grands lacs, il existe des mesures pratiques permettant d'entrer directement en contact avec la Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario. Nous avons notre Centre de Burlington, qui est bien connu et avec lequel on communique souvent.

Par l'entremise de ce comité interministériel, et le ministre a mentionné que de nombreux ministères en font partie, nous nous efforçons de mettre au point une méthode plus efficace et mieux connue de toute la collectivité, en ce qui a trait aux mesures à prendre en cas d'urgence analogue à celui dont vous avez fait état.

M. Whiting: Existe-t-il à l'heure actuelle des sanctions qui pourraient être prises contre les propriétaires de navires qui prendraient une telle mesure sans consulter le ministère en cause?

M. Prince: Monsieur le président, il existe présentement des sanctions qui peuvent être imposées en vertu de la loi sur le ministère des Transports. Ces pénalités peuvent être extrêmement sévères, et sont appliquées dans de nombreux cas. Une des difficultés réside cependant dans la découverte du coupable.

M. Whiting: J'ai une question à poser au sujet du centre de lutte contre la pollution, à Burlington. Quel est le nombre de scientifiques qui y sont employés?

M. Prince: Au Centre canadien d'étude des eaux intérieures, monsieur le président, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources est actuellement représenté par la Division des Grands lacs, qui emploie environ 100 personnes. Elle est soutenue par un autre groupe du ministère, soit la Direction des sciences de la mer; à bord de ses navires se trouve un petit nombre de spécialistes de la chimie des eaux. Je dirais qu'il y a actuellement au Centre de 150 à 200 personnes en fonction, dont à peu près une sur quatre est un scientifique ou un ingénieur. Je pourrais au besoin vous fournir les données exactes.

M. Whiting: Si vous le pouviez, je vous en saurais gré. Combien de vos navires ont leur port d'attache à Burlington?

M. Prince: Est-il question de grands navires ou de vedettes?

M. Whiting: De l'ensemble.

M. Prince: En ce qui concerne les grands navires d'un tonnage égal ou supérieur à 500 tonnes, il y en a deux, dont notre propre bâtiment le *Limnos*.

M. Whiting: Je veux parler de vos propres navires.

M. Prince: Le *Limnos* nous appartient; il appartient au ministère et est exploité par ce dernier. En ce qui a trait aux petites embarcations, elles sont au nombre approximatif de 10. Il s'agit de vedettes et autres navires utilitaires d'environ 10 tonnes, jusqu'aux baleinières munies de puissants moteurs hors-bord.

M. Whiting: Est-ce que ce navire de 500 tonnes est de construction canadienne?

M. Prince: Oui, le *Limnos* a été construit à Port Weller, Ontario, par la société *Canadian Drydocks Limited.*

M. Whiting: Et les autres?

● 1255

M. Prince: Je ne suis pas certain de l'origine des petits navires, mais je pense que la majorité d'entre eux ont été construits au Canada.

M. Whiting: Pourriez-vous m'obtenir ces renseignements?

M. Prince: Oui, on pourrait les connaître.

M. Whiting: J'ai terminé ma série de questions, monsieur le président.

Le président: Est-ce que le Comité est prêt à réserver le crédit n° 1 et à étudier le crédit n° 2 lors de notre réunion de 20 heures, jeudi, dans la salle 371?

Oui, monsieur Deakon?

M. Deakon: Je me demande, monsieur le président, si vous croyez qu'il serait judicieux d'étudier avec le comité directeur la possibilité pour le Comité de visiter le Centre de Burlington?

Le président: En effet, nous en discuterons certainement. Cette question a déjà été débattue par votre comité directeur. Il existe des cartes de demande si vous désirez obtenir certaines brochures.

Je désire remercier les hauts fonctionnaires et M. Lang de leur présence parmi nous, ce matin et cet après-midi.

La séance est levée.

L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature
1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. LEONARD HOPKINS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 19

LE JEUDI 17 AVRIL 1969

Concernant

Budget principal 1969-1970 concernant le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

TÉMOINS:

(*Voir Procès-verbal*)

20157—1

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. Leonard Hopkins

Vice-président M. K. R. Hymmen

et MM.

Aiken,
Beaudoin,
Chappell,
Code,
Comeau,
Deakon,
Gilbert,
Harding,
Langlois,
[1] Mahoney,
Moores (*Bonavista-Trinity-Conception*),
Orange,
Paproski,
Ritchie,
Roy (*Timmins*),
[2] Serré,
[3] Smerchanski,
Whiting—20.

(Quorum 11)

Secrétaire du Comité,
R. V. Virr.

Conformément à l'article 65 (4) (b) du Règlement

[1] Remplace M. Murphy le 16 avril, 1969.
[2] Remplace M. Legault le 16 avril, 1969.
[3] Remplace M. Marchand (*Kamloops-Cariboo*) le 16 avril, 1969.

ORDRE DE RENVOI

Le LUNDI 14 avril 1969

Il est ordonné,—Que le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics soit autorisé à se réunir à divers endroits au Canada et que le personnel nécessaire l'accompagne.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

20157—1½

PROCÈS-VERBAL

[*Traduction*]

Le JEUDI 17 avril 1969
(19)

Le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics se réunit à 8 h. 27 ce soir. Le président, M. Hopkins, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Code, Comeau, Deakon, Gilbert, Harding, Hopkins, Hymmen, Langlois, Mahoney, Paproski, Ritchie, Serré, Smerchanski et Whiting—(14).

Témoins: Du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources: M. J. M. Harrison, sous-ministre adjoint (*mines et sciences de la Terre*); M. J.-P. Drolet, sous-ministre adjoint (*exploitation minérale*); M. G. M. MacNabb, sous-ministre adjoint (*exploitation de l'énergie*); M. D. G. Crosby, chef (*Division de l'administration des ressources*).

Le président donne lecture du rapport du sous-comité:

Le JEUDI 17 avril 1969

Le sous-comité du programme et de la procédure se réunit à 3 h 30 cet après-midi. Le président, M. Hopkins, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Comeau, Deakon, Harding, Hopkins et Hymmen.

Le Comité discute le programme à suivre pour terminer l'étude des prévisions budgétaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

On a recommandé ce qui suit:

17 avril, Crédits 5, 15, 20 et 25 concernant les mines, les minéraux et les sciences de la Terre, et crédits 40, 45 et 50 relatifs aux ressources hydrauliques et à la coordination des programmes concernant les ressources renouvelables.

22 avril, Visite au Centre de recherche sur les combustibles.

24 avril, Séance du soir—étude des crédits de l'Office national de l'énergie si les crédits concernant les ressources hydrauliques sont approuvés.

29 avril, Visite à l'usine d'eau lourde de Sydney (N.-É.).
Retour le même jour.

1er mai, Visite à Chalk River.

6 et 8 mai, Réunion pour terminer l'étude des crédits et des prêts concernant l'Énergie atomique du Canada Limitée.

12 mai, Départ dans l'après-midi pour visiter le Centre d'étude sur les eaux intérieures, à Burlington. Retour dans la soirée du 13 mai.

15 mai, Terminer l'étude du crédit 1er concernant le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Sur la proposition de M. Whiting,

Il est convenu d'approuver le rapport.

Le Comité poursuit l'étude des prévisions budgétaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Le crédit 5, construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris le matériel d'usage courant pour les levés .....$631,000 est approuvé.

Le président met en délibération les crédits 15, 20 et 25 concernant les mines, les minéraux, l'énergie et les sciences de la Terre.

A 10 h 20 du soir, l'interrogatoire est interrompu et le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
R. V. Virr.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 17 avril 1969

• 2027

Le président: Messieurs, vu que nous sommes en nombre, je déclare la séance ouverte. Je vais commencer par donner lecture du rapport du sous-comité.

(Voir procès-verbaux)

Le président: Voilà le rapport de votre sous-comité du programme et de la procédure, messieurs. Voudrait-on en proposer l'adoption?

M. Whiting: J'en fais la proposition.

La motion est adoptée.

Le président: Je vais maintenant mettre en délibération le crédit n° 5 du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources; vous trouverez ce crédit à la page 54 du Livre bleu et les détails à la page 58.

5 Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris le matériel d'usage courant pour les levés—$707,000.

Je prie les membres du Comité de s'en tenir au sujet qui figure au crédit n° 5 de façon que nous puissions l'adopter dès qu'on en aura discuté; nous ferons de même avec les autres crédits au fur et à mesure que nous les aborderons, au lieu de battre la campagne.

M. J. M. Harrison (sous-ministre adjoint (Mines et Sciences de la terre), ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Vous pourriez aussi, messieurs, vous reporter à ce volume dont vous avez tous reçu un exemplaire, je crois; il s'agit d'une nouvelle formule mise à l'essai et qui traite d'une façon plus précise des programmes qui relèvent de cette initiative particulière.

M. Gilbert: A quelle page?

M. Harrison: La page 16 du Livre blanc ou la page 58 du Livre bleu.

Le président: J'aimerais accueillir M. Harrison et ses fonctionnaires ce soir. Pour l'avantage des membres du Comité, et surtout de ses nouveaux membres, auriez-vous l'obligeance de nous présenter vos fonctionnaires avant de commencer?

M. Harrison: Merci, monsieur le président. Comme on vient de vous le dire, mon nom est Harrison et je suis le sous-ministre adjoint des Mines et des Sciences de la terre; à ma droite se trouve M. Jean-Paul Drolet, sous-ministre adjoint de l'exploitation minérale; à côté de lui se trouve M. MacNabb, sous-ministre adjoint de l'exploitation de l'énergie; le long du mur, M. Crosby, de la Division de la gestion des ressources; M. A. R. Scott, de l'exploitation de l'énergie; M. Robert Code, principal conseiller en matière de personnel; M. Sutherland, du bureau du sous-ministre; M. MacLeod, de l'information et M. Geldart, également de l'information.

• 2030

Le président: Merci, monsieur Harrison. Maintenant, quelqu'un veut-il poser des questions au sujet du crédit n° 5? M. Harding?

M. Harding: Monsieur le président, il y a de nombreux points que j'aimerais étudier avec les fonctionnaires du Ministère. J'ai parcouru encore une fois le compte rendu de la déclaration qu'a faite le ministre suppléant l'autre jour, et je constate qu'elle a été formulée en termes très vagues. Il y a plusieurs aspects de la mise en valeur des minéraux à l'égard desquels j'aimerais obtenir des précisions; peut-être les membres du personnel présents pourraient-ils nous renseigner?

Ma première question est celle-ci...

Le président: Monsieur Harding, s'il s'agit des minéraux, peut-être pourrions-nous attendre d'aborder le poste n° 15.

M. Harding: Le poste n° 15?

M. Hymmen: Monsieur le président, j'espère ne pas enfreindre le Règlement en faisant une proposition, mais lorsque le sous-comité s'est réuni cet après-midi, nous avons examiné la nouvelle formule des prévisions budgétaires qui cause beaucoup de confusion lorsqu'on se reporte au Livre bleu. Le Comité consentirait-il à aborder ensemble les quatre premiers crédits, puis à laisser les crédits

relatifs aux services hydrauliques en commençant par le crédit n° 40, de façon que les membres du Comité aient plus de latitude afin d'étudier ces différentes questions?

M. Deakon: L'idée est bonne, il me semble.

Le président: Les membres du Comité en conviennent-ils?

Des voix: D'accord.

Le président: Très bien. Abordons donc les crédits numéros 5, 15, 20 et 25. Je crois que nous pourrions disposer d'abord du crédit n° 5, car, à mon avis, les crédits numéros 15, 20 et 25 peuvent être plus logiquement groupés ensemble, n'est-ce pas? Quelqu'un veut-il poser des questions sur le crédit n° 5 qui traite de la construction ou de l'acquisition de bâtiments, d'ouvrages, de terrains et de matériel, y compris le matériel d'usage courant pour les levés (pour les détails, voir la page 58). A-t-on des questions à poser sur ce crédit?

• 2035

M. Comeau: Monsieur le président, où avez-vous lu cela?

Le président: Dans le Livre bleu.

Une voix: Il ne s'agit pas là d'un crédit distinct dans le Livre blanc.

M. Harrison: Il s'agit d'un crédit distinct dans le Livre blanc, sous le deuxième groupe principal aux pages 16 et 17 du Livre blanc.

Le président: A mon avis, il y a lieu de traiter ces crédits dans l'ordre où ils figurent dans le Livre bleu, car ce sont ces crédits dont font mention les instructions que nous avons reçues de la Chambre. Si l'on n'a pas de questions à poser au sujet du crédit n° 5, ce crédit est-il adopté?

M. Gilbert: Monsieur le président, avant que nous adoptions le crédit n°5...

Une voix: Où figure le crédit n° 5, monsieur le président?

Le président: Aux pages 54 et 58 du Livre bleu.

M. Smerchanski: Quelle différence y a-t-il entre le Livre bleu et les pages 16 et 17 du Livre blanc?

M. Harrison: Il s'agit des trois premiers crédits qui figurent dans les prévisions budgétaires de 1969-1970.

M. Smerchanski: Et qui ont trait à l'exploitation minérale, à l'énergie ainsi qu'aux levés topographiques et aériens?

M. Harrison: Oui.

M. Smerchanski: Merci.

M. Hymmen: Monsieur le président, avant que nous procédions, j'aimerais à signaler qu'il y a eu, au début de notre réunion, une certaine confusion attribuable aux avis qui avaient été donnés. Sauf erreur, le ministre était dans le bureau 307 et il est maintenant retourné à la Chambre.

Le président: Que dit l'avis, 307?

M. Hymmen: Celui que j'ai reçu porte le chiffre 371, mais je crois que M. Whiting a parlé du chiffre 307.

M. Whiting: C'est exact, monsieur le président.

M. Hymmen: Je crois qu'il y a lieu de poursuivre nos délibérations, mais je tenais à fournir quelques mots d'explication, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Hymmen.

M. Gilbert: Monsieur le président, je m'excuse, mais la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or relève-t-elle du crédit n° 5?

M. G. M. MacNabb (sous-ministre adjoint (Exploitation de l'énergie) Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Non, monsieur.

M. Gilbert: Non? Très bien, alors j'aborderai la question plus tard.

Le crédit n° 5 est adopté.

Le président: A-t-on des questions à poser au sujet des crédits numéros 15, 20 et 25?

Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources

Mines, minéraux, énergie et sciences de la terre

15 Administration, fonctionnement et entretien, y compris l'exécution de la Loi sur les explosifs, l'achat de photographies aériennes, les dépenses du Comité interministériel des levés aériens, du Comité consultatif national des levés préliminaires et de la cartographie, du Comité permanent des noms géographiques, du Comité consultatif national des recherches en sciences géologiques, du Comité consultatif national des recherches minières et du traitement des minéraux, du comité national canadien de l'Union astronomique internationale, du comité consulta-

tif national de l'astronomie, et autorisation de faire des avances recouvrables jusqu'à concurrence de la part des frais de reliure des rapports annuels et des frais d'entretien des phares de délimitation dans la zone frontalière, assumée par le gouvernement des États-Unis—$39,152,600.

20 Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—$4,346,000.

25 Subventions selon le détail des affectations et contributions en conformité des conditions et modalités prescrites aux sous-crédits énumérés dans le détail des affectations—$909,400.

M. Harding: Merci, monsieur le président. J'avais l'impression que vous alliez mettre en délibération les crédits de la Division des Mines d'abord, puis ceux des Ressources hydrauliques.

Ma première question s'adresse au sous-ministre adjoint: votre ministère a-t-il des économistes? Si oui, combien s'occupent des ressources minières?

M. J.-P. Drolet (sous-ministre adjoint (Exploitation des minéraux) ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Dans ce que nous appelons le secteur ou groupe de l'exploitation des minéraux, il y a la Direction des ressources minérales; tous les professionnels qui y travaillent sont des ingénieurs miniers ou des géologues qui se sont spécialisés dans le domaine de l'économie des minéraux, certains par la pratique, certains grâce à une formation académique, étant diplômés d'universités, la plupart des États-Unis.

Il n'y a qu'une couple d'endroits où vous pouvez suivre des cours post-universitaires en économie minérale, savoir l'Université Columbia et l'Université Penn-State. On est en train d'établir une nouvelle école ou plutôt une nouvelle division d'une vieille école minière, l'école des mines du Colorado, qui conférera un grade en économie minérale. Cette direction compte environ 26 fonctionnaires.

M. Harding: Merci. J'ai une autre question à poser, monsieur le président; l'un ou l'autre

• 2040

de ces économistes a-t-il étudié par le détail le rapport Carter et surtout les allocations d'épuisement, ainsi que les congés fiscaux? Je crois comprendre qu'un tel rapport devait être présenté par le Ministère. A-t-il effectivement été présenté et les membres du Comité peuvent-ils s'en procurer un exemplaire?

M. Drolet: Le rapport Carter a, bien sûr, été étudié minutieusement par les fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et surtout par le groupe de spécialistes en économie minière, pour la simple raison que le rapport Carter renferme à peu près 23 recommandations lesquelles, s'il y était donné suite, exerceraient des répercussions directes sur l'industrie minière. Par exemple, vous ne l'ignorez pas, la Commission Carter a recommandé d'annuler toutes les primes d'encouragement aux nouvelles mines et même les allocations d'épuisement, l'exemption durant trois ans, et ainsi de suite. Cela exercerait d'importants effets sur la mise en valeur des minéraux de notre pays.

Vu ces circonstances, nous avons étudié tous les mémoires présentés par les divers groupements, associations ou compagnies minières. Nous avons reçu, je crois, 45 différents mémoires de divers groupements miniers, de certains groupements intéressés à la mise en valeur des ressources minières et que nous avons étudiés par le détail. Nous avons nous-mêmes préparé des études confidentielles que nous avons soumises au ministre des Finances ou à ses fonctionnaires. Nous avons analysé les répercussions du rapport Carter, ce qui se produirait, à notre avis, advenant l'abolition des allocations d'épuisement ou bien l'abolition de l'exemption pendant une période de trois ans. Nous avons étudié des solutions de rechange. Nous avons eu des entretiens avec les fonctionnaires du ministère des Finances qui sont chargés de conseiller le ministre des Finances au sujet du rapport de la Commission Carter, mais nous ne sommes pas autorisés de divulguer ces renseignements au grand public ni aux membres du Comité.

M. Harding: Sauf erreur, monsieur le président, ces rapports ne sont pas mis à la disposition des membres de notre Comité.

M. Drolet: Nous n'y sommes pas autorisés; peut-être le ministre des Finances y consentirait-il, car nous lui avons fait part de nos recommandations.

M. Harding: Je propose, monsieur le président, que le Comité cherche à obtenir de tels rapports. Je crois que cela nous serait d'un immense secours dans le genre de travail que nous devrions accomplir.

Il y a une autre question qui se pose au sujet de ces études, question d'une nature très générale également. Savez-vous quel montant représenteraient les allocations d'épuisement et les congés fiscaux?

M. Drolet: Oui.

M. Harding: Ainsi que les stimulants fiscaux?

M. Drolet: J'ai quelques notes que j'ai préparées moi-même en me fondant sur l'expérience du passé. Par exemple, dans le cas de l'exemption pendant une période de trois années, cette exemption est accordée aux nouvelles mines depuis 1955. Cette disposition est devenue une partie permanente de la Loi de l'impôt sur le revenu. J'ai fait quelques calculs approximatifs et, durant cette période, de 1956 à 1957 inclusivement, nous avons reçu 240 demandes de la part de nouvelles mines à l'égard de cette exemption pendant une période de trois années; 196 ont été agréées.

Cette exemption vaut beaucoup d'argent à chaque mine; le montant a rarement été inférieur à un demi-million de dollars pour une nouvelle mine. Dans bien des cas, il représentait plusieurs milliers de dollars. D'après mes calculs, j'estime que cette exemption vaut 50 millions de dollars par année à l'industrie minière canadienne. En moyenne, nous recevons une quinzaine de demandes par année.

M. Harding: Merci. Il s'agit simplement de l'allocation d'épuisement?

M. Drolet: Non, de l'exemption pendant une période de trois années. En ce qui concerne l'allocation d'épuisement, je n'ai pas établi les mêmes calculs, mais on pourrait y arriver, je suppose. Je pourrais vous fournir des chiffres ronds si vous le désirez.

M. Harding: Si vous n'avez pas ces chiffres, votre ministère pourrait-il les fournir au Comité?

M. Drolet: Oui, en collaboration avec le ministère du Revenu national, car il s'agit d'une question d'impôt.

M. Harding: En effet.

M. Drolet: Comme vous le savez, notre ministère conseille le ministère du Revenu national à l'égard de ces dégrèvements accordés aux nouvelles mines, ainsi qu'aux vieilles. Il y a beaucoup d'autres dégrèvements et ce

• 2045

serait une lourde tâche que d'établir les calculs afin de voir combien d'argent cela représente. Il y a aussi des dépenses antérieures à la production, ainsi que des allocations de coût en capital.

M. Harding: Monsieur le président, une dernière question à ce sujet. Avez-vous le total des dégrèvements fiscaux, s'il en est, accordés par le Ministère?

M. Drolet: Non.

M. Harding: Pourriez-vous aussi obtenir ce renseignement? Je suppose que...

M. Drolet: Je pourrais essayer.

M. Smerchanski: Monsieur le président, puis-je poser une question complémentaire? Je me rends compte de ce que le député cherche à faire...

Le président: Monsieur Smerchanski, s'il s'agit d'une question complémentaire à celle de M. Harding, étant donné que nous sommes au premier tour, règle générale...

M. Smerchanski: Voici, monsieur le président: S'il s'agit de dégrèvements fiscaux et si nous demandons au témoin de nous indiquer en bref le montant de ces dégrèvements, il ne faut pas oublier que le témoin a déclaré qu'on a engagé pour 50 millions de dépenses en immobilisations avant que les dégrèvements fiscaux ne s'appliquent. Par conséquent, il serait logique de comparer le montant des impôts qui sert à acquitter les frais de main-d'œuvre, des approvisionnements et ainsi de suite avant que les dégrèvements fiscaux ne s'appliquent. Sinon, ce serait demander au témoin de se livrer à des recherches nombreuses dont les chiffres n'auraient aucun sens. Il nous faut des données comparables ou de base...

Le président: Monsieur Smerchanski, je regrette mais il me faut appliquer le Règlement. Je vous sais gré de vos commentaires, mais au premier tour nous ne permettons pas les questions complémentaires. Voilà où je voulais en venir.

M. Deakon: Monsieur le président, combien de temps chaque membre du Comité a-t-il à sa disposition pour poser des questions?

Le président: Dix minutes.

M. Paproski: Je fais un rappel au Règlement, monsieur le président. L'opposition officielle est le parti conservateur et, à mon avis, il n'est que juste que vous nous accordiez la parole avant de l'accorder à l'autre parti.

Nous avons droit à ce privilège et nous y tenons.

Le président: Le sous-comité du programme et de la procédure n'a pas fait de telles recommandations. Nous nous sommes réunis avant de commencer nos séances et nous avons adopté des principes directeurs. Nous avons examiné ce point. Lors de la mise en délibération du crédit nº 1 du budget des dépenses d'un ministère ou d'une société de la Couronne, si les représentants des différents

partis au sein du Comité désiraient formuler certains commentaires, il avait été entendu qu'ils y seraient autorisés. Je crois que c'est la décision qui a été prise.

Si j'ai tort sur ce point-là, je voudrais que les membres du comité de direction qui sont présents me reprennent mais, qu'il m'en souvienne, c'était la décision. Lorsque nous aborderons les autres crédits, je donnerai la parole aux membres du Comité à mesure qu'ils manifesteront leur intention de poser des questions. Monsieur Harding, il vous reste une minute.

M. Harding: Merci, monsieur le président. C'est la coutume que nous suivons. Une autre question. Votre ministère a-t-il entrepris une étude détaillée de la quantité de minéraux produits et tranformés au Canada?

M. Drolet: Je ne dirai pas que nous avons entrepris une étude de tous les minéraux produits au Canada pour voir dans quelle mesure ils sont transformés. Il y a 60 différents produits minéraux et de temps en temps nous entreprenons une étude de ce problème précis. Une fois encore j'aimerais me reporter aux quelques notes que j'ai en main.

• 2050

M. Harding: Une simple question encore, monsieur le président. Ces études sont-elles à la disposition des membres du Comité?

M. Drolet: Prenons la transformation ultérieure au Canada, puisque vous m'interrogez particulièrement à ce sujet. Pour ce qui est de forcer une compagnie qui extrait du cuivre à transformer davantage sa production au Canada, ce n'est pas une question qui relève du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

M. Harding: Monsieur le président, je crois que le sous-ministre adjoint comprend mal ma question. J'ai simplement demandé si le ministère avait effectué une étude détaillée de la quantité de minéraux produits et transformés au Canada. Je ne demande pas encore si l'on pourrait les transformer davantage. Je m'intéresse simplement aux données que publie le ministère sur cet aspect de la transformation.

M. Drolet: Oui, dans certains cas, pour notre propre gouverne, nous avons effectué une analyse statistique. Par exemple, je peux vous dire que 85 p. 100 de la production du cuivre sont transformés au Canada et que le reste est exporté sous forme de concentrés. Nous avons fait cette étude et nous savons que la proportion est de 85 p. 100.

Dans le cas du nickel, par exemple, la majeure partie de notre production minérale franchit une étape de semi-transformation: environ 85 p. 100 de la production de nickel sont traités au Canada. Le reste est exporté sous forme de concentrés.

Nous avons aussi examiné la fabrication: dans quelle proportion les minéraux sont-ils ouvrés au Canada? Dans certains cas elle est très faible. Nous exportons des concentrés ou le métal.

Dans le cas de certains minéraux non métalliques, nous avons aussi effectué certaines analyses pour notre propre gouverne. Prenons le cas de l'amiante: nous lui faisons si vous voulez franchir la première étape de la transformation. Nous fabriquons une fibre d'amiante qui est exportée vers environ 85 pays du monde parce qu'il ne serait pas économique de transformer davantage cette fibre d'amiante. Nous n'avons pas un marché suffisant au Canada pour utiliser toute cette fibre en la mélangeant avec du ciment pour fabriquer des produits de ciment-amiante qui connaissent actuellement une popularité universelle.

Ces produits seraient trop lourds à expédier puisque le ciment représente environ 85 p. 100 d'un produit de ciment-amiante comme un bardeau ou un tuyau. Nous expédions donc environ 100 catégories ou genres différents de fibre d'amiante vers les centres où il y a un débouché important comme Chicago et New York, ou d'autres centres mondiaux.

La transformation ultérieure comporte diverses étapes. Il en va de même pour les métaux. Vous le savez, la transformation comporte diverses étapes: premièrement, la production d'un concentré; deuxièmement, la fusion du concentré par laquelle on obtient un métal impur sous forme de barre. Ce métal est ensuite affiné par un procédé de purification et on obtient, comme dans le cas du cuivre, un métal qui est 99.999 p. 100 pur. Ce métal est ensuite ouvré au Canada ou ailleurs. Dans la plupart des cas il est ouvré ailleurs parce que nous n'avons pas un marché suffisamment important pour écouler toutes les pièces ouvrées en nickel, en cuivre, en plomb ou en zinc.

Par exemple, dans le cas du plomb, on en transforme ultérieurement 60 p. 100 au Canada. Dans le cas du zinc, environ 45 p. 100.

M. Harding: Ces comptes rendus sont-ils à la disposition des membres du Comité?

M. Drolet: Ces diverses études ont été effectuées par le ministère. Je vérifierai et je pourrai peut-être vous les soumettre.

M. Harding: Si elles sont disponibles?

M. Drolet: Merci.

Le président: Monsieur Paproski, vous pouvez commencer votre interrogatoire.

• 2055

M. Paproski: Une question que je veux poser, monsieur le président et messieurs les témoins, a trait au fait que l'on peut acheter des levés topographiques, des levés préliminaires et des cartes du continent canadien bien meilleur marché du gouvernement des États-Unis qu'au Canada. Les cartes provenant des États-Unis sont bien plus détaillées que celles du Canada pour ce qui est des richesses minérales, du pétrole, des découvertes de gisements, et le reste. Je voudrais savoir pourquoi il en est ainsi?

M. Harrison: Puis-je répondre à cette question, monsieur le président? Il s'agit d'une conception élargie qui s'est répandue à propos d'une question purement d'ordre pratique. Les régions qui longent la frontière entre le Canada et les États-Unis ne coïncident pas nécessairement, en fait elles ne coïncident que rarement avec les coupures des cartes topographiques nationales qui font partie du réseau international. Donc, si le Canada par exemple établit une carte des terrains proches de la frontière américaine, elle empiètera sur les États-Unis.

Il y a deux ans, la dernière édition des cartes publiées aux États-Unis, qui était plus récente que la dernière édition des cartes publiées au Canada, empiétait sur le Canada, et pour certaines régions de l'Ontario les cartes disponibles aux États-Unis étaient plus à jour que les cartes canadiennes. C'est purement une question de date de publication. Pendant bien des années auparavant les cartes canadiennes étaient plus à jour que les cartes américaines.

Pour ce qui est du prix meilleur marché, cet aspect a dû être un peu exagéré dans le compte rendu dont vous parlez parce que le ministère a pour habitude d'exiger des prix plus ou moins maximums pour les cartes analogues à celles qui sont publiées aux États-Unis, car nous ne pouvons guère exiger beaucoup plus ou beaucoup moins.

M. Paproski: Je ne veux pas avoir l'air de diverger d'opinion avec vous, mais j'ai l'impression que bon nombre de cartes actuelles du lieu de la découverte du pétrole à la baie Prudhoe, et aussi du delta du Mackenzie et de l'archipel de l'Arctique qu'on peut se procurer auprès des divers départements des États-Unis sont beaucoup plus claires que n'importe quelle carte produite au Canada. C'est une question qui me préoccupe, car savons-nous vraiment ce qui se passe là-bas, savons-nous vraiment ce qui nous appartient et ce qui ne nous appartient pas, avons-nous vraiment pris de bonnes photos aériennes de cette région et savons-nous que les États-Unis en ont de bien meilleures que les nôtres?

M. Harrison: Monsieur le président, je n'ai jamais vu de photos officielles du Canada, sauf pendant la guerre ou les quelques années qui ont suivi, qui aient été prises par des avions américains survolant le territoire canadien. Que je sache, les seules photos que l'on puisse se procurer sont celles de la photothèque nationale de l'air, à Ottawa, ou des divers gouvernements provinciaux qui peuvent les avoir sous la main.

Je n'ai jamais vu une carte officielle américaine du territoire canadien. J'ai vu bien des cartes reproduisant divers aspects...

M. Paproski: Puis-je placer un mot? Je parle de l'Alaska et de la région environnante.

M. Harrison: Dans le delta du Mackenzie il y a peut-être un certain chevauchement entre les cartes pour montrer la répartition des réserves pétrolières. Nous faisons exactement la même chose au Canada pour montrer nos ressources minérales précises ou une configuration géographique ou quelque chose du genre qui s'étend au-delà des frontières internationales. Le Canada produit des cartes du même genre.

M. Paproski: Permet-on aux avions américains de survoler le territoire canadien souverain et de prendre des photos?

M. Harrison: Je ne puis répondre à cette question; elle aurait un sens purement politique. Que je sache, cela ne se ferait pas sauf pour des raisons spéciales, j'imagine.

• 2100

M. Paproski: Diriez-vous que les raisons spéciales s'expliqueraient par suite de la vaste découverte de pétrole dans la région de Prudhoe, que l'on se préoccuperait un peu de savoir ce qui existe dans cette région du Canada ou des États-Unis?

M. Harrison: Je regrette, monsieur, je ne comprends pas votre question.

M. Paproski: Diriez-vous que des photos ont été prises de régions dans l'Alaska qui débordent sur le territoire canadien, au cours des six derniers mois environ, pour donner au département américain de l'Intérieur une idée de ce qui se passe dans l'Alaska et dans les régions avoisinantes?

M. Harrison: Je ne connais pas la réponse à cette question. Que je sache, notre ministère

n'a reçu aucune demande de permission pour prendre ces photos. Il est bien possible que si l'on prenait des photos officielles dans la région continentale de l'Alaska, qu'elles chevaucheraient la frontière dans une certaine mesure, mais...

M. Paproski: Oui, avons-nous entrepris un levé photographique de cette région depuis la découverte du grand gisement pétrolier dans la région du delta du Mackenzie?

M. Harrison: Non, nous n'avons pas fait de levés photographiques. Nous possédons déjà tout un dossier de photographies.

M. Paproski: Je vois, mais on n'a rien fait depuis six mois, c'est-à-dire depuis la découverte de ce grand gisement pétrolier qui se trouve surtout dans la région de la baie Prudhoe?

M. Harrison: Non. On n'a pas lieu de le faire. Nous possédons déjà les photos et nous ne pourrions rien apprendre avec de nouvelles que nous ne sachions déjà d'après les photos actuelles.

M. Paproski: Je vois. C'est bien, merci.

M. Drolet: Dans votre question vous avez parlé de cartes de propriétés d'extraction minière.

M. Paproski: Puisque c'est à vous que je vais parler, je voudrais savoir si vous avez effectué des levés magnétiques de cette région?

M. Drolet: Oui.

M. Paproski: A quelle date avez-vous effectué le dernier levé magnétique de cette région?

M. Harrison: Je ne suis pas sûr, mais je crois que c'était aux environs de 1966 ou 1967, vers cette époque-là. Je n'en suis pas absolument sûr. Cependant, diverses compagnies pétrolières qui possèdent des permis d'exploitation de pétrole dans la région ont effectué des levés systématiques de la majeure partie de cette région, maintes fois et pour diverses raisons.

M. Paproski: Pourriez-vous nous donner les résultats de ces levés?

M. Harrison: Dans le...

M. Paproski: Les levés magnétiques.

M. Harrison: Les levés magnétiques. Tous les levés magnétiques sont publiés aussitôt que les renseignements ont été réunis et ils sont communiqués sur cartes. Je ne puis vous dire au pied levé quelles cartes précises sont disponibles pour cette région, mais je me renseignerai volontiers à votre intention.

M. Paproski: Votre ministère était-il au courant de ce qui se passait dans la région de Prudhoe lors de la découverte de la Panarctic Oils Limited?

M. Harrison: Demandez-vous si les Canadiens savaient que les Américains foraient dans cette région?

M. Paproski: Non, votre ministère le savait-il?

M. Harrison: Pas nécessairement de façon officielle, je suis certain que M. MacNabb pourrait répondre à cette question précise.

M. G. M. MacNabb (sous-ministre adjoint, exploitation de l'énergie, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le président, je ne puis pas replacer exactement dans mon esprit le moment précis, mais je suis sûr que dans l'industrie pétrolière tout le monde sait à quelle date les forages ont commencé à la baie Prudhoe. Je crois que la décision concernant la Panarctic a été prise avant que commencent véritablement les opérations de forage dans cette région de l'Alaska. Je puis vérifier.

M. Paproski: Oui, c'est bien. Monsieur MacNabb, êtes-vous au courant de nos découvertes? Selon vous cette découverte s'étend-elle au territoire canadien? Comme il s'agit, à la baie Prudhoe, d'une découverte sensationnelle, diriez-vous qu'en territoire canadien nous avons des gisements équivalant à ceux des Américains? Diriez-vous aussi qu'il serait dans notre intérêt de commencer l'aménagement d'un pipe-line ou même de considérer les possibilités d'un pareil aménagement en territoire canadien à travers le delta du Mackenzie puis jusqu'à Edmonton et qui descendrait vers la région d'Estevan ou de Duluth?

• 2105

M. MacNabb: Monsieur le président, je crois que M. Harrison est mieux en mesure de répondre à cette première question, mais il y a tout lieu d'espérer, étant donné la structure, que les richesses que l'on vient de découvrir à la baie Prudhoe s'étendront jusqu'à la région du delta du Mackenzie. M. Harrison veut peut-être donner des précisions là-dessus.

M. Harrison: Comme l'a dit M. MacNabb, on espère trouver de grandes réserves pétrolières dans le delta du Mackenzie. Jusqu'à maintenant on n'a pas—du moins à ma connaissance—trouvé de pétrole en forant dans cette région septentrionale, et c'est peut-être la réponse également à votre deuxième question. Je ne pense pas que personne aménage un pipe-line en se fondant sur un espoir.

M. Paproski: Très bien, M. Harrison. Et par suite de la nouvelle découverte en Alaska votre ministère a-t-il intensifié son activité?

M. MacNabb: Monsieur le président, la deuxième partie de votre question portait sur l'aménagement d'un pipe-line. Nous n'entreprendrions certes pas l'aménagement d'un pipe-line avant d'avoir découvert du pétrole, mais la Commission d'étude sur l'exploitation septentrionale du pétrole, dont ont parlé l'autre jour le ministre et le sous-ministre, a en fait étudié l'aménagement éventuel d'un pipeline le long de la vallée du fleuve Mackenzie.

M. Paproski: Je le comprends, mais voilà où nous commençons à faire preuve d'esprit d'entreprise pour ce qui est de notre industrie pétrolière canadienne, et à moins que nous ne prenions le taureau par les cornes, nous verrons avant longtemps des navires-citernes descendre le littoral de l'Alaska jusqu'à San Francisco ou à Seattle. Votre ministère prend-il quelque initiative pour faire aménager le pipe-line et qu'au lieu de longer le littoral et d'échapper ainsi à l'économie du Canada, le pétrole soit acheminé par le delta du Mackenzie et par les Territoires du Nord-Ouest jusqu'à la région de Chicago? Avons-nous maintenant l'initiative et pouvons-nous prendre une décision à cet égard avant que les gens au sud de la frontière ne commencent à nous couper complètement l'herbe sous le pied?

M. MacNabb: Monsieur le président, les compagnies qui ont découvert les grands champs pétrolifères de la baie Prudhoe ont déjà décidé d'aménager un pipe-line qui traverserait l'Alaska pour se rendre au sud jusqu'au littoral, mais la possibilité d'aménager un deuxième pipe-line existe toujours. La Commission d'étude concentre notamment ses efforts à l'heure actuelle sur la rentabilité d'un pipe-line et la difficulté de son aménagement dans les régions septentrionales gelées en permanence et remplies de fondrières. Le troisième aspect de la question auquel nous nous intéressons bien entendu c'est l'acheminement du pétrole septentrional par le passage du nord-ouest jusqu'au littoral est du Canada et des États-Unis.

M. Paproski: Mais ces compagnies qui s'intéressent à aménager le pipe-line passant par le delta du Mackenzie ont-elles des intérêts au Canada? Je veux parler de la Northern Natural Gas Company. A-t-elle des intérêts au Canada? J'ai mes doutes. A mon avis il va nous arriver exactement la même chose que dans le cas de l'affaire des céréales. Messieurs, lorsque nous laissons les Américains s'occuper des ventes de nos produits, comme nous l'avons fait avec nos céréales, nous allons avoir des difficultés parce qu'ils vont s'occuper de leurs intérêts avant de s'occuper des nôtres. Je veux savoir si nous nous efforçons d'avoir la haute main sur les gisements pétroliers que l'on va découvrir en territoire canadien dans les Territoires du Nord-Ouest, de l'autre côté de la baie Prudhoe. Allons-nous faire en sorte que ce pétrole soit acheminé à travers ces régions pour venir en aide au Canada, et aux marchés de l'Est, ou allons-nous simplement tirer de l'arrière et en espérant les meilleurs résultats? Au train où vont les choses en ce moment, il semble que le gouvernement adopte une attitude suffisante. Je ne veux pas être sectaire ou quoi que ce soit de pareil, mais à mon avis c'est un facteur dont il faudrait tenir compte.

• 2110

M. MacNabb: Monsieur le président, si nous réussissons à trouver du pétrole dans le Nord, l'acheminement de ce pétrole vers les marchés du Sud est absolument entre nos mains. Vous sous-entendez je crois qu'il pourrait être acheminé vers l'Ouest et rejoindre le pipe-line des États-Unis ou emprunter une voie quelconque à travers le territoire américain. Pour que ce pipe-line traverse la frontière il faudrait une autorisation de l'Office nationale de l'énergie.

M. Paproski: Oui, je sais, mais vous me dites maintenant, monsieur MacNabb, que les États-Unis ont pris l'initiative et que le pétrole qu'ils ont découvert dans la baie Prudhoe est acheminé par le littoral. Ne pouvons-nous rien y faire? N'a-t-on jamais entrepris une étude sur les possibilités pour savoir si une ligne de transmission qui passerait par les Territoires du Nord-Ouest jusque dans nos provinces de l'Ouest et dans la région de Chicago ne serait pas plus économique que l'autre parcours?

M. MacNabb: Monsieur le président, c'est exactement le genre d'étude qui se déroule en ce moment. Un fort pourcentage du pétrole qui sera acheminé par le pipe-line, dont on a annoncé la construction, à travers l'Alaska et qui sera ensuite transporté par navire jusqu'au littoral du Pacifique des États-Unis, sera utilisé sur ce littoral même.

Deuxièmement, il s'agit de savoir s'il est plus économique pour eux d'emprunter le parcours qui contourne l'Amérique du Sud—je ne pense pas que les gros navires-citernes utilisés pourraient passer par le canal de Panama—ou encore, d'acheminer ce pétrole dans un pipe-line allant de l'ouest vers l'est à travers les États-Unis jusqu'à Chicago. L'alternative à ce parcours indirect est celui que vous proposez. C'est un parcours beaucoup plus direct qui descend la vallée du Mackenzie pour arriver dans la région de Chicago des États-Unis et dans les régions de

notre pays où la demande est la plus forte. Voilà l'objet de l'examen de la Commission d'étude.

M. Paproski: Cette étude se poursuit en ce moment, n'est-ce pas?

Le président: Je vous ai laissé continuer, monsieur Paproski, car je ne voulais pas donner l'impression d'être partial mais votre temps de parole est écoulé depuis quelques minutes déjà.

M. Paproski: Merci beaucoup, monsieur le président. Je vous en suis reconnaissant; vous avez été très indulgent. Puis-je poser une dernière question?

Pour quand pouvons-nous espérer une étude sur les possibilités et quand croyez-vous que nos spécialistes pourront en venir à certaines conclusions? J'espère, monsieur le président et monsieur McNabb, que nous n'allons pas faillir à la tâche sur une question aussi importante. Les Américains semblent avoir une légère avance sur nous et je compte bien que le ministère fait tout ce qu'il peut pour en arriver rapidement à des décisions dans ce cas, car c'est un genre d'entreprise où les décisions rapides sont pour nous de première importance.

M. MacNabb: Je suis d'accord, monsieur le président, mais je dois dire, en toute déférence, que trois puits seulement ont été creusés dans la région de Prudhoe Bay, c'est-à-dire les deux puits dont il a été question dans le communiqué, et un troisième dont le forage a été terminé depuis. On n'a donc pas encore clairement déterminé l'ordre de grandeur de la découverte qui a été faite là-bas.

Je pourrais mentionner également la possibilité de transporter ce pétrole par le passage du Nord-Ouest. Il faudra un certain temps avant qu'on sache si c'est possible. Le premier essai, celui de Manhattan, doit avoir lieu en juillet cette année et je crois qu'il sera suivi de bien d'autres. Les progrès de l'étude seront donc conditionnés dans une large mesure par la confirmation des réserves de l'Alaska, par nos propres programmes d'exploration et par le degré de succès du projet Manhattan.

Le président: J'ai sur ma liste les noms de MM. Comeau, Hymmen, et Gilbert. Vous avez la parole, monsieur Comeau.

M. Comeau: Merci, monsieur le président.

Y a-t-il des gisements aurifères au Canada et, s'il y en a, où sont-ils?

M. Harrison: Ces gisements sont nombreux au Canada; ils sont indiqués sur la carte dont parlait M. Drolet il y a un instant. L'emplacement des mines productives et de celles qui ont donné une abondante production dans le passé est indiqué clairement sur la carte. Ces gisements se trouvent principalement dans le bouclier canadien mais ils s'étendent de la Nouvelle-Écosse jusqu'au littoral de l'Ouest, et jusqu'au Yukon dans le nord. Il y a 37 mines d'or en activité.

• 2115

M. Drolet: Oui, à la fin de 1967. Elles se trouvent en Ontario, au Québec, en Colombie-Britannique et dans les Territoires du Nord-Ouest. Il y en avait une au Manitoba mais elle a été fermée l'an dernier. C'est au Québec et en Ontario qu'elles sont le plus nombreuses.

M. Comeau: Quelle est la perspective de durée de ces gisements? Nous en reste-t-il d'importants ou est-il possible que nous manquions bientôt d'or?

M. Drolet: Ma foi, nous ne sommes pas menacés d'en manquer. Il reste probablement beaucoup d'or à extraire de nos gisements mais, depuis le seconde Grande Guerre, la prospection au Canada s'est résumée à peu de chose.

M. Comeau: Pourquoi?

M. Drolet: Pour une raison bien simple: ça ne paie pas. On n'exploite une mine que lorsqu'on peut en attendre de gros bénéfices. L'extraction de l'or ne paie pas. Il en coûte entre $40 et $45 l'once pour l'extraction et le prix de l'or n'est que de $35 l'once en dollars U.S. Parce que nous avons des mines d'or dans certaines localités et qu'elles assurent du travail à beaucoup de gens, le gouvernement, avec raison, a promulgué la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or pour combler l'écart.

M. Comeau Comment se fait-il que l'extraction coûte si cher?

M. Drolet: Non, ce n'est pas que l'extraction coûte tellement cher.

M. Comeau: Vous venez de dire que cela coûte...

M. Drolet: Dans les gisements canadiens, le coût de production d'une once d'or est de $40 à $45. La plupart de nos mines sont vieilles; elles sont plus profondes que les nouveaux gisements de métaux, comme le cuivre et le nickel, et les méthodes d'extraction sont moins évoluées. Le coût des salaires et de tous les autres éléments de frais a monté. Le prix de la plupart des métaux étant plus élevé, les exploitants peuvent payer de meilleurs salaires à leurs employés. Mais le prix de l'or étant fixé à $35, il n'est pas possible de majorer les salaires.

M. Comeau: J'en conviens mais le prix est quand même plus élevé que celui d'une once de charbon et pourtant on semble continuer à extraire du charbon.

M. Harrison: Il s'agit là, peut-on dire, de considérations purement économiques.

M. Comeau: Pourquoi, dans ce cas, a-t-on encore recours aux vieilles méthodes pour la production de l'or?

M. Drolet: Parce que la transformation coûterait trop cher et aussi parce que la plupart des mines d'or ne se prêtent pas au mode d'exploitation massive à ciel ouvert. Il y a quelques années, l'exploitation se limitait aux mines de cuivre d'une teneur d'au moins 2 ou 3 p. 100; aujourd'hui, nous extrayons du minerai dont la teneur n'est que .5 ou .6 p. 100, autrement dit ½ p. 100, grâce à de nouvelles méthodes et aussi parce que ces gisements se prêtent aux grandes opérations de l'ordre de 25,000 à 50,000 tonnes par jour. Cependant, cela n'est pas possible pour l'exploitation souterraine de mines d'or. La production d'or n'est rentable au Canada que lorsque l'or est un sous-produit d'une mine de bas métaux. Dans ce cas, cette production est très rémunératrice. Pendant que vous extrayez du cuivre, du plomb ou du zinc, il peut arriver que vous obteniez aussi de l'or, de l'argent ou du platine.

M. Comeau: Avez-vous déjà recherché des gisements aurifères en Nouvelle-Écosse, par exemple? Je n'en vois pas sur votre carte.

M. Drolet: Le Relevé géologique du Canada a fait passablement de recherches géologiques en Nouvelle-Écosse mais jusqu'ici il n'y a trouvé que très peu de métaux. On y trouve surtout des minéraux non métalliques. Je n'ai pas entendu parler de découvertes d'or.

M. Comeau: Oh, il y en a! Du moins, dans ma circonscription. Je n'en connais pas la quantité mais je sais qu'il y en a.

• 2120

M. Harrison: C'est en Nouvelle-Écosse, monsieur le président, qu'ont été exploités les premiers gisements aurifères. De fait, c'est de là que sont venus les mineurs et les prospecteurs qui ont afflué dans la région de Cobalt et plus tard, dans celles de Timmins et de Sudbury, et qui ont contribué au développement de cette partie du pays; aujourd'hui, cependant, les mines d'or que nous y connaissons sont de trop faible teneur pour être rentables.

Puisque nous en sommes à la rentabilité, je crois bon de signaler, monsieur le président, que le prix de $35 l'once était passablement alléchant à l'époque où la plupart de nos mines d'or canadiennes sont entrées en activité. Je me souviens d'avoir travaillé comme ingénieur minier au salaire de 56c. l'heure. Ce salaire ne mènerait pas loin de nos jours. Le prix de la main-d'œuvre et tous les autres frais ont augmenté énormément mais le prix de l'or est fixé; forcément, les vieilles mines d'or sont de plus en plus coincées.

M. Comeau: Une autre question. La politique du ministère comprend-elle la recherche de nouvelles mines ou de nouvelles ressources pour aider au développement des régions défavorisées du Canada, ce que nous appelons les régions désignées? Je pense, par exemple, aux provinces Maritimes et à certains secteurs de l'Ontario ou même de l'Ouest. Est-ce que certains services de votre ministère participent à cette activité?

M. Harrison: Nous ne cherchons pas à découvrir des mines; nous ne nous livrons pas non plus à la prospection. Nous tentons de fournir les renseignements essentiels qui permettront à des entreprises minières ou pétrolières de procéder à des études plus détaillées.

Il y a quelques années, par exemple, certains de nos fonctionnaires se sont intéressés aux méthodes géochimiques d'exploration massive. On a procédé à des essais dans les provinces Maritimes afin de recueillir, en premier lieu dans cette région du Canada, des données qui nous ont permis par la suite de mettre sur pied un projet pilote.

Pareillement, en collaboration avec le gouvernement d'Ontario, nous avons procédé à des études spéciales dans la région de Kirkland Lake en vue de mettre au point de nouvelles techniques qui pourraient aboutir à la découverte de nouvelles mines dans cette région. Notre ministère n'exécute pas les travaux de prospection mais il fournit les données fondamentales et renseigne sur les méthodes.

M. Drolet: Permettez-moi d'ajouter un mot, monsieur le président. A une réunion récente de la *Prospectors and Developers Association of Canada*, j'ai parlé du problème de l'aménagement régional au Canada et j'ai mentionné expressément certaines régions désignées. Il serait bon qu'on intensifie la prospection dans ces régions. L'an dernier, au Canada, on a affecté 19 millions à la prospection et à l'exploration. Les sociétés minières qui engagent ces fonds ne sont guère intéressées par les régions désignées. Elles se portent uniquement aux endroits où l'on soupçonne la présence de minéraux, là où les formations géologiques sont les plus prometteuses. Ces formations sont indiquées sur les cartes géologiques que prépare notre ministère.

M. Comeau: Selon vous, donc, en Nouvelle-Écosse, ou dans les provinces Maritimes, nous n'avons que du charbon et un peu de sel; aucun signe n'y révèle la présence d'importants gisements aurifères ou autres.

Et que dites-vous des gisements d'uranium découverts récemment dans le Québec? Est-ce un fait? Une émission de Radio-Canada a provoqué une certaine discussion. Pourriez-vous nous donner des détails là-dessus?

M. Drolet: Je ne pourrais que répéter ce que vous savez déjà et ce que j'ai lu moi-même à ce sujet. Notre ministère ne reçoit pas de rapports de première main sur ces découvertes car les ressources minières appartiennent aux provinces où elles se trouvent; je sais cependant qu'on a découvert des formations très prometteuses dans les limites de ce qu'on appelle la région de Mont-Laurier.

La société en cause, la *Canadian Johns Manville*, a mis sur pied un très vaste programme d'exploration dans cette région. Comme vous le dites, Radio-Canada a filmé plusieurs épisodes de ce programme et a même annoncé qu'un nouveau gisement avait été découvert. Le lendemain, M. Carl Lindell, président de la *Canadian Johns Manville*, a lui aussi annoncé au public qu'on avait découvert des minéraux radioactifs, autrement dit

• 2125

que le minerai était de nature radioactive, mais il n'était pas sûr de l'étendue du gisement et ne savait pas si l'on pouvait vraiment parler d'une mine. Il entendait par là qu'il ne savait pas si le gisement serait rentable. C'est tout ce que nous en savons.

M. Deakon: Et la région du lac Wollaston en Saskatchewan?

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Comeau: De toute façon, je crois que mon temps de parole est épuisé, monsieur le président.

Le président: J'allais dire, monsieur Comeau, que j'ai maintenant ma montre sous les yeux; je ne la surveillais pas pendant que M. Paproski posait ses questions.

M. Deakon: Et que dites-vous de la région du lac Wollaston en Saskatchewan?

Le président: Les questions complémentaires ne sont pas permises, monsieur Deakon.

M. Deakon: Je m'excuse.

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît! Monsieur Hymmen?

M. Paproski: Il faudrait procéder un peu plus méthodiquement. Vous parlez d'uranium. Je ne me propose pas de poser des questions complémentaires mais le témoin parle d'uranium et de la région où se font les explorations dans le Québec. Un membre de votre parti, monsieur le président, a demandé si le ministre ou le témoin possèdent des renseignements sur la région du lac Wollaston. Je crois que c'est une question pertinente.

Le président: Monsieur Paproski, permettez-moi de vous dire que votre président est tout à fait neutre. Dans le cas qui nous occupe, il s'en tient aux règles établies par le comité de direction.

M. Paproski: Je m'en rends compte, monsieur le président.

Le président: Au deuxième tour, tous les députés auront l'occasion de poser des questions complémentaires.

M. Paproski: Je suis d'accord, monsieur le président; je crois que vous êtes tout à fait impartial.

Le président: M. Hymmen?

M. Hymmen: Merci, monsieur le président. Le deuxième tour pourra commencer très prochainement.

J'ai une question à poser au sujet des recherches sur les combustibles, domaine qui relève du ministère des Mines, je crois. Le rapport de 1967-1968 mentionne deux laboratoires, le laboratoire canadien de recherche sur les atmosphères explosives et le laboratoire canadien de recherche sur la combustion. Où se trouvent ces installations?

M. Harrison: Elles sont maintenant sur le chemin Corkstown.

M. Hymmen: Vraiment?

M. Harrison: Elles entreront en activité incessamment, si ce n'est déjà fait. Je ne suis pas sûr que le déménagement soit achevé.

M. Hymmen: Comme M. le président l'a déjà dit, nous espérons visiter cette installation. Ma question fait suite à une autre question que j'ai posée au ministre. Je m'intéresse quelque peu à la pollution de l'air et je sais que, dans ce dernier laboratoire, on a procédé à des travaux importants sur ce sujet.

Je passe maintenant au projet du Seuil continental polaire dont le ministre a parlé brièvement dans son exposé et sur lequel on nous en dit un peu plus long dans le rapport annuel. C'est une initiative qui soulève beaucoup d'intérêt. M. Harrison, ou un autre témoin, pourrait-il nous renseigner davantage là-dessus?

M. Harrison: Les débuts du projet relatif au seuil continental polaire remontent à 10 ou 12 ans, monsieur Hymmen; ce programme a pour but précis la coordination des travaux effectués au large des îles de l'Arctique canadien.

C'est maintenant un organisme de coordination dont la compétence s'étend à une bonne partie de l'activité non seulement de notre propre ministère mais aussi d'autres ministères du gouvernement, d'universités et, dans certains cas, de l'industrie, en vue de tirer le meilleur parti possible des ressources de cette région où les coûts sont très élevés, au moyen

de la coordination des efforts, d'arrangements logistiques et de planification des opérations.

Le budget de cet organisme se situe entre 1.75 et 1.80 million par année, dont une bonne partie est affectée aux levés aéromagnétiques et à divers autres relevés géophysiques spécialisés. Les avions utilisés pour le transport des équipes du ministère qui participent au projet du seuil continental et, dans une certaine mesure aussi, pour les équipes d'autres organismes qui effectuent des travaux dans la région absorbent une part importante du budget.

Cet organisme a largement contribué au développement du Nord canadien. Parmi les études qu'il a entreprises, mentionnons ses recherches sur les méthodes de relevé hydrographique dans des eaux entièrement ou partiellement recouvertes de glace. Il a parrainé ou exécuté des relevés géophysiques de toutes sortes, de même que des relevés topographiques, géologiques et biologiques; enfin, il a déjà fait, et continue de faire, à peu près n'importe quoi.

• 2130

M. Hymmen: Étant donné le grand intérêt qu'on porte, aux Nations Unies et ailleurs, à l'utilisation des ressources du fond de la mer,—c'est à cela que se ramène le projet du seuil continental polaire,—est-ce que votre ministère ou d'autres organismes du gouvernement effectuent des travaux sur les seuils continentaux des littoraux de l'est et de l'ouest?

M. Harrison: Oui; il faut dire que cet activité est beaucoup plus grande sur le seuil du littoral oriental que partout ailleurs au Canada probablement, parce qu'on y trouve un milieu sous-marin. Mais cela relève en réalité des sciences marines, c'est-à-dire de l'aspect de l'étude qui concerne l'eau. Mais les activités y sont passablement nombreuses, par exemple les petites opérations sous-marines de forage et de prélèvement de spécimens du fond de la mer, l'emploi de petites foreuses et ainsi de suite.

M. Hymmen: Nous pourrions peut-être revenir à ce sujet plus tard, monsieur le président, lorsque nous en serons aux sciences marines. Je me tais pour le moment pour laisser à M. Deakon la chance de poser sa question.

Le président: MM. Gilbert, Smerchanski et Mahoney figurent sur ma liste. Voulez-vous que je vous y inscrive, monsieur Deakon?

M. Deakon: Je passe.

Le président: M. Gilbert?

M. Gilbert: Merci, monsieur le président. Je voudrais, par votre entremise, poser quelques questions à M. Drolet.

Monsieur Drolet, mon collègue a demandé certains renseignements au sujet du rapport Carter et vous avez répondu que vous avez une équipe d'économistes expérimentés et chevronnés qui exécutent des études dans ce domaine. Est-ce que vos économistes ont aussi étudié le rapport Watkins à propos de la propriété et du contrôle étrangers de nos ressources minières au Canada?

M. Drolet: Nous n'avons pas étudié le rapport en détail mais nous l'avons lu. Nous n'en avons pas fait l'analyse minutieuse; du reste, aucun ministère ne nous l'a demandé.

M. Gilbert: Possédez-vous des renseignements sur la propriété des mines canadiennes?

M. Drolet: Oui, j'en ai une idée approximative. De fait, chaque année, à la fin de notre rapport sur l'industrie minière au Canada, nous publions les résultats d'une étude détaillée sur la mainmise et la propriété étrangère de diverses industries minières, métallurgiques et pétrolières. En chiffres ronds, l'étendue de la propriété étrangère au Canada est de plus de 60 p. 100 pour l'industrie minière et d'environ 65 p. 100 pour l'industrie du gaz et du pétrole. La proportion de la mainmise et de la propriété étrangère sur nos ressources de gaz et de pétrole a diminué ces dernières années à cause d'une plus grande participation des Canadiens à l'industrie des pipelines.

M. Gilbert: De cette proportion de 60 p. 100 de l'industrie minière, quelle part approximative est américaine?

M. Deakon: Monsieur le président, est-ce qu'on pourrait mettre un exemplaire de ce document à la disposition des membres du Comité?

M. Harrison: On n'en a pas fait la distribution. C'est une des publications affichées sur le tableau au fond de la salle.

M. Deakon: Les membres du Comité peuvent-ils s'en procurer un exemplaire?

M. Harrison: Certainement.

M. Gilbert: Pouvez-vous répondre à ma question maintenant, monsieur Drolet.

M. Drolet: Je n'ai pas de chiffres détaillés portant expressément sur les mines et la métallurgie. Ceux que j'ai, viennent du Bureau de la statistique et concernent l'en-

• 2135

semble des industries au Canada. Même dans ce cas, la répartition des actions par pays remonte à la fin de 1965; à ce moment-là, le total des investissements étrangers s'établissait à 30 milliards de dollars environ. Pour

répondre exactement à votre question relativement aux investissements étrangers, à ce moment-là une proportion d'environ 80 p. 100 appartenait aux États-Unis d'Amérique et quelque 12 p. 100 au Royaume-Uni. Le reste se répartissait surtout entre le Japon, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg et la Suisse. Ajoutons qu'au cours des deux dernières années le Japon a augmenté sa part d'investissements en notre pays.

M. Gilbert: Savez-vous exactement dans quels domaines, monsieur Drolet?

M. Drolet: Je ne le sais pas exactement, mais je pourrais vous fournir les chiffres du BFS correspondant à toutes les industries du Canada. Cependant, après avoir parcouru tout le pays—et ce ne sont pas là des chiffres officiels du gouvernement—et analysé les différents rapports publiés sur les compagnies minières que je connais, je peux dire qu'environ 30 p. 100, ou les 3/5, sont aux mains des Américains, 1/5 aux mains du Royaume-Uni et le dernier cinquième se répartit entre tous les autres pays.

M. Gilbert: Avez-vous quelque idée à qui appartient la plus grande partie de l'industrie de la potasse au Canada?

M. Drolet: Plusieurs mines de potasse en exploitation dans la Saskatchewan appartiennent à des compagnies américaines. Il s'est aussi formé récemment un consortium, connu sous le nom d'Alwinsal et composé de Français et d'Allemands. L'entreprise Cominco vient aussi de se lancer dans l'industrie de la potasse, ainsi que la Noranda Mines. Nous avons donc aussi des compagnies canadiennes exploitant des mines de potasse dans la Saskatchewan. Jusqu'à il y a quelques mois seulement, toute cette industrie se trouvait toutefois aux mains des Américains et était contrôlée par des capitalistes américains.

M. Gilbert: Pour revenir à la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, monsieur Drolet, je remarque qu'il y a une diminution du montant de l'aide accordée, soit $400,000 de moins que l'an dernier. Quelle en est la vraie raison? la fermeture de certaines mines?

M. Drolet: Oui, la fermeture de certaines mines. La loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, voyez-vous, a réellement pour but d'aider les mines à mourir tranquillement et d'une façon élégante. C'est pourquoi, comme nous avons moins de mines d'or au Canada, l'aide d'urgence de 15 millions de dollars que nous fournissons pourrait diminuer cette année. De plus, il y avait des mines qui, jusqu'ici, pouvaient maintenir le prix de revient au-dessous de $26.50 l'once mais maintenant qu'il dépasse ce montant ces compagnies toucheront également cette aide. Jusqu'à tout récemment plus de 60 p. 100 de l'or produit au Canada faisait l'objet de cette aide. On ne comptait que très peu de mines d'or qui, vu leur situation économique, ne recevaient pas cette aide, et elles constituent environ 18 p. 100 de la production d'or. Il y avait aussi 18 p. 100 de l'or produit qui n'était pas admissible à cette aide parce que cet or n'était qu'un sous-produit de quelques mines de bas métaux. La Noranda Mines, par exemple, est une mine de cuivre mais cette entreprise produit aussi une forte quantité d'or.

M. Gilbert: Quel rang occupe le Canada dans la production mondiale de l'or? Le troisième?

M. Drolet: Je crois que nous sommes le troisième plus important producteur d'or, après l'Afrique du Sud et les États-Unis.

M. Gilbert: L'URSS.

M. Drolet: Oui, l'URSS—excusez-moi.

• 2140

M. Gilbert: Croyez-vous que les Droits de tirages spéciaux du Fonds monétaire international influent sur l'industrie minière de l'or au Canada?

M. Drolet: Je l'ignore.

M. Gilbert: C'est on ne peut plus naïf. C'est tout pour le moment, monsieur le président.

Le président: Monsieur Smerchanski?

M. Smerchanski: Je vous remercie, monsieur le président. Je veux d'abord formuler une observation d'ordre général avant de poser quelques questions au témoin.

Permettez-moi d'abord de féliciter le témoin de son savoir et de son expérience dans la domaine de l'industrie minérale.

Comme l'a dit le témoin, je crois que la plupart des mines d'or exploitées aujourd'hui au Canada ne sont pas rentables. C'est là une preuve indéniable de la raison pour laquelle on ne peut retirer des bénéfices de la majorité des mines d'or actuellement en exploitation. Sans la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, bien des gens perdraient leur emploi et deviendraient chômeurs. Il ne faut pas oublier que ces mêmes mines d'or jouissaient d'un stimulant fiscal et d'une exonération de la taxe durant leurs trois premières années d'exploitation, ainsi que de compensations d'épuisement.

Monsieur le président, j'aimerais signaler avec vigueur que toute initiative conforme au Rapport Carter pour réduire ou supprimer cette période de trois ans quant au stimulant fiscal et à la compensation d'épuisement des mines n'est qu'un exemple de ce qui arrivera dans l'ensemble de notre industrie minière au

Canada, comme c'est déjà évident et confirmé par l'épuisement et l'extinction croissante de l'exploitation de nos mines d'or.

Le témoin a aussi déclaré qu'on consacrait une somme approximative de 19 millions de dollars à de nouvelles prospections chaque année.

M. Drolet: J'ai dit 90 millions de dollars.

M. Smerchanski: Vous avez dit 90 millions? Je veux bien qu'on me corrige, monsieur le président, car cela m'intéresse d'autant plus.

Monsieur le président, le Rapport Carter comporte, à mon avis, une grave erreur et une grande injustice envers l'industrie minière du Canada, car, compte tenu de nouveaux investissements de l'ordre de 90 millions dans la prospection, et vu tous les travaux et les matériaux qui y sont impliqués —et dont une bonne partie rapporte des impôts perçus par le gouvernement fédéral—je crois qu'il ne devrait plus être question de maintenir cette exemption fiscale de trois ans ni ces compensations d'épuisement quant aux nouvelles mines. J'arrive à ma question dans une minute. Je crois avoir 10 minutes à ma disposition, monsieur le président, et j'y ai droit.

Quelques députés, au Parlement, font preuve d'un raisonnement erroné au sujet des stimulants fiscaux et des subventions d'épuisement, monsieur le président. Il est très important d'envisager le fait qu'une grande partie des capitaux étrangers qui viennent au pays, à des fins de prospection, s'ils n'était pas dépensés au Canada, ils le seraient dans d'autres pays, et il nous faudrait attendre et souhaiter que des gens viennent développer et explorer nos ressources minières.

Je tiens à signaler qu'avant tout il faut se rendre sur le terrain pour le prospecter. Puis il faut l'arpenter, y découvrir les gisements et en calculer la rentabilité. Il faut ensuite monter l'entreprise et la mettre sur un pied d'exploitation. A mon sens, il faut en toute justice tenir compte de tout ce qu'exigent ces efforts, et les gens qui ont investi leur argent dans les premières phases de l'entreprise méritent une compensation raisonnable en retour des risques qu'ils ont pris. Et je condamne le Rapport Carter quant à ses conclusions visant les mines et allant jusqu'à remettre en question le maintien de l'exonération fiscale de trois ans et des subventions d'épuisement à l'égard des nouvelles mines.

Monsieur le président, dans le monde des affaires on tient compte de la dépréciation des édifices. Dans le secteur des affaires courantes, en accorde 5 p. 100 de dépréciation sur les constructions, et, d'autre part, le Rapport Carter songe à remettre en question l'épuisement des ressources minérales qu'on ne pourra jamais recouvrer. C'est pourquoi, monsieur le président, j'aimerais demander au témoin, au sujet de ces compagnies étrangères et américaines qui viennent au Canada explorer et mettre en valeur nos ressources minérales, y compris nos mines de potasse en Saskatchewan, dans quelle mesure le gouvernement canadien a-t-il fourni aux compagnies des États-Unis quelque aide sous forme d'allocations, de subventions ou autres compensations financières de nature à stimuler leurs travaux de prospection au Canada?

• 2145

M. Drolet: Vous demandez exactement ce que nous avons donné aux compagnies américaines?

M. Smerchanski: Ou à toutes les compagnies étrangères venant au Canada prospecter nos gisements minéraux et exploiter nos ressources. Quel genre d'aide financière leur avons-nous fournie?

M. Drolet: Aucune. Je dois d'abord dire que le droit de prospection, au Canada, relève des provinces, dont chacune peut avoir son propre programme d'aide aux prospecteurs. Je sais, par exemple, qu'en Saskatchewan il existe un programme d'aide aux prospecteurs. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a différents moyens d'encourager la prospection. Mais il n'y existe pas de traitement de faveur: ils sont à la disposition d'un Américain, ou d'un Canadien, ou d'un Anglais, comme à toute personne du Québec.

M. Smerchanski: Monsieur le président, ce que je demande, particulièrement à l'égard des compagnies étrangères et des États-Unis, c'est la compensation financière que nous donnons à ces gens qui viennent prospecter au Canada?

M. Drolet: Aucune. Leur compensation provient du gouvernement américain, dont le système fiscal les autorise à exonérer de l'impôt les dépenses qu'ils assument ici à prospecter au Canada. Et de plus, aux États-Unis, il est prévu dans la loi américaine que ce privilège n'est pas exclusivement réservé aux entreprises minières.

M. Smerchanski: Monsieur le président, l'autre question que je voudrais soulever, c'est qu'après les trois années d'exénoration fiscale, la compagnie minière ordinaire est sujette au même genre d'impôt fédéral de 50 p. 100—ou est imposée sur une base de 50 p. 100—comme toute autre compagnie. Je crois que plusieurs d'entre nous oublient et ne considèrent pas le fait que toute compagnie

minière, après la période de trois années d'exonération fiscale, doit verser au fisc fédéral la moitié de ses bénéfices. Est-ce équitable?

M. Drolet: Telle est la situation. Je dirai même que c'est un peu plus de la moitié. D'après mes propres calculs, cet impôt atteint environ 52 p. 100.

M. Schermanski: Je crois que c'est là, monsieur le président, la situation qu'il faut regarder en face. Le développement des nouvelles mines, au Canada, l'exploitation de nos ressources naturelles au pays, pose un problème très grave. Il est loin d'être facile à résoudre. Dans ce domaine, il faut dépenser de fortes sommes avant de commencer à retirer des bénéfices, et je suis parfois fort déçu quand je constate que plusieurs de nos collègues, à la Chambre des communes, semblent

• 2150

croire qu'il suffit à quiconque de sortir par sa porte de cour, muni d'un pic, pour découvrir une mine d'or ou de cuivre ou d'un autre minéral.

Je voulais exposer cette situation, monsieur le président, car je crois qu'en un passage du Rapport Carter—quel que soit celui qui l'a rédigé et quels que soient les témoins entendus—on a l'impression qu'il a été préparé par quelqu'un qui croyait à «la poule aux œufs d'or». Si l'on applique les conclusions du Rapport Carter au secteur minier, il réussira à tuer «la poule aux œufs d'or». Tout notre développement minier au Canada a été réalisé par la libre entreprise, grâce à une période de trois ans d'exénoration fiscale et à une compensation appropriée d'épuisement.

Monsieur le président, j'aimerais demander au témoin si, dans certains cas, les extrapolations économiques d'un gisement minier en particulier sont telles que les bénéfices à anticiper sont à la limite du bénéfice et du déficit, le gouvernement fédéral ne devrait pas en tenir compte, par l'entremise de ce ministère, et en l'occurrence augmenter la compensation d'épuisement et même y ajouter une aide éventuelle qui, à son tour, se traduirait par un montant accru des impôts provenant de l'embauchage créé par une telle initiative ainsi que des taxes imposées sur tous les matériaux utilisés. Approuvez-vous ou non une telle solution selon laquelle on devrait ajouter des stimulants aptes à favoriser l'exploitation de ces gisements à rendement médiocre?

M. Drolet: Si vous voulez connaître mon attitude à ce sujet, la voici: si un gisement ne présente pas une proportion suffisante de minerai pour assurer des bénéfices suffisants, on ne devrait pas exploiter cette mine.

M. Smerchanski: Monsieur le président, je suis vraiment heureux d'approuver cette attitude, car elle confirme sans aucun doute qu'on ne devrait pas appliquer les conclusions du Rapport Carter. Laissons l'entreprise libre mettre en valeur nos ressources naturelles et nous créerons ainsi plus de travail et plus d'emplois pour fabriquer au Canada le matériel, l'équipement et les fournitures nécessaires.

En terminant, monsieur le président, vu que vous avez un règlement sur le temps de parole, je veux encore une fois vous féliciter, monsieur Drolet, de vos riches connaissances fondées sur l'expérience et des réponses que vous avez données. Vous êtes bien renseigné à ce sujet et je vous en fais mes compliments.

M. Drolet: Je vous remercie.

Le président: Monsieur Mahoney.

M. Mahoney: Monsieur le président, avant de poser une couple de questions à M. Harrison, je crois qu'on ne peut y répondre qu'en formulant une opinion personnelle, mais le dernier témoin a laissé entendre qu'il y avait quelque différence entre un Canadien et un citoyen du Québec. Je souhaiterais qu'il élucide cette réponse, s'il le veut bien.

Une voix: Sur un ton badin?

M. Mahoney: Sur un ton badin si c'est nécessaire, mais quel que soit...

M. Drolet: Me posez-vous cette question?

M. Mahoney: Oui, monsieur.

M. Drolet: C'est que j'avais une arrière-pensée: dans la Province de Québec, nous parlions de stimulants ou de compagnies de la Couronne. Or, le seul endroit au Canada où il existe une société de la Couronne s'occupant de prospection se trouve dans la Province de Québec: c'est la SOQUEM, la Société québecoise d'exploitation minière.

M. Mahoney: Une corporation de la Couronne relevant de cette province?

M. Drolet: Exactement. C'est pourquoi j'ai dit: même à une compagnie venant du Québec.

M. Mahoney: Je vois. Les gens du Québec ont-ils la faculté d'investir des fonds dans cette compagnie ou s'agit-il d'un organisme provincial?

M. Drolet: Non, la SOQUEM reçoit un million et demi de dollars par année du gouvernement provincial.

M. Mahoney: Je vous remercie. Monsieur Harrison, je n'ai qu'une ou deux questions à vous poser. Da'bord, le premier ministre a signalé récemment, à la Chambre des communes, que toute la question d'une politique continentale sur l'énergie fait l'objet d'études et de négociations à Washington, D.C. Il a mentionné que les discussions portent nommément sur le pétrole, le gaz, le charbon et l'uranium. Je n'entends pas que vous répondiez par des précisions que vous ne croyez pas devoir donner, mais, s'il vous semble normal de le faire, j'aimerais que vous nous disiez si, oui ou non, la question de l'énergie hydroélectrique et des ressources hydrauliques et actuellement en discussion à Washington.

M. Harrison: C'est de M. MacNabb que relève l'exploitation de l'énergie électrique.

M. MacNabb: Monsieur le président, au cours des réunions qui ont eu lieu, on a discuté tous les aspects de l'énergie qui sont d'un intérêt commun aux deux pays, ce qui comprend certainement l'énergie électrique.

M. Mahoney: L'énergie hydroélectrique et les ressources hydrauliques.

M. MacNabb: Je parle d'énergie électrique en général, qu'elle provienne de pouvoirs hydrauliques ou thermo-électriques. Quand on parle de «ressources hydrauliques» il faut s'assurer qu'il s'agit bien ici d'énergie électrique et non pas des pouvoirs d'eau proprement dits.

M. Mahoney: Voici mon autre question, qui revient évidemment à cela. Quand on parle d'énergie électrique, il faut nécessairement y inclure l'énergie hydroélectrique?

• 2155

M. MacNabb: Oui, monsieur le président, quand le courant circule sur les canalisations électriques, personne ne peut dire s'il provient d'une centrale hydroélectrique ou d'une source thermo-électrique.

M. Mahoney: Assez juste, mais je présume que la question suivante à poser est la suivante: quand on parle de production hydroélectrique d'énergie, ces discussions embrassent-elles les questions de ressources hydrauliques? Si vous ne pouvez répondre, veuillez le dire. Je serai heureux de le demander au premier ministre.

M. MacNabb: Je peux dire, monsieur le président, qu'il y a nombre de régions chevauchant la frontière entre le Canada et les États-Unis et où nous opérons actuellement des échanges d'énergie et qui font l'objet de programmes conjoints qui sont en marche. Par exemple, la déclaration du ministre mentionnait l'étude qui est maintenant entreprise sur le Yukon. Nous travaillons en collaboration avec les autorités des États-Unis afin d'évaluer les marchés qu'on peut alimenter, soit aux États-Unis soit au Canada, en énergie qu'il serait possible de produire dans le bassin du réseau hydrographique du Yukon. Ce n'est là qu'un exemple d'emplacement hydraulique qui présente un intérêt commun aux deux pays.

M. Mahoney: Dois-je conclure que, d'après vous, et dans la mesure où il vous est loisible de répondre à ma question, que le domaine des ressources hydrauliques, par opposition à l'énergie hydroélectrique, ne fait pas l'objet des discussions qui se déroulent à Washington?

M. MacNabb: C'est vrai, il n'en est pas question.

M. Mahoney: Je vous remercie. La prochaine question que j'ai à vous poser vise l'administration de l'industrie pétrolière, les ressources pétrolifères qui tombent sous la compétence du gouvernement fédéral. Actuellement, nous avons, en bref, trois ministères fédéraux qui s'occupent du pétrole et du gax naturel, soit le ministère des Affaires indiennes, duquel relèvent les questions du pétrole et du gaz naturel qui se trouvent dans des réserves indiennes, et ainsi de suite; le ministère du Nord canadien duquel relèvent les questions du pétrole et du gaz naturel qu'on trouve dans les Territoires et dans les îles de l'Arctique; et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, duquel relèvent les questions du pétrole et du gaz naturel qui se trouvent au large des côtes.

Croyez-vous qu'il serait souhaitable, de la part du gouvernement, de rationaliser son administration des ressources en pétrole et en gaz qu'il possède et de la centraliser dans un seul ministère au lieu de forcer les industries à traiter avec trois ministères distincts, à tenir compte de trois séries différentes de règlements, selon l'endroit où se trouvent ces ressources?

M. Deakon: Je soulève une objection, monsieur le président. Les Affaires indiennes et le Nord canadien ne forment qu'un seul ministère.

M. Mahoney: Ce sont deux ministères relevant d'un seul ministre, si je comprends bien.

M. Deakon: Oui, mais il s'agit d'un seul ministère.

M. MacNabb: Je crois, monsieur le président, qu'une même Direction du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien administre ces deux divisions.

M. Mahoney: C'est possible.

M. MacNabb: M. Crosby m'informe qu'il en est ainsi.

Quant aux règlements, je vous assure qu'on tâche dans toute la mesure du possible de les uniformiser dans les deux ministères avec lesquels les sociétés doivent traiter.

M. Mahoney: En fait, il doit être assez difficile de réaliser l'uniformité pour ce qui est des droits miniers sousmarins par opposition aux droits miniers sur le continent, n'est-ce pas?

M. MacNabb: Puis-je demander à M. Crosby de commenter cette question?

M. Mahoney: Je vous en saurais gré.

M. MacNabb: M. Crosby est à la tête de la Division de l'administration des ressources, qui est chargée de l'administration des travaux au large des côtes.

M. D. G. Crosby (chef de la Division de l'administration des ressources, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Peut-être devrais-je expliquer qu'il fut un temps où les terres hors du Canada, c'est-à-dire toutes les terres fédérales des Territoires du Nord-Ouest et le large des côtes relevaient d'un seul ministère. Au début de 1966, avec le partage des fonctions, l'administration des espaces marins a été séparée de celle des terres. Cette mesure comportait certains avantages en ce qu'elle permettait de concentrer l'attention sur les différences des problèmes relatifs à chaque secteur. Vous avez bien raison de dire qu'il y a des différences. Toutefois, les règlements par lesquels nous sommes régis sont précisément conçus pour pouvoir s'appliquer aux deux secteurs d'activité. Autrement dit, on y a délibérément laissé une certaine latitude, de sorte que les deux ministères ont les mêmes règlements.

• 2200

M. Mahoney: C'est-à-dire l'Énergie, les Mines et les Ressources et les Affaires indiennes et le Nord canadien.

M. Crosby: C'est tout à fait cela, monsieur. De temps à autre, il y a lieu de modifier les règlements, surtout en ce qui a trait aux droits miniers sous-marins, car la situation evolue très vite. Nous apprenons beaucoup et très vite et nous devons nous adapter aux circonstances au fur et à mesure qu'elles changent. Effectivement, la technologie évolue de nos jours si vite que nous avons peine à la suivre. Aussi nous faut-il réviser ces règlements de temps à autre. Mais pour l'instant les deux ministères emploient les mêmes.

M. Mahoney: Puis-je vous demander si l'industrie a son mot à dire dans la formulation de vos règlements?

M. Crosby: Oui, en effet, monsieur. Chaque fois que nous envisageons une modification de quelque importance aux règlements, pour faire en sorte que le changement ne soit pas strictement théorique mais qu'il réponde bel et bien aux besoins pratiques de l'industrie qui, en somme, fait le travail, nous discutons le projet avec les associations pétrolières et minières intéressées. Mais nous ne laissons pas à l'industrie le soin de rédiger elle-même les règlements. Cela nous incombe à nous.

M. Mahoney: Naturellement. Je pense que c'est très approprié, avec l'adoption de notre nouvelle loi sur la conservation pour les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. Voici où je veux en venir: jusqu'à maintenant l'industrie a eu son mot à dire dans les règlements qui ont été adoptés—non pas la responsabilité, qui vous revient à vous, il va sans dire.

M. Crosby: Oui, monsieur le président. Les discussions qui ont abouti à ce projet de loi, le bill n° S-29, durent depuis environ dix ans, sauf erreur. Nombreux sont ceux qui y ont participé et il y a eu de nombreuses consultations, particulièrement avec l'Association canadienne du pétrole. La loi intégrerait donc, nous l'espérons, les meilleures caractéristiques de toutes les lois actuelles en vigueur ailleurs au Canada et dans le monde. Nous sommes d'avis que c'est une loi excellente, selon les normes modernes.

M. Mahoney: Une autre question au sujet des questions qu'a posées le député de Provencher juste avant moi.

Pour ce qui est des mesures destinées à stimuler nos industries de ressources—l'exemption fiscale de trois ans et les dégrèvements pour épuisement consentis seulement à l'industrie du pétrole—estimez-vous qu'il faudrait peut-être examiner chaque cas individuellement et que, si l'exemption fiscale est justifiée dans un cas, elle ne l'est pas nécessairement dans l'autre? Et, par ailleurs, estimez-vous que les dégrèvements pour épuisement qui ont la préférence de nos jours dans les lois fiscales non seulement du Canada mais encore des États-Unis sont à peu près indispensables à la mise en valeur ordonnée de nos ressources minérales?

M. Drolet: Si je puis résumer votre question en quelques mots, vous demandez si les mesures de stimulation doivent viser les produits? Par exemple, dans un cas où le Canada produirait telle quantité de zinc, dans un cas où nous aurions des gisements connus de

potasse de telle ou telle importance, aurions-nous quand même des mesures de stimulation pour les nouvelles mines de potasse ou de zinc. Dans la deuxième partie, vous demandez si ces mesures de stimulation doivent s'appliquer à des régions particulières. Elles peuvent être un stimulant plus grand pour qui se trouve dans les Territoires du Nord-Ouest que pour qui veut ouvrir une nouvelle mine près de Toronto. C'est là votre question.

• 2205

Alors, le dégrèvement pour épuisement doit-il durer à perpétuité—une petite mine ou une grande doit-elle pouvoir en profiter pendant 100 ans, seulement 50, ou encore seulement un certain nombre d'années proportionnel aux capitaux investis? Ce sont là des questions qui font l'objet d'une étude détaillée des spécialistes qui examinent le rapport Carter.

M. Mahoney: Quelles belles réponses! Vos propos donnent lieu à beaucoup plus de questions qu'ils ne constituent une réponse.

Le président: Monsieur Ritchie.

M. Ritchie: J'ai une question qui fait suite à celles de M. Smerchanski. Y a-t-il une différence de quelque importance entre les dégrèvements pour épuisement et ainsi de suite dans la loi américaine et dans la loi canadienne et est-ce un facteur relativement à l'extraction minière au Canada?

M. Drolet: Oui, il y a une différence. Il y a un barème pour divers produits. Je pourrais vous donner une réponse détaillée à ce sujet.

M. Ritchie: Je voudrais surtout savoir si la structure fiscale américaine donne un avantage marqué à leurs sociétés sur les sociétés canadiennes.

M. Drolet: Non. En général, monsieur, le système de stimulation et le régime d'imposition pour les mines au Canada est le meilleur du monde entier. Il y a, toutefois, quelques exceptions, comme notre récente exemption de trois ans au Canada. Nous nous faisons maintenant damer le pion par les Irlandais, qui prévoient une exemption de 20 ans. Toutefois, d'autres pays qui ont de nouveaux programmes, comme l'Australie et divers autres, s'inspirent de notre système.

M. Ritchie: Si nous faisions une révision poussée de nos lois sur l'imposition des mines, comme le recommandait, je pense, le rapport Carter—je ne suis pas un spécialiste en la matière—cette révision devrait-elle tenir compte des lois fiscales de pays voisins, notamment les États-Unis?

M. Drolet: Oh oui, nous le faisons certainement, monsieur. Vous savez, le meilleur stimulant que nous ayons au Canada consiste en 4 millions de milles carrés de terre, dont la majeure partie est très favorable à la présence de minéraux de toutes sortes. Le deuxième plus grand stimulant que nous ayons est un climat politique stable, où les lois ne changent pas tous les deux mois. Le troisième stimulant est une bonne législation en matière de minéraux. S'il y a un autre pays au monde qui offre plus et qui a de bonnes formations géologiques, les grandes sociétés internationales iront s'y installer. Il y a de nombreux pays qui ont des ressources minérales aussi considérables que les nôtres; l'Afrique, par exemple, et l'Australie ont des ressources énormes. Si l'on vient au Canada, c'est parce qu'il est plus intéressant d'y faire des affaires.

M. Ritchie: Autrement dit, les révisions d'importance doivent tenir compte des lois fiscales d'autres pays en ce qui concerne l'industrie minière?

M. Drolet: Oui, monsieur, car nous sommes en concurrence avec les autres pays également.

M. Ritchie: Merci.

Le président: Le dernier nom sur ma liste est celui de M. Whiting.

M. Whiting: Les témoins ont déclaré que toutes les exploitations minières jouiraient de l'exemption fiscale de trois ans. Est-ce exact?

M. Drolet: Toutes les nouvelles mines. Et une nouvelle mine est autre chose qu'un trou dans le sol. D'aucuns considèrent un trou dans le sol comme une nouvelle mine; mais nous différons d'avis et l'exemption de trois ans ne s'applique pas. Parfois ce n'est qu'une extension d'une nouvelle mine. C'est ce que doit déterminer le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Nous avons un

• 2210

groupe spécial en matière de législation qui est chargé d'étudier les demandes des sociétés minières voulant obtenir le statut de nouvelle mine. Nous étudions chaque cas puis nous faisons une recommandation au ministère du Revenu national. Si nous estimons qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle mine, le ministère du Revenu national est toujours d'accord avec nous. Si nous disons que c'en est une, ce ministère peut ne pas être d'accord, à cause des précédents ou des lois; dans ce cas, un comité interministériel se réunit pour prendre une décision finale. Nous donnons la réponse

à la société minière. Nous disons: «Non, ce n'est pas une nouvelle mine», ou «Oui, c'est une nouvelle mine». Si elle n'aime pas notre décision, elle peut s'adresser à la Cour de l'Échiquier. Il arrive que nous perdions une cause, à l'occasion. Nous en avons perdu une récemment.

M. Whiting: Cela s'applique aux carrières.

M. Drolet: Carrières? La loi prévoit que cette exemption de trois ans ne s'applique pas aux gisements stratifiés.

M. Whiting: Pardon?

M. Drolet: Stratifiés, en strates, comme le calcaire ou le grès; ce sont là des dépôts stratifiés. Dans certains cas, il est très difficile de déterminer s'il s'agit d'un dépôt stratifié ou non; alors, nous envoyons un groupe de spécialistes de la Commission géologique du Canada, qui vont examiner la situation sur place et nous disent s'il s'agit d'un dépôt stratifié ou non.

M. Whiting: Pourquoi cette distinction?

M. Drolet: Le législateur l'a établie au début car il ne voulait pas que toutes les petites sablières, toutes les petites carrières de calcaire et ainsi de suite soient appelées des mines.

M. Whiting: Certaines carrières représentent un investissement assez considérable; elles ne pourraient entrer dans cette catégorie.

M. Drolet: Oui, monsieur, je le sais très bien. Je me suis souvent demandé quelle différence il y a entre une immense carrière qui produit 15,000 ou 20,000 tonnes de calcaire par jour et une mine de minerai de fer, par exemple, qui en produit la même quantité. Ce n'est pas ce que dit la loi et les législateurs devraient y voir.

M. Whiting: Merci. Vous mettrais-je en mauvaise posture en vous demandant s'il faut d'après vous, modifier la loi?

M. Drolet: Oui, il nous arrive des cas où nous ne la voyons pas, mais il fait songer à toutes les petites sablières ici et là qui tomberont du jour au lendemain sous le coup de cette loi.

M. Whiting: Oui, mais vous savez bien qu'il y a une différence considérable entre une sablière et une carrière. Cela s'appliquerait-il à une carrière de granit? Que feriez-vous en pareil cas?

M. Drolet: Le granit est une pierre anglaise.

M. Whiting: Qui n'est pas en couches.

M. Drolet: Non, elle n'est pas en couches, et je suppose qu'elle...

M. Whiting: Ferait l'objet d'une exemption fiscale.

M. Drolet: Oui, s'il s'agissait d'une nouvelle mine. Je le pense.

M. Whiting: Très bien, Merci beaucoup.

M. Mahoney: Une très courte question supplémentaire sur le même point exactement que le témoin traitait. Est-ce le même comité de votre ministère qui va inspecter les gisements miniers et les exploitations minières pour déterminer s'il s'agit d'une exploitation à laquelle s'appliquent les règlements relatifs à l'épuisement proportionnel ou un règlement sur la répartition des frais édicté par le ministère du Revenu national? Encore une fois les mêmes règles arbitraires semblent s'appliquer: si c'est un dépôt stratifié, ça va, mais sinon, c'est une autre histoire. Je reconnais qu'il est peut-être injuste de vous poser cette question et, si c'est le cas, dites-le moi.

M. Drolet: Nous recevons les rapports en ce sens des sociétés minières et nous les transmettons au ministère du Revenu national. Nous avons également l'inspecteur des mines, qui, notamment dans le cas des mines d'or, par exemple, visite le puits de mine afin de voir exactement ce qui est exempt et ce qui ne l'est pas et ce qui entre dans les frais de production d'une once d'or. Dans le cas de toutes les autres mesures de stimulation, nous visitons également les propriétés minières, mais nous n'avons pas d'équipe chargée de le faire dans tout le Canada. Par exemple, dans des cas très spéciaux, quand il y a une décision difficile à prendre, j'accompagne toujours quelques ingénieurs de notre ministère et les représentants de la société et nous passons un temps considérable sous terre ou dans la carrière pour tout examiner. Je dois dire que, d'après notre expérience, les sociétés minières sont très honnêtes à cet égard. La plupart

• 2215

d'entre elles sont de grandes sociétés et nous n'avons pas trop de difficultés de ce côté-là.

M. Mahoney: Je suppose que ma question était celle-ci: Votre ministère conseille-t-il le ministère du Revenu national sur les décisions à prendre relativement au genre de dégrèvement pour épuisement auquel a droit une mine ou ne le fait-il pas?

M. Drolet: Pas le genre de dégrèvement. La loi précise bien ce qu'il doit être. C'est 33⅓ p. 100 de ceci et de cela et de cela. Il y a une liste.

M. Mahoney: Alors vous conseillez le ministère du Revenu national à cet égard?

M. Drolet: Dans une certaine mesure, oui.

M. Mahoney: Merci.

Le président: Monsieur Mahoney, avez-vous terminé?

M. Mahoney: Oui, merci.

Le président: Le Comité est-il disposé à approuver ces crédits ce soir?

Des voix: Entendu.

M. Gilbert: Monsieur le président, nous n'y sommes pas disposés. Nous venons, à vrai dire, tout juste de commencer...

M. Harding: J'aurais certaines autres questions à poser.

M. Langlois: Finissons-en avec les questions ce soir.

M. Gilbert: Il est 10 heures et quart. Nous avons eu une longue journée. Laissons cela jusqu'à la prochaine séance. Prenons le vote.

M. Harding: Je croyais que nous traiterions seulement des mines ce soir; nous avons parlé un peu de l'eau et un peu du pétrole.

Le président: Nous avions prévu deux séances pour étudier ces questions, de toute façon.

Une voix: Nous estimons que la question a été étudiée à fond.

Une voix: Très à fond.

M. Gilbert: Monsieur le président, nous sommes limités à dix minutes de questions et nous venons tout juste de commencer. Pour notre part nous n'avons qu'amorcé la discussion.

M. Langlois: Monsieur le président, je sais que les questions sont limités à dix minutes à la fois, mais il y a encore beaucoup de temps; nous pourrons avoir d'autres périodes de 10 minutes.

Le président: Messieurs, nous pourrions peut-être approuver ces crédits à la prochaine séance, puis passer à la question de l'eau. Si nous devons consacrer une autre séance à ceci, nous perdrons une séance pour autre chose. Nous pourrons peut-être y revenir avant que les crédits soient renvoyés à la Chambre. Je demanderais aux fonctionnaires de revenir à notre séance de jeudi soir prochain à 8 heures. Nous pourrons avoir une autre séance jeudi. Nous nous réunirons de nouveau sur convocation du président, messieurs. Merci beaucoup. La séance est levée.

L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969

M. Mahoney: Alors vous conseillez le ministère du Revenu national à cet égard?

M. Drolet: Dans une certaine mesure, oui.

M. Mahoney: Merci.

Le président: Monsieur Mahoney, avez-vous terminé?

M. Mahoney: Oui, merci.

Le président: Le Comité est-il disposé à approuver ces crédits ce soir?

Des voix: Entendu.

M. Gilbert: Monsieur le président, nous n'y sommes pas disposés. Nous venons, à vrai dire, tout juste de commencer.

M. Harding: J'aurais certaines autres questions à poser.

M. Langlois: Finissons-en avec les questions ce soir.

M. Gilbert: Il est 10 heures et quart. Nous avons eu une longue journée. Laissons cela jusqu'à la prochaine séance. Prenons le vote.

M. Harding: Je croyais que nous traitions seulement des mines ce soir; nous avons parlé un peu de l'eau et un peu du pétrole.

Le président: Nous avions prévu deux séances pour étudier ces questions, de toute façon.

Une voix: Nous estimons que la question a été étudiée à fond.

Une voix: Très à fond.

M. Gilbert: Monsieur le président, nous sommes limités à dix minutes de questions et nous venons tout juste de commencer. Pour notre part, nous n'avons qu'amorcé la discussion.

M. Langlois: Monsieur le président, je sais que les questions sont limitées à dix minutes à la fois, mais il y a encore beaucoup de temps; nous pourrons avoir d'autres périodes de 10 minutes.

Le président: Messieurs, nous pourrions peut-être approuver ces crédits à la prochaine séance, puis passer à la question de l'eau. Si nous devons convoquer une autre séance à cet, nous perdrons une séance pour autre chose. Nous pourrons peut-être y revenir avant que les crédits soient renvoyés à la Chambre. Je demanderais aux fonctionnaires de revenir à notre séance de jeudi soir prochain à 8 heures. Nous pourrons avoir une autre séance jeudi. Nous nous réunirons de nouveau sur convocation du président, messieurs. Merci beaucoup. La séance est levée.

L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. LEONARD HOPKINS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 20

LE JEUDI 24 AVRIL 1969

Concernant

Budget principal (1969-70) du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources

TÉMOINS:

(Voir le procès-verbal)

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. LEONARD HOPKINS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 20

LE JEUDI 24 AVRIL 1969

Concernant

Budget principal 1969-1970 concernant le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

TÉMOINS:

(Voir le procès-verbal)

COMITÉ PERMANENT
DES
RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. Leonard Hopkins

Vice-président: M. K. R. Hymmen

et MM.

Aiken,
Beaudoin,
Chappell,
Code,
Comeau,
Deakon,
Gilbert,
Harding,
[2]Lind,
Mahoney,
Moores (*Bonavista-Trinity-Conception*),
Orange,
Paproski,
Ritchie,
Roy (*Timmins*),
Serré,
[1]Sulatycky,
Whiting—20.

(Quorum 11)

Le secrétaire du Comité,
R. V. Virr

Conformément à l'article 65(4) (b) du Règlement
[1]Remplace M. Jerome le 29 avril, 1969
[2]Remplace M. Smerchanski le 29 avril, 1969

PROCÈS-VERBAL

Le jeudi 24 avril 1969
(20)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics se réunit à 9 h 40, ce matin. Le président, M. Hopkins, occupe le fauteuil.

Présent: MM. Chappell, Code, Deakon, Gilbert, Hopkins, Hymmen, Jerome, Mahoney, Orange, Paproski, Ritchie, Roy (*Timmins*), Serré, Skoberg et Whiting (15).

Témoins: Du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources: M. G. M. MacNabb, sous-ministre adjoint (énergie); M. John Convey, directeur des mines; M. R. B. Elver, chef intérimaire de la Direction des ressources minérales; M. A. T. Prince, sous-ministre adjoint intérimaire.

Le président décrit les modifications apportées au dernier rapport du sous-comité et le Comité approuve ces modifications.

Le Comité poursuit l'étude du budget des dépenses du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Le président invite M. MacNabb à présenter les hauts fonctionnaires de son ministère et l'interrogatoire commence.

Les crédits nos 15, 20 et 25 sont approuvés.

Le président met ensuite en délibération les crédits nos 40, 45 et 50 concernant les ressources hydrauliques et les ressources renouvelables.

A 11 h du matin, l'interrogatoire est interrompu et le Comité s'ajourne jusqu'au mardi 29 avril 1969.

Le secrétaire du Comité,
R. V. Virr.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 24 avril 1969

● 0939

Le président: Messieurs, nous sommes en nombre. Je vous prierai de faire silence. A la fin de la dernière séance, nous en étions à l'étude des mines, des minéraux, de l'énergie et des sciences de la terre, soit les crédits 15, 20 et 25.

Tout d'abord, je désire vous informer que votre comité de direction s'est réuni hier et que nous avons décidé, à cause de la question du transport aérien et d'autres facteurs, d'annuler la visite prévue pour la semaine prochaine à l'usine d'eau lourde de Sydney. Nous pourrons peut-être à la place, si nous pouvons prendre les dispositions nécessaires, aller plus tard à Calgary tenir des audiences sur le pétrole—sur le pétrole et le gaz—de manière à être mieux renseignés quand nous entendrons les représentants de l'Office national de l'énergie.

Puis-je avoir le consentement unanime du Comité pour supprimer le voyage à Sydney du procès-verbal de votre Comité de direction que je vous ai lu à la dernière séance?

Des voix: Entendu.

Le président: Merci, messieurs.

Je demanderais à M. MacNabb, sous-ministre adjoint, de présenter les gens qui l'accompagnent. Nous poursuivrons ensuite les questions sur les crédits 15, 20 et 25. Monsieur MacNabb.

M. G. M. MacNabb (sous-ministre adjoint, mise en valeur de l'énergie, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Merci, monsieur le président. J'ai à ma droite M. Convey, directeur de la Direction des mines, qui représente M. Harrison, sous-ministre

● 0940

adjoint pour les mines et les géo-sciences. A sa droite à lui, se trouve M. Elver de la Direction des ressources minérales, qui est ici au nom de M. Drolet; puis M. Prince, sous-ministre adjoint par intérim pour l'eau; M. Code, premier conseiller en personnel; M. Hodgson, directeur de la Direction des observatoires; M. Toombs, premier conseiller en pétrole et en gaz; M. Crosby, chef de la Division de l'administration des ressources et, en arrière, M. Allen, premier conseiller financier.

Le président: Merci, monsieur MacNabb. Nous pouvons maintenant commencer l'interrogatoire. Monsieur Gilbert.

M. Gilbert: Monsieur le président, ma question s'adresse à M. Elver et elle a trait . . .

M. Chappell: Monsieur le président, puis-je invoquer le Règlement, avant que M. Gilbert ne commence. Auriez-vous l'obligeance de nous résumer dans ses grandes lignes le programme de ce matin?

Le président: Oui, monsieur Chappell, j'aurais probablement dû vous indiquer les pages. Dans votre Livre bleu, si vous l'avez, le crédit 15, Mines, minéraux, énergie et sciences de la terre, se trouve à la page 54 et vise l'administration, le fonctionnement et l'entretien, y compris l'exécution de la loi sur les explosifs, l'achat de photographies aériennes, les dépenses du Comité interministériel des levés aériens, du Comité consultatif national des levés préliminaires et de la cartographie, du Comité permanent canadien des noms géographiques, du Comité consultatif national des recherches en sciences géologiques, du Comité consultatif national des recherches minières et du traitement des minéraux, du Comité national canadien de l'Union astronomique internationale, du Comité consultatif national de l'astronomie et l'autorisation de consentir des avances recouvrables jusqu'à concurrence de la part des frais de reliure des rapports annuels et des frais d'entretien des phares de délimitation dans la zone frontalière, assumée par le gouvernement des États-Unis.

Le crédit 20 a trait à la construction ou à l'acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel; le détail se trouve à la page 63.

Le crédit 25 a trait aux subventions selon le détail des affectations et contributions en conformité des conditions et modalités prescrites aux sous-crédits énumérés dans le détail des affectations. Ce détail se trouve à la page 65.

M. Gilbert: Merci, monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Elver et elle a trait à la déclaration introductoire du ministre, M. Lang. Je suis à la

• 0945

page 11 de cette déclaration, monsieur Elver, au premier paragraphe, qui dit:

[Texte]

> La solution du problème que posera la demande de dérivés des minerais, des combustibles et des métaux canadiens dépendra en grande partie de la façon dont les programmes de recherche se traduiront par l'application pratique des progrès accélérés de la technologie. L'objectif d'ensemble de la Direction des mines sera donc de constituer des bases solides pour les techniques nouvelles et de stimuler l'application des principes d'une technologie avancés à l'extraction, au traitement et à l'emploi des minéraux et combustibles, de façon à perfectionner la fabrication des produits métalliques.

Puis le paragraphe suivant indique qu'un des points importants d'ici cinq ans sera:

[Texte]

> ... certaines unités de la Direction des mines déménageront dans des locaux situés sur la route de Corkstown. Ces nouveaux laboratoires sont le résultat d'un programme à long terme tendant à améliorer les installations de recherche pour venir en aide, d'une façon directe et pratique, à l'industrie minérale du Canada.

A la dernière séance, monsieur Elver, M. Drolet nous a cité le cas de l'amiante dans une réponse au sujet de la mise en valeur des ressources. Il a mentionné les difficultés que posent le poids et le transport de l'amiante. Si j'ai bien compris cette déclaration du ministre, l'objet de la Direction des mines sera de faire des recherches pour arriver aux meilleurs plans, projets ou programmes technologiques à cet égard. Qu'est-ce qu'on a fait jusqu'à maintenant et quels sont les projets de votre ministère?

M. R. B. Elver (chef par intérim de la Direction des ressources minérales, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le président, la question de M. Gilbert devrait plutôt s'adresser à M. Convey, qui représente la Direction des mines.

M. John Convey (Directeur de la Direction des mines, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le président et monsieur Gilbert, votre question est assez vague et porte sur un domaine extrêmement vaste. Y a-t-il un point en particulier qui vous intéresse? Voulez-vous que je vous parle de l'amiante ou d'autres minéraux ou encore voulez-vous une réponse générale?

M. Gilbert: Vous pourriez peut-être commencer par une réponse générale, monsieur, puis, à la lumière de votre réponse, j'entrerai dans les détails.

M. Convey: La Direction des mines comme telle a pour objet de favoriser le progrès technologique de l'industrie minérale du Canada. À cette fin, nous faisons tout d'abord des recherches minières. En d'autres termes, nous tâchons d'améliorer la situation des mines, notamment pour ce qui est de la stabilité des exploitations sous terre et au jour. Ensuite nous avons des installations de traitement. En outre, nous avons un autre groupe qui s'intéresse à la structure même des minéraux. Ce groupe cherche avant tout à obtenir au moins une estimation réaliste des meilleurs moyens de broyer le minéral pour en extraire les métaux intéressants. Cela se fait à la Division des sciences minérales. Nous avons une Division des combustibles et du génie minier qui s'intéresse au charbon, au gaz et au pétrole, et enfin, mais non la moindre, la Division de la métallurgie physique qui s'intéresse aux produits finaux, c'est-à-dire aux métaux et aux alliages.

Le travail de la Direction des mines consiste à combler, dans une certaine mesure, les écarts de technologie, si l'on peut dire. Nous travaillons en très étroite collaboration avec l'industrie. Nous ne faisons jamais double emploi avec elle. Chaque fois que nous le pouvons, nous envisageons une solution à long terme. Vous voyez donc que notre intérêt—comme l'ont constaté ceux qui ont visité la Direction des mines sur le chemin Corkstown il y a deux jours—vise les huiles lourdes et la combustion. Ainsi donc nous avons pour fonction de prévoir des solutions pour aider l'industrie

• 0950

à améliorer ses techniques et, en même temps, de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour s'occuper des ressources, c'est-à-dire pour en faire une récupération économique et, de ce fait, éliminer les pertes. Voilà une réponse très générale.

Vous avez mentionné l'amiante. C'est un domaine où nous collaborons très étroitement avec l'industrie. En effet, l'industrie a donné sa collaboration pour l'étude de ses produits. Pendant bien des années, on voulait de l'amiante à fibres longues alors qu'il y avait beaucoup d'amiante à fibres courtes pour laquelle il n'y avait pas de marché. Cela a changé graduellement. Nous pouvons maintenant utiliser les fibres courtes;

mais il reste dans l'industrie de l'amiante un grand nombre d'inconnues que nous devons éclaircir. Cela fait l'objet d'un travail de collaboration entre l'industrie minière même, l'Université de Sherbrooke et nous-mêmes.

M. Gilbert: Et le nickel, monsieur Convey?

M. Convey: Nous nous intéressons particulièrement au traitement de certains minerais de nickel de qualité inférieure, c'est-à-dire les sulfures de nickel. Encore une fois, nous travaillons en étroite collaboration avec les sociétés productrices de nickel, l'International Nickel Company et la Falconbridge. Quant à l'utilisation finale du nickel même, nous nous intéressons aujourd'hui à un acier qui utilise le nickel et qui, sous certains rapports, est beaucoup plus fort que l'acier moyen que nous connaissons déjà. Là encore, c'est un travail de collaboration.

M. Gilbert: Y a-t-il du nouveau au sujet de la potasse, monsieur Convey?

M. Convey: Oui, dans l'extraction même de la potasse, nous avons un groupe qui travaille avec les sociétés minières de la Saskatchewan à la stabilité des exploitations. Autrement dit, nous faisons de nombreuses recherches minières sur la mécanique des stress. Nous nous intéressons aux techniques d'extraction même, car nous reconnaissons que l'extraction minière se fera à l'avenir au moyen de foreuses rotatives. Toutefois, cela exige la participation des fabricants de matériel.

En ce qui a trait au traitement de la potasse même, nous aidons par notre travail de traitement du minéral à la purification de la potasse. Cela se fait de concert avec le Conseil de recherches de la Saskatchewan.

M. Gilbert: Merci, monsieur Convey. C'est tout pour l'instant, monsieur le président.

Le président: Le crédit 15 est-il approuvé? Monsieur Skoberg?

M. Skoberg: Monsieur le président, je n'ai qu'une question. À la page 59, je vois que la valeur des services professionnels et spéciaux est passée de $28,000 à $297,300. Pourrions-nous avoir une explication là-dessus?

M. MacNabb: Monsieur le président, la somme de $28,000 pour 1968-1969 était destinée uniquement au nouveau groupe de l'énergie et visait des services de consultation. Cette année, les crédits englobent à la fois le groupe de la politique du secteur de l'énergie et la Division de l'administration des ressources, qui faisait jadis partie du groupe des minéraux. Les $297,300 comprennent le travail de consultation que peut exiger l'élaboration de la politique de l'énergie ainsi que les services de consultation dont on peut avoir besoin à l'égard des ressources sousmarines de pétrole et de gaz.

M. Skoberg: Monsieur, quand vous demandez des offres de services professionnels et spéciaux, procédez-vous par voie d'appel de soumissions ou par invitation? Avez-vous une liste spéciale de noms dont vous vous servez pour ce genre de services?

M. MacNabb: Cela se fait très rarement, monsieur le président, par voie d'appel de soumission. Dans le cas des ingénieurs professionnels, par exemple, l'Association des ingénieurs professionnels a fixé un minimum quotidien. Nous tâchons de rester au courant des

• 0955

sociétés qui se spécialisent dans les divers secteurs qui nous intéressent et nous recevons des présentations écrites de ces sociétés, ordinairement à notre demande.

M. Skoberg: Autrement dit, il n'y a pas d'offres compétitives comme telles, même si vous demandez des soumissions? C'est bien ce que vous voulez dire?

M. MacNabb: Erreur. Nous devons évaluer non seulement leur estimation de la valeur des travaux, mais encore l'aptitude des sociétés en cause à faire les travaux requis. Il n'est pas du tout inconcevable que nous nous adressions à une société dont l'offre n'est pas la plus basse, si nous estimons qu'elle est beaucoup plus en mesure, grâce à sa compétence, d'évaluer la tâche et si nous estimons que son offre est plus réaliste.

Ordinairement, leur rémunération est à la journée. Nous pouvons fixer une limite que nous ne voulons pas dépasser, mais la société établit normalement son offre sur une base quotidienne.

M. Skoberg: Ainsi, si je vous comprends bien, quand vous demandez des services spéciaux ou des services d'experts-conseils, la variation entre les candidats est très faible parce que leurs soumissions sont fondées sur des honoraires quotidiens. Est-ce correct?

M. MacNabb: Ordinairement la différence en argent entre leurs estimations provient seulement de ce

qu'ils envisagent différemment le genre de travail à faire et la façon de s'y prendre.

M. Skoberg: Il y a donc bien peu de concurrence pour ce qui est de ces services.

M. MacNabb: En dollars et en cents par jour, il y a peu de concurrence.

M. Skoberg: Il y en a peu?

M. MacNabb: Il y a peu de concurrence, oui.

M. Skoberg: En d'autres termes, c'est un «atelier fermé», comme dirait un profane.

M. MacNabb: Il peut y avoir des changements. Certaines entreprises peuvent dépasser, par exemple, le montant minimum fixé par leur association, mais si l'on considère les frais globaux calculés par jour, la différence est ordinairement faible entre les entreprises. La différence, je le répète, découle de ce qu'elles ne voient pas le problème de la même façon.

Prenons, par exemple, l'étude présentement en cours sur l'usine marémotrice de la baie de Fundy. Nous avons interrogé un grand nombre d'experts-conseils en vue de ce travail. Nous avons fini par avoir un groupe d'au moins 12 experts-conseil, si je ne m'abuse. Il s'agissait, toutefois, d'un problème très nouveau, soit celui de retenir les marées. Ce n'est pas un problème qui se règle comme on règle ordinairement les problèmes d'aménagement hydro-électrique. Il incombait donc au comité du génie et de la direction chargé de ce travail d'évaluer les méthodes proposées par les divers experts-conseils, de déterminer si telle ou telle méthode était celle qui avait le plus de chance de produire la solution précise qu'il fallait dans ce cas particulier.

M. Skoberg: Alors, en fin de compte, l'association des ingénieurs fixe le tarif des services de génie.

M. MacNabb: Elle fixe les minimums.

M. Skoberg: Elle fixe un tarif minimum.

Le président: Monsieur Convey, vous aviez une remarque à faire?

M. Convey: Monsieur le président, j'ajouterais à cette réponse que, même si l'on parle ici de services professionnels et spéciaux, à la Direction des mines, par exemple, le gros de ce montant est versé au Corps canadien des commissionnaires ou est destiné à d'autres mesures de sécurité dans les immeubles et ainsi de suite. Il n'arrive pas tellement souvent que nous embauchions des experts-conseils comme tels. Le mot «professionnels» dans ce cas-ci est peut-être un tant soit peu trompeur.

M. Skoberg: Une dernière question, monsieur le président. Pour ce qui est de la question de M. Gilbert sur la potasse en Saskatchewan, consacrez-vous un certain temps aux travaux d'exploration relatifs au transport de la potasse et à l'extraction par solution et ainsi de suite? Ou bien tout cela revient-il à un autre ministère?

M. Convey: Non, nous nous intéressons particulièrement au problème du transport de tous les minéraux. Nous nous intéressons activement au transport par pipe-line. Quant à l'extraction par solution, nous avons travaillé en étroite collaboration avec la mine de Saskatchewan qui se sert de ce procédé.

M. Skoberg: Au sujet de la méthode de transport, le budget prévoit-il une subvention à l'Université de l'Alberta pour ses recherches sur le transport de potasse par pipe-line?

M. Convey: Nous nous intéressons à l'aspect technique; le financement de l'État vient, à vrai dire, du ministère de l'Industrie.

M. Skoberg: Oui.

• 1000

M. Convey: Il n'est rien de prévu au budget à ce titre.

M. Chappell: Monsieur le président, j'aurais une question à poser au sujet du Comité consultatif national des recherches minières et du traitement des minéraux. A qui dois-je l'adresser, s'il vous plaît?

M. MacNabb: A monsieur Convey.

M. Chappell: Monsieur Convey, pourriez-vous me dire, s'il vous plaît, de qui se compose ce Comité consultatif, quel est son budget et ce qu'il fait?

M. Convey: Je n'ai malheureusement pas la liste de ses membres, mais j'essaierai de m'en souvenir.

M. Chappell: S'agit-il de fonctionnaires de l'État ou de gens de l'extérieur?

M. Convey: Non. Il y en a six de l'industrie minière même. Il y a un représentant de trois provinces. Il y a trois représentants de nos universités. Le Comité compte deux représentants du gouvernement fédéral en plus du président, qui est notre sous-ministre, et de moi-même qui suis le vice-président. Nous pouvons

vous donner tous les noms de ces gens si vous le désirez.

M. Chappell: Non. Il suffit que vous les ayez décrits.

M. Convey: Il y a six représentants de l'industrie minière, trois des provinces et trois des universités. Il y aura une rotation tous les trois ans, de sorte qu'un tiers des membres du Comité seront remplacés chaque année. Le budget du Comité, c'est-à-dire ce qu'il en coûtera effectivement au gouvernement, consistera en frais de voyage de l'ordre d'environ $5,000.

M. Chappell: La participation des représentants est bénévole n'est-ce pas?

M. Convey: Les représentants de l'industrie et des provinces prêtent leurs services gratuitement.

M. Chappell: Pourriez-vous me dire, s'il vous plaît, ce qu'ils font et combien de temps ils consacrent au Comité?

M. Convey: Nous avons eu jusqu'ici deux assemblées. Ce furent des réunions d'information, mais parallèlement au Comité national lui-même, nous avons institué des sous-comités; l'un porte sur les opérations d'extraction proprement dites, le deuxième sur le traitement des minéraux, et le troisième sur l'enseignement. Ces sous-comités se réunissent indépendamment du comité principal. Nous espérons que durant l'année qui vient nous aurons environ trois réunions d'une journée chacune.

M. Chappell: Je regrette mais je ne comprends pas bien l'ampleur du budget.

M. Convey: Le budget paye simplement les dépenses des universitaires qui assistent aux réunions.

M. Chappell: On ne leur donne aucuns crédits pour poursuivre des recherches ou faire quelque chose de ce genre?

M. Convey: En ce qui concerne les crédits à la recherche, les prévisions budgétaires de la direction des mines comportent un poste de $112,000, somme que nous distribuons aux universités sous forme de subventions d'aide à la recherche.

M. Chappell: Qui décide leur distribution? Est-ce que c'est votre ministère, la direction des mines ou le comité consultatif?

M. Convey: Avant la création du comité, il y avait deux petits comités qui se réunissaient une fois par année, passaient les demandes en revue, et formulaient des recommandations quant à ceux qui devaient recevoir les fonds. Maintenant, c'est le comité consultatif national lui-même qui examinera les demandes.

M. Chappell: Quand ce comité national a-t-il été institué, s'il vous plaît?

M. Convey: Nous avons commencé à exister l'automne dernier, vers le mois d'octobre.

M. Chappell: Est-il maintenant prévu que ce comité décidera des recherches à faire et de la distribution des crédits?

M. Convey: Il aura le dernier mot à dire en ce qui concerne la destination des fonds, mais le comité a été institué d'abord et avant tout pour coordonner toutes les recherches qui se font à l'heure actuelle dans le secteur de l'industrie minière, tant dans les laboratoires du gouvernement que dans ceux de l'industrie. C'est là sa fonction principale.

M. Chappell: Il s'agit des recherches faites au Canada?

M. Convey: Il s'agit des recherches canadiennes.

M. Chappell: Les recherches qui se font dans l'industrie, au gouvernement et dans les universités?

M. Convey: Et dans les universités, oui. Dans les trois secteurs.

M. Chappell: Quel est le montant maximum qui peut être affecté à ces recherches?

M. Convey: A l'heure actuelle, $112,000.

M. Chappell: Y a-t-il une partie de ce montant qui va à la recherche sur la sécurité, ou est-il entièrement consacré à améliorer le traitement ou la manipulation des matières premières?

M. Convey: On peut dire qu'une partie de cette somme va à la recherche sur la sécurité, vu qu'on

• 1005

étudie la façon de contrôler la poussière durant les opérations d'extraction et de raffinage. Il s'agit d'un petit montant, de l'ordre de $5,000 ou $6,000.

M. Chappell: Est-ce que vous conviendrez avec moi que c'est vraiment très peu pour la recherche, dans un pays qui compte tellement de mines?

M. Convey: Oui, et je peux vous assurer que les demandes que nous avons à l'heure actuelle exigeraient environ $630,000. Nous n'avons en tout et pour tout que $112,000.

M. Chappell: Et depuis quand ces demandes s'accumulent-elles?

M. Convey: Depuis trois mois seulement.

M. Chappell: Depuis l'institution du comité seulement?

M. Convey: Non. Notre budget de dépenses comporte depuis environ quatre ans un crédit de $100,000.

M. Chappell: L'avez-vous toujours employé?

M. Convey: Oh oui, jusqu'au dernier sou. Les demandes qui nous parviennent ont toujours représenté au moins trois fois plus que ce dont nous disposions. Cette année, c'est même pire: nous arrivons au stade assez pénible où nous devrons mettre fin à certaines recherches.

M. Chappell: Le temps dont je dispose doit être presque écoulé, mais pourriez-vous me donner un bref apperçu des recherches en cours, dans quelles universités ou dans quelle industrie ou dans quel gouvernement se font-elles? Qu'est-ce qui se fait à l'heure actuelle?

M. Convey: C'est une question plutôt vaste, de grande portée. Cependant, en ce qui concerne les recherches minières, il s'en fait à l'université de la Colombie-Britannique, à l'université de l'Alberta, à l'université Queens, à l'université McGill et à l'université Laval.

M. Chappell: Rien à Sudbury?

M. Convey: Non, rien à Sudvury. Les subventions dont j'ai parlé vont seulement à des programmes qui portent sur les opérations d'extraction ou sur le traitement des minéraux. Quand il s'agit de la métallurgie extractive, qui concerne en fait le secteur de la chimie de la métallurgie relevant de la chimie physique, les subventions viennent pour la plupart du Conseil national de recherches.

M. Chappell: Y a-t-il un mécanisme de liaison entre le Conseil national de recherches et ce comité consultatif national?

M. Convey: Oh oui, il y a des rapports très étroits entre les deux. Quand j'ai répondu à votre question, j'ai dit que nous versions $112,000 en subventions à la recherche minière et métallurgique mais il y a d'autres crédits: je dirais que le gouvernement octroie probablement près de $400,000 à d'autres secteurs de l'extraction chimique et de la métallurgie physique. Ce n'est pas la direction des mines qui octroie ces subventions, mais nous sommes en rapport tant avec le Conseil national de recherches qu'avec le Conseil de recherches pour la défense, qui les distribuent.

M. Chappell: Merci.

Le président: Monsieur Hymmen.

M. Hymmen: Oui, monsieur le président, j'ai une question à poser. Il y a plusieurs jours, le Comité a été invité à visiter le centre du chemin Corkstown. Certains membres du comité ont fait le voyage et nous avons vu dans un des édifices une partie des importants travaux qui s'y font sur la combustion interne et sur les émanations des cheminées d'usines, et nous n'avons pu visiter que rapidement d'autres bâtiments. Quelqu'un a dit, je ne me rappelle plus qui, que c'était là le premier stade d'un programme en quatre étapes qui concerne le déménagement des laboratoires. M. Convey ou quelqu'un d'autre pourrait-il nous expliquer brièvement à quel stade on en est actuellement et quel est le programme pour l'avenir?

M. Convey: Monsieur le président, on a commencé vers 1959 à déménager les installations de la direction des mines au chemin Corkstown. On avait décidé que la direction des mines allait quitter la rue Booth et déménager complètement dans le secteur ouest d'Ottawa.

A l'époque, pour ne pas interrompre les travaux de la direction, on décida que ce déménagement se ferait par étapes. La première étape allait concerner les divisions de la recherche sur les combustibles et de la recherche minière. Ces divisions eurent la priorité pour la simple raison que leurs installations de la rue Booth étaient condamnées et que leurs travaux, qui comprennent la manipulation d'explosifs, étaient un peu dangereux, c'est le moins qu'on puisse dire, dans le secteur de la rue Booth.

La deuxième étape devait consister à déménager la division du traitement des minéraux et celle des services techniques. Cette étape en est encore au stade de la planification.

La troisième étape devait être le déménagement de la division de la métallurgie physique.

● 1010

La quatrième et dernière étape devait porter sur les divisions de la métallurgie extractive, des sciences minéralogiques, et de l'administration, toutes faisant partie de la direction des mines.

Telles étaient les quatre étapes à franchir sur une période de dix ans. Nous sommes dix ans en retard. Nous avons, comme vous l'avez constaté, franchi la première étape.

M. Hymmen: Est-ce que toutes les installations dont vous avez parlé sont actuellement logées dans le secteur de la rue Booth?

M. Convey: Oui. Mais avant la première étape, nous avions un groupe chargé de faire des essais avec les explosifs qui était installé près de l'aéroport d'Uplands, et ce groupe est maintenant réuni aux autres divisions de la direction, dans le complexe de la rue Corkstown.

M. Hymmen: J'ai parlé précédemment de l'important travail qui se fait à propos des émanations des cheminées d'usines, domaine qui concerne la pollution de l'air. Je me demande si vous pourriez me dire, et je sais que nous empiétons peut-être ici sur d'autres ministères, si le gouvernement fédéral fait d'autres recherches sur la pollution de l'air.

M. Convey: Pour ce qui est de la pollution de l'air, vous constaterez probablement, je pense, que nous sommes les seuls dans ce domaine. Nous nous y sommes engagés indirectement en faisant des études sur la combustion des combustibles. Je dois dire que nous travaillons en très étroite collaboration avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Ce dernier a toujours travaillé étroitement avec nous.

M. Hymmen: Peut-être que la question n'était pas juste, car je pourrais la poser au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, mais ce n'était que pour satisfaire ma curiosité.

Voici ma dernière question. Nous avons vu dans l'un des bâtiments une partie de l'outillage que l'on est à monter pour des recherches sur le pétrole et quelqu'un nous a dit durant notre visite qu'il n'y avait pas tellement de coordination, bien qu'il en existe probablement, entre l'industrie privée du pétrole et le gouvernement, même s'il y a un certain intérêt qui se manifeste et, certainement, des échanges entre les deux secteurs. Je sais qu'il y a d'autres installations à Calgary et aussi que le secteur privé de l'industrie du pétrole a ses propres installations de recherches. J'aimerais savoir si quelqu'un pourrait faire des commentaires là-dessus.

M. Convey: En ce qui concerne les recherches sur les combustibles, en particulier sur le pétrole, dont vous avez parlé, nos travaux portent, ainsi que nous l'avons dit, sur le traitement des bitumes lourds pour lesquels il n'y a pas de marché à l'heure actuelle. Nous anticipons sur cinq ou dix années.

L'industrie elle-même s'intéresse naturellement à ses problèmes immédiats et au rendement financier immédiat du carburant qu'elle transforme. Elle est assez discrète en ce qui concerne certains de ses procédés, mais je dois admettre que les visites occasionnelles que le personnel nous rend à Ottawa ou que notre personnel fait dans la région de Sarnia et ailleurs donnent lieu à des rapports plus étroits que ne le montrent les apparences.

M. Hymmen: Merci.

Le président: Monsieur Serre.

M. Serre: Merci, monsieur le président. J'ai une question qui va dans le sens de l'interrogatoire de M. Chappell. Vous avez dit que le comité consultatif national, qui s'intéresse à la recherche minière et à la recherche sur le traitement des minéraux, se compose surtout de représentants de l'industrie. Que diriez-vous d'un comité formé de représentants du gouvernement qui étudierait plus en profondeur la possibilité d'implanter des usines locales de traitement, là où existent de grandes entreprises minières qui produisent actuellement des matières premières et créent une grande circulation de capital. C'est le cas spécialement du nord de l'Ontario, de la région de Sudbury, où, comme vous le savez, il y a de grandes mines de nickel et de cuivre mais très peu d'entreprises de raffinage et de traitement. Je me demande si vous songez à la possibilité économique d'implanter des usines locales de traitement.

M. Convey: Lorsque nous abordons la question du traitement d'un minérau en particulier, nous devons considérer, par exemple, la région en cause et les disponibilités en combustibles. Cette question vient toujours au premier rang de nos préoccupations lorsqu'il s'agit d'implanter une usine de traitement dans une région donnée. Pour dépasser un peu votre question, je dirai que nos principales recherches minières, comme telles, se font à Elliot Lake. C'est là que sont nos laboratoires et il se peut qu'un jour, dans une

• 1015

région donnée, nous ayons à créer des rapports plus étroits entre certains de nos groupes de recherches sur les combustibles et la région en cause. Dans certaines régions du Canada, nous avons effectivement envisagé la possibilité de prolonger la vie d'une mine. Je pense actuellement à la région de Kirkland Lake, par exemple, où nous transformons une bonne quantité de résidus de vieilles mines, pour voir si on ne pourrait pas en extraire de l'argent résiduaire. De sorte qu'en un sens, il existe vraiment un programme permanent qui fait que nous sommes étroitement associés à certaines régions en particulier.

M. Serre: Existe-t-il des subventions d'incitation qui encourageraient les grosses compagnies à construire des usines locales de traitement?

M. Convey: Le seul stimulant d'importance qui me vienne à l'esprit est celui que constituent les subventions industrielles versées par le Conseil national de recherches et le ministère de l'Industrie pour encourager les compagnies à s'adonner à la recherche. Il y a également le programme P.A.I.T. du ministère de l'Industrie, qui aide effectivement les compagnies à développer certains secteurs de leurs exploitations. Je dois dire que le gouvernement fédéral fait beaucoup, en matière de stimulants, pour encourager les industries à s'implanter. J'ai le plaisir de faire partie de trois des comités qui étudient la répartition des subventions, et dans deux de ces comités, nous manquons actuellement d'argent. Dans le troisième, celui du P.A.I.T., il y a encore suffisamment de fonds pour d'autres demandes. Il est encourageant de voir le nombre des compagnies qui se sont mises à s'intéresser un peu plus à la recherche et cet intérêt en revanche contribue à améliorer leur avenir, leur existence future.

M. Serre: Pourriez-vous nous donner une idée du montant approximatif des subventions qui ont été distribuées l'an dernier?

M. Convey: Le montant total?

M. Serre: A peu près.

M. Convey: Je ne voudrais pas le deviner, mais il est de l'ordre de plusieurs millions de dollars. Le montant de chaque subvention varie entre $50,000 et plusieurs centaines de milliers de dollars. Dans la plupart des cas, la part du gouvernement est de 50 p. 100 des frais du programme.

M. Serre: Merci beaucoup.

Le président: Le crédit 15 est-il adopté? Monsieur Gilbert.

M. Gilbert: Au printemps de 1966, l'honorable Arthur Laing a déclaré qu'on allait instituer une caisse de prêt pour la mise en valeur des ressources minières du Nord et qu'il disposait d'une somme de trois millions de dollars. Est-ce que cette caisse a été instituée et fonctionne-t-elle aujourd'hui?

M. Convey: Je ne sais pas monsieur le président.

M. Elver: Monsieur le président, les trois millions de dollars dont vous parlez sont allés, je pense, au Programme d'encouragement à la prospection, programme du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qui fait partie d'un programme beaucoup plus vaste de ce ministère. Le secteur que je représente ce matin est en rapport actuellement avec l'équipe de ce ministère qui s'occupe de mise en valeur, et nous décidons avec ces gens des subventions à verser aux différentes compagnies et participons avec eux à des programmes de construction de routes dans le Nord et à des projets connexes portant sur la mise en valeur des ressources minières. Je n'ai pas de détails sur les trois millions dont vous parlez.

● 1020

M. Gilbert: C'est le montant mentionné dans le communiqué de presse qu'il a publié au printemps de 1966, et dans lequel on lisait:

> Ce nouveau stimulant prendra la forme d'une caisse de prêt ayant pour but de venir en aide aux compagnies canadiennes et aux particuliers qui s'adonnent à la prospection du pétrole, du gaz et d'autres minéraux.

Le ministre disait aussi:

> La caisse de prêt se limitera d'abord à un montant de trois millions par année, et il sera possible de l'augmenter les années subséquentes selon le rendement global de l'opération.

Je me demandais simplement comment les choses se sont passées. A-t-on versé une somme de trois millions par année?

M. Elver: Nous n'avons pas été chargés de surveiller la mise en œuvre de ce programme propre à ce ministère. Lorsque les gens de ce ministère nous demandent conseil, où s'il se présente certaines situations sur lesquelles nous pensons avoir quelque chose à dire, nos rapports avec eux sont très bons, mais je ne peux rien dire de ces trois millions de dollars. Peut-être que quelqu'un du secteur de l'énergie le pourrait.

M. Gilbert: Peut-être que M. Orange a quelque chose à dire là-dessus.

M. Orange: J'allais simplement répéter ce qu'on a dit déjà. La caisse fonctionne, je parle de mémoire actuellement, et elle a employé ses crédits chaque année. Il en est résulté, je pense, une activité beaucoup plus considérable dans le domaine de la prospection dans le Nord au cours des deux ou trois dernières années. Dans ses prévisions budgétaires, le ministère du Nord canadien demande quatre millions pour la prochaine année financière. La caisse verse 40 p. 100 des frais de prospection et cette somme est remboursable si la prospection aboutit à une mine.

M. Gilbert: Et la dette disparaît dans le cas contraire.

M. Orange: Oui.

M. Gilbert: M. Drolet a signalé l'autre jour qu'il existe au Québec une société de la Couronne établie pour explorer et pour développer la province. Y a-t-il un lien concret entre cette société de la Couronne du Québec et votre ministère à Ottawa?

M. MacNabb: Encore une fois, je crois que M. Elver est la personne en mesure de répondre à cette question.

M. Elver: La société dont vous parlez est connue sous le nom de Soquem. C'est une société de la Couronne, comme vous l'avez dit. Elle agit surtout comme le ferait une entreprise ordinaire d'exploration minière et, de temps à autre, ses membres viennent à Ottawa pour obtenir des renseignements et avoir des consultations, officiellement et officieusement, comme le ferait toute autre société d'exploration. Il n'existe aucun rapport spécial avec cette entreprise.

M. Gilbert: Dans quelle mesure est-il possible d'établir une société fédérale de la Couronne qui ferait, à bien des égards, le même travail que la société du Québec? La chose est-elle possible?

M. MacNabb: Il existe une agence de la Couronne du nom d'*Eldorado Nuclear,* qui s'occupe seulement du domaine des minéraux. Je suppose qu'on peut émettre des arguments pour et contre la participation directe du gouvernement fédéral dans le domaine de l'exploration et de l'exploitation minières. Si vous considérez les événements du monde actuel, en particulier à l'égard de l'uranium, vous découvrirez, je crois, que les gouvernements en tant que tels sont en train de s'intéresser davantage à cette ressource.

M. Gilbert: Parfois, étant donné que c'est la propriété étrangère qui tend à dominer à l'heure actuelle et que certaines de nos ressources naturelles sont en danger, il me semble que le rôle du gouvernement serait d'établir des organismes de la Couronne pour protéger certaines de nos ressources naturelles et pour les exploiter.

M. MacNabb: Monsieur le président, si je puis parler en mon nom personnel, je crois qu'il serait préférable d'exercer un contrôle sur les ressources par l'intermédiaire d'organismes comme l'Office national de l'énergie qui ont le droit d'accorder ou de refuser des permis d'exportation de gaz et d'électricité. Et peut-être ce contrôle s'effectuerait-il de la manière la plus efficace à cette étape, ce qui vaudrait mieux que la participation directe du gouvernement à l'exploitation des ressources elles-mêmes.

Il y a un rôle à jouer dans le domaine de l'assistance, dans certaines régions. Ainsi, je crois que l'entreprise d'exploration *Panarctic* est un bon exemple de cette activité, car la situation est ici difficile et très coûteuse.

M. Gilbert: Je vous remercie, Monsieur le président. Monsieur Paproski.

M. Paproski: Monsieur le président, je veux poser à M. MacNair ou à M. Convey une question sur la découverte d'uranium,—qu'on vient de révéler,—dans la région du lac Wollaston. En outre, j'aimerais beaucoup savoir si le gouvernement a envoyé des fonctionnaires dans cette région pour découvrir exactement ce qui s'y passe et pour savoir si la découverte est aussi importante que l'a révélé la société *Gulf.* Allons-nous détenir une certaine autorité au sujet de l'uranium qui sera traité dans cette région?

M. MacNabb: Monsieur le président, quant à savoir ce que représente la découverte elle-même, autant que je sache, nous n'en savons pas plus que ne peut en savoir, paraît-il, le public. J'ai sous les yeux un récent communiqué de la *Gulf Oil of Canada Limited.* Il est concis et précis. On déclare avoir découvert:

> . . . un gisement filonien très prometteur dans le nord de la Saskatchewan où trois forages ont atteint des couches de minerais très riches . . . On est en train d'amener des installations supplémentaires dans cette région pour hâter l'évaluation du gisement. Au Nouveau-Mexique . . . la *Gulf* a délimité un gisement d'uranium commercialement rentable et des études techniques sont en cours pour en déterminer les possibilités d'exploitation.

C'est ainsi qu'on peut évaluer, à ma connaissance, la qualité de la découverte.

M. Paproski: Y a-t-il eu un autre communiqué à part celui-là, monsieur MacNabb?

M. MacNabb: Le président du conseil d'administration, M. Brockett, s'est peut-être étendu sur la question. Vous avez parlé de la mainmise en la matière. Elle serait encore une fois exercée, à l'étape de l'exportation, grâce à la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique ou à la Loi sur les permis d'exportation et d'importation, et, bien entendu, l'exploitation serait autorisée en vertu d'un permis du gouvernement fédéral. L'exploration et l'exploitation feraient donc l'objet d'un permis.

M. Paproski: Je vous remercie.

(Les crédits 15 et 20 sont adoptés.)

Le président: Le crédit 25 est-il adopté?

M. Skoberg: Monsieur le président, je veux simplement poser une question sur le crédit 25. A la page 68 des crédits, en ce qui concerne les contributions aux provinces conformément aux accords passés avec l'approbation du gouverneur en conseil, etc., je constate que le crédit est bien moins élevé cette année. L'Office ne croit-il plus guère que des fonds seront nécessaires pour construire d'autres routes d'accès aux ressources? Ou bien les provinces n'ont-elles émis aucune exigence à cet égard?

M. Elver: Cet article relève de l'affectation de fonds au secteur de l'exploitation minière. C'est un programme qui se termine cette année, et je crois que le dernier paiement sera effectué vers le mois de septembre. Il n'y a plus de travaux de construction en cours et l'on est en train de fermer les livres concernant Terre-Neuve. On n'a pas présenté un nouveau programme concernant les routes menant aux ressources. Le programme en question relève des provinces.

M. Skoberg: Les provinces ont-elles essayé de renouveler ce programme?

M. MacNabb: Non. Les provinces sont toujours intéressées par les fonds, bien entendu.

M. Skoberg: Quel est le pourcentage des frais assumés en vertu du programme précédent qu'on est en

• 1030

train de terminer cette année pour la construction de ces routes; à peu près, seulement; non pas en chiffres ronds, mais simplement en pourcentage?

M. MacNabb: Encore une fois, les dernières dépenses effectuées servent à régler les comptes tout d'abord avec Terre-Neuve. En premier lieu, tout le travail est terminé. Nous attendons simplement la liquidation, pour nous occuper des reçus de dépenses, et la chose est entre les mains des comptables.

M. Skoberg: Le programme, avez-vous dit, se termine cette année. En gros, quel est le pourcentage accordé par le gouvernement fédéral aux provinces pour assumer le coût de construction de ces routes d'acier aux ressources? A-t-on employé une formule basée sur le pourcentage?

M. Elver: Oui. Quelqu'un voudrait-il vérifier mes chiffres? Était-ce quelque chose comme 75 p. 100 pour le gouvernement fédéral et 25 p. 100 pour le gouvernement provincial?

M. MacNabbb: Nous pouvons obtenir ces renseignements pour les membres du Comité, monsieur le président.

Le crédit 25 est adopté.

Le président: Je vais maintenant passer aux crédits 40, 45 et 50, qui se trouvent à la page 55 du Livre bleu. Les détails figurent aux pages 69 à 74.

Ressources hydrauliques et coordination des programmes concernant les ressources renouvelables

40 Administration, fonctionnement et entretien, y compris les dépenses de la Commission du bassin de la Saskatchewan et du Nelson et du Bureau des études marémotrices de l'Atlantique, y compris les dépenses recouvrables y afférentes, les dépenses recouvrables occasionnées par les enquêtes relatives aux études sur les ressources hydrauliques régionales et les inventaires des ressources hydrauliques, autorisation de faire des avances recouvrables jusqu'à concurrence du total des parts des frais des travaux de régularisation du Niveau du lac des Bois et du lac Seul, assumées par les provinces du Manitoba et d'Ontario, et des parts des frais des levés hydrométriques assumées par des organismes provinciaux et des organismes de l'extérieur et dépenses du Comité consultatif national sur la recherche géographique et du Comité national canadien de l'Union géographique internationale et du Comité consultatif national des recherches sur les ressources hydrauliques $34,340,000

45 Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériels, y compris l'autorisation de faire des avances recouvrables jusqu'à concurrence du total des parts des frais des levés hydrométriques assumées par des organismes provinciaux et des organismes de l'extérieur $12,859,000

50 Subventions selon le détail des affectations et contributions en conformité des conditions et modalités prescrites aux sous-crédits énumérés dans le détail des affectations $5,635,000

Total–$52,734,600

Avant de passer aux questions sur ce domaine, je crois que le Comité ferait bien de décider qu'après la fin des questions sur les crédits 40, 45 et 50, nous pourrions adopter ces crédits en laissant ouvert le poste 1 de l'administration du ministère pour que nous puissions parler du Centre canadien des eaux intérieures de Burlington après que nous aurons visité cet endroit, si nous pouvons y aller. Pour le moment, nos dispositions restent assez vagues. Le Comité est-il d'accord là-dessus?

Des voix: Oui.

Le président: Très bien. Je suis prêt à entendre les questions sur les crédits 40, 45 et 50. Monsieur Skoberg.

M. Skoberg: Monsieur le président, j'aimerais obtenir quelques précisions sur l'intérêt de ce ministère concernant l'examen des commissions et des ressources hydrauliques des diverses provinces. Je reviens de ma circonscription de Moose Jaw. Il y a là un cours d'eau où se trouvent des barrages. Sauf erreur, la Commission des ressources essaie de faire quelque chose à propos de la compagnie de chemin de fer qui régit ces barrages depuis un certain nombre d'années. Je sais qu'elle ne veut pas céder aux barrages ses droits sur le cours d'eau et qu'elle n'a pas consacré un sou à la réfection de ces aménagements. Certes, au cours de la dernière période d'inondation de cette région, rien n'existait pour empêcher ou pour retarder le passage de l'eau à cause du manque d'entretien, et je me demande quelle mesure votre commission a prise pour essayer d'aider les commissions provinciales des ressources à en finir pour que les droits sur le cours d'eau et l'entretien de ces barrages puissent passer sous l'autorité des provinces ou du gouvernement fédéral.

M. A. T. Prince (directeur de la Division des eaux intérieures du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): A l'égard de ce problème, Monsieur le président, je n'en connais pas tous les détails, mais en général, une province peut s'adresser au gouvernement fédéral pour obtenir une aide concernant le contrôle et l'administration de ses ressources hydrauliques. Il existe une législation que le ministère applique à cet égard, par exemple, en vertu de la Loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux. Si une province désire obtenir une aide de ce genre, elle peut la demander en vertu des dispositions de cette loi. Dans le cas qui nous occupe, autant que je sache, ni le ministère ni le gouvernement n'ont reçu une demande d'aide.

• 1035

M. Skoberg: Vous fournirez les conseillers juridiques nécessaires à la solution de certains des problèmes que chacune des provinces peut avoir à cet égard. La situation de Moose Jaw n'est pour moi qu'un exemple de ce qu'on pourrait probablement trouver dans bien d'autres régions du Canada où les personnes qui ont des droits sur les eaux ne tiennent pas à les abandonner ni à faire des réparations ou des travaux d'entretien sur les barrages qui se trouvaient sur ce cours d'eau.

M. Prince: Monsieur le président, si la question concerne les licences et les droits sur les cours d'eau qui relèvent seulement de la province, je dirai que la chose relève entièrement de la compétence provinciale. Si elle visait les eaux interprovinciales ou internationales, dans le premier cas, nous pourrions être en cause, et dans le second, nous serions nécessairement en cause.

M. Skoberg: Mais vous vous adressez directement aux commissions des ressources hydrauliques des diverses provinces?

M. Prince: Si elles demandent de l'aide. Je crois que vous avez fait allusion, monsieur, au problème de l'aide juridique. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'intéresse, en premier lieu, aux aspects techniques de ce qui pourrait être en cause et à l'administration générale. Je ne crois pas que le problème de l'aide juridique relève de notre compétence.

M. Skoberg: Je suppose qu'il existe dans les crédits une disposition concernant l'inclusion de l'aide aux commissions des ressources hydrauliques des provinces. De quel crédit la chose relève-t-elle? Je n'ai pas eu l'occasion d'examiner les crédits d'aussi près.

M. Prince: L'aide technique et scientifique est généralement fournie pour résoudre des problèmes particuliers. S'il s'agit du partage des frais des programmes techniques, la loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux prévoit que la chose est possible, si une agence provinciale,—ou la province elle-même, essentiellement,—en fait la demande. Il n'incombe pas au gouvernement fédéral de venir offrir son aide. L'aide en question est disponible sur demande.

M. Skoberg: C'est très bien, je vous remercie.

M. Gilbert: J'aimerais poser des questions, monsieur Prince, concernant la rumeur selon laquelle votre ministère cherche à obliger l'Administration de la conservation de la région métropolitaine de Toronto à vendre des terrains sous prétexte que certains de ces terrains sont utilisés à des fins récréatives et ne relèvent pas de la Loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux. Pourriez-vous me donner des détails à ce sujet, monsieur Prince?

M. Prince: Monsieur le président, je suis sûr que cette question est très actuelle. Je n'en connais pas précisément la réponse. Avez-vous des questions précises à ce sujet, ou bien voulez-vous, pour le moment, un commentaire d'ordre général?

M. Gilbert: Est-il vrai que vous cherchez à faire pression sur ceux de qui relève la conservation des eaux de Toronto pour qu'ils revendent certains des terrains qu'ils ont achetés?

M. Prince: La réponse la plus courte à cette question est non. Pour préciser, je dirais que nous n'avons ni lien ni contact officiels avec ceux que cette question intéresse. Nos rapports officiels dans ce domaine s'effectuent, à ce propos, par l'intermédiaire de la province d'Ontario et de l'organisme provincial. Nous ne nous adressons pas à ceux qui s'occupent de la conservation. Les journaux ont publié certaines déclarations selon lesquelles le gouvernement fédéral a ordonné à ceux qui doivent s'occuper de la conservation des eaux de vendre des terrains. Ce n'est pas exact, tout simplement parce que nous n'avons pas de voie officielle de communication avec ces person-

● 1040

nes. Je crois que je devrai préciser en mentionnant les termes de la loi que nous appliquons. Si les membres du Comité sont intéressés, monsieur le président, j'ai sur moi des exemplaires de la loi qu'ils peuvent consulter, s'ils y voient un avantage. La loi est conçue pour aider une province à contrôler et à régler le débit des eaux afin d'éviter les inondations. Elle s'applique entièrement au problème de la conservation des eaux et de la prévention des inondations. Ce n'est pas une loi qui permet au gouvernement fédéral de s'occuper des problèmes récréatifs et des autres nécessités de ce genre. Certes, le ministère considère d'un œil très favorable les besoins récréatifs. Mais, lorsqu'on a formulé une loi et qu'elle comporte certaines restrictions concernant son application, il ne nous appartient pas d'en étendre la portée au-delà des limites qu'elle prévoit. La loi est destinée à prévoir les travaux techniques et les installations connexes nécessaires pour régler le débit des cours d'eau grâce aux barrages, aux réservoirs, à l'amélioration des canaux et aux zones d'accès nécessaires, afin que ces ouvrages puissent fonctionner. Tel est le seul but de cette Loi.

M. Gilbert: Monsieur Prince, en supposant que votre interprétation de la Loi canadienne sur la conservation des eaux soit juste, je comprends que, de 1961 à 1967, des subventions ont été accordées en vertu de cette Loi. Pourquoi voudriez-vous un changement d'attitude en 1968, si l'on ne vous doit aucun reproche pour n'avoir pas agi plus tôt?

M. Prince: A mon avis, monsieur le président, c'est que, pour appliquer et pour mettre en œuvre les programmes nécessaires, nous avons décidé avec la province d'obtenir des terrains d'une manière globale, en quelque sorte. On a avancé des fonds à cette fin alors que les deux parties savaient parfaitement que la loi prévoyait la vente des surplus de terrains; mais, afin d'éviter tout retard dans leur achat et pour prévoir aussi rapidement que possible les mesures de répression des inondations, nous avons décidé de progresser dans ce domaine et de négocier les parties recouvrables de l'encaisse en temps utile.

La Loi ne fait état d'aucun changement de ligne de conduite. Cela ne date pas de quelques semaines ni de quelques mois. Des discussions et des négociations sont en cours à ce sujet depuis 1965 et la province connaît parfaitement les dispositions de la loi. Le Comité de l'Ontario, qui s'occupe des questions fédérales, travaille là-dessus, ainsi que sur d'autres sujets concernant la loi sur la conservation, depuis un an et demi. En outre, les intéressés sont tous d'accord sur la manière de vendre ces terrains supplémentaires ou de transférer les crédits aux fonds permanents destinés à l'expansion des travaux.

Je dois préciser que nous ne demandons pas la vente des terrains. Nous demandons que les crédits sur les terrains soient imputés sur les fonds destinés à l'expansion des travaux nécessaires.

Ce programme de l'agglomération torontoise n'est pas allé très loin et il reste beaucoup à faire. Nous essayons d'augmenter ce fonds en y recevant les crédits provenant des terrains qui ne sont pas requis en vertu de la Loi. Nous espérons qu'aucun de ces terrains ne sera vendu, car nous reconnaissons la nécessité de prévoir des terrains pour la récréation; nous n'avons pas le droit d'y contribuer.

M. Gilbert: Combien essayez-vous de recouvrer au moyen de crédits, monsieur Prince?

M. Prince: L'estimation provisoire du Comité pour l'accord de l'agglomération torontoise est d'environ 1.1 million de dollars.

Le vice-président: Excusez-moi monsieur Prince. J'allais signaler à M. Gilbert que, d'après la décision

prise et acceptée par notre Comité, son temps de parole est expiré. Je reviendrai à vous, monsieur Gilbert, si nous avons un moment plus tard, à moins que votre question ne soit brève.

M. Gilbert: Je crois qu'il devrait plutôt finir sa réponse.

Le vice-président: Je croyais qu'il avait fini. Excusez-moi.

M. Prince: Je serai très bref, monsieur le président. La somme de 1.1 million de dollars a trait à ce que le comité est convenu d'appeler des terrains en surplus. Nous avons proposé que l'évaluation des terrains soit calculée selon les prix de 1961, ce qui s'est fait, et nous avons proposé à la province de fixer un délai de trois ans pour cet arrangement, afin de lui permettre de vendre ou de retenir ces terrains pendant ce délai. Voilà où en sont les choses en ce moment.

● 1045

M. Gilbert: J'y reviendrai, monsieur le président.

M. Deakon: Pour approfondir un peu la question de M. Gilbert, le gouvernement fédéral et la province ont-ils conclu une entente à ce sujet?

M. Prince: Oui, une entente a été conclue pour le programme du Grand-Toronto, en 1961, je crois.

M. Deakon: N'est-il pas vrai que des terrains ont été payés à l'aide de fonds fédéraux que ne visait pas cette entente?

M. Prince: En fait, pour mettre le projet en œuvre aussitôt que possible, on a fait des achats en bloc, sachant très bien que certains terrains seraient de trop; c'est bien exact.

M. Deakon: A votre connaissance, a-t-on l'intention de faire vendre en ce moment certains de ces terrains par l'Administration de la conservation?

M. Prince: Monsieur le président, il ne peut être question des projets de l'Administration de la conservation, car nous ne traitons qu'avec le ministère de l'Ontario.

M. Deakon: Vous n'avez toutefois pas entendu dire qu'il est question de vendre certains terrains, surtout ceux qui se trouvent loin des étendues réservées exclusivement à la répression des crues?

M. Prince: Je n'ai pas vu les plans des terrains en cause. Le comité mixte a étudié en détail tous les achats de terrains et est en train de rédiger son rapport. Ce rapport est approuvé en principe par les hauts fonctionnaires des deux ministères, et le ministère de l'Énergie des Mines et des Ressources a donné son accord en principe à la proposition; mais nous n'avons reçu aucune réponse officielle de la province à ce sujet.

M. Deakon: Merci. Ce sera tout.

M. Chappell: Sauf erreur, la presse a signalé dernièrement que le gouvernement fédéral aurait ordonné de vendre certains terrains de Clairville. Je dis bien que cela a paru dans les journaux, mais cela serait absolument faux. Est-il exact que cela est faux?

M. Prince: Oui.

M. Chappell: Je veux en avoir le cœur net, car j'ai des lettres à écrire à ce sujet. Si je ne me trompe, le gouvernement fédéral était censé prendre part aux achats de terrains et aux travaux de construction d'ouvrages de répression des crues.

M. Prince: A l'acquisition des terrains nécessaires aux aménagements de répression des crues.

M. Chappell: Et à la construction des ouvrages.

M. Prince: Et à la construction des ouvrages.

M. Chappell: Puis la province et les municipalités sont intervenues en vue d'en tirer parti à des fins récréatives?

M. Prince: Je crois que c'est exact.

M. Chappell: Donc, à Clairville, on a exproprié beaucoup plus de terrains qu'il ne fallait pour la répression des crues et l'aménagement des ouvrages à cette fin.

M. Prince: Je crois que c'est exact. Nous ne nous sommes pas occupés de l'achat de terrains.

M. Chappell: Sauf erreur, on a maintenant 200, 300 ou même 400 acres de plus qu'il ne faut pour la répression des crues et l'aménagement des ouvrages.

M. Prince: C'est vrai. Au moins 400 acres.

M. Chappell: Alors, vous voulez que ces terrains soient reportés à votre crédit, pour que l'argent serve à l'aménagement des ouvrages?

● 1050

M. Prince: C'est bien cela.

M. Chappell: Toutefois, rien ne s'oppose à ce que la province et les municipalités, si elles le veulent, achètent ces terrains en trop et versent l'argent de retour dans la caisse?

M. Prince: Tout ce que nous demandons quant au report des crédits, c'est que la province ou l'Administration de la conservation encaisse la part fédérale des fonds, soit 37 1/2 p. 100, placée dans les terrains et calculée d'après les prix de 1961; nous offrons trois ans pour rembourser cette somme.

M. Chappell: Oui, mais, d'un autre côté, si nous convenons que les aménagements à des fins récréatives sont très utiles, le gouvernement fédéral n'est pas tenu, tout au moins aux termes de cette loi, de fournir des terrains à parcs et des terrains de jeux aux municipalités du pays?

M. Prince: C'est exact. La loi ne le prévoit pas.

M. Chappell: C'est donc à la province et à l'Administration de la conservation de le faire à leurs frais, si elles le désirent?

M. Prince: C'est bien cela.

M. Chappell: Merci.

M. Hymmen: J'ai une brève question à poser à M. Prince à propos du crédit nº 50; il s'agit d'une chose dont il n'est pas fait mention. Il y a trois ans que j'essaye de faire en sorte qu'on en parle. M. Prince a signalé le manque de liaison entre le gouvernement fédéral et les administrations de conservation, difficulté qu'il faut peut-être attribuer à notre constitution.

Il s'agit du plan que l'Administration de la conservation de la rivière Grand a présenté au gouvernement fédéral en 1967, je crois. Il y avait divergence de vues quant aux avantages que ce plan pourrait offrir; il y a eu des entretiens avec la province et, pour autant que je sache, le plan n'a pas été présenté de nouveau. Est-ce bien vrai, monsieur Prince?

M. Prince: Le plan n'a plus été présenté, monsieur le président.

M. Hymmen: C'est ce que je voulais savoir. Merci.

M. Gilbert: Monsieur Prince, pour en revenir à la conservation, est-il vrai que votre ministère retient une subvention de 5 millions de dollars destinée à l'Administration de la conservation jusqu'à règlement définitif de la question du crédit de 1.1 million de dollars?

M. Prince: Cela est vrai quant au fond, monsieur le président. Il y a eu une nouvelle demande d'autorisation d'achat de terrains en bloc, d'une valeur de 5 millions de dollars, je crois, et nous avons jugé qu'il n'y avait pas lieu de l'accorder tant que la province n'aura pas signifié qu'elle est d'accord quant aux terres en question.

M. Gilbert: Où se trouvent ces terrains, monsieur Prince?

M. Prince: Je crois qu'ils se trouvent dans la zone de conservation du Grand-Toronto.

M. Gilbert: Monsieur Prince, je vais vous raconter ce qui est arrivé au gouvernement fédéral en 1958, quand il a entrepris, conjointement avec le gouvernement de la Saskatchewan, l'aménagement des ouvrages du barrage sur le bras sud de la rivière Saskatchewan, la part des frais fédéraux ayant été fixée à 75 p. 100 du total. Sauf erreur, ce projet portait sur des milliers d'acres de terres réservées à la récréation et il a été mis en œuvre aux termes de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Est-ce exact?

M. Prince: Monsieur le président, ce projet-là ne relevait pas du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et les conditions de cette entente n'ont rien à voir avec la mesure dont il est question ici.

M. Gilbert: Monsieur Prince, même si cela est vrai, cela nous donne quand même un précédent datant de 1958, où le gouvernement fédéral a contribué à un projet, en Saskatchewan, qui comprenait l'achat de terres réservées à de récréation.

M. Prince: Monsieur le président, je pense avoir clairement indiqué que les fonctionnaires de tous les ministères fédéraux veulent bien que des terres soient réservées à des fins de récréation, mais nous ne pouvons changer les conditions imposées par la loi que le Parlement nous charge d'appliquer; puisque, aux

termes de la loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux, les terres réservées à la récréation ne sont pas assujetties à la loi, nous ne pouvons en tenir compte.

● 1055

M. Gilbert: Ne pourrait-on trouver une autre loi qui permettrait au gouvernement fédéral de contribuer à l'achat de terres réservées à la récréation? Il y a la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, et le précédent créé par l'ARDA. Prétendriez-vous que le gouvernement fédéral ne peut absolument pas contribuer à l'achat de terres destinées à la récréation, que vous interprétez la loi sur l'aide à la conservation des eaux comme ne portant que sur la répression des crues et n'ayant aucun rapport avec les terres destinées à la récréation et que, par conséquent, nous ne ferons pas valoir nos droits aux termes de cette loi, même si on l'a fait de 1961 à 1967?

M. Prince: Monsieur le président, je ne suis pas bien au courant des attributions que peuvent conférer l'ARDA et la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Il doit exister des lois qui permettraient d'englober les terres destinées à la récréation; je l'espère sincèrement, mais je ne les connais pas et je ne tiens pas à m'aventurer.

M. Gilbert: Monsieur Prince, ne serait-il pas désirable que des représentants de votre ministère étudient, de concert avec les autorités provinciales, s'il n'y a pas moyen de faire autre chose que de retenir une subvention de 5 millions de dollars sous prétexte qu'on ne peut la verser tant qu'on ne s'est pas entendu sur le crédit de 1.1 million de dollars?

M. Prince: Monsieur le président, des représentants de notre ministère et du gouvernement d'Ontario négocient cela et d'autres questions connexes depuis un an, et nous espérons mener cela à bien, afin de remettre le tout en marche.

Quant au programme de 5 millions de dollars, nous savons que la province est en train d'acheter les terrains, de concert avec l'Administration de la conservation. Un des articles de notre loi prévoit que tout programme élaboré aux termes de la loi, mais qui ne répond pas aux exigences du ministre, ne doit pas être mis en œuvre. Nous ne faisons pas les difficiles dans ce cas-ci. A mon sens, c'est une condition d'entente avec l'organisme provincial, et j'espère qu'on pourra s'entendre d'ici peu.

M. le président: Messieurs, je déteste devoir interrompre ce débat, mais il nous faut quitter les lieux, car il y a une autre séance à 11 heures. Il reste un peu de temps à M. Gilbert, puis j'ai les noms de MM. Deakon et Chappell sur ma liste.

La séance est ajournée jusqu'à mardi soir à 8 heures.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. LEONARD HOPKINS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 21

LE MARDI 29 AVRIL 1969

Concernant

Budget principal 1969-1970 concernant le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

TÉMOINS:

(*Voir le procès-verbal*)

COMITÉ PERMANENT
DES
RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. Leonard Hopkins

Vice-président: M. K. R. Hymmen

et MM.

Aiken,
Beaudoin,
Chappell,
Code,
Comeau,
Deakon,
Gilbert,
Harding,
Langlois,
Mahoney,
Moores (*Bonavista-Trinity-Conception*),
Orange,
Paproski,
Ritchie,
Roy (*Timmins*),
Serré,
Smerchanski,
Whiting—20.

(Quorum 11)

Le secrétaire du Comité,
R. V. Virr

PROCÈS-VERBAL

[*Traduction*]

Le mardi 29 avril 1969.
(21)

Le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics se réunit ce soir, à 8 h 23. Le président, M. Hopkins, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Aiken, Chappell, Gilbert, Harding, Hopkins, Hymmen, Lind, Mahoney, Paproski, Roy (*Timmins*), Serré, Sulatycky et Whiting.–(13).

Témoins: Du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources: M. J.-P. Drolet, sous-ministre adjoint (exploitation minérale); M. G. M. MacNabb, sous-ministre adjoint (exploitation de l'énergie); M. T. A. Prince, directeur des eaux intérieures.

Le Comité permet à M. Prince de corriger ce qu'il a dit à la réunion du 24 avril au sujet de l'acquisition de terres dans la région de Toronto.

Le président met en délibération les crédits nos 40, 45 et 50.

Les membres du Comité interrogent les témoins.

Sur la proposition de M. Gilbert,

Il est convenu que l'étude numéro 8 «The Taxation of Mineral Extraction» soit imprimée en appendice au compte rendu des délibérations de la séance d'aujourd'hui (*voir l'appendice «G»*).

Les crédits nos 40, 45 et 50 sont approuvés.

A 10 h 15 du soir, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
R. V. Virr.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 29 avril 1969

● 2023

Le président: Messieurs, je déclare la séance ouverte officiellement. Je crois que M. Roy veut s'expliquer sur un fait personnel. Le Comité l'y autorise-t-il à ce moment-ci?

M. Roy (Timmins): Je vais répéter, monsieur le président, ce que j'ai dit avant que la séance soit officiellement ouverte. Je veux remercier, au nom de mes commettants et de moi-même, les fonctionnaires du ministère qui ont participé d'une façon ou d'une autre aux négociations et à l'élaboration de la décision de la *Texas Gulf Sulphur Company* d'établir sa fonderie dans notre région. J'espère que ce sera bientôt la politique du gouvernement et de ces compagnies de faire transformer au lieu même d'extraction, les minéraux extraits en ce pays. Je vous remercie.

M. Hymmen: Monsieur le président, j'aimerais dire que bien qu'il soit reconnu que cette question relève exclusivement des provinces, tous les membres du Comité, à mon avis, sont très satisfaits de cette décision, comme ils connaissent le problème de M. Roy: il m'en a parlé privément ainsi que de la décision prise par le gouvernement de la province d'Ontario, dont les autres provinces pourraient suivre l'exemple.

● 2025

Le président: Je vous remercie, messieurs.

M. Aiken: C'est bien dit, je m'apprêtais justement à dire la même chose, monsieur le président.

Le président: Avant que j'invite M. Gilbert à questionner le témoin (Je pense qu'il lui reste cinq minutes de son interrogatoire de la dernière séance), je vais laisser M. Prince éclaircir un point avant que nous allions de l'avant. Monsieur Prince?

M. A.T. Prince (directeur, Direction des eaux intérieures, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je vous remercie, monsieur le président. Je n'ai pas encore vu la transcription de mon témoignage à la dernière réunion, monsieur. Je pense que j'ai dit que les prix des terres en surplus dans la région métropolitaine de Toronto, auxquelles nous faisions allusion, se fondaient sur la valeur foncière de 1961. Ce que j'aurais dû dire, c'est que ces prix se fondaient sur le prix original d'achat, en quelqu'année que ce fût, 1962, 1963 ou 1965, selon le cas. Toutefois, c'est le prix d'achat original et non pas la valeur foncière de 1961.

A propos de la continuation du programme dans cette région, je précise que tout fonds recouvré ou tout fonds résiduaire non dépensé dans le cadre du programme canadien d'aide à la conservation des eaux, dans la région métropolitaine de Toronto, tout fonds disponible peut servir et peut-être servirait à l'obtention de terres additionnelles. Voilà les deux points, monsieur, que je voulais éclaircir pour les fins du procès-verbal.

Le président: Je vous remercie, monsieur Prince. Nous continuons maintenant l'interrogatoire au sujet des crédits 40, 45 et 50 du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources touchant aux programmes des ressources hydrauliques et de la coordination des ressources renouvelables; je vais maintenant demander à M. Gilbert de continuer son interrogatoire.

M. Gilbert: Monsieur le président, avant que je commence à interroger M. Prince, vous vous rappellerez qu'à la première réunion du comité, j'ai demandé à M. Drolet certaines questions au sujet des exemptions fiscales et des allocations de stimulation; il s'est montré obligeant et nous a dit qu'il obtiendrait de la documentation à ce sujet et la mettrait à la disposition du Comité. Il peut le faire maintenant ou plus tard, monsieur le président, au moment qu'il lui conviendra davantage.

Le président: Monsieur Gilbert, j'ai reçu une lettre ce matin à mon bureau (je crois que c'est ce matin) à ce sujet. Les membres du comité recevront une copie de cette lettre. De fait, J'ai laissé des directives en ce sens ce matin. Toutefois, à ce moment-çi, je vais demander à M. Drolet de faire des commentaires à ce sujet.

M. J. P. Drolet (sous-ministre adjoint, Exploitation minérale, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je vous remercie, si mon souvenir est bon, monsieur Gilbert, vous m'avez demandé d'abord la valeur monétaire de certaines des mesures de stimulation de l'industrie minérale. Je vous ai ensuite dit quelle valeur représentait à mon avis la période d'exemption fiscale de trois ans; j'ai précisé qu'elle épargnait environ 50 millions de dollars par an à l'industrie minérale.

M. Gilbert: C'est exact.

M. Drolet: Vous m'avez alors demandé quelle valeur avait l'allocation d'épuisement pour ces mines. Je dois dire qu'il nous est très difficile au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources de faire un calcul quelconque au sujet de ces valeurs, car le ministère du Revenu national administre l'allocation d'épuisement. Cette allocation relève de la Loi sur l'impôt sur le revenu et nous n'avons aucun moyen de savoir la valeur exacte de ces diverses mesures de stimulation. Je tire mes renseignements des études qui ont été présentées à la Commission royale sur la fiscalité, la Commission Carter. Monsieur Bucovetsky, un économiste de l'Université de Toronto a fait une étude sur le sujet. Il s'agit de l'Étude nº 8, intitulée *The Taxation of Mineral Extraction* qui a été présentée à la Commission royale sur la fiscalité. Dans cette étude, monsieur Bucovetsky, dit que la somme de 53 millions et demi de dollars pour l'année 1961 représente approximativement la valeur du pourcentage de l'allocation d'épuisement pour l'industrie minérale. Pour ce qui est de l'exemption consentie aux prospecteurs et à ceux qui établissent les concessions minières, il estime que ces gens en bénéficient au rythme d'un million de dollars par an.

• 2030

Bref, il déclare que d'après une estimation grossière, le coût annuel en perte de revenus pour l'État de ces mesures spéciales d'exemption fiscale à l.avantage des industries extractives s'éleverait à environ 152 millions de dollars au cours des dernières années. Vous comprendrez, monsieur le président, que je ne dispose d'aucun moyen pour vérifier ces chiffres et je me fonde seulement sur ce qui est écrit dans le rapport de Monsieur Bucovetsky. Si vous me le permettez, j'ajouterai un autre point. Nous parlons maintenant des avantages ou des allègements de taxe accordés à l'industrie minérale. Pour ce qui est de l'imposition, je puis aussi ajouter que l'industrie minérale verse de fortes sommes en impôts. J'ai fait quelques calculs approximatifs à compter de statistiques publiées par le Bureau fédéral de la Statistique. Ces calculs montrent que l'industrie minière, à savoir le secteur d'extraction de l'industrie minière, l'exploitation minière et le concassage du minerai, verse plus de 200 millions de dollars en impôt par an.

Si je jette un coup d'oeil sur l'autre secteur de l'industrie, l'industrie fondée sur les minéraux, y compris le pétrole, le charbon et les minéraux industriels, je constate que les sociétés de ce secteur versent plus de 218 millions de dollars en impôt. Ce chiffre est celui de l'année 1968. Si j'additionne ces deux montants, j'ai un total de 418 millions pour l'année 1968. Si je calcule le total de tous les impôts payés par les diverses sociétés au Canada, j'arrive à un total de deux milliards cinq cent quatre vingt-treize millions environ. Si j'établis un pourcentage à compter de ces deux chiffres, je constate que l'industrie minérale acquitte environ 16 p. 100 de tout l'impôt sur les sociétés au Canada. En outre, elle paie des impôts provinciaux et des taxes municipales. Les taxes payées à ces paliers equivalent à environ les deux-cinquièmes de l'impôt versé par l'industrie au palier fédéral.

Le président: Je vous remercie, monsieur Drolet. Vous pouvez continuer, monsieur Gilbert.

M. Gilbert: J'ai seulement une autre question à poser à M. Drolet au sujet des 152 millions qui, selon lui, représentent le montant total de ces exemptions fiscales spéciales. De cette somme de 152 millions, monsieur Drolet, serait-il juste de dire que 75 p. 100 vont aux sociétés américaines qui oeuvrent au Canada?

M. Drolet: Comme vous le savez, le problème de l'appartenance étrangère touche l'industrie minérale depuis les débuts de l'exploitation minière au Canada. Je n'ai aucun moyen de savoir quelle proportion de ces avantages échoit non seulement aux propriétaires américains mais aussi aux autres propriétaires étrangers. Maintenant je ne me souviens pas où exactement paraît ce chiffre, mais je sais que le rapport de Monsieur Carter citait un chiffre, indiquant qu'un très fort pourcentage de ces avantages va aux étrangers.

M. Gilbert: Monsieur le président, je pense que c'étaient les seules questions que je voulais poser sur cet aspect particulier.

Serait-il possible de mettre à la disposition des membres du Comité l'étude spéciale nº 8, monsieur Drolet?

M. Drolet: Oui, monsieur; à vrai dire, je l'ai ici.

M. Roy (Timmins): Monsieur le président, pourrait-on identifier l'auteur?

M. Drolet: Oui, monsieur, l'auteur est M. M.W. Bucovetsky, M.A. C'est un économiste de l'Université de Toronto.

• 2035

M. Gilbert: Monsieur le président, si vous me le permettez je vais adresser ses remarques à M. Prince, à moins qu'il n'y ait d'autres questions, découlant des renseignements fournis à M. Drolet.

Le président: vous avez la parole, monsieur Gilbert.

M. Gilbert: Je vous remercie, monsieur le président. Monsieur Prince, à la dernière réunion, vous avez mentionné que le gouvernement fédéral avait retenu 5 millions de dollars destinés au gouvernement ontarien, par suite d'un différend portant sur une somme de $1,100,000 entre les gouvernements, fédéral et provincial, au sujet des plans mis en œuvre par la *Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority*. Mon hypothèse est-elle exacte?

M. Prince: Je pense que ce point devrait être éclairci. Je pense qu'on a fait une demande pour quelque 5 millions de dollars en vue de l'achat d'autres terres, c'est-à-dire qu'il s'agit de la valeur totale des terres, y compris la part de tous. La part fédérale de ces 5 millions serait de 37-1/2 p. 100. Si l'*Authority* ou la province désire aller de l'avant avec l'achat de ces terres, nous ne pourrions les empêcher de le faire, nous ne voudrions d'ailleurs pas les empêcher. Il ne s'agit que de notre part de cet achat particulier.

M. Gilbert: Monsieur Prince, y a-t-il eu de nouveaux faits depuis la dernière réunion que nous avons eue avec le ministre ou les fonctionnaires du ministère et le ministre ou les fonctionnaires du gouvernement provincial?

M. Prince: Il n'y a pas eu de communication officielle, que je sache.

M. Gilbert: Quel espoir y a-t-il de régler ce problème, monsieur Prince ? D'où viennent les difficultés?

M. Prince: J'ai mentionné à la dernière réunion, monsieur le président, qu'un comité mixte Canada-Ontario tient des réunions depuis de nombreux mois pour en arriver à un *modus operandi*. Je pense que les fonctionnaires en sont presque arrivés à une entente. Du côté fédéral, nous avons en essence accepté les conclusions de ce comité, mais jusqu'à maintenant il n'y a pas eu de réaction de la province qui nous indiquerait qu'elle a accepté les conclusions du comité. Je pense donc que le règlement de cette question revient primordialement à l'Ontario.

M. Gilbert: S'agissait-il d'un comité fédéral ou d'un comité mixte?

M. Prince: C'était un comité mixte fédéral-provincial, monsieur le président.

M. Gilbert: Je vois. Monsieur Prince, j'ai mentionné que le gouvernement fédéral a participé au projet de la rivière Saskatchewan en vertu d'une loi spéciale et qu'il peut aussi être autorisé à y participer en vertu de l'ARDA. Est-ce que vos hauts fonctionnaires ou ceux de gouvernement ontarien on suggéré que ce pourrait être la réponse à l'impasse qui prévaut?

M. Prince: Eh bien, monsieur le président, toute province peut approcher tout ministère fédéral, je suppose, au sujet d'un projet de loi grâce auquel elle pourrait recevoir de l'aide. Je sais seulement qu'on a approché notre ministère à ce sujet. Je serais porté à penser que le programme de l'ARDA, qui a trait primordialement aux travaux de développement rural, ne pourrait guère s'appliquer au milieu de Toronto; c'est possible qu'il s'applique, mais je n'en sais rien. Mais il incomberait à la province d'approcher quelque ministère que ce soit qui offrirait des solutions possibles en ce sens.

M. Gilbert: Monsieur Prince, vous ne diriez-pas sérieusement que ces terres sont au centre de Toronto, n'est-ce pas?

M. Prince: Eh bien, elles ne sont pas tout à fait au centre du Toronto métropolitain; certaines sont situées à quelque distance à la périphérie nord du Toronto métropolitain.

M. Gilbert: Je pense que c'est toutes les questions que j'ai à poser à ce sujet. Je vous remercie, monsieur Prince.

Le président: Monsieur Chappell, vous participiez à l'interrogatoire à la dernière séance. Désirez-vous continuer? Après quoi, ce sera le tour de MM. Hymmen et Whiting.

M. Chappell: Je vais m'abstenir à ce moment-ci, s'il vous plaît.

Le président: C'est bien. Monsieur Hymmen.

• 2040

M. Hymmen: Monsieur le président, j'ai une question ou deux à poser à M. Prince. J'ai devant moi un exemplaire de la Loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux que nous espérons voir devenir bientôt périmée, puisque le ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources a annoncé aujourd'hui en Chambre qu'on espère que la nouvelle loi sera prête vers la fin de la présente session. J'aime-

rais demander à M. Prince si le Ministère est présentement saisi d'une demande au nom de toute province, au sujet de programmes aux termes de la loi actuelle sur l'aide à la conservation des eaux.

M. Prince: Monsieur le président, pourrions-nous avoir des éclaircissements? Voulez-vous dire toute nouvelle demande ou toute demande existante?

M. Hymmen: Toute nouvelle demande ou toute demande qui n'a pas encore été approuvée.

M. Prince: Je ne crois pas qu'il reste de demande qui n'ait pas été étudiée et soit approuvée ou rejetée. Il n'y pas de demande en délibéré que je sache, à l'heure actuelle, en vertu de la loi.

M. Hymmen: L'article 7 de la loi, dont j'ai le texte ici, mentionne:

> 7. Le gouvernement en conseil peut établir des règlements en vue de l'accomplissement des fins et dispositions de la présente loi.

En vertu du règlement, quel est le critère acceptable au sujet du taux de rentabilité de chaque projet particulier?

M. Prince: Monsieur le président, je ne crois pas qu'on ait émis aucun règlement précis aux termes de la Loi. Les principes directeurs dont nous disposons au sujet du taux de rentabilité sont établis de concert avec le ministère des Finances. Nous cherchons à établir un taux de rentabilité d'une unité ou plus lors de l'évaluation du rendement éventuel de tout programme approuvé aux termes de la loi. Nous n'encourageons pas le lancement d'un programme dont le taux de rentabilité prévisible n'est pas d'une unité ou plus.

M. Hymmen: Je fais allusion à une demande qui m'intéresse, plus précisément celle de la *Grand River Conservation Authority* faite par l'intermédiaire de la province d'Ontario. En vertu de la loi actuelle, promulguée en 1953, pas moins de trois barrages ont été construits. Comme la demande a été présentée par la province d'Ontario (et j'accepte le fait que la demande n'a pas satisfait aux critères fixés) et sachant que la régularisation des crues est le plus important critère de tous, je cherche à comprendre pourquoi la présente demande est différente des trois précédentes qui ont été approuvés aux termes de la Loi.

M. Prince: Je ne suis pas tout à fait familier, monsieur le président, avec les détails de cette demande. Je suppose qu'il s'agit des barrages de Shand, Luther et Conestoga. Ces programmes particuliers de construction ont été entrepris avant que j'entre au ministère. Néanmoins, je crois que selon un principe fondamental de la loi, chacun de ces projets aurait été évalué selon ses propres mérites, en tant que projet dont le taux de rentabilité devrait convenir au ministère. Je suppose que cette évaluation a été faite dans le cas de ces projets particuliers.

M. Hymmen: Un des problèmes dont M. Prince a fait mention à la dernière réunion était celui du manque de liaison avec les dirigeants locaux, problème dont je suis conscient. C'est un autre des problèmes qui découlent du contexte constitutionnel dans lequel nous agissons. Je sais que la régularisation des crues est l'un des premiers facteurs considérés; il y a aussi l'approvisionnement en eau, la dilution des cours d'eau et la récréation. Peut-être que la difficulté est venue du taux de rentabilité que la province d'Ontario (je ne parle certainement pas au nom de la province d'Ontario) avait fixé dans sa demande. Elle devrait l'avoir revisé et comme vous l'avez dit à la dernière séance, elle n'a peut-être pas présenté de nouvelle demande au sujet de ce projet qui, a mon avis, revêt une certaine importance. Je ne sais pas si les membres du Comité peuvent prévoir que la nouvelle loi sur la conservation des eaux sera plus ou moins avantageuse pour les municipalités comme celle que je représente. Naturellement, nous ne demandons pas à M. Prince ou à quiconque de nous dire ce que la nouvelle loi comportera. Je vous remercie, monsieur le président.

• 2045

Le président: Monsieur Whiting.

M. Whiting: Monsieur le président, je voudrais poser quelques questions à M. Prince, au sujet du crétit 50 de 1969-1970:

> Contribution à la province d'Ontario: programme de la maîtrise des crues du comté de Halton.

Je me demande, monsieur Prince, si vous n'auriez pas l'obligeance de me fournir tous le détails que vous pouvez sur l'utilisation de ces $50,000.

M. Prince: Monsieur le président, cette somme particulière, qui figure dans les prévisions budgétaires de l'année en cours, a trait au programme de la *Halton Conservation Authority.* Ce programme a progressé substantiellement, je crois, pour ce qui est de la dérivation des eaux de Morrison Wedgewood et aussi de certaines améliorations apportées au chenal du cours d'eau plus à l'ouest. Ce crédit particulier figure ici, monsieur, afin de couvrir les versements ultérieurs qui pourront venir à échéance ou sont prévus au sujet du parachèvement des projets approuvés sous l'égide de la *Halton Authority.*

M. Whiting: Ainsi, ces $50,000 seraient affectés à la dérivation du ruisseau Morrison Wedgewood?

M. Prince: Sauf erreur, le programme prévoit aussi l'amélioration du chenal et le montant précité pourrait être destiné à l'un ou l'autre de ces travaux.

M. Whiting: Très bien. Monsieur le président, j'aimerais poursuivre sur ce sujet. Monsieur Prince, savez-vous que l'Administration des programmes de conservation de la région de Halton a présenté trois demandes pour l'amélioration du chenal au gouvernement provincial et par la suite ou gouvernement fédéral, et que la dérivation du ruisseau Wedgewood a été approuvée? Savez-vous aussi que la deuxième demande visait l'entreprise du ruisseau Rambo, à Burlington, et que ce projet n'a pas été approuvé? Pourtant, dans ce cas-ci, les critères sont les mêmes que dans le cas du ruisseau Morrison Wedgewood qui a obtenu l'aide fédéral. Il me semble que le gouvernement fédéral a fait une demande à la province, et que celle-ci a par la suite prié l'Administration des programmes de conservation de la région de Halton, de grouper ces trois projets. On a approuvé le projet de dérivation du ruisseau Wedgewood et il est aujourd'hui presque terminé. L'Administration des programmes de conservation de la région de Halton et la municipalité de Burlington sont allées de l'avant et ont fait des travaux préliminaires de génie pour améliorer le chenal du ruisseau Rambo. Jusqu'ici, le gouvernement fédéral a refusé toute participation à ce dernier projet. Je me demande, monsieur Prince, si vous pouvez me dire pourquoi il en est ainsi?

M. Prince: Monsieur le président, pour ce qui est du projet du ruisseau Rambo, à Burlington, je crois qu'il y a deux facteurs en cause ici. Tout d'abord, une bonne part de ce projet—et je remonte assez loin dans le passé—concernait les égouts pluviaux et la dérivation des ruisseaux qui se déchargent, du nord, dans la baie de Burlington. Il semblait s'agir à maints égards d'un problème d'intérêt local lié au besoin d'un système d'égouts pluviaux pour la municipalité. Je crois que pour ce motif le projet ne fut pas entièrement approuvé. Aussi, si j'ai bonne mémoire, le projet du ruisseau Hagar Rambo a été proposé ultérieurement au projet Morrison Wedgewood, à une époque où le gouvernement fédéral revisait certaines

• 2050

de ses politiques relatives à l'assistance aux problèmes locaux, plutôt qu'aux problèmes plus vastes et d'intérêt national. Je crois que ces deux éléments ont été les principales raisons qui ont fait rejeter la demande relative au projet Hagar Rambo, même si celui de Morrison Wedgewood avait été approuvé quelque temps plus tôt.

M. Whiting: Eh bien, je crois savoir que ces trois projets ont été proposés en même temps, que celui de la dérivation du ruisseau Wedgewood a été nettement approuvé et qu'on a bien donné à entendre—c'est la seule expression que je peux employer en ce moment—qu'il serait approuvé en ce sens que le gouvernement fédéral consentait à participer au projet du ruisseau Rambo.

M. Prince: Monsieur le président; je ne me souviens pas des détails de la correspondance échangée à l'égard de cette question. Sauf erreur, l'honorable député et le ministre en ont discuté récemment. Si vous désirez plus de précisions à cet égard, monsieur, je rouvrirai le dossier pour examiner de nouveau la situation.

M. Whiting: Monsieur le président, j'aimerais que M. Prince me fournisse la correspondance relative à ce projet particulier.

M. Prince: Monsieur le président, je m'efforcerai de fournir à l'honorable député les renseignements qu'il désire.

M. Whiting: Très bien, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Prince. Monsieur Aiken.

M. Aiken: Monsieur le président, permettez-moi de revenir brièvement sur la question de la *Texas Gulf Sulphur*, non pas sur un point précis, mais de façon générale. On a cru comprendre récemment que le gouvernement de l'Ontario se proposait d'adopter une loi beaucoup plus sévère que la loi actuelle pour exiger que le traitement de minérais extraits au Canada se fasse au Canada. On savait aussi qu'il existe présentement des règlements assez stricts. Je veux demander à M. Prince ou à M. Drolet s'il existe quelque disposition fédérale semblable qui permettrait d'établir des règlements pour exiger que les minerais extraits au Canada soient traités au Canada?

M. J.-P. Drolet (sous-ministre adjoint (Division des minerais) ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le président, la question du traitement plus avancé au Canada relève de la compétence des diverses provinces où se trouvent ces minerais, bien que ce problème ou cette question intéresse au plus haut point tous les paliers de gouvernement—fédéral, provincial et municipal. Pour ce qui est des règlements, bien peu de provinces canadiennes ont édicté des règles précises concernant ce traitement.

En fait, il n'y en a que trois; l'une est l'Ontario qu'a fait connaître récemment son attitude à ce sujet par l'annonce des nouveaux règlements faite le ministre des Mines, l'hon. Allan Lawrence. Il y a aussi le Nouveau-Brunswick qui exigera, sauf erreur, trois fois le montant de la taxe. Le ministre peut exiger trois fois le montant de la taxe si l'on exporte la matière première ou les concentrés hors des limites de la province. Il existe aussi au Québec un règlement portant que la province peut exiger deux fois le montant de la taxe à ceux qui expédient ces concentrés ou matières hors de la province.

• 2055

Mais voilà ce qu'on appelle des règlements «dormants»; ils existent, mais ne sont pas appliqués pour diverses bonnes raisons, la principale étant une raison d'ordre économique. Par exemple, si l'on obligeait quelqu'un au Québec à produire des concentrés de cuivre au lieu de paille ou de formes d'affinage, il lui faudrait un marché pour ce produits. A l'heure actuelle, il est fort question en Colombie-Britannique de transformer les concentrés de cuivre dans cette province. Divers intérêts prient le gouvernement de la Colombie-Britannique de forcer beaucoup de producteurs de cuivre de cette province à établir une fonderie de cuivre. Là encore, il s'agit d'une question d'ordre économique.

Pour ce qui est de savoir ce que fait le gouvernement fédéral, la seule façon dont il peut intervenir, c'est d'appliquer la Loi sur les permis d'exportation et d'importation. Cette loi peut-être appliquée, par exemple, lorsqu'il y a pénurie de stocks pour le manufacturier domestique parce que les prix sont plus élevés sur le marché étranger et que le producteur serait tenté de vendre son métal sur le marché des métaux à Londres, par exemple, au lieu de l'écouler—prenons le cas du cuivre—sur le marché domestique. Par conséquent, le petit manufacturier ou fabricant ne pourrait obtenir des stocks suffisants.

En pareil cas, le gouvernement du Canada pourrait appliquer la Loi sur les permis d'exportation et d'importation. Le ministre de l'Industrie et du Commerce a récemment informé les producteurs de cuivre, à la Chambre, en mars 1969, qu'il prendrait des mesures énergiques s'il survenait une pénurie de stocks sur le marché canadien.

Il existe aussi plusieurs programmes d'encouragement qu'administre le ministère de l'Expansion régionale, que dirige l'hon. Jean Marchand, lesquels permettent de verser des subventions pour l'établissement d'usines de traitement au Canada. Vous avez pris connaissance de l'annonce de la *Texas Gulf Sulphur* selon laquelle l'Agence de développement régional du gouvernement fédéral verserait des subventions atteignant 6 millions et demi de dollars.

M. Aiken: Merci, monsieur Drolet, d'une réponse aussi complète. Pourriez-vous préciser davantage et parler de la compétence fédérale dans les Territoires, et dans les eaux territoriales?

M. Drolet: Pardon?

M. Aiken: Pourriez-vous inclure dans votre réponse les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, et toute autre compétence fédérale?

M. Drolet: Dans les eaux territoriales?

M. Aiken: Je ne vous demande pas de parler particulièrement du problème des eaux territoriales, mais plutôt de la compétence territoriale du gouvernement fédéral.

M. Drolet: Comme nous le savons tous, monsieur le président, les territoires fédéraux—le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest—relèvent du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, mais étant donné que la politique minière du pays tout entier est cohérente, nous nous intéressons beaucoup aussi à cette région. A ces endroits, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien étudie la valeur de chaque gisement avant que la compagnie qui est en exploitation dans ce district puisse obtenir la permission d'expédier des matières brutes ou des concentrés. C'est le cas, par exemple, des gisements de Pine Point, dans les Territoires du Nord-Ouest. S'il n'existe pas de marché suffisant au Canada ou ailleurs pour les métaux purs, le ministère accordera un permis d'exportation.

M. Aiken: J'en conclus donc que pour ce qui concerne le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, il n'existe aucun règlement régissant le traitement des minerais au Canada.

● 2100

M. Drolet: Non, monsieur.

M. Aiken: C'est tout ce que je veux savoir sur ce sujet, monsieur le président. Je désire parler maintenant des ressources hydrauliques.

M. Drolet: Excusez-moi. Je désire ajouter que la loi fédérale de l'impôt renferme aussi certains encouragements. Par exemple, l'exemption de trois ans à l'égard des nouvelles mines ne s'applique pas seulement à ces nouvelles mines; elle s'applique aussi à la production de métaux primaires, pourvu qu'il y ait continuité de propriété. Cela vaut jusqu'au lingot de cuivre.

M. Aiken: Mais autant que vous sachiez, il n'existe aucune loi fédérale en vertu de laquelle on puisse édicter des règlements qui prévoiraient que le traitement de minerais fédéraux soit faite au Canada même, dans une certaine proportion.

M. Drolet: Non, monsieur, pas que je sache.

M. Aiken: Merci, monsieur le président.

Le président: Nous en sommes au sujet des ressources hydrauliques maintenant, monsieur Aiken, si vous désirez poursuivre. Je dois avouer au comité que nous sommes revenus au sujet des minéraux, dont nous avions déjà disposé. A cause de la récente maladie de M. Aiken, je l'ai laissé poursuivre ses questions. Pourrions-nous maintenant continuer à étudier la question des ressources hydrauliques?

M. Aiken: Monsieur le président, je remercie le Comité. Je croyais que nous en avions fini avec les mines, mais nous sommes revenus sur le sujet. J'ai donc poursuivi cette question.

Je désire parler brièvement de la Loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux. Comme l'a signalé M. Hymmen, je suis sûr que M. Prince ne voudrait pas présumer de la teneur de la loi. Pourrait-il nous dire, toutefois, si cette mesure s'occupera davantage du problème de la pollution que ne le fait la loi actuelle?

M. Prince: Monsieur le président, le ministre a établi, je crois, des directives quant à ce qui serait des généralités et des détails concernant la prochaine mesure législative. Je ne devrais pas dépasser les bornes qui ont été indiquées, ni peut-être même en approcher. Par conséquent, je devrai donner une réponse fort vague à l'honorable député.

La nouvelle loi, je l'espère, sera déposée prochainement à la Chambre. Dans quelle mesure s'occupera-t-elle de la pollution est une chose qui n'a pas encore été arrêtée. A la question de savoir si elle s'en occupera ou ne s'en occupera pas, et dans le cas de l'affirmative, dans quelle mesure elle touchera le problème, je ne pourrais en dire davantage, monsieur.

M. Aiken: Merci. Pourrais-je revenir à la question d'un certain travail qui s'est fait dans la région de la baie James, en collaboration avec l'Ontario, au sujet de l'écoulement des eaux? Je voudrais savoir si ce travail se poursuit. Fera-t-on prochainement un rapport sur les résultats de ce travail?

M. Prince: Monsieur le président, je crois qu'il est question ici d'un programme que nous exécutons de concert avec l'Ontario au sujet de la dérivation possible des eaux du bassin de la baie d'Hudson et de la baie James vers le système d'irrigation des Grands lacs. L'étude se poursuit toujours. Ma propre Direction, celle des eaux intérieurs, a organisé une équipe qui fera des études plus poussées dans le nord-ouest de l'Ontario durant l'été qui vient. Je m'attends que cette saison d'études sur place soit essentiellement la dernière. Les rapports sur l'état de ces travaux, je crois, ont paru dans certains de nos rapports annuels. Le rapport final sur cette enquête devra attendre la fin du programme d'étude sur place. Je pense que ce rapport sera publié.

● 2105

M. Aiken: Croyez-vous qu'il faudra une autre année avant que nous en ayons une appréciation, ou faudra-t-il plus de temps?

M. Prince: Je pense que l'appréciation des conclusions des ingénieurs prendra au moins un an.

M. Aiken: Il a été fort question de la possibilité d'une entreprise pilote de conservation et de lutte contre la pollution pour la rivière Outaouais. Fait-on quelque chose à ce sujet présentement?

M. Prince: Monsieur le président, le projet de la rivière Outaouais n'est pas en voie d'exécution pour ce qui concerne le gouvernement du Canada. Nous ne participons à aucune sorte d'étude conjointe avec le Québec ou l'Ontario à cet égard.

M. Aiken: Il me semble que,–ce n'est qu'une observation en guise d'entrée en matière–la rivière Outaouais étant un cours d'eau interprovincial, le projet pourrait fort bien être un bon motif de participation fédérale. Le gouvernement fédéral a-t-il reçu des instances à ce sujet, ou a-t-il décidé de ne pas participer à l'entreprise?

M. Prince: Monsieur le président, le gouvernement fédéral, je pense, a fait des instances auprès des provinces–au lieu de l'inverse. Le gouvernement fédéral a offert de payer une partie considérable, sinon la totalité des frais d'une étude complète du bassin de la rivière Outaouais. Cette offre a été faite aux deux provinces à la suite de la Conférence sur la pollution et le milieu, à Montréal, et bien qu'une des provinces ait accusé réception de cette offre, nulle demande d'une rencontre avec le gouvernement du Canada n'a été formulée pour discuter des moyens de collaborer à l'étude du problème.

M. Aiken: Pourriez-vous me dire, monsieur Prince, s'il existe des entreprises-pilotes de ce genre, c'est-à-dire dans une région de conservation ou un bassin, dans le domaine de la lutte contre la pollution? J'entends ici des entreprises qui visent plus ou moins précisément la lutte contre la pollution.

M. Prince: Monsieur le président, les propositions du Conseil canadien de la Conférence des ministres des Ressources concernant les bassins de démonstration qu'il faudra étudier à fond portent sur le domaine tout entier de la gestion des ressources hydrauliques, et non seulement sur la pollution. Dans bien des cas, certes, la pollution sera peut-être le plus important aspect de toute l'étude.

Cependant, le but de ces bassins de démonstration est d'étudier tous les usages possibles de l'eau, y compris les usages concurrentiels, les usages conflictuels, et ainsi de suite, et d'évaluer d'un point de vue de gestion, la mise en valeur la plus profitable d'un bassin. Je ne crois pas qu'aucun de ces travaux ne porte que sur le problème de la pollution des eaux; ils ont une portée bien plus vaste.

M. Aiken: Je reconnais, monsieur Prince, que toute la question se tient. On ne peut séparer le problème de la pollution des autres questions. Cependant, j'ai l'impression qu'il n'y a aucune entreprise-pilote ou de démonstration en cours pour l'étude d'un bassin qui bénéficie de la collaboration fédérale-provinciale.

M. Prince: Les négociations avec une province, ou avec plusieurs dans ce cas particulier, ne sont pas tout à fait au point mort. En fait, nous espérons pouvoir négocier assez prochainement avec la Colombie-Britannique une entente au sujet de l'étude du bassin du lac Okanagan. Cette question fait présentement l'objet d'une étude par des fonctionnaires des gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique.

● 2110

M. Aiken: Merci beaucoup.

M. Lind: Monsieur le président, nous permettriez-vous de poser des questions supplémentaires dès maintenant?

Le président: S'agit-il d'un rapport sur la joute de hockey?

M. Lind: Non, je ne parle pas de la joute de hockey.

Le président: C'est le seul genre de . . .

M. Lind: Je ne m'intéresse qu'à la pollution.

Le président: C'est le seul genre de question que nous permettions en ce moment.

M. Lind: La pollution; je m'intéresse à la pollution.

Le président: Monsieur Chappell?

M. Lind: Vous en êtes au premier tour, n'est-ce pas?

Le président: Nous l'avons presque terminé.

M. Chappell: Je désire sonder le mystère des divers groupes qui conseillent le gouvernement. Je dis cela sans malveillance. J'ai tant de choses à apprendre sur le gouvernement, mais je remarque qu'au Crédit 40, il y a:

> le Comité consultatif national de la recherche géographique, du Comité national canadien de l'Union géographique internationale et du Comité consultatif national de recherche sur les ressources hydrauliques.

Combien y a-t-il de comités consultatifs dans ce ministère?

M. Prince: Monsieur le président, je crois qu'il y en a six.

M. Chappell: Dans l'ensemble du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources?

M. Prince: C'est bien cela. Si je me souviens bien, Monsieur le président, je crois que dans la réponse donnée par le Ministère à ce sujet ces six comités consultatifs étaient énumérés pour l'information des membres du présent comité.

M. Hymmen: Si je comprends bien, ils se composent de représentants de l'entreprise privée et des universités qui se réunissent avec les hauts fonctionnaires du Ministère.

M. Prince: Monsieur le président, je ne saurais dire si les membres de ces comités figurent dans le document établi pour les membres. Règle générale, je crois que le monde universitaire est certainement bien représenté dans tous ces comités consultatifs. Dans la plupart d'entre eux, l'entreprise privée a des représentants et, dans certain cas, les gouvernements provinciaux ont aussi des représentants.

M. Chappell: Y a-t-il eu dernièrement une tendance à augmenter le nombre de ces comités?

M. Prince: Monsieur le président, je vous prierais de préciser: s'agit-il du nombre des personnes qui composent ces comités ou du nombre des comités eux-mêmes?

M. Chappell: Non, plutôt de l'usage du système des comités.

M. Prince: Oui, l'usage du système des comités se répand très rapidement. Au cours des deux dernières années, de nouveaux comités ont été créés pour conseiller les gouvernements sur divers aspects des programmes du ministère. Je pense au comité consultatif national de la recherche sur les ressources en eaux qui a été créé il y a environ deux ans. Je crois que le Comité des mines et de la métallurgie a été établi à peu près à la même date, il y a environ deux ans.

M. Chappell: Y a-t-il eu des consultations avec les entreprises ou les universités au sujet des nominations ou ont-elles été faites simplement par le sous-ministre?

M. Prince: Je ne saurais dire, monsieur le président, si les nominations des membres de ces comités consultatifs sont toutes faites d'une seule et même manière. Lorsqu'un nouveau comité est établi, je crois qu'il est dans l'usage que le Ministre désigne les personnes qui feront partie de ce comité. Quant aux nominations subséquentes, je crois que le président du Comité, qui est habituellement le sous-ministre adjoint ou le sous-ministre lui-même, détient la prérogative de nommer des membres dans ces comités.

M. Chappell: Mais n'est-il pas usuel que le sous-ministre ou le sous-ministre adjoint soit le président de chaque comité?

M. Prince: Cela est exact. Est-ce que le chef de la Direction des mines est le président, ou savez-vous qui l'est?

M. Drolet: Je vous donne un exemple d'un cas particulier. Prenons deux comités que je connais bien: soit le Comité consultatif national de la recherche en sciences géologiques et le Comité des mines et

• 2115

de la métallurgie. Prenons le comité de la recherche et des enquêtes sur les mines et la métallurgie. Le sous-ministre et les sous-ministres adjoints du Ministère ont dressé une liste des personnes qu'ils connaissent dans l'entreprise privée, dans divers gouvernements provinciaux et dans les universités. Nous faisons une liste des personnes que nous croyons avoir quelque intérêt dans les travaux de ces comités. Nous ne dressons pas cette liste simplement pour y inscrire des noms. Supposons que nous ayons trente ou quarante noms dans notre liste. Nous tenons des discussions à ce sujet et nous communiquons avec ces personnes. Finalement, notre liste est réduite à vingt personnes. Nous la présentons au Ministre, et lui demandons s'il est d'accord. Il écrit alors une lettre aux personnes en question et leur demande si elles veulent faire partie du comité. Certaines des réponses que nous recevons sont négatives, par exemple, parce que les personnes en question sont trop occupées à travailler à d'autre chose. L'appartenance à ces comités est volontaire et tous en font partie sans recevoir de rémunérations. Nous acquittons leurs frais de voyage lorsque les membres se rendent à Ottawa.

M. Chappell: Pourquoi faites-vous cela à vos amis?

M. Drolet: Ces personnes font partie des comités en raison de leur compétence et je voudrais souligner ce point particulier. Les membres ne représentent ni groupes ni associations. Un tel n'est pas le représentant de l'Association minière du Canada ni de l'Association des prospecteurs et des promoteurs. Il peut arriver que ces personnes appartiennent à de

tels groupes mais elles font partie d'un comité en raison de leurs qualifications professionnelles.

M. Chappell: D'une façon générale, et puisque vous êtes mieux informé que je le suis, me diriez-vous si c'est la tendance à l'heure actuelle de procéder ainsi dans la plupart des ministères, c'est-à-dire obtenir les services de conseillers comme ceux-là pour les divers ministères?

M. Drolet: C'est bien ce qui se passe depuis quelques années quant à notre Ministère. Nous avons présentement des comités sur les Sciences géologiques, la Recherche géographique, la Mécanique des roches, les Sondages de contrôle, les Mines et les Métallurgies et aussi l'Astronomie et l'Eau. Ces comités recrouvrent à peut près la totalité des activités de notre ministère et nous voulons garder des contacts plus directs avec des personnes qui travaillent dans ces mêmes domaines.

M. Chappell: J'imagine que vous seriez tenu bien au courant par les spécialistes des universités quant aux principales recherches qui se font sur une question ou une autre.

M. Drolet: Oui, Monsieur. Dans l'ensemble, nous avons des effectifs considérables et une bonne partie d'entre eux forme ce que nous appelons des effectifs de recherche. Des gens des universités et des industries ont prétendu que ces effectifs constituaient des passe-temps comportant de rémunérations très élevées, et accompagnés d'un petit programme de recherche quelque part. Voilà la réponse que nous leur faisons parce qu'ils vont travailler avec nous dans l'établissement des programmes de notre Ministère qui touchent le domaine de la recherche scientifique.

M. Chappell: Voici ma dernière question. Qui est chargé de coordonner ces divers comités et y a-t-il des chevauchements que l'on pourrait s'imaginer inévitables?

M. Drolet: Je dirais que c'est le sous-ministre.

M. Chappell: Je vous remercie.

M. Prince: Monsieur le président, je me demande si je pourrais ajouter quelque chose à cette réponse. L'une des premières responsabilités de ces comités consultatifs, dans l'ensemble du ministère, est de recommander l'octroi de subventions à la recherche au monde universitaire. Ils recoivent des demandes des universités, les insèrent dans l'ensemble et recommandent l'octroi de subventions en tenant compte de la valeur de la demande pour l'industrie ou encore la discipline à laquelle elle ressortit.

M. Chappell: Je vous remercie.

Le président: Je donne la parole à Monsieur Harding, ensuite ce sera le tour de Monsieur Lind et nous recommencerons avec Monsieur Whiting. Monsieur Harding, vous avez la parole.

M. Harding: Monsieur le président, les précisions données sur les mines m'intéressent beaucoup mais je vais passer et reprendre la question . . . .

Le président: Je suis heureux de voir que vous allez la reprendre, Monsieur Harding, parce que je me demandais justement si j'allais être obligé de rechercher un moyen de pousser les gens d'ici à participer.

M. Drolet: Une question m'a été posée sur l'eau minérale.

M. Harding: En parlant d'eau minérale, je voudrais dire que dans notre circonscription coule l'une des rares sources de bicarbonate de soude en Colombie-Britannique. C'est un bon endroit où s'arrêter quand on fait une randonnée.

M. Lind: Est-elle potable?

M. Harding: Oui. Elle l'est et se mélange très bien. Monsieur Prince, je voudrais vous poser quelques questions au sujet de la Loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux. Je crois que vous avez des programmes communs concernant ce domaine et que

● 2120

certains programmes ont été, je crois, appliqués en Ontario et en Colombie-Britannique. Pourriez-vous me citer un tel programme par exemple? Comment se fait l'application de la Loi d'aide à la conservation des eaux du Canada en ce qui concerne, disons, une municipalité ou une petite collectivité?

M. Prince: Suivant la Loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux, la municipalité s'adresserait présumément au gouvernement provinciale et travaillerait en collaboration avec ce gouvernement à la mise en oeuvre du programme projeté. Le gouvernement provincial estimerait alors la valeur de ce que propose une municipalité ou une association locale comme programme de conservation des ressources et de lutte contre les inondations. Si la province estime que ce programme a de la valeur, elle s'adresserait alors à Ottawa, à notre Ministère, pour demande de l'aide aux termes de la loi.

M. Harding: Cette aide est distincte de celle qui peut s'obtenir en vertu de l'ARDA?

M. Prince: Comme possibilité présumée de rechange d'une telle aide? Non, il n'est pas possible d'obtenir de l'aide aux termes de deux ou trois lois pour un même projet.

M. Harding: Je ne cherche qu'à savoir où se trouve la différence.

M. Prince: L'esprit de la Loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux est d'offrir des moyens de parer aux inondations et aux dommages qu'elles causent. Elle se rattache à la question de la lutte contre les inondations et non pas à celle de la mise en valeur des terrains marginaux ou encore d'augmenter les possibilités de culture ou autres choses de ce genre. La Loi vise tout d'abord à éviter les pertes de vie et les pertes matérielles et à éviter que des réclamations ne se fassent contre le gouvernement fédéral pour de l'aide en cas de dommages mais tout en favorisant le perfectionnement des ouvrages de lutte contre les inondations.

M. Harding: Les installations d'irrigation ne seraient donc pas du ressort de cette loi particulière alors?

M. Prince: Non, ils ne sont pas du ressort de cette loi.

M. Harding: Je comprends. Avez-vous à l'esprit un exemple quelconque, pris en Colombie-Britannique, ou bien un exemple spécifique que vous pourriez citer?

M. Prince: Il existe un programme de lutte contre les inondations à propos de certains cours d'eau de Vancouver-Nord et de Vancouver-Ouest et des ouvrages ont été construits dans ces cours d'eau en vertu de cette loi-ci. Il y a encore un autre cours d'eau à Port Alberni qui relève de la présente Loi.

M. Harding: Je comprends. Si une rivière passait à travers des exploitations agricoles dans une vallée, y occupait beaucoup d'espace et affectait un certain nombre d'exploitations agricoles, est-ce que la loi ne pourrait pas être appliquée à cette région tout entière?

M. Prince: Je ne dirais pas la région tout entière. Ce serait la région où des dommages auraient été faits dans une municipalité, à une collectivité ou dans une région industrielle qui tomberait sous le coup de cette loi. S'il était possible de démontrer que des réclamations contre le gouvernement fédéral, ou tout au moins que des demandes d'aide lui seraient faites en cas de dommage, ou encore s'il y avait des pertes matérielles ou humaines sérieuses, ce serait alors le genre de chose qui nous paraîtrait capable de justifier un projet de ce type et encore plus si les avantages d'un tel projet paraissent être beaucoup plus grands que les frais à engager.

M. Harding: Je comprends et je vous remercie. Je voudrais maintenant passer à une loi dont plusieurs membres ont parlé. Il s'agit de la loi des eaux du

● 2125

Canada et du problème général de la pollution qui se pose au sujet de nos ressources en eaux. Cela m'a toujours inquiété. Depuis que je suis arrivé à Ottawa, je n'ai jamais réellement pu comprendre exactement le rôle effectif que ce Ministère joue dans la lutte contre la pollution. Je crois savoir que les ressources en eaux font partie des attributions de ce Ministère. Or, de quelle façon vous occupez-vous de la pollution en général?

M. Prince: La législation dont s'occupe le Ministère n'est pas réellement précise en ce qui concerne la pollution. La Loi est précise sur la question des problèmes des ressources en eaux de toute espèce auxquelles elle s'applique. Le gouvernement nous a donné des directives complémentaires par suite d'instructions reçues du bureau du Premier Ministre concernant notre rôle premier de co-ordination entre les ministères gouvernementaux qui participent à la gestion des eaux qui s'occupent de pollution des eaux. C'est à propos, c'est-à-dire la co-ordination des activités concernant l'eau dans le cadre général des ressources aussi bien que dans celui plus particulier de la pollution, que de notre Ministère a été appelé à collaborer dans ce domaine.

M. Harding: Qu'est-ce que vous entendez quand vous dites le cadre plus particulier de la pollution?

M. Prince: Il s'agit des activités qui sont engagées par divers ministères et de la co-ordination de ces activités se rattachant à la pollution, telle que celles qui relèvent de la Loi de pêcheries, des activités du Ministère de la Santé et du Bien-Être social et de celles du Ministère du Transport qui relèvent de la Loi sur la marine marchande du Canada. Il existe un grand nombre, un très grand nombre d'organismes gouvernementaux qui ont un rôle à jouer dans les divers aspects de la pollution des eaux, selon leur propre législation, dans des secteurs précis et limités mais non pas à un point de vue général et global. On nous a demandé de coordonner les activités de ces nombreux ministères et de jouer aussi un rôle de premier plan dans la recherche et les enquêtes concernant le problème de la pollution des eaux, ce que nous avons fait en collaboration avec la Commission mixte internationale dans l'application du programme des Grands lacs au cours de ces deux ou trois dernières années.

M. Harding: Monsieur Prince, vous a-t-on demandé de coordonner les activités dans l'avenir ou est-ce que cela se fait depuis un certain nombre d'années?

M. Prince: Cela se fait depuis la présentation du Bill de 1966 sur la réorganisation du gouvernement, ou au moins, depuis la réorganisation du gouvernement qui a été annoncée vers la fin de 1965 et qui est entrée en vigueur le 1er janvier 1966.

M. Harding: Je voudrais simplement poser une ou deux questions bien précises. Je ne comprends pas

encore bien clairement comment le Ministère peut prévenir la pollution. Par exemple, si une usine de pâte à papier doit être établie le long d'une rivière à quel moment votre Ministère intervient-il? Et que peut-il faire?

M. Prince: Notre ministère n'a aucun moyen d'intervenir ou d'empêcher. Il peut guider s'il le veut mais il ne peut pas mettre en application aucune législation sur la pollution destinée à empêcher cette usine de polluer les eaux. En ce qui concerne le domaine d'activité fédérale, on nous a demandé de coordonner les programmes des autres ministères qui intéressent la pollution. Au sujet de ce point bien précis, par exemple, si la pollution causée par une usine de pâte à papier avait des effets sur le saumon du Pacifique, la loi sur les Pêcheries offre les moyens d'engager des poursuites et on pourrait se servir de cette loi dans ce cas particulier. Nous ne sommes pas chargés d'appliquer la Loi sur les pêcheries mais nous collaborons effectivement avec le ministère des Pêcheries dans la co-ordination de leurs programmes. Nous pouvons les aider, ils peuvent nous aider et c'est ainsi que les choses se font. Ce genre de mesures seraient prises en vertu de la Loi sur les pêcheries mais en co-ordination avec nos services.

M. Harding: Là où je veux en venir, et j'ai eu du mal à faire coïncider mes vues avec celles des divers ministères mais je crois que cela se fera en temps et lieu, là où je veux en venir, dis-je, c'est de savoir si ce ministère est chargé de gérer les ressources en eau.

M. Prince: Monsieur le président, en ce qui concerne la compétence du fédéral, les ressources en eau entrent d'une façon générale dans les attributions du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

M. Harding: Oui, Eh bien, il s'agit de cours d'eau navigable en d'autres termes.

• 2130

M. Prince: Toute ressource en eau, l'eau pour l'hydro-électricité, l'eau pour l'irrigation et l'eau pour toutes autres fins, lorsque s'applique la législation fédérale ou lorsqu'il s'agit de cas où une activité du fédéral est exigée, entre dans les attributions de la législation de ce ministère.

M. Harding: Même si les eaux font partie des attributions du Ministère, l'une ou l'autre de nombreuses sources peut polluer l'eau et vous n'avez aucun moyen de mettre fin à cette pollution. Cela pourra être une usine de pâte à papier ou encore une municipalité qui rejette dans une rivière le contenu non traité des égouts. Ce pourrait être aussi une raffinerie de minerais qui rejette des déchets industriels dans l'eau et votre Ministère n'a aucun moyen d'arrêter ces actions.

M. Prince: Dans ce cas bien précis vous avez raison, Monsieur.

M. Harding: Existe-t-il d'autres règlements d'application spécifiques de la Loi sur les pêcheries, de la Loi sur les mines ou de toute autre loi qui pourraient s'appliquer à ce genre de chose?

M. Prince: C'est exact, M. le président: quand il existe une loi fédérale dans le domaine en question, soit au sujet du ministère des Transports, de la question des polluants provenant des navires, de la question de l'épandage d'hydrocarbures, de la pollution qui ont des effets nuisibles sur les poissons, on peut y faire appel pour rendre obligatoire l'observation du règlement. A ce sujet, notre ministère n'applique pas de loi qui se rattache directement à la réduction de la pollution.

M. Harding: Je vois, or, je voudrais pousser mes recherches un peu plus loin. Prenons un cas hypothétique. Supposons que les effluents d'un établissement industriel quelconque détériorerait un cours d'eau de saumon. Vous dites que ce Ministère coordonne les activités du ministère des Pêcheries et de votre propre Ministère. Qu'est-ce que vous feriez et qu'est-ce que votre Ministère peut faire dans ce cas-là?

M. Prince: Eh bien, un cas comme celui dont vous parlez pourrait se présenter dans le cas des cours d'eau de saumon au Nouveau-Brunswick. Dans cette région-là, par exemple, nous travaillons depuis un certain nombre d'années en collaboration avec le ministère des Pêcheries par l'entremise de notre propre organisme, la Division de la qualité des eaux, et, en tenant compte des opérations minières qui se font là-bas, nous essayons d'en arriver à trouver des moyens de réduire les concentrations dommageables de bas métaux qui provoquent des difficultés aux montées de saumon. De cette façon, le ministère des Pêcheries et nous-mêmes, ainsi que les autorités provinciales qui s'occupent des opérations minières et de la lutte contre la pollution des eaux, sur un plan provincial, travailleront en commun à résoudre ce problème.

M. Harding: Je comprends, mais il me semble cependant, et je ne cherche pas à vous critiquer ou à critiquer le Ministère, je veux tout simplement dire d'une façon générale qu'il se pose au Canada des problèmes de pollution simplement parce qu'il n'existe pas de compétence bien définie entre les ministères fédéraux ou entre les autorités fédérales et provinciales. A mon avis, il s'agit là de l'un des domaines où nous avons un besoin urgent d'éclaircir les choses afin que nous sachions de quelle façon aborder ce problème.

M. Prince: M. Le président, je suis d'accord avec le préopinant sur ce point.

M. Aiken: D'accord.

M. Harding: Cette situation m'inquiète. J'aimerais maintenant revenir brièvement sur la coordination des diverses initiatives dans le domaine dont nous parlons.

Le président: Monsieur Harding, le temps qui était à votre disposition est maintenant écoulé. Pourriez-vous terminer par cette question?

M. Harding: Ce sera ma dernière question, monsieur le président. Si je comprends bien, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'occupe de tout le travail de coordination. Comment arrivez-vous à déterminer quels sont les problèmes nécessitant votre intervention? Est-ce que ce sont d'autres ministères qui les portent à votre attention, ou chargez-vous certains de vos experts d'être constamment à la recherche de ces problèmes? Comment arrivez-vous à savoir si les déchets d'une usine ou les eaux-vannes d'une municipalité polluent un cours d'eau?

M. Prince: Eh bien, il arrive que les autorités provinciales, quand elles sont dépourvues des moyens d'action nécessaires, fassent appel à nous. Dans d'autres cas, les autorités gouvernementales soumettent le problème à la Commission internationale mixte, et notre ministère l'apprend par l'intermédiaire de ses comités techniques. Le cas de la pollution dans les Grands lacs en est un où notre ministère a joué un rôle important en coordonnant les travaux de recherche entrepris par divers organismes canadiens. Nous avons alors mis à leur disposition des bateaux et une base dans les Grands lacs, et nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour que d'autres ministères, notamment celui des Pêcheries et celui de la Santé nationale et du Bien-être social, puissent y mener leurs études. De plus, des spécialistes de notre ministère se sont occupés des études physiques, chimiques et géologiques que ce cas de pollution nécessitait. Nous sommes à établir un réseau national de stations d'études chargées de déterminer la quantité habituelle d'impuretés présente dans les cours d'eau, de façon à découvrir les endroits où la pollution atteint un niveau dangereux et à y renforcer notre réseau de stations d'études. Nous prenons ces mesures dans le but de pouvoir constamment vérifier l'état des eaux canadiennes. C'est là notre mode d'action actuel.

• 2135

M. Harding: Je vous remercie, monsieur le président, et vous de même, monsieur Prince.

Le président: A vous, monsieur Lind.

M. Lind: Je vous remercie, monsieur le président. Monsieur Prince, pourriez-vous nous dire quelle est la contribution du gouvernement fédéral, de même que celle du gouvernement de l'Ontario, à l'étude entreprise sur la pollution des Grands lacs, notamment dans le lac Érié? Dans quelle proportion y contribuons-nous? Dix, vingt-cinq ou cinquante pour cent?

M. Prince: Monsieur le président, cette question se rapporte-t-elle au coût de l'étude?

M. Lind: Oui.

M. Prince: Eh bien, autant que je sache, on n'a pas fait d'étude systématique et précise de la participation financière respective des divers ministères ou de celle du gouvernement fédéral par rapport au gouvernement provincial, dans ce cas particulier. Pour ce qui est de l'aide que le gouvernement ontarien apporte à la Commission internationale mixte en lui prêtant du personnel et en supportant une partie de ses frais, je crois que le gouvernement fédéral le dédommage par l'entremise de la Commission internationale mixte.

Quant à la participation de notre ministère à l'étude qui se fait dans le lac Érié, pour laquelle nous fournissons des bateaux, des avions et des véhicules de toutes sortes, en plus de nos propres spécialistes, ces dépenses sont incluses dans nos prévisions budgétaires courantes. L'Office des recherches sur les pêcheries et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social font de même, de sorte que le gouvernement fédéral assume une très large proportion du coût total de cette étude. Je dirais donc que la contribution financière réelle du gouvernement ontarien est très minime.

M. Lind: Il y a quelques années, M. A. D. P. Heeney nous avait appris que le gouvernement fédéral supportait 50 p. 100 des dépenses entraînées par des questions internationales. Cela serait-il vrai de la participation respective du gouvernement fédéral et du Gouvernement ontarien à cette étude du lac Érié?

M. Prince: Monsieur le président, cette participation de 50 p. 100, dans le cas dont nous parlons, serait par rapport aux États-Unis. Nous avons coutume de partager également les frais de ces études avec les États-Unis, peut-être pas en chaque occasion mais aussi souvent que possible. Je ne crois pas, cependant, que cela soit vrai quant au partage des dépenses entre le gouvernement fédéral et ceux des provinces.

M. Lind: Alors, en laissant de côté la question des frais, êtes-vous d'avis que le degré de pollution du lac Érié est en train d'en faire rapidement une mer morte? La situation s'améliore-t-elle ou est-elle stationnaire? Enfin, quelle est l'ampleur de la pollution dans le secteur du lac Érié?

• 2140

M. Prince: Monsieur le président, il n'est pas facile de déterminer, à l'heure actuelle, le degré de pollution du lac Érié. À mon avis, la situation est probablement en train d'empirer quelque peu. Si l'on pouvait mettre en oeuvre assez rapidement les plans que l'on a élaborés pour enrayer la pollution, le problème se trouverait atténué. L'augmentation du degré de pollution du lac Érié soulève des questions quant à la responsabilité des États-Unis à cet égard. En effet, la pollution causée par les eaux résiduaires des petites localités de la rive nord du lac Érié et, dans une plus large mesure, par la ville de Windsor et d'autres municipalités sises sur la rivière Détroit, du côté canadien, est relativement faible en comparaison de celle que causent Détroit et les autres grandes villes de la rive sud. Je crois que le succès de la lutte contre la pollution dépend, dans une grande mesure, de la rapidité avec laquelle les États-Unis mettront en oeuvre des programmes à cette fin. Certes, un certain nombre d'états américains ont élaboré des projets de tout premier ordre prévoyant jusqu'au traitement tertiaire des eaux résiduaires; mais la rapidité avec laquelle ces projets se matérialiseront dépend, selon toute probabilité, des circonstances qui prévaudront aux États-Unis.

M. Lind: La question de la lutte contre la pollution préoccupe grandement les habitants du sud-ouest de l'Ontario. Il est vrai que la majorité des grandes villes et des grands centres industriels se trouvent sur la rive sud du lac Érié, mais que faisons-nous, en Ontario, pour enrayer la pollution? Combien de nos municipalités de plus de 10,000 habitants ont, jusqu'ici, pris les mesures nécessaires pour procéder au traitement primaire ou tertiaire de leurs eaux-vannes afin de lutter contre la pollution?

M. Prince: Monsieur le président, je crois que le programme de lutte contre la pollution en Ontario relève principalement de la *Commission ontarienne des ressources hydrauliques.* De fait, nous recevons des rapports de cet organisme. Je ne saurais préciser, au pied levé, combien de municipalités ontariennes possèdent des installations de traitement primaire ou secondaire; d'ailleurs, cette question n'a rien à voir avec nos prévisions budgétaires. Cependant, je pourrais dire que l'Ontario, en général, n'a rien à envier aux autres provinces canadiennes, ni à un grand nombre d'états américains, pour ce qui est de son programme de lutte contre la pollution. Ce programme se classe parmi les plus avancés en Amérique du Nord.

Ce programme ne comprend pas le traitement tertiaire assurant l'élimination des éléments nutritifs, car cette phase nécessite l'examen de toute la question du coût de la lutte contre la pollution sous un nouvel angle. Cependant, il prévoit la mise sur pied des installations requises pour le traitement secondaire des eaux vannes de toutes les municipalités établies en bordure des petits cours d'eau intérieurs. L'Ontario adoucit toutefois ses exigences pour ce qui est du traitement secondaire des eaux résiduaires que les municipalités déversent dans de grandes étendues d'eau comme les chenaux et les Grands lacs. Dans ces cas, on exige seulement le traitement primaire.

M. Lind: Est-ce que cela voudrait donc dire que Windsor, que nous considérons comme une grande ville, n'est munie que d'installations de traitement primaire?

M. Prince: Je crois, monsieur le président, que la nouvelle usine d'épuration de Windsor ne fait que le traitement primaire. Elle n'est pas encore dotée de l'appareillage nécessaire au traitement secondaire.

M. Lind: Votre ministère est chargé de l'application de la Loi sur la conservation, n'est-ce pas?

M. Prince: En effet, notre ministère est responsable de l'application de la Loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux.

• 2145

M. Lind: Quels sont les programmes que vous avez mis sur pied jusqu'ici pour élever ou maintenir le niveau des eaux, partout au pays, pendant la saison sèche, c'est-à-dire pendant les mois de juillet, d'août et de septembre?

M. Prince: À mon avis, monsieur le président, le but primordial de la Loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux n'est pas d'élever le niveau des eaux durant l'été. Cette loi a été instituée afin de fournir une protection plus efficace contre les inondations printannières et la construction de réservoirs à cette fin contribue à élever le niveau des eaux en été. Ce n'est toutefois qu'un résultat accessoire de la Loi, et non son objectif principal.

M. Lind: Dans les secteurs qu'il faut protéger contre les inondations printannières, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne juge pas souhaitable de diriger l'écoulement des eaux vers les lacs naturels se trouvant au-delà des barrages construits à l'intérieur des terres.

M. Prince: Une fois qu'un barrage est construit, la responsabilité de son bon fonctionnement revient tout d'abord aux autorités provinciales ou à leur organisme de conservation. La décharge est une question de technique de fonctionnement. Si les autorités jugent préférable de tenir le réservoir plein, alors je suppose qu'il en sera fait ainsi. D'autre part, si l'organisme de conservation a comme ligne de conduite de compenser les baisses de niveau en réglant en conséquence le débit du réservoir, il en a la prérogative. Cela dépend des besoins du secteur où le barrage a été érigé. Une fois que la construction en est terminée, nous n'avons plus rien à y voir.

M. Lind: Ainsi, Monsieur Prince, votre ministère n'a pas voix au chapitre lorsqu'une municipalité est désireuse de créer des lieux de récréation autour de ces réservoirs?

M. Prince: C'est exact. La Loi ne comporte aucune disposition au sujet des lieux de récréation. Naturellement, nous serions heureux qu'on en établisse, mais la Loi ne nous autorise pas à prendre de mesures à cette fin.

M. Lind: Je comprends qu'il n'entre pas dans les attributions du gouvernement fédéral de contribuer à l'aménagement de lieux de récréation, mais le ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources ne s'opposerait pas à ce qu'on en établisse, n'est-ce pas?

M. Prince: Monsieur le président, je dirais que nous favorisons l'aménagement de lieux de récréation dans toute la mesure du possible. Le réservoir même, c'est-à-dire le lac artificiel de 100 à 200 acres que le barrage crée, peut assurément être utilisé à des fins récréatives. Nous n'interdisons d'aucune façon qu'on se serve du réservoir à cette fin.

M. Lind: Vous opposer-vous à ce que les municipalités situées en aval du barrage-réservoir se servent de ces eaux pour alimenter en eau fraîche leurs usines d'épuration? Je pense surtout à l'Ontario en posant cette question.

M. Prince: Monsieur le président, nous ne verrions aucune objection à cette pratique si elle était prévue lors de la conception du barrage et si elle ne nuisait pas à la conservation et à l'enraiement des inondations.

M. Lind: Vous n'avez donc aucune objection à ce qu'on se serve de ces barrages-réservoirs pour compenser les baisses de niveau en aval durant la saison sèche, afin de faciliter la réduction de la pollution et d'accroître l'efficacité des installations d'épuration des eaux-vannes des municipalités situées en aval du barrage?

M. Prince: A mon avis, Monsieur le président, il s'agit là d'une question qui dépend surtout de l'administration du barrage. Au point de vue de la conservation, il est souhaitable qu'on utilise le trop-plein d'un barrage. S'il est une situation que nous n'aimerions pas voir se produire, ce serait qu'un réservoir soit maintenu à son niveau maximum à l'approche de la saison des inondations, de sorte qu'il deviendrait inefficace pour

• 2150

lutter contre ces inondations. Nous aimerions qu'un barrage ait toujours une bonne capacité de réserve, de façon à pouvoir contenir toute inondation possible. C'est leur principale raison d'être.

M. Lind: Quel genre de coordination existe-t-il entre votre ministère et la Commission ontarienne des ressources hydrauliques au sujet des mesures visant à prévenir les inondations du printemps?

M. Prince: Monsieur le président, la coordination qui existe entre notre ministère et les autorités ontariennes à ce sujet ne s'exerce pas principalement en vertu de la Loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux. Elle se fait surtout par l'intermédiaire de la Commission hydrographique du Canada, organisme qui avait été mis sur pied pour faire des études hydrométriques et qui, de concert avec les autorités ontariennes, est maintenant chargé d'établir un réseau de stations hydrométriques partout en Ontario et au Canada, sauf à Québec. C'est grâce à ce réseau que l'on peut prévoir le niveau des crues, et nous l'administrons en tant qu'organisme fédéral tout en ayant conclu avec les provinces des ententes de partage des frais.

M. Lind: J'aurais une dernière question, monsieur le président. On a souvent parlé, au cours de la dernière Session, d'abaisser le niveau du lac Erié afin de curer les égouts de la ville de Montréal. Auriez-vous des commentaires à ce sujet?

M. Prince: Excusez-moi, Monsieur le président, mais j'aimerais savoir si cette question porte vraiment sur le lac Erié.

M. Lind: Oh, je suis désolé: je voulais dire l'abaissement du niveau du lac Ontario afin de curer le port de Montréal ou les égouts de la ville de Montréal.

M. Prince: Le réglage du débit des barrages-réservoirs et du niveau du lac Ontario est une question qui relève de la juridiction d'une commission conjointe de contrôle, établie par le Canada et les États-Unis, en vertu d'ententes conclues par l'entremise de la Commission internationale mixte. L'ouverture des vannes des barra-

ges-réservoirs pour la navigation sur la voie maritime et pour la production d'électricité dans les centrales hydroélectriques construites sur le Saint-Laurent se fait selon un programme très soigneusement établi, basé sur des prévisions minutieuses. Le curage du port de Montréal grâce à l'ouverture des vannes ne serait que fortuit et ne figurerait certainement pas à ce programme.

M. Lind: C'est donc une question qui relève exclusivement de la commission mixte et pour laquelle le gouvernement fédéral n'a pas voix au chapitre.

M. Prince: Si je ne me trompe, le gouvernement fédéral a voix au chapitre, car la commission mixte se compose de représentants des gouvernements fédéraux canadien et américain; de plus, les commissions de contrôle créées au sein de la Commission internationale mixte se composent d'experts des gouvernements fédéraux et du secteur privé. Ces commissions ont certaines attributions et doivent appliquer une méthode de contrôle.

M. Lind: Merci, Monsieur Prince; merci, Monsieur le président.

Le président: M. Whiting.

M. Whiting: Je cède mon tour.

Le président: M. Gilbert.

M. Gilbert: Je vous remercie, Monsieur le président. M. Whiting se montre très coopératif, et je m'efforcerai de faire de même.

M. Prince, votre ministère s'est livré à des études sur divers projets, dont l'un portait sur le fleuve Saint-Jean. Pourriez-vous nous dire si cette étude est terminée?

M. Prince: Cette question se rapporte-t-elle à un poste particulier des prévisions budgétaires, Monsieur le président?

M. Gilbert: Non, elle se rapporte à un discours prononcé récemment, où il était question d'une étude en cours dans la région de l'Atlantique sur le fleuve Saint-Jean. Cette étude est-elle terminée? Elle comprenait l'évaluation de la force motrice des marées de la Baie de Fundy. M. MacNabb pourrait probablement répondre à cette question.

M. G. M. MacNabb (Sous-ministre adjoint, Exploitation des sources d'énergie, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le président, j'ai quelques difficultés à placer cette question dans son contexte. Il y a eu plusieurs études de faites au sujet du Saint-Jean. Il y a quelques années, la Commission internationale mixte a fait une étude sur le

• 2155

Saint-Jean. Puis, il y a eu des pourparlers internationaux quant à l'exploitation du barrage Dickey sur le cours supérieur du Saint-Jean, dans le Maine. Enfin, dans un passé plus recent, on a envisagé d'entreprendre une étude fédérale-provinciale de tout le bassin du Saint-Jean, mais rien n'a été fait à ce sujet.

M. Gilbert: Cette étude n'est pas encore en cours. On a également parlé d'une étude hydrotechnique sur le bassin de la Saskatchewan et de la Nelson, étude qui doit être terminée en 1970. Cette étude est-elle encore en cours?

M. Prince: Cette étude est en cours actuellement, monsieur le président. On a créé la Commission Saskatchewan-Nelson et on y a nommé un directeur des études auquel on a affecté un personnel. L'étude du bassin se poursuit à l'heure actuelle.

M. Gilbert: Quant l'étude sur la force motrice des marées de la Baie de Fundy devrait-elle être terminée?

M. MacNabb: Le compte rendu de cette étude devrait être prêt d'ici le 30 juin de cette année, monsieur le président.

M. Gilbert: Sera-t-il mis à la disposition des membres du Comité, monsieur MacNabb?

M. MacNabb: Lorsque ce compte rendu sera prêt, monsieur le président, il sera soumis aux trois gouvernements concernés, le gouvernement fédéral et ceux de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick.

M. Gilbert: S'est-il produit quelque chose de nouveau au sujet du projet Parsons, dont vous êtes probablement bien au courant?

M. Prince: Monsieur le président, le projet Parsons n'est pas vraiment une proposition officielle émanant d'un gouvernement. A mon avis, c'est plutôt une proposition technique de nature théorique élaborée par quelques grandes sociétés d'ingénierie de l'ouest des États-Unis. Naturellement, nous nous y sommes intéressés, en raison des études techniques qu'effectue notre Direction des eaux intérieures. Nous étudions ce genre de projet et nous en surveillons continuellement l'évolution, mais nous n'y contribuons pas de façon officielle.

M. Gilbert: En d'autres termes, il n'y a eu aucune négociation officielle entre les autorités canadiennes

et américaines au sujet des dépenses que ce projet entraînerait et de sa mise sur pied?

M. Prince: M. le président, rien ne justifie, pour l'instant, l'entreprise d'une étude officielle par les deux gouvernements. Il s'agit d'une proposition qui a été examinée par des groupes privés d'ingénieurs américains, et qui a reçu beaucoup de publicité, mais aucune mesure officielle n'est prise, à l'heure actuelle, en vue de l'étude de cette question.

M. Gilbert: Quand vous dites qu'aucune mesure officielle n'est prise, voulez-vous dire de la part du gouvernement canadien?

M. Prince: Le gouvernement américain n'a fait aucune démarche dans le but d'obtenir notre contribution à une étude de ce genre.

M. Gilbert: Cette étude a-t-elle été entreprise à la demande des autorités fédérales des États-Unis?

M. Prince: Non, pas à ma connaissance, monsieur le président. L'étude a été entreprise par la société d'ingénieurs elle-même, et elle a suscité un intérêt considérable chez certains habitants des états de l'ouest des États-Unis, qui se ressentent beaucoup de la sécheresse, mais je ne crois pas que le gouvernement fédéral américain y soit associé.

M. Gilbert: Une dernière question, très brève, Dr Prince. Le ministère a-t-il fait des études quelconques en matière de dessalement des eaux?

M. Prince: On a passé en revue la documentation qui s'y rapporte, monsieur le président, et le ministère a publié un rapport à ce sujet. Le ministère n'a effectué aucune expérience comme telle; nous avons simplement contrôlé les progrès réalisés sur place. Nous n'estimons pas que cette question soit d'une priorité particulière au Canada, à l'heure actuelle, et aucun programme n'est donc prévu à cette fin.

M. Gilbert: Je n'ai pas d'autres questions, monsieur le président.

• 2200

Le président: Le crédit 40 est-il approuvée?

M. Lind: S'il vous plaît, monsieur le président, j'aurais une question à poser.

Le président: Monsieur Lind.

M. Lind: J'aimerais poser une question au Dr Prince. On a souvent affirmé qu'Ottawa était le deuxième centre de pollution de l'Ontario. Disposons-nous, à Ottawa, d'un nombre suffisant de champs d'épandage pour faire face à notre problème de pollution, ou laissons-nous les eaux d'égout se déverser directement dans la rivière?

M. Prince: M. le président, cela est d'abord et surtout une question de compétence provinciale laquelle, à mon avis, n'a rien à voir avec nos prévisions budgétaires. Je crois que la ville d'Ottawa a mis au point une centrale moderne d'épuration primaire de premier ordre, et qui fonctionne très bien. Quant à savoir si des déversoirs précis débouchent directement dans la rivière Outaouais à l'heure actuelle, je ne suis pas en mesure de répondre à cette question. Je ne connais pas le système local du tout-à-l'égout.

M. Lind: Que se passe-t-il dans les vieilles parties de la ville d'Ottawa?

M. Prince: Monsieur le président, je ne suis pas au courant des détails touchant la situation locale dans ce domaine.

M. Lind: Bon alors, transportons-nous de l'autre côté de la rivière pour un instant. Que se passe-t-il à la compagnie E. B. Eddy à Hull? Traite-t-on les substances résiduaires de l'usine de pulpe sulfurée qui s'y trouve? Que fait-on?

M. Prince: Je répète, monsieur le président, que le gouvernement fédéral n'applique aucun programme de surveillance concernant le déversement, dans la rivière Outaouais, de substances résiduaires industrielles. Je soupçonne cependant que les opérations industrielles qui s'y produisent donnent lieu à un grand nombre de déversements directs de ce côté-là.

M. Lind: M. le président, quelle est précisément notre compétence? N'avons-nous aucun pouvoir en ce domaine, ou n'exerçons-nous qu'une fonction de surveillance à l'égard des gouvernements provinciaux?

M. Prince: Je dirais, monsieur le président, que la surveillance directe du gouvernement fédéral dans ce domaine est, en ce moment, très limitée. Si l'on voulait invoquer la Loi sur les pêcheries à propos de la rivière Outaouais, je suppose qu'on pourrait le faire. Cependant, la responsabilité de l'application de la Loi sur les pêcheries en ce qui a trait aux eaux intérieures du pays a, dans son fondement, été transmise aux provinces. La Loi sur les pêcheries s'applique principalement aux pêcheries de saumon de la côte ouest, ainsi qu'aux pêcheries marines et intérieures des provinces atlantiques. Mais elle n'a aucun effet, sauf à distance, sur le reste des eaux intérieures du pays.

M. Lind: Avec votre permission, monsieur le président, j'aimerais m'adresser au Dr Prince. Ainsi donc, le gouvernement fédéral a joué un rôle de coordination et d'encouragement à l'égard des divers

organismes provinciaux en vue de les inciter à combattre la pollution le plus possible. Est-ce juste?

M. Prince: En partie, monsieur le président, mais nous avons aussi travaillé dans le domaine de la recherche, aux points de vue de la physique et de la chimie, et de la qualité de l'eau. Nous appliquons, dans ce domaine, des programmes dont la réalisation contribue d'une façon positive à faire comprendre le problème de la pollution. J'ajoute, à ce sujet, que nous avons établi, à Burlington, le Centre canadien d'étude des eaux intérieures, où il se fait des travaux de recherche, d'étude et de surveillance sur les eaux des Grands lacs, surtout sur celles des deux lacs qui sont situés le plus au sud. En plus du rôle de coordination auquel on fait allusion, des programmes actifs de recherches et d'enquêtes sont assurés par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

M. Lind: Alors, monsieur le président, nous intervenons dans ces domaines, et nous nous efforçons, par tous les moyens possibles, d'aider les provinces à combattre la pollution.

M. Prince: C'est juste, monsieur.

M. Lind: Je vous remercie beaucoup.

M. Gilbert: Le Comité a-t-il l'intention de publier les renseignements fournis par M. Drolet dans une appendice au compte rendu, ou bien de faire distribuer son rapport, c'est-à-dire l'étude nº 8?

● 2205

M. Drolet: J'ai ici un exemplaire de l'étude qui a été présentée à la Commission royale d'enquête sur la fiscalité. Ce n'est qu'un extrait du rapport, lequel répond aux questions que vous avez soulevées l'autre jour.

Le président: Le Comité désire-t-il annexer ce document en appendice au compte rendu de la présente séance?

Quelques Membres: D'accord!

M. Drolet: Il ne s'agit pas de mes calculs. Je ne peux en assumer la responsabilité.

M. Chappell: M. le président, il y a seulement trois points au sujet desquels j'aimerais obtenir des renseignements. Se fait-il des recherches d'ordre juridique afin d'établir si oui ou non vous pouvez exercer une certaine compétence en matière de pollution des eaux? La raison pour laquelle je pose cette question, c'est que certaines personnes pensent actuellement que le ministère des Transports pourrait exercer sa compétence dans le domaine de la navigation afin d'éliminer la pollution de l'air. Je me demande si quelqu'un s'est donné la peine de considérer les aspects juridiques de la question, afin de déterminer si nous ne pourrions pas exercer une certaine compétence en ce qui a trait à la pollution des eaux. Je sais qu'on soutient généralement que les autorités fédérales n'ont aucune compétence dans ce domaine, mais je pense que vous devriez songer à considérer de nouveau la question afin de voir si tel est bien le cas.

Voici mon autre question: qui envoie des avions au-dessus du lac Ontario pour déceler des traces de pollution?

M. Prince: Eh bien, monsieur le président, nous en avons un. Il se peut qu'il y en ait d'autres. Cependant, nous utilisons, pour le programme que nous appliquons dans la région des Grands lacs, un type d'équipement appelé «équipement d'exploration infrarouge», qui permet de détecter des variations de température très minimes entre différentes étendues d'eau.

M. Chappell: J'aimerais citer un exemple. L'année dernière, je faisais de la voile là-bas lorsqu'un bateau a traversé le lac Ontario dans toute sa longueur, laissant derrière lui un courant de pollution tel que nous avons vraiment hésité à le franchir avec nos bateaux. L'affaire était grave, et pourtant aucune mesure n'a été prise. Je tiens donc à faire remarquer que quiconque est responsable de la surveillance et de l'application de la loi ne pêche sûrement pas par excès de zèle dans certaines circonstances.

M. Prince: À ce sujet, monsieur le président, cette affaire, pourrions-nous en préciser les circonstances ? S'agissait-il d'une traînée d'huile?

M. Chappell: Oui, un bateau qui perdait de l'huile, purement et simplement.

M. Prince: Eh bien, le ministère des Transports et la Régie des Eaux de l'Ontario assurent conjointement la surveillance des navires qui déchargent de l'huile, ainsi que le contrôle des ordures, des déchets et des substances déchargées par des vaisseaux et susceptibles de contribuer à la pollution des eaux.

M. Chappell: J'affirme simplement qu'ils ne s'acquittent pas trop bien de cette responsabilité dans la région du lac Ontario. Un grand nombre de témoignages prouvent que des bateaux laissent derrière eux un courant de pollution, et que personne ne sévit contre eux.

Ma dernière question concerne la Commission internationale conjointe sur la pollution des eaux des Grands lacs. On en parle depuis un siècle, si je ne m'abuse.

Une voix: C'est bien possible.

M. Chappell: Qui est le mandataire en chef chargé par nous d'utiliser cette commission conjointe, c'est-à-

dire d'arriver à des résultats quelconques et d'accomplir quelque chose?

M. Prince: La question se rapporte-t-elle aux études de la Commission internationale conjointe?

M. Chappell: Oui; j'ai l'impression, d'après les lectures que j'ai faites, qu'on en parle, mais que rien de vraiment efficace ne se produit.

M. Prince: Monsieur le président, un des problèmes qui se posent ne concerne ni la validité ni le caractère approfondi des recherches effectuées par la Commission internationale conjointe. Ce problème tient plutôt au fait qu'en général, cette dernière ne peut que faire connaître les résultats de ses travaux. Elle peut recommander aux gouvernements concernés que certaines choses soient corrigées, mais elle ne dispose d'aucun pouvoir exécutif direct.

M. Chappell: Je l'admets; ainsi, le mandataire chargé par nous de faire agir les Américains, en supposant que ce soit eux, serait votre ministre?

M. Prince: Ou le ministre des Affaires extérieures.

M. Chappell: Exactement. Merci. A propos de ce point du Règlement, monsieur le président, allons-nous tenter de disposer de cette question ce soir?

Le président: Si le Comité y consent, j'aimerais mettre aux voix ces trois crédits; la question de la pollution des eaux reviendra cependant lors de la discussion du crédit 1. Si l'occasion de visiter le Centre des eaux intérieures de Burlington nous est fournie, il se peut que nous préférions remettre la discussion du Crédit 1 jusqu'après notre retour, à condition, évidemment, de trouver le moyen de nous y rendre.

● 2210

M. Aiken: Avant que ces crédits soient approuvés, j'aimerais formuler une observation, si on me le permet.

Un voix: Nous ne nous opposons jamais aux interventions de ce genre.

M. Aiken: Nous avons attendu, je crois, une prise de position ferme, de la part du gouvernment fédéral, dans la nouvelle loi sur les eaux, au sujet du contrôle de la pollution des eaux. C'est une question qui a plutôt été laissée en suspens, au cours des deux ou trois dernières années. La loi en question révélerait l'intention effective du gouvernment de s'occuper du problème de la pollution des eaux en général. Sans vouloir attaquer le Dr Prince, ni les fonctionnaires supérieurs du ministère qu'il représente, je regrette de devoir affirmer que je n'ai entendu, ce soir, rien qui me donne l'impression que le gouvernment soit sur le point d'adopter la ligne de conduite ferme dont il est question, ni que la loi sur les eaux réponde à notre attente. Sur ce, j'en viens au fait. J'espère fermement,—j'en ai d'ailleurs fait part au Dr Prince, puisque apparemment, la mise au point de la Loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux n'est pas encore achevée,—que cette loi renfermera, relativement au contrôle de la pollution, des dispositions très fermes qui permettront au gouvernment fédéral d'exercer son autorité au maximum, tout en assurant une certaine collaboration de la part des provinces, afin que nous puissions nous attaquer à ce problème.

M. Lind: Monsieur le président, n'est-ce pas là une question de compétence provinciale? La lutte contre la pollution ne relève-t-elle pas de l'autorité des gouvernments provinciaux? N'est-ce pas eux, plutôt que le gouvernment fédéral, qui doivent agir dans ce domaine?

Le président: C'est autour de cette question que s'est déroulée toute la séance de ce soir. Je demanderai au Dr Prince de bien vouloir y apporter une réponse finale. Il me semble qu'il y a déjà répondu au moins six fois, de six manières différentes, mais écoutons-le encore une fois à ce propos.

M. Prince: Eh bien, Monsieur le président, je pense que les questions formulées en ce moment se rapportent toutes au même sujet. Au fond, je crois que c'est une question de partage des compétences. Plusieurs points et plusieurs aspects du problème sont de compétence fédérale; les compétences sont partagées, mais il existe cependant un élément très important de compétence fédérale qui peut être invoqué en vertu des diverses lois et peut-être même en vertu de lois à venir, et qui pourrait permettre de clarifier la présente situation.

Je ne suis pas d'accord lorsqu'on affirme que la question est uniquement de compétence provinciale; elle comporte, au contraire, bien des aspects qui ont trait aux eaux internationales, et qui entraînent, dans une certaine mesure, que dis-je, dans une large mesure, des responsabilités législatives de compétence fédérale. La question se pose moins clairement dans le cas des eaux interprovinciales, mais, encore une fois, je pense que le rôle du gouvernement dans ce domaine, est important. Alors que les problèmes primaires, d'ordre local, et peut-être même d'ordre régional, qui existent dans les provinces, relèvent incontestablement de la compétence des provinces, il y a cependant des cas où celles-ci ont vraiment besoin d'aide.

Nous nous efforçons de fournir de l'aide dans les domaines technique et scientifique, et dans celui du génie. On peut soutenir que la question de l'aide directe de la part du gouvernement fédéral exerce sur le problème une influence plus grande que par le passé. Les lois fédérales sont assez vastes, la compétence fédé-

rale est également assez vaste, pour justifier, je pense, une intervention de plus en plus importante du gouvernement central dans ce domaine. Fondamentalement, cependant, nous devons admettre que, dans son ensemble, ce problème soulève celui du partage des compétences, et qu'il exige une collaboration positive entre les deux niveaux de gouvernment.

Le président: Les crédits 40, 45 et 50 sont-ils approuvés?

Ces crédits sont approuvés.

Le président: La discussion de cette partie du budget est donc terminée.

Il ne nous restera plus qu'à considérer le crédit 1, lors d'une prochaine séance.

J'aimerais maintenant remercier nos témoins pour leur présence aux deux ou trois dernières séances du Comité, ainsi que pour les excellentes réponses qu'ils nous ont fournies.

Messieurs, je vous remercie. La séance est levée.

APPENDICE «G»

CANADA

ÉTUDES
de la
COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LA FISCALITÉ

Numéro 8
L'imposition de l'extraction minérale
par
M. W. Bucovertsky, M. A.
Université de Toronto
Toronto

Juillet 1964

LA PERTE DE REVENU OCCASIONNÉE PAR LES ALLÉGEMENTS FISCAUX ACTUELS

Les dispositions spéciales qui régissent présentement l'imposition des industries extractives ont pour effet immédiat de ramener le taux réel d'imposition des entreprises qui font partie de ces industries à un niveau inférieur à ce qu'il serait autrement. Nous avons fait les estimations suivantes des impôts auxquels il a fallu renoncer à cause de ces dispositions:

Exemption de trois ans: Revenu perdu, année d'imposition 1962, 58 millions de dollars.

Déduction en pourcentage pour épuisement permise aux sociétés: Dégrèvement des exploitants et autres (non compris le dégrèvement en «coût» pour épuisement consenti à l'égard des minéraux industriels en dépôts stratifiés): revenu perdu, année d'imposition 1961, 53.5 millions de dollars.

Déduction pour épuisement consentie sur les dividendes de l'actionnaire: revenu perdu, année d'imposition 1961, environ 1.5 million de dollars.

Exemption de prospecteurs et de commanditaires de prospecteurs: Il est difficile d'évaluer le revenu perdu car le dégrèvement dépend du palier d'imposition du particulier. Selon une estimation très approximative, le paiement moyen aux prospecteurs et aux commanditaires de prospecteurs depuis quelques années (non pas leurs dégrèvements) est de l'ordre d'un million de dollars par année.

Amortissements rapides des dépenses d'exploration et de mise en valeur: Encore une fois, il est impossible de faire une estimation précise du revenu perdu. L'avantage de cette disposition, c'est que dans la mesure où l'industrie déclare moins que son revenu courant l'État lui accorde un «prêt». L'avantage qu'en tire l'industrie dans une année quelconque se mesure à l'intérêt sur le montant du «prêt» en cours. La valeur nette de ce privilège dont jouit l'industrie à un moment donné dépend de l'excédent cumulatif des dépenses différées, de la période du sursis et du taux d'intérêt courant.

Toutefois, il y a lieu de signaler que, dans le cas d'une industrie où le rythme des investissements s'accroît constamment, cet amortissement rapide des dépenses a pour effet de réduire indéfiniment le revenu courant plutôt que d'amortir les coûts en capital. Le montant de l'impôt différé s'accroît sans cesse. Tel est effectivement le cas des amortissements des dépenses d'exploration et de mise en valeur dans les industries extractives.

Notre estimation vise cet accroissement du «prêt» annuel que le gouvernement accorde à l'industrie, par le truchement de ce privilège d'amortissement rapide des dépenses. Si l'on suppose que la dépense moyenne sujette à l'amortissement immédiat est économiquement imputable aux dix prochaines années de production, le montant annuel des impôts auquel on renonce indéfiniment est de 39.0 millions de dollars par année.

En somme, on calcule que la perte de revenu annuel qu'occasionnent les dispositions spéciales s'appliquant aux industries extractives serait de l'ordre de 152 millions de dollars depuis quelques années.

LES CARACTÉRISTIQUES DE L'EXTRACTION MINÉRALE

Le processus de recherche et de découverte de minéraux et de leur conversion en matières premières

ou en combustible industriels utilisables est, de façon générale, analogue à celui de création de toute autre forme de biens de production. Les produits minéraux sont des facteurs de production des biens terminaux que désire la société. Comme dans le cas de tout autre bien de production, le système économique a deux fonctions de répartition, qui visent le taux d'utilisation des stocks existants et les investissements nécessaires pour renouveler les stocks connus. En elle-même, la possibilité lointaine d'un épuisement des ressources minérales n'en fait pas moins que ces ressources constituent un bien de production. L'utilisation d'un bien de production en diminue la vie utile. La production crée de la valeur, mais en même temps consomme une partie du capital employé. Le renouvellement ou l'expansion du capital par un nouvel investissement dépend du rapport entre le coût du capital et son rendement prévu.

La double fonction du système de prix, c'est que, dans le premier cas, si les biens de production ne sont pas en quantité suffisante pour répondre à la demande de produits aux prix régnants, la loi de la rareté fera augmenter le prix des produits. La hausse de prix amènera une exploitation plus intensive des biens de production existants, favorisera la substitution d'autres facteurs de production et d'autres produits terminaux ainsi que des innovations technologiques tendant à accroître la productivité des biens connus et stimulera les investissements dans de nouvelles sources d'approvisionnement.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-69

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. LEONARD HOPKINS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 22

SÉANCE DU JEUDI LE 8 MAI, 1969

Concernant

Le chef intérimaire, rapport annuel de l'Office de l'énergie des eaux intérieures, rapport annuel de l'Office national de l'énergie

et

L'ENERGIE

(Le 29e Parallèle)

1969-4

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-69

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. LEONARD HOPKINS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 22

SÉANCE DU JEUDI LE 8 MAI, 1969

Concernant

Budget principal 1969-70 concernant le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources concernant l'Office national de l'énergie.

A COMPARU

L'honorable Otto E. Lang, ministre sans portefeuille.

TÉMOINS

(*Voir Procès-verbal*)

COMITÉ PERMANENT
DES
RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. Leonard Hopkins

Vice-président: M. K. R. Hymmen

et MM.

Aiken,	Harding,	Paproski,
Beaudoin,	Line,	Ritchie,
Chappell,	Mahoney,	Roy (*Timmins*),
Code,	Moores (*Bonavista-Trinity-Conception*),	Serré,
Comeau,	Orange,	Sulatycky,
Deakon,		Whiting—20.
Gilbert,		

(Quorum 11)

Le secrétaire du Comité,
R. V. Virr.

PROCÈS-VERBAL

(*Traduction*)

LE JEUDI 8 MAI 1969.

Le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics se réunit à 9 h. 45 ce matin. Le président, M. Hopkins, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Aiken, Anderson, Code, Deakon, Harding, Hopkins, Hymmen, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Morison et Orange (10).

Aussi présents: MM. Borrie et Yewchuck, députés.

Exposé de l'honorable Otto E. Lang, ministre d'État.

Témoins: De l'Office national de l'énergie: M. R. D. Howland, président; M. H. Lee Briggs, membre; M. W. A. Scotland, ingénieur en chef.

Le président présente le Ministre qui, à son tour, présente le président et les membres de l'Office national de l'énergie.

Le Ministre fait un exposé préliminaire, puis avise le Comité qu'il doit s'absenter pour un autre engagement.

M. Howland présente les hauts fonctionnaires de son ministère et fait un exposé concernant les débouchés prévus pour le gaz et le pétrole canadiens.

M. Howland, assisté de M. Briggs et de M. Scotland, répond aux questions qui lui sont posées.

A midi et une minute, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
R. V. Virr.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 8 mai 1969

• 0949

Le Président: Messieurs, même si nous ne sommes pas assez pour former le quorum, tous les intéressés sont convenus de commencer malgré tout. A la prochaine réunion il faudra adopter la motion relative à l'impression de l'exposé du ministre. Je tiens à remercier les membres du comité de leur collaboration.

• 0950

Nous avons parmi nous ce matin l'hon. Otto Lang, ministre adjoint de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Peut-être voudrez-vous présenter vos hauts fonctionnaires au Comité ou pourrions-nous demander à l'un d'eux de le faire en votre nom? Je salue maintenant la présence, à notre réunion, de tous les hauts fonctionnaires et du ministre.

L'hon. Otto Lang (ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Merci beaucoup, monsieur le président. Je sais gré au Comité de son indulgence en me permettant de commencer. Je regrette de dire que je ne peux pas rester ce matin. Cependant, je vous laisserai en de très bonnes mains parce qu'un membre du Comité, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Bud Orange, est présent. En outre m'accompagnent des membres de l'Office national de l'énergie qui seront certes capables de vous renseigner et de dissiper vos préoccupations dans le domaine à l'étude ce matin.

A ma droite se trouve M. R. D. Howland, président de l'Office national de l'énergie, qui est au service de l'Office depuis le début de 1959. Auparavant il a fait partie d'un certain nombre de commissions royales d'enquête, y compris la Commission Borden qui a tant contribué à l'existence de l'Office national de l'énergie. M. Howland, qui vient de l'Ouest, est un ancien du collège de Brandon et un économiste diplômé de la London School of Economics. Il est devenu président de l'Office en mars 1968 lorsqu'il a succédé à M. Ian McKinnon, le premier président. A côté de M. Howland se trouve M. D. M. Fraser, vice-président de l'Office qui en est membre aussi depuis sa créatino en 1959. Lui aussi vient de l'Ouest; il est diplômé de l'Université du Manitoba et il a fait des études postuniversitaires en science politique à l'Université de Toronto. Avant de faire partie de l'Office, M. Fraser, à l'instar de M. Howland, avait fait carrière dans la fonction publique, y compris quelque temps en Nouvelle-Écosse. M. H. Lee Briggs est un ingénieur électricien diplômé de l'Université du Manitoba. Il est aussi entré au service de l'Office en 1959 après avoir été directeur général du réseau hydro-électrique de Winnipeg et, plus tard, directeur général de la Commission de l'énergie de la Colombie-Britannique. Le quatrième membre de l'Office, M. Maurice Royer est absent d'Ottawa aujourd'hui en voyage d'affaires. C'est un ingénieur civil, ancien professeur de technogénie civile à l'Université Laval. Le plus nouveau membre de l'Office, nommé en juillet de l'année dernière, M. Jack Stabback, est présent. C'est un ingénieur chimiste diplômé de l'Université de l'Alberta et ancien membre de l'Office de conservation du gaz et du pétrole de cette province. Il est devenu membre du personnel de l'Office il y a cinq ans en tant qu'ingénieur en chef et, je le répète, il est devenu membre de l'Office en juillet dernier. Quand j'aurai terminé, je demanderai peut-être à M. Howland de présenter les autres membres du personnel de l'Office qui sont présents aujourd'hui.

Ce matin nous examinons les crédits de l'Office qui figurent aux pages 50 et 51 du Livre blanc des crédits du ministère, c'est-à-dire le nouveau format.

Aux fins d'affectation des crédits parlementaires on a décidé que la tâche de l'Office entrait dans le cadre d'un programme unique. Comme les fonctions de réglementation et de consultation sont interdépendantes, on a jugé peu pratique de subdiviser les crédits parlementaires en deux ou trois programmes et on a rejeté cette formule.

Je voudrais traiter, d'une façon générale, des objectifs du programme de l'Office. La création de l'Office avait pour objectif d'assurer le meilleur emploi des ressources énergétiques du Canada. A cette fin, l'Office doit réglementer, dans l'intérêt

public: la construction et l'exploitation de gazoducs et d'oléoducs, sous réserve de la compétence du Parlement, les droits ou l'élément du prix relatif au transport exigés par une compagnie de pipeline de gaz ou de pétrole qui relève de sa compétence, l'exportation et l'importation du gaz, l'exportation de l'énergie électrique et la construction des lignes par lesquelles cette énergie est exportée.

En outre, l'Office est chargé d'étudier et de reviser constamment toutes les questions relatives à l'énergie et à ses sources qui relèvent de la compétence du Parlement, et de recommander au ministre les mesures qu'il peut juger nécessaires ou souhaitables dans l'intérêt public, concernant ces domaines.

• 0955

Par sa nature même, et par ses fonctions à la fois régulatrices et consultatives, l'Office contribue non seulement à étayer l'activité économique mais à la stimuler et à l'intensifier. Certaines décisions de l'Office se répercutent dans les industries assujetties à ces règlements et leurs clients, influençant ainsi de façon significative les ressources financières et naturelles de notre pays. Cet effet de répercussion est multiple en ce sens que les résultats des décisions et des conseils de l'Office sont ressentis au niveau du consommateur, de l'industrie de production et enfin des approvisionneurs d'équipement, du matériel et de services. Le Comité se rendra compte sans doute, d'après ce que j'ai dit, de l'importance vitale de la tâche de l'Office.

Les crédits de l'Office pour l'année financière actuelle s'élèvent à $1,825,000. Sur ce montant, $1,542,000 sert aux traitements et salaires et le montant qui reste, soit $283,000, sert à l'exploitation quotidienne de l'Office. Pour 1969-1970, l'Office est autorisé à avoir un effectif de 156 personnes, ce qui représente une augmentation de dix par rapport aux années antérieures.

La dernière fois où les membres de l'Office ont comparu, les membres du Comité ont trouvé utile d'avoir des exemplaires du rapport annuel de l'Office. Je crois que vous avez reçu des exemplaires du dernier rapport paru pour l'année se terminant en 1968. Si vous le voulez, vous pourrez vous en procurer d'autres exemplaires ici aujourd'hui. En lisant le rapport vous avez pu vous faire une idée générale de certains des aspects significatifs de l'œuvre de l'Office au cours de l'année écoulée. Vous noterez aussi dans le rapport que l'Office est conscient des conséquences virtuelles de la découverte de Prudhoe Bay sur la nature du facteur demande-offre nord-américaine ainsi que sur son étude permanente de la structure et de l'expansion des réserves de gaz.

Je sais que vous songez avant tout au pétrole, mais avant d'en discuter je voudrais vous parler de la tâche de l'Office dans le domaine du gaz et de l'électricité et effleurer un peu l'étude de l'Office relative à ses prévisions à long terme en matière d'énergie.

Du point de vue des règlements, en matière d'énergie électrique, l'Office doit être saisi en 1969 de trois demandes importantes impliquant l'exportation d'énormes quantités d'énergie. La British Columbia Hydro and Power Authority a demandé trois licences pour la vente d'énergie à deux services d'utilité publique, un dans l'État de Washington et un en Californie. Elle a aussi demandé une licence permettant l'interconnexion et la vente d'énergie excédentaire garantie ou susceptible d'interruption aux services de la Northwest Power Pool et ses ramifications, c'est-à-dire toute la zone occidentale de la partie continentale des États-Unis. On pense que l'Hydro Electric Board du Manitoba va demander un certificat de nécessité et d'utilité publiques afin d'établir une interconnexion à haute tension avec les autres services au sud de la frontière internationale, dans le pool d'énergie de la zone centrale du continent. On compte aussi sur une demande de licence d'exportation qui permettra l'interconnexion permanente du réseau du Manitoba avec ce pool, et la vente d'énergie excédentaire susceptible d'interruption à ses services. La Commission de l'énergie électrique du Nouveau-Brunswick prépare une demande de certificat pour la construction d'un raccord de 345,000 volts avec plusieurs services américains le long du littoral nord-est, et aussi une licence d'interconnexion avec ces services et d'autorisation de vente à ces derniers l'énergie excédentaire garantie ou susceptible d'interruption.

Dans la cadre des pouvoirs consultatifs de l'Office, ses ingénieurs effectuent des études sur la planification d'un système d'énergie relatif aux problèmes d'alimentation énergétique qui se posent à Terre-Neuve et dans les autres provinces de l'Atlantique. Ils effectuent en particulier des études relatives à l'enquête actuelle portant sur l'énergie marémotrice de l'Atlantique. Ces études se font de concert avec le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministère de l'Expansion économique régionale. Certaines études de coordination et des échanges de données s'effectuent avec la Federal Power Commission des États-Unis. Ces mêmes ingénieurs participeront, pense-t-on, aux études conjointes canado-américaines sur l'énergie qui intéressent nos deux pays. On prévoit que ces études intensifieront l'activité dans ce domaine au cours des mois prochains.

Je crois qu'il serait utile aussi que vous soyez au courant de l'apport des ingénieurs du réseau d'énergie électrique de l'Office, peu nombreux mais extrêmement compétents, en vue de la solution des problèmes comportant des innovations dans diverses parties du Canada.

Du point de vue de la technogénie et de la faisibilité économique, au cours de l'année écoulée, ces ingénieurs ont groupé leurs talents en vue de résoudre la question de la faisibilité globale relative à l'alimentation de l'île de Terre-Neuve à partir de centrales situées au Labrador. Ce groupe a collaboré de façon significative aux études économiques du réseau d'énergie électrique relatives au rapport prochain sur les études concernant l'énergie marémotrice de l'Atlantique. Il a aussi participé à une grande échelle aux problèmes inter-provinciaux entre les services du pool d'énergie des provinces Maritimes et les services du nord-est des États-Unis. Il a participé en outre aux discussions d'ordre technique et économique qui ne cessent de se présenter à propos du projet du Nelson au Manitoba et les nombreuses questions qui se posent sans cesse au sujet de la sécurité de l'alimentation en énergie et les avantages éventuels que pourrait retirer le Canada d'une interconnexion électrique ultérieure avec les groupes importants du réseau d'énergie électrique des États-Unis.

• 1000

Même si les progrès réalisés dans l'industrie pétrolière ont éclipsé ces derniers mois ceux de l'industrie du gaz naturel, celle-ci en fait a progressé remarquablement. En 1968 les réserves ont augmenté d'un montant net d'environ quatre trillions de pieds cubes par rapport à une moyenne à long terme de 2.5 trillions de pieds cubes par an. D'après des indices fournis par l'industrie, au cours de l'année à venir l'Office sera saisi de demandes d'exportation de la Westcoast Transmission Company Limited, de l'Alberta and Southern Gas Company, de la Trans-Canada Pipe Lines Limited. Dans le domaine de l'exportation et des transports de gaz canadien s'est joint désormais un nouveau-venu: la Northern Natural Gas Company qui exerce son activité par l'entremise d'une compagnie, créée par une loi spéciale, qu'elle a récemment achetée, la Consolidated Pipe Line Company Limited. Ces exportations entraîneraient d'énormes investissements dans de nouvelles installations. Outre les exportations, la Trans-Canada a présenté à l'Office une demande en vue de l'aménagement en 1969 de nouvelles installations très importantes, à l'égard de laquelle l'Office ne s'est pas encore prononcé.

Les exportations déjà autorisées atteignent actuellement un taux d'environ 160 millions par an qui augmentera avec certains accroissements des contrats d'exportation déjà approuvés. En 1968, les exportations représentaient plus de 40 p. 100 de notre production de gaz vendable.

L'avenir de l'industrie du gaz naturel s'annonce brillant. Outre une forte demande permanente au Canada, il semble que d'importants marchés s'ouvrent rapidement aux États-Unis.

Au début de mon exposé j'ai dit que l'Office était chargé, dans l'intérêt public, de réglementer le droit ou la tranche du prix relative au transport qu'exige une compagnie de pipe-line transportant du gaz ou du pétrole, et qui relève de la compétence de l'Office. Depuis la création de celui-ci vers la fin de 1959, aucune poursuite officielle n'a été intentée quant à la réglementation des taux, droits et tarifs. De temps à autre, cependant, l'Office et les compagnies relevant de sa compétence ont eu des entretiens qui ont abouti à une baisse de ces droits.

Il semble fort possible que l'une des principales compagnies de pipe-line transportant du gaz présentera sous peu une demande en vue d'une audience qui, probablement par étapes successives, permettra à la compagnie et aux autres intéressés de faire connaître publiquement leurs opinions concernant l'assiette des taux, de taux de rendement, les frais de service, et des revisions éventuelles de tarifs. Il convient peut-être de procéder au moyen d'audiences publiques à l'égard de certaines autres compagnies, sur l'initiative de l'Office ou des tiers intéressés. Quels que soient les moyens que puisse impliquer la première affaire principale concernant les taux, elle sera assurément complexe et elle traînera en longueur; car, quelle que soit la décision éventuelle concernant les taux et les tarifs en tant que tels, il faudra que l'Office prenne des décisions intermédiaires concernant toute une chaîne de questions secondaires qu'il faut éclaicir avant qu'une décision bien fondée puisse être prise en matière de taux.

En prévision de cet état de choses, en 1968 l'Office a retenu les services d'une maison d'experts comptables expérimentés dans les travaux de réglementation de taux afin d'entreprendre les premières étapes d'une étude en matière de taux, se rapportant à l'une des petites compagnies transportant du gaz, qui relève de la compétence de l'Office. Cette étude se fait en collaboration avec le personnel de l'Office.

La réglementation des taux que doit maintenant déterminer l'Office constitue une nouvelle étape de son travail, et même si l'Office s'est graduellement attaché un personnel restreint et bien informé dans ce domaine, il est à présumer que, à la suite des rigoureuses restrictions actuelles dont la main-

• 1005

d'œuvre fait l'objet, il faudra grandement compter sur des experts-conseils de l'extérieur pour aider notre propre personnel à préparer le travail relatif à l'établissement des taux et aux étapes successives du mode de leur réglementation.

Si je signale actuellement cet aspect du travail de l'office, c'est dans le but d'appeler votre attention sur le fait que les fonds à verser aux services d'experts-conseils dans les proportions voulues pour régler un cas important de fixation de taux n'étaient pas inclus dans le budget des dépenses de 1969-1970 dont vous êtes saisis, car, au moment de la préparation de celui-ci, nous n'étions pas le moindrement certains qu'un tel cas se présenterait avant la fin de la présente année financière.

Les membres du Comité se rendront compte que, même si l'Office jouit d'une grande latitude pour décider s'il y a lieu ou non de procéder à une véritable réglementation des taux dans des circonstances données, nous avons pu nous en tirer jusqu'ici en toute bonne conscience, tant parce que le développement de la plupart de nos compagnies de pipelines en était à leurs débuts qu'à cause de l'intense concurrence qui existe entre les diverses formes d'énergie, il arrive un moment où il nous faut intervenir. L'Office peut alors juger qu'une telle initiative s'impose.

De même, une compagnie qui s'adresse au marché des capitaux pour obtenir des sommes très élevées subit constamment des pressions de la part des prêteurs, qui exigent des précisions sur les règlements d'après lesquels la compagnie fonctionne, et, même si les capitaux ne se font pas plus rares ni plus coûteux, ces pressions tendant à obtenir plus d'éclaircissements augmenteront jusqu'à ce que l'une ou l'autre de ces compagnies se rende à la nécessité de prendre l'initiative de chercher à clarifier officiellement ces questions.

Je voudrais maintenant dire quelques mots, monsieur le président, sur les prévisions à long terme qu'établit l'Office en matière d'énergie. C'est là une étude entreprise par l'Office depuis assez longtemps et qui porte sur la demande domestique en fait d'énergie consommée au Canada et comprenant les combustibles ainsi que les pertes subies dans leur transport et dans les raffineries. Les prévisions embrassent une période de 24 ans, de 1966 à 1990, et l'on s'attend qu'elles soient publiées au cours de la dernière partie de cette année.

Selon les prévisions, la demande domestique de pétrole passerait de 1.2 million de barils par jour en 1966, à presque 3 millions en 1990, soit un accroissement annuel de 3.8 p. 100. La demande circonscrite à la région ouest de la vallée d'Ottawa passerait de 680,000 barils en 1966, à 1.6 million en 1990, soit une hausse annuelle de 3.6 p. 100. La demande domestique de gaz naturel irait de 700 milliards de pieds cubes en 1966, à 2.6 trillions en 1990, soit une majoration annuelle de 5.6 p. 100. La demande domestique de charbon, qui était de 26 millions de tonnes courtes en 1966, atteindrait 75 millions en 1990, soit une progression annuelle de 4.5 p. 100. Toute cette augmentation en ce qui concerne le charbon est destinée à la production thermique d'électricité. Il est possible qu'on en utilise à cette fin jusqu'à 60 millions de tonnes en 1990. Sur ces 75 millions de tonnes, 48 millions de tonnes seraient utilisées à l'ouest de l'Ontario. La demande domestique d'énergie électrique passerait de 157 milliards de kilowatts-heures à 618 milliards en 1990, soit une augmentation annuelle de 5.9 p. 100.

Les difficultés à prévoir la production sont actuellement presque insurmontables. Aussi, les estimations établies par le personnel de l'Office quant à la production au Canada peuvent donc varier de 4 millions de barils par jour à presque 7 millions en 1990. La production quotidienne s'établissait à 1.2 million de barils en 1968. Elle variera grandement selon l'importance des découvertes, surtout dans les "régions encore vierges", l'accessibilité des marchés d'exportation et la quantité des importations.

Quant à la production de gaz naturel, on estime que le marché en absorbera, de 4.2 trillions de pieds cubes, à 8.1 trillions en 1990. Le facteur le plus important de variation sera évidemment fonction des niveaux qu'atteindront les découvertes.

Parlons maintenant brièvement de la situation pétrolière. Comme vous le savez, l'état des marchés du pétrole ne se définit pas avec autant de précision que les perspectives propres aux marchés du gaz. Un grand nombre de discussions ont récemment eu lieu à ce sujet et je sais qu'il y en aura plusieurs autres dans un prochain avenir. On ne peut prévoir avec clarté ce que nous réserve le domaine du pétrole, car celui-ci dépend avant tout des aspects très importants que présentent les découvertes de pétrole dans les versants nordiques de l'Alaska.

• 1010

Ces découvertes ont eu une double conséquence. D'une part, elles ont éveillé beaucoup d'enthousiasme quant au potentiel des réserves qu'on peut

trouver dans les régions nordiques de notre pays et dans nos îles de l'Arctique. Elles ont, de fait, stimulé l'industrie canadienne et lui ont fourni de nouvelles raisons de croire en d'autres découvertes semblables dans l'Arctique canadien ainsi qu'au large de nos côtes. Mais il ne faut pas oublier toutefois que ces puits devront assurer une production intense, vu les dépenses qu'exigent l'exploration et l'exploitation de ces puits dans nos régions nordiques.

D'autre part, ces découvertes dans l'Alaska ont donné lieu à certaines inquiétudes en ce qui concerne l'accroissement de la quantité de pétrole brut d'origine canadienne exportable aux marchés américains. Ces inquiétudes portent sur des questions qui sont en partie d'ordre économique et en partie d'ordre politique entre nos deux pays.

Vous n'ignorez pas que l'intérêt commun du Canada et des États-Unis dans l'expansion des échanges frontaliers d'énergie, surtout à l'égard du pétrole, a fait l'objet de discussions entre le Président Nixon et notre premier ministre au cours de sa visite à Washington en mars dernier. Vous savez aussi que, le 2 avril, de hauts fonctionnaires des deux gouvernements se sont rencontrés en vue d'organiser des réunions ayant pour but de déterminer et d'étudier les sphères d'intérêt commun dans les questions d'énergie et de trouver des solutions constructives aux problèmes courants tout en tenant compte des arrangements conclus de longue date. Le président et d'autres représentants de l'Office ont assisté à cette première réunion. Il leur faut maintenant prolonger le dialogue pendant quelque temps afin d'en arriver à déterminer la base des décisions qui s'imposent dans le domaine de la politique à suivre.

Même si j'ai déjà signalé que la situation des marchés pétroliers n'est pas aussi claire qu'on pourrait le souhaiter à la suite de ce qu'on a trouvé à Prudhoe Bay, je ne voudrais pas créer l'impression que le tableau en est nécessairement sombre.

On a déjà parlé des prévisions de l'Office quant à la production et à la demande. Le Dr Howland pourrait vous dire où en est l'étape actuelle de cette extrapolation couvrant 24 ans, mais je voudrais mentionner qu'après les discussions que j'ai échangées avec les membres de l'Office sur ces pronostics, ce qui m'a le plus frappé est l'évaluation des marchés américains au cours de la prochaine ou des deux prochaines décennies. Ces prévisions indiquent que la demande croissante en pétrole, aux États-Unis, n'est pas loin d'atteindre la capacité maximum de production de leur industrie domestique. C'est pourquoi nous nous attendons, dans un avenir prévisible, que l'industrie domestique des États-Unis, ayant atteint son maximum de production, ne sera plus en mesure de répondre à la demande et que, conséquemment, les États-Unis seront forcés de relâcher leurs restrictions s'appliquant à leurs importations. Ces pronostics s'avèrent justes même à la lumière des développements qui s'annoncent à Prudhoe Bay.

Ces développements, à Prudhoe Bay et sur les versants nordiques de l'Alaska, vont différer l'accroissement de quelques exportations de pétrole canadien aux États-Unis durant et immédiatement après la période 1972. Cependant, grâce à des politiques avisées, on verra une demande constamment croissante, dans les marchés américains, se dessiner en faveur du pétrole et du gaz canadiens. Même si l'on considère Prudhoe Bay comme une menace aux expectatives canadiennes, il est aussi possible que son développement devienne un élément de l'aptitude du continent nord-américain à pouvoir se suffire à lui-même en répondant raisonnablement à ses besoins en énergie. Je ne crois pas que nous devions actuellement nous laisser trop impressionner par aucune de ces éventualités. Notre souci est d'en arriver à une évaluation globale des problèmes faisant l'objet d'études d'ordre politique, qui sont complexes et impliquent d'autres gouvernements aussi bien que le nôtre.

Si je peux me permettre de retenir encore quelques instants votre attention, j'aimerais parler de deux enquêtes entreprises par l'Office en vue d'évaluer la capacité des raffineries à répondre à la demande estimative des marchés dans le domaine des produits raffinés du pétrole. La première enquête porte sur la Région III, c'est-à-dire la région de l'Ontario située à l'ouest de la vallée de l'Ottawa; cette enquête est terminée. La deuxième enquête portait sur les Régions I et II, c'est-à-dire sur les provinces atlantiques et sur le Québec respectivement, et elle n'est pas encore complétée.

Au sujet de l'expertise déjà terminée et s'appliquant aux raffineries et aux principaux négociants en produits de pétrole brut dans la Région III, elle a été effectuée à l'automne de 1968 dans le but de déterminer les perspectives de raffinage et de sa production.

Les résultats de cette étude ont révélé que le potentiel de l'Ontario, en production globale de pétrole brut, s'établit à une moyenne de 340,000 barils par jour et qu'elle s'opère à plein rendement

• 1015

ou presque. Son potentiel additionnel, qui augmenterait cette production quotidienne jusqu'à 423,000 barils, consiste en aménagements déjà en voie de réalisation ou rendus aux dernières étapes de planification, de sorte qu'on peut affirmer qu'il sera atteint en 1972.

L'étude de la situation actuelle démontre que les raffineries d'Ontario produisent du combustible lourd et que la demande "d'autres produits" pé-

trolifères pourra décliner d'un certain pourcentage du rendement actuel. Ainsi, vu la demande croissante d'après les plans actuels de raffinage, il y aura une augmentation graduelle et rapide des importations de pétrole lourd et de leur acheminement vers la Région III; il en est de même, à des degrés divers, en ce qui concerne la catégorie des "autres produits". Ces tendances constatées dans les catégories des produits lourds et divers sont en grande partie la conséquence de changements opérés délibérément, dans le mode de rendement, par les raffineries elles-mêmes pour des raisons économiques. Ainsi, le rendement en carburant de pétrole lourd, dans les raffineries de l'Ontario, est supposé décliner, d'une moyenne de 13.9 p. 100 en 1967, à une moyenne réduite à 9.2 p. 100 en 1972. Ainsi, cette mise au point des procédés de raffinage diminuera la proportion du pétrole lourd.

L'office s'inquiète toutefois de ce que récemment un certain nombre de raffineries aient été fermées inopinément, et si la chose se répète ou si la demande dépasse les prévisions actuelles, la capacité prévue de production sera insuffisante. L'office exhorte l'industrie à songer sérieusement à l'évantualité d'une expansion qui excéderait celle que prédit l'enquête. Au sujet de l'expertise touchant les provinces atlantiques et celle de Québec, l'Office espère qu'elle sera terminée dans quelques semaines.

Monsieur le président, c'est sur ces remarques préliminaires touchant les activités de l'Office que je terminerai mon exposé ce matin, mais il va de soi que les membres de l'Office ici présents sont disposés à répondre aux questions des membres du Comité.

Le Président: Je vous remercie, monsieur Lang. Je crois qu'il est temps de signaler que M. Lang doit maintenant nous quitter, comme il l'a dit au début de la séance. Il doit prendre part à une autre réunion convoquée pour 10 heures. Il a toutefois consenti à revenir à une autre séance afin de répondre à toutes les questions qui ne relèveraient pas directement de la compétence des hauts fonctionnaires qui sont ici ce matin. Je vous remercie, monsieur Lang; nous ne vous retenons pas davantage.

M. Harding: Monsieur le président, juste avant le départ du ministre, y aura-t-il des exemplaires de son exposé qui seront à la disposition des membres du Comité? Il est peu probable que le texte en soit imprimé avant quelque temps.

M. Lang: Nous pouvons vous en obtenir.

M. Harding: Dès ce matin?

M. Lang: Je vous les obtiendrez dans 20 minutes si vous voulez.

M. Harding: J'aimerais bien en avoir un exemplaire.

Le Président: Avant de mettre en délibération le crédit 80 de l'Office national de l'énergie que vous trouverez aux pages 80 et 81 du Livre bleu et aux pages 48 à 51 de la brochure ministérielle traitant des prévisions budgétaires, je demanderais au Dr Howland de présenter au Comité ses autres hauts fonctionnaires.

M. R. D. Howland (président de l'Office national de l'énergie): Je vous remercie, monsieur le président. J'aimerais ajouter ici combien nous apprécions la courtoisie du Comité qui nous a permis de comparaître ici aujourd'hui au lieu de mardi alors que nous étions fort occupés ailleurs.

J'ai ici à mes côtés aujourd'hui le vice-président de l'Office, M. Fraser, qui vous a déjà été présenté, je crois, et M. Briggs ainsi que M. Stabback que le ministre vous a également présentés, sauf erreur. A la droite de M. Stabback se trouve M. Stead, notre secrétaire. Derrière lui, M. Whittle, le secrétaire adjoint; M. Scotland, l'ingénieur en chef de l'Office; M. Lamar, le conseiller juridique de l'Office, et M. Schwarz, qui est l'un de nos économistes.

• 1020

Monsieur le président, j'ai tenu à ce que nous accompagnent aujourd'hui M. Scotland et M. Schwarz, au cas où les membres du Comité voudraient discuter par le menu la question des prévisions de l'Office de l'énergie.

Avec votre permission, monsieur le président, je pourrais aussi parler des divers rapports qui ont été distribués aux membres du Comité au fur et à mesure de leur arrivée ici aujourd'hui. Ce sont là des études préparées par notre personnel. La première sur laquelle j'attire votre attention, monsieur, est une analyse économique sur les systèmes futurs d'énergie, préparée par un membre de notre personnel, M. Edwin A. Moore, et dans laquelle les membres du Comité verront sans doute un apport très utile dans ce domaine. Il y a aussi une étude préparée par M. Bell, le premier ingénieur de la Division de l'électricité, traitant de l'uranium par rapport aux combustibles fossiles. Enfin, monsieur le président, voici quelque chose que les membres trouveront sans doute fort utile, à l'instar des industries et des gouvernements provinciaux. Dans la préparation de nos prévisions touchant l'énergie, il a fallu élaborer une documentation un peu plus authentique et faisant autorité dans ce domaine. Le personnel de l'Office y a consacré plusieurs années de travail, et je suis heureux d'offrir aux membres du Comité ce rapport sur l'unification des données historiques touchant la production de l'énergie et les bilans de la demande. Je crois que les membres trouveront très précieux ces renseignements qui

constituent l'arrière-plan de quelques-uns des problèmes qui se posent de nos jours.

Monsieur le président, je crois que chacun en a reçu une copie. Nous avons d'autres copies en réserve et nous pouvons les distribuer dès maintenant, si vous le désirez.

Le Président: Messieurs, avant de passer aux questions sur ce sujet, je constate que nous avons le quorum. Quelqu'un désire-t-il proposer une motion en vue de faire imprimer le compte rendu de nos délibérations jusqu'à ce point-ci?

M. Harding: Je le propose.
(La motion est adoptée.)

Le Président: Je suis prêt à entendre les questions. Monsieur Aiken, désirez-vous prendre la parole?

M. Aiken: Monsieur le président, je dois dire tout d'abord que l'Office s'occupe d'un domaine si vaste et important qu'il est difficile de trouver un point de départ. De plus, tout comme nous, il doit faire face à un grand nombre de problèmes. Les effectifs de l'Office et son budget me paraissent raisonnables, tant au titre du montant engagé qu'à celui des effectifs, et en raison de l'énorme tâche qui lui incombe. C'est pourquoi nous n'avons pas—du moins quant à moi—l'intention de lésiner. Nous tenons beaucoup à ce que l'Office aille de l'avant et travaille de son mieux à la solution des problèmes très sérieux auxquels le Canada doit faire face.

En premier lieu, je désire poser deux ou trois questions d'ordre général. Quel est le rôle de l'Office dans la détermination d'une ligne de conduite, dans le cadre de la structure gouvernementale? Si j'ai bien compris, le rôle de l'Office est celui de conseil; en définitive, il appartient au gouvernement de prendre les décisions d'ordre politique et financier. Dites-nous, jusqu'à quel point l'Office expose les situations qui exigeront l'établissement d'une ligne de conduite en matière d'exportations, d'importations, de pipe-lines, et ainsi de suite? C'est une aire plutôt vague, pour moi du moins; une meilleure connaissance du fonctionnement exact des rouages du gouvernement dans ce champ d'action me serait d'une aide précieuse.

M. Howland: Monsieur le président, voilà une question qui, parfois, laisse perplexes même les membres de l'Office. Cependant, nous avons le privilège de préparer les documents qui contiennent une appréciation des faits d'une importance certaine aux yeux du gouvernement. Nous portons l'expertise jusqu'au point d'indiquer les situations qui, à notre avis, doivent faire l'objet d'une ligne de conduite. Évidemment, nous faisons partie de l'équipe engagée dans les discussions intergouvernementales. Quant aux exportations et aux engagements que le gouvernement envisage et discute périodiquement avec les États-Unis, nous faisons partie du groupe interministériel qui étudie certaines questions par le menu. Par exemple, à cause de sa responsabilité administrative découlant de la ligne de conduite en matière de pétrole, l'Office doit de faire une analyse minutieuse de la situation. Encore une fois, nous nous efforçons de mettre en relief, aux fins de discussions interministérielles et pour l'usage des ministres, les éléments qui permettront d'élaborer une ligne de conduite.

• 1025

Monsieur Aiken, ai-je répondu à votre question?

M. Aiken: Oui, très bien. En somme, votre rôle est celui de recueillir des faits et de prodiguer des conseils.

M. Howland: C'est juste. Évidemment, monsieur Aiken, vous en conviendrez, dans les relations interministérielles on fait valoir plusieurs points de vue, chacun différent et fort légitime, qui servent à l'orientation de la politique.

M. Aiken: Étudiez-vous en ce moment de façon spéciale les répercussions des découvertes à la baie Prudhoe?

M. Howland: Bien sûr, et je suis prêt à faire une déclaration sur ce sujet, si vous le désirez. Je tiens à signaler au Comité la présence des membres du personnel de l'Office qui ont réuni les données nécessaires à une évaluation aussi juste que possible de la portée de cette découverte. Si le Comité le désire, j'irai de l'avant.

M. Aiken: Monsieur le président, le sujet nous intéresse tellement à l'heure actuelle et il revêt une telle importance que je serai très heureux d'entendre l'exposé de M. Howland.

M. Howland: Monsieur le président, le sujet est compliqué si l'on jette un coup d'œil sur l'avenir; il l'est encore plus du fait que certains aspects ne sont pas clair, par exemple, l'étendue et la

nature de la découverte sur le versant nord dont nous reconnaissons tous l'importance.

Monsieur le président, je peux me restreindre aux prévisions d'ordre général, si vous le voulez, mais vous préférez peut-être que je réponde à la question qui intéresse tout particulièrement M. Aiken, c'est-à-dire les répercussions probables de la découverte à Prudhoe Bay sur l'industrie canadienne?

Si l'Office se livre à des estimations c'est pour mettre en relief l'importance de nombreuses hypothèses. L'Office n'attache pas tellement d'importance à l'exactitude des chiffres qui découlent de ces estimations; en fait il ne veut pas qu'ils portent

• 1030

l'auréole de la magie et de l'autorité. Grâce à ses estimations, l'Office est en mesure de situer les problèmes qui l'occupent. Il est aussi en mesure d'anticiper les questions qui peuvent donner lieu à des lignes de conduite, et d'en saisir le gouvernement en vue d'une décision.

De plus, l'Office publie ses estimations, mais sous forme d'imprimés à l'usage du personnel; à son avis, mis à part son souci pour la qualité du travail, c'est la meilleure méthode à suivre. L'Office empêche ainsi—le Comité en conviendra sans doute—les requérants de s'inspirer de ses estimations et peut adopter une attitude objective à l'égard des questions sur lesquelles il doit porter uu jugement en vertu de ses pouvoirs quasi-juridiques. En ce qui concerne le secteur des pronostics afférents aux marchés américains du pétrole et du gaz naturel, l'Office a pris une part active avec le personnel à l'établissement de quelques conjectures. Sous ce rapport, je vous mets en garde, les prévisions sont tout à fait préliminaires et sujettes à correction de temps à autre au cours des prochaines semaines et prochains mois. Nous comptons y apporter un supplément au moyen d'une estimation annuelle du potentiel du marché.

Les prédictions actuelles de l'Office quant à l'ampleur des marchés américains en 1990 représentent une extension de nos travaus de 1966 et 1967 qui ont constitué une importante toile de fond aux pourparlers avec les États-Unis pour la construction de rallonges à deux pipe-lines en territoire américain: l'expansion du réseau Aurora-Glacier et la canalisation IPL Lakehead à travers Chicago.

Nos études ont relevé non seulement l'insuffisance de pipe-lines pour le transport de pétrole brut à certaines régions des États-Unis desservies par le Canada, mais aussi, la probabilité statistique vers 1972 d'une incapacité des États-Unis à combler, à l'aide de sources étrangères, la demande sans cesse croissante pour les produits du pétrole.

Nos efforts les plus récents ont porté sur l'évavaluation des effets de la découverte de pétrole dans le versant nord de l'Alaska sur l'insuffisance dont je viens de parler.

Avant d'attirer votre attention sur les graphiques d'estimations de l'Office, je dois souligner nombre de perspectives qui ne seront justifiées qu'en proportion de l'exactitude des pronostics.

A supposer que les États-Unis veuillent restreindre au taux actuel les importations d'outremer et maintenir le présent rapport entre les réserves et la production, les États-Unis, selon nos estimations, devront s'assurer d'une nouvelle réserve de 80 milliards de barils en 1980. Permettez-moi de répéter ce chiffre. En 1980, les États-Unis devont compter sur de nouvelles réserves d'environ 80 milliards de barils.

• 1035

C'est à la lumière de ce chiffre qu'on doit établir les différentes estimations quant à l'ampleur des réserves du versant nordique de l'Alaska. Ces estimations varient de 5 à 50 milliards. D'après des personnes bien renseignées, le rendement serait de quelque 20 milliards, et d'après les plus optimistes d'à peu près 30 milliards.

Selon nos estimations, les réserves domestiques américaines s'épuiseraient à raison de 5 milliards de barils par an dès 1975. La consommation annuelle augmenterait jusqu'à 5½ et 6 milliards en 1980. Donc, le potentiel de 20 milliards de la baie Prudhoe ne constituerait qu'une nouvelle réserve d'une durée de trois ans; si le potentiel était de 30 milliards, la réserve ne durerait pas plus de cinq ans.

Monsieur le président, ces perspectives sont importantes puisque les gouvernements s'en inspirent pour établir leur ligne de conduite; c'est pourquoi, de concert avec l'industrie et les organismes d'autres gouvernements, l'Office précisera progressivement ses estimations.

Nous nous rendons compte que l'industrie, notamment les sociétés pétrolières, les acheteurs, les vendeurs, voire compagnies de pipe-lines, envisagent une autre perspective, c'est-à-dire, les prévisions du marché pour le mois prochain.

L'arrivée du pétrole brut du versant nordique de l'Alaska sur les marchés américains se répercutera sans aucun doute sur le volume anticipé de nos exportations. L'apleur de cette répercussion, cependant, dépendra tant des lignes de conduite du gouvernement que des facteurs économiques, ce que je ne saurais prévoir. J'espère bien qu'on va tenir compte des perspectives que j'ai mentionnées et de l'importance qu'ont toujours eu les exportations canadiennes de pétrole surtout vers le district V, en temps de crise.

Monsieur le président, permettez-moi d'attirer votre attention sur les graphiques que j'ai déjà mentionnés et dont MM. Scotland et Schwarz pourront vous entretenir avant la période des questions. Nous pouvons les distribuer dès maintenant, si vous le voulez.

J'espère, monsieur le président, que les graphiques faciliteront un peu plus la discussion que certains tableaux statistiques.

M. Aiken: Pendant qu'on distribue les graphiques, puis-je poser une question sur les prévisions? L'Office a-t-il songé à l'évolution de la demande de pétrole et d'essence, surtout par suite des changements qui pourraient se produire dans le domaine du transport par camion, je songe aux véhicules à batterie, et ainsi de suite? Avez-vous tenu compte de ces possibilités dans vos prévisions, ou sont-elles trop lointaines pour retenir l'attention?

M. Howland: Non, monsieur Aiken, elles constituent un élément très important. L'Office n'est pas seul à consulter l'industrie, nous aussi le faisons. Nous possédons une équipe de cinq membres qui va par tout le Canada s'entretenir non seulement avec les représentants de l'industrie mais aussi avec ceux des gouvernements provinciaux que le sujet intéresse. Nous nous renseignons auprès du Conseil national de recherches, et ailleurs, sur tout perfectionnement technique qui pourrait influer sur les demandes usuelles du consommateur. Nous faisons de notre mieux pour noter les changements possibles dans l'usage de différentes sources d'énergie.

M. Deakon: Monsieur le président, puis-je interrompre, s'il vous plait? Les membres du Comité pourront-ils obtenir une copie de l'exposé que vient de présenter M. Howland?

Le Président: On le copie à l'instant même, monsieur Deakon.

M. Howland: Je regrette de ne pas avoir de copies en main. J'ai écrit l'exposé hier après-midi.

• 1040

M. Aiken: Avez-vous fini votre exposé?

M. Howland: Oui. Monsieur Scotland, il serait utile que vous donniez un aperçu de l'importance des trois graphiques. Allez-y, je vous en prie.

Le Président: Monsieur Scotland, venez à l'avant s'il vous plaît.

Monsieur W. A. Scotland: (ingénieur-en-chef, Branche du génie civil, Office national de l'énergie): Monsieur le président et membres du Comité, voici trois séries de chiffres qui indiquent l'offre et la demande que nous prévoyons aux États-Unis. Chaque chiffre correspond à un volume hypothétique et différent de la production en provenance du versant nord de l'Alaska. Dans le premier diagramme, nous imaginons une production de 1 million de barils par jour; dans le deuxième, 2.5 millions de barils par jour; dans le troisième, 4 millions de barils par jour.

Si nous revenons au premier diagramme, la ligne supérieure représente notre estimation de la demande américaine pour le pétrole et ses produits. Nous prévoyons une augmentation annuelle de la demande de 3.2 p. 100 jusqu'en 1975 et, par après, de 3 p. 100 jusqu'à 1990. Cependant, je dois le souligner, la demande a accusé une augmentation supérieure à celle de nos estimations. En dépit de cette différence, nous avons calculé pour l'année 1990 une consommation de 26 millions de barils par jour, ou un total de 9.5 milliards de barils, soit une quantité comparable à celle des réserves canadiennes de pétrole brut et de gaz naturel à la fin de 1968.

Je vous prie maintenant de regarder la seconde ligne du graphique et de remarquer l'espace entre les deux lignes du haut. Cet écart indique notre estimation des importations américaines de pétrole brut et de ses produits par bâteau-citerne et d'outremer. Les importations illustrent, dans un sens, l'incertitude à laquelle s'exposent les États-Unis quant à leurs sources d'approvisionnement. Nous les avons calculées sur la base du même pourcentage que représentent les importations de 1968 par rapport à la demande. Elles passent de 2.334 millions de barils par jour, en 1968, à 4.5 millions, en 1990.

La courbe la plus basse reflète notre évaluation de la production américaine dans les 48 États au

sud de notre latitude et de la production de Cook Inlet, en Alaska. Vous remarquerez que la courbe varie d'un graphique à l'autre. Elle atteindra son plus haut point en 1974 ou en 1975, alors que le débit sera de 12 millions de barils par jour, pour ensuite décroître graduellement. Le début et le rythme du déclin dépendront du nombre de barils extraits du versant nord de l'Alaska, un million ou quatre millions par jour.

L'espace qui sépare les deux courbes inférieures représente la production estimative que fournira le versant nord de l'Alaska. Ce pétrole, on peut le constater, sera mis en marché aux États-Unis en

• 1045

1972, année prévue pour le parachèvement du réseau de pipe-lines transalaskien, et l'on compte en vendre 400,000 barils par jour la première année, et par la suite 400,000 barils de plus par jour les années subséquentes jusqu'à concurrence de 1, 2.5 ou 4 millions de barils par jour, selon le cas.

Mais la partie hachurée au centre, entre la demande américaine et le potentiel américain, voilà où le Canada peut convoiter sa part du gâteau. C'est l'écart de production dont a parlé M. Howland. Les graphiques la décomposent en deux groupes, sous les rubriques "Débouchés pour le Canada" et "Importations de pétrole synthétique ou de mélanges spéciaux". Partant d'une hypothèse tout à fait arbitraire, on a estimé, pour les besoins de la cause, que le Canada serait appelé à combler la moitié de cet écart. A ce rythme, le Canada fournira de 4.74 millions de barils par jour, comme en témoigne le diagramme 1, à 3.7 millions de barils par jour, comme en fait foi le diagramme 3, selon le volume de production du talus nord de l'Alaska. J'aimerais préciser que l'écart s'élargit très vite. Il commencera à se manifester entre 1974 et 1977, dépendant du rythme de production du talus nord de l'Alaska.

Voilà ce qui se dégage, en principe, des trois tableaux. J'oubliais de dire que la demande des États-Unis est la même dans les trois cas. L'écart représente la différence entre l'offre et la demande aux États-Unis.

Le Président: Merci beaucoup, monsieur Scotland. Avez-vous terminé, monsieur Aiken?

M. Aiken: Monsieur le président, comme M. Scotland répondait à l'une de mes questions, je crois que mon temps est écoulé maintenant. J'ai d'autres questions à poser, mais je vais céder mon tour pour le moment.

Le Président: En effet, les questions ont été plutôt longues, mais il le fallait. Alors, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, nous allons donner à quelqu'un d'autre l'occasion d'interroger le témoin.

M. Aiken: Mais puis-je poser simplement une question au sujet du tableau? Il indique que le Canada pourra vendre 4.75 millions de barils par jour. Nos réserves destinées à l'exportation pourront-elles, selon vous, fournir une telle quantité?

M. Scotland: Nous avons analysé séparément deux régions canadiennes productrices. Notre première étude portait sur les régions productrices actuelles, c'est-à-dire le bassin sédimentaire de l'Ouest du Canada. L'examen de cette seule source nous démontre bien, et sans tenir compte des bancs de goudron, que nous ne pourrons profiter à plein de ces débouchés et exporter la quantité indiquée au diagramme 1 avant 1980.

Notre analyse s'est ensuite portée sur ce qu'on pourrait appeler l'arrière-pays, soit le delta Mackenzie, les îles de l'Arctique, la baie d'Hudson, les basses terres du Saint-Laurent, la Gaspésie, les gisements sous-marins des deux littoraux. Une étude de ces régions nous assure vraisemblablement de pouvoir combler l'écart et d'exporter la quantité indiquée au diagramme 1, et là encore, sans avoir recours aux bancs de goudron. Il ne faut pas en-

• 1050

tendre par là que les bancs de goudron ne produiront pas en abondance d'ici la, mais il s'agit d'un cas particulier, et je n'ai parlé que des industries conventionnelles dans le bassin sédimentaire de l'Ouest ou dans certaines régions éloignées.

M. Aiken: C'est une prédiction très optimiste de la production nord-américaine dans le proche avenir.

M. Scotland: Oui, en effet. Nous avons démontré que les États-Unis connaissaient un besoin nouveau et très important d'importer du pétrole. Pour ce qui est de notre production, nos études révèlent que certaines de nos régions peuvent satisfaire à cette demande croissante, sans oublier une curieuse coïncidence: ce besoin soudain aux États-Unis d'importer en grandes quantités correspond à la mise en œuvre de nos propres ressources dans l'arrière-pays.

M. Aiken: Merci.

Le Président: Les interlocuteurs, selon ma liste, seront les suivants: M. Harding, M. Yewchuk, M. Deakon et M. Hymmen. A vous la parole, monsieur Harding.

M. Harding: Monsieur le président, si certains membres du comité ont à poser des questions relatives aux tableaux, je pourrais bien leur céder mon tour, car je n'en ai pas.

Le Président: M. Hymmen a dit qu'il en avait. Je vais donc lui donner la parole.

M. Hymmen: Monsieur le président, j'ai une question à poser à M. Scotland au sujet du tableau. Je me demande s'il pourrait, lui, ou le docteur Howland ou quelqu'un d'autre, m'expliquer la partie relative au pétrole synthétique dont la production commencerait en 1974, et me dire où en est le pétrole synthétique aujourd'hui?

M. Howland: Il s'agit ici, monsieur Hymmen des pétroles bruts synthétiques des États-Unis provenant des schistes bitumineux ou de l'essence extraite du houblon. C'est simpleent une hypothèse. L'exploitation en aurait atteint ce point d'après nos extrapolations. Nous avons brossé un tableau quelque peu optimiste, par réaction, peut-être, à l'idée d'un entier fiasco. Il est de bonne augure, toutefois, de constater que les sociétés qui ont découvert les vastes gisements de pétrole d'Alaska continuent à exploiter activement les produits synthétiques aux États-Unis et au Canada. Notre optimisme n'est peut-être pas si mal fondé.

Nous avons longuement débattu entre nous, monsieur Hymmen, la question de l'industrie nationale des États-Unis et de son potentiel. Dans nos prédictions, nous avons tenu compte d'une évaluation optimiste. On nous dit, de sources bien renseignées, que l'industrie américaine a probablement atteint son apogée. Nous avons majoré la quantité actuelle de quelque 2 millions de barils pour les prochaines années, et nous avons établi nos calculs comme si la quantité maximale de l'industrie nationale américaine se poursuivait au-delà des pronostics. Toutes nos statistiques sont donc sujettes à toutes sortes de réserves. Nous avons donc jugé de la situation au mieux, et nous demandons au comité de ne pas s'arrêter tellement aux chiffres eux-mêmes qu'aux perspectives générales que nous avons formulées. Nous avons considéré avec le plus grand soin les éléments sur lesquels reposent ces tableaux et les courbes varient d'un tableau à l'autre.

Le Président: Y a-t-il d'autres questions au sujet des tableaux? Très bien, allez-y, monsieur Harding.

M. Harding: Merci, monsieur le président. J'aimerais pourtant étudier davantage les documents qu'on nous a remis, car ils suscitent, à mon avis, une foule de questions, et les députés voudront certes aborder de fort intéressantes discussions, à partir de ces documents.

Je voudrais, toutefois, relever certaines observations de notre exposé du début. Le ministre ou le docteur Howland, je ne sais plus, nous a dit que la BC Hydro avait présenté deux demandes de licence d'exportation à la Commission. Peut-on en parler à cette réunion-ci, histoire de connaître la quantité qu'elle compte exporter et les modalités de cette

• 1055

exportation? Ces questions sont-elles pertinentes? J'aimerais certainement obtenir ces renseignements si on peut me les fournir.

M. Howland: Monsieur le président, M. Harding peut certainement demander quelles quantités vont être exportées, car toute demande présentée à la Commission, monsieur Harding, devient du domaine public. M. Briggs y répondra volontiers.

M. Harding: M. Briggs peut-il dire au comité la quantité qui va être exportée selon chacune de ces licences. Sauf erreur, la BC Hydro a présenté deux demandes d'exportation. Pourrions-nous connaître les conditions de l'exportation ainsi que le destinataire.

M. Briggs: Monsieur le président, la BC Hydro a remis trois demandes à la Commission, mais je ne les ai pas avec moi. La première vise l'exportation d'énergie primaire à la région de Point Roberts dans l'État de Washington. Il s'agit d'une quantité assez limitée, et je ne me souviens pas des conditions de la demande. Cette énergie va simplement alimenter Point Roberts aux États-Unis, qui, comme vous le savez, est séparée de Washington par la baie Boundary.

Selon la deuxième, elle exportera de l'énergie au rythme de 100 millions de kilowatts-heures par mois pendant 17 mois consécutifs. Cela va débuter, si ma mémoire est bonne, vers 1970, mais je n'en suis pas certain. Il s'agira ici, en gros, de l'énergie produite à la vapeur par l'usine de vapeur de Burrard qui deviendra à ce moment-là, du moins on s'y attend, excédentaire aux besoins de la Colombie-

Britannique, car, et les membres du comité le savent bien, les canalisations du barrage de Portage Mountain sur la rivière La Paix sont déjà en activité et achemineront des quantités considérables d'énergie vers la partie sud-ouest de la Colombie-Britannique à partir de l'usine de Portage Mountain.

La troisième demande vise l'exportation d'éner-

• 1100

gie jusqu'à concurrence de 4 milliards de kilowatts-heures par année, mais les autorités fédérales de la Colombie-Britannique peuvent interrompre cette exportation d'énergie quand bon leur semble, et cette énergie ne sera exportée que lorsque les consommateurs canadiens de la région auront satisfait leurs besoins en énergie et le contrat stipulera que la BC Hydro satisfera à la demande canadienne avant d'exporter une partie quelconque de cette énergie. Elle conservera donc toute la latitude voulue quant à la quantité exportée et le moment de l'exportation. Vous savez sans doute, monsieur Harding, que les raccords de 500,000 volts reliant la Bonneville Power Authority du nord-ouest des États-Unis et les grandes sociétés de services d'électricité de la Californie, du Nevada et de l'Arizona. Deux autres lignes directes ont aussi été installées entre les nord-ouest et le sud-ouest des États-Unis; il y aura donc bien des façons d'acheminer l'énergie excédentaire canadienne aux marchés américains en cas de pénurie, ou s'il devient économique de fermer les génératrices à vapeur et de leur substituer, pour un temps, de l'électricité en provenance du Canada.

M. Harding: Quel prix indique-t-on dans chacune des demandes? Je m'intéresse en particulier à celle relative à Point Roberts. Je crois, en effet, que c'est logique. . .

M. Howland: C'est une installation frontalière.

M. Harding: Oui, ce n'est qu'une toute petite pointe et il est logique qu'elle soit alimentée par le Canada. Quel prix indiquent les deux autres? Et j'aimerais poser la même question à l'égard des exportations en provenance du Manitoba.

M. Briggs: Je dois dire, monsieur Harding, que la question du prix sera l'un des principaux objets des pourparlers qui auront cours entre l'Office et la BC Hydro.

M. Harding: Je vois. Ont-ils proposé un prix général qui ne vous satisfasse point? Ou est-ce là une question que l'Office et la société. . .

M. Briggs: Le point, c'est que le prix doit être souple.

M. Harding: Je vois.

M. Briggs: Voici ce qui en est: Si, par exemple, au mois de juillet 1972, nous avions l'occasion de vendre, disons, 100 millions de kilowatts-heures d'électricité, à la Californie, il faudrait que le prix en soit légèrement inférieur aux frais de production en Californie au moyen des génératrices ou des usines à vapeur. Pour vendre cette électricité, il faut donc que le prix puisse s'adapter aux circonstances.

M. Harding: Peut-on me dire quelle quantité d'énergie le Manitoba va exporter, et à qui?

• 1105

M. Briggs: L'électricité que le Manitoba exportera proviendra, dans une large mesure, de la nouvelle usine de Kettle Falls sur la rivière Nelson, qui sera reliée, comme vous le savez, au sud du Manitoba par une ligne directe de transmission. On a proposé de relier le réseau de la Manitoba Hydro Electric Board au circuit de haute tension qui traverse le Dakota-Nord, le Minnesota, le Wisconsin et deux ou trois États avoisinants. Donc, s'il y a un surplus d'électricité au Manitoba, on peut le vendre aux quelques six ou sept compagnies d'électricité reliées à cette ligne de transmission américaine. La même réflexion au sujet du prix, monsieur Harding, vaut pour la réponse que je vous ai donnée à l'égard de la Colombie-Britannique.

M. Harding: J'aimerais revenir à une autre question.

M. Howland: Monsieur Harding, avant que vous ne passiez à autre chose, je voudrais simplement attirer votre attention sur la loi de l'Office national de l'énergie. Vous dites que l'Office, selon la partie VI de la loi, doit étudier ces questions. J'aimerais vous rappeler que l'Office doit considérer ces demandes en regard de ces deux questions dans la loi qui dit:

> 83. Lorsqu'une demande de licence lui est présentée, l'Office doit tenir compte de toutes

les considérations qui lui semblent pertinentes et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, l'Office doit s'assurer

a) que la quantité de gaz ou de force motrice à exporter ne dépasse pas l'excédent après la déduction voulue pour les besoins d'utilisation raisonnablement prévisibles au Canada, eu égard à l'orientation de la découverte du gaz au Canada; et

b) que le prix devant être exigé par l'auteur de la demande, pour du gaz ou de la force motrice par lui exportée, est juste et raisonnable en fonction de l'intérêt public.

J'ignore si cela vous rassure, mais vous avez chargé un Office de déterminer ces choses minutieusement et c'est ce que nous nous sommes engagés de faire monsieur.

M. Harding: Merci, monsieur Howland. J'ai d'autres questions, monsieur le président, et j'aimerais poursuivre dans cette veine. Il me semble que nous nous raccordons au réseau électrique des États-Unis. Au cours des ans, il a coulé beaucoup d'encre à propos de la création d'un réseau national d'énergie au Canada, et il me semble que ce réseau canadien ne s'est tout simplement pas matérialisé. A-t-on terminé les études effectuées à ce sujet? Quelle est la position de l'Office au sujet du réseau canadien qui, à mon avis, est absolument essentiel si nous voulons voir un certain essor dans plusieurs domaines au Canada qui ont désespérément besoin d'énergie et qui doivent obtenir de l'énergie s'ils veulent se développer économiquement. Nous semblons aller au Nord et au Sud dans chaque province avec de l'énergie supplémentaire et je me demande si cette idée a été reléguée aux oubliettes; et si vous avez décidez que ce n'est pas une entreprise rentable présentement, ou si les provinces ne collaborent pas, ou justement qui est-ce qui bloque tout.

M. Briggs: Vous vous rappelez sans doute, monsieur Harding, qu'un rapport du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressouces a été présenté à la Chambre l'automne dernier, je pense; la date à laquelle il a été déposé m'échappe. Ce rapport traitait en détail d'une étude qui avait été faite sur un réseau transcanadien. Bien que je n'aie pas d'exemplaire de ce rapport avec moi et que je ne peux me prononcer avec certitude sur ce qu'on y préconise, néanmoins, monsieur le président, j'ai bien l'impression en somme que le raccordement des réseaux entre les provinces canadiennes et les régions économiques du pays devrait être considéré à titre régional, de façon qu'on puisse profiter des avantages les plus évidents, directs et appropriés.

Tous les membres du Comité savent que les provinces contrôlent elles-mêmes cette ressource naturelle et qu'en outre la plupart d'entre elles ont

• 1110

créé leur propre commission d'utilité publique pour la production et la transmission d'énergie dans leur province. Nous savons tous que les provinces gardent jalousement leurs prérogatives. Nous devons donc tenir compte de cette situation. Néanmoins, nous de l'Office de l'énergie sommes en train d'étudier les avantages que l'on pourrait tirer de ce raccordement interprovincial. Je n'ai pas présentement le résultat de ces études, mais c'est l'une des initiatives importantes de l'Office.

Je dois dire que les exigences pour nos employés dans le groupe de l'énergie électrique sont fort grandes pour un certain nombre de raisons. Nous avons trois ingénieurs supérieurs dans notre groupe d'ingénieurs en électricité, qui sont appuyés par quatre ou cinq autres techniciens. Vous voyez donc que nos moyens d'examiner les nombreuses facettes de l'industrie de l'énergie canadienne sont fort limités. Dans la limite de nos moyens, nous essayons d'effectuer les études et les examens qui semblent être les plus avantageux.

M. Harding: Monsieur le président, est-ce que mon temps de parole est presque écoulé?

Le Président: Oui, depuis quelque temps déjà.

M. Harding: Monsieur le président, je sais que nous avons un laps de dix minutes et que d'autres membres ont des questions à poser, mais j'aimerais revenir sur ce sujet un peu plus tard. Je passe pour l'instant.

Le Président: Je vous ai laissé parler plus de 15 minutes parce que M. Aitken avait parlé assez longtemps. Les réponses ont été si longues qu'on doit en tenir compte.

M. Yewchuk: Monsieur le président, je voulais poser une ou deux questions à propos des sables bitumineux de l'Athabasca dont vous avez parlé dans votre exposé préliminaire, ou quelqu'un d'autre. Comment les réserves à la baie Prudhoe se

comparent-elles à celles de la région des sables bitumineux?

M. Howland: Il est plutôt difficile de juger de la réserve de la baie Prudhoe présentement; mais si vous estimez qu'elle est de 20 milliards, ce qui constitue une très grande réserve, le double de celle de l'Alberta, vous compareriez ces 20 milliards aux 300 milliards des sables bitumineux. Les sables bitumineux sont difficiles à juger. Parlons-nous de réserves récupérables ou des sables bitumineux eux-mêmes sans tenir compte de l'huile lourde qui a des propriétés semblables, mais qui ne s'infiltre pas dans les sables invironnants, si l'on peut s'exprimer ainsi? C'est lourd et difficile à récupérer au au cours du processus normal de forage et de récupération à partir des puits. Toutefois, pour répondre à votre question, disons 30 milliards pour la baie Prudhoe, chiffre qu'il faut multiplier par 10 pour avoir une idée de l'ampleur.

• 1115

M. Yewchuk: Est-ce que la découverte en Alaska a fait diminuer l'exploitation des sables bitumineux, à votre avis?

M. Howland: Je pense qu'il importe de noter que le groupe des produits synthétiques bruts qui a fait une demande à l'Alberta Oil and Gas Conservation Board était prêt à remettre sa demande à deux ou trois ans. Je pense que c'était deux ans.

M. Yewchuk: Quelle est la politique en ce qui concerne la rapidité avec laquelle on permettra l'exploitation des sables bitumineux à la lumière de la découverte en Alaska, et le reste? Est-ce qu'on a fixé un délai pour la rapidité avec laquelle l'exploitation des sables bitumineux se fera?

M. Howland: Le gouvernement albertain, l'autorité en la matière, a fixé un délai. Il a établi une formule selon laquelle le potentiel de production des sables bitumineux ou aux sables pétrolifères de l'Alaska est axé sur une certaine proportion du marché total du pétrole albertain. Toutefois, récemment, l'an dernier je crois, il a libéralisé cette politique en permettant des exploitations aux compagnies qui garantiraient l'accès aux nouveaux marchés, et il a tenté de définir ce qu'était un nouveau marché.

M. Yewchuk: On a dit que si l'on permettait à l'exploitation des sables de procéder sans restrictions, cela rendrait l'industrie classique du pétrole périmée. Est-ce exact?

M. Howland: Je pense que c'est là une question d'opinion. Certaines gens sont fort optimistes à propos de la production des sables pétrolifères, comme ils le sont au sujet du passage du Nord-Ouest, ou des eaux septentrionales, par le Manhattan. Par ailleurs, il y a des pessimistes qui prétendent que la production des sables pétrolifères ne pourra débuter que dans une décennie. Je pense que la Great Canadian Oil Company a parfois cru qu'elle était un peu plus loin du but que prévu à cause de problèmes de production.

Il est assez intéressant de noter, cependant, que nous avons en fait au Canada une première usine commerciale exploitant les sables pétrolifères, et je ne doute pas que les compagnies intéressées résoudront les problèmes que leur pose la mise en valeur de cette ressource inestimable.

M. Yewchuk: Quelles sont vos extrapolations sur l'exploitation des sables bitumineux au cours des prochaines années? Quand pensez-vous que les sables bitumineux seront pleinement exploités?

M. Howland: Nous avons eu tendance dans nos prévisions à retarder l'avènement d'une très grande production des sables pétrolifères. Toutefois, si l'on n'était pas optimiste à propos de la découverte de pétrole au Canada et dans le delta du Mackenzie, ou dans les îles de l'Arctique ou sur les côtes, je pense que selon les évaluations dont nous avons parlé ce matin, il y aura une exploitation rapide des sables pétrolifères dans quelques années pour satisfaire au besoin des États-Unis.

M. Yewchuk: Etes-vous d'avis que si l'on découvrait du pétrole dans les îles de l'Arctique, ce serait plus économique de le transporter ici que d'exploiter les sables bitumineux?

M. Howland: Si la découverte est de la même nature que celle de la baie Prudhoe, à savoir des puits très riches, je ne crois pas que les sables pétrolifères pourraient les concurrencer si les moyens de transport étaient pratiques. Il y a deux choses à considérer: primo, le coût de la production serait inférieur à celui des sables pétrolifères; secundo, les transports par pétroliers sont plus efficaces que ceux par pipe-line.

• 1120

M. Yewchuk: Merci, monsieur le président.

Le Président: Monsieur Deakon.

M. Deakon: Merci, monsieur le président. J'aimerais poser quelques questions à M. Howland au sujet de la situation de l'or noir au Canada. Pourriez-vous nous dire, monsieur Howland, si nous satisfaisons présentement à la demande de pétrole américaine?

M. Howland: Si vous voulez dire que nous leur envoyons toute la quantité qu'ils veulent, la réponse est non.

M. Deakon: Pourquoi ne le faisons-nous pas?

M. Howland: Si nous parlons du district V, je dois dire en contrepartie que le district V envoie quelque 200,000 barils par jour présentement. Je devrais donc rectifier ma première réponse, à savoir que le district V envoie une quantité correspondant au besoin global de cette région. Pour l'autre région, il existe un arrangement entre les deux pays, et M. Lang a dit à la Chambre des communes que l'esprit de cette entente était observé au Canada.

M. Deakon: Pouvez-vous nous dire quelle quantité de pétrole vénézuélien entre au Canada?

M. Howland: Environ 69 p. 100 de notre production. En 1968, la moyenne quotidienne pour l'année était de 330,000 barils par jour, environ.

M. Deakon: Est-ce que ce pétrole est surtout acheminé vers la région de Montréal?

M. Howland: Je parle ici du pétrole brut importé. Cela ne comprend pas les produits qui viennent aussi du Vénézuéla.

M. Deakon: Je m'intéresse au pétrole brut seulement. Est-ce qu'il est acheminé surtout vers la région de Montréal?

M. Howland: Oui. Les grosses commandes viennent de Montréal.

M. Deakon: Monsieur Howland, comme vous avez dit dans votre première réponse que nous ne satisfaisions pas complètement à la demande, sauf pour une région, des États-Unis, prévoyez-vous que nos marchés se ressentiront de l'importation de pétrole brut du Vénézuéla?

M. Howland: Que nos . . .?

M. Deakon: Que nos futures débouchés aux États-Unis se ressentiront à cause de l'importation de ce pétrole vénézuélien qui est peut-être transporté ensuite aux États-Unis pour être raffiné à Buffalo ou à Chicago.

M. Howland: Je ne comprends pas votre raisonnement. Je dirais, monsieur, qu'en général les États-Unis ont voulu que nous leur fournissions dans une large mesure du pétrole brut vénézuélien. Il a été assez significatif, je pense, qu'au cours de la première partie du programme de la politique du pétrole institué en 1961, c'est-à-dire au cours des premières années quand nous avons informé les États-Unis du programme, nous envisagions des objectifs de croissance au Canada, dont environ la moitié seraient atteints grâce à l'expansion du marché intérieur et l'autre grâce à celle des marchés américains. Au cours des trois ou quatre premières années du programme, nos importations du pétrole brut vénézuélien correspondaient à peu près à la croissance de nos exportations, et vu l'importance du Vénézuéla pour le Canada et les États-Unis, je pense que cela a été une circonstance fort heureuse qui a permis aux États-Unis, dans le cadre de leur

• 1125

programme qui est fort vaste et fort coûteux, de favoriser la croissance du Canada aux dépens de celle du Vénézuéla quant aux exportations aux États-Unis.

M. Deakon: Monsieur Howland, ma question découlait de votre assertion selon laquelle nous ne satisfaisons pas complètement la demande des marchés américains; si, par exemple les États-Unis subventionnaient l'achat du pétrole vénézuélien qu'ils veulent et que nous ne voulons pas leur fournir, est-ce que nous risquerions, selon vous, de perdre nos marchés aux États-Unis?

M. Howland: Je ne prévois pas cela, mais je ne suis pas prophète. Je pense, monsieur, que nous parlons de préserver une entente conclue entre les deux pays pour 1967, et les importations des États-Unis au Vénézuéla ont déjà été fixées pour cette année, en raison de l'émission de billets pour cette année. Ainsi, toute quantité dépassant 306,000 barils par jour que l'on exportera, quantité que les États-Unis ont utilisé dans leurs objectifs de 1967, y compris les importations de pétrole brut en provenance des côtes; par côtes, je veux dire le pétrole brut étranger transporté par pétrolier. Ils ont déjà établi cela en raison de . . . Mais je m'écarte du sujet? Je veux préciser que cela figure déjà à leur programme et que tout ce que nous leur exporterions en excédent de 306,000 barils serait au détri-

ment de l'industrie américaine, non pas du Vénézuéla. Et cela n'aiderait pas non plus le Vénézuéla en 1969.

M. Deakon: Monsieur Howland, prévoyez-vous qu'on puisse aménager un pipe-line pour amener le pétrole des versants nord de l'Alaska vers le centre méridional des États-Unis à travers le Canada?

M. Howland: Cette possibilité existe, certes. Vous voulez dire par la vallée du Mackenzie, sans doute; c'est la voie probable.

M. Deakon: Une dernière question, monsieur le président. Les États-Unis, imposent-ils, permettent-ils, ou limitent-ils dans une certaine mesure l'exportation de notre pétrole chez eux; autrement dit, leur exporter seulement un certain pourcentage de leur production ou de leur consommation?

M. Howland: Vous voulez savoir s'ils imposent des restrictions quant à la quantité de pétrole expédié aux États-Unis par le réseau interprovincial de la tête des Lacs?

M. Deakon: Oui, c'est cela.

M. Howland: Aucune.

M. Deakon: Merci, monsieur le président.

M. Le Président: Monsieur Hymmen.

M. Hymmen: Monsieur Howland, bien que notre politique pétrolière nationale ne soit pas immuable, aurais-je tort de croire qu'elle n'a pas changé depuis son adoption en 1961, quant aux objectifs et contrôles?

M. Howland: Sauf erreur, la délimination des régions reste la même. Vous savez sans doute que cette politique a surtout pour but d'étendre nos débouchés au Canada de façon à approvisionner tout le pays à l'ouest de l'Outaouais à l'aide de produits raffinés à partir de pétrole canadien. Norte politique était aussi de favoriser les exportations de pétrole, et pour autant que je sache elle est toujours orientée en ce sens.

M. Hymmen: J'ai une question plutôt sempiternelle à poser, vu qu'on l'a posée tant de fois déjà. Quelle est la situation économique, actuelle et future du pipe-line de Montréal, par rapport aux importations venant du Vénézuéla?

• 1130

M. Howland: Votre question a deux aspects, monsieur.

M. Hymmen: J'attends donc deux réponses.

M. Howland: Dans les conditions actuelles, le pétrole brut canadien ne peut concurrencer les pétroles importés à Montréal. Reste à savoir si ces conditions pourraient changer. S'agit-il seulement des conditions économiques futures des centres pétroliers de l'Alberta, ou bien des possibilités des nappes des îles de l'Arctique, de la baie d'Hudson et de l'arctique de l'Est, où les pétroles bruts canadiens pourraient devenir très compétitifs et même indépendants des pétroles importés?

M. Hymmen: Je me demande si vous ne pourriez pas donner des chiffres au Comité, monsieur Howland. Quel est le coût approximatif du pétrole brut de l'Alberta, livré à Montréal? Sans doute faudrait-il tenir compte de l'amortissement d'un pipe-line, n'est-ce pas?

M. Howland: Je crois qu'il serait difficile de donner des chiffres au Comité; d'ailleurs, l'Office ne possède pas les données qu'il faudrait pour répondre à votre question. Néanmoins, ses estimations à ce sujet se fondent sur les chiffres du BFS, qui révèlent que le prix moyen des pétroles bruts importés est de $2.57 le baril, à Montréal. Le prix moyen du pétrole de l'Alberta est à peu près le même en Alberta. Grosso modo, le prix du pétrole brut canadien est de $3.25 le baril à Toronto. Le transporter plus loin, même à l'aide d'un embranchement qui relierait Sault-Sainte-Marie à l'Ouest canadien pour approvisionner le centre montréalais à meilleur compte que celui de Toronto, exigerait une performance économique frisant l'impossible.

Il faut toutefois reconnaître que cela pourrait se faire un jour et que les conditions pourraient changer, mais dans les conditions actuelles je n'aimerais pas proposer à mes collègues de nous engager corps et âme dans une analyse économique détaillée de la rentabilité d'un pipe-line reliant l'Ouest à Montréal. Je pense que l'Office s'y intéresserait s'il s'agissait d'établir une ligne de conduite à cet égard.

M. Hymmen: Une autre question. Si je ne me trompe, une raffinerie de Montréal, qui s'approvisionnerait de pétrole vénézuélien, envisagerait

d'écouler ses produits sur le marché de Toronto. Etes-vous au courant de cela?

M. Howland: J'en ai entendu parler. Je lis les journaux aussi.

M. Hymmen: Qu'en pense l'Office?

M. Howland: Ma foi, je connais la compagnie et ses antécédents, et cela ne m'inquiète pas du tout. Je sais qu'elle n'envisage pas de le faire et qu'elle a pris d'autres dispositions.

• 1135

M. Hymmen: Merci, monsieur le président.

M. Howland: Pourrais-je dire un mot, monsieur le président, au sujet de ma réponse à M. Aiken. Monsieur Deakon, vous m'avez posé une question portant sur le rôle consultatif de l'Office auprès du gouvernement. Quand vous m'avez demandé si la voie du delta du Mackenzie offrait ou non des possibilités, j'aurais dû vous signaler que nous collaborons étroitement avec la commission d'étude, composée des représentants des ministères du Nord canadien, des Transports, de l'Énergie, des Mines et des Ressources et de l'Office de l'énergie; M. Claude Isbister est le président de cette commission d'étude.

Le Président: Voilà qui termine le premier tour d'interrogatoire. Monsieur Deakon, vous avez levé la main. Avez-vous une question à poser à propos des observations de M. Hymmen?

M. Deakon: Oui, mais il ne s'agit pas de la situation pétrolière. Il s'agit du transport d'énergie électrique vers le Nord-Ouest et le Yukon, où je me suis rendu dernièrement. Nous avons parlé à bien des gens—des usagers du réseau d'électricité—et ils se sont plaints du prix excessif qu'on leur fait payer pour leur courant électrique. Je me demande—puisque l'Office prélève des droits de transmission—si vous ne pourriez pas aider à faire baisser ce prix excessif exigé du consommateur moyen du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Voici un exemple: un de ceux à qui j'ai parlé m'a dit que sa note d'électricité avait atteint $240 pour un mois, rien que pour sa maison, une habitation ordinaire.

M. Howland: Je crains fort que nous puissions faire quoi que soit, monsieur Deakon, car cela ne relève pas de nous.

M. Orange: Pourquoi donc?

M. Howland: Il appartient non pas à l'Office mais à vous-même de prendre l'initiative à ce sujet.

M. Deakon: Puisqu'il s'agit d'énergie, comment se fait-il que vous ne puissiez rien y faire?

M. Howland: Ma foi, le Parlement n'a pas jugé bon, dans la loi, de conférer à l'Office la moindre autorité quant au transport interprovincial ou provincial, à la vente ou à la distribution du courant électrique. Cela ne figure pas dans la loi dont relève l'Office. Si M. Orange veut saisir ses collègues, de la question, c'est une autre affaire.

M. Deakon: Non, monsieur Howland—je ne tiens pas à amorcer une discussion—mais les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon ne possèdent pas le statut provincial, puisqu'ils sont gouvernés par des gens nommés par le gouvernement. Je sais que certains membres du Conseil sont élus, mais les décisions définitives sont prises par le gouvernement fédéral. C'est pourquoi je pensais que vous auriez quelque chose à dire en matière de distribution de l'énergie électrique dans ces régions.

M. Howland: Je passerai volontiers vos observations à mon ami M. MacDonald, afin de voir s'il pourrait vous êtes utile, monsieur Deakon.

Le Président: Voilà une bonne idée pour le prochain bill que M. Orange présentera à la Chambre. Monsieur Harding.

M. Harding: Est-ce le deuxième tour, monsieur le président?

M. Le Président: Oui, nous y sommes.

M. Harding: Je voudrais en revenir au réseau électrique, car cela m'intéresse beaucoup. Sauf erreur, un des obstacles à son aménagement est la mauvaise volonté des provinces.

M. Briggs: Je ne voudrais pas que vous ayez cette impression, monsieur Harding, car les provinces ont

montré beaucoup de bonne volonté à l'égard de ces études. Cependant, quand un organisme fédéral empiète sur leur domaine de compétence, ce n'est plus du tout la même chose. Certaines considérations fondamentales se révéleraient peut-être utiles, monsieur le président.

• 1140

Je ne doute pas que nous ayons un jour un réseau transcanadien de distribution de courant électrique. Ce qui importe, c'est de l'aménager quand il sera rentable de le faire. A mon humble avis, il serait ridicule pour n'importe qui de dépenser $500,000 pour en économiser $50,000. Ces chiffres sont évidemment hypothétiques et n'ont rien à voir avec le coût éventuel. Personnellement, je ne crois pas qu'un réseau transcanadien de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve serait rentable, mais certaines parties le seraient déjà.

Il faut aussi se rappeler, monsieur, que, dans le contexte général de l'énergie, les considérations fondamentales relatives à la production de courant électrique sont bien différentes de celles qui ont trait à l'approvisionnement et au stockage du pétrole, du gaz naturel, et ainsi de suite.

De plus en plus, le courant électrique devient une nécessité au sens propre du mot, et on ne prévoit pas de pénurie dans un avenir prévisible, et ce en raison de la tendance des coûts de production de courant électrique. Voyons par exemple les gisements d'uranium qu'on a découvert. Les principales réserves qui se trouvent au Canada suffiront à approvisionner le pays en énergie électrique pendant je ne sais combien d'années, et pourtant les prospecteurs et les géologues continuent à chercher des gisements d'uranium.

Qui plus est, le coût de la production de courant électrique à l'aide d'uranium est surveillé de près, et le pris du kilowatt-heure—non pas le coût des centrales, mais le coût total de chaque kilowatt-heure—d'énergie électrique tirée de l'uranium ne coûtera bientôt plus, estime-t-on, que six dix-millièmes de dollar, en combustible. C'est donc là le coût du combustible seulement, sans compter le coût de l'aménagement de la centrale.

On ne prévoit pas de pénurie de courant électrique, loin de là, sauf dans certaines localités où existent des conditions spéciales. Ainsi, l'électricité devient peu à peu un produit courant que l'on fournit selon les besoins.

• 1145

Cela rend difficile l'aménagement de petites réserves d'énergie hydraulique, pour la seule raison de vouloir les exploiter. Ces ressources hydrauliques pourraient coûter beaucoup plus cher à mettre en valeur pour produire du courant électrique que les autres ressources énergétiques que le Canada pourra exploiter dans l'avenir.

Ce sont là des observations de caractère général, mais je pense qu'elles pourront vous être utiles dans vos délibérations.

M. Harding: Monsieur le président, cela me tracasse un peu. On parle depuis des années d'un réseau national d'énergie électrique. Pour ma part, je crois que certaines régions ont désespérément besoin de courant électrique, car si elles étaient électrifiées des industries iraient s'y installer.

A mon avis, si on n'aménage pas bientôt un réseau national de distribution, ces occasions seront perdues à jamais. Il me semble qu'on s'efforce trop de vendre le courant là où c'est le plus facile. Je sais qu'il faut vendre jusqu'au dernier kilowatt-heure de courant, mais apparemment on tend à négliger de plus en plus les lignes nord-sud et est-ouest. J'en suis fort inquiet.

J'ai une autre question . . .

M. Howland: Monsieur Harding, excusez-moi de vous interrompre. N'est-il pas vrai, monsieur Briggs, qu'on a aménagé beaucoup de réseaux interprovinciaux ces dernières années?

M. Briggs: C'est vrai dans une large mesure, et nous nous y intéressons beaucoup. C'est ce que j'ai voulu dire quand j'ai parlé des études que nous menions. Je suis sûr qu'on verra bientôt beaucoup de ces réseaux interprovinciaux dont certains, notamment dans l'Ouest canadien, sont fort coûteux.

M. Harding: Avez-vous des plans pour accélérer l'aménagement de ce réseau national? Avez-vous suggéré à la B.C. Hydro, par exemple, que l'énorme quantité d'énergie électrique qu'on parle de vendre aux États-Unis pourrait peut-être se vendre dans l'Est? On pourrait le dire à d'autres provinces aussi. Y a-t-il eu des négociations entre les provinces et le gouvernement fédéral en vue de pousser l'affaire?

Je me souviens qu'il y a quelques années, le bruit courait partout et surtout en Colombie-Britannique que le réseau national allait être installé, que le lien se ferait, ce n'était qu'une question de temps, avec l'Alberta et les autres provinces des Prairies, et que les usines allaient pousser comme des champignons grâce au réseau. Peu à peu, ce me semble, l'idée s'est dissipée.

M. Howland: M. Briggs rectifiera ou suppléera si j'ai tort, mais je crois que les études ont révélé l'à-propos de ce que vous signalez. Il s'agit de combiner le moment et les fonds disponibles. Si nous procédons par étapes avec ce programme orienté en ce sens, tout sera parfait. Il s'agit de savoir si on devrait adopter ce genre de programme, coûte que coûte.

Je crois qu'on est arrivé à la conclusion qu'il faudrait renforcer la liaison entre les provinces, car celle qui s'établit dans les Maritimes en révèle le bien-fondé. C'est la bonne direction. La région de l'Atlantique a reçu de l'aide à cette fin.

• 1150

Ailleurs, les frais sont exorbitants, mais si nous procédons avec réalisme, nous mettrons sur pied un magnifique programme, comme vous le dites. Toutefois, il serait très onéreux, et il ne s'agit pas de le réaliser par plaisir, car il ne sera pas d'exécution facile.

Cela répond-il à votre question, monsieur Briggs?

M. Briggs: Oui, certes, monsieur le président. Pour répondre à la question de M. Harding, je pourrais lui expliquer ce qui s'est fait et ce qu'on est en train de faire. Cela vous convient-il monsieur Harding?

M. Harding: Oui, j'en serais ravi.

M. Briggs: Commençons donc par les Maritimes—la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. Il y a trois centrales: deux en Nouvelle-Écosse et une grande au Nouveau-Brunswick. Elles sont reliées par deux lignes à haute tension. On est en train d'étudier la pose de lignes supplémentaires et on a organisé ce qu'on appelle le Syndicat de l'électricité des Maritimes; les membres de ce syndicat étudient les aménagements futurs en bloc. Ils ont entrepris deux aménagements, qui sont sur le point d'être terminés, dont l'un est l'interconnection de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick avec le réseau du Québec. La liaison étroite avec le réseau québécois est presque chose faite, mais je ne sais si la décision a été prise.

Pour ce qui est du Québec et de l'Ontario, les journaux ont annoncé que l'Ontario allait acheter d'énormes quantités de courant du Québec d'ici quelques années; ce courant proviendra de la centrale de Churchill Falls et exigera, évidemment, des lignes de transmission reliant les deux provinces.

Ensuite, l'Ouest de l'Ontario ou plutôt ce que l'Ontario Hydro appelle la région nord-ouest de l'Ontario, situé entre la pointe nord du lac Supérieur et la frontière du Manitoba, constitue un réseau distinct de l'Ontario Hydro. D'ici 1970, deux lignes de 230,000 volts relieront l'extrême-ouest de l'Ontario à l'est de la province, ce qui étend le réseau national à l'ouest de l'Ontario.

L'Ontario Hydro a passé un contrat avec le Manitoba pour une certaine quantité de courant, qui sera produit à la centrale de Kettle Rapids sur le Nelson. Les livraisons commenceront dans les premières années 1970, et cela exigera des lignes de transmission à haute tension, pour relier l'ouest de l'Ontario et le Manitoba.

Le Manitoba a déjà conclu des ententes avec la Saskatchewan pour l'échange de courant; les installations fonctionnent déjà ou sont en voie d'achèvement, pour relier la Saskatchewan au Manitoba.

• 1155

Ainsi, le réseau national pousse déjà jusqu'au centre de la Saskatchewan. Il y a un vide là à cause de l'immensité des Prairies; je ne sais s'il y a déjà des plans pour le moment en vue de le combler, et je ne puis vous renseigner sur les pourparlers qui ont eu lieu entre la Colombie-Britannique et l'Alberta. A part cela, vous voyez que l'industrie de l'électricité, grâce à notre aide efficace, a pu réaliser de belles choses dans le domaine que vous avez signalé ce matin.

Monsieur Harding, je dois signaler au Comité que ceux qui n'ont pas contemplé les magnifiques lacs, montagnes et forêts qui entourent Silverton, devraient aller voir cela sans tarder.

M. Harding: Monsieur le président, j'ai plusieurs autres questions à poser, mais d'autres membres voudraient peut-être. . .

Le Président: Messieurs, de toute façon nous aurons une autre séance avec l'Office national de l'énergie à propos du crédit n° 80. Il est midi. M. Morison avait une question à poser, mais il a dû nous quitter de bonne heure; ainsi, nous ferions bien d'ajourner la séance. Nous terminerons l'étude du crédit n° 80 à la prochaine réunion. Merci d'être venus ce matin, messieurs. La séance est levée.

L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-69

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. LEONARD HOPKINS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 23

LE MARDI 13 MAI 1969

Concernant

Budget principal 1969-70 concernant l'Énergie atomique du Canada Limitée.

TÉMOINS

(*Voir Procès-verbal*)

20216—1

COMITÉ PERMANENT
DES
RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. Leonard Hopkins

Vice-président: M. K. R. Hymmen

et MM.

Aiken	Harding	Morison
Beaudoin	Lind	Orange
[1]Chappell	Mahoney	Paproski
Code	Marchand (*Kamloops-Cariboo*)	Ritchie
Comeau	Moores (*Bonavista-Trinity-Conception*)	Roy (*Timmins*)
Deakon		Whiting—20.
Gilbert		

(Quorum 11)

Le secrétaire du comité,
R. V. Virr.

Conformément à l'article 65(4)(b) du Règlement.
[1]Remplace M. Anderson le 13 mai, 1969.

(*Traduction*)

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 13 mai 1969
(23)

Le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics se réunit ce soir, à 8 h 25. Le président, M. Hopkins, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Chappell, Code, Deakon, Gilbert, Harding, Hopkins, Lind, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Orange, Paproski, Ritchie, Roy (*Timmins*) et Whiting—(13).

Aussi présents: MM. Alkenbrack, Foster, Peters et Scott, députés.

Témoins: De l'Énergie atomique du Canada, Ltée: M. J. L. Gray, président, M. D. Watson, vice-président — Administration; et M. G. H. Sprague, trésorier.

Le président donne lecture du dernier procès-verbal du sous-comité dont voici la teneur:

Le MECREDI 30 avril 1969

Le sous-comité du programme et de la procédure se réunit cet après-midi, à 3 h 30. Le président, M. Hopkins, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Comeau, Deakon, Harding, Hopkins et Orange.

Le président fait savoir qu'à cause de la grève à Air Canada le voyage à Calgary est contremandé.

Le sous-comité approuve le calendrier suivant:

Le 13 mai—Examen des crédits de l'Énergie atomic du Canada.

Le 15 mai—Examen du crédit n° 1 des Travaux publics en présence du Ministre.

Le 22 mai—Visite de la Direction des eaux intérieures, à Burlington.

Le 27 mai—Examen du crédit n° 1 de l'Énergie, des Mines et des Ressources en présence du Ministre.

A 3 h 50 de l'après-midi, la séance est levée.

Sur la motion de M. Harding, le rapport est approuvé.

Le Comité est saisi des crédits de l'Énergie atomic du Canada, Ltée.

Le président donne lecture d'une lettre de l'honorable Otto E. Lang, ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources, dans laquelle il demande que les mots "produite au Canada" soient rayés du crédit L20.

Le président présente le président de l'Énergie atomic du Canada Ltée, M. J. L. Gray, qui, à son tour, présente ses hauts fonctionnaires.

M. Gray fait un exposé préliminaire, après quoi, assisté de ses collaborateurs, il répond aux questions qu'on lui pose.

Les crédits 65 et 70 sont approuvés.

Le crédit L15 est approuvé.

Le crédit L20 est approuvé, et il est convenu qu'une recommandation soit faite à la Chambre en vue d'y faire rayer les mots "produite au Canada".

Les crédits L25 et L30 sont approuvés.

Les membres n'ayant plus de questions à poser, le président remercie les hauts fonctionnaires et, à 10 h 05 du soir, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvel avis du président.

Le secrétaire du Comité,
R. V. Virr.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 13 mai 1969

Le Président: Messieurs, je déclare la séance ouverte si vous voulez bien prendre place. Nous ne sommes pas encore en nombre, mais dès que nous le serons, je demanderais que le procès-verbal consigné au dossier soit imprimé; êtes-vous d'accord?

Des voix: Entendu.

Le Président: Tout d'abord, je tiens à vous lire le procès-verbal de la dernière réunion du 30 avril de votre sous-comité.

(Voir procès-verbaux)

Le Président: Voudrait-on proposer l'adoption de ce rapport modifié?

• 2025

M. Harding: J'en fais la proposition.

La motion est adoptée.

Le Président: Ce soir, nous avons parmi nous M. Gray, président de l'Énergie atomique du Canada, Limitée et ses proches collaborateurs. Tout en mettant en délibération les crédits n°s 65, 70, L15, L20, L25 et L30 se rapportant à l'Énergie atomique du Canada, Limitée, le programme de recherche, je crois devoir tout d'abord verser au dossier une lettre que m'a adressé le ministre de l'Énergie, des mines et des ressources où il recommande de supprimer deux termes du crédit L20.

Prévisions budgétaires 1969-1970 pour
l'Énergie atomique du Canada, Limitée

Cher monsieur,

Les prévisions budgétaires 1969-1970 pour l'Énergie atomique du Canada, Limitée, englobent le crédit L20 qui se lit ainsi qu'il suit . . .

"Crédit L20—Prêts à l'Énergie atomique du Canada, Limitée, durant l'année financière courante et les années subséquentes, selon les montants et les modalités et conditions que le gouverneur en conseil pourra approuver, pour financer l'achat d'eau lourde produite au Canada pour revente à des usagers canadiens et étrangers . . . . . .

Compte tenu du retard accusé par la centrale de Glace Bay, de la Deuterium of Canada Limited, il faudra acheter de l'eau lourde aux États-Unis et pour disposer des fonds nécessaires prescrits par le crédit L20, il convient de rayer les deux termes "produite au Canada".

Voudriez-vous avoir l'obligeance d'inscrire cette requête à l'ordre du jour du Comité, afin que le libellé révisé du crédit soit inclus dans les prévisions budgétaires pour 1969-1970 approuvées par le Parlement.

Veuillez agréer, cher Monsieur . . .

La lettre est signée Otto Lang, ministre de l'Énergie, des mines et des ressources.

Pour ouvrir la séance, je vais demander à monsieur Gray de nous présenter ses deux bras droits et j'en profite pour souhaiter la bienvenue à tous trois à à notre réunion de ce soir. Monsieur Gray?

M. J. L. Gray (Président de l'Énergie atomique du Canada, Limitée): Tantôt, vous avez parlé des crédits 65 et 70: n'en étions-nous pas au crédit 20? Je ne vois pas d'objection à ce qu'on adopte les crédits d'un autre ordre, mais j'aimerais bien voir les nôtres adoptés aussi.

Le Président: Nous suivons l'ordre chronologique du Livre bleu qui ne correspond pas tout à fait à ce que nous avons sous les yeux. Nous espérons que d'ici un an, nous aurons un seul livre et non plus deux.

M. Harding: Monsieur le président, vous dites que l'ordre chronologique n'est pas le même.

Le Président: Non, dans le Livre bleu, la numérotation est différente de ce que nous avons dans les livres que vous avez reçus des divers ministères.

M. Deakon: Pourquoi en est-ce ainsi, monsieur le président?

Le Président: Il n'y a pas si longtemps que je suis président de ce Comité, monsieur Deakon, mais je me suis demandé la même chose.

M. Orange: Monsieur le président, si je puis me permettre de glisser une explication, je crois qu'à la suite des modifications apportées aux méthodes comptables du gouvernement, à l'avenir, nous nous servirons de ce livre uniquement comme source de

référence. Cette année, il y a eu deux formules de budget; celle du livre Bleu et celle que nous avons

• 2030

sous les yeux, et c'est pourquoi il y a une légère confusion qui ne se répétera certainement pas l'année prochaine. Les deux formules ont été réunies en un programme, selon les normes traditionnelles applicables au budget du gouvernement depuis le début.

M. Harding: Monsieur le président, en sommes-nous au crédit 5 de la page 36 du livre Blanc? C'est ce que je crois comprendre.

Le Président: C'est exact.

M. Harding: Le principal, c'est de savoir à quoi nous en tenir.

Le Président: Les données que la Chambre des communes nous a fournies sont extraites du livre bleu. Ce sont celles que j'ai ici et sur lesquelles nous devons nous baser. Monsieur Gray.

M. J. L. Gray (Président de l'Énergie atomique du Canada, Limitée): Je me présente, J. L. Gray, président de l'EACL, à ma droite, M. Donald Watson, vice-président chargé des services administratifs; puis M. G. H. Sprague, trésorier.

Si je puis me permettre, monsieur le président, j'aimerais faire un petit exposé certainement indispensable pour la suite des débats. Je crois que des copies en ont été distribuées.

RÉACTEURS DE PUISSANCE À URANIUM NATUREL ET EAU LOURDE EN SERVICE, EN CONSTRUCTION OU SOUS FORME DE PROJETS

Alimentation	Type	Puissance MWe nette	Nom de la centrale ou situation géographique	Ingénieurs-projeteurs nucléaires	Date d'entrée en service
Ontario Hydro	BHW	22	NPD Rolphton	EACL & CGE	Juin 1962
Ontario Hydro	PHW	208	Douglas Point	EACL	Janvier 1967
Karachi Electric Supply Corp. W. Pakistan	PHW	125	KANUPP	CGE	1970
			RAPP I	EACL	1970
DAE India	PHW	203	Pickering I	EACL	1971
Ontario Hydro	PHW	508	Gentilly	EACL	1971
Hydro-Québec	BLW	250	Pickering II	EACL	1961
Ontario Hydro	PHW	508	Pickering III	EACL	1972
Ontario Hydro	PHW	508	RAPP II	EACL	1973
DAE India	PHW	203	Pickering IV	EACL	1973
Ontario Hydro	PHW	508	Bruce I	EACL	1975
Ontario Hydro	PHW	750	Bruce II	EACL	1976
Ontario Hydro	PHW	750	Bruce III	EACL	1977
Ontario Hydro	PHW	750	Bruce IV	EACL	1978
Ontario Hydro	PHW	750			
Total		6043 MWe			

	EACL	Énergie atomique du Canada, Limitée
	CGE	Canadian General Electric Company Limited
	CEO	Commission électrique de l'Ontario (Ontario Hydro)
	DAE	Ministère indien de l'énergie atomique
	NPD	Centrale électronucléaire prototype
	RAPP	Centrale nucléaire de Rajasthan
	KANUPP	Centrale nucléaire de Karachi
Types:	PHW	Caloporteur d'eau lourde sous pression
	BHW	Caloporteur d'eau lourde bouillante
	BLW	Caloporteur d'eau légère

Bien que l'EACL ait comparu devant le Comité il y a tout juste six mois, bien des choses se sont passées dans l'intervalle. Je voudrais passer en revue les faits saillants de date récente inhérents au programme électronucléaire au Canada et faire quelques remarques sur la recherche et la mise au point, la commercialisation et d'autres modifications apportées sur le plan organisationnel, afin que nous puissions examiner d'un œil plus objectif les prévisions budgétaires pour 1969-1970.

Programme électronucléaire

Depuis notre dernière comparution devant ce Comité, il s'est produit un événement des plus importants pour la Société: l'Ontario Hydro a en effet décidé en septembre dernier d'exiger une centrale électronucléaire d'une puissance de trois millions de kilowatts dans le comté de Bruce, sur les rives du lac Huron. Elle consistera en quatre unités ayant chacune un rendement de 750 mille kilowatts et en importance, elle sera la deuxième centrale de cette envergure dans le monde. Son coût de construction reviendrait à 760 milions de dollars, calculé sur la cote du dollar en 1968. L'Ontario Hydro exploitera cette centrale, mais il incombera à l'EACL de concevoir la partie nucléaire proprement dite.

A un moment où un grand nombre de pays sont sur le point d'adopter un système de réacteurs nucléaires, ce projet ne pouvait mieux venir à point pour faire valoir le caractère intrinsèque du système canadien. Si l'on inclut la centrale électronucléaire d'une puissance de deux millions de kilowatts en construction à Pickering (Ont.), l'Ontario Hydro s'assure une production de plus de cinq millions de kilowatts d'énergie électronucléaire. Nous avons joint au présent exposé un tableau des différents réacteurs de puissance à l'uranium naturel et à l'eau lourde qui sont en service, en construction ou sous forme de projets au Canada.

Je ne m'éterniserai pas sur ce tableau, je tiens simplement à faire remarquer que toutes ces centrales sont alimentées à l'uranium naturel modéré d'eau lourde. Sous la colonne "type", il y a trois types de caloporteurs et je les reprends: tout d'abord, il y a le BHW, c'est-à-dire eau lourde bouillante, ce qui signifie que c'est un fluide de refroidissement à l'eau lourde en ébullition; puis, le PHW, eau lourde sous pression et vous constaterez que c'est le type le plus courant, l'eau qui est acheminée n'est pas en ébullition; et enfin le BLW, eau légère bouillante, qui est de l'eau naturelle, et c'est ce type de centrale que nous érigeons au Québec.

• 2035

Si vous avez des questions à poser à propos de ce tableau, je crois qu'il vaut mieux procéder point par point au fur et à mesure que je donnerai des explications.

Alors que l'Ontario Hydro annonçait la construction de la centrale de Bruce, l'EACL faisait part de son intention d'ériger une centrale de production d'eau lourde au même endroit. Le rendement de cette centrale devait atteindre 400 tonnes par an, mais elle fut poussée à 800 tonnes afin qu'on puisse atteindre les objectifs fixés par le programme électronucléaire du Canada et répondre à la demande d'eau lourde venant de l'étranger.

La centrale de production d'eau lourde doit être exploitée par l'Ontario Hydro. Le complexe englobant la centrale actuelle de Douglas Point, la nouvelle centrale de trois millions de kilowatts et la centrale de production d'eau lourde prendra le nom de groupe électronucléaire de Bruce.

Prototype électronucléaire

La première centrale du type, le NPD, centrale électronucléaire prototype, a un puissance de 22,000 kilowatts. C'est la première de la liste. Elle est entrée en service lors du deuxième semestre de 1962 et hormis quelques difficultés au début, tout fonctionne très bien.

En 1968, la centrale a connu un arrêt de trois mois afin de substituer au caloporteur à eau lourde sous pression un caloporteur à eau lourde bouillante. On veut ainsi voir ce que donnera un système d'ébullition à plusieurs canalisations, en établir le contrôle et la régularisation. Le NPD doté de son nouvel équipement a été remis en service le 2 janvier 1969, a fonctionné à sa pleine puissance 86.8 p. 100 pendant les trois premiers mois de rendement, ce qui est remarquable.

Douglas Point

La centrale électronucléaire de Douglas Point est entrée officiellement "en service" le 26 décembre 1958 et en février 1969, elle avait à son actif un rendement de plus d'un milliard de kilowatts-heure d'électricité. Il s'agit du dernier groupe important qu'il reste à mettre en service avec le système d'approvisionnement en marche.

Au début de mars, nous avons eu des difficultés mécaniques avec l'appareil de chargement du combustible qui était devenu verrouillé au réacteur et qu'on ne parvenait pas à déverrouiller. Cela provenait d'une erreur dans le plan qui n'avait pas été rectifiée. Étant donné qu'il fallait usiner de nouveau le matériel et remplacer certaines pièces, ce qui prendrait plusieurs semaines, le fonctionnement de la centrale a été interrompu environ un mois d'avance sur le calendrier établi en vue de donner suite au

programme d'entretien prévu comprenant notamment la révision de la génératrice à turbines. On en profite pour effectuer en même temps la révision de l'appareil d'alimentation.

Pickering

La construction par l'Hydro-Ontario de la centrale de Pickering qui comporte quatre groupes et qui a une capacité de deux millions de kilowatts va bon train. Il nous incombe de concevoir le système d'alimentation à vapeur et le système central de commande. Les entrepreneurs civils ont presque terminé la construction des bâtiments abritant les réacteurs et les turbines des groupes 1 et 2. Le bâtiment du groupe 3 progresse bien et on est à édifier la charpente du bâtiment du groupe 4. Le bâtiment d'aspiration est presque terminé, de même que l'immeuble des services administratifs et les aires de service.

Notre groupe de Toronto, AECL Power Projects (Groupe des projets nucléo-électriques), vient de passer le cap des études techniques relatives à la centrale de Pickering. Celles-ci sont terminées dans une proportion de 70 p. 100 et on a commandé la plus grande partie du principal matériel dont la conception relève de l'A.E.C.L. Nous surveillons maintenant les travaux effectués par les fabricants et l'Hydro-Ontario.

Au début de 1968, nous avons dû reviser le calendrier des travaux en raison de la grève prolongée de l'industrie de la construction qui s'est produite à Pickering en 1967 et de certains retards dans la livraison du matériel. D'après les progrès accomplis depuis lors, il devrait être possible de suivre les nouveaux calendriers d'après lesquels les réacteurs des groupes 1 et 2 doivent atteindre leur point critique en 1971 et ceux des groupes 3 et 4 en 1972 et 1973.

Gentilly

La centrale nucléaire de Gentilly, localité située sur la rive sud du Saint-Laurent environ à mi-distance entre Montréal et Québec, est conçue et construite par l'A.E.C.L. avec la collaboration de l'Hydro-Québec qui exploitera la centrale pour éventuellement en faire l'acquisition. La centrale produira 250,000 kilowatts d'électricité lorsqu'elle entrera en service en 1971. Connu sous le nom de CANDU-BLW, le réacteur sera alimenté à l'uranium naturel, modéré à l'eau lourde et refroidi au moyen d'eau légère bouillante.

• 2040

On a presque terminé l'établissement des plans des parties nucléaires et classiques de la centrale. Ceux de la première ont été dressés par l'A.E.C.L. et ceux de la deuxième, par la maison Surveyer, Nenniger et Chênevert Inc. en collaboration avec la Montreal Engineering Company Limited. Les travaux techniques portent maintenant surtout sur la fabrication, la mise au point et l'installation des pièces et systèmes principaux.

Les travaux sur le chantier ont bien progressé au cours de la dernière année, la main-d'œuvre employée atteignant un sommet d'environ 750 hommes au cours de l'été de 1968.

Plus de 1,000 commandes de matériel ont été passées en 1968-1969, les coûts et engagements atteignant 90 p. 100 du total. Le déroulement de certaines phases du programme de construction a connu certaines difficultés en raison du retard dans la livraison de certains articles de matériel.

RAPP

La construction de la première centrale de l'Inde de type CANDU va bon train et une équipe de 23 personnes chargées de la mettre en service se trouve présentement à Power Projects de l'E.A.C.L. en vue de se rendre sur l'emplacement en janvier 1970. Cette équipe a été formée par l'Hydro-Ontario en vertu d'une entente avec l'E.A.C.L.

La centrale atomique de Rajasthan qui comporte deux groupes est construite par le ministère de l'Énergie atomique de l'Inde. La Montreal Engineering Company Limited fait fonction d'ingénieur-conseil pour la construction de la partie classique de la centrale et l'E.A.C.L. s'occupe de mettre au point la partie nucléaire.

Le matériel destiné au groupe 1, fabriqué au Canada, a été expédié, sauf l'appareillage à combustible. La partie canadienne du premier chargement de combustible est maintenant sur place et la commande du matériel fourni par le Canada pour la fabrication de la partie indienne a été passée au Centre de recherche atomique Bhabha près de Bombay.

Pour ce qui est du projet entrepris au Pakistan, l'E.A.C.L. a prêté à la Canadian General Electric Company six employés qui aideront à la mise en service et au fonctionnement initial de la KANUPP, centrale nucléaire que la CGE construit au Pakistan. On s'attend que ce groupe se rendra à Karachi en novembre 1969 après avoir fait un stage à NPD et Douglas Point.

Cette centrale, d'une puissance de 125,000 kilowatts, fonctionnera à l'uranium naturel et à l'eau lourde, refroidie à l'eau lourde sous pression, et sa construction a été commandée à la CGE par la Commission de l'énergie atomique du Pakistan. Elle est située à une quinzaine de milles de Karachi et sa construction est censée être achevée à la fin de 1970.

La construction des bâtiments est presque terminée et on est à installer le matériel principal.

Le contrat relatif à la génératrice et à la centrale à eau lourde de Bruce et l'entrée de l'E.A.C.L. dans le champ de la commercialisation représentent de nouvelles responsabilités pour notre groupe des projets nucléo-électriques. Pour qu'il puisse les assumer, il a été réorganisé au début de 1969, notamment par la fusion du groupe d'études et de celui des projets à Sheridan Park près de Toronto, sous la direction d'un directeur général des études techniques.

En outre de s'occuper du design et de la gestion de la centrale nucléaire de Bruce, le Groupe des projets fait la mise au point des parties nucléaires des centrales de Gentilly et de Pickering au Canada et de la centrale de Rajasthan en Inde.

Pour le compte du gouvernement fédéral, l'E.A.C.L. s'occupe de la conception et de la construction de la ligne de transmission du fleuve Nelson, autre responsabilité du Groupe des projets. Un petit bureau a été établi à Winnipeg à cette fin.

Lors de la dernière séance, j'ai parlé des ententes intervenues entre la Canadian General Electric Limited et l'E.A.C.L. en vue de la fusion du groupe technique des systèmes d'énergie nucléaire, fusion entrée en vigueur le 1er juillet 1968. Les principales initiatives de cette équipe, Groupe des projets, division de Peterborough, ont porté sur la commercialisation de l'énergie nucléaire sur les marchés d'exportation. On a effectué la conception de base des systèmes d'alimentation en vapeur de réacteurs CANDU utilisés dans des centrales nucléaires de 300,000 et de 600,000 kilowatts en vue de la présentation de soumissions à la Roumanie, et on en a dressé la description technique à l'intention de de plusieurs autres pays.

Plusieurs parmi vous ont visité au début du présent mois nos laboratoires nucléaires de Chalk River et je suis sûr que les renseignements qu'ils y ont obtenus auront une plus grande portée que tout ce que je pourrais vous dire. Les mots "recherche et perfectionnement" embrassent toute une gamme d'activités et il est difficile de décrire avec précision le genre de travaux effectués à Chalk River. Dans le domaine de la recherche appliquée, ce laboratoire, tout comme ceux de Whiteshell et de Sheridan Park, se cantonne au domaine de l'énergie nucléaire.

Ces travaux peuvent se classer en deux categories, travaux présentement effectués et travaux projetés. Les premiers touchent la présente série de réacteurs, visent à résoudre les problèmes et à faire les améliorations possibles sans retard ni dépenses exceptionnels. Les travaux projetés visent les systèmes nucléaires de pointe capables de produire plus d'énergie à un coût moindre pour chaque dollar investi. La gamme

• 2045

des travaux de recherche et de mise au point est fort vaste et couvre les domaines du combustible, des matériaux, du transfert de chaleur, de la thermodynamique, du génie chimique, etc. La Société poursuit son œuvre, d'une importance primordiale en raison et des avantages économiques qui en résulteront et de son importance pour le progrès et l'avancement de la recherche nucléaire au Canada.

En novembre dernier, je vous disais que l'E.A.C.L. projetait de soumissionner à l'égard de la construction de deux centrales nucléaires, une en Roumanie et l'autre en Italie. A la Roumanie, nous avons présenté une soumission à prix fixe pour la construction d'une centrale de 300,000 kilowatts ainsi qu'une description technique d'une centrale de 600,000 kilowatts. Leur décision devrait déjà nous être connue, mais le retard est facile à comprendre, étant donné qu'ils veulent intégrer au même programme la construction d'une raffinerie d'uranium, d'une fabrique de combustible et d'une fabrique d'eau lourde. C'est un projet d'envergure et je ne suis pas étonné qu'ils prennent leur temps pour arriver à une décision. Les négociations ont été reprises le 3 mai et je m'attends qu'elles se poursuivront pendant quelques semaines avant que l'une ou l'autre des parties prenne une décision.

La date de clôture des soumissions pour la construction de la centrale italienne a été reportée à plus tard cette année; toutefois, nous sommes à élaborer des méthodes de présentation des soumissions. Dans l'intervalle, nous nous sommes mis en rapport avec d'autres pays qui se sont montrés intéressés au réseau canadien d'énergie nucléaire, notamment l'Australie, le Brésil, la Tchécoslovaquie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Turquie et la Yougoslavie.

Certains de ces pays ont déclaré qu'ils projettent d'établir des centrales nucléaires en 1969, d'autres en 1970 ou quelques années plus tard. Tous nos clients éventuels tiennent à ce qu'on leur garantisse l'alimentation en eau lourde au moins pour les débuts de l'installation.

Nous avons offert de fournir à la République de Chine un réacteur de recherche de type NRX semblable à celui que nous avons fourni à l'Inde il y a quelques années. Les dirigeants de Taiwan sont à examiner notre offre et poursuivent les négociations, mais aucune décision ne sera prise avant juillet.

Toujours sur le plan international, je signale une entente commenciale intervenue en janvier en vertu

de laquelle l'E.A.C.L. a convenu de communiquer à la Power Reactor and Nuclear Fuel Development Corporation du Japon des "lots" de renseignements techniques sur divers aspects du réseau canadien d'énergie nucléaire. Nous lui avons vendu directement des renseignements scientifiques pour une somme d'environ $500,000 et depuis le 1er avril, un autre lot d'une valeur de plus de $300,000.

Sur le plan des cadres de l'E.A.C.L., bien qu'il se produise un déplacement continuel du personnel et des responsabilités au sein d'un organisme comme le nôtre, il y a eu dans les cadres des laboratoires nucléaires de Chalk River des déplacements dignes de mention. Antérieurement au 1er janvier, la direction des laboratoires était partagée par M. W. B. Lewis, premier vice-président (sciences) et M. L. R. Haywood, vice-président, CRNL. Depuis cette date, M. Lewis garde le même titre mais occupe un poste de direction au sein de l'administration centrale. N'étant plus accaparé par l'administration courante, il peut se consacrer davantage aux programmes scientifiques poursuivis à tous les établissements de l'E.A.C.L. et aux études de pointe qui l'intéressent directement. Les divisions de recherche relevant autrefois de M. Lewis sont passées sous la responsibilité de M. Haywood maintenant chargé de la gestion de toute l'activité de l'E.A.C.L. à cet endroit.

Pour ce qui est des prévisions de dépenses, vous remarquerez que le montant de 69 millions prévu pour l'E.A.C.L. pour 1969-1970 n'est supérieur que de $400,000 au montant approuvé pour 1968-1969. Je pense qu'il est juste d'affirmer qu'il s'agit d'un budget d'austérité, étant donné qu'une hausse d'un peu moins de 0.6 p. 100 ne suffit pas à combler le coût de l'escalade des traitements et salaires et celui des fournitures et approvisionnements.

En établissant notre programme de 1969-1970 dans les limites du budget projeté de 69 millions, nous avons réussi à éviter l'annulation pure et simple de projets et la mise en disponibilité d'employés. Nous avons échelonné certains projets sur une plus longue période, réduisant ainsi leur coût actuel, et avons diminué les commandes de matériel et les frais d'immobilisation. Nous avons également dû réduire le budget consacré aux contrats de recherche et de mise au point passés avec les entreprises industrielles que nous avions espoir d'augmenter considérablement.

Merci, monsieur le président.

Le Président: Merci, monsieur Gray. Je donne maintenant la parole aux membres du Comité qui désirent interroger les témoins sur les prévisions à l'étude. Monsieur Harding.

M. Harding: Monsieur le président, je désire poser à M. Gray plusieurs questions sur le coût de l'énergie nucléaire. Plutôt que de parcourir son exposé, j'ai dressé quelques questions, certaines

• 2050

portant sur la documentation qui nous a été donnée lors de notre visite à Chalk River. Je voudrais vérifier auprès des membres de la Commission si leurs idées rejoignent certains renseignements qu'on nous a communiqués.

Lors de notre dernière réunion, soit l'automne dernier, nous avions examiné les coûts de production et comparé le coût de l'énergie nucléaire et de l'énergie thermique en Ontario. Il me semble qu'on avait alors conclu que les centrales thermiques connaissaient également une réduction du coût global par kilowatt-heure.

Je voudrais en premier lieu que M. Gray nous dise comment se compare le coût par kilowatt-heure de ces nouvelles centrales dont il nous a parlé ce soir avec celui des centrales thermiques présentement exploitées en Ontario.

M. J. L. Gray: Nous croyons savoir qu'elles pourraient soutenir la concurrence sur le plan de la rentabilité. La décision à cet égard est prise par l'Hydro-Ontario; c'est le service public qui a décidé de la construction de la centrale de Pickering et de celles qui suivront. Ses dirigeants sont très chatouilleux sur la question du prix de revient et sont convaincus que celui de la centrale de Pickering et des grosses centrales de Bruce sera inférieur à celui de toute autre source d'énergie disponible à l'Ontario, que ce soit le charbon, le mazout ou le gaz, étant donné que les sources d'énergie hydraulique sont trop distantes. L'autre forme la moins coûteuse d'énergie est produite par le charbon importé des États-Unis. Nous comparons donc l'énergie nucléaire au charbon américain.

Lors des débuts de la construction de la centrale de Pickering il y a environ quatre ans, le coût estimatif de l'Hydro-Ontario pour l'exploitation d'une centrale thermique équivalente située sur le lac Ontario et alimentée par du charbon américain s'établissait à environ 4 mills le kilowatt-heure. En nous fondant sur les méthodes habituelles de l'Hydro-Ontario pour calculer le prix de revient, leur taux de dépréciation, nous avions conclu que le coût d'exploitation des groupes de Pickering serait légèrement inférieur, soit 3.8 mills le kilowatt-heure.

De fait, les coûts de construction de la centrale de Pickering augmentent. Il y a eu le retard d'un an en raison de la grève. Nous n'en sommes pas encore certains, mais je soupçonne qu'il nous sera difficile de ne pas dépasser le coût de 4 mills, bien qu'il ne sera pas tellement plus élevé. Celui des centrales thermiques augmente également. Il avait beaucoup diminué en

raison de la concurrence des centrales nucléaires, mais il commence à connaître une légère hausse. Je dirais que les installations de Pickering seront à peu près égales à celles chauffées au charbon en Ontario et que le complexe à Bruce sera considérablement supérieur.

M. Harding: Vous avez un prix estimatif du complexe à Bruce?

M. Gray: Le coût de l'énergie unitaire—je ne sais pas si nous avons publié des données à cet égard, mais il serait d'environ 3.7 millièmes. Je préférerais que ce chiffre vienne plutôt de l'*Ontario Hydro* que de nous, mais il dépend en définitive du coût de la capitalisation et du loyer de l'argent. C'est d'ailleurs la principale difficulté que présente les génératrices d'énergie nucléaire du type canadien, la forte capitalisation. Au début de tout ce programme de génération d'énergie nucléaire, l'*Ontario Hydro* pouvait emprunter à long terme à un taux d'intérêt d'environ 4 p. 100 et nous étions en très bonne situation. Depuis lors, l'argent à 4 p. 100 a disparu, semble-t-il; les installations nucléaires s'en trouvent plus lourdement obérées, vu le coût de construction deux ou trois fois plus élevé que celui d'un complexe chauffé au charbon, même si le coût du chauffage soit plusieurs fois moindre.

M. Harding: Monsieur le Président, je désire poser une question au sujet de la pollution. Je crois savoir que les produits de la combustion des installations chauffées au charbon polluent fortement l'at-

• 2055

mosphère. Comment se comparent les installations nucléaires et celles qui sont chauffées au charbon?

M. Gray: Elles diffèrent sensiblement à cet égard. On réussit passablement bien maintenant à assainir les installations chauffées au charbon, sauf qu'il est difficile de supprimer le SO_2. Le charbon contient du souffre; au cours de la combustion il se forme du SO_2 qui s'échappe par la cheminée. En quantités notables, cet agent de pollution exerce de mauvais effets.

Ajoutons que l'on réussit à débarrasser le chauffage au charbon des cendres emportées dans l'atmosphère. Vous ne voyez plus les cheminées des génératrices d'énergie vomir leur grosse fumée noire, sauf au commencement des opérations lorsque l'équipement fonctionne mal. Les ingénieurs ont installé beaucoup de dispositifs destinés à supprimer les cendres et à maintenir les cheminées dans un bon état de propreté. Néanmoins, il reste le gaz polluant de l'atmosphère qui s'échappe des génératrices chauffées au charbon ou à l'huile. Il n'en est pas ainsi dans le cas des installations nucléaires. Il n'est pas besoin d'air pour entretenir la combustion. Dans le cas du réacteur, tout se passe en chambre hermétiquement close; le chauffage ne demande pas l'oxygène de l'air comme agent de la combustion. La cheminée n'est qu'un simple dispositif d'aération. En fonctionnement normal, voire anormal, il ne se répand aucun agent de pollution de cette nature.

D'autre part, on entend parler—vous alliez peut-être poser la question—de la pollution thermale des lacs et des rivières, c'est-à-dire de l'élévation de la température de l'eau. La pollution de ce genre est la même dans l'un et l'autre cas. Les deux fonctionnent au moyen de turbines munies de condenseurs refroidis à l'eau de rivière ou de lac. A cet égard, ils sont également aussi mauvais ou aussi bons l'un que l'autre. A certains endroits, le degré de la pollution thermale de l'eau de rivière imputable à une centrale chauffée au charbon ou à la matière nucléaire est virtuellement le même. Néanmoins, les installations sur le lac Huron n'exercent aucun effet notable sur la température de l'eau du lac. Le taux d'évaporation est si élevé et l'énergie solaire est si grande que tout ce que nous pouvons déverser dans une étendue d'eau de la grandeur du lac Huron ne saurait se mesurer.

M. Harding: Il me reste d'autres questions à poser, monsieur le Président. Je pense qu'elles intéressent le programme de recherches et de développement des réacteurs. Ai-je bien compris que vous étudiez un dispositif de refroidissement fonctionnant au liquide organique?

M. Gray: Oui, nous avons fait des essais.

M. Harding: Est-ce à dire que vous avez abandonné cette étude?

M. Gray: Non, nous ne l'avons pas abandonnée. Nous avons un réacteur refroidi au liquide organique. Il est dommage que vous n'ayez pas l'occasion de vous rendre à Whitehall près de Winnipeg. Nous sommes très fiers de ce réacteur. C'est effectivement une de nos installations expérimentales les mieux réussies depuis que nous travaillons dans ce domaine.

Quand nous avons décidé de construire un réacteur à l'eau bouillante ordinaire à Gentilly, Québec, nous nous creusions les méninges pour savoir si nous devions installer un réacteur à l'eau bouillante ordinaire ou un réacteur refroidi au liquide organique. Toutes nos estimations arrivaient à peu près au même résultat en ce qui avait trait au coût de l'énergie unitaire. Certains d'entre nous—je ne me rappelle pas de quel avis j'étais — pensaient qu'il valait mieux d'installer une pile avec refroidissement à l'eau à laquelle nous étions accoutumés; non pas à l'eau lourde mais à l'eau ordinaire, plutôt qu'au liquide organique que nous ne connaissions guère. C'est ainsi que nous avons décidé de construire un prototype de centrale à l'eau bouillante ordinaire et de continuer les études sur le type de réacteur WR-1 à refroidissement au liquide organique.

Cette installation fonctionne maintenant depuis trois ou quatre ans avec un tel succès que certains au sein de l'Énergie atomique du Canada Limitée pensent que nous aurions dû installer un réacteur refroidi au liquide organique. Personne n'est convaincu, que je sache, que nous n'aurions pas dû installer une centrale fonctionnant à l'eau bouillante ordinaire, mais on insiste maintenant sur la nécessité de construire un prototype de réacteur refroidi au liquide organique. Si nous n'étions pas dans la situation financière qui est nôtre en ce moment, nous nous présenterions devant le gouvernement pour lui demander de l'argent dans l'intention d'installer ce genre de réacteur. Le projet nous semble excellent, mais nous n'avons pas les fonds nécessaires pour le mettre à exécution présentement.

M. Harding: J'ai encore une couple de questions

• 2100

à poser. Il s'agit des informations les plus intéressantes que j'ai recueillies lors de notre visite à Chalk River. J'espère que je ne m'abuse pas. Si j'ai bien compris M. Lewis, il pourrait pratiquer une large brèche dans la ligne des prix, en ce qui touche les kilowatt-heures. Dans certaines notes qu'il a remises aux membres, il indique ou il intime, même si l'expérience n'est pas encore terminée, que dès les années 1980 peut-être, il nous sera possible de comprimer le coût à 2 millièmes ou davantage. Je crois savoir qu'il faisait allusion à ce genre de réacteur. Quels sont vos commentaires à ce sujet?

M. Gray: Vous avez bien compris M. Lewis. Il parlait de dollars de l'époque 1968 mais l'intervalle prévu est de quinze ou de vingt ans. La chose est compliquée. Elle n'est pas aussi simple que cela. Il a conçu un réacteur assez compliqué. Il combine le refroidissement au liquide organique et le chauffage non seulement au thorium, mais encore à l'uranium 235. Il désigne son réacteur du nom de "Valu-Breeder". M. Lewis, comme constructeur de réacteurs, a eu beaucoup de succès au cours des années. Je suis néanmoins porté à croire que certains de nos gens de Chalk River, de Douglas Point et de Toronto trouvent son réacteur un peu trop théorique. Quand on arrivera à résoudre tous les problèmes d'ordre pratique, il sera assez difficile d'opérer avec la marge des 2 millièmes estimatifs. Néanmoins, M. Lewis est un homme très compétent, une des sommités mondiales dans son domaine. Il y a lieu de prendre son avis au sérieux.

Ce programme a de l'envergure. Il ne se résume pas à la simple construction d'un réacteur refroidi au liquide organique. Il appelle dix ou quinze ans de recherches au coût de 10, de 15 ou de 20 millions de dollars par année. Ses calculs établissent qu'avec une installation à grand rendement, 1,000 ou 1,500 mégawatts, et dans de bonnes conditions de financement, l'énergie à 2 millièmes reste du domaine du possible. Ajoutons que son réacteur économise l'énergie et en assure les réserves pour de longues années parce qu'il chauffe extrêmement bien au thorium et à l'uranium.

M. Harding: Une seule question encore, vu que mon temps tire à sa fin, monsieur le Président. Si d'autres fonds vous étaient attribués pour la recherche, ou affectés à votre service, est-ce qu'une partie irait à ce genre de travail?

M. Gray: Oui, décidément.

M. Harding: Serait-ce l'un des premiers travaux auxquels vous les affecteriez?

M. Gray: La première chose que nous aimerons faire serait de placer plus d'argent dans l'industrie. Nous avons été contraints de diminuer la valeur de nos contrats avec l'industrie pour la recherche et le développement de 7 millions à 6 millions, puis à 5 millions, et à environ 4.5 millions l'an prochain. Je pense que si nous avions 2 ou 3 millions, ou 5 millions, nous aimerions affecter de nouveau 1 ou 2 millions à l'industrie. Une partie des fonds serait mise au travail dans ce domaine.

M. Harding: Permettez-moi d'ajouter ce dernier commentaire, monsieur le Président. A mon avis, si nous pouvions produire au pays de l'énergie par génératrice nucléaire au coût de 2 millièmes, la quantité d'énergie consommée actuellement et la quantité que nous consommerons à l'avenir nous rapporteraient des centaines de millions de dollars par année. Il me semble que les travaux de cette nature devraient recevoir tout l'encouragement possible de la part de ce Comité et du gouvernement. Nous ne pouvons nous permettre de laisser des travaux de cette importance tomber à l'eau. Une fois assurée la production de ces réacteurs, je présume que des marchés s'ouvriraient à leur égard à l'étranger.

M. Gray: Oui, si nous pouvions produire du matériel de ce genre. D'ailleurs, nous aurons des marchés pour le genre d'installations que nous avons présentement. Si nous avions ce type d'installation dans nos prospectus, nous pourrions en placer au fur et à mesure de leur production.

M. Harding: Merci.

Le Président: Monsieur Roy.

M. Roy (Timmins): Monsieur le Président, je vous prie de me permettre d'adresser à M. Gray nos remerciements de nous avoir fait visiter le centre de Chalk River. Bien que nous ayons été privés de sa présence, je tiens à l'assurer que M. Haywood et M. Lewis, et tout le personnel, nous ont reçus avec tous les égards et que nous nous sentions en pays de connaissance.

On nous a dit, lors de notre visite, que l'Énergie atomique du Canada Limitée a cinq installations, ou compte cinq régions de travail, je pense, dispersées à travers le Canada. C'est juste?

• 2105

M. Gray: Oui, nous en avons cinq. Elles comprennent le centre que vous avez visité, soit le Laboratoire nucléaire de Chalk River, l'Établissement nucléaire de Whiteshell près de Winnipeg, lequel est une réplique en petit du laboratoire de Chalk River (il compte un personnel de 750, au regard de 2,400 employés à Chalk River). Nous avons la Division de Toronto qui s'intéresse principalement à la conception des centrales génératrices d'énergie, et aussi dans une certaine mesure à leur aménagement. Effectivement, nous en comptons six avec le Centre de Peterborough où nous avons pris la suite du groupe CGE et l'avons rattaché à la division de la conception des installations génératrices d'énergie.

Notre Groupe des produits commerciaux est installé à South Marsh, tout près d'Ottawa. Le bureau principal est formé de nous trois et d'un personnel de soutien.

M. Roy (Timmins): Il y a une raison particulière, monsieur Gray, pour disperser ainsi ces installations. Quels sont les avantages ou l'objet de cette dispersion?

M. Gray: Oui, le site de Chalk River a été choisi durant la guerre, en 1943, en raison de l'endroit, de sa sécurité et de sa sûreté. Il occupe l'extrémité supérieure de la réserve militaire de Petawawa et il est juxtaposé à une réserve forestière. Ce sont les raisons précises de son choix. Il formait un établissement secret.

Il a fini par se montrer un endroit idéal pour ce genre de travaux qui produisent beaucoup de radioactivité. La région en favorise la dispersion, car le sable y abonde. Telles sont les raisons du choix de Chalk River.

Quant il s'est agi de choisir un deuxième site, nous avons cherché d'un littoral à l'autre, de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve. Nous avons étudié tous les sites auxquels nous pouvions penser. Le Manitoba occupait le premier rang dans notre estimation. Nous y avons donc recherché un endroit. Il nous a fallu aller à une soixantaine de milles de Winnipeg pour trouver une étendue assez vaste et assez éloignée pour y installer une centrale qui répondrait aux besoins des expériences que nous avions à faire. L'endroit permettait de poursuivre une partie des travaux dans l'ouest du Canada. La décision du gouvernement à laquelle nous avons participé en l'occurrence était justifiée, je pense.

Nous aurions pu centrer cet établissement sur Chalk River où environ 2,400 à 2,500 personnes travaillaient alors. Mais nous avions appris que le rendement d'une couple d'autres centrales à l'étranger avaient commencé à décliner lorsque l'effectif avait atteint les 5,000. L'Énergie atomique du Canada Limitée a donc décidé de ne pas dépasser le chiffre d'environ 2,500 personnes, afin de maintenair l'établissement dans les meilleures conditions de fonctionnement. C'est la raison pour laquelle nous avons opté pour un autre site.

L'affectation à Toronto du Groupe de la conception des génératrices d'énergie est en étroit rapport avec *Ontario Hydro*, son principal client. Il y a aménagé en 1958, dans un de ses vieux édifices, l'ancien centre de service Mamby, pour travailler à la conception de réacteurs à l'intention de l'hydro-électrique de l'Ontario, tout en étant près des fabricants de matériel. Cette affectation a pour première raison la clientèle de l'hydro-électrique de l'Ontario.

Pour ce qui est de nous, nous sommes ici parce que je dois passer la majeure partie de mon temps dans les services du gouvernement.

M. Roy (Timmins): Dans les comités!

M. Gray: Le Groupe des produits commerciaux est ici parce que l'endroit est avantageux pour ce genre de production.

M. Roy (Timmins): Il a été question dans la presse de l'offre faite dernièrement au gouvernement grec relatif à un réacteur nucléaire. Je pense que l'Angleterre a été l'adjudicataire. Vous connaissez les conditions et les différences des offres, ou les facteurs qui ont décidé de l'adjudication? Pour quelle raison n'avons nous pas . . .

M. Gray: Nous savons seulement ce qu'on nous a dit. Évidemment, nous connaissons la teneur de notre offre. La demande d'offre a été faite en février et le délai expirait le 15 mars. L'ambassade nous a appris que le service d'utilité publique à Athène voyait notre proposition d'un assez bon œil. Nous croyons savoir que le prix et les conditions de notre soumission étaient aussi avantageux que ceux de la Grande-Bretagne. Néanmoins, vu notre refus d'acheter du tabac pour une valeur de 65 millions de dollars, la commande a été placée en Angleterre. La transaction s'est faite assez ouvertement et la presse lui a fait écho. Notre ambassadeur a appris très directement que la Grande-Bretagne a obtenu le contrat en considération de son achat de tabac. La décision n'a pas été prise à cause du prix ni de la compétence technique de nos services, ni de l'impossibilité pour le Canada de faire la livraison.

• 2110

M. Roy (Timmins): Les offres se faisaient-elles à l'égard de matériels identiques ou analogues; pour notre instruction, pouvez-vous en faire la comparaison dans leurs grandes lignes?

M. Gray: L'un et l'autre faisaient appel à l'eau lourde comme agent modérateur, mais le leur est du

type que nous désignons comme réacteur à l'eau lourde générateur de vapeur; c'est un réacteur qui utilise un matériel de chauffage enrichi, semblable à celui que nous construisons actuellement dans le Québec. Néanmoins, il en diffère à certains égards. Sa construction coûte presque autant que notre type de centrale et son approvisionnement en combustible sans doute un peu plus.

Parmi les offres aux pays étrangers, très peu sont identiques. Même les offres américaines diffèrent habituellement. Si, par exemple, la Westinghouse et la General Electric font des offres, les réacteurs sont différents. Il est seulement possible de désigner une équipe pour évaluer le coût d'investissement de la centrale que l'on peut proposer à un prix garanti, et estimer ensuite les coûts d'exploitation de cette centrale selon vos propres besoins et, selon votre propre méthode d'évaluation, déterminer les coûts de l'unité d'énergie et enfin faire un choix.

M. Roy (Timmins): Avez-vous actuellement des offres qui attendent d'être acceptées ou refusées?

M. Gray: Nous avons fait une offre en Roumanie, valable jusqu'au 15 mars, elle ne l'est donc plus, à propos d'une centrale de 300 mégawatts et la description technique d'une centrale de 600 mégawatts, mais sans en présenter le prix. Après avoir estimé le prix, la société roumaine voulait, en plus du réacteur de 300 mégawatts, que nous estimions le prix d'un réacteur de 600 mégawatts, d'une usine de fabrication d'eau lourde, d'une raffinerie, d'une usine de fabrication de combustible, et assurer des accords avec les différentes industries afin de fabriquer l'équipement en Roumanie; par exemple, entre le CGE ou la Vickers et la société roumaine. Nous avons tout simplement déclaré que la chose n'était pas faisable. Il était impossible de faire tout cela en une seule fois et en n'importe quelle occasion.

Cette société voulait s'assurer que leur programme au complet serait préparé de pied en cap. Tout d'abord, en faisant l'addition de toutes ces choses, il faudrait prêter à la Roumanie, environ 190 millions de dollars. Cela nécessite plus d'eau lourde que nous en possédions, et nous avons tout simplement déclaré que nous ne pouvions satisfaire à cette demande. Nous leur avons conseillé quoi faire et nous sommes restés sans nouvelles pendant trois à quatre semaines. Des lettres se sont égarées et j'ai enfin reçu un télégramme demandant la raison de notre silence. J'étais justement en Europe le 3 mai, et cela m'a permis de rencontrer les représentants du groupe romain à Vienne. Leurs demandes se sont transformées, et il semble que maintenant nous avons les coudées franches. Nous avons envoyé une nouvelle proposition par écrit la semaine dernière sans offre définitive, mais je crois que nous pourrions obtenir un projet en Roumanie si nous sommes prêts à en prendre un important. Il s'agit d'une affaire qui dépend du gouvernement, en fonction du crédit qu'il est prêt à accorder à la Roumanie.

M. Roy (Timmins): Je vous remercie beaucoup monsieur.

Le Président: Monsieur Alkenbrack.

M. Alkenbrack: Je poserai une question très courte, monsieur le président. Je désire féliciter M. Gray de son rapport. Je désire le remercier de l'hospitalité qu'il nous a réservée à Chalk River l'autre jour. Nous avons appris énormément de choses sur cette industrie, et j'aimerais vous louer de la position que vous occupez dans le monde de l'énergie nucléaire.

Ma question est la suivante: M. Gray se souviendra sans doute que je suis entré en contact avec lui le 21 août 1963 à propos d'une centrale à Lennox et, bien entendu, nous envisagions à l'époque de construire une centrale nucléaire, mais le type à adopter restait entièrement à déterminer. J'ai ici une copie de la lettre que je lui ai écrite le 21 août 1963 où il est recommandé de construire la centrale à Lennox. L'*Ontario Hydro* a annoncé, le 8 décembre 1968,

• 2115

qu'une centrale y serait construite. Ma question est la suivante: je crois qu'il s'agira d'une centrale thermique; pourquoi ne sera-t-elle pas nucléaire?

M. Gray: Encore une fois, l'Ontario Hydro est mieux placée pour vous répondre, mais le président de l'Hydro Ontario a donné comme principale raison le montant disponible à la construction de centrales. Cette société peut produire le million de kilowatts qu'elle veut dans les centrales thermiques à environ un tiers du coût de production des centrales nucléaires. Elle a donc décidé de produire un million de kilowatts d'origine thermique et trois millions d'origine nucléaire. Je pense qu'il y aura d'autres centrales thermiques en Ontario si la situation financière demeure la même. Je crois qu'il ne s'agit que d'un problème économique.

M. Alkenbrack: Je pense que cette nouvelle centrale coûtera 275 millions de dollars. Quel sera le rendement par mill?

M. Gray: A la nouvelle centrale de Lennox?

M. Alkenbrack: Oui.

M. Gray: Je crois qu'il sera d'environ 4 mills par kilowatt-heure. Tout dépend du coût du charbon et du coût réel de la centrale. Il se peut qu'il soit un peu supérieur à 4 mills.

M. Alkenbrack: Merci.

Le Président: Monsieur Marchand.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Je n'ai que quelques courtes questions, monsieur le président. Je ne comprends pas exactement le mode de financement expliqué au premier paragraphe sous le titre: "Programme d'énergie nucléaire". Est-ce que l'*Ontario Hydro* financera totalement cette centrale nucléaire en construction dans le comté de Bruce?

M. Gray: Totalement financée par l'*Ontario Hydro.*

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): J'ai remarqué il y a quelque temps dans les journaux que les Russes ont mis au point une petite centrale nucléaire qu'ils allaient installer en certaines de leurs localités septentrionales. Pensons-nous en ce sens ou poursuivons-nous des recherches afin de déterminer si nous pouvons mettre au point des centrales du même genre pour nos régions septentrionales?

M. Gray: Nous avons fait des recherches très étendues dans ce domaine. Nous avons tout d'abord chargé une agence d'ingénieurs-conseils d'étudier les dimensions des centrales affectées aux exploitations minières et à l'usage des régions septentrionales au Canada et dans le monde. Nous avons ensuite étudié de façon extensive trois types de réacteurs, avec les meilleures idées que nous puissions avoir. Cela coûte malheureusement trop cher. Il s'agit d'une proposition peu rentable, quel que soit le modèle que nous puissions trouver, et dans une certaine mesure, nous connaissons bien les modèles américains et les modèles russes.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Quel serait le coût par unité d'une centrale russe en comparaison de celui d'une de nos centrales?

M. Gray: Je n'en sais rien, mais j'imagine qu'il serait assez élevé, non en termes de mills par kilowatt-heure, mais de dollars par kilowatt-heure, en coûts unitaires d'énergie.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Par curiosité, quels étaient les coûts comparatifs entre, par exemple . . .

M. Gray: Ils varient d'une centrale à l'autre, car si notre coût par kilowatt-heure était de 25 mills supérieure pour des centrales assez importantes, il pouvait devenir inférieur de 25 mills à des endroits comme Whitehorse. Le coût par kilowatt est très élevé. Dans ces centrales, il ne s'agit plus de 250, mais plutôt de 2,500 ou de 5,000 dollars par kilowatt. Si vous y portez un réel intérêt, je peux vous faire parvenir des exemplaires des comptes rendus.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Je vous en serais obligé. Je regrette d'avoir manqué le voyage à Chalk River; j'avais vraiment l'intention d'y aller. J'ai d'immenses lacunes sur l'énergie nucléaire, mais je m'y intéresse et j'aimerais en connaître plus long. Je regrette d'avoir manqué ce voyage, mais je vous serais reconnaissant de m'envoyer les exemplaires.

M. Gray: Nous allons les envoyer.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Il me

• 2120

semble que l'énergie atomique a un grand avenir et nous nous y intéressons tous pour de très nombreuses raisons sans doute. Si l'on regarde plus loin que l'an 2,000, étant donné la consommation de notre pétrole et de nos ressources non renouvelables, et étant donné l'utilisation de l'énergie hydraulique et l'utilisation possible de l'eau à d'autres fins, j'ai fait entrer tous ces facteurs en ligne de compte, et je crois qu'il s'agit là du domaine par excellence. Allez-vous poursuivre les recherches dans ce domaine et essayer de trouver une méthode plus économique qui . . .

M. Gray: Nous nous occupons d'énergie nécléaire, mais l'énergie nucléaire et les centrales de petites dimensions dans le Nord ne vont pas de pair. L'énergie nucléaire est profitable en grandes quantités, au moins 750,000 kilowatts, ce qui serait suffisant pour couvrir trois ou quatre fois les besoins d'électricité de tout le Nord canadien.

L'énergie nucléaire est profitable en petites quantités seulement lorsqu'on l'utilise en de très petits endroits, dans les engins spatiaux par exemple. Il ne s'agit pas alors de réacteurs, mais d'une source énergétique qui émet de l'électricité pour ces engins. Cela convient très bien, mais il s'agit d'un genre tout à fait différent. Ce n'est pas un réacteur nucléaire. Vous n'auriez pu voir cela à Chalk River, monsieur le président, bien qu'on s'y connaisse en ce genre de choses. Le travail a surtout été fait à Whiteshell au Manitoba. Si quelques-uns parmi vous s'intéressent aux travaux sur les petits réacteurs et ont l'occasion de passer un jour ou deux à cet endroit, la visite en vaudrait bien la peine, car le personnel là-bas est tout aussi passionné que vous pour trouver un petit réacteur. Cela leur serait d'un bien grand secours mais, hélas, leurs recherches n'ont pas abouti et nous avons arrêté ces travaux.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Tout simplement pour poursuivre au sujet du réacteur

utilisé dans les engins spatiaux, quel genre de réacteur est-ce ? Quelle est la source d'énergie ?

M. Gray: On peut utiliser du cobalt qui émet de l'énergie de façon continue sous forme de rayons gamma; on peut utiliser une source de neutrons. Dans une pile, cela produit des courants à très basse tension pour les postes de radio ou les émetteurs de ce genre. Ce n'est pas pour le chauffage, bien qu'ils servent de source calorifique pour certains de ces dispositifs j'imagine. La *North American Aviation* fabrique et met en vente un petit réacteur, je crois, mais il ne s'agit pas là d'une proposition qui serait économique pour une communauté des régions septentrionales.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Croyez-vous qu'à partir de ces travaux, les réacteurs nucléaires de petites dimensions puissent servir à mouvoir les automobiles ?

M. Gray: L'horizon que nous ouvrent les recherches actuelles rend la chose tout à fait impossible. Même l'application aux très grands avions, à l'étude présentement dans un ou deux pays, nous semble presque impossible. C'est une merveilleuse source d'énergie pour les sous-marins atomiques, mais c'est une source passablement grande. Les sous-marins sont des engins passablement imposants. La beauté de l'affaire, c'est que l'oxygène est inutile et que le sous-marin peut rester en immersion même pendant une année. C'est une source d'énergie merveilleuse pour ce genre de machine, mais elle doit être très importante. On parle de la possibilité d'installer un réacteur nucléaire sur un brise-glace canadien. Lorsqu'on l'on tombe au niveau économique de ce genre de réalisation, on trouve que, de toute façon, il vous faudra rentrer au port pour faire le plein de pétrole. Le sous-marin atomique est une perfection. C'est un engin tout à fait merveilleux. Je crois que l'énergie nucléaire a plus servi l'humanité par les sous-marins nucléaires que par n'importe quelle autre de ses applications.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Je vous remercie beaucoup.

Le Président: Monsieur Gilbert.

M. Gilbert: Monsieur le président, je voudrais demander à M. Gray si nous importons de l'eau lourde au Canada pour approvisionner nos centrales nucléaires.

M. Gray: Si nous en importons ?

M. Gilbert: Oui, en importons-nous ?

M. Gray: Oui. Nous avions espéré ne pas devoir le faire. Nous avions un contrat avec la *Deuterium of Canada Limited,* à Glace Bay, pour en fabriquer près de 1,000 tonnes jusqu'à maintenant. La production de 200 tonnes par année devait débuter en juillet 1966. La fabrication n'a pas encore débuté et l'usine n'est pas près d'entrer en exploitation. Entre temps, nous avons commencé les travaux que l'on nous a confiés, et nous avons dû acheter l'eau lourde de la Commission de l'Énergie atomique des États-Unis. Nous nous sommes egagés à acheter de l'eau lourde aux États-Unis, c'est pourquoi nous avions besoin de faire changer ce crédit.

• 2125

Nous aimerions avoir assez d'eau lourde vers le mois de juin pour la centrale des Indes, celle du Pakistan et celle de Pickering. Nous n'allons pas l'utiliser, nous allons la revendre, mais, pour l'acheter, nous avons besoin de faire changer le crédit.

M. Gilbert: Quel est le problème de l'usine de deutérium de la Nouvelle-Écosse ?

M. Gray: Je préférerais que vous lisiez le témoignage dans le compte rendu de la Nouvelle-Écosse plutôt que . . .

M. Gilbert: Je préférais que vous me le résumiez. C'est plus facile.

M. Gray: C'est le point culminant de problèmes reliés, je crois, à l'utilisation de l'eau salée comme source de deutérium. De façon générale, l'eau contient du deutérium dans une proportion de 140 parties par million. Dans l'eau salée, cette proportion se rapproche de 157 parties par millions, et chaque partie compte. Lors de la construction de cette centrale, l'on a décidé d'utiliser l'eau salée, et l'on s'est heuré à de très graves problèmes de corrosion qu'il aurait été possible de prévoir. On ne l'a pas fait et l'usine n'a pas fonctionné. Le dernier problème à surgir a été la corrosion des échangeurs de chaleur, et il faudra plusieurs mois pour obtenir de nouveaux échangeurs. C'est un problème très complexe, vous pourrez le constater si vous lisez le témoignage du compte rendu de la Nouvelle-Écosse.

M. Gilbert: S'agit-il d'une société de la Couronne ?

M. Gray: L'*Industrial Estates* est une société de la Couronne de la Nouvelle-Écosse. Nos seuls rapports avec elle ont été le contrat d'achat. Nous nous sommes tenus à l'écart, et très à l'écart je vous assure de la Deuterium Corporation depuis le début, à cause des problèmes patents. C'est une bien triste affaire, car nous avons vraiment besoin d'eau lourde et le prix que nous devrons payer aux États-Unis est beaucoup plus élevé que celui de la Deuterium.

M. Gilbert: L'usine d'eau lourde de Douglais Point est-elle presque terminée ?

M. Gray: Non. La construction vient de commencer. La compagnie *Canadian General Electric* construit une autre usine d'eau lourde à Point Tupper, en Nouvelle-Écosse, usine qui est presque terminée. Elle produira 400 tonnes par année. Nous croyons savoir que la construction progresse suivant l'horaire prévu ou à peu près, et nous comptons bien que l'usine sera en mesure de produire de l'eau lourde vers la fin de la présente année, soit environ un mois plus tôt que l'horaire prévu. La production commencera vers la fin de cette année ou au début de l'année prochaine.

M. Gilbert: Pour ce qui est de l'usine d'eau lourde de Douglas Point, est-ce que ce sera l'Énergie atomique du Canada, Limitée, ou l'Hydro-Ontario qui exploitera l'usine?

M. Gray: C'est l'Hydro-Ontario qui l'exploite pour nous: elle utilise de la vapeur qui provient tout d'abord de l'usine de Douglas Point puis de la vapeur qui provient de ces grandes usines. C'est pourquoi elle est située à cet endroit car la vapeur fournie par ces grandes usines est très bon marché.

M. Gilbert: Pourriez-vous me dire où en est rendu votre projet ING, c'est-à-dire le projet de générateur à flux neutronique intense (Intense Neutron Generator)?

M. Gray: Ce projet est bel et bien mort et enterré. Il remonte à la surface de temps à autre. Nous n'avons pas de projet ING à l'Énergie atomique du Canada, Limitée. Nous avons pu réchapper trois parties du projet ING et nous poursuivons notre travail à leur sujet. Le crédit destiné à l'ING était un crédit distinct ou un poste distinct des prévisions budgétaires, qui n'a pas été adopté, ce qui fait qu'à l'heure actuelle nous n'avons pas d'argent destiné à ING. Nous avons l'argent qu'il faut pour certains membres du personnel. Il nous a fallu mettre un terme à tous nos contrats avec l'industrie et donner congé à beaucoup d'employés qui travaillaient à Chalk River pour le projet ING.

Nous travaillons actuellement à un accélérateur qui est susceptible d'être utilisé par l'industrie. Nous avons aussi travaillé à un injecteur qui faisait partie du projet ING et à un réfrigérant métallique liquide qui aurait servi de cible. Du bismuth de plomb aurait servi de cible que nous aurions bombardée avec des projectiles pour provoquer la création de neutrons. Nous croyons qu'il faudrait poursuivre ce travail car nous pourrions utiliser ce produit comme réfrigérant dans les réacteurs. Trois parties ou trois petites sections d'ING n'ont pas été discontinuées et le même groupe y travaille, mais non plus dans le cadre d'ING.

• 2130

M. Gilbert: Il ne s'agit plus d'ING.

M. Gray: Il ne s'agit plus d'ING, loin de là.

M. Gilbert: Et je suppose que vous en êtes déçu?

M. Gray: Oui. Il y avait beaucoup d'enthousiasme, surtout à Chalk River. Quant à moi, je ne crois pas que le générateur aurait été construit à Chalk River, mais plutôt près d'une université ou d'un groupe d'universités. Je ne suis pas d'accord avec M. Lewis là-dessus. Il aurait aimé le voir construire à Chalk River, mais j'aurais préféré un autre endroit, ce qui n'aurait pas empêché une grande partie de notre personnel de participer à la construction, à l'exploitation et à l'utilisation du générateur.

M. Gilbert: Monsieur Gray, à la page 77 des Prévisions budgétaires, les détails relatifs aux laboratoires nucléaires de Chalk River indiquent une dépense globale de $39,754,000 pour l'exercice 1969-1970. Voyez-vous cela au bas de la page?

M. Gray: Oui.

M. Gilbert: Et ensuite, pour l'exercice 1968-1969, il y a $39,253,000. En soustrayant de cette somme un revenu de $3,015,000, en 1969-1970, en regard de $2,450,000, en 1968-1969, soit une différence de revenu d'un demi-million, le coût demeure toujours le même: me suivez-vous, monsieur Gray?

M. Gray: Oui. Le revenu de Chalk River peut varier considérablement. Par exemple, la vente d'une série de renseignements au Japon peut rapporter un quart ou un demi-million de dollars. Le réacteur appelé NRU que vous avez peut-être vu à Chalk River a produit, l'an dernier, pour un million de dollars de cobalt. Chalk River vend ce cobalt à notre division des produits commerciaux, et cela représente un revenu pour Chalk River. Et ce revenu peut varier.

M. Gilbert: Il peut varier. Il n'y a donc pas de rapport?

M. Gray: Il n'y en a vraiment pas. La location des maisons est une chose passablement stable, de même que la location des appartements.

On me rappelle qu'au sujet du réacteur NPD, nous sommes propriétaires de ce réacteur, que l'Hydro-Ontario est propriétaire du générateur à turbine et que nous vendons la vapeur à cette dernière. Par exemple, cela s'est produit durant trois mois, l'été dernier, et plus longtemps encore à cause des changements survenus; et malgré tout, il nous faut continuer à payer le personnel. Les ventes ont diminué, mais nous avons réalisé des économies en matière de combustible. Les revenus de Chalk River peuvent varier considérablement d'une section à l'autre.

M. Gilbert: Il ne me reste plus qu'une brève question. Est-ce que l'usine Hearn de Toronto,

qui se trouve dans ma circonscription électorale, continuera à fonctionner lorsque l'usine de Pickering produira à plein temps ?

M. Gray: Je suis porté à croire que l'Hydro-Ontario gardera l'usine Hearn comme usine de réserve encore longtemps.

M. Gilbert: Vos paroles me désappointent car il y a des cendres blanches . . .

M. Gray: Le vent souffle-t-il dans votre direction ?

M. Gilbert: . . . des cendres blanches transportées par le vent tombent sur les propriétés de mes commettants et c'est moi qui dois faire face aux plaintes. Je souhaiterais que votre service de recherches s'occupe à fond de ce problème des cendres blanches afin de le résoudre pour mon plus grand bien et celui de ma circonscription électorale. Je suis certain que vous en prendrez bonne note, monsieur Gray.

• 2135

M. Gray: Oui, je vais certainement en parler à l'ingénieur en chef de l'Hydro.

Le Président: J'aimerais dire tout simplement en ce moment que j'espère que M. Gray continuera à accepter tous les bons conseils que lui a donnés M. Lewis au cours des ans, surtout en ce qui a trait à Chalk River. Monsieur Foster.

M. Foster: Monsieur Gray, ma question se rapporte à la quantité d'uranium employée dans une usine telle que celle de Pickering, qui produit 2 millions de kilowatts d'énergie. Quelle est la quantité annuelle qui peut être utilisée par une usine de ce genre ?

M. Gray: Je croirais qu'il peut s'agir d'une quantité variant entre 350 et 400 tonnes d'uranium, c'est-à-dire d'uranium lui-même et non pas d'U_3O_8, ou de métal d'uranium. Je crois que la quantité est d'environ 90 tonnes par année, par réacteur.

M. Foster: Lorsque l'usine fonctionnera à plein temps, la quantité serait donc quatre fois plus considérable que les chiffres que vous venez de citer ?

M. Gray: Oui.

M. Foster: Combien de tonnes seront utilisées au Canada lorsque toutes les usines qui sont maintenant en marche fonctionneront à plein temps ?

M. Gray: Il s'agit ici d'un gros consommateur. Douglas Point utilise environ 25 tonnes par année; l'usine de Gentilly utilisera peut-être 30 à 35 tonnes par année. Ce sont là les deux seules usines en dehors de l'usine de Pickering, qui, pour sa part, emploi 300 ou 400 tonnes. Il y a aussi l'usine de Bruce qui est d'environ 50 p. 100 plus grande et qui utilisera à peu près 600 tonnes.

La quantité d'uranium utilisée dans les usines de type canadien est très peu élevée. Cela représente un avantage pour la vente, du point de vue du réacteur, mais ce n'en est pas un du point de vue des producteurs d'uranium. Ces derniers n'aiment pas notre genre d'usines parce que nous brûlons de l'uranium de façon deux ou trois fois plus efficace que les autres réacteurs atomiques, quels qu'ils soient. Les réacteurs américains sont merveilleux pour l'industrie de l'uranium car ils ingurgitent beaucoup plus d'uranium.

M. Foster: Elliot Lake est situé dans ma circonscription électorale, et c'est pourquoi ce problème me préoccupe.

Quelle est la quantité globale d'uranium que produisent nos mines, par année ? Je me demandais quelle proportion nous employons au Canada de l'uranium qui est extrait de nos mines.

M. Gray: La proportion est minime car l'uranium n'est pas notre spécialité.

M. Foster: Je le sais.

M. Gray: Les chiffres exacts devraient être en notre possession, mais je ne ferais que deviner si j'allais émettre une opinion. Mais je sais que la proportion est très faible.

M. Foster: Serait-elle de l'ordre de 10 ou de 20 p. 100 ?

M. Gray: Je suis porté à croire qu'elle est inférieure à 10 p. 100.

M. Foster: Mes questions sont terminées. Je vous remercie beaucoup.

Le Président: C'est à votre tour, monsieur Deakon.

M. Deakon: Merci, monsieur le président.

J'aimerais tout d'abord me joindre à certains membres qui ont fait part de leur gratitude à la suite du voyage merveilleux et instructif que nous avons fait à Chalk River, et de la généreuse hospitalité avec laquelle les membres du Comité ont été reçus.

Monsieur Gray, je crois savoir que des hommes de science russes ont visité l'usine de Chalk River et Whiteshell. Quelle collaboration recevez-vous des Russes, à ce propos ?

M. Gray: Nous avons avec la Russie une entente qui est assez bien définie. Je crois qu'il s'agit de deux visites par année, de part et d'autre. Nous avons envoyé un groupe de quatre ou cinq personnes en Russie, deux fois par année, et, de leur côté, ils nous ont aussi envoyé le même nombre

d'hommes de science russes, deux fois par année, eux aussi. Dans les domaines qui les intéressent et qui nous intéressent nous aussi, il y a de très bons échanges sur le plan scientifique. Ils manifestent beaucoup d'amitié. Dans les domaines autres que ce qui est écrit, il est très difficile de voir quoi que ce soit; toutefois, j'y suis allé, il y a un an, et notre groupe a pu voir tout ce qu'il désirait, y compris leurs vastes travaux de recherches. Aucun rensei-

• 2140

gnement d'ordre commercial n'est communiqué par eux ou par nous, tel que cela se pratique pour nos ententes avec le Royaume-Uni, la France ou les États-Unis. Les renseignements communiqués sont exclusivement du domaine scientifique et où tout est réellement publié et les hommes de science oublient les frontières et discutent en toute liberté.

M. Deakon: C'est très louable.

A la page 2 de votre sommaire au Comité, vous mentionnez trois types de réacteurs: refrigérant à base d'eau lourde sous pression, réfrigérant à base d'eau lourde bouillante et réfrigérant à base d'eau légère bouillante. Auriez-vous l'obligeance d'expliquer quelles sont les différences entre ces trois types de réacteurs, et de les comparer du point de vue économique?

M. Gray: Le réacteur réfrigérant à base d'eau lourde sous pression est vraiment le seul que nous maîtrisons bien. Comme vous voyez, un grand nombre sont en construction. C'est un type que nous pouvons offrir par contrat à un prix ferme, du point de vue commercial, et garantir le rendement. Il s'agit des usines du genre de celles de Douglas Point et de Bruce où les prix seront vraisemblement de l'ordre de quatre millièmes par kilowatt-heure. Le réacteur à base d'eau lourde bouillante fera épargner de l'argent. Nous comptons que ces réacteurs à base d'eau lourde sous pression passeront à l'eau bouillante qui permet de dégager plus d'énergie d'un canal de même dimension, mais à pression moindre. L'énergie est dégagée par l'évaporation de l'eau plutôt qu'en faisant seulement monter sa température. Etant donné que l'énergie est transférée à la vapeur par la chaleur de l'évaporation, elle est un peu plus efficace. Nous ne sommes pas, toutefois, assez avancés dans ce domaine pour permettre à l'Hydro-Ontario, par exemple, de construire une très grande usine car nous n'en sommes encore qu'aux débuts. Nous avons transformé la petite usine en réacteur à eau lourde bouillante pour acquérir de l'expérience. Mais nous nous attendons à laisser bouillir certains de ceux qui fonctionnent sous pression afin d'augmenter leur énergie.

Il s'agit donc d'une manière de faire. Dans l'étape suivante de nos travaux, nous tâchons d'augmenter l'efficacité de ces réacteurs. Tout le procédé a peu d'efficacité, soit environ 30 p. 100, et nous aimerions l'augmenter à 40 p. 100. L'une des façons d'y arriver, c'est d'obtenir le point d'ébullition dans les canaux. L'eau lourde bouillante sera donc une amélioration par rapport au réacteur à base d'eau lourde sous pression.

L'eau légère bouillante constitue un problème bien différent. Un réacteur à uranium naturel ne pourrait pas fonctionner s'il était un réacteur à base d'eau légère sous pression. Il lui faut moins d'eau légère. Il faut donc la faire bouillir afin d'en diminuer la densité. Pour le réacteur que nous construisons à Gentilly, près des Trois-Rivières, l'eau est à l'état de vapeur, un mélange d'eau et de vapeur, et puisque la plupart des fuites que nous avons sont dans le système sous pression, c'est-à-dire les systèmes refrigérants, en adoptant l'eau légère, nous espérons pouvoir éliminer le problème des fuites. Nous passons aussi directement à la turbine dans le réacteur à base d'eau légère bouillante. Nous ne passons pas par les échangeurs de chaleur, mais seulement par un séparateur de vapeur et ensuite à la turbine. Il y a donc économie d'argent non seulement en matière de coût du refrigérant, qui est l'eau ordinaire, mais aussi du fait que les échangeurs de chaleur se trouvent éliminés. L'eau n'est pas aussi économique quand on utilise les neutrons en ce sens que le prix du combustible s'élève parce que l'eau absorbe les neutrons, mais plusieurs d'entre nous sont d'avis que, de tous nos systèmes, le réacteur à base d'eau légère bouillante sera le réacteur de l'avenir, mais nous ne le saurons que dans trois ans, environ . . .

M. Deakon: En plus des difficultés suscitées par la grève des électriciens à votre usine de Pickering, je remarque, à la page 4, que vous avez eu des problèmes d'ordre mécanique à l'usine de Douglas Point. Ces difficultés ont-elles nuit à la production de cette usine depuis quelque temps?

M. Gray: La production sera diminuée durant deux mois et un peu plus longtemps, peut-être. A l'heure actuelle, c'est la turbine qui nuit à la production car des lames doivent être réparées. La turbine a donc été arrêtée et, une fois le couvercle enlevé, on a constaté qu'elle nécessitait beaucoup plus de travail qu'on avait pensé. Les fabricants sont venus et c'est ce qui semble nous avoir retardés. Il y a eu, c'est vrai, des pannes d'ordre mécanique. Il y avait une erreur dans les plans de la machine. Une modification avait été envoyée à l'usine par le bureau des plans. il y a déjà quelques mois, mais ils étaient trop affairés pour s'en occuper. Il s'agissait de modifier une fiche qui va dans le canal. Une machine est accrochée au bout du canal et fait circuler le combustible, et il doit y avoir une fiche à cet endroit. Le plan comportait une erreur: des doigs pouvaient s'introduire et agrandir l'endroit.

Cela n'était pas censé arriver, mais, par une erreur de fonctionnement, cela est arrivé et la machine s'est barrée. Elle est probablement dégagée, à l'heure actuelle. Mais nous ne pouvions pas la déplacer et il nous a fallu enlever la machine à l'autre extrémité. Le canal comporte deux extrémités, et une machine est placée à chacune d'elles. Celle-ci s'est barrée et malgré tous les efforts que nous avons déployés, nous n'avons pas réussi à la déplacer. Nous avons donc retiré l'autre machine, vidangé le combustible, pour ensuite extraire les griffes au moyen d'un levier et le remettre dans sa position normale. C'est pratiquement terminé à

• 2145

l'heure qu'il est. Sans la question de la turbine, la production aurait cessé pendant un mois environ. Nous avons perdu un mois de producion à cause de cette défectuosité.

M. Deakon: Merci.

Le Président: Monsieur Roy.

M. Roy (Timmins): Pour en revenir à cette société de deutérium, est-ce que l'eau lourde n'avait pas déjà été soumissionnée? Ne venait-on pas de former une société dans l'Ouest, qui soumissionnait . . .

M. Gray: Oui.

M. Roy (Timmins): Pour le même programme?

M. Gray: Plusieurs ont participé. *Western Deuterium* était l'une des sociétés; d'autre part, l'homme qui s'est établi en Nouvelle-Écosse, M. Spevack de New-York, songeait à s'établir dans l'ouest du Canada. La meilleure proposition fut celle de l'organisation Spevack, c'est-à-dire la Deutérium du Canada, Limitée, située à Glace Bay, en raison de la proximité des ressources d'appoint comme le charbon et la vapeur.

M. Roy (Timmins): Est-ce que les autres propositions ne sont pas plus séduisantes aujourd'hui après tous les ennuis qu'on a eus à Glace Bay?

M. Gray: Toute proposition d'emplacement où la centrale serait susceptible de fonctionner serait très séduisante.

M. Roy (Timmins): Monsieur Gray, comment décririez-vous l'eau lourde en termes simples?

M. Gray: Elle se présente de la façon suivante. Elle est de 10 p. 100 plus lourde. Elle aurait le même goût. Elle gèle à une température légèrement supérieure. Elle a deux caractéristiques remarquables. Elle est très chère—$20 la livre, $28 aux États-Unis—et elle est l'élément le plus connu pour ralentir les neutrons à l'intérieur d'un réacteur thermique, jusqu'à ce qu'ils provoquent la fission de l'uranium. Elle les ralentit sans les capturer. L'eau ordinaire absorbe les neutrons. L'eau lourde les ralentit; elle est le modérateur le plus efficace qui soit, et l'ensemble du programme nucléaire canadien repose sur son principe depuis 1943. Les hommes de science ont dès le départ choisi le meilleur modérateur et se sont dit qu'ils devaient s'en servir comme tel. C'est là la meilleure contribution du docteur Lewis. Il a été si exigeant quant à la perte de neutrons qu'il nous a contraints de mettre au point un bon réacteur.

M. Roy (Timmins): Comment devient-elle lourde?

M. Gray: L'eau normale se compose de H_2O et d'oxyde de deutérium D_2O; comme je l'ai dit tout à l'heure, environ 130 ou 140 parties par million de cette eau sont du D_2O. Il s'agit donc de séparer le D_2O, ce qui explique le coût si élevé. On le sépare par un procédé d'échange chaud-froid, en présence d'un catalyseur, le H_2S. On sépare donc l'oxyde de deutérium de l'eau.

M. Roy (Timmins): Merci.

Le Président: Monsieur Marchand, avez-vous une question supplémentaire?

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Quelle est la stabilité de l'eau lourde?

M. Gray: Elle est stable.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Je vois.

M. Gray: Elle n'est pas radioactive.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): C'est de l'oxyde de deutérium, dites-vous?

M. Gray: Du D_2O. Le H_2O c'est l'eau. Le D_2O c'est l'eau lourde—l'oxyde de deutérium.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Il faudrait que je revoie mes éléments de chimie. Je pensais que nous avions une structure chimique dès qu'un nombre supérieur d'atomes d'hydrogène se combinaient à l'oxygène . . .

M. Gray: A vrai dire, il s'agit d'un isotope de l'hydrogène.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Ainsi donc, le deutérium est un isotope de l'hydrogène.

M. Gray: Oui, de même que le tritium.

• 2150

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Quoi?

M. Gray: Le tritium est un autre isotope de l'hydrogène. A mesure que l'on remonte l'échelle, on a du deutérium, puis du tritium. C'est un isotope différent pourvu de caractéristiques différentes. On sait cela depuis très longtemps.

Le Président: Monsieur Harding.

M. Harding: Monsieur le président, j'ai deux ou trois autres questions à poser à M. Gray.

Le GNFI a été mentionné tout à l'heure. On a abandonné le programme. Monsieur Gray, quel était le but de ce programme de recherches?

M. Gray: Le principal objectif du GNFI était la construction d'un générateur de neutrons à flux intense. Il y a quelques années, le conseil d'administration a demandé à nos scientifiques où en seraient les recherches dans dix ans. Ils ont passé un ou deux ans à étudier l'hydrodynamique, la fusion, les réacteurs rapides, les gros réacteurs et beaucoup d'autres choses, puis ils ont proposé ce générateur de neutrons à flux intense. Ils voulaient avoir un flux neutronique intense. Le réacteur NRX était le meilleur réacteur au monde lorsqu'il a été construit. C'est encore un très bon réacteur, avec une intensité neutronique de 10 à 12. Nous avons ensuite construit le NRU, dont l'intensité s'établissait à 10. Ce fut le meilleur réacteur au monde, pour la recherche, pendant huit ou dix ans. Il est maintenant dépassé. Pour construire un autre réacteur de ce type, il était assez difficile de faire mieux que les Américains, les Britanniques ou les Européens, en ce qui concerne la production de neutrons par fission. Les savants ont pensé que si l'on bombardait une cible métallique, en bismuth de plomb, par exemple,—on appelle cela spallation ou éclatement des neutrons—si l'on bombardait la cible, dis-je, avec suffisamment de particules énergétiques, on obtiendrait une intensité très élevée de neutrons; nous avons donc abouti non pas à un réacteur, mais à un appareillage semblable caractérisé par une très grande intensité de neutrons, 10 ou 20 fois supérieure à tout ce qui existait ailleurs. C'était là l'objectif premier: l'utiliser comme source de neutrons. Or, pendant la construction, on a pu soutirer un courant latéral et obtenir ce qu'on appelle des mésons, autre particule importante, qui est en phase de devenir aux États-Unis l'un des principaux instruments de recherche; on construit d'ailleurs un appareil à Vancouver selon ce principe: le TRIUMF (Tri-University Meson Facility). D'autre part, ces flux neutroniques très intenses devaient nous permettre de produire des isotopes comme le cobalt 60 et autres éléments plus intenses que les autres. Nous aurions donc disposé d'un instrument de recherche très précieux, non seulement pour les neutrons, mais encore pour les mésons; nous aurions eu un excellent instrument de production d'isotopes de très grande intensité, pour la recherche et pour la médecine.

Finalement, le GNFI aurait été un surrégénérateur électrique: c'est à dire que pour produire des particules de haute énergie, il faut alimenter l'accélérateur en énergie électrique; le docteur Lewis et son équipe ont pensé qu'avec les neutrons obtenus ils pourraient produire des matières fissiles comme le plutonium ou l'uranium 233, qui lui-même produirait plus d'énergie que l'énergie absorbée par le réacteur. Avec un watt d'énergie, on aurait pu obtenir une matière fissile capable de produire un watt et demi. Ce phénomène s'appelle la surrégénération électrique. On aurait pu produire plus d'énergie que l'on n'en consommait. C'était encore une solution hypothétique. C'était théoriquement possible, mais ce n'était qu'une étincelle dans les yeux des savants. C'était un programme de grande envergure. Comme vous le savez, la construction devait coûter de 125 à 150 million de dollars et son exploitation annuelle quelque 25 millions de dollars; cependant, nous aurions eu un appareil vraiment exceptionnel.

M. Deakon: J'ai une question supplémentaire. Est-ce que les Américains travaillent sur le surrégénérateur?

M. Gray: Sur un surrégénérateur, oui, mais pas sur celui-ci. Ils mettent au point un surrégénérateur qui utilise la fission comme source de neutrons, tandis que celui-ci devait utiliser la spallation comme source de neutrons.

M. Harding: Monsieur le président, j'ai une ou deux autres questions. J'ai été très étonné d'un commentaire du docteur Lewis. Il pensait qu'un programme de ce genre était pour le Canada la condition de la réussite dans le domaine nucléaire, d'ici les années 90. J'imagine qu'il est plusieurs années en avance sur ses collègues, et plusieurs générations en avance sur les membres du Comité. J'ai pensé cependant que c'était une remarque intéressante.

Monsieur le président, j'ai une ou deux autres questions à poser à M. Gray. D'où vous vient la plus grande partie de votre équipement nucléaire? Faut-il que vous vous approvisionniez hors du pays?

M. Gray: Pour certaines choses, oui, mais nous avons pour principe dans nos centrales nucléaires—y compris celles que nous dessinons pour l'Hydro-Ontario—de ne rien acheter à l'étranger que l'on puisse construire au Canada. Certains éléments de l'appareillage nucléaire nous viennent encore de l'extérieur, comme les tubes de force au zirconium ou certaines pièces de la pompe. Je dirai qu'une très grande partie de l'appareillage nucléaire des centrales est fabriquée au Canada.

M. Harding: J'ai une autre question sur la fabrication de certains appareils d'équipement nu-

cléaire. Nous en avons discuté quelque peu à Chalk River. Votre ministère s'applique-t-il à encourager la fabrication de ce genre d'équipement ici au Canada?

• 2155

M. Gray: Premièrement, nous ne commandons cet équipement qu'à des fournisseurs canadiens. Une bonne partie de cet équipement a été conçu par nous; ensuite nous nous rendons à l'usine de fabrication et nous faisons notre possible pour avoir l'équipement spécifié, en temps voulu. Ce n'est pas facile.

Un bon exemple de ce que nous avons fait est le combustible nucléaire. En 1955, nous avions à Chalk River une usine de fabrication de combustible, nous devions faire notre propre combustible pour nos réacteurs. Nous avons finalement pensé que cela n'était pas souhaitable. C'était là un domaine où l'industrie privée pouvait faire quelque chose; il y avait suffisamment de débouchés pour qu'elle soit rentable. Nous avons donc chargé une société privée de la fabrication du combustible en lui versant environ 2 millions de dollars par an; nous avons fait de même pour une seconde société, pendant plus de dix ans. Il s'agit des sociétés *Canadian General Electric* et *Canadian Westinghouse*, qui sont maintenant deux fournisseurs dûment qualifiés de combustible nucléaire et qui approvisionnent, en se faisant concurrence, l'Hydro-Ontario, nos centrales et celles d'autres pays. Les frais de ce programme ont été entièrement assumés par les contribuables. Cependant ces entreprises sont dûment qualifiées et sont maintenant indépendantes dans ce domaine.

M. Harding: Voyez-vous d'autres possibilités de fabrication au Canada de choses que nous achetons actuellement à l'étranger?

M. Gray: Certainement. Les tubes de force, par exemple, qui représentent deux ou trois millions de dollars par an, et qui sont peut-être à cet égard, moins importants que le combustible, font actuel lement l'objet de discussions avec deux sociétés que l'on envisage de qualifier comme fournisseurs de tubes de force. Nous l'avons fait pour le tube de guidage, qui va à l'extérieur du tube de force. L'année dernière, *Canadian Westinghouse* devenait fournisseur officiel des tubes de guidage; cette société est donc en mesure de nous offrir des tubes de guidage. C'est la même chose pour les appareils de chargement du combustible. Je ne sais pas si l'on a déjà autorisé quelqu'un à construire des appareils de chargement du combustible. Ils ne sont pas encore très à point, mais ils sont montés au Canada par des entreprises canadiennes.

M. Harding: Ne pourriez-vous pas proposer une conception particulière de l'appareil à ces mêmes sociétés en leur demandant de le fabriquer et en leur garantissant en quelque sorte que vous l'achèteriez si leur prix était compétitif?

M. Gray: Habituellement, nous passons un contrat de fabrication de cet appareil avec une société et nous collaborons pendant deux ou trois ans à la fabrication. Si nous avons notre propre conception de l'appareil et si nous nous rendons compte que plusieurs sociétés seraient en mesure de nous le construire, nous allons trouver chaque société avec nos plans et nous lui demandons de faire une proposition. Cela peut être une régie intéressée et contrôlée ou un contrat à prix fixe. Elle fera ensuite son offre. Si nous n'avons qu'un fournisseur de tubes de force, si nous n'en autorisons qu'un, c'est qu'il n'y a de débouchés que pour un seul, mais il faut qu'il soit compétitif avec le fournisseur américain. Il n'y a pas de raison qu'il ne le soit pas, une fois qu'il a reçu l'autorisation. Nous consacrons beaucoup de temps et d'argent à vouloir qualifier notre industrie dans le domaine de l'appareillage nucléaire. Nous avons eu de belles réussites dans certains domaines, et des échecs complets dans d'autres, par notre faute ou par celle du fournisseur.

M. Harding: C'est très bien, monsieur le président, merci beaucoup.

Le crédit 65 est adopté.
Le crédit 70 est adopté.
Le crédit L15 est adopté.
Le crédit L20 est adopté tel que modifié.
Le crédit L25 et adopté.
Le crédit L30 est adopté.

M. Marchand Kamloops-Cariboo: Monsieur le président, j'ai une recommandation à faire. Quand ces messieurs effectueront leur prochaine visite scientifique en Russie, je leur demande d'envisager la possibilité d'emmener avec eux notre Comité.

Le Président: Je remercie messieurs Gray, Watson et Sprague de leur présence ici ce soir.

La réunion est ajournée.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature
1968-1969

COMITÉ PERMANENT
DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. LEONARD HOPKINS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES
N° 29

LE LUNDI 26 MAI 1969

Concernant

Budget principal 1969-1970 concernant le ministère des Travaux publics

TÉMOINS
(*Voir procès-verbal*)

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. LEONARD HOPKINS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 24

LE LUNDI 26 MAI 1969

Concernant

Budget principal 1969-1970 concernant le ministère des Travaux publics.

TÉMOINS:

(Voir procès-verbaux)

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. Leonard Hopkins

Vice-président: M. K. R. Hymmen

et MM.

Beaudoin,
[8] Breau,
Chappell,
Comeau,
[5] Cullen,
Forrestall,
Gilbert,
Harding,
[1] Langlois,
[4] MacDonald (*Egmont*),
[7] MacGuigan,
[3] Macquarrie,
[9] Mahoney
Marchand (*Kamloops-Cariboo*),
[2] McQuaid,
Orange,
Ritchie,
[6] Whicher—(20).

(Quorum 11)

Le secrétaire général du Comité, pro tem,
Timothy D. Ray.

Conformément à l'article 65(4)b) du Règlement

[1] M. Langlois remplace M. Lind le 22 mai 1969.
[2] M. McQuaid remplace M. Aiken le 26 mai 1969.
[3] M. Macquarrie remplace M. Code le 26 mai 1969.
[4] M. MacDonald (*Egmont*) remplace M. Paproski le 26 mai 1969.
[5] M. Cullen remplace M. Roy (*Timmins*) le 26 mai 1969.
[6] M. Wicher remplace M. Anderson le 26 mai 1969.
[7] M. MacGuigan remplace M. Sullivan le 26 mai 1969.
[8] M. Breau remplace M. Foster le 26 mai 1969.
[9] M. Mahoney remplace M. Barrett le 26 mai 1969.

[*Traduction*]

PROCÈS-VERBAUX

VISITE À BURLINGTON

Le MERCREDI 21 mai 1969.

Le mercredi 21 mai 1969, les membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics partent pour Burlington (Ontario) afin de visiter le Centre canadien d'étude sur les eaux intérieures qui relève du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Présents: MM. Barrett, Chappell, Forrestall, Foster, Gilbert, Haidasz, Harding, Hopkins, Lind, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Orange et Sullivan (12).

Aussi présents: M. A. Prince, directeur des eaux intérieures; M. J. P. Bruce, directeur intérimaire du Centre canadien d'étude sur les eaux intérieures, de même que d'autres hauts fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du ministère des Pêches et du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le groupe est reçu dans la salle de réunion par M. A. T. Prince; M. Bruce dit quelques mots, et un film «What About Water» qui décrit le travail du Centre, est projeté. On distribue de la documentation aux membres.

Les chefs des diverses sections sont présentés, puis le groupe monte à bord du «Martin Karlsen» pour prendre le café et faire une courte croisière au cours de laquelle les membres du Comité assistent à divers tests effectués sur le lac et à certaines analyses faites dans les laboratoires du navire.

Les membres sont invités à déjeuner par le ministère des Ressources nationales et des Travaux publics, après quoi le groupe retourne au Centre pour y visiter les installations.

Après la visite, les membres sont invités à une réunion-dîner amicale à la résidence de M. Gordon Sullivan, député d'Hamilton.

A 9 h. du soir, les membres montent à bord de l'avion à Toronto pour revenir à Ottawa.

La secrétaire intérimaire du Comité,
Gabrielle Savard.

Le LUNDI 26 mai 1969
(24)

Le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics se réunit ce soir, à 8 h 08. Le président, M. Hopkins, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Breau, Cullen, Gilbert, Harding, Hopkins, Hymmen, Langlois, MacDonald (*Egmont*), MacGuigan, Macquarrie, Mahoney, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), McQuaid, Orange et Whicher (15)

Aussi présents: MM. Lind, MacLean et Pringle, députés.

20218—1½

Témoins: *Du ministère des Travaux publics*: L'honorable Arthur Laing, ministre, M. Lucien Lalonde, sous-ministre, et M. G. B. Williams, sous-ministre adjoint principal.

Le président met en délibération le crédit n° 1 du budget des dépenses ayant trait au ministère des Travaux publics, et présente le ministre et ses hauts fonctionnaires.

M. MacDonald (*Egmont*) invoque le Règlement pour signaler que le colonel Churchill devait être présent comme témoin.

Un débat s'ensuit au cours duquel le président donne lecture d'un télégramme du premier ministre de la province de l'Île du Prince-Édouard.

Après débat, le président décide que le Comité n'est pas mandaté pour discuter la question de la chaussée de l'île du Prince-Édouard vu que le crédit n° 1 du budget des dépenses du ministère des Travaux publics n'en fait pas mention.

Le ministre est invité à présenter son exposé; des exemplaires du texte sont distribués aux membres du Comité.

Le Comité interroge ensuite le ministre et ses hauts fonctionnaires.

Après l'interrogatoire, le président se reporte à la décision qu'il a rendue au sujet du rappel au Règlement de M. MacDonald.

Après débat, M. Gilbert propose que le colonel Churchill soit invité à venir témoigner devant le Comité.

Le président juge la proposition irrecevable en se fondant sur la décision qu'il a rendue antérieurement au sujet du rappel au Règlement de M. MacDonald.

Il est convenu de déférer au sous-comité du programme et de la procédure la question de la convocation du colonel Churchill comme témoin.

A 10 h 20 du soir, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvel avis du président.

Le secrétaire intérimaire du Comité,
Timothy D. Ray

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le lundi 26 mai 1969

• 2011

Le président: Messieurs, nous sommes en nombre; je déclare donc la séance ouverte. Nous devons terminer notre discussion du crédit 1 du ministère des Travaux publics. Nous avons adopté toutes les autres prévisions budgétaires de ce ministère.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

1. Administration générale, y compris des subventions, selon le détail des affectations—$23,940,000

Nous avons le ministre parmi nous ce soir. Pour le gouverne de ceux qui ne connaissent pas ses deux assistants, je demande à M. Laing de bien vouloir les présenter, après quoi le ministre fera une déclaration d'ouverture. Monsieur Laing.

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Merci, monsieur le président. Les messieurs qui m'accompagnent sont M. Lucien Lalonde, mon sous-ministre, que vous voyez assis au bout de la table, et M. Gerry B. Williams, mon sous-ministre adjoint, assis près de moi.

Pour commencer, avec votre accord, je vais faire une déclaration sur le sujet à l'étude.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur le président, j'invoque le règlement. Je crois comprendre que la réunion de ce soir a été convoquée pour discuter la question de la traverse du détroit de Northumberland. Est-ce exact?

Le président: Oui. Il se peut que des membres du comité voudront régler certains points avant la fin de la réunion, monsieur MacDonald, mais tel est bien le sujet au programme.

M. MacDonald (Egmont): La raison pour laquelle j'ai soulevé cette question, c'est que je vous ai démontré l'importance de faire venir ici un certain témoin qui est peut-être plus au courant de ce projet que toute autre personne et il est un employé du Ministère. Je veux parler du colonel Edward Churchill. La semaine dernière, j'ai essayé de savoir si, oui ou non, il serait des nôtres. Je vous ai indiqué à vous-même, en votre qualité de président, l'importance de le convoquer devant notre Comité afin qu'on puisse avoir une discussion satisfaisante de ce projet. Je me demande s'il est quelque peu en retard ou s'il s'est présenté quelque autre difficulté.

Le président: Monsieur MacDonald, vous devez bien vous souvenir que je vous ai dit, le jour où je vous ai parlé, que ce serait M. Laing et ses hauts fonctionnaires qui seraient ici ce soir. Je n'ai en aucun temps déclaré que le colonel Edward Churchill serait ici ce soir.

Je pense qu'il conviendrait maintenant, puisque vous avez abordé ce sujet, que je verse au compte rendu le télégramme que j'ai reçu cet après-midi du premier ministre de l'Île du Prince-Édouard. En voici la teneur:

> Je crois comprendre que votre Comité se réunit ce soir pour étudier certaines questions relevant du ministère des Travaux publics. Je désire très sincèrement appuyer toutes recommandations à l'effet que le colonel Edward Churchill soit convoqué devant votre Comité pour rendre témoignage au sujet de la question de la traverse du détroit du Northumberland.

Lorsque j'ai reçu ce télégramme, j'ai demandé à la Chambre des communes de me donner un avis juridique en cette matière. La décision qui m'a été remise portait que puisque les Prévisions budgétaires du ministère des Travaux publics avaient été déférées à notre Comité et considérant que la traverse du détroit de Northumberland n'apparaît nulle part dans le budget, alors nous sommes tenus par le mandat de la Chambre et nous ne sommes pas en mesure d'appeler d'autres témoins de l'extérieur. Et puis, j'ai bien examiné cet aspect pour vous.

M. MacDonald (Egmont): Sur cet appel au règlement, monsieur le président, il m'apparaît que l'avis ou conseil qui vous a été donné en tant que président contient deux défauts essentiels. Voici le premier: je crois comprendre que le colonel Churchill a été et est toujours à l'emploi du ministère des Travaux publics; à ce titre, je crois qu'il peut tout comme les autres fonctionnaires être appelé à témoigner devant un Comité qui désire l'entendre.

• 2015

En second lieu, j'ai examiné le procès-verbal de certains autres comités et il est déjà arrivé, à l'occasion, que des comités chargés uniquement des prévisions budgétaires aient appelé à témoigner des gens qui n'appartenaient pas au ministère. Un comité peut fonctionner selon un certain nombre de règles et un autre procéder autrement. Les règles manquent de consistance. J'aimerais savoir si d'autres membres du Comité voient là une règle qui devrait être appliquée à l'avenir au détriment d'autres comités, car je crois qu'il s'agit d'un précédent qu'on vient d'établir.

M. Hymmen: Monsieur le président, comme nous avons le ministre ici présent, je pense que la première chose à faire est d'entendre son exposé en cette matière, car le sujet intéresse les députés de l'Île du Prince-Édouard en particulier et, bien sûr, les députés des autres provinces. Le ministre est prêt à faire sa déclaration et je propose que nous l'entendions. Une fois que la déclaration aura été donnée, nous aviserons.

M. MacDonald (Egmont): Je pense qu'il faut liquider cette affaire. La question est d'importance puisqu'elle touche non seulement ce comité, mais si elle est acceptée comme créant un précédent, alors tous les autres comités en seront affectés et verront leurs pouvoirs d'enquête grandement limités lorsqu'ils examineront les estimations budgétaires. Maintenant que nous abordons une ère nouvelle alors que les prévisions budgétaires vont être examinées beaucoup plus minutieusement par le Comité, il me semble que l'acceptation d'une telle décision serait des plus rétrogrades. Je ne puis croire que le ministre et ses hauts fonctionnaires désirent accepter ce genre de précédent.

M. Hymmen: Monsieur le président, en tant que membre du sous-comité directeur, j'ai cru comprendre qu'on n'allait pas convoquer le colonel Churchill. C'est la décision qui a été prise à la réunion de ce sous-comité avant la réunion.

M. Harding: Monsieur le président, quand le sous-comité directeur s'est-il réuni? Je suis censé en faire partie, mais je n'ai pas été avisé d'une telle réunion. Je ne savais pas qu'on allait discuter cette question.

M. Hymmen: La question a été discutée il y a plusieurs semaines.

Le président: Nous en avons parlé à une réunion du sous-comité directeur, monsieur Harding, alors que nous avons élaboré un projet de programme applicable au reste des audiences de ce Comité; cela comprenait le voyage à Burlington que nous avons fait dernièrement. Je ne veux pas laisser l'impression que quelqu'un n'a pas été invité à cette réunion en particulier, car tous les intéressés ont toujours été informés de la tenue des réunions du sous-comité directeur.

M. Harding: Monsieur le président, j'ai compris en écoutant les propos de M. MacDonald, qu'une réunion avait eu lieu assez récemment. Je ne me rappelle pas de cette discussion au sujet de M. Churchill, même si elle a effectivement eu lieu.

Le président: Je me rappelle clairement que le sujet a été discuté à la réunion du sous-comité directeur, monsieur Harding; néanmoins, je vais examiner les dossiers pour voir si vous y étiez ou non.

M. Gilbert: Monsieur le président, ceci est une demande de renseignements. Est-ce que la déclaration du ministre ce soir va porter uniquement sur la traverse du détroit de Northumberland, ou est-ce que ce sera une déclaration de nature générale?

Une voix: Le sujet de discussion ce soir est en effet ce détroit de Northumberland.

M. Gilbert: Voyons, monsieur le président, ne sommes-nous pas les maîtres de notre propre maison dans ce Comité? Je me refuse entièrement à croire que le ministre, qui est un homme intelligent et doté du sens de la collaboration, refuserait de convoquer un témoin qui possède les connaissances et l'expérience du colonel Churchill. Je suis sûr que si vous-même, monsieur le président, demandiez à M. Laing de l'amener au Comité, il serait enchanté de le faire.

Le président: J'aimerais bien faire ce que vous demandez, monsieur Gilbert, mais je ne vais pas prendre les décisions à la place du Comité. Si le Comité veut présenter une motion à cet effet, alors cette motion devra être examinée maintenant. Je suggère que le Comité décide lui-même de sa conduite future à cet égard.

M. Orange: Monsieur le président, j'invoque le règlement. Il me semble qu'aux réunions du sous-comité directeur que nous

• 2020

avons tenues sur ce sujet nous ayons discuté de la probabilité et de la possibilité que le ministre des Travaux publics vienne exposer ses vues au Comité relativement à la traverse du détroit de Northumberland. Les membres du comité étaient d'accord. Je ne suis pas sûr des dates, mais je suis certain que vous dos-

siers montreront à quelle date cette affaire a été discutée. Comme vous le dites, cette question a été exposée lorsque nous avons établi notre programme pour un certain nombre de réunions à venir en vue de respecter le délai prescrit pour les estimations budgétaires. Ce soir, nous devions entendre le ministre parler à ses hauts fonctionnaires. Cependant, comme l'a signalé M. Gilbert, le Comité est maître de sa propre destinée et si, en ce moment, il semble souhaitable que nous convoquions d'autres personnes, je crois que nous pourrions ainsi aborder la chose. Cependant, je pense que nous devons entendre ce que le ministre a à nous dire, après quoi nous l'interrogerons, comme le font les comités pendant la durée du présent Parlement, après quoi nous déterminerons la conduite à tenir. Présentement, je pense que nous devons étudier les crédits du ministère des Travaux publics. M. MacDonald se rappellera les questions qu'il a posées à la Chambre des communes; lorsqu'il demanda que cette question soit déférée au Comité, il n'y a pas eu d'engagement autre que le fait que la question serait discutée. Nous devrions partir de là, c'est-à-dire entendre le ministre, après quoi le Comité, collectivement—et je pense que les rapports entre les membres de ce Comité ont été excellentes—décidera de la direction à prendre.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur le président, je ne m'oppose sûrement pas à ce que le ministre fasse une déclaration; au contraire je pense que cela est important. Vous le savez, j'étais fort désireux qu'il vienne au Comité nous parler de cette question. Mon unique souci est d'obtenir un tableau aussi complet que possible de la situation, sans oublier nos autres engagements.

Il importe au Comité, je crois, de se rappeler qu'en 1967, lorsque de graves difficultés surgirent relativement à un important appel d'offres, le Premier ministre et le ministre des Travaux publics d'alors nommèrent le colonel Churchill à titre de représentant spécial ou d'expéditeur pour avancer la réalisation de ce projet. Je crois comprendre qu'il a passé près de deux années—je ne lui en ai pas parlé personnellement—à s'occuper principalement des relations entre le Ministère, les experts-conseils de Northumberland et les entrepreneurs en perspective, et aussi avec les diverses équipes de chercheurs qui essayaient de s'attaquer aux problèmes les plus difficiles que posait le projet de traverse. Franchement je trouve curieux qu'il y ait opposition, que ce soit de votre part, de la part du sous-comité directeur ou de quelqu'un d'autre, à ce que comparaisse devant ce Comité le colonel Churchill. Il est un ingénieur fort respecté. Dans tout le pays, on a beaucoup d'admiration pour ses réalisations à l'Expo et je suis d'avis en tous cas que lorsqu'un homme du calibre du colonel Churchill s'occupe d'un projet comme celui de la traverse de Northumberland, ses conseils, son témoignage devant ce Comité sont extrêmement importants. J'ai été passablement peiné de voir à quel point on semblait peu porté à faire venir le colonel Churchill ici ce soir. Si c'est possible, comme le laisse entendre M. Orange, je crois qu'on devrait examiner davantage la situation avec M. Churchill. Je ne vais certes pas soulever des objections en ce moment, mais il semble que nous disposerons de quelque deux heures ce soir et c'est le moment d'agir. Je pense que sans le colonel Churchill, notre travail sera incomplet, et ce serait faillir à notre devoir que de passer outre, alors que le gouvernement a déjà dépensé des millions de dollars pour ce projet. Je pense qu'il nous incombe d'en examiner toutes les dimensions et que le pays a droit d'en connaître les multiples aspects. Depuis deux ans nous n'avons eu à peu près aucune explication de ce projet et ce n'est qu'à titre de renseignement que j'ai exprimé mon inquiétude ce soir.

M. Hymmen: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de poursuivre cette discussion, mais je veux simplement dire ceci: je crois que par déférence pour le ministre qui est ici présent, nous devrions entendre sa déclaration. M. MacDonald a insisté pour que le colonel Churchill soit ici. Beaucoup de choses se sont produites depuis que la construction de la chaussée du détroit de Northumberland a été proposée pour la première fois, par exemple le projet actuel d'expansion économique régionale pour la province de l'Île du Prince-Édouard, qui représente $300 millions, ou $3,000 par personne, soit dit en passant. Avant de mettre la charrue devant les bœufs, je pense qu'on devrait régler cette question et entendre la déclaration du ministre. Si, comme le suggère M. Orange, sa déclaration ne nous satisfait pas, nous pourrons en discuter par après.

• 2025

M. MacDonald (Egmont): Je désire faire un dernier commentaire au sujet du télégramme reçu aujourd'hui du premier ministre de l'Île du Prince-Édouard. Il m'a fait grand plaisir d'apprendre que le premier ministre provincial avait envoyé ce télégramme au Comité, car je sais que plus tôt durant la session de la législature de l'Île du Prince-Édouard, le gouvernement de cette province avait essayé de

faire comparaître le colonel Churchill devant son Comité des travaux publics et de la voirie sur cette question et qu'à cette époque le colonel avait dû refuser parce que, comme il l'a clairement indiqué, il était un fonctionnaire du gouvernement fédéral et qu'à ce titre, il serait dans l'impossibilité de paraître devant un comité de la législature provinciale. Comme il lui est impossible de comparaître devant un comité d'un gouvernement provincial, je crois qu'il devient de plus en plus impérieux que le Colonel Churchill vienne ici à titre de témoin expert.

M. Orange: Monsieur le président, j'aurais un seul mot à ajouter. En tant que sous-comité directeur et que Comité, nous avons discuté de la méthode à suivre pour examiner la question du passage du détroit de Northumberland et, au meilleur de ma connaissance, le groupe de M. MacDonald au sous-comité directeur ou ailleurs n'a jamais suggéré que le colonel Churchill soit convoqué. Je suis quelque peu étonné qu'il vienne maintenant ici plaider en faveur de la convocation de M. Churchill. J'ose croire qu'après avoir entendu le ministre nous serons en mesure d'en arriver à une décision à cet égard. Je dirai donc à M. MacDonald que son parti n'a fait aucune demande en vue de convoquer le colonel et il me paraît un peu étrange qu'il vienne ce soir ouvrir la séance de cette sorte; et c'est un peu contraire à ce que nous nous proposions de faire ici ce soir.

M. MacDonald (Egmont): La suggestion peut paraître étrange à M. Orange, mais sûrement pas à vous, monsieur. Je vous ai proposé la chose à maintes reprises.

M. Orange: J'ai simplement affirmé que votre parti n'avait pas fait de recommandation à cet égard durant les réunions du sous-comité directeur.

M. MacDonald (Egmont): Je ne fais pas partie du sous-comité directeur.

M. Gilbert: Monsieur le président, pour mettre un terme à cette affaire...

M. MacDonald: Certaines gens avaient déjà été invités au sous-comité directeur, de sorte qu'il y a eu beaucoup...

Le président: Silence, s'il vous plaît.

M. Hymmen: J'invoque le règlement, monsieur le président. Tous les partis sont représentés aux réunions du sous-comité directeur. Si leurs membres n'ont pu se rendre, c'est leur responsabilité.

Le président: Messieurs, je crois que M. Cullen a un mot à dire sur le sujet, après quoi nous prendrons une décision, soit d'entendre le ministre, soit d'entendre les témoins. Monsieur Cullen.

M. Cullen: Merci, monsieur le président. C'est, sauf erreur, la seconde fois que je fais partie de ce Comité, mais pas nécessairement pour débattre le même sujet, et j'ai cru comprendre que lorsque vous leviez la main vous étiez reconnu par le président qui vous donnait la parole. Mais je n'ai pas voulu manquer de politesse et interrompre la discussion. Un des points qui m'inquiètent, c'est que dans le cas du Comité et du sous-comité directeur, il n'est pas toujours possible de se rendre aux réunions de l'un ou de l'autre.

A vrai dire, j'ignore en quoi le colonel Churchill est intéressé à cette affaire, mais si le premier ministre de l'Île du Prince-Édouard estime qu'il devrait être présent et si un député du même endroit pense la même chose, je me perds en conjectures sur les raisons qui militent contre une telle permission. Je pense que nous devrions entendre le ministre d'abord et ensuite prendre une décision. J'aimerais entendre M. Churchill. Je pense que le ministre a un point de vue qu'il veut faire connaître, et apparemment, il en est de même du colonel, mais les décisions du sous-comité directeur ne sont pas irrévocables, je pense. Il est assez difficile de se rendre aux réunions du Comité et il n'est pas toujours possible d'assister à celles du sous-comité directeur. J'aimerais entendre le ministre en premier lieu, après quoi nous prendrons une décision. Je ne comprends pas l'insistance de M. MacDonald à vouloir amener M. Churchill ici ce soir, ou bien que nous mettions fin à la réunion, que nous rentrions tous chez nous et que nous ne revenions que lorsque le colonel Churchill sera là. Voyons, ne pouvons-nous pas laisser la porte ouverte à ce propos? Entendons le ministre et si le Comité décide qu'il aimerait en outre entendre le colonel, alors entendons-le, mais je ne crois pas qu'il faille lui fermer la porte. Si le premier ministre de l'Île du Prince-Édouard veut qu'il vienne, cela me suffit.

Le président: Le Comité aura peut-être à rendre une décision finale là-dessus. L'article 304 (1) de Beauchesne dit ceci:

> (1) Un comité ne doit étudier que les questions qui lui ont été soumises par la Chambre.

Le paragraphe (2) se lit comme il suit:

> (2) Un comité est lié par son ordre de renvoi, et il n'est pas libre de s'en écarter ...

Cette question me préoccupe parce que le rôle des comités change et que ce rôle est important. Je n'ai nullement l'intention d'induire le comité en erreur. Je veux diriger les travaux du Comité selon les règles établies et j'ai consulté ces règles à l'égard de cette question. Si le Comité était disposé maintenant à poursuivre ses délibérations, à entendre le ministre et à poser des questions, nous serions alors plus en mesure de régler le problème à la fin de la séance, pourvu que nous convenions tous de suspendre les travaux quelques minutes plus tôt pour disposer de la question. Quel est le bon plaisir du Comité?

• 2030

Des voix: D'accord.

Le président: Très bien. Monsieur Laing.

M. Laing: Merci, monsieur le président.

Bien peu d'initiatives du ministère des Travaux publics ont soulevé autant de débats et nous ont valu autant de conseils que celle d'un passage pour le détroit de Northumberland.

Le gouvernement a exploité un service de traversiers pour assurer le transport entre l'île et le continent, et l'étude d'autres solutions était bien de notre compétence. Bien qu'on ait songé dès les années 1890 à creuser un tunnel, la situation que le Comité désire étudier aujourd'hui remonte à 1956 lorsque l'Île-du-Prince-Édouard a prié le gouvernement d'étudier la proposition émanant de M. O. J. McCullough, soit de construire une chaussée semblable à celle de Canso. Comme la proposition McCullough visait à obtenir du roc de l'extrémité du Nouveau-Brunswick, et peut-être de l'Île-du-Prince-Édouard, disait-il, pour des fins de remplissage, on a fait enquête sur la disponibilité et la qualité du roc. Il a été établi qu'il serait fort difficile de fournir du roc de qualité convenable et en quantité suffisante.

• 2305

Le gouvernement fédéral a entrepris en même temps de fixer des limites financières et pratiques au point de vue de l'exploitation de la traverse et d'examiner la possibilité du projet McCullough ainsi que des solutions de rechange. Ces études ont fait voir qu'il était possible de construire un passage permanent; la fermeture totale du détroit par une chaussée ne serait pas une bonne solution, mais un ensemble de chaussées et de points était possible.

En 1962, à la demande du gouvernement, le ministère des Travaux publics a entrepris, des recherches plus poussées et l'étude de solutions de rechange afin d'obtenir une estimation du coût. En juillet 1965, le gouvernement a approuvé la construction du passage pour le chemin de fer et la circulation automobile, lequel comprenait une chaussée et un tunnel pour permettre la navigation dans le détroit. L'estimation du coût à l'époque était de 150 millions de dollars. On commença l'aménagement au Nouveau-Brunswick des voies d'approches nécessaires au passage, mais qui devaient particulièrement servir aux travaux d'aménagement du reste du passage.

En mars 1967, on reçut des offres pour la première portion du projet—une chaussée de deux milles à partir de la rive du Nouveau-Brunswick. Le montant de la plus basse soumission était 43 millions de dollars, au regard d'une estimation de 25 millions. Si le même écart entre les estimations et les offres devait se produire pour le reste de l'entreprise, le coût global aurait dépassé 300 millions. Il a donc fallu reviser entièrement le projet et le cabinet a donné au ministère des Travaux publics les instructions suivantes:

> (1) Reviser les devis de façon à déterminer le coût avec plus de précision et faire toutes les réductions possibles;
>
> (2) déterminer le coût des immobilisations nécessaires à l'établissement d'un service ferroviaire;
>
> (3) étudier d'autres solutions de rechange, y compris le creusage d'un tunnel pour le service ferroviaire et un service complémentaire de transport des véhicules par aéroglisseur.

Le ministère des Travaux publics a complété ces études et établi qu'un passage fixe pour la circulation routière à deux voies, pouvant être élargi à quatre voies par la suite, pouvait être réalisé au coût de 213 millions de dollars.

Le passage constituerait presque entièrement un pont, avec un peu de chaussée pour les approches du côté du Nouveau-Brunswick et l'élèvement d'une section du pont pour per-

mettre la circulation maritime. Cette solution nécessiterait la continuation du service ferroviaire par traversiers.

Pour faire cette estimation, nous avons consulté un comité consultatif formé d'entrepreneurs, de fournisseurs de matériaux, de compagnies de caution et d'assurance, afin de nous assurer le plus possible en réduisant l'estimation que ces réductions seraient possibles, et nous avons éliminé dans la mesure du possible les facteurs de risque relatifs à toute offre demandée de l'industrie de la construction.

Comme je l'ai signalé, cette tâche des Travaux publics a été accomplie et j'en ai fait rapport à mes collègues.

Maintenant, en ma qualité de membre du Cabinet plutôt que de ministre des Travaux publics, je dois dire que nous avons dû étudier ce projet au regard de l'ensemble de nos besoins prioritaires en espèces. Y donner suite nécessiterait au cours des six ou sept prochaines années de fortes demandes en espèces pour réaliser cet objectif, à savoir, fournir un moyen de transport vers l'Île, ce qui peut se faire avec des répercussions moindres sur nos besoins immédiats d'espèces par la continuation du service de traversiers.

Pour prendre sa décision, le gouvernement devait songer aussi à sa contribution au plan de développement de l'Île-du-Prince-Édouard. C'est un plan auquel nous croyions devoir accorder la piorité puisqu'il promet d'assurer d'excellentes occasions de progrès aux gens de cette province. Le gouvernement provincial a donc décidé de souscrire 125 millions de dollars au cours des sept prochaines années et 225 millions au cours des quinze années du plan.

L'étude de nos besoins globaux d'espèces et l'établissement des priorités à l'égard des nombreux programmes proposés nous ont fait voir que nous ne pouvions pas entreprendre l'aménagement du passage fixe.

Certains ont dit que des entreprises ou des groupes privés étaient prêts à financer et à exploiter la chaussée en vertu d'un bail, pourvu que le gouvernement verse en espèces une somme égale au coût de l'exploitation d'un service de traversiers. Les propositions qui ont été soumises au gouvernement équivalaient, en fait, à l'institution d'une société de la couronne pour laquelle le gouvernement s'engagerait à réunir les capitaux par voie d'emprunts. Par ailleurs, un consortium privé aurait réuni les fonds nécessaires par voie d'emprunts garantis par le gouvernement et sur la garantie d'achèvement par le gouvernement advenant l'échec.

Semblable arrangement équivaudrait pour le gouvernement à se charger indirectement de l'entreprise et coûterait plus que si l'État empruntait lui-même les fonds. Le fait que ces groupes privés aient parlé de la nécessité de garanties du gouvernement indique qu'ils n'étaient ni disposés ni capables d'assumer eux-mêmes le risque.

• 2040

En somme, le gouvernement estime qu'après avoir étudié l'ensemble de ses priorités, sa situation financière et les diverses options qui s'offraient à lui, il devrait décider de ne pas construire un passage fixe pour la circulation automobile doublé d'un service ferroviaire par traversiers. Nous avons plutôt l'intention d'assurer un meilleur service global par l'extension du service de traversiers.

Le président: Merci, monsieur Laing.

J'invite tout d'abord M. MacDonald à poser des questions.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur Laing, vos propos d'ouverture sont plus élaborés mais ressemblent beaucoup à ceux que tenait le premier ministre à ce sujet, le 5 mars, à la Chambre des communes. Ce qu'il y a de plus important dans cette déclaration, ou peut-être ce qui ne s'y trouve pas, c'est en général que la décision de continuer le service de traversiers au lieu de construire le passage du détroit de Northumberland n'a pas été prise parce qu'on estimait que la continuation du service de traversiers serait, en fait, plus économique.

Ai-je raison de penser ainsi, ou puisqu'on ne le dit pas, est-ce bien le fait, oui ou non? Le problème fondamental qui se posait au gouvernement venait du fait qu'à cause de sérieuses restrictions de capitaux à ce moment-là, il ne pouvait engager la somme qu'il aurait fallu dépenser au cours des cinq ou sept prochaines années pour la construction du passage, et en plus, mais raison secondaire, il accordait une plus grande priorité à la mise en œuvre du plan de développement.

Je crois que vous conviendrez que ce fut une décision unilatérale; je ne pense pas que le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard ait eu l'occasion de manifester son accord ou son désaccord avec la décision du gouvernement fédéral à cet égard. Je me demande si, au fond, la décision portait ou non sur la disponibilité de capitaux plutôt que sur la foi

qu'il en coûterait moins cher au gouvernement de maintenir le service de traversier que de construire le passage?

M. Laing: Je vous répondrai que la principale préoccupation et la raison immédiate de la décision du gouvernement était l'immobilisation sans précédent de capitaux qu'il aurait fallu faire au cours des prochaines années si nous avions mis le projet à exécution.

M. MacDonald (Egmont): Si vous me permettez de poursuivre dans cette veine, je vous demanderai si la décision qui a été prise et annoncée en mars est aussi irrévocable qu'elle le semblait à ce moment-là et qu'elle l'a semblé depuis dans les réponses du premier ministre et d'autres membres du Cabinet? Par exemple, si le coût de l'argent et la disponibilité de capitaux pour le gouvernement revenaient à leur situation de la période 1963-1965, mettons, le gouvernement serait-il disposé à reprendre le projet?

M. Laing: Je ne suis pas le ministre des Finances et je ne ferais pas de prédictions quant à la situation financière des prochaines années, mais je pense que je ferais montre de trop d'optimisme si je disais que notre situation financière devait soudainement s'améliorer. Je ne pense pas que ce soit pour l'an prochain et je m'imagine mal qu'elle s'améliorera l'année suivante, ni même l'année d'après.

Je pense que nous faisons face à une situation financière plutôt serrée au Canada du fait de l'expansion des immobilisations présentes des entreprises privées. Je crois que la construction avance; elle atteint 9.2 p. 100 cette année, ce qui est une augmentation sur l'année dernière. Vous vous souvenez que le premier ministre et le ministre des Finances ont dit que nous nous proposions de modifier nos emprunts de façon à laisser plus de capitaux en disponibilité pour l'entreprise privée qui se développe très rapidement dans notre pays. Donc, si vous me demandez si ce projet sera ravivé après un délai d'un an, je ne le pense pas.

M. MacDonald (Egmont): Non, je ne vous demande pas vraiment ce qui arrivera au projet après un an, mais je vous demande ce qui pourrait arriver dans quelques années. Nous reconnaissons, je le pense, que nous sommes pris dans un cycle d'inflation où l'in-

• 2045

térêt sur les emprunts est excessivement élevé et que cela touche le gouvernement aussi bien que tout emprunteur particulier.

M. Laing: Monsieur MacDonald, en outre, nous avons pris la décision de desservir l'Île maintenant au moyen de traversiers.

M. MacDonald (Egmont): Ce n'est cependant pas une décision nouvelle.

M. Laing: L'amélioration du service de traversiers entraîne d'autres immobilisations et beaucoup de ces traversiers sont des bateaux qu'il faut utiliser là-bas, comme vous le savez. Je crois que cette décision répondra aux besoins de l'Île en matière de liaison pour plusieurs années.

M. MacDonald (Egmont): Ce que je cherche à établir ici, c'est le fait que je crois qu'on s'est mépris au cours des ans sur la raison fondamentale de la mise en œuvre du projet. Je pense que beaucoup de gens ont compris bien à tort que la construction de ce projet visait simplement à résoudre les difficultés qu'éprouvaient beaucoup d'industries et de particuliers de l'Île-du-Prince-Édouard à améliorer les liaisons de transport avec le continent, et en même temps, peut-être, à réduire la pression qu'exerce l'accroissement du tourisme.

Cependant, j'ai toujours cru que la raison fondamentale de la construction de ce projet était une économie à long terme pour le gouvernement fédéral qui faisait face à des subventions accrues, à des frais d'entretien croissants et à la nécessité de traversiers plus gros et plus nombreux.

M. Laing: C'est vrai, mais ce n'est pas tout. En plus de cela, il a été maintes fois déclaré qu'à cause de la nature des produits, leur valeur dépend pour une bonne part de la possibilité de les expédier aussi rapidement et économiquement que possible sur le marché. Je parle de certaines des denrées périssables que vous connaissez, comme la prise de homard et ce genre de produits qui rapporteraient davantage si elles parvenaient sur le marché plus rapidement. Je pense qu'on songeait tout autant à cet aspect de l'amélioration de l'économie de l'Île par de meilleurs moyens de transport qu'à l'économie qu'on pouvait réaliser à l'égard des traversiers.

M. MacDonald (Egmont): Il me semble que le gouvernement a changé d'idée à un moment donné, et j'aimerais savoir au juste à quel moment il l'a fait. On peut difficilement compter le nombre de fois que des gouvernements successifs se sont engagés à exécuter ce projet. Sauf erreur, l'une des plus récentes déclarations officielles à ce sujet a été faite en décembre 1967 par le premier ministre Pear-

son. A un certain moment, l'évaluation des coûts et des mérites du projet ont changé aux yeux du gouvernement et je me demande si vous pourriez nous indiquer à quel moment cela s'est produit?

M. Laing: Je pense que cela est arrivé lorsque nous avons pris la résolution d'économiser, et c'était une partie des économies que nous avons annoncée à ce moment-là. D'autres projets ont été annulés à la même occasion.

M. MacDonald (Egmont): Je crois que la différence entre ce projet et d'autres qui ont été annulés et dont je me souviens, c'est qu'il ne s'agissait pas simplement de l'annulation d'une immobilisation qui ne se ferait nulle part ailleurs, mais plutôt d'annuler celui-ci tout en s'engageant pour un temps indéfini à maintenir le service de traversiers non seulement au présent niveau, mais, comme vous l'avez dit vous-même, à un niveau plus élevé, ce qui ne peut entraîner que des dépenses accrues pour le gouvernement.

M. Laing: Je vous signalerai qu'un autre facteur de grande importance dans cette décision fut celui des études et des consultations qui étaient en cours avec le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard au sujet d'autres programmes visant à améliorer l'économie de l'Île, et ces projets étaient concurrents. Je dois dire que, de l'avis de la majorité des Canadiens, je pense, lorsque nous avons parlé du plan visant à améliorer l'économie grâce à

• 2050

une dépense de 125 millions de dollars en sept ans et de 225 millions au total en 15 ans, et d'ajouter un pont au coût de 180 millions—ou 213 millions comme nous l'avons dit en comptant les dépenses déjà faites—c'était une fort jolie somme à investir en un même endroit. Il ne s'agissait pas de choisir, mais je pense que cela devint évident. Je crois que des membres du gouvernement ont déclaré que les deux plans, ou du moins le projet de construction, ne pourrait être mis à exécution si l'on devait donner suite à l'autre.

M. MacDonald (Egmont): L'autre plan—et voilà le second aspect de votre décision—était en fait un plan conjoint auquel devaient participer à toutes les étapes les deux gouvernements, celui de l'Île-du-Prince-Édouard et le gouvernement fédéral, et qui fait l'objet d'un accord signé en avril par l'un et l'autre.

Étant donné la grande importance de ce projet pour le gouvernement et les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard et l'excellent mémoire qui a été présenté au gouvernement fédéral, l'automne dernier, pour exposer en détail les divers effets que cette construction et son utilisation éventuelle auraient sur l'économie de la région, et vu que la mise en œuvre de ce plan devait faire l'objet d'une entente entre les deux parties, je me demande pourquoi la décision d'annuler le projet de la chaussée et de donner suite à l'autre plan a été prise de façon unilatérale par le gouvernement fédéral, quand on songe particulièrement que le présent gouvernement et d'autres qui l'ont précédé s'y étaient engagés très fermement.

M. Laing: Naturellement, il s'agissait d'une entreprise nationale, d'une entreprise du gouvernement fédéral à laquelle la province ne participait pas.

M. MacDonald (Egmont): Non, mais ce projet avait de toute évidence une importance plus grande pour l'Île-du-Prince-Édouard que pour toute autre province, et la décision de le laisser tomber se rattachait directement aux dépenses qu'on devait faire à l'intérieur même de l'Île. On ne peut donc pas dire que cela avait pour les neuf autres provinces la même importance que pour l'Île-du-Prince-Édouard.

M. Laing: Eh bien, je vais parler carrément—je sais que vous allez comprendre, mais je crois que vous ne voulez pas comprendre,...

M Whicher: Nous sommes tous d'accord là-dessus.

M. Laing: ... et dire que si vous additionnez ces deux sommes et les investissez dans une province dont la population est de 105,000 habitants, vous vous attirez des ennuis sur le plan politique. Je ne parle pas du tout de partis politiques, je parle de la réaction d'autres régions du pays qui diront: «Que fait donc le gouvernement fédéral chez nous alors qu'il place tout cet argent dans un même endroit?» A mon avis, le total des deux projets était un facteur principal de notre décision. L'Île-du-Prince-Édouard désirait cette entente et la réclamait avec insistance. Je pense qu'il aurait été impossible au gouvernement de donner suite aux deux projets. En outre, nous économisions à ce moment-là et nous annulions des projets de grande importance dans d'autres provinces. Ma propre province, la Colombie-Britannique, a perdu un projet de quelque 18 millions de dollars à ce moment-là. En fait, si ma mémoire est bonne, c'est ce projet qui est tombé le premier.

M. MacDonald (Egmont): C'est exact. Je ne conteste pas la décision qui a été prise, je...

Le président: Monsieur MacDonald, je dois vous interrompre, car nous avons un règlement qui stipule que les orateurs ne peuvent parler plus de dix minutes à la fois, et je vous ai laissé parler un peu plus de 15 minutes parce que vous avez été le premier à interroger le témoin. Dès lors, je vous autorise à poser une seule autre question, après quoi une autre personne interrogera le témoin.

M. MacDonald : Très bien.

Je suis obligé de vous dire, monsieur Laing, que vous n'avez pas répondu à ma question. Je vous la pose une autre fois. Étant donné l'importance de ces deux questions pour la province de l'Île-du-Prince-Édouard—leur importance fondamentale—pourquoi le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard n'a-t-il pas participé à la décision au sujet des priorités? Cela semble encore un peu plus étrange quand je pense que le gouvernement fédéral a exprimé le désir de voir les gens participer autant que possible aux décisions qui les intéressent. Je puis dire—et naturellement, je ne suis pas membre du présent gouvernement et je ne suis pas l'un de ses partisans—que, comme je suis né dans cette province, je considère que c'est un affront très grave qu'on a fait à cette province.

M. Laing: Prétendez-vous que nous aurions dû demander à l'Île-du-Prince-Édouard: «Lequel voulez-vous»?

• 2055

M. MacDonald (Egmont): Il ne me semble pas que la simple question: «Lequel voulez-vous? «aurait suffi, mais le problème des fonds à affecter, la question importante de ce moyen de communication, et même l'exécution du plan, voilà autant de questions qui auraient dû être étudiées à fond en consultation par les deux gouvernements.

M. Laing: Le facteur qui a le plus contribué à la décision du gouvernement a été le fait que si nous avions commencé ces travaux en ce moment, nous aurions très lourdement taxé notre budget pour les quatre prochaines années au moins.

M. MacDonald (Egmont): Je comprends parfaitement cela; en fait, j'ai accepté la plupart des arguments que vous avez fait valoir à cet égard.

M. Laing: Nous nous sommes aussi souvenus que nous avons déjà un moyen de communiquer avec l'Île, sous forme de traversiers. Ce n'est peut-être pas un service moderne qui permette d'apporter les produits périssables rapidement au marché, mais c'est tout de même un système de traversiers et un service qui dessert l'Île depuis son entrée dans la Confédération.

M. MacDonald (Egmont): J'ai fini pour le moment, mais j'y reviendrai plus tard.

M. Whicher: Monsieur le président, je suis heureux d'être ici ce soir. Je ne suis pas membre du Comité, mais vos délibérations m'intéressent au plus haut point.

Je dois dire que je ne blâme pas M. MacDonald ni aucun autre député de l'Île-du-Prince-Édouard de persister à croire que la chaussée aurait dû être construite. Je me suis rendu dans l'île et je trouve ce petit coin très enchanteur et ses habitants très hospitaliers. Mais, franchement, monsieur le président, je n'ai jamais pu comprendre pourquoi la construction de la chaussée a été promise, étant donné que nous n'avons qu'un montant déterminé d'argent pour faire marcher l'économie du pays. J'ajoute que dans le passé cette promesse a été faite à plusieurs reprises et que j'ai approuvé les gouvernements qui avaient élaboré ce projet grandiose. Mais à mesure que le temps passe, je considère ce projet strictement du point de vue pécuniaire et économique, je me félicite comme citoyen du Canada que le gouvernement ait pris la décision judicieuse de ne pas donner suite à ce projet et de s'occuper autrement du bien-être des insulaires.

Cependant, monsieur le président, je serais curieux de savoir combien ce projet a coûté jusqu'ici. Qu'a-t-on dépensé à ce jour pour la mise en plan et le cahier des charges de la chaussée?

M. Laing: M. Williams va répondre à cette question. Mais, je vous préviens, il s'agit d'un montant considérable.

M. G. B. Williams (sous-ministre adjoint des Travaux publics): Au 30 avril 1969, les dépenses se chiffraient par $16.2 millions.

M. Whicher: Il est à peu près certain que d'ici deux ou trois ans, ce projet ne pourra pas être entrepris, mais dans dix ans, comme M. MacDonald a semblé le laisser entendre, les circonstances auront changé...Croyez-vous qu'il est possible qu'on ressuscite le projet?

M. Williams: Oui, il est possible qu'une bonne partie des plans soit mise à exécution. Sur le montant de $16.2 millions, une somme de $5.5 millions a été affectée à la construction. Le tronçon qui se trouve sur l'île sera utilisé par les traversiers. On y apportera certains changements, mais il sera compris dans le système de traversiers.

M. Whicher: En d'autres mots, ce montant de $5.5 millions n'a pas été dépensé en pure perte.

M. Williams: Environ $4 millions bénéficient directement au système de traversiers. A cause de l'emplacement actuel du terminus, le tronçon qui se trouve au Nouveau-Brunswick ne sera pas utilisé.

Me serait-il permis de poursuivre, monsieur, au sujet des plans que vous avez mentionnés tout spécialement? En vue de l'aménagement de cette chaussée, on a entrepris des recherches et des relevés de toutes sortes qui sont d'une grande utilité dans les travaux de génie des ministères des Transports et de la Défense nationale ainsi que pour les ingénieurs en général. Je parle en ce moment des études sur les glaces, des études géologiques, des études sur les ressources matérielles, et ces renseignements sont disponibles et utilisés et continueront de l'être dans la région de l'Atlantique. Comme vous voyez, ce n'est pas de l'argent perdu.

En ce qui concerne les plans, tous les renseignements qui ont été recueillis, et tous les dessins qui ont été exécutés sont catalogués et indexés à l'intention des chercheurs. Que va-

• 2100

t-il se produire au cours de la prochaine décennie? Je l'ignore, car, pendant cette période il y aura des développements techniques qui devanceront les solutions que nous proposons maintenant. Dans dix ans nous aurons trouvé des solutions auxquelles nous n'avons pas encore pensé. Certaines des solutions qui ont rendu le projet réalisable sont le résultat des forages sous-marins, des puits de pétrole et autres forages, et je suis sûr que la fin des améliorations et du progrès dans cette industrie n'est pas pour demain. Dans dix ans, telle ou telle méthode pourra fort bien être une meilleure solution que la méthode actuelle.

Le coût des matériaux va changer, et notre matériel actuel ne serait pas nécessairement le meilleur à cause du prix des matériaux. Nous évaluons à $2.5 millions le coût de ces études techniques de base.

M. Whicher: On a dit ce soir que le colonel Churchill est encore à l'emploi du ministère des Travaux publics. Combien de temps faudra-t-il encore pour terminer ces travaux? La seule raison pour laquelle j'ai mentionné son nom, c'est qu'on a dit qu'il travaillait encore pour le Ministère. Combien faudra-t-il de temps pour mettre ces archives à jour?

M. Williams: Il faudra encore un mois et demi environ pour finir de cataloguer et classer toutes ces données. Il restait à terminer certains éléments secondaires, faute de quoi l'information de base serait sans valeur, de sorte qu'il nous faudra encore environ six semaines. Il reste encore à terminer des travaux sur la voie d'accès de l'Île-du-Prince-Édouard, et nous les terminerons au cours de l'été.

M. Laing: Monsieur le président, puis-je ajouter un mot? Le colonel Churchill a été employé par le gouvernement pour coordonner les travaux de génie qu'exécutaient les experts pour la chaussée de Northumberland, un groupe de sociétés d'ingénieurs, et je tiens à lui rendre ce témoignage. Je crois qu'il a fait un travail extraordinaire en mettant à contribution les meilleurs ingénieurs du monde entier. Le détroit de Northumberland est probablement l'un des endroits au Canada où le travail comporte le plus de dangers. On y a enregistré des vents d'une vélocité de 100 milles. Je crois que les vagues y atteignent parfois une hauteur de 12 à 14 pieds lorsque la mer est démontée et le fond est fait de boue et de pierres qui posent un problème pour l'aménagement des empattements. Ce fond a rendu impossible la construction du tunnel auquel nous avons tous rêvé pendant des années. Un tel endroit exige le concours des meilleurs ingénieurs au monde, et c'est ce qu'a accompli le colonel Churchill. Ces experts se sont mis d'accord et ont été unanimes à faire savoir au gouvernement qu'ils pourraient réussir à construire un pont à cet endroit. Ce fut un véritable exploit, et une bonne partie des connaissances tout à fait modernes qui seront très utiles pour l'avenir ont été réunies et, comme le dit M. Williams, cataloguées avec soin.

M. Whicher: Monsieur le président, je devrais probablement connaître la réponse à la question que voici: Combien de temps aurait duré la construction de cette chaussée? Vu toutes ces données techniques et ce gros montant d'argent, vous devez savoir cela. J'ai une autre question à poser à ce sujet. Combien de temps cette chaussée aurait-elle duré une fois construite, d'après vos ingénieurs? Je suppose qu'elle aurait été bonne pour 100 ans, mais je ne le sais pas.

M. Williams: Pour ce qui est de la construction, nous avons calculé une période de six ans, et, en ce qui concerne la durée de l'ouvrage, 100 ans me paraît un chiffre raisonnable. Pour des ouvrages de ce genre, la struc-

• 2105

ture subit rarement l'usure du temps. Un bon entretien en assure la pérennité. Étant donné

que les exigences changent, vous devez trouver autre chose ou en modifier la conception afin de répondre aux exigences. Ce n'est pas la structure elle-même qui s'use.

M. Whicher: Monsieur le président, j'ai une observation à faire, après quoi ce sera tout. Comme je l'ai dit au début, je trouve les habitants de l'Île du Prince-Édouard très sympathiques et aussi, d'ailleurs, les Canadiens des Maritimes. A titre de député, j'aurais été très mal à l'aise de retourner dans ma province si le gouvernement avait pris une autre décision, car, comme le ministre l'a dit, ces questions rebondissent. Si nous devions dépenser quelque deux cents millions de dollars pour construire une chaussée dans cette région, je sais que dans les régions comme celle que je représente dans l'Ontario rural et dans bien d'autres régions à travers le Canada, il y aurait eu des récriminations. Le Trésor aurait été harcelé de demandes de milliards de dollars en subventions pour des projets un peu partout. C'est pourquoi, si je regrette l'abandon de ce projet et malgré tout le bien que je pense des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard, en considérant la question du point de vue économique et pécuniaire, je ne puis que me réjouir de la décision prise par le gouvernement. J'espère que cette fameuse chaussée finira par barrer le détroit un de ces jours, mais j'espère en même temps qu'aucun gouvernement ne la permettra simplement parce qu'elle aura été promise tant de fois dans le passé. Je suggère qu'on cesse de promettre et qu'on se mette au travail quand le temps sera venu. Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: C'est maintenant le tour de M. MacGuigan, suivi de M. MacLean.

M. MacGuigan: Monsieur le président, je suis heureux de siéger ce soir à votre Comité et d'avoir l'occasion de discuter cet important problème concernant ma province natale. Monsieur le ministre, je ne crois pas me tromper dans mon appréciation de votre déclaration en disant que la décision qui a été prise par le gouvernement l'a été, non sur le fond de la question de la construction d'une chaussée, mais plutôt sur la question des priorités. Je m'empresse d'ajouter que je ne suis pas d'accord avec mon collègue M. Whicher, si ce n'est que, comme lui, j'espère qu'on ne fera plus de promesses que, plus tard, le gouvernement avouera qu'il est incapable de remplir. Il me semble que, en ce qui concerne le bien-fondé de cet important projet, le gouvernement aurait pu prendre une décision différente, c'est-à-dire pas aussi définitive, qui aura pour effet d'éliminer toute possibilité de construire la chaussée dans un proche avenir. A mon avis, la construction d'une chaussée ou d'un pont au cours des 25 prochaines années au-dessus du détroit de Northumberland, est inévitable. Je croyais qu'on reconnaîtrait cette possibilité dans la déclaration du gouvernement, à savoir que, la question des priorités étant réglée, comme l'a mentionné le ministre, la décision aurait été de différer cette construction plutôt que de la mettre au rancard, et qu'il aurait pu y avoir des travaux de construction effectués au ralenti, auxquels on affecterait moins d'argent que les sommes dépensées chaque année de la période de six ans.

M. Laing: Je donnerai une réponse générale à la question de M. MacGuigan. Lorsque vous commencez un ouvrage de cette importance, vous voulez que les choses marchent aussitôt que possible, parce que votre placement, même la première mise de fonds, représente une dépense considérable, et pour obtenir un rendement de ce placement, les travaux doivent débuter sans retard. Aucune partie de cette chaussée n'aura la moindre utilité avant que le tout ne soit terminé. Je ne voudrais pas voir un projet de cette envergure s'éterniser sur une période de 10 ou 12 ans parce qu'on croupirait dans l'inactivité.

M. MacGuigan: Il en coûterait davantage, mais en fait, l'ouvrage serait terminé plus tôt de cette façon qu'il ne semble devoir l'être à la suite de la décision prise par le gouvernement. De cette façon-là, on pourrait peut-être le terminer en 12 ans, tandis que de cette façon-ci, la construction pourrait prendre de 15 à 20 ans. Si le coût est plus élevé, alors ce coût s'échelonnerait sur une période d'années. Je dois dire que j'ai été désappointé par le

• 2110

ton négatif de l'annonce qui a été faite au sujet de la chaussée. Je me demande si le ministre aurait l'obligeance de nous dire si le gouvernement est prêt à honorer les responsabilités qu'il a assumées au dix-neuvième siècle en ce qui concerne les transports? Je crois que nous devons admettre que cela doit être incorporé dans un contexte légèrement différent. A ce moment-là, on ne concevait certainement pas ces responsabilités en fonction de la rapidité des communications que nous avons aujourd'hui, mais il ne faut pas oublier qu'on s'est engagé à fournir des moyens de transport efficaces et continus. Si l'Île pouvait développer à plein son industrie du tourisme, par exemple, on estime qu'elle recevrait à peu près huit fois autant de touristes qu'à l'heure actuelle. Le gouvernement est-il prêt à fournir huit fois plus de traversiers qu'il n'y en a présentement en service? Il y en a quatre en ce moment, je crois. Le gouvernement

serait-il prêt à fournir 32 bateaux de passage assurant un va-et-vient continu au cours des dix prochaines années? Si la réponse est non, de quelle façon entend-il fournir un service efficace, pour permettre à l'Île de progresser de façon harmonieuse? Je ne suis pas inquiet seulement parce que le service est extrêmement lent, mais aussi parce qu'il faut permettre à l'Île de développer son économie, car j'étais dans l'île lorsque des gens attendaient à la file indienne pour prendre le traversier et ont dû s'en aller parce qu'ils ne pouvaient plus attendre.

M. Laing: J'ai attendu deux heures et trois quarts pour débarquer dans l'île et trois heures et demie pour revenir sur le continent. La difficulté avec un service de traversiers, c'est que pendant la saison touristique, qui dure trois mois par année, 72 p. 100 des autos font la traversée. C'est là un des inconvénients d'un service de bateaux passeurs: vous en avez assez pour assurer un bon service durant la période de pointe de l'été, mais arrive l'hiver et un certain nombre de bacs sont forcément en chômage. Cet état de choses a obligé le gouvernement à subventionner assez généreusement le service de traversiers jusqu'à concurrence de $5 millions par année. Vous me direz qu'à mesure que le service s'améliorera les subventions augmenteront et je suis de votre avis. C'est là l'une de ces singularités...

Comme les parcs ont déjà relevé de mon ministère, il se trouve que je suis en mesure de mesurer les possibilités de cette région. Nous avions prévu la venue d'un million de visiteurs aux différents parcs, et il en est venu 1.2 million à ce seul parc. On y trouve certainement les meilleures plages au Canada et certaines d'entre elles ne sont pas encore aménagées. Il y en a d'autres dans l'île qu'il est possible d'aménager. Il est probable que l'industrie du tourisme sera l'objet d'une attention particulière dans le programme des travaux qui a été élaboré.

Le président: Monsieur MacLean?

M. MacLean: Monsieur le président, j'ai cherché à me limiter à trois ou quatre questions, car je sais que d'autres membres du Comité en ont aussi à poser. Afin de bien comprendre la déclaration du ministre, est-ce que je me trompe en supposant qu'aucune société ou consortium digne de confiance n'a offert de construire une chaussée ou un autre ouvrage semblable sans la garantie du gouvernement?

M. Laing: En effet, tous les entrepreneurs exigeaient une garantie du gouvernement. Il m'a semblé que ce n'était pas là une bonne façon de faire des affaires, même avec des compagnies de tout repos, car s'il arrivait un accident ou si elles éprouvaient des difficultés financières ou technologiques, il faudrait se porter caution pour elles. Il aurait été bien préférable d'assumer l'entière responsabilité de l'entreprise plutôt que de passer un contrat de ce genre. Elles ne nous ont pas demandé notre aide.

M. MacLean: En ce qui concerne la décision que le gouvernement a dû prendre, j'admets qu'il était fort embarrassé, à cause des crédits qu'il était en mesure d'appliquer à cette région à ce moment-là; d'ailleurs, quelle assurance le gouvernement a-t-il reçue que les objectifs du plan d'expansion économique sont pour la plupart réalisables sans une chaussée? Je précise ma pensée et je dis que dans certains milieux on soutient que le plan d'expansion économique ne pourra donner les résultats attendus que si l'on règle tout d'abord le problème du transport.

• 2115

M. Laing: On me dit que le ministère du Développement économique est d'avis qu'il pourrait mettre le plan à exécution et améliorer l'économie de l'Île grâce au service de traversiers.

M. MacLean: Comme l'a dit M. MacGuigan, les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard, dont je suis, espèrent qu'on comprendra qu'il devient de plus en plus urgent de trouver une solution au problème du transport à mesure que le temps passe, car, en cherchant à tenir tête au flot croissant des touristes seulement à l'aide des traversiers, les frais généraux augmentent considérablement. Je suppose que l'une des difficultés à résoudre était non seulement la disponibilité des fonds, mais aussi le loyer de l'argent. A ce sujet, je suis tenté de poser une question hypothétique et j'espère qu'elle sera agréée. Donc, s'il devient plus facile d'obtenir de l'argent à un taux d'intérêt raisonnable, quand le gouvernement jugera-t-il que les nouveaux traversiers seront dépréciés au point de songer encore une fois à la possibilité de recourir à une solution plus permanente du problème du transport? En d'autres termes, jusqu'à quand la mise en service de nouveaux traversiers différera-t-elle la possibilité de réexaminer le projet de chaussée et peut-être même d'y donner suite?

M. Laing: La difficulté, en l'occurrence, c'est que les fonds affectés aux traversiers proviennent de la même source que les fonds affectés à la construction d'un pont. Si l'on peut emprunter à meilleur compte dans un cas, on le peut dans tous les cas.

M. MacLean: Parfaitement, je comprends cela.

M. Laing: Je crois que vous discutez le coût d'exploitation d'un service de traversiers par

comparaison à un pont permanent, en comptant 24 heures par jour pour le pont et le moment de l'arrivée à quai pour le traversier.

M. MacLean: Je ne crois pas m'être expliqué assez clairement. Ma question avait trait à ceci. Lorsqu'on construit une chaussée, le coût le plus élevé est celui du placement de capital, alors que pour ce qui est des bateaux de passage, un plus haut pourcentage du coût se rapporte aux frais d'exploitation. Toutefois, le gouvernement a décidé de ne pas construire la chaussée pour le moment et il a fait des investissements considérables pour obtenir des bateaux de passage additionnels. Incidemment, ce sont là des commentaires. Proportionnellement, le coût en capital relatif aux bateaux de passage est inférieur au coût en capital relatif à une chaussée permanente. Voici ma question: puisque le gouvernement a pris cette décision, il est évident que les bateaux de passage ne seront pas envoyés à la ferraille l'année prochaine ou l'année suivante et qu'il ne changera pas d'idée. Je voudrais savoir à quel moment on considérera que les investissements actuels dans les bateaux de passage auront suffisamment déprécié pour que l'on étudie la possibilité d'établir un autre service.

M. Laing: Vous me demandez une estimation. J'estime que cela dépendra entièrement du rythme auquel la productivité industrielle, agricole, ou autre, augmentera dans les Îles.

M. MacLean: Je cède la parole.

Le président: Monsieur Gilbert?

M. Gilbert: Je vous remercie, monsieur le président. Je dois précéder mes remarques en disant que je suis très heureux de voir autant de libéraux présents ici ce soir, monsieur le président. C'est peut-être à la suite de la dure expérience du «Newfie Bullet» qu'un si grand nombre d'entre eux est venu. Ma première question, monsieur Laing, a trait au fait que j'ai remarqué que la première estimation était de $150 millions et qu'en mars 1967, votre première phase a indiqué une augmentation allant de $25 millions à $43 millions et un coût total dépassant $300 millions. Qui a fait cette première estimation de $150 millions?

• 2120

M. Williams: Les $150 millions ont été établis par le groupe d'experts-conseils qui s'occupent encore de ce projet.

M. Gilbert: Alors, nous poursuivrons jusqu'à la deuxième phase, monsieur Williams. Qui a préparé l'estimation de $43 millions, comparativement à celle de $25 millions?

M. Williams: Malheureusement, les $43 millions avaient trait à l'offre effective. L'estimation était de $25 millions. Elle a été faite par le même groupe d'experts-conseils.

M. Gilbert: Comment en est-on arrivé à la somme de $300 millions, monsieur Williams?

M. Williams: Si l'on prend la même relation relativement aux éléments que contenait le premier appel d'offres, c'est-à-dire, le coût réel et le coût de l'offre par rapport à l'estimation, le projet aurait pu aller jusqu'à $325 millions.

M. Gilbert: Donc, elle était basée sur la première phase?

M. Williams: Sur le coût de soumission.

M. Gilbert: Sur le coût de soumission. Le gouvernement a-t-il fait des estimations à propos de ce projet?

M. Williams: Non, pas indépendamment des experts-conseils; ceux-ci possédaient les renseignements de base. Ils les recueillaient à notre demande.

M. Gilbert: Quelles raisons aviez-vous de croire que la projection dépasserait $300 millions, en vous basant sur les $25 millions par rapport aux $43 millions?

M. Williams: Cela a été établi à la suite d'une analyse. Le premier appel d'offres demandait qu'on fournisse la roche, le remplissage, la pierre de revêtement et certains ouvrages en béton. Il n'était pas question d'ossature, mais il comportait une importante butée en béton qui était reliée à ce qu'aurait été le coût de piles de pont. Nous avions des prévisions quant à l'acier; à ce moment-là, la conception de la superstructure en acier n'était pas terminée. Mais, nous nous sommes basés sur une longueur de chaussée et sur une longueur de point pour trouver lequel des deux coûterait le moins, ou nous nous sommes basés sur l'estimation du coût pour déterminer lequel serait le plus économique. Une étude de tous les éléments ne nous a pas démontré que le coût serait de $325 millions, mais en nous basant sur cette estimation et sur le prix soumissionné, il était évident que le prix serait substantiellement plus élevé que les $150 millions que nous avions prévus. C'est pourquoi une étude complète du projet fut entreprise.

M. Gilbert: Passons à la deuxième phase et au chiffre de 213 millions. Comment est-on arrivé à ce chiffre lors de cette étude des variantes?

M. Williams: Une étude complète a été entreprise et le coût de la chaussée de deux milles, par exemple, a été établi, ou le coût de la roche a été établi. Nous avons complètement changé la conception, qui contenait plus

de pont. Le Colonel Churchill et les experts-conseils examinèrent plusieurs variantes différentes quant à la conception et surtout quant à la construction des piles de pont, qui constituaient peut-être la plus grande difficulté de l'opération.

En établissant l'estimation, nous avons également déterminé que les offres contenaient un facteur de risque considérable, ce qui a contribué au chiffre de $42 millions pour la chaussée.

Donc, en plus de réduire les quantités et d'en arriver à une estimation, nous avons établi des comités composés de membres de l'industrie de la construction. Nous avons obtenu leurs conseils quant à la façon de construire chaque élément qui était proposé et nous leur avons demandé de nous dire si du point de vue de la construction, un changement dans la conception leur faciliterait la tâche et diminuerait le coût par le fait même.

Nous avons consulté les compagnies d'assurance et les sociétés de cautionnement pour voir quelles dispositions nous pouvions prendre pour partager le risque et réduire les primes, parce que les primes à l'égard des risques des constructeurs dans le Détroit, basées sur l'expérience de la marine à ce moment-là, étaient presque inabordables pour l'assurance que nous avions demandée. Nous

• 2125

avons fait une enquête complète à l'égard des facteurs de risques relativement aux entrepreneurs qui soumissionnaient et, dans la mesure où nous l'avons pu, nous avons pris des mesures pour que le risque soit partagé entre le gouvernement et le soumissionnaire éventuel. De plus, nous avons considérablement modifié la procédure applicable aux contrats. Nous avons prévu des paiements par anticipation au sujet des frais d'immobilisation et du coût de l'équipement, afin de réduire considérablement leur financement.

En nous basant sur toutes ces données, nous avons de nouveau pris contact avec le même groupe d'entrepreneurs. Ainsi, cette estimation de $213 millions a été établie non seulement par nos experts-conseils, mais par l'industrie de la construction, les fournisseurs de matériaux, les sociétés de cautionnement et les compagnies d'assurance.

M. Gilbert: La décision a été prise en se basant sur les priorités relatives aux disponibilités. Le gouvernement a décidé de contribuer au développement et au progrès de l'Île pour une somme de $125 millions pendant les sept prochaines années. Quelles conditions, s'il en est, sont afférentes à ces $125 millions?

M. Laing: Cela ne concerne pas mon Ministère. Je suis au courant des grandes lignes de l'entente, mais je ne veux pas en discuter les détails.

Elle a pour but de raviver l'économie et d'accroître la productivité de l'Île.

M. Gilbert: Si je me souviens bien de la déclaration du Premier Ministre à la Chambre, monsieur le ministre, je crois qu'il y avait des conditions à cet octroi de $125 millions et je voudrais savoir en quoi elles consistent. Doit-il y avoir participation...

M. Laing: Oh, oui, naturellement.

M. Gilbert: Vous êtes au courant de l'entente. Je suis certain qu'il s'agit là d'un document public et que vous pourriez nous le résumer.

M. Laing: Bien, je ne le veux pas; cela ne concerne pas mon Ministère.

M. Gilbert: De quel Ministère s'agit-il, monsieur le ministre?

Une voix: Ce n'est pas le ministère des Travaux publics, monsieur le président.

M. Laing: Le Développement régional.

M. Gilbert: Je vous remercie.

Le président: Monsieur Orange.

M. Orange: Monsieur le président, le ministre a fait une remarque au sujet des frais d'entretien de la chaussée après qu'elle serait construite. Le Ministère, avec les experts-conseils, a-t-il établi une estimation relativement à ce que le coût de l'entretien de la chaussée aurait pu être dans une année quelconque?

M. Laing: Oui, nous avons des chiffres. M. Williams répondra à cette question.

M. Williams: $800,000.

• 2130

M. Orange: Alors, à ce sujet, quel sera le coût de l'augmentation du service des bateaux de passage pour le gouvernement fédéral?

M. Williams: Je regrette, mais je ne l'ai pas. Le nouveau système a été établi par le ministère des Transports, qui a prévu le coût de l'opération et le coût en capital par année. Cela représentait l'instant dans toute l'étude de ce projet.

M. Orange: Dans sa déclaration, le ministre a mentionné le programme de développement qui devait être entrepris dans la province et à

l'égard duquel le gouvernement fédéral accordera $125 millions au cours des sept prochaines années et $225 millions pendant les quinze ans de la durée du programme. Le ministre a dit (et je crois qu'il a raison) qu'il ne peut pas faire de commentaires pour ce qui est de la participation du gouvernement provincial à ce sujet. Toutefois, je me demande s'il pourrait dire au comité ce que l'augmentation de la productivité résultant du programme signifiera pour les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard?

M. Laing: Non, je ne le veux pas. Je m'occuperais des propositions émanant d'un autre ministère et d'un autre ministre et je ne voudrais pas envahir son domaine ni celui de ce ministère-là. Il s'agit d'un programme qui relève complètement d'un autre ministre. Toutefois, comme vous le savez, on a fait des projections.

M. Orange: Serait-il raisonnable de vous demander, monsieur le ministre, puisque le Cabinet a décidé d'instituer ce programme pour l'Île, s'il y aura une augmentation importante de la productivité, ainsi qu'une hausse du niveau de vie sur l'Île-du-Prince-Édouard?

M. Laing: C'est, naturellement, à espérer. Nous avons mentionné le tourisme sur l'Île, ce qui, je crois, comporte un immense potentiel. Toutefois, l'Île est principalement agricole, pour le moment. Il y a des désavantages. Les habitants de l'Île ne m'en voudront pas de dire cela. Apparemment, il n'y a pas de minéraux, en certains endroits, je crois, la roche rend la construction des routes difficile, et ainsi de suite. Donc, je suis d'avis que nous avons là une île agricole ayant un potentiel immense pour ce qui est du tourisme. Je croirais que ces deux domaines pourraient être développés dans une bonne mesure.

M. Orange: Monsieur le président, je cède la parole, pour le moment. Il y en a d'autres qui veulent parler.

Le président: Monsieur McQuaid.

M. McQuaid: Merci, monsieur le président. Monsieur Williams, vous avez dit dans votre témoignage que quelque temps après mars 1967, le chiffre de $213 millions avait été établi comme étant le coût possible de la construction de la chaussée. Savez-vous quand on en est arrivé à ce chiffre? Savez-vous quand cette estimation a été faite?

M. Williams: En août 1968.

M. McQuaid: En août 1968. Alors, monsieur le ministre, ma prochaine question s'adresse à vous. Le vendredi, 4 octobre 1968, la Presse canadienne a rapporté que vous aviez déclaré, lors d'une entrevue en Colombie-Britannique, que la dernière estimation que vous aviez relativement au coût était de $125 millions et «non aux environs du chiffre de $300 millions qu'on se renvoie maintenant». Avez-vous fait cette déclaration? Vous rappelez-vous?

M. Laing: Je ne pourrais pas avoir fait cette déclaration, parce que je ne me suis jamais occupé des $125 millions. Je savais depuis toujours qu'il s'agissait d'un chiffre plus élevé. Le chiffre le plus bas dont j'ai jamais parlé était $160 millions pour terminer

• 2135

les travaux. Cela était en plus de l'argent que nous avions dépensé. Je ne peux pas me rappeler d'avoir fait une déclaration en Colombie-Britannique à ce sujet.

M. McQuaid: Je lis un rapport de la Presse Canadienne.

M. Laing: Quelle date porte ce rapport de la PC?

M. McQuaid: Le vendredi, 4 octobre 1968.

M. Laing: Merci.

M. McQuaid: J'ai seulement une autre question, monsieur le ministre. Il y a environ deux jours, le ministre des Affaires municipales a fait une déclaration à la législature de l'Île-du-Prince-Édouard. Je la lis:

> La construction d'une chaussée pour l'Île-du-Prince-Édouard n'est pas au-delà du domaine des possibilités...
> Il a mentionné qu'une douzaine d'entreprises s'intéressaient au projet de la chaussée.

Pouvons-nous conclure, d'après ce que vous nous avez dit ce soir dans votre témoignage antérieur, que le gouvernement n'est pas intéressé par les propositions qui lui ont été présentées jusqu'à maintenant par ces douze entreprises privées dont parle le ministre des Affaires municipales?

M. Laing: Je ne recommanderais aucune des propositions qui nous ont été présentées jusqu'à maintenant. Non.

M. McQuaid: Donc, nous pouvons conclure que celles que vous avez proposées jusqu'à maintenant seraient définitivement refusées par le gouvernement?

M. Laing: Je suis certain qu'elles le seraient.

M. McQuaid: Merci, monsieur le président.

M. Laing: Je ne sais pas où il a trouvé douze entreprises.

M. McQuaid: Le rapport dit:

> Il a mentionné qu'une douzaine d'entreprises s'intéressaient au projet de la chaussée.

M. Laing: En employant ces termes, on peut dire que le consortium comprenait, disons, 8 ou 10 sociétés, ou les gens que nous avons consultés, et ainsi de suite. Naturellement, ils étaient tous intéressés à construire, parce qu'ils voulaient du travail. Je ne sais pas s'il parle d'eux ou non. Le gouvernement n'a reçu que deux soumissions et nous n'aurions recommandé ni l'une ni l'autre.

M. McQuaid: C'est tout, monsieur le président, merci.

Le président: Monsieur Hymmen.

M. Hymmen: Monsieur le président, j'ai deux questions. J'ai une question supplémentaire, mais nous ne pouvons pas poser ces questions au premier tour. Ma question a trait aux questions posées par M. MacDonald. Vous avez mentionné à plusieurs reprises qu'il s'agissait là d'une décision unilatérale. Cela est bien possible et je me rends compte de l'intérêt que porte M. Campbell à cette réunion, ce soir. Il est peut-être injuste que je pose cette question au ministre. Je sais qu'il y a eu beaucoup de discussions entre le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard et un autre ministère. Au meilleur de votre connaissance, avait-on donné au premier ministre Campbell raison d'espérer que la chaussée serait construite maintenant et que le programme de développement économique serait établi?

M. Laing: Je crois que le Premier Ministre Campbell voulait les deux et si j'avais été le Premier Ministre Campbell, j'aurais probablement aussi eu le même désir.

M. Hymmen: Merci. Combien de bateaux de passage y a-t-il?

M. Laing: Nous sommes tous les trois d'avis qu'il y en a quatre.

M. MacDonald (Egmont): Je pourrais peut-être éclaircir cette question, parce que je crois qu'elle est importante. Il y en a quatre sur la route du National-Canadien, mais il y en a deux à Wood Island qui reçoivent également des subsides du gouvernement fédéral.

M. Laing: Oui, mais ils sont exploités par une compagnie privée.

M. MacDonald (Egmont): Ils sont exploités par une compagnie privée, mais ils bénéficient de subsides du gouvernement fédéral.

M. Hymmen: Peut-être devrais-je poser la question suivante à M. MacDonald. Le Détroit de Northumberland est-il complètement fermé l'hiver? Ces bateaux de passage fonctionnent-ils pendant l'hiver?

M. MacDonald (Egmont): Oui, il y en a deux. Un très vieux vient d'être remplacé et il y en aura deux à compter de cette année. Le nouveau coûte, je crois, $14 millions et l'autre est en opération depuis un peu plus de 20 ans.

Le président: Je crois que, compte tenu de la préséance, monsieur Hymmen et en toute justice, vous devriez questionner d'abord le ministre et ses fonctionnaires.

M. Hymmen: Le ministre, dans la déclaration, a mentionné que l'on considérait que la chaussée serait un moyen d'améliorer le transport des marchandises par chemin de fer. Toutefois, selon le programme au coût de

• 2140

$213 millions, je crois que le chemin de fer devait encore être transporté par les bateaux de passage. Je me rends également compte qu'avec la chaussée et le pont, une certaine quantité de marchandises seraient transportées par camion sur la chaussée, mais j'imagine, et je suppose que j'ai raison de le faire, qu'une grande partie des marchandises, qui pourraient être importantes pour l'économie et la production agricole de l'Île-du-Prince-Édouard, seraient transportées par bateaux de passage. Par conséquent, même si on donnait suite au programme de $213 millions (et je n'essaie pas de répondre à ma propre question) la plus grande partie des marchandises seraient-elles transportées par les bateaux de passage?

M. Laing: Oui c'est exact. On prévoyait ici un service de passage sur une barge, c'est-à-dire un bateau de passage ferroviaire. Nous avons une barge ferroviaire. Nous les appelons barges en Colombie-Britannique. De plus, naturellement, nous devions améliorer les routes sur l'Île. Je crois que cela est probablement prévu dans le programme de développement.

M. Hymmen: J'ai une autre question au sujet des variantes du projet. Le ministre a déjà dit que par suite de la nature du Détroit de Northumberland, il n'était pas question d'un tunnel, puisqu'il serait probablement plus difficile à construire que le tunnel jusqu'à Terre-Neuve. A-t-on fait une estimation à l'égard d'un pont ou d'une chaussée pouvant servir au trafic routier et ferroviaire?

M. Williams: Oui.

M. Hymmen: Combien cela coûterait-il?

M. Williams: Pour autant que je me rappelle (et c'est loin dans ma pensée) la partie ferroviaire coûtait environ $86 millions de plus que le pont routier seul.

M. Hymmen: Nous serions certains en ajoutant $100 millions.

M. Williams: Vous avez mentionné le tunnel. Au cours des études d'évaluation qu'on a effectuées, on a découvert que le coût dépasserait les limites économiques, qu'une autre solution coûterait moins cher, puis on a tout laissé tomber. Dès lors, le projet d'un service en navette et d'un tunnel complet a été abandonné assez tôt, à cause du coût élevé qu'engendrerait le manque de roches. Les dépenses additionnelles d'un chemin de fer ajouté à la route à ce niveau n'étaient pas justifiées. Nous n'avons donc pas étudié ce point en détail, comme dans le cas de la route de 213 millions de dollars.

M. Hymmen: J'aborde maintenant la troisième partie de ma question. Nous comprenons qu'un aéroglisseur ne pourrait fonctionner pendant l'hiver, mais pourrait-on s'en servir à l'avenir pour compléter, pendant l'été, le service des bateaux traversiers affecté au transport des touristes?

M. Williams: Oui, on a étudié la possibilité de se servir d'aéroglisseurs, mais en termes de coût par livre, ou par tonne, un tel service serait pour le moment totalement non rémunérateur. Cela n'écarte pas toutefois le perfectionnement de l'aéroglisseur et la possibilité qu'il soit un type de service complémentaire de celui du traversier.

M. Laing: A mon point de vue, l'aéroglisseur est une machine magnifique, une création formidable, mais, dans les conditions actuelles, il exige un fret de valeur élevée et à plein rendement. Le fret de première classe, ce sont les humains. Le coût d'un aéroglisseur aussi gros que celui qui traverse aujourd'hui le détroit coûte 38 cents le mille par tonne.

• 2145

Par contre, les avions commerciaux qui sillonnent actuellement le Grand Nord et y transportent des quantités énormes de fret dans tout l'Arctique ne coûtent que 6 cents et demi et enregistrent des profits. C'est dire que l'aéroglisseur demeure pour le moment une machine très dispendieuse.

M. Hymmen: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Whiting?

M. Whiting: Au sujet de votre évaluation approximative de 213 millions de dollars, pourriez-vous me parler de l'état actuel des documents, des devis et des contrats? Ce coût approximatif de 213 millions de dollars est-il assez bien établi?

M. Williams: En principe, on a choisi les devis en fonction de chaque partie du tout. Par rapport aux plans et devis définitifs du projet, nous sommes parvenus à ceci: 30 p. 100, quant à la superstructure d'acier; 50 p. 100, quant au béton; 25 p. 100, quant à l'infrastructure; 100 p. 100, quant aux approches de la chaussée; et 85 p. 100, quant aux routes d'accès.

M. Whiting: Tout cela est-il compris dans les 16.2 millions de dollars qui sont déjà...

M. Williams: C'était le 30 avril 1969. Mais oui, la plus grosse partie y est.

M. Whiting: Jusqu'à quel point vous êtes-vous aventurés, quant aux 2.5 millions de dollars consacrés aux études fondamentales de génie?

M. Williams: Nous estimons qu'il en a coûté fondamentalement environ 2.5 millions de dollars pour les divers points à l'étude. Un rapport très approfondi et complet sur l'état des glaces a été préparé par des spécialistes de renommée internationale et très compétents en ce domaine des glaces. Ce rapport est maintenant disponible. Il sera publié et accessible à tous, parce qu'il résume et met de l'avant quelques idées nouvelles sur la construction des structures qui doivent résister aux glaces.

J'ai mentionné le genre d'évaluation matérielle qu'on a effectuée. Nous avons une liste très complète des carrières et des classes de carrières qui se trouvent en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick; l'Île du Prince-Édouard a été plutôt mise de côté en fait de carrières, mais on y continue les recherches. Ce rapport est disponible et il servira, comme il sert maintenant, en vue de projets de génie dans toute la région des provinces de l'Atlantique.

On a fait aussi des études des vagues—et cela vaut pareillement pour les études des glaces—et l'on a combiné des études modèles, et fait une analyse fondamentale de tous les travaux de recherche dont nous disposions alors. En prenant ces travaux comme point de départ, on a complété une étude remarquable du mouvement des vagues et du genre de construction capable de les supporter. Ces résultats servent au Ministère et à d'autres ministères, et ils seront utilisés internationalement.

Tout cela concerne le domaine principal du génie, mais on a accompli aussi des travaux de base dans le champ des méthodes contractuelles. Un volume appréciable de travail a été abattu, avec la collaboration des provinces et du ministère fédéral du Travail, au sujet des conditions de travail à insérer dans les contrats et des moyens à prendre pour créer une situation sur les chantiers importants, une situation qui ne vienne pas bouleverser

les conditions de travail existant dans les territoires avoisinants, mais qui, par contre, permettront d'avoir constamment des relations ouvrières-patronales propres à faciliter l'exécution sans obstacle des contrats importants.

• 2150

Pareillement, nous avons fait une étude très complète des règles de sécurité marine. On a créé un code parce qu'il nous en fallait un pour ce projet particulier, mais nous croyons qu'il servira de modèle et sera adopté comme code de sécurité marine au Canada. Le gouvernement des États-Unis—nous l'avons appris déjà—s'y intéresse.

M. Whiting: Vous avez donc constaté très tôt, au cours de ces études de génie, que vous ne disposiez pas suffisamment de bon roc pour poursuivre le projet mis de l'avant par M. McCullough? Est-ce exact?

M. Williams: Oui, c'est bien cela.

M. Whiting: Si on avait eu une ample provision de roc, quel aurait été le coût du projet de M. McCullough? Pourriez-vous m'en donner une idée?

M. Williams: Bien entendu, l'abondance de roc fait de ce projet une solution attrayante. Cependant, une telle entreprise aurait causé certaines difficultés, dans le cas d'une chaussée complètement fermée. Elle aurait bloqué le détroit complètement et, en fermant le détroit, on changerait le raz de marée et le courant dans toute l'étendue du détroit de Northumberland, ce qui entraînerait d'autres problèmes. Donc, en évaluant toutes ces données—et nous l'avons fait très tôt—nous avons cru qu'une solution meilleure, tant du point de vue du coût de la construction que de celui du maintien, dans leur état actuel, des niveaux et des courants des eaux du détroit de Northumberland, serait de réaliser un minimum de coupe transversale; 35 p. 100 de la section transversale devrait demeurer libre; sans cela, un changement radical du raz et des vagues du détroit se produirait.

M. Whiting: Pourquoi avez-vous continué les travaux et consacré 5.5 millions de dollars au service de traversier? Est-ce que j'ai bien lu?

M. Williams: Non, car il s'agissait des voies d'accès.

M. Whiting: Oh!

M. MacDonald (Egmont): Je vais essayer de clarifier ce point. Je crois que vous faites allusion aux routes d'accès qui servent de voies d'alimentation vers les bateaux qui transportent les voitures, particulièrement du côté de l'Île-du-Prince-Édouard.

M. Williams: C'est exact. Ces routes seront utilisées pour le service de traversier. Cependant, quand la construction en a été autorisée, nous pensions qu'il s'agissait d'une phase de la construction d'une chaussée permanente.

M. Laing: Les immobilisations du côté de l'Île-du-Prince-Édouard seront d'un grand prix, parce que le service des traversiers continuera de s'en servir. Mais les immobilisations du côté du Nouveau-Brunswick ne serviront pas.

M. Whiting: Que a été le montant des immobilisations au Nouveau-Brunswick?

M. Laing: 2.2 millions de dollars.

M. Whiting: On ne s'en servira pas?

M. Williams: Non. La voie d'alimentation quitte la grande route à un point avant la route d'accès au traversier. Cette voie d'alimentation de la chaussée et celle qui conduit au traversier n'ont pas de continuité du côté du Nouveau-Brunswick.

M. Whiting: Pourquoi aller de l'avant et engloutir 2.2 millions de dollars dans des travaux, quand vous n'étiez même pas certains de leur nécessité?

M. Williams: Nous pensions alors pouvoir construire la chaussée.

M. Whiting: Très bien, mais vous ne possédiez pas les derniers chiffres, n'est-ce pas?

M. Williams: Nous avions un plan et un état approximatif des dépenses, soit, à ce moment-là, 150 millions de dollars. Ce n'est qu'au moment de demander les premières soumissions pour la construction de la chaussée que nous avons compris les risques impliqués et quel prix il nous faudrait payer.

M. Laing: Vous devez vous souvenir qu'il avait été alors décidé de poursuivre les travaux. La voie ferrée et une route ont été construites pour faciliter la poursuite de ces travaux. On avait estimé à 25 millions de dollars le premier contrat demandé par soumission, mais le montant de la plus basse des soumissions était de 43 millions de dollars. Le gouvernement a décidé à ce moment-là qu'il fallait réétudier toute la question. Cependant, avant même qu'on dépense de l'argent pour les routes d'alimentation, il avait été décidé qu'on irait de l'avant. Il avait été décidé que la construction d'une chaussée était possible et que nous la construirions.

• 2155

M. Whiting: On a dit que vous disposiez maintenant d'un total de six bateaux traversiers. Combien de bateaux comptez-vous ajouter à ce total?

M. Williams: Il y a un bateau neuf, mais un des anciens a été retiré du service. Un autre bateau a été commandé. Je dois dire à regret que je ne connais pas en détail le programme du ministère des Transports au sujet du nombre des bateaux traversiers.

M. MacDonald (Egmont): On a réparé un bateau à vapeur, au prix d'environ un demi-

million de dollars, je crois. Il pourra transporter jusqu'à 100 voitures.

M. Whiting: Est-ce que les gens attendent moins longtemps actuellement?

M. Williams: Oui. Le programme du ministère des Transports, en ce domaine des bateaux traversiers, se fonde sur des projections relatives à la circulation future. En tenant compte du programme de développement consacré à l'Ile-du-Prince-Édouard, la période maximum d'attente a été fixée à 30 minutes. C'est la période souhaitable. On construira de nouveaux navires, mais en tenant compte des possibilités futures de la circulation. On utilisera plus de bateaux traversiers, si les projections annoncent une circulation plus intense.

Le président: Monsieur Whiting, votre période de questions est terminée. Pourriez-vous conclure par une seule autre question, s'il-vous-plaît?

M. Whiting: Très bien. Combien d'hommes travaillent sur les six bateaux traversiers actuellement en usage?

M. Williams: Je regrette d'avoir à vous dire que je ne le sais pas. Mais j'aimerais expliquer où les six bateaux traversiers sont placés. Il y en a deux en service à Wood Island Caribou, dont le point de départ se trouve à l'autre extrémité de l'île; les quatre autres circulent de Cap Tormentine à Port Borden, endroit où aboutirait la chaussée.

M. Whiting: Vous ne savez pas combien d'hommes travaillent sur ces quatre bateaux traversiers?

M. Williams: Non, je regrette.

M. MacDonald (Egmont): Environ 800 personnes travaillent sur les quatre navires que le CN exploite; je crois qu'au moins 250 personnes travaillent sur les autres bateaux.

Le président: Avez-vous terminé, Monsieur Whiting? De toute façon, nous pouvons disposer de quelques minutes pour vider cette question de manière définitive.

J'ai cité dès les débuts la 4e édition du Manuel de Beauchesne, 304 (1) et (2), ainsi que la 17e édition de mai, pages 641 et 643. Les membres du comité aimeraient-ils en écouter la lecture? Si c'est non, je n'en parlerai plus. L'autre ouvrage de référence c'est Bourinot, aux pages 469 et 470 qui, en réalité, répètent les paragraphes 304 (1) et (2) de Beauchesne. A titre de président, je suis obligé de suivre ces règlements, et soyez certains que je n'y dérogerai pas.

M. McQuaid: Monsieur le président, puis-je poser une question à ce moment-ci? Est-ce que le colonel Churchill est au service du ministère des Travaux publics? Si oui, son traitement est donc compris dans les crédits de ce ministère. Et puisque la Chambre des communes est saisie de la question des crédits, nous ne dérogeons à aucun des règlements que vous avez lus en demandant que le colonel Churchill comparaisse devant le comité. Mais je ne sais pas avec certitude s'il est au service du ministère.

M. Laing: Oui, il l'est.

M. McQuaid: Dès lors son traitement, je suppose, est prévu par les crédits que nous étudions présentement.

M. Laing: Le colonel Churchill a été engagé par le gouvernement, avec mission de coordonner les travaux des ingénieurs-conseils. Il a accompli un travail excellent.

• 2200

M. McQuaid: Monsieur le président, si le traitement du colonel Churchill est prévu par les crédits, je crois qu'il serait sans nul doute un témoin compétent.

M. Laing: Oui, son traitement est prévu dans notre poste du budget.

M. Gilbert: Monsieur le président, puisqu'il en est ainsi, je propose que le colonel Churchill soit invité à se présenter devant le comité, à la demande du ministre, comme l'un de ses porte-parole autorisés. Les membres du comité pourraient alors le questionner par l'entremise du ministre.

Le président: On vient de présenter une motion au comité. Monsieur Mahoney, désirez-vous parler sur ce sujet?

M. Mahoney: Je me demande combien de temps supplémentaire le comité veut consacrer à couvrir un terrain déjà exploré par le comité permanent des Transports, sans compter les voyages dans les provinces Maritimes, cette année, et la journée complète de séances publiques à Charlottetown consacrées presque entièrement à ce problème. Le rapport du Comité doit être rendu public dans quelques jours. Franchement, je me demande combien de temps ce comité veut-il encore consacrer à ce problème particulier? Il me semble qu'il serait peut-être préférable de nous occuper des crédits du ministère des Travaux publics et de progresser dans nos travaux.

Le président: Monsieur MacDonald. Je donnerai ensuite la parole à messieurs Cullen et Chappell.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur le président, je crois que monsieur Mahoney a soulevé un bon point. Mais peut-être que le problème comporte un autre aspect qu'il n'a pas mentionné. C'est un fait que le comité des Transports a visité l'est du Canada pour s'y

renseigner, bien entendu, sur plusieurs problèmes difficiles relatifs aux transports dans la région de l'Atlantique. Comme il l'a dit, on a consacré beaucoup de temps à discuter ce problème particulier. Mais je crois regrettable que le gouvernement ait annoncé sa décision avant même que le Comité puisse présenter son rapport. Mettons de côté cet aspect du problème. Il me semble que l'une des fonctions principales des comités parlementaires, particulièrement dans ce parlement, a toujours été de discuter à fond les questions importantes qui concernent le pays d'une manière ou de l'autre. Et puisque non seulement un gouvernement, mais plusieurs gouvernements, au cours d'une période de 13 ans, comme l'a dit le ministre, se sont penchés sur ce projet, à tel point qu'ils ont déjà dépensé plus de 16 millions de dollars—n'avons-nous pas déjà consacré plus de temps à la discussion de problèmes qui avaient exigé beaucoup moins d'argent?—je crois que c'est un point important. Ce n'est pas important, uniquement pour chauffer la soupe d'hier, car à la longue, il serait inutile d'agir ainsi. Je crois plutôt que nous avons découvert ce soir, par le jeu des questions et des réponses, qu'il s'agit ici de problèmes fondamentaux qui comportent d'utiles leçons pour l'avenir. C'est cela qui nous intéresse primordialement. Les questionneurs des deux côtés de la table ont démontré qu'il s'agit d'un problème important. Le ministre lui-même, dans son propre exposé, a certainement laissé sous-entendre qu'on ne peut considérer qu'un tel projet doit rester lettre morte. Et puisqu'il semble clair qu'on confiera très prochainement au colonel Churchill des responsabilités nouvelles, je crois qu'au moment où il se prépare à clore les deux années qu'il a spécialement consacrées au projet pour lequel on l'avait engagé—le ministre vient de le féliciter de son travail, tout en indiquant qu'il s'est renseigné par la plus vaste accumulation possible de consultations et de renseignements—je crois, dis-je, qu'en tant que membres de ce comité—je devrais peut-être parler à titre de visiteur et non de membre régulier—nous manquerions une chance excellente d'avoir dans les dossiers du Comité le témoignage exceptionnel que le colonel Churchill pourrait nous donner. Selon la double suggestion du ministre et du sous-ministre, non seulement le projet lui-même a une valeur intrinsèque, mais son échec aussi—si l'on me permet un tel terme—relativement à un vaste éventail d'autres projets que le ministère aura à étudier au cours des années futures, est très important. Je crois qu'en considérant ces deux aspects—d'abord, les obligations éventuelles de la chaussée du détroit de Northumberland et, en second lieu, les leçons qu'une telle expérience nous a permis de glaner—les membres du comité ne devraient pas être enclins à clore ici leur étude, au moins tant qu'ils n'auront pas entendu le colonel Churchill, homme remarquable à beaucoup de points de vue, qui a consacré son temps au cours des deux dernières années à cette entreprise. Si j'ai bien compris, il accepterait volontiers, il serait même impatient de témoigner devant ce comité. Je n'aime pas soulever toujours les mêmes vieilles rengaines, mais permettez-moi de répéter que nous avons reçu une demande, directement d'un gouvernement provincial de ce pays—incapable de faire comparaître le colonel Churchill à cause de son emploi au service du gouvernement fédéral—réclamant que le colonel ait la permission de se présen-

• 2205

ter devant le Comité. Pour toutes ces raisons, j'ose espérer que l'on enlèvera tous les obstacles et que l'on accordera au colonel Churchill la chance qu'il mérite, et qu'ainsi nous pourrons l'entendre.

Le président: Monsieur Cullen.

M. Cullen: Monsieur le président, j'ai demandé plus tôt qu'on invite le colonel Churchill, parce que je ne savais pas exactement quel serait le point essentiel des remarques du ministre. Maintenant que nous connaissons la situation, je constate qu'il s'agit strictement d'une question d'argent. Je pense que si le ministre et ses fonctionnaires avaient dit que ce projet n'était pas réalisable du point de vue de la technique ou du génie, il y aurait quelque mérite à inviter le colonel Churchill. Quand le ministre a mentionné qu'il n'était pas réalisable économiquement, je crois que M. MacDonald—vous pouvez vérifier l'enregistrement de ses paroles—a dit: «Je ne réprouve pas; j'accepte ce point.» Tout me semble donc une pure décision politique. Il s'agit d'argent, et cet argent n'est pas disponible. Nous n'avons pas dit que ce n'est pas réalisable du point de vue de la technique ou du génie, nous avons tout simplement dit que nous ne pouvons pas payer. Même si l'on nous offre le témoignage des meilleurs spécialistes du monde, je ne crois pas que cela changerait d'un seul iota l'opinion du ministre. C'est dire que nous perdrions tout simplement notre temps en invitant le colonel Churchill. J'admire le ministère, en ce sens qu'il n'a pas fait luir à nos yeux le vain espoir que mon confrère, M. McGuigan, suggère—possiblement dans l'avenir—et qu'il nous ait laissé avec une carotte se balançant au bout de notre nez. La situation est claire: ce projet est mort pour le moment, et donc nous n'avons pas à entretenir de vains espoirs. Franchement, à cet instant du jeu, je ne vois pas la nécessité de faire comparaître le colonel Churchill, si son témoignage doit s'en tenir strictement au domaine de la technique. Il peut difficilement

discuter sur l'aspect politique de la question ou nous en convaincre. Je pense que nous avons eu un exposé suffisant dans ce domaine et que nous ferions perdre du temps au Comité.

Le président: M. Chappell.

M. Chappell: Puis-je poser d'abord une question? Allons-nous continuer à parler du même sujet, la prochaine fois?

Le président: Il y a encore M. Cullen, M. Chappell...

M. Cullen: J'ai fini, monsieur le président; les trois questions que j'avais préparées ont été posées.

Le président: Il y a encore M. MacDonald et M. Pringle sur ma liste.

M. Chappell: Il m'est difficile de décider si oui ou non, j'aimerais entendre M. Churchill avant d'avoir eu des réponses à certaines questions et j'imagine que d'autres membres du Comité partagent mes sentiments. J'attends impatiemment d'une personne de ce ministère une liste de certains coûts ainsi que des chiffres relatifs au transport afin d'essayer de me représenter ce que serait le bilan d'inventaire dans six ans, c'est-à-dire à l'époque où le pont serait construit. Il est possible que je puisse obtenir ces chiffres du Ministère, mais, dans le cas contraire, j'aimerais entendre le colonel Churchill. Je trouve donc difficile de voter sur cctte question ce soir avant même la fin des questions. En ce moment, je n'ai aucune objection à cette motion. Je ne vois pas comment nous pourrions nous y opposer à moins qu'il ne soit extrêmement difficile de le faire venir ici.

Le président: Si je puis faire une observation sur l'une de vos suggestions, M. Chappell, il est interdit d'exposer devant ce Comité quoi que ce soit qui relève du ministère des Transports.

M. Chappel: J'aimerais pourtant bien savoir comment ils vont calculer les coûts futurs si le ministère des Transports a certains chiffres qu'ils n'ont pas. Je ne vois pas franchement pas comment l'on pourrait établir ce que seront les coûts dans l'avenir.

Le président: M. MacGuigan, vous avez une observation à faire.

M. MacGuigan: Monsieur le président, je voulais ajouter quelque chose aux paroles de M. Cullen afin qu'il n'y ait pas de malentendu sur ce que j'ai dit plus tôt. Je ne voulais pas laisser à entendre que le ministère aurait dû donner de faux espoirs à la population de l'Île-du-Prince-Édouard. Je proposais qu'on leur offre un véritable espoir et, en d'autres termes, non pas de leur offrir la carotte, mais de la leur donner. J'aimerais aussi dire que même si je suis d'accord avec le reste de l'exposé de M. Cullen, il y a un autre facteur à considérer. La population de l'Île-du-Prince-Édouard n'a pas vu justice se faire même si dans l'esprit de quelques personnes ici présentes, justice a été faite, surtout s'ils n'ont pas pu entendre le colonel Churchill. Je pense qu'il importe de convoquer le colonel Churchill, car on verrait son absence comme une situation discriminatoire qu'il y ait ou non discrimination en réalité. Là-dessus, même si les raisons que M. Cullen a proposées sont raisonnables, je dirais qu'il vaut mieux entendre trop de témoins que de ne pas en entendre assez.

Le président: M. Orange.

M. Orange: J'aimerais soulever ici un petit problème d'ordre logistique. Je crois comprendre que nous devons remettre le budget à la Chambre des Communes, à la fin de la semaine. Nous avons un certain nombre d'ar-

• 2210

ticles très importants, tout particulièrement, pour ce qui est du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, la fin du budget de l'Office national de l'Énergie, la fin du 1er chapitre du ministère des Travaux publics et aussi, comme je l'ai mentionné plus tôt, le problème logistique de faire venir quelqu'un comme le colonel Churchill et d'organiser une réunion spéciale. Je pense qu'il s'agit maintenant d'établir une échelle de valeurs dans l'esprit des membres du Comité afin de décider de ce que nous allons faire. Ceux d'entre nous qui ont siégé au Comité pendant cette période de temps veulent peut-être traiter de questions dont le Comité a été saisi et que nous n'avons pas encore réglées, comme l'Office national de l'Énergie, le 1er chapitre du ministère des Travaux publics, le budget du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources où la question de l'eau et de la pollution de l'eau n'est pas dénuée d'importance.

Le président: M. Langlois.

M. Langlois: Monsieur le président, puis-je suggérer que vous convoquiez pour demain une réunion du comité directeur afin de connaître l'avis de ses membres et d'en faire rapport au Comité permanent lors de sa prochaine séance; le Comité pourra alors se rallier ou non à leur avis. C'est la procédure habituelle, je pense.

Le président: Je vous remercie, messieurs, de vos conseils à ce sujet et j'espère en arriver à une sage décision. On m'informe, et ces règles sont tirées de Beauchesne, May's et Bourinot, qu'aucune motion y compris celle de M. Gilbert ne peut être mise aux voix en ce moment; on peut cependant présenter une motion au Comité pour renverser ma décision. La motion de M. Gilbert étant annulée par le fait même, je me demande si le Comité consentirait à nous laisser la présenter en comité directeur demain matin et la soumettre de nouveau à la prochaine séance.

M. Gilbert: Quand aura lieu la prochaine séance?

Le président: J'espérais que nous pourrions continuer demain matin, mais je ne puis en décider sans consulter le Ministre. Une séance qui devait avoir lieu demain matin à 9 heures et demie a été annulée, mais puisque nous devons nous réunir en comité directeur, je suggère que nous en restions là. Nous avons prévu une réunion pour mercredi après-midi sur l'Énergie, les Mines et les Ressources et nous pourrions peut-être incorporer la prochaine réunion à celle-là à moins que nous ne puissions organiser une séance spéciale demain. Le Comité est-il d'accord pour que le Comité directeur se réunisse demain et que nous essayions d'organiser une réunion spéciale plus tard dans la journée?

M. Laing: Monsieur le président, si l'on décide d'entendre le colonel Churchill, je demande qu'on nous donne au moins une journée pour le faire venir. Il est présentement à Montréal et je veux agir de façon convenable avec lui.

M. MacDonald (Egmont): Je pense que certains membres du Comité aimeraient disposer de plus d'un jour parce que, comme vous le savez, monsieur le président, j'ai à faire face à un certain nombre d'activités dans les jours qui suivent. J'aimerais certainement être ici pour voir le colonel Churchill.

Le président: J'aimerais ici rappeler au Comité que le budget doit être remis à la Chambre au plus tard à la fin du mois. Nous devons faire l'audition bientôt. De toutes manières, êtes-vous prêts cette fois à remettre cette question entre les mains du comité directeur, demain matin? Nous en viendrons, je l'espère, à une décision raisonnable.

M. Chappell: Nous demandez-vous de laisser la décision entière au comité directeur ou...

Le président: Le rapport du comité directeur sera soumis à la réunion selon la procédure habituelle. D'accord?

Des voix: D'accord.

M. Chappell: Monsieur le président, puis-je poser une autre question qui nous ferait peut-être gagner du temps? Vous avez dit que vous ne pouviez soumettre le budget du ministère des Transports, mais je trouve impossible de prendre une décision...

• 2215

Le président: Je ne veux pas que vous preniez cela trop à la lettre, M. Chappell.

M. Chappell: Mon argument est le suivant: comment puis-je dire ce que seront les coûts si les traversiers, par exemple, coûtent $50 millions par année? C'est un point très important et je me demande si nous ne pourrions pas obtenir ces chiffres du ministère des Transports afin de prévoir ce que sera le bilan d'inventaire dans six ans.

Le président: Autant que je sache, nous nous occupons des Travaux publics. Il nous est possible d'utiliser les chiffres qui ont déjà été publiés, mais nous ne pouvons continuer et...

M. Mahoney: Peut-être serait-il utile à M. Chappell de se reporter aux pages 1403 à 1406 inclusivement des Procès-verbaux du Comité des Transports pour l'année actuelle. C'est un sujet qui y a été bien approfondi.

M. Chappell: Merci, monsieur Mahoney.

M. MacDonald (Lisgar): Je désire faire une observation. Je ne veux pas empêcher le Comité d'entendre le colonel Churchill dans un avenir rapproché. Ce soir, je n'ai pas touché au genre d'information et aux diverses études sur la question qui sont maintenant disponibles. Je ne veux pas que M. Cullen pense que toutes les questions que j'aurais posées même au ministre sont celles que j'ai pu poser au début de la séance, parce que j'en ai un certain nombre d'autres ici. J'ai franchement évité de mentionner quelques rapports et enquêtes qui ont été ordonnés par le gouvernement depuis 1967 afin d'établir divers faits, telle la rentabilité.

Je me rends compte que le Comité est restreint dans son travail par le manque de temps. M. Orange a mentionné un certain nombre de questions importantes dont le Comité est chargé. S'il devient difficile ou

même impossible d'entendre le colonel Churchill avant la fin du mois, j'espère que le comité directeur et le comité permanent vont considérer la possibilité, dans leur rapport à la Chambre sur le budget, peut-être, de demander la permission de traiter uniquement de cette question pendant la prochaine période. A ce moment-là nous pourrions faire venir quelqu'un de la *Northumberland Consultants Limited*. Je pense que si M. Chappell veut avoir toute l'information nécessaire pour savoir si oui ou non les chiffres de rentabilité justifieraient la continuation ou l'expansion du système de traversier, nous devrions avoir ce genre d'audition. Ceci n'est qu'une alternative pour le moment parce qu'il me semble que le problème le plus important soit l'audition du colonel Churchill en tant que témoin.

Le président: Merci. Le temps passe, M. Marchand.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Je n'ai qu'une seule question. Ne pourrions-nous pas demander à la Chambre de nous soumettre le Rapport annuel et d'appeler des témoins plus tard alors que la Chambre siège? Nous ne devons pas nécessairement convoquer le colonel Churchill devant le Comité pendant une discussion sur le budget.

Le président: Le comité directeur prendra ces commentaires en note. Nous nous réunirons demain matin ou, puisque vous suggérez que nous attendions au moins une journée, demain après-midi si les membres ne peuvent se réunir dans la matinée. Je vous remercie, Messieurs. La séance est levée.

L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. LEONARD HOPKINS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 25

SÉANCE DU MERCREDI 28 MAI 1969

Concernant

Budget principal 1969-1970 concernant le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources concernant l'Office national de l'énergie.

A COMPARU:

L'honorable Otto E. Lang, ministre sans portefeuille.

TÉMOINS:

(Voir Procès-verbal)

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. LEONARD HOPKINS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 25

SÉANCE DU MERCREDI 28 MAI 1969

Concernant

Budget principal 1969-1970 concernant le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources concernant l'Office national de l'énergie.

A COMPARU:

L'honorable Otto E. Lang, ministre sans portefeuille.

TÉMOINS:

(*Voir Procès-verbal*)

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. Leonard Hopkins

Vice-président: M. K. R. Hymmen

et MM.

Beaudoin	Gilbert	Ritchie
Chappell	Harding	[6] Roy (*Timmins*)
[2] Code	[1] Hees	[3] Schumacher
Comeau	Langlois	[4] Sullivan
[7] Deakon	Mahoney	[8] Whiting—(20).
[5] Duquet	Marchand (*Kamloops-Cariboo*)	
Forrestall		

(Quorum 11)

Le secrétaire intérimaire du Comité,
Timothy D. Ray.

Conformément à l'article 65(4)b) du Règlement

[1] Remplace M. McQuaid le 28 mai, 1969
[2] Remplace M. Macquarrie le 28 mai, 1969
[3] Remplace M. MacDonald (*Egmont*) le 28 mai, 1969
[4] Remplace M. Whicher le 28 mai, 1969
[5] Remplace M. Barrett le 28 mai, 1969
[6] Remplace M. Breau le 28 mai, 1969
[7] Remplace M. MacGuigan le 28 mai, 1969
[8] Remplace M. Cullen le 28 mai, 1969

PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 28 mai 1969
(25)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics se réunit cet après-midi à 3 h 40. Le président, M. Hopkins, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Beaudoin, Comeau, Deakon, Duquet, Harding, Hees, Hopkins, Hymmen, Langlois, Mahoney, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Roy (*Timmins*), Schumacher, Sullivan et Whiting (15).

Aussi présent: M. Barrett, député.

Témoins: Du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources: L'honorable Otto Lang, ministre, M. R. P. Howland, président de l'Office national de l'énergie, et M. C. M. Isbister, sous-ministre.

Le président donne lecture du rapport suivant du sous-comité du programme et la procédure:

Le 27 mai 1969

RAPPORT AU COMITÉ

Le sous-comité du programme et de la procédure se réunit cet après-midi, à 4 heures. Le président, M. Hopkins, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Beaudoin, Comeau, Harding, Hopkins, Hymmen et Langlois.

Le sous-comité a étudié la question de convoquer comme témoin le colonel Churchill avant la fin de l'examen des crédits, et recommande:

1. que le mercredi 28 mai 1969, à 3 h 30 de l'après-midi, le Comité étudie le crédit 80 du budget des dépenses du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ayant trait à l'Office national de l'énergie, puis le crédit 1 de ces prévisions budgétaires, le ministre devant assister à la séance.

2. qu'au cours de l'étude des crédits 1 et 80 relatifs à l'Énergie, le temps de parole de chaque membre durant l'interrogatoire soit limité à cinq (5) minutes.

3. qu'une fois achevée l'étude des crédits aujourd'hui, le Comité se réunisse *à huis clos* afin de rédiger un projet de rapport et que durant la discussion de ce dernier le temps de parole des membres soit limité à trois (3) minutes;

4. que le Comité se réunisse jeudi matin, à 9 h 30, *à huis clos,* afin de rédiger un rapport portant sur les crédits et devant être présenté à la Chambre;

5. que le Comité se réunisse jeudi soir, de 8 heures à 9 h 45, afin de terminer l'étude du crédit 1 du budget des dépenses relatif au ministère des Travaux publics—chaussée de l'Ile du Prince-Édouard, le ministre des Travaux publics et ses hauts fonctionnaires, y compris le colonel Churchill, devant être présents;

20416—1½

6. qu'au cours de la séance de jeudi soir, le temps de parole des membres durant l'interrogatoire soit limité à huit (8) minutes;

7. qu'à 9 h 45 le jeudi soir 29 mai, le Comité se réunisse *à huis clos* afin de terminer le rapport portant sur les crédits.

Le président,
LEONARD HOPKINS.

Sur la motion de M. Harding, *il est décidé* d'approuver le rapport du sous-comité du programme et de la procédure.

Le président met en délibération le crédit 80 du budget des dépenses ayant trait au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et présente M. Howland.

Après l'interrogatoire, le président remercie M. Howland.

Il est convenu d'approuver le crédit 80 relatif au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Le président met ensuite en délibération le crédit 1 du budget des dépenses ayant trait au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources; il présente le ministre et l'invite à présenter ses hauts fonctionnaires.

Les membres du Comité interrogent ensuite le ministre et ses hauts fonctionnaires; après l'interrogatoire, le président remercie ces derniers de leur collaboration, puis *il est convenu* d'approuver le crédit 1 relatif au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

A 5 h 25 de l'après-midi, la séance est levée.

Le secrétaire intérimaire du Comité,
Timothy D. Ray.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mercredi 28 mai 1969

• 1541

Le président: Messieurs, nous avons le quorum et j'aimerais que nous commencions. Comme vous vous en souvenez, nous avons terminé la dernière séance sur l'adoption d'un règlement intérieur pour le Comité et d'autres règles à présenter au comité de direction. Le comité de direction s'est réunit hier à quatre heures, sous ma présidence, pour étudier la question de l'ordre du jour et de la procédure; les membres suivants étaient présents: MM. Beaudoin, Comeau, Harding, Hymmen et Langlois. Après une heure et demie de discussion, nous avons dû interrompre la séance car la sonnerie d'appel annonçait un vote à la Chambre. Nous avons repris la séance à neuf heures du soir et avons terminé notre travail. Je tiens à remercier tous les membres du Comité d'avoir franchement exprimé leur opinion au cours de la discussion car je pense que nous en sommes venus à une excellente solution pour régler la durée des débats sur les crédits budgétaires.

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport du comité de direction.

(Voir le procès-verbal)

• 1545

Le président: Nous allons revenir au crédit 80 du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ayant trait à l'Office national de l'énergie. J'aimerais vous présenter le président de l'Office national de l'énergie, M. Howland, et l'honorable Otto Lang, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. M. Howland m'a dit qu'il n'a pas préparé d'exposé vu qu'il a déjà comparu devant le Comité. Je suis maintenant prêt à recevoir les noms des membres qui désirent poser des questions. Monsieur Harding.

M. Harding: Monsieur le président, devons-nous nous en tenir à cinq minutes?

Le président: Avant que vous ne commenciez, monsieur Harding, je dois dire que, pour qu'il nous soit possible d'en finir avec ces deux crédits cet après-midi, il va me falloir me montrer intransigeant sur le temps de parole accordé à chacun. Ne vous sentez pas touché si je vous interromps soudainement; il faut tout simplement que nous en finissions avec ce travail. Je vous remercie, monsieur Harding.

M. Harding: Merci, monsieur le président. Je vais devoir m'absenter d'assez bonne heure. Je désirerais poser une ou deux questions sur les oléoducs. Il me semble que lorsque la Commission royale d'enquête Borden sur l'Énergie a étudié le coût de la construction d'un oléoduc pour alimenter le marché de Montréal, on n'a pas vraiment étudié la possibilité que les prix aient pu changer; mais le ministère s'est tenu au courant des prix. Peut-on espérer être capable un jour d'acheminer le pétrole de l'Alberta, ou de l'Ouest, vers le marché de Montréal, au lieu de l'approvisionner en important par bateau du pétrole du Venezuela?

M. R. D. Howland (président de l'Office national de l'énergie): Pour ne vous donner que les grandes lignes, monsieur Harding, l'Office a toujours désiré que l'industrie canadienne s'approvisionne dans toute la mesure du possible sur le marché canadien.

M. Harding: Comment établissez-vous la comparaison entre le prix du transport du pétrole par oléoduc et celui du transport par bateau ou pétrolier?

M. Howland: Nous nous tenons au courant de tout ce qui se passe dans l'industrie, monsieur Harding. Nos connaissances dans ce domaine sont considérables et nous pouvons les élargir en étudiant les chiffres qui sont publiés sur tout ce qui traite des pétroliers disponibles. Ces chiffres nous donnent les tarifs de transport des pétroliers et nous en sommes bien informés; aussi nous tenons-nous continuellement à jour. L'un des aspects de notre travail, à l'Office de l'égergie, consiste à autoriser la construction de nouveaux oléoducs et, en même temps, à surveiller les droits et les tarifs de transport du pétrole par oléoduc; aussi nous savons dans quelle mesure l'écart des prix peut changer donnant au transport par oléoduc l'avantage du meilleur prix qui est normalement lié au transport par pétrolier. Nous serions au courant de tout changement significatif.

• 1550

M. Harding: J'aurais une autre question. Quelle est la différence de prix à la livraison sur le marché de Montréal entre le pétrole brut de l'Alberta et le pétrole brut du Venezuela?

M. Howland: C'est une question à laquelle il n'est pas facile de répondre, et ne croyez pas que j'essaie d'éviter d'y répondre. Il faut d'abord savoir de quel pétrole brut du Venezuela il s'agit, car il y a deux ou trois qualités

différentes. Mais, de façon générale, nous savons, grâce aux chiffres publiés, que le prix à Montréal des pétroles bruts importés est actuellement inférieur au prix annoncé du pétrole de l'Alberta.

M. Harding: Inférieur de combien?

M. Howland: Il me serait difficile de le dire. Il faudrait que je sache de quel pétrole et de quelle société il s'agit.

M. Harding: Prenons par exemple le cas de deux qualités équivalentes de pétrole.

M. Howland: C'est là une question un peu différente.

M. Harding: En fait, je désirerais savoir si la différence est faible ou si grande qu'il ne puisse y avoir, semble-t-il, concurrence entre les deux.

M. Howland: A moins que nous ne consacrions beaucoup de temps à étudier la question, je ne puis pas vous dire ce qu'il en coûterait pour livrer une qualité donnée de pétrole de l'Alberta, par un oléoduc provincial donné, à une raffinerie donnée. Ce que je voulais signaler, cependant, c'est que le prix moyen du pétrole de l'Alberta est plus élevé en Alberta que le prix de pétrole du Venezuela, rendu à Montréal; je me fonde ici sur les chiffres publiés par le BFS. Avant même qu'on y ajoute le prix du transport, le pétrole brut de l'Alberta coûte plus cher en Alberta que le pétrole brut livré à Montréal.

On peut supposer que nous disposions d'un oléoduc capable d'acheminer 200,000, 300,000 ou 400,000 barils par jour; mais quel que soit le volume transporté, il en coûte quelque chose. Vous pourriez peut-être transporter le pétrole de l'Alberta pour 50 cents le baril, mais vous avez déjà au départ un pétrole qui coûte plus cher que le pétrole livré à Montréal.

Le président: Monsieur Hees.

M. Hees: Monsieur le président, je voudrais demander à M. Howland quelles sont nos chances de pouvoir augmenter nos exportations de pétrole et de gaz naturel bruts vers les États-Unis, dans un avenir plus ou moins rapproché. Comme il doit fort bien s'en souvenir, puisque nous avons travaillé ensemble à l'élaboration de la première politique nationale en matière de pétrole, nous avions autrefois un programme d'augmentation des exportations d'une année à l'autre qui était satisfaisant à tous points de vue; je suis assez inquiet de constater qu'il y a maintenant une diminution des ventes. Quand pensez-vous que nous pourrons recommencer à augmenter le volume de nos exportations?

M. Howland: Puis-je vous parler d'abord des perspectives à long terme?

M. Hees: Oui.

M. Howland: Selon nos prévisions relatives à l'offre et à la demande de gaz naturel aux États-Unis pour la prochaine ou les deux prochaines décennies, nous devrions pouvoir y exporter tout le gaz naturel que nous pourrions découvrir. En fait, à moins que nous ne découvrions des gisements bien plus riches que tout ce que nous pouvons espérer, les exportations canadiennes ne pèseront que peu dans la balance aux États-Unis car la demande y est énorme et continue d'augmenter à cause de l'insuffisance de leurs propres ressources à satisfaire cette demande, selon les renseignements dont nous disposons au sujet des probabilités de nouvelles découvertes.

M. Hees: Autrement dit, sans dépasser les limites du raisonnable, nous pourrions vendre aux États-Unis tout ce que nous pourrions être appelés à produire, en plus de ce que nous produisons déjà.

M. Howland: Telle est mon opinion, monsieur. Pour ce qui est du pétrole, je pense que

• 1555

nous vous avons fait connaître ce que nous pensons de la situation la dernière fois que nous avons comparu devant le Comité; il s'agissait d'une opinion réfléchie bien que n'ayant évidemment aucun caractère définitif, comme vous devez bien le savoir, monsieur. L'Office doit modifier continuellement son opinion; c'est la seule façon intelligente d'agir. Selon nos prévisions relatives à l'offre et à la demande, les États-Unis vont devoir importer un volume considérable de pétrole canadien dans un avenir assez rapproché, si l'on suppose que les États-Unis continuent de vouloir ne pas dépendre trop des arrivages de pétrole par pétroliers. Même si l'on tient compte des très importantes découvertes dans la baie Prudhoe et que l'on estime la production de ces gisements à 20 ou 30 milliards de barils, ce qui est énorme puisque l'on estime que les réserves actuelles des États-Unis s'élèvent en tout à 30 milliards de barils, on ne peut qu'en venir à la conclusion que d'ici à 1978 ou 1979, les États-Unis vont devoir importer un volume considérable de pétrole du Canada.

M. Hees: On ne peut donc compter que cela se fasse avant dix ans d'ici?

M. Howland: Ce que je dis est que, si l'on suppose que les gisements de la baie Prudhoe contiennent entre 20 et 30 milliards de barils, d'ici dix ans l'écart entre la production et la demande sera tel que la demande de pétrole canadien augmentera chaque année de quelque chose comme un demi-million ou trois quarts de million de barils par jour. Ainsi le gros problème à résoudre, en ce qui a trait à notre politique en matière de pétrole, est de savoir comment les ressources de la baie

Prudhoe seront absorbées aux États-Unis, de façon que nous puissions rendre suffisamment de ressources canadiennes disponibles pour suppléer à l'insuffisance des ressources américaines.

Les ressources connues du Canada en pétrole ne sont que de peu d'importance comparées aux besoins des États-Unis qui d'ici à 1975, selon nos prévisions, seront d'environ 5 milliards de barils par an; or, les ressources de l'Alberta ne dépassent probablement pas à l'heure actuelle les 10 milliards de barils, soit la consommation bisannuelle des États-Unis.

Vous vous souvenez sans doute, monsieur, du temps où vous vous occupiez de ces questions, que ce sont les sables bitumineux d'Athabasca qui rendaient le Canada important aux yeux des États-Unis. Il se peut maintenant que ce soit le Nord canadien, en plus des sables d'Athabasca, qui fasse la force de notre industrie du pétrole mais la partie la plus importance est que nous nous assurions que notre industrie prenne suffisamment d'expansion dans les années qui viennent, de façon que l'industrie du gaz et l'industrie du pétrole du Canada soit à même de satisfaire aux besoins qui se feront sentir aux États-Unis lorsque l'écart entre leur propre production et la demande atteindra des proportions considérables.

M. Hees: Je vous remercie, monsieur. Merci monsieur le président.

Le président: Monsieur Comeau.

M. Comeau: Monsieur le président et monsieur Howland, pourriez-vous nous dire où nous en sommes dans la réalisation du projet de construction de l'usine marémotrice de la baie Fundy?

M. Howland: Je pense que la question ne devrait pas s'adresser à moi...

M. Comeau: Cela n'entre-t-il pas au chapitre de l'énergie.

M. Howland: Nous effectuons d'importants travaux de génie dans ce domaine, mais je pense qu'il serait préférable que vous adressiez vos questions sur ce sujet à M. Isbister, le directeur de ce projet.

M. Comeau: J'y reviendrai donc probablement plus tard. J'ai remarqué que, au crédit 80, vos prévisions budgétaires pour 1969-1970, comportent la somme de $5,000 à l'article des subventions aux recherches sur les ressources énergétiques dans les universités canadiennes. Pourriez-vous nous expliquer de quoi il s'agit?

M. Howland: Oui, nous avons lancé un projet à la réalisation duquel le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et l'Office de l'énergie collaborent maintenant, en vue d'essayer de former une équipe commune d'économistes spécialisés dans le domaine de l'énergie. Nous nous sommes tournés vers l'Université York dans l'espoir d'y promouvoir dans le département de l'économique, une section qui s'occuperait avant

• 1600

tout de tout ce qui traite de l'énergie. Il est très difficile de trouver des économistes compétents qui possèdent une certaine expérience dans le domaine de l'énergie. C'est pour cette raison que nous avons décidé d'aider l'université à établir un département qui s'occuperait avant tout de la formation d'économistes spécialisés dans les questions d'énergie.

M. Comeau: En fait, vous lancez une sorte d'étude et consacrez $5,000 à sa réalisation. Il ne s'agit pas à proprement parler de recherches.

M. Howland: Non, il s'agit d'un don en argent à l'université qui lui permettra de former du personnel dans notre domaine d'intérêt.

M. Comeau: Je pense qu'il va me falloir adresser ma prochaine question au Ministre. Acceptez-vous de répondre aux questions sur le crédit 80, monsieur? L'Association des universités et collèges du Canada a présenté un mémoire, il y a quelque temps, dans lequel elle demandait que l'on consacre plus d'argent à la recherche dans les universités. Pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez? Quelles sont les grandes lignes suivies par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources en ce qui a trait aux recherches effectuées dans les universités sur les sujets qui vous intéressent?

L'hon. Otto Lang (ministre sans portefeuille): Je pense, monsieur le président, que c'est là une question assez générale et que, par conséquent, elle traite de sujets qu'il serait peut-être plus approprié de discuter lorsque nous passerons à l'étude du crédit suivant. Il s'agit dans le cas qui nous occupe actuellement d'un tout petit programme bien particulier dans lequel l'Office de l'énergie est intéressé. Je ne pense pas qu'il soit de la classe du programme dont l'Association des universités parle dans son mémoire et dont bien d'autres ministères s'occupent plus à fond.

Le président: Vous plairait-il de remettre votre question jusqu'à ce que nous en venions à l'étude de l'article 1, monsieur Comeau?

M. Comeau: J'ai une autre toute petite question. Je remarque ici un poste intitulé «Meubles et appareils». On avait versé $5,000 à ce poste en 1968-1969 et l'on prévoit cette année une dépense de $6,100 à ce même poste. C'est un petit montant, mais j'aimerais savoir de quoi il s'agit. Est-ce d'un nouveau bureau?

M. Howland: Je ne sais vraiment pas si l'on a prévu suffisamment d'argent à ce poste, car on nous a demandé de déménager. Nous venons à peine de nous installer dans la Tour

B de Place de Ville, mais on nous demande à présent de déménager de sorte que nous sommes à nouveau en plein préparatifs de déménagement.

M. Comeau: Merci monsieur.

Le président: Monsieur Ritchie.

M. Ritchie: Pour en revenir aux réserves de pétrole américaines, il me semble qu'il y a au Colorado de vastes gisements de sables ou de schistes bitumineux.

M. Howland: Je ne vous entends pas.

M. Ritchie: Il me semble que, pour en revenir aux réserves des États-Unis en pétrole ou à leurs possibilités d'en produire, il existe au Colorado des schistes bitumineux. Ces gisements sont-ils compris dans les 30 milliards de barils dont vous nous avez parlé?

M. Howland: Non, ils ne le sont pas. Nous en tenons compte dans nos prévisions de l'écart entre la production et la demande, mais il nous a fallu recourir à l'hypothèse quant au rythme auquel les schistes bitumineux et les sables pétrolifères d'Athabasca seront exploités. Nous n'avons établi nos hypothèses qu'après avoir consulté à fond des personnes assez bien versées dans tout ce qui touche l'exploitation des schistes bitumineux. L'une des répercussions de la découverte de gisements de pétrole dans la baie Prudhoe va tendre à retarder la production des carburants synthétiques aux États-Unis. Les États-Unis ont plusieurs sources d'approvisionnement à l'intérieur même du pays, entre autres, la fabrication d'essence et de gaz à partir de la houille, ou l'exploitation des schistes. Tous ces modes de production doivent être appréciés du point de vue économique. Nous prévoyons que les Américains vont exploiter ces méthodes de production mais pas à un rythme qui, du point de vue économique, exclurait la concurrence des pétroles bruts canadiens. L'Office a dû partir de l'hypothèse que les questions de prix entreraient en ligne de compte.

Nous devons admettre que les États-Unis possèdent de très vastes réserves dans leurs

• 1605

schistes bitumineux. Le seul point qui reste en suspens est de savoir combien il leur faudra de temps avant qu'ils puissent les exploiter; or, la vitesse à laquelle ses schistes seront mis en exploitation dépend dans une certaine mesure de la structure des prix.

M. Ritchie: Les frais d'extraction, du moins dans l'état actuel de nos connaissances, rendent-ils impossible la production sur une grande échelle, du moins pour le moment?

M. Howland: Il y a deux facteurs dont il faut tenir compte. L'un est que le gouvernement des États-Unis possède une bonne partie des terres où sont situés les gisements pétrolifères, donc leur exploitation dépend en partie de la décision du gouvernement des États-Unis d'en ouvrir l'accès à l'industrie. Deuxièmement, les connaissances technologiques actuelles ne permettent pas d'extraire le pétrole des schistes bitumineux à un prix qui puisse faire concurrence au pétrole produit par les méthodes courantes. C'est un domaine dans lequel je ne puis pas faire vraiment de prévisions. Il me faudrait deviner quelle ligne de conduite le gouvernement des États-Unis va adopter et prévoir la vitesse à laquelle la technologie va progresser. Le plus que nous puissions faire, c'est de prévoir que certains progrès vont s'accomplir, mais pas suffisamment pour combler l'écart entre la demande et la production. Si le Canada n'accepte pas de vendre son pétrole aux États-Unis à un prix raisonnable, je suppose que ces derniers mettront leurs schistes bitumineux en exploitation.

M. Ritchie: Le pétrole canadien devrait rester, du moins dans l'état actuel de la technologie, bien meilleur marché que celui que les Américains pourraient extraire de leurs sables ou de leurs schistes bitumineux?

M. Howland: J'espère bien.

M. Ritchie: Par curiosité personnelle, j'aimerais savoir si les sables bitumineux américains équivalent à nos sables d'Athabasca.

M. Howland: Voulez-vous dire en volume?

M. Ritchie: Et du point de vue de l'accessibilité, ou encore si vous préférez du point de vue de la facilité d'extraction du pétrole?

M. Howland: C'est une question à laquelle il est délicat de répondre, mais je pense que nous sommes plus avancés dans ce domaine de technologie que les Américains puisque nous avons déjà une usine d'extraction qui exploite nos sables bitumineux.

M. Hees: Dans quelle mesure cette expérience est-elle un succès?

M. Howland: Je pense que si vous posez cette question à la société qui exploite ces sables, on vous répondra qu'il en coûte plus cher qu'on ne s'y attendait mais...

M. Hees: L'exploitation en est-elle rentable?

M. Howland: L'usine continue de fonctionner et produit une très bonne qualité de pétrole. Ce type d'exploitation a le très grand avantage de permettre la production de différents types de pétrole répondant aux exigences de raffineries; aussi, la société obtient-elle les meilleurs prix du marché pour ses produits.

M. Hees: Produit-on autant qu'on pensait le faire au moment où l'usine fut installée?

M. Howland: La dernière fois que j'ai examiné ses chiffres de production, ce n'était pas le cas; mais il ne faut pas oublier que la

société s'est butée à un certain nombre de difficultés techniques, et ce avec son matériel traditionnel, chose à quoi on ne s'attendait pas.

M. Hees: Très bien, je vous remercie.

Le président: J'aurais dû expliquer avant que nous ne commencions qu'on n'autorise aucune question supplémentaire au premier tour, aussi j'espère que M. Ritchie ne se sentira pas lésé.

M. Ritchie: J'ai une dernière question. Compte tenu du potentiel global des sables schisteux, est-ce que cela implique que les États-Unis ont une très grande réserve?

M. Howland: De schistes bitumineux?

M. Ritchie: De schistes bitumineux.

M. Howland: Elle est très importante. C'est un gisement plus gros que celui des sables bitumineux de l'Athabasca en termes de ressources pétrolières, qui est un très gros gisement.

M. Ritchie: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Hymmen?

M. Hymmen: Monsieur le président, il s'est écoulé quelque temps depuis que nous avons eu M. Howland et ses hauts fonctionnaires parmi nous. Quelle a été la production canadienne totale de pétrole brut en 1968?

M. Howland: La production de pétrole brut et des condensats, si vous voulez bien, parce que je l'ai à l'esprit plus que celle du pétrole brut, serait de l'ordre de 1.3 million.

M. Hymmen: Je sais qu'on nous a fourni des chiffres statistiques et des graphiques mais j'ignore si ces documents ont été donnés au Comité avant ou non.

M. Howland: Vous pouvez me corrigez si je me trompe.

M. Hymmen: Avez-vous établi des prévisions sur une base de cinq ans? Peut-on obtenir des chiffres sur ce que cela pourrait être?

M. Howland: Monsieur, il est très difficile de le faire parce qu'il faut supposer un certain nombre de choses au sujet du marché d'exportation. Cela empêche vraiment toute prévision prudente. Vous serez peut-être intéressé à savoir, si vous pouvez disposer d'un moment pour consulter ces graphiques de prévisions, et cela illustre le problème de votre définition des lieux où seront vos mar-

• 1610

chés, que les prévisions y sont que, si je ne me trompe, d'ici 1980 nous pourrions produire entre 4 et 8 millions de barils par jour, mais je crois qu'il serait très difficile de vous donner des prévisions pour cinq ans parce que cela dépendra du savoir-faire de l'industrie et du gouvernement.

M. Hymmen: Laissons de côté la situation des exportations. Il devrait y avoir moyen d'obtenir des prévisions sur la demande canadienne.

M. Howland: Nous avons certainement cela, monsieur. Nous l'avons fait. Nous en sommes justement aux derniers stades de la publication de prévisions de la demande au Canada pour 24 ans. Nous pouvons avec plaisir vous fournir ces données. Je préférerais toutefois que le Comité attende quelques mois, car nous sommes aux derniers stades de la rédaction du rapport. Les prévisions seront données par province.

M. Hymmen: Même s'il faut répéter, pour revenir à la question de M. Hees, quelles ont été les exportations vers les États-Unis en 1968? Je sais qu'on nous a donné un graphique à la dernière séance indiquant 465,000 barils par jour. Est-ce exact?

M. Howland: Voulez-vous noter cela, alors? Je crois que ma mémoire est assez fidèle à ce sujet. Pour les districts 1 à 4, je crois qu'en 1968 nous avons exporté 307,000 barils par jour de condensats, de pétrole brut et de butane—c'est-à-dire de matières premières d'alimentation des raffineries—auxquels on peut ajouter environ 10,000 barils par jour de produits, du propane en grande partie, qui traversent la frontière pour la commodité des cultivateurs de petites agglomérations juste de l'autre côté de la frontière. Donc, on y ajouterait ces montants, 307,000, 306,000 plus 10,000. Pour le district 5, ce serait environ 162,000, si ma mémoire est fidèle, pour le pétrole brut, les condensats et les butanes, soit les matières premières d'alimentation. En outre, on ajouterait à cela 8,000 autres barils de produits.

M. Hymmen: D'après ce que vous avez dit, monsieur, avec la découverte de la Prudhoe Bay et les autres questions, le niveau de la production pourra rester assez constant pour quelque temps et peut-être ne pas augmenter dans la mesure où il l'a fait depuis 1965, par exemple. Est-ce exact?

M. Howland: On estime que dès 1972, le pétrole sera transporté de la région de Prudhoe Bay au district 5. A l'heure actuelle, nous en exportons un peu plus de 200,000 barils, ce qui est la quantité la plus considérable que nous ayons jamais exportée au district 5. De fait, une certaine quantité de notre pétrole descend jusqu'à San Francisco. On prévoit que le débit en provenance de Prudhoe Bay pourrait être de 300,000 à 400,000 barils par jour. Cela dépendra de l'ampleur de la découverte et de sa mise en valeur. Cette quantité peut être absorbée sans nuire à l'approvisionnement canadien. L'accroissement dans cette région est de 200,000 à 300,000 barils par jour. Donc, je ne puis vraiment être si sûr que l'industrie ou les autorités des États-Unis considéreraient de mettre au rancart une ligne

qui a été construite avec de l'acier de priorité provenant des États-Unis et qui a si bien servi en temps de crise. Voilà tout simplement mon opinion personnelle.

M. Hymmen: Merci, monsieur Howland.

Le président: Monsieur Schumacher?

M. Schumacher: Monsieur le président, je me demande si je pourrais demander à M. Howland s'il existe un moyen par lequel des produits pétroliers ou du pétrole brut sont acheminés de Montréal à l'Ontario? C'est-à-

• 1615

dire, est-ce que du pétrole du Venezuela aboutit en Ontario? En l'occurrence, dans quelle mesure existerait pareille invasion?

M. Howland: Premièrement, ce moyen existe en ce sens que le Parlement nous a confié le soin et nous a donné l'autorisation d'obliger ceux qui importent du pétrole en vue de son acheminement à présenter un rapport à l'Office, ce qu'ils font régulièrement. Toutes les importations et tous les acheminements sont signalés à l'Office. Il existe pas mal de malentendu au sujet de la situation en Ontario, qui est probablement le problème dont vous parlez, soit l'acheminement du pétrole importé vers l'Ontario à l'ouest de la vallée de l'Outaouais. Cette politique ne s'étend pas à l'huile lourde qui est un combustible industriel. Nous voulons être bien sûrs que l'industrie n'éprouve aucune difficulté, en Ontario, à se procurer ce combustible qui est utilisé à des fins industrielles. Les chiffres qui sont souvent publiés et mentionnés au sujet de l'application de la politique actuelle tendent à exagérer le nombre de ces acheminements. L'Office ne s'occupe pas, et le gouvernement non plus, avec raison, de restreindre l'importation et l'acheminement d'huile lourde en Ontario. Voilà le grand facteur.

En 1968, en dépit de circonstances spéciales provenant de pénuries, quant au pipe-line interprovincial, de pétrole brut venant de l'Ouest et destiné tant au marché d'exportation qu'au marché canadien, en dépit de cela, ce qui a exigé, de la part des grandes entreprises, certains acheminements au sujet desquels l'Office était entièrement d'accord, la restriction des acheminements d'essence vers l'Ontario a été efficace dans la proportion de 96 p. 100. En d'autres termes, il y a eu acheminement de quelque 6,000 barils par jour, si j'ai bonne mémoire, et je crois que c'est sur un total de 135,000 barils par jour. Donc, la quantité d'essence qui est entrée est très faible.

Quant aux distillats moyens, l'approvisionnement acheminé ou importé en Ontario s'est élevé, je crois, à environ 12,000 barils par jour, ce qui était nécessaire pour que les raffineurs puissent faire fonctionner leurs usines à plein rendement. Si leurs usines n'avaient pas fonctionné à plein rendement, les raffineurs auraient été obligés d'augmenter leurs prix de l'essence, ce qui n'est pas l'objet de notre politique.

M. Schumacher: Qu'en est-il des graisses? Sont-elles importantes par rapport aux autres sous-produits du pétrole?

M. Howland: Non. Puis-je dire ceci au sujet des distillats moyens: perfection d'à peu près 90 p. 100. Parmi les autres acheminements, il y a les graisses et les produits spéciaux, et ceux-ci étaient, en partie, de l'asphalte. Le seul pétrole brut qui ait pénétré dans l'Ontario s'élevait à moins de 1,000 barils par jour, et c'était un produit spécial, du pétrole brut vénézuélien, qui a une base d'asphalte exceptionnelle.

M. Schumacher: Monsieur le président, pourrions-nous déduire de cette réponse que la capacité du pipe-line venant de l'ouest du Canada n'est pas assez grande pour répondre aux besoins de l'Ontario?

M. Howland: Non, mais l'an dernier elle n'a pas été suffisante. Ce n'est pas que l'industrie ait négligé l'Ontario, mais un retard est sur-

• 1620

venu dans l'aménagement de la canalisation de Chicago, qui est d'une importance vitale pour le Canada, et, à cause de ce retard, nous nous sommes trouvés en face d'une pénurie qui nous laissait une capacité suffisante pour répondre aux besoins de l'Ontario mais qui jetait nos clients des États-Unis dans une situation très difficile. Par conséquent, notre industrie, sans ne rien refuser à qui que ce soit, a réduit ses propres stocks afin d'être bien certaine de s'occuper de ses clients exportateurs. Mais aujourd'hui le pipe-line interprovincial est parfaitement en mesure de s'occuper des deux marchés.

M. Schumacher: J'ai une dernière question, monsieur le président. Vous ne croyez pas que ce qui est arrivé l'an dernier risque de se reproduire en 1969?

M. Howland: Pas le moindre risque.

Le président: Monsieur Deakon?

M. Deakon: La semaine dernière, j'ai eu l'occasion de discuter des sables bitumineux de l'Athabasca avec l'un des ingénieurs de l'industrie pétrolière. Est-il vrai qu'il est plus économique de produire des dérivés du pétrole à partir de sables bitumineux qu'à partir des champs pétrolifères qui existent actuellement?

M. Howland: Pas à 45,000 barils par jour.

M. Deakon: On a porté à mon attention qu'en plus d'obtenir du pétrole et des dérivés

du pétrole, par cette méthode d'obtenir le pétrole des sables, on obtient aussi d'autres minéraux. Un de ces minéraux est celui qui est utilisé comme enduit sur les satellites, minéral qui a une très forte résistance à la chaleur, la titanium ou quelque chose de ce genre.

M. Howland: Le titanium?

M. Deakon: En effet, et il y a d'autres métaux qui sont très, très rares et on peut en obtenir de grandes quantités au cours du procédé d'extraction du pétrole de ces sables, ce qui rend ce procédé beaucoup plus économique, à cause de ces dérivés, que celui de l'obtention du pétrole des champs pétrolifères.

M. Howland: Si vous parlez du vanadium et d'un certain nombre de minéraux rares, je n'ai aucune preuve que la récupération de ces métaux se fasse en quantités suffisantes pour que la production provenant des sables bitumineux de l'Athabasca se fasse à un coût modique.

M. Deakon: Ce monsieur m'a informé, et il est lui-même intéressé à cette production, que de grandes quantités de métaux sont ainsi obtenues.

M. Howland: Je suis certain qu'on fera ressortir ce point devant l'Office de l'Alberta, qui s'occupe de la délivrance des permis d'exploitation des sables bitumineux.

M. Deakon: Le pétrole obtenu de ces sables est-il de qualité supérieure?

M. Howland: Je ne crois pas qu'on puisse dire cela. C'est un pétrole de bonne qualité et il est avantageux qu'il puisse être fabriqué selon telle ou telle prescription; cela s'est révélé très utile à un certain nombre de raffineurs qui ont adapté leurs opérations de raffinage à ces sables bitumineux et qui disent souhaiter avoir un flot continu de pétrole brut fabriqué selon certaines prescriptions. Cela veut dire sans soufre, ou une quantité très restreinte de soufre; c'est une chose à laquelle on attache beaucoup d'importance aujourd'hui dans les grandes régions urbaines où l'on s'inquiète de la pollution. Par conséquent, les producteurs de ce pétrole brut obtiennent une légère prime; c'est un bon pétrole brut.

M. Deakon: A-t-on discuté la possibilité de transporter par pipe-line le pétrole du Prudhoe Bay aux États-Unis en passant par le Canada?

M. Howland: Puis-je vous demander ce que vous entendez au juste, car on a traité d'une foule de choses.

M. Deakon: Avez-vous discuté avec les autorités américaines de la faisabilité de la chose ou de la possibilité que le gouvernement canadien y souscrive?

M. Howland: Je crois que nous en sommes certainement au stade où je puis dire que l'Office de n'énergie entretient des relations suivies avec ceux que l'aménagement d'un tel pipe-line pourrait intéresser. Notre industrie canadienne examine de très près cette question; elle l'examine presque comme le ferait une société constituée. En dire davantage serait sans doute faire de la publicité à ses dépens mais je signale au Comité que l'Office reste en contact très étroit avec les compagnies de pipe-lines et diverses compagnies du

• 1625

Canada qui s'affairent beaucoup à explorer les possibilités d'un tel pipe-line. Cette question met en cause et le pétrole et le gaz.

M. Deakon: Merci, monsieur le président.

M. Mahoney: Monsieur Howland, vous ne devriez pas craindre de faire de la publicité aux dépens de l'industrie, parce que l'une des principales inquiétudes du pays est le soupçon d'inactivité qui pèse sur le gouvernement dans ce domaine. Dans l'intérêt national, si vous avez quelque chose à annoncer, vous feriez bien de le faire.

Premièrement, comment marche votre système de contingentement volontaire? Obtenez-vous l'acquiescement que vous aviez escompté, ou bien envisagez-vous toujours la possibilité de recourir à des contingentements établis par des spécialistes?

M. Howland: J'ai l'impression, monsieur, que l'industrie pétrolière comprend l'importance de conserver la bonne attitude, et je suis bien sûr qu'elle continuera à faire preuve de grande sagesse dans l'art de gouverner, ce qui lui a permis de passer d'une exportation de 115,000 barils par jour en 1960 aux chiffres que je vous ai donnés plus tôt sur l'exportation considérable d'aujourd'hui.

M. Mahoney: Croyez-vous qu'avec l'observation de la convention de 1965, si je puis l'appeler ainsi, relative à l'exportation vers les districts 1 à 4, il se produira suffisamment d'activité d'exploration pour maintenir, en particulier, les réserves de gaz auxquelles s'intéressent tant les États-Unis, ou ne croyez-vous pas que l'industrie a peut-être besoin d'un stimulant supplémentaire pour effectuer le genre d'exploration dont nous avons besoin pour pourvoir aux besoins de gaz, sinon aux besoins de pétrole?

M. Howland: Il faut toujours agir paternellement, selon moi, et plus nous pouvons sti-

muler notre industrie grâce aux marchés d'exportation, le mieux c'est. J'ai l'impression, monsieur Mahoney, qu'en ce moment elle fait un sérieux sondage des perspectives d'exportation du gaz naturel. Elle ne s'est pas encore adressée aux deux offices de réglementation mais, à mon avis, elle présume que le marché et les conditions en général favorisent l'exploration.

Pour ce qui est du pétrole, nous ne devons pas oublier que lorsque M. Hees, il y a quelques années, travaillait avec l'Office, on voulait obtenir une augmentation de 7,000 barils par jour dans les districts 1 à 4. Peu importe ce que l'industrie pense de la restriction, et nous pourrions peut-être partager certains de ses sentiments, elle a obtenu, en vertu de cet arrangement, une augmentation garantie de 26,000 barils par jour.

M. Mahoney: En d'autres termes, vous croyez qu'au sujet de l'exploration du gaz, on met l'accent sur les recherches directes plutôt que de s'en remettre aux découvertes accidentelles?

M. Howland: Dans une grande mesure, monsieur Mahoney.

M. Mahoney: Est-ce qu'il existe une unité qui permette de mesurer le pétrole brut de sorte que nous puissions avoir une idée plus précise du coût de ce projet de Montréal? Ce que je veux dire c'est que, dans le cas du gaz, ce n'est pas le nombre de pieds cubes qui importe mais le nombre d'unités thermiques britanniques (BTU) et, en définitive, le coût par 1,000 unités.

M. Howland: En effet.

M. Mahoney: Je me rends compte qu'il existe différentes qualités de pétrole brut et ainsi de suite, mais est-ce qu'il existe une mesure reconnue au moyen de laquelle nous pourrions déterminer le coût de l'énergie livrée au lieu du volume en cause?

• 1630

M. Howland: Je n'ai trouvé aucune méthode, monsieur Mahoney, pour faire la distinction entre la valeur économique et la qualité des pétroles bruts. Ce qu'on fait, en fin de compte, c'est d'examiner les besoins de pétrole brut d'une raffinerie ou, très souvent, sa capacité, compte tenu du matériel qu'elle possède, de fabriquer, à partir de ses stocks d'alimentation, les différentes quantités de produits pétroliers qui conviennent à son marché. Il y a de grosses raffineries, peu perfectionnées, qui font surtout de l'écumage en vue de la production d'essence ou de combustible, le reste servant à la production d'huile combustible lourde. Il y a des raffineries très perfectionnées qui peuvent décomposer presque n'importe quel pétrole brut, mais leur coût en capital sera beaucoup plus élevé. L'une des compagnies avec lesquelles nous nous sommes abouchés dernièrement transforme 85 p. 100 du baril en essence. Pour faire cela, il faut que la raffinerie soit très perfectionnée, qu'elle ait un gros capital et, aussi, des débouchés en conséquence. Je ne vois pas d'autre méthode, dans le cas de Montréal par exemple, que de se fonder sur la somme des raffineurs, la somme des débouchés et la répartition des produits requis pour juger du pétrole brut dont on aura besoin. L'établissement des prix devient alors très clair: il faut avoir le genre de pétrole brut qui, à un prix donné, rivalisera avec le pétrole brut importé.

Le président: Voilà pour le premier tour. J'ai sur ma liste les noms de MM. Comeau, Mahoney et Harding, dans cet ordre.

M. Comeau: Je n'ai qu'une question à poser à M. Howland; c'est au sujet du charbon.

A votre avis, le charbon est-il une source viable d'énergie?

M. Howland: Je suis tenté de répondre à cette question parce que j'ai passablement d'expérience dans le domaine du charbon, mais il y a ici d'autres personnes qui sont probablement plus au courant de la situation actuelle que je ne le suis.

Le charbon est certainement une source d'énergie viable dans certaines régions du Canada. Je crois qu'il est difficile de généraliser quand il s'agit du charbon. Le prix du charbon américain donne certainement le ton quant au prix exigé dans de grandes régions aux alentours de Toronto et dans la région des Grands lacs. Il en est ainsi en tout cas pour le prix du charbon de soute. On ne peut pas dire que l'industrie houillère des États-Unis n'est pas viable, mais certains secteurs de l'industrie houillère du Canada se sont révélés au cours des ans non viables.

M. Comeau: Avez-vous constaté des signes d'épuisement des réserves de charbon américain, épuisement qui nous permettrait d'utiliser notre propre charbon?

M. Howland: Aucun.

M. Schumacher: Puis-je poser une question supplémentaire?

Le président: Nous vous écoutons.

M. Schumacher: Vous avez dit que vous aviez une idée des réserves de pétrole américain. Des études semblables ont-elles été effectuées au sujet du charbon?

M. Howland: Du charbon des États-Unis?

M. Schumacher: Oui.

M. Howland: Les États-Unis connaissent très bien leurs ressources houillères.

M. Schumacher: Je me demande si l'on en connaît autant au sujet de leurs réserves de houille qu'on en connaît au sujet de leurs ressources pétrolières?

M. Howland: L'Office fédéral de l'énergie n'est certainement pas au courant, et je ne saurais dire si c'est le cas pour le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Cependant, au cours de conférences internationales comme celles de l'O.C.D.E., nous avons souvent entendu les Américains parler du montant de houille qu'ils sont en mesure d'exporter vers l'Europe. J'ai entendu dire à la même occasion, bien que je ne puisse pas en donner de preuves au Comité, que les Américains ou leurs clients éventuels ne se sont jamais posé de question au sujet de la capacité de production de l'industrie houillère des États-Unis.

Le président: Monsieur Mahoney.

M. Mahoney: Je m'en tiendrai à un seul sujet au cours de cette deuxième ronde de questions. Vous êtes peut-être au courant de la récente idée ingénieuse de M. Jack Gallagher, qui semble avoir comme fondement

• 1635

qu'une grande partie de l'hésitation des États-Unis à augmenter ses importations de pétrole du Canada est due au fait que notre pétrole est livré à un prix trop bas par rapport au leur et aussi au fait que les gens qui sont intéressés à maintenir le pétrole américain à un prix élevé exercent une forte pression politique sur les autorités américaines.

M. Howland: Je crois qu'il est vrai, monsieur Mahoney, qu'un des grands facteurs de l'attrait dont jouit le pétrole canadien aux États-Unis est le fait que notre pétrole est produit dans des conditions à peu près semblables et qu'il ne met pas en danger les efforts qu'ils font pour s'assurer que leurs réserves domestiques se développent comme ils l'entendent. Naturellement, le dilemme devant lequel nous sommes placés est que le pétrole canadien se vend trop cher en Ontario. Il est, si on peut s'exprimer ainsi, surestimé sur le marché ontarien et sous-estimé sur le marché américain.

M. Mahoney: Cela semble plus ou moins confirmer la théorie fantaisiste qui voudrait que l'on augmente le prix du pétrole livré aux États-Unis par une hausse des tarifs et que l'on utilise l'argent ainsi prélevé pour baisser le prix du pétrole livré dans l'Est du Canada. L'Office a-t-il déjà considéré une telle mesure?

M. Howland: Une telle décision pourrait avoir des suites fâcheuses, comme vous pouvez sans doute vous imaginer. Je ne sais pas de quelle façon certains de nos amis américains réagiraient à une telle politique. De plus, nous serions dans une position très difficile si quelqu'un en appelait de ce taux discriminatoire devant l'Office. L'Office a le devoir de s'assurer que les taux exigés par les compagnies de pipelines ne sont pas discriminatoires. Je ne sais vraiment pas ce qui en résulterait. Suggérez-vous que l'on modifie la loi?

M. Mahoney: Je suppose que nous parlons d'une personne qui, dans le cas d'une hausse du tarif, serait heureuse d'une telle augmentation.

M. Howland: Vous ne le seriez pas si vous étiez consommateur.

M. Mahoney: C'est là un point très intéressant.

Le président: Monsieur Harding.

M. Harding: Monsieur le président, j'aurais voulu poser des questions sur un grand nombre de problèmes, mais je m'en tiendrai à un seul.

L'Office fédéral de l'énergie a-t-il un rôle à jouer dans l'établissement des prix d'exportation du pétrole et du gaz naturel?

M. Howland: Oui, nous avons un certain rôle à jouer, monsieur Harding, en ce sens que nous approuvons ou désapprouvons les prix d'exportation. La loi nous enjoint, entre autres choses, de nous assurer que les prix auquel le pétrole et le gaz naturel sont vendus sont justes, raisonnables et dans l'intérêt public. Vous savez sans doute que nous avons à plusieurs reprises refusé un permis d'exportation parce que l'on a jugé que le prix n'était pas juste.

M. Harding: Les mots «dans l'intérêt public» peuvent embrasser un vaste domaine.

M. Howland: C'est très vrai.

M. Harding: Exigez-vous que les prix d'exportation soient aussi élevés ou plus élevés que ceux qu'on demande aux consommateurs canadiens?

M. Howland: Je ne crois pas pouvoir vous citer textuellement la ligne de conduite que nous avons fait connaître au public, mais je puis vous dire que l'Office applique, entre autres choses, trois critères en ce qui a trait à l'établissement d'un prix. Le premier est que le gaz naturel exporté doit pouvoir supporter la somme totale des frais d'exploitation; en d'autres termes, aucun frais supplémentaire ne doit être à la charge de la population canadienne. Le deuxième critère est que, lorsque les montants et les quantités sont identiques, le prix ne doit pas être plus bas que celui qui est demandé au Canada. En troisième lieu, les prix doivent avoir un rapport

• 1640

raisonnable avec ce que l'on est convenu d'appeler les frais courants d'exploitation, qui

sont en réalité les frais d'exploitation des autres sources d'approvisionnement sur le marché d'exportation. Voilà donc les trois critères que nous appliquons. Cependant, cela ne nous empêche pas de baser notre jugement sur tout autre facteur que nous jugeons pertinent.

M. Harding: Tout ce que vous venez de dire a trait au gaz naturel. Cela vaut-il également pour les autres sources d'énergie, comme l'électricité, par exemple?

M. Howland: Oui, c'est la même chose pour l'électricité.

M. Harding: Et pour le pétrole et la houille?

M. Howland: Nous n'accordons pas de permis d'exportation pour le pétrole ou la houille et nous n'avons, par conséquent, rien à voir à ces deux domaines.

M. Harding: Il serait donc possible de vous considérer comme une commission d'utilité publique en ce qui a trait à l'essence et à l'électricité?

M. Howland: Monsieur Harding, le Parlement a confié à l'Office la responsabilité de ne délivrer un permis que s'il est assuré que les conditions requises sont remplies.

M. Harding: Auriez-vous, par exemple, une certaine juridiction dans l'établissement du prix de l'essence au Canada?

M. Howland: Non, monsieur.

M. Harding: Vous n'en avez pas?

M. Howland: Non, monsieur.

M. Harding: Ce domaine est-il du ressort des autorités provinciales?

M. Howland: Oui, monsieur, autant que je le sache.

M. Harding: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Quelqu'un veut-il poser d'autres questions? Le crédit 80 est-il adopté?

Le crédit 80 est approuvé.

Je veux remercier monsieur Howland d'avoir consenti à se présenter encore une fois aujourd'hui devant le Comité et d'avoir répondu à toutes les questions qui lui ont été posées.

M. Howland: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Monsieur, nous allons reprendre la discussion du crédit 1 du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. M. Lang et ses fonctionnaires sont ici présents. Qu'il me soit tout d'abord permis d'exprimer mes remerciements et ceux des membres du Comité au personnel du ministère et au personnel de la Direction des eaux intérieures posté à Burlington, qui s'est mis à notre disposition de si bonne grâce lors de notre visite d'un jour au Centre canadien des eaux intérieures la semaine dernière. Cette journée a été très intéressante et très instructive. Je voudrais profiter de l'occasion qui se présente pour remercier en même temps l'un de nos membres, M. Gordon Sullivan, qui a été notre hôte au dîner qui a suivi la visite.

Je demanderais maintenant à M. Lang de nous présenter les fonctionnaires qui l'accompagnent. M. Lang n'a pas d'exposé officiel à nous présenter aujourd'hui, car il s'est acquitté de cette tâche lors de sa première visite. Monsieur Lang.

M. Lang: Je vous remercie, monsieur le président. Comme vous venez de le dire, je n'ai pas l'intention de présenter un exposé. Je me ferai un plaisir, cependant, de répondre aux questions que les membres du Comité désireront me poser.

Le sous-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, monsieur Isbister, m'accompagne aujourd'hui. Je lui demanderai donc de présenter ses collaborateurs afin qu'ils soient correctement présentés. Monsieur Isbister.

M. C. M. Isbister, sous-ministre, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources: Je vous remercie, monsieur le président et monsieur le ministre.

Vous reconnaîtrez à ma droite M. Carl Allen, M. Harrison, M. Davidson, M. Prince et M. Buck. J'ai de la difficulté à me rappeler lesquels d'entre eux possèdent des doctorats. De toute façon, je crois qu'on vous les a tous présentés à une séance précédente.

Le président: Je vous remercie, monsieur Isbister. Monsieur Sullivan, je viens justement de vous exprimer mes remerciements et deux des membres du Comité pour votre aimable invitation à dîner l'autre jour à Burlington. Nous vous en sommes reconnaissants.

M. Sullivan: J'en ai éprouvé un immense plaisir.

Le président: Je suis prêt à accepter les questions qui se rapportent au crédit 1. M. Hees est le premier sur ma liste. Je vous rappelle de nouveau que je vous accorde à chacun cinq minutes. Monsieur Hees.

M. Hees: Je vous remercie. Je suis particulièrement intéressé à ce que le gouvernement

• 1645

fédéral peut faire pour lancer un programme d'envergure nationale contre la pollution. La pollution peut être comparée à la température: tout le monde en parle, mais personne ne fait quoi ce soit pour la changer; tous se bornent à dire que cette responsabilité incombe à un autre et qu'ils ne peuvent rien faire. J'ai fait une suggestion, hier, au premier ministre. Je crois qu'il aurait voulu me répondre, mais il n'en a pas eu l'occasion. Je me demande si M. Isbister ne pourrait pas nous donner son avis à ce sujet. Je sais fort bien qu'il en coûterait un fort montant à l'industrie pour installer dans les usines la

machinerie et l'outillage qui pourraient éliminer les bactéries dans les déchets industriels qui sont versés dans une rivière ou dans un lac. Cependant, qu'est-ce qui empêcherait le gouvernement fédéral d'offrir à l'industrie les mêmes concessions qu'il lui a faites en temps de guerre, afin qu'elle puisse se lancer dans la production de guerre? Je veux parler de prêts à un taux d'intérêt peu élevé, d'amortissements rapides du capital emprunté et de certaines autres concessions. Je sais fort bien ce que cela comprend, car j'ai déjà travaillé au ministère des Finances. Quelle est votre opinion à ce sujet, monsieur Isbister?

M. Isbister: Il s'agit là d'une question de politique, monsieur Hees, et il vaudrait mieux que vous posiez cette question au ministre.

M. Hees: Je serais heureux de la lui poser, mais je ne crois pas qu'il veuille y répondre. J'espère toutefois obtenir une réponse. Je vais lui poser la question et on verra qui a raison.

M. Lang: Je crois que nous en revenons aux choses que nous avons discutées hier et que quelqu'un devrait poser une autre question. Celle que vous avez posée relève du domaine de la possibilité, et les choses au sujet desquelles vous vous êtes informé sont toutes des possibilités, en ce sens qu'elles sont des choix qui s'offrent en vue d'une fin déterminée.

M. Hees: Je parle d'une fin pratique.

M. Lang: La question qui se pose, et celle que le gouvernement doit étudier et qu'il étudie en réalité, est la suivante: Quelle est la meilleure façon d'aborder le problème, eu égard aux priorités qui s'imposent dans la région et eu égard aux priorités que le gouvernement doit établir? Voilà un problème sur lequel nous devons nous pencher dans un domaine que nous voulons réexaminer entièrement, un domaine sur lequel portera la Loi canadienne de l'assistance à la conservation de l'eau, qui sera bientôt présentée en Chambre dans le cadre de notre programme législatif, et en fonction de laquelle le gouvernement prendra les décisions qui s'imposent.

M. Hees: Monsieur Lang, vous n'étiez pas membre de la Chambre des communes quand M. Paul Martin y siégeait. S'il vous a été donné de l'entendre donner une réponse, vous devez savoir que vous venez d'en donner une qui ressemble fortement à celles que M. Martin nous donnait.

M. Lang: Monsieur le président, permettez-moi de remercier M. Hees pour le compliment qu'il vient de m'adresser.

M. Hees: Je veux surtout dire que vous venez de parler pendant environ deux minutes et que vous n'avez absolument rien dit. Je voudrais que vous me disiez si vous croyez ou non que la suggestion que j'ai faite est pratique. Si elle ne l'est pas, je voudrais que vous me disiez pourquoi elle ne l'est pas. Si vous êtes d'avis qu'elle pourrait servir à stimuler l'adoption de certaines mesures contre la pollution, allez-vous la recommander à vos collègues? Si vous jugez qu'elle n'est pas pratique, quelle autre mesure allez-vous suggérer?

M. Lang: Monsieur le président, il va me falloir contre-interroger M. Hees. Qu'entendez-vous par pratique? Vous me demandez de faire des commentaires sur un certain type de programme. En réalité, vous voulez me demander quelle sera notre politique dans ce domaine. Ma réponse à cette question est valable et je serai aussi franc qu'il est nécessaire: vous connaîtrez notre politique lorsque nous serons prêts à la rendre publique et lorsque l'annonce en sera faite. Si vous croyez que cette réponse est suffisamment directe, je m'en réjouis. Donc, dans le domaine des mesures pratiques, si vous voulez me demander ce qui est réalisable ou si vous voulez que je prédise les mesures que nous allons adopter, je ne peux que vous dire que je ne puis vous les faire connaître maintenant.

M. Hees: Je siège au Parlement depuis dix-huit ans et c'est le genre de questions que les députés ont posées aux ministres au cours de cette période. Voilà pourquoi nous sommes venus ici: c'est pour poser des questions au sujet des prévisions budgétaires du ministre. Nous voulons savoir la pensée du Gouvernement dans tel ou tel domaine et ce qu'il

• 1650

entend faire. Si le Gouvernement ne croit pas en la valeur de certains programmes, nous voulons savoir pour quelle raison. Voilà pourquoi nous sommes venus ici aujourd'hui. Il ne sert à rien de se réunir si nous ne pouvons obtenir une réponse; nous ferions mieux de nous absenter et de tout oublier. Vous ne m'avez rien dit jusqu'à maintenant. Je veux savoir si vous étudiez ce genre de mesure. Croyez-vous qu'elle a du mérite ou bien croyez-vous qu'une autre mesure serait préférable? Je tente de savoir ce que le Gouvernement a l'intention de faire pour promouvoir un programme d'action contre la pollution, chose sur laquelle nous sommes tous d'accord, tout comme nous sommes tous en faveur du progrès et de la maternité et tous contre le péché. Quelles mesures entendez-vous prendre pour lancer ce programme et accomplir quelque chose?

M. Lang: Les questions précises qu'il faut prendre en considération avant l'adoption d'un programme d'action, outre la question de juridiction que vous venez de mentionner, sont, par exemple, le coût de tout programme spécial destiné à éliminer la pollution et sous quel chapitre cette dépense doit être faite. Voilà, à mon avis, une question fondamentale

sur laquelle des opinions valables ont été exprimées.

Vous venez de suggérer un genre de programme spécial. Je suppose qu'il reviendrait au Conseil du trésor d'approuver les subventions qu'un tel programme exigerait. Je crois qu'on pourrait soutenir avantageusement la thèse selon laquelle la majeure partie de l'élimination de la pollution deviendrait en réalité partie intégrante du processus de production. Naturellement, il se présenterait des difficultés si nous abandonnions complètement un système dans lequel on ne tenait pas suffisamment compte de ce genre de solution pour en adopter un autre dans lequel cette solution est d'importance majeure. C'est là un problème qu'il faut étudier avec soin.

M. Hees: Vous avez le droit de répondre ou de ne pas répondre à ma question, monsieur Lang. Vous n'avez pas répondu à une seule de mes questions. On ne peut vous forcer à parler, si c'est de cette façon que vous voulez procéder.

M. Langlois: A l'ordre, à l'ordre.

M. Hees: Je vous prie de vous taire. Si c'est ainsi que vous voulez procéder et si vous voulez insulter notre intelligence en ne disant que de banales généralités pendant cinq minutes, vous pouvez procéder de cette façon mais nous perdons ici notre temps.

M. Lang: Monsieur le président, je suis sûr que M. Hees pourra comprendre ce que je veux dire lorsqu'il aura eu l'occasion de lire ma réponse.

M. Hees: M. Martin a déjà donné une réponse semblable et c'est là de la foutaise! C'est une insulte à l'égard des membres du Comité. Vous n'avez absolument rien dit; si vous croyez avoir dit quelque chose, je vous prie de m'éclairer.

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Nous avons adopté au début de la réunion une résolution qui fixe à cinq minutes le temps qui est alloué à chaque membre et nous avons dépassé cette limite.

M. Hees: Si c'est là une nouvelle façon d'étudier les prévisions budgétaires, que Dieu protège le Parlement!

Le président: Monsieur Comeau.

Une voix: Quel malappris!

M. Hees: Taisez-vous donc et essayez donc de temps à autre de faire entrer quelque chose dans cette stupide cervelle qu'est la vôtre.

Une voix: Je vous remercie beaucoup.

M. Hees: Très bien, c'est tout ce que vous méritez.

M. Comeau: Le ministre pourrait-il répondre à une question que je lui ai déjà posée en ce qui a trait à la recherche dans les universités? L'Association des collèges et des universités a pressé le gouvernement d'adopter un programme destiné à favoriser l'établissement de laboratoires de recherche dans les universités. Qu'avez-vous fait dans ce domaine, ou bien est-ce là une question qui est du ressort d'un autre ministère? Je crois comprendre que les fonds destinés à la recherche sont probablement limités dans certains cas.

M. Lang: Plusieurs ministères s'occupent naturellement de programmes de recherche dans divers domaines. Il y a, de fait, des laboratoires gouvernementaux, si l'on peut employer le terme «gouvernementaux» dans son acception la plus générale, dans certaines universités et ils travaillent en étroite collaboration avec les universités. Je ne suis pas certains de la portée exacte du passage du mémoire que vous venez de mentionner et si ce genre de programme est véritablement ce que l'Association désire.

Le gouvernement participe naturellement à plusieurs programmes visant à stimuler et à encourager la recherche dans les universités et par le personnel universitaire en ce qui touche certains projets entrepris par des ministères. Voilà une question plus générale que celle qui s'adresse à mon ministère en particulier, mais je dois ajouter que mon ministère s'occupe activement lui aussi de ce genre de recherche entreprises dans les universités et par le personnel universitaire.

• 1655

M. Comeau: Puis-je vous demander...

M. Lang: Aviez-vous l'intention de mentionner certains postes, en particulier?

M. Isbister: Les postes sont en réalité énumérés dans les prévisions budgétaires, bien qu'ils ne soient pas groupés ensemble. J'en ai pris note pendant que la question était posée et je puis vous en faire l'énumération si vous voulez bien m'accorder quelques instants. Le premier poste est le suivant: Subventions en aide à la recherche en économie minérale dans les universités, $6,000. Je m'excuse, mais il faut se reporter à la page 21 du Livre blanc pour trouver les articles qui représentent des subventions aux universités proprement dites. Les autres postes sont des subven ions à des sociétés savantes; il s'agit, de façon indirecte, d'une aide accordée aux universités et aux facultés d'université, mais non d'une aide directe aux universités.

Je répète donc, Subventions en aide à la recherche en économie minérale dans les universités, $6,000; Subventions en aide à la recherche en arpentage et en cartographie dans les universités canadiennes, $28,000; Subventions en aide à la recherche minière et à l'exploitation des minerais dans les universités canadiennes, $112,000; Subventions en aide à la recherche dans les sciences géologi-

ques, $253,000; Subventions pour les recherches en astronomie et géophysique dans les universités canadiennes, $19,000; subventions aux universités pour défrayer les dépenses sur le terrain en exécution du Programme coopératif de sismique réfraction de la croûte, $10,000. Passons à la page 28 pour entamer le domaine des subventions relatives aux eaux: subventions pour les recherches sur les ressources hydrauliques, $495,000—ce poste représente une augmentation de 100 p. 100 sur l'année précédente; subventions pour les recherches sur les ressources, $330,000; subventions pour les recherches en géographie, $520,000.

En plus des postes particuliers que j'ai signalés parce que l'augmentation est très forte, la tendance générale de ces subventions aux universités représente une hausse d'environ 12 p. 100 comparativement à l'année précédente.

M. Comeau: Vous donnez à entendre dans votre dernière assertion que vous avez accru vos subventions de 12 p. 100 en comparaison de l'année précédente.

M. Isbister: Oui, à l'exception de celles que j'ai signalées comme ayant été accrues d'un montant beaucoup plus élevé, dans le domaine des eaux.

M. Comeau: En ce qui touche votre Ministère, vous semble-t-il que les recherches sont suffisantes pour étudier les eaux, par exemple? Je sais que des recherches sont faites sur les eaux intérieures et que diverses universités participent de quelque façon aux programmes de recherches générales, mais est-ce votre opinion d'une façon générale? Votre Ministère est-il satisfait des recherches en cours, compte tenu de ce que vous désirez découvrir?

M. Isbister: Vous me demandez personnellement, monsieur, et j'espère qu'on me destituera le jour où je répondrai oui à cette question. Chaque jour de l'année nous avons au Ministère le problème d'accomoder nos maigres ressources aux demandes sans bornes qu'on impose aux possibilités du Ministère. Tous ces chiffres représentent l'effort du Ministère pour en venir à un compromis raisonnable face aux besoins pressants que nous constatons.

M. Comeau: J'ai une autre question, monsieur le président. Pourriez-vous me dire, monsieur, où en est le Projet d'aménagement de l'énergie marémotrice de la baie de Fundy?

M. Isbister: Oui, bien que je ne puisse peut-être pas vous en dire beaucoup plus qu'à la première réunion. Le Bureau des études marémotrices de l'Atlantique, comme on le nomme, est une organisation de trois gouvernements, ceux du Canada, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Son budget d'exploitation, alimenté par les trois gouvernements, dépasse maintenant légèrement 2 millions de dollars. Nous sommes soumis à des directives. L'entente entre les trois gouvernements prévoyait que nos études seraient terminées avant le mois de juin de cette année. De fait, les études sont déjà terminées, mais cela ne signifie pas que le rapport soit prêt. Au cours des dernières semaines, nous avons subi un retard assez grave pendant une période particulièrement critique par suite de la grève du transport aérien. Je sais très bien que, de la façon que l'organisation complexe que nous avons créée sera touchée, le rapport sera retardé plus longtemps que la durée de

• 1700

la grève elle-même. Cependant, je m'excuse d'être vague, dans quelques mois le Bureau présentera son rapport aux trois gouvernements et, sans doute, les gouvernements voudront alors rendre publiques les recommandations et la substance de l'étude, parce qu'il est d'un grand intérêt public.

M. Comeau: Par quelques mois, cela signifie à l'automne?

M. Isbister: Si l'automne pour vous compte plusieurs mois, oui. Je doute qu'il soit prêt en septembre.

Le président: Monsieur Schumacher, et ensuite monsieur Beaudoin.

M. Schumacher: Comme président, le Ministre peut-il dire si les études exécutées par son Ministère sur nos ressources hydrauliques lui permettent maintenant de croire que nous pouvons nous acheminer vers l'adoption d'une politique d'exportation d'eau vers les États-Unis?

M. Lang: Non, monsieur le président, les études en cours sur les ressources hydrauliques ne permettent pas d'en tirer une conclusion définitive, particulièrement parce que la question de l'exportation est évidemment très difficile, puisqu'il s'agit d'hypothèses sans préciser le genre d'exportation qu'il y aurait lieu d'examiner. Il faudrait tenir compte de nombreuses prévisions compliquées au sujet de nos propres besoins, et de projections des utilisations possibles ici, sans mentionner les questions techniques, disons, au sujet des eaux disponibles.

M. Schumacher: Ai-je compris, monsieur le président, que la politique sera de ne pas songer à l'exportation avant que nous soyons assurés de pouvoir répondre à tous nos besoins prévisibles?

M. Lang: Je ne voudrais certainement pas donner une réponse aussi catégorique. La question d'une demande précise d'exporta-

tion, demande qui ne nous a pas été faite et qui n'attend donc pas une réponse, devrait être examinée à la lumière de la nature précise de la demande et des genres d'études que nous jugerions pertinentes avant qu'une telle demande puisse être prise en considération. Je ne voudrais pas dire qu'avant d'étudier une demande, il nous faudrait connaître du tout au tout, comme votre question semble le laisser entendre.

M. Schumacher: Monsieur le président, puis-je demander si, à l'occasion d'une demande particulière, le gouvernement prendrait l'attitude de refuser la demande jusqu'à ce que les autres ressources aux États-Unis, dans ce domaine, aient été épuisées et que les Américains aient pris des mesures énergiques pour enrayer la pollution dans cette région à un niveau que nous pourrions juger raisonnable?

M. Lang: Si j'ai bien compris, vous demandez si, avant de songer à acheminer de nos eaux vers les États-Unis, nous voudrions nous assurer qu'ils ont purifié leurs eaux et les utilisent? Toujours dans cette hypothèse, il ne me semble pas que ce serait une considération appropriée ni pertinente. Nous tiendrions compte sans doute de la valeur de la ressource pour nous, de la valeur de la ressource si elle était mise à la disposition d'un autre ainsi que de tous nos intérêts dans cette ressource.

Tenter d'imposer une mesure particulière aux États-Unis par une politique qui, de fait, par hypothèse, nous serait nuisible, est une proposition que j'ai de la peine à imaginer.

• 1705

M. Schumacher: Est-ce que le gouvernement étudie la situation des eaux à la grandeur du continent, ou alors seulement du point de vue du Canada? Je pose ma question dans le contexte de l'entente entre les États-Unis et le Canada sur l'automobile. Dans ce cas la portée était relativement continentale.

M. Lang: Je ne sais pas s'il existe présentement une conception continentale positive des eaux. Jusqu'à maintenant vous avez posé des questions hypothétiques sur des situations possibles. Nous n'avons pas réellement à faire face à ces situations dans le moment.

M. Schumacher: Une dernière question, monsieur le président.

Si le texte du discours du Ministre est rendu à mon bureau, je regrette de ne pas l'avoir lu encore, mais dans un discours récent à Edmonton, au sujet des eaux, il me semble qu'il a donné à entendre à beaucoup de gens que le Canada commencerait bientôt à exporter de l'eau.

M. Lang: Je suis heureux de l'occasion de mettre les choses au point. J'ai vu ce compte rendu dans les journaux aujourd'hui. Ce n'était pas un discours. Des questions m'ont été posées par un interviewer qui semblait chercher à me faire dire que jusqu'à ce que les études sur le bassin Saskatchewan-Nelson soient terminées, et pour plusieurs années à venir, il serait tout à fait impossible que le Canada songe à toute exportation d'eau. Mes réponses ont été continuellement à l'effet que j'aimerais bien savoir le genre d'exportation dont il parlait, mais que s'il parlait de quelques seaux d'eau pendant quelques heures, je n'étais certainement pas d'accord avec sa proposition. Je cherchais vraiment à refuser mon accord à sa proposition que nous ne pouvions simplement pas songer à l'exportation pour longtemps.

Le compte rendu que j'ai lu a sensiblement modifié la signification de ces réponses en un genre de déclaration affirmative qui donne à entendre que nous pourrions exporter très bientôt. Je ne crois pas que ce soit une question d'actualité.

Je suis prêt à répéter, si cela fait une différence, qu'il ne me semble pas que, même dans le cas d'une ressource comme l'eau, nous devrions être dans la situation de vouloir considérer notre intérêt global, et cela pourrait vraisemblablement, dans certaines circonstances, aboutir à une conclusion en faveur de l'exportation.

Le président: Monsieur Beaudoin.

[*Texte*]

• 1707

Je poserais ma question à l'honorable ministre, si vous me le permettez. L'honorable ministre a annoncé, tout à l'heure, qu'il voulait présenter à la Chambre une loi sur la pollution. Est-ce que l'honorable ministre pourrait nous dire si cette loi informera les provinces de leurs responsabilités de coopérer avec le fédéral pour ce qui est de la pollution?

[*Traduction*]

M. Lang: Monsieur le président, j'hésite de nouveau—et je m'excuse si des membres ne tiennent pas compte de l'hésitation—à toucher au contenu d'un projet de loi avant sa présentation à la Chambre sous forme de bill. J'espère que le projet de loi sera bientôt disponible.

Si vous voulez mon attitude face à des problèmes de cette nature, je vous dirai que la

collaboration la plus entière entre toutes les autorités intéressées est à souhaiter dans la réalisation d'un programme qui touche à de nombreux aspects de notre vie économique et sociale.

[*Texte*]

M. Beaudoin: J'ai une question complémentaire, monsieur le ministre, si vous le permettez. Merci. Pensez-vous qu'une telle loi pourrait tenter de créer un plan conjoint fédéral-provincial, et je pense actuellement à la province de Québec, qui établirait la responsabilité fédérale et provinciale pour ce qui est de la pollution?

[*Traduction*]

M. Lang: De nouveau sans me référer au projet de loi spécifiquement, il me semble que ce soit la manière à laquelle je faisais allusion

• 1710

d'une façon générale lorsque je disais que la collaboration dans ce domaine est la solution souhaitable. Quelle que soit l'importance accordée à l'eau et à ses utilisations, elle touche un si grand nombre d'aspects différents de la vie, qu'il y aurait lieu si possible d'éviter les questions mesquines de juridiction.

[*Texte*]

M. Beaudoin: Merci, monsieur le président, merci, monsieur le ministre.

[*Traduction*]

Le président: Monsieur Whiting.

M. Whiting: M. Beaudoin a touché un domaine sur lequel je voulais poser des questions, mais je pense à une autre question pour le ministre: a-t-on songé à réunir sous un ministère le domaine de la pollution? Je sais que présentement le ministère des Pêcheries a des attributions, le ministère des Transports a des attributions. A-t-on songé à tout concentrer dans un ministère?

M. Lang: Une question posée sous forme de considération est toujours difficile à répondre, sauf dans l'optique où ces choses sont examinées. Je ne voudrais donner à entendre qu'on projette dans l'immédiat de changer l'organigramme. Comme je l'ai déjà dit au Comité, je me rends compte des avantages présumés de ce genre de fusion pour la rationnalisation du traitement de la question de la pollution par le gouvernement, mais en même temps cette rationnalisation créerait d'autres difficultés. Des difficultés surgiraient dans d'autres domaines où les aspects de la pollution sont présentement traités parce que ces aspects relèvent naturellement des attributions de ces ministères.

Il me semble qu'il est important d'en tenir compte dans l'examen de cette question de l'administration appropriée. Il serait bon de souligner que le pouvoir législatif pour la coordination des programmes relatifs à la pollution a été confié au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Le président: Monsieur Hymmen, et après vous, monsieur Shumacher.

M. Hymmen: Monsieur le président, ma question est courte. La question de M. Whiting est la même que j'avais posée au Ministre à une des réunions précédentes. Je veux en venir à la question de M. Hees au sujet des encouragements à l'industrie. Un de nos problèmes est évidemment que l'entreprise se trouve éparpillée dans plusieurs ministères. Une question qui m'intéresse est l'encouragement dont peuvent présentement bénéficier les municipalités et dont les subventions sont régies par la S.C.H.L. sous l'autorité du ministre de qui relève le logement. Le Comité pourrait-il obtenir des chiffres sur les municipalités qui ont bénéficié des subventions disponibles et le nom des provinces où elles sont situées?

M. Lang: Ces chiffres peuvent sans doute être obtenus facilement et je serai heureux de vous les procurer. Comme vous le dites, il s'agit d'un autre ministère, mais je serai certainement heureux d'obtenir les renseignements et de vous les communiquer.

M. Hymmen: Ce Comité est celui des Ressources nationales et recueille le témoignage du ministère de l'Énergie qui a une Direction des eaux dans le centre des eaux intérieures. Ce qui me semble étrange est que dans les circonstances la Commission mixte internationale présente son témoignage au Comité des Affaires extérieures. Notre étude est ainsi privée d'un sujet très important. Je me suis permis d'en faire mention en passant. Merci.

M. Schumacher: Permettez-moi de revenir encore sur le problème de l'exportation d'eau. J'aimerais me référer à la possibilité où nous exporterions aux États-Unis dans une situation où il y aurait là un problème de pollution qui serait la raison pour laquelle ils auraient

• 1715

besoin d'eau dans cette région. Je me demande si le gouvernement, dans l'étude de la demande, tiendrait compte du fait que cette eau pourrait servir dans une industrie

fabriquant quelque chose que nous fabriquons aussi et que nous produisons ici.

Nous pourrions alors subventionner la production américaine, parce qu'ils n'ont pas fait les dépenses pour lutter contre la pollution. C'est pour cela qu'ils ont besoin de notre eau. L'eau qu'ils auront obtenue de nous leur procurera un avantage à notre détriment. Tiendra-t-on compte de cela dans toute demande éventuelle?

M. Lang: Je ne suis pas sûr, monsieur Schumacher, si vous voulez donner à entendre que l'eau exportée serait simplement donnée. J'ai toujours compris qu'elle devrait être traitée comme une ressource qui pourrait, de fait, être vendue. Si vous voulez pousser votre exemple hypothétique—et pour bien tenir compte du fait que des gens pourraient penser que nous n'examinons pas suffisamment tous les problèmes—si nous parlions d'eau dont nous ne nous servions pas et que, après étude, il ne semblait pas que nous en aurions besoin pendant la durée de l'exportation en question, s'il ne nous semblait pas y avoir de problème relatif à un engagement au delà de cette période, et si le prix offert était intéressant, il me semble alors dans cette situation que vous devriez être disposé à prendre l'offre en considération.

M. Schumacher: Monsieur le président, voici ma question: Quelle sera la politique du gouvernement pour déterminer ce qu'est un prix intéressant? Je puis imaginer une situation où de l'eau provenant de l'Alberta irait alimenter une industrie des États-Unis et qui aurait un effet néfaste dans l'Ontario et le Québec sur leurs industries de fabrication en les rendant non concurrentielles. Comment alors déterminer si le prix est intéressant?

M. Lang: Évidemment, le meilleur critère du prix d'un article que vous offrez en vente est de vous rendre compte s'il est le prix le plus élevé que vous pouvez obtenir. A ce moment-là vous décidez que si le prix est le plus élevé que vous pouvez obtenir et qu'il ne vous dédommage pas de tout ce que vous perdez, vous ne vendez pas. Toutes les autres choses que vous perdrez sont des plus aléatoires.

M. Schumacher: Monsieur le président, le ministre n'est-il pas d'avis que cette maxime ne vaut pas lorsque le marché n'est pas libre? Notre seul acheteur éventuel est les États-Unis. Comment savoir si le prix est le meilleur dans une situation qui n'a rien d'une vente à l'enchère?

M. Lang: Je ne pourrai certainement pas en convenir avec un exemple aussi hypothétique que le vôtre, mais je dirai simplement qu'un gouvernement responsable sera peut-être appelé à prendre une décision dans un cas concret en tenant compte de tous les aspects de la question.

M. Schumacher: Monsieur le président, le ministre dira-t-il qu'un de ces aspects pourrait être les mesures que les Américains prendraient pour enrayer la pollution dans la région où cette eau serait acheminée?

M. Lang: Il me semble très difficile de donner à entrendre que nous tiendrons compte de cela, parce que c'est comme dire, si tout le reste est entendu et qu'il y va de notre intérêt de vendre la chose, nous ne la leur vendrons pas parce qu'ils ne font pas quelque chose d'autre que nous aimerions qu'ils fassent. Je m'en excuse, mais je ne comprends pas la proposition.

M. Isbister: Je ne sais pas si cela peut aider ou non, mais la question a été soulevée au nom des États-Unis par l'ancien secrétaire de l'Intérieur, M. Udall, à l'occasion d'une visite à Ottawa. Il a dit que la politique des États-Unis est d'établir un aménagement approprié des eaux et qu'avec une répression appropriée de la pollution les ressources hydrauliques des États-Unis sont suffisantes, d'après son gouvernement. Il lui semblait qu'il s'écoulerait beaucoup de temps, une fois que les États-Unis auront aménagé et dépollué leurs eaux, avant que les États-Unis songent même à importer de grandes quantités d'eau de l'étranger. Il me semble donc que cette déclaration représente la question que vous avez soulevée. Il y a eu cette expression de l'inquiétude des États-Unis à ce point de vue.

• 1720

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

[*Texte*]

M. Beaudoin: Merci, monsieur le président. Je pose ma question à celui qui peut me répondre. Prétendez-vous que l'argent que le gouvernement fédéral octroie, soit à l'industrie soit aux universités, est un apport positif aux nouvelles politiques que le gouvernement élabore en regard avec la pollution?

[*Traduction*]

M. Lang: Oui, il me semble que dans ce domaine, comme dans tous les autres, les sommes consacrées aux recherches en vertu de programmes dirigés par les universités ou exécutés par les universités favorisent ces programmes. Ces sommes sont dépensées à

bon escient parce qu'elles permettent souvent l'exécution de recherches plus fructueuses par des personnes plus compétentes qu'on ne pourrait obtenir de toute autre façon. Il me semble donc que ce programme a beaucoup de mérite. Il en est de même dans le domaine dont vous parlez.

[*Texte*]

M. Beaudoin: Monsieur le ministre, voulez-vous dire par votre réponse que cet argent, que le fédéral dépense en recherche pour combattre la pollution, sert également à trouver de nouvelles idées que nous ne pourrions pas découvrir autrement?

[*Traduction*]

M. Lang: Il y a sans doute d'autres moyens d'obtenir les mêmes résultats, mais il n'y en a pas d'autres qui seraient aussi fructueux à aussi bon compte. C'est une façon d'utiliser des compétences dont une partie du temps est consacré à d'autres fonctions professionnelles et qui peuvent de plus s'intéresser directement à des projets se rattachant à des programmes du gouvernement.

Une autre façon serait de recruter tout le personnel de la recherche directement dans le Ministère et de les inciter à abandonner complètement les universités. Il faudrait probablement débourser davantage pour exécuter ce genre de recherches et accroître considérablement les dépenses d'établissement et d'installation comparativement à ce qui est présentement nécessaire pour réaliser le même genre de programme.

[*Texte*]

M. Beaudoin: Merci, monsieur le président; merci, monsieur le ministre.

[*Traduction*]

Le président: Merci, monsieur Beaudoin. L'interrogatoire étant terminé, je mets la question aux voix: Le crédit 1 est-il approuvé?

Le crédit 1 est approuvé.

Le président: Je vous remercie, messieurs Lang et Isbister, ainsi que les fonctionnaires du Ministère pour votre présence ici cet après-midi. Et maintenant la séance se poursuivra à huis clos afin d'entendre les suggestions relatives à l'établissement du rapport qui sera présenté à la Chambre. Je prierais toutes les autres personnes de quitter la salle.

L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1958-1959

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. LEONARD HOPKINS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 26

LE JEUDI 28 MAI 1959

Concernant

Budget principal 1959-1960 concernant le ministère des Travaux publics.

Y compris

L'honorable Arthur Laing, ministre des Travaux publics

Témoins:

(Voir le procès-verbal)

IMPRIMÉ

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. LEONARD HOPKINS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 26

LE JEUDI 29 MAI 1969

Concernant

Budget principal 1969-1970 concernant le ministère des Travaux publics.

A comparu

L'honorable Arthur Laing, ministre des Travaux publics

TÉMOINS:

(*Voir le procès-verbal*)

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. Leonard Hopkins

Vice-président: M. K. R. Hymmen

et MM.

[1] Barrett
Beaudoin
Comeau
[5] Cullen
Deakon
Forrestall
Gilbert
Harding
Langlois
[2] Lind
[8] MacDonald (*Egmont*)
[7] Macquarrie
[6] McQuaid
Roy (*Timmins*)
[4] Sulatycky
[3] Whicher
Whiting—20.

(Quorum 11)

Le secrétaire du Comité
R. V. Virr

Conformément à l'article 65 (4) (b) du Règlement

[1] Remplace M. Duquet le 29 mai 1969
[2] " M. Chappell le 29 mai 1969
[3] " M. Sullivan le 29 mai 1969
[4] " M. Marchand (*Kamloops Cariboo*) le 29 mai 1969
[5] " M. Mahoney le 29 mai 1969
[6] " M. Hees le 29 mai 1969
[7] " M. Ritchie le 29 mai 1969
[8] " M. Schumacher le 29 mai 1969

[*Traduction*]

PROCÈS-VERBAUX

Le jeudi 29 mai 1969
(26)

Le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics se réunit *à huis clos* ce matin, à 9 h 45. Le président, M. Hopkins, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Chappell, Comeau, Deakon, Forrestall, Harding, Hopkins, Hymmen et Langlois—(8).

L'objet de la réunion est de rédiger un rapport devant être présenté à la Chambre au sujet des crédits examinés par le Comité.

Après débat, un projet de rapport est approuvé, et il est décidé que le secrétaire en remette des exemplaires à tous les membres en vue de la séance de ce soir.

A 11 h 25 du matin, la séance est levée jusqu'à 8 heures ce soir.

SÉANCE DU SOIR
(27)

Le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics se réunit ce soir à 8 h 15, sous la présidence de M. Hopkins, président.

Présents: MM. Barrett, Beaudoin, Comeau, Cullen, Deakon, Gilbert, Harding, Hopkins, Hymmen, Langlois, Lind, Macquarrie, McQuaid, Roy (*Timmins*), Sulatycky, Whicher et Whiting—(17).

Aussi présents: MM. MacLean et McGrath, députés.

Comparaît: L'honorable Arthur Laing, ministre des Travaux publics.

Témoins: Du ministère des Travaux publics: M. G. B. Williams, sous-ministre adjoint principal, et le colonel Edward Churchill, conseiller technique.

Le président récapitule le dernier rapport du sous-comité ayant trait au temps de parole prévu pour chaque orateur au cours de la séance de ce soir.

Ensuite il présente les témoins et invite les membres à poser des questions.

L'honorable M. Laing, secondé par ses hauts fonctionnaires, répond aux questions posées par les membres, après quoi le crédit 1 du ministère des Travaux publics est approuvé.

A 9 h 50 du soir, le Comité se réunit de nouveau *à huis clos* pour discuter le projet de rapport à la Chambre.

Le rapport est approuvé.

Le président est chargé de faire rapport de l'étude des crédits à la Chambre.

A 10 heures du soir, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvel avis du président.

Le secrétaire du Comité
R. V. Virr.

20418—1½

[Traduction]

PROCÈS-VERBAUX

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 29 mai 1969

• 2013

Le président: Messieurs, je vois qu'il y a quorum. Je déclare la séance ouverte.

Avant que nous ne commencions, je veux soulever quelques points afin d'éviter qu'on ne pose des questions plus tard à leur sujet durant la séance. Il s'agit d'une partie du rapport de votre sous-comité qui a été adopté hier et qui a trait à la présente séance:

> Il est proposé que le Comité se réunisse jeudi soir, de 8 heures à 9 h. 45, afin de terminer l'étude du crédit n° 1 du budget des dépenses du ministère des Travaux publics, qui s'intitule Chaussée le l'Île du Prince-Édouard. A ce moment-là, le ministre des Travaux publics et ses hauts fonctionnaires devront être présents et, parmi ces derniers, il y aura le colonel Churchill.
>
> Qu'à la réunion de jeudi soir chaque membre limite son temps de parole à 8 minutes durant la période des questions.
>
> Qu'à 9 h. 45 du soir, le jeudi 29 mai, le Comité commence à siéger à huis clos pour finir l'étude du rapport sur le budget des dépenses.

Messieurs, afin que nos délibérations se déroulent aussi rapidement que possible, je vais me servir du maillet pour signaler que vos huit minutes sont écoulées. Si vous pouvez cesser de parler aussitôt que possible après ce signal, nous passerons au membre suivant qui aura des questions à poser. Le premier nom qui figure sur ma liste de ce soir, et qui y a été reporté de l'autre soir, est celui de M. Chappell. Il avait un autre rendez-vous ce soir. Les noms qui suivaient étaient ceux de MM. MacDonald et Pringle. C'est ainsi que je peux maintenant prendre le nom d'autres personnes qui veulent poser des questions.

Avant de continuer, messieurs, je voudrais vous dire que le ministre des Travaux publics, l'honorable Arthur Laing, est parmi nous ce soir. Je voudrais également souhaiter la bienvenue au colonel Edward Churchill, à M. Williams, sous-ministre adjoint principal, et à M. Lalonde, le sous-ministre des Travaux publics. Je vous souhaite tous la bienvenue, messieurs, et nous sommes heureux de votre présence ici ce soir. Monsieur MacLean vous pouvez prendre la parole.

M. MacLean: Je vous remercie, monsieur le président, et je suis certain que le Comité sait gré au Ministre de se mettre de nouveau à sa disposition ce soir et au colonel Churchill de s'être présenté devant nous.

• 2015

Il me semble que la possibilité de construire une chaussée a été mise en doute pour la première fois au moment où on a constaté qu'il existait une aussi grande différence entre le coût prévu de la première grande section et le montant des offres qui ont été reçues. Je voudrais demander au colonel Churchill s'il veut bien essayer, si possible, de préciser pour le Comité, dans des limites raisonnables, les raisons de ces faits.

Le profane éprouve une surprise en constatant une aussi grande différence, et je me demande si cela est attribuable aux estimations trop faibles qu'ont faites les ingénieurs d'études, ou s'il s'agit d'un cas où les entrepreneurs ont estimé qu'il y avait des éléments de coût qu'ils ne pouvaient pas estimer avec exactitude et ont fait ainsi des offres plus élevées pour plus de certitude. Quelle est la raison, du point de vue technique?

Le colonel Edward Churchill (consultant du ministère des Travaux publics): Monsieur le président, je crois que la première partie de cette question tourne autour de la nature du contrat en cause qui avait trait à la partie de la chaussée partant de la rive du Nouveau-Brunswick et qui constitue le premier ensemble de la construction marine. Comme tout le monde le sait, il n'existe pas de bon matériau qui peut s'utiliser dans l'eau aux environs immédiats du point de départ de la chaussée. C'est ce qui a entraîné les frais élevés pour le transport de la pierre pour construire la chaussée.

Deuxièmement, le projet comportait un élément de risque tout simplement parce qu'il s'agissait d'une entreprise à réaliser en mer. Les entrepreneurs ont estimé, en raison de cette caractéristique, qu'ils devaient inclure divers faux frais assez élevés. Il ne s'agissait pas à ce moment-là de partager les risques entre le gouvernement, le propriétaire et les entrepreneurs.

Afin de répondre à la dernière partie de votre question, je crois que l'estimation a été trop faible si l'on tient compte des conditions où a été fait l'appel d'offres.

M. MacLean: Voic ma deuxième question: serait-il raisonnable d'appliquer à l'ensemble du projet cette diflérence entre l'estimation et les coûts relatifs à cette partie du projet? Il me semble qu'il ne doit pas découler nécessairement que les estimations concernant les

autres parties étaient aussi trop faibles et que . . .

Le colonel Churchill: Je crois que c'est ce qui s'est passé qui en fait a causé l'interruption. Tout le monde a pensé qu'il faudrait étudier de plus près la cause de cette différence. Je ne suis pas certain, mais je ne crois pas que quelqu'un ait déclaré que ce fait voudrait nécessairement dire que les estimations seraient valables ou non valables. Je crois que ce qu'ils voulaient faire était de l'étudier et c'est à ce moment-là qu'ils m'ont demandé de collaborer avec le gouvernement afin d'essayer d'établir des estimations valables et le coût le plus juste et le plus bas possible pour la construction de cette chaussée.

• 2020

Je crois que ce qui est arrivé, mais je n'étais pas là, et ce que je vais vous dire est donc pour une bonne part de l'ouï-dire, est qu'ils essayaient de déterminer réellement les conséquences que pouvait avoir ce fait-là. Voilà comment s'explique ma collaboration qui visait à préciser les estimations.

M. MacLean: Par suite de vos études de cette affaire, avez-vous trouvé que les autres estimations étaient élevées, exactes ou faibles? Ma question est-elle recevable?

Le colonel Churchill: Il est difficile de donner une réponse à votre question parce que nous avons repris toute l'affaire sur une base totalement différente. Je n'ai pas repassé ce qu'ils avaient déjà fait. Nous avons abordé le problème à partir de principes très fondamentaux et ce qui en est résulté avait un sens en soi. Nous n'avons réellement pas tenté de vérifier les estimations anciennes, mais nous sommes allés plutôt tout droit aux principes de base et avons déterminé la meilleure façon de faire le travail et, par conséquent, le coût minimal qu'il faudrait envisager.

M. MacLean: Bien que je ne parle que de mémoire, je crois que les consultants qui se sont occupés de concevoir le projet avaient étudié la chaussée de la baie de Chesapeake, et je crois qu'il existe certains points de comparaison entre les deux. Il va sans dire qu'il existe plusieurs raisons, par exemple, les conditions de la glace et diverses autres, qui rendraient la construction dans le détroit de Northumberland bien plus difficile peut-être que celle de la baie de Chesapeake. Mais si je ne fais erreur, la chaussée de la baie de Chesapeake est beaucoup plus longue, 15 milles de plus, je crois. Je ne connais pas la profondeur de l'eau à cet endroit, mais la chaussée a été construite pour environ $139 millions, je crois. Pouvez-vous nous indiquer pourquoi la construction de la chaussée de Northumberland serait nécessairement d'un prix aussi élevé?

Le colonel Churchill: Au point de vue technique, la chaussée est peut-être la construction marine la plus difficile dont la plupart des gens ont jamais entendu parler. Il y a plusieurs raisons à cela. L'une d'elles est évidemment la glace et, au début des travaux, la technique de la glace était une discipline dans son enfance. Je soupçonne que l'une des choses dont nous avons profité dans l'étude de la chaussée à construire dans le détroit de Northumberland est la somme tout à fait considérable de connaissances nouvelles que nous avons acquises sur la glace et ce dont on peut s'attendre d'elle par la connaissance de ses aspects structurels.

Le deuxième point est que le lit de l'océan était extrêmement mauvais. Il n'y avait pas de véritable roches dans ce fond et on pouvait passer à travers 4,000 pieds du même matériau. Il n'y avait pas de moyen d'atteindre le bon matériau. Ce dernier était semblable à celui que l'on rencontre sur le littoral du Nouveau-Brunswick et les géoloques prétendent, de fait, que ce matériau provient de l'érosion des terres hautes vers l'océan qui s'est produite au cours d'un grand, grand nombre de siècles et que ce matériau qui a été déposé dans ces fonds est le même que celui que l'on trouve sur la rive. C'est un matériau qui se tient très mal ensemble et qui, en fait, ne peut pas réellement être utilisé avec succès comme un agrégat pouvant résister à l'action des vagues et à l'action filtrante de l'eau. C'est ainsi qu'il y avait là une fondation très mauvaise qui causait toutes sortes de problèmes techniques.

Je ne sais pas si vous voulez réellement que j'aille plus loin dans ce sens, mais je peux vous dire, par exemple, que nous avons fait appel aux services de la société *Casagrande Bros.* et à ceux d'un certain nombre d'autres sociétés qui ont des connaissances très poussées dans le domaine des fondations. Nous avons constaté que nous ne pouvions pas utiliser des piles sur lesquels s'exerçaient des efforts latéraux. En d'autres termes, il est évident que l'on devait s'attendre à voir la glace, l'eau, les vagues et les courants exercer une telle action sur les piles et l'effort se propager tout au long de la pile jusqu'à sa base. Nous ne pouvions pas faire les calculs de cette façon. En termes plus simples, c'est ce qu'on appellerait des «piles à charge latérale». Nous ne pouvions pas utiliser des piles à charge latérale parce qu'ils craignaient que ce mouvement de va-et-vient, que la mauvaise qualité du matériau ne retiendrait pas la pile fermement dans son scellement et que les progrès consécutifs de l'érosion n'empêchent la pile d'être solidement scellée. Nous avons donc dû concevoir tous les éléments de façon à ce qu'ils puissent supporter une charge axiale. Nous avons dû transposer tous les cal-

culs afin de faire en sorte que les efforts s'exercent sur le dessus des piles, sans prévoir quoi que ce soit pour les mouvements de va-et-vient horizontaux, en d'autres termes.

• 2025

Voilà un des points qu'il fallait régler. Un autre était celui de la profondeur, qui était très considérable. Dans la partie la plus profonde du détroit, il y avait 90 pieds. Or, ces 90 pieds posent plusieurs problèmes. La première conséquence est que vous ne pouvez utiliser des caissons d'air ordinaires pour la construction de ces piliers parce que c'est trop profond pour que les hommes puissent y vivre sous pression. Il y aurait de grandes difficultés à réaliser une construction dans l'air comprimé d'un caisson pneumatique en raison de cette profondeur.

En plus de cela, il y avait une couche de terrain sus-jacent d'environ 35 pieds. Ainsi, si vous additionnez ces 35 pieds au 90 pieds vous arrivez à environ 125 pieds. D'autre part, en raison de la mauvaise qualité du matériau, nous devions creuser un autre 70 pieds afin de situer le scellement sur le lit de l'océan pour obtenir la stabilité nécessaire.

Ainsi, je crois que vos prémisses sont tout à fait exactes. Il n'est pas possible de comparer la chaussée de la baie de Chesapeake au projet du détroit de Northumberland. Et il y a naturellement les matériaux qui, je crois, devaient être transportés sur une distance de 90 milles.

M. MacLean: Je crois que mon temps est écoulé mais pourrais-je poser une autre question brève? Selon vos connaissances, a-t-on envisagé, même d'une façon très superficielle, la possibilité de construire la chaussée dans un autre endroit, de Pictou jusqu'à l'autre bout de l'île? La distance est plus grande. Je crois qu'elle est de 14 milles. On me dit cependant que le fond de l'océan est de meilleure qualité et qu'une bonne partie de la distance est moins profonde.

Le colonel Churchill: Vous avez bien dit, selon vos connaissances. Tout ce que je sais, c'est qu'avant d'assumer mes fonctions, on avait envisagé la construction de différents types de chaussée et que l'on avait pensé à utiliser le matériau de la montagne Porcupine ou un matériau d'autres sources. On a mis ces possibilités de côté pour une seule raison: le coût.

M. MacLean: Je vous remercie.

M. McQuaid: Colonel Churchill, vous avez travaillé à ce projet durant une période de temps considérable. Est-ce que vous avez présenté au gouvernement une estimation revisée des coûts de la construction de cette chaussée?

Le colonel Churchill: Oui. J'ai essayé d'entretenir les meilleurs contacts possibles avec le bureau central, et c'est ainsi que j'ai présenté un certain nombre de devis. Tous les devis que j'ai présentés partaient d'un chiffre élevé pour passer à un chiffre plus faible et toujours plus faible au fur et à mesure que nos nous cernions le problème de plus près. Au fur et à mesure que nous apportions des solutions aux problèmes il nous a été possible d'arriver à faire des plans de plus en plus conformes aux besoins réels. Par conséquent, de temps en temps et au fur et à mesure que les devis devenaient plus valables, j'étais en mesure de mettre le Ministre et mes collègues au courant de coûts moins élevés.

M. McQuaid: Pouvez-vous dire au Comité quelle était celle de vos estimations qui se rapprochait le plus, selon vous, d'une estimation valable du coût probable du projet s'il avait été mis en train?

Le colonel Churchill: Lorsque nous avons arrêté les travaux, les devis fixaient le coût à 160 millions de dollars. Mais je voudrais donner des précisions sur ce montant de 160 millions. Si nous avions lancé des appels d'offre et si un contrat avait été adjugé en mars 1969, le montant d'argent que ces dollars représentaient, sans parler de celui de l'ensemble du travail, aurait été de 160 millions de dollars. Si vous tenez compte de l'ensemble, le montant aurait atteint 175 millions de dollars. Si vous ajoutez à ce dernier le montant d'argent qui avait déjà été dépensé, le coût total du projet aurait donc été de $191 millions.

M. McQuaid: Le dernier chiffre qui a été transmis au ministère avant que vous ayez été invité à quitter votre emploi était dans les environs de 190 millions de dollars. Est-ce exact?

Le colonel Churchill: Je crois avoir dit 191 millions. C'est exact.

M. McQuaid: Cent quatre-vingt onze millions de dollars. Vous a-t-on demandé de quitter votre emploi avant que le devis n'ait été terminé, avant que votre étude du coût réel n'ait été terminée?

• 2230

Le colonel Churchill: Je ne sais vraiment pas comment répondre à votre question. Il y a eu un si grand nombre de révisions compliquées, de contacts avec les entrepreneurs et les fournisseurs que nous étions continuellement occupés à faire des vérifications de devis. C'est là le premier point. Le second point est que je ne suis pas sûr du moment que la décision a été prise. J'étais occupé à donner aux supérieurs des renseignements au fur et à mesure qu'ils présentaient une certaine valeur. Je ne sais pas tout à fait comment répondre à votre question.

M. McQuaid: Selon vous, est-ce que la chaussée aurait amélioré l'économie de l'île jusqu'au point où l'on aurait peut-être supprimé entièrement les subventions fédérales?

Le colonel Churchill: Oui.

M. McQuaid: C'est votre opinion.

Le colonel Churchill: En tenant compte du contexte de votre question, cela est tout à fait juste. Selon moi, c'est cela.

M. McQuaid: Est-ce que vous avez fait une estimation ou présenté une estimation des frais d'entretien annuel de la chaussée après son achèvement?

Le colonel Churchill: Oui, je l'ai fait.

M. McQuaid: Est-ce que vous vous souvenez du chiffre?

Le colonel Churchill: Au moment où j'ai présenté au Ministre le chiffre de 180 millions de dollars, le coût total d'entretien a fini par s'établir à 226 millions de dollars sur une période de 60 ans.

M. McQuaid: C'est bien 226 millions de dollars?

Le colonel Churchill: C'est exact. En d'autres termes, si vous prenez le chiffre de 60 ans et que vous partiez de ce chiffre de 180 millions de dollars consacrés à la construction de la chaussée, les frais d'entretien, tout au long des années, le coût s'établissait à 226 millions de dollars. Je veux tout simplement m'assurer que ces chiffres sont énoncés dans le bon ordre.

Si je me souviens bien, les frais d'entretien annuel de la chaussée s'établissaient à environ $800,000. Cela ne veut pas dire qu'il aurait fallu dépenser $800,000 chaque année; il s'agit d'une moyenne. Il n'est pas besoin de refaire les peintures chaque année, mais si vous envisagez l'ensemble des travaux de peinture et le nombre de fois que vous aurez à refaire la peinture et le nombre de fois que vous aurez à réparer la chaussée et que vous en trouviez la moyenne, et c'est ce que nous avons fait, nous avons trouvé que ce serait $800,000 par an ou $850,000. Je ne saurais être aussi exact que cela en ce qui concerne le chiffre.

Si vous prenez ce chiffre et que vous l'ajoutez aux frais de construction, je crois que vous arriverez à un chiffre de 226 millions de dollars.

M. McQuaid: Colonel Churchill, avez-vous des chiffres précis au sujet de ce que coûte au gouvernement chaque année le service de traversier, je veux dire le montant en plus des recettes. En d'autres termes, avez-vous des chiffres sur le déficit annuel du service de traversier?

Le colonel Churchill: Non, je n'ai pas de chiffre précis.

M. McQuaid: Est-ce que vous avez fait une étude de cette question?

Le colonel Churchill: Je n'ai pas fait d'étude. On m'a présenté des chiffres qui provenaient d'autres ministères et je pense que vous pouvez obtenir de meilleures réponses si vous demandez comment on a calculé ces chiffres exactement, parce qu'après tout, c'est une information de seconde main pour moi, et je n'ai pas été mêlé au calcul. On m'a simplement donné des chiffres.

M. McQuaid: Pourriez-vous dire au Comité quel chiffre on vous a donné, c'est-à-dire celui du déficit annuel du service de traversier?

Le colonel Churchill: La première fois que la question s'est posée, et vous verrez des textes à ce sujet dans un rapport qui, je crois, a été déposé, c'est dans le rapport de l'Institut de recherche Stanford. Je crois que ce chiffre, pour l'ensemble de la période, s'établit à 742 millions de dollars et comprend les dépenses en capital, les dépenses d'exploitation et les dépenses d'entretien, additionnées ensemble. Je crois que cela se trouve à la page 126.

M. McQuaid: C'est 742 millions de dollars sur une période de 60 ans. Est-ce exact?

Le colonel Churchill: Oui.

M. McQuaid: Bien.

Le colonel Churchill: Il s'agit des dépenses d'exploitation, d'entretien et de capital, mais ce montant ne tient pas compte des recettes et les déficits n'y figurent pas. En d'autres termes, le déficit ne figure pas dans ce montant. Seules les dépenses d'exploitation et d'entretien y figurent. Il ne tient pas compte des recettes. Je ne sais donc pas réellement à combien s'élève le déficit. Ce sont les chiffres que j'ai reçus d'autres ministères. Vous devriez leur en faire la demande.

M. McQuaid: Je me demande, monsieur le président, si je pourrais digresser juste un moment pour m'adresser au Ministre et lui demander s'il sait à combien s'élève le déficit annuel du service de traversier entre Port Borden et cap Tormentine.

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): L'autre soir, lorsque j'ai témoigné devant ce Comité, je crois avoir cité le chiffre dont j'avais entendu parler. J'ai cru pouvoir dire qu'il s'établissait entre 5 et 6 millions de dollars. On m'a donné à croire qu'à l'heure actuelle ce chiffre s'établit entre 5 et 6 millions de dollars.

M. McQuaid: Par année?

M. Laing: Oui, par année.

M. McQuaid: Colonel Churchill, puis-je vous demander si, après avoir fait une étude de l'affaire dans son ensemble, vous considé-

rez que le service de traversier est un moyen de communication de rechange satisfaisant entre l'île et la terre ferme?

• 2035

Le colonel Churchill: Est-ce que vous êtes à la recherche d'une simple opinion ou d'un énoncé technique? Je ne suis pas très sûr de bien comprendre votre question. Si vous êtes à la recherche d'une simple opinion, je dois dire que j'ai toujours eu une grande foi dans cette chaussée.

Si vous recherchez une étude technique sur cette question, je suis en possession d'une partie seulement du tableau et qui, je crois, est connue de tout le monde. J'ai établi des devis sur la façon dont nous pourrions construire la chaussée et, lorsqu'il s'est agi de choisir entre un service de traversier et une chaussée fixe, un certain nombre de ministères ont participé au projet et chacun y a apporté sa contribution.

Quant à moi, je crois que tout le monde sait, et je l'ai dit au Ministre, que je considère cette entreprise économiquement réalisable et techniquement viable.

M. McQuaid: Il s'agit du programme concernant la chaussée?

Le colonel Churchill: Oui.

M. MacLean: Puis-je poser une brève question supplémentaire? La chaussée a-t-elle été conçue de manière à pouvoir suffire à n'importe quelle circulation à l'avenir?

Le colonel Churchill: Non. Si le programme de construction de la chaussée inclus dans les recommandations que nous avons faites au Ministre avait été poursuivi intégralement, la chaussée aurait dû être élargie de plusieurs voies, dans un avenir plus ou moins rapproché. En effet, notre dernière recommandation au Ministre faisait mention de deux voies susceptibles d'être transformées plus tard en quatre voies. A un moment donné dans l'avenir, au-delà de l'an 2000, il aurait fallu installer ces deux voies supplémentaires.

M. MacLean: Pouvez-vous nous donner une idée approximative du nombre de véhicules que la chaussée pourrait recevoir chaque jour, ou toute autre prévision de même nature incluse dans le projet?

Le colonel Churchill: Il a été question de 1,500 véhicules environ par heure, allant dans les deux sens.

M. Macquarrie: Cinq mille?

Le colonel Churchill: Vous dites?

M. Macquarrie: Cinq mille.

Le colonel Churchill: Non. 1,500.

M. Macquarrie: 1,500. Je m'excuse.

Le président: Voici les noms qui figurent sur ma liste, successivement. Messieurs MacLean, McQuaid, Macquarrie, Gilbert, Deakon et Cullen. J'aimerais les mêler un peu de façon à pouvoir appeler M. Deakon en premier lieu, puis M. Macquarrie et enfin M. Gilbert.

M. Deakon sera donc le témoin suivant et il sera suivi de M. Gilbert et de M. Macquarrie.

M. Deakon: Le temps alloué à M. McQuaid est-il écoulé?

Le président: Oui.

M. Deakon: Je ne veux pas lui faire perdre son temps. Je tiens tout simplement, monsieur le président, à continuer à écouter l'interrogatoire fait par mon estimable ami.

Le président: M. Gilbert a un point à soulever.

M. Gilbert: Avant que M. Deakon ne prenne la parole, il me fera plaisir de céder le pas à M. Macquarrie parce que ce membre du Comité vient des provinces maritimes et je crois qu'en conséquence il devrait jouir d'une priorité, comme les autres représentants de ces provinces.

M. Deakon: J'en conviens.

Le président: D'accord. J'essaie tout simplement de laisser entendre plusieurs voix, monsieur Deakon.

M. Deakon: Entendu. Je vais continuer, monsieur le président, l'interrogatoire du membre qui m'a précédé. Pouvez-vous nous dire, colonel Churchill, quelle est la longueur exacte de la chaussée?

Le colonel Churchill: La chaussée s'étend sur 42,300 pieds linéaires au-dessus de l'eau.

M. Deakon: Quel est l'endroit le plus profond où vous devrez...

Le colonel Churchill: L'endroit le plus profond se trouve à 96 pieds en dessous de la surface de l'eau. Puis vous rencontrez la couche sus-jacente, comme je l'ai expliqué, de sorte que la profondeur maximum d'eau claire est de 96 pieds. Dans ce cas, on peut dire que la profondeur moyenne de l'eau est de 53 pieds. L'épaisseur de la couche sus-jacente varie de zéro à 40 pieds. La profondeur moyenne de cette couche s'établit à 15 pieds.

M. Deakon: Comment sont les courants à cet endroit?

• 2040

Le colonel Churchill: La vélocité des courants d'après le modèle, la vélocité maximum lors de la crue des eaux au printemps, s'établit à 2.1 nœuds, tandis que la vélocité qui résulterait d'une forte marée accompagnée d'une crue inusitée due à une tempête atteindrait 3.2 nœuds.

M. Deakon: A quelle étape le programme des travaux était-il rendu avant que ceux-ci

soient interrompus? Quel en était le pourcentage?

Le colonel Churchill: Nous avons dépensé environ 17 millions de dollars sur un total de 191 millions que le programme aurait coûté si nous l'avions terminé.

M. Deakon: C'est là le coût des travaux que vous avez parachevés effectivement. Quel est le pourcentage des travaux matériels exécutés?

Le colonel Churchill: Nous avions en chantier six programmes de travaux au sol dont le coût s'est élevé à 5.5 millions de dollars.

M. Deakon: Colonel Churchill, si je comprends bien, vous n'avez personnellement que peu de renseignements sur le traversier, sauf ceux que vous avez reçus en sous-main. Je vous serais reconnaissant toutefois de nous apporter votre aide en rapport avec quelques-unes des questions que je tiens à poser à ce sujet. Je comprends bien que votre témoignage peut reposer sur des ouï-dire, mais à moins que certains autres membres du groupe puissent nous fournir des données plus exactes, j'aimerais que vos répondiez vous-même.

Combien de personnes le traversier transportait-il chaque jour, en moyenne, pendant une période de temps donnée, pour simplifier la question?

Le colonel Churchill: Je puis avoir des données sur ce point, mais peut-être pas. Je l'ignore.

M. Macquarrie: Monsieur le président, tandis que le témoin consulte ses notes, puis-je vous signaler le fait qu'au cours de nombreuses années notre parc national, auquel le ministre s'intéresse beaucoup, et pour lequel il nous a accordé une aide insigne, a reçu plus d'un million de visiteurs depuis dix ans. Quelques-uns de ces visiteurs sont natifs de la province, comme moi-même, mais il n'en reste pas moins que le nombre a dépassé le million. Le colonel a peut-être des chiffres plus précis en main. Le chiffre est passablement élevé. Je mentionne cela en passant, sans vouloir déranger le témoin. Tels sont les chiffres qui existent pour le parc national.

M. Deakon: Pourrions-nous avoir des chiffres quant au nombre de voyageurs que le traversier accommode, mettons pendant une année?

Le colonel Churchill: Vous aurez ces chiffres en vous adressant au ministère des Transports, monsieur Deakon. Je demande à M. Laing de vous répondre sur ce point.

M. Laing: Des chiffres pourraient être obtenus.

M. Macquarrie: Ils sont très élevés, monsieur le président, et ils augmentent rapidement.

M. Laing: Je crois que M. Macquarrie a raison. Tout de même, le point maximum couvre trois mois de l'année . . .

M. Deakon: C'est exact.

M. Laing: Et cela représente 72 p. 100 de la circulation totale effectuée au moyen du traversier. Si je sais compter, le total atteint 1,200,000, soit environ 3,600 par jour. Je suis d'avis qu'en certains jours, pendant la saison estivale, ce dernier chiffre peut doubler.

M. Deakon: N'y avait-il pas cinq traversiers en tout?

M. Macquarrie: Pendant la moitié de juin, la moitié de septembre, et juillet et août en entier. C'est colossal.

M. Laing: Certains de ces traversiers faisaient cinq traversées par jour, aller et retour. Il y a cinq traversiers, sans compter deux autres qui se trouvent à l'île Wood.

M. Deakon: Combien d'employés ces traversiers exigent-ils pour leur fonctionnement?

Le colonel Churchill: Cette question m'est-elle adressée?

M. Deakon: Oui, si vous avez la réponse. Je tiens à peser le pour et le contre.

Le colonel Churchill: Les renseignements consistent habituellement en des données recueillies par les chemins de fer nationaux et transmises au ministère des Transports, ce qui veut dire que nous n'avons pas nécessairement ces renseignements en main.

M. Deakon: J'aimerais aussi obtenir des renseignements, monsieur le président.

Pouvez-vous nous dire si le service de traversier suffisait à la demande?

• 2045

Le colonel Churchill: Voulez-vous connaître mon opinion?

M. Deakon: Je veux des faits. Ou bien ce service suffisait ou bien il ne suffisait pas. Les opinions ne m'intéressent pas. Je veux savoir si le service suffisait ou non. Voilà tout.

Le colonel Churchill: Je ne crois pas que ce genre de question puisse être éclaircie d'un seul coup. Si l'on est prêt à attendre une couple d'heures, et si cela ne cause pas d'inconvénient, alors on peut dire que le service est adéquat.

M. Deakon: Il arrive parfois qu'on soit obligé d'attendre pendant deux heures au pont de la rivière de la Paix qui mène aux États-Unis. Par conséquent, il n'y a que peu de différence. Ce que je veux dire c'est que les voyageurs qui sont pressés d'arriver à destination et qui ont déjà parcouru de 2,000 à 3,000 milles, sont forcés d'attendre deux heures de plus.

Il est évident que je devrai m'adresser ailleurs pour trouver mes réponses. Je vous remercie, monsieur le président. Je préfère

entendre les représentants de la partie Est du pays.

Le président: Monsieur Macquarrie.

M. Macquarrie: Je ne veux pas que vous passiez pour présomptueux, car le Ministre et le colonel sont au courant des faits. Je crois, monsieur Deakon, que plus il y a de gens qui utilisent les services des traversiers plus le coût par tête et les frais absolus de ces services augmentent. Je crois que le Ministre n'est pas sans le savoir. C'est là l'un des faits concrets que nous ne pouvons éviter d'admettre. On s'imaginerait que plus il y a de voyageurs à bord d'un traversier, plus le coût du transport par personne s'amoindrirait. Il n'en est en rien, toutefois. C'est même le contraire qui est vrai. Je mentionne le fait, sans tenir à le discuter, parce que j'ai examiné les données statistiques.

M. Deakon: Monsieur le président, pour aller plus avant, je dois expliquer que je cherchais avant tout, en posant ce genre de question, à établir une comparaison entre les valeurs relatives de la chaussée et du traversier. J'ai également demandé quel était le nombre d'employés requis pour le service des traversiers. J'aurais pu poser d'autres questions, entre autres chercher à savoir ce qu'on fera de ces navires s'ils sont nombreux. La côte de l'Est éprouve déjà assez de difficultés à trouver de l'emploi pour les chômeurs. Toutefois, là n'est pas la question. Je préférerais entendre le témoignage des représentants de l'Est du pays.

Le président: Monsieur Macquarrie.

M. Macquarrie: Monsieur le président, permettez-moi de vous remercier, ainsi que les membres du Comité, de la façon courtoise avec laquelle on m'a permis d'interrompre les témoignages à l'occasion. Je m'excuse d'être aussi en retard. Si j'aborde des questions que mes collègues ont déjà soulevées, je m'en excuse également, et je vous prie de m'avertir sans délai lorsqu'un point a déjà été réglé.

Je tiens à poser au colonel, que je considère une autorité en la matière, quelques questions pertinentes.

J'ai été frappé de la justesse des constatations du *Stanford Research Institute*, lequel a recommandé que la construction de la chaussée pourrait se faire économiquement d'ici quelques années, par exemple, en 1977 ou 1978. A votre avis, colonel, la technologie et les autres facteurs connexes feront-ils assez de progrès au cours des années à venir pour que la chaussée puisse être construite à meilleur compte en 1977 ou 1978. Ou bien serait-il plus économique de l'ériger dès maintenant?

Le colonel Churchill: A mon sens, la différence serait insignifiante, et voici pourquoi. A la fin de nos travaux, nous parlions de travées de 896 pieds reposant sur 42 piles. Or la différence et les relations entre le coût des piles et la superstructure n'occasionneront pas une différence énorme dans les frais si, à l'avenir, on trouve moyen d'augmenter la longueur des travées à 1,200 ou 1,300 pieds, j'entends des travées libres sans haubans. Je crois donc qu'il y aurait des réductions, car c'est toujours le cas. Mais je ne vois pas comment les prix pourraient changer notablement d'ici quelques années.

M. Macquarrie: Monsieur le président, puis-je demander au colonel si, advenant le cas où la chaussée, Dieu aidant, était construite sans plus de délai, quel serait—à votre avis, colonel—le montant total requis pour terminer cette œuvre, en supposant que les travaux soient repris à 6 heures demain matin. C'est à cette heure qu'un bon presbytérien devrait commencer son travail.

Le colonel Churchill: J'ai déjà mentionné ce total un peu plus tôt.

M. Macquarrie: Je regrette d'avoir à vous demander de le répéter.

Le colonel Churchill: Je vais essayer de vous le donner exactement comme avant.

J'ai dit que l'estimation la plus récente fournie par moi au Ministre s'établissait à 160 millions de dollars, si nous avions demandé des soumissions et accordé des contrats pour le début de la présente année financière. Il faudrait ajouter à cela l'augmentation des frais qui aurait porté le chiffre à 175 millions. Ajoutant à cela l'historique des chiffres, autrement dit les dépenses déjà encourues, les travaux atteindraient finalement le coût total de 191 millions de dollars.

• 2050

M. Macquarrie: Quelqu'un vous a-t-il demandé, colonel, quel était l'écart entre ce chiffre, qui me semble beaucoup plus rassurant, et le montant de 300 millions qui fut mentionné il y a quelques mois en se basant sur les soumissions reçues pour ce que j'appellerais la première section?

Le colonel Churchill: Ce chiffre de 300 millions ne venait pas de moi. J'ignore sa provenance et je me bornerai à dire que c'est un montant qui ne fait aucun sens. Je ne sais qui l'a mentionné.

M. Macquarrie: Il ne fait aucun sens parce qu'il est exagéré.

Le colonel Churchill: Parce qu'il est faux. Ce n'est sûrement pas nous qui l'avons avancé.

M. Macquarrie: D'après vous, le chiffre est exagéré.

Le colonel Churchill: Oui.

M. Macquarrie: Je vous remercie beaucoup, colonel. Vous nous aidez énormément.

Une question encore, et puis je cède la parole à mes collègues. Je tiens à affirmer, monsieur le président, particulièrement en ce

qui a trait à M. Gilbert, que nous apprécions fort la courtoisie de votre accueil et nous ne voulons pas vous laisser croire qu'il s'agit d'une question qui ne concerne que l'Île du Prince-Édouard et les intérêts de cette province. Elle est d'une portée nationale. Croyez-vous, colonel, que...

M. Gilbert: Monsieur Macquarrie, j'apprécie ce que vous venez de dire et je crois que la plupart des nationalistes canadiens, depuis la Colombie Britannique jusqu'à Terre-Neuve, s'intéressent à la question. Nous étions d'avis, toutefois, qu'en votre qualité de représentants des provinces maritimes vous possédiez des connaissances particulières, et c'est pourquoi nous tenions à vous accorder la préférence.

M. Macquarrie: Croyez que je l'apprécie hautement. Colonel, je ne veux pas faire de distinction entre votre opinion et celles des autres spécialistes. J'avouerai que vous êtes mon spécialiste favori, mais...

M. Barrett: Qu'on appelle un médecin tout de suite. Cet homme est malade.

M. Macquarrie: Je surveille cet homme depuis bien des années et à bien des égards. Consentez-vous à nous dire si, d'après vous, les extrapolations du rapport émis par le *Stanford Research Institute* au sujet de la circulation sont trop basses, normales ou trop élevées.

Le colonel Churchill: J'ai affirmé au Ministre, à plusieurs reprises, que je considérais les extrapolations du *Stanford Reserach Institute* en-dessous de la moyenne, non pas trop basses, mais un peu seulement. Je me réjouis de savoir que mon opinion fut confirmée dans une certaine mesure par les chiffres relatifs à la circulation pour l'année 1968. Ils étaient plus élevés que les chiffres de l'extrapolation fournis par le rapport du *Stanford Research Institute*. Ces chiffres sont inférieurs à ce que nous avons constaté l'an dernier.

M. Macquarrie: Avant de terminer, monsieur le président, puis-je dire: Bravo!

Le président: Monsieur Gilbert.

M. Gilbert: Je vous remercie, monsieur le président.

M. McGrath: Je me demande que faire, monsieur le président. Allez-vous poursuivre le même sujet, monsieur Gilbert? J'ai une ou deux questions assez brèves à poser.

M. Gilbert: Oui, je vais m'en tenir aux mêmes questions.

M. McGrath: Ah, bien. Je vous remercie. Je croyais que vous alliez entamer un autre sujet.

M. Gilbert: Je crois, monsieur le président, que je devrais adresser ma première question au Ministre. Le colonel Churchill nous a dit que le chiffre de 300 millions de dollars n'avait aucun sens et il a mentionné un montant de 191 millions qui lui a probablement permis d'affirmer que le programme des travaux est rentable du point de vue économique et réalisable du point de vue technique. Je me demande, monsieur le Ministre si vous pouvez nous indiquer la provenance de ce chiffre de 300 millions?

M. Laing: Je ne sais si nous parlons de la même chose, le colonel et moi, mais il y a déjà eu une estimation extrêmement élevée à un moment où nous projetions la construction d'une chemin de fer. Il va de soi que ce projet impliquait une structure beaucoup plus coûteuse que la construction d'une grande route à deux voies. C'est cette dernière qui a prévalu en fin de compte. Pendant un temps, nous songions à un chemin de fer et à une route à quatre voies. J'ignore si c'est de là que vient le chiffre que vous avez mentionné, mais je me souviens qu'il était très élevé.

Le colonel Churchill: Le chiffre dont j'ai fait mention concernait le programme que nous étions à dresser et non pas celui qui avait été contemplé avant que je m'occupe de cette affaire. Je n'en sais absolument rien. Ce n'est pas le chiffre dont le Ministre a parlé. A l'occasion, les journaux ont parlé du programme que j'avais entrepris en mentionnant des chiffres de 250 à 300 millions de dollars. C'était stupide. Le Ministre a raison également quand il dit que si nous avions construit à la fois le chemin de fer et le tunnel prévus à l'origine, le total aurait pu atteindre 300 millions. Le chiffre que j'ai qualifié de stupide était inclus dans les comptes rendus des journaux au sujet de mon programme. Je n'ai jamais avancé d'estimation de ce genre.

M. Laing: Monsieur, serait-il possible de laisser la parole à M. Williams?

• 2055

M. G. B. Williams (sous-ministre adjoint principal, ministère des Travaux publics): Je crois que lorsque le Comité commença ses délibérations un soir, sur ce même sujet, on a mentionné un chiffre identique en rapport avec l'estimation originale des frais, soit 25 millions pour la chaussée du Nouveau-Brunswick s'étendant sur une distance de deux milles. Ce fut là la soumission reçue à l'époque, en mars 1967 je crois. J'ai dit que si la même proportion de chiffres estimatifs trop bas s'était appliquée au reste des travaux, le total aurait dépassé 300 millions, et c'est exact.

Pour revenir au programme de travaux original, il comprenait une chaussée pour chemin de fer et grande route, et il n'était pas question du projet actuel de transporter les trains par traversier. J'ai également affirmé que ceci se rattachait aux frais prévus à l'époque pour le bateau-porte à l'entrée de la

chaussée, le coût des pierres et l'élément de risque soumis par les entrepreneurs alors.

M. Gilbert: Colonel Churchill, ai-je raison de supposer que votre chiffre de 191 millions se basait sur le coût d'une grande route à deux voies, route qui aurait pu dans la suite être élargie et contenir quatre voies? Est-ce exact?

Le colonel Churchill: C'est juste.

M. Gilbert: En nous faisant sa déclaration lors de notre dernière séance, le Ministre a mentionné un chiffre de 213 millions de dollars en rapport avec le programme que vous avez à l'étude. Vous avez dépensé environ 25 millions, ce qui représente l'écart entre 191 et 213 millions. Auriez-vous quelques observations à faire à ce sujet?

Le colonel Churchill: Je pense que le Ministre devrait répondre à cette question.

M. Gilbert: C'est bon. Je la poserai au Ministre.

M. Laing: Cela était fondé sur une soumission de 180 millions de dollars que nous avions reçue avec l'accélération et avec le coût des travaux déjà exécutés. Je crois que M. Williams possède les données. C'est ainsi que cela a été calculé. C'était au moment où on nous a présenté un coût estimatif de 180 millions de dollars, et je crois que si vous revoyez tous ces éléments vous en arrivez à 213 millions de dollars.

M. Williams: C'est exact.

M. Gilbert: Je vous remercie, monsieur le Ministre.

M. Macquarrie: A titre de question supplémentaire, puis-je demander si les 191 millions de dollars comportent la construction d'une chaussée sans chemin de fer, à deux voies, de sorte que la gare de la Prince Edward Island Railway se trouverait au Cap Tormentine.

Le colonel Churchill: L'entreprise relative à ces évaluations comportait un pont à deux voies avec une chaussée du côté du Nouveau-Brunswick seulement, sans chemin de fer, et pouvant être transformée à quatre voies dans l'avenir.

M. Macquarrie: Nous enlevons la voie ferrée du côté du Nouveau-Brunswick. Il n'y aurait pas de voie ferrée sur la chaussée même?

M. Williams: Il n'y aurait pas de voie ferrée sur la chaussée. Le trafic ferroviaire continuerait à se faire par traversiers.

M. Macquarrie: C'est une chose qu'il faudrait étudier avec les camionneurs et autres personnes qui s'occupent de transport n'est-ce pas?

M. Williams: C'est exact.

M. Macquarrie: Je crois que les habitants de l'île du Prince-Édouard accepteraient que la gare la plus près soit à Cap Tormentine, s'ils avaient la chaussée. Que le gouvernement du Canada veuille mettre en service d'autres traversiers, ce serait comme il l'entendrait. Si nous avions une liaison directe avec Cap Tormentine nous serions très satisfaits. C'est une observation.

M. Gilbert: Colonel Churchill, j'aurais une autre question à vous poser. Le Ministre a dit que nous déboursons en subventions entre 5 et 6 millions de dollars par année. Ai-je raison de penser que lorsque vous affirmez que l'entreprise est économiquement réalisable, c'est à la suite d'une comparaison entre les subventions versées et le coût de l'entreprise fixé à 191 millions de dollars?

Le colonel Churchill: Non, je dis que l'entreprise est économiquement réalisable parce que je pense qu'il a été démontré que le rapport coût-bénéfice est en faveur de la construction d'une voie fixe, si vous faites la comparaison entre une voie fixe et le transport par traversiers. Cependant je sais que ce n'est pas facile à établir. C'est un rapport coût-bénéfice.

• 2100

M. Gilbert: C'est une analyse de rentabilité que l'on a faite et vous en déduisez que l'entreprise est économiquement réalisable.

Le colonel Churchill: C'est vrai.

M. Gilbert: Colonel Churchill, est-ce que le coût augmenterait de beaucoup si nous retardions les travaux? Si nous les retardions de dix ans, quel en serait le coût selon vous? En ce moment vous dites qu'il serait de 191 millions de dollars. Que serait-il dans dix ans?

Le colonel Churchill: En dollars fixes ou en dollars dévalués?

M. Gilbert: C'est vrai...

Le colonel Churchill: C'est assez difficile d'en parler. Il faudrait tout recommencer les plans et les devis. Il faudrait par conséquent établir les coûts de nouveau, en ce sens qu'il faudrait consacrer entre six mois et un an pour étudier les anciennes données et vérifier si ce qui était valable alors le serait encore. Et cela pourrait mettre en jeu quelque chose de l'ordre de 4,800,000 dollars.

M. Gilbert: Vous dites que si nous commençons les travaux maintenant les coûts relatifs à la conception technique ont déjà été absorbés, mais que si nous retardons il faudrait les encourir de nouveau?

Le colonel Churchill: Oui, je ne crois pas que vous puissiez seulement reprendre le volant et appuyer sur l'accélérateur. Il vous faudrait consacrer du temps à l'étude, à la vérification et à l'évaluation des techniques en fonction de nouvelles machines et de nouvel équipement, et ainsi de suite. Je dirais que vous devriez y employer une année et cela pourrait coûter environ 4,800,000 dollars.

M. Gilbert: Colonel Churchill, une dernière question. Vous dites qu'une étude de rentabilité a été faite et que cela vous a permis d'en tirer une analyse relative aux bénéfices, est-ce bien cela? S'agit-il du Stanfield...non du Stanford...je fais mieux d'être prudent...

M. Barrett: Surveillez-vous sinon vous passerez, vous aussi, pour un mutin!

M. Gilbert: Monsieur le président, j'aimerais qu'on me laisse la parole.

Le colonel Churchill: Si j'ai bien compris votre question, vous voulez parler du rapport du *Stanford Research Institute?*

M. Gilbert: Je veux seulement savoir d'où vous avez tiré vos données relatives à l'analyse de rentabilité qui vous ont permis d'affirmer que l'entreprise est économiquement réalisable.

Le colonel Churchill: Elles viennent d'abord du rapport du *Stanford Research Institute* compte tenu des frais de premier établissement.

M. Gilbert: Je vous remercie, colonel.

Le président: Monsieur Cullen?

M. Cullen: Colonel Churchill, j'essaie de saisir l'ordre des événements. Si je ne me trompe pas, il a été question d'une chaussée à quatre voies et ensuite de l'emplacement d'un chemin de fer. Des études ont été faites à ce sujet et, par la suite, il y a eu appel d'offres. Au début, les soumissions ont été anormalement élevées. Est-ce à cette étape que l'on a retenu vos services?

Le colonel Churchill: C'est exact.

M. Cullen: Après votre arrivée, avez-vous reçu des directives pour réduire la chaussée à deux voies et éliminer le chemin de fer?

Le colonel Churchill: En aucune façon. On m'a demandé d'étudier toutes les possibilités. L'une des directives que j'ai reçues a été d'étudier la situation avec ou sans chemin de fer, l'utilisation d'hélicoptères, tout. C'est ce que nous avons fait.

M. Cullen: Enfin, vos derniers chiffres concernaient une chaussée à deux voies pouvant être transformée à quatre voies et utilisant les mêmes fondements?

Le colonel Churchill: Me demandez-vous à quoi nous en sommes arrivés exactement?

M. Cullen: Oui.

Le colonel Churchill: Les résultats de nos travaux se trouvent dans la recommandation que j'ai faite au ministre. Je vais vous les donner de façon précise. Cela en vaut peut-être la peine. Les 191 millions de dollars dont il a été question auraient été employés comme suit: construction d'une chaussée de 3,612 pieds du côté du Nouveau-Brunswick seulement; construction d'un pont-route de 38,528 pieds, à deux voies, et pouvant recevoir quatre voies, et dont deux travée laissent à la navigation une hauteur libre de 120 pieds; quatre milles et demi de voie d'approche au Nouveau-Brunswick; 3.13 milles de voie d'approche dans l'Île du Prince-Édouard 4.9 milles de chemin de fer au Nouveau-Brunswick; trois routes à niveaux différents; un bâtiment administratif, un poste de péages; l'aménagement paysagiste des régions en cause sur les côtes de l'Île du Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick. C'est ce que comportaient les 191 millions de dollars.

M. Macquarrie: Tout cela pour 191 millions.

M. Whicher: Est-ce que cette somme comprend l'intérêt de l'argent pendant la construction, colonel Churchill?

Le colonel Churchill: Ce sont des dépenses d'établissement.

M. Whicher: Je regrette de vous interrompre ici, mais serait-il exact de dire que vous auriez dépensé 25 millions au cours de la première année? Grosso modo, combien de temps pourraient durer les travaux?

Le colonel Churchill: Environ cinq ans.

M. Whicher: Auriez-vous dépensé 35 millions la première année?

Le colonel Churchill: Je ne crois pas que vous puissiez ainsi faire une moyenne, mais si je comprends bien où vous voulez en venir, vous auriez un mouvement de capital qui se manifesterait comme ceci, pour se stabiliser ensuite et s'arrêter. Mais évidemment il ne serait pas le même à chaque année.

M. Whicher: Non.

Le colonel Churchill: La première année ce sera lent.

M. Whicher: Monsieur, mettons qu'il serait lent, pensez-vous qu'il serait juste de dire que nous aurions dépensé 25 millions?

Le président: Je voudrais redonner la parole à M. Cullen. Nous utilisons ainsi le temps qui lui est consenti.

M. Cullen: Vous me permettrez de reconnaître qu'il a posé une meilleure question.

M. Whicher: Si vous me permettez de continuer, nous en viendrons au coût de ces travaux, parce que le coût sans les intérêts, ce n'est plus le coût du tout.

M. Cullen: Je ne sais s'il a jeté un coup d'œil par dessus mon épaule pour lire mes notes, monsieur le président, mais c'est exactement le sujet qui m'intéresse. Avez-vous tenu compte dans l'établissement des coûts, du fait que, durant les cinq ou six années que dureront les travaux de construction, il faudra maintenir le service de traversiers?

Le colonel Churchill: Durant la construction?

M. Cullen: Oui.

Le colonel Churchill: On a prévu le maintien du service de traversiers.

M. Cullen: Depuis le moment où l'on a retenu vos services à ce sujet, colonel Churchill, vous avez travaillé à temps plein sur la conception des travaux que vous nous avez décrits, à réduire le facteur risque et à évaluer la quantité de matériel qu'il faudrait tirer d'autres sources. Est-ce que cet aspect technique représentait votre travail?

Le colonel Churchill: C'était ce à quoi je travaillais, mais nous n'avons pas commencé par l'aspect technique. J'ai d'abord commencé par des travaux de recherche sur tous les moyens possibles de résoudre le problème en éliminant ensuite ceux qui étaient évidemment trop dispendieux et qui pouvaient atteindre plusieurs centaines de millions de dollars. Quelques-uns, par exemple, auraient demandé 700 millions de dollars. Nous sommes enfin arrivés à un point où il était possible de formuler une recommandation au Ministre. Et la présente proposition est la moins dispendieuse que nous ayons trouvée.

M. Cullen: Oui. Mais en répondant aux questions de mon collègue, M. Deakon, vous avez paru assez peu sûr au sujet du coût d'exploitation du service de traversiers et quant aux déficits et aux revenus. En êtes-vous arrivé à la conclusion que ce serait économiquement réalisable? Quand avez-vous effectué votre étude sur l'aspect économique d'une solution comparativement à une autre, par exemple?

Le colonel Churchill: Le ministère en cause connaissait ce que seraient les déficits relatifs à l'exploitation des traversiers. Ces données ont été communiquées au personnel du *Stanford Research Institute*. Par conséquent, lorsque j'affirme que c'est économiquement réalisable, mon affirmation est fondée sur des renseignements fournis au *Stanford Research Institute* par un autre ministère.

M. Cullen: Et vous en avez fait l'étude comme partie de votre ....

Le colonel Churchill: J'ai examiné la situation et elle semblait fondée sur l'historique des coûts d'exploitation et d'entretien. Et de faire des prévisions à partir de données sur les traversiers et sur ce que l'on pense qu'ils feront, je crois que ce n'est pas possible.

• 2110

M. Cullen: Nous avons entendu un témoin au cours de la dernière séance, colonel Churchill, qui a soutenu que les études techniques préliminaires et les travaux déjà effectués demeureraient valables pour une dizaine d'années. Vous, vous dites qu'il faudrait prendre une année pour les mettre à jour au coût de 4 millions de dollars.

Le colonel Churchill: Plusieurs études ont été faites, et ces études ont eu des conséquences dans les différents organismes du gouvernement, et peut-être dans l'industrie privée et au niveau international. Les travaux relatifs à la chaussée n'ont pas été effectués en vain.

Je donnerais comme exemple le Code de sécurité de la construction maritime. Il n'en existait aucun dans le monde et nous en avons élaboré un. Je suis sûr qu'il sera très utile à beaucoup de personnes. Il devrait certainement servir au ministère des Transports à mettre au point des méthodes de sécurité. Lloyd's de Londres nous a un peu aidé. Le Code exerce aussi son influence dans le domaine des assurances de sorte que, dans ce contexte, je crois que plusieurs choses ont été faites qui auront une valeur permanente selon que l'on saura ou non en tirer partie. Je n'ai pas le pouvoir de légiférer en ce domaine. Il y a sûrement des choses qui ont de la valeur. Du point de vue technologique, le rapport sur les glaces est une autre étude importante.

D'autres études ont été faites dans le domaine de l'administration que le ministère pourrait trouver utiles de temps en temps. Nous avons examiné l'étude et le partage des risques avec les entrepreneurs; la réduction des cas imprévus; l'établissement d'un taux fixe pour les accidents de travail avec les Bureaux provinciaux, de sorte que l'entrepreneur sait depuis le début jusqu'à la fin des cinq années s'il existe un taux fixe. Ce sont là des choses utiles.

Si vous en venez à l'aspect technique, au calcul de la dimension des pièces, et à tout le mystère de concilier plans et devis techniques, naturellement ce sera autre chose. Aucun ingénieur n'acceptera de prendre les plans incomplets d'un autre en se disant: «je partirai d'ici». Il ne peut pas le faire. Il lui faut revoir les plans à partir du début; il faut qu'il s'assure qu'il a tout compris de sorte que, s'il a à poursuivre les plans, il le fasse selon l'intention originale, mais selon aussi la

technologie qui existera dans dix ans. Je sais que c'est très complexe, mais c'est ainsi.

M. Cullen: Est-ce que mon temps est écoulé, monsieur le président?

Le président: Non, pas encore. Je vous ai accordé une minute supplémentaire vu qu'il y a eu tellement d'interruptions.

M. Cullen: C'est bon.

Le président: J'ai sur ma liste les noms de MM. McGrath, Langlois, Whicher, Harding et Macquarrie pour le deuxième tour. Monsieur McGrath.

M. Deakon: Monsieur le président, j'aimerais éclaircir un point, si je peux. J'ai un article ici qui donne quelques-uns des renseignements que j'ai demandés, et je crois qu'il serait bon que le Comité en prenne connaissance.

Le président: Monsieur Deakon, à moins que vous ne fassiez appel au Règlement, je ne puis vous laisser la parole.

M. Deakon: Non, je veux seulement éclaircir quelques points, c'est tout.

Le président: Au deuxième tour, oui, je vous placerai à la fin. Monsieur McGrath.

M. McGrath: Je vous remercie, monsieur le président. Ma question s'adresse au Ministre vu que ce sujet est d'un grand intérêt pour les provinces de l'Atlantique en général et non seulement pour l'Île du Prince-Édouard. En janvier dernier, monsieur Laing, le Comité permanent des transports et des communications a été autorisé par le gouvernement à étudier la question des transports dans les provinces de l'Atlantique. Le comité a visité les quatre capitales provinciales et entendu de nombreux exposés. Au-delà de 150.

• 2115

Au cours de la journée passé à Charlottetown, le premier exposé que nous avons reçu était celui du gouvernement de l'Île du Prince-Édouard, et le gouvernement, par la voie du premier ministre, a déclaré que la substance de son exposé, c'était la construction de la chaussée. Naturellement, c'était dans les limites de nos attributions d'étudier la question du transport dans les provinces de l'Atlantique. Le Comité n'était pas sitôt revenu à Ottawa, nous n'avions pas encore eu l'occasion d'étudier les témoignages que l'on était à imprimer, que le gouvernement annonçait qu'il ne construirait pas la chaussée.

Voici ma question monsieur: comment pouvez-vous expliquer cette déclaration du gouvernement devant le Comité permanent des transports et des communications qui avait d'abord été autorisé par le Parlement à étudier cette question même et était en mesure de formuler ses recommandations?

M. Hymmen: Monsieur le président, je ne crois pas qu'il faille adresser cette question au colonel Churchill.

M. McGrath: Je ne m'adresse pas au colonel Churchill mais au Ministre.

M. Laing: Comme j'ai dit, lorsque j'ai témoigné l'autre soir, ce qui a vraiment motivé la décision du gouvernement n'a rien à faire avec l'efficacité de la chaussée, mais bien avec les sommes énormes qu'il faudrait dépenser au cours des trois prochaines années. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a décidé de ne pas donner suite au projet.

M. McGrath: Sûrement, monsieur Laing, le gouvernement aurait pu attendre quelques semaines, que le Comité des transports ait pu formuler ses recommandations. Le Comité a parcouru les provinces de l'Atlantique aux frais des contribuables avec mission, de la part du Parlement, d'étudier cette question, et avant qu'il nous ait été possible même d'évaluer ou d'étudier les exposés qui nous avaient été soumis à Charlottetown, et en particulier l'exposé du gouvernement de l'Île du Prince-Édouard, cette déclaration a été faite. Plusieurs membres du Comité des transports, peu importe leur allégeance politique, ont difficilement compris cette déclaration du gouvernement qui leur coupait l'herbe sous le pied, alors que le Comité se préparait à formuler des recommandations. Pourquoi cette hâte à annoncer l'annulation du projet de la chaussée.

M. Laing: Il n'y a pas eu de hâte particulière au sujet de cette chaussée. On en avait parlé durant de nombreuses années et on en avait fait l'étude durant plusieurs années aussi. Les travaux avaient commencé en 1961 et en 1962. Il n'y a pas eu de hâte. Le gouvernement est responsable des décisions qui occasionnent des dépenses, et cette décision a été prise en fonction des sommes énormes qui auraient été requises.

M. McGrath: Malgré ce que le Ministre vient de dire—qu'un montant considérable avait déjà été dépensé—le gouvernement aurait dû attendre que le comité de la Chambre chargé d'étudier la question puisse faire ses recommandations. Il se peut qu'il se fût prononcé contre la chaussée, bien que cela me paraisse peu probable.

M. Laing: Un grand nombre de mémoires avaient été présentés en même temps que celui de l'Île du Prince-Édouard, que nous avons aussi étudié.

M. McGrath: C'est de celui de l'Île du Prince-Édouard que je parle, et il était fortement en faveur de la chaussée.

M. Laing: La province avait remis le même mémoire au gouvernement fédéral qu'au comité, ou presque.

M. McGrath: J'en resterai là, monsieur le président. Ma question suivante s'y rattache, puisque nous avons étudié un mémoire au même sujet, soit l'opportunité d'amortir les immobilisations de la chaussée en imposant des droits de péage. Le gouvernement a-t-il étudié cette possibilité, en tenant compte des crédits considérables qu'il alloue chaque année pour subventionner le service de traversiers?

M. Laing: Je me souviens très bien que, compte tenu des subventions élevées versées chaque année pour le service de traversiers, les recettes, comparées à un pont, n'auraient pas permis de faire l'opération de façon rentable.

M. McGrath: Il me semble—peut-être que je ne m'en souviens pas bien—qu'on a avancé un délai de 60 ans pour amortir le coût total de la chaussée en imposant des droits de péage. Cela m'a l'air raisonnable, surtout que, quand le gouvernement a annoncé sa nouvelle politique, il a aussi annoncé la construction de traversiers supplémentaires, qui devraient aussi être subventionnés. Ainsi, la politique du gouvernement a l'air plutôt paradoxale dans ce cas-ci.

M. Laing: Préconiseriez-vous une forte majoration des droits de péage?

• 2120

M. McGrath: Non, je vous demande pourquoi la proposition pertinente . . .

M. Laing: Transférer les recettes des traversiers à l'amortissement d'un pont n'aurait pas de sens. S'il fallait contribuer à amortir le coût du pont à l'aide du péage, il faudrait en doubler ou même tripler les droits.

M. McGrath: Comment expliqueriez-vous cela, monsieur Laing?

M. Laing: Les recettes globales des traversiers sont modestes, à cause de . . .

M. McGrath: Il ne s'agit pas des recettes des traversiers.

M. Laing: Moi, je dis que si.

M. McGrath: Je parle des recettes plus les subventions.

M. Laing: Vous parlez de péage pour le pont. Quels droits de péage faudrait-il donc imposer pour dépasser les recettes des traversiers?

M. McGrath: Certes, vous ne pouvez vous en tenir uniquement aux recettes du service de traversiers. Il faut compter les recettes des traversiers plus les subventions que le gouvernement fédéral verse à l'intention des traversiers, n'est-ce pas?

M. Laing: Voulez-vous dire qu'il faudrait remplacer cela par des droits de péage? On serait accablé de réclamations.

M. McGrath: Je vais poser ma question au colonel Churchill. Serait-il possible d'amortir le coût d'immobilisation de la chaussée et du traversier à l'aide d'un péage?

Le colonel Churchill: Je ne puis répondre logiquement à cette question; il s'agit d'une décision qui incomberait au gouvernement. Trop de facteurs des Maritimes me sont inconnus, et je ne puis dire de but en blanc «Oui, le péage ferait l'affaire». Tout d'abord, on n'a pas étudié à fond les moyens d'assurer le service de traversiers aller-retour entre l'Île du Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick; ainsi, je ne puis répondre à votre question. Je n'en sais rien, et je ne pense pas que quiconque le sache.

M. McGrath: Je vais donc poser ma question autrement. Des entrepreneurs privés ont-ils proposé d'aménager la chaussée, en comp-

tant sur des droits de péage pour en amortir le coût, avec l'aide du gouvernement?

Le colonel Churchill: Oui, plusieurs entrepreneurs ont remis des propositions fondées sur une majoration de 50 p. 100 des droits de péage sur les traversiers, pourvu que la période fût fixée à 60 ans. C'était là leur proposition, en gros.

Le président: Monsieur McGrath, votre temps de parole est expiré.

M. McGrath: Puis-je encore poser une question, monsieur le président? Des propositions ou plans présentés par les entrepreneurs, certains étaient-ils réalisables, à votre avis?

Le colonel Churchill: Je les ai communiqués au Ministre avec mes observations, et le gouvernement les a étudiés.

M. McGrath: Étant ingénieur, les considérez-vous réalisables et rentables?

Le colonel Churchill: Oui, monsieur.

M. McGrath: Vous en êtes sûr?

Le colonel Churchill: Du point de vue technique, oui. Vous voulez savoir s'il est techniquement possible de le faire?

M. McGrath: Serait-ce aussi rentable?

Le colonel Churchill: Ma foi, le coût était le même que celui que je vous ai signalé, pour la construction, mais non le financement. Quelqu'un a soulevé la question du financement. Il n'en a jamais été question, mais le coût était celui que j'avais calculé; ainsi, à mes yeux, l'affaire était rentable, mais quant à savoir si le financement était acceptable, je n'avais rien à y voir.

Le président: Monsieur Hymmen, je m'excuse de vous avoir fait passer votre tour. J'ai ajouté votre nom sur la première liste, ce qui n'a rien d'encourageant. M. Langlois est le suivant sur ma liste; peut-être voudra-t-il bien vous passer son tour.

M. Hymmen: Je n'ai que deux petites questions à poser.

M. Langlois: Je ne tiens pas à passer mon tour.

M. Hymmen: J'ai eu réponse à la plupart de mes questions. Toutefois, le colonel Churchill a répondu à M. McQuaid que la facturation de la chaussée éliminerait les subventions. Qu'avez-vous voulu dire par là, colonel? Répondiez-vous à la question de M. McQuaid ou de quelqu'un d'autre de ce côté-là?

Le colonel Churchill: Les subventions?

M. Hymmen: Pardon, on a dit subsides.

Le colonel Churchill: Voulez-vous dire les subsides aux traversiers?

M. Hymmen: C'est là que je veux en venir. Parliez-vous uniquement des subsides aux traversiers ou des subsides à la province de l'Île du Prince-Édouard?

• 2125

Le colonel Churchill: Comme j'ai compris, la question portait sur des subsides du gouvernement aux traversiers existants; j'ai répondu que je n'en étais pas au fait. J'ai reçu quelque chose d'un autre ministère. Que ce soit pertinent ou non, je n'en sais rien, vraiment rien. Je ne voudrais pas me commettre sans avoir fait les calculs moi-même. Le Ministre a alors répondu, signalant que dans l'histoire des subsides il était question de 5 ou 6 millions. C'est là ce qui a été dit ici; toutefois, nous parlons de subsides aux traversiers, et non pas de subventions.

M. Hymmen: Sauf erreur, colonel, votre tâche était de coordonner les travaux de génie entrepris en vue d'aménager la chaussée. On vous a posé des questions portant sur d'autres aspects de la question. Peut-être suis-je impertinent, mais, à votre avis, la construction de la chaussée réglerait-elle tous les problèmes de l'Île du Prince-Édouard.

Le colonel Churchill: Non, cela ne réglerait pas tous les problèmes. Toutefois, je suis d'avis que ce serait très avantageux pour les Maritimes.

M. Hymmen: Je crois que nous sommes d'accord là-dessus. Peut-être faudrait-il choisir le bon moment. D'après les mémoires que j'ai lus dans un autre comité, dont il a d'ailleurs été question déjà, je crois que tout ce qu'on voulait, c'était une chaussée.

Je voudrais aussi vous demander, bien que ce soit peut-être hors de votre compétence, si, à votre avis, l'Île du Prince-Édouard a eu tort

de conclure avec le gouvernement fédéral un accord portant sur une somme de 225 millions de dollars en fonds fédéraux et 500 millions de ses propres fonds à répartir sur une période de 15 ans pour des programmes autres que celui de la chaussée, notamment l'expansion économique régionale?

Le colonel Churchill: Que voulez-vous savoir à ce sujet? Vous voulez mon opinion sur quel aspect de la question?

M. Hymmen: Je voudrais savoir si vous appuyez l'avis qu'on a publié; autrement dit, croyez-vous que la chaussée réglerait tous les problèmes des Maritimes?

Le colonel Churchill: Tout ce que je puis vous répondre, c'est que je n'y ai pas été mêlé, et qu'on ne m'a pas demandé de choisir. Tout ce que je sais, c'est que l'aménagement d'une chaussée était une bonne idée, mais que le gouvernement a dû se décider d'un côté ou de l'autre. Vous avez entendu le Ministre dire qu'il fallait choisir d'après les disponibilités financières. Je ne puis rien ajouter à cela.

M. Hymmen: Vous avez mentionné le rapport du *Stanford Institute* dont un membre au moins a un exemplaire. Les autres n'ont pu le recevoir encore, puisqu'on vient de le déposer. Est-il vrai que le rapport du *Stanford Institute* est fondé sur des conjectures—je répète que je ne l'ai pas lu—et que même les conclusions sont fondées sur diverses conjectures?

Le colonel Churchill: Oui, mais cela est vrai de n'importe quel rapport portant sur l'économique; il faut bien faire des suppositions. Il y a des suppositions de caractère technique et financier, fondées sur l'indice du coût de la vie et les coefficients d'augmentation et ainsi de suite. Vous avez parfaitement raison. Tous le rapport est fondé sur les suppositions qu'il renferme.

M. Hymmen: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Langlois.

M. Langlois: Colonel Churchill, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter chaleureusement du beau travail que vous avez réalisé à l'Expo. Je suis persuadé que si la construction de la chaussée vous était confiée, on aurait une belle chaussée en un rien de temps.

Vous avez parlé tantôt de certains coûts à répartir sur 60 ans, pour la chaussée. Vous ai-je bien entendu dire 260 millions de dollars?

Le colonel Churchill: Non, j'ai dit les frais se rapportant à sa construction c'est-à-dire qu'il n'est pas question d'intérêt, de frais d'entretien, dans ce que cela coûterait.

M. Langlois: C'est justement où je veux en venir. Est-ce bien 260 millions de dollars?

Le colonel Churchill: Non, dans ce que je viens de citer, c'est 191 millions. Toutefois, si on ajoute...

M. Langlois: Oui, mais sur une période de 60 ans, c'est un autre chiffre que vous citez.

Le colonel Churchill: C'est cela le montant de 226 millions.

M. Langlois: Donc, 226 millions, c'est pour une période de 60 ans.

Le colonel Churchill: Oui, mais cela ne comprend pas les frais de financement.

M. Langlois: Quel serait le montant de ces frais pour 60 ans?

Le colonel Churchill: Je ne sais comment vous l'expliquer. Si l'on tient compte de la moins-value de l'argent, par exemple, au bout de 60 ans dans certains cas—car les circonstances changent, soit la valeur de l'argent et le taux d'intérêt—le gouvernement pourrait gagner 41 millions de dollars si les droits de péage étaient majorés de 50 p. 100.

• 2130

M. Langlois: Donc, c'est en comptant les droits.

Le colonel Churchill: Exact.

M. Langlois: Très bien, mais je ne pense pas que ce soit une comparaison juste à ce que vous venez de dire, savoir que le coût total des traversiers serait de plus de 700 millions de dollars pour 60 ans, sans tenir compte des recettes. S'il faut dépenser de l'argent il faut tenir une comptabilité exacte, sans défalquer les recettes, afin de calculer exactement ce que cela rapporterait au gouvernement.

Le colonel Churchill: L'investissement fait par le gouvernement, d'après les renseignements donnés par le ministère en cause aux gens du *Stanford Institute* et pour toute la période, plus les frais d'exploitation et d'entretien, se chiffrerait à 742 millions. Sur une période égale, en dollars de 1968, il faudrait investir 226 millions de dollars pour la chaussée. Les chiffres sont comparables, non pas du point de vue financier, car la valeur de l'argent est différente. Il faut un gros placement de capitaux dès le début pour l'un, tandis que

pour l'autre les frais sont répartis sur une longue période; ainsi, les moins-values de l'argent diffèrent de beaucoup, mais en dollars de 1968, les immobilisations s'élèvent, je le répète, respectivement à 742 millions et 226 millions de dollars.

M. Langlois: Vous conviendrez que la différence est grande. La chaussée devait être amortie en quatre ou cinq ans, tandis qu'en 60 ans le dernier traversier serait à 58 ans d'ici, et il n'y aurait que 2 ans d'intérêts à payer sur le dernier.

Le colonel Churchill: C'est bien vrai. Je ne veux pas dire que je croyais cette entreprise rentable et réalisable au point de vue technique, avec ces chiffres-là. Je dis que je le pensais, en raison de l'étude de rentabilité.

M. Langlois: Vous avez aussi cité $800,000 de frais annuels d'entretien, puis un peu après en donnant des précisions, vous parliez de peinture, de repavage et de pavage. Vous n'avez rien dit des réparations à l'ouvrage-même ni du remblayage que les vagues et les glaces flottantes arracheraient, ni d'autres travaux du même genre. Cela est-il compris dans le montant de $800,000?

Le colonel Churchill: C'est le coût annuel total. Par exemple, nous pensions nous servir de tétrapodes pour la chaussée, et nous proposions d'en constituer un stock en cas de besoin: dégâts, tempêtes, etc. Tout cela était compté dans la moyenne, comme je le disais, même les réparations au système d'éclairage et aux bâtiments de l'administration, et ainsi de suite.

M. Langlois: D'après votre réponse de tantôt, le coût de 260 millions réparti sur 60 ans ne comprend pas le coût du traversier de trains. Cela est à part. Avez-vous des chiffres à ce sujet?

Le colonel Churchill: Mon bureau a fait une étude fondée sur des chiffres venant de l'extérieur, que nous avons acceptés tels quels. Les frais s'élevaient, je crois, à quelque 2 millions par an. Je n'en suis pas absolument sûr, mais c'est à peu près cela.

M. Langlois: Cela ferait 2 millions pour cette année-ci?

Le colonel Churchill: Par an, pendant toute la période.

M. Langlois: Donc, la moyenne pendant 60 ans?

Le colonel Churchill: Exact. Cette étude ne fut pas approfondie, car elle ne tenait pas compte des opérations déficitaires du gouvernement, notamment l'amortissement des camions et du matériel. C'était un examen superficiel du maintien du service de traversier. Nous nous sommes demandés ce qui se passerait si on maintenait le service de traversiers, pendant des périodes diverses, notamment s'il devait être supprimé, de même que les trains, en 1975, 1980 ou 1985, car je prévois que tout cela se fera un jour par camions.

• 2135

M. Langlois: Ces 2 millions par an comprennent-ils l'achat de nouveaux traversiers, leur remplacement, les réparations, l'intérêt, etc.?

Le colonel Churchill: Non.

M. Langlois: Non? Ces 2 millions ne sont que pour les frais d'exploitation?

Le colonel Churchill: Cela veut dire que si on n'exploitait que le traversier de trains, c'est cela qu'il en coûterait au gouvernement, mais notre étude ne tenait aucun compte du remplacement, car en fait les traversiers fonctionneraient de nombreuses années sans remplacement. Nous comptions qu'ils seraient supprimés longtemps avant de devoir les remplacer.

M. Langlois: Ainsi, vous ne comptiez pas continuer à exploiter le traversier pendant 60 ans?

Le colonel Churchill: Je n'y ai jamais compté.

M. Langlois: Merci, colonel.

Le président: J'ai M. Harding puis M. Whicher au premier tour.

M. Harding: Monsieur le président, je n'ai qu'une petite question ou deux à poser, puis je laisserai le reste aux autres.

Colonel Churchill, vous souvenez-vous de l'estimation que vous avez faite pour la chaussée de deux milles, partant de la côte du Nouveau-Brunswick?

Le colonel Churchill: Parlez-vous de l'estimation faite avant mon arrivée ou de la première que j'ai faite pour le Ministre?

M. Harding: Non, il s'agit de l'estimation où vous avez signalé que vous comptiez pouvoir construire une chaussée à double voie pour 191 millions de dollars. Quelle était l'estimation pour la chaussée de 2 milles?

Le colonel Churchill: Cela ne mesurerait pas 2 milles. Voulez-vous dire celle de 3,500 pieds, la petite? Cette chaussée-là coûterait 160 millions de dollars.

M. Harding: Non, je ne parle pas de toute la chaussée, mais de la première section seulement.

Le colonel Churchill: La partie constituée par la chaussée dans un projet de 160 millions de dollars?

M. Harding: Oui.

Le colonel Churchill: C'était 3,512 pieds, si je me souviens bien, du côté du Nouveau-Brunswick seulement. Ne sont-ce pas les chiffres que j'avais donnés? C'était entre 10 et 12 millions de dollars.

M. Harding: Nous avions des chiffres l'autre jour à l'effet que la plus basse soumission pour la chaussée de deux milles de longueur à partir du rivage du Nouveau-Brunswick était de 43 millions de dollars. Pensez-vous que ce chiffre est exact ou bas, concordait-il avec l'estimation du projet au complet, qu'en dites-vous?

Le colonel Churchill: J'estime qu'il est fort. Je crois que les entrepreneurs ont inclus des choses qu'ils n'auraient pas dû inclure et c'est ce qui est ressorti des entretiens subséquents tenus avec un groupe d'étude consultatif que nous avons formé, de concert avec les entrepreneurs, relativement à l'industrie de la construction lourde. Il y a une différence marquée entre deux chaussées dont une longue et une courte, étant donné que la profondeur varie considérablement. Les calculs ne sont pas les mêmes dans les deux cas. Ainsi, la protection d'extrémité d'une chaussée de deux milles de longueur exige une construction très compliquée et très dispendieuse. Quant à la jetée de 3,500 pieds, ça n'a absolument rien de spécial. C'est en somme l'une des piles conventionnelles, c'est l'une des culées du pont, mais dans l'ancien plan, lorsque vous vous êtes avancé de deux milles en mer, vous avez besoin d'une protection d'extrémité extrêmement dispendieuse. De plus, dans l'intervalle entre les saisons, avant que les travaux ne soient terminés, il en coûterait cher de procurer une protection pour l'extrémité de l'ouvrage non achevé. Il n'est pas facile de calculer ces dépenses avec précision.

M. Harding: Je devrais peut-être poser ma question de manière différente. Étant donné une longueur à peu près égale et des exigences analogues à celles de la soumission, à quoi se serait élevé l'estimation du projet que vous . . .

Le colonel Churchill: Je pense que vous seriez arrivé à un prix inférieur à 43 millions de dollars si vous aviez pris certaines mesures.

• 2140

M. Harding: Quelle en était votre propre estimation?

Le colonel Churchill: 25 millions de dollars. Ce n'était pas la mienne, mais celle des experts-conseils. Lorsqu'ils lancèrent des appels d'offres qui furent éventuellement rejetés, l'estimation était de 25 millions de dollars.

M. Harding: Leur estimation s'élevait à 25 millions de dollars et par contre l'offre la plus basse qui leur fut soumise s'élevait à 43 millions de dollars.

Le colonel Churchill: En effet, et j'estime qu'elle aurait pu se construire à 25 millions de dollars si certaines mesures avaient été prises pour réduire les faux frais, les imprévus, pour partager les risques avec l'entrepreneur, pour faire vraiment quelque chose au sujet de l'assurance qui devenait décidément horrible. Il s'agissait également d'être très précis relativement au lieu de provenance de la roche. Ils couraient d'un bord et de l'autre, sillonnant la région en quête de roches, et certaines espèces de roches sur lesquelles ils avaient jeté leur dévolu ne pouvaient pas être utilisées dans le Détroit. Elles auraient été charriées par les vagues; elles n'auraient pas duré.

M. Harding: J'imagine que ce fut tout un choc de constater cette majoration foudroyante des chiffres soumis, en regard du montant estimé.

Le colonel Churchill: Je n'étais pas là.

M. Harding: Alors, lorsque vous vous en êtes rendu compte.

Le colonel Churchill: Ce sont mes collègues qui ont eu à encaisser le coup, pas moi.

M. Harding: Sur une base comparable, il ne fait aucun doute que nous aurions pu augmenter le—Si des contrats analogues avaient été conçus . . .

Le colonel Churchill: En ce sens.

M. Harding: En ce sens.

Le colonel Churchill: J'estime que le partage des risques avec l'entrepreneur est une chose très réelle, parce qu'il devra l'inclure dans les imprévus. Je ne sais si je me suis exprimé clairement là-dessus. Je pourrais peut-être vous donner un exemple?

M. Harding: Je vous en prie.

Le colonel Churchill: Lorsque vous devez assurer des travaux de ce genre, il faut pratiquement s'adresser à Lloyds. Il n'y a pas d'alternative. Il faut que Lloyds prenne la chose en main. Ils vous donneront un déductible de 100,000 dollars. L'entrepreneur dira peut-être: «Il vaudrait mieux que j'en aie cinq au lieu d'un seul, en cas de désastre. Je vais donc inclure 500,000 dollars».

Ça ne veut pas dire qu'il va l'avoir, mais le gouvernement le paye, parce que c'est dans sa soumission; ça fait partie de sa soumission. Ce que nous avons cherché à faire les derniers

temps, c'est de partager le risque jusqu'à un certain point et dire, eh bien, du déductible de 100,000 dollars, laissons l'entrepreneur prendre 25,000 ou 30,000 dollars et le gouvernement, le reste. Il est suffisant que l'entrepreneur veuille effectuer un bon travail sans avoir à payer 25,000 ou 30,000 dollars. Multipliez ceci par quatre ou cinq et vous n'avez que 100,000 dollars à prévoir dans cette soumission au lieu de 500,000 dollars. Vous avez là réellement la teneur de ce que je cherchais à vous communiquer.

M. Harding: Je vous remercie, colonel. Ma prochaine question sera adressée à M. Williams. C'est au sujet des subventions aux traversiers. A quel montant est estimée la subvention totale aux traversiers au cours, mettons, des six dernières années? Si la chaussée avait été construite, sa construction aurait, je crois, pris six années. Nul doute que le montant de la subvention n'augmente au fur et à mesure de l'accroissement de la circulation. A combien avait été estimé le coût total des subventions aux traversiers pour une période de cinq ou six ans.

M. Williams: Je n'ai pas de chiffres à ce sujet.

M. Harding: Le Ministre pourrait-il nous donner ce renseignement? L'avez-vous?

M. Williams: Non.

M. Harding: Ce chiffre figurait dans l'information qui avait été soumise à l'examen du Transport, mais à mon grand regret je ne...

M. Harding: Ce serait plus de 5 à 6 millions de dollars?

M. Williams: J'en ai bien peur.

M. Harding: Il me reste plus qu'une seule question, et je suppose que je pourrais l'adresser soit au Ministre, soit à M. Williams. Quel pourcentage du montant global serait payé par la province de l'Île du Prince-Édouard, et quel pourcentage par le gouvernement fédéral, ou celui-ci payait-il la note en entier?

Le colonel Churchill: Entièrement fédéral.

M. Harding: Merci.

Le président: Monsieur Whicher.

M. Whicher: Monsieur le président, j'ai un peu l'impression de m'être fourvoyé ici entouré que je suis d'ingénieurs et de gens de profession qui portent un intérêt vital aux provinces Maritimes, et je viens seulement d'une petite ville de la province d'Ontario, colonel.

Toutefois, je me suis rendu compte que, même dans une petite ville, il vous faut payer intérêt sur votre argent, et comment pouvez-vous financer un projet sans tenir compte de l'intérêt; cela, avec tout le respect que je vous dois, me dépasse.

Je ne me reporterai pas à hier ou avant-hier; je prends vos chiffres tels qu'ils sont aujourd'hui, 191 millions de dollars pour une période de six ans. Afin de vous accorder le bénéfice du doute, je vais arrondir les chiffres. Je parlerai de 30 millions de dollars pendant six ans. Ca va? Aujourd'hui, je crois (et je suis sûr que M. le ministre est de mon avis; il nous suffit de consulter le *Globe and Mail* demain matin pour constater les taux d'intérêt des obligations) que le taux d'intérêt le plus bas que le gouvernement canadien peut obtenir pour ses emprunts s'élève à 7 p. 100 et plus. Nous nous bornerons à 7 p. 100. L'intérêt sur 30 millions de dollars à 7 p. 100 pendant un an s'élève exactement à 2.1 millions de dollars. Et l'année suivante, ce n'est pas seulement sur 30 millions de dollars que vous payez, mais sur 60 millions. L'année suivante c'est 90 millions et l'année suivante 120 millions et l'année suivante 150 millions et puis, la dernière année c'est 7 p. 100 de 180 millions de dollars. Monsieur le président, avec tout le respect dû au colonel, je dis ceci: le chiffre total de l'intérêt est exactement de 34.1 millions de dollars avant même que l'on puisse faire passer une seule voiture sur la chaussée.

Par conséquent, monsieur, je vous demande ceci: lorsque vous déclarez qu'elle coûte 191 millions de dollars, ne pensez-vous pas qu'il ne serait que juste d'inclure 34.1 millions de dollars à titre d'intérêt? J'ignore comment vous pouvez vous procurer cet argent sans payer intérêt.

• 2145

Le colonel Churchill: Je suis, moi aussi, du côté des anges et je conviens qu'il faut ajouter l'intérêt.

M. Whicher: Alors, vous en convenez?

Le colonel Churchill: Si vous pensez que nous ne le faisions pas, c'est triste à dire, mais j'ai laissé le Comité sous une fausse impression. Nous l'avons fait dans les deux cas, et pour les traversiers et pour la chaussée. En somme, c'est dans cette perspective que fut étudiée la rentabilité économique du projet. Nous sommes devant deux grands éléments, la rentabilité économique et la rentabilité financière. J'étais impliqué dans la rentabilité économique mais non dans la rentabilité financière.

M. Whicher: Cependant, vous y étiez impliqué dans la mesure où vous nous avez dit qu'il en coûterait 191 millions de dollars. Je vous dis, monsieur, sauf votre respect, qu'il

en coûterait, si l'on donne foi à vos chiffres, 225 millions de dollars, et si vous pouvez me prouver qu'il en coûterait moins, je veux bien vous acheter le plus gros cornet de crème glacée que vous puissiez manger le 15 août.

Le colonel Churchill: Disons d'abord que je parlais en termes de dollars de 1968.

M. Whicher: Je parle en termes de dollars de 1968, moi aussi . . .

Le colonel Churchill: Je ne cherchais pas à cacher le fait que l'argent coûte de l'argent. Le rapport du *Stanford Institute* ainsi que toutes les études tinrent compte d'un taux d'intérêt qui nous fut fourni par le Conseil du Trésor, nous en avons donc tenu compte. Nous avons demandé au Conseil du Trésor de quels taux nous devions nous servir. Je crois qu'à l'époque nous nous sommes servis d'un taux de 6¾ p. 100. Vous mentionniez 7 p. 100. Nous avons employé 6¾ p. 100 ou quelque chose d'approchant. Nos calculs à l'ordinatrice furent effectués sur une base de 6¾ p. 100, puis de 7 p. 100, 7½ p. 100; également sur une base de 6½ p. 100 et de 6 p. 100.

M. Whicher: Très bien, mais vous venez juste de déclarer au Comité que le 191 millions de dollars ne comprenait pas l'intérêt sur l'argent.

Le colonel Churchill: C'est exact.

M. Whicher: A quoi bon utiliser des ordinatrices si vous ne tenez pas compte de l'intérêt?

Le colonel Churchill: Tout doux. Vous parlez du financement global du projet. Pas moi. Je leur exposais le montant de déboursés qu'il faudrait prévoir, y compris la majoration des prix. Voilà tout ce que j'ai dit. Je n'ai rien dit du tout à savoir s'il était approprié ou non de se servir de ces chiffres dans un débat sur la rentabilité économique. J'ai dit que la mise de fonds initiale du gouvernement serait de l'ordre de 191 millions de dollars.

Il arrive que c'est encore vrai. C'est le montant d'argent qu'il faudrait mobiliser pour exécuter ce travail. Ils auraient évidemment des frais d'intérêt à supporter. Ça, je le sais, tout comme le savent les autres ministères impliqués dans le projet, et nous avons tenu compte de ces taux d'intérêt; c'est seulement après avoir accompli ces calculs que vous pouvez établir la rentabilité financière, et ce fut fait.

M. Whicher: Monsieur le président, c'est la raison pour laquelle je désirais soulever la question de rentabilité financière réelle. Il ne s'agit pas d'une dépense de 191 millions de dollars. Il faut tenir compte de l'intérêt composé. Question de fait, au terme de la première année, il ne serait plus question de 7 p. 100 sur 30 millions de dollars, mais bien de 7 p. 100 sur 32.1 millions de dollars, et la deuxième année 7 p. 100 sur 66.3 millions. Je n'ai pas tenu compte de cela. Je prétends qu'il en coûterait au moins 230 millions de dollars sans tenir compte d'autre chose que de l'intérêt.

Monsieur le président, je respecte le colonel Churchill; je connais bien sa biographie, le grand succès qu'il a fait de sa vie et ainsi de suite, ce qu'il a fait à l'Expo, mais lorsqu'on oublie de tenir compte de l'intérêt dans le prix final, je dis alors avec le plus grand respect qu'on a peut-être oublié quelques millions de dollars quelque part en route.

Voyez-vous, je lis toujours les chiffres qui se trouvent dans le coin droit au bas de la feuille, qu'ils soient rouges ou noirs. S'ils ne sont pas suffisamment noirs, je boude les titres de cette entreprise. C'est ce qui m'inquiète. De nos jours, l'argent est très dispendieux et j'estime qu'il n'est pas juste envers les gens des Maritimes, dont on a nourri l'espoir depuis très, très longtemps, de dire que ce projet coûtera 191 millions de dollars. Je le répète, je parie bien plus qu'un cornet de crème glacée; je parie tout ce qu'il vous plaît que ce projet va coûter au moins 35 millions de dollars en intérêt seulement. Je passe.

• 2150

Le président: Messieurs, le temps est écoulé. Je vais permettre à M. Macquarrie et à M. Deakon, dont les noms étaient inscrits au deuxième tour, chacun une autre question, avec la permission du Comité.

M. Deakon: Je ne tiens pas à poser d'autres questions.

Des voix: D'accord.

M. Macquarrie: Merci, monsieur le président. Je pousserai la gloutonnerie jusqu'à accepter le temps de M. Deakon pour l'ajouter au mien.

Le président: Une question seulement, vu qu'il est déjà 9 h. 50 du soir et qu'il nous faut approuver le rapport du Comité.

M. Macquarrie: Avons-nous passé quelque règlement nous obligeant à clore les débats à 10 heures?

Le président: A 9 h. 45.

M. Macquarrie: Oh, je n'étais pas au courant.

Le président: Je cherche à donner la parole à tout le monde et à vous rendre tous heureux.

M. Macquarrie: Bien. Je veux dire au pourvoyeur de cornets de crème glacée que si ce pays avait été édifié d'après les strictes lois de l'économie politique, il serait encore à faire.

M. Whicher: Il n'est pas commode, tout de même, d'être obligé de donner de l'argent qu'on n'a pas.

M. Macquarrie: Que voulez-vous, c'est la situation dans laquelle se trouvait votre coin du pays lorsque vous nous avez invités à nous joindre à vous.

M. Whicher: Si vous voulez jouer du sarcasme, je suis professionnel en la matière.

M. Macquarrie: Non, je regrette, je fais de l'histoire et non du sarcasme.

Le président: A l'ordre, sil vous plaît. Revenons à la question, puis nous mettrons le point final.

M. Macquarrie: Vous me permettrez de différer d'opinion avec vous. Je désire demander au colonel s'il a calculé ce qu'il en coûtera au Gouvernement canadien, à qui incombe la responsabilité du transport et des communications entre provinces, et non aux provinces, au cours des 25 prochaines années, en tenant compte des subventions aux traversiers, le coût comparatif du transport par chaussée et par traversier, celui-ci étant appelé à accroître constamment le nombre de ses bateaux.

Le colonel Churchill: Je faisais partie d'un comité qui calcula, sur cette base, la fluctuation du coût de l'argent, appliquant les taux d'intérêt et tout le reste, et je tiens à dire que cest la raison pour laquelle je soutiens que c'est économiquement rentable. N'allez pas croire que je parlais de possibilité économique, ce qui semblerait ressortir de cette question de 191 millions de dollars au regard des 742 millions de dollars, et c'est la troisième fois que j'en parle. Je ne parlais pas de ces chiffres lorsque j'ai dit que c'était économiquement rentable. Au fait, cette étude a été effectuée et, en ce qui me concerne, lorsque vous projetez ceci sur la période naturelle d'amortissement qu'une telle construction devrait compter, cest économiquement possible. Comme je l'ai déjà dit, je ne parle pas de rentabilité financière dont le soin appartient à quelqu'un d'autre.

M. Macquarrie: J'en appelle au règlement, monsieur le président. Puis-je ajouter que le concept des droits de péage s'applique particulièrement et également et par intermittence aux traversiers, là où il vous faut payer pour traverser. L'idée d'appliquer le péage à une chaussée n'est donc ni nouvelle, ni différente, ni innovatice.

Le président: Je vous remercie, messieurs. Je vous prie de rester tous pour quelques minutes après la séance, parce qu'il faut que le rapport soit approuvé. J'oserais dire que c'est un rapport très important et nous aimerions avoir votre opinion à son égard avant votre départ.

M. Langlois: J'en appelle au règlement, monsieur le président; il nous faut approuver le crédit n° 1.

Le président: Je ne l'ai pas oublié, monsieur Langlois; je veux seulement que chacun comprenne clairement ce que nous ferons après, avant que chacun s'apprête à partir.

Le crédit n° 1 du ministère des Travaux publics est-il approuvé?

Le crédit n° 1 est approuvé.

Le président: Je vous remercie, messieurs. Je désire remercier M. Laing, ses fonctionnaires et le colonel Churchill d'avoir bien voulu se joindre à nous ce soir, et je désire remercier les membres du Comité de l'excellente coopération que le Comité a reçue au cours de la séance sur les prévisions budgétaires. Ce fut un plaisir de travailler avec vous tous. Merci, messieurs.

L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. LEONARD HOPKINS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

No. 27

LE MARDI 17 JUIN 1969

Concernant

Le rapport sur l'activité de l'Office national de l'énergie pour l'année terminée le 31 décembre 1968

TÉMOINS:

(*Voir Procès-verbal*)

20420—1

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. Leonard Hopkins

Vice-président:

et MM.

Barrett	[7] Downey	Lind
Beaudoin	Gilbert	[2] Mahoney
[4] Borrie	[5] Gillespie	[1] Orange
Code	Harding	[8] Schumacher
Comeau	[9] Horner	[3] St. Pierre
Cullen	Langlois	[6] Woolliams—(20).
Deakon		

(Quorum 11)

Le secrétaire du Comité,
R. V. Virr.

Conformément à l'article 65(4)(b) du règlement
[1] Remplace M. Roy (*Timmins*) le 17 juin 1969.
[2] Remplace M. Hymmen le 17 juin 1969.
[3] Remplace M. Sulatycky le 17 juin 1969.
[4] Remplace M. Whicher le 17 juin 1969.
[5] Remplace M. Whiting le 17 juin 1969.
[6] Remplace M. MacDonald (*Egmont*) le 17 juin 1969.
[7] Remplace M. Macquarrie le 17 juin 1969.
[8] Remplace M. Forrestall le 17 juin 1969.
[9] Remplace M. McQuaid le 17 juin 1969.

ORDRE DE RENVOI

Le VENDREDI 13 juin 1969

Il est ordonné,—Que le rapport sur l'activité de l'Office national de l'énergie pour l'année terminée le 31 décembre 1968, déposé à la Chambre le 1er avril 1969, soit déféré au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

20420—1½

[*Traduction*]

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 17 juin 1969
(28)

Le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics se réunit à 8 h 13 ce soir.

Présents: MM. Barrett, Beaudoin, Borrie, Cullen, Deakon, Gilbert, Gillespie, Harding, Hopkins, Langlois, Orange, Shumacher, St. Pierre et Woolliams. —(14)

Aussi présents: MM. Chappel, Paproski, Sulatycky et Whiting, députés.

Témoins: De la Canadian Petroleum Association: M. L. I. Brown, président, conseil d'administration; M. F. A. McKinnon, ex-président, conseil d'administration, vice-président et directeur général, Triad Oil Co. Ltd.; M. Gordon Connell, président, comité des réserves; M. J. Robert Steele, ex-président, comité de l'impôt sur le revenu, administrateur adjoint de la taxe, Texaco Exploration Co.

Le président demande à M. Brown de présenter les fonctionnaires de la Canadian Petroleum Association. Suit une projection de diapositives montrant les réserves d'énergie au Canada et les demandes prévues.

Il est convenu que les membres limiteront leur interrogatoire à huit minutes chacun. A 10 h. 20 du soir, l'interrogatoire étant terminé, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
R. V. VIRR.

[Traduction]

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 17 juin 1969
(28)

Le Comité permanent des ressources naturelles et des travaux publics se réunit à 8 h 15 ce soir.

Présents: MM. Barrett, Beaudoin, Borrie, Cullen, Deakon, Gilbert, Gilles-pie, Harding, Hopkins, Langlois, Orange, Shumacher, St. Pierre et Woolliams. —(14)

Aussi présents: MM. Chappel, Paproski, Sulatycky et Whiting, députés.

Témoins: De la Canadian Petroleum Association: M. L. I. Brown, président, conseil d'administration; M. T. A. McKinnon, ex-président, conseil d'administration, vice-président et directeur général, Triad Oil Co. Ltd.; M. Gordon Connell, président, comité des réserves; M. J. Robert Steele, ex-président, comité de l'impôt sur le revenu, administrateur adjoint de la taxe, Texaco Exploration Co.

Le président demande à M. Brown de présenter les fonctionnaires de la Canadian Petroleum Association. Suit une projection de diapositives montrant les réserves d'énergie au Canada et les demandes prévues.

Il est convenu que les membres limiteront leur interrogatoire à huit minutes chacun. A 10 h. 20 du soir, l'interrogatoire étant terminé, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
R. V. VIRR.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 17 juin 1969

• 2016

Le président: Messieurs, je constate qu'il y a quorum. Nous pouvons donc nous mettre à l'œuvre, n'est-ce pas? Nous avons parmi nous ce soir des représentants de la *Canadian Petroleum Association* qui désirent communiquer des renseignements et soumettre un mémoire au Comité. Nous leur souhaitons à tous la bienvenue et nous les remercions de leur présence.

Je vais demander à M. Brown, président du Conseil d'administration de la CPA et président de *Chevron Standard Limited*, de nous présenter ses collègues. Je pourrais ensuite les inviter à nous donner des explications préliminaires sur le film avant de nous le présenter lui-même. Monsieur Brown.

M. L. I. Brown (président du Conseil d'administration de la Canadian Petroleum Association et président de Chevron Standard Limited): Merci, monsieur le président. Je vous présente donc mes collègues, dans l'ordre où ils sont assis: M. James MacNicol, directeur du bureau d'Ottawa de la CPA; M. F. A. McKinnon, ancien président de la CPA, vice-président et administrateur général de *Triad Oil Company Limited;* M. A. M. McIntosh, membre du Conseil d'administration de la CPA et vice-président de *Pacific Petroleums Limited*; M. D. S. Harvie, membre du Conseil d'administration de la CPA et président de *Canadian Fina Oil Limited;* M. Gordon Connell, coordonnateur des études économiques pour le compte de la CPA et membre du bureau de direction de *Gulf Oil Canada Limited*; et, enfin, M. J. Robert Steele, ancien président du Comité de l'impôt sur le revenu de la CPA, maintenant administrateur fiscal adjoint de *Texaco Exploration Company.*

Vous savez tous, je suppose, que nous avons préparé un mémoire que nous avons communiqué au cabinet fédéral hier. Je crois qu'on vous en a distribué des exemplaires. Nous avons cru que la meilleure façon de procéder serait de vous fournir d'abord quelques éclaircissements sur la façon dont nous avons préparé ce mémoire et de vous en donner ensuite un résumé, après quoi nous ferons de notre mieux pour répondre à vos questions, messieurs, si vous avez des renseignements à nous demander. Si vous le permettez, je vais maintenant inviter M. McKinnon à s'acquitter de la première partie de cette tâche, c'est-à-dire de vous fournir les renseignements de base en guise d'introduction et de vous résumer le contenu du mémoire.

M. F. A. McKinnon (ancien président du Conseil d'administration de la Canadian Petroleum Association et vice-président et administrateur général de Triad Oil Co.): Merci beaucoup. Nous vous sommes très reconnaissants, monsieur le président, de nous fournir cette occasion de comparaître devant le Comité des ressources nationales et des travaux publics. Comme l'a dit M. Brown, des représentants de notre association ont rencontré hier le premier ministre et des membres du cabinet, à qui nous avons présenté un mémoire que nous avions préparé à cette fin. Je crois qu'on a distribué des exemplaires de ce document à chacun de vous.

• 2020

Nous pouvons raisonnablement supposer, je crois, que ceux qui, parmi vous, connaissent à fond l'industrie du pétrole et du gaz sont relativement peu nombreux. Je vais donc vous exposer brièvement la genèse de cette industrie et insister en particulier sur les événements qui ont abouti à la réunion d'aujourd'hui. Je dois d'abord vous expliquer ce qu'est la CPA. A l'endos de la couverture du mémoire, nous indiquons brièvement la composition de la *Canadian Petroleum Association;* vous y verrez que la plupart de ses membres appartiennent au secteur de l'exploration et de la production de l'industrie du pétrole et du gaz et qu'ils représentent environ 97 p. 100 des exploitants de pétrole et de gaz au Canada.

Les objectifs de l'Association, qui sont définis dans le mémoire, pourront, mieux que toute autre explication, vous éclairer sur les motifs de notre présence ici. Nous voulons établir de meilleurs liens de compréhension entre l'industrie et le public, faciliter la collaboration entre l'industrie et le gouvernement, amorcer la discussion de problèmes inhérents à l'industrie et faire mieux comprendre les objectifs de l'Association.

Il y a deux ans environ, à la suite de la publication du rapport de la Commission Carter sur la fiscalité, nous avons eu de nombreux entretiens avec les gouvernements; bien entendu, comme la plupart d'entre vous le savez, notre association, de concert avec plusieurs autres, a présenté un mémoire relatif à ce rapport. A l'époque, il nous est apparu très clairement que notre industrie n'était pas aussi bien comprise qu'elle devrait l'être, ni que nous pouvions l'espérer, des gouvernements.

Au cours d'entretiens que nous avons eus avec lui, M. Pepin, de qui relevaient alors les affaires de notre industrie, nous a conseillé de suivre l'exemple d'autres associations et industries et de préparer un rapport sur l'état de notre industrie, sur nos progrès, notre rythme de croissance et notre statut afin de fournir au gouvernement un point de départ pour la discussion de certains de nos problèmes. A cause des circonstances, il nous a fallu passablement de temps pour préparer ce document. Quoi qu'il en soit, notre némoire a été rédigé à la fin de l'an dernier et son texte définitif a été soumis au début de 1969.

Ce mémoire, intitulé *Rapport au Cabinet fédéral*, est, en somme, un exposé des progrès de l'industrie jusqu'à la fin de 1968; je dois cependant signaler que, dans la plupart des cas, la statistique qu'on y donne s'arrête à la fin de 1967. Comme un certain temps s'est écoulé depuis, les chiffres ont été remis à jour jusqu'à la fin de 1968. Dans certains exemplaires du mémoire, que nous pouvons vous distribuer, les données ont été ramenées à la fin de 1968. A quelques exceptions près, ce sont ces chiffres que nous utiliserons ce soir.

Le rapport donne une idée du champ d'action et de la complexité de l'industrie. Il porte également sur l'influence qu'elle a exercée sur l'économie canadienne; bien que certains problèmes que nous avons eu l'occasion de discuter avec le gouvernement y soient mentionnés, je tiens à signaler que notre but principal n'était pas de réclamer des solutions immédiates à ces difficultés, mais plutôt d'indiquer sur quoi repose notre industrie et quelles en sont les perspectives, afin de renseigner le mieux possible à ce sujet les représentants du gouvernement.

C'est en réalité depuis 1947, époque des grandes découvertes de Leduc en Alberta, que l'activité de notre industrie peut être qualifiée de pleinement commerciale; depuis ce temps, grâce à l'expansion des entreprises de pétrole et de gaz naturel et des exploitations connexes, nous avons enfin atteint, je crois, le stade où il nous est possible de faire connaître à la population une industrie solidement établie et mûrie qui a exercé, et continue d'exercer, sur l'économie canadienne une influence très dynamique qui s'est d'abord fait sentir dans l'Ouest, mais qui s'affirme maintenant par tout le pays et a contribué à créer un climat économique favorable à une expansion majeure de notre population, de notre prospérité et de notre productivité. Par une augmentation des exportations et une diminution des importations, cette même

• 2025

industrie a largement contribué au redressement de notre balance commerciale et a sensiblement renforcé l'unité économique de la nation.

A la fin de 1968, les réserves liquides de pétrole et de produits connexes s'établissaient à 10 milliards de barils et la production, en 1968, a été de 433 millions de barils. Pour le gaz, les réserves étaient de 48 trillions de pieds cubes à la fin de 1968 et la production de 1968 s'est établie à 1,395 milliards de pieds cubes.

J'ai déjà dit que le premier objectif et la principale préoccupation de l'Association en ce moment consistent à favoriser l'élaboration de mesures et de politiques propres à assurer les stimulants nécessaires à l'exécution, partout au pays, d'un programme articulé, audacieux et énergique d'exploration. Nous entendons en expliquer et en démontrer la nécessité étant donné que, prochainement, à cause de l'augmentation énorme des besoins d'hydrocarbures du Canada et des États-Unis, l'industrie canadienne du pétrole devra se trouver en mesure de satisfaire le mieux possible à ces besoins.

Pour mieux souligner ce point, disons que, suivant nos estimations, le Canada aura besoin au total de 7.8 milliards de barils d'hydrocarbures liquides canadiens. En plus de nos réserves actuelles de 10 milliards de barils, il nous faudra trouver une quantité supplémentaire de 13.1 milliards de barils pour alimenter le marché canadien jusqu'à 1980 si nous voulons qu'il nous reste des réserves, pour une quinzaine d'années mettons. Voilà où nous en sommes au Canada, en ce qui concerne le pétrole.

La situation qui se dessine aux États-Unis, en ce qui touche le pétrole, confirme l'importance du rôle futur du Canada. En une dizaine d'années, d'ici 1980, la demande américaine s'établira à 63 milliards de barils; or, les réserves des États-Unis, soit 39.3 mil- jusqu'à 1980 un coefficient de durée de 10.3 ans au rythme actuel de la production. Pour satisfaire aux besoins américains et conserver jusqu'à 1980 un coefficient de durée de 10.3 ans, il faudra trouver des réserves supplémentaires de 96 milliards de barils. Nous

savons que les États-Unis devront compter sur les importations pour satisfaire à une bonne partie de leurs besoins futurs, et il est logique de supposer que c'est l'industrie canadienne qui sera appelée à répondre à une part appréciable de ces besoins.

Je viens de donner quelques exemples qui intéressent notre industrie du pétrole. Des données analogues démontrent que, pour satisfaire aux besoins de l'avenir immédiat, la nécessité de découvrir de nouvelles réserves de gaz naturel est tout aussi pressante et devient de plus en plus d'importance capitale.

Je puis ajouter que ces perspectives peuvent sembler très rassurantes pour nous, car d'immenses secteurs du pays n'ont pas encore été explorés à fond. Tout semble indiquer qu'il existera une énorme demande pour toutes les réserves que nous pourrons découvrir. C'est vrai, mais la tâche ne sera pas facile, et il nous faudra de très abondants capitaux pour poursuivre notre programme dont la réalisation la plus efficace ne sera possible que dans un climat et dans un milieu qui encourageront les intéressés à continuer leurs travaux intensifs d'exploration. Voilà la véritable cause de notre inquiétude.

Certains événements récents, notamment la découverte d'énormes réserves, dont le volume n'est pas encore connu, dans le nord de l'Alaska, influeront assurément sur le comportement futur du marché américain, sur le problème de la vente, aux États-Unis, des quantités de pétrole brut que nous avons en main en ce moment, et sur la possibilité de l'accès, à Montréal, du pétrole brut de l'Ouest canadien. Toutes ces questions disons-nous, méritent une sérieuse attention et exigeront beaucoup de compréhension.

• 2030

Je voudrais maintenant inviter M. Connell à vous montrer quelques diapositives que nous avons préparées; en somme, elles vous donneront une idée des découvertes de pétrole et de gaz dans diverses régions du Canada, et des réserves futures que nous nous attendons d'y trouver. Vous êtes prêt, Gordon?

Le président: Messieurs, les députés qui sont assis de l'autre côté de la table, là-bas, devront venir s'installer de ce côté-ci, car les diapositives seront projetées sur le mur qui se trouve immédiatement derrière eux.

M. Gordon Connell (président du Comité des réserves de la Canadian Petroleum Association): Messieurs, comme l'a dit M. McKinnon, nous verrons d'abord une carte géographique indiquant les régions du Canada où des découvertes d'hydrocarbures semblent possibles. Vous pouvez voir sur le cliché toute une série de chiffres. Ainsi, on y indique qu'en Alberta, jusqu'à la fin de 1968, les découvertes se sont établies à 10.8, autant dire 11 milliards de barils de pétrole et à 47.6 trillions de pieds cubes de gaz, sur une possibilité estimative de réserves finalement récupérables de 18 milliards de barils de pétrole et de 90 trillions de pieds cubes de gaz. Les autres chiffres indiquent qu'une superficie de 89.2 millions d'acres, dont l'étendue pourra éventuellement atteindre 157 millions d'acres, est détenue sous le régime de baux, de permis ou d'options.

Je ne m'arrêterai pas à tous les chiffres. Nous pourrions peut-être nous en tenir au bassin sédimentaire canadien qui comprend le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. Jusqu'ici, dans ce secteur, on a découvert environ 13 milliards de barils de pétrole brut et 58.3 trillions de pieds cubes de gaz, y compris 60 millions de barils à Norman Wells, dans les Territoires du Nord-Ouest, où l'on a trouvé, de plus 300 milliards de pieds cubes de gaz. En définitive, on estime que les réserves récupérables, dans ce bassin, s'établiront à environ 50 milliards de barils de pétrole et à 240 trillions de pieds cubes de gaz.

Nous allons faire la revue de la superficie et du potentiel des régions où le gouvernement fédéral possède des intérêts, car je suis sûr que cela est de nature à vous intéresser. J'ai parlé du pétrole découvert dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. On estime que les réserves récupérables de cette région seront de 17 milliards de barils de pétrole et de 83 trillions de pieds cubes de gaz. Pour les

• 2035

îles de l'Arctique, les estimations correspondantes s'établissent à 43 milliards de barils de pétrole brut et à 260 trillions de pieds cubes de gaz. Il s'agit de savoir si le gaz de cette région sera rentable. On estime qu'environ la moitié des 43 milliards de barils se trouve dans des nappes sous-marines et l'autre moitié dans le sous-sol.

Sur le littoral de l'Ouest, on suppose que les réserves éventuellement récupérables sont de 8 milliards de barils de pétrole et de 40 trillions de pieds cubes de gaz. Pour la région de la baie d'Hudson, les estimations correspondantes s'établissent à trois milliards de barils et à 17 trillions de pieds cubes.

Le littoral de l'Est, jugé l'une des régions les plus prometteuses, recouvre 25 milliards de barils de pétrole brut et 150 trillions de pieds cubes de gaz. Pour la superficie détenue par le gouvernement fédéral, cela donne en tout 96 milliards de barils de pétrole et 552 trillions de pieds cubes de gaz, soit environ 75 p.

100 du potentiel canadien de pétrole brut et de gaz naturel.

Au sommet de la carte, du côté droit, on donne un résumé des réserves globales. Aucune nappe sous-marine de pétrole n'a encore été découverte, mais on estime que la quantité récupérable est de 36 milliards de barils. On n'a pas trouvé non plus de nappes sous-marines de gaz, mais on suppose que les réserves éventuellement récupérables s'établissent à 207 trillions de pieds cubes. Pour la superficie détenue sous le régime de baux, de permis ou d'options, elles sont de 328 milliards de barils, et la superficie pourra être portée à 479 millions d'acres. Dans le sous-sol, on a découvert jusqu'ici 13 milliards de barils de pétrole et les réserves éventuellement récupérables s'établissent à 49.2 milliards. Les découvertes de gaz ont représenté jusqu'ici 58.3 trillions de pieds cubes et les réserves éventuellement récupérables sont estimées à 240 trillions de pieds cubes.

Nous connaissons déjà les données relatives aux îles de l'Arctique. Pour le pétrole, les nappes découvertes jusqu'ici représentent 13 milliards de barils et les réserves éventuellement récupérables environ 128 millions de barils. Les chiffres correspondants pour le gaz sont respectivement de 58.3 et de 707 trillions de pieds cubes et la superficie réservée, soit 804 millions d'acres, peut être portée à 1,268 millions d'acres.

Il convient de noter également le chiffre de 300 milliards de barils, au bas du cliché, pour les réserves estimatives récupérables des sables bitumineux d'Athabaska. Dans le voisinage de cette même région, directement au sud-est des sables bitumineux d'Athabaska, on trouve aussi des nappes de pétrole brut lourd de caractère inusité dont le potentiel est d'environ 75 milliards de barils.

Quant aux substances liquides canadiennes, la partie imprimée en bleu, au bas de la vignette, indique la croissance de l'industrie canadienne des hydrocarbures et la courbe de la demande. La consommation nationale d'hydrocarbures liquides, qui s'établissait à 21,000 barils par jour en 1947, est passée à 700,000 barils en 1968; on s'attend qu'elle atteigne 1,300,000 barils par jour en 1985.

A peu près toutes les exportations d'hydrocarbures liquides canadiens sont acheminées vers les États-Unis, Les premières exportations importantes remontent à 1955, année où elles ont été de 46,000 barils par jour. L'an dernier, le chiffre correspondant s'est établi à près de 500,000 barils par jour.

Vous remarquerez que, sur la vignette, nous donnons deux projections des exportations. Dans l'hypothèse A, on suppose que, si l'écart entre l'offre et la demande de produits indigènes américains s'élargit, les États-Unis, dans l'intérêt de leur sécurité nationale, ne permettront pas que les importations en provenance d'outre-mer dépassent une proportion déterminée de la demande nationale. Cette proportion s'établit à environ 16 p. 100 de la demande nationale; il faudra donc que l'excédent nécessaire d'approvisionnements soit importé du Canada par voie de terre, ce qui voudrait dire que nos exportations passeraient à 2.1 millions de barils par jour en 1975, à 2.2 millions de barils en 1980 et à 3.1 millions de barils en 1985. Compte tenu à la fois du marché national et du marché d'exportation, notre production atteindrait donc 2.1 millions de barils par jour en 1975, 3.3 millions de barils en 1980 et 4.3 millions de barils en 1985.

Voyons maintenant la deuxième hypothèse qui suppose que, pour des raisons géopolitiques, les États-Unis feront en sorte de combler leurs besoins croissants par des importations provenant à la fois du Canada, par voie de terre, et d'outre-mer. Dans ce contexte, on prévoit que les exportations seront portées à 800,000 barils par jour en 1975, à un million de barils en 1980 et à un million et quart de barils en 1985. La demande globale qui découle de cette estimation s'établit à 1.7 millions de barils par jour en 1975, à 2.1 millions de barils en 1980 et à 2.5 millions de barils en 1985. La différence entre les première et deuxième hypothèses représente un million et quart de barils par jour pour 1980; il saute aux yeux par conséquent que le gouvernement canadien, de concert avec l'industrie, doit s'efforcer de convaincre les États-Unis des avantages que comportent les importations par voie de terre en provenance du Canada.

Passons maintenant à la demande de gaz naturel canadien. La vignette indique sa croissance réelle et prévue. La demande nationale est passée de 110 millions de pieds cubes par jour en 1947, à 2.3 milliards de pieds cubes par jour en 1968; on prévoit qu'elle atteindra 5.7 milliards de pieds cubes par jour en 1985. Les premières exportations importantes remontent à 1958, année où nos ventes aux États-Unis ont été de 247 millions de pieds cubes par jour. Ce chiffre a été porté à 1.7 milliards de pieds cubes par jour l'an dernier, et le chiffre prévu pour 1985 est de 3.4 milliards de pieds cubes par jour. Compte tenu des importations qui ont représenté environ 200 millions de pieds cubes par jour, la demande globale de gaz canadien l'an dernier a été de 3.7 milliards de pieds cubes par jour, et on s'attend que ce chiffre soit porté à 9 milliards de pieds cubes par jour en 1985. Étant donné que l'écart entre l'offre et la demande de gaz naturel s'élargit rapidement aux États-Unis, nos perspectives d'exportations chez nos voisins seront encore meilleu-

res pourvu que nous puissions trouver des réserves suffisantes au Canada.

Considérons maintenant le tableau de l'offre et de la demande aux États-Unis. Comme le montre ce graphique, la demande américaine en hydrocarbures liquides devrait s'accroître de 13.3 millions de barils par jour l'année dernière à 15.7 millions vers 1975, à 17.8 millions en 1980 et à 19.8 millions en 1985. Ces prévisions datent de près de deux ans. D'après un certain nombre d'évaluations plus récentes, cette image serait en dessous de la vérité, et la demande devrait être en réalité de l'ordre de 18½ à 19 millions de barils en 1980, et non de 17.8 millions comme le montre ce graphique.

Pour ce qui est des approvisionnements américains qui ne comprennent pas le versant nord de l'Alaska où se trouve Prudhoe Bay, nous possédons peu de renseignements pour

• 2045

l'instant. Ces approvisionnements qui se sont chiffrés à 10.4 millions de barils par jour l'année dernière devraient atteindre 12 millions en 1975, 12½ millions en 1980 et 13 millions en 1985. Ici aussi, ces évaluations datent déjà d'un certain temps. La production américaine de ces temps derniers montre que ces évaluations sont très optimistes. On pense maintenant que l'approvisionnement devrait atteindre 11½ millions de barils par jour en 1980, soit 1 million de moins que prévu sur ce graphique.

L'insuffisance de l'offre par rapport à la demande, comme le montre la partie supérieure du graphique, s'accroîtra, de 2.9 millions de barils par jour qu'elle était l'année dernière, à 3.7 millions en 1975, à 5.3 millions en 1980 et à 6.7 millions en 1985. D'après les dernières évaluations, elles devraient atteindre 5 millions de barils par jour en 1975 et 8 millions en 1980. Cette pénurie sera compensée par la production de l'Alaska et par des importations en provenance du Canada et de pays d'outre-mer. L'importance de cette pénurie montre à nouveau la possibilité pour le Canada d'accroître ses exportations.

Considérons maintenant la répartition des hydrocarbures liquides canadiens de l'année dernière, en 1968. Vous remarquerez que le graphique montre cinq districts aux États-Unis. Le district V comprend la région à l'ouest des Rocheuses américaines. L'année dernière, le Canada a exporté vers cette région 176,000 barils par jour, et il en expédie à l'heure actuelle 220,000 barils. L'entrée sur le marché du pétrole brut provenant de la région de Prudhoe Bay sur le versant nord de l'Alaska devrait faire fortement décroître la demande de pétrole brut canadien dans la région du détroit de Puget. Toutefois, nous pensons que cette demande pourrait demeurer de l'ordre de 100,000 à 125,000 barils par jour après l'arrivée au détroit de Puget du pétrole de Prudhoe Bay.

L'industrie canadienne s'attend à un accroissement important de la demande dans les districts I, II et IV, à partir de 1970 ou peu après, pour s'accroître rapidement par la suite. C'est tout ce que j'ai. Merci.

M. Brown: Cela complète la présentation de notre mémoire. Nous allons essayer de répondre à vos questions.

Le président: Merci, monsieur Brown. Nous allons commencer par M. Deakon.

M. Deakon: Merci, monsieur le président. Le témoin a parlé de la nécessité d'accroître la demande d'hydrocarbures. Ont-ils tenu compte, dans leurs calculs, de l'accroissement de l'utilisation des autres formes d'énergie ainsi que de l'éventualité de la mise au point de mécanismes sans frottement?

M. Connell: Nous avons, bien sûr, tenu compte de l'utilisation des autres formes d'énergie comme l'énergie nucléaire, l'électricité, le bois, le charbon, etc. Nous avons un graphique qui l'illustre si vous désirez le voir.

• 2050

M. Deakon: Oui certainement.

Le président: Messieurs, si je puis vous interrompre pendant ce temps, j'ai plusieurs noms sur ma liste, et si le Comité était d'accord, j'aimerais limiter chacun des orateurs à huit minutes au premier tour, pour donner à chacun la possibilité de s'exprimer, après quoi nous pourrons commencer un deuxième tour. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Connell: Voici une prévision du total des besoins en énergie du Canada. Ils ont été de l'ordre de 4,700 trillions de BTU en 1967 et devraient atteindre 9,200 trillions en 1985.

Vous remarquerez à la partie inférieure colorée en vert que l'on a prévu une légère diminution de la part du pétrole, soit de 54 p. 100 du total des besoins en énergie à 52 p. 100. La deuxième partie qui est en rouge correspond au gaz naturel. Celui-ci devrait pas-

ser de 20 p. 100 du marché total de l'énergie à 24 p. 100. Le carbon et le bois devraient décroître de 16 à 10 p. 100. L'électricité devrait aussi décroître légèrement de 10 à 8 p. 100. La partie supérieure correspond à l'énergie nucléaire qui est pratiquement nulle à l'heure actuelle. On en utilise un petit peu, mais elle s'accroîtra pour atteindre 6 p. 100 du total en 1985.

M. Deakon: Merci. Il semblerait donc, en d'autres mots, que la principale source d'énergie sera à l'avenir, ou tout au moins jusqu'en 1985, le pétrole.

M. Connell: Du point de vue énergétique, oui. Vous remarquerez qu'il représente un peu plus de la moitié du total.

M. Deakon: Si je puis continuer, monsieur le président, cela ne sera pas long. J'ai remarqué sur l'un des graphiques que le potentiel de la côte ouest, de la côte est, des îles de l'Arctique et de la région de la baie d'Hudson était assez important, mais qu'il n'a pas encore été mis en valeur. Vous avez eu je crois, messieurs, l'occasion de discuter avec le Cabinet. Qu'avez-vous pu apprendre de lui au sujet de la mise en valeur de ces régions?

M. McKinnon: Nous n'avons rien appris, car nos discussions n'ont pas porté sur ce sujet. Je ne sais pas où vous voulez en venir. Pour ce qui est de l'industrie, de la surface qu'elle occupe et des programmes en cours, elle est en pleine activité dans toutes ces régions à l'heure actuelle.

M. Deakon: Oui, mais vous n'avez fait aucune découverte dans la plupart de ces régions. Je remarque, par exemple, que vous n'avez rien trouvé à la baie d'Hudson ainsi que dans les îles de l'Arctique.

M. McKinnon: Les travaux ont commencé très récemment dans ces régions. Le potentiel de la région est déterminé par le calcul du volume total des sédiments, du mieux que nous le pouvons avec les maigres renseignements que nous possédons, et en les comparant à d'autres bassins sédimentaires semblables.

M. Deakon: Quels encouragements, s'il y en a, se propose de prodiguer le gouvernement pour mettre en valeur ces régions probablement pétrolifères?

M. Brown: Je ne pense pas qu'il y ait d'autres encouragements que la possibilité pour l'industrie de prendre possession de ces régions et de les mettre en valeur.

M. A. M. McIntosh (membre du conseil d'administration de la Canadian Petroleum Association): Je puis vous le confirmer. Il n'y

• 2055

a aucun encouragement. Laissez-moi vous préciser tout d'abord que la délégation de la CPA n'est pas venue à Ottawa pour demander quoi que se soit. Nous n'avions rien à demander et nous n'avons pas agi dans un but intéressé. L'encouragement que nous recherchons à notre propre manière—nous ne demandons aucune exemption spéciale—est l'accès au marché. Si nous avons le marché, nous procéderons à la mise en valeur. Si le programme d'exploration a suivi le plan que vous savez, c'est qu'il est beaucoup plus économique d'explorer et de mettre en valeur les plaines de l'Alberta pour commencer. Il revient beaucoup plus cher de travailler dans les autres régions, et la demande de capital va s'accroître à un rythme extrêmement rapide.

M. Deakon: Je comprends cela, monsieur le président, mais comme vous prévoyez que la demande de ces produits s'accroîtra de beaucoup dans un avenir assez proche, je m'inquiète. C'est l'une des questions que je désire poser là-dessus. Ma question suivante vise à savoir si vous pourrez concurrencer les marchés du Venezuela et du Moyen-Orient.

M. McIntosh: Laissez-moi vous dire que la CPA n'est pas un organisme de commercialisation. Nous le sommes dans la mesure où nous avons discuté des marchés, mais les débouchés du pétrole canadien sont tous en Amérique du Nord; c'est là qu'ils se trouvent. Vous ne pouvez, pour l'instant, concurrencer le pétrole d'outre-mer sur les marchés d'outre-mer.

M. Deakon: Vous ne pouvez concurrencer les marchés d'outre-mer. Est-ce exact?

M. McIntosh: Nous ne pouvons nous poser en concurrents sur les marchés d'outre-mer, si telle est votre question.

M. Deakon: Je vois. Je parle des marchés canadiens. Par exemple, pouvez-vous concurrencer le pétrole vénézuélien arrivant à Montréal à destination de l'Ontario et de la côte Est?

M. McIntosh: Nous le pouvons en Ontario, mais pas à Montréal pour l'instant.

M. Connell: Pas avec les prix actuels.

M. Deakon: J'ai entendu dire qu'en raison des mesures restrictives du gouvernement sur l'exportation du pétrole aux États-Unis certains marchés américains du centre nord

avaient été invités à se tourner vers le pétrole du Venezuela et du Moyen-Orient.

M. McIntosh: Il s'agit de mesures restrictives américaines et non canadiennes.

M. Connell: Ces restrictions s'appliquent à l'industrie canadienne dans cet accord qui, naturellement, a été signé dans le but d'obtenir le droit de passage par Chicago du pipeline de la tête des lacs, qui est un tronçon du pipe-line interprovincial. Il fallait faire suivre une courbe à cette conduite et si l'on avait suivi la route actuelle qui passe par le lac Supérieur, le Wisconsin et les détroits de Mackinac, l'importante zone de raffinage de la région de Chicago n'aurait pas été ouverte au pétrole brut canadien. Il s'agit là d'une concession accordée par le gouvernement canadien afin d'avoir un jour accès à ce marché. Cet accord porte sur un accroissement de 26,000 barils par jour jusqu'en 1971. Les districts 1 à 4 reçoivent cette année 306,000 barils par jour.

Nous n'avons pas du tout accès au district nº 3. Nous ne pouvons soutenir la concurrence dans cette région. Vous remarquerez toutefois que l'année dernière nous avons expédié 31,000 barils par jour au district nº 4, 224,000 barils au district nº 2 et 56,000 barils au district nº 1. Les restrictions s'appliquent aux districts 1, 2 et 4.

• 2100

M. Deakon: Je veux parler de l'Ashland Oil Co. qui sollicite l'autorisation d'importer plus de pétrole dans ses raffineries de Buffalo et d'ailleurs. Est-ce là la limite de votre district auquel les États-Unis appliquent des restrictions?

M. Connell: Les États-Unis ont restreint cette année les importations dans cette région à 306,000 barils par jour de pétrole brut canadien, avec un accroîssement de 26,000 barils par jour, chaque année, jusqu'en 1971. Un certain nombre d'autres compagnies sont dans la même situation; elles sont sujettes à des restrictions. Elles voudraient plus de pétrole.

M. Deakon: C'est exact.

M. Connell: Notre pétrole est compétitif. Dans la région de Chicago, il coûterait probablement environ 50 cents par barils de moins que le pétrole américain.

Le président: Monsieur Deakon, votre temps est terminé.

M. Deakon: Je n'ai pas encore eu la possibilité de dire quoi que se soit. Me permettez-vous simplement de terminer ce que j'ai commencé, monsieur le président? Je veux simplement dire ceci. On vient de dire que ces restrictions sont imposées par les États-Unis. Je suis d'accord avec certaines restrictions, en particulier dans l'Ouest du Canada, c'est vrai, mais il existe dans la région de Buffalo et des environs certaines restrictions. Je ne sais pas qui les impose, mais il semble que certaines compagnies réclament l'autorisation d'obtenir plus de pétrole, mais le gouvernement canadien ne le leur permet pas.

M. Connell: Ceci provient de l'accord que le gouvernement canadien a dû signer avec les États-Unis afin d'obtenir l'autorisation de faire passer cette conduite par Chicago et ceci, naturellement, a trait au futur.

M. McIntosh: Autrement dit, la restriction a été imposée par le gouvernement canadien afin de respecter l'accord demandé par les Américains. Encore une fois, la restriction est imposée par les Américains.

M. Deakon: Merci.

M. Schumacher: Monsieur le président, pourrais-je obtenir quelques renseignements sur l'établissement des prix du pétrole. J'aimerais savoir comment est déterminé le prix du pétrole à la sortie du puits. Est-il déterminé par les producteurs eux-mêmes ou est-ce un niveau quelconque de gouvernement qui intervient?

M. Connell: A l'origine, le prix du pétrole brut canadien était basé sur le prix du pétrole brut au centre du continent, à Sarnia, et c'était là le point compétitif. Pour obtenir le prix à la sortie du puits, vous déduisez les frais de transport du puits jusqu'à Sarnia.

Avec l'ouverture de la voie maritime du St. Laurent, le pétrole brut canadien est venu en concurrence avec le pétrole brut des autres pays du monde. Ce dernier peut remonter la voie maritime, qu'il vienne de n'importe quel pays d'outre-mer, comme le Venuezuela, le Moyen Orient, etc. Actuellement, le prix de notre pétrole brut est supérieur, disons dans la région de Toronto, à celui du pétrole brut du Moyen Orient transporté jusqu'à cet endroit.

Le prix de leur pétrole brut est très bas, et ceci est dû au fait que son extraction ne coûte que 5 à 10 cents par baril, tandis que le brut canadien coûte plusieurs fois plus cher.

M. Schumacher: Combien le pétrole brut canadien coûterait-il de plus, à Toronto, que celui venant du Moyen Orient? Il serait inté-

ressant de donner cette différence en cents par gallon d'essence vendu au consommateur à Toronto.

M. Connell: Nous avons entendu dire que le prix du pétrole brut à Montréal est de $2.57 par baril. A Toronto, il est légèrement supérieur à $3.00 par baril. Le prix varie considérablement selon le type de pétrole, de son

• 2105

poids et de sa teneur en soufre. A Edmonton, le pétrole à 42 degrés API coûte $2.90 par baril. Ce prix diminue de 3 cents par degré API. Ainsi, le pétrole brut de Redwater, qui a 34 degrés API, coûte $2.66 par baril. Les frais de transport d'Edmonton à Clarkson, disons, ou aux environs de Toronto, est de 53 cents par baril. Le prix serait donc de $3.19 pour ce même type de pétrole.

M. Brown: Précisons à nouveau que nous nous occupons principalement de production et d'exploration pour notre organisme, et je ne sais pas si nous pouvons citer les prix de ces carburants ou non. Nous ne représentons pas les marchés.

M. Schumacher: Je pensais que vous auriez peut être ces renseignements.

Je me demande si l'on a calculé le coût du transport du pétrole canadien par pipe-line, de Toronto à Montréal, pour y être raffiné. Quel en serait le coût supplémentaire?

M. Connell: Il en coûte approximativement 3 cents par 100 barils au mille. Un supplément de 300 milles coûterait donc 9 cents par baril dans un pipe-line de grand diamètre. Cependant, s'il était question de transporter un gros volume dans un pipe-line interprovincial, nous pourrions espérer une réduction du tarif.

Je peux vous dire que l'Association n'a fait aucune étude de ce genre. Ce n'est qu'une approximation personnelle.

M. Schumacher: L'Association a-t-elle eu connaissance d'infractions à la politique nationale relative au pétrole en ce qui concerne le transfert de pétrole étranger ou vénézuélien dans la région ontarienne?

M. Connell: Nous sommes bien sûr au courant, que se soit par les journaux ou par d'autres sources, du transfert à l'ouest de la vallée de l'Outaouais de produits en provenance de la région de Montréal.

M. Schumacher: Quels sont les produits pétroliers couverts par la politique nationale relative au pétrole?

M. Connell: Pratiquement tous, à l'exception des résidus ou de ce que l'on appelle couramment le fuel de soute. Celui-ci est exempté. C'est un produit résiduel, pratiquement un sous-produit, et dans le but d'améliorer l'économie des raffineries qui, à l'heure actuelle, est assez pauvre en Ontario particulièrement, il est nécessaire d'extraire du pétrole brut les produits les plus intéressants.

M. Schumacher: Le fuel de soute sert-il dans l'industrie?

M. Connell: Oui. C'est un combustible de chauffage. Il y a ce que l'on appelle le numéro 6, qui est le plus lourd des fuels de soute. Viennent ensuite de plus petites quantités de numéros 4 et de numéro 5, qui sont des produits un peu plus légers.

M. Schumacher: Ce type de combustible représente-t-il une partie importante de l'énergie totale en B.T.U. fournie par le pétrole?

M. Connell: Non, pas une grande partie.

M. Schumacher: Merci.

M. Gilbert: Monsieur le président, je crois que c'est M. McKinnon qui a attiré notre attention sur la feuille volante de ce rapport, disant que l'Association compte 200 membres. Pourriez-vous nous donner le nombre de compagnies pétrolières canadiennes et le nombre de compagnies américaines et étrangères qui en font partie?

M. McKinnon: Je ne peux malheureusement pas le faire. Les 200 et quelques membres de l'Association représentent un éventail très large allant des très petites aux très grandes compagnies et, parmi toutes celles-ci, il y en a 8 ou 10 qui sont classées comme des compagnies intégrées, ou les plus importantes. Ce sont, dans l'ensemble, des filiales canadiennes de compagnies étrangères. Pour ce qui est du nombre, je ne puis vous le préciser.

• 2110

M. Gilbert: Parlons alors des pourcentages de production. Quel est le pourcentage que les compagnies américaines contrôlent ou produisent?

M. McKinnon: Nous arrivons là à quelque chose qui nécessite beaucoup plus de précisions. Pouvez-vous nous préciser ce que vous entendez par compagnies étrangères, car un

bon nombre de celles-ci sont des compagnies canadiennes incorporées. Elles ont peut-être des affiliations étrangères, mais nous ne sommes pas intéressés à connaître leurs connexions étrangères.

M. Gilbert: Il existe sûrement des filiales de sociétés américaines ou étrangères, monsieur McKinnon. Je croyais que vous auriez des détails au sujet du nombre de filiales américaines qui font affaires au Canada, et au sujet du nombre des autres filiales de sociétés étrangères.

M. McKinnon: Je ne crois pas que nous ayons ces renseignements; du reste, les membres de l'Association ne s'intéressent pas particulièrement à la question.

M. Gilbert: Je constate que votre Association s'appelle *Canadian Petroleum Association.*

Je me demande si ce nom est bien exact et si vous...

M. McKinnon: Il s'agit d'une association de particuliers et de sociétés intéressés à l'industrie du pétrole au Canada, aux termes des règlements canadiens.

M. Gilbert: Quels avantages fiscaux ces sociétés trouvent-elles à faire affaires au Canada?

M. J. Robert Steele (ancien président du comité de l'impôt sur le revenu; administrateur fiscal adjoint attaché à la Texaco Exploration Co.): Voulez-vous parler des sociétés américaines par rapport aux sociétés canadiennes?

M. Gilbert: Apparemment, nous sommes tous régis par les mêmes règlements fiscaux. Quels sont les avantages fiscaux en ce qui a trait aux exemptions de taxes, aux stimulants fiscaux, et le reste?

M. Steele: Voilà une question très complexe, qui exigerait un exposé sur l'ensemble des dispositions fiscales.

M. Gilbert: Étant une personne très compétente, vous pourriez probablement le faire en quelques minutes.

M. Steele: Non, je ne pense pas que je puisse le faire si rapidement.

M. Gilbert: Quels sont les avantages fiscaux par rapport aux exemptions de taxes? Quel est le règlement à cet égard?

M. Steele: Nous ne jouissons pas d'exemptions de taxes comme telles. Dans notre mémoire, nous avons donné, à la page 13, une brève description des dispositions fiscales. En somme, les frais de forage et d'exploration sont immédiatement déductibles suivant l'échelle du revenu, tandis que les frais de forage et d'exploration qui dépassent le niveau du revenu peuvent être reportés et déduits du revenu des années suivantes; de plus, il existe une disposition relative à l'allocation d'amortissement de 33⅓ p. 100 des bénéfices nets de production qui restent après déduction de tous ces frais de forage et d'exploration, si tant est qu'il reste un revenu après cette déduction. Voilà, en somme, le sens de la disposition générale de la Loi de l'impôt sur le revenu.

M. Gilbert: Quel est le montant global de privilège fiscal que vous recevez chaque année? J'ai entendu un sous-ministre mentionner le chiffre de 150 millions de dollars en ce qui concerne l'industrie pétrolière et minière. Quel serait le pourcentage dans le cas de l'industrie pétrolière?

M. Steele: A brûle-pourpoint, je ne saurais vous le dire. Ces chiffres sont extraits des statistiques publiées par le ministère du Revenu national; or, l'industrie pétrolière et l'exploitation minière s'y trouvent traitées en un seul bloc.

M. Gilbert: Vous n'avez aucune idée du nombre de millions que votre industrie reçoit chaque année en privilèges fiscaux?

M. Steele: L'économie fiscale réalisée en déduisant ces frais figure dans les rapports des diverses sociétés. Aucun d'entre nous ne sait combien les autres sociétés réclament à cet égard. Les statistiques contenues dans ces rapports sont confidentielles. Le ministère du Revenu national peut citer des chiffres globaux, mais ses statistiques présentent sous un même chef l'industrie pétrolière et l'exploitation minière.

M. Gilbert: Serait-il juste de dire que la plus grande partie des millions de dollars accordés sous forme de privilège fiscal va aux sociétés sous gestion américaine?

M. Steele: Je l'ignore, car je ne saurais en donner la ventilation. Certes, ce sont les grandes sociétés qui détiennent les intérêts américains. Je suppose donc qu'un fort montant va de ce côté. Encore une fois, nous ne savons rien de la ventilation selon les diverses sociétés.

M. Gilbert: Ces filiales américaines sont-elles soumises à la loi dite *Trading with the Enemy Act*?

M. Steele: Cela me dépasse.

Cette question n'a rien à voir avec l'impôt.

M. Gilbert: Peut-être M. MacKinnon pourrait-il nous le dire.

M. Steele: Oui.

M. McKinnon: Il s'agit d'une loi américaine, n'est-ce pas?

M. Gilbert: C'est exact.

M. McKinnon: Oui.

M. Brown: Je crois que les sociétés américaines s'en rendent compte et prennent les précautions voulues, de manière à ne pas traiter avec l'ennemi. C'est du moins ainsi que je comprends la chose.

M. Gilbert: Je veux dire que les filiales américaines sont probablement assujetties à la direction et au contrôle de leurs sociétés-mères des États-Unis, en raison du *Trading with the Enemy Act*

M. Brown: Je sais que certaines sociétés américaines sont sensibilisées à cette loi et agissent très prudemment à cet égard.

M. Gilbert: Donc, la plus grande partie de notre production pétrolière va sur le marché américain?

M. Brown: Si le pétrole s'en va sur le marché américain, c'est que celui-ci est rentable. Je ne sais de quels ennemis vous parlez, mais ils sont sûrement d'outre-mer; or, nous avons déjà déclaré que nous ne pouvons nullement entrer en concurrence avec le marché d'outre-mer. Aussi, je ne pense pas que ..

M. Gilbert: Vous ne croyez pas que cela suit?

M. Brown: Non.

M. Gilbert: J'ai terminé.

M. Steele: Puis-je ajouter un point à la question que vous avez posée au sujet de la ventilation des allocations? Voici une photocopie de la question qui figure à la page 8161 du hansard, à la date du 30 avril. M. Harding a posé la question suivante:

> 1. A combien s'élèvent en tout les allocations d'amortissement qu'ont demandées *a*) les compagnies de pétrole et de gaz naturel et *b*) toutes les autres compagnies minières à chacune des années écoulées de 1960 à 1968?

Le réponse fournie par le ministre du Revenu national visait les sociétés pétrolières et gazières à partie de 1960 jusqu'en 1966. Les chiffres des années 1967 et 1968 n'y figurent pas. En 1960, le chiffre était de 20.7 millions; en 1961, de 14.8 millions; en 1962, de 25.2 millions; en 1963, de 40.2 millions; en 1964, de 40.7 millions; en 1965, de 61 millions; et en 1966, de 68 millions.

Telles sont les allocations d'amortissement qu'on a demandées. Il ne s'agit pas là d'économie fiscale, mais d'allocations d'amortissement réclamées à titre de dégrèvement du revenu imposable. Les chiffres relatifs à l'exploitation minière font l'objet d'un traitement distinct. Le Ministre a donc bel et bien répondu à cette question.

M. Gilbert: Combien de membres de votre association se sont joints au consortium *Panarctic* qui a pour but la mise en valeur de l'Arctique?

M. McKinnon: En gros, environ une douzaine.

M. Gilbert: Sur ces douze membres, combien de ces entreprises sont d'appartenance canadienne?

M. McKinnon: Sauf erreur, elles le sont toutes, sauf une.

Le président: Avez-vous terminé, monsieur Gilbert?

M. Gilbert: Je ne pense pas que nous ayons obtenu une réponse, monsieur le président.

Le président: Nous avons obtenu sa réponse.

M. McKinnon: Certaines sociétés sont impliquées, et je crois que l'une d'elles n'est pas d'appartenance canadienne.

M. Gilbert: Merci, monsieur le président.

Le président: A vous la parole, monsieur Chappell.

M. Chappell: Monsieur le président, le règlement permet-il de poser, par votre intermédiaire, une question destinée à un autre membre du Comité?

Le président: Non. Si cette personne n'est pas appelée à témoigner, elle n'est pas tenue de répondre.

M. Chappell: Je suis sûr que cette personne se fera un plaisir de répondre.

Le président: Nous adresserons nos questions aux témoins dont nous entendons les dépositions.

M. Chappell: Merci.

Une voix: Posez votre question! Faites-vous rappeler à l'ordre!

M. Chappell: Je vais la poser et courir le

• 2120

risque de me faire réprimander. Je ne saisis pas bien le sens des questions de M. Gilbert au sujet du trafic avec l'ennemi. Je ne vois pas que cela ait quelque chose à voir avec l'exportation aux États-Unis de pétrole canadien à des fins de consommation intérieure, ni que cela influe le moindrement sur cette exportation.

Le président: Voudriez-vous préciser davantage ce point?

M. Gilbert: Monsieur le président, l'un de ces messieurs m'a répondu que nous ne sommes guère sur un pied de concurrence avec les autres pays; il se peut donc que le *Trading with the Enemy Act* ne s'applique pas. Or, vous savez, monsieur le président, que même si nous ne sommes pas sur un pied de

concurrence avec les autres pays, il reste toujours l'avenir; je demandais donc simplement à ces messieurs quel serait l'effet du *Trading with the Enemy Act*.

M. Chappell: Je ne voudrais pas être facétieux, mais je crois que l'intéressant pour vous, messieurs, c'est surtout la vente de ces produits dans les années à venir, de manière que vous puissiez arrêter vos projets de production.

M. McKinnon: Oui, c'est bien ainsi.

M. Chappell: Voulez-vous nous dire, en tant que spécialistes de la question, quels devraient être, à votre avis, nos projets à long terme? Quels aspects faudrait-il développer et que faudrait-il faire pour améliorer les choses, de manière à pouvoir produire à meilleur compte, en mettant les régions en valeur par l'aménagement de routes et de pipe-lines? Il m'intéresse au plus haut point de connaître votre opinion sur les projets que le gouvernement devrait élaborer en vue de l'exploitation de toutes ces ressources naturelles.

M. McKinnon: Si je me place d'abord du point de vue de l'industrie, je signale que . . .

M. Chappell: Puis-je vous interrompre un instant? Sauf erreur, vous avez élaboré, au sein de votre association, une planification à long terme.

M. McKinnon: La planification dont vous voulez parler est surtout le fait d'une société particulière en ce qui concerne ses propres travaux, et non pas le fait de l'Association.

M. Chappell: Non. Je parle, au contraire, de la planification établie par l'Association. S'il se fait, de tous côtés, de la mise en valeur d'intérêt local, comment pourra-t-on établir des services? D'une manière générale, à quelles régions faut-il accorder la priorité? Par où faut-il commencer ce travail de mise en valeur?

M. McKinnon: La question de priorité en ce qui a trait à la mise en valeur est déterminée par les éléments des diverses exploitations. Notre association ne prétend ni contrôler, ni établir l'ordre de priorité des programmes, quels qu'ils soient. L'Association a pour seul objectif d'étudier ou de faire étudier par ces sociétés réunies les aspects globaux de l'industrie auxquels il y a lieu de s'arrêter, qu'il s'agisse de l'Association elle-même ou d'autres organisations semblables, ou encore, comme cela arrive souvent, au cours des rapports avec le gouvernement à n'importe quel palier. Le travail de l'Association a consisté, pour une bonne partie, à maintenir des rapports avec l'administration locale ou avec les gouvernements provinciaux, ainsi qu'a préparer certaines questions à étudier avec l'autorité fédérale. Toutefois, la structure de notre industrie ne comporte aucun plan, si ce n'est la planification établie par les diverses sociétés quant au choix des régions. Après tout, il s'agit d'une industrie soumise à une forte concurrence. Nous comptons beaucoup sur les idées d'exploration conçues au sein même de la société; or, ces renseignements sont ultra-secrets; aucun exploitant n'y a accès.

M. Chappell: Je comprends parfaitement. Néanmoins, certaines industries, également soumises à une vive concurrence, rassemblent leurs ressources en vue de certains objectifs communs.

M. McKinnon: Un objectif commun ou un besoin de partager des frais très élevés, d'exécuter des opérations très onéreuses, et autres choses de ce genre.

M. Chappell: Bien. Si nous vous remettions maintenant un chèque en blanc, que désirerait l'industrie pétrolière, d'après vos conventions?

M. McKinnon: Peut-être certains de nos collègues aimeraient-ils répondre à cette question. De toute façon, il faut, somme toute, se rappeler que les sommes engagées pour ce genre de programme doivent provenir de nos liquidités; aussi, devons-nous être en mesure de vendre notre production sur des marchés qui nous rapporteront des bénéfices, compte tenu de nos investissements, et assurer les fonds voulus pour continuer les travaux d'exploration.

• 2125

M. Chappell: Bien. Donc, votre principale préoccupation . . .

M. McKinnon: . . . consiste à vendre ce que nous trouvons et ne pouvons pas produire.

M. Chappell: Toutefois, le gouvernement fédéral stimule les ventes, dans la mesure où l'on peut fournir une production.

M. McKinnon: Oui.

M. Chappell: Parfait. Avez-vous des soucis du fait que vos produits sont expédiés aux États-Unis, ou bien si ce point a été réglé d'une manière satisfaisante pour les quelques années à venir?

M. McKinnon: L'histoire de notre industrie révèle que nous avons pu fournir les moyens voulus pour transporter tous les produits qui, à notre avis, peuvent être expédiés à prix raisonnable vers le marché.

M. Chappell: Avez-vous raison de croire que nous ne réussirons pas à vendre vos pro-

duits sous la forme que vous leur donnez, en supposant que, pour une année quelconque vous ne fournissiez pas une production complète, puis que vous connaissiez une période de prospérité suivie d'un effondrement, sans que toutefois vous cessiez de produire à une cadence raisonnable?

M. McKinnon: A certains égards, je dirais que les marchés pour la production que nous pouvons réaliser ne se sont pas constitués aussi rapidement que nous l'aurions voulu.

M. Chappell: Vous aimeriez que les ventes se suivent à un rythme un peu plus rapide?

M. McKinnon: Oui.

M. Chappell: Tout le monde sait que l'Alberta connaît une activité très intense et que la Saskatchewan donne de belles promesses. Qu'en est-il du Manitoba?

M. McKinnon: Il ne se fait pas beaucoup de choses au Manitoba, mais on doit se souvenir que les régions d'exploration pétrolière et gazière de cette province sont plutôt restreintes. Seule une très petite partie de la province se trouve dans les limites du bassin sédimentaire.

M. Chappell: Je vois sur la carte qu'il existe, au Manitoba, une zone très étendue qui est...

M. McKinnon: Relativement parlant, elle est petite et renferme un filon sédimentaire beaucoup plus mince; les possibilités globales de dépôts pétrolifères et gazifères y sont aussi beaucoup plus faibles.

M. Chappell: Parfait. Vous avez avoué très franchement que votre principal souci consiste à permettre à l'industrie de se tirer d'affaire toute seule et que nous vous constituions un marché. La planification des diverses sociétés membres de votre association dépasse-t-elle la production de pétrole, au point, par exemple, de viser l'établissement de nouvelles villes, d'industries connexes greffées sur vos chiffres de raffinage et, partant, d'autres industries et de lotissements résidentiels? Y a-t-il, de la part de vos sociétés, des tentatives en ce sens, ou s'il s'agit simplement de retirer du sol le gaz ou le pétrole et de l'acheminer vers les pipe-lines?

M. McKinnon: Je vous assure que bon nombre de nos sociétés se sont vivement préoccupées de l'aménagement de nouvelles villes et de l'établissement d'installations communautaires et sociales dans les régions où s'effectuent les travaux d'exploitation.

M. Chappell: Mais en ce qui concerne l'industrie pétrolière, l'aménagement régional a été complètement laissé au gouvernement intéressé. Vous n'avez présenté ni propositions ni instances.

M. McKinnon: Je ne sais si je vous saisis bien. Peut-être pourrais-je exposer la question d'un autre point de vue. L'activité de l'industrie pétrolière a eu pour résultat, dans plusieurs régions, la création d'industries auxiliaires; la découverte d'autres minéraux, comme la soude en Saskatchewan, constitue un bon exemple. On a donc assisté à la naissance de l'industrie de la potasse, qui permet d'extraire du gaz naturel d'énormes quantités de soufre; or, toutes ces choses ont un effet industriel et social dans ces régions. On ne saurait dire que toute cette mise en valeur est le fruit du travail du gouvernement. Cette activité et ce progrès on été le fait des sociétés pétrolières ou d'autres industries qui ont grandi côte à côte, notamment l'industrie des engrais et celle de la soude.

M. Chappell: Voici ma dernière question. Je n'insinuerai pas que vous y êtes tenu, mais il m'apparaît et, d'après ce que j'ai lu, il apparaît aussi à beaucoup d'autres, qu'on devrait élaborer des projets à long terme pour la mise en valeur du Nord. Aussi, nous prolongeons les routes et transportons là-bas tout l'équipement nécessaire. Avez-vous envisagé quelque planification globale qui puisse apporter une aide au pays ou au gouvernement, ou si vous vous occupez uniquement de production, nous laissant le soin d'élaborer une planification suivant le degré de vos succès?

• 2130

M. McKinnon: A mon sens, il est possible de réaliser beaucoup de choses de concert avec le gouvernement; toutefois, il n'est pas usité pour l'industrie pétrolière de soumettre, par exemple, au gouvernement un problème d'accès, puis d'attendre que ce dernier aménage une route. D'ordinaire, l'industrie, soit à titre individuel, soit collectivement, fait un effort commun pour assurer les moyens d'accès ou les autres services nécessaires au maintien de l'activité.

M. Chappell: Mettons que vous nous disiez que dans telle région, indiquée en rouge, vous pouvez réaliser une production à un dollar le baril et que, dans un autre cercle, indiqué en jaune, vous pouvez le faire à $1.10 le baril, ou quelque chose d'approchant, nous aurions une bonne idée de l'ordre de priorité à établir pour la mise en valeur.

M. McKinnon: L'un des problèmes qui se posent ici, c'est que l'on ne saurait prédire, pour une région d'exploration donnée, l'importance des découvertes qui se feront. Nous soupçonnons peut-être d'intéressantes possibilités, voire de très belles promesses; néanmoins, le succès dépend pour une bonne part de l'étendue de réserves découvertes. Ainsi, advenant la découverte dans le bassin du Mackenzie, de nouvelles réserves, aussi importantes que celles que renfermerait le versant nord de l'Alaska, nous procéderions

dès maintenant d'une manière toute différente; malheureusement, il est impossible de prévoir ce genre de choses.

M. Chappell: Je croyais avoir terminé, mais j'aurais une autre question à poser. Ce pétrole qui se trouve raisonnablement près de l'embouchure du Mackenzie sera probablement transporté par pipe-line ou par bateau, n'est-ce pas?

M. McKinnon: Voilà une excellente question. Nous avons tous entendu parler de l'aménagement possible d'un pipe-line de l'embouchure du Mackenzie, au Canada, jusqu'aux tats-Unis. Nous avons hâte aussi de connaître les résultats des épreuves du pétrolier *Manhattan* qui, nous l'espérons, débuteront cette année. Le pétrole doit être transporté d'une façon ou d'une autre, et je ne crois que personne puisse, à l'heure actuelle, déterminer ou connaître la façon dont il le sera. Tout dépendra, encore une fois, de ce qu'on trouvera dans ces régions.

M. Chappell: J'aimerais poursuivre, mais mon temps est écoulé.

Le président: Monsieur Woolliams.

M. Woolliams: J'ai plusieurs questions qui ont peut-être été posées déjà, mais je voudrais adresser à n'importe quel membre de la *Canadian Petroleum Association* certaines questions visant les notes que vous avez ajoutées à votre mémoire après votre rencontre avec le cabinet. Votre mémoire traite de l'accord de 1967 entre le Canada et les États-Unis. Tout d'abord, je me demande si vous pourriez me dire quelle différence il y avait entre l'accord initial de 1961, qui établissait vraiment la politique nationale relative au pétrole, et l'autre accord ou entente qui, en 1967, modifiait peut-être l'accord initial?

M. McIntosh: Monsieur Woolliams, permettez-moi de rectifier votre déclaration. L'annexe au mémoire de la *Canadian Petroleum Association* a été déposée le 16 juin, soit avant la rencontre avec le cabinet.

M. Woolliams: Oui. C'est ce que je voulais dire. Ai-je donné l'impression que c'était après la rencontre que . . .

M. McIntosh: Oui.

M. Woolliams: Je voulais dire que c'était après que le mémoire eût été rédigé.

M. McIntosh: Après qu'il eût été rédigé, mais non pas après sa présentation.

M. Woolliams: Exactement.

M. Connell: Lors de la conclusion de l'accord initial sur la politique nationale relative au pétrole—sauf erreur, il entra en vigueur le 1er février 1961—il semble que certaines ententes aient été conclues sur l'honneur avec les États-Uhis quant à la quantité de pétrole canadien qu'ils laisseraient entrer chez eux. Vous n'ignorez peut-être pas que la politique des États-Unis en matière d'importation de pétrole restreint l'importation de pétrole brut dans les districts I à IV à 12.2 p. 100 de la production de chaque région. On a fait l'estimation de la quantité qu'on recevrait du Canada, et on l'a déduite des 12.2 p. 100; le reste fut alloué et des contingentements furent établis pour l'importation de pétrole brut d'outre-mer. Cependant, il est souvent arrivé qu'on avait besoin davantage de pétrole brut canadien. On en eut besoin lors de la crise de Suez. L'ouragan Carla a éliminé une bonne part de la production de la Louisiane pendant une brève période. Il y eut d'autres situations d'urgence, tel le besoin d'une quantité accrue d'huile à chauffage dans la région des Grands lacs. Presque chaque année jusqu'au dernier trimestre de 1968, on a dépassé les prévisions. Nous savons maintenant que l'accord de 1967 entre les États-Unis et le Canada limitait les exportations de pétrole brut canadien aux districts I à IV à 280,000 barils par jour et, les augmentations à 26,000 barils par jour, par année, jusqu'en 1971. Cette limite ne fut pas retenue au cours des neuf premiers mois de 1968 du fait que CAPLINE, qui est un pipe-line s'étendant de la côte de la Louisiane sur le golfe jusqu'au sud de Chicago, ne fonctionnait pas encore.

Cependant, lorsque le pipe-line commença à fonctionner, les restrictions furent appliquées pour le dernier trimestre de 1968. Au cours des quatre premiers mois de cette année, alors que la quantité admissible de pétrole brut canadien était de 306,000 barils par jour, les restrictions ne furent pas strictement appliquées. En fait, elle furent surpassées de quelque 50,000 barils par jour.

M. Woolliams: Serait-il juste de dire que ce qui est arrivé, en fait, en 1967, comme vous l'abez expliqué et, sauf erreur, comme l'a dit l'un des membres de la Commission nationale de l'énergie lors de la dernière visite de cet organisme à notre Comité, c'est qu'une modification a été apportée à l'accord de 1967 et qu'on s'efforçait, à cause de la situation et des circonstances que vous avez expliquées, d'accélérer certaines des exportations aux États-Unis dans le cadre des restrictions qui ont été, selon votre description, imposées à ces districts?

M. Connell: On voulait obtenir un plus vaste marché pour l'avenir. Nous avons dû le faire en vue d'obtenir un permis pour faire passer le pipe-line de la Tête des Lacs par la région de Chicago.

M. Woolliams: Quelle a été la réduction par jour de barils de pétrole brut exportés de l'Ouest canadien depuis qu'on a commencé à faire respecter les règles et les conditions de l'accord?

M. Connell: Les quantités actuelles s'établissent à environ 306,000 barils par jour.

M. Woolliams: Mais nous dépassions ces 306,000 barils qui sont prévus par l'accord dont nous parlons présentement. A combien de barils s'établit cette réduction?

M. Connell: A environ 50,000 barils par jour.

M. Woolliams: A combien se chiffrent en dollars et cents ces 50,000 barils par jour?

M. Connell: A $2.50 le baril, cela revient à $125,000 par jour.

M. Woolliams: Exact. Cela a-t-il touché sérieusement les exportations de l'Alberta aux États-Unis?

M. Connell: Cela s'est réflété directement dans les exportations de pétrole brut de l'Alberta aux États-Unis. Mais il n'y a pas que l'Alberta qui ait été touchée. Il y a eu une certaine réduction aussi en Saskatchewan. Je désire signaler, cependant, que les exportations au district V ont augmenté par rapport à la quantité prévue. Elles s'établissent présentement à environ 220,000 barils par jour. Je crois que M. Udall avait prévu 181,000 barils par jour, ce qui fait que nous dépassons notre contingement de quelque 40,000 barils par jour dans cette région-là.

M. Woolliams: Ainsi, en fait, les États-Unis, en conformité de l'accord de 1967, ont réduit les exportations aux districts que vous avez mentionnés, et même s'ils l'ont fait de façon unilatérale, ils s'en tenaient aux termes et conditions de l'accord entre le Canada et les États-Unis.

M. Connell: Très certainement.

M. Woolliams: Très bien. Vous avez dit que l'Association regrette que l'accord ait été tenu secret et conclu sans consultation préalable avec votre industrie. J'imagine que le problème est que l'accélération de la production de pétrole brut, de gaz naturel et ainsi de suite, dépend de l'exportation sur le marché, non seulement sur le marché actuel, mais sur le marché futur du pétrole brut canadien.

M. Connell: C'est exact. Nous nous attendons d'obtenir les principales augmentations dans le domaine des exportations. L'augmentation canadienne serait probablement de quelque 25,000 barils par jour par année.

M. Woolliams: Nous importons présentement environ 200 millions de dollars de pétrole brut de plus que nous en exportons, à cause du pétrole brut du Venezuela qui arrive sur le marché de Montréal et qui a maintenant dépassé la ligne dans la région d'Ottawa qui a trait aux «produits raffinés». Selon vous, étant donné les prix actuels des importations. dans quelle mesure sommes-nous près de pouvoir concurrencer le pétrole brut du Venezuela qui atteint le marché de Montréal?

• 2140

M. Connell: Nous avons eu des écarts de prix courants variant de 50 cents à un dollar.

M. Woolliams: Est-ce vrai—je ne crois pas avoir jamais posé cette question—que certains pays d'outre-mer qui ont du pétrole brut d'emmagasiné aux États-Unis et au Canada, imposent en haute mer une taxe de 50 cents à un dollar le baril de pétrole brut importé au Canada, ce qui les mettrait vraiment dans une situation de concurrence favorable ou défavorable?

M. Connell: Nous savons que les taxes qui frappent certains pétroles bruts d'outre-mer sont très élevées. Si je comprends bien, les redevances sont fondées sur un prix aux livres plutôt que sur un prix d'escompte auquel une forte proportion de ce pétrole brut est vendue. Naturellement, le producteur doit acquitter la redevance la plus élevée et doit aussi acquitter un très fort impôt sur le revenu dans ces cas.

M. Woolliams: S'agit-il fondamentalement d'une taxe imposée par les pays d'exportation ou d'une charge imposée par les compagnies de pétrole du monde de propriété internationale?

M. Connell: Je parle ici d'une taxe et d'une redevance imposées par les pays où le pétrole est produit.

M. Woolliams: Y a-t-il des frais—c'est une chose qu'on voit dans les journaux et au sujet de laquelle on entend des rumeurs—exigés par les compagnies internationales de pétrole par rapport au pétrole en haute mer? Y a-t-il des frais qui retournent aux compagnies de

pétrole une fois que le pétrole atteint la haute mer?

M. Connell: Voilà une chose dont je ne suis pas au courant.

M. Woolliams: Étant donné que vous avez parlé d'un écart de 50 cents, alors que certains, à Calgary, qu'ils soient d'accord avec l'Association ou non, prétendent qu'il n'est que de 10 cents le baril, votre Association croit-elle qu'un pipe-line bien planifié puisse concurrencer le marché du Venezuela aux prix actuels?

M. Connell: Non, pas à l'heure actuelle.

M. Woolliams: Alors, j'en déduis que votre Association n'est pas présentement favorable, pour des raisons de rentabilité, à l'aménagement d'un pipe-line entre l'Ouest canadien et Montréal.

M. McKinnon: Il n'y a pas que les prix qui entrent en ligne de compte ici. La *Canadian Petroleum Association* n'a pas parlé de transporter le pétrole brut canadien à Montréal si ce n'est pour dire qu'elle favorisait l'idée d'une étude soignée et réfléchie de la question. Les autres facteurs qui ont été mentionnés, comme vous le savez sans doute, comprennent la sécurité d'approvisionnement de l'Est canadien en cas de quelque événement international qui pourrait déranger les dispositions présentes pour approvisionner cette région en pétrole étranger.

M. Woolliams: Je vois. Je n'ai plus qu'une ou deux questions à poser. Vu que la survie et l'expansion de toute industrie dépendent de l'élargissement de ses marchés, tant nationaux qu'étrangers, votre Association se préoccupe-t-elle du fait que, si le Canada ne réussit pas à s'entendre avec les États-Unis au sujet des pipe-lines entre Prudhoe Bay, dans le Nord, et les États-Unis, en traversant le Canada, les États-Unis pourraient rendre la concurrence très difficile pour l'industrie s'ils aménageaient un pipe-line de Prudhoe Bay à Anchorage? Ils pourraient alors utiliser les très gros pétroliers qu'on rencontre en cette ère moderne de l'automatisation pour déverser le pétrole brut à Seattle, à San Francisco, à Los Angeles, ou partout ailleurs aux États-Unis, à un prix que le Canada ne pourrait pas concurrencer.

M. Connell: Je doute que le prix soit alors bien inférieur. Pour que ce soit rentable—bien entendu, nous ne savons pas grand-chose de Prudhoe-Bay—les prix devront faire concurrence aux prix en vigueur aux États-Unis.

M. Woolliams: Je vois. Ainsi, vous êtes fondamentalement d'avis qu'à l'heure actuelle l'industrie canadienne, en exploitation au Canada, et grâce à l'exploration au Canada, peut livrer concurrence à tout marché qui s'approvisionnerait dans le Nord, en ce qui a trait au transport de ce pétrole brut de la manière que je viens d'expliquer?

M. Connell: Pour ce qui est de la région de Puget Sound, comme je l'ai déjà dit, nous nous attendons certes à une réduction. Cette réduction sera attribuable en partie aux intérêts de propriété à l'égard de ce pétrole brut de Prudhoe Bay. Vous n'ignorez pas que l'*Atlantic Richfield Co.* se propose de construire dans la région de Puget Sound une raffinerie qui commencera à produire à peu près en même temps qu'on commencera à livrer le pétrole de Prudhoe Bay à cette région.

M. Woolliams: Je crois que cette question a été posée...

Le président: Monsieur Woolliams, votre temps est écoulé depuis quelques minutes déjà.

M. Woolliams: Je désirerais poser une ou deux autres questions. Une seule même, si vous le permettez.

Le président: Cette question doit être votre dernière. Je veux être juste pour tous les membres du Comité, et je ne crois pas qu'il soit juste que vous consommiez bien plus de notre temps alors que quatre autres personnes attendent de poser des questions. J'ai demandé l'assentiment général à ce sujet au début, et j'aimerais qu'on s'en tienne autant que possible à cette entente, sans causer d'ennuis à qui que ce soit. Terminez par une seule question et j'accorderai ensuite la parole à M. St-Pierre.

M. Woolliams: Il est très difficile—je vais parler maintenant du Règlement. Je ne vous ferai pas d'ennuis, mais aussi bien vous le dire en présence de ces témoins qui viennent de l'Ouest canadien. Il est très difficile de poursuivre un interrogatoire et de suivre un raisonnement en huit minutes. Je suis d'accord avec le président. J'ai vu certains comités fonctionner de cette façon, et j'en ai vu fonctionner de l'autre façon. Ces comités prennent maintenant la place de comités très sérieux de la Chambre des communes. Je pense que huit minutes seulement pour étudier une question aussi sérieuse que celle-ci, c'est vraiment une restriction.

Le président: Monsieur Woolliams, je crois que vous auriez mieux fait de formuler ces propos au début lorsque j'ai demandé l'assentiment unanime, et non pas aux trois quarts

de la séance. Vous soulevez un point très important et j'ai donné à tous l'occasion d'exprimer leurs vues à ce sujet dès le début de la séance. Je tente d'être juste pour tous. Je conviens que votre interrogatoire est très bien présenté, mais nous n'avons que cette séance. Je sais que beaucoup de membres du Comité désirent poser des questions, et cette suggestion n'a été formulée qu'en vue de donner une chance à tous. On ne saurait faire des miracles en deux heures.

M. Woolliams: Je n'accaparerai pas davantage le temps du Comité. Je ne voulais que vous signaler la chose, monsieur le président.

Le président: Je suis sûr que vous n'aviez pas à le faire parce que je suis parfaitement au courant des faits. Comme je l'ai dit plus tôt, vous pouvez poser une dernière question; ensuite, je donnerai la parole à M. St-Pierre.

M. Woolliams: Non, c'est très bien, je vous remercie beaucoup.

M. St-Pierre: Merci, monsieur le président. Il se peut que certaines de mes questions puissent satisfaire M. Woolliams qui a fait ce rappel au règlement très tardif. Il est malheureux qu'il n'ait pu le faire au moment opportun, mais de toute façon, je vais poser mes questions qui auront trait à Prudhoe Bay. Je comprends que les renseignements que nous possédons ne sont pas complets, mais, d'autre part, je suis sûr que les témoins qui sont ici ce soir ont en main tous les renseignements qu'ils ont pu obtenir sur cette découverte. A notre connaissance, quelles sont les quantités minimales et maximales de ce gisement de pétrole?

M. Brown: Comme vous le savez, tous les renseignements à ce sujet ont été tenus très confidentiels, mais nous entendons bien des choses. Nous avons entendu dire qu'il s'établissait à près de 10 milliards de barils, et j'ai aussi entendu le chiffre de 50 milliards de barils.

M. St-Pierre: Au plus bas, qu'est-ce que cela pourrait donner comme arrivage quotidien dans la région de Puget Sound ou dans le district numéro V des États-Unis?

• 2150

M. Connell: Avec une réserve accumulée—il faudrait que ce soit des réserves accumulées bien établies de 10 milliards de barils —je croirais à des arrivages de l'ordre, mettons, de 1,400,000 à 1,800,000 barils par jour. Il faut se rappeler que ces réserves ne peuvent être accumulées en quelques années—bien entendu, d'après ce qu'on entend au sujet de Prudhoe Bay, cette réserve pourrait s'accumuler très rapidement—mais je ne m'attendrais certainement pas à ce que des réserves de 40 à 50 milliards de barils puissent s'exploiter avant beaucoup d'années, soit tard dans les années 1980 et 1990.

M. St-Pierre: Combien d'années faudrait-il pour accumuler 10 milliards de barils au rythme de 1,500,000 barils par jour?

M. Connell: Nous n'en savons pas assez là-dessus. Il se peut qu'on puisse avoir accumulé cela aux environs de 1980.

M. Brown: Cela dépend, entre autres choses, de la productivité des puits.

M. St-Pierre: Je sais que ce ne sont que des estimations, mais ce sont des choses importantes. A ce moment-là, de combien aura augmenté la consommation des États-Unis, selon vous, et dans quelle mesure nos exportations de l'Alberta et de la Colombie-Britannique seront-elles probablement réduites, si tel est le cas, à la suite de la production de Prudhoe Bay?

M. Connell: Nous estimons que la demande aux États-Unis pourrait augmenter d'environ 6 millions de barils par jour entre 1968 et 1980. Il s'agit de la demande globale des États-Unis. Comme je l'ai dit plus tôt, nous nous attendons que, dans le district V, la production Prudhoe en Alberta et aux États-Unis soit réduite à environ 125,000 barils par jour, soit quelque 100,000 barils par jour de moins que nous livrons présentement à cette région. Cependant, à cause de cela, il sera peut-être possible de livrer de plus fortes quantités dans la région des Grands lacs; par exemple, dans les districts I à IV.

M. St-Pierre: Serait-il raisonnable de croire que, si la demande américaine s'accroît au niveau prévu, cette perte de 100,000 barils par jour puisse être comblée dans un délai raisonnablement bref?

M. Connell: Certainement.

M. St-Pierre: Quelles estimations avez-vous faites? Je comprends que les estimations visant l'écart entre le coût du transport par le pipe-line traversant l'Alaska, puis par pétrolier d'Anchorage à la région de Puget Sound, et celui du transport par un pipe-line le long du Mackenzie qui serait rattaché au réseau continental de pipe-line, doivent être passablement sommaires.

M. Connell: Nous n'avons fait aucune estimation de ce genre. L'oléoduc qui traversera la région de Brooks, en Alaska, va coûter très cher. On calcule qu'il coûtera quelque 900 millions de dollars, mais, quant à nous, nous n'avons jamais fait d'estimation du coût. J'ai déjà mentionné, et ce chiffre ne provient pas de l'Association, qu'un oléoduc de grand diamètre, à environ 3 cents par 100 barils/mille, correspondrait à un coût de 27 cents par baril/oléoduc à travers l'Alaska.

M. St-Pierre: Votre association désirait-elle que nous encouragions les Américains à passer par la vallée du Mackenzie?

M. Brown: A mon avis, nous devrions favoriser ce parcours. Cependant, cette question offre de si nombreuses facettes que les réponses nous échappent à l'heure actuelle. A l'avenir nous serons mieux en mesure d'évaluer cette découverte de Prudhoe Bay. Nous savons que les États-Unis et le Canada ont tous deux des groupes d'étude à l'œuvre sur ces problèmes d'offre et de demande. A la vérité, nous n'avons jamais été à même de décider si nous le favorisons. Je crois bien que, tout au fond du cœur, nous le favorisons presque tous.

• 2155

M. St-Pierre: Dans le même ordre d'idée, monsieur le président, tout récemment, lors de l'audience du Comité des affaires indiennes et du Nord canadien, nous avons entendu des témoins parler de l'opération Panarctic. Nous ne savons pas encore s'il y a du pétrole à cet endroit, mais on conjecture et espère qu'il en existe en abondance. On nous a laissé entendre que si l'on y découvrait un gisement aussi ou plus important que celui de Prudhoe Bay, on ne pourrait pas espérer écouler ce pétrole au Canada dans un avenir assez rapproché. On a proposé que nous vendions sur le marché mondial ainsi que sur le marché intérieur d'après un régime de double prix, maintenant les prix au pays, mais vendant à meilleur compte à l'étranger. J'ai hâte de connaître les réactions des témoins à cet égard.

M. Brown: Voilà une autre question que nous n'avons pas étudiée.

M. Connell: Il serait juste, ce me semble, de s'attendre, pourvu que le transport par pétrolier se révèle rentable, qu'un marché naturel pour le pétrole des Îles Arctiques soit l'Est du Canada, disons Montréal ou la région Atlantique.

M. St-Pierre: En supposant que l'expérience Manhattan soit un succès?

M. Connell: Oui, monsieur.

M. St-Pierre: Elle ne pourrait pas tout l'utiliser, n'est-ce pas?

M. Connell: Le tout est subordonné à l'importance de la découverte. Évidemment, si ce pétrole est expédié par mer, il pourrait être dirigé vers l'Europe. Cependant, ceci signifierait également que nous serions en concurrence avec le pétrole brut à bon marché et, naturellement, avec le pétrole brut d'outremer dans la région de Montréal ou dans les provinces maritimes.

M. St-Pierre: Votre association a-t-elle pris position à savoir si elle favorise l'emploi de fonds fédéraux ou de fonds privés pour cette exploration sur une grande échelle dans le nord de l'Arctique?

M. McKinnon: Notre mémoire mentionnait la participation du gouvernement dans l'opération Panarctic en des termes qui ne permettaient pas de douter qu'en tant qu'association, nous préférerions que le gouvernement n'y participe pas directement. Nous comprenons que certaines raisons, dans ce cas précis, pouvaient justifier la participation du gouvernement. Ces raisons se rapportent surtout aux motifs d'encouragement à un programme d'exploration de cette nature et à quelques-uns des programmes d'aide sociale que le gouvernement a à l'étude ou a déjà mis en marche dans ces régions. On nous en a parlé au cours de nos débats. En général, nous ne tenons pas à ce que le gouvernement participe à ces entreprises.

M. St-Pierre: Vous préféreriez que l'industrie privée se soit engagée avec la même ardeur et avec les mêmes investissements que la somme totale des investissements privés et gouvernementaux actuels?

M. McKinnon: Il est difficile, et peut-être oiseux, de disserter rétrospectivement de choses déjà passées. Cependant, nous estimons que si cette opération avait été retardée jusqu'après la découverte de pétrole sur le versant nord de l'Alaska, le genre de programme d'exploration que cela a déclenché aurait assuré la mise en valeur et l'exploration des îles de l'Arctique.

M. St-Pierre: Je vous remercie.

Le président: J'ai sur ma liste les noms de MM. Sulatycky, Harding, Cullen et Borrie, dans cet ordre.

M. Sulatycky: Monsieur le président, y a-t-il une différence dans la façon d'obtenir des droits d'exploration ou des droits miniers, selon le cas, entre la province de l'Alberta et les Territoires du Nord Ouest ou le Yukon?

M. McKinnon: En général, les démarches conduisant à la disposition de ces droits sont presque analogues. Il existe divers groupes de règlements, mais les modalités et le concept sont les mêmes. Je pourrai fournir plus de détails, si vous le désirez; j'ignore jusqu'à quel point vous désirez approfondir cette question.

M. Sulatycky: Sur une base de tant de l'acre, combien en coûte-t-il en moyenne à une société d'exploration en Alberta et dans les Territoires du Nord Ouest?

M. McKinnon: De quel coût parlez-vous?

M. Sulatycky: Du coût d'acquisition des droits miniers.

• 2200

M. McKinnon: Je suis sûr que le coût d'obtention de droits miniers en Alberta est beaucoup plus élevé que dans la plupart des endroits des Territoires du Nord-Ouest. C'est un sujet très aléatoire, exposé à de grandes variations. En un rien de temps, le prix peut aller d'un extrême à l'autre. On peut dire que, jusqu'à présent, le prix en est beaucoup plus élevé en Alberta. Cependant, il s'agit toujours de cas rapprochés de lieux déjà productifs, ce qui est le cas en Alberta.

M. Brown: Il faut tenir compte, également, des nouvelles découvertes, parce que, souvent, en Alberta, les nouvelles découvertes sont très prolifiques. Le prix des terrains avoisinants monte aussitôt en flèche; également, en Alberta, la technique du forage est plus avancée; la documentation géologique est plus abondante et les découvertes sont plus fréquentes. M. Connell n'a pas manqué de souligner qu'on n'a trouvé qu'un seul gisement jusqu'à ce jour dans les Territoires du Nord-Ouest. Les prix n'y seront pas élevés à moins qu'on y trouve d'autres gisements pétrolifères.

M. Sulatycky: Conviendrait-il de dire que dans tous les cas de vente de droits, dans les Territoires du Nord Ouest, le prix est subordonné au lieu du marché; que le gouvernement n'y exerce aucun contrôle?

M. Brown: Je ne saisis pas très bien la question.

M. McKinnon: Le prix est établi par les facteurs du marché, facteurs qui varient selon ce que l'acheteur compte retirer s'il est chanceux; il n'est pas toujours chanceux.

M. Sulatycky: De sorte qu'on n'accorde aucune préférence aux sociétés qui s'aventurent à faire de l'exploration dans les Territoires du Nord-Ouest, et elles peuvent obtenir des droits à très bon marché, parce qu'on ne sait pas ce qui s'y trouve actuellement.

M. Brown: Nous pouvons indiquer des formations géologiques généralement prometteuses, mais personne ne peut être sûr tant qu'il n'a pas effectué des sondages.

M. Sulatycky: En réponse à une question posée par M. Chappell, l'un des témoins a répondu que l'un des espoirs de l'Association est que le gouvernement procure les marchés. Les marchés vont-ils déterminer l'exploitation du potentiel ou, au contraire, seront-ils l'aboutissement de l'exploitation du potentiel? Autrement dit, l'œuf précède-t-il la poule, ou la poule l'œuf? Si nous possédons des réserves confirmées, n'est-il pas alors plus facile de nous trouver des marchés? Évidemment, les États-Unis ne chercheront pas à passer des accords avec nous pour l'achat de pétrole dont nous ignorons tous deux l'existence.

M. McKinnon: Vous avez raison, on ne peut pas créer des marchés à moins de posséder une réserve potentielle pour les alimenter.

M. Sulatycky: De sorte que vous seriez probablement plus intéressé à savoir que le gouvernement coopère de toutes les manières possibles à l'exploitation des réserves plutôt qu'à la création de marchés?

M. McIntosh: Non. Ce que nous disons c'est qu'il faut d'abord avoir un marché avant de pouvoir exploiter, mais qu'il faut également pouvoir compter sur un marché de grande portée si l'on veut justifier l'eploitation, surtout si vous allez chercher le produit dans les endroits reculés du pays où les frais sont élevés et les taux de rendement plus bas. Ce sont donc les marchés à long terme que nous cherchons à obtenir.

M. Sulatycky: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Monsieur Gilbert.

M. Gilbert: Monsieur le président, si j'ai bien compris, nous rencontrerons ces messieurs au début de septembre à Calgary. Les membres qui n'ont pas posé de questions auront peut-être alors priorité pour en poser lorsque nous irons dans l'Ouest poursuivre cet interrogatoire. Si nous tenons compte de ce fait, il se peut qu'ils soient disposés à renoncer aux questions qui restent?

• 2205

M. Sulatycky: Monsieur le président, comme rappel au règlement, je ne vois pas pourquoi on a choisi Calgary comme lieu de réunion.

Le président: Aucun lieu de réunion n'a encore été choisi, monsieur Sulatycky.

M. Sulatycky: N'est-il pas vrai qu'il serait préférable et bien plus avantageux pour le Comité de se réunir à divers endroits de l'Alberta?

Une voix: A Banff.

M. Sulatycky: Non, pas Banff. Je songe à des endroits comme Fox Creek, une nouvelle ville, que quelques compagnies auxquelles les témoins appartiennent ont contribué à bâtir et à mettre en valeur.

Le président: Monsieur Sulatycky, il s'agit d'une question que nous devrons soumettre au comité directeur. Si nous abordons cette question maintenant, nous perdrons plus de temps. Le comité directeur tiendra compte de vos vœux à cet égard.

M. Borrie: Monsieur le président, mes questions pourraient être brèves. J'ai une excellente raison de désirer les poser ce soir.

Le président: Le Comité est-il disposé à accepter ma proposition? Dans l'affirmative, nous permettrons à M. Harding et à M. Borrie de poser une couple de questions maintenant et puis nous terminerons.

M. Barrett: Je désire formuler une remarque, monsieur le président. Cela ne regarde pas précisément la question débattue, mais étant donné le temps qui fuit, le fait que je suis arrivé au crépuscule lorsque les lumières étaient éteintes et que je croyais qu'une séance avait lieu alors que je me trouvais au mauvais endroit, à cause également de l'orientation générale de la réunion, me permettriez-vous de vous conter une courte histoire relativement à la présente réunion, aux questions posées et aux réponses données?

Le président: Il nous faut assister à une autre réunion. Soyez bref, je vous prie.

M. Barrett: Ceci me rappelle Seamus O'Brien et Katie O'Toole qui, après de longues fréquentations, décidèrent de se marier. Monsieur le président, ce que je vous conte est très à propos. En temps voulu, naturellement, ils eurent un enfant, un merveilleux petit coquin, un jeune et solide gaillard qui fut suivi d'un deuxième, troisième, quatrième et ainsi de suite jusqu'au neuvième, tous de solides jeunes gaillards. Puis vint le dixième, un misérable petit fripon, et ils se demandaient ce qui était arrivé. Seamus dit à Katie: «s-tu sûre qu'il est un O'Brien? C'est affreux. Nous avons neuf beaux gaillards et puis ce petit fripon qui ne leur ressemble pas du tout.» Les années passèrent et les enfants grandirent, c'est-à-dire les neuf beaux gaillards, mais le petit dixième n'avait pas grandi. Naturellement, Seamus avait toujours ses doutes au sujet du numéro 10 et ne manquait jamais de questionner Katie. «Katie, disait-il, es-tu sûre que c'est un O'Brien?»

Le président: Monsieur Barrett, nous ne pouvons pas...

M. Barrett: Un petit instant, je vous prie, monsieur le président, et je vais arriver au but. Les neuf premiers devinrent très adroits et intelligents, mais le dixième restait toujours un pauvre petit bougre, malingre et morne. Seamus ne cessait de répéter à son épouse: «Katie, es-tu sûre que c'est un O'Brien?» et elle répondait invariablement: «Mais, oui, c'est un O'Brien.» Un jour, Katie se trouva sur son lit de mort, ses jours étant comptés. Alors qu'elle se mourait, elle dit: «Tu sais, Seamus, tu as été un mari épatant; tu m'as toujours traitée avec égard et bonté et tu m'as toujours dit la vérité. Je ne pouvais demander rien de mieux.» Seamus lui dit alors: «Tu sais, Katie, je me torture toujours au sujet du dixième. Il n'a jamais ressemblé aux neuf autres. Es-tu sûre que c'est un O'Brien?» Elle lui répondit: «Oui, le dixième est un O'Brien, mais les neuf autres sont des Murphy.» Voilà ce qui arrive à ceux qui posent des questions.

Le président: Monsieur Harding.

M. Harding: Monsieur le président, il se fait tard. Il est regrettable que nous n'ayons pas eu l'occasion d'obtenir des précisions de ces gens au sujet de l'oléoduc allant à Montréal et du transport de pétrole brut vers l'Est du Canada. Tel que dit, il se fait tard et je ne commencerai pas à poser des questions. Deux questions ne suffisent pas. J'avais toute une série de questions. Je vais les remettre à plus tard.

Le président: Monsieur Borrie.

• 2210

M. Borrie: Monsieur le président, tout comme M. Harding, je regrette de n'avoir pas obtenu certains renseignements que je comptais obtenir des témoins. Peut-être doit-on blâmer la nature des questions que nous leur posons. Ma première réaction, rendu vers le milieu de la réunion, fut de me demander ce que votre Association faisait au juste à

Ottawa. Alors j'ai ouvert votre mémoire et j'ai lu au bas de la page 5:

> Quelques-unes de nos principales préoccupations sont décrites dans les paragraphes suivants:

Je m'intéresse au plus haut point à trois d'entre-elles, dont voici la première: pourquoi les compagnies canadiennes n'effectuent-elles pas de recherche? Les stimulants semblent provenir du gouvernement fédéral. La suggestion que vous formulez dans votre mémoire signifie-t-elle que nous ne pouvons nous fier qu'à la seule technique américaine, que nous-mêmes nous ignorons tout de l'industrie du pétrole, que votre Association ou vos sociétés ne peuvent aborder aucun domaine qui permette d'employer quelques-uns de nos gens dans les divisions de la recherche au Canada? Pourquoi nous fier tant aux compagnies américaines ou autres?

M. Brown: A mon avis, ce n'est pas tant une question de confiance. Si les compagnies américaines recevaient plus de stimulants, je crois qu'elles investiraient davantage dans la recherche au Canada. Elles reçoivent les mêmes stimulants que les sociétés constituées en corporations au Canada. Vous pourriez peut-être traiter cet aspect.

M. Steele: Je connais un peu le sujet. On voulait simplement dire que les sociétés américaines s'intéressent à beaucoup de recherches scientifiques et ne profitent pas actuellement des stimulants. En effet, ceux-ci font l'objet d'une loi spéciale fondée sur la Loi de l'impôt sur le revenu, et cette loi stipule que seules les sociétés constituées au Canada ont droit aux stimulants. Nous voulons seulement dire que nous ne voyons pas pourquoi toutes les sociétés n'y auraient pas droit, tant que la recherche scientifique s'effectue au Canada. Ce serait certes à l'avantage de notre pays que d'encourager les sociétés américaines à établir ici des services de recherche scientifique. Elles embaucheraient des Canadiens et, ainsi, notre pays en tirerait profit, et nous ne comprenons pas pourquoi on leur imposerait des restrictions qui les empêcheraient de le faire. Non pas que les sociétés canadiennes ne reçoivent pas d'encouragement à se livrer à la recherche scientifique, car la loi en prévoit, mais nous voulons dire que les sociétés américaines en font beaucoup; pourquoi alors n'en feraient-elles pas ici, si nous pouvons les y attirer?

M. Borrie: Vos sociétés se livrent-elles à la recherche?

M. McKinnon: Elles s'y livrent, certes.

M. Borrie: Pourquoi alors ne pouvons-nous pas obtenir de réponse sur le coût du transport du pétrole entre Calgary et Montréal, ou d'information sur le coût comparatif, si vital pour votre industrie, du mouvement du pétrole de Prudhoe Bay, ou de celui des Îles Arctiques éventuellement? Telles sont les questions que les membres vous ont adressées et auxquelles, semble-t-il, vous n'avez pas répondu. Dans quelle direction vos sociétés orientent-elles leur recherche.

M. Steele: Ce n'est pas à ce genre de recherche que nous pensions, à mon avis, lorsque nous parlions de recherche scientifique. En traitant de la recherche scientifique, nous pensions plus au genre de recherche comme les techniques de forage et les questions de cette nature.

M. Borrie: Il est certain que vous vous intéressez à la commercialisation. Il n'y a pas de production qui ne soit orientée à la mise en marché.

M. Steele: Certaines de ces recherches n'ont pas droit à la subvention en vertu de la Loi stimulant la recherche et le développement scientifiques.

M. Borrie: Je veux en venir à ce que vous faites pour vous-mêmes. Le gouvernement doit-il toujours fournir un stimulant à la recherche sur le plan commercial ou scientifique? Voilà ce à quoi je voulais réellement en venir.

M. Steele: Non, je ne crois pas qu'il doive toujours en fournir.

M. McIntosh: Je voudrais aborder la question du transport du pétrole de l'Arctique. On doit mettre au point une toute nouvelle technique et beaucoup de gens y travaillent. Je parle de la façon de traiter les frondrières et de cette érosion thermique, si vous le voulez. Ce sont tous des problèmes techniques d'une telle complexité que ni nous, ni les Américains, ni d'autres, y compris les Russes, n'avons trouvé actuellement de solution au transport du pétrole de l'Arctique. Tous les trois y travaillent.

• 2215

M. Borrie: Je ne continuerai pas cette question, monsieur le président. Comme on le sait, l'Université de l'Alberta a effectué en ce domaine beaucoup de recherches, dont, je suppose, votre industrie pourrait profiter.

La deuxième préoccupation mentionnée dans votre mémoire, porte sur l'encouragement que vous fournissez aux Canadiens pour qu'ils investissent dans les sociétés du pays. Qu'accomplit votre Association pour intéres-

ser les Canadiens à investir dans les sociétés canadiennes?

M. McKinnon: Nous mettons tout en œuvre pour essayer d'informer le grand public sur l'exploration et la production de l'industrie. Dans le paragraphe au bas de la page 5, nous indiquons seulement que, selon le Règlement sur les terres pétrolifères et gazifères du Canada, les sociétés étrangères qui exploitent au Canada peuvent se procurer des permis d'exploration, mais elles ne peuvent pas conclure des baux qui leur donneraient la propriété de tout ce qu'elles découvriraient, et cela me semble plutôt anormal, surtout lorsqu'on considère que nos sociétés canadiennes ont toute liberté d'entrer en d'autres pays et d'y exploiter normalement aux côtés des compagnies indigènes.

M. Borrie: Il me semble de mauvais augure que ces deux paragraphes indiquent une telle dépendance de la participation américaine.

Je m'excuse, mon temps tire à sa fin et j'ai une autre question concernant le paragraphe au haut de la page 6, où vous adoptez une attitude plutôt critique à l'égard de l'action du gouvernement canadien dans le Nord. Qu'y faisaient vos compagnies avant que le gouvernement prenne l'initiative de développer et d'explorer les îles de l'Arctique et le Nord?

M. McKinnon: Bien des compagnies qui dirigeaient des exploitations dans les îles de l'Arctique et qui y possédaient des terrains ont confié leur propriété à l'opération Panarctique lontemps avant que le gouvernement intervienne, car elles espéraient que l'exploitation continue, tel un essai de participation conjointe normale n'exigeant pas l'aide du gouvernement. L'entrée du gouvernement s'est réalisée à une date ultérieure.

M. Borrie: Mes renseignements étaient-ils erronés? J'ai supposé que vos compagnies y étaient oisives et qu'autrement le gouvernement ne s'en serait pas tant mêlé?

Mr. McKinnon: Il est exact que la situation était rendue à un point tel que le programme d'exploration, semble-t-il, ne se continuerait pas. Nous le concédons. L'entrée en scène du gouvernement a permis de poursuivre ce programme. J'ai déjà mentionné que si l'exploitation de Prudhoe Bay s'était effectuée une couple d'années plus tôt, on n'aurait pas eu besoin de l'aide du gouvernement pour la prolonger; en d'autres termes, le programme en cours, à notre avis, se serait poursuivi même sans la participation du gouvernement.

M. Borrie: Merci, monsieur le président. Je n'accepte pas la réponse.

M. Langlois: Monsieur le président, je voudrais poser une seule question pour obtenir des éclaircissements. Dans le cours de la séance, on a mentionné plusieurs fois un pipe-line qui partirait de l'Ouest et atteindrait la région de Montréal. Quelqu'un n'a-t-il pas alors déclaré que le prix par baril était plus élevé à Edmonton que celui du pétrole brut importé et déchargé à Montréal?

M. Connell: C'est exact.

M. Langlois: Alors pourquoi essaie-t-on de faire tant d'histoires à ce propos?

M. Connell: Ce n'est pas nous qui avons fait cette proposition, et l'Association n'a pas encore pris parti. Il semble qu'on devrait effectuer une enquête plus approfondie avant de prendre une décision quelconque.

M. Langlois: Peut-on prévoir que l'on déchargera à Montréal le pétrole de l'Ouest à un meilleur prix que celui de l'Orient ou du Vénézuéla?

M. McIntosh: Je crois que c'est une possibilité constante. Lorsqu'on dépend entièrement du ravitaillement étranger, on court le risque d'être à la merci des prix étrangers. Je ne crois pas à une importation considérable dans un avenir immédiat, mais c'est le risque des affaires.

Le président: Je vais maintenant demander de clore la séance. Je veux remercier les représentants de la *Canadian Petroleum Association* de leur présence ce soir.

La séance est levée.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE
OTTAWA, 1969

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature
1968-1969

COMITÉ PERMANENT
DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. LEONARD HOPKINS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES
N° 30

LE MERCREDI 25 JUIN 1969

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. LEONARD HOPKINS

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 28

LE MERCREDI 25 JUIN 1969

Concernant

Le rapport annuel de l'Office national de l'énergie, au 31 décembre 1968.

TÉMOINS:

(Voir le procès-verbal)

20480—1

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Président: M. Leonard Hopkins

Vice-président:

et MM.

[1] Aiken,
Beaudoin,
[2] Chappell,
Code,
Comeau,
Deakon,
Downey,
Gilbert,
Gillespie,
Harding,
Horner,
Langlois,
Mahoney,
Marchand (*Kamloops-Cariboo*),
[4] McNulty,
Orange,
[5] Perrault,
Schumacher,
[3] Sullivan—(20).

(Quorum 11)

Le secrétaire du comité,
R. V. Virr.

Conformément à l'article 65(4) (b) du Règlement.

[1] Remplace M. Woolliams le 25 juin 1969.
[2] Remplace M. Cullen le 25 juin 1969.
[3] Remplace M. Barrett le 25 juin 1969.
[4] Remplace M. Borrie le 25 juin 1969.
[5] Remplace M. St. Pierre le 25 juin 1969.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le VENDREDI 30 mai 1969.

Le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Conformément à l'ordre de renvoi du 20 février 1969, le Comité a étudié les postes suivants du budget des dépenses de 1969-1970:

Les crédits n°s 1, 5, 15, 20, 25, 40, 45 et 50 concernant le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources;

Les crédits n°s 55 et 60 concernant la Commission de contrôle de l'énergie atomique;

Les crédits n°s 65, 70, L15, L20, L25 et L30 concernant l'Énergie atomique du Canada Limitée (Programme de recherche);

Le crédit n° 75 concernant l'Office fédéral du charbon;

Le crédit n° 80 concernant l'Office national de l'énergie; et

Les crédits n°s 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 50, 55 et 60 concernant le ministère des Travaux publics.

Le Comité recommande que le gouvernement affecte dès que possible plus d'argent aux travaux de recherche scientifique actuellement en cours et à la continuation des nouveaux programmes.

Dans son étude des prévisions budgétaires de l'Énergie atomique du Canada Limitée, le Comité s'est aperçu que cette compagnie devra consacrer de plus en plus de fonds dans son budget régulier à la continuation du fonctionnement de plusieurs générateurs nucléaires jusqu'à ce que l'entreprise privée soit financièrement en mesure d'exploiter ceux-ci, probablement vers l'an 1978. D'ici là, ces frais établis diminuent la réserve de fonds que la compagnie peut consacrer à la recherche et nous croyons qu'il faut suppléer à son budget.

Le Canada est à la fine pointe de la recherche nucléaire dans le monde entier et s'emploie à faire ressortir le rôle pacifique de l'énergie atomique. Le Comité recommande donc qu'une aide financière accrue soit accordée aux travaux de recherche dans ce domaine.

Le Comité félicite le gouvernement pour avoir établi le Centre des eaux intérieures à Burlington et pour le travail qu'on y fait dans le domaine de la recherche sur la pollution des eaux. Nous recommandons que cette initiative reçoive toute l'aide possible et que d'autres centres complémentaires soient établis où le besoin s'en fait sentir.

Le Comité se préoccupe du degré sans cesse croissant de la pollution de l'air, des eaux et du sol et du conflit de compétence qui entrave la découverte et l'application des solutions appropriées.

Le Comité recommande que le gouvernement rédige un code de normes pour le nettoyage et la protection futurs de toutes les eaux canadiennes; qu'il

obtienne l'approbation des autorités provinciales pour ce code; et qu'il prévoie un moyen de mettre ce code à exécution, au besoin par une modification du Code criminel.

Le Comité recommande aussi qu'un centre, plusieurs s'il le faut, semblable au Centre canadien des eaux intérieures soit établi pour centraliser toutes les recherches actuelles et futures sur la pollution de l'air et du sol, et pour étendre et accélérer ce genre de recherche afin que des codes de normes puissent être rédigés pour la protection de l'air et du sol contre la pollution.

Au cours de son étude des prévisions budgétaires de l'Énergie atomique du Canada Limitée, le Comité a appris qu'aucune eau lourde produite au Canada ne sera vendue. Le Comité recommande donc que les mots «produits au Canada» soient irradiés du crédit n° L20 de façon à permettre à la compagnie d'acheter de l'eau lourde de sources non canadiennes.

Le Comité tient à mentionner que les contributions de la communauté scientifique du Canada, cette année, l'ont vivement impressionné et félicite tout le personnel engagé dans l'avancement de la science au Canada pour leurs réalisations.

Le Comité recommande ces prévisions budgétaires à l'approbation de la Chambre.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n°s 12 à 26*) est déposé.

Respectueusement soumis,
Le président,
LEONARD HOPKINS

PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 25 juin 1969.
(29)

(*Traduction*)

Le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics se réunit cet après-midi, à 3 h 45, sous la présidence de M. Hopkins, président.

Présents: MM. Aiken, Beaudoin, Chappell, Comeau, Downey, Harding, Hopkins, Langlois, Mahoney, McNulty, Orange, Perrault, Schumacher et Sullivan.—(14)

Témoins: M. James R. Mott, directeur de la *Commercial Coal Dock Operators Association,* et M. P. J. Lavelle du *Bituminous Coal Institute.*

Il est convenu que le temps de parole de chaque membre sera limité à cinq minutes au cours des deux premiers tours d'interrogatoire.

Le président présente les témoins et invite M. Mott à donner lecture de son exposé préliminaire.

Ensuite les députés interrogent les témoins.

L'interrogatoire terminé, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvel convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
R. V. Virr.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mercredi 25 juin 1969.

• 1548

Le président: Messieurs, comme je vois que nous avons le quorum, veuillez faire silence. Nous avons convoqué cette réunion à la demande du *Bituminous Coal Institute of Canada* et de la *Canadian Commercial Coal Dock Operators Association*. Je désire souhaiter la bienvenue à M. James Mott, directeur général de ces deux organismes, dont le premier constitue la section de recherches. Nous avons également avec nous M. Pat Lavelle du *Bituminous Coal Institute*.

Je demanderai d'abord à M. Mott de nous présenter son mémoire. Nous sommes heureux qu'il ait pris l'initiative de nous en soumettre un. Ensuite, nous passerons aux questions. Je pense que nous allons revenir aujourd'hui à notre règle qui accorde 10 minutes de parole à chacun, à moins que le Comité désire des périodes plus courtes pour la présente réunion. Quel est votre désir à cet égard?

M. Aiken: Je pense que 10 minutes constituent un maximum acceptable, monsieur le président.

Le président: Nous allons donc nous en tenir à 10 minutes.

M. Chappell: A-t-on décidé jusqu'à quelle heure durera la séance?

Le président: Nous siégerons jusqu'à 5 heures.

M. Chappell: S'il doit y avoir un exposé de 30 minutes au début de la séance, il serait peut-être bon de limiter le délai à huit minutes pour donner à chacun la chance de parler.

M. Perrault: Nous devrions limiter le délai à cinq minutes pour la première période de questions.

Le président: Est-on d'accord pour allouer cinq minutes à chacun, pour la première période d'interrogatoire?

Des voix: D'accord.

Le président: Merci, messieurs. Je demande maintenant à M. Mott de présenter son mémoire et je lui souhaite de nouveau la bienvenue au Comité.

M. James R. Mott (Directeur, Canadian Coal Dock Operators Association): Merci beaucoup, monsieur le président. D'abord, permettez-moi une précision. Il est bien dommage que je n'aie pas avec moi aujourd'hui quelques-uns de mes administrateurs, mais à cause du court délai que donnait l'avis de la présente réunion, il leur fut absolument impossible de se défaire de leurs autres engagements. Cependant, ils m'ont demandé de vous transmettre leurs remerciements et leurs regrets.

Avec votre permission, messieurs, je vais vous lire le mémoire.

Un certain nombre de facteurs nous ont amenés à demander de comparaître devant votre Comité. Le plus important est l'inquiétude que ressentent les Canadiens engagés dans cette industrie du centre du pays, qui la voient, en fait, sur le point de disparaître.

Nous ne cherchons pas à préserver cette industrie pour des raisons égoïstes, mais parce que nous sommes certains, et l'histoire nous appuie là-dessus, qu'il se produira un revirement et que le cœur industriel du Canada recommencera à avoir un besoin urgent des charbonnages du centre des États-Unis, situés tout près. La prochaine fois, nous n'aurons pas les installations voulues pour répondre à la demande, à moins que des autorités sérieuses ne prennent maintenant des mesures pour les préserver.

Le *Bituminous Coal Institute of Canada* et la *Canadian Commercial Coal Dock Operators Association* sont des organismes canadiens, qui emploient des Canadiens, et qui contribuent à la bonne marche générale de l'économie canadienne. On est en train de les écarter inutilement et sans réfléchir, poussé par une vague d'optimisme centrée autour du mythe que le Canada possède en abondance d'autres combustibles fossiles ou nucléaires qui dureront une éternité.

Nous ne comparaissons pas devant le Comité pour nous en prendre aux autres combustibles. Nous savons mieux que la plupart des gens que nous sommes dans une industrie où règne la concurrence, et que le charbon, en particulier, avec le passé troublé qui fut le sien dans notre pays, est encore loin d'occuper la place qui lui revient comme combustible attrayant et populaire.

Dans la lettre que nous avons envoyée à votre président, et dont copie est jointe au mémoire, nous citons quatre points particuliers que nous aimerions examiner avec vous. Ils portent sur des sujets généraux, comme le rôle du charbon dans une politique continentale des combustibles, ou sur des sujets particuliers comme l'abandon du charbon comme combustible par le ministère de la Défense et d'autres organismes du gouvernement.

Nous avons également compris que le premier point de notre lettre à M. Hopkins, c'est-à-dire la suppression des droits de douane, est de la compétence d'un autre comité.

C'est un sujet dont nous avons saisi déjà plusieurs de nos ministres des Finances. Nous sommes heureux d'avoir constaté, en entendant le discours du budget prononcé par l'honorable E. J. Benson le 3 juin 1969, que ce dernier a admis le raisonnement des mémoires que nous lui avons soumis et a supprimé les droits sur le charbon. Dans ces mémoires, nous avons soutenu que le prix de tous les combustibles est basé sur le prix du charbon américain livré au Canada et que la suppression des droits de douane qui le frappent mettrait un obstacle à la hausse des prix du combustible et servirait à freiner l'inflation.

Au cours des dernières années, et devant les différents gouvernements qui se sont succédés, notre organisme a réclamé l'élaboration d'une politique de l'énergie à l'échelle du continent. Nous sommes fermement convaincus qu'on doit utiliser les combustibles là où c'est le plus économique et qu'on devrait, quand on évalue les coûts, compter à leur pleine valeur les subventions, dégrèvements d'impôts, prêts à faibles intérêts, etc. Ainsi, il est logique d'exporter plus de gaz et de pétrole dans l'Ouest des États-Unis, à partir des provinces de l'Ouest, que de l'envoyer de l'Alberta à l'Ontario, et plus logique aussi d'importer du charbon dans le centre du Canada à partir de mines situées jusqu'à 200 milles au sud des Grands lacs. Si nous importions plus de charbon, les Américains seraient très certainement disposés à accroître leurs importations de gaz et de pétrole.

La politique du gouvernement est dirigée directement contre les États-Unis.

• 1555

Les provinces de l'Atlantique et le Québec importent, apparemment sans restriction, du mazout excédentaire du Venezuela, d'autres pays latino-américains et du Moyen-Orient. Cette huile résiduelle n'intéresse que le marché des combustibles. Elle est, croyons-nous, payée en dollars américains. Or, au lieu d'employer les subventions pour permettre au charbon de la Nouvelle-Écosse de concurrencer cet envahisseur sur son propre terrain, le gouvernement, en versant des subventions plus élevées basées sur la distance, encourage les nouveaux charbonnages du Cap-Breton à sauter par-dessus ces marchés et à venir en Ontario concurrencer le charbon américain. Cela semble une discrimination flagrante à l'endroit de notre proche voisin, en faveur d'autres pays plus lointains et instables politiquement.

L'attitude du présent gouvernement a été un des facteurs qui ont entraîné la fermeture de 50 p. 100 des quais à charbon des grands lacs depuis 20 ans.

Nous croyons très important qu'on fasse tout ce qui est possible pour garder ouverts les quelques quais à charbon qui restent au Canada. Il semble incroyable que depuis la construction de la Voie maritime du Saint-Laurent, le nombre des quais canadiens qui sont restés ouverts le long de la voie ait radicalement diminué.

Je donne des exemples. Sur le lac Ontario, si le quai de Kingston ferme, ce qui arrivera si la base du ministère de la Défense, à Barriefield, passe au gas, il n'y aura aucun quai en eau profonde, entre Oshawa et Prescott, capable de recevoir des marchandises en vrac.

Sur le lac Érié, la situation s'est détériorée davantage encore, et les ministères fédéraux étudient la possibilité de fermer certains des quelques ports qui demeurent, au lieu d'essayer de conserver le peu qui reste.

Quand on étudie l'importance des quelques quais à charbon qui restent au Canada, on semble oublier complètement deux points:

1 Lorsqu'on supprime le charbon dans une région donnée en fermant son quai, on élimine immédiatement le facteur qui régit, en dernier ressort, le prix des autres combustibles dans cette région. Il nous semble que ce point devrait donner matière à inquiétude dans la situation inflationniste présente.

2. Tant qu'un quai reste ouvert pour recevoir le charbon en vrac, la possibilité demeure que ce quai prenne de l'expansion plus tard pour répondre à un nouveau besoin de la région. L'exemple le meilleur à cet égard est celui du quai de minerai de fer de Fort William, qui s'est développé au cours des deux dernières années à partir du petit noyau qui restait d'un quai à charbon.

A notre avis, s'il n'y a pas un réseau convenable de quais pour recevoir les marchandises en vrac autour des Grands lacs, la Voie maritime du Saint-Laurent ne constitue pas tellement un avantage pour le contribuable du centre du Canada.

Les compagnies que nous représentons sont désavantagées au Canada, d'abord parce que nous vendons du charbon importé. Le gouvernement et d'autres milieux y sont réticents,

parce que le gouvernement du Canada, c'est tout naturel, est pressé par la situation économique du Cap-Breton de vendre le charbon de la Nouvelle-Écosse. Au Canada, les mots charbon et subvention sont une seule et même chose, et les indices abondent qui permettent de croire qu'on veut supprimer le charbon à tout prix.

Au surplus, l'Office fédéral du charbon, qui a été établi pour superviser l'industrie et être son porte-parole auprès du gouvernement, s'est occupé surtout, au fil des années, des subventions versées à la Nouvelle-Écosse. L'Office du charbon n'a pas été, et ne pouvait pas être, le représentant efficace d'une industrie qui avait besoin d'éclaircissements et de justifications à chaque virage décisif, ces 20 dernières années.

Pour empirer la situation, le gouvernement actuel a proposé par l'entremise du Sénat, il y a près de deux ans, un projet de loi tendant à supprimer l'Office du charbon. Le bill a été retiré pour des raisons techniques et on ne l'a pas revu depuis. Nous en entendons parler de temps à autre, mais le moment où le gouvernement entend le présenter de nouveau demeure un grand mystère.

Nous ne nous opposons pas à l'abolition de l'Office du charbon. En fait, nous sommes pour, mais si le gouvernement n'agit pas rapidement pour mettre fin au doute et à l'incertitude actuels, l'Office du charbon tombera dans l'oubli réservé aux défunts organismes gouvernementaux dont personne ne sait que faire.

Nul doute que nos commentaires seront considérés comme une critique sévère à l'endroit de l'Office. Ce n'est pas ce que nous voulons. Nous les formulons avec inquiétude, préoccupés de ce que le gouvernement n'écoute pas la voix de l'industrie aussi attentivement qu'il le devrait, et de ce que les conséquences en sont plus désastreuses d'une semaine à l'autre.

• 1600

Au cours de l'année écoulée, nous avons essayé nombre de fois de comprendre et d'analyser les idées du gouvernement concernant le charbon. Grâce au sous-ministre adjoint de l'Énergie, des Mines et des Ressources, nous avons eu certains éclaircissements, mais toutes les démarches sont rendues inutiles par la confusion totale qui règne au sujet de l'Office du charbon.

Il semble que lorsque l'Office du charbon sera supprimé, le gouvernement confiera la responsabilité de cette industrie au très compétent sous-ministre adjoint de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Nous lui avons proposé l'établissement d'un comité consultatif ad hoc qui aurait des échanges de vues avec lui et ses hauts fonctionnaires sur la politique gouvernementale future du charbon, et qui permettrait également à notre industrie de présenter ses vues au gouvernement sur la politique de l'énergie en général.

Nous n'avons suggéré rien d'autre qu'un comité consultatif. Nous ne voulons ni office, ni secrétaire, ni fonctionnaire. Nous voulons simplement une ligne de communication ouverte avec le gouvernement qui, nous l'espérons, accueillera nos vues sans parti pris. De notre propre initiative, nous en avons discuté avec des membres de l'industrie du charbon, tant dans l'Est que dans l'Ouest du pays, et nous avons constaté un accord général sur le principe fondamental d'un comité. Nous avons convenu cependant de ne pas pousser plus loin l'organisation de ce comité tant que le gouvernement n'aura pas pris une décision sur l'avenir de l'Office du charbon.

Nous ne constituons pas une grande industrie, comparativement à l'industrie du pétrole et du gaz de notre pays. Il est donc facile de comprendre que, si nous n'avons pas une représentation suffisante et une voix forte à présenter au gouvernement, on nous renverra facilement.

Nous croyons qu'un comité consultatif, composé d'un nombre égal de représentants de l'Est, du Centre et de l'Ouest du Canada, et pouvant soumettre des rapports individuels ou minoritaires lorsqu'il s'agit d'une question qui intéresse une région en particulier, est le seul moyen pour nous de continuer à compter. A notre avis, il est impérieux qu'on établisse ce comité le plus tôt possible.

S'il faut démontrer en pratique l'importance d'avoir une voix au chapitre des décisions du gouvernement, le plus simple est de parler des rapports que nous avons eus avec le gouvernement au cours de l'année dernière.

Le temps ou le papier nous manquerait pour énumérer tous les gens, depuis les ministres jusqu'aux commis, en passant par les ingénieurs, que nous avons vus au gouvernement pour essayer de lutter contre le courant qui veut emporter le charbon. Nous avons là un produit économique. Le gouvernement répète constamment aux contribuables qu'il veut économiser de l'argent. Mais ce message n'a pas encore atteint les gens de la fonction publique.

En voici un exemple:

Les autorités de la fonction publique ont publié un «Guide du personnel» concernant les chaudières; en certains cas, le guide indique qu'il faut deux fois plus d'hommes pour s'occuper d'une chaudière à charbon que d'une chaudière à mazout ou au gaz. Nulle part dans l'industrie on ne rencontre une situation pareille.

Dans un gouvernement dépourvu de parti-pris et intéressé à économiser de l'argent, comment se fait-il qu'une donnée si nettement erronée continue à avoir cours et à influencer le calcul des coûts?

Quand nous avons essayé de connaître les raisons de pareilles décisions, on nous a toujours dit qu'elles avaient été contrôlées et autorisées par un groupe appelé Comité interministériel des combustibles et, par surcroît, on nous a dit que ce comité était présidé par un homme de l'industrie du charbon, c'est à dire un représentant de l'Office fédéral du charbon. Cela, semble-t-il, réglait tous les problèmes. Que peut-il y avoir de mal à vouloir en finir avec l'industrie du charbon si quelqu'un des nôtres préside à son décès?

Il va sans dire que nous nous opposons à cela. Mais nos efforts pour changer la situation équivalent à essayer de monter un canon sur une colline. Dès qu'on s'arrête pour se reposer, il roule en bas.

On nous a sans cesse répété que le problème avec le charbon, ce n'est pas que son prix est trop élevé, c'est qu'il coûte trop cher à utiliser. On nous a dit que si nous pouvions présenter une chaudière économique, on nous donnerait l'occasion de démontrer ses capacités, et l'industrie du charbon s'en porterait mieux.

Messieurs, nous avons présenté une telle chaudière; elle s'appelle VEKOS POWERMASTER. Mais nous avons abouti à une impasse.

• 1605

Malgré nos efforts répétés pour amener le gouvernement à tester la chaudière ou à observer son fonctionnement, et même après avoir offert de défrayer les frais de déplacement d'observateurs du gouvernement qui viendraient voir la chaudière fonctionner dans son milieu naturel, nous n'avons eu que des signes de tête de la part des fonctionnaires qui prennent les décisions.

Nous avons essayé d'endiguer la marée en offrant d'installer cette chaudière dans l'un des bâtiments de chauffage du gouvernement. Nous étions tellement certains de sa valeur que nous avons même offert de gérer complètement l'installation, et de vendre la vapeur au gouvernement. C'est une idée intéressante, mais elle n'a pas abouti.

Nous ne voulons pas importuner le gouvernement au sujet de ces politiques, ni critiquer les fonctionnaires dévoués qui les mettent en pratique. Ce que nous voulons, c'est saisir votre Comité de la difficulté que nous avons à nous maintenir comme industrie forte et rentable au Canada.

Il y a une contradiction fondamentale chez un gouvernement qui dépenserait des milliers de dollars pour expérimenter quelque chose et qui refuserait ensuite, une fois le produit au point, de le considérer.

Il y a quelque chose qui cloche chez un gouvernement qui inflige une blessure mortelle à un organisme gouvernemental en donnant à entendre qu'il va le supprimer, et qui ensuite refuse de porter le coup promptement.

Il y a un problème lorsqu'il faut des réunions interminables, des appels téléphoniques, des télégrammes et des voyages urgents aux bureaux des fonctionnaires pour obtenir des données qui devraient être fournies sans un moment d'hésitation.

Nous avons essayé de rester dans le domaine des généralités de manière que, par l'interrogatoire et le contre-interrogatoire, vous obteniez de plus amples renseignements.

En venant vous présenter nos réfléxions aujourd'hui, notre seul but est de mieux communiquer nos désirs à la population du Canada.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Mott. Ayant entendu ce mémoire, je me demande si les membres seraient disposés à allonger la période de l'interrogatoire. Monsieur Harding.

M. Harding: Monsieur le président, j'ai quelques questions à poser. J'ai écouté M. Mott avec beaucoup d'intérêt et il pourra probablement nous renseigner un peu plus.

Pouvez-vous nous dire combien de charbon le Canada a importé des États-Unis l'an dernier?

M. Mott: Environ 15 millions de tonnes ou à peu près, je crois.

M. Harding: Est-ce plus ou moins que l'année précédente?

M. Mott: Plus.

M. Harding: Et en 1960?

M. Mott: En 1960, il n'y en a pas eu beaucoup.

M. Harding: Nous importons donc plus actuellement que ces dernières années.

M. Mott: Oui, nous importons davantage, mais pour deux raisons fondamentales. La demande est plus forte que l'offre sur le marché mondial du charbon actuellement, parce que de toutes les sources d'énergie, y compris l'énergie nucléaire, c'est la seule dont les réserves connues peuvent durer encore 1,000 ans. Nous avons beaucoup de doutes quant à l'huile, au gaz et à l'énergie nucléaire, mais

nous savons que le charbon est une ressource qui a fait ses preuves. Ce produit se vend si bien sur le marché que la *Steel Company of Canada,* par exemple, qui a besoin de charbon pour produire de l'acier, a acheté des mines en fait. L'*Ontario Hydro* qui prévoit des difficultés, conclut présentement des contrats afin d'assurer son approvisionnement de charbon pour les trente années à venir. Pourquoi en utilise-t-on davantage? Vous savez tout aussi bien que moi que nous consommons plus d'électricité, qu'il en est de même pour l'Hydro-Ontario et que cette augmentation a pour effet d'accroître la production de charbon et d'énergie.

M. Harding: Monsieur le président, en me fondant sur le mémoire, je serais pratiquement porté à croire qu'il y a eu discrimination à l'égard de l'industrie charbonnière des États-Unis; mais nous constatons à présent que les importations de charbon ont accusé une augmentation appréciable. Sont-ce vos compagnies qui importent ce charbon au Canada ou bien y a-t-il d'autres compagnies qui se chargent de l'importer?

M. Mott: Nous importons ce charbon nous-même.

M. Harding: De quelle façon est-il manipulé?

M. Mott: Ce sont nos navires canadiens qui le transportent par le fleuve Saint-Laurent.

M. Harding: N'utilise-t-on pas les quais de déchargement en vrac?

M. Mott: En effet, nous utilisons les quais de déchargement en vrac maintenant, mais la répartition du charbon a été à ce point diminuée que, comme nous disons, nous avons perdu environ 50 p. 100 des quais au cours des vingt dernières années.

M. Harding: En dépit de l'augmentation des importations de charbon.

M. Mott: En effet, car l'augmentation à présent n'est causée que par les aciéries et l'Hydro.

M. Harding: Puis-je poser une autre question à M. Mott? Connaissez-vous les possibilités d'importation de charbon pour les dix ou quinze prochaines années? Avez-vous ces chiffres?

• 1610

M. Mott: Non, je ne peux pas me risquer à prédire de tels chiffres pour les dix ou quinze prochaines années. Je dirai, cependant, monsieur, que de toute évidence la production d'acier augmentera et les aciéries auront besoin de plus de charbon, l'hydro augmentera et, étant donné les difficultés qu'éprouvent les responsables de l'énergie atomique aux États-Unis, il est assez juste de prédire que l'énergie thermoélectrique prendra de l'expansion ici. Cependant, nous allons bientôt faire face à un problème très grave consistant dans la pollution de l'air.

Quand nous avons commencé la première fois à parler de la pollution de l'air les gens ont dit que l'anhydride sulfureux était la substance responsable de tous les dommages, et que si nous nous en débarrassions, nous serions très bien. On commence à comprendre maintenant, spécialement en considérant ce qui se passe en Californie où on ne brûle pas de charbon, ni de mazout, mais seulement du gaz, et où on remarque plus de brouillards enfumés qu'on n'en a jamais constaté, que ce n'est probablement pas le soufre, mais plutôt l'oxide d'azote. Si cela est vrai, et il semble que ce soit possible, on abandonnera le gaz et le mazout une fois de plus pour adopter le charbon. Si cela arrive, nous ne pourrons pas obtenir de charbon à moins que nous établissions des plans à cette fin à présent, car ce produit se vend si bien que nous n'aurons aucune préférence pour l'obtenir.

M. Harding: Monsieur le président, je voudrais revenir une fois de plus à cette question de l'importation. Vous importez du charbon essentiellement à des fins d'énergie.

M. Mott: Non, les responsables de l'énergie importent eux-mêmes leur charbon.

M. Harding: Ils l'importent eux-mêmes. Vous ne tenez pas du tout compte de ce type d'importation dans votre mémoire. J'aimerais faire remarquer à M. Mott que quand les responsables de la Commission de l'énergie ont comparu devant nous, ils anticipaient une augmentation très sensible des importations en provenance des États-Unis, une augmentation fantastique de la quantité dans l'espace de quelques années. Vous vous intéressez plus au charbon destiné à l'industrie, à part les aciéries et ainsi de suite.

M. Mott: Voilà qui est tout à fait juste, monsieur. Ils s'occupent eux-mêmes de leurs importations et nous sommes intéressés à ce dont ils ont besoin.

M. Harding: La période de temps qui m'était allouée est terminée. Je vous remercie.

M. Perrault: Monsieur Mott, j'aimerais vous poser rapidement quelques questions parce que je suis limité par le temps, tout comme les autres membres du Comité.

A la page 2 de votre mémoire, vous mentionnez que le Canada aura besoin prochainement de ressources de charbon faciles d'accès dans la région centrale des États-Unis quand le cycle changera de nouveau. Quelle serait la possibilité de transporter du charbon de façon économique et sur une base concurrentielle, au moyen de trains-blocs, des Maritimes et de l'Ouest canadien? Serait-il possible d'utiliser la technologie de façon à permettre aux mineurs canadiens de profiter des besoins qu'a le marché du centre du Canada dans une

plus grande mesure que ce n'est présentement le cas?

M. Mott: Oh, sans doute, il serait possible d'augmenter sensiblement la production du Cap-Breton. On a déjà fait quelque chose dans ce sens; ils ont là un homme qui a fait partie du *Coal Board* en Angleterre et il a accompli un travail formidable. Cependant, je crois que les mines existantes à cet endroit ne se prêtent pas à un outillage moderne et il faudra ouvrir de nouvelles mines. Je crois savoir qu'on est présentement à ouvrir une nouvelle mine. Mais il y a divers types de charbon. Il s'agit d'un type de charbon se prêtant bien à la cokéfaction, autrement dit très propice à la production d'acier, et je crois que c'est là le domaine qui offre les plus intéressantes possibilités. Il sera possible d'expédier à travers le monde entier du coke extrait à cet endroit.

M. Perrault: Il y a néanmoins dans l'Ouest canadien des ressources considérables de charbon bitumineux.

M. Mott: En effet, il y a à cet endroit du charbon bitumineux du type coke.

M. Perrault: Vous dites cependant que la différence quant à la qualité rendra nécessaire l'importation de charbon en provenance des États-Unis.

M. Mott: Pas nécessairement, mais ce serait plus économique, car l'un n'est situé qu'à 200 milles pendant que l'autre se trouve à 2,000 milles, de plus, le charbon américain donne un meilleur rendement quand il est utilisé pour une chaudière à vapeur industrielle.

M. Perrault: Combien d'hommes sont actuellement employés par les deux organisations dont le mémoire fait mention et, par exemple, combien y en avait-il il y a dix ans? J'aimerais connaître l'importance de la liste de paie au sujet de laquelle nous discutons.

M. Mott: Notre groupe comprend diverses entreprises. Il faudrait que je vérifie ce point. Il y a eu une diminution, mais je ne pourrais pas vous indiquer le nombre exact.

• 1605

M. Perrault: Dans votre mémoire, vous exposez un certain nombre de raisons des difficultés auxquelles l'industrie fait face. A la page 3, vous dites que les mesures prises par le gouvernement ont contribué à la fermeture au cours des vingt dernières années, de 50 p. 100 des quais de charbon établis sur les Grands lacs. Mais, la saleté que comporte ce combustible ne constitue-t-elle pas une des raisons pour lesquelles plusieurs industries l'ont abandonné? Et à ce sujet, pouvez-vous prétendre qu'il y a au Canada une opération de chargement qui soit vraiment propre? Si oui, j'aimerais savoir à quel endroit cela se fait.

M. Mott: Vous avez soulevé un point extrêmement important. En outre, les Canadiens tout comme les Américains ont eu tendance à tirer de l'arrière à cet égard. Il n'y a pas de vraies raisons pour qu'un feu alimenté ne puisse pas être tout aussi propre et tout aussi net qu'un feu alimenté au mazout ou au gaz. Comme question de fait, c'est possible. Avec ce Vokos Powermaster dont nous parlons, vous ne pourriez pas dire quel combustible nous utilisons à moins d'être habitué dans une chaufferie.

M. Perrault: Ce que je voulais essayer de dire, c'est que le gouvernement a été blâmé pour certains problèmes qu'éprouvent les industries, bien que la situation de concurrence est assurément de beaucoup différente de ce qu'elle était il y a vingt ans, à cause de l'avènement du gaz naturel et de quelques autres combustibles de même nature.

M. Mott: C'est une question d'économie. Le gaz naturel est beaucoup plus coûteux.

M. Perrault: C'est possible, mais il comporte d'autres avantages qui compensent. Cependant, la question que j'ai posée concerne le chargement de charbon. Il s'agit d'une question importante pour les gens de la circonscription que je représente, pour ma région assurément, présentement. On songe à un nouvel emplacement de chargement en vrac pour le charbon à moins d'un mille d'une région habitée, et on se demande si oui ou non le chargement de ce charbon produira une poussière qui adhèrera aux demeures avoisinantes.

M. Mott: Il ne devrait pas y avoir de poussière si le travail se fait de la bonne façon.

M. Perrault: Merci, monsieur le président. Je reviendrai à la charge plus tard.

Le président: Quand je prends le marteau, ce n'est pas dans le but de vous interrompre à un «et» ou à un «mais»; vous pouvez terminer votre question. Mais j'aimerais que chaque député observe l'ordre et n'aborde pas de nouvelles questions. Monsieur Downey.

M. Downey: Monsieur Mott, je suppose qu'une des raisons pour lesquelles on utilise le gaz et le mazout de préférence au charbon tient probablement à la facilité de transporter ces combustibles dans des pipe-lines, et je me demandais si l'industrie avait elle-même procédé à une étude quelconque concernant la possibilité de construire des pipe-lines qui permettraient de transporter des corps solides.

M. Mott: Nous avons transporté du charbon dans un pipe-line sur une distance de 125 milles. Dès que nous avons fait cela, les entreprises de chemin de fer ont diminué leur prix de façon à le rendre inférieur à ce qu'il nous en coûte pour transporter ces substances

par pipe-lines. Nous avons donc recommencé à utiliser les trains-blocs.

M. Downey: Utilisiez-vous des agglomérés?

M. Mott: Non, nous utilisions tout simplement un train n'effectuant aucun arrêt. On transporte des solides fluidifiés dans les pipe-lines.

M. Downey: Je vois. On a effectué des recherches passablement concurrentes qui permettraient de croire alors que le problème posé par la pollution n'est pas plus grave quand on utilise du charbon que quand on utilise d'autres produits.

M. Mott: Deux des pays du monde qui éprouvent les plus sérieux problèmes de pollution sont l'Angleterre et l'Allemagne. L'appareil dont nous parlons brûle du charbon et également des déchets. Il peut brûler de la sciure tout aussi bien que du charbon. Comme question de fait, à un certain endroit, on brûle de la fiente de poulet en même temps que du charbon. Cet appareil satisfait à toutes les exigences tant en Angleterre qu'en Allemagne, et ce sont les deux pays du monde où les lois concernant la pollution de l'air sont les plus sévères.

M. Downey: Procède-t-on à des expériences quelconques présentement? Sait-on quelque chose actuellement?

M. Mott: Pas au Canada. J'avais espéré que le ministère des Travaux publics procéderait à une expérience, mais je n'ai pas réussi à susciter le moindre enthousiasme de la part de la direction de ce ministère. Je pense que nous procéderons à une expérience dans une installation où on utilise de la sciure tout aussi bien que du charbon, dans une proportion de 50 p. 100 de chaque combustible. Vous voyez, on utilise la sciure comme un déchet et on en obtient de la chaleur.

M. Downey: Je remarque qu'en Alberta on a mis au point un projet grâce auquel nous allons exporter du charbon au Japon. Qu'envisagez-vous pour l'avenir à l'égard des exportations?

M. Mott: De l'Ouest canadien? C'est une opinion strictement personnelle, car en fait je ne suis pas en contact avec les producteurs de l'Ouest canadien. Je dirais que je ne pense pas qu'ils atteindront leur quota l'an prochain.

L'exploitation d'une mine de charbon n'est pas la chose la plus facile au monde. Je crois, cependant, que d'ici deux ou trois ans, ils exporteront peut-être quinze, seize ou dix-sept millions de tonnes par année.

M. Downey: Prévoyez-vous une expansion à cet égard?

M. Mott: Le Japon achetait du charbon de l'Australie, mais les Australiens n'ont pas satisfait aux conditions concernant les livraisons. Le Japon achetait également du charbon des États-Unis, et ils n'ont pas été satisfaits quant aux livraisons. Le Canada est le troisième pays, et nous devrions profiter de l'expérience des deux autres et organiser notre production en conséquence.

M. Downey: Je comprends.

M. Mott: Si nous y parvenons, nous ferons des affaires d'or durant longtemps.

M. Downey: Merci, monsieur le président.

M. Orange: Monsieur le président, ce mémoire contient deux ou trois choses au sujet desquelles j'aimerais faire quelques remarques.

J'aimerais avoir une confirmation quelconque de la déclaration faite à la page 3 à l'effet que le mazout importé par le Canada du Vénézuéla est payé en dollars américains. Je doute qu'il en soit ainsi. Je pense que c'est simplifier à l'extrême l'aspect économique de la situation. Je me demande sur quoi se fonde cette déclaration.

La seconde déclaration qui m'intéresse figure à la page 4, où on indique qu'une fois que le charbon a disparu d'une région du marché, le prix des autres combustibles dans cette même région est accru. Je mettrais en doute cette affirmation, car je sais la concurrence qui existe entre les entreprises qui vendent des combustibles. Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet, monsieur?

M. Mott: En effet, nous avons sûrement quelque chose à dire sur ce dernier point. N'oubliez pas, quand vous convertissez une chaudière ou une installation de chauffage au charbon de façon à utiliser du mazout ou du gaz—il s'agit ordinairement d'un système d'appoint au mazout ou au gaz—il est impossible de reconvertir ou d'utiliser de nouveau du charbon sans faire des dépenses considérables. Quand les transformations nécessaires sont terminées et qu'un premier contrat de combustible est conclu que ce soit du mazout ou du gaz, pour «X» années, les prix augmentent, alors que le prix du charbon demeure stable. Nous avons remarqué que cela se produit assez souvent, monsieur.

• 1625

M. Orange: La seule remarque que je veux faire à ce sujet c'est qu'après avoir abandonné le charbon pour le mazout, mes dépenses pour une installation passablement considérable ont été réduites. Cependant, c'est une coïncidence.

M. Mott: C'est tout à fait juste, mais n'oubliez pas que vous utilisiez peut-être un appareil de chauffage au charbon, qui datait de quarante ans, que vous avez remplacé par un appareil au mazout entièrement neuf. J'oserais dire que vos factures de mazout sont moins élevées.

M. Orange: En fait, nous avons tout simplement installé un brûleur à mazout dans le poêle à charbon. Cependant, il semble qu'en fait notre inquiétude provient surtout de l'incertitude de l'Office fédéral du charbon.

M. Mott: C'est là un facteur, en effet.

M. Orange: Vous mentionnez que vous avez eu des entretiens avec le gouvernement au sujet de l'Office du charbon, et vous dites en fait que si on devait abolir l'Office du charbon, vous voudriez que la décision soit prise rapidement. Espériez-vous que l'abolition de l'Office du charbon, qui subsiste encore, vous permettrait d'établir des meilleurs rapports avec la Direction de l'énergie au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources?

M. Mott: Oui, monsieur.

M. Orange: Votre association est-elle entrée en communication avec les responsables des recherches sur le pétrole au sein du ministère?

M. Mott: Oui. Nous travaillons en étroite collaboration avec eux.

M. Orange: Ont-ils procédé à une analyse technique de ce Vekos Powermaster?

M. Mott: Non, ils travaillaient à leur propre projet.

M. Orange: Leur avez-vous demandé de faire cela?

M. Mott: Non. Ils savent que nous avons mis au point cet appareil, et que nous allons bientôt le mettre sur le marché; c'est probablement la raison pour laquelle ils n'ont pas agi. Mais ils n'ont pas fait cela plus tôt parce qu'ils travaillaient à leur propre projet. Je dois dire qu'ils viennent tout juste de terminer leurs travaux de mise au point et je ne peux pas les blâmer de ne pas abandonner leurs expériences qu'ils veulent parachever et mettre ensuite l'appareil en production.

M. Orange: Ayant mis au point cet appareil spécial, avez-vous demandé au gouvernement fédéral ou au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources d'en faire une évaluation?

M. Mott: Oui, comme question de fait on nous a dit qu'on devrait peut-être envoyer un homme en Angleterre où quelques appareils de ce genre sont en service. On n'a rien fait de plus.

M. Orange: Depuis combien de temps cela dure-t-il?

M. Mott: Trois mois.

M. Orange: Depuis combien de temps ce Powermaster s'est-il révélé un appareil économique?

M. Mott: Le premier a été fabriqué et mis sur le marché il y a dix ans.

M. Orange: Et vous ne leur en avez parlé qu'il y a trois mois.

M. Mott: Nous avons fait nos travaux de développement et nous avons finalement constaté qu'ils avaient réussi ce à quoi nous travaillions. Nous avons donc vérifié avec eux, et ils ont fabriqué exactement ce que nous étions prêts à fabriquer. Ils étaient en avance sur nous.

M. Orange: Est-ce que l'Office du charbon est au courant de l'existance de ce Vekos Powermaster?

M. Mott: On leur en a parlé.

M. Orange: Savez-vous si cet organisme est intervenu en votre nom auprès du ministère?

M. Mott: Pas au sujet de cet appareil, non.

M. Orange: Est-ce que vous le leur avez déjà demandé?

M. Mott: Oui, je suis allé voir les directeurs de l'Office du charbon et je leur ai dit que j'aimerais qu'ils essaient l'un de ces appareils, à cause de sa capacité, et pour en faire la preuve, mais jusqu'ici rien n'a été fait.

M. Orange: Merci.

M. Comeau: Monsieur Mott, vous avez dit que nous avons suffisamment de charbon pour 1,000 ans à venir. Voulez-vous parler du charbon canadien?

M. Mott: Non, je veux parler du charbon qui se trouve sur tout le continent.

M. Comeau: Comment évalueriez-vous les ressources du Canada en charbon?

• 1630

M. Mott: Eh bien, les réserves canadiennes de charbon qui sont connues ne sont pas aussi considérables que celles des États-Unis. C'est à peu près tout ce que je peux dire sur ce point avec une certaine assurance, monsieur.

M. Comeau: Vous avez déclaré il y a un moment que la raison pour laquelle nous importons du charbon en provenance des États-Unis tient à l'économie du transport. Avez-vous déjà suggéré au gouvernement des moyens de développer le marché canadien en transportant du charbon de la Nouvelle-Écosse et de l'Alberta vers le centre du Canada, étant donné que le gouvernement est probablement plus intéressé à ce charbon qu'aux importations de charbon en provenance des États-Unis?

M. Mott: Oh, oui, le gouvernement s'intéresse passablement au charbon en provenance du Cap-Breton, monsieur, car si les mines sont fermées à cet endroit, on ne saura que faire de ces mineurs. Mais, quand vous parlez de l'aspect économique d'un tel projet, n'oubliez pas qu'il est possible de livrer du charbon au consommateur en Ontario à peu près au même prix que ce qu'il en coûte pour prendre le charbon au fond d'une mine du Cap-Breton et l'apporter à la surface. Aux États-Unis, la production par homme-jour

atteint 40 tonnes dans certains cas, alors qu'il fallait être chanceux jusqu'ici pour qu'un homme-jour donne 7 tonnes au Cap Breton.

M. Comeau: Quelle est la raison de cette différence de rendement?

M. Mott: Il ne s'agit pas de mines modernes et, étant donné la manière dont leur exploitation a été entreprise à l'origine, il est très difficile de les moderniser.

M. Comeau: D'accord, mais ne serait-il pas possible d'y apporter des améliorations?

M. Mott: On m'a laissé entendre, monsieur, que plutôt que d'améliorer l'ancienne exploitation, on y met en valeur de nouvelles mines dans l'espoir d'accroître la production. Au lieu de prendre mes paroles pour acquis, je crois que vous feriez mieux tout de même de consulter, par exemple, M. Blackmore, vice-président de Devco chargé de l'exploitation minière. Il serait en mesure de vous donner une idée exacte des projets.

M. Comeau: Avez-vous jamais pensé, ou conseillé au gouvernement, de prendre de nouvelles mesures ou de nouvelles méthodes de transport du charbon du Cap-Breton, ou maintenant, de l'Alberta jusqu'au marché central?

M. Mott: Le meilleur moyen de transport est le train-bloc, et la distance est considérable pour ce genre de train. Un train-bloc ne s'arrête pas, et il s'agit d'un voyage extrêmement long pour un convoi de ce genre, monsieur. Encore une fois, nous avons procédé à des importations de charbon du Cap-Breton et avons essayé de l'employer durant une année; nous n'avons réussi qu'à mettre hors de service presque toutes les chaudières de la région métropolitaine de Toronto, car elles ne sont pas conçues pour consommer le charbon du Cap-Breton. Nous avons fait face à des ennuis. Il y a charbon et charbon, monsieur, de différentes qualités.

M. Comeau: En effet.

M. Mott: Je suppose que vous utilisez du mazout canadien chez vous. Si quelqu'un alimentait votre fournaise au fuel de soute "C", elle ne fonctionnerait pas. La même chose s'applique au charbon, et il est nécessaire d'utiliser la catégorie voulue.

M. Comeau: Je crois comprendre que de nouvelles techniques ont résolu certains problèmes, et qu'il est possible d'extraire une partie du soufre.

M. Mott: Oui, la houille du Cap-Breton possède une forte teneur de soufre.

M. Comeau: C'est exact, mais il est également important de mettre les ressources canadiennes en valeur.

M. Mott: Je crois que nous y parviendrons. Je suis sûr qu'avec les méthodes adoptées là-bas, nous serons en mesure d'exporter de la houille cokéfiante en quantité relativement importante, car il va y avoir une forte demande de ce produit, et je crois que nous pouvons y répondre. Cependant, je ne crois pas qu'il sera transporté par ici. Je pense qu'il sera expédié par bateau, car il s'agit du moyen de transport le plus économique. Nous vendrons probablement cette houille en Europe ou sur la côte de l'Atlantique. C'est mon opinion, mais je n'en suis pas certain.

M. Comeau: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Monsieur Sullivan?

M. Sullivan: Monsieur le président, j'avais trois questions à poser et elles ont toutes trois reçu une réponse.

Le président: Monsieur Aiken?

M. Aiken: Je suis plus ou moins dans le même cas, monsieur le président; j'ai cependant une question à poser à la suite de l'interrogatoire de M. Comeau.

Est-ce que vos associations sont fondamentalement des importateurs de charbon, monsieur Mott?

M. Mott: C'est exact.

M. Aiken: Est-ce là la raison d'être de votre organisme, ou avez-vous quelque autre raison de ne vous occuper que de la houille des États-Unis?

M. Mott: Il s'agit purement d'une question d'économique, monsieur. Le charbon américain livré au Canada central représente le combustible le plus économique qui puisse s'acheter et être employé, qu'il s'agisse du gaz, du pétrole ou de l'énergie nucléaire.

M. Aiken: Je crois que cela a été bien établi lors de la comparution des représentants de l'Office fédéral du charbon, car ils ont alors signalé que le charbon pourrait être tout aussi bien importé de quelques centaines de milles que des Maritimes. Je voudrais cependant savoir ceci: Est-ce que vos intérêts sont uniquement orientés vers les charbon américain, ou est-ce que vos installations de stockage pourraient servir à la houille du Cap-Breton si cette dernière y était amenée?

M. Mott: Nous l'avons acceptée à une occasion, monsieur, alors que les subventions étaient en vigueur et que le gouvernement se chargeait de la différence du coût entre le charbon du Cap-Breton et celui des États-Unis. Nous avions un volume de houille considérable dans le centre du Canada. Nous avons essayé d'accueillir tous les arrivages, mais, comme je le disais, nous avons enrayé presque toutes les chaudières qui en brûlaient et

• 1635

nous avons finalement dû le répartir en petites quantités pour nous en débarrasser.

M. Aiken: En d'autres mots, vous êtes en affaires et l'importation de charbon américain est à l'heure actuelle le moyen le moins coûteux et le plus simple de réaliser des bénéfices.

M. Mott: Si nous pouvions importer le charbon du Cap-Breton à un prix favorisant la concurrence et si nous pouvions l'utiliser, nous le ferions certainement venir.

M. Aiken: Votre mémoire amène une autre question. Il me semble que vous avez l'impression qu'étant donné que vous êtes dans le commerce d'importation du charbon, vous ne bénéficiez pas autant que d'autres des bonnes grâces du gouvernement. Est-ce exact?

M. Mott: En effet.

M. Aiken: Et vous aimeriez que votre voix soit mieux entendue par l'entremise de quelque organisme qui devrait, selon vous, s'occuper du charbon comme combustible et non pas uniquement de la houille canadienne?

M. Mott: C'est cela.

M. Aiken: Croyez-vous que les rapports directs avec le ministère seraient améliorés si vous vous occupiez d'autre chose que de l'importation de charbon?

M. Mott: Non pas avec le ministère, monsieur; ce n'est pas cela que je veux dire. Je voulais laisser entrendre, même si je ne l'ai pas dit implicitement, que l'Office fédéral du charbon était uniquement intéressé aux subventions et que nous étions de par le fait tenus à l'écart; je n'en dirais cependant pas autant du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Non, je ne voudrais certainement pas vous laisser entendre cela.

M. Aiken: Vous croyez donc que la situation serait meilleure?

M. Mott: Très certainement. En parlant d'économique, il y a un point que je voudrais soulever. Bien qu'il m'ait été impossible d'obtenir tous les renseignements voulus jusqu'à présent, j'ai l'impression que le volume de charbon américain utilisé au Canada pourrait être beaucoup plus élevé que le volume de mazout canadien provenant de la côte Atlantique, car, ne l'oubliez pas, nous utilisons tous les résidus canadiens.

M. Aiken: Dans votre lettre au président, vous avez mentionné l'emploi continuel de la houille pour la défense et autres entreprises gouvernementales. Croyez-vous que l'utilisation de ces combustibles est véritablement réduite?

M. Mott: Cela ne fait aucun doute, notamment en raison de l'augmentation de personnel. Il n'y a qu'une raison pour laquelle un appareil fonctionnant au charbon serait converti pour utiliser un autre combustible: l'économie réalisée. Si vous employez 21 personnes pour chauffer au charbon et réduisez le personnel à 11 pour le mazout, le charbon est défavorisé. Ce n'est pas le cas dans l'industrie; cette dernière n'a que faire de 21 personnes affectées au charbon quand elle n'en emploie que 11 pour le mazout.

M. Aiken: Est-il également prouvé que dans certains édifices de l'État, soit, par exemple, les bureaux de poste et les édifices publics en général, les systèmes de chauffage sont convertis?

M. Mott: Je crois que cette conversion a déjà été effectuée dans tous les petits édifices.

M. Aiken: N'importez-vous et ne vendez-vous que de l'anthracite?

M. Mott: Non, de la houille bitumineuse, du charbon gras. L'anthracite est pratiquement une chose du passé.

M. Aiken: Je veux parler d'un cas précis où le charbon était utilisé dans un édifice public et où des plaintes avaient été formulées au sujet des résidus. Y a-t-il une façon d'éliminer la fumée qui sort des cheminées?

M. Mott: Oui, il y en a une. Avec l'air qui nous entoure, vous pouvez brûler du charbon à 100 p. 100, du charbon à 50 p. 100 et du bois à 50 p. 100 ou, comme je le disais, vous pouvez brûler de la fiente, et aucune fumée ne sortira de la cheminée.

M. Aiken: Voulez-vous parler du chargeur mécanique ou de quelque autre chose?

M. Mott: Il s'agit de l'ensemble de la chaudière.

M. Aiken: Il s'agit de toute la chaudière; je vous remercie.

Le président: Monsieur Chappell?

M. Chappell: Monsieur Mott, pourriez-vous élaborer davantage votre denière réponse à l'effet que ce nouveau système ne produit aucune fumée?

M. Mott: Je dirais ceci, si je puis reprendre ce que j'ai dit précédemment: Les deux pays qui possèdent les lois les plus rigides en matière de lutte contre la fumée sont le Royaume-Uni et l'Allemagne; ces appareils fonctionnent conformément aux normes établies.

M. Chappell: Il y a donc une certaine émission de fumée?

• 1640

M. Mott: De toute évidence, je ne dirais pas qu'aucune partie de la combustion ne s'échappe, mais, cependant, pas assez pour que les critiques les plus sévères...

M. Chappell: Comment se compare-t-elle par rapport à la pollution produite par le gaz et le mazout?

M. Mott: Si vous parlez du fuel de soute «C», huile lourde utilisée dans la plupart des fournaises à haut rendement, le problème de pollution de l'air est très grave à l'heure actuelle.

M. Chappell: Pire que le vôtre, plus grave que celui du charbon?

M. Mott: Certainement.

M. Chappell: Donc, avec un certain genre de charbon dans ce nouvel appareil, vous prétendez que le danger de pollution est moindre qu'avec une certaine qualité de mazout? Et en ce qui a trait au gaz?

M. Mott: Si nous parlons du rapport actuel, je dirais qu'il est le même qu'avec le gaz; cependant, comme je le disais auparavant, j'ai l'impression que les lois futures régissant la pollution vont toucher non pas le produit visible de la combustion, mais bien le produit invisible. S'il en est ainsi, notre appareil va être avantagé par rapport au gaz, mais si nous parlons du produit visible, notre position va être pratiquement analogue à celle du gaz actuellement.

M. Chappell: A peu près la même. Diriez-vous que lorsque nous allons procéder à la détection de matières invisibles à l'heure actuelle, soit de matières polluantes qui nous intéresseront dans l'avenir, vous serez dans une meilleure position?

M. Mott: J'ai l'impression que oui, notamment en raison des caractéristiques inhérentes du combustible. Ce produit est plutôt curieux; je ne crois pas que bien des gens sachent, par exemple, qu'en raison des caractéristiques inhérentes du mazout, du gaz et du charbon, lorsque ces combustibles sont brûlés adéquatement, le moins efficace est le gaz, suivi du mazout et du plus efficace, le charbon.

M. Chappell: Existe-t-il quelque revue scientifique pour supporter l'opinion que le charbon est plus efficace que les deux autres combustibles?

M. Mott: Je vous conseillerais d'entrer en rapport avec M. Earl Mitchell, du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources; je crois qu'il corroborera cette opinion, car il est votre expert en la matière.

M. Chappell: Est-ce que l'Ontario produit du charbon à l'heure actuelle?

M. Mott: Pas à ma connaissance. Il existe certains gisements de charbon au voisinage de la baie James, mais il est d'une qualité extrêmement pauvre et je ne crois pas qu'il soit exploité.

M. Chappell: Croyez-vous que ces gisements aient quelque avenir?

M. Mott: Le seul débouché que je puisse voir, et il s'agit encore ici d'une opinion personnelle, pourrait se matérialiser lorsque la demande en énergie deviendra encore plus pressante qu'à l'heure actuelle; il est alors dans le domaine des choses possibles qu'une centrale thermique soit construite sur place à la baie James, et que le courant soit ensuite transporté par lignes.

M. Chappell: Est-ce que les réserves américaines, c'est-à-dire celles qui sont proches de nous, présentent un avantage sur la totalité du charbon canadien, soit le charbon provenant de l'Ouest et de l'Est, ou sur seulement certaines catégories?

M. Mott: Il présente un avantage sur tout le charbon que j'ai vu, tant de l'Ouest que de l'Est, si on s'en sert pour traiter le minerai.

M. Chappell: Pour traiter le minerai?

M. Mott: L'utilisation qu'en fait l'Ontario.

M. Chappell: Oh, en ce qui a trait à notre utilisation; je vous remercie.

M. Mott: Par exemple, le charbon américain que nous importons ici serait absolument —non pas inutile, mais ne serait certainement pas aussi bon que notre propre houille cokéfiante canadienne.

M. Chappell: Nous possédons la meilleure houille cokéfiante.

M. Mott: Non pas la meilleure, mais elle est supérieure à celle que nous importons des États-Unis; cette dernière n'est pas d'aussi bonne qualité que la nôtre.

M. Chappell: D'où provient-elle?

M. Mott: La houille cokéfiante?

M. Chappell: Oui.

M. Mott: Tout le charbon exporté au Japon est de la houille cokéfiante.

M. Chappell: Elle provient de l'Alberta.

M. Mott: En effet, et le charbon du Cap-Breton est également de la houille cokéfiante.

M. Chappell: Je vois. Quel est le coût de transport du charbon de l'Alberta jusqu'à Toronto? Pouvez-vous me donner une idée approximative de ce qu'il en coûte par train-bloc?

M. Mott: Je ne pourrais pas vous le dire, monsieur. Je n'en ai pas la moindre idée, et je ne me souviens pas d'avoir vu une évaluation à ce sujet. Je ne crois pas que personne soit intéressé à le calculer; je pense que cela est hors de question. Je ne pourrais cependant pas répondre à votre question; il ne s'agit là que de mon opinion.

M. Chappell: Je vous remercie.

Le président: Nous avons épuisé la liste de noms que j'ai devant moi pour le moment. Je remarque que M. Harding désire entamer le deuxième tour de questions. Quelqu'un désire-t-il poursuivre la premier tour? Très bien, je vous cède la parole, monsieur Harding.

• 1645

M. Harding: J'ai quelques autres questions à poser, monsieur le président.

Le président: Je suppose que nous respecterons la limite des cinq minutes pour le second tour?

Des voix: C'est entendu.

M. Harding: Je remarque qu'en page 3, quelqu'un en a d'ailleurs fait mention précédemment, M. Mott a indiqué que le fuel résiduaire de l'Est du Canada devait être payé en dollars américains. Est-ce que le charbon importé au Canada des États-Unis est payé en dollars américains ou canadiens?

M. Mott: En dollars américains. Mais, comme je le dis, si vous pouviez obtenir toutes les données nécessaires que je n'ai pu me procurer, je serais surpris que le volume canadien de ce charbon ne soit pas supérieur au volume canadien de mazout.

M. Harding: En page 3, proposez-vous qu'au lieu d'importer du charbon des Maritimes en Ontario il devrait être conservé dans les Maritimes et bénéficier de subventions afin de concurrencer le mazout?

M. Mott: Non, je m'excuse, mais je n'ai pas été jusqu'à dire cela. J'ai déclaré que j'étais surpris de voir qu'au lieu de subventionner un transport à courte distance jusqu'au Québec et aux provinces maritimes, ces marchés sont totalement oubliés au profit de l'Ontario, pour lequel de plus fortes subventions doivent être versées en raison de frais de transport plus élevés. Pourquoi cette politique serait-elle en vigueur, si ce n'est pour contrecarrer le charbon américain?

M. Harding: En page, je remarque la déclaration suivante:

> Cela semble une discrimination flagrante à l'endroit de notre proche voisin, en faveur d'autres pays plus lointains et politiquement instables.

Vous pensez aux importations de pétrole du Vénézuela, du Moyen-Orient et ainsi de suite.

M. Mott: Certainement, vous pouvez importer du pétrole du Vénézuela ou du Moyen-Orient.

M. Harding: Comment se peut-il qu'il y ait une grave discrimination envers les États-Unis au sujet des importations de charbon, alors que nos importations de charbon augmentent considérablement chaque année?

M. Mott: Mais cette subvention a débuté lorsque notre charbon périclitait sur le marché. Il ne fait que commencer à remonter la pente.

M. Harding: Mais il a commencé à la remonter depuis les huit ou dix dernières années, tout au moins depuis 1961.

M. Mott: Oui, cela a commencé en 1961 ou 1962, mais cette subvention a débuté durant les années 1940.

M. Harding: Mais comment cela peut-il être de la discrimination? Je suppose que ce charbon venant des États-Unis, de quelque 200 milles de distance, qu'il soit importé par vos sociétés, par les sociétés de production énergétique ou par les aciéries, provient de la même région générale, et j'avance qu'il ne s'agit certes pas de discrimination flagrante du fait même qu'il y a une augmentation des importations au Canada.

M. Mott: J'utilise le terme relatif en comparant les États-Unis et les autres pays plus éloignés, et le fait pur et simple qu'ils n'ont pas essayé de vendre ce charbon là où le pétrole arrivait du Moyen-Orient. Au lieu de cela, ils ont fait un saut par-dessus et ne l'ont vendu que là où le charbon américain était importé. A mon avis, il s'agissait là de discrimination.

M. Harding: Je vois. J'aimerais maintenant revenir à la page 1 encore une fois. On y retrouve plusieurs déclarations, monsieur le président, et j'espère que M. Mott ne nous en voudra pas d'en discuter. Je crois que nous devrions vous les signaler. Il y a tout d'abord le passage dans lequel vous parlez du *Bituminous Coal Institute of Canada* et de la *Canadian Commercial Coal Dock Operators Association* et ainsi de suite, à la suite de quoi vous déclarez:

> On est en train de les écarter inutilement et sans réfléchir, poussé par une vague d'optimisme centrée autour du mythe que le Canada possède en abondance d'autres combustibles fossiles ou nucléaires qui dureront une éternité.

Je vous ferai remarquer que les combustibles que possède le Canada, y compris les combustibles nucléaires et fossiles, ne sont certes pas un mythe. Nous avons au Canada de fantastiques réserves de charbon, et je vous ferai remarquer également qu'à la lumière des réalisations actuelles dans le domaine de l'électricité ou de la production d'énergie nucléaire, le pays est promis à un avenir brillant.

M. Mott: C'est exact, mais dans un avenir lointain, monsieur. Vous remarquerez qu'aux États-Unis, la mise en chantier de nouvelles

centrales nucléaires a cessé. En premier lieu, les centrales nucléaires que nous possédons à l'heure actuelle n'utilisent que 1 p. 100 du potentiel énergétique du combustible. Les 99 p. 100 restants sont jetés au rebut.

• 1650

M. Harding: Monsieur le président, puis-je revenir sur ce sujet? M. Mott a dit que ces centrales nucléaires périclitaient. Ce n'est pas ce que l'on m'a dit, ni ce que l'on a déclaré au Comité. Les centrales nucléaires n'en sont qu'à leurs débuts...

M. Mott: Oh, elles ne sont qu'à leurs débuts, c'est vrai.

M. Harding: ...et l'on en construira d'autres je pense, rapidement, partout, au Canada et aux États-Unis, et dans tous les pays du monde.

Le président: Y aurait-il quelqu'un d'autre qui voudrait prendre la parole?

M. Harding: M. Mott a peut-être quelques renseignements à ce sujet.

Le président: Sinon, je laisserai continuer M. Harding.

M. Aiken: Je propose que nous obtenions une réponse à cette question.

M. Mott: J'ai ici un graphique dressé par la Commission de l'énergie atomique des États-Unis. Je ne sais pas si M. Virr le possède ou non. Vous verrez où cela commence. La ligne pointillée représente le combustible nucléaire et la ligne pleine les combustibles fossiles, soit le pétrole, le gaz et le charbon. Vous verrez que l'utilisation des combustibles fossiles a baissé rapidement devant l'enthousiasme des années 1965-1966, mais depuis, cette ruée vers les combustibles nucléaires a subi un fléchissement assez marqué. Cependant, n'oubliez pas qu'il nous faut trouver, et nous ne le savons pas encore, comment construire un surrégénérateur. Lorsque nous le saurons, l'affaire sera réglée.

M. Harding: Monsieur le président, j'ai épuisé le temps qui m'était accordé, mais j'aimerais revenir sur ce sujet un peu plus tard.

Le président: Je ne voulais pas vous interrompre au milieu de votre déclaration. Je disais seulement que si personne ne désirait prendre la parole je vous la laisserais pour quelques minutes jusqu'à ce que vous en ayez terminé avec vos questions. Quelqu'un aurait-il des questions?

M. Harding: J'aimerais continuer.

Le président: C'est bien.

M. Harding: Je ne suis pas un expert en énergie nucléaire, mais il n'y a pas très longtemps notre comité s'est rendu à Chalk River, et M. Lewis, qui est un scientifique de réputation internationale en énergie nucléaire, nous a entretenus des innovations en ce domaine. Il n'y a pas de doute qu'avec les centrales nucléaires qui fonctionnent actuellement, et l'on est à en construire quelques-unes en Ontario, le coût de l'énergie baisse de façon fantastique. M. Lewis nous a dit que, dans quelques années, grâce aux progrès qui s'annoncent, nous pourrons réduire le coût de l'énergie à moins de deux mills, et nulle part au pays en ce moment peut-on rivaliser avec ce taux.

M. Mott: Oui. Avec le temps, nous le pourrons, monsieur, mais je crois que c'est une question de temps. Par exemple, j'ai essayé, aux États-Unis et au Canada, de trouver le coût réel des centrales existantes qui fonctionnent. A ma connaissance les coûts n'ont jamais été publiés et personne ne vous donnera de renseignements sur le coût d'une centrale nucléaire. Je ne veux pas parler du coût estimatif, mais du coût réel. De fait, si vous lisiez quelques-unes des observations caustiques que le vice-président de *California Edison* a faites au sujet des coûts, vous seriez surpris.

M. Harding: Monsieur le président, je regrette de ne pas avoir apporté mon dossier sur l'énergie atomique. J'aurais pu vous citer quelques-uns de ces coûts. Ils ne sont pas de moi, ils proviennent...

M. Mott: Sont-ce des coûts estimatifs ou des coûts réels?

M. Harding: Des coûts réels.

M. Mott: J'aimerais les connaître.

M. Harding: Ils sont relatifs aux centrales qui sont en activité et à l'énergie qu'elles produisent.

M. Mott: J'aimerais les connaître, parce que mes associés, aux États-Unis, cherchent à savoir quels sont les coûts ici d'une centrale active, et ils en sont encore à les supputer. Ce serait très, très intéressant.

M. Harding: Ce sont des coûts qui proviennent du réseau de l'Hydro-Ontario.

M. Mott: La seule centrale que la société possède est celle de Douglas.

M. Harding: Elle en a d'autres qui entreront en service.

M. Mott: Je sais que là, la société a fait face à des dépenses supplémentaires.

M. Harding: Monsieur le président, j'aimerais aussi poser la question suivante à M. Mott: voulez-vous laisser entendre au Comité que les centrales thermiques qui utilisent la houille peuvent produire l'énergie électrique à meilleur marché que les centrales nucléaires ou...

M. Mott: En ce moment, oui. C'est la situation aux États-Unis, sûrement.

M. Harding: Avez-vous ces données avec vous, aujourd'hui?

M. Mott: Non, mais je peux les avoir.

M. Harding: Pourriez-vous permettre au Comité d'avoir copie de...

• 1655

M. Mott: Je peux vous obtenir une copie d'un discours prononcé par quelqu'un de compétent aux États-Unis qui expose comment on calcule les coûts et à quoi on est arrivé.

M. Harding: Nous aimerions les connaître au Canada.

M. Mott: Oui, sûrement.

M. Harding: Nous en avons un certain nombre ici au Canada.

M. Mott: Je serais heureux de vous les faire parvenir.

M. Harding: Monsieur le président, je ne voudrais pas abuser. D'autres membres du Comité ont des questions à poser.

Le président: Je vous remercie, monsieur Harding. Je dois dire que la collaboration que m'ont accordée aujourd'hui les membres du Comité m'a beaucoup aidé. Je préfère que ce soit ainsi que d'avoir à me battre contre le temps. Monsieur Chappell.

M. Chappell: Je n'ai qu'une question. J'aimerais vous entendre parler de la lutte que vous livrez contre la pollution. Je voudrais savoir comment vous réussissez à manutentionner le charbon proprement. Utilisez-vous une trémie scellée?

M. Mott: Oui, monsieur; il est pompé de façon pneumatique.

M. Chappell: C'est un peu comme le pétrole dans un réservoir. Un grand réservoir renferme le charbon et il se rend directement de cette trémie au brûleur.

M. Mott: C'est exact.

Le président: Je vous remercie, monsieur Chappell.

M. Mott: Ce nouvel appareil ne comporte aucune pièce mobile. Aucune réparation n'a été effectuée sur ces appareils depuis leur construction, et le premier a été construit il y a plus de dix ans. Je serai heureux de distribuer des copies de cet exposé à qui en voudra.

Le président: M. Harding aurait quelques questions à poser.

M. Harding: Je vois dans l'exposé, monsieur Mott, que vous mentionnez que quelques-unes des bases du ministère de la Défense qui songent à utiliser le gaz ou quelque autre genre de combustible. Quelles en seraient les conséquences pour votre organisme et les répercussions sur les quantités de houille que vous vendez?

M. Mott: Puis-je vous donner un exemple. La base de Trenton utilise maintenant le gaz.

M. Harding: Oui.

M. Mott: Cela a éliminé le quai à charbon à Trenton. Actuellement il n'y a plus de manutention en vrac entre Oshawa et Kingston. Toute société qui voudra faire de la manutention en vrac à partir du lac ne pourra pas s'installer à cet endroit parce qu'il n'y a plus moyen de faire de la manutention en vrac.

M. Harding: Quelle est la quantité en cause.

M. Mott: Oh je ne pourrais vous dire, je ne sais pas, monsieur. Ce ne serait qu'approximatif si je vous donnais des chiffres.

M. Harding: Et vous êtes...

M. Mott: Mais la quantité était suffisante pour maintenir le quai en activité. On pouvait aussi alors y amener le sel pour les routes et tout ce dont on avait besoin.

M. Harding: Et vous pensez que la houille pouvait faire concurrence au gaz?

M. Mott: Oh oui.

M. Harding: Et aux autres combustibles.

M. Mott: La seule raison qui, du point de vue économique, pouvait justifier cette modification, était que l'on utilisait là le double de la main-d'œuvre dont on avait besoin. Et c'est à cause du Guide du personnel qui, à mon avis, est fautif. J'ai fait visiter plusieurs installations industrielles à des membres de la protection civile, et je leur ai fait voir des installations d'importance équivalente qui n'utilisaient pas le même équipement.

M. Harding: Je n'ai qu'une seule autre question sur la pollution. Je m'intéresse beaucoup à la pollution.

M. Mott: Nous nous y intéressons tous.

M. Harding: Selon les données statistiques que j'ai consultées, j'ai l'impression que la houille est beaucoup plus polluante que les autres genres de...

M. Mott: Puis-je me permettre de vous faire observer, monsieur, que c'est une erreur bien commune. Voyons les faits. Aujourd'hui le consommateur ne sait plus sous quel aspect se présente la houille. Pour des gens de mon âge, lorsqu'il est question de houille, nous pensons à la benne à houille toute sale, ou encore nous voyons un homme transportant un sac sur son épaule, le visage noirci et vidant son sac et répandant le charbon partout. C'était vrai il y a 30 ou 40 ans. Les installations modernes ont éliminé cela.

M. Harding: Monsieur Mott, est-ce que l'industrie possède des données statistiques qui appuient votre avancé, soit que la houille est d'une utilisation aussi propre que le gaz?

M. Mott: J'affirme qu'elle est aussi propre que le gaz grâce au nouvel équipement.

M. Harding: Vous voulez parler du nouvel équipement.

M. Mott: Oui, de cet équipement, ici.

M. Harding: Du Vekos Powermaster; je vois. Mais je suppose que la majeure partie des installations industrielles actuellement n'ont pas cet équipement.

M. Mott: Je dirais que toute installation qui remonte à 30 ou 40 ans, que ce soit au gaz, au pétrole ou au charbon n'est pas propre aujourd'hui.

M. Harding: J'aurais encore une ou deux questions. Vous voulez bien me les permettre? Vous dites que pas un ministère du gouvernement n'a encore fait l'essai de cet équipement?

• 1700

M. Mott: Pas encore.

M. Harding: Depuis quand cet équipement est-il sur le marché?

M. Mott: Je l'ai présenté au gouvernement il y a environ un an, je pense.

M. Harding: Environ un an.

M. Mott: Environ.

M. Harding: S'agit-il d'un brevet canadien ou américain?

M. Mott: Le brevet est anglais.

M. Harding: Le brevet est anglais.

M. Mott: Si je puis, monsieur le président, j'aimerais faire un petit exposé sur les antécédents de cette affaire. Nos chercheurs se sont rendu compte qu'il se produirait de grandes améliorations dans les installations sur le continent nord-américain. Nous avons donc entrepris des travaux expérimentaux avec l'aide de M. Mitchell de l'Institut canadien de la combustion et de la technologie des combustibles. Nous avons dressé la liste des caractéristiques d'une installation parfaite. Alors que nous faisions l'essai des divers stades, nous nous sommes aussi renseignés s'il y avait dans le monde une installation qui se rapprochât de cette perfection. Il faut bien le dire, lorsque vous en êtes au stade de l'étude technique, vous en êtes à cinq, six, ou huit ans de la réalisation.

Alors que nous en étions aux essais et que nous tracions les premières ébauches, nous avons trouvé, par hasard, une telle installation, et, croyez-moi, ce fut un hasard. Elle incorporait, à quelques minimes exceptions près, toutes les cractéristiques que nous cherchions. Les modifications ont été apportées et c'est maintenant le Vekos Powermaster.

M. Harding: Monsieur le président, si je puis me permettre cette observation, je n'ai aucune hésitation à demander au Comité de proposer au gouvernement de faire l'essai d'une installation de ce genre. Ce pourrait être fait en raison de l'économie tout simplement, de la pollution et des autres facteurs.

M. Mott: Monsieur, s'il en était ainsi, nous n'aurions plus de sujets de protestation, puisque l'installation ferait elle-même ses preuves selon ses mérites.

M. Harding: Je crois que tous les membres du Comité s'intéressent à l'économie, et je pense qu'on peut en faire l'essai sans difficulté.

M. Mott: J'ai pris des dispositions pour que ces appareils soient fabriqués ici, au Canada, et probablement exportés du Canada vers les États-Unis.

M. Harding: Monsieur le président, je pense avoir la réponse à ma question. Je veux remercier M. Mott de sa courtoisie, et j'espère qu'il ne m'en voudra pas de l'avoir un peu placé sur la sellette.

M. Mott: Du tout, monsieur.

M. Harding: C'est notre devoir.

Le vice-président: Je vous remercie, monsieur Harding.

De nouveau, j'aimerais exprimer mes remerciements aux membres du Comité de s'en être tenus aujourd'hui au temps qui leur était accordé et de leur entière collaboration.

Je veux aussi remercier encore M. Mott pour son exposé, et aussi M. Lavelle.

Messieurs nous ne pouvons aujourd'hui tirer les conclusions de l'exposé que nous avons entendu et des discussions que nous avons eues. Je propose que le comité de direction se réunisse à ce sujet, étudie ce que nous avons entendu, prépare un rapport et le présente au Comité plénier pour approbation.

Il ne faut pas oublier une chose, cependant. On m'a informé que si le Comité soumet un cinquième rapport à la Chambre, nous perdrons les attributions actuelles, c'est-à-dire l'étude du rapport annuel de l'Office national de l'énergie. Cela pourrait nuire à nos prochaines séances avec les représentants des sociétés de gaz et de pétrole, dans l'Ouest, par exemple. Par conséquent, à la présentation de notre cinquième rapport à la Chambre, il nous sera nécessaire de préciser que nous voulons poursuivre l'étude du rapport annuel de l'Office national de l'énergie.

Je lève maintenant la séance.

Oui, monsieur Mott?

M. Mott: Je voudrais remercier le Comité de m'avoir entendu aujourd'hui, et le remercier aussi des questions intelligentes qui m'ont été posées. L'on se sent à l'aise de répondre à des questions de ce genre après avoir présenté un exposé. Je vous remercie beaucoup.

• 1705

Le vice-président: La séance est levée.

L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

Comité permanent des Ressources
Nationales et des Travaux Publics
1ère Session 28ème Législature 1968-69

INDEX
Préparé par le Service de la Référence
Bibliothèque du Parlement

	Page
"(L') ADMINISTRATION DES RESSOURCES HYDRAULIQUES DU CANADA"	
Etude; Conseil canadien des ministres des Ressources	14,26,50,51
AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE	
Ordinateurs, catalogage publications science nucléaire	271
Participation canadienne, financière, personnel	273
Traité de non-prolifération, engagements, surveillance activité nucléaire canadienne	266
ALASKA	
Réserves de pétrole	363-366,370
ALASKA, ROUTE DE L'	
Contrôle poussière	183
Pavage, ponts	166,167,172, 231

	Page
ALBERTA	
Bureaux de poste loués, liste	219-220,243
Charbon	
mines, exploitation	248,249
sous-bitumineux	248
Industrie électricité thermale, hausse	245
ALLEN, M. J.C., PREMIER CONSEILLER FINANCIER, MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES	
Mesure, élément personnel	8
AMÉNAGEMENT MESIQUE INTER-UNIVERSITAIRE	
Voir TRIUMF	
ANSONVILLE, ONT.	
Bureau de poste, construction	184,203
ARCHITECTES	
Choix, ministère Travaux publics	169-170,172
Honoraires, ministère Travaux publics	177-178,209
ASSOCIATION CANADIENNE DE NORMALISATION	
Béton, normes de l'	234-235
ASTRONOMIE	
Recherche, importance	15
BELL, M. E.S	
Étude, uranium par rapport combustibles fossiles	362
BINKS, M. W.R., INGÉNIEUR EN CHEF, PROGRAMMES DE GÉNIE CIVIL, MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS	
Ponts, facteurs de sécurité	236
Routes, évaluation construction	212-213,220-221,234

	Page
"BITUMINOUS COAL INSTITUTE OF CANADA" Association, "Canadian Coal Dock operators"	479
BRIGGS, M. H.L., MEMBRE, OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE Énergie électrique, nucléaire, thermique, ressources hydrauliques	149
"BRITISH COLUMBIA HYDRO AND POWER AUTHORITY" Licences ventes énergie, exportation	358,367,368
BROWN, M. A., DIRECTEUR EXÉCUTIF, OFFICE FÉDÉRAL DU CHARBON Comité interministériel du charbon, fonctions	251
Houille, importance	257-258
Recherche	97,254
BROWN, M. L.I., PRÉSIDENT, CONSEIL D'ADMINISTRATION, CANADIAN PETROLEUM ASSOCIATION Mémoire, Association	457
BRUCE, CENTRALE NUCLÉAIRE Fonctionnement	273-274,378, 379,381-383, 387
BUCOVETSKY, M. W., UNIVERSITÉ DE TORONTO Étude no 8, "The Taxation of Mineral Extraction"	336,355-356
BUREAU DE LIAISON GÉOLOGIQUE Fonctions	85
BUREAU DES ÉTUDES MARÉMOTRICES DE LA BAIE DE FUNDY Activités, budget, membre, études, rapport	73-74,282,287, 288,350,431

Page

BURLINGTON, CENTRE
Voir
Centre canadien d'étude des eaux intérieures

C P A
Voir
"Canadian Petroleum Association"

C. S. A.
Voir
Association canadienne de normalisation

CAMERON, M. W.M., DIRECTEUR DES SERVICES DE LA MER, MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES
Activités du service, budget 38-39,48
Institut d'océanographie Bedford 48

CANADA
Littoral océanique, dimensions comparatives 285

"CANADIAN COMMERCIAL COAL DOCK OPERATORS ASSOCIATION"
Chaudière "Vekos Powermaster" 482,486,488, 489,493
Membres 479,484
Mémoire 479-482

"CANADIAN INDUSTRIES LIMITED"
Pollution des eaux, compendium lois fédérales et provinciales 14,26

"CANADIAN JOHNS MANVILLE"
Mont-Laurier minéraux radioactifs 308-309

"CANADIAN PETROLEUM ASSOCIATION"
Marchés procurés par gouvernement 474
Membres, objectifs 457-458,464, 465,467
Mémoire 457-461
Participation du gouvernement dans exploration Arctique, vue de la 473

	Page
CANDU	
Réacteur	72,127,380,381
"CAPE (THE) BRETON COAL PROBLEM"	
Rapport autorisé par gouvernement du Canada	98
CENTRALES NUCLÉAIRES	
Bruce, Ont.	
construction	378,379,381-383,387
pollution	273-274,378, 379,381-383, 387
Catégories de	117
Combustible	
charbon	490-492
coût	127
Douglas Point,	
Kincardine, Ont., fonctionnement	125,126,379, 380,391,392
méthodes, protection citoyens	274
Élévation, température de l'eau	116,118-119
Équipement acheté, fabriqué au Canada	393-394
Gentilly, Québec	107,114,380, 383
Ingénieurs, entrepreneurs canadiens	116
Pickering, Ontario	108,115,120, 125,126.275, 378-380,382, 383
Pollution, air, eau	116-118,273-274
Prévisions, production d'électricité	127,132
Prix, énergie sur place	120,125-127
Rolphton, Ontario	125,126,378, 379,389
Sites, capacité kilowatts	125,378
Uranium requis pour fabrication	108
Vente à pays étrangers	108-109,117

	Page
CENTRE CANADIEN D'ÉTUDE DES EAUX INTÉRIEURES	
Burlington, Ont., choix site, fonctions	35-37,47,54, 59,280,284, 293,297,352
Coût, personnel scientifique	47,58,297
Navires, port d'attache	297
Visite, membre du Comité	297
CENTRE DE RECHERCHES SUR LES CARBURANTS	
Recherches sur charbon	69,70,254
CHARBON	
Canada, durée réserves	249,258
Cap-Breton	
exploitation mines	94-96,254-255, 257,263,480, 481,483,484, 486-488
teneur en soufre	94,96,98,99, 255,262
Coke, Sydney mélange	262
Contrats de vente, long terme	94-95
États-Unis	
concurence raisons prix inférieurs	253,260-261
ressources	426-427
Importance pour l'avenir	257-258
Importation	
des États-Unis	482-484,487-490
droits	253,258,480
Industrie de l'acier	249,250,252, 262,483
Japon, exportation, prix, sortes	94,99,101-102, 245,248,249-250,252-253, 259,485
Mines	
Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, emploi, subventions	99,246,253

	Page
CHARBON (Suite)	
Mines	
Nouvelle-Écosse, production	100,246,253, 254,255,263
propriété	103
Mineurs, nombre	99,104
Ontario Hydro, contrats	483
Ouest du Canada	94,95,101,245, 253
coke, fabrication	94,96
Pipe-lines	484
Politique du gouvernement	480-482,484, 492
Pollution de l'air	483,485,488, 489,493
Production	
d'électricité	100-101,103, 104,245,246, 248,252,253, 426
d'essence, recherche	146
Programmes pour l'avenir	62,65,66,94-95
Provinces de l'Ouest	94-95,101
Fabrication du coke	94,96
Recherche	93,94,97,99, 247-250,254, 482,485,486, 490
Réserves	486,490
Soufre, réduction teneur	94,96,98,99, 247,249,262
Subventions	99-104,253, 255,256,258, 259,262,263, 291
Transport, problème	69-70,95
Types divers	250,484
Usage	
édifices du gouvernement, institutions	250-251
présent, avenir prévisible	97
CHILI	
Recherche astronomique	15

	Page
CHURCHILL, COL. EDWARD, CONSULTANT, MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS	
Chaussée, détroit Northumberland, estimations, coût, offres	437,438-440, 443-447,451-456
Comparution devant Comité	395-398,413-417
C I L	
Voir Canadian Industries Limited	
COLUMBIA, FLEUVE	
Mise en valeur, projet	63
COLUMBIA, TRAITÉ DU FLEUVE	
Conseil d'administration, activités	66-67,72-73, 75
COLOMBIE-BRITANNIQUE	
Charbon, mines, exploitation	248,259,261
Rocheuses, destruction par exploitation minière	261-262
COMBUSTIBLES	
Besoins au Canada	461-462
Politique continentale	480
COMITÉ CONSULTATIF CANADIEN DE LA RECHERCHE SUR LE CHARBON	
Office fédéral du charbon, relations avec	99
COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL DE LA RECHERCHE SUR LES RESSOURCES HYDRAULIQUES	
Organisation, fonctions, subvention	33,34,58-59, 293,343

Page

COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL DES RECHERCHES MINIÈRES ET DU TRAITEMENT DES MINÉRAUX
Membres, budget, activités 322-325

COMITÉ FÉDÉRAL INTERMINISTÉRIEL DES PESTICIDES
Énergie, Mines et Ressources, ministère, représentant 35

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DU COMBUSTIBLE
Emploi du charbon
administration gouvernementale, contrats 250-251

COMMERCE DES PRODUITS ÉNERGÉTIQUES PAR LE CANADA
Table, 1960-68 143,157

COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE, MINISTÈRE DU
Énergie, Mines et Ressources, ministère, coopération 16-17

COMMISSION CARTER
Voir
Commission royale d'enquête sur la fiscalité

COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE
Budget
principal 1969-70 265-278
revisé dépenses 1968-69 (Appendice A, p. 4,41),105
Eldorado Nuclear Limited, différence 265
Énergie atomique du Canada, différence 265
Experts-conseils, services, budget 277
Mesures, protection citoyens 274
Origine, fonctions 106-107,265-267

	Page
COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE (Suite)	
Comités consultatifs, budget	106-266
Permis, exportation, importation	119,120
Prospection, règlements	275
Recherche	
comité consultatif, coordination	266,270,271
comité d'inspection, subventions	266,270-271
double emploi, avantages, désavantages	266,270-271
ordinateur usage, coordination	270-271
subventions	106-107,112-113,128,130-131,134,135,268,269
universités, subventions	106,107,112,113,128,130-131,267-268,269-270,272
Transport matériaux radioactifs, réglementation	268-269
Uranium, ventes, 1968	267,272-273
COMMISSION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK	
Licence d'interconnexion, vente exportation	358
COMMISSION D'ÉTUDE SUR L'EXPLOITATION SEPTENTRIONALE DU PÉTROLE	
Création, fonctions	282,286,289,292,306,307
Étude, pipe-line delta Mackenzie	306
COMMISSION DU PROGRAMME DE L'ÉNERGIE MARÉMOTRICE DE L'ATLANTIQUE	
Etudes, rapports	47,49,62
Personnel, budget	49,266,277
COMMISSION GLASSCO	
Voir	
Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement	

	Page
COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE	
Pollution eau	53,352,353
COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LA FISCALITÉ	
"L'imposition de l'extraction minérale" par W. Bucovertsky	336,355-356
Mines	
allocations d'épuisement	301-302,311-313,315-316
exemption, stimulants fiscaux	301-302,311-312,315-316
Recommandations, répercussions	301
COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT	
Recommandation, réorganisation, décentralisation, ministère Travaux publics	161,179,180
CONNELL, M. GORDON, PRÉSIDENT, COMITÉ DES RÉSERVES, CANADIAN PETROLEUM ASSOCIATION	
Mémoire, Association	459-461
CONSEIL CANADIEN DES MINISTRES DES RESSOURCES	
"(L') Administration des ressources hydrauliques du Canada"	14,26,50
Bassins de démonstration, propositions	342
Pollution des eaux, recommandations	16
Ressources hydrauliques, gestion, étude	14

	Page
CONSEIL DES EAUX DES PRAIRIES	
Activités	51
CONSEIL DES SCIENCES DU CANADA	
Études, ressources hydrauliques	34
CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES	
Budget revisé des dépenses 1968-69	(Appendice A, p. 51-53)
Office fédéral du charbon, collaboration	99
CONSERVATION DES EAUX, LOI SUR L'AIDE À LA	
Objet, situation présente, termes	16,18,19,329-333,335,337,338,344,345,348,349,353
Projets, Colombie-Britannique	345
"CONSOLIDATION OF HISTORICAL DATA ON ENERGY AND DEMAND BALANCES"	
Rapport, Commission énergie atomique	362
CONTENEURS	
Ministère responsable, manutention des	170-171
CROSBY, M. D.G., CHEF, DIVISION DE L'ADMINISTRATION DES RESSOURCES, MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES	
Administration, espaces marins, terres	314-315
CUIVRE	
Pénurie, raison, solution	17

Page

DESSALEMENT DES EAUX
Énergie, Mines et Ressources, activité ministère 351

DEUTERIUM OF CANADA LIMITED
Avance, paiement, contrat 115,128,372, 377,388

DEVCO CORPORATION
Voir
Société de développement du Cap-Breton

DEWAR, M. D.J., CONSEILLER SCIENTIFIQUE EN CHEF, COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE
Matériaux radioactifs, transport 268,269

DONALD, RAPPORT
Voir
"The Cape Breton Coal Problem"

DROLET, M. J.P., SOUS-MINISTRE ADJOINT (EXPLOITATION MINÉRALE), MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES
Cuivre, pénurie, raison, solution 17
Industrie des minéraux, secteur, fonctions, activités 63-64,77
Investissements étrangers, industries minières, métallurgiques, pétrolières 310-311
Minéraux, métaux, transformation, études 303
Nickel, pénurie, raison, solution 17
Pergélisol tundra, recherches, Conseil national de recherche 286

EAU LOURDE
Budget 115,128
Description 392
Deuterium of Canada Ltd. 115,128,377, 388

	Page
EAU LOURDE (Suite)	
Exportation	119,128
Réacteurs de puissance en service on projetés	378-379
Récipients d'expédition, problème	119
Usines en construction	388
EAUX	
Administration au Canada	14,26,50,51
Comité interministériel de l'eau	51
Conseil des Sciences du Canada, études	34
Contrôle, juridiction fédérale, provinciale	53,284,285, 329,330,332
Énergie, Mines et Ressources, ministère, juridiction	346
Études	431-432
Exportation	32,296,297, 431-434
Offre et demande	30-32,295
Politique nationale	18-19,37,51 284
Ressources de surface	45,50,57
Saskatchewan-Nelson, étude sur bassin	51,52
EAUX DU CANADA, LOI SUR LES	
Préparation, présentation	284,292,293, 341,345,353
Stage actuel, étude	16,18-19
"ELDORADO NUCLEAR LIMITED"	
Objet, fonctions	265
ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES, MINISTÈRE DE L'	
Amiante, collaboration industrie, Université Sherbrooke	320-321
"Années-hommes", signification	8
Baie Prudhoe, découvertes pétrole, aménagement pipe-line canadien	305-307

	Page
ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES, MINISTÈRE DE L' (Suite)	
Budget	
administration de la Direction	88
principal 1969-1970	279-297
revisé dépenses 1968-69	(Appendice A, p. 2-4,6-40, 47) 4,6-7, 40-43
services professionnels et spéciaux	20-22,85
Carrières, mines, distinction	317
Comités consultatifs, liste des membres	291
Commission Carter, application recommandations Rapport	301-302,313
Comités consultatifs	342-344
Direction	
eaux intérieures	
objectif	45-47
personnel	46
ressources minérales, spécialistes économie minérale	301
sciences de la mer, fonctions, budget	37-38
Division levés géodésiques, fonctions, activités	64,65,77
Eau, études quantitatives besoins, excédent au Canada	295-296
Énergie	
secteur	
création, fonctions, activités	61-63,66,71
personnel	66,70-71
Études	
minéraux canadiens, quantité, transformation	303
ressources hydrauliques	431
Exploitations minières, exemption fiscale	316-317
Explosifs, fabrication, surveillance	64
Gisements aurifères, rentabilité, aide	307-309,311

	Page
ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES, MINISTÈRE DE L' (Suite)	
Gisements miniers situés dans provinces, propriété fédérale	287
Industrie et Commerce, ministère, coordination	16-17
Mesure élément personnel	8
Mines	
dégrèvements fiscaux	302
Direction des	
but, activités	320-322
laboratoires, déménagement	324-325
systèmes stimulation, d'imposition, Canada, autres pays	316
Ministère affaires indiennes et Nord canadien mêmes règlements administration espaces marins, terres	315
Office national de l'énergie, coopération	17
Pergélisol, tundra, étendue région	286
Potasse, industrie	321
Programme	
astronomie, géophysique	283,284
charbon de l'ouest, subventions	291
énergie marémotrice Baie Fundy, rapport sur études	282,287
étude plateau continental polaire	64,65,77,284, 309
études hydrauliques	284
mines, énergie, science de la terre	281
pollution de l'eau, de l'air	284,290,291, 292,293
prospection, exploration	308,312-313
séismologie	283
Recherche	
industrie des combustibles	325
rapport détaillé	87
universités	430,431,434, 435
Ressources hydrauliques et coordination programmes sur ressources renouvelables	328

	Page
ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES, MINISTÈRE DE L' (Suite)	
Rôle, origine fonctions	4-6,51,280-285,308
Secteur des eaux,	
budget	28-30
cabinet du sous-ministre adjoint, budget	57-58
Centre canadien d'étude des eaux intérieures, Burlington	34-36,47
organisation, fonctions	18,27-28,30,58
recherche	36
subventions aux universités, programme	33-34
Secteurs	
"mise en valeur des minéraux" fonctions, activités	63-64,77,301,328
sous-ministre adjoints	5
Services	
d'arpentage, cartographie, budget, activités	85-87
professionnels et spéciaux	20-22,321,322
"S.S. Manhattan", projet, participation	292
ÉNERGIE ATOMIQUE	
Voir Energie nucléaire	
ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE	
Aménagement mésique interuniversitaire (TRIUMF)	106-107,113
Bénéfices commerciaux	114
Budget revisé des dépenses 1968-69 (Programme de recherches)	(Appendice A, p. 4,42),105
Cancer, machines d'irradiation au cobalt, nombre	108
Centrales nucléaires, ingénieurs, entrepreneurs canadiens	116

	Page
ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE (Suite)	
Centrales nucléaires, nombre	107
vente à pays étrangers	108-109,117
Chalk River, laboratoires nucléaires	107,381,382, 385,389
Connaissances techniques, échange, vente	110-111
Deuterium of Canada Ltd., avance sur livraison, contrat	115,128
Douglas Point, Ont., centrale nucléaire	125,379-380
Eau lourde, achats	115,116,388, 389
Gentilly Qué., centrale nucléaire	107,115,380
Groupe de projets	107,381,385
Isotopes, radioéléments fabrication, vente	107-108,112
Nelson, ligne de transmission du	115
Objet, fonctions, programme	107,108,120, 265,378-383, 385
Pays étrangers, activités	107,108,114, 117,380-382, 385,386,390, 391
Recherche programme	107,113,120, 130,134,269,272
Personnel	
activités politiques, directive	118
employés réguliers	118
savants	114,118
Pickering, Ont., centrale nucléaire	107-108,115, 125,380
Pinawa, Man., centre recherche nucléaire Whiteshell	107,115,383
Pollution de l'eau, activités	345-348,428-430

	Page
ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE (Suite)	
Prêts à l'	105,114-115, 128
Réacteurs nucléaires, vente à pays étrangers	108,109,117, 381,385,386
Rolphton, Ont., centrale nucléaire	125
Recherche	
Comité recommande accroissement budget pour	(28-3)
programme	107,113,120, 130,134,384
budget revisé dépenses	(Appendice A, p. 4,42),105, 382
South March, Ont., laboratoire	107,115
URSS, échange scientifique	390,391
Vente, renseignements techniques	382
ÉNERGIE DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE, LOI SUR LA MISE EN VALEUR DE L'	
Réexamen	62
ÉNERGIE ÉLECTRIQUE	
Coût	
chauffages nucléaire, au charbon, pétrole, gaz	382-383
facteurs de production	126-128
Demandes d'exportation	358,367-369
Panne du Nord-Est, 1965	150
Prévisions, rapport avec consommation	126-127
Production au moyen de charbon, pourcentage	248-249
Réseau national, étude, rentabilité d'un	150
Réseau transcanadien	369,373-375
Sources, nucléaire, thermique, hydraulique	149,374

	Page
ÉNERGIE HYDRO-ÉLECTRIQUE	
Coût, capital, combustibles	127,128
Énergie nucléaire, coût, comparaison	126,127
Rôle futur	68
ÉNERGIE MARÉMOTRICE	
Études, rapport, Baie de Fundy	282,287
Pays producteurs	287-288
ÉNERGIE NUCLÉAIRE	
Canada-France relations	110-111,131-133
Coûts, capital, combustible	127-128
Croissance	
Colombie Britannique	126
Ontario, Québec	110,114,127
prévisions	109-110,127-128,132
Énergie hydro-électrique, comparaison coûts	126
Fonctionnement, démonstration	378-379,389
Radiations, effets biologiques	129,135-136
Réacteur à gain élevé de surrégénération	110,123-124
Vente de connaissances par Canada	111,382
ÉNERGIE THERMO-ÉLECTRIQUE	
Développement	62,68
ESSENCE	
Production avec charbon, recherches	145-146
Usage en Ontario, pétrole brut de l'Ouest	152
ÉTATS-UNIS	
Charbon, importation au Canada, quantité	251,252,482-484,487-490
Concurrence, charbon canadien, prix inférieur	253,260-261, 263

	Page
ÉTATS-UNIS (Suite)	
Importation d'eau du Canada	296
Pétrole	
exportation, importation, Canada	138-140
marchés, offre et demande	364-367,371, 372
Relations avec Office national de l'Énergie	142
FAUNE	
Programme développement	30
FORTIN, M. J.A., STATISTICIEN, OFFICE FÉDÉRAL DU CHARBON	
Charbon, utilisation, importation, exportation, quantité	252
FRANCE	
Canada, énergie nucléaire, relations	110-111,131-133
Uranium, vente	267
FRASER, ACCORD SUR LE FLEUVE	
Comité consultatif supérieur	51
FUNDY, BAIE DE	
Voir Bureau des études marémotrices de la	
GAMBLE, M. S.G., DIRECTEUR, ADMINISTRATION, DIRECTION DES LEVÉS OFFICIELS ET DE LA CARTOGRAPHIE, MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES	
Budget du ministère, activités	85-87
GAZ NATUREL	
Développements, besoins futurs	359,459,460
Exportation aux États-Unis	359,420
Permis, exportation, importation	144-145,147, 359

Page

GAZ NATUREL (Suite)
Prix, exportations, contrôle, Office national de l'Énergie 148
Production 459
Prospection
côtes est, ouest 149
Grand Nord 62
Rapport présenté à l'O C D E 138
Réserves 145,148,149, 359,458-460
Trans-Canada gazoduc par États-Unis, fonctionnement 138
Transport, règlement tarifs 359-360

GÉNÉRATEUR DE FLUX NEUTRONIQUE INTENSE
Usages, suppression 112,113,118, 120-121,389, 393

GRANDS LACS
Pollution de l'eau, étude 53

GRAY, M. J.L., PRÉSIDENT, ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE
Objectifs de société, fonctions 107,378-382

GRÈCE
Réacteur nucléaire, offre 385

HALTON CONSERVATIVE AUTHORITY
Programme, dérivation des eaux 338-339

HARRISON, M. J.M., SOUS-MINISTRE ADJOINT (MINES ET SCIENCES DE LA TERRE) MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES
Cartes, levés topographiques canadiens américains 304-305
Recherche astronomique, importance 15
Secteur, Mines et Sciences de la Terre, fonctions, activités 64-65,77

HOUILLE
Voir
Charbon

Page

HOUILLE CANADIENNE SUR UN PIED D'ÉGALITÉ AVEC LA HOUILLE IMPORTÉE, LOI VISANT LA MISE EN VALEUR DE LA
Paiements 94,96-98

HOWLAND, DR. R.D., PRÉSIDENT, OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE
Membres de l'Office, fonctions 137-138

HUDSON, BAIE D'
Dérivation des eaux 341

HUILE
Voir
Pétrole

HURST, M. C., DIRECTEUR, PLANIFICATION DU GÉNIE, MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
Arrow, barrage, accord Hydro Colombie Britannique 189-190,203

HYDRO-ONTARIO
Bruce, centrale nucléaire 378-379,387
Charbon, Sydney, consommation 255
Pickering
aménagement centrale nucléaire 107-108,115, 120,125,126
centrale nucléaire 107,114,115, 120,125,126, 378-380,382, 383

HYDRO-QUÉBEC
Gentilly, centrale nucléaire 107,115

I N G
Voir
Générateur à flux neutronique intense

ILE DU PRINCE-EDWARD, CHAUSSÉE DE L'
Projet 185-186

Page

INDE
Centrale nucléaire, conception canadienne 107,114

INDEPENDENT PETROLEUM ASSOCIATION OF CANADA
Voir
I P A C

INGÉNIEURS
Honoraires, ministère Travaux publics 177-178

INSTITUT DE RECHERCHE STANFORD
Rapport, chaussée Détroit Northumberland 440,443,444, 446,451

"INTERPROVINCIAL PIPE LINE COMPANY"
Oléoduc, construction 153

INSTITUT AERO-SPATIAL, UNIVERSITÉ DE TORONTO
Recherche, physique des plasmas 124,133-135

INSTITUT D'OCÉANOGRAPHIE BEDFORD
Activités 48

I P A C
Études, pétroliers, oléoducs, tarifs de transport 151
Office national de l'Énergie, coopération 144

ISBISTER, M. C.M., SOUS-MINISTRE, MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES
Pergélisol, tundra, coordination recherche 286
Prévisions budgétaires 6-7

ITALIE
Usine énergie nucléaire 381

	Page
JACKSON, ÉDIFICE	
Rénovation, coût	216-217
JAMES, BAIE	
Dérivation des eaux	341
JAPON	
Charbon, hausse exportation, subventions, sortes, prix	245,248,249-250,252,258-259,485
Système technique énergie nucléaire, vente d'information	382
KANUPP	
Centrale nucléaire, projet	380
KETTLE RAPIDS, PROJET	
Voir Nelson, fleuve	
LAC ÉRIÉ	
Pollution de l'eau	348
LAC ONTARIO	
Niveau de l'eau, contrôle	349,350
LAING, HON. ARTHUR, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS	
Chaussée, détroit Northumberland	399-400
Organisation, programmes du ministère	161-164
Rationalisation, industrie de construction	200
LALONDE, M. L., SOUS-MINISTRE, MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS	
Transfert, responsabilité Loi protection eaux navigables	165,170

	Page
LANG, HON. OTTO E., MINISTRE SUPPLÉANT, MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES	
Exportation d'eau	432,434
Exposé	279-285
Office national de l'Énergie	357-362
Pétrole, politique	289-290
LANGFORD, M. J.A., SOUS-MINISTRE ADJOINT (ÉTUDES TECHNIQUES), MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS	
Coordination modulaire, expérience, Canada, autres pays	176
Experts-conseils, évaluation travail des	184-185
LAURENCE, M. G.C., PRÉSIDENT, COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE	
But de Commission, fonctions	106-107
Exposé, travaux	265-267
Réacteur à gain élevé de surrégénération	123
"MANITOBA HYDRO-ELECTRIC BOARD"	
Interconnexion pour exportation	358
McCRACKEN, M. G.W., SECRÉTAIRE, OFFICE FÉDÉRAL DU CHARBON	
Droits sur charbon, réduction disparition	258
McGURRAN, M. L.V., DIRECTEUR, SERVICES FINANCIERS, MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS	
Budget des dépenses, nouvelle présentation	175
McINTOSH, M. A.M., MEMBRE, CONSEIL D'ADMINISTRATION, CANADIAN PETROLEUM ASSOCIATION	
Pétrole, marchés	462

	Page
McKINNON, M. F.A., ANCIEN PRÉSIDENT, CONSEIL D'ADMINISTRATION, CANADIAN PETROLEUM ASSOCIATION	
Mémoire, Association	457-459
McNABB, M. G.M., SOUS-MINISTRE ADJOINT SUPPLÉANT (RESSOURCES HYDRAULIQUES), MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES	
Commission du programme de l'énergie marémotrice de l'Atlantique	49
Houillières de l'Ouest bénéficiant aide fédérale	291
Secteur de l'Énergie, fonctions, activités	61-63
MacNAUGHT, M. J.W., PRÉSIDENT, OFFICE FÉDÉRAL DU CHARBON	
Activités récentes Office	245-246
Charbon, types extraits au Canada	250
Origine, fonctions de l'Office	93-94
MacNEILL, M. J.W., SOUS-MINISTRE ADJOINT SUPPLÉANT (EAUX), MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES	
Secteur des eaux, fonctions, budget	27-28,30
MINES, INDUSTRIE DES	
Échanges internationaux	84-85
Exportations	89-90
Imposition, stimulants	78-79,311-313, 315-318,336, 341,353,354
Minéraux, transformation au Canada	79-82,303,325, 326,339-341
Propriété canadienne	310,311

	Page
MINES D'OR, INDUSTRIE DES	
Budget, études, assistance	78-79,81
MINES D'OR, LOI D'URGENCE SUR L'AIDE À L'EXPLOITATION DES	
Origine, but, assistance, achat d'or	78,79,81,83, 311
MINEURS	
Nombre au Canada	104
MONT KOBAU	
Utilisation de l'emplacement	14-15
Voir aussi	
Reine Elizabeth, projet (observatoire)	
MOORE, M. Edwin A., MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES	
Étude, analyse économique sur systèmes d'énergie	362
MOTT, M. J.R., DIRECTEUR, CANADIAN COAL DOCK OPERATORS ASSOCIATION	
Mémoire, Association	479-482
NELSON, FLEUVE	
Ligne de transmission, Kettle Rapids, projet	62-63,68-69, 115,132,381
Voir aussi	
Saskatchewan-Nelson Basin Board	
NEWFOUNDLAND AND LABRADOR POWER COMMISSION	
Étude conjointe, ministère de l'Énergie, Mines et Ressources, besoins d'énergie	62
NICKEL	
Pénurie, raison, solution	17

	Page
NORTHERN TRANSPORTATION COMPANY	
Sans-Souci, dragage	168
NORTHUMBERLAND, DÉTROIT DE	
Chaussée, projet	
annulation, raisons	448
Churchill, Col., opinion	440
construction	
difficultés	404,438-439
temps nécessaire	404
coût	
en 1977,1978	443,445
entretien	408,439,440, 452
estimations, appels d'offres	437-438
distance, profondeur de l'eau, courants	441
droits de péage	449,450,451
garantie gouvernement fédéral	406
Institut recherche Stanford, rapport	440,443,444, 446,451
origine, situation présente	399,400
plans, dépenses à ce jour, usage futur	403-404,411, 412,438,447
traffic ferroviaire	410,444-446, 452
travail terminé	441
voie d'accès	403-404,412
Service	
aéroglisseurs	411
traversiers	405,406,410, 412,413,440, 442,443,447, 450-452
NOUVEAU BRUNSWICK	
Charbon, mines, exploitation, frais	253
Office fédéral du charbon	
étude sur gisements	247,257,259
transmission prêts	246

	Page
NOUVELLE-ÉCOSSE	
Charbon, mines	
exploitation, frais	253,263
nombre en production	254-255
Office fédéral du charbon, subventions, mine	246,257,262
"NUCLEAR SCIENCE ABSTRACTS"	
Catalogage, publications domaine nucléaire	271
OFFICE FÉDÉRAL DU CHARBON	
Alberta,	
association producteurs charbon	254
meilleur charbon usages métallurgiques	249
Assainissement terrains, règlements, juridiction provinciale	259-260
Budget	
réduction	98
principal 1969-1970	245-263
revisé des dépenses 1968-69	(Appendice A, 5,42-44)
Canada, durée réserves	249
Centre de recherche sur combustible, collaboration	254
Charbon, types, quantité importés	251,252
Comité consultatif canadien de recherche sur charbon	99
Conseil national de recherches, relations	99
États-Unis, importation, exportation, type charbon	250-251,252, 255
Exportation proportion production	250
Fonctions, efficacité	481,482,485, 486,488
Gisements canadiens importants	248
Japon, exportations, subventions, sortes, prix	99,101-102, 245,248,249-250,252,257, 258-259

	Page
OFFICE FÉDÉRAL DU CHARBON (Suite)	
Marché, expansion	245-246,249
Membres, office plein temps, rémunération	94
Mineurs, nombre en 1968	251
Nouveau-Brunswick, subventions, étude gisements	246,257
Origine, fonctions, décisions	93-94,99-100, 247,256,257
Personnel	
caisse de retraite, hausse	247
réduction	247
salaires	247
Production 1968	251
Recherche	
charbon, sous-produits	263
fonds aux universités	93,94,97,99, 247-250,253-254,260
production, mise en marché	247-250
Recommandations,	
extraction, modernisation machines	256-257
réduction droits	258
transport, recherche	256-257,260
Régions canadiennes sans gisements importants	248
Soufre, teneur, réduction, Cap-Breton	94,96,98,99, 255,262
Subventions	246,255-256, 257,262
OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE	
Budget revisé dépenses 1968-69	(Appendice A, p. 5,45-46), 107,357,358
Commerce, ministère du, coopération	17
Consommation, équilibre commercial, Tableau 1960-68	143
Énergie, Mines et Ressources, ministère, coordination	17

	Page
OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE (Suite)	
Membres, fonctions	137-138,145, 357-365,427, 428
Permis exportation, importation	146-147
Personnel	357,358
Prévision long terme concernant énergie	142,144,358, 360,361
Prix exportation, contrôle	148,427,428
Programme national relatif au pétrole	146,147,427
Raffineries de pétrole	361
Rapport annuel	358
Unification données historiques touchant production énergie et bilans de demande	362
Recherche, subvention	421
Transport, coût, règlementation	359,360
OKANAGAN-SHUSWAP, SYSTÈMES	
Programme d'étude	35-36,288,289, 342
ONTARIO, GOUVERNEMENT DE L'	
Responsabilité, pollution, égouts, ports de plaisance	194
ORANGE, M. R.J., M.P., SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE DU MINISTRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES	
Rôle, activités du ministère	4-6
ORGANISATION DE LA COOPÉRATION ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
Voir *O C D E*	
OUTAOUAIS, RIVIÈRE	
Projet, conservation	341-342,351-352
P.A.I.T.	
Assistance à compagnies	326

	Page
PAKISTAN	
Centrale nucléaire, conception canadienne	107,114
Voir aussi KANUPP	
PARCS NATIONAUX	
Routes, construction, responsabilité	215,230
PARSONS, PROJET	
Explication	350-351
PESTICIDES	
Comité fédéral interministériel des pesticides, représentation	34
PÉTROLE	
Accord gouvernement fédéral avec États-Unis	469,470
Alaska, réserves	363-366,370, 459
Alberta, potentiel de production	139
Brut	
Alberta-Montréal, prix à livraison	419,464
du Vénézuela au Canada	371-372,420, 462,470,471, 480,485
prix, base	145,463-464
Combustible de soute	464
Consommation, Montréal, Toronto	141
États-Unis	
importation, exportation, Canada	138-140
mesures restrictives	462,463,469, 470
Exploration, droits, coût	474
Exportation, contrôle	138-140,143, 155,420,460-461,470
Grand Nord, exploration, production	62,82,83,138, 142,147,360-361,476,477

	Page
PÉTROLE (Suite)	
Importation	140,143,151, 154,470
Mackenzie, Delta	305,306
Marchés, offre et demande	364-367,371, 372,420-423, 427,458-461,472
Ministères fédéraux, juridiction, règlements	314,315
Montréal-Ontario, acheminement	424,464,470
Offre et demande	360,361,458-461
tableau 1960-68	140,142,143, 156
Oléoduc Alberta-Est canadien, position compétitive	140-141,151, 372,419,459
Politique continentale, étude, office national de l'énergie	150,151
Politique nationale	17-18,147,151-152,289,290, 372,464,469
Produits lourds, politique	152
Production	423,459,460
Prospection	
Côtes est, ouest	62,149,361, 459,460
Grand Nord	62,82-83,138, 142,147
Prudhoe, Baie	
exportation canadienne	423,471
volume production	472-473
Raffineries, capacité, marchés	361,362
Réserves	145,148,149, 458-460
Sables bitumineux	370,421-425, 460
Voir aussi Pipe-lines	
PÉTROLE, INDUSTRIE DU	
Imposition	465

	Page
PÉTROLE ET GAZ, INDUSTRIE DES	
Imposition	466
Manitoba, activités	468
Rapport sur état de l'	458
Recherche	476
PICKERING, CENTRALE NUCLÉAIRE	
Fonctionnement	107,114,115, 120,125,126, 378-380,382, 383
PIPE-LINES	
Alberta - Est Canada	140,141,151, 378-380,382, 383
Baie Prudhoe trans-Canada	425,472,473
Charbon	484
Grand Nord	305,306,469, 476
Interprovinciales	476
Toronto-Montréal, coût	464
Trans-Canada, projet des Grands Lacs	138,141,143-144
Transport des solides	82
PLATEAU CONTINENTAL POLAIRE	
Étude, programme	64,65,77,284, 309
Unité de coordination, fonctions	64,65,77
POISSONS	
Programme de développement	30
POLLUTION	
Voir	
Pollution de l'air	
Pollution de l'eau	

	Page
POLLUTION DE L'AIR	
Centrales nucléaires	117,119,383
chauffées au charbon, à l'huile	383
Charbon	483,485,488, 489,493
Ministère, Énergie, Mines et Ressources, programme	291
Politique, programmes	16,19,20,23, 39,49-54,284, 292,325,342
Pollution de l'eau, coordination	292
POLLUTION DE L'EAU	
Budget	58
Causes principales	57
Centrales nucléaires	14,16,56-57, 117,118-119
Codification, lois et règlements sur contrôle de la	26
Comité consultatif national sur la	51
Commission internationale conjointe	352,353
Eaux souterraines	56-57
Égouts, pompage, bateaux, ports de plaisance	194
Énergie, Mines et Ressources, Ministère, programme, recherche	284,293,345-348,351-352, 428-430,435
Érié, Lac	348
Grands Lacs, étude	53,54,280, 296,352
Juridiction, contrôle coordination	54-56,284,290, 291,351-353, 432,433
Lois fédérales, provinciales, compendium	14
Politique, programmes	16,19-20,23, 39,46,49-54, 284,292,293
Réacteurs nucléaires, effets	117,118-119, 383

	Page
POSTES, BUREAUX DE	
Travaux publics, ministère, programme	195-198,203, 204
POTASSE	
Mines, propriété canadienne ou étrangère	311
POTASSE, INDUSTRIE DES MINES DE	
Production	83,87-88,89
PRAIRIE, RÉGION DES	
Réseaux hydrographiques souterrains, recherches	57
PRINCE, M. A.T., CHEF, DIRECTION DES EAUX INTÉRIEURES, MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES	
Accord, étude, rivières Okanagan et Shuswap	288-289
Centre canadien d'études des eaux intérieures	34,35,47
Objectifs de la direction	45-47
Relevés hydrologiques, Division, fonctions	295-296
PRODUCTION DU CHARBON, LOI SUR L'AIDE À LA	
But, prêts	93-94,96
PRODUCTION ET LA CONSERVATION DU PÉTROLE ET DU GAZ, LOI SUR LA	
Réglements	315
"PROGRAM FOR THE ADVANCEMENT OF INDUSTRIAL TECHNOLOGY"	
Voir P.A.I.T	
PROJET D'ÉNERGIE NUCLÉAIRE, KARACHI, PAKISTAN	
Voir KANUPP	

	Page
PROTECTION DES EAUX NAVIGABLES, LOI SUR LA	
Lacune, pollution	294-295
RAJASTHAN, PROJET	
Voir RAPP	
RAPP	
Énergie nucléaire, projet	380-381
RAPPORTS À LA CHAMBRE	
Index	158
Premier	(4-5),158
Second	(11-4),158
Troisième	(17-3)
Quatrième	(28-3,28-4)
RÉACTEUR À GAIN ÉLEVÉ	
Explication	123
RÉACTEURS NUCLÉAIRES	
Déchets radioactifs, élimination	132-133
Élévation température eau, rivières, lacs	116-118,119, 383
Petits, recherche	387-388
Pollution, air, eau	116-118,382, 383
Réacteurs puissance à uranium naturel et eau lourde en service, construction ou projets	378-379
Types	378-379,383, 384,391
Vente par Canada	108,109
RECHERCHE	
Isotopes sol lunaire	271
REINE ELIZABETH, PROJET (OBSERVATOIRE)	
Abandon du projet, utilisation de l'équipement	14-16
Étude, rapport Dr. D.C. Rose	74-75

Page

REINE ELIZABETH, PROJET (OBSERVATOIRE)
(Suite)
Voir aussi
Mont Kobau

RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS, COMITÉ PERMANENT DES
Centre eaux intérieures
Burlington, visite membres comité 297
Churchill, Col. E., appelé comme témoin 395-398,413-417
Index
Rapports à la Chambre 158
témoins, ordre chronologique 158-159
Liste
appendices 159
pièces déposées 159
Rapports à la Chambre
Premier (4-5),158
Deuxième (11-4),158
Troisième (17-3)
Quatrième (28-3,28-4)
Visites (11-4),(19-5), 319,(24-3)

RESSOURCES HYDRAULIQUES
Administration au Canada, étude 14,26,50-51
Bassin Saskatchewan-Nelson, étude du 52
Conseil des sciences du Canada, études 34
Exportation 19,32
Offre et demande 30-32
Réseaux hydrométriques 19
Secrétariat des sciences, étude 34

ROCHEUSES, MONTAGNES
Destruction, mines de charbon, régénération, loi 261-262

Page

ROSE RAPPORT
Voir
Reine Elizabeth, projet

ROUMANIE
Réacteur nucléaire, offre 381,382

ROUTE TRANSCANADIENNE
Crédits 219,230,232
Ponts, marge de sécurité 220
Voir aussi
Loi de la route transcanadienne

ROUTE TRANSCANADIENNE, LOI DE LA
Accord avec provinces 214-215,232, 233-234
Administration, rapport 163-164,199

RUSSIE OU URSS
Voir
Union soviétique

RYKERTS, PRÈS CRESTON, C.B.
Port de plaisance, opération conjointe Canadiens, Américains 188-189,203

SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL, MINISTÈRE DE LA
Énergie atomique, recherche 269

SASKATCHEWAN
Charbon
lignite 248
mines, exportation 253,261
Industrie électricité thermale, hausse 246-247

SASKATCHEWAN-NELSON, CONSEIL DU BASSIN
Activités, étude 51-52

SCOTLAND, M. W.A., INGÉNIEUR-EN-CHEF, BRANCHE GÉNIE CIVIL, OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE
États-Unis, marchés pour pétrole, offre et demande 365,366

Page

SECRÉTARIAT DES SCIENCES
Étude, recherche ressources hydrauliques 34

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA
Activités 38

SHARP, HON. MITCHELL, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES
Déclaration, vente d'uranium à la France 267

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON
Cap-Breton, fermeture des mines 254-255
Consommation charbon pour aciérie Sydney 262
Houillère, propriété, exploitation 95-96,99-100, 103-104,254-255,256,257
Office fédéral du charbon, subventions, vérification 246,255
Rapport déposé Chambre des Communes 95
Subventions 262

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLOITATION MINIÈRE
Voir
SOQUEM

SOQUEM
Société de la Couronne, prospection minière 313

SOUFRE
Accroissement de production 70

STANFORD RESEARCH INSTITUTE
Voir
Institut de recherche Stanford

Page

"S.S. MANHATTAN", PROJET
Pétrolier, construction 292,307

STEELE, M. J.R., ANCIEN PRÉSIDENT, COMITÉ DE L'IMPÔT SUR LE REVENU, TEXACO EXPLORATION CO.
Industrie du pétrole, imposition 465

"TAXATION OF MINERAL EXTRACTION"
Commission royale sur fiscalité, étude no 8 336,355-356

TERRE-NEUVE
Charbon, exploitation 255

TEXAS GULF SULPHUR CO., INC.
Transformation produits au Canada 80-81,335,339, 340

TINNEY, M. E.R., DIRECTEUR SUPPLÉANT (POLITIQUE ET PLANIFICATION), MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES
Prévisions, emploi des eaux, offre et demande 30-32

TORONTO, ONTARIO
Région métropolitaine, autorité vente terrains 329-331,335, 337
Travaux publics, projets 192

TRAITÉ DE NON-PROLIFÉRATION
Conséquences, négotiations 266,277-278

TRAVAUX PUBLICS, MINISTÈRE DES
Alberta, location bureaux de poste 219-220,243
Architectes, choix, honoraires 169-170,172, 177-178,209
Arrow, barrage lacs problème 189-190,203-204
Beaumaris, Ont., quai, vente 193-194,204

	Page
TRAVAUX PUBLICS, MINISTÈRE DES (Suite)	
Boswell, rampes de lancement, dommages	189,203
Budget principal 1969-1970	161-181,183-202,203-221,229-242
Bureaux de poste, construction, entretien, politique	195-197,204-205
Construction Association, comité mixte	240
Contrats, appels d'offres, soumissions, politique	173-175,176-177,205-206,217-218,220-221,240
Contrats adjugés, liste	205-206,225-228
Critères	
décisions louer ou construire	219
évaluation coût immeubles	207-211
Direction	
générale des études techniques, création	238-239
Génie (aménagement) raisons création	215
Dragage, rivière Mackenzie	167-168
Édifice Jackson, rénovation, coût	216-217
Entrepreneurs, sous-traitants, obligations	239
Experts-conseils, gestion, construction, responsabilité	169-170,205-206,222-224,238-239
1968-69, liste projets et noms	222-224
Ingénieurs, choix, honoraires	177-178
Laboratoires d'essais, béton, ciment	237
fonctionnement, collaboration laboratoires provinciaux	232-233,235

Page

TRAVAUX PUBLICS, MINISTÈRE DES (Suite)
Logement, location de bâtiments 162,169,173, 179-180
Normes Association canadienne normalisation, ouvrages de béton 234-235
Pêcheries, ministère, collaboration 186-187
Personnel bilingue 173,183
Ponts
construction Grand Nord 236-237,239
facteurs de sécurité 236-237
Poussière, suppression route de l'Alaska, coût, procédés 483
Prévisions budgétaires 175-176,217-218,229
Programme
construction routes par provinces, participation 163-164,199
coordination modulaire 162,176,192-193
décentralisation, opérations et autorité 161-162,170, 179,180
génie, construction maritimes 163
logement, problème du 162
ports de plaisance, aménagement 163,164-166, 178-179
ponts internationaux et autres 163,166
rampes de lancement bateaux de plaisance 163,164-165
réseau routier du Nord-Ouest, amélioration 163,166,231
Routes, construction, évaluation 211,212-214, 220-221
Rykerts, port, utilisation 188-189,203, 206-207
Soumissionnaires, collusion 177,191-192, 199,202,205

TRI-UNIVERSITY MESON FACILITY
Voir
TRIUMF

	Page
TRIUMF (Suite)	
Projet	
coût	113
Cyclotron, utilité pour société	271-272,275-276
Énergie atomique, Contrôle de l'	106-107,113,267,272
Recherche, universités	106-107,113-114,267,272
UNION SOVIÉTIQUE	
Échanges scientifiques, énergie nucléaire	390,391
UNIVERSITÉ DE LA SASKATCHEWAN	
Commission de contrôle de l'énergie atomique, subvention de recherche	128
URANIUM	
Énergie nucléaire, centrales, quantité employée	390
Exportation	119
Fins militaires, pacifiques	267
Permis pour prospection	120,275
Québec, prospection	308,309
Ressources canadiennes	109,274,275
Vente, contrats	272,273
Wollaston, Lac	327
"VEKOS POWERMASTER"	
Chaudière brûlant charbon	482,486,488,489,493
VÉNÉZUELA	
Pétrole brut exporté au Canada	371,372,420,462,470,471,480,485
WATSON, M. D., VICE-PRÉSIDENT, ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE	
Centrales d'énergie nucléaire	125-127

Page

WILLIAMS, M. G.B., SOUS-MINISTRE ADJOINT PRINCIPAL, MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
Poussière, suppression sur routes
Alaska et Nord-Ouest, entretien 166-167,183

YUKON, TERRITOIRES DU NORD-OUEST
Routes, construction
responsabilité 215,230

APPENDICES
A - Budget revisé des dépenses 1968-69 1-54
B - Prévisions pour services professionnels et techniques 40-43
C - Office national de l'Énergie. Tableaux statistiques 154-157
D - Projets et noms des experts-conseils 222-223
E - Contrats adjugés par ministère des Travaux publics en 1968 225-228
F - Location, bureaux de poste, liste, Alberta 243
Liste 159

MÉMOIRES
"Canadian Coal Dock Operators Association" 479-482
"Canadian Petroleum Association" 457-461

TÉMOINS
Allen, M. J.C., Conseiller financier senior, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources 8

TÉMOINS (Suite)

	Page
Binks, M. W., chef, programme du génie civil, ministère des Travaux publics	212-215
Briggs, M. H.L., membre, Conseil d'administration, Office national de l'Énergie	149
Brown, M. Alexander, directeur exécutif, Office fédéral du charbon	97,257,258
Cameron, M. W.M., Directeur, (science maritime), ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources	37,48
Churchill, Col. Edward, Consultant, ministère des Travaux publics	437-456
Connell, M. Gordon, Président, Comité des réserves, Canadian Petroleum Association	459-461
Dewar, M. D.J., conseiller scientifique en chef, Commission de contrôle de l'énergie atomique	268-269
Drolet, M. J.-P., sous-ministre adjoint (Exploitation minérale) ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources	17,63,64,77, 301
Fortin, M. J.W., statisticien, Office fédéral du charbon	252
Gamble, M. S.G., Directeur, administration, Direction, levés officiels et Cartographie, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources	85-87
Gray, M. J.L., Président, Énergie atomique du Canada Limitée	107,378-382
Harrison, M. J.M., sous-ministre adjoint (Mines et Sciences de la terre), ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources	15,64,65,77

TÉMOINS (Suite)

	Page
Howland, M. R.D., Président, Office national de l'Énergie	137,138
Hurst, M. C., Directeur, programme de génie, ministère des Travaux publics	203-204
Isbister, M. C.M., sous-ministre, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources	6,7,286
Laing, Hon. Arthur, ministre des Travaux publics	161-164,399, 400
Lajoie, M. Maurice, agent financier, Office fédéral du charbon	247
Lalonde, M. L., sous-ministre, ministère des Travaux publics	165,183-184, 215-220
Lang, Hon. Otto E., ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources	279-285,357-362,432,434
Langford, M. J.A., sous-ministre des Travaux publics	176
Lawrence, M. G.C., président, Commission de contrôle de l'énergie atomique	106,265-267
McCracken, M. G.W., Secrétaire, Office fédéral du charbon	258
McGurran, M. L.V., services financiers, ministère des Travaux publics	175
McIntosh, M. A.W., membre, Conseil d'administration, Canadian Petroleum Association	462
McKinnon, M. F.A., ancien président, Conseil d'administration, Canadian Petroleum Association, Administrateur général, Triad Oil Co.	457-459

TÉMOINS (Suite)

	Page
MacNabb, M. G.M., sous-ministre adjoint (Énergie), ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources	49,61-63
MacNaught, Hon. J.W., président, Office fédéral du charbon	245-247
MacNeill, M. J.W., sous-ministre adjoint intérimaire (Ressources hydrauliques), ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources	27,28,30
Mott, M. J.R., Directeur, Canadian Coal Dock Operators Association	479-482
Orange, M. R.J., Secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources	4-6
Prince, M. A.T., sous-ministre adjoint suppléant (Eaux), ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources	34,35,47-48, 293
Scotland, M. W.A., Ingénieur en chef, Branche du génie civil, Office national de l'Énergie	365-366
Steele, M. J.R., administrateur fiscal adjoint attaché, Texaco Exploration Co.	465
Tinney, M. E.R., Directeur suppléant (politique et planification), ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources	30-32
Watson, M. D., Vice-président, Énergie atomique du Canada Limitée	125-127
Williams, M. G.B., sous-ministre adjoint principal, ministère des Travaux publics	167
Index	158,159